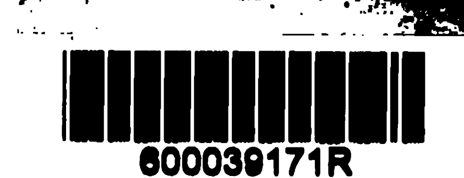
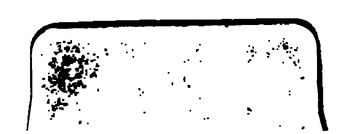



600039171R



COURS COMPLET

D'HISTOIRE UNIVERSELLE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE.

DIVISION DU COURS :

Première Partie, Cours d'histoire ancienne et romaine, avec sommaires analytiques, par M. *E. Dottain*, professeur d'histoire au lycée impérial de Rennes; 1 fort vol. in-8°.

Deuxième Partie, Cours d'histoire du moyen âge, avec sommaires analytiques, par M. *H. Chevallier*, agrégé d'histoire, maître de conférences au collége Rollin; 1 fort vol. in-8°.

Troisième Partie, Cours d'histoire moderne, avec sommaires analytiques, par M. *L. Todière*, agrégé d'histoire, professeur d'histoire au lycée impérial de Dijon; 1 fort vol. in-8°.

COURS COMPLET

D'HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR

MM. DOTTAIN, CHEVALLIER ET TODIÈRE

PROFESSEURS D'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE

Par M. H. CHEVALLIER

Professeur agrégé d'histoire,
Maître de conférences au collége Rollin.

PARIS.
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUES
DE JULES DELALAIN
IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ
RUE DES ÉCOLES, VIS-A-VIS DE LA SORBONNE.

M DCCC LIX.

COURS D'HISTOIRE

DU MOYEN AGE.

PREMIÈRE LEÇON.

Programme. — État du monde romain et du monde barbare à la fin du quatrième siècle de notre ère. Géographie et situation politique.

I. *Géographie et état politique du monde romain à la fin du quatrième siècle.* — Division géographique : deux empires, quatre préfectures, quatorze diocèses et cent vingt provinces. — Situation politique : gouvernement, armées, finances, justice. — État social considéré sous le double point de vue de la société civile et de la société religieuse. — Société civile : éléments dont elle se compose : aristocratie, curiales, peuple, esclaves; son état moral et intellectuel; absence complète d'indépendance. — Société religieuse : son gouvernement : le pape, les métropolitains et les patriarches, les évêques; principes de liberté qu'elle renferme : élection des évêques, réunion fréquente des conciles; état intellectuel de cette société; sa supériorité bien marquée sur la société civile.

II. *Géographie et état politique du monde barbare à la fin du quatrième siècle.* — Géographie et ethnographie : barbares du sud, barbares de l'est, barbares du nord. — Importance des barbares du nord; ils comprennent trois grandes familles qui s'étendent du Rhin aux confins de la Chine : 1° la famille scythique (Huns, Bulgares, Hongrois, Turcs, Mongols); 2° la famille slave ou sarmate (les Vendes, les Antes, les Slaves méridionaux); 3° la famille germanique, entre la Vistule et le Rhin : migrations des Goths et des Gépides dans la Germanie orientale; les Suèves, les Longobards, les Burgundes, les Vandales, etc., dans la Germanie centrale; confédérations des Allemans, des Francs (Saliens et Ripuaires) et des Saxons, dans la Germanie occidentale. — État religieux, politique et moral des Germains. — Influence qu'ils exerceront sur la civilisation moderne.

Vers la fin du quatrième siècle, au milieu du calme éphémère que le génie de Théodose lui avait fait, l'empire romain conservait bien, en apparence du moins, sa grandeur et sa majesté; mais il ne pouvait plus se glorifier d'embrasser le monde. Ses frontières renversées, ses provinces saccagées, ses légions envahies par des étrangers, lui annonçaient d'une manière terrible que sa domination n'avait jamais été universelle, et que les peuples qui avaient échappé à sa conquête, les peuples que par orgueil, ou peut-être par impuissance,

Rome avait flétris du nom de barbares, tenaient une place sur la terre et allaient en prendre une dans l'histoire. Dans ce moment de solennelle attente où les temps anciens finissent, où le moyen âge va commencer, une longue ligne formée par le Rhin, le Danube, le Pont-Euxin, le Caucase, le Tigre, l'Euphrate, les sables de l'Arabie et les déserts de l'Afrique, sépare deux mondes bien différents : d'un côté, le monde romain, dont l'organisation savante repose sur les traditions de la civilisation antique, mais dont le calme apparent est moins la tranquillité de l'ordre que l'atonie de la mort; de l'autre, le monde barbare, pêle-mêle confus de tribus sauvages, qui porte dans son sein tous les éléments de l'avenir, et dont l'agitation et la turbulence annoncent l'exubérance de la vie.

I. État du monde romain. Division géographique. — A la mort de Théodose, son vaste empire, qui s'étendait de l'Atlantique à l'Euphrate et des cataractes du Nil au golfe du Forth, fut partagé entre ses deux fils et forma les deux empires, d'Orient pour Arcadius, d'Occident pour Honorius (395). Ainsi fut brisée définitivement l'unité du monde romain; la séparation fut irrévocable, parce qu'elle répondait à des besoins d'isolement et d'indépendance qui n'avaient cessé de se manifester depuis le temps même de la république, et auxquels la tétrarchie de Dioclétien et la fondation de Constantinople avaient essayé de donner satisfaction.

La grande Syrte, la Barbana qui se jette dans le lac Labéatis, un peu au-dessus de Scodra, et le Drin, affluent de la Save, formèrent la limite respective des deux empires, qui eurent pour capitale, l'un Constantinople, ville grecque et bien souvent arienne, l'autre, Rome, latine et orthodoxe. Chacun de ces deux empires se divisait en préfectures, qui elles-mêmes se subdivisaient en diocèses, et ceux-ci en provinces.

L'empire d'Occident renfermait les deux préfectures d'*Italie* et des *Gaules*. La première se divisait en quatre diocèses : de *Rome*, d'*Italie*, d'*Afrique* et d'*Illyrie*, qui comprenaient ensemble vingt-neuf provinces; la seconde en trois diocèses, d'*Espagne*, des *Gaules* et de *Bretagne*, qui renfermaient trente provinces. L'empire d'Orient avait également ses deux préfectures d'*Orient* et d'*Illyrie* : celle d'Orient comprenait cinq diocèses, d'*Égypte*, d'*Asie*, de *Pont*, d'*Orient* et de *Thrace*, avec quarante-neuf provinces; celle d'Illyrie, les deux diocèses de *Macédoine* et de *Dacie*, avec onze provinces. En voici, du reste, le tableau :

EMPIRE D'OCCIDENT (DEUX PRÉFECTURES).

1° Préfecture d'Italie (quatre diocèses).

1° *Diocèse d'Illyrie occidentale* (six provinces).

Provinces.	*Métropoles.*	*Villes importantes.*
1. DALMATIE, sur la côte de l'Adriatique.	Salone, capit. du diocèse.	Aspalatos (*Spalatro*).
2. SAVIE, au N. de la Dalmatie.	Siscia (*Sissek*).	Sirmium, Cibalis, Mursa.
3. PANNONIE II, partie occ. de l'anc. Pannonie.	Bregetio (*Szony*).	Vindobona (*Vienne*).
4. PANNONIE I, à l'O. de la Pannonie II.	Sabaria (*Sarvar*).	Petovia (*Pettau*).
5. NORIQUE RIVERAIN, le long du Danube.	Lauriacum (*Lorch*).	Boiodurum (*Innstadt*).
6. NORIQUE INTÉRIEUR, au S. du Riverain.	Virunum (*Klagenfurth*).	Solva (*Zol-Feld*).

2° *Diocèse d'Italie* (sept provinces).

1. RHÉTIE II, au N. du diocèse; anc. Vindélicie.	Augusta Vindelicorum (*Augsbourg*).	
2. RHÉTIE I, au S. de la Rhétie II.	Curia (*Coire*).	Tridentum (*Trente*).
3. ALPES COTTIENNES, partie Italie, partie Gaule.	Segusio (*Suze*).	
4. LIGURIE, l'O. et le centre de la Cisalpine.	Mediolanum (*Milan*).	Asta (*Asti*), Pollentia.
5. VÉNÉTIE et ISTRIE.	Aquilée.	Pola, Vérone, Padoue.
6. ÉMILIE, partie de la Cispadane.	Plaisance.	Bononia (*Bologne*).
7. FLAMINIE, au S.-E. de l'Émilie.	Ravenne.	Ariminium (*Rimini*).

3° *Diocèse de Rome* (dix provinces).

1. TUSCIE, ancienne Étrurie.	Florence.	
2. PICÉNUM SUBURBICAIRE, partie du Picénum et de l'ancienne Ombrie.	Spolète.	
3. VALÉRIE, Sabine et partie du Latium.	Amiterne (*Pescara*).	
4. SAMNIUM, à l'E. de la Valérie.	Corfinium (*S.-Pelino*).	
5. CAMPANIE, au S. du Samnium.	Naples.	Bénévent.
6. APULIE et CALABRE.	Lucérie (*Lucera*).	Tarente.
7. BRUTTIUM et LUCANIE, S.-O. de l'Italie.	Consentia (*Cosenza*).	Pœstum (*Pesti*).
8. SICILE.	Syracuse.	
9. SARDAIGNE.	Calaris (*Cagliari*).	
10. CORSE.	Alérie.	

4° *Diocèse d'Afrique* (cinq provinces et un proconsulat).

PROCONSULAT D'AFRIQUE, territoire de Carthage.	Carthage.	Utique, Adrumète (*Hammamet*).
1. TRIPOLITAINE, au S. et à l'O. de la gr. Syrte.	Leptis la Grande (*Lebida*).	OEa (*Tripoli*), Sabrata.
2. BYZACÈNE, à l'O. de la petite Syrte.	Byzacium (*Beghni*).	
3. NUMIDIE, partie or. de l'ancienne Numidie.	Constantine.	Hippone (*Bône*).
4. MAURÉTANIE SITIFIENNE, partie occ. de l'anc. Numidie.	Sitifi (*Setif*).	
5. MAURÉTANIE CÉSARIENNE.	Césarée (*Vacur*).	

2° Préfecture des Gaules (trois diocèses).

1° *Diocèse de Bretagne* (cinq provinces).

1. FLAVIE CÉSARIENNE, le S.-O. de l'île.	Venta Belgarum (*Winchester*).	
2. BRETAGNE I, le S.-E. de l'île.	Durovernum (*Cantorbéry*).	Londinium (*Londres*).
3. BRETAGNE II, la partie occid. de l'île.	Isca Silurum (*Caer-Léon*).	
4. GRANDE CÉSARIENNE, au N. des deux Bretagn.	Eboracum (*York*).	
5. VALENTINIENNE, au N. du mur d'Adrien.		Devana (*Vieux Aberdeen*).

2° *Diocèse des Gaules* (dix-huit provinces).

1. AQUITAINE III, ou Novempopulanie, au S.-O. de la Gaule.	Elusa (*Eauze*).	
2. AQUITAINE II.	Burdigala (*Bordeaux*).	
3. AQUITAINE I.	Avaricum (*Bourges*).	
4. NARBONNAISE I, des Pyrénées au Rhône.	Narbo Martius (*Narbonne*).	

Provinces.	*Métropoles.*	*Villes importantes.*
5. VIENNOISE II, cours inférieur du Rhône.	Arelate (*Arles*).	
6. VIENNOISE I, cours sup. du Rhône jusqu'au lac Léman.	Vienne.	
7. NARBONNAISE II, à l'E. de la Viennoise II.	Aquæ Sextiæ (*Aix*).	Marseille, Forum Julii.
8. ALPES MARITIMES, dans la chaîne des Alp. m.	Ebrodunum (*Embrun*).	
9. ALPES PENNINES et GRÉES.	Darantasia.	
10. LYONNAISE I, au N. de la Viennoise I.	Lugdunum (*Lyon*).	Mâcon, Autun.
11. LYONNAISE IV, au N.-O. de la Lyonnaise I.	Sens.	Paris.
12. LYONNAISE III, toute l'ancienne Armorique.	Cæsarodunum (*Tours*).	
13. LYONNAISE II.	Rotomagus (*Rouen*).	
14. BELGIQUE II, le long du détroit de Gaule.	Duro Cortorum (*Reims*).	Soissons, Amiens.
15. BELGIQUE I, à l'E. de la II.	Trèves.	
16. GRANDE SÉQUANAISE, au S.-E. de la Belg. I.	Vesontio (*Besançon*).	
17. GERMANIE I ou SUPÉRIEURE, sur le Rhin.	Mogontiacum (*Mayence*).	Argentoratum.
18. GERMANIE II ou INFÉRIEURE, jusqu'à l'embouchure du Rhin.	Colonia Agrippina (*Cologne*).	

3° *Diocèse d'Espagne* (sept provinces).

1. TARRACONAISE, N.-E. de l'Espagne.	Tarracone (*Tarragone*).	
2. GALLÉCIE, angle N.-O. de l'Espagne.	Bracara Augusta (*Braga*).	
3. LUSITANIE, au S. de la Gallécie.	Emerita Augusta (*Mérida*).	
4. CARTHAGINOISE, au S. de la Tarraconaise.	Carthage-la-Neuve.	
5. BÉTIQUE, partie S. de l'Espagne.	Hispalis (*Séville*).	Corduba (*Cordoue*).
6. ILES BALÉARES.	Palma.	Port de Magon.
7. MAURÉTANIE TINGITANE, N.-O. de l'Afrique.	Tingis (*Tanger*).	

EMPIRE D'ORIENT (DEUX PRÉFECTURES).

1° Préfecture d'Orient (cinq diocèses).

1° *Diocèse d'Égypte* (six provinces).

1. AUGUSTANIQUE, N.-E. de l'Égypte inférieure.	Péluse (*Tinéh*).	
2. ÉGYPTE, tout le Delta du Nil.	Alexandrie.	
3. ARCADIE, Égypte centrale.	Memphis (*Menf* en ruines).	
4. THÉBAÏDE, Égypte supérieure.	Antinoé (*Besa*).	Thèbes (*Louksor*).
5. LIBYE INFÉRIEURE, à l'O. de l'Égypte.	Paretonium.	
6. LIBYE SUPÉRIEURE, ancienne Cyrénaïque.	Cyrène.	Apollonie (*Marsa-Sousa*).

2° *Diocèse d'Orient* (quinze provinces).

1. PALESTINE III, S. de la Palest. et l'Arabie pétr.	Petra (*Karak*).	
2. PALESTINE I, de la Médit. au lac Asphaltite.	Césarée (*Kaïsariéh*).	Jérusalem.
3. PALESTINE II, au centre de l'anc. Judée.	Scythopolis s. l. Jourdain.	
4. ARABIE, à l'E. de la Palestine II.	Bostra (*Basra*).	
5. PHÉNICIE MARITIME, le long de la Méditerr.	Beryte (*Beïrout*).	
6. PHÉNICIE LIBANIQUE, à l'E. de la précédente.	Damas.	Palmyre, Émèse (*Hems*).
7. SYRIE II, N. de la Phénicie, vallée de l'Oronte.	Apamée (*Famiéh*).	
8. SYRIE I, au N. de l'Oronte.	Antioche (*Antakiéh*).	
9. SYRIE EUPHRATÉSIENNE, sur la r. dr. de l'Euph.	Hiéropolis (*Bambig*).	
10. OSRHOÈNE, sur la rive gauche de l'Euphrate.	Édesse (*Orfa*).	Théodosiopolis (*Ras-Aïn*).
11. MÉSOPOTAMIE, part. sept. de l'anc. Mésopot.	Amida, sur le Tigre.	
12. CILICIE II, pointe N.-E. de la Méditerranée.	Anazarbe (*Ac-Saraï*).	
13. CILICIE I, à l'O. de la précédente.	Tarse, sur le Cydnus.	
14. ISAURIE, entre le Taurus et la Méditerranée.	Séleucie-Trachée.	
15. ILE DE CHYPRE.	Constantia (*Costanza*).	

3° *Diocèse d'Asie* (onze provinces).

1. PAMPHYLIE, à l'O. de l'Isaurie, litt. de la Méd.	Perga (*Kara-Hissar*).	Attalie, Aspende.
2. LYCAONIE, au N. de la Pamphylie.	Iconium (*Koniéh*).	
3. PISIDIE, au S.-O. de la Lycaonie.	Antioche de Pisidie.	
4. PHRYGIE SALUTAIRE.	Synnada (*Saïd-Gazelle*).	
5. PHRYGIE PACATIANE.	Laodicée, sur le Lycus.	
6. LYCIE, dans la presqu'île de ce nom.	Myra (*Makré*).	

Provinces.	Métropoles.	Villes importantes.
7. CARIE, angle de la mer Égée et de la Médit.	Aphrodisiade (*Gheira*).	Halicarnasse (*Boudroun*).
8. LYDIE, partie de l'ancienne Lydie.	Sardes, près de l'Hermus.	
9. ASIE PROPRE (1), ancienne Ionie et Éolide.	Éphèse (*Aïa-Solouk*).	Pergame (*Bergamo*).
10. HELLESPONT, le long du détroit de ce nom.	Cyzique (*Zisick*).	Abydos (*Avido*).
11. LES ILES, les îles répandues sur la côte d'Asie.	Rhodes.	

4° *Diocèse de Pont* (onze provinces).

1. PONT POLÉMONIAQUE, partie orientale de l'ancienne province du Pont.	Néocæsarée (*Niksara*).	Trébisonde, Cérasonte.
2. HÉLÉNOPONT, partie occidentale du Pont.	Amasée (*Amasiah*).	
3. ARMÉNIE I, N. de l'anc. Arménie Mineure.	Sébaste (*Sivas*).	
4. ARMÉNIE II, au S. de la précédente.	Mélitène (*Malathija*).	
5. CAPPADOCE I, centre de l'anc. roy. de Cappad.	Césarée ad Argeum.	
6. CAPPADOCE II, au S. de Cappadoce I.	Tyane (*Nikdéh*).	
7. GALATIE II ou SALUTAIRE, S. de l'anc. Galatie.	Pessinonte, s. le Sangarius.	
8. GALATIE I, N. de l'ancienne Galatie.	Ancyre (*Angouri*)	
9. PAPHLAGONIE, sur la côte du Pont-Euxin.	Gangra (*Kiangari*).	
10. HONORIADE, N.-E. de l'ancienne Bithynie.	Claudiopolis(*Castomena*).	Héraclée (*Harakiéh*).
11. BITHYNIE, S.-O. de l'ancienne Bithynie.	Nicomédie (*Nikmid*).	Nicée (*Is-Nik*), Pruse.

5° *Diocèse de Thrace* (six provinces).

1. EUROPE, le long du Bosphore de Thrace et de la Propontide.	Héraclée (*Erékli*).	
2. RHODOPE, côte N. de la mer Égée.	Trajanopolis (*Arichovo*).	Abdère (*Asperosa*).
3. HÆMI-MONT, au S. du mont Hæmus.	Andrinople.	
4. THRACE, extrémité occid. de l'anc. Thrace.	Philippopolis.	
5. MŒSIE II ou INFÉRIEURE, s. la r. dr. du Danube.	Marcianopolis.	
6. PETITE SCYTHIE, entre le Danube et le P.-Euxin.	Tomès (*Baba-Dagh*).	

2° Préfecture d'Illyrie orientale (deux diocèses).

1° *Diocèse de Macédoine* (six provinces).

1. PROCONSULAT D'ACHAÏE, Grèce centr. et Pélop.	Corinthe.	Athènes.
2. THESSALIE, ancienne Thessalie.	Larisse (*Iéni-Cheher*).	
3. ANCIENNE ÉPIRE, S. de l'ancienne Épire.	Nicopolis (*Prévésa*).	
4. NOUVELLE ÉPIRE, N. de l'ancienne Épire.	Dyrrachium (*Durazzo*).	
5. MACÉDOINE, ancienne province de ce nom.	Thessalonique (*Saloniki*).	Édesse, Pella.
6. CRÈTE.	Gortyne.	Cnosse (*Enadiéh*).

2° *Diocèse de Dacie* (cinq provinces).

1. PRÉVALITANE, partie de l'ancienne Illyrie.	Scodra (*Scutari*).	
2. DARDANIE, revers sept. des monts Scardes et Orbelus.	Scupi (*Uskup*).	
3. DACIE INTÉRIEURE, au N.-E. de la Dardanie.	Sardique (*Triaditza*).	
4. DACIE RIVERAINE, l. l. de la r. dr. du Danube.	Ratiaria (*Arzer-Palanca*)	
5. MŒSIE I ou SUPÉRIEURE, partie occ. de l'ancienne Mœsie.	Viminacium (*Widdin*), sur le Danube.	

Ainsi les deux empires renfermaient quatre préfectures, quatorze diocèses et cent dix-neuf provinces. Mais n'oublions pas que l'empire romain n'étant qu'une agrégation de cités (*civitates*), celles-ci devaient avoir conservé une certaine importance, et qu'elles formaient, avec le territoire qui les environnait, un dernier degré de la division politique. Il est d'autant plus nécessaire d'en tenir compte,

1. Cette province et les deux suivantes formaient le PROCONSULAT D'ASIE, et étaient gouvernées par un proconsul qui relevait directement du préfet du prétoire d'Orient.

que les cités sont appelées à jouer un grand rôle dans l'organisation ecclésiastique, qui s'est modelée sur l'administration impériale.

Situation politique. Gouvernement. — Le gouvernement de chaque empire était un despotisme pur qui se personnifiait dans la personne de l'empereur. La cour était formée par de grands officiers, qui constituaient le gouvernement central. C'étaient : 1° le grand chambellan (*præpositus sacri cubiculi*); 2° les deux comtes de la cavalerie et de l'infanterie du palais; 3° le maître des offices, espèce de ministre universel dont les fonctions étaient fort étendues; 4° le questeur, grand chancelier de l'empereur, qui se trouvait placé à la tête de tout l'ordre judiciaire pour tout ce qui regardait la rédaction, la promulgation et même l'interprétation des lois; 5° le comte des largesses sacrées, qui percevait et administrait tous les revenus dont se composait le trésor public (*ærarium*); 6° le trésorier de la couronne (*comes rerum privatarum*), à qui était confiée l'administration du trésor particulier de l'empereur (*fiscus*); 7° le premier secrétaire d'État (*primicerius notariorum*), qui tenait le registre (*laterculum majus*) où étaient inscrits tous les fonctionnaires publics, leurs charges, leurs traitements.

Chaque préfecture avait à sa tête un préfet du prétoire, magistrat purement civil, à qui appartenait l'administration générale; chaque diocèse, un vicaire ou vice-préfet, et les provinces étaient gouvernées soit par des consulaires, soit par des présidents ou par des correcteurs, qui ne différaient que de titre, mais exerçaient au fond le même pouvoir. Quant aux cités, elles étaient administrées par des magistrats municipaux, élus dans la classe des curiales, c'est-à-dire de tous ceux qui possédaient une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents et ne comptaient à aucun titre parmi les privilégiés. Un seul magistrat était choisi en dehors de cette classe : c'était le *défenseur*, qui était élu pour cinq ans, et avait pour mission de protéger le peuple contre les abus de l'administration municipale et contre les actes arbitraires des agents impériaux. Cette charge grandit à mesure que les institutions municipales tombèrent en décadence; elle attira bientôt à elle presque toutes les attributions de la curie, et acquit une grande importance lorsque les peuples l'eurent presque partout confiée à l'évêque du lieu.

Organisation militaire. — Les troupes qui formaient l'armée étaient composées de corps de barbares (*auxilia*) et de légions qu'on recrutait dans les provinces, mais dans les derniers rangs du peuple, depuis que le despotisme ombrageux des empereurs avait interdit l'usage des armes à tous ceux qui pouvaient avoir quelque influence dans le pays. Les troupes étaient placées, dans chaque préfecture, sous le

commandement général d'un maître des deux milices, qui avait comme lieutenants un maître de la cavalerie et un maître de l'infanterie, au-dessous desquels se trouvaient les comtes et les ducs établis sur les frontières.

Finances. Les sources du revenu public étaient de quatre espèces ; 1° les contributions directes, qui, sous le nom de *canon*, d'*indiction* et de *superindiction*, frappaient la propriété, et sous celui de *capitation*, les personnes ; 2° les contributions indirectes, qui pesaient sur tous les contrats, comme le *vingtième* sur les testaments, le *centième* sur les ventes aux enchères et le *cinquantième* sur la vente des esclaves ; on pourrait faire rentrer dans cette catégorie l'*or coronaire*, qui répond à notre ancien droit de joyeux avénement, et dont l'avidité des empereurs avait multiplié les occasions : l'avénement de chaque prince, le renouvellement décennal de son règne, une grâce accordée à une cité, une victoire, une adoption dans la famille impériale, etc., devinrent le prétexte de la levée de cet impôt ; 3° le *portorium*, ou les douanes, qui, avec le *chrysargyre*, frappait le commerce et l'industrie ; 4° enfin le domaine, qui ne se composait pas seulement des biens du prince, mais encore des revenus des salines, des rivières, des forêts, des mines et des carrières, et qui se grossissait des produits des confiscations et de la succession de tous ceux qui mouraient sans héritier. Il y avait dans chaque province une caisse provinciale, où les percepteurs déposaient tous les fonds, qui, après qu'on avait satisfait aux dépenses de la province, étaient envoyés, par les soins du gouverneur, à l'autorité centrale, et versés, suivant leur nature, dans le trésor public ou dans le trésor particulier du prince.

Justice. — Dans l'empire romain, l'exercice des fonctions judiciaires ne constituait pas, comme de nos jours, un ordre d'hommes à part. Elles étaient confiées aux fonctionnaires qui, à différents degrés, étaient chargés de l'administration des provinces ; toute juridiction civile et criminelle leur appartenait. Cependant en matière civile, le *défenseur* dans la cité jugeait les procès des habitants et présidait un tribunal de première instance qui relevait du tribunal formé par les magistrats municipaux. Lorsque ces deux juridictions étaient épuisées, les causes allaient par voie d'appel au gouverneur de la province, de ce dernier au vicaire, du vicaire au préfet du prétoire, et de là, s'il y avait lieu, ou si les parties étaient assez puissantes, à l'empereur, en qui résidait la souveraine justice. Ainsi les agents du pouvoir se trouvaient maîtres en toutes choses de la vie, de l'honneur et de la fortune des citoyens.

Mais, quelle que soit l'étendue de leur autorité, ils ne jouissent

pas comme fonctionnaires d'une plus grande indépendance que leurs administrés. Subordonnés l'un à l'autre jusqu'à l'empereur, qui dispose de leur sort, ils sentent peser sur eux les lourdes chaînes de ce despotisme administratif qui procède de haut en bas et pèse également à tous les degrés de la hiérarchie. A la fin du quatrième siècle, ce gouvernement impérial, qui avait peut-être jadis rendu quelques services au monde, laisse éclater tous les vices de sa nature. Attaqué de tous côtés par les barbares, il est contraint de multiplier ses moyens d'action, de renouveler sans cesse ses demandes d'hommes et d'argent. Sa faiblesse s'accroît en proportion de ses exigences; forcé pour se défendre de se replier sur lui-même, de concentrer les troupes autour de lui, il ne se sentira bientôt pas la force de protéger ni même de gouverner les provinces, auxquelles il ne se manifeste plus que par les sacrifices qu'il leur impose.

État social. — A l'époque qui nous occupe, le monde romain renfermait deux sociétés différentes, la *société civile* et la *société chrétienne,* qui différaient non-seulement par leur objet, mais encore par les principes et les institutions diverses qui les régissaient : sans doute il n'y avait plus ou presque plus de païens; l'immense majorité de l'empire avait embrassé le christianisme, mais la société civile n'en restait pas moins païenne par les lois et par les mœurs.

Société civile. — La société civile comprenait quatre classes distinctes de personnes : l'aristocratie, les curiales, le peuple et les esclaves. 1° L'aristocratie se composait de toutes les familles sénatoriales, dont le nombre s'était prodigieusement accru depuis que la faveur d'entrer dans le sénat était accordée à une grande partie des agents supérieurs de l'administration civile et militaire. On distinguait dans son sein les rangs de *nobilissimes,* d'*illustres,* de *spectabiles,* de *clarissimes, etc.,* distinctions purement personnelles qui ne servaient qu'à établir des droits de préséance. Investie de brillants priviléges, comme l'exemption de la torture ou de la plupart des impôts, cette noblesse manquait des caractères qui font la force véritable de toutes les aristocraties; elle ne trouvait pas en elle-même sa raison d'être, et son existence dépendait du caprice de l'empereur, qui pouvait toujours retirer les priviléges qu'il avait accordés. 2° Les curiales, ou les habitants des villes qui possédaient au moins vingt-cinq arpents de terre, formaient la bourgeoisie. C'était sur les curiales que retombait en partie tout le poids des impôts qu'ils étaient chargés de percevoir, sous la responsabilité de leurs biens propres, en cas de non-recouvrement. L'honneur d'administrer la cité, les priviléges qu'on leur accordait, ne pouvaient plus compenser l'énormité des charges qui pesaient sur eux et en-

traînaient leur ruine : aussi l'existence des curiales n'était plus qu'une image trompeuse de l'ancien régime municipal. L'avidité du fisc avait fait de cette qualité un fardeau bien plus que l'exercice d'un droit honorable. 3° Le peuple (*plebs*) comprenait tous les petits propriétaires, les marchands et les artisans libres, qui commençaient alors à se constituer en corps de métiers et à former ces *collegia opificum* dont on retrouve plus tard l'idée dans les corporations du moyen âge. 4° Les esclaves étaient de deux espèces : les uns, esclaves domestiques, attachés dans la maison à la personne du maître; les autres, esclaves ruraux, employés aux travaux des champs, et dont les désignations diverses de *coloni*, *inquilini*, *rustici*, *agricolæ*, indiquent dans leur existence des conditions différentes. Ces deux dernières classes, le peuple et les esclaves, avaient été les premières à se ressentir des vices d'un gouvernement dont la faiblesse avait entraîné la ruine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Déjà les insurrections de bagaudes n'avaient été de leur part que le cri de la misère et du désespoir.

Ainsi, un lourd despotisme, mais dont tous les ressorts se détendent; une aristocratie sans force; quelques millions de curiales sans affection pour un gouvernement qui les ruine sans les protéger, et enfin cinquante ou soixante millions de colons ou d'esclaves décimés par la misère, tel est l'ensemble de la société civile. Ajoutons encore que chez elle la fibre morale est énervée, parce que le pouvoir ombrageux qui lui a interdit l'usage des armes a détruit en elle tout sentiment de patriotisme. En voulant lui ôter les moyens de résister aux excès du despotisme, il lui a enlevé jusqu'au courage de se défendre contre les barbares. Qu'on s'étonne ensuite de la facilité avec laquelle s'accomplira leur conquête, lorsque la population voit non des ennemis, mais des libérateurs dans ces conquérants sauvages dont l'arrivée aura du moins pour résultat de rompre les derniers liens qui l'attachent encore à un pouvoir oppresseur. Au point de vue intellectuel, la société civile présente le même état d'abattement; le despotisme a retiré toute activité aux esprits. Si, d'une part, on déserte les écoles impériales, où les professeurs sont sans indépendance et les élèves l'objet de mille tracasseries de police, d'une autre, on se préoccupe peu d'une littérature qui ne produit que des grammairiens, des rhéteurs, des chroniqueurs pour historiens, et pour poëtes des faiseurs d'épithalames.

Société religieuse. — A côté de la société civile languissante et comme frappée de mort se trouvait la société chrétienne, pleine de vie, d'activité et d'avenir. La direction de cette société appartenait au pape, et au-dessous de lui, dans les provinces d'Orient, aux pa-

triarches, dans celles d'Occident, aux métropolitains, et enfin aux évêques dans les cités. Quoique le clergé constituât une aristocratie qui dominait la société religieuse tout entière, néanmoins elle avait de puissantes garanties d'indépendance : 1° dans le principe d'élection qui présidait à la nomination de ses chefs ; 2° dans la tenue fréquente des conciles œcuméniques, nationaux et provinciaux, qui imprimaient aux esprits une grande activité et étaient pour les évêques un puissant moyen d'action.

Ce n'est pas seulement par les principes de force et de liberté qui se rencontrent dans l'organisation de son gouvernement que la société chrétienne l'emporte sur la société civile ; elle lui est bien supérieure par son côté intellectuel et moral. Les monastères, qu'on pourrait opposer aux écoles impériales, offraient un enseignement d'un ordre bien plus relevé, et étaient des foyers actifs pour la fermentation et la propagation des idées ; et quant à sa littérature, qui abondait en philosophes, en politiques et en orateurs, elle remuait les plus pressants intérêts, et agitait les plus graves questions qui puissent préoccuper l'humanité.

Tandis que les saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire de Nazianze, etc., éclipsaient les représentants de la littérature païenne, les évêques, grâce au respect qu'inspiraient leurs vertus et leur savoir, acquéraient chaque jour une prépondérance plus grande, non-seulement dans l'ordre moral, mais encore dans l'ordre civil et politique. Déjà rangés par les lois dans la classe des privilégiés, investis par la constitution de 318 du droit de rendre la justice, ils virent bientôt se grouper autour d'eux une population que les barbares menaçaient et qu'abandonnait un pouvoir qui n'était plus capable de la protéger. La confiance des peuples les appela presque partout aux importantes fonctions de *défenseurs*, et comme l'accroissement de leur puissance coïncidait avec la décadence de toutes les institutions politiques, ils sauvèrent du naufrage, en attirant à eux tout ce qui subsistait du régime municipal. Ainsi, la supériorité bien marquée du clergé concourait déjà, tout autant que les circonstances, à lui faire obtenir le gouvernement du monde. On ne doit donc pas s'étonner que l'Église ait fini par absorber la société civile, si l'on songe surtout que les barbares vont développer les conséquences de la position que le quatrième siècle avait faite aux évêques.

II. État du monde barbare. Géographie et situation politique. — A côté du monde romain s'agitait le monde barbare, qui pressait les flancs de l'empire au sud, à l'est et au nord.

Barbares du sud. — Les tribus nomades de l'Afrique, refoulées, mais jamais vaincues, restaient ce qu'elles avaient toujours été, hostiles à la domination de tous les envahisseurs qui s'étaient établis entre la Méditerranée et les chaînes de l'Atlas. Les mouvements des *Blemmyes*, qui avaient jadis attiré l'attention de Dioclétien, au sud de l'Égypte, et ceux des *Musulans*, sur les confins des Maurétanies césarienne et sitifienne, n'avaient pu encore entamer les possessions de Rome, mais ils annonçaient du moins que sa domination déclinait en Afrique.

Barbares de l'est. — A l'est se trouvaient : 1° dans les sables de l'Arabie, les tribus *arabes*, qui ne cessaient de ravager les frontières de l'empire, mais dont on ne pouvait encore prévoir les brillantes destinées ; 2° les *Perses*, entre le Tigre et l'Indus, qui avaient enlevé aux Romains les provinces transtigritanes, et qui devaient non pas envahir l'empire d'Orient, mais l'affaiblir et lui faire une rude guerre jusqu'au jour où leur puissance s'écroula sous les coups des Arabes ; 3° sur la rive gauche de l'Euphrate, l'*Arménie* formait une confédération qui devait son indépendance à la protection des Romains. Toutefois, à la fin du quatrième siècle, les peuples qui, au sud et à l'est, étaient restés étrangers à la domination romaine n'inspiraient pas de craintes sérieuses. Tout le danger venait du nord.

Barbares du nord. — Les vastes contrées qui s'étendent de la rive droite du Rhin aux confins de la Chine étaient vaguement désignées par les anciens sous les noms de Germanie, de Sarmatie et de Scythie, et renfermaient de nombreuses tribus barbares qu'on peut rattacher aux trois grandes familles *scythique, sarmate* et *germanique*.

Famille scythique. — La famille scythique occupait toute la partie septentrionale de l'Asie, depuis le Rha ou Volga jusqu'à la mer Orientale. Elle comprenait les tribus nomades qui ont joué un rôle dans l'histoire sous les noms de *Bulgares*, d'*Avares*, d'*Alains*, de *Hongrois* ou *Madgyares*, de *Turcks*, de *Mongols* et de *Huns*. Ces derniers, originaires du désert de Kobi, avaient à une époque fort reculée fondé un immense empire et étendu leur domination jusque sur les Mandchoux de la Chine ; mais, après une longue oppression, les Mandchoux repoussèrent ce joug honteux et vengèrent plusieurs siècles d'humiliation par la ruine de l'empire hunnique (51 av. J. C.). Après des luttes sanglantes, les Huns abandonnèrent le théâtre de leurs désastres et se dirigèrent vers l'occident, traînant après eux leur immense bétail et les nombreux chariots qui leur servaient d'habitations. Pendant la marche, une de leurs divisions se sépara, et vint, sous le nom de *Huns blancs* ou *Nephtalites*, s'établir sur les côtes de la mer Caspienne, dans la Sogdiane, où ils ne tardèrent pas à de-

venir redoutables à l'empire des Perses. Le reste de l'émigration continua sa route vers l'ouest et, après avoir tourné la Caspienne, déboucha dans les plaines du Volga. Vainqueurs des Alains, qu'ils subjuguèrent, les Huns de la *Horde noire* attaquèrent le vaste empire des Goths, qui s'étendait au nord du Pont-Euxin, de la Theiss au Tanaïs. Le choc de ces deux peuples décida le grand événement qui devait amener la chute de l'empire d'Occident. La défaite des Ostrogoths effraya les Wisigoths, qui, au lieu de soutenir la lutte, s'enfuirent et demandèrent un asile à l'empereur d'Orient (376). Maîtres alors du territoire qu'avaient occupé les Goths, les Huns continuèrent à s'avancer vers le nord-ouest, assujettirent tous les peuples de la Sarmatie, et finirent par fonder un empire qui s'étendit jusqu'aux embouchures de la Vistule.

Les Huns ont produit en Europe, par leur laideur et leur férocité, une impression d'horreur qui s'est longtemps conservée dans le souvenir des peuples. Leurs oreilles étaient larges et écartées, leur nez aplati, leurs yeux petits, « percés comme des trous » et dépourvus de sourcils. Pour ajouter à la laideur naturelle de leur visage osseux et de leur teint verdâtre, les Huns se tatouaient et se tailladaient les joues à coups de sabre. Ces traits physiologiques, joints à leur existence nomade, à leurs mœurs féroces, à leur vie grossière, contrastaient si étrangement avec ceux des autres races européennes qu'Ammien Marcellin les appelle « des bêtes à deux pieds, » et qu'on les croyait vulgairement les fils des sorcières et des génies infernaux.

Famille sarmate. — La famille sarmate, connue en général sous le nom de *slave,* que Jornandès lui a donné le premier, comprenait toutes les tribus éparses entre la Vistule, la Theiss et le Volga. Placée entre les races scythique et germanique, elle eut des destinées moins brillantes et fut en quelque sorte étouffée par elles. Jornandès a divisé cette famille en trois branches, celles des *Vendes,* des *Antes* et des *Slaves* proprement dits. Les Vendes ou Slaves occidentaux profitèrent des déplacements de peuples qui s'opérèrent dans la Germanie pour s'avancer à l'ouest jusqu'à l'Elbe. Leurs tribus, dispersées entre ce dernier fleuve et la Vistule, se sont fait connaître sous les noms de *Tchèques,* qui s'établirent en Bohême et conservèrent à ce pays le nom que les Boii lui avaient donné jadis; de *Leckhes,* de *Poléniens* et de *Lettons,* en Pologne et en Lithuanie; de *Moraves,* en Moravie; de *Sorabes,* de *Wilzes* et d'*Obotrites*, dans la Lusace, le Brandebourg, la Poméranie et le Mecklenbourg, où ils furent soumis par Charlemagne et par Othon le Grand. Les *Antes* ou Slaves du nord se sont réunis aux *Finois* de la Baltique et ont formé le fond de la nation russe. Les Slaves méridionaux, qui à la fin du quatrième

siècle passèrent de la domination des Goths sous celle des Huns, vers le sixième et le septième siècle franchirent le Danube et se disséminèrent jusque sur les bords de l'Adriatique sous les noms d'*Esclavons*, de *Bosniens*, de *Serviens* et de *Croates*.

Famille germanique. — La famille germanique, qui s'étendait des rives du Rhin à celles de la Vistule, est la plus importante à étudier, puisqu'elle est la seule qui soit parvenue à fonder en Europe des États durables. La désignation de Germains donnée aux peuples qui en faisaient partie signifie *frères* (germani), suivant les étymologistes latins, et *hommes de guerre* (her-mann), d'après les critiques qui ont adopté de préférence l'étymologie allemande. Mais ces peuples se donnaient le nom de *Teutons*, qui subsiste encore sous celui de *Deutsch*, et qu'ils rapportaient à leur dieu *Tuiscon*, fils de la terre. C'est sous ce nom et sous celui de Cimbres que les Germains, plus de cent ans avant notre ère, avaient révélé à Rome leur existence par la destruction de cinq armées consulaires.

La conquête de la Gaule par César et celle de la Rhétie par Auguste mirent les Romains en contact avec les Germains du Rhin et du Danube. Dès lors commença une guerre dans laquelle les Romains, après cent soixante et seize ans de lutte, se virent réduits à se défendre et à renoncer au rôle agressif qu'ils avaient pris d'abord. Si les Germains purent ainsi résister avec succès à toutes les forces du peuple-roi, ils en furent redevables à l'esprit d'association qui est un des traits distinctifs de leur caractère. Dès qu'elles se sentirent menacées par les légions, leurs tribus se rapprochèrent et s'unirent dans l'intérêt commun de la défense. Dans le premier siècle de l'ère chrétienne, elles formèrent les deux puissantes ligues des Chérusques et des Marcomans, qui auraient peut-être alors ébranlé la puissance romaine, si elles se fussent unies comme elles avaient été sur le point de le faire. Malheureusement pour elles, mais heureusement pour la civilisation dont la victoire prématurée des barbares aurait compromis l'avenir, la rivalité de ces deux ligues, entretenue par les intrigues de la politique romaine, amena leur dissolution. Toutefois celle des Marcomans ne tarda pas à se reformer, et dirigea les destinées de la Germanie sous le nom de ligue des Suèves, qu'elle échangea au troisième siècle de notre ère contre celui de ligue des Allemans. A l'époque où la confédération allemanique prenait une grande importance sur le cours supérieur du Danube, les Francs, au nord-ouest, reconstituaient sur le Rhin l'ancienne ligue des Chérusques, à laquelle ils donnaient leur nom. Dès lors commencèrent sur les terres de l'empire ces émigrations partielles qui devaient aboutir à la grande invasion.

Tandis que les Romains apprenaient à connaître à leurs dépens les Germains du Rhin et du Danube, de grands déplacements de peuples s'opéraient dans la partie orientale de la Germanie. La grande famille des *Goths*, originaires des bords de la Vistule, avait conquis la Scandinavie, où son passage est attesté par le nom de Gothie donné encore à une province de la Suède, et elle était revenue plus tard reprendre ses cantonnements sur les rives de la Baltique. Mais à la fin du second siècle de l'ère chrétienne, les Goths descendirent vers le sud, en dehors des limites de la Germanie, et, envahissant la Sarmatie, s'étendirent de proche en proche depuis la Vistule jusqu'au Tanaïs. Sur cet immense territoire leurs nombreuses tribus se partagèrent en trois grandes masses : celle des *Ostrogoths* ou Goths de l'est, entre le Tanaïs et le Borysthène; celle des *Wisigoths* ou Goths de l'ouest, du Borysthène à la Theiss; et celle des *Gépides* enfin ou *traînards*, dans la Germanie orientale, aux sources de la Vistule, sur les revers des monts Carpathes. Les Goths commençaient à se civiliser et venaient de se convertir à la religion du Christ, qu'ils avaient reçue sous la forme arienne, lorsqu'ils furent surpris tout à coup par l'arrivée des Huns (375), et virent leur puissant empire s'écrouler sous les coups de ces terribles envahisseurs. Après la dispersion des Ostrogoths, les Wisigoths, comme nous l'avons déjà dit, entrèrent sur les terres de l'empire et obtinrent un établissement dans la Thrace, dans la Mœsie et dans la Dacie riveraine. Mais les Gépides échappèrent quelque temps à la domination des Huns, et ne furent vaincus plus tard que par Attila.

La Germanie centrale, comprise entre la Vistule, la Theiss, le Danube, l'Elbe et la Baltique, était occupée par des tribus dont la bravoure, le caractère aventureux, l'humeur inquiète et turbulente, avaient frappé les Romains, qui en avaient fait un seul peuple nomade auquel ils avaient donné le nom de Suèves. Pourtant « ce n'était réellement ni un peuple ni une nation : c'était la masse errante des aventuriers, des bannis et des braves allant aux rapines et à la conquête; c'était la bande errante de la grande nation germanique » qui, au temps même de César, venait chercher un établissement en Gaule sous la conduite d'Arioviste, dont les soldats disaient n'avoir depuis cinq ans couché sous un toit. Ces populations flottantes avaient fini par s'asseoir pour former la confédération des Suèves, qui se fondit plus tard dans celle des Allemans; nom nouveau dont l'étymologie (all-mann, hommes de toute espèce) indique bien le caractère de la ligue à laquelle il s'appliquait. Vers la fin du quatrième siècle, la désignation de Suèves était restreinte à une tribu peu considérable, dont le souvenir s'est conservé longtemps dans le

nom de Souabe donné à une province de l'Allemagne. Mais la plupart des peuples de l'ancienne confédération suévique n'avaient pas perdu ce génie aventureux qui les avait caractérisés jadis ; ce sont eux qui formeront le premier ban de barbares dont le flot va déborder en 407 sur la Gaule, l'Espagne, l'Afrique et l'Italie. Il est difficile de suivre les migrations de ces tribus longtemps flottantes, dont l'origine est même souvent incertaine, et qui presque toutes, à l'époque qui nous occupe, avaient abandonné leur pays primitif.

Ainsi les *Burgundes* ou *Bourguignons*, contraints par les Gépides d'abandonner les bords de l'Oder et de la Vistule d'où ils étaient originaires, avaient cherché un asile vers les sources du Mein, dans le voisinage du petit peuple qui avait gardé spécialement le nom de *Suèves*. Les *Longobards*, célèbres plus tard sous le nom de *Lombards*, avaient quitté les bords de la Baltique et remonté, vers le sud, le cours de l'Elbe. Les *Vandales*, originaires, comme les Bourguignons, des bords de l'Oder, s'étaient avancés depuis longtemps vers les régions méridionales, et une de leurs tribus occupait maintenant les rives de la Theiss dans la Transylvanie actuelle. Les *Marcomans* s'étaient emparés depuis longtemps du Boiohemum (Bohême), dont ils restèrent maîtres jusqu'au jour où ils furent subjugués par les Tchèques. Leurs prédécesseurs dans la Bohême, les Boii, qu'ils en avaient chassés, étaient allés demander à l'empire un établissement dans la Rhétie IIe, à laquelle ils firent prendre le nom de *Boiaria* (Bavière). Au sud-est des Marcomans, dans la Moravie actuelle, se trouvaient les *Quades*, qui étaient restés unis avec leurs voisins pour faire pendant longtemps une rude guerre aux Romains sous Marc-Aurèle, Caracalla et Gallien.

Tous ces peuples de la Germanie centrale étaient réservés à porter le coup terrible sous lequel l'empire d'Occident s'écroula ; mais, dans cette grande chute du vieux monde, ils n'eurent que le rôle de démolisseurs et ne surent rien fonder de durable. Au reste, à peine furent-ils en contact avec la civilisation, qu'ils lui empruntèrent ce qu'elle avait de mauvais, et se condamnèrent d'avance à l'impuissance en embrassant l'arianisme, dont ils se firent les défenseurs contre l'orthodoxie, qui seule pouvait régénérer la société. Aussi furent-ils bientôt emportés par le second flot de l'invasion, et ils disparurent de dessus la terre sans laisser d'autre souvenir que celui des ruines qu'ils avaient faites.

Il n'en fut pas de même des peuples de la Germanie occidentale, dont l'histoire nous est beaucoup mieux connue, et qui étaient destinés à rajeunir et à dominer l'Europe. Dans cette région que le

Rhin séparait de la Gaule, on trouvait au quatrième siècle trois puissantes confédérations.

Au sud-ouest, dans les contrées qu'arrosent le haut Danube, le Rhin, le Mein et le Necker, la confédération des *Allemans* renfermait les *Usipiens*, les *Bucinobantes*, les *Caracasiens* et les *Juthongues*.

Au nord des Allemans, sur les rives du Rhin, les *Francs* avaient formé dans le courant du troisième siècle une grande confédération, dont les principaux peuples étaient les *Chamaves*, les *Sicambres*, les *Bructères*, les *Attuariens*, les *Cattes*, les *Ansibares* et les *Chérusques*. La grande nation des Francs, qui avait imposé son nom à la ligue, était divisée en deux puissantes tribus qui tiraient leur nom des pays qu'elles occupaient : les *Saliens* (sur les bords de la Saale), après avoir franchi le Rhin dans la partie inférieure de son cours, avaient obtenu de Julien la permission de rester dans la Toxandrie, où ils étaient établis depuis déjà longtemps, et d'où ils allaient bientôt s'élancer à la conquête du reste de la Gaule; les *Ripuaires* (*a ripa*, des rives du Rhin), moins favorablement traités par les empereurs que les Saliens, avaient fini cependant par recevoir des terres dans la Germanie IIe, sous la condition de couvrir cette frontière contre les invasions germaniques.

Au nord-est des Francs se trouvaient les *Saxons*, qui, après le passage de ces peuples dans la Gaule, étaient descendus sur la rive gauche de l'Elbe et avaient formé entre ce fleuve et le Weser une confédération qui devait s'illustrer plus tard par sa lutte héroïque contre Charlemagne.

Sur la rive droite de l'Elbe, les *Angles*, qui faisaient partie de la confédération saxonne, allaient, au sixième siècle, franchir la mer du Nord et porter leur nom dans la Bretagne.

Enfin, tout à fait au nord de la Germanie, se trouvaient les *Jutes*, dans la Chersonèse Cimbrique, et dans la Scandinavie, les *Danes*, qui, restés étrangers à la grande irruption des barbares, devaient un jour à eux seuls, sous le nom de *Northmans* et de *Danois*, remplir une nouvelle période d'invasion.

Religion, institutions et mœurs des Germains. — Tels étaient les peuples qui allaient donner naissance aux grandes nations modernes, et dont nous devons maintenant étudier la religion, les institutions et les mœurs, si nous voulons apprécier l'influence qu'ils ont exercée sur la société qui est sortie de leur contact avec la civilisation romaine.

Une taille élevée, une peau blanche, une chevelure blonde, des yeux bleus d'où jaillissait un regard torve et menaçant, une voix

rude et retentissante, étaient les traits physiologiques de tous les hommes du Nord, dont l'aspect semblait si redoutable aux petits hommes du Midi, que les vétérans de César eux-mêmes en avaient eté effrayés.

Le culte de la nature et des éléments formait le fond primitif de la religion germanique. Hertha, la Terre, c'est-à-dire la nature, mère de toutes choses, était la principale divinité des Germains. Elle avait donné le jour au dieu Teutsch, auquel eux-mêmes rapportaient leur origine et leur nom de Teutons ; Sunna, le soleil, et son frère, Mani, la lune, étaient également l'objet de leur adoration. Mais à une époque difficile à préciser, ils avaient reçu avec le culte d'Odin, qui leur était venu de la Scandinavie, les éléments d'une religion qui, en personnifiant la bravoure dans la personne du dieu Thorn, et en promettant aux braves les joies féroces du Walhalla, développa en eux, jusqu'à la fureur, l'héroïsme et la passion des combats.

La dissémination, qui entretenait chez les Germains une mobilité extrême, était le principe fondamental sur lequel reposait leur société. Non-seulement ils ne construisaient pas de villes, mais leurs habitations, qui consistaient en cabanes de bois ou de terre, étaient isolées çà et là dans les champs, dans les bois, et séparées entre elles par de grands intervalles. La possession de la terre était en commun, et tous les ans, les magistrats distribuaient à chaque famille le lot qu'elle devait cultiver[1].

Cet usage, qui maintenait les Germains dans un état continuel de fluctuation, joint au mépris qu'ils témoignaient pour les travaux agricoles, explique le peu de progrès que l'agriculture avait faits chez eux. Ils la regardaient comme « chose honteuse, » et les hommes libres, les *bers,* en abandonnaient les soins à leurs esclaves.

Ces esclaves, qui formaient, au-dessous des hommes libres, une seconde classe de la société, ne peuvent être assimilés aux esclaves romains. Désignés sous le nom de *lites,* les *petits,* ils étaient bien assujettis à une condition dépendante, mais non pas réduits à l'état de *chose.* Au lieu d'être attaché à la personne de son maître pour remplir auprès de lui des fonctions serviles, le lite était une espèce de colon qui habitait une cabane avec sa famille, labourait la terre, gardait les troupeaux, et qui, lorsqu'il avait payé une certaine redevance en nature, vivait du surplus de son travail. On entrevoit déjà dans la condition du lite celle du serf au moyen âge.

1. Agri, pro numero cultorum, ab universis per vices occupantur. (Tacit., *de Morib. Germ.*)

Si de l'état social des Germains on passe à l'examen de leur état politique, on y aperçoit, comme l'a montré M. Guizot, le germe des trois grands systèmes d'institutions qui, depuis la chute du monde romain, se sont disputé l'Europe : 1° des assemblées d'hommes libres où sont débattus les intérêts communs ; 2° des rois, les uns à titre héréditaire, et quelquefois investis d'un caractère religieux ; les autres à titre électif, et portant surtout un caractère guerrier ; 3° enfin, le patronage aristocratique, soit du chef de guerre sur ses compagnons, soit du propriétaire sur sa famille et ses colons.

En effet, à certaines époques annuelles, tous les hommes libres de la tribu se réunissaient dans une grande assemblée, dans un *mall*, où se discutaient les intérêts les plus graves. Ces assemblées, où l'on retrouve l'origine des champs de Mars, étaient à la fois politiques et judiciaires. On ne se contentait pas d'y décider de la paix et de la guerre, d'y élire les magistrats ; on y jugeait encore les procès et on y accomplissait tous les actes capitaux de la vie sociale. Ainsi, c'était dans le mall que l'adolescent arrivé à l'âge d'homme était reçu au nombre des guerriers ; sa majorité civile et politique était consacrée par une cérémonie solennelle, qui consistait dans la collation des armes, et qu'on pourrait considérer comme une des origines de la chevalerie.

Lorsque l'assemblée se transformait en cour de justice, elle prononçait par acclamation la peine de mort contre les lâches et les transfuges : c'étaient les seuls crimes qu'on estimait attentatoires à la société. Quand il s'agissait d'un meurtre ou d'un acte de violence, quoique les Germains reconnussent comme naturel le droit de guerre privée, le mall intervenait, mais seulement pour contraindre l'offensé à se contenter d'une indemnité payée en argent, et qu'on appelait le *wehrgeld* (argent de la défense). Ainsi, l'institution du jury, le jugement par les *pairs*, se retrouvait au fond de la barbarie germanique.

C'était dans le mall, considéré comme assemblée politique, qu'on élisait : 1° les magistrats, ou *grafs*, qui devaient, dans chaque canton, présider les assises où se décidaient les affaires trop peu importantes pour être déférées à l'assemblée générale de la tribu ; 2° les chefs suprêmes de la nation, dont on distinguait deux espèces, le *herezoghe* et le *koning*.

Lorsque la guerre avait été résolue, les voix se portaient sur le chef qui inspirait le plus de confiance pour la direction des hostilités. L'autorité qu'on lui confiait comme récompense de son courage était alors fort étendue, mais elle était temporaire et limitée à la durée de l'expédition. L'élection de ce grand chef de la guerre, qu'on désignait sous le nom d'herezoghe, semblait annoncer que la

tribu entrait accidentellement dans un nouveau mode d'existence et se transformait en bande guerrière. L'élection du koning, ou du roi, répondait au contraire aux besoins d'une autre situation sociale, aux exigences de la vie sédentaire. Chef suprême de la nation pendant la paix, il était élu à vie pour tenir les malls et présider aux sacrifices. Sans jouir d'une manière absolue de l'hérédité du pouvoir, les rois étaient ordinairement pris dans une même famille, qui se recommandait presque toujours par un caractère religieux, et qu'on croyait descendue de quelque héros ou demi-dieu. Tacite a parfaitement établi la différence de ces deux magistratures, lorsqu'il a dit, en parlant des Germains : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt*. Toutefois, les dignités de herezoghe et de koning pouvaient se trouver réunies sur la même tête, et c'est leur réunion qui a fait la fortune de la royauté mérovingienne.

Mais au milieu d'une société éparpillée comme l'étaient les tribus germaniques, l'autorité des malls et des chefs était trop accidentelle, trop irrégulière, pour pouvoir exercer sur tous les membres de l'association une influence efficace et réelle. Ces deux institutions n'auraient pas pu empêcher la prompte dissolution de la société, si celle du patronage et de la clientèle n'eût contribué, chaque jour, à maintenir le rapprochement des individus. Ce patronage se présente à nous sous deux formes distinctes, qui correspondent aux deux modes d'existence que nous avons déjà remarqués dans la vie des Germains, la tribu sédentaire et la bande guerrière.

Ainsi, dans l'intérieur de la maison, le père de famille jouissait d'une autorité analogue à celle des patriarches de l'Arabie. A la fois propriétaire, juge suprême et grand prêtre, il exerçait un pouvoir absolu sur sa femme, ses enfants, ses esclaves, et était le véritable roi de cette petite société formée par la famille.

D'un autre côté, ce que l'herezoghe devenait accidentellement pour tous les hommes libres de la nation, chaque chef renommé l'était perpétuellement pour un certain nombre de braves qui s'attachaient à lui de plein gré, lui engageaient leur foi et devenaient ses compagnons (*comites*). Pendant la guerre, ils formaient sa garde fidèle, le défendaient, le couvraient de leur corps dans le combat, et mouraient a ses côtés, estimant infâme celui qui aurait survécu à son chef.

La paix ne rompait pas ce lien volontaire que l'amour de la guerre faisait contracter. Si les compagnons voulaient rester auprès de leur chef, ils formaient sa maison, sa *truste*, dont l'importance se mesurait toujours au nombre et à la valeur des *antrustions*, *leudes* ou *fidèles* qui la composaient. Le chef tenait à honneur de les conserver

2.

autour de sa personne, de les avoir à sa table, et de leur confier chez lui les offices domestiques, dont les nations civilisées faisaient le partage des esclaves, mais auxquels les Germains n'attachaient aucune idée de servilité : l'un soignait ses chevaux, l'autre ses armes; celui-ci gardait sa cave; celui-là présidait au service de la table. Pour entretenir ce lien de *fidélité*, il suffisait au chef de donner à ses compagnons une part dans le butin fait sur l'ennemi, ou bien un cheval de bataille, une arme de combat.

« La truste était donc une tribu factice, une sorte de tribu dans la tribu, absorbant les éléments les plus énergiques et les plus vivaces de la population. » (*H. Martin.*) Aussi elle a survécu à d'immenses révolutions, et elle a déposé sur le sol de la conquête les germes des institutions féodales qui ont régi l'Europe pendant plusieurs siècles. Qui n'entrevoit pas déjà, dans ce dévouement de l'homme à l'homme, la base des rapports du vassal au suzerain; dans ces présents du chef à ses compagnons, l'origine des bénéfices ; et enfin, dans ces offices domestiques remplis par des hommes libres, l'image en petit des grandes dignités de la couronne, lorsque le chef de truste fut devenu le roi d'un puissant État?

Quant à l'état moral des Germains, il offre un mélange de vertus primitives et de vices grossiers; mais, malgré la barbarie de ses penchants, l'humanité s'y présente toujours active, forte et empreinte même d'un cachet de haute moralité. Si l'on peut reprocher au Germain ses longs et orageux festins, qui se terminaient le plus souvent par des rixes sanglantes, ou bien son amour effréné pour le jeu, qui lui faisait risquer sur un coup de dé tout ce qu'il possédait, jusqu'à sa liberté, on doit reconnaître que la rudesse de ses mœurs, la violence de ses habitudes, procédaient d'un sentiment profond de respect pour la liberté individuelle, pour l'indépendance et la volonté de chacun; sentiment dont l'exagération livrait sans doute les existences aux caprices de la force, mais qui n'en était pas moins un fait immense, étranger à toutes les civilisations antérieures et destiné à former le fond social des peuples modernes. Ce qu'on doit admirer surtout chez le Germain, c'est que cette passion de l'indépendance, si énergique et si désordonnée dans tous les actes de la vie publique, il l'oubliait en partie en faveur de la vie de famille et la sacrifiait à la sainteté du lien conjugal. Le mariage était soumis à des lois fixes, et à l'exception de quelques chefs, chez lesquels on tolérait la polygamie comme marque d'honneur, les barbares de race teute se contentaient d'une seule femme. Ils n'en recevaient point de dot; ils achetaient au contraire le consentement du père de la fiancée, et le lendemain des noces, ils offraient à la nouvelle épouse le *morgengab*

au présent du matin, qui consistait en une paire de bœufs attelés, un cheval avec son mors, ou un glaive.

Ces dons symboliques avertissaient la femme qu'elle devait s'associer à tous les travaux de son mari; mais ils semblaient aussi lui révéler qu'elle était l'égale de celui dont elle devenait la compagne. En effet, dans les forêts de la Germanie, la femme n'était pas réduite à la position inférieure et presque servile que l'antiquité lui avait faite. Les Germains l'entouraient de respect et croyaient voir en elle quelque chose de saint et de providentiel. La vénération qu'ils avaient pour leurs prophétesses ou *Elfes* rejaillissait sur le sexe tout entier. Dans la vie, les femmes avaient à remplir de nobles rôles. Dans le combat, placées à l'arrière-garde, elles encourageaient les combattants, comptaient, pansaient leurs blessures, les excitaient, vainqueurs, à achever la victoire, vaincus, à revenir à la charge. Souvent même elles se mêlaient à la lutte, et si elles ne pouvaient, par leur courage, ramener la fortune, elles ne survivaient pas à leurs maris et savaient toujours trouver dans une mort héroïque le moyen de se soustraire à la honte de l'esclavage. Cette position supérieure de la femme imprimait à la famille germanique un caractère d'unité et de pureté qu'on ne retrouve chez aucun peuple de l'antiquité païenne.

Tels étaient les peuples qui avaient inspiré vainement à Tacite son brillant réquisitoire contre la mollesse et la corruption de ses compatriotes. Les Romains restèrent indifférents au côté moral du tableau; ils avaient éprouvé la bravoure des barbares; ils ne comprirent pas la puissance d'action qui se cachait sous la rudesse extérieure de leur existence.

DEUXIÈME LEÇON.

Programme. — Alaric, Radagaise, Genséric et Attila (403-453).

I. *Invasion des barbares du Nord.* — Rapports des barbares avec le gouvernement impérial; ils attaquent l'empire, non pour le détruire, mais pour s'y faire une place. — Le démembrement définitif de l'empire d'Occident n'est que le dernier terme d'un système d'envahissement territorial consacré par les empereurs eux-mêmes.

II. *Alaric et Radagaise.* — Invasion d'Alaric en Grèce (396). — Première invasion d'Alaric en Italie; bataille de Pollentia (401-403). — Grande invasion (406). — Radagaise en Italie. — Les Suèves, les Alains, les Vandales et les Burgondes en Gaule (407). — Usurpation de Constantin. — Mort de Stilicon (408). — Seconde invasion d'Alaric en Italie; prise de Rome (409); mort d'Alaric (410). — Ataulf en Gaule et en Espagne; état de ces deux provinces. — Fondation des royaumes des Burgondes (413), des Visigoths et des Suèves (419).

III. *Genséric et Attila.* — Valentinien III (424-455). — Rivalité d'Aétius et de Boniface. — Les Vandales en Afrique (429). — Prise de Carthage (439). — Mesures de résistance prises par les deux empires. — Succès d'Aétius contre les barbares. — Habiles négociations de Genséric. — Empire d'Attila; ses menaces contre l'Orient. — Invasion d'Attila en Gaule; bataille de Châlons (451). — Attila en Italie (452); sa mort (453); dissolution de son empire après la bataille du Nétad. — Mort d'Aétius et de Valentinien. — Pétrone Maxime. — Sac de Rome par Genséric (455).

I. Caractères de l'invasion barbare. — Quoiqu'on ne place l'invasion barbare qu'à la fin du quatrième siècle, on ne doit voir néanmoins dans les irruptions qui eurent lieu à cette époque, et dans le démembrement de l'empire qui en fut la suite, que la dernière conséquence d'un système d'envahissements dont le principe avait été depuis bien longtemps consacré par les empereurs au profit des barbares. Du jour, en effet, où Rome, après des efforts infinis, eut reconnu l'impossibilité de conquérir la Germanie, elle tenta du moins de faire des Germains des instruments de sa domination, et à ces peuples, dont elle ne pouvait obtenir la soumission, elle offrit son alliance. Suivant l'exemple que César lui-même leur en avait donné les empereurs prirent les barbares à leur service à titre d'auxiliaires, et lorsque les Romains, affaiblis par le luxe et par les délices d'une civilisation voluptueuse, eurent perdu les mâles vertus des premiers âges, ce fut aux barbares qu'ils confièrent le soin de défendre l'empire. Bientôt même le gouvernement romain ne se contenta pas de recruter ses armées chez les barbares, il les appela encore à la possession du sol qu'il les chargeait de protéger : soit à titre de *læti* ou de *gentiles*, soit à titre de *fœderati*, il leur livra les frontières et quelquefois des provinces entières que l'avidité du fisc

avait dépeuplées. C'est ainsi que les Goths avaient fini par couvrir la Dacie, la Thrace et la Macédoine; les Quades et les Marcomans, la Pannonie et le Norique; les Hermundures, la Rhétie; les Cattes, les Tenctères et les Suèves, le cours du Rhin, dont les embouchures étaient occupées par les Bataves et les Francs, et les sources par les Allemans.

Tout en conservant leurs mœurs, leur langue, leurs institutions, les barbares entrèrent dans le système impérial et ne résistèrent pas à l'influence de la civilisation romaine, dont le spectacle leur imposait un respect et une admiration qui ont survécu longtemps à la ruine de l'empire. Dans les provinces qu'on leur avait livrées, leurs chefs se considéraient comme investis d'une autorité subordonnée analogue à celle des officiers impériaux. Il est vrai que l'instinct du bien-être et l'amour du pillage les entraînaient souvent à s'étendre aux dépens de l'empire et à lui enlever chaque jour quelques nouvelles portions de territoire; mais ils se hâtaient bien vite de régulariser leur situation en demandant à l'empereur de leur confirmer la possession des terres qu'ils avaient usurpées.

Tout en s'agrandissant en dépit des empereurs, les barbares n'essayaient donc pas de se soustraire à leur domination, et bien loin de songer à renverser l'empire, ils consacraient ce qu'ils avaient de force et d'intelligence à le maintenir sur ses bases. Les masses prodiguaient pour lui leur sang sur les champs de bataille, et si leurs chefs parvenaient à le maîtriser, l'exemple de Sylvanus, qui *romanisait* jusqu'à son nom, d'Arbogast, de Stilicon, d'Alaric lui-même et de tant d'autres prouve qu'ils cherchaient à se faire une place dans son organisation bien plus qu'à le détruire.

Certes, il y avait eu de l'habileté dans la politique que Rome avait, pendant près de quatre siècles, suivie avec les barbares, puisque, ne pouvant les vaincre, elle avait trouvé le moyen de s'en faire un rempart. Mais si ce système avait été utile, il renfermait en lui-même un danger; car le flot de la barbarie montant toujours, il devait arriver un moment où la force centrale n'étant plus assez grande pour le contenir, l'édifice impérial devait s'écrouler sous les secousses de la vague qui venait, chaque jour, battre plus fortement ses murailles. Ce moment arriva vers la fin du quatrième siècle, lorsque l'apparition des Huns en Europe, déterminant comme un déplacement de l'espèce humaine, précipita les Visigoths sur le Danube (376), les Suèves, les Alains, les Vandales et les Burgondes sur le Rhin (406). La digue qui, depuis Auguste, contenait la barbarie se rompit, et sa rupture livra l'empire d'Occident au pillage des nations du Nord.



Le morcellement territorial qui avait commencé depuis déjà bien longtemps ne fit que prendre de plus larges développements. Au lieu de simples cantons, ce furent des provinces entières que les empereurs durent céder aux barbares à titre de solde ou de concession. Mais le démembrement continua toujours jusqu'à ce que l'Italie, où le gouvernement impérial avait été réduit à concentrer ses dernières ressources, devenant à son tour un lieu de campement pour les barbares, il n'y eut plus de place pour l'héritier des Césars. L'empire disparut alors, et sur ses ruines il se forma autant d'États qu'il se trouva de chefs de bandes établis dans le cercle de la puissance romaine. Ainsi l'envahissement de l'empire et le fractionnement de son territoire étaient des faits déjà anciens lorsqu'on vit commencer, à la fin du quatrième siècle, ces irruptions de barbares qui forment la longue période qu'on désigne dans l'histoire sous le nom d'invasion des peuples du Nord.

Il n'est pas possible de diviser cette histoire des invasions en deux périodes, dont la première serait formée par des barbares qui ne semblent animés que du génie de la destruction, tandis que ceux de la seconde songent à réédifier et à fonder des États durables. Chez les barbares de la première heure, comme chez ceux de la seconde, les instincts sont les mêmes : tous veulent se faire une place plus large sur le territoire de l'empire, mais nul ne pense à l'abolir. Si l'on envisage la question au point de vue des résultats, on reconnait également que dans la première comme dans la seconde période ils sont à peu près les mêmes : ainsi l'empire des Vandales durera plus longtemps que le royaume de Théodoric, et celui des Visigoths aura une aussi longue existence que celui des Lombards.

On pourrait cependant introduire dans l'histoire des invasions en Occident une division en deux périodes, dont l'une irait depuis la mort de Théodose (395) jusqu'à l'extinction de sa famille dans la personne de Valentinien III (455), et l'autre depuis cette année 455, que d'anciens auteurs ont regardée comme la date de la chute de l'empire d'Occident [1], jusqu'à l'arrivée des Lombards en Italie (568). En effet, tant que l'empire trouva un gage de stabilité dans le principe héréditaire, tant que la même famille régna à Ravenne et à Constantinople, le gouvernement impérial conserva assez de force pour lutter contre l'invasion. Son secret consista surtout dans sa politique qui sut opposer les barbares aux barbares, les exterminer les uns par les autres, et les enchaîner par des traités qu'ils acceptaient avec

1. Valentinianus, ab Aetii patricii, quem occiderat, satellitibus interimitur, cum quo simul Hisperium concidit regnum. (*Bed. Venerabil.*)

respect de la main des fils ou des petits-fils du grand Théodose. Il n'en fut plus de même après 455 : d'un côté, la mort de Valentinien rompit des liens qui, aux yeux des barbares, avaient un caractère tout personnel ; de l'autre, le trône étant vacant, les chefs des barbares ne songèrent pas à détruire l'empire, mais, comme l'avaient fait jadis les légions provinciales, ils se disputèrent le droit de lui donner des maitres. Dès lors les princes insignifiants qui revêtirent la pourpre ne furent plus que des prête-noms dont l'autorité ne s'étendit jamais au delà de l'Italie et ne fut plus reconnue des peuples établis dans les provinces.

La première période, dont nous avons à étudier l'histoire dans ce chapitre, est personnifiée par quatre grands personnages barbares : Alaric, Genséric, Radagaise et Attila, qui affaiblissent l'empire sans le renverser, et dont l'invasion donne naissance aux quatre royaumes des Visigoths, des Burgondes, des Suèves et des Vandales.

II. Alaric et Radagaise, invasion d'Alaric en Grèce (396). — Lorsque la mort de Théodose (395) appela au gouvernement du monde ses deux fils Arcadius et Honorius, ces deux princes trop jeunes, et du reste trop faibles de caractère pour supporter le poids de la couronne, se firent reconnaitre empereurs, l'un dans l'Orient, l'autre dans l'Occident, et abandonnèrent ensuite les rênes de l'État, Arcadius au Gaulois Ruffin, Honorius au Vandale Stilicon dont Théodose avait reconnu les talents et qu'il avait fait entrer dans sa famille. Ces deux hommes étaient les véritables empereurs ; mais tandis que Stilicon se montrait digne de la confiance que lui avait témoignée Théodose, Ruffin, jaloux de la gloire d'un rival dont il ne pouvait égaler le mérite, confondait l'empire d'Occident dans la haine qu'il portait à Stilicon. Dans la crainte que le ministre d'Honorius ne prétendit à la tutelle des deux empires, il appela les barbares à son aide et invita lui-même les Visigoths au pillage de l'empire.

Effrayés par l'arrivée des Huns, les Visigoths étaient venus jadis demander un asile à l'empereur d'Orient. Après avoir, dans un jour de colère, massacré une armée romaine dans les plaines d'Andrinople (376), ils avaient imploré la paix de Théodose, lui avaient fourni quarante mille auxiliaires pour l'aider à raffermir l'empire sur sa base, et avaient reçu en retour l'autorisation de s'établir dans la Dacie, la Thrace et la Macédoine. Leur chef Alaric, qui appartenait à l'illustre famille des Balti, répondit à l'appel de Ruffin, et sous le prétexte que la cour de Byzance avait retardé le payement de la solde assignée par Théodose, il conduisit les Visigoths jus-



qu'aux portes de Constantinople; puis, après avoir reçu l'or que lui prodigua Ruffin, il se rejeta sur la Macédoine, ravagea la Grèce et pénétra dans le Péloponnèse, où il saccagea Sparte, Argos et Corinthe. Comme le gouvernement d'Arcadius restait inactif en présence de cet épouvantable malheur, Stilicon se rappela que Théodose au lit de mort lui avait confié ses deux fils, et il prit sur lui de défendre l'empire d'Orient. Débarquant aussitôt dans le Péloponnèse, il courut aux barbares et les enveloppa sur le mont Pholoé. Mais Alaric lui échappa tout à coup par le détroit de Naupacte, et au moment où Stilicon allait s'attacher à sa poursuite, il apprit que la cour de Constantinople venait de traiter avec le chef barbare et de lui donner le titre de maître de la milice dans la préfecture d'Illyrie (396).

Première invasion d'Alaric en Italie, bataille de Pollentia (401-403). —Cinq ans plus tard, Alaric, qui venait d'être proclamé par les siens roi des Visigoths, rappela ses compagnons de leurs cantonnements et leur proposa d'abandonner des provinces désolées, où ils séjournaient sous le bon plaisir des Romains, pour aller conquérir un royaume à la pointe de leur épée[1]. Profitant alors du moment où Stilicon était retenu en Rhétie pour combattre les Alamans, il franchit les Alpes juliennes, traversa l'Istrie et la Vénétie, chassa Honorius de Milan et vint l'assiéger dans Asti, où l'empereur avait été réduit à s'enfermer. Mais Stilicon, revenu tout à coup de la Rhétie où il avait réuni une armée de barbares, repoussa les Visigoths loin des murs d'Asti, s'attacha à leur poursuite, les défit deux fois à Pollentia et à Vérone, et décida Alaric à quitter l'Italie en lui donnant la mission secrète de faire pour le compte de l'empire d'Occident la conquête de l'Illyrie (403). Alaric retomba aussitôt sous le charme que l'empire exerçait sur tous les barbares, et tout fier d'obtenir une place dans le système impérial, il accepta comme une faveur la promesse qu'on lui fit de lui donner le titre de préfet de l'Illyrie.

Après la retraite des barbares, Honorius, qui s'était tenu constamment éloigné du théâtre de la guerre, vint à Rome célébrer son triomphe dans des jeux magnifiques et annoncer fastueusement « l'entière destruction des Goths. » Mais effrayé du danger qu'il avait couru dans Milan, il se hâta de transporter ailleurs la résidence impériale, et choisit Ravenne, « qu'on ne pouvait prendre, dit Procope, ni par une flotte ni par une armée de terre. »

Grande invasion de 406, Radagaise en Italie. — L'avenir ne tarda pas à justifier la sagesse de cette mesure. Peu de temps après le dé-



1. Jornandès, *de Rebus geticis*, cap. xxix.

part d'Alaric, l'Italie fut le théâtre d'une invasion formidable qui avait été déterminée par les conquêtes que les Huns faisaient alors dans l'Europe orientale. Après avoir détruit l'empire des Goths, les Huns, poussant toujours devant eux, s'étaient avancés dans les plaines de la Vistule. A leur approche, les Slaves effrayés se rejetèrent sur la Germanie; toute la barbarie du Nord s'ébranla. Il y eut alors un grand déplacement de peuples qui, cédant les uns à la crainte, les autres au besoin d'aventures, abandonnèrent leurs foyers et se dirigèrent vers l'Occident. Partis des bords de l'Oder, les Suèves recrutèrent sur leur route les Alains, les Vandales et les Burgondes, et cette immense avalanche, qui grossissait sans cesse dans sa route, parvint sur les rives du Danube, qu'elle franchit, pour s'arrêter un moment au pied des Alpes juliennes. Alors une division, sous les ordres de Radagaise, passa les monts, pénétra en Italie et vint assiéger Florence (406). Au milieu de la terreur qu'inspiraient ces deux cent mille barbares qu'on voyait sacrifier des victimes humaines à leurs divinités, un seul homme prit sur lui le soin de sauver l'empire. Stilicon organisa une armée à l'improviste, dégagea Florence, rejeta les barbares dans les rochers de Fésoles, les enveloppa dans une forte ligne de circonvallation et les réduisit par la famine. Radagaise eut la tête tranchée, ses compagnons furent vendus à raison d'une pièce d'or par tête, et pour la seconde fois Stilicon fut proclamé le sauveur de l'Italie (406).

Grande invasion en Gaule (407); **usurpation de Constantin.** — Radagaise n'avait entraîné avec lui dans la Péninsule que le tiers des tribus suéviques. En apprenant sa défaite, le reste de l'armée barbare, qui se trouvait encore entre les Alpes et le Danube, renonça à l'Italie et prit la route de la Gaule. Vainement les Alamans et les Francs ripuaires défendirent courageusement les rives du Rhin; ils se firent écraser, et la horde émigrante, guidée par l'Alain Respendial, le Vandale Gondéric et le Suève Hermanaric, leur passa sur le corps et traversa de pied sec le Rhin glacé, près de l'embouchure du Mein, dans la nuit du 31 décembre 406 au 1er janvier 407. « La ruine de la Gaule, suivant l'expression d'un contemporain, eût été moins complète, si l'Océan tout entier eût débordé sur les champs gaulois. » Cet affreux pêle-mêle d'Alains, de Gépides, d'Hérules, de Vandales et de Suèves détruisit Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Metz, Reims, Tournay, Arras et Amiens. Pendant deux années entières, la Gaule fut mise au pillage, jusqu'au jour où les Bourguignons se fixèrent entre le Jura et la Saône, en même temps que les Alains, les Suèves et les Vandales franchirent les Pyrénées pour aller saccager l'Espagne (409).

Pendant tout le temps que dura cette affreuse dévastation, on ne vit pas une seule armée romaine franchir les Alpes pour délivrer la Gaule de la présence des barbares. Réduit à se défendre en Italie, l'empire se repliait sur lui-même, concentrait toutes ses forces dans la Péninsule, et abandonnant les provinces, leur laissait le soin de pourvoir, comme elles pourraient, à leur propre sûreté. Dans cette extrémité, les légions de Bretagne protestèrent contre la lâcheté de la cour de Ravenne, et au lieu de partir pour l'Italie comme elles en avaient reçu l'ordre, elles saluèrent empereur un soldat obscur nommé Constantin (407). Le césar improvisé débarqua à Boulogne, se présenta à la Gaule comme un vengeur, envoya son fils Constant prendre en son nom possession de l'Espagne, et obligea Honorius de le reconnaître pour collègue (408).

Mort de Stilicon (408), **seconde invasion d'Alaric en Italie.** — Tandis que les barbares et l'audacieuse usurpation de Constantin enlevaient à Honorius presque toutes les provinces qui composaient la préfecture des Gaules, le fils de Théodose, en sacrifiant Stilicon, semblait prendre à tâche d'accélérer lui-même la chute de son trône. Fidèle à la politique suivie depuis déjà bien longtemps par le gouvernement romain, et qui consistait à mettre l'épée des barbares au service de l'empire, Stilicon avait renouvelé à Alaric la promesse qu'il lui avait déjà faite de lui abandonner la préfecture d'Illyrie s'il voulait aller renverser en Gaule l'usurpateur Constantin. Ce fut ce traité qu'on invoqua pour persuader à l'empereur que Stilicon ne songeait qu'à se servir des Goths pour placer son propre fils sur le trône. Honorius écouta facilement les accusations portées contre un homme dont la gloire excitait sa jalousie, et cédant aux perfides conseils d'un courtisan de bas étage nommé Olympius, qui devait sa fortune au ministre, il signa l'arrêt de mort de celui qui avait protégé sa jeunesse et sauvé deux fois sa couronne. Le châtiment ne se fit pas attendre : Alaric, qui n'avait que la parole de Stilicon pour garantie du traité conclu avec l'empire, résolut d'en demander l'exécution à la pointe de l'épée. Franchissant aussitôt les Alpes et le Pô, il arriva devant Rome (408) après avoir pillé sur sa route Aquilée, Concordia et Crémone. Malgré les douze cent mille habitants qu'elle renfermait encore, la *ville éternelle* était incapable de soutenir un siége. Après quelques mois de blocus, elle dut se résigner à capituler et s'estimer heureuse que le vainqueur voulût bien se contenter d'une rançon de cinq mille livres pesant d'or et de trente mille d'argent (409). A ce prix, Alaric alla prendre ses quartiers d'hiver en Toscane, et entama des négociations avec Honorius pour obtenir un subside annuel, le titre de maître général de la milice et la cession du Norique.

Prise de Rome (409), **mort d'Alaric** (410). — Aussi incapable de comprendre le danger dont il était menacé que de défendre son empire, Honorius ne put se résigner au sacrifice que sa faiblesse lui faisait une loi d'accepter; il tergiversa, et ses lenteurs irritant le barbare, les Goths vinrent s'emparer du port d'Ostie où se trouvaient les greniers qui fournissaient à la subsistance des Romains. Menacée de la famine, la capitale de l'empire fut réduite à ouvrir ses portes sans condition. Mais le vainqueur, même après sa victoire, songeait si peu à détruire l'empire qu'il se borna à essayer de lui donner un autre chef, sous le nom duquel il aurait gouverné comme le Vandale Stilicon avait fait longtemps sous le nom d'Honorius. Attale, par ses ordres, fut revêtu de la pourpre (409), et la position d'Honorius parut alors si désespérée que ses principaux officiers l'abandonnèrent. Mais Alaric se dégoûta bientôt d'un empereur qui était incapable de commander et qui n'avait pas même la docilité d'obéir; il fit déposer publiquement Attale dans la plaine de Rimini et renvoya les ornements impériaux au fils de Théodose. Cet événement pouvait amener la conclusion de la paix, lorsqu'une perfidie d'un officier d'Honorius, qui profita des négociations entamées pour surprendre et tailler en pièces un détachement de Goths, vint donner à la guerre une activité nouvelle. « Les calamités de Rome expièrent pour la troisième fois, dit Gibbon, les fautes et l'extravagance de la cour de Ravenne. Onze cent soixante-quatre ans après sa fondation, la ville des Césars fut livrée à la fureur des barbares, qui y pénétrèrent au milieu de la nuit (24 août 410), la pillèrent pendant trois jours et la réduisirent à toutes les horreurs qu'elle avait si longtemps fait peser sur le monde. » Cependant la colère d'Alaric passa vite, et il abandonna bientôt Rome pour aller ravager la riche Campanie. De là il projetait, dit-on, la conquête de la Sicile et de l'Afrique, lorsqu'il mourut à Cosenza, sur les bords du Busentin. Ses soldats détournèrent le cours de cette petite rivière, creusèrent pour leur chef un sépulcre qu'ils ornèrent des dépouilles de Rome, firent ensuite rentrer les eaux dans leur lit, et pour que le tombeau d'Alaric fût à jamais un secret, ils égorgèrent tous les prisonniers qu'ils avaient employés à l'exécution de cet ouvrage (410).

Ataulf en Gaule et en Espagne, état de ces deux provinces. — A la mort d'Alaric, Ataulf, son beau-frère, prit le commandement des Visigoths; barbare par son origine seulement, ce prince avait les sentiments et les penchants d'un homme civilisé. Plein de respect pour ce monde romain dont il admirait l'organisation, il renonça, comme il le dit lui-même, au projet de fonder un grand empire gothique, et « mit toute sa gloire à mériter la reconnaissance de la

postérité en employant la valeur des Goths, non à renverser, mais à défendre l'empire romain et à maintenir sa prospérité[1]. » Il négocia avec Honorius, lui demanda la main de sa sœur Placidie, qui était prisonnière depuis le sac de Rome, et à la condition de recevoir une quantité de blé nécessaire à l'entretien de son armée, il s'engagea à évacuer l'Italie pour purger la Gaule et l'Espagne des usurpateurs et des barbares qui les ravageaient et faire rentrer ces provinces sous la domination de l'empereur (412). Cette proposition fut acceptée avec joie par la cour de Ravenne, qui depuis la mort d'Alaric paraissait enfin comprendre sa situation et vouloir suivre un plan de politique qui ne manquait pas d'habileté. Dans l'impossibilité de maintenir l'intégrité de l'empire d'Occident, elle se résignait au sacrifice de quelques provinces pour rétablir et consolider son pouvoir dans les autres.

La Gaule et l'Espagne attiraient surtout son attention ; car ces deux contrées se trouvaient alors plongées dans une épouvantable anarchie. Après avoir ravagé la Gaule pendant deux ans, les Suèves, les Alains et les Vandales s'étaient jetés sur l'Espagne, et après en avoir chassé les officiers impériaux, ils saccageaient à leur aise cette riche province, qui était restée jusqu'ici étrangère aux horreurs de l'invasion (409).

L'éloignement de la horde émigrante n'avait pas soulagé beaucoup la Gaule, où les Burgondes étaient restés et qui se trouvait en outre désolée par la guerre civile. L'usurpateur Constantin, que les Gaulois avaient proclamé comme un sauveur, n'avait pas tardé, en effet, à trouver des rebelles dans ses propres soldats. Un de ses généraux, Gérontius, à qui il avait confié le soin de reconquérir l'Espagne sur les barbares, se souleva contre son maître, disposa du pouvoir en faveur de Maxime, qu'il fit proclamer empereur à Tarragone, et marchant contre Constantin lui-même, battit ses armées et vint l'assiéger dans la ville d'Arles. Profitant habilement de la division qui régnait dans le camp des rebelles, les ministres d'Honorius à qui la mort d'Alaric venait de rendre la libre disposition de toutes les forces de l'empire, envoyèrent une armée dans la Gaule sous les ordres d'un général expérimenté nommé Constance. A la vue des aigles impériales, les usurpateurs disparurent ; Gérontius fut réduit à se donner la mort ; Maxime s'enfuit en déposant la pourpre, et Constantin, forcé de se livrer lui-même, eut la tête tranchée (411).

Constance n'en avait pourtant point encore fini avec les usurpateurs ; au moment où il croyait avoir rétabli dans la Gaule l'autorité

1. Elegisse se saltem, ut gloriam de restituendo in integrum augendoque romano nomine Gothorum viribus compararet. (*Orose*.)

d'Honorius, il dut s'apprêter à recommencer la lutte contre un nouvel aventurier, nommé Jovin, qui venait de se faire proclamer à Mayence et qui, après s'être associé son frère Sébastien, attira les Alains dans son armée, livra la Séquanaise aux Burgondes pour prix de leurs services, et s'avança ainsi vers le Rhône avec des forces imposantes. Mais ce ne fut pas Constance qui combattit les deux usurpateurs : mécontent sans doute des concessions que la cour de Ravenne avait faites à Ataulf et irrité surtout du mariage de Placidie, dont il avait pour lui-même ambitionné la main, il se retira, laissant aux Visigoths, qui venaient d'arriver en Gaule (412), le soin de remplir les engagements qu'ils avaient pris avec l'empereur. Fidèle à ses promesses, Ataulf marcha contre Jovin et Sébastien, battit leur armée, s'empara de leurs personnes et les fit décapiter à Narbonne, où il venait de célébrer par des fêtes magnifiques l'anniversaire de son mariage avec Placidie.

La politique romaine triomphait donc dans la Gaule ; les usurpateurs renversés, cette province était rentrée sous l'obéissance d'Honorius. Restait maintenant l'Espagne, où les barbares dominaient en maîtres. Par la promesse d'un établissement, la cour de Ravenne détermina Ataulf à franchir les Pyrénées. A peine était-il arrivé à Barcelone qu'il fut assassiné (415) ; mais cet événement ne nuisit pas aux projets d'Honorius : Wallia, successeur d'Ataulf, continua son œuvre, et attaquant résolûment les barbares qui occupaient l'Espagne, extermina les Silingues, anéantit presque entièrement les Alains, et refoula les Vandales dans la Bétique et les Suèves dans les montagnes de la Galice.

Fondation des royaumes des Burgondes (413), des Visigoths et des Suèves (419). — Après ses brillants et rapides succès, Wallia reparut dans la Gaule, et en récompense de ses services il obtint la seconde Aquitaine, où il fonda un royaume dont Bordeaux et Toulouse furent les capitales[1]. Toutefois, contre ces Visigoths dont l'alliance avait été si utile, mais qui pouvaient redevenir dangereux, les ministres d'Honorius avaient pris des précautions. Dans la crainte qu'ils ne se souvinssent encore de l'Italie, ils leur avaient opposé une barrière qui devait leur en fermer l'entrée. Dès l'année 413, Honorius avait confirmé aux Burgondes la cession que l'usurpateur Jovin leur avait faite de la Séquanaise. Cet acte était habile : livrer aux Burgondes la vallée de la Saône et du Rhône, c'était intéresser ces barbares, dont les habitudes paraissaient paisibles et le caractère do-

1. Gothi, intermisso certamine quod agebant, per Constantium (le général Constance, second mari de Placidie) ad Gallias revocati, sedem in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt. (*Chronique d'Idace.*)

cile, à la défense des routes qui pouvaient conduire au pied des Alpes soit les Visigoths et les barbares établis en Espagne, soit les Francs et les Alamans cantonnés sur les bords du Rhin. La politique romaine était également intervenue dans l'organisation de l'Espagne. Craignant sans doute que l'extermination des Suèves ne rendît les Visigoths trop puissants, la cour de Ravenne les avait pris sous sa protection, leur avait accordé la paix et avait autorisé leur roi Hermanrich à fonder en Galice un petit royaume qui était destiné sans doute à tenir en bride les Vandales cantonnés dans la Bétique (419).

Ainsi, en 419, il s'était déjà formé dans le diocèse des Gaules trois royaumes barbares qui devaient survivre quelque temps à l'empire d'Occident. Le royaume des Burgondes, fondé dans la Séquanaise par Gondicaire (413), devait succomber en 534 sous les coups des Francs, après s'être agrandi de la première Lyonnaise, de la Viennoise, de la seconde Narbonnaise et des Alpes grées. Le petit royaume des Suèves, qui fut bientôt réduit aux étroites limites du Douro et de l'Océan, avec Braccara (Braga) pour capitale, devait durer cent soixante-six ans (419-585) et être absorbé par les Visigoths. Enfin le royaume des Visigoths, dont le fondateur est Wallia (419), prit un prodigieux accroissement sous les successeurs de ce prince qui recommencèrent bientôt pour leur propre compte la conquête de l'Espagne et s'avancèrent en Gaule jusqu'à la Loire et jusqu'au Rhône. Détruite en Gaule par Clovis en 507, la domination des Visigoths se maintiendra en Espagne jusqu'à l'arrivée des Arabes (711).

III. Genséric et Attila, Valentinien III (424-455), **rivalité d'Aétius et de Boniface.** — Sous Honorius, l'invasion avait été personnifiée par Alaric et Radagaise; sous son successeur Valentinien III, elle eut pour représentants Genséric et Attila, dont les noms doivent être inséparables dans l'histoire du démembrement de l'empire romain. Valentinien était fils de Placidie et de Constance, que cette princesse avait épousé après la mort d'Ataulf; trop jeune pour tenir lui-même les rênes de l'État, il les abandonna à sa mère, qui le plaça sur le trône après avoir renversé un usurpateur, nommé Jean, qui du rang de premier secrétaire avait osé s'élever à la dignité suprême. Maîtresse de l'Occident sous le nom de son fils, Placidie fit preuve de sagesse et de discernement en appelant dans ses conseils deux hommes qui ont mérité de la postérité le titre de derniers des Romains : nous voulons parler d'Aétius et de Boniface, dont les talents auraient peut-être retardé la ruine de l'empire, s'ils avaient pu s'entendre et combiner leurs efforts. Mais Aétius, qui devait pendant trente ans

soutenir le trône de Valentinien, débuta malheureusement sur la scène politique comme un ambitieux vulgaire : après s'être jeté dans de basses intrigues pour appuyer l'usurpation de Jean, il commit la faute, lorsque Placidie lui eut pardonné sa révolte, de voir un rival dans celui qu'il aurait dû considérer comme un émule de gloire et comme un ami. Jaloux du crédit de Boniface, à qui l'on avait confié le gouvernement de l'Afrique, il résolut de le perdre en jouant un double jeu dont le résultat fut d'attirer d'affreuses calamités sur l'empire : en même temps qu'il compromettait Boniface dans l'esprit de Placidie et qu'il provoquait son rappel, il entretenait avec lui une correspondance criminelle dans laquelle il lui persuadait qu'on en voulait à ses jours. Trompé par cette trahison qu'un honnête homme ne pouvait pas soupçonner, Boniface n'écouta que son désespoir, et ne trouvant, pour sauver sa tête, de refuge que dans la révolte, il appela les barbares à son aide et ouvrit l'Afrique aux Vandales.

Les Vandales en Afrique (429), **prise de Carthage** (439). — Au moment où Boniface prit cette fatale résolution, les Vandales, chassés de la Galice par le comte Astérius, venaient de s'établir dans la Bétique et, se livrant à la piraterie, s'étaient jetés sur les Baléares pour les piller. Gensérie, qui régnait sur eux, accepta avec joie l'offre que lui fit Boniface de partager l'Afrique avec lui, et au mois de mai 429 il franchit le détroit de Gadès, entraînant sous ses étendards cinquante mille soldats de toutes races et de toutes nations. A peine débarqués en Afrique, les Vandales inondèrent les trois Mauritanies, portant le fer et la flamme dans tous les lieux habités qu'ils rencontrèrent sur leur passage. « Tout fut ravagé, dépeuplé, dit Victor de Vita; ils arrachèrent les vignes et détruisirent les arbres, afin que ceux qui s'étaient sauvés dans les cavernes et dans des montagnes inaccessibles ne pussent trouver de nourriture. Ils exercèrent sur les prisonniers des raffinements de cruauté inouïs pour les obliger à révéler leurs trésors. Ni la faiblesse de l'âge ou du sexe, ni le rang, ni la noblesse, ni la sainteté du sacerdoce, ne pouvaient adoucir leur fureur; plus, au contraire, les prisonniers étaient distingués, plus ils les accablaient d'outrages. Ils rasèrent tous les édifices publics qui avaient échappé à la violence des flammes, et ils laissèrent plusieurs villes sans un seul habitant. Lorsqu'ils s'approchaient d'une place fortifiée que leurs troupes indisciplinées ne pouvaient réduire, ils rassemblaient un grand nombre de prisonniers, les passaient au fil de l'épée et les laissaient sans sépulture, afin que l'infection des cadavres forçât la garnison d'abandonner la place. » A la nouvelle de ces dévastations, Boniface, qui avait reconnu la trahison d'Aétius et qui venait de se réconcilier avec Placidie, se repentit d'avoir appelé de pareils auxi-

liaires en Afrique. Il était trop tard : après avoir vainement employé l'or et les promesses pour les renvoyer en Espagne, il se décida à les combattre; mais une première défaite sur les rives de l'Ampsaga le rejeta dans Hippone, et une seconde décida du sort de cette ville : elle dut se rendre après un siége de quatorze mois (431) qui fut illustré par la mort de saint Augustin. Forcé de se résigner à l'abandon de l'Afrique, Boniface revint en Italie, où il fut accueilli avec distinction. Mais Aétius, qui voulait à tout prix se débarrasser de son rival, courut en Pannonie chercher une armée de barbares et lui offrit de laisser au sort des armes le soin de décider à qui appartiendrait le pouvoir. Boniface remporta la victoire et perdit la vie; Aétius vaincu fut déclaré rebelle et s'enfuit; mais reparaissant bientôt à la tête d'une nouvelle armée que les Huns lui avaient fournie, il demanda son pardon, que le gouvernement n'osa pas lui refuser, et consacra désormais sa vie à réparer les calamités qu'il avait attirées sur l'empire. Pendant ces dissensions intestines, le mal n'avait fait que s'accroître : l'Afrique était irrévocablement perdue. Genséric obtint de la cour de Ravenne un premier traité qui lui abandonnait les deux Mauritanies (435); puis, à la faveur de quelques années de paix, il gagna les sympathies des Maures et des donatistes persécutés, et lorsqu'il eut consolidé ses conquêtes en se faisant l'ami de tous les ennemis de l'empire, il se jeta à l'improviste sur Carthage et s'en empara (439). Cette grande et riche cité, qui n'avait alors au-dessus d'elle que Rome et Constantinople, devint la capitale d'un empire qui s'étendait du détroit de Gadès à la Cyrénaïque. Tout à coup la vieille puissance punique sembla ressusciter, grâce au génie de Genséric, qui, en possesseur intelligent des côtes africaines, tourna ses regards vers la mer, construisit une marine, s'empara de la Corse, de la Sardaigne, d'une partie de la Sicile, porta la désolation dans l'Italie méridionale et osa même menacer l'empire d'Orient.

Mesures de résistance prises par les deux empires, succès d'Aétius contre les barbares; habiles négociations de Genséric. — La cour de Byzance, qui était restée jusqu'alors indifférente aux malheurs de l'Occident, s'émut enfin, et les deux empires combinèrent leurs efforts pour mettre une digue au débordement des barbares. Tandis que Théodose, qui avait succédé à Arcadius (408) sur le trône d'Orient, appareillait une flotte de onze cents vaisseaux destinés à combattre les Vandales, Valentinien dut porter toutes ses forces contre les barbares qui avaient envahi la Gaule. Aétius, envoyé sur ce point, se couvrit de gloire et se conduisit en homme qui voulait réparer ses fautes et les faire oublier. Courant tour à tour des rives de l'Aude à celles du Rhône et de l'Escaut, il força les Visigoths à

lever le siége de Narbonne, tua vingt mille hommes aux Burgondes, et défit à Héléna, sur la Canche, les Francs de Clodion, qui avaient abandonné leurs cantonnements de la Tongrie (447). Partout la barbarie semblait reculer, et le génie d'Aétius promettait de rendre à l'empire son ancienne prépondérance ; car il n'avait pas laissé une seule peuplade qui n'eût point reconnu l'autorité des empereurs. Mais Genséric suivait tous ces mouvements avec l'attention d'un politique consommé, et travaillait à repousser le danger qui le menaçait par la ruse plutôt que par la force. Du fond de l'Afrique, où il avait eu l'habileté de ne pas s'isoler, il entretenait des relations avec le monde barbare, et en même temps qu'il suscitait les Francs contre Aétius, il formait le projet d'attirer sur les deux empires une effroyable tempête. Dans la Pannonie les Huns entendirent sa voix, et le terrible Attila répondit à son appel.

Attila, son empire, ses menaces contre l'empire d'Orient. — Depuis que l'apparition des Huns au nord du Pont-Euxin avait déterminé l'ébranlement du monde barbare, ces peuples avaient assujetti les Ostrogoths, les Alains, les Gépides, les Marcomans et les Hérules, conquis la Sarmatie et fondé un empire qui s'étendait du Volga aux rives de la Baltique. Mais longtemps divisés par des dissensions intestines, les Huns avaient accepté le rôle que jouaient les autres barbares à l'égard de l'empire ; ils avaient pendant vingt ans fourni à Aétius les nombreuses armées avec lesquelles cet habile capitaine avait disputé le pouvoir à Boniface et châtié les barbares de la Gaule. Ils ne devinrent redoutables à l'empire que le jour où Attila parut à leur tête (433). Ce fils de Mundzuk, qui, en succédant à son oncle Rugilas, avait fait tuer son frère Bléda pour régner seul, se croyait le ministre de la colère du ciel envoyé pour la ruine de ceux que Dieu voulait châtier. Comme si quelque force surnaturelle le poussait à la destruction du genre humain, il s'intitulait « le fléau de Dieu » et prétendait frapper de stérilité le sol que son cheval aurait foulé[1]. Indifférent sur le choix des peuples que ses coups devaient atteindre, il tourna ses armes à la fois contre les Romains et contre les barbares. Après son avénement, il s'enfonça dans l'Asie, fit trembler les souverains de la Chine, puis revint à l'occident conquérir la Thuringe, imposer son intervention aux Francs et répan-

1. Ce besoin de détruire qui tourmente les Huns ne contredit pas ce que nous avons dit à propos de l'admiration qu'inspirait en général aux barbares le spectacle de la civilisation romaine. Les Huns, peuple pasteur et, par conséquent, nomade, appartenaient à ces hordes de la haute Asie qui, sous Attila comme sous Gengis-Khan et Tamerlan, se sont toujours distinguées par leur instinct destructeur et leur incurable férocité. Il ne faut pas confondre les Huns avec les peuples de race germanique dont le génie est éminemment disciplinable.

dre la terreur de son nom jusque chez les peuples de la Scandinavie. C'est au retour de ces courses gigantesques qu'il reçut les envoyés de Genséric. Tournant alors ses armes contre le monde civilisé, il se jeta sur l'empire d'Orient, ravagea l'Illyrie et la Thrace, détruisit soixante-dix villes, et demanda impérieusement à Théodose, pour prix de la paix, le payement d'un tribut annuel, l'extradition des transfuges et la cession de la rive droite du Danube. La cour de Byzance voulut se soustraire par un crime à des conditions humiliantes et laissa ses ministres tramer en son nom un complot contre la vie d'Attila; mais l'intrigue fut dévoilée, et le barbare, ne jugeant pas digne de sa colère un ennemi qui appelait à son aide de pareils moyens, se contenta d'écrire à Théodose une lettre dans laquelle il l'accablait de son insultant mépris : « Théodose, disait-il, est fils d'un père illustre aussi bien que moi; mais en me payant tribut, il a perdu sa noblesse et il est devenu mon esclave : il n'est pas juste qu'il dresse des embûches à son maître, comme un esclave méchant. » Toutefois il allait sans doute exiger de honteuses réparations, quand Théodose II mourut (450). Marcien, son successeur, lorsqu'Attila lui réclama le tribut, l'étonna par la fierté de sa réponse : « J'ai de l'or pour mes amis, dit Marcien, et du fer pour mes ennemis. » Intimidé par cette parole, ou bien plutôt fatigué de piller l'Orient, dont les richesses commençaient à s'épuiser, Attila se tourna vers l'Occident, où l'appelait Genséric.

Invasion d'Attila en Gaule, bataille de Châlons (451). — Ce fut sur la Gaule que vint éclater l'orage. Sous le prétexte qu'on lui refusait la main de la princesse Honoria, sœur de Valentinien III, Attila partit de la Pannonie et, après une marche de deux cent cinquante lieues, franchit le Rhin vers l'embouchure du Necker. Aussitôt la Belgique fut inondée, Trèves ruinée, Tongres détruite, Metz livrée aux flammes et ses habitants égorgés. Puis les Huns s'avancèrent des rives de la Moselle aux bords de la Loire, passèrent devant Paris, qui fut épargné, dit-on, grâce aux prières de sainte Geneviève, et vinrent s'arrêter devant Orléans, dont ils commencèrent aussitôt le siége. Pendant qu'Attila ravageait les provinces du Nord, Aétius réunissait contre l'ennemi commun les anciens comme les nouveaux propriétaires de la Gaule, et entraînait sous ses étendards les Gallo-Romains, les Visigoths, les Burgondes, les Francs saliens de Mérovée et jusqu'à des bandes de Saxons qui venaient de s'établir à Bayeux.

L'armée des confédérés n'était pas encore au complet lorsque Attila parut devant Orléans; mais la résistance des habitants, dont le courage était soutenu par le saint évêque Anianus, donna le temps aux

milices d'Aétius d'arriver. Lorsqu'elles parurent en vue de la ville, dont les murailles commençaient déjà à s'écrouler, Attila s'éloigna, pour aller chercher dans les champs catalauniques une vaste plaine où il pût déployer son immense cavalerie. Les confédérés le poursuivirent, et la rencontre eut lieu près de Châlons. C'est là que toutes les races barbares se mêlèrent et se confondirent dans une lutte horrible qui, suivant l'Espagnol Idace, coûta la vie à trois cent mille hommes (451). On se battit toute la nuit, et lorsque l'aurore vint éclairer ce champ de carnage, les confédérés se reconnurent vainqueurs à l'immobilité d'Attila, qui s'était enfermé dans ses lignes, résolu, si son camp était forcé, à se donner la mort au milieu d'un immense incendie. Mais Aétius, ne voulant pas pousser au désespoir ce terrible adversaire, le laissa franchir le Rhin.

Attila en Italie (452), sa mort (453), dissolution de son empire. — Attila eut bientôt refait son armée, et l'année suivante, ayant renouvelé inutilement ses prétentions à la main d'Honoria, il franchit les Alpes et déborda sur l'Italie. Aquilée fut détruite, Altenium, Padoue, Concordia, Vicence, Vérone et Bergame incendiées et saccagées, Pavie et Milan contraintes de livrer leurs richesses pour échapper à la ruine. Au milieu de la consternation générale, Aétius n'ayant pu décider les barbares de la Gaule à le suivre au delà des monts, Valentinien, qui avait fui de Ravenne à Rome, envoya au barbare une ambassade conduite par le pape saint Léon. L'aspect auguste du pontife intimida le conquérant; il consentit à quitter l'Italie, moyennant une somme énorme, mais en menaçant de revenir si dans un an on ne lui avait pas remis Honoria. Il ne revint pas. A peine venait-il de rentrer dans son village royal près du Danube, qu'un matin les Huns le trouvèrent mort dans sa tente : une de ses artères s'était rompue (453). L'empire d'Attila finit avec lui, après avoir vécu une vie d'homme. Tous les peuples qu'avait subjugués Attila se soulevèrent à sa mort, et pour ressaisir leur indépendance ils se ruèrent sur leurs oppresseurs. Alors s'engagea sur les bords du Nétad, en Pannonie, une affreuse mêlée de barbares dans laquelle les Huns succombèrent. Il ne resta de cette nation que quelques débris qui repassèrent en Asie sous la conduite d'Irnak, le plus jeune des fils d'Attila. Sur le territoire qu'ils abandonnaient s'élevèrent aussitôt l'empire des Gépides et celui des Ostrogoths.

Mort d'Aétius et de Valentinien III, Pétrone Maxime, sac de Rome par Genséric (455). — Pendant que la puissance des Huns se dissipait d'elle-même, Valentinien enlevait à l'empire l'homme qui travaillait depuis trente ans à en retarder la chute. « Semblable à celui qui se sert de sa main gauche pour couper sa main droite, » il fit assassiner ou tua

peut-être lui-même le vainqueur d'Attila, dont la gloire l'offusquait parce qu'elle contrastait avec sa nullité (454). Mais Valentinien ne survécut pas longtemps à Aétius : il périt bientôt sous les coups de Pétrone Maxime, dont il avait déshonoré la femme (455), et son meurtrier, après avoir usurpé son trône, compléta sa vengeance en forçant sa veuve Eudoxie à l'épouser. Toutefois Maxime ne jouit pas longtemps du haut rang où le crime l'avait porté : pour briser les liens d'un mariage qui lui faisait horreur, Eudoxie appela le roi des Vandales à son aide. Genséric ne se fit pas attendre : en peu de jours sa flotte apparut en vue des côtes du Latium, et lorsqu'il débarqua sur les bords du Tibre, le peuple romain se souleva et massacra Maxime qui avait essayé de fuir. Alors Genséric entra dans la ville éternelle et l'abandonna pendant quatorze jours et quatorze nuits à la fureur des Maures et des Vandales (15-29 juin 455). « Les anciens habitants de Carthage, dit Gibbon, vengèrent les anciennes injures de la race punique qu'ils avaient remplacée. » Tout ce que la capitale du vieux monde renfermait de richesses fut entassé sur les vaisseaux des barbares avec des milliers de captifs que Genséric traîna avec lui en Afrique.

État de l'empire d'Occident après la grande invasion; rapports avec les barbares. — Ainsi, malgré les coups terribles que lui avaient portés Alaric, Radagaise et Attila, l'empire d'Occident avait résisté près de cinquante ans au choc de la grande invasion. C'était, après tout, pour lui et en son nom qu'avaient été gagnées toutes les grandes batailles livrées pendant ce demi-siècle. C'était pour lui que les barbares s'étaient entr'égorgés à Pollentia, à Fésoles, à Arles, à Héléna, à Châlons, dans les Pyrénées et dans l'intérieur de l'Espagne. « Sois en paix avec tous, disaient à l'empereur les rois des Alains, des Vandales et des Suèves; accepte des otages de chacun, et laisse-nous nous déchirer entre nous; la mort sera pour nous, la victoire pour toi[1]. » Il est vrai que dans cette lutte le cercle de la puissance impériale s'était resserré. Abandonnée de l'empire qui, la trouvait trop éloignée pour pouvoir la défendre, et qui en avait rappelé ses légions, la Grande-Bretagne avait restauré le gouvernement de ses chefs nationaux (408), et les villes situées entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire avaient rompu toute relation avec Rome, chassé les officiers impériaux et constitué la république fédérative des cités armoricaines. Il est vrai encore que le reste de la Gaule, que l'Espagne, que l'Afrique étaient envahies et déchirées par les barbares. Mais dans ces dernières contrées l'autorité impériale n'avait pas disparu

1. Orose, *Hist.*, VII, 43.

aussi complétement qu'on pourrait le croire. Fascinés encore par les souvenirs de la grandeur romaine, les envahisseurs cherchent à légitimer leur possession par des traités avec l'empire, ou même par des mariages avec la famille impériale. Ainsi les Visigoths, dont le chef Ataulf avait abjuré tout projet de conquête pour devenir le beau-frère d'Honorius, continuent, même après la mort de l'époux de Placidie, à donner à l'empire des preuves de leur dévouement et de leur soumission. C'est à sa solde et en son nom qu'ils vont écraser les barbares qui occupent l'Espagne; c'est par son ordre qu'ils exterminent les bagaudes de Tarragone; et, lorsqu'ils ont reçu des terres en Aquitaine, loin de se croire dégagés de toute dépendance, ils se considèrent comme partie intégrante de l'empire, et répondent à l'appel de Valentinien III, lorsque, pour les engager à prendre les armes contre Attila, il leur écrit : « Venez au secours de la république dont vous tenez un des membres [1]. » Les Burgondes poussent si loin l'esprit de soumission que leurs chefs reçoivent comme une faveur le titre de maîtres de la milice dans la Gaule, et que, cinquante ans après la chute de l'empire d'Occident, ils écriront à l'empereur d'Orient qu'ils « ne se regardent encore que comme ses soldats [2]. » Les Francs, malgré les ravages qu'ils commettent dans le nord de la Gaule, ne méconnaissent pas l'autorité de Rome, et lorsqu'à la mort de Clodion deux prétendants se disputent la dignité royale, c'est Mérovée, le protégé des Romains, qu'ils acceptent. Quant aux barbares qui ont envahi l'Espagne, nous avons déjà remarqué le langage qu'ils tenaient à l'empereur. Les Vandales eux-mêmes, qui, après les Huns, sont les ennemis les plus implacables de l'empire, « ne croient pas, dit Procope, leurs forces comparables à celles des Romains. » Aussi consentent-ils à recevoir par un traité les terres dont la victoire les a rendus les maîtres, et Genséric recherche et obtient pour un de ses fils la main de la princesse Eudoxie, fille de Valentinien III.

Démembrement définitif de l'empire d'Occident; derniers empereurs. — Ainsi, sur le territoire agrandi par leurs conquêtes, les barbares continuaient à se regarder comme des concessionnaires astreints envers l'empire à l'obligation du service militaire. Mais à la mort de Valentinien III (455), les liens qui rattachaient les barbares à l'empire s'affaiblirent d'autant plus qu'ils ne se sentaient plus retenus par le respect que leur inspirait la famille du grand Théodose, et la force centrale n'étant plus capable de les contenir, ils élargirent au

1. Auxiliamini reipublicæ cujus membrum tenetis (*Jornandès*).
2. Non aliud nos quam milites vestros credimus ordinari. (*Avitus Viennens.*)

gré de leurs caprices le territoire qu'ils occupaient. Alors Visigoths, Burgondes et Vandales cessèrent de se contenter des parts qu'on leur avait cédées, comme d'obéir aux empereurs, dont l'autorité, dès ce moment, ne s'étendit plus au delà de l'Italie. Mais même alors, loin de songer à détruire l'empire, les barbares prolongèrent sa vie encore vingt ans, en lui donnant des empereurs dont ils ont soin de faire légitimer le pouvoir par les monarques de l'Orient, qui leur paraissent avoir seuls hérité de toute la majesté des Césars.

Après la mort de Pétrone Maxime, Théodoric II, le roi des Visigoths de Toulouse, revêtit de la pourpre un rhéteur gaulois, Avitus (455-457), dont il avait été le disciple. Mais au milieu des prétentions rivales qu'excitait chez les barbares le privilége de donner un maître à l'empire, l'avantage devait rester à ceux qui, sous le nom de fédérés, se trouvaient cantonnés en Italie. Aussi le Suève Ricimer, qui les commanda pendant plus de seize ans, put-il à son gré disposer du trône qu'il était chargé de défendre. Ennemi naturel d'un empereur qu'il n'avait pas fait, il contraignit Avitus à abdiquer et passa la pourpre à Majorien (457). Ce prince, qui s'était distingué jadis sous les drapeaux d'Aétius, voulut arrêter les progrès des Vandales, et entreprit une grande expédition contre l'Afrique. Mais Ricimer ne pouvait tolérer un empereur qui prenait son rôle au sérieux : il fit manquer l'expédition, se débarrassa peut-être de Majorien par le poison (461), et lui donna pour successeur Libius Sévère (461-467), qui pendant six années lui servit de prête-nom pour exercer en Italie l'autorité souveraine. Lorsqu'il mourut, Ricimer s'adressa à la cour de Constantinople dont les princes, depuis la mort de Valentinien, paraissaient les seuls représentants de l'unité impériale, et demanda à Léon de donner un empereur à l'Occident. Anthémius fut désigné (467); mais il ne tarda pas à tomber sous les coups de Ricimer (472), qui le remplaça par un gendre de Valentinien III, le sénateur Olybrius, dont Genséric appuyait la candidature. Olybrius eut à peine le temps de s'asseoir sur le trône; presque aussitôt après son élévation, il descendit dans la tombe où l'avait précédé son patron Ricimer (472). En même temps que le Burgonde Gondebaud, qui venait de remplacer Ricimer dans le commandement des fédérés, faisait proclamer Glycérius, l'empereur d'Orient, Léon, chargeait Julius Népos d'aller régner sur l'Italie. Les deux compétiteurs se disputèrent le trône; mais le client de Gondebaud fut forcé de céder le pouvoir au protégé de Byzance, qui, après quatorze mois de règne, fut renversé par un soulèvement des barbares. Un ancien secrétaire d'Attila, le Pannonien Oreste, qui avait obtenu la dignité de patrice, refusa pour lui-même le titre d'empereur que les révoltés

lui avaient offert, et fit décerner la pourpre à son fils Romulus, à qui l'on donna le surnom d'Augustule, afin que, par une amère dérision, le dernier et le plus faible de tous les empereurs réunit sur sa tête les noms du fondateur de la ville et de celui de l'empire (476). C'est sous ce prince que s'accomplit le démembrement définitif de l'empire d'Occident. Depuis la grande invasion, il avait vu successivement toutes ses provinces lui échapper pour tomber aux mains des barbares : l'Italie était la seule qui n'eût pas été partagée; le moment arriva enfin où les fédérés voulurent s'y établir au même titre que les autres barbares s'étaient établis en Gaule, en Espagne, en Afrique. Leur chef, le Hérule Odoacre, demanda à Romulus Augustule de lui céder pour les siens le tiers des terres de la péninsule; et sur son refus, il le prit. Augustule fut déposé; Odoacre garda pour lui le gouvernement de l'Italie, et pour légitimer sa prise de possession, il demanda à l'empereur d'Orient de lui accorder l'administration de l'Italie avec le titre de patrice. Zénon ne témoigna ni indignation ni colère; il reconnut Odoacre et accepta les ornements impériaux que le barbare lui avait renvoyés, car désormais « il n'était pas nécessaire, lui dirent les ambassadeurs du sénat, que Rome fût la capitale d'un empire séparé; il était plus convenable qu'il n'y eût qu'un seul empire, et qu'il en fût lui-même le seul et unique maître[1]. » Ainsi disparut l'empire d'Occident, sans que cet événement excitât autre chose que l'indifférence chez les contemporains qui n'attachèrent pas plus d'importance à l'usurpation d'Odoacre qu'à toute autre de même nature (476).

TROISIÈME LEÇON.

Programme. — Second ban de barbares germains qui réussissent à fonder des États. — Clovis et ses fils. — Théodoric. — Les Lombards. — — Les rois anglo-saxons (455-569).

I. *Second ban de barbares germains qui réussissent à fonder des États.* — Influence des Romains sur les conquérants. — Persistance des institutions romaines.

II. *Les Francs.* — Histoire des Francs avant Clovis; leur origine, leurs premiers établissements dans l'empire, leurs premiers chefs, Clodion, Mérovée, Childéric. — Situation politique et géographique de la Gaule à l'avénement de Clovis (481). — Clovis (481-511) commence la conquête de la Gaule : victoire de Soissons (486). — Mariage de Clovis et de Clotilde (493). — Bataille de

1. Malchus de Philadelphie, cité par Dubos.

Tolbiac; conversion de Clovis (496). — Résultats de la conversion de Clovis : soumission des milices romaines et des cités armoricaines. — Les Burgondes rendus tributaires (502). — Bataille de Vouglé (507). — Conquête de l'Aquitaine. — Clovis consul (509). — Réunion de tous les Francs sous la domination des Saliens. — Mort de Clovis (511). — Partage de ses États entre ses fils; caractère de ce partage. — Continuation de la conquête : conquête de la Bourgogne (523-534); guerre contre les Visigoths. — Expéditions des rois d'Austrasie : conquête de la Thuringe (530); sac de l'Arvernie; expéditions en Italie sous Théodebert (534-548) et sous Théodebald (548-555). — Réunion de tous les États francs sur la tête de Clotaire I[er] (558-561).

III. *Les Ostrogoths.* — Histoire des Ostrogoths avant leur invasion en Italie. — Conquête de l'Italie (489-493); batailles du Sontius et de Vérone; mort d'Odoacre. — Règne de Théodoric (493-526); étendue de son empire; rapports de Théodoric avec le monde barbare; gouvernement de Théodoric; séparation des Ostrogoths et des Romains. — Administration intérieure; prospérité de l'Italie; agriculture, lettres, monuments. — Rapports de Théodoric avec l'Église. — Mort de ce prince (526). — Décadence rapide de l'empire des Ostrogoths; régence d'Amalasonthe. — Conquête de l'Italie par Bélisaire et par Narsès. — Vitigès, Ildebald, Totila et Teia. — L'Italie sous l'administration de Narsès (553-568).

IV. *Les Lombards.* — Origine et migrations des Lombards; leur lutte avec les Gépides. — Invasion de l'Italie (568). — Alboïn (568-573). — État de l'Italie à la mort d'Alboïn. — Organisation de la conquête. — Continuation de la conquête sous Autharis (585-591), Agilulfe (591-615) et Rotharis (636-652). — Suspension de la conquête sous les premiers rois de la dynastie bavaroise. — Dernier éclat de la monarchie lombarde; règnes glorieux de Luitprand (712-744) et d'Astolphe (749-757). — Fin de l'exarchat de Ravenne (752). — Destruction de la monarchie lombarde par Charlemagne (744).

V. *Les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne.* — Populations primitives de la Grande-Bretagne. — Conquête et abandon de la Bretagne par les Romains. — Le penteyrn Wortigern appelle les pirates saxons Henghist et Horsa (449). — Invasion anglo-saxonne (455-584); formation des quatre royaumes saxons de Kent (455), de Sussex (491), de Wessex (516) et d'Essex (526). — Résistance nationale : Ambrosius, Nazaléod et Arthur. — Fondation des royaumes angles de Northumberland (547), d'Est-Anglie (571) et de Mercie (584). — Heptarchie anglo-saxonne (455-527); le wittenagemot. — Sort des vaincus; débris de la race bretonne.

I. Suite de l'invasion; persistance des institutions romaines; leur influence sur les États fondés par les barbares. — Lorsque l'empire d'Occident disparut, l'envahissement de son territoire par les barbares était complet. Chacun des peuples conquérants resta en possession de ce qu'il occupait, et l'unité impériale se trouva ainsi brisée en autant de blocs qu'elle renfermait de nationalités distinctes. Cependant les mouvements de peuples n'étaient pas terminés; les barbares continuèrent à s'agiter pour s'agrandir aux dépens les uns des autres, comme ils avaient fait jadis aux dépens de l'empire. Au milieu des luttes qui s'engagèrent alors, bien des États fondés disparurent; le royaume des Burgondes et celui des Visigoths de Toulouse furent brisés sous la main des Francs; et lorsque Odoacre eut été renversé par Théodoric, l'Italie eut successivement pour maîtres les Ostrogoths, les Grecs et les Lombards. Sur les ruines des États

qui disparurent alors s'en élevèrent de nouveaux, dont quelques-uns étaient destinés à une longue et glorieuse existence. Toutefois, si dans cette nouvelle période l'invasion semble moins désordonnée et plus féconde en résultats durables, ce n'est pas dans le caractère des barbares qu'il faut en chercher l'explication : c'est bien plutôt dans la persistance des institutions romaines qui, après la chute de l'empire, restèrent debout, plus fortes que les conquérants. Dans le démembrement de l'empire, la forme politique seule avait péri; mais ce qui faisait réellement la grandeur de cet empire, ce qui devait lui assurer cette éternité promise par les dieux, ses institutions civiles, sa législation, son système municipal, n'avaient éprouvé aucune atteinte. Même après la chute de l'empire, tout contribua à les maintenir intactes : les barbares qui ne songèrent même pas à les détruire, et les populations romaines qui comprirent quel puissant intérêt elles avaient à les conserver. Partout où les Germains s'établirent, ils laissèrent séparées, comme elles l'étaient depuis Dioclétien, les fonctions civiles et les fonctions militaires, gardant pour eux les positions militaires que l'empire leur avait assignées jadis lorsqu'il les avait pris à sa solde, et abandonnant aux Romains, qu'ils en trouvèrent investis, le soin de remplir, sous leur autorité, les fonctions civiles. Quant aux populations romaines, lorsqu'elles se virent forcées de renoncer à l'unité de l'empire et réduites à pourvoir elles-mêmes à leur salut, elles se rattachèrent à leurs institutions et ne songèrent qu'à les préserver du naufrage. Dans la Grande-Bretagne, elles s'organisèrent sous des chefs nationaux; en Gaule, elles tentèrent, entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire, de former, à l'exemple des cités de l'Armorique, une grande confédération républicaine, ou bien, dans les provinces situées entre la Somme et la Seine, d'élever une royauté gallo-romaine, en se groupant autour d'un ancien officier de l'empire qui reçut le nom de roi des Romains. Partout où les barbares se présentèrent en conquérants, les sénateurs, les évêques traitèrent avec eux et profitèrent de l'ascendant que leur donnait leur supériorité morale et intellectuelle pour pousser les envahisseurs dans une voie nouvelle. En faisant briller à leurs yeux l'éclat du pouvoir, en leur montrant la puissance impériale comme un héritage à recueillir, en jetant enfin le manteau de pourpre sur les épaules de ces barbares couverts de peaux de bêtes, ils modifièrent leurs idées. Ces chefs de bandes se laissèrent métamorphoser en rois, et prêtèrent leur nom à la restauration de gouvernements taillés sur le modèle de la monarchie impériale. Ce fut à des Romains qu'ils laissèrent le soin d'administrer la justice, les finances, les municipalités; de sorte que l'administration

civile fonctionna en leur nom, à leur profit, sous leur surveillance, mais non par leurs mains; c'est-à-dire que tout en conservant, aux yeux des barbares, leurs caractères primitifs de chefs de bandes, ils devinrent pour leurs nouveaux sujets les successeurs des Césars. Tels sont les traits distinctifs de la conquête de la Gaule par Clovis et de celle de l'Italie par Théodoric.

II. Les Francs; leur histoire avant Clovis, leur origine, leurs premiers établissements dans l'empire. — Menacées par le voisinage des légions romaines qui, depuis la conquête de la Gaule, s'étaient établies sur le Rhin, les tribus germaniques avaient, comme nous l'avons déjà dit, formé de puissantes confédérations. L'une de ces ligues offensives organisées contre les Romains et contre la Gaule renfermait les Cattes, les Sicambres, les Ampsivares, les Chamaves, les Bructères, les Usipètes, les Tenctères, etc., qui empruntèrent à une tribu originaire, à ce qu'on croit, des bords de l'Elbe, le nom de Francs (*Franken*, les hardis, *feroces*) comme dénomination collective, comme épithète caractéristique. L'adoption de ce nom remonte à une époque difficile à préciser, et ce n'est qu'en 241 qu'il retentit pour la première fois dans l'histoire à propos d'une victoire qu'Aurélien remporta sur ces peuples dans les environs de Mayence. Depuis ce moment les irruptions des Francs sur le territoire gaulois se succédèrent avec rapidité. Repoussés en 253 par Posthumus, ils lui fournirent bientôt après, pour le soutenir dans sa révolte contre Gallien (260), de nombreux auxiliaires qui, entraînés par leur soif d'aventures et de pillage, pénétrèrent en Espagne et allèrent ravager les côtes de l'Afrique. Probus, après avoir vaincu les Francs, chercha à les affaiblir et en transporta de nombreux détachements aux extrémités de l'empire (276). L'une de ces bandes, établie dans l'ancien royaume de Pont, s'empara de quelques navires, traversa le Bosphore, la Propontide, l'Hellespont, pirata dans toute la mer Égée, aborda en Sicile, surprit et pilla Syracuse, et tenta un coup de main sur Carthage; puis, chassés de l'Afrique, ces aventuriers franchirent le détroit de Gadès, entrèrent dans le grand Océan et « parvinrent à regagner leur demeure sans avoir souffert aucune perte. »

Depuis ce jour les Francs se mêlèrent à tous les événements qui agitaient la Gaule et cherchèrent dans toutes les convulsions politiques une occasion de pillage. C'est ainsi qu'après avoir été repoussés par Maximien (286), ils s'allièrent à Carausius, qui avait pris la pourpre dans la Grande-Bretagne et qui s'était emparé de Boulogne. Constance Chlore, qui renversa Carausius (292), les battit et les rejeta au delà du Rhin. Dans les premières années de son règne, Con-

stantin les vainquit trois fois et leur imposa une paix qu'ils ne violèrent qu'après sa mort (337). « Mais à cette époque, dit la chronique d'Idace, l'état de l'empire fut grandement troublé, parce que les Francs qui habitent sur les frontières firent une irruption en deçà. » Ce ne fut qu'en 342 que l'empereur Constant put entreprendre une expédition contre eux : la plupart des envahisseurs furent chassés au delà du Rhin; mais d'autres obtinrent de rester, à titre de sujets ou d'alliés de l'empire, sur le sol envahi par eux, c'est-à-dire dans la Toxandrie (Brabant), entre l'Escaut et la Meuse (344). Ces premiers Francs établis officiellement dans l'empire appartenaient à la puissante tribu des Saliens, dont il est important de suivre l'histoire, puisque c'est elle qui fournit la première famille de nos rois. Originaires de la vallée montagneuse où la Sala prend sa source, les Saliens avaient été chassés de leurs demeures primitives par les Saxons et s'étaient avancés vers les bords de l'Yssel et l'île des Bataves. C'est de là que partit la première bande de Saliens qui vint s'établir dans la Toxandrie avec l'assentiment de l'empereur. Dès lors on put distinguer une différence profonde entre les Francs saliens et les autres tribus franques qui habitaient les rives du Rhin, dans les environs de Cologne, et qu'on ne tarda pas à désigner sous la dénomination collective de Ripuaires. Ainsi lorsque Julien, arrivé en Gaule en qualité de César (355), marcha contre les Francs qui avaient envahi la rive gauche du Rhin, il battit les Chamaves, qui s'étaient établis de leur propre autorité dans la Toxandrie, à côté des Saliens, et les rejeta dans la Germanie. Quant aux Saliens, qui avaient pris part aux brigandages des Chamaves, il les défit également; mais il se contenta de leur imposer un tribut et leur permit de rester dans la Toxandrie. « Cette différence de conduite envers deux peuples dont le cas semblait le même ne peut s'expliquer, dit M. Fauriel, qu'en supposant que Julien traita les Chamaves comme des envahisseurs de fraîche date, tandis qu'il respectait dans les Saliens un privilége résultant de leur ancien traité avec Constant. » Aussi les Ripuaires restèrent-ils plongés dans leur barbarie primitive, pendant que les Saliens s'adoucirent au contact de la civilisation romaine. Mêlés à tous les grands événements de l'Occident, ils fournirent constamment des auxiliaires à l'empire et nous voyons leurs chefs envahir les hautes charges de l'État[1].

Cependant ils n'en continuèrent pas moins à harceler la Gaule de leurs perpétuelles irruptions, traversant le Rhin par petites bandes

1. Magnence et Sylvanus, deux Francs affublés de noms romains, usurpent la pourpre; Hariett reçoit le titre de comte, Mellobaud celui de consul, et Arbogast gouverne l'Occident sous le nom de Valentinien II.

pour piller les grandes villes, sans autre intention que celle de se retirer en emportant avec eux le butin qu'ils avaient fait. Mais, vers 440 ou 441, ils opérèrent une nouvelle invasion qui eut des résultats plus durables que les autres ou qui, du moins, entraîna des conséquences d'une haute gravité pour notre histoire nationale. Après avoir pillé Cologne et Mayence et saccagé Trèves pour la quatrième fois, ils abandonnèrent ces malheureuses cités, et quelques-unes de leurs bandes vinrent se fixer dans la Tongrie (pays de Liége), au sud-est de ces anciens Saliens que nous avons déjà vus tolérés par Julien dans la Toxandrie. Cette bande, la seconde des bandes franques dont l'histoire marque d'une manière positive l'établissement sur le sol de la Gaule, appartenait à cette tribu de l'Yssel qui avait déjà fourni l'émigration de 337. « C'est elle, dit M. Fauriel, qui forme le vrai noyau des Francs conquérants de la Gaule, le groupe privilégié destiné à commander un jour non-seulement au reste de la confédération franque, mais à la Germanie entière. » Le chef qu'elle avait alors à sa tête était un noble et vaillant homme appelé Clodion, que la *chronique des gestes des rois francs* veut avoir été le fils d'un certain Pharamond. Sans nous arrêter à discuter la généalogie incertaine de ce prince, nous nous bornerons à dire qu'il appartenait, comme tous les chefs des tribus franques qui faisaient partie de la confédération salienne, à l'illustre famille des Mérovingiens ou enfants d'un certain Mérovée, dont l'existence remonte à une époque qui nous est entièrement inconnue. Cette famille, qu'on entourait d'un respect superstitieux, doit avoir eu primitivement un caractère religieux et être issue de quelque héros ou demi-dieu. En vertu de cette origine, les Mérovingiens jouissaient du privilége exclusif de porter les cheveux longs, et cette marque de distinction, qui se rattache à une filiation religieuse, était pour eux le signe de la puissance, la condition même de leur aptitude à exercer le pouvoir.

Clodion, le premier de ces Mérovingiens dont l'histoire présente quelque certitude, ne resta pas longtemps dans ses cantonnements de la Tongrie. Parti de son château de Dispargum (Duysborch) avec tous les hommes de guerre de sa tribu, il s'empara de Tournay et de Cambrai, s'avança jusque sur les bords de la Somme, et il se préparait même à surprendre Arras, lorsqu'il fut battu à Héléna par le patrice Aétius, qui lui enleva toutes ses conquêtes et le força de rentrer dans la Tongrie (447). Lorsqu'il mourut bientôt après (448), les Francs saliens, qui, à la condition de choisir leurs chefs dans la famille des Mérovingiens, ne s'astreignaient pas pour la transmission du pouvoir au droit rigoureux de succession, élurent, non pas un

fils de Clodion, mais un prince issu de sa race, le « vaillant » Mérovée, qui prit une part glorieuse à la bataille de Châlons. Son fils et son successeur, Childéric, à cause de la dissolution de ses mœurs, fut chassé par les Francs (459), qui « choisirent unanimement pour roi, dit Grégoire de Tours, le chef des milices romaines, Égidius. » Rappelé quelque temps après par ses partisans, « il fut remis en possession de la royauté » (463), et devenu l'allié d'Égidius qui avait été forcé de ratifier sa restauration, il marcha avec lui jusque sur les bords de la Loire pour repousser les Visigoths, qui avaient voulu s'emparer d'Orléans. Lorsque Childéric mourut à Tournay, en 481, il laissait pour lui succéder son fils Clovis, jeune prince de quinze ans qui allait être le fondateur de la première monarchie franque.

Situation politique de la Gaule à l'avénement de Clovis. — A cette époque, la Gaule se trouvait partagée entre sept dominations qui se disputaient son territoire.

Au sud-ouest, les Visigoths avaient fondé un immense empire qui renfermait presque toute l'Espagne et plus du tiers de la Gaule; car il s'étendait au nord jusqu'à la Loire, et au sud-est il franchissait le Rhône pour enclaver le pays situé entre la Durance et la mer. Pendant le règne du grand Euric (466-483), cet empire avait fait sentir son influence au monde barbare jusqu'au fond de la Germanie; mais Euric allait bientôt descendre dans la tombe, emportant avec lui la fortune de sa nation, et laissant pour héritier son jeune fils Alaric II, sous lequel va s'écrouler la domination des Visigoths.

Le royaume des Burgondes, qui comprenait la partie sud-est de la Gaule, s'étendait entre l'Aquitaine, les Alpes, le Rhin et la Durance. Il confinait ainsi, à l'ouest et au sud, à l'empire des Visigoths, et il renfermait la grande Séquanaise, la première Lyonnaise et la Viennoise. Ce beau royaume obéissait à peu près à un seul maître, à Gondebaud, qui, à la mort de son père Gundioc (463), avait mis à mort deux de ses frères, Chilpéric et Godomar, et laissé au troisième, Godegisèle, une petite principauté dans la Séquanaise et l'Helvétie (473).

Au nord du royaume des Burgondes se trouvait une tribu d'Alamans, qui, après l'invasion, était entrée dans la Gaule à la suite des Burgondes et s'était arrêtée dans le pays situé entre les Vosges et le Rhin.

Dans la pointe occidentale de la Gaule, la vieille Armorique s'était affranchie de la domination romaine au commencement du cinquième siècle; après avoir chassé les officiers impériaux, elle avait renouvelé l'ancienne confédération des villes maritimes, dans laquelle elle

avait fait entrer presque toutes les cités comprises entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire. Bientôt après, la péninsule armoricaine reçut d'outre-mer de nombreuses colonies de Bretons qui lui firent donner le nom de Bretagne, qu'elle porte encore aujourd'hui ; la présence de ces étrangers effaça promptement dans le pays tout ce qui pouvait y subsister d'éléments romains et y raviva les sentiments mal éteints de la vieille barbarie gauloise. L'Armorique redevint alors à peu près ce qu'elle était avant l'arrivée de César; elle se donna des chefs nationaux et s'isola de la confédération qu'elle avait formée : dès lors cette ligue des cités armoricaines n'exista plus réellement que pour les villes situées entre la Seine et la Loire, comme Angers, Orléans, Melun, Paris, Rouen, Lillebonne, Lisieux, Valognes, Sées, le Mans, Dreux et Chartres.

Mais ces villes se jalousaient entre elles, et leurs rivalités, en affaiblissant les liens de la confédération, les rendaient incapables d'un grand effort. On en trouve la preuve dans le succès qui avait couronné les tentatives hardies de ces bandes de Saxons qui, après avoir ravagé les rives de la basse Loire, avaient fini par se fixer sur les côtes de la Normandie, et par former à Bayeux et à Avranches un État assez considérable pour que Aétius ait cru devoir les appeler à la défense de la Gaule contre Attila.

Syagrius, fils d'Égidius, avait succédé à son père dans le commandement des provinces centrales de la Gaule qui n'avaient pas été envahies par les barbares, et qui restaient attachées au souvenir de l'empire romain. Il avait groupé autour de lui les garnisons éparses dans les provinces, et de Soissons, où il résidait, il étendait son pouvoir sur les cantons de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne.

Enfin tout le nord de la Gaule, depuis la Somme jusqu'au Rhin, était occupé par les Francs, dont la ligue se divisait en deux grandes associations. Entre la Meuse et le Rhin se trouvaient les Ripuaires, dont le roi résidait aux environs de Cologne, et qui rattachaient à leur alliance tous les Francs d'outre-Rhin. Entre la Meuse et l'Océan habitaient les Francs saliens, dont les différentes tribus avaient formé trois petits royaumes : celui de Thérouenne, qui avait Cararic pour roi et embrassait le pays situé entre la Lys et le détroit Gallique; celui de Cambrai, où régnait Regnacaire, et qui se composait du diocèse de Cambrai, et enfin celui de Tournay, où régnait Clovis, et qui était alors restreint au diocèse de Tournay, parce que la petite peuplade qui l'habitait avait probablement perdu alors ses anciennes possessions de la Tongrie. On pourrait encore citer un autre petit royaume franc formé au Mans par une tribu de Saliens qui s'y étaient

peut-être arrêtés lors de l'expédition conduite sur la Loire par Childéric.

En voyant ainsi la Gaule partagée entre sept dominations différentes, on pouvait la croire condamnée pour longtemps à cet état de morcellement, ou du moins il était impossible de prévoir quelle était celle de ces dominations qui finirait par prévaloir sur les autres et par reconstituer à son profit l'unité de la Gaule. L'exemple des cités armoricaines prouvait l'impossibilité d'une grande confédération gauloise; et quant à l'érection d'une royauté gallo-romaine, les provinces gouvernées par Syagrius étaient trop faibles pour en former jamais le noyau. Puisque les Gaulois ne pouvaient se sauver par eux-mêmes, c'était donc aux barbares qu'était réservée cette mission. Mais des trois peuples germains qui s'étaient établis dans la Gaule, quel était celui, des Visigoths, des Burgondes et des Francs, qui parviendrait à imposer aux autres sa suprématie? Au premier aspect, on ne pouvait supposer que la domination de la Gaule appartiendrait un jour à ces Francs qui en étaient encore à la tribu dans l'ordre politique et au paganisme dans l'ordre religieux. Toutes les chances semblaient bien plus favorables pour les Visigoths, qui possédaient déjà la plus belle partie de la Gaule, et dont le gouvernement s'efforçait d'entrer dans les voies de la civilisation romaine. Mais, en y regardant de près, il est aisé de reconnaître que les Visigoths, de même que les Burgondes, avaient contre eux un obstacle insurmontable : ils professaient l'arianisme, et les populations gallo-romaines étaient trop sincèrement attachées au catholicisme pour jamais accepter la domination des hérétiques. Rester séparé de l'Église dans un pays où le clergé disposait de toutes les forces sociales, c'était se condamner à l'isolement et à une vie de peu de durée. Les Visigoths et les Burgondes n'obtinrent pas les sympathies des Gallo-Romains, et ils finirent même par leur inspirer une haine profonde lorsqu'ils prirent le rôle de persécuteurs, déposant les évêques orthodoxes, et gênant par tous les moyens possibles l'exercice du culte. Frappées dans ce qu'elles avaient de plus cher et de plus sacré, les populations gallo-romaines furent disposées à voir des libérateurs dans tous ceux qui se présenteraient comme les ennemis de leurs oppresseurs. Cette situation des esprits fit la fortune des Francs; ce fut de leur côté que le clergé tourna de bonne heure les yeux, dans l'espoir de diriger leurs armes contre les royaumes hérétiques. Les évêques, en effet, redoutaient bien moins l'idolâtrie des barbares que l'hérésie des ariens, et ils voyaient dans les Francs un peuple jeune, qu'aucun fanatisme de secte ou de croyance ne rendait hostile à la leur. Lorsqu'ils reconnurent dans Clovis un homme dont l'intelli-

gence était à la hauteur d'une grande fortune, ils le choisirent pour en faire le bras droit de l'Église, et le désignèrent aux populations gallo-romaines comme l'envoyé de Dieu.

Clovis (481-511) commence la conquête de la Gaule; victoire de Soissons (486). — Favorisé par les circonstances, Clovis put donc, avec les cinq mille guerriers de la petite tribu salienne établie à Tournay, s'élancer à la conquête de la Gaule. Syagrius fut le premier adversaire avec lequel il se mesura. Une seule bataille décida la question. Vaincu près de Soissons (486), Syagrius fut réduit à aller chercher un asile à la cour d'Alaric II, qui le livra au vainqueur, dans la crainte d'exciter sa colère; Clovis le fit mettre à mort et resta maître du Soissonnais.

Mariage de Clovis et de Clotilde (493). — La conquête venait de faire en quelque sorte de Clovis l'héritier des Césars dans la Gaule, mais un païen ne pouvait jouer ce rôle. Aussi les évêques, auxquels il avait déjà donné des preuves de son respect, redoublèrent-ils d'efforts pour prendre possession de « ce seigneur illustre et magnifique en mérite » qui pouvait devenir l'instrument de leurs projets si l'on parvenait à lui faire abjurer l'idolâtrie : leurs conseils ne furent sans doute pas sans influence sur la détermination que prit Clovis de demander Clotilde en mariage. Cette princesse était la fille d'un de ces malheureux princes bourguignons que Gondebaud avait fait mettre à mort pour s'emparer de tout l'héritage paternel. Après avoir échappé miraculeusement au massacre de toute sa famille, elle avait été élevée dans la foi orthodoxe, et elle vivait au milieu d'une cour arienne, en face du bourreau de son père et du persécuteur de sa religion. Ce fut Clotilde, la seule princesse catholique qui se trouvât alors dans l'Europe occidentale, que les évêques eurent l'habileté de signaler à l'attention de Clovis, dans l'espoir bien fondé que « l'épouse fidèle liée à un mari infidèle ne prendrait point de repos qu'il ne connût la vérité. »

L'union du chef des Saliens avec une princesse catholique qu'on regardait généralement comme une victime des persécutions ariennes, était un événement d'une haute portée, dans lequel on pouvait voir un gage assuré d'une prochaine conversion. Aussi, même avant ce moment tant désiré, ce prince se trouva partager les sympathies qui avaient accompagné Clotilde dans sa nouvelle fortune. Les catholiques opprimés espéraient dans l'époux de Clotilde, et sa cour devenait le rendez-vous des évêques que les rois visigoths ou burgondes forçaient à quitter leurs siéges. Cependant, malgré les efforts persévérants de sa femme, Clovis hésita longtemps à abandonner la religion de ses pères. Il ne fallut rien moins pour le déterminer

qu'un grand événement qui eut aux yeux mêmes des barbares toutes les apparences d'un prodige.

Bataille de Tolbiac; conversion de Clovis (496). — Trois ans après le mariage de Clovis, la Gaule se vit menacée d'un immense danger. Les Alamans, qui depuis longtemps occupaient obscurément quelques cantons de la première Germanie, se décidèrent enfin à réclamer leur part de cette Gaule où tant de peuples germains les avaient précédés, et se jetèrent tout à coup sur le territoire habité par les Ripuaires. L'invasion allait donc recommencer avec tous les désordres qu'elle avait jadis entraînés à sa suite. Mais Clovis ne l'entendait pas ainsi; se considérant déjà comme le propriétaire de la Gaule, il résolut d'en fermer la porte aux nouveaux envahisseurs, et courant au secours des Ripuaires, il marcha contre les Alamans, qu'il rencontra près de Tolbiac, à quatre lieues de Cologne. Dans le combat, il jura que, s'il triomphait de ses ennemis, il n'hésiterait plus à reconnaître le Dieu de Clotilde. Il les vainquit, en effet, et sa victoire eut d'immenses résultats : non-seulement elle arrêta l'invasion dont les tribus germaniques menaçaient incessamment la Gaule, mais elle jeta les bases de la domination des Francs sur la Germanie; les vainqueurs, en poursuivant les fuyards jusqu'au Danube, imposèrent leur suprématie aux Alamans et aux Bavarois et les contraignirent à se reconnaître vassaux et tributaires (496). De retour dans ses États, Clovis tint son serment. Après s'être fait instruire par saint Remy, il reçut le baptême à Reims, le jour de Noël 496, avec deux de ses sœurs et plus de trois mille de ses guerriers.

Résultats de la conversion de Clovis, soumission des milices romaines et des cités armoricaines. — Dès ce moment, une ère nouvelle commença pour Clovis, et l'on peut dire qu'à partir de ce jour la Gaule fut à lui. Le clergé catholique poussa un long cri de joie en apprenant que cette formidable épée venait de se mettre au service de l'orthodoxie. Le pape proclama le chef des Francs le fils unique de l'Église entre les rois de l'Occident, et l'évêque de Vienne lui adressa une lettre de félicitations qui se terminait par ces paroles d'un sens si profond : « Poursuis tes triomphes; désormais partout où tu combats, c'est nous qui vainquons. » Ce fut en effet pour l'Église, pour la cause de l'unité catholique et de la civilisation de l'Europe que Clovis commença la conquête de la Gaule, sous la direction des évêques, qui lui tracèrent sa ligne politique et partout lui aplanirent les difficultés.

Le clergé ne tarda pas à prouver à Clovis que son baptême venait de cimenter l'alliance des Francs et des Gallo-Romains; la seule nouvelle de ce grand événement lui valut tout à coup un accroissement

de territoire que la force des armes ne lui aurait pas obtenu de longtemps. Paris, qui n'avait pu être conquis, ouvrit ses portes (497); les cités armoricaines cessèrent toute résistance et reconnurent la souveraineté de Clovis. « De plus, dit Procope, les débris des milices romaines qui se trouvaient isolées à l'extrémité des Gaules, ne pouvant retourner à Rome, et ne voulant point se donner aux ennemis ariens, se donnèrent aux Armoricains et aux Francs réunis avec leurs étendards et le pays qu'ils occupaient, tout en conservant les mœurs de leur patrie. » Maître désormais de toute la Gaule septentrionale, Clovis étendait sa domination jusqu'à la Loire, et se trouvait en contact avec les royaumes ariens, où les populations catholiques « souhaitaient ardemment le règne des Francs. »

Les Burgondes rendus tributaires (500).— Ce fut d'abord contre les Burgondes que Clovis tourna ses armes. Entraîné par les intrigues de Godegisèle, qui, dans l'espoir de dépouiller son frère, avait promis de se reconnaître tributaire des Francs, Clovis marcha contre Gondebaud, le battit complétement sur les bords de l'Ouche, non loin de Dijon, et le força d'aller s'enfermer dans Avignon. Pour sauver sa vie, Gondebaud se résigna à recevoir la loi du vainqueur et s'engagea à payer chaque année un tribut considérable. A ce prix, il recouvra son royaume et profita du départ des Francs pour punir le frère qui l'avait trahi au milieu du combat et qui l'avait déjà dépouillé d'une partie de ses États; courant à Godegisèle, il l'assiégea dans Vienne et le laissa massacrer avec tous ses partisans (500). Clovis n'essaya pas de venger la mort de son allié et n'entreprit pas une nouvelle expédition contre la Burgondie; mais quoiqu'il n'eût rien gardé de ses conquêtes dans ce pays, son intervention n'en eut pas moins des résultats importants. Gondebaud comprit la nécessité de s'attacher les populations gallo-romaines, et non content d'accorder aux catholiques le libre exercice de leur culte, il publia un code qui reçut le nom de loi *Gombette*, et qui améliora considérablement la condition des Gallo-Romains (502).

Bataille de Vouglé (507), **conquête de l'Aquitaine.** — L'arianisme venait d'être vaincu dans la Bourgogne; il le fut bientôt après dans les contrées d'outre-Loire. « Je supporte avec grand chagrin, dit Clovis à ses guerriers, que ces Goths ariens possèdent une excellente partie des Gaules : allons; avec l'aide de Dieu nous les vaincrons et nous réduirons leur terre en notre puissance. » Tous « jurèrent, en levant la main, de ne point couper leur barbe avant d'avoir achevé cette conquête, » et aussitôt l'armée se mit en marche. Ce fut surtout dans cette expédition qu'on put reconnaître l'alliance intime qui unissait Clovis au parti catholique. Le roi montra, il est vrai, pendant sa

route, les plus grands respects pour les biens des églises, et il alla même jusqu'à faire mettre à mort un soldat qui, contrairement à ses ordres, avait pris une botte de foin sur le territoire de Tours : « Où sera donc l'espoir de la victoire, s'écria-t-il, si nous offensons saint Martin? » Mais, de leur côté, les évêques firent de Clovis un nouveau Josué conduisant les fidèles à la délivrance de la terre promise; ils lui amenèrent les milices des villes, préparèrent la défection ou tout au moins la neutralité des catholiques aquitains enrôlés sous les étendards des Visigoths, et si l'on en croit les légendes, les miracles mêmes vinrent à son aide. Ici, ce fut « une biche d'une merveilleuse grandeur » qui indiqua aux Francs un passage pour traverser la Vienne débordée; là ce fut « un phare de feu » qui s'élançait de la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers, « afin, sans doute, qu'étant aidé par la lumière du bienheureux confesseur, Clovis assaillît plus hardiment les bataillons des hérétiques contre lesquels le saint évêque avait souvent combattu pour la foi. » Conduit ainsi miraculeusement, Clovis arriva aux environs de Poitiers, où il rencontra Alaric II. La bataille s'engagea dans la plaine de Vouglé (507). Alaric y fut tué et les Visigoths défaits furent réduits à prendre la fuite. Après la victoire, Clovis partagea son armée en deux corps : l'un, sous la conduite de son fils aîné, Thierry, parcourut rapidement l'Albigeois, le Rouergue, l'Auvergne, et arriva devant Arles; l'autre, commandé par Clovis, marcha sur Bordeaux, s'empara de Toulouse et vint investir Carcassonne, qu'on prétendait renfermer « le dépôt des trésors impériaux que, dans le siècle passé, Alaric l'ancien avait enlevés de Rome captive. » La Gaule était entièrement perdue pour les Visigoths, si le grand Théodoric ne se fût hâté d'intervenir en faveur du jeune enfant que laissait Alaric II. Son meilleur général, Hibba, franchit les Alpes, parut devant Arles et fit éprouver aux Francs une sanglante défaite qui força Thierry à battre en retraite. A cette nouvelle, Clovis leva le siége de Carcassonne et se replia sur Toulouse; mais il ne reprit la route du Nord qu'après avoir achevé la conquête des trois Aquitaines. L'intervention de Théodoric ne fut pourtant pas sans résultat : ce prince garda pour lui les provinces qu'avaient possédées les Visigoths entre le Rhône et les Alpes, et les Visigoths eux-mêmes, quoique refoulés en Espagne, conservèrent en Gaule la première Narbonnaise, qui commença alors à porter le nom de Gothie ou de Septimanie[1].

1. Le royaume fondé en Gaule par les Visigoths venait de s'écrouler, après avoir eu pour rois Wallia (419-420), Théodoric Ier (420-451), Thorismond (451-453), Théodoric II (453-466), Euric (466-483), Alaric II (483-507). Avec Amalaric commence la liste des rois visigoths d'Espagne.

Clovis consul. — Au moment où Clovis allait rentrer dans ses États du Nord, il reçut une ambassade solennelle que lui adressait l'empereur d'Orient, Anastase. Fidèle aux traditions de la cour de Byzance, qui ne laissait échapper aucune occasion de faire reconnaître sa souveraineté sur les terres qui avaient appartenu à l'empire d'Occident, ce prince lui envoya le diplôme de consul, avec un diadème orné de pierreries. Le roi barbare revêtit dans la basilique de Saint-Martin la tunique de pourpre et la chlamyde consulaire; puis, au milieu d'un brillant cortége, il se rendit à la cathédrale de Tours, jetant le long de son chemin des poignées d'or et d'argent à la foule émerveillée (509). Dans la joie naïve de Clovis il est facile de reconnaître tout le plaisir qu'il éprouve à voir légitimer ses conquêtes par un titre qui contribua puissamment à affermir son autorité sur ses sujets gallo-romains.

Meurtre des rois francs. — Ainsi Clovis avait à peu près soumis toute la Gaule à la domination des Francs, et si la Bourgogne lui échappait, il en avait du moins si bien préparé la conquête que ce royaume succombera bientôt sous les efforts de ses fils. Avant de mourir, il voulut achever son œuvre en fondant l'unité de dynastie comme il avait déjà fondé l'unité de territoire. Jusqu'alors il n'avait été que le chef de guerre de toutes les tribus cantonnées au nord de la Gaule; il entreprit de changer cette autorité précaire en un pouvoir héréditaire, en faisant de toutes ces peuplades un seul peuple régi par un seul roi, afin que les vainqueurs n'eussent qu'un chef comme les vaincus n'avaient qu'un maître. En présence d'un but qui était grand, il est vrai, Clovis ne recula pas devant l'atrocité des moyens, et il appela le crime à son aide pour faire disparaître les petits rois francs qui régnaient à Cologne, à Cambrai et à Thérouenne, et qui tous appartenaient comme lui à la famille des Mérovingiens. S'attaquant d'abord à Sigebert, roi des Ripuaires, il poussa Cloderic, le fils de ce prince, à tuer son père; puis, lorsqu'il eut fait mourir Cloderic, il se présenta aux Ripuaires et leur dit : « Tournez-vous vers moi, pour que vous soyez sous ma protection. » Ils accueillirent ses paroles, « l'élevèrent sur un bouclier et le proclamèrent roi. »

Lorsque Clovis eut ainsi recueilli l'héritage du roi de Cologne, il attira dans un piége celui de Thérouenne, Cararic, et après l'avoir fait mettre à mort « il acquit son royaume avec ses trésors et son peuple. » Quelque temps après, ayant séduit les leudes de Regnacaire, roi de Cambrai, il se fit livrer ce prince avec son frère Ricaire, et lorsqu'il les eut en sa présence, il les frappa tous les deux de sa francisque. « Or, dit Grégoire de Tours, les rois ci-dessus étaient les parents de Clovis, et leur frère Rignomert fut tué aussi dans la cité du Mans par

ordre de Clovis, et Clovis reçut tout leur royaume et leurs trésors. Et ayant tué beaucoup d'autres rois et les principaux de ses parents, qu'il craignait de voir un jour prétendre à son royaume, il étendit sa souveraineté sur toutes les Gaules. »

Clovis survécut peu à cette œuvre sanglante. Après avoir réuni toutes les tribus franques sous sa domination, il mourut à Paris (511), dont il avait pressenti les hautes destinées comme futur centre politique de l'empire franc et où il avait établi « le siége de son royaume. »

Les fils de Clovis (511-561). **Partage des États de Clovis, caractère de ce partage.** — A la mort de Clovis, les quatre fils qu'il laissait, obéissant aux coutumes germaniques, firent de ses possessions un partage dans lequel les historiens, faute d'en comprendre le caractère, ont eu le tort de voir un démembrement de la monarchie. A l'époque dont nous étudions l'histoire, les Francs n'étaient pas arrivés à la conception d'une puissance politique abstraite et indivisible. Pour eux, les rois n'étaient que des chefs de bandes, dont le devoir consistait à les mener à la guerre et à des expéditions entreprises en vue du pillage; lorsqu'après la victoire on partageait le butin, le chef recevait la plus forte part. Quand le butin à partager fut le territoire de la Gaule, Clovis, comme le premier de la nation conquérante, s'appropria un grand nombre d'esclaves, de colons, de terres, de palais, de métairies, de forêts, qui, dans chaque district, composèrent le domaine royal. C'est ce domaine que les fils de Clovis se partagèrent, comme feraient de nos jours les fils d'un riche propriétaire, sans qu'on puisse attribuer à ce partage un caractère politique. Mais comme les terres du domaine royal étaient en très-grand nombre, les fils de Clovis se trouvèrent, après avoir reçu leur part d'héritage, investis d'une prééminence naturelle sur tous les autres propriétaires qui les entouraient. « Ainsi, dit M. Augustin Thierry, l'exercice du commandement était la conséquence, mais non l'objet du partage. » Toutefois ce partage, qui entraina celui de la population franque et de la truste royale, n'enleva pas aux Francs leur ancien droit de choisir leurs rois entre les membres de la race royale : la terre et les indigènes qui la cultivaient purent recevoir leur maître du hasard d'un partage, le Franc choisit le sien librement; mais on conçoit que chacun dut préférer le patronage du roi le plus voisin.

Au reste, pour se convaincre que l'esprit qui présida à ces partages fut patrimonial et non politique, il suffit de jeter un coup d'œil sur la manière bizarre dont la division s'opéra.

Comme la domination des Francs n'existait réellement qu'entre le Rhin et la Loire, les quatre fils de Clovis s'établirent tous au nord

de ce dernier fleuve; quant à la Gaule méridionale, qui avait été parcourue plutôt que conquise par Clovis, ils la regardaient comme un pays de butin et de jouissance, et chacun voulut en avoir sa part. Thierry, l'aîné, qui était né d'une autre femme que Clotilde, eut les pays compris entre la Meuse et le Rhin, c'est-à-dire le royaume de l'Est ou d'Ostrasie (Oster-Reich), auquel se rattachaient les Francs, ainsi que les peuples germains vassaux des Francs, à savoir les Alamans et les Bavarois; à ce vaste royaume il ajouta au sud de la Loire l'Arvernie, le Limousin et le Quercy. Clodomir, le plus âgé des fils de Clotilde, fut roi d'Orléans, et obtint l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, avec la Touraine. Childebert, à qui échut le royaume de Paris, eut Meaux, Senlis, Beauvais, et toute la région armoricaine depuis Rouen jusqu'à Nantes; il eut encore le Berry, la Saintonge et le Bordelais. Enfin Clotaire, qui fut roi de Soissons, obtint le vieux pays salien, Soissons, Tournay, Cambrai, Tongres, c'est-à-dire toute la région maritime comprise entre le cours de la Somme et l'embouchure de la Meuse; il reçut en outre quelques possessions lointaines situées sur la haute Garonne et dans les Cévennes.

Continuation de la conquête. — Si l'unité territoriale, qui n'avait guère été qu'un accident, venait de disparaître, du moins l'unité dynastique et l'unité nationale étaient fondées. Il pouvait bien y avoir quatre royaumes, il n'y avait qu'un seul peuple[1] et qu'une seule famille royale. Aussi la mort de Clovis n'arrêta pas la conquête; à peine ses fils lui eurent-ils succédé qu'ils s'empressèrent de la reprendre au point où il l'avait laissée. Tandis que les enfants nés de Clotilde songeront à achever la soumission de la Gaule, Thierry va jeter les yeux sur la Germanie et étendra la domination franque sur les régions d'outre-Rhin.

Conquête de la Bourgogne (523-534). — Quoique Clovis eût rendu les Burgondes tributaires, Clotilde ne pouvait oublier que les rois Godomar et Sigismond, qui régnaient en Bourgogne, étaient les fils de Gondebaud, le meurtrier de sa famille. « Que je n'aie point à me repentir, dit-elle un jour à ses enfants, de vous avoir élevés avec tendresse : partagez, je vous prie, le ressentiment de mon injure et mettez tout votre zèle à venger la mort de mon père et de ma mère. » Clodomir, Childebert et Clotaire partirent donc pour la Bourgogne, remportèrent une grande victoire et, après avoir forcé Godomar à fuir vers le sud, ils s'emparèrent de Sigismond, que Clodomir ramena prisonnier à Orléans (523). Malgré ce succès, cette première expédi-

1. La nation des Francs ne fut plus fractionnée qu'en deux grandes sections: les Saliens et les Ripuaires, ou les Francs de l'Ouest et les Francs de l'Est.

tion ne paraît pas avoir eu de grands résultats : les rois francs abandonnèrent la Bourgogne et revinrent passer l'hiver dans leurs royaumes. Au printemps suivant, Clodomir rentra en campagne, et pour ne pas laisser un ennemi chez lui quand il en attaquait un autre, il résolut, avant de partir, de se débarrasser de Sigismond en le faisant jeter dans un puits avec sa femme et ses deux enfants. Mais il trouva bientôt la peine de sa cruauté. Dans la bataille de Vézeronce, qu'il livra à Godomar entre le Rhône et l'Isère, il fut entouré par ses ennemis, qui lui coupèrent la tête et la plantèrent au bout d'une pique (524) ; à cette vue, les Francs, saisis de terreur, prirent la fuite, et la conquête de la Bourgogne fut ajournée pour dix ans.

Ce ne fut qu'en 532 que Childebert et Clotaire, après avoir égorgé les fils de Clodomir et s'être emparés de leur héritage, réunirent toutes leurs forces pour une troisième expédition qui dura deux ans. Dans la première année, les Francs s'emparèrent d'Autun et de Vienne, et dans la seconde, après avoir fait Godomar prisonnier, ils achevèrent la conquête de la Bourgogne (534). Les vainqueurs « réduisirent les Burgondes en leur obéissance, les obligèrent à leur rendre le service militaire et soumirent au tribut tous les lieux qu'ils habitaient, » mais ils leur laissèrent leurs biens et leur loi nationale, ne s'approprièrent que les domaines qui avaient appartenu aux rois burgondes, et confièrent l'administration du pays à un patrice, élu par les grands, et qui gouverna au nom des rois francs.

Guerre contre les Visigoths (531-542). — Cependant la conquête de la Bourgogne n'assurait pas aux Mérovingiens la possession de toute la Gaule. Le Sud, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, appartenait aux Goths, dont l'immense empire, sous la direction du grand Théodoric, aurait pu arrêter les progrès des fils de Clovis, comme il avait déjà balancé la fortune de leur père. Mais Théodoric était mort en 526, et alors l'unité de son empire s'était brisée pour former deux royaumes, à la tête desquels étaient ses deux petits-fils : Amalaric régnait sur les Visigoths d'Espagne, qui avaient conservé en Gaule toute la Narbonnaise, ainsi que le Rouergue, le Velay et le Gévaudan ; Athalaric, qui gouvernait les Ostrogoths d'Italie, possédait également en Gaule les deux rives de la Durance, ainsi que Genève et toute la vallée supérieure du Rhône, que Théodoric avait enlevées aux Bourguignons pendant la première expédition des rois francs contre Sigismond et Godomar (523).

La faiblesse des deux royaumes goths, qui, mal unis au dehors, étaient déchirés au dedans par les factions, encouragea les fils de Clovis. Les rois de l'Ouest, Childebert et Clotaire, attaquèrent les Visigoths. Contre ce peuple hérétique les motifs ne manquaient pas.

Amalaric, que le désir d'obtenir la paix avait déterminé à épouser une de leurs sœurs, excita le courroux de ses beaux-frères en maltraitant sa femme pour l'obliger à embrasser l'arianisme. Un mouchoir teint de son sang, que cette malheureuse princesse fit parvenir à Childebert, amena l'explosion. Childebert marcha contre Narbonne, qui était devenue la capitale des Visigoths depuis la prise de Toulouse par Clovis. Une grande bataille livrée sous les murs de cette ville contraignit Amalaric vaincu à fuir en Espagne, où il fut tué par les siens (531). Childebert n'était pourtant pas assez fort pour faire à lui seul la conquête de la Narbonnaise, il se contenta de la piller. Mais depuis cette époque les rois visigoths, tout en gardant cette province qui leur donnait un pied dans la Gaule, crurent prudent de se mettre à l'abri des attaques des Francs en transportant en Espagne le siége de leur empire.

Quelque temps après, Clotaire et le fils de Thierry, Théodebert, tentèrent une nouvelle expédition contre les Visigoths, et leur enlevèrent le Rouergue, le Velay et le Gévaudan (533). Enfin, dans une troisième expédition, Childebert et Clotaire allèrent chercher leurs ennemis jusqu'en Espagne. Après avoir franchi les Pyrénées, pris et saccagé Pampelune, ils furent forcés de lever le siége de Saragosse et éprouvèrent une sanglante déroute en essayant de regagner la Gaule (542).

Expéditions des rois d'Austrasie : conquête de la Thuringe (530). — Pendant que les rois de l'Ouest ou de Neustrie (Neu-Oster-Reich, pays qui n'est pas à l'est) continuaient la conquête de la Gaule et poursuivaient les Visigoths jusqu'en Espagne, les rois d'Austrasie étendaient leur domination sur la Germanie et portaient la terreur du nom franc au delà des Alpes. Après avoir repoussé une invasion de Danois ou de Saxons, qui avaient fait une apparition sur le territoire de Cologne[1] (515), Thierry profita des divisions intestines de la Thuringe pour entreprendre la conquête de ce pays. Les Thuringiens avaient alors pour rois trois frères, Hermanfroy, Berthaire et Baderic. A l'instigation de sa femme, qui voulait être seule reine de la Thuringe, Hermanfroy tua son frère Berthaire; mais, ne se sentant pas assez fort pour attaquer Baderic, il invoqua le secours de Thierry et lui promit la moitié des dépouilles de son frère. Le roi d'Austrasie accourut aussitôt, combattit Baderic et le tua (528); mais Hermanfroy, oubliant ses promesses, se dispensa de remplir les engagements qu'il avait pris envers le roi des Francs. Thierry différa

1. « Il est probable qu'à la suite de cette victoire les Frisons et les Saxons du Weser furent pour la première fois assujettis à la suprématie des Francs. » (*Des Michels.*)

sa vengeance jusqu'à ce qu'il se fût assuré de l'alliance de son frère Clotaire. Alors, reprenant la route de la Thuringe, il battit les Thuringiens sur les bords de l'Unstrutt et en fit un tel carnage, « que le lit du fleuve fut rempli par un monceau de cadavres qui servit aux Francs comme de pont pour passer à l'autre bord (530). Lorsque Thierry fut de retour, il fit venir Hermanfroy, en lui jurant qu'il n'avait rien à craindre, et le combla de magnifiques présents. Mais un jour qu'ils s'entretenaient ensemble sur les murs de Tolbiac, Hermanfroy, poussé par je ne sais qui, continue Grégoire de Tours, fut précipité au pied des murs et y rendit l'esprit. » Ainsi les Francs austrasiens préludaient déjà, sous Thierry, à la mission qui leur était réservée : ils couvraient la Gaule contre les envahissements nouveaux, et arrêtaient les invasions qui pouvaient venir d'outre-Rhin, en portant dans la Germanie les premiers éléments de la civilisation chrétienne.

Sac de l'Arvernie (532). — Aussi Thierry se mêla-t-il peu aux événements qui agitaient les autres royaumes francs. S'il laissa son fils marcher avec Clotaire contre les Visigoths, il ne réclama pas sa part de l'héritage de Clodomir et il refusa d'accompagner ses frères en Bourgogne. Mais ce refus irrita ses leudes, qui préféraient une guerre dans les riches contrées de la Gaule à des expéditions entreprises au milieu des pays pauvres de la Germanie. Ils se soulevèrent contre lui et lui dirent : « Si tu ne veux point aller avec tes frères en Burgondie, nous te quitterons et nous les suivrons de préférence à toi. » Songeant alors qu'il avait à punir les Arvernes, qui, sur le faux bruit de sa mort, s'étaient donnés à Childebert, Thierry leur dit : « Suivez-moi, je vous mènerai dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pourrez désirer, où vous enlèverez du bétail, des esclaves, des vêtements en abondance. Seulement ne suivez pas *ceux-là*. » Les bandes germaniques se répandirent dans la riche Auvergne : « arbres, moissons, chaumières, tout disparut sous leurs pas; » les églises et les monastères furent rasés; Issoire fut réduit en solitude. « On ne laissa rien en propre aux petits ni aux grands, hormis la terre, que les barbares ne pouvaient emporter avec eux. On voyait des troupeaux d'enfants, de beaux jeunes gens et de jeunes filles aux gracieux visages, traînés, les mains liées derrière le dos, à la suite de l'armée, et vendus à l'enchère çà et là dans les lieux que traversaient leurs maîtres » (532).

Expéditions des Austrasiens en Italie sous Théodebert (534-548) **et sous Théodebald** (548-555). — Thierry mourut peu de temps après le sac de l'Arvernie, laissant, pour lui succéder, Théodebert, qui fut, après Clovis, le Mérovingien le plus remarquable par son activité. Ce prince s'était déjà distingué par une expédition dans laquelle il avait

enlevé aux Visigoths le Velay, le Rouergue et le Gévaudan. Devenu roi d'Austrasie (534), il tourna ses regards vers l'Italie, dont les Grecs et les Ostrogoths se disputaient alors la possession[1]. Appelé par les deux partis, il promit à tous les deux son intervention, et reçut d'avance, comme solde de son concours, des sommes énormes d'argent et l'abandon de toutes les conquêtes que le grand Théodoric avait faites au delà des Alpes. Il se mit donc d'abord en possession de la seconde Narbonnaise, de la seconde Viennoise, des villes d'Arles, de Marseille, d'Aix, d'Avignon, puis il descendit en Italie à la tête de cent mille barbares. Parvenu en présence de deux corps d'armée, goth et impérial, qui croyaient voir en lui un allié, il les trompa tous les deux, les attaqua séparément et les extermina l'un après l'autre (539). Il ne visait à rien moins qu'à s'emparer de l'Italie; mais, après avoir pillé cette contrée, il fut obligé de revenir en Gaule et d'abandonner la Péninsule, dont le climat avait décimé son armée.

Toutefois Théodebert ne renonça pas à ses projets ambitieux. Irrité que Justinien s'attribuât dans ses édits les titres de *Francique* et d'*Allemannique*, il prit celui d'*Auguste*, fit battre monnaie à son effigie[2], ce qu'aucun barbare avant lui n'avait osé faire, et il songeait même à porter la guerre jusque sous les murs de Constantinople, lorsqu'il mourut tout à coup des suites d'un accident survenu à la chasse (548). Son fils Théodebald était trop jeune pour reprendre les projets de son père; mais les barbares germains ne pouvaient oublier la riche Italie, et l'inaction de la royauté ne les empêcha pas de recommencer leurs courses au delà des Alpes. Sous la conduite de deux frères, Bucelin et Leutharis, soixante-quinze mille Alamans inondèrent la Péninsule. Le corps d'armée commandé par Leutharis périt de la peste, et celui de Bucelin fut exterminé par Narsès sur les bords du Casilin (554).

Réunion de tous les États francs sur la tête de Clotaire Ier (558-561). — La maison d'Austrasie s'étant éteinte dans la personne de Théodebald (555), Clotaire contraignit la veuve de ce prince Waltrude à l'épouser et s'empara de ses États. Comme il parcourait son nouveau royaume, il apprit que les Saxons s'étaient révoltés et refusaient de payer le tribut. Il marcha contre eux à la tête d'une armée;

1. Voir page 67.

2. Jusqu'alors la monnaie d'or avait continué à porter l'effigie des empereurs. Il est à remarquer que Théodebert ne s'arrogea ces droits de souveraineté qu'à partir du jour où Justinien lui eût abandonné solennellement la Gaule pour prix de ses services. Ἀπ' αὐτοῦ, dit Procope, οἱ Γερμανῶν ἄρχοντες Μασσαλιάν τε τῶν Φωκαέων ἀποικίαν, καὶ ξύμπαντα τὰ ἐπιθαλάσσια χωρία ἔσχον. Νόμισμα δὲ χρυσοῦν ἐκ τῶν ἐν Γάλλοις μετάλλων πεποίηνται, οὐ τοῦ Ῥωμαίων αὐτοκράτορος (ᾗπερ εἴθισται) χαρακτῆρα ἐνθέμενοι, ἀλλὰ τὴν σφετέραν αὐτῶν εἰκόνα.

mais à peine était-il arrivé que les Saxons lui envoyèrent des ambassadeurs chargés de lui dire : « Nous te vénérons, nous ne voulons point te refuser les tributs que nous avons payés à ton frère et à tes neveux, nous te donnerons même plus si tu l'exiges; accorde-nous seulement la paix et que ton armée ne vienne pas se heurter contre notre peuple. » A ces mots, Clotaire dit aux siens : « Ces hommes parlent bien; n'allons pas les attaquer, de peur de pécher contre Dieu. » Mais les Francs répondirent : « Les Saxons sont menteurs et ne rempliront aucunement leurs promesses; marchons contre eux. » Les Saxons redemandant de nouveau la paix et offrant la moitié de ce qu'ils possédaient, Clotaire dit aux siens : « Cessez, je vous prie, d'en vouloir à ces hommes, de peur d'attirer sur nous la colère de Dieu. » Mais ils ne l'écoutèrent pas, se jetèrent sur lui, brisèrent sa tente et l'en arrachèrent de force, bien décidés à le tuer s'il tardait de marcher avec eux. Alors Clotaire partit avec eux; mais quand le combat fut engagé, ils furent taillés en pièces par leurs adversaires. Clotaire confus demanda la paix, disant que ce n'était pas de sa propre volonté qu'il les avait attaqués; l'ayant obtenue, il revint dans ses États. » (*Grégoire de Tours.*)

Il y trouva la guerre civile : son fils Chramne venait de se soulever contre lui, poussé par Childebert, qui s'était vu à regret frustré de la moitié du royaume d'Austrasie; mais la mort de Childebert survenue tout à coup arrêta cette lutte parricide et fit passer tous les royaumes francs aux mains de Clotaire (558), qui mourut bientôt lui-même, après avoir joui trois ans de cette immense puissance (561).

III. Les Ostrogoths : histoire des Ostrogoths avant leur invasion en Italie. — Pendant que les Francs conquéraient la Gaule, le roi des Ostrogoths, Théodoric, s'établissait en Italie et travaillait avec ardeur à la restauration de la puissance romaine.

Délivrés du joug des Huns par la victoire du Nitad, les Ostrogoths, après la dispersion de leurs anciens maitres, s'établirent en Pannonie avec l'autorisation de l'empereur d'Orient Marcien. Ils obéissaient à trois frères de la race des Amales, Walamir, Widimir et Théodomir, qui eurent pour héritier de leur puissance le grand Théodoric, fils de Théodomir. Ce jeune prince, qui était né vers 457, fut donné en otage par son père à l'empereur Léon. Élevé au milieu de la civilisation byzantine, il en partagea les honneurs; Léon le traita comme son fils, et Zénon, pour lequel il combattit contre l'usurpateur Basiliscus, l'adopta, le nomma patrice, consul, et lui fit élever une statue à Constantinople. Devenu roi des Ostrogoths par la mort de

son père, il se trouva entraîné par ses sujets dans une révolte contre cet empire d'Orient pour lequel il professait une admiration enthousiaste. Mais, au moment de marcher malgré lui contre Constantinople, il proposa à l'empereur Zénon de lui céder l'Italie. La cour de Byzance accepta avec empressement cette offre, qu'elle avait peut-être elle-même suggérée; car, en se débarrassant du voisinage inquiétant des Ostrogoths, elle trouvait le moyen de faire valoir la prétention qu'affichaient les empereurs d'Orient d'être les héritiers de leurs collègues d'Occident. Zénon chargea Théodoric d'enlever l'Italie à Odoacre, dans l'espérance sans doute qu'il reconnaîtrait sa haute suzeraineté et qu'il gouvernerait cette contrée comme une portion de l'empire.

Invasion de l'Italie par les Ostrogoths (489-493); **batailles du Sontius et de Vérone, mort d'Odoacre.** — Aussitôt les Ostrogoths se mirent en marche pour l'Italie en corps de peuple avec leurs femmes, leurs enfants et leurs chars. Après avoir dispersé les Gépides, qui, à l'instigation d'Odoacre, voulaient défendre le passage, les envahisseurs franchirent les Alpes juliennes et remportèrent sur les soldats d'Odoacre les deux victoires du Sontius et de Vérone, qui livrèrent à Théodoric l'Istrie, la Vénétie et presque toute la Cisalpine. Mais tout à coup le conquérant éprouva une vive résistance dans la Ligurie; il fut contraint de s'enfermer dans Pavie, et sa cause semblait perdue, lorsqu'un secours envoyé par Alaric II, roi des Visigoths, lui permit de reprendre l'offensive. Une troisième victoire, remportée sur les bords de l'Adige, lui rendit tous ses avantages et réduisit Odoacre à se jeter dans Ravenne, qui, après deux ans de siége, ouvrit ses portes au vainqueur à la condition qu'il partagerait avec Odoacre le gouvernement de l'Italie. Mais ce partage était impossible. Déjà Rome avait reçu Théodoric comme un libérateur; toute l'Italie s'était soumise à ses lois, et le roi des Vandales Thrasimond lui avait rendu la Sicile comme une dépendance de son royaume. Aussi, peu de jours après la capitulation de Ravenne, Odoacre fut-il égorgé dans un festin (493). Alors commença le règne de Théodoric, dont toute la pensée, pendant trente-quatre ans, devait être de réunir sous sa domination les membres épars de l'empire d'Occident.

Règne de Théodoric (493-526). **Étendue de son empire.** — Odoacre, de même que les derniers empereurs d'Occident, n'avait guère régné que sur l'Italie; Théodoric rendit à l'empire une partie de son étendue. Sans sortir du palais de Ravenne, où il fixa sa résidence, il reporta jusqu'au Danube les limites de son royaume, en faisant reconnaître son autorité à l'Illyrie, à la Pannonie, au Norique et à la Rhétie. Tournant ensuite ses regards vers la Gaule, il intervint dans les affaires

de la Bourgogne et s'empara de la seconde Narbonnaise aux dépens des Burgondes (523). Déjà, en soutenant les Visigoths contre les Francs, il avait obtenu la province d'Arles (507), et, à la même époque, la minorité d'Amalaric lui avait livré l'administration du royaume des Visigoths; de sorte que les deux branches si longtemps séparées de la nation des Goths se trouvèrent réunies sous le sceptre de Théodoric. Pour défendre cet empire, qui comprenait l'Espagne, l'Italie et la Gaule méridionale, Théodoric organisa des corps d'armée permanents qui protégeaient les frontières et mille *dromones* ou petits bâtiments qui couvraient les côtes.

Rapports de Théodoric avec le monde barbare. — Non content de rendre à l'empire une partie de son territoire, Théodoric voulut reprendre le rôle qu'avaient joué les empereurs à l'égard des barbares, c'est-à-dire grouper autour de lui les rois des peuples germains. Afin de se les attacher par des alliances, il épousa une sœur de Clovis, maria sa nièce à Sigismond, roi des Bourguignons, sa sœur à Thrasimond, roi des Vandales, une de ses filles au roi des Visigoths Alaric II, et sa petite fille à Hermanfred, roi des Thuringiens. C'est ainsi encore qu'il prit sous sa protection les Bavarois et quelques tribus allemanniques dont les victoires de Clovis avaient menacé l'indépendance. C'était donc une véritable confédération qu'il voulait organiser avec tous les peuples barbares, dans l'espérance de les intéresser au maintien de l'empire dont il était le restaurateur.

Gouvernement de Théodoric, séparation des Ostrogoths et des Romains. — Si Théodoric, plein d'un pieux respect pour le souvenir de Rome, voulait constituer un royaume sur le modèle de l'empire, il n'oublia pas qu'il était chef d'un peuple barbare, et, au lieu de tenter une œuvre qui devait être longtemps encore irréalisable, la fusion des vainqueurs et des vaincus, il laissa à chacun sa sphère à part, et voulut que les Ostrogoths et les Romains vécussent juxtaposés, sans se mêler ni se confondre[1]. Après avoir partagé aux Ostrogoths le tiers des terres de l'Italie, il leur laissa leurs coutumes, et afin de conserver chez eux les vertus guerrières qui faisaient leur force, il leur défendit la fréquentation des écoles et les réserva uniquement pour

1. Ce que Théodoric fit en Italie se passait dans toutes les contrées où les Germains s'étaient établis. Seulement Théodoric prétendit immobiliser cette situation et ériger en système ce qui partout ailleurs s'accomplissait naturellement et par la force même des choses. En effet, depuis Dioclétien, les fonctions militaires étaient entièrement séparées des fonctions civiles; et comme les barbares admis dans l'empire n'avaient jamais été compris que dans son état militaire, ils gardèrent, après sa chute, les positions qu'ils occupaient. Partout le système des rois germains consista à combattre avec les barbares et à gouverner avec les Romains.

le service militaire. Quant à la population romaine, il lui défendit au contraire l'exercice des armes, mais il lui réserva toutes les fonctions civiles et tous les travaux de l'intelligence. En développant ainsi chez les deux peuples les qualités qui les distinguaient, il était sûr d'avoir toujours sous sa main une armée aguerrie pour défendre son empire, des administrateurs habiles pour le gouverner, des littérateurs et des artistes pour en rehausser l'éclat.

Administration intérieure. — Le gouvernement organisé par Théodoric fut calqué sur celui de Constantin. Le roi fut investi d'un pouvoir absolu que les Romains respectaient dans celui qu'ils considéraient comme l'héritier des Césars, et dont les Ostrogoths ne songeaient pas à gêner l'exercice, parce que, pendant leur long assujettissement à la domination des Huns, ils avaient perdu jusqu'au souvenir des institutions démocratiques que nous rencontrons chez les autres peuples germains. Cependant le sénat, dont l'existence était chère aux Italiens, parut animé d'une vie nouvelle. « Nous voulons, pères conscrits, que le génie de la liberté regarde votre assemblée d'un œil bienveillant, » disait Théodoric en envoyant au contrôle du sénat tous les actes du gouvernement; mais ce contrôle se réduisait à une obéissante approbation : la liberté n'était que dans la forme. En même temps toutes les dignités de l'empire reparurent avec les noms qu'elles avaient portés jadis, et furent toujours confiées à des Romains. Il y eut des *respectables* et des *clarissimes*, il y eut des *consuls* qui marquaient l'année de leurs noms, un *préfet de la ville* pour gouverner Rome, des *préfets du prétoire* pour administrer les trois préfectures que renfermait le royaume[1], enfin une cour, qui résidait à Ravenne et qui offrait l'image de celle de Constantinople avec son *maître de la chambre*, ses *trésoriers*, son *questeur*, *etc.* Tous les Italiens à qui étaient confiées ces dignités portaient des noms qu'ils avaient illustrés soit dans les lettres, soit dans l'administration. Cassiodore, qui avait servi Odoacre, n'en était pas moins devenu l'ami et le premier ministre de Théodoric ; le savant Boëce était maître du palais, et son beau-père Symmaque, avec lequel il partagea le consulat, était chargé des fonctions de préfet. Placé à la tête de cette hiérarchie de fonctionnaires romains, Théodoric put se faire illusion, se croire un prince romain et en prendre le titre[2].

1. Ces trois diocèses étaient : celui de la haute Italie, celui de Rome et celui des provinces gauloises. Les quinze régions de l'Italie centrale et méridionale étaient administrées, comme par le passé, par sept consulaires, trois correcteurs et cinq présidents.

2. Et talem te judicem provincia fessa suscipiat, qualem *romanum principem* transmisisse cognoscat. (*Cassiodore.*)

Il n'y avait rien eu de changé, en effet, dans l'administration romaine; les Italiens avaient conservé leurs mœurs, leur langue, leurs costumes, leur organisation judiciaire, leur régime municipal[1]. Seulement, à côté des magistrats qui les administraient, ils voyaient un comte goth investi d'une juridiction exclusive sur ceux de sa nation, et dans leurs procès avec les barbares, deux juges, l'un romain, l'autre goth, décidaient la querelle.

Prospérité de l'Italie: agriculture, lettres, monuments. — Sous l'administration ferme et intelligente de Théodoric, l'Italie cicatrisa ses blessures et put croire au retour d'une prospérité qu'elle ne connaissait plus depuis longues années. Le roi barbare arrêta la décroissance de sa population et la décadence de son agriculture. Après s'être fait rendre par les Bourguignons quarante mille cultivateurs que ces peuples avaient enlevés à la Ligurie, Théodoric fit défricher les terres qui depuis longtemps restaient incultes et commencer le dessèchement des marais Pontins et de ceux de Spolète. Il rendit la sécurité aux routes, ouvrit des marchés et imprima une telle activité à l'agriculture, que si « jadis les bras manquaient à la terre, c'était la terre maintenant qui manquait aux bras. »

Quoique Théodoric ait négligé, dit-on, d'apprendre à écrire, il était admirateur trop sincère de la civilisation pour ne pas rechercher l'éclat que les lettres peuvent répandre sur un règne. Aussi eut-il pour ministres et pour conseillers Boëce, le dernier des philosophes latins, et l'historien Cassiodore, dont les travaux historiques ne nous sont pas parvenus, mais dont les lettres, écrites avec beaucoup de soin, sont précieuses pour la connaissance de cette époque. Théodoric recherchait encore un autre genre de gloire : grand « amateur de bâtisse et restaurateur de villes, » il veilla à la conservation des anciens monuments, releva le théâtre de Pompée, répara les aqueducs de Rome, fit bâtir une basilique à Ravenne et construire des palais à Vérone et à Pavie.

Rapports de Théodoric avec l'Église; mort de ce prince (526). — Quoique arien, Théodoric proclama le principe de la tolérance la plus complète; à l'exception du paganisme, il protégea tous les cultes, et donna même aux juifs des témoignages de sa bienveillance. Néanmoins la question religieuse était le terrain sur lequel il devait rencontrer une vive opposition et faire naître contre lui bien des haines. Les catholiques avaient pu laisser des empereurs catholiques intervenir dans les affaires religieuses; mais ils éprouvèrent des craintes

1. Toutefois Théodoric s'était arrogé le droit de nommer les décurions dans les cités.

à la vue d'un prince arien qui convoquait les conciles et qui quelquefois nommait les papes. Ils ne lui pardonnèrent même pas son système de tolérance, qui n'était pas, il faut le dire, dans les idées de l'époque. Quelques fanatiques le lui prouvèrent en égorgeant les juifs et en détruisant les synagogues à Rome, à Milan et à Ravenne. Théodoric fit châtier les séditieux par la main du bourreau; aussitôt on les représenta comme des martyrs, on cria à la persécution, et cette opposition religieuse prenant un caractère politique, bien des gens, au nom de leur foi menacée, tournèrent leurs regards vers l'empereur d'Orient, comme leur prince légitime, comme le libérateur qu'ils attendaient. Théodoric s'exagéra l'importance des relations que quelques-uns de ses sujets entretenaient avec la cour de Byzance; il s'irrita, et en apprenant que l'empereur Justin Ier persécutait les ariens en Orient, il menaça d'user dans ses États de représailles contre les catholiques et prépara, dit-on, une ordonnance pour défendre le culte orthodoxe. « De là, naquirent parmi les fidèles des craintes que les agents de Byzance entretenaient et exagéraient. On annonçait partout qu'une persécution allait commencer, et Théodoric devint bientôt l'objet de la haine publique. Une conspiration tramée par un certain Albinus fut dénoncée à la cour de Ravenne, et on y impliqua à tort ou à raison le préfet Symmaque et son gendre Boëce. » Ce dernier fut horriblement torturé, et son beau-père fut décapité pour avoir exprimé trop vivement sa douleur. Théodoric ne leur survécut pas longtemps; troublé de remords, et se croyant sans cesse poursuivi par le spectre de Symmaque, il se sentit saisi d'une fièvre violente qui l'emporta (526).

Décadence rapide de l'empire des Ostrogoths; régence d'Amalasonthe. — A la mort de Théodoric, le grand empire des Goths se fractionna de nouveau en deux royaumes, dont l'un, celui des Visigoths d'Espagne, se maintiendra encore près de deux siècles, tandis que celui des Ostrogoths d'Italie survivra à peine vingt-sept ans à son fondateur. Comme Théodoric n'avait pas eu d'enfant mâle, le pouvoir passa à son petit-fils Athalaric, dont la minorité fit confier la régence à sa mère, la belle et savante Amalasonthe. L'administration de cette femme distinguée s'appliqua à effacer les traces du sombre despotisme qui avait caractérisé les dernières années du règne de Théodoric. Mais les Goths supportèrent avec impatience l'autorité de cette princesse, qui était façonnée aux mœurs des vaincus et qui aurait voulu policer les barbares; ils s'indignèrent de l'éducation qu'elle voulait faire donner à son fils, et ils revendiquèrent le soin d'élever eux-mêmes leur roi dans la « glorieuse ignorance » de ses ancêtres. Rebelle à l'autorité de sa mère, Athalaric s'aban-

donna à ses conseillers barbares et mourut bientôt, épuisé par les débauches et par des exercices violents auxquels son corps n'était pas habitué (534).

Amalasonthe, pour retenir le pouvoir, offrit la couronne et sa main à son cousin Théodat. Mais à peine l'ingrat fut-il en possession du pouvoir, qu'il chassa sa bienfaitrice du palais de Ravenne et la fit enfermer dans une île du lac de Bolsène. Amalasonthe fit parvenir ses plaintes à Constantinople, et l'empereur Justinien, saisissant cette occasion de faire acte de haute souveraineté sur l'Italie, envoya des ambassadeurs pour réclamer la liberté d'Amalasonthe; mais, au moment où ils arrivèrent, cette princesse venait de périr par l'ordre de Théodat.

Conquête de l'Italie par Bélisaire et par Narsès. Vitigès, Ildebald, Totila et Téia. — Justinien se hâta de profiter d'une circonstance qui favorisait ses projets, et, sous le prétexte de venger Amalasonthe, il déclara la guerre à Théodat. Bélisaire, qui venait de renverser la monarchie des Vandales en Afrique, reçut l'ordre de descendre en Italie. Aux premiers succès de cet habile général, qui soumit rapidement la Sicile, s'empara de l'Italie méridionale et força l'entrée de Rome (536), le lâche Théodat offrit de se reconnaître tributaire de l'empereur. Les Goths indignés l'assassinèrent et choisirent pour roi Vitigès, qui était étranger à la famille des Amales, mais qui, afin de s'y rattacher, épousa Matasonthe, la petite-fille de Théodoric. Vitigès se dévoua à la défense de la cause nationale et imprima à la guerre une grande activité. Après avoir réuni autour de lui tous les Goths qui pouvaient porter les armes, il vint investir les Grecs dans Rome (537). Obligé de lever le siége et de se retirer dans les provinces cisalpines, il essaya, comme on le sait, d'intéresser les Francs à sa cause, et il aurait peut-être triomphé, si ces barbares eussent été fidèles à leurs promesses. Trahi par ces redoutables auxiliaires, il fut réduit à s'enfermer dans Ravenne, et bientôt après à se rendre à Bélisaire pour être conduit à Constantinople, où il termina ses jours dans une honorable captivité.

Pour prix de ses exploits, Bélisaire fut disgracié (540). Sa retraite permit aux Goths de réparer leurs désastres. Ils mirent à leur tête Ildebald, qui, profitant de l'incapacité des successeurs qu'on avait donnés à Bélisaire, reprit la Ligurie, la Vénétie et toutes les provinces transpadanes. Son neveu Totila, qui lui succéda bientôt après, entreprit courageusement de relever la monarchie des Ostrogoths. Après avoir vaincu les Grecs à Faenza (541), il leur reprit presque toute l'Italie et enleva même Rome sous leurs yeux. Bélisaire, qui paraissait seul pouvoir lutter contre Totila, fut renvoyé par Justinien

sur le théâtre de la guerre; mais, privé des ressources qui lui étaient nécessaires, il dut borner ses exploits à la reprise de Rome (547), et il se hâta de demander son rappel. Pendant les trois années qui suivirent le second départ de Bélisaire, Totila reprit Rome, acheva la conquête de l'Italie et envoya ses flottes soumettre la Corse et la Sardaigne et inquiéter les côtes de l'Épire. Mais il rencontra bientôt un terrible adversaire dans l'eunuque Narsès, « qui portait une âme de héros dans un corps de vieille femme » et qui ramena la victoire sous les aigles impériales. Narsès débarqua en Italie avec une armée de barbares; et, après avoir joint aux Grecs dégénérés des Lombards, des Hérules, des Huns, des Perses et des Gépides, il attaqua les Goths et les mit en pleine déroute à Lentagio (552).

Totila avait été tué dans le combat; Téias, son successeur, se montra digne de lui, mais il lutta avec plus de courage que de bonheur. Vaincu par Narsès sur les bords du Draco, près de Cumes, il tomba criblé de blessures et emporta avec lui dans la tombe la royauté des Ostrogoths. Les Germains, qu'il avait appelés à son aide, arrivèrent trop tard sous la conduite de Leutharis et de Bucelin, et son frère Aligern, qui se défendit encore une année sur le rocher de Cumes, fut forcé de céder à la fortune de Narsès (554). L'empire fondé par Théodoric n'existait plus, et des Goths qui avaient survécu à tant de désastres, les uns furent incorporés dans les troupes de Justinien, les autres obtinrent l'autorisation d'émigrer et d'aller, à ce qu'on croit, chercher un asile dans les montagnes de l'Helvétie.

L'Italie sous l'administration de Narsès (553-568). — Délivrée des Ostrogoths, l'Italie redevint romaine et forma une province de l'empire d'Orient, dont l'administration fut confiée à Narsès, qui la gouverna pendant quinze ans sous le titre d'exarque. Malgré les accusations de ses détracteurs, il paraît que l'administration de Narsès fut sage et bienveillante; il s'efforça de réparer les maux qu'avait entraînés avec elle une guerre désastreuse de vingt années. Tant que Justinien occupa le trône de Constantinople, il reconnut le mérite de Narsès et récompensa ses services en lui continuant sa confiance; mais, à la mort de ce prince (565), les ennemis de l'exarque reprirent leur influence sur une cour qui était dominée par une femme. L'impératrice Sophie céda à leurs suggestions; elle accueillit les accusations dirigées contre l'avarice de Narsès : elle le disgracia et accompagna son ordre de rappel d'une lettre outrageante qui faisait allusion aux fonctions que l'exarque avait jadis remplies dans le palais impérial. Narsès ne survécut pas à sa disgrâce; il mourut peu de temps après, et peut-être que ses ennemis profitèrent de sa mort pour

entacher à jamais sa mémoire en l'accusant d'avoir poussé le ressentiment jusqu'à convier les barbares à la conquête de l'Italie.

IV. Les Lombards. Origine et migrations des Lombards, leur lutte avec les Gépides. — Originaires des bords de l'Elbe et de l'Oder, les Lombards, ou plutôt les Longobards (hommes de hallebardes), occupèrent pour la première fois l'attention de l'histoire sous le règne d'Auguste. Depuis cette époque ils quittèrent leurs premiers cantonnements, s'avancèrent vers le sud et vinrent, en 518, s'établir dans le Rugiland, dont ils dépossédèrent les Hérules. Ils étaient ainsi fixés sur la rive gauche du Danube, lorsqu'après la mort du grand Théodoric ils franchirent le fleuve pour envahir la Pannonie déserte (527), sur l'invitation de l'empereur Justinien, qui songeait peut-être déjà à la conquête de l'Italie et qui espérait trouver dans les Lombards d'utiles auxiliaires contre les Ostrogoths. Séparés par la Theiss du royaume que les Gépides avaient, depuis la mort d'Attila, fondé entre ce fleuve et le Sereth, ils attaquèrent les Gépides et furent vaincus. Mais la lutte recommença bientôt : les Lombards s'allièrent aux Avares, qui venaient de la haute Asie, et leur proposèrent d'unir leurs armes pour exterminer les Gépides, à la condition que le butin serait partagé entre les vainqueurs et que les terres des vaincus seraient cédées aux Avares. L'empire des Gépides fut détruit; leur roi Cunimond fut tué dans le combat, et le chef des Lombards, Alboin, après s'être fait une coupe d'honneur du crâne de son ennemi, força sa fille, la belle Rosamonde, à devenir sa femme (566).

Invasion de l'Italie (568), **Alboin** (568-573). — Les Lombards venaient à peine de rentrer dans la Pannonie, lorsqu'Alboin, appelé, dit-on, par Narsès, ou bien plutôt séduit par tout ce qu'il entendait raconter de l'Italie, entraîna ses farouches compagnons à la conquête de cette fertile contrée, dont la partie septentrionale allait recevoir de ces nouveaux hôtes le nom de Lombardie. L'invasion commença en 568. Les Lombards, après avoir franchi les Alpes Juliennes et traversé sans obstacle la Carniole et l'Istrie, s'emparèrent d'Aquilée et enlevèrent Forum Julii (Friuli), qui devint la capitale du duché de Frioul, dont Alboin confia la garde à son neveu Gisulfe.

Au printemps de l'année suivante (569), la Vénétie fut conquise, à l'exception de Mantoue, Padoue, Mons-Silicis, et Alboin entra à Milan, où il reçut de ses soldats le titre de roi d'Italie. Pavie brava ses efforts pendant trois ans ; mais tandis qu'un corps d'armée la pressait vivement, Alboin pénétra dans l'Ombrie et y établit un duc qui fixa sa résidence à Spolète. Lorsqu'après cette expédition dans l'Italie centrale il revint au nord pour réduire Pavie, la ville, affamée par un long

blocus, se rendit à discrétion (573). Le barbare, qui, dans le premier mouvement de sa colère, avait juré de la détruire, « chercha sa propre sûreté dans ces mêmes remparts qui avaient excité sa fureur et fit de Pavie la capitale du royaume des Lombards. » Ce fut à peu près le dernier succès d'Alboin : il mourut la même année (573), assassiné par l'ordre de Rosamonde, dont il avait exaspéré la haine en voulant, au milieu d'un festin, la contraindre à boire dans le crâne de son malheureux père.

État de l'Italie à la mort d'Alboin. — A la mort d'Alboin, l'Italie était inégalement partagée entre les Lombards et les Grecs. Ceux-ci avaient conservé les provinces littorales, les Alpes Cottiennes, quelques villes dans la Vénétie, toute la partie méridionale de la Péninsule, ainsi que les îles de Sardaigne, de Corse et de Sicile. L'exarque qui, en qualité de représentant de l'empereur, était investi de toute l'autorité civile, militaire et même ecclésiastique, gouvernait directement l'exarchat[1] et la Pentapole. Le reste du pays était administré, sous la surveillance de l'exarque, par des chefs militaires ou des ducs qui résidaient à Rome, à Naples, à Gaëte, à Tarente, à Syracuse, à Cagliari. Le duché de Rome, qui devait acquérir une grande importance, comprenait à lui seul l'Étrurie, la Sabine et le Latium. Les Lombards ne possédaient donc que la partie septentrionale de l'Italie, moins les Alpes Cottiennes et le sud de la Venétie, et dans le centre, ils s'étaient emparés de l'Ombrie.

Organisation de la conquête. — Aussitôt que les Lombards furent arrivés en Italie, ils s'empressèrent d'organiser la conquéte. Chaque guerrier reçut la propriété d'une portion de territoire, sur laquelle ils obligèrent les anciens propriétaires, rendus tributaires, à travailler pour leur compte et à leur livrer le tiers de leurs récoltes. Mais pour « conserver à l'armée conquérante sa forme et sa subordination dans l'établissement qui devait en faire un nouveau peuple, ils donnèrent à leurs chefs le titre de ducs et leur conflèrent le gouvernement des villes avec un droit de haute propriété ou de suzeraineté sur le territoire qui les environnait[2]. » Ces ducs, dont le nombre sous Alboin paraît s'être élevé à trente, furent chargés par lui de l'administration du territoire qui environnait la ville de leur résidence. Au-dessous d'eux étaient les *gastalds* ou comtes, et au-dessous des comtes, les *scultètes,* qui rendaient la basse justice et administraient leurs districts.

1. L'exarchat, qui se composait du sud de la Vénétie, de l'est de l'Émilie et de la Flaminie, renfermait les villes de Ravenne, Bologne, Imola, Faventia; Ferrare, Adria, Comacchio, Forli, Césène, ainsi que la Pentapole, formée des cinq villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône.
2. Sismondi, *Histoire des républiques italiennes.*

Le roi se trouvait placé à la tête de cette hiérarchie; mais, soumise aux assemblées générales de la nation, qui, comme le mallum des Francs, avaient tous les caractères de grandes revues militaires, l'autorité royale était à peu près annulée par les ducs, qui affectaient la plus complète indépendance et qui tendaient à convertir leurs duchés en propriétés héréditaires. Aussi la lutte des ducs contre les rois est-elle le fait dominant dans l'histoire des Lombards; c'est elle qui entrave à chaque instant les progrès de la conquête, et qui, en affaiblissant la royauté, l'empêche de constituer fortement l'unité politique de la nation.

Continuation de la conquête sous Autharis (585-591), **Agilulfe** (591-615) **et Rotharis** (636-652). — C'est ainsi qu'après la mort d'Alboin, l'anarchie qui en fut la suite suspendit pendant plus de douze ans la conquête. Comme la royauté était élective, les Lombards choisirent pour roi un de leurs ducs, nommé Cleph, qui porta, il est vrai, ses armes victorieuses jusqu'aux portes de Rome et de Ravenne; mais, assassiné après dix-huit mois de règne (575), Cleph ne fut pas remplacé : les trente ducs s'emparèrent de l'autorité et constituèrent une oligarchie militaire, espèce de république sans unité et sans direction, qui mit en péril la domination des Lombards sur l'Italie. Tandis que les Grecs leur enlevaient Bressello, les Francs austrasiens, sur l'invitation de l'empereur Maurice, reprirent la route de la Péninsule. En face de ce pressant danger, les Lombards se décidèrent à réunir toutes leurs forces sous un seul chef : après dix ans d'interrègne, ils revinrent à la monarchie, et choisirent pour roi Autharis, fils de Cleph.

Autharis (585-591), pour consolider l'autorité royale, essaya d'obtenir une ombre de soumission de la part des ducs. A la condition de ne pas les troubler dans la possession héréditaire de leurs duchés, il exigea d'eux la moitié de leurs revenus et les astreignit au service militaire. Libre alors de reprendre la conquête au point où Alboin l'avait laissée, il marcha sur l'Italie méridionale, s'empara de Bénévent, qui fut le siége d'un puissant duché, et, arrivé à l'extrémité de la Calabre, il frappa de son javelot la colonne Rhégine, en annonçant que le royaume des Lombards s'étendrait jusqu'à cette limite : orgueilleuse prédiction qui n'était pas destinée à s'accomplir.

Autharis étant mort, les Lombards remirent le choix de son successeur à sa veuve Théodelinde, qui donna la couronne avec sa main au duc de Turin Agilulfe. Sous le règne de ce prince (591-615), qui le premier embrassa le catholicisme, et dont l'exemple entraîna la majorité des Lombards, les Grecs profitèrent de l'insubordination des ducs pour reprendre l'offensive et surprendre la ville de Parme.

Mais lorsqu'Agilulfe eut puni la trahison des ducs de Vérone, de Pavie et de Bergame, qui entretenaient de coupables intelligences avec l'ennemi, il obtint que les Avares fissent en sa faveur une diversion dans la Thrace, et, dirigeant toutes ses forces contre les Grecs, il leur enleva Mantoue, Crémone et Padoue, qui avaient échappé à la conquête d'Alboin. Après avoir, par sa vigueur, rendu son premier éclat à la monarchie lombarde, Agilulfe s'appliqua à la prémunir contre les attaques de ces terribles Francs austrasiens qu'il avait vus deux fois franchir les Alpes pendant le règne d'Autharis. Pour éviter le retour de pareilles invasions, il acheta la paix au prix d'un tribut annuel de douze mille sous que les Lombards se soumirent à payer aux rois francs.

Après les règnes insignifiants d'Adaloald et d'Ariovald, fils et gendre d'Agilulfe, le crédit de la reine Gondeberge, veuve d'Ariovald, fit déférer la couronne au duc de Brescia, Rotharis (636-652), qui illustra son règne par ses conquêtes et par ses lois. A peine ce prince était-il monté sur le trône qu'il reprit la lutte contre les Grecs, et remporta sur eux la victoire de Tanaro, qui soumit à sa domination toute la Ligurie (640). Joignant à la gloire du conquérant celle du législateur, il fit recueillir toutes les lois de ses prédécesseurs pour en former un code qui fut approuvé par l'assemblée de Pavie (643), et qui assura à l'Italie lombarde une administration douce et équitable.

Suspension de la conquête; dissensions intestines sous les premiers rois de la dynastie bavaroise. — Les conquêtes de Rotharis, qui avaient achevé la réduction de toute l'Italie septentrionale sous la domination des Lombards, furent suivies d'une paix qui dura plus de quatre-vingts ans. La monarchie, à laquelle Rotharis avait rendu sa première vigueur, fut alors en proie à de longues dissensions intestines. Rodoald, fils de Rotharis, mourut assassiné au bout de six mois de règne par un Lombard dont il avait déshonoré la femme. Son successeur Aribert (553) fut le fondateur de la dynastie bavaroise, qui occupa le trône près de deux siècles, sans pouvoir faire néanmoins prévaloir définitivement le principe de l'hérédité sur celui de l'élection. C'est ainsi qu'Aribert ayant partagé ses États entre ses deux fils, Pertharite et Gondebert, ces deux princes furent détrônés par un duc de Bénévent, Grimoald (662-671), qui défendit glorieusement l'Italie contre un empereur dépossédé de Byzance, Constant II, qui voulait se venger de ses anciens sujets en transportant à Rome le siége de l'empire. Malgré les services qu'avait rendus Grimoald, les Lombards refusèrent de reconnaître son fils pour roi et rappelèrent Pertharite, qui vivait réfugié en Gaule à la cour de

Childéric II. Rétablie sur le trône avec Pertharite (671-686), la dynastie bavaroise ne s'y maintint pas longtemps. Si le fils de Pertharite, Cunibert (686-703), triompha d'un duc de Trente, Alachis, qui lui disputait la couronne, l'aîné de ses enfants, Luelbert, fut moins heureux contre Raganbert, duc de Turin, qui lui ravit le pouvoir et qui parvint à le transmettre à son fils Aribert II (703-712).

Dernier éclat de la monarchie lombarde; règnes glorieux de Luitprand (712-744) et d'Astolphe (749-757); fin de l'exarchat de Ravenne (752). — Cependant la maison bavaroise fut bientôt restaurée par Ansprand (712), dont le fils Luitprand (712-744) rendit à la monarchie lombarde son premier éclat. Parvenu au trône au moment où l'hérésie des iconoclastes brisait les faibles liens qui unissaient encore l'Italie à la cour de Byzance, ce prince sut profiter des soulèvements que l'édit de Léon l'Isaurien contre le culte des images avait provoqués parmi les populations italiennes[1], pour reprendre la lutte contre les Grecs. Soutenu par les catholiques, qui voyaient dans l'ennemi de l'exarque le défenseur de leur foi, il entra dans Ravenne et prit possession de la Pentapole (727). Réconcilié avec l'exarque Eutychius, il lui rendit ses conquêtes, afin de pouvoir tourner ses armes contre le duché de Rome, qui s'était soustrait à la souveraineté de Constantinople pour constituer une république dont le pape était le premier magistrat. La mort de Luitprand rendit pour quelques années le calme à l'Italie (744). Après un règne de six mois, son neveu Hildebrand fut déposé, et la couronne déférée à Ratchis, duc de Frioul (745-749), qui ne tarda pas à abandonner le trône pour aller s'enfermer dans le monastère du mont Cassin. Astolphe, son frère, lui succéda (749-756), et, reprenant les projets ambitieux de Luitprand, il résolut de réunir toute l'Italie sous ses lois. Après avoir conquis l'Istrie, il envahit la Pentapole, chassa l'exarque de Ravenne et mit fin à l'exarchat (752). Moins heureux lorsqu'il tourna ses forces contre le pape, Astolphe rencontra de terribles adversaires dans les Francs, qui, après avoir, sous les Mérovingiens, visité souvent l'Italie dans un but de pillage, y reparurent sous les Carlovingiens, pour la conquérir et en rester les maîtres. Appelé par le pape Étienne II, Pepin franchit les Alpes, enleva l'exarchat et la Pentapole aux Lombards et les donna au saint-siége, qui les réunit au duché de Rome pour en former le patrimoine de saint Pierre (755). Environ vingt ans plus tard, Charlemagne rentra en Italie sur l'invitation du pape Adrien Ier, dont le successeur d'Astolphe, Didier, menaçait les possessions. Ce fut l'heure fatale des Lombards:

1. Voir la neuvième leçon.

Charlemagne fit leur dernier roi prisonnier, détruisit leur empire, qui avait duré deux cent six ans (568-774), et mit sur sa propre tête la couronne d'Italie.

V. Les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne. Populations primitives de la Grande-Bretagne. — Dès la plus haute antiquité, la grande île de *Bryt* ou de Bretagne fut le théâtre de nombreux mouvements de populations. Elle était occupée par des peuples d'origine celtique, lorsqu'elle vit successivement arriver dans son sein les Kymrys et les Loëgrys, qui, quoique venus à des époques différentes, appartenaient à la même race. Refoulés par les Kymrys, les Celtes allèrent chercher un refuge derrière la Clyde et le Forth, dans cette partie septentrionale de l'île à laquelle la nature du sol avait fait donner le nom de Calédonie, du mot *Calyddon*, pays des forêts. Sous la dénomination de Calédoniens, qu'ils reçurent dans leur nouvelle patrie, ils se subdivisèrent en deux grandes peuplades, les Scots, au nord-ouest des monts Grampians, et les Pictes, au sud-est. Quant à la partie centrale et méridionale de l'île, elle resta au pouvoir des Kymrys et des Loëgrys, ou, pour suivre l'orthographe latine, des Cambriens et des Logriens. Ces deux peuplades, qui finirent par se confondre sous la dénomination de Bretons, restèrent cependant établis séparément, les Cambriens à l'ouest, les Logriens à l'est.

Conquête et abandon de la Bretagne par les Romains. — Visitée deux fois par Jules César (54-55 avant J. C.), la Bretagne fut conquise sous les règnes de Claude, de Néron, de Vespasien et de Domitien. Mais l'invasion romaine s'arrêta aux mêmes limites que l'invasion bretonne; les Calédoniens restèrent libres derrière leurs montagnes et conservèrent contre les habitants du sud de la Bretagne une aversion profonde, qui était née des souvenirs de la conquête. Confondant les Bretons comme les Romains dans leur haine nationale, chaque printemps les hommes de la Calédonie passaient la Clyde dans des bateaux d'osier recouverts de cuir et venaient piller les pays du sud. Dans l'impossibilité de les vaincre, les Romains voulurent du moins les contenir, et construisirent deux immenses murailles garnies de tours et prolongées d'une mer à l'autre. La domination romaine pesa environ quatre siècles sur la Bretagne; mais au commencement du cinquième siècle, lorsque les barbares envahirent l'empire d'Occident, Rome se vit obligée, pour concentrer ses forces, de renoncer à la défense d'une province aussi éloignée. Elle rappela ses légions, et les Bretons, de leur côté, cessèrent de reconnaître le pouvoir des gouverneurs romains qui régissaient leurs provinces et leurs villes. A la place de l'administration ro-

maine se releva l'autorité des anciens chefs de tribus, abolie autrefois par les Romains. Il en résulta une fédération de petites souverainetés, tantôt électives, tantôt héréditaires, au-dessus de laquelle les Bretons comprirent la nécessité d'élever une haute souveraineté nationale. Ils créèrent un chef des chefs, un roi du pays, un *penteyrn*, et ils le firent électif. « Cette institution nouvelle, dit M. Augustin Thierry, destinée en apparence à donner au peuple plus d'union et plus de force contre les agressions du dehors, devint pour lui, au contraire, une cause de divisions, de faiblesse, et bientôt d'asservissement. Les deux grandes populations qui se partageaient le sud de l'île prétendirent chacune au droit exclusif de fournir des candidats pour la royauté du pays. Le siége de cette royauté centrale était sur le territoire logrien, dans l'ancienne ville municipale que les Bretons nommaient Londin, ou la ville des vaisseaux : il en résultait que les hommes de race logrienne parvenaient plus facilement que les autres à la dignité de chef des chefs. Les Cambriens, jaloux de cet avantage, soutenaient que l'autorité royale appartenait légitimement à leur race, comme la plus ancienne. La dispute s'envenima; toute la Bretagne fut en guerre civile pour des rivalités d'amour-propre. Sous une succession de chefs intitulés nationaux et toujours désavoués par une partie de la nation, nulle armée ne se leva, en remplacement des légions romaines, pour garder la frontière du pays contre les incursions des tribus galliques. Au milieu de ce désordre, les Pictes et les Scots forcèrent le passage des deux grands murs que les Romains avaient bâtis. »

Le penteyrn Wortigern appelle les pirates saxons Henghist et Horsa (449). — Les Bretons, qui avaient perdu leur énergie primitive, et jusqu'à l'habitude de porter les armes, ne se sentirent pas capables de résister à leurs sauvages voisins de la Calédonie. Plusieurs fois ils s'adressèrent à leurs anciens maîtres, qui dominaient encore sur quelques parties de la Gaule. « Nous ne savons plus de quel côté nous tourner, écrivaient-ils à l'empereur; les barbares nous chassent vers la mer, et la mer nous repousse vers les barbares. Il ne nous reste que le choix entre deux genres de mort, ou d'être engloutis par les flots, ou de périr par le fer. » Une ou deux fois, des troupes romaines venues de la Gaule les aidèrent à repousser les hommes du Nord; mais il arriva un moment où les Romains eux-mêmes furent chassés de la Gaule, et les Bretons, n'ayant plus de secours à attendre de ce côté, s'adressèrent à d'autres peuples. « Dans ce temps, la dignité de chef suprême de toute la Bretagne se trouvait aux mains d'un homme appelé Guorteyrn (Wortigern), de race logrienne. Plusieurs fois il assembla autour de lui tous les chefs des tribus bretonnes,

afin de prendre, de concert avec eux, des mesures de défense contre les invasions septentrionales. Il régnait peu d'union dans ces conseils, et, soit à raison, soit à tort, Wortigern avait beaucoup d'ennemis, surtout parmi les habitants de l'ouest, qui rarement consentaient à approuver ce que proposait le Logrien. Celui-ci, en vertu de sa prééminence royale, d'après l'avis de plusieurs tribus, mais sans l'aveu des Cambriens, prit tout à coup la résolution d'introduire en Bretagne une population de soldats étrangers, qui, moyennant des subsides d'argent et des concessions de terres, feraient, au service des Bretons, la guerre contre les Pictes et les Scots. Vers l'époque où fut prise cette décision, que les opposants traitaient de lâche, le hasard amena sur la côte de Bretagne trois vaisseaux de corsaires germains commandés par deux frères, Henghist et Horsa[1]; ils abordèrent à l'orient du pays de Kent, sur la même pointe de terre où jadis avaient débarqué les légions romaines[2]. » Les deux frères appartenaient à la nation des Jutes, établie sur les bords de l'Eyder, et qui faisait partie de la confédération des Saxons (*les hommes aux longs couteaux*), dont les différentes peuplades étaient répandues sur la côte marécageuse de l'Océan au nord de l'Elbe. Wortigern traita avec les deux chefs saxons, qui lui promirent un corps considérable de troupes en échange de la petite île de Thanet, située près du rivage de Kent (449). Dix-sept navires amenèrent bientôt du Nord de nombreux auxiliaires barbares, qui, après s'être partagé l'île et s'y être organisés, combattirent courageusement les Pictes et les Scots.

Invasion anglo-saxonne (455-584); **formation de quatre royaumes saxons; royaume de Kent** (455). — Mais entre les aventuriers germains et les Bretons la bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Les Saxons, qui recevaient sans cesse de nouveaux renforts, ne se contentèrent plus des terres que Wortigern leur avait assignées. Leurs exigences croissant avec leurs forces, ils dépassèrent les limites convenues et s'établirent de leur propre autorité sur la côte du pays de Kent. La guerre éclata bientôt entre les indigènes et les Saxons. Ceux-ci firent alliance avec les Pictes, qu'ils s'étaient engagés à combattre, et les pressèrent de faire une diversion vers le nord, tandis qu'eux-mêmes s'avanceraient de l'est à l'ouest dans l'intérieur de la Bretagne. La population essaya de résister; mais l'étendard *au dragon rouge* des Bretons recula devant l'étendard *au dragon blanc* des Saxons, et quoique Horsa eût été tué dans la grande bataille d'Aylesford, Henghist sortit triomphant de la lutte et resta maître du

1. Henghist signifie *étalon*, et Hors, *cheval*.
2. M. Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre*.

pays qui s'étend entre la Tamise inférieure et la Manche. Il y fonda un royaume qui fut appelé royaume de Kent et qui eut Cantorbéry pour capitale (455).

Royaumes de Sussex (491), **de Wessex** (516) **et d'Essex** (526); **résistance nationale: Ambrosius, Nazaléod et Arthur.** — Depuis ce jour, les invasions saxonnes se succédèrent avec rapidité. Les Bretons, il est vrai, organisèrent la résistance, et trois penteyrns attachèrent glorieusement leurs noms à la défense de la patrie; mais leurs efforts, dignes d'une meilleure fortune, ne purent empêcher l'asservissement de leur pays.

Vingt-deux ans après la fondation du royaume de Kent, un nouveau chef saxon, nommé Ælla, aborda sur la côte de Bretagne avec trois vaisseaux (477). Ambrosius, qui venait de succéder à Wortigern, et dont le nom révèle une origine romaine, tenta d'arrêter les envahisseurs et défendit le territoire pied à pied. Mais, après une longue lutte, il mourut empoisonné par un Saxon, et Ælla finit par établir une colonie qui donna naissance au royaume de Sussex, dont Chichester fut la capitale (491).

Quelque temps après, au moment où Nazaléod venait de remplacer Ambrosius, on vit débarquer sur la côte méridionale, à l'ouest du royaume de Sussex, une formidable expédition conduite par Cerdic, qui, comme la plupart des chefs germains, prétendait descendre d'Odin. Les Bretons luttèrent vingt ans; mais Nazaléod succomba, et sa défaite laissa Cerdic maître du pays qui s'étend entre la haute Tamise et l'île de Wight. Il y fonda le royaume des Saxons occidentaux ou de Wessex, qui eut Winchester pour capitale (516). Dix ans plus tard, de nouveaux émigrés, conduits par Erkenwin, débarquant sur la côte de l'est, s'emparèrent de la rive gauche de la Tamise et de la grande cité de Londin ou de Londres, dont ils firent la capitale du royaume d'Essex ou des Saxons de l'est (526).

Les quatre royaumes saxons, de Kent, de Wessex, de Sussex et d'Essex, avaient été fondés aux dépens des seuls Logriens, qui expiaient ainsi la faute qu'ils avaient commise en appelant l'étranger dans leur île. Du jour où le territoire des Logriens fut conquis, les Saxons trouvèrent de rudes adversaires dans les hommes de la Cambrie, à qui il appartenait désormais de fournir des chefs à la résistance nationale. Tel fut le célèbre Arthur, roi des Silures de Caërléon, qui ne gagna sans doute pas, comme on l'a dit, douze batailles sur les Saxons, mais qui, par la victoire de Badon-Hill (520), sauva l'indépendance de la Cambrie et arrêta pour quarante ans les progrès des Saxons du côté de l'ouest. Malgré les services qu'il rendit aux siens, il eut des ennemis jusque dans sa propre famille et fut

blessé mortellement dans un combat livré à son propre neveu. Mais sa réputation était si grande, qu'on refusa de croire à sa mort : il y avait longtemps qu'il n'était plus, et la nation qui l'avait aimé conservait toujours l'espérance de le voir reparaître.

Fondation des royaumes angles de Northumberland (547), **d'Est-Anglie** (571) **et de Mercie** (584). — L'émigration des habitants des marais de l'Elbe et des îles qui les avoisinent inspira le désir d'émigrer et apprit le chemin de la Bretagne à des peuples qui habitaient le centre de la Chersonèse cimbrique, et qu'on nommait alors Anghels ou Angles. La population des Angles se mit tout entière en marche, sous la conduite d'un chef de guerre, nommé Idda, et de ses douze fils. Leurs nombreux vaisseaux abordèrent entre les embouchures du Forth et de la Tweed (547). Alliés avec les Pictes, les Angles s'avancèrent de l'est à l'ouest, frappant les indigènes d'un tel effroi qu'Idda reçut d'eux le surnom d'*homme de feu*. Malgré sa férocité et sa bravoure, Idda rencontra au pied des montagnes d'où descend la Clyde une population qui lui résista. Il fut tué sur les bords de ce fleuve (559); mais ses fils remportèrent une victoire décisive qui fit tomber en leur pouvoir toute la contrée orientale comprise entre le Forth et l'Humber. Ils y fondèrent les deux royaumes de Deïre et de Bernicie, dont la réunion, sous le règne d'Éthelfrid (590), forma le royaume de Northumberland qui eut York pour capitale.

Au sud de l'Humber, entre ce fleuve et la Tamise, un détachement de l'armée d'Idda établit une colonie, dont Offa, en 571, forma le royaume d'Est-Anglie, avec Norwich pour capitale. Enfin, quelques années après, Crida fonda entre les Est-Angles et les Cambriens un dernier royaume dont Lincoln fut la capitale, et qu'on appela pays de Merk, ou Mercie, à cause du voisinage des Bretons libres dont il formait la frontière ou la *marche* (584).

Heptarchie anglo-saxonne (455-827); **le Wittenagemot.** — Les sept royaumes fondés en Bretagne dans l'espace de cent trente ans par les conquêtes des Saxons et des Angles formèrent l'heptarchie anglo-saxonne, ainsi nommée des sept royaumes qui la composaient et des deux peuples qui les avaient fondés. Dans le principe, ces sept royaumes n'étaient unis par aucun lien; mais, dans la suite, ils paraissent avoir formé une confédération qui avait pour centre une assemblée générale ou *Wittenagemot* (assemblée des sages), appelée quelquefois à délibérer sur les intérêts généraux des sept royaumes. Mais cette institution, pas plus que celle du *Bretwalda*, ou chef suprême qui prétendait exercer une certaine prééminence sur les rois de l'heptarchie, ne parvint ni à rapprocher étroitement les sept royaumes ni à prévenir entre eux l'explosion de la guerre civile.

Aussi, à part le grand fait de la conversion des Anglo-Saxons au christianisme que nous étudions plus loin[1], leur histoire ne renferme aucun fait qui mérite de fixer l'attention. A travers cette longue série de dissensions intestines qui ensanglantèrent souvent le pays, on doit remarquer néanmoins que pendant le septième et le huitième siècle les Angles prédominèrent et obtinrent sur les Saxons une prépondérance qui fit donner leur nom à la Grande-Bretagne. Mais, au neuvième siècle, la prédominance passa aux Saxons, et un roi de Wessex, Egbert le Grand, l'ami et l'hôte de Charlemagne, profitant de l'affaiblissement des sept royaumes, parvint à réunir sous sa domination toute l'heptarchie anglo-saxonne (827).

Sort des vaincus; débris de la race bretonne. — La conquête anglo-saxonne fut empreinte d'un caractère de violence qu'on ne retrouve pas, en général, dans les autres invasions barbares. Dans presque tous les pays conquis, les peuples germains se contentèrent d'une partie des terres; dans la Grande-Bretagne, les Saxons prirent la totalité, de sorte que les malheureux Logriens qui ne furent pas exterminés et qui ne purent se résigner à abandonner le sol qui les avait vus naître furent flétris du nom d'étrangers et vécurent esclaves des nouveaux venus. Mais ceux qui préférèrent l'exil à la servitude allèrent chercher un refuge dans la partie occidentale de la Grande-Bretagne; car les côtes de l'occident, dans presque toute leur longueur, depuis l'embouchure de la Clyde jusqu'à la pointe de Cornouailles, demeurèrent au pouvoir de la race indigène. Dans cet espace étaient compris, au sud-ouest, le royaume de Cornouailles (*Cornu-Walliæ*) ou royaume des Westwales; à l'ouest, le territoire montagneux des Cambriens ou pays de Galles; et au nord-ouest, une longue bande de terre allant de l'embouchure de la Dee à celle de la Clyde et désignée sous le nom de royaume de Cumberland. De ces trois États bretons, celui de Cumberland fut envahi le premier par Éthelfrid, un des chefs du Northumberland (607); toutefois la population indigène émigra, pour aller en partie se confondre avec les Cambriens. Les hommes de Cornouailles, après avoir lutté longtemps, devinrent tributaires des Saxons occidentaux (750); mais les Gallois repoussèrent le joug étranger. « Jamais, disent leurs vieux poëtes, non, jamais les Kymrys ne payeront le tribut; ils soutiendront le combat jusqu'à la mort pour la possession des terres que baigne la Wye. » Ils y conservèrent en effet leur indépendance jusqu'à la fin du treizième siècle. « Ces faibles débris d'un grand peuple eurent la gloire de défendre la possession de leur dernier coin de

1. Voir la neuvième leçon.

terre contre les efforts d'un ennemi immensément supérieur en nombre et en richesse, souvent vaincus, jamais subjugués, et portant en eux-mêmes à travers les siècles la conviction imperturbable d'une éternité mystérieuse réservée à leur nom et à leur langue. Cette éternité fut prédite par les bardes gallois dès le premier jour des défaites nationales, et toutes les fois que dans la suite des temps un nouvel envahisseur étranger traversa les montagnes de la Cambrie après les victoires les plus éclatantes, il entendait les vaincus lui dire : « Tu as beau faire, tu ne détruiras pas notre nom ni notre langue. » (*Aug. Thierry.*)

D'autres exilés bretons, que l'amour de la liberté avait chassés de leur patrie, franchirent la mer et abordèrent à la pointe la plus occidentale de l'Armorique. De concert avec les anciens habitants, qui reconnaissaient en eux des frères d'origine, ils se répandirent sur toute la côte septentrionale, et ils donnèrent à cette partie de la Gaule le nom de Bretagne, pendant que l'île qui depuis tant de siècles avait porté ce nom le perdait elle-même pour prendre celui des conquérants.

QUATRIÈME LEÇON.

Programme. — Réaction éphémère des empereurs de Constantinople contre les envahisseurs germains. — Justinien; ses travaux législatifs. — Victoires d'Héraclius sur les Perses (528-628).

I. *L'empire d'Orient avant Justinien.* — Suprématie morale de cet empire dans ses rapports avec les barbares comme avec les populations romaines. — Arcadius (395-408); Théodose II (408-450); Marcien (450-457). — Léon de Thrace (457-473); Zénon (473-491); Anastase (491-518); Justin I (518-527).

II. *Justinien* (527-565). — Idée générale de son règne. — Caractères des guerres de Justinien ; guerres défensives : 1° contre les Perses (528-561); 2° contre les Bulgares (559). — Réaction politique et religieuse contre les envahisseurs germains. — Guerres offensives : 1° contre les Vandales, conquête de l'Afrique (533); 2° contre les Ostrogoths, conquête de l'Italie (535-554); 3° contre les Visigoths, conquêtes en Espagne (554). — Travaux législatifs de Justinien; le Code (529), le Digeste ou les Pandectes (533), les Institutes (533), les Novelles ou Authentiques (534-565). — État intérieur de l'empire d'Orient pendant le règne de Justinien; fortifications des frontières; monuments. — Vices de l'administration. — Fragilité de l'œuvre de Justinien.

III. *Les successeurs de Justinien.* — Justin II (565-578), Tibère II (578-582), Maurice (582-602), Phocas (602-610). — Héraclius (610-641); ses guerres contre les Perses; période de revers (610-619); période de gloire (622-628); victoires d'Issus (622) et de Ninive (627). — Humiliation de la Perse. — Défaite des Avares.

I. L'empire d'Orient avant Justinien; suprématie morale de cet empire. — Tandis que l'empire d'Occident disparaissait sous le flot de la barbarie, l'empire d'Orient voyait passer devant lui, sans en

être ébranlé, le torrent de l'invasion, que l'admirable position de Constantinople lui permettra de braver pendant près de dix siècles. C'est une étrange histoire que celle de cet empire byzantin qui garde les souvenirs et les traditions de Rome à travers tout le moyen âge, et qui, debout jusqu'au milieu du quinzième siècle, semble un curieux débris du monde antique échappé comme par miracle aux révolutions qui ont renouvelé la face de l'Europe. Il y a dans un pareil rôle une certaine grandeur qu'on ne peut méconnaître, quoiqu'elle s'efface extérieurement sous l'interminable récit de querelles théologiques et d'intrigues de palais et sous les traits d'une société dont le despotisme a amoindri, corrompu et dégradé les caractères.

Malgré les vices de son gouvernement, dont les rênes flottaient souvent aux mains de vils eunuques, malgré la décadence de l'esprit militaire, l'empire byzantin avait au cinquième siècle une supériorité bien marquée sur les États barbares qui venaient de se fonder en Europe. Non-seulement il renfermait dans une vaste étendue de territoire une nombreuse population et d'opulentes cités, mais à l'immense avantage d'être le centre du commerce du monde il joignait encore celui de posséder seul une administration régulière, une armée organisée et toutes les ressources qui font la force des États. Enfin, à tous ces priviléges ajoutons la majesté d'un nom glorieux et le prestige qui s'attachait aux souvenirs de la grandeur romaine, dont il était regardé comme le légitime héritier par les barbares comme par toutes les populations que les consuls et les césars avaient jadis soumises à leurs lois. L'idée de l'unité de l'empire était si fortement enracinée dans tous les esprits qu'après la mort de Valentinien III, le dernier des descendants de Théodose en Occident, ce fut aux empereurs d'Orient qu'on reconnut le droit de désigner ses successeurs, et si parfois le caprice des barbares élevait sur le trône d'autres candidats que les leurs, ces nouveaux maîtres de l'Italie ne se croyaient jamais dispensés d'obtenir l'*unanimité* de leurs collègues d'Orient. Il suffit de rappeler qu'Anthémius et Julius Népos reçurent la pourpre de Léon Ier, et qu'Avitus, Majorien, Sévère, Olybrius et Glycérius, qui la reçurent des barbares, mirent un égal empressement à solliciter le suffrage des princes qui régnaient à Byzance. Après le démembrement définitif de l'empire d'Occident, tous les droits et les prétentions qui formaient l'héritage de cet empire passèrent aux empereurs d'Orient, que les barbares considérèrent alors comme les hauts propriétaires des contrées dont ils s'étaient emparés. Ainsi, lorsque Romulus Augustule vient d'être déposé, Odoacre proclame l'unité de l'empire et demande à Zénon

de lui confirmer le gouvernement de l'Italie, dont bientôt après Théodoric se regarde comme le légitime possesseur, en vertu de la donation que lui en a faite le même empereur. C'est avec la cour de Constantinople que les Vandales traitent de la légitimation de leur situation en Afrique, et tout prouve que les envahisseurs de la Gaule sont bien loin de méconnaitre son autorité. Clovis, à la fin de sa glorieuse carrière, est tout joyeux de recevoir d'Anastase un diplôme de consul qui semble consacrer ses conquêtes, et les rois des Burgondes, qui avaient reçu de l'empire d'Occident le titre de patrices et les terres qu'ils occupaient, continuent, même après la chute de cet empire, de se croire liés envers l'autorité impériale[1].

Cette reconnaissance mal définie, mais pourtant réelle, de la suprématie impériale qui survivait, dans l'esprit des peuples, à toutes les révolutions, entretenait dans la pensée des monarques byzantins le sentiment de leurs droits de propriété sur toutes les contrées qui avaient dépendu jadis du sceptre des césars. Aussi conservèrent-ils, comme partie de l'héritage que leur avaient transmis les empereurs d'Occident, l'espérance de reprendre un jour ce que les barbares avaient enlevé à cet empire. Tant que l'énergie leur manqua pour tenter l'entreprise, leur politique persévérante se réduisit à ne pas laisser prescrire leurs droits et à tenir leurs prétentions en réserve jusqu'au moment où le trône échût à un prince qui se sentit assez de force pour réaliser des plans de restauration et de vengeance que lui avaient légués ses prédécesseurs.

Arcadius (395-408); **Théodose II** (408-450); **Marcien** (450-457). — Avant Justinien, qui eut la gloire d'entreprendre cette œuvre, l'empire byzantin s'était vu condamné à l'inaction par la nullité de ses maîtres, dont les règnes offrent bien peu d'intérêt pour l'histoire. Sous l'insignifiant Arcadius (395-408) les rênes de l'État flottèrent au hasard des mains d'un intrigant à celles d'un eunuque, puis à celles d'un barbare. Le Gaulois Ruffin, qu'on accusait d'aspirer au pouvoir suprême, fut massacré aux pieds d'Arcadius et remplacé par Eutrope, qui, devenu patrice et consul, d'esclave qu'il était, mit à l'encan les charges et les honneurs publics. Arraché par l'éloquence

1. Sigismond écrit en effet à Anastase : « Traxit istud a proavis generis mei apud vos decessoresque vestros semper animo romana devotio, ut illud nobis magis claritas putaretur quam vestra per militiæ titulos porrigit celsitudo; cunctisque auctoribus meis semper ambitum est, quod a principibus sumerent quam quod a patribus attulissent. » Et ailleurs : « De cetero autem quantum ad fideles vestros pertinet, exspectatam semper cupimus jussionem, optamus obedientiæ facultatem. Vos propitia divinitate præstate, ut romanam sub gloriosissimo principe nostro prosperitatem in cujus apici digna honoris arce fulgemus, tam sermonis Augusti quam dignitatis vestræ rescripto, mereamur agnoscere. »

de saint Jean Chrysostome à la fureur du peuple, dont il avait soulevé l'indignation par son avidité, Eutrope fut banni dans l'île de Chypre, puis bientôt après rappelé et décapité à Chalcédoine (399). Le Goth Gaïnas, qui se fit livrer le pouvoir par Arcadius, ne jouit pas longtemps de sa fortune; il alla se faire tuer par un chef des Huns, et le faible Arcadius subit alors le joug de l'impératrice Eudoxie, qui abusa de son autorité pour persécuter saint Jean Chrysostome, dont la voix éloquente avait condamné ses désordres.

Lorsqu'Arcadius mourut (408), son fils Théodose II (408-450) n'avait que cinq ans; Pulchérie, sœur de ce prince, à peine âgée de quinze ans, se chargea de l'éducation de son frère et du gouvernement de l'empire. Revêtue du nom d'*Augusta*, elle assura son pouvoir en inspirant à l'empereur une telle aversion pour les affaires, qu'il mettait son seing au bas de tous les papiers qu'on lui présentait, sans les lire. Ce prince sans génie, qui mettait tout son mérite dans son talent de *calligraphe*, eut cependant la gloire d'attacher son nom au premier corps authentique des lois impériales, au code théodosien, qui fut rédigé par le jurisconsulte Antiochus et mis en vigueur dans les deux empires d'Orient et d'Occident.

À la mort de Théodose, Pulchérie fit revêtir de la pourpre le brave Marcien (450-457), dont l'énergie sut inspirer le respect à Attila. Mais si l'empire sembla retrouver quelque vigueur pendant la vieillesse de Marcien, ce fut pour retomber dans sa nullité sous Léon Ier et sous Zénon.

Léon de Thrace (457-475); **Zénon** (475-491); **Anastase** (491-518); **Justin I** (518-527).— Léon de Thrace (457-473) était un ancien tribun militaire que les gardes isauriennes placèrent sur le trône à la mort de Marcien, et qui eut deux fois l'avantage de donner des maîtres à l'Occident. Sous son gendre Zénon (474-491), la tranquillité de l'empire était à peine rétablie par la chute d'un compétiteur, Basiliscus, qui avait essayé de lui disputer le pouvoir, que la paix de l'Église fut troublée par les prétentions théologiques de l'empereur. Pour mettre fin à la lutte des catholiques et des eutychéens, Zénon publia l'*hénoticon* ou édit d'union (482), qui ne fit que prolonger les querelles et provoquer de violentes persécutions. A Zénon succéda Anastase (491-518), simple silentiaire du palais que la faveur de l'impératrice Ariane éleva au trône au moment où il allait prendre possession du trône patriarcal d'Antioche. Anastase montra des talents et une activité qu'on n'était pas habitué à rencontrer chez les empereurs de Byzance. Après avoir chassé de Constantinople les gardes isauriennes, dont les séditions ensanglantaient chaque jour la cité, il les vainquit près de Cotyée en Phrygie et étouffa leur révolte par leur

dispersion et la mort de leurs chefs. Aussi ferme contre le peuple de Constantinople, il défendit les combats des hommes contre les bêtes, et, réformateur hardi, il abolit la vénalité des charges et supprima le honteux impôt du chrysargyre. En même temps, il prit contre les ennemis du dehors de sages mesures de défense. Aux Perses, qui avaient rompu la trêve de cent ans conclue sous Théodose II, il opposa la forteresse de Dara, et à l'autre extrémité de l'empire il fit construire contre les Slaves une muraille de dix-huit lieues, qui avait vingt pieds d'épaisseur et qui joignait la Propontide au Pont-Euxin. Malheureusement Anastase favorisait les eutychéens, et par ses sympathies pour les hérétiques il se trouva entraîné dans un système d'intolérance contre les catholiques. Le sang coula à flots à Constantinople à propos du *trisagion*[1], et le patriarche catholique Macédonius, chassé de son siége par l'empereur, fut rétabli par le peuple, dont un soulèvement furieux prouva l'attachement à l'orthodoxie. Lorsqu'Anastase mourut, il eut pour successeur un berger de la Thrace, nommé Justin, qui était venu chercher fortune à Constantinople. Successivement soldat, garde du palais, préfet du prétoire, il acheta l'empire avec l'argent qu'il avait reçu pour y faire élever une créature de l'eunuque Amantius, et se fit reconnaître par le clergé, par les troupes et par le peuple. Malgré sa grossière ignorance, qui était telle qu'il ne savait même pas signer son nom, Justin Ier (518-527) maintint l'empire en paix et le transmit à son neveu Justinien.

II. Justinien (527-565), **caractère de son règne. —** « Une figure domine le sixième siècle, c'est celle de Justinien : Justinien, entre ses deux généraux victorieux et restaurateurs momentanés de l'empire, Bélisaire et Narsès ; Justinien, rédacteur, pour ne pas me servir d'une expression plus honorable, de la législation qui a exercé la plus grande influence sur le droit moderne ; Justinien, qui a su développer et perfectionner l'organisation administrative de Byzance, sur laquelle les monarchies naissantes de l'Europe ont dû se régler ; Justinien, créateur de la puissante industrie qui assura au Bas-Empire de grandes richesses et qui, par ces richesses, retarda longtemps sa chute. Ce prince, sans aucun doute, malgré ce qu'un examen attentif retranche de son éclat, reste un des personnages les plus imposants de l'histoire. » (*Ch. Lenormant.*)

On a pu en effet contester à Justinien le nom de Grand que l'histoire lui a donné, rejeter la gloire de son règne sur les hommes

1. Voir la neuvième leçon.

qui l'ont servi, et lui reprocher ses faiblesses pour la courtisane Théodora, qu'il a fait asseoir avec lui sur le trône; quelque peine qu'on se donne pour rabaisser son mérite, il n'en est pas moins une des figures les plus intéressantes de l'histoire du moyen âge, tant à cause des guerres qu'il a entreprises qu'à cause de la législation qu'il a donnée au monde et des immenses travaux qu'il a fait exécuter.

Caractères des guerres de Justinien. — Les guerres de Justinien sont de deux espèces : les unes défensives, les autres offensives. A l'est et au nord-ouest, il défendit l'empire contre les attaques des Perses et contre les incursions des Bulgares; à l'ouest et au sud, contre les Ostrogoths, les Vandales et les Visigoths, il tenta avec succès de reprendre la majeure partie des provinces qui avaient dépendu jadis de l'empire d'Occident.

Guerres défensives : 1° contre les Perses (528-562). — Les Perses, sous la maison des Sassanides, formaient un vaste empire qui partageait avec les Grecs l'Asie occidentale. Il devait y avoir bien des prétextes de guerre entre ces deux États limitrophes, qui étaient profondément séparés par la différence des cultes et qui se trouvaient chaque jour en rivalité pour des intérêts de commerce. Une première lutte, engagée sous le règne de Théodose II, avait été terminée par une trêve de cent ans, dont les conditions furent observées soigneusement jusqu'au règne d'Anastase, grâce au voisinage des Huns nephtalites, qui, de la Transoxiane où ils s'étaient établis, ne cessaient de menacer les frontières orientales de la Perse et dont la présence avait ainsi contraint les Sassanides à renoncer à leurs projets de conquête sur l'empire grec.

Pendant les dissensions intestines qui agitèrent la Perse à la mort de Pérozès (484), les Huns prêtèrent leur appui à son fils Cabadès et le placèrent sur le trône (501). Ce prince, pour payer leurs services, implora la générosité d'Anastase et, sur son refus, envahit l'Arménie et la Mésopotamie; mais après trois ans d'une guerre qui ruina Martyropolis, Amida et Théodosiopolis, il se fit acheter chèrement la conclusion d'une trêve de sept ans qui se prolongea jusqu'au règne de Justinien.

La conversion des Lazes, qui habitaient la Colchide et l'Ibérie, devint alors un nouveau motif de guerre. Ces peuples, qui de temps immémorial se gouvernaient sous la suprématie des rois de Perse, embrassèrent le christianisme au commencement du sixième siècle et se placèrent sous la protection des empereurs d'Orient, qui virent dans l'acquisition de ces nouvelles provinces un immense débouché pour le commerce de leurs sujets. Cabadès ne put se résigner à abandonner la Colchide, et il donna le signal des hostilités avec les Ro-

mains en détruisant la forteresse de Mendone, que le gouvernement impérial avait fait construire en avant de la citadelle de Dara (528). Bélisaire, qui commandait la place, vainquit les Perses sous les murs de Dara, et les battit encore deux fois dans l'Arménie; mais la mutinerie de ses soldats lui fit éprouver auprès de Callinique une sanglante défaite, qui aurait pu avoir de graves conséquences pour l'empire, si la mort de Cabadès n'était venue suspendre la guerre. Chosroès, son fils, qui avait hâte de rentrer dans ses États pour s'affermir sur son trône, se fit payer sa retraite onze mille livres d'or et accorda à Justinien une paix dite perpétuelle, qui ne fut pourtant pas de longue durée (532).

Huit ans après, Chosroès, alarmé des progrès que les armes de Justinien faisaient en Occident, céda aux sollicitations de Vitigès, qui succombait alors en Italie sous les coups de Bélisaire, et recommença la guerre (540). Passant l'Euphrate, il envahit la Syrie, brûla Antioche, et il menaçait déjà Jérusalem, lorsqu'une diversion de Bélisaire, qui venait d'accourir des bords du Tibre sur les rives de l'Euphrate, le força de revenir précipitamment à la défense de ses États (541). Bientôt après, le rappel de Bélisaire et la défaite de trente mille Romains qui, sous la conduite de généraux incapables, furent mis en fuite par quatre mille Perses dans les montagnes de la Persarménie, excitèrent Chosroès à reprendre l'offensive; mais la résistance que lui opposèrent Dara et Édesse le détermina à signer une trêve qu'il vendit au prix de deux mille livres d'or (545).

Toutefois les Lazes ne tardèrent pas à lui fournir un nouveau motif de guerre. Irrités des exactions commises par les officiers romains, ces peuples se rejetèrent dans les bras du roi de Perse et lui ouvrirent eux-mêmes les portes de la Colchide. Mais l'intolérance des mages, qui voulaient leur imposer le culte du feu, et le despotisme de Chosroès, qui projetait de les transplanter dans une terre éloignée pour les remplacer par une colonie persane, leur ouvrirent les yeux sur les dangers de l'alliance qu'ils venaient de contracter. Justinien, dont ils implorèrent l'appui, s'empressa d'agréer leur repentir et leur envoya des troupes sous les ordres de Dagisteus, qui battit les Perses sur le Phase, leur enleva la citadelle de Pétra et les chassa de la Colchide (555). Les hostilités purent bien se prolonger encore quelques années; elles furent désormais sans importance et se terminèrent en 562 par un traité de paix qui rendit la tranquillité à l'Orient. Chosroès renonça à la souveraineté de la Colchide, et Justinien consentit à lui payer un tribut de trois mille pièces d'or, à la condition que les chrétiens de la Perse jouiraient de la liberté de conscience. A tout prendre, l'argent que payait l'empereur était un

équivalent des profits que la sécurité commerciale de la Lazique apportait à l'empire grec.

2° Contre les Bulgares (559). — Tandis que l'empire d'Orient soutenait à l'est cette rude guerre de Perse, il avait à se défendre au nord-ouest contre les attaques des peuplades barbares. Après avoir autorisé les Avares, peuples d'origine tartare, à s'établir en Dacie pour protéger les rives du Danube (558), Justinien vit cette frontière franchie par une formidable invasion. Des peuples de la famille scythique, les Bulgares, qui tiraient leur nom du Volga dont ils habitaient les rives, se répandirent à leur tour dans la Dacie et, unis aux Slaves méridionaux, passèrent le Danube sur la glace, et sous la conduite de Zaberkhan s'approchèrent de Constantinople, après avoir détruit une partie du mur d'Anastase. Privée de ses défenseurs, qui combattaient alors en Asie, en Italie et en Afrique, Constantinople semblait perdue, lorsque Bélisaire sortit de l'inaction où les intrigues du palais retenaient son bras enchaîné, improvisa une armée et marcha contre les barbares, qu'il sut contraindre à repasser le Danube (559).

Réaction contre les envahisseurs germains. — Justinien ne se contenta pas, comme ses prédécesseurs, de défendre ses États contre les invasions et les attaques du dehors; il voulut revendiquer les droits que le grand Théodose avait légués à ses héritiers. Prenant au sérieux son titre d'empereur, il résolut de reconstituer l'unité impériale en enlevant aux barbares ce qu'ils avaient usurpé dans les provinces occidentales. Les circonstances lui paraissaient favorables pour tenter une pareille entreprise. Théodoric, le plus illustre représentant du monde barbare, venait de mourir, après avoir essayé vainement de grouper autour de lui tous les peuples germains, et il avait emporté avec lui dans la tombe la grandeur de la nation gothique. Tous les autres États barbares qui s'étaient fondés en Occident ne semblaient pas avoir beaucoup d'éléments de durée. Condamnés par leur orgueil de conquérants, et bien plus encore par leur fanatisme de sectaires, à vivre isolés au milieu d'une société dont ils avaient dédaigné de s'attacher l'affection et qui leur rendait mépris pour mépris, ils n'avaient point pris racine dans le sol et ils soulevaient contre eux la haine des populations catholiques, qui ne voyaient en eux que les instruments des persécutions ariennes. D'un autre côté, transportés sous le soleil ardent du Midi, les hommes du Nord, dès qu'ils s'étaient trouvés au contact de la civilisation vaincue, s'étaient enivrés à la coupe des jouissances et avaient perdu dans les délices de l'oisiveté les vertus militaires qui faisaient jadis toute leur force. Justinien reconnut chez les envahisseurs germains

ces signes d'une décrépitude prématurée et crut que le moment était venu de tenter, au nom des institutions romaines et de l'unité catholique, une puissante réaction politique et religieuse de la civilisation gréco-latine contre la barbarie germanique et de l'orthodoxie contre les progrès de l'arianisme. Tel était bien le double caractère de la réaction qu'il voulait opérer ; car s'il avait pour but de revendiquer ses droits sur l'héritage des Césars, il comptait moins sur la force de ses armes que sur les sympathies des populations catholiques, dont il se présentait partout comme le libérateur. Au moment de prendre hardiment l'offensive contre les barbares ariens établis en Afrique, en Italie et en Espagne, il affectait si bien de ne soumettre sa conduite qu'à l'intérêt religieux, qu'au milieu des hésitations qui devaient naturellement précéder la mise à exécution d'un aussi grand projet, il ne parut se décider qu'à la vue d'un évêque venu de l'Orient pour lui dire avec un enthousiasme qui tenait de l'inspiration : « Empereur, le ciel veut que tu n'abandonnes pas ta sainte entreprise pour la délivrance de l'Eglise. Le Seigneur m'a dit : Je marcherai à ses côtés s'il fait la guerre, et je soumettrai l'Afrique à sa domination. »

Guerres offensives : 1° contre les Vandales ; conquête de l'Afrique (533). — Ce fut en effet vers l'Afrique qu'il dirigea ses premiers coups, contre les Vandales, qui semblaient encore plus amollis et plus faciles à vaincre qu'aucun autre peuple barbare. Depuis la mort de Genséric (477), l'esprit militaire s'était éteint chez eux. Livrés à toutes les jouissances du luxe, ils furent bientôt incapables de se défendre contre les Maures, qui commencèrent à se soulever lorsqu'ils ne sentirent plus peser sur eux la main puissante de Genséric, et les Vandales ne conservèrent quelque énergie que pour opprimer les populations indigènes. Non contents d'avoir détruit les fortifications de toutes les villes, dans la crainte de laisser un point d'appui à l'insurrection, ils persécutaient systématiquement les catholiques, qu'ils s'acharnaient à considérer comme les plus redoutables adversaires de leur domination. Sous les successeurs immédiats de Genséric, sous Hunéric (477-484), sous Gunthamund (484-496) et sous Thrasamund (496-523), l'esprit de persécution fut en raison directe des défaites que les Vandales éprouvaient dans leur lutte contre les Maures. Mais, après ces princes, le trône échut à Hildéric (523-531), qui changea complétement la politique suivie par ses prédécesseurs. Dans la pensée de gagner l'affection des indigènes, il fit de la conciliation, rappela les catholiques exilés, leur ouvrit les prisons, leur rendit leurs églises, et en même temps, renonçant à l'attitude hostile que les Vandales avaient gardée à l'égard de Constantinople, il rompit son

alliance avec les Ostrogoths et se rapprocha de Justinien, dont il parut même reconnaître la souveraineté en mettant sur ses monnaies l'effigie du monarque byzantin. Hildéric ne conserva pas longtemps le pouvoir : un parti qui s'indignait de voir le roi des Vandales ménager les catholiques et s'humilier devant la cour d'Orient le renversa du trône pour y porter Gélimer. Fidèle au parti qui l'avait élevé, Gélimer revint aussitôt à la politique que ce parti regardait comme la seule nationale. La cour de Constantinople s'émut à la nouvelle de cette révolution, et après avoir épuisé les voies de la négociation, Justinien n'hésita pas à prendre les armes : c'était à la fois embrasser la cause de l'Église orthodoxe et défendre les véritables intérêts de l'empire, dont Hildéric s'était volontairement réduit à n'être que le représentant en Afrique [1].

Dix mille fantassins, cinq mille cavaliers et cinq cents navires montés par vingt mille matelots formèrent l'expédition qui était destinée à cette quatrième guerre punique. Bélisaire, qui la commandait, était un soldat de fortune, ancien paysan de la Thrace ou de l'Illyrie, qui, après avoir conquis tous ses grades par son courage, avait montré les talents d'un général éminent dans la guerre contre les Perses. Après trois mois de navigation, la flotte aborda à la côte d'Afrique, et l'armée, ayant débarqué non loin de Syllectum, prit immédiatement la route de Carthage, sans que l'ennemi fît un effort sérieux pour arrêter sa marche. Gélimer croyait si peu à la possibilité d'une attaque de la part des Romains, qu'il n'avait pris aucune précaution de défense et qu'il avait envoyé ses meilleures troupes, sous les ordres de son frère Tzazon, pour comprimer l'insurrection de la Sardaigne, dont le gouverneur, après la déposition de Hildéric, s'était empressé de reconnaître l'autorité de Justinien. Après un succès d'avant-garde obtenu près de Décimum sur un faible détachement de Vandales qui s'était porté à la rencontre des Grecs, Bélisaire entra à Carthage, où il fut reçu en triomphe par les habitants. Pendant qu'il en faisait relever les murs, comme s'il se fût préparé à soutenir un siége, Gélimer s'était retiré à quatre journées de la ville, dans la plaine de Bulla, d'où il appelait aux armes tous les guerriers de sa nation et où il attendait impatiemment le retour de son frère Tzazon, à qui il avait envoyé l'ordre d'évacuer au plus vite la Sardaigne. Lorsqu'il eut réuni son armée, il abandonna son camp pour marcher au-devant de Bélisaire, qui, de son côté, venait de sortir de Carthage pour s'avancer jusqu'à Tricamara. C'est

1. Du reste, Hildéric était du sang impérial, puisqu'il descendait par sa mère de Valentinien III.

là que fut livrée la bataille qui décida du sort de l'Afrique (décembre 533). Bélisaire obtint une victoire complète et se hâta d'achever sa conquête par la soumission de la Mauritanie, de la Tripolitaine, de la Corse, de la Sardaigne, des Baléares, de toutes les terres enfin que Genséric avait jadis enlevées à l'empire d'Occident (534). Gélimer vaincu prit la fuite et, après avoir erré longtemps, il s'arrêta sur le mont Pappua, dont l'accès difficile semblait lui offrir une sûre retraite; mais il s'y vit bientôt investi par un officier de Bélisaire, par Fara, chef des Hérules, qui, ne pouvant tenter l'escalade de la montagne, en fit garder soigneusement toutes les issues. Réduit aux plus dures privations, le roi déchu repoussa longtemps toutes les offres que lui firent les assiégeants, et se contenta d'adresser un jour à Fara une lettre dans laquelle il le priait de lui faire parvenir du *pain* dont il n'avait goûté depuis trois mois, une *éponge* pour essuyer ses yeux sans cesse gonflés de larmes, et une *harpe* pour se consoler en chantant ses malheurs. Cependant son courage finit par s'épuiser; il se rendit, se fit conduire à Bélisaire, et lorsqu'il parut devant son vainqueur, il s'abandonna à de grands éclats de rire, comme s'il fût devenu fou, ou bien comme s'il eût voulu montrer le dédain que lui inspirait désormais la vanité des grandeurs humaines.

Devenu maître de l'Afrique par les victoires de Bélisaire, Justinien s'empressa d'organiser le pays conquis et d'y rétablir les anciennes formes de l'administration et du gouvernement romain. Après avoir relevé les murailles des villes, réparé les ports, embelli chaque localité, il fit de l'Afrique une préfecture, dont Carthage fut le chef-lieu, et qu'il subdivisa en sept provinces : 1° celle de Tengi; 2° celle de Carthage (l'ancienne Proconsulaire); 3° celle de Byzacium; 4° celle de Tripolis; 5° la Numidie; 6° la Mauritanie; 7° la Sardaigne; puis il imposa à tous ceux qui vivaient dans les limites de sa nouvelle préfecture les lois romaines que ses jurisconsultes compilaient à Byzance. Quant aux deux héros du grand drame qui venait de s'accomplir, ils montèrent ensemble sur le même vaisseau et cinglèrent vers Constantinople, l'un, Bélisaire, pour aller à l'hippodrome jouir d'un triomphe inusité, comme jadis Scipion au Capitole; l'autre, Gélimer, pour aller, non pas comme Jugurtha, mourir de la mort ignoble que Rome païenne infligeait aux vaincus, mais trouver l'abondance et la paix sur un magnifique domaine que la générosité de l'empereur chrétien lui accorda en Galatie.

2° Contre les Ostrogoths; conquête de l'Italie (535-554). — La conquête de l'Afrique était à peine terminée que Justinien entreprit d'enlever l'Italie aux Ostrogoths. Cette nouvelle guerre, dans

laquelle les intérêts religieux jouèrent également un grand rôle, se termina, grâce aux exploits de Bélisaire et de Narsès, par la réduction sous la domination romaine de l'Italie, de la Sicile, du Norique, d'une partie de la Pannonie et de l'Illyrie, qui constituèrent la préfecture d'Italie, une des quatre préfectures que renfermait l'empire d'Orient à la mort de Justinien [1].

3° Contre les Visigoths; conquêtes en Espagne (554). — Pendant que Narsès achevait la réduction de l'Italie, les dissensions intestines qui déchiraient l'Espagne offrirent à Justinien une nouvelle occasion d'étendre ses conquêtes. Les Visigoths, à leur tour, allaient être punis de l'indifférence avec laquelle ils avaient laissé s'écrouler l'empire des Vandales et celui des Ostrogoths. Agila, élu roi d'Espagne, n'était monté sur le trône que pour voir la révolte et la guerre civile désoler ses États, lorsqu'il trouva un compétiteur dans un noble rebelle, Athanagilde, qui appela les Grecs à son aide, au moment où ceux-ci, maîtres de toutes les îles de la Méditerranée, épiaient l'occasion de reconquérir l'Espagne, ce beau fleuron de la couronne impériale. Sur l'offre faite par Athanagilde de céder à Justinien une grande étendue de territoire, le patrice Libérius vint en Espagne avec une armée qui assura le trône au rebelle, mais qui, en récompense de ce service, occupa, au nom de l'empereur, Valence et toutes les villes maritimes de la Bétique, depuis Lagos jusqu'à Carthagène (554). Le successeur de Libérius ajouta la Cantabrie, et divisa tous les pays conquis en deux provinces, sous le gouvernement de deux patrices. Toutefois, à peine affermi sur le trône, Athanagilde tourna ses armes contre les Grecs, dont l'alliance commençait à lui peser; mais, malgré ses efforts et ceux de ses successeurs, les Byzantins restèrent maîtres de leurs conquêtes jusqu'au règne de Sisebut, qui seul parvint à les chasser (623). La domination des Grecs ne fit donc pas en Espagne d'aussi rapides progrès qu'en Afrique et qu'en Italie, quoiqu'ils aient pu, dans ce pays catholique gouverné par des rois ariens, s'appuyer, comme partout ailleurs, des préventions religieuses des peuples; mais campés plutôt qu'établis en Espagne, ils craignaient, en s'éloignant des côtes, qu'on ne leur fermât le retour de Constantinople, trop éloignée pour les secourir.

Ainsi, à l'exception de la Grande-Bretagne, de la Gaule et d'une partie de l'Espagne, toutes les provinces qui avaient été jadis conquises par les consuls ou les césars étaient, grâce à Justinien, réunies encore une fois à l'empire romain, qui recouvrait ainsi ses

1. Voir, pour les détails de cette guerre, page 65 et suiv.

quatre préfectures d'Orient, d'Illyrie, d'Italie et d'Afrique. On conçoit que ces importantes conquêtes, quoique accomplies sans grands efforts, aient excité une vive admiration et des transports de joie dans le cœur des Romains dégénérés. « Frappé, envahi, amoindri depuis deux siècles par les barbares, le vieil empire, dit M. Yanoski, tressaillit à la nouvelle de la chute des Vandales, et il crut sans doute que le temps des rudes épreuves était passé pour lui, et qu'il allait se reconstituer et revivre dans toute sa force et son ancienne grandeur. Justinien se fit alors l'organe des sentiments et de l'opinion de ceux qui n'avaient point cessé de croire à l'éternité de la puissance romaine. Les premiers messagers de Bélisaire avaient paru à peine à sa cour, que déjà, sans attendre que Genséric eût risqué sa dernière bataille et fût devenu son prisonnier, il se décora dans les actes émanés de sa chancellerie des titres d'*Africain* et de *vainqueur des Alains et des Vandales*. Il alla plus loin encore, car, prenant ses espérances pour des réalités, il se fit appeler aussi *souverain des Francs, des Goths, des Alamans et des Germains*, comme s'il eût déjà possédé la Gaule, l'Espagne, l'Italie, et les portions de la Germanie enclavées dans l'ancien empire. La fortune, on le sait, ne devait pas tarder à faire justice de ces vastes prétentions et à donner un démenti aux paroles de Justinien. Toutefois, quand on songe que depuis les grandes invasions des barbares l'empire avait toujours été en s'amoindrissant, l'on conçoit aisément que les victoires de Bélisaire aient inspiré des sentiments d'orgueil et quelque enthousiasme aux Romains dégénérés. »

Travaux législatifs de Justinien : le Code (529), le Digeste ou les Pandectes (533), les Institutes (533), les Novelles ou Authentiques (534-565). — Si la reconstitution territoriale de l'empire ne devait pas survivre à Justinien, il n'en était pas de même de ses travaux législatifs, qui lui ont assuré une renommée plus durable que les conquêtes de ses généraux, puisqu'ils ont servi de base à la plupart des législations modernes. Lorsque ce prince arriva au trône, l'étude de la science juridique était devenue impossible à cause de la quantité de livres dans lesquels il fallait aller chercher l'amas immense des lois, des édits, des constitutions impériales et des opinions des jurisconsultes qui formaient la jurisprudence admise dans les tribunaux. Les codes *Grégorien* et *Hermogénien*, où étaient réunies les constitutions des empereurs païens, et le code *Théodosien*, qui contenait les lois des empereurs chrétiens[1], n'avaient été que des ébauches imparfaites.

1. Les codes Grégorien et Hermogénien avaient été publiés vers le milieu du quatrième siècle, le code Théodosien en 428.

Justinien entreprit de refondre et de coordonner tous les recueils qui existaient et de mettre la législation en harmonie avec les besoins de l'époque.

Dès la première année de son règne, il chargea d'habiles jurisconsultes, tels que Dorothée, Théophile, Anatolius et d'autres, de se mettre à l'œuvre sous la direction de l'immortel Tribonien, dont le nom a effacé tous les autres. L'empereur lui-même s'associa à leurs travaux et leur prêta le concours de son bon sens naturel, qui, s'inspirant aux sources de la philosophie chrétienne, prévenait toujours en lui les écarts du sophiste. Bientôt quatre collections parurent successivement :

1° Le *Code*, ou recueil divisé en douze livres des constitutions impériales publiées depuis Adrien, rangées par ordre de matières et formant un corps de doctrine (528).

2° Le *Digeste*, qualifié à juste titre de *Pandectes* (παν-δέχομαι, je contiens tout), parce qu'il résume tout l'esprit des treize siècles du droit romain, et qui était un livre formé des extraits de tous les jurisconsultes. Les rédacteurs y résumèrent en cinquante livres la substance de deux mille volumes, et réduisirent trois millions de sentences à cent cinquante mille. Ce travail gigantesque, qui parut à la fin de 533, fut rédigé en trois années; il porte, il faut le reconnaître, l'empreinte d'une précipitation inexcusable.

3° Les *Institutes*, qui furent publiées presque en même temps que le Digeste (533), et qui servaient de péristyle aux deux grands monuments qui les avaient précédées. Abrégé du Digeste, les Institutes, qui sont une sorte d'ouvrage élémentaire à l'usage de ceux qui se livrent à l'étude du droit, se divisent en quatre livres intitulés: *des Personnes, des Choses, des Actions, des Principes des lois criminelles.*

4° Les *Novelles* ou *Authentiques*, qui sont un recueil de lois ou d'édits publiés par Justinien dans les trente dernières années de son règne, ou de décisions rendues par lui sur tous les points qui présentaient quelque difficulté.

Le corps du droit civil publié par Justinien favorisait les prétentions du despotisme et laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la forme; « mais le fond est excellent, dit un éminent jurisconsulte moderne; il surpasse le droit de l'époque classique autant que le génie du christianisme surpasse le génie du stoïcisme. Presque toujours Justinien a rapproché le droit du type simple et naturel du christianisme. Il a fait pour la philosophie chrétienne ce que les Labéon et les Caïus avaient fait pour la philosophie du Portique. Sans doute, il l'a fait avec moins d'art, mais il y a mis autant et plus de persévé-

rance, de fermeté : c'est là son mérite immortel. » Au reste, le plus bel éloge qu'on puisse faire des livres de Justinien, c'est qu'ils répondaient si bien aux besoins du sixième siècle, qu'à peine publiés, ils pénétrèrent dans les royaumes barbares, y furent connus, étudiés et mis en pratique par tous les hommes qui vivaient sous la loi romaine.

État intérieur de l'empire d'Orient pendant le règne de Justinien, fortifications des frontières, monuments. — Après avoir reconstitué le vieil empire des Césars, Justinien crut assurer son œuvre pour l'avenir et mettre désormais ses États à l'abri des coups des barbares en les entourant d'un vaste système de fortifications. Le cours du Danube, depuis le confluent de la Save jusqu'à l'Euxin, fut défendu par une chaine de quatre-vingts places fortes. Six cents châteaux furent construits ou réparés pour protéger la Dacie, l'Épire, la Thessalie, la Macédoine et la Thrace. De fortes murailles renforcèrent le défilé des Thermopyles, l'isthme de Corinthe et la chersonèse de Thrace. Du côté de l'Asie, Justinien prit des précautions semblables en relevant les murs de Dara, d'Amida, de Palmyre, de Circesium; en faisant construire, dans la Lazique, le Losorius, la citadelle de Petra, et dans la Tauride, en réparant les fortifications de Cherson.

Une autre gloire de Justinien, c'est la magnificence qu'il déploya dans l'embellissement de la plupart des villes de l'empire. Par ses soins, Constantinople vit s'élever Sainte-Sophie et plus de vingt-cinq églises qui furent toutes ornées de marbre et d'or; Antioche et Carthage, détruites par la guerre et les tremblements de terre, sortirent de leurs ruines, et la terre sainte fut dotée de monastères, d'hôpitaux pour les fidèles qui entreprenaient le pèlerinage de Jérusalem.

Vices de l'administration. — Le règne de Justinien fut comme celui de tous les princes qui ont la passion du faste et des conquêtes : sous un éclat qui n'était qu'à la surface, il recélait bien des misères, et ce furent les larmes et le sang des peuples qui en payèrent la gloire. La prodigalité de l'empereur était si grande et si peu en harmonie avec les ressources de ses États, que, non content d'avoir dissipé le trésor amassé par le parcimonieux Anastase, il se laissa aller à des dépenses qui excédèrent de beaucoup ses recettes. « Aussi mit-il en usage toutes sortes d'artifices pour arracher au peuple cet or qu'il répandait d'une main prodigue des frontières de la Perse aux confins de la Gaule. » Non content de vendre les emplois et les honneurs, de laisser les troupes sans solde et les vétérans dans la misère, d'usurper les revenus des villes, d'accabler l'agriculture de réquisi-

tions, de mettre des entraves au commerce[1] et de frapper de droits exorbitants les objets de consommation, il alla jusqu'à taxer l'air et vendre ainsi le droit de respirer. Enfin Justinien, par suite d'une piété mal entendue, se fit persécuteur, frappant de confiscation les biens des dissidents, fermant l'école d'Athènes parce qu'on y enseignait le néoplatonisme, et forçant Damascius, le dernier représentant de cette secte philosophique, d'aller chercher un refuge dans les États du roi de Perse.

Fragilité de l'œuvre de Justinien. — Si à tous les maux provenant des vices de l'administration nous ajoutons les nombreux malheurs que la prudence humaine ne peut prévoir, tels que les tremblements de terre, la peste, les incendies, et enfin les séditions, les luttes permanentes des verts et des bleus, et les tributs énormes qu'on devait se résigner à payer soit aux Perses, soit aux barbares, nous reconnaîtrons que la gloire extérieure du règne de Justinien fut compensée, à l'intérieur, par beaucoup de faiblesse, de misères et de honte. Quant à cette grandeur extérieure elle-même, l'avenir ne devait pas tarder à en faire justice. En aspirant à l'héritage universel des anciens Césars, Justinien n'avait pas proportionné ses prétentions aux ressources d'un empire qui se trouvait obligé de disperser en Espagne, en Italie, en Afrique, en Égypte, sur les bords du Danube, sur la côte de l'Euxin et sur les frontières de la Perse, les cent cinquante mille hommes qu'il avait grand'peine à mettre sous les armes. Aussi l'œuvre de restauration qu'il a tentée périt-elle avec lui; l'Italie, l'Afrique et l'Espagne échappèrent bientôt à ses successeurs, et l'empire d'Orient resta exposé aux coups des Avares, des Bulgares et des Perses, qu'il avait contenus, mais non affaiblis.

III. Les successeurs de Justinien : Justin II (565-578), **Tibère II** (578-582), **Maurice** (582-602), **Phocas** (602-610). — A Justinien succéda un de ses neveux, Justin II, qui, dès le début de son règne, perdit la majeure partie de l'Italie, dont les Lombards s'emparèrent. En même temps, ce prince vit recommencer la guerre de Perse, à cause du protectorat qu'il voulait exercer en faveur des chrétiens de la Persarménie. Malgré son grand âge, Chosroès vint assiéger Dara, et ses armées, sous la conduite de ses lieutenants, franchissaient l'Europe et envahissaient la Syrie, lorsque Justin déposa une couronne qu'il ne se sentait pas la force de défendre, et abdiqua en faveur

1. Toutefois on doit tenir compte à Justinien des efforts qu'il fit pour introduire dans ses États la culture des vers à soie, dont la graine lui fut apportée dans une canne par des moines persans qui avaient fait un long séjour en Chine.

d'un simple capitaine des gardes, nommé Tibère, dont il avait su reconnaître le mérite.

Tibère II répondit en effet aux espérances qu'il avait fait concevoir ; après avoir battu les Perses à Mitylène en Arménie, il s'avança jusque dans les plaines de l'Assyrie et força Chosroès à aller s'enfermer dans sa capitale, où il ne tarda pas à mourir de chagrin. Son fils Horsmidas, qui eut l'imprudence de refuser la paix que lui offrait l'empereur, vit ses armées défaites à Constantine (582). Tibère fut moins heureux contre les Avares. Ces peuples, dont l'empire s'étendait, depuis l'extermination des Gépides et le départ des Lombards, des Alpes au Pont-Euxin, avaient alors pour chef ou chagan le célebre Baïan, dont les prétentions et les demandes exorbitantes s'élevaient en proportion des difficultés que l'empire rencontrait du côté de la Perse. Non content des riches présents qu'on lui envoyait, ni du tribut annuel qu'il avait fait porter à cent mille pièces d'or, il ravagea la Thrace et la Mœsie, s'empara de Sirmium et de Singidunum, et menaça à la fois Constantinople et l'Italie (582). Après avoir été réduit à acheter la retraite des barbares à prix d'or, Tibère mourut, léguant le trône à son gendre Maurice, à qui il laissait une double guerre à soutenir contre les Perses et contre les Avares (582).

Tout à coup un événement inattendu vint changer la nature des relations de l'empire avec la maison de Sassan. L'indigne fils de Chosroès, Horsmidas, irrita ses sujets par sa cruauté et sa tyrannie, et après avoir provoqué la révolte de Bahram, son meilleur général, il fut déposé par les grands, condamné à perdre la vue et remplacé par son fils Chosroès II. Réduit à disputer sa couronne à Bahram, qui avait l'armée pour lui, Chosroès II se détermina à implorer l'appui de l'empereur. Maurice saisit cette occasion d'intervenir dans les dissensions de la Perse, et prêtant généreusement son appui au fils de son ancien ennemi, il replaça sur le trône Chosroès II, qui, en témoignage de sa reconnaissance, lui rendit Dara et Martyropolis et lui abandonna même la possession de la Persarménie. Libre alors de tourner toutes ses forces contre les Avares, Maurice envoya Priscus, qui les battit cinq fois et s'avança jusqu'à la Theiss. Mais l'armée victorieuse apprit tout à coup le massacre de douze mille prisonniers que l'empereur avait refusé de racheter aux barbares pour six mille pièces d'or ; elle s'indigna, et Maurice, pour la punir, ayant voulu la contraindre à passer l'hiver sur le territoire ennemi, elle se souleva et revêtit de la pourpre un centurion nommé Phocas (602). Maurice fut égorgé avec toute sa famille, et l'empire tomba pour huit ans au pouvoir d'un ignoble tyran, qui, par ses vices et ses cruautés, rappela les Caligula et les Domitien. Mais à la fin ses

crimes provoquèrent une révolte; Héraclius, le fils du gouverneur de Carthage, appelé par les habitants de Constantinople, débarqua avec une flotte et fut salué empereur par le peuple, qui venait de faire justice de Phocas, en lui coupant la tête et en brûlant son cadavre (610).

Héraclius (610-641); ses guerres contre les Perses; période de revers (610-619). — L'usurpation de Phocas attira sur l'empire des malheurs qui continuèrent à le frapper, même après la chute de l'usurpateur. En apprenant la fin tragique de Maurice, Chosroès II avait pris les armes pour venger son père adoptif, et comme des projets d'ambition se joignaient à cet acte de reconnaissance, il continua la guerre alors même que la mort de Phocas et l'élévation d'Héraclius rendaient sa vengeance inutile. Déjà maître de la Mésopotamie, il envahit la Syrie, prit Damas, Antioche et Jérusalem, dont il égorgea la population chrétienne et dont il détruisit les églises, tandis que son lieutenant Saïn parcourait en vainqueur l'Égypte, la Cyrénaïque et l'Asie Mineure, et que les Avares s'associaient à sa fortune pour ravager la Thrace et franchir le mur d'Anastase. Resserré par ces deux terribles ennemis, l'empire était réduit aux murailles de Constantinople, et Héraclius, éperdu, songeait à transférer à Carthage le siége du gouvernement. Mais le patriarche Sergius ranima son énergie et le détourna de son projet en lui offrant les biens de l'Église pour sauver l'empire (619). Avec les ressources que le patriotisme du clergé mit à sa disposition, Héraclius acheta pour deux cent mille pièces d'or la neutralité des Avares, équipa une armée et renvoya la guerre chez ses ennemis. « Ici commence, au milieu de tant de désastres, la plus belle période de gloire du Bas-Empire. »

Période de gloire (622-628); victoires d'Issus (622) et de Ninive (627); humiliation de la Perse; défaite des Avares. — Trois expéditions suffisent à Héraclius pour relever l'empire de son abaissement. Dans la première, il transporte son armée par mer en Cilicie, gagne la victoire d'Issus, qui dégage l'Asie Mineure (622), et en s'ouvrant hardiment une route à travers les montagnes de l'Arménie, il force le roi de Perse, inquiet pour ses propres États, à rappeler ses troupes de la Syrie et de l'Afrique.

Dans une seconde expédition (623-625), l'empereur débarque à Trébizonde, franchit l'Araxe, marche sur Ormia, la ville sainte des Perses, la patrie de Zoroastre, et après avoir vengé sur cette cité les maux qu'avait éprouvés Jérusalem, il s'avance au cœur de la Perse et parvient jusqu'à Ispahan. Vainement trois armées ennemies se réunissent pour l'accabler; il use leurs forces dans une suite bien combinée de marches et de combats, et vient prendre position entre

le Phase et l'Araxe, où il conclut avec les Khazares du Don et du Volga une alliance qu'il oppose à la ligue des Perses et des Avares. Ces deux peuples venaient en effet de combiner leurs efforts, et tandis que Chosroès, reprenant l'offensive, envoyait par l'Asie Mineure une armée contre Constantinople, le chagan marchait sur cette ville par le nord-ouest et l'investissait à la tête de quatre-vingt mille hommes. Mais le patrice Bonose, digne lieutenant d'Héraclius, sauva la capitale de l'Orient, et fit éprouver aux Avares une défaite qui porta un coup mortel à la puissance de ces peuples (626). En même temps, Héraclius, après avoir reçu le secours de quarante mille Khazares, entreprit une troisième expédition qui compléta la délivrance de l'empire. Des bords de l'Araxe il s'avança vers le Tigre, reprit toutes les villes de l'Arménie, de la Syrie et de l'Osrhoène, et livra sur les ruines de Ninive une bataille générale qui lui ouvrit la route de Ctésiphon. Au moment où la mauvaise saison l'obligeait à se replier sur Tauris, une révolution de palais vint précipiter Chosroès II du trône et donner la couronne à son fils Siroès, qui s'empressa d'acheter la paix à des conditions honteuses (628). Il rendit à Héraclius toutes ses provinces, les prisonniers, les aigles, ainsi que la vraie croix que les Perses avaient enlevée à Jérusalem, et qui, lorsque Héraclius revint à Constantinople, fut l'ornement de son triomphe.

Ici se termine la période glorieuse du règne d'Héraclius, dont les victoires avaient rendu à l'empire une partie de son ancien éclat. Mais ce fut un dernier reflet de la puissance romaine; bientôt va surgir entre les deux grands États qui se sont si longtemps disputé la domination de l'Asie occidentale un nouveau peuple conquérant qui profitera de leur épuisement pour les accabler tous les deux. Avant même qu'Héraclius ait fermé les yeux, les sectaires de Mahomet lui auront enlevé la Syrie, la Palestine, l'Égypte et une partie de l'Afrique (641). A cette époque, les Lombards étaient maîtres de presque toute l'Italie, et les Visigoths avaient reconquis la Bétique (623). Il ne restait donc rien de l'œuvre de Justinien, si ce n'est sa législation, qui devait, comme toutes les institutions romaines, survivre aux révolutions, et qui « conserve encore aujourd'hui chez presque tous les peuples civilisés une sorte de force légale. » (*Poncelet.*)

CINQUIÈME LEÇON.

Programme. — Puissance des Francs mérovingiens. — Clotaire Ier, Frédégonde, Brunehaut, Clotaire II, Dagobert. — Prépondérance des Francs dans l'Europe occidentale. — Mœurs et institutions apportées par les Germains au milieu des populations romaines. — Bénéfices et alleux (558-638).

I. *Les fils et les petits-fils de Clotaire Ier* (561-613). — Caractères de cette nouvelle période. — Guerres étrangères : contre les Avares et les Lombards. — Luttes intestines : rivalité de l'Austrasie et de la Neustrie. — Cette rivalité nationale éclate sous les noms de Brunehaut et de Frédégonde ; caractère de ces deux femmes. — Premières guerres entre l'Austrasie et la Neustrie (573-575) ; meurtre de Sigebert (575). — Childebert, roi d'Austrasie. — Crimes de Frédégonde : assassinat de Chilpéric (584). — Tentatives des rois pour organiser le gouvernement ; opposition de l'aristocratie franque. — Rôle médiateur de Gontran ; ses efforts pour maintenir l'union des trois royaumes francs. — Tentative de réaction aristocratique : insurrection de Gondowald (585) ; conspiration des leudes austrasiens (587). — Triomphe de la royauté ; traité d'Andelot (587). — Mort de Gontran (593) ; renouvellement de la guerre entre Brunehaut et Frédégonde ; triomphe et mort de Frédégonde (597). — Puissance de Brunehaut en Austrasie et en Bourgogne ; sa lutte contre les leudes et contre la Neustrie. — Conspiration des grands contre Brunehaut ; sa mort ; fin de la première période de la lutte de l'Austrasie contre la Neustrie (613).

II. *Puissance des Francs mérovingiens.* — Clotaire II (613-628) ; constitution perpétuelle (614) ; abaissement de la royauté. — Dagobert (628-638) ; apogée de la monarchie mérovingienne. — Puissance des Francs dans l'Europe occidentale.

III. *Mœurs et institutions apportées par les Germains au milieu des populations romaines.* — Partage des terres. — Condition de la propriété : alleux, bénéfices, terres tributaires. — Influence qu'exerce la propriété par son introduction comme élément nouveau dans la vie des barbares. — Condition des personnes : population barbare : les nobles, les hommes libres, les lites ; population romaine : les Romains, les Romains tributaires ; les esclaves. — Gouvernement : administration locale ; pouvoir central : la royauté ; transformation qu'elle subit sous l'influence des idées romaines ; les assemblées nationales. — Les législations barbares. Caractères généraux de ces législations. — Les épreuves judiciaires, les cojuratores, le wehrgeld.

I. Les fils et les petits-fils de Clotaire Ier (561-613). Caractères de cette période. — Clotaire Ier laissait quatre fils qui firent entre eux « un partage légitime semblable à celui qu'avaient fait jadis les enfants de Clovis : Caribert fut roi de Paris ; Gontran, d'Orléans et de Bourgogne ; Chilpéric, de Soissons, et Sigebert, de Metz. » Quant à l'Aquitaine, elle fut partagée aussi irrégulièrement qu'elle l'avait été cinquante ans auparavant.

Avec ces princes nous entrons dans une ère nouvelle ; la conquête de la Gaule étant terminée, nous sommes arrivés au moment où les

Francs vont tourner contre eux-mêmes ces armes que la victoire ne couronne plus dans les guerres contre l'étranger. La période que nous abordons est remplie par le commencement de ces luttes intestines dans lesquelles la dynastie des Mérovingiens finira par s'engloutir. Nous sommes bien loin de l'époque où les Francs portaient la terreur de leur nom au delà des Pyrénées et jusqu'au fond de l'Italie. Le temps des grandes expéditions est passé pour eux; s'ils se mesurent encore avec les peuples étrangers, ce n'est plus pour étendre leur domination, mais pour la défendre.

Guerres étrangères contre les Avares et les Lombards. — A peine, en effet, Sigebert venait-il d'être « élevé sur le bouclier » par les Francs orientaux, que ses possessions d'outre-Rhin furent menacées par les Avares, peuple d'origine tartare que la cour de Constantinople avait poussé sur la Germanie. Vaincus une première fois par Sigebert en 562, les Avares s'éloignèrent; mais ils reparurent six ans après (568), mirent l'armée franque en déroute, et ce ne fut qu'à force d'adresse et de présents que Sigebert parvint à les déterminer à aller s'établir dans la vallée du Danube, où Charlemagne les retrouvera deux siècles plus tard. Un autre peuple osa encore, à la même époque, attaquer les États francs. Les Lombards, qui venaient de s'établir dans la haute Italie (568), firent dans l'espace de cinq ans (571-576) trois expéditions successives dirigées contre le royaume de Bourgogne. Enhardis par le riche butin qu'ils avaient fait en 571 sur des provinces trouvées sans défense, ils revinrent à la charge en 572 et en 576; mais leurs armées furent exterminées par Mummole, patrice de Bourgogne, qui les battit deux fois dans les environs d'Embrun, et qui écrasa même auprès de Riez une troupe de Saxons venus à la suite des Lombards (573).

Luttes intestines; rivalité de l'Austrasie et de la Neustrie. — Au moment où la domination mérovingienne se voyait menacée par l'étranger à l'est et au sud-est, la discorde éclatait entre les divers États francs. Le roi de Paris, Caribert, étant mort sans enfant en 567, ses frères prirent chacun une part de son héritage et procédèrent à un nouveau partage qui eut plus de durée que les autres, parce qu'il divisait les populations suivant leur nationalité. Après la disparition de ce petit royaume de Paris qui n'avait ni limites, ni population distincte, on ne trouva plus que trois grands États qui répondaient à des divisions naturelles. Gontran fut roi de Bourgogne; Chilpéric obtint les cantons occidentaux où se trouvait une population mêlée de Gallo-Romains et de Francs établis déjà depuis longtemps dans la Gaule; il put dès lors être considéré comme le roi de la Gaule occidentale, que les Francs désignaient sous le nom de Neustrie, c'est-

à-dire « pays qui n'est pas à l'est, » tandis que son frère Sigebert régnait en Austrasie (Oster-Rike, *pays de l'est*), où l'élément germanique dominait plus que partout ailleurs.

Ce partage, qui simplifiait la position des peuples, faisait ressortir les différences profondes qui les séparaient les uns des autres. Si le royaume de Bourgogne, avec sa population de Gallo-Romains et de Burgondes aux mœurs douces, au caractère pacifique, était destiné à remplir le rôle de médiateur que sa situation géographique lui imposait, une lutte terrible devait éclater bientôt entre ceux d'Austrasie et de Neustrie. Il n'est guerre possible de déterminer exactement la circonscription géographique de ces deux États; tout ce qu'on sait, c'est que la forêt des Ardennes leur servait de ligne de démarcation réciproque, que la Neustrie comprenait les pays situés entre la Loire et la Meuse, et que l'Austrasie renfermait non-seulement ceux qui s'étendaient de la Meuse au Rhin, mais encore tout ce que les Francs possédaient à l'est de ce dernier fleuve.

« Mais la division de ces deux États, dit M. Guizot, avait une autre importance que celle d'une division géographique. Les contrées qui formaient l'Austrasie étaient, dans la Gaule, les premières qu'eussent habitées les Francs; elles touchaient à la Germanie et se liaient aux tribus de l'ancienne confédération franque qui n'avaient pas passé le Rhin. De plus, après leurs expéditions de pillage et de guerre, ces peuples, au lieu de se fixer dans leurs nouvelles conquêtes, revenaient souvent avec leur butin dans leur ancien établissement. Enfin, la civilisation et les mœurs romaines n'avaient jamais pris pied sur les bords du Rhin aussi solidement que dans l'intérieur de la Gaule; les continuelles invasions des bandes barbares les en avaient à peu près expulsées. La population et les mœurs germaines dominaient donc dans l'Austrasie.

« Dans les pays qui formaient la Neustrie, au contraire, les Francs étaient moins nombreux, plus dispersés, plus séparés de leur ancienne patrie et des Germains leurs compatriotes. Les Gaulois les environnaient de toutes parts. Les Francs étaient là comme une colonie de barbares, transportés au milieu du peuple et de la civilisation romaine.

« Cette situation, en se développant, devait produire entre les deux États une distinction bien autrement profonde que celle d'une division géographique. D'une part était le royaume des Francs germains, de l'autre celui des Francs romains.

« La prédominance appartint d'abord au royaume de Neustrie. Quoi de plus simple? C'était en Neustrie que s'était établi Clovis avec la tribu alors prépondérante parmi les Francs. La conquête de

la Gaule etait le but vers lequel se portaient tous les efforts des barbares, et la position plus centrale de la Neustrie donnait, sous ce rapport, à ceux qui l'occupaient, beaucoup d'avantages. Là ils trouvaient les richesses romaines et ces débris de la civilisation qui procurent tant de moyens de supériorité. Là aussi les habitudes de la population romaine et l'influence du clergé favorisèrent le prompt développement de l'autorité royale. L'Austrasie, au contraire, était en proie aux fluctuations continuelles de l'émigration germaine : à peine une tribu s'y etait-elle fixée, qu'une autre venait lui disputer son territoire et son butin; les Frisons, les Thuringiens, les Saxons pesaient sans cesse sur les Francs établis aux bords du Rhin. Il fut facile au peuple et aux rois de Neustrie d'acquérir rapidement une consistance et un pouvoir qui manquèrent longtemps aux Austrasiens. »

La lutte des deux royaumes ne tarda pas à éclater : lutte longue, acharnée, qui dura jusqu'au milieu du huitième siècle et ne se termina que par le triomphe de l'Austrasie, la chute des Mérovingiens et l'avénement d'une dynastie nouvelle. Pendant tout le temps qu'elle agita la Gaule, elle se trouva presque toujours associée à des noms de personnes qui jouèrent en apparence le principal rôle, mais qui, en réalité, ne firent que servir de drapeaux aux deux peuples rivaux. C'est ainsi qu'elle commence avec la rivalité de Brunehaut et de Frédégonde, et qu'elle se continue avec celle d'Ébroïn et des maires d'Austrasie.

Cette rivalité nationale éclate sous les noms de Brunehaut et Frédégonde; caractère de ces deux femmes. — Sigebert, roi d'Austrasie, pour ne pas imiter ses frères « qui s'alliaient à des épouses indignes d'eux et qui prenaient en mariage jusqu'à leurs servantes, » demanda au roi des Visigoths Athanagilde la main de sa fille Brunehaut, qui « était, dit Grégoire de Tours, élégante dans ses manières, belle de visage, pleine de décence et de dignité dans sa conduite, de bon conseil et d'agréable conversation » (566). L'exemple de Sigebert fit impression sur Chilpéric, qui, après avoir déjà répudié une première épouse, Audowère, se laissait dominer par une femme de basse condition, nommée Frédégonde. Lui aussi ambitionna une alliance digne de son rang et demanda en mariage Galswinthe, la sœur aînée de Brunehaut. Cette demande ne fut pas accueillie très-favorablement par la jeune princesse, qui n'avait pas l'âme virile de sa sœur et qui redoutait de s'unir à un de ces rois francs que les Visigoths traitaient dédaigneusement de barbares.

Mais Athanagilde était intéressé à conserver la paix avec les rois de la Gaule, et du reste, Chilpéric, qui voulait à tout prix éviter la

honte d'un refus, offrait à sa future épouse, pour *présent du lendemain* (morgane-ghiba), les villes de Limoges, Cahors, Bordeaux, Béarn, Bigorre, c'est-à-dire la propriété des domaines royaux dans ces cités. Galswinthe obéit donc aux ordres de son père et s'éloigna de son beau pays d'Espagne l'âme pleine de pressentiments sinistres que l'avenir se chargea bientôt de justifier. Chilpéric, en effet, se lassa promptement d'une femme qui n'avait d'autres charmes que sa vertu et sa douceur, et l'infortunée Galswinthe, après avoir été pendant quelque temps en butte aux mauvais traitements de son mari, fut trouvée un matin étranglée dans son lit. Cette mort mystérieuse émut fortement les esprits; la voix publique imputa ce forfait à Chilpéric et à Frédégonde, et l'indignation fut universelle lorsqu'on vit le roi de Neustrie élever sa complice au rang d'épouse, que nulle rivale ne lui disputa plus.

Brunehaut ne se trompa pas un instant sur le crime et sur son auteur, et elle profita de l'ascendant qu'elle exerçait sur son époux pour faire passer dans son âme la soif ardente de vengeance dont elle était animée contre Frédégonde. Alors éclata entre ces deux femmes, bien différentes d'inclinations et de mœurs, mais semblables par l'adresse, l'ambition, le courage, cette haine implacable qui allait précipiter l'une sur l'autre l'Austrasie et la Neustrie. « Brunehaut, qui régnait sur la région la plus barbare de la Gaule, avait, avec d'ardentes passions, tous les goûts et toutes les opinions de la civilisation romaine, et ce fut là ce qui fit sa gloire, ses malheurs, et peut-être ses crimes; Frédégonde, au contraire, reine d'un pays plus civilisé que l'Austrasie, puisait sa force dans la profondeur de sa barbarie; c'était une de ces natures primitives chez lesquelles nulle conscience, nul idéal, ne se sont encore éveillés; mais elle joignait à l'absence de tout sentiment moral des instincts malfaisants d'une effroyable énergie : elle apparait à travers les récits confus de Grégoire de Tours, comme une espèce de sorcière du Nord, une Médée franque, belle et atroce, entourée de maléfices, de poisons, de superstitions sanglantes et de jeunes sicaires fanatisés par ses philtres et par sa funeste beauté. » (*H. Martin.*) Comme on le voit, les rôles étaient renversés : Frédégonde, avec ses instincts de désordre, eût convenu pour reine à la sauvage Austrasie, tandis que Brunehaut, qui, avec ses idées d'administration et de gouvernement, eût peut-être réussi à rassembler dans la Neustrie les éléments d'une monarchie taillée sur le modèle de l'empire, vint se briser contre la barbarie austrasienne. Ce fut dans ses propres États qu'elle rencontra, pour ses projets, des résistances insurmontables et des trahisons qui ne cessèrent de l'assiéger jusqu'à ce qu'elles eussent amené sa chute.

Premières guerres entre l'Austrasie et la Neustrie (573-575), meurtre de Sigebert (575). — L'indignation qu'inspira la mort de Galswinthe sembla promettre à Brunehaut une prompte et éclatante vengeance; les leudes de Chilpéric l'abandonnèrent et le laissèrent comparaitre devant un *mall* général de la nation franque, dont Sigebert venait de demander la convocation pour juger ce grand procès. La reine d'Austrasie put espérer un moment que le sang du coupable rachèterait celui de la victime ; mais Gontran s'interposa et obligea Brunehaut à se contenter, comme *wehrgeld*, de l'abandon des cinq villes que sa sœur avait reçues le lendemain de ses noces à titre de *morgane-ghiba*. Ce n'était pas le compte de l'implacable Brunehaut; elle ne cessa dès lors de pousser son mari à la guerre, et elle saisit avec empressement l'occasion que lui offrit Chilpéric, lorsque ce prince, pour se dédommager de la perte des cinq villes, envoya son fils Clovis ravager les terres que Sigebert possédait outre-Loire (573). A cette nouvelle, Sigebert exaspéré déchaîna un fléau terrible sur la Neustrie : il appela les peuples encore païens de la Germanie et les convia au pillage de la Gaule. Incapable de défendre l'entrée de son royaume, Chilpéric recula jusqu'au pays chartrain où son frère l'atteignit bientôt. Déjà même Sigebert était prêt à donner le signal de l'attaque, lorsqu'une lettre éloquente, écrite par saint Germain, évêque de Paris, vint désarmer sa colère. Effrayé des horreurs que commettaient les barbares qu'il avait entraînés à sa suite, il accepta la médiation de Gontran et s'empressa de renvoyer au delà du Rhin ses terribles auxiliaires, à la condition que Chilpéric rendrait les villes d'Aquitaine dont il s'était emparé (574).

Mais à peine le danger est-il passé, que le roi de Neustrie rallume les hostilités et, portant la guerre dans les États de son frère, s'avance jusqu'à Reims (575). Sigebert alors rappelle ses tributaires germains, court sur Paris, s'en empare, et pénétrant dans la Neustrie, réduit Chilpéric à s'enfermer dans Tournay avec sa femme et ses enfants. La situation de ce prince était désespérée ; non-seulement ses leudes, irrités des calamités qu'il attirait sur leurs domaines, avaient refusé de le secourir, mais ils passaient en foule du côté de Sigebert, « et l'ayant placé sur un bouclier, ils l'établirent roi au-dessus d'eux. » Pour être maître de la Neustrie, il ne restait plus à l'époux de Brunehaut qu'à forcer la ville de Tournay, lorsque tout à coup « deux serviteurs, armés de forts couteaux, vulgairement nommés *scramasaxes*, dont la pointe était empoisonnée, séduits par les maléfices de la reine Frédégonde, s'approchent du roi et lui percent les deux côtés à la fois. Sigebert pousse un cri, tombe, et peu après il rendit l'esprit » (575).

Childebert II, roi d'Austrasie. — Cette catastrophe change aussitôt la face des choses : l'armée d'invasion, privée de son chef, s'empresse de regagner les bords du Rhin; les leudes neustriens vont reporter leur hommage au roi qu'ils ont abandonné; Brunehaut, qui croyait sa vengeance assurée et qui attendait à Paris le retour triomphal de son époux, tombe aux mains de ses ennemis; Chilpéric, enfin, à peine sauvé du péril, ressaisit ses États, et il entrevoit même déjà la possession du trône d'Austrasie que personne n'est en mesure de lui disputer s'il fait périr le seul héritier de Sigebert, le petit Childebert, enfant de cinq ans, qu'il croit prisonnier avec sa mère. Mais au moment où Chilpéric rêvait une si brillante fortune, le fils de Brunehaut, sauvé par un serviteur fidèle, arrivait à Metz où les leudes austrasiens se hâtèrent de le proclamer roi, dans l'espérance de profiter de cette minorité pour relever leur puissance aux dépens de la royauté.

Crimes de Frédégonde. Assassinat de Chilpéric (584). — Obligé de renoncer à la couronne d'Austrasie, Chilpéric voulut du moins enlever les domaines d'outre-Loire à l'héritier de Sigebert, et chargea un de ses fils, Mérovée, d'en faire la conquête. Mais, au lieu de remplir sa mission, le jeune prince se rendit à Rouen où Brunehaut avait été exilée, et, séduit par les charmes de cette princesse qui était encore dans tout l'éclat de sa beauté, il l'épousa sans l'aveu de son père. Cette alliance lui fut fatale; Chilpéric le fit tuer à l'instigation de Frédégonde. Cette femme, pour assurer le trône à ses fils, poursuivait avec acharnement la mort de tous les enfants du premier lit. Déjà elle avait immolé Théodebert, le frère aîné de Mérovée; plus tard, elle en fit assassiner un troisième nommé Clovis; mais la justice de Dieu punissait tous ces crimes qui échappaient à celle des hommes, et elle semblait prendre à tâche de frapper Frédégonde dans la seule affection sincère qu'elle ait jamais ressentie. Des trois enfants qu'elle avait eus de Chilpéric, deux déjà étaient morts en bas âge, et le dernier fut également attaqué de la même maladie qui avait emporté ses frères. Frédégonde s'en prit alors aux exactions financières de Chilpéric, qui, à l'instigation de son référendaire, le Romain Marcus, avait astreint chaque possesseur libre à payer une amphore de vin par demi-arpent de vigne. « Voilà longtemps, dit-elle à son mari, que la miséricorde divine supporte nos mauvaises actions : elle nous a souvent frappés de fièvres et autres maux, et nous ne nous sommes pas amendés; voilà que les larmes des pauvres, les gémissements des veuves, les soupirs des orphelins, vont causer la mort de nos fils; voilà que nos trésors vont demeurer sans possesseur, pleins de rapines et de malédictions! Si tu y consens, brûlons tous ces iniques

registres; qu'il nous suffise, pour notre fisc, de ce qui suffisait à ton père le roi Clotaire. » Les registres furent brûlés; mais le fils de Frédégonde n'en succomba pas moins à l'épidémie. Voyant que sa bonne œuvre ne lui avait pas été payée sur-le-champ par le ciel, c'est alors qu'elle se vengea sur Clovis, qui seul survivait des trois fils que Chilpéric avait eus de sa première femme Audowère. Non contente de le livrer lui-même au *scramasaxe* d'un sicaire, elle fit périr sa mère qui, depuis que son mari l'avait répudiée, vivait dans un couvent; puis elle s'empara d'une jeune fille que Clovis avait aimée, et sous prétexte qu'elle avait usé de sortiléges pour assurer le trône à son amant, elle ordonna d'ouvrir un tronc d'arbre, et la fit enfermer entre les deux moitiés qui se refermèrent violemment sur son corps et l'écrasèrent.

Après avoir épouvanté la Neustrie par tant de crimes, Frédégonde eut encore le bonheur de mettre au monde un nouvel enfant (584) qu'elle appela Clotaire et que son père cacha soigneusement dans sa métairie de Victoriacum (Vitry sur la Scarpe), « de peur que si on l'élevait en public, il ne lui arrivât malheur. » Mais ce fils, dont il entourait la jeunesse de tant de précautions, Chilpéric ne le vit pas grandir. Un soir qu'il revenait de la chasse dans son palais de Chelles, à cinq lieues de Paris, un homme s'approcha de lui et le frappa de deux coups de *scramasaxe* sous l'aisselle et au ventre. Quelques voix s'élevèrent contre Brunehaut; mais le plus grand nombre virent dans ce nouveau forfait la main de Frédégonde, qui, le matin même du crime, s'était laissé surprendre par son mari le secret de ses intrigues avec Landeric le maire du palais, et qui n'avait vu alors d'autre moyen de salut que de prévenir par l'assassinat la fureur d'un époux outragé (584).

Tentatives des rois pour organiser le gouvernement; opposition de l'aristocratie franque. — Chilpéric était un des plus étranges caractères de ce temps : aux vices brutaux du barbare, il joignait les prétentions de l'homme civilisé; il briguait la réputation d'un théologien profond, et, n'ayant pu déterminer quelques évêques à renoncer au dogme de la sainte Trinité qu'il voulait abolir par une simple préception royale, il se rejeta sur la poésie, fit des vers « entièrement dépourvus de raison, » et tenta d'introduire dans l'alphabet latin quatre caractères nouveaux destinés à exprimer quelques intonations particulières à la langue tudesque qui ne s'écrivait pas encore. Dans son admiration pour la civilisation romaine, Chilpéric avait été frappé surtout par l'autorité absolue qu'exerçaient autrefois les empereurs, et il avait voulu, dans son petit royaume, reconstituer leur puissance à son profit. Nous l'avons déjà vu frapper les vignes d'im-

pôts; il en établit également sur d'autres terres, sur les esclaves, et, taillant tout à fait du despote, il terminait toutes ses ordonnances par cette formule : « Et si quelqu'un méprise mes ordres, qu'on le punisse en lui arrachant les yeux. »

Ainsi, dans tous les États francs, la tendance des princes était la même; en Neustrie, comme en Austrasie, les rois s'efforçaient de restaurer la monarchie romaine, et de faire prédominer quelques idées d'administration, quelques principes de gouvernement. Brunehaut, arrachée des mains de Chilpéric par quelques leudes fidèles qui avaient impérieusement réclamé sa mise en liberté (576), trouva, lorsqu'elle revint en Austrasie, le pouvoir concentré entre les mains des leudes. Elle se remit à l'œuvre avec autant de courage que d'adresse pour rendre à la royauté tout le terrain qu'elle avait perdu depuis la mort de Sigebert. Appuyée par les petits propriétaires qui supportaient impatiemment le joug des grands, et surtout par les Gallo-Romains qui conservaient toutes les traditions de l'administration impériale, elle essaya de former un parti qu'elle pût opposer à l'aristocratie franque, et à la tête duquel elle plaça un Romain, Lupus, duc de Champagne; mais elle éprouva de vives résistances, et vit le parti aristocratique réunir une armée pour écraser son ministre. Déjà même la lutte allait éclater, lorsqu'elle « se ceignit virilement d'un habit de guerre » et se précipita entre les combattants en disant : « Gardez-vous de cette injuste action; cessez de poursuivre un innocent : gardez-vous de livrer, en haine d'un seul homme, un combat où périra tout le bien du pays. — Éloigne-toi de nous, répondit le duc Ursio; qu'il te suffise d'avoir régné du temps de ton mari; c'est maintenant ton fils qui règne; le royaume est maintenant sous notre tutelle et non sous la tienne. Éloigne-toi donc de nous, de peur que les pieds de nos chevaux ne t'écrasent contre terre. » Elle ne se rebuta pourtant pas, et à force d'adresse elle parvint à empêcher le combat (581). Lupus, il est vrai, s'exila momentanément en Bourgogne pour laisser dissiper l'orage; puis il revint bientôt après à la suite d'un soulèvement qui éclata parmi le « menu peuple » d'Austrasie. Brunehaut, qui avait probablement inspiré cette insurrection, ressaisit la tutelle de son fils, ainsi que le gouvernement du royaume, et elle s'empressa de resserrer son alliance avec le roi Gontran, contre lequel les leudes austrasiens voulaient unir Childebert avec le roi de Neustrie.

Rôle médiateur de Gontran; ses efforts pour maintenir l'union des trois royaumes francs. — Gontran pouvait être en effet un utile auxiliaire pour Brunehaut. Avec son humeur pacifique, ses mœurs douces pour l'époque, et sa piété qui l'a fait considérer comme un saint

homme, ce prince avait sur la nature de l'autorité royale des idées qui concordaient avec celles de la reine d'Austrasie. Son rêve était de rapprocher tous les États francs et de réunir les rois par une communauté d'intérêts contre l'aristocratie turbulente des leudes. Pénétré des dangers qu'offrait la guerre civile, on le voit interposer sa médiation toutes les fois qu'un grand choc paraît possible. Après la mort de Galswinthe, c'est lui qui contraint Brunehaut et Sigebert à respecter le jugement prononcé contre Chilpéric. Toujours préoccupé du soin d'empêcher le plus fort d'accabler le plus faible, il avait, à la mort de Sigebert, pris sous sa protection le petit roi d'Austrasie. Se voyant sans héritier, après avoir eu quatre fils de trois femmes différentes, il résolut d'adopter son neveu Childebert et il lui assigna un rendez-vous en un lieu dit le Pont-de-Pierre, dans la forêt des Vosges. Là, le plaçant sur son trône, il l'institua son héritier en disant : « Qu'un même bouclier nous protége, qu'une même lance nous défende ! Que s'il me survient des fils, je te considérerai comme l'un d'eux, afin que la tendresse que je te promets devant Dieu subsiste entre eux et toi » (578). Son alliance avec Childebert ne l'empêcha pas, à la mort de Chilpéric, d'accorder son appui à Frédégonde et à son fils Clotaire, de se charger de la régence du royaume de Neustrie et d'en défendre l'entrée aux armées austrasiennes. Son administration en Neustrie fut douce, bienveillante; elle sut calmer l'irritation populaire qui se manifestait contre la race de Chilpéric. Mais le souvenir des crimes de Frédégonde, toujours présent à son esprit, le remplissait d'épouvante. Aussi, « comme il n'était pas sûr, dit Grégoire de Tours, des hommes dont il se trouvait entouré, il se munit d'armes, et un certain dimanche, après que le diacre eut fait faire silence au peuple pour ouïr la messe, il se retourna vers les fidèles et dit : Je vous en conjure, hommes et femmes ici présents, gardez-moi fidélité et ne me tuez pas comme vous avez tué mes frères. Que je puisse au moins, pendant quelques années, élever mes deux neveux de Neustrie et d'Austrasie, de peur qu'il n'arrive qu'après ma mort vous ne périssiez avec ces deux enfants, puisqu'il ne resterait de notre race aucun homme fort pour vous défendre ! »

Tentative de réaction aristocratique : insurrection de Gondowald (585); **conspiration des leudes austrasiens** (587). — Gontran avait en effet la prétention de gouverner les États de ses deux neveux, et de « tenir ainsi l'empire des Francs, ainsi qu'avait fait son père Clotaire. » Mais cette prétention, ni Brunehaut, ni Frédégonde n'étaient résignées à l'admettre, et les grands d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne voyaient avec trop d'inquiétude l'union des trois royaumes

pour ne pas susciter des obstacles à Gontran. Effrayés de la force que l'autorité royale pouvait y puiser, ils ourdirent deux complots qui menaçaient vaguement tous les trônes francs. Exploitant avec habileté la haine que les méridionaux portaient aux conquérants germains, les leudes lancèrent dans l'Aquitaine un certain Gondowald, qui se disait fils naturel de Clotaire Ier, et qui était venu de Constantinople pour réclamer sa part de l'héritage paternel. Le Midi s'enrôla avec joie sous les étendards de cet aventurier, dans l'espoir de ressaisir son indépendance, et le prétendant vit venir à lui un grand nombre de leudes, en tête desquels il faut citer Mummole qui s'était jadis illustré en défendant la Bourgogne contre l'invasion des Lombards. Malgré le dévouement des Aquitains, Gondowald ne put tenir devant l'armée de Gontran, et après avoir été proclamé roi à Brives, il fut obligé d'aller s'enfermer dans la cité des Convènes (Saint-Bertrand de Comminges), où il fut pris et mis à mort. La chute de l'usurpateur livra ses adhérents à la vengeance de Gontran, qui signala le triomphe de la royauté par le supplice de Mummole et de quelques-uns de ses complices (585).

Mais victorieuse sur un point, la royauté se voyait attaquée sur un autre; tandis que Gondowald combattait dans le Midi contre Gontran, les grands d'Austrasie ourdissaient une conspiration contre la vie de Childebert, dont le caractère énergique les inquiétait. A l'instigation de Frédégonde qu'on entrevoit derrière tous les désordres et tous les crimes de l'époque, et qui ralliait à elle tout ce qu'il y avait dans les trois royaumes d'hommes effrénés et sanguinaires, trois ducs austrasiens, Raukhing, Ursio et Berthefred, complotèrent de tuer leur roi et de partager ses États entre ses deux petits enfants, Théodebert et Thierry. La conspiration ne devait pas s'arrêter à une seule victime; les jours de Gontran étaient également menacés, et le meurtre des deux rois devait être le signal d'une épouvantable anarchie. Mais la trame fut découverte; Childebert, averti par Gontran qui venait d'échapper par miracle au couteau d'un assassin, prévint les conjurés et étouffa la conspiration dans le sang de Raukhing, d'Ursio et de Berthefred (587).

Triomphe de la royauté; traité d'Andelot (587).—La royauté sortait donc triomphante de ce double péril, lorsque Gontran, effrayé, résolut d'aviser aux intérêts communs et assigna à Childebert un rendez-vous à Andelot, dans le diocèse de Langres, afin de resserrer plus intimement l'alliance des deux royaumes. Il fut convenu que le survivant des deux rois serait déclaré héritier de l'autre en cas de mort sans enfants; que les leudes qui avaient, au gré de leurs caprices, passé d'un royaume dans l'autre, seraient contraints de retourner en

l'obéissance du roi auquel ils avaient primitivement engagé leur foi, et qu'en dédommagement de cette exigence, on leur garantirait la possession des bénéfices qu'ils tenaient de la munificence des rois précédents. « Pour ce qui est des dons faits par la munificence des rois nos prédécesseurs, et jusqu'à la mort du roi Clotaire de glorieuse mémoire, que les possesseurs, est-il dit dans le traité, en jouissent en toute sécurité; et si quelqu'un en a été dépouillé sans l'avoir mérité, qu'il rentre en possession dès ce moment. Pareillement aucun des deux rois ne cherchera à débaucher les leudes de l'autre, ni ne leur fera accueil. Que si par hasard quelqu'un, pour quelque offense, croit devoir se réfugier chez l'un ou l'autre, il sera livré après avoir préalablement obtenu son pardon selon la gravité de la faute. » Le traité d'Andelot n'est donc pas une victoire de l'aristocratie arrachant à la royauté la reconnaissance de l'hérédité des bénéfices. Après avoir triomphé d'une double insurrection des leudes, les rois se donnent une sorte d'assurance et de garantie mutuelle contre les traîtres et les parjures. S'ils garantissent l'hérédité de quelques bénéfices, c'est dans une pensée d'ordre et bien plus dans leur intérêt que dans celui des bénéficiaires (587).

Mort de Gontran (593); renouvellement de la guerre entre Brunehaut et Frédégonde; triomphe et mort de Frédégonde (597).—Après ce traité célèbre, Gontran employa les dernières années de sa vie à tenter de conquérir la Septimanie sur les Visigoths; mais pour les Mérovingiens, le temps des conquêtes était passé; ses efforts furent inutiles, et il mourut sans avoir pu venger les défaites de ses armées (593).

La mort de Gontran, qui laissait à Childebert les anciens royaumes de Paris, d'Orléans et de Bourgogne, « doublait les forces de la royauté austrasienne, et donnait pour instrument aux desseins de Brunehaut des populations chez lesquelles les habitudes romaines et monarchiques avaient encore une assez grande puissance; mais cette supériorité de forces était contre-balancée par les mauvaises dispositions des leudes austrasiens. » Aussi Frédégonde, pour ne pas laisser à sa rivale le temps d'établir son pouvoir, profita-t-elle du moment où Childebert et sa mère étaient occupés à recueillir l'héritage de Gontran, pour en réclamer une part au nom de son fils Clotaire. La guerre éclata aussitôt et fut signalée par une grande bataille qui se livra près de Trucy (Droisi), et dans laquelle trente mille hommes succombèrent (593). Les Austrasiens furent vaincus ou se laissèrent vaincre par Frédégonde, et Childebert, avant d'avoir pu ressaisir l'offensive, mourut empoisonné, dit-on, à l'âge de vingt-sept ans (596). Ses deux fils, qui avaient l'un neuf ans et l'autre dix, se partagèrent ses États; Théodebert eut l'Austrasie; Thierry II, la Burgondie et

le royaume d'Orléans. Quant au royaume de Paris, Frédégonde l'envahit et rendit ainsi à la Neustrie son ancienne étendue. Brunehaut protesta, il est vrai, contre cette usurpation au nom de ses deux petits-fils, mais ses troupes furent vaincues près de Latofao (entre Soissons et Laon) par Frédégonde, qui mourut après ce second triomphe, jouissant ainsi du bonheur immérité de terminer son immonde carrière dans la puissance et dans la gloire (597).

Puissance de Brunehaut en Austrasie et en Bourgogne; sa lutte contre les leudes et contre la Neustrie. — Brunehaut, qui s'était établie en Austrasie pour pouvoir profiter de la mort de sa rivale et surveiller ses ennemis de plus près, y vivait « respectée des papes, des empereurs, des rois barbares; elle protégeait les arts, construisait des routes, bâtissait des monastères, détruisait le culte des idoles, réformait les mœurs du clergé, et prenait la plus grande part à la conversion des Anglo-Saxons. « L'autorité doit être basée sur la justice, lui écrivait le pape saint Grégoire le Grand; vous tenez inviolablement à cette règle : on le voit à la manière digne d'éloges avec laquelle vous gouvernez tant de peuples divers. Votre zèle est ardent, vos œuvres précieuses, votre âme affermie dans la crainte de Dieu. » Mais elle continuait sa lutte contre les grands; elle les faisait périr, les dépouillait de leurs biens, et, à la fin, elle fit tuer le maire du palais Wintrio. Alors ils se révoltèrent, la chassèrent d'Austrasie et la forcèrent à chercher un refuge en Bourgogne » (599). (*Lavallée.*)

Malgré cet échec, Brunehaut parvint à remporter un véritable triomphe. Au lieu de pousser ses deux petits-fils l'un contre l'autre, elle eut recours aux négociations dans lesquelles son esprit fin savait toujours saisir l'avantage, et elle amena entre les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne la conclusion d'un traité d'alliance contre la Neustrie. Les forces combinées de Théodebert et de Thierry II assaillirent Clotaire et prirent à Dormeille, sur l'Orvane, une éclatante revanche de la journée de Trucy (600). Vaincu, poursuivi jusqu'au fond des marais de l'Escaut, Clotaire n'obtint la paix qu'en cédant toute la partie de ses États qui s'étendait entre la Loire et la Seine. Bientôt même, après une nouvelle victoire remportée près d'Étampes par l'armée burgondienne sur les Neustriens (605), Brunehaut put croire à l'anéantissement de cette race maudite de Frédégonde; mais la défection du roi d'Austrasie lui ravit sa vengeance et lui fit perdre le fruit de quarante années de travaux. Entraîné par ses leudes qui croyaient que la ruine de Clotaire rendrait Brunehaut trop puissante, Théodebert conclut la paix avec le roi de Neustrie.

Alors la haine de Brunehaut changea d'objet; oubliant momentanément la Neustrie, elle ne songea qu'à punir l'ingrat qui venait de

trahir lâchement la cause de sa maison, et elle employa toutes les ressources de son génie à pousser Thierry II à dénoncer les hostilités au roi d'Austrasie. Mais les grands de Bourgogne s'opposant à cette guerre fratricide, elle commença contre eux la lutte qu'elle avait soutenue déjà si courageusement contre les leudes austrasiens. Son premier acte fut d'élever à la mairie du palais un Gallo-Romain, nommé Protadius, qui « s'efforça d'abaisser tous les hommes de noble race, et s'ingénia à enrichir le fisc à leurs dépens. » L'administration de Protadius fut couronnée de succès; les Bourguignons intimidés prirent les armes pour cette guerre qu'ils avaient jadis réprouvée, et envahirent les États de Théodebert. Mais les grands rassemblements d'hommes étaient toujours funestes à Brunehaut, parce qu'ils rendaient aux leudes toute leur puissance. Au moment d'en venir aux mains, les deux armées se réconcilièrent, et les Bourguignons égorgèrent, dans la tente même de Thierry, l'infortuné Protadius qu'ils regardaient comme l'instigateur de la guerre (606).

Brunehaut plia sous la nécessité du moment, mais elle ne se découragea pas. Après avoir remplacé Protadius à la mairie du palais par un autre Gallo-Romain, nommé Claudius, elle se vengea en détail des chefs qui l'avaient trahie, et, revenant à ses projets avec une constance infatigable, elle parvint à rallumer la guerre entre ses deux petits-fils (612). Vainqueur de son frère dans la plaine de Toul, Thierry II s'attacha à sa poursuite, le battit de nouveau à Tolbiac, et, après l'avoir fait prisonnier, ordonna de le mettre à mort et s'empara de ses États. Brunehaut atteignait donc enfin la réalisation de ses projets; la réunion dans une même main de toutes les forces austrasiennes et bourguignonnes allait lui permettre d'assouvir sa vengeance sur le fils de Frédégonde. Mais une catastrophe inattendue vint encore la détourner de son but; Thierry, à l'existence de qui se rattachaient toutes ses espérances, mourut tout à coup au moment où il se préparait à envahir la Neustrie (613).

Conspiration des grands contre Brunehaut; sa mort; fin de la première période de la lutte de l'Austrasie contre la Neustrie (613). — Brunehaut voulut cependant poursuivre son œuvre et tirer de sa position tout le parti possible. Au lieu de partager les États de Thierry II entre les quatre petits enfants qu'il laissait, comme le voulaient les coutumes des Francs, elle s'apprêta à faire proclamer seul roi le plus âgé, Sigebert, qui n'avait guère que onze ans, et à prendre en main, sous le nom de ce prince, la direction des affaires. Mais une entreprise aussi audacieuse n'avait pas chance de succès. Brunehaut avait perdu tous ses points d'appui : en Austrasie, le menu peuple s'était désaffectionné pour un gouvernement qui tendait à restaurer les im-

pôts et tous les abus de la fiscalité romaine; les évêques eux-mêmes, qui lui avaient jadis montré tant de dévouement, s'étaient refroidis à son égard, depuis qu'elle avait fait lapider saint Didier, évêque de Vienne, et qu'elle avait chassé du monastère de Luxeuil le célèbre saint Colomban, pour punir ces deux pieux personnages des conseils qu'ils avaient osé donner à Thierry II sur l'incontinence de ses mœurs. Brunehaut restait donc seule en face de ses implacables ennemis, les leudes, dont la conduite lui avait prouvé déjà plusieurs fois qu'ils étaient prêts même à se faire battre sur un champ de bataille pour refuser une victoire qui aurait pu assurer son triomphe : et cependant voici qu'elle allait être obligée de leur confier son sort et sa fortune. Clotaire II, qui avait une connaissance exacte des embûches dont était entourée Brunehaut, n'hésita pas, malgré la disproportion apparente de ses forces, à saisir l'offensive aussitôt qu'il apprit la mort de Thierry II, et à franchir l'Escaut pour s'avancer sur le Rhin. Partout la trahison lui ouvrait la route; Peppin et Arnulf, deux puissants chefs austrasiens des bords de la Meuse, se déclarèrent pour lui, et il avait des intelligences avec Warnakaire, maire de Burgondie, à qui Brunehaut avait remis le commandement de ses troupes. Aussi, lorsque les deux armées furent en présence sur les bords de l'Aisne, les grands de Bourgogne et d'Austrasie tournèrent le dos, et reprirent la route de leur pays en proclamant Clotaire II seul roi des Francs. Les enfants de Thierry II, livrés au vainqueur, furent mis à mort, et la vieille reine, qui essaya de fuir, fut arrêtée dans la villa d'Orbe, à une lieue du lac de Neufchâtel, et ramenée au fils de Frédégonde, qui l'accabla d'outrages. « Après l'avoir tourmentée par divers supplices pendant trois jours, il la fit conduire à travers toute l'armée sur un chameau, et attacher ensuite par les cheveux, les pieds et un bras, à la queue d'un cheval furieux, et ses membres furent dispersés par les coups de pieds et la course fougueuse du cheval. » Cette mort, dans laquelle un historien moderne[1] voit l'emblème de l'indomptable barbarie achevant de mettre en pièces la vieille civilisation, marque la fin de la première période de la lutte de l'Austrasie contre la Neustrie (613).

II. Clotaire II (613-628); constitution perpétuelle (615); abaissement de la royauté. — Cette première période de la lutte semblait donc s'être terminée au profit de la Neustrie; un roi neustrien réunissait sous son sceptre tous les États francs. Mais la puissance de ce prince était plus nominale que réelle; parce que dans la révo-

1. M. H. Martin.

lution qui venait de s'accomplir c'était la royauté qui avait succombé; l'aristocratie avait pris Clotaire II comme un instrument dont elle s'était servie pour renverser Brunehaut, mais non pas dans la pensée de substituer une dynastie à une autre. Aux grands seuls appartenait la victoire; seuls ils voulaient en recueillir les fruits, en consolidant leur indépendance sur les ruines de l'autorité royale. Ils ne tardèrent pas à en donner la preuve, lorsque, dans l'assemblée de Paris, ils révélèrent à Clotaire à quelles conditions ils l'avaient choisi pour roi. Cette assemblée célèbre où la double aristocratie de l'Église et de l'État s'étaient donné rendez-vous [1], arracha à ce monarque une ordonnance, dite *Constitution perpétuelle,* qui ne fit que confirmer la défaite de la royauté et le triomphe de l'aristocratie (615). Tout le monde se fit sa part, et chacun emporta un lambeau des prérogatives de la couronne. Pour le clergé, qui avait vu avec inquiétude l'intervention des rois dans la nomination des évêques, on décréta : que les élections canoniques seraient rendues aux conciles provinciaux et au peuple des cités; que les clercs ne seraient plus justiciables que de leurs évêques, et que la connaissance d'une foule de crimes publics et privés serait enlevée aux tribunaux royaux pour être attribuée aux tribunaux ecclésiastiques. Dans l'intérêt de l'aristocratie laïque qui avait déjà arraché a Clotaire la promesse de restituer aux leudes les bénéfices qu'on leur avait enlevés et de renoncer à toute intervention dans le choix des maires du palais, il fut statué que les juges ou comtes seraient toujours pris entre les propriétaires du pays même où s'exerçait la juridiction; par cette mesure, la dignité de comte se trouva confondue avec la position sociale du plus grand propriétaire du canton. Enfin l'assemblée de Paris imposait à la royauté l'obligation d'abolir les nouveaux impôts qui avaient été établis dans les derniers temps, et elle lui faisait défense d'augmenter le cens, ou les péages, comme de mettre la main sur les successions *ab intestat.* Ainsi tous les nerfs de la puissance royale étaient coupés un à un, et le système de gouvernement que les Mérovingiens avaient voulu faire prévaloir était ruiné sans retour. Le fatal traité de 615 commence donc une période nouvelle dans l'histoire des Francs : les institutions germaniques, si longtemps combattues par les traditions impériales, reprennent leur place dans la constitution; la royauté, dépouillée des prérogatives qu'elle avait si péniblement acquises, est réduite à l'impuissance et voit commencer la série des rois *fainéants;* tout le pouvoir, toute l'influence se concentrent désormais aux mains d'une aristocratie de grands propriétaires.

1. L'assemblée de Paris réunit soixante-dix évêques et un grand nombre de leudes.

Réduit à ménager cette aristocratie exigeante, Clotaire II ne fit, pendant son règne, aucun acte qui ait mérité d'attirer l'attention des chroniqueurs. Ils se contentent de nous le représenter comme un prince « patient, instruit dans les lettres, craignant Dieu, généreux envers les églises et les évêques, aumônier pour les pauvres, bienveillant pour tous et plein de piété. » Malgré les concessions continuelles qu'il faisait aux grands, il ne parvint pas à maintenir longtemps tous les États francs réunis sous ses lois. L'Austrasie ne tarda pas à protester contre la domination d'un prince neustrien; elle voulut ressaisir son indépendance, et Clotaire, cédant sans doute à un vœu exprimé d'une façon péremptoire, se vit contraint de lui donner pour roi son fils Dagobert (622), avec saint Arnulf, évêque de Metz, pour conseiller, et Pepin de Landen pour maire du palais. A la vérité il prétendit garder une haute main sur les affaires de l'Austrasie; mais Dagobert, en homme habile, n'écouta que les inspirations de ses leudes et gagna leurs sympathies en affectant de se montrer tout à fait indépendant de son père.

Dagobert (628-638); **apogée de la monarchie mérovingienne; puissance des Francs dans l'Europe occidentale.** — A la mort de Clotaire (628), Dagobert, qui avait eu le soin, dit le chroniqueur, de mettre la main sur les trésors de son père, se fit reconnaître sans difficulté par les leudes de Neustrie et de Bourgogne, et réunit ainsi sous sa loi tous les États francs, à l'exclusion de son jeune frère Caribert, qui se vit dépouillé de sa part dans l'héritage paternel. Ce n'est pas que les seigneurs ne fussent très-disposés à faire un nouveau partage; mais ils furent déconcertés par l'activité que déploya Dagobert. Toutefois Caribert trouva, pour défendre son droit, des partisans dans la Gaule méridionale, qui souffrait toujours impatiemment la domination des barbares du Nord. Les populations de l'Aquitaine s'attachèrent à Caribert dans l'espoir de former un royaume indépendant, et Dagobert, « conseillé, dit Frédégaire, par des hommes sages, » céda la seconde Aquitaine à son frère, qui fixa sa résidence à Toulouse et devint en quelque sorte un roi national aux yeux des méridionaux[1]. Mais cette séparation de l'Aquitaine ne fut que momentanée : Caribert étant mort peu de temps après, Dagobert replaça le Midi sous sa suzeraineté et ne le laissa à ses deux neveux, Boggis et Bertrand, qu'à titre de fief héréditaire et d'apanage (631).

Dagobert consacra tout ce qu'il avait d'intelligence et d'énergie à affranchir la royauté du joug que lui avait imposé la constitution de 615. Il y réussit momentanément, et quoique son triomphe ait été

1. On ne procéda pourtant pas à un partage; ce fut un sort qu'on fit à Caribert. « *Ad instar privato habitu ad vivendum.* » Frédég.

éphémère, son règne n'en est pas moins considéré comme les derniers rayons de la puissance mérovingienne prête à s'éteindre. Dans la Gaule, en effet, l'autorité royale reprend tout son ascendant, et, au dehors les Francs exercent une prépondérance marquée dans l'Europe occidentale. A peine Dagobert eut-il succédé à son père, qu'il abandonna la sauvage Austrasie, où les leudes ne lui laissaient que fort peu de liberté, pour venir s'établir sur les bords de la Seine, bien décidé à reprendre les projets de Brunehaut dans un pays dont la population avait conservé, en fait de gouvernement, toutes les traditions impériales. Sans s'effrayer du sort qu'avait éprouvé la reine dont il voulait suivre les traces, il recommença hardiment la lutte contre l'aristocratie, et pour trouver un point d'appui dans le petit peuple, que les grands opprimaient, il parcourut lui-même ses royaumes et apparut partout comme un justicier terrible qui ne craignait pas de faire tomber les plus hautes têtes sous la hache. C'est ainsi qu'il visita la Bourgogne et l'Austrasie, « frappant de terreur les grands, les évêques et les autres leudes, portant l'allégresse dans l'âme des pauvres qui avaient le bon droit pour eux, ne faisant acception de personne, ne recevant point de présents et ne prenant pas le temps de manger ni de dormir, tant le zèle de la justice le dévorait. »

Décidé à rendre à la royauté tout le terrain qu'elle avait perdu depuis la mort de Brunehaut, Dagobert ne s'arrêta pas devant la *Constitution perpétuelle*. Il mit à néant la plupart des prescriptions qu'elle renfermait, rétablissant le cens, imposant le clergé et osant même intervenir dans la nomination des évêques. Puis, comme le le domaine royal était épuisé par les largesses de ses devanciers, il essaya de le reconstituer en confisquant les biens des leudes les plus remuants, en reprenant aux fils les bénéfices donnés aux pères et en enlevant à un certain nombre d'églises la moitié de leurs revenus. En même temps qu'il usait si largement du pouvoir, il étalait à sa cour le faste des monarques de l'Orient. « Les pierres précieuses étincelaient sur les bandeaux et sur les ceintures d'or des officiers et des femmes du palais; les soies éclatantes de la Chine, que les marchands syriens apportaient d'Asie en Gaule et y vendaient au poids de l'or, couvraient le roi et ses courtisans. Dagobert siégeait aux jours de fête, sur un trône d'or massif forgé par le fameux Eligius (saint Éloi) qui, avant de devenir évêque de Noyon et l'un des saints les plus populaires de la Gaule, fut longtemps directeur de a monnaie royale de Paris et le plus habile orfèvre de son siècle. » Cette cour, il est vrai, n'était pas toujours irréprochable sous le rapport des mœurs; mais Dagobert, pour faire oublier ses déréglements,

encourageait les arts, fondait des monastères (de Solignac, de Rebaix, de Jouarre), protégeait les missionnaires qui allaient convertir les populations encore païennes du nord de la Gaule, comblait certaines églises de largesses et changeait en une basilique éclatante d'or, de marbre et de pierreries la petite et obscure chapelle de saint Denys.

Aucun Mérovingien n'avait été aussi puissant que Dagobert. Tout lui obéissait du Weser aux Pyrénées et de l'Océan aux confins de la Bohême. L'Aquitaine, à la suite d'une révolte énergiquement comprimée, reconnut sa suzeraineté; la Bretagne, qui, depuis un demi-siècle, s'était affranchie de la suprématie franque, lui envoya dans sa villa de Clichy son roi Judicael avec de nombreux présents en gage de soumission. Craint et respecté des peuples étrangers dont les ambassadeurs se pressaient à sa cour, Dagobert semblait être le grand roi de l'Occident. Il avait pour vassaux les Alamans, les Thuringiens, les Saxons, les Frisons et les Bavarois; il forçait les Lombards à suivre ses drapeaux, était l'allié des empereurs de Constantinople, intervenait dans les affaires des Visigoths pour décider entre deux compétiteurs qui se disputaient le trône, et faisait réviser et écrire les lois des Ripuaires, des Alamans et des Bavarois.

Cependant une haine implacable couvait parmi l'aristocratie franque contre le prince qui avait voulu recommencer l'œuvre de Brunehaut. Les leudes austrasiens lui en donnèrent une preuve éclatante dans une grave circonstance. Les Slaves Vénèdes, dont la puissance s'étendait de la Bohême à l'Adriatique, ayant pillé une caravane marchande de Francs, Dagobert les fit attaquer à la fois par les Lombards au sud, par les Alamans à l'ouest et par les Austrasiens au nord (631). Tandis que les Lombards et les Alamans dispersaient les corps de troupes qui leur étaient opposés, les Austrasiens se laissèrent battre et lâchèrent pied, abandonnant à l'ennemi leurs tentes et leurs bagages. Cette marque de mauvais vouloir était une nouvelle protestation de l'Austrasie contre la domination d'un roi neustrien. Dagobert céda à la nécessité; reconnaissant l'indépendance de l'Austrasie, comme son père l'avait fait autrefois, il lui donna pour roi son fils aîné Sigebert qui était à peine âgé de trois ans (633). « Dès lors, dit Frédégaire, les Austrasiens défendirent de tout leur pouvoir le royaume des Francs contre les Vénèdes. » Enfin, avant de mourir, Dagobert fut obligé de renoncer à la réunion des États francs rêvée par tous les Mérovingiens depuis Clovis, et dut céder aux injonctions de ses leudes en confirmant à Sigebert la possession de l'Austrasie et en assurant à son second fils, Clovis, la Neustrie et la Bourgogne (638). Ainsi la séparation des Francs de l'Est et des Francs

de l'Ouest devenait chaque jour plus profonde, et les uns comme les autres représentaient des nationalités de plus en plus irréconciliables.

Mœurs et institutions apportées par les Germains au milieu des populations romaines. — Après avoir examiné, comme nous l'avons déjà fait[1], l'état politique et moral des Germains avant l'invasion, nous avons aujourd'hui à étudier les changements que la conquête a dû apporter dans leur existence, comment ils s'établirent sur la terre conquise, quelle fut la forme de leur gouvernement et dans quels rapports ils vécurent avec les vaincus, afin de pouvoir saisir les traits généraux de la société qui sortit de leur contact avec la civilisation romaine.

Partage des terres. — La propriété fut, sinon le but, du moins le principal résultat de l'invasion germanique. Partout où les barbares s'établirent, comme la propriété répondait à leurs goûts d'oisiveté guerrière, ils s'emparèrent des terres dans des proportions qui varièrent suivant le degré de force ou d'énergie que conservait la société romaine, ou suivant le génie particulier de chaque peuplade conquérante. En Gaule, les Burgondes et les Visigoths prirent les deux tiers des terres et le tiers des esclaves; en Italie, l'exemple des Hérules, qui avaient demandé à leurs chefs le tiers des terres, fut imité par les Ostrogoths. Les Lombards qui leur succédèrent s'attribuèrent l'entière propriété du sol, et forcèrent les indigènes qu'ils avaient dépossédés à cultiver pour leur compte et à leur livrer le tiers de leurs récoltes. Plus cruels que les autres barbares, les Anglo-Saxons égorgèrent ou réduisirent en esclavage les anciens habitants et s'emparèrent du sol. Quant aux Vandales et aux Francs, nous ignorons dans quelles proportions ils s'associèrent à la propriété, mais tout nous porte à croire que les Francs s'emparèrent de tout ce qui était à leur convenance, sans autre règle que celle du caprice ou de la force brutale.

Condition de la propriété : alleux. — Par le fait seul de la conquête, la propriété se trouva donc divisée en deux classes bien distinctes : la *propriété romaine*, qui resta soumise aux charges dont l'avait grevée le gouvernement impérial, à l'impôt, par exemple, que les gouvernements barbares s'efforcèrent de maintenir, et la *propriété barbare*, qui fut libre de toute charge et investie de tous les droits politiques qu'elle peut comporter. Cette propriété barbare se présente toujours dans les monuments historiques sous deux formes différentes, les *alleux* et les *bénéfices*, dont on ne peut comprendre

1. Voir page 16 et suiv.

la nature et les caractères qu'à la condition de se souvenir des principes qui présidaient à l'organisation des bandes germaniques.

Nous avons déjà vu que dans la Germanie la foule des guerriers se groupait autour d'un certain nombre de chefs qui s'étaient fait distinguer par leur valeur et que chacun choisissait à son gré. Ces associations volontaires fondées sur la liberté du dévouement, formaient autant de petites sociétés qu'il se trouvait de chefs assez influents pour se faire une clientèle, assez riches ou assez heureux pour la garder. Les compagnons du chef constituaient son *arimannia* (*herman*, homme de guerre), et étaient liés à lui par une sorte d'amitié fraternelle que les usages de la nation avaient consacrée du nom de *vasselage* (du mot *geisel*, hôte, compagnon, camarade). En retour du sang qu'ils versaient pour lui, les compagnons recevaient de leur chef, dit Tacite, ou un beau cheval de bataille, ou une framée sanglante. Lorsque l'occasion d'une entreprise guerrière s'offrait à l'activité des barbares, on élisait un chef suprême, et tous les chefs se réunissaient à lui, chacun avec son arimannia, pour contracter avec lui les mêmes engagements que leurs compagnons avaient contractés avec eux. Ils devenaient alors ses compagnons, ou, comme on appelait, chez les Francs, les compagnons du roi, ses fidèles, ses antrustions ou ses leudes (du mot germain *leute*, bande).

C'est par des bandes guerrières ainsi constituées que la majeure partie de l'empire fut conquise. Partout où les barbares arrivèrent, leurs rois prirent pour eux les nombreuses portions de territoire qui composaient le domaine impérial; les autres chefs et les guerriers se partagèrent le reste des terres conquises, et chacun obtint un lot proportionné à son mérite ou à son grade. Ces lots qu'on trouve désignés sous le nom de *sortes*, formaient le domaine du barbare, son *proprium*, la terre du Salien (*terra salica*), propriété franche et absolue, comme la ferme du roi, et à laquelle les Francs donnaient plus particulièrement le nom d'*alleu* (*allodium*, du mot *loos*, lot), qui est l'équivalent du latin *sors*. Cette première forme de la propriété, dite propriété allodiale, était entièrement indépendante; car le propriétaire ne la tenait que de son épée, et n'était astreint pour elle à aucune obligation envers un propriétaire supérieur. La seule condition à laquelle elle se trouvait soumise était de concourir à la défense du sol (*landwehr*) ou aux guerres nationales. C'est à cause de cette obligation, et dans l'intérêt de la conquête, que les Francs exclurent primitivement les femmes du partage de la terre salique[1].

1. « De terra vero salica in mulierem nulla portio hereditatis transit; sed hoc virilis sexus acquirit, hoc est filii in ipsa hereditate succedunt » (*Lex salica*, tit.

Bénéfices. — Dès les premiers temps de la conquête on voit poindre à côté de la propriété allodiale une autre forme de propriété, qui, sans attaquer précisément l'alleu, tendait par la force des choses à se substituer à lui. Nous voulons parler de la terre bénéficiaire dont on a cherché l'origine dans les institutions romaines, mais dont le germe se retrouve bien plus clairement dans l'association de la bande germanique. Lorsque, en effet, la bande guerrière se fut mise en possession de la terre conquise, les liens qui unissaient le chef aux guerriers restèrent les mêmes; mais la nature des récompenses qui en étaient le gage changea forcément. La terre étant devenue la seule monnaie des intérêts nouveaux, elle se substitua aux présents de l'époque antérieure, c'est-à-dire que le chef détacha de son domaine une terre qu'il abandonnait à son fidèle pour lui tenir lieu de solde aussi longtemps que celui-ci gardait la foi promise, et pour représenter le cheval de bataille, la framée sanglante ou les festins d'outre-Rhin. Ces concessions de terres qui reçurent d'abord le nom de *bénéfices*[1], et plus tard celui de *fiefs*[2] (*feudum*, de *feod*), constituèrent une seconde forme de la propriété entièrement distincte de l'alleu. Comme les bénéfices ne faisaient que continuer des relations personnelles et fondées uniquement sur la liberté du dévouement, ils ne pouvaient être considérés que comme des fermes affectées à l'entretien du titulaire, et ne devaient pas avoir, comme les alleux, le caractère d'une propriété indépendante et absolue. Ainsi, non-seulement la terre bénéficiaire était assujettie à certaines obligations, comme celles du service militaire ou de certains services domestiques dans la maison du chef, mais elle ne devait être ni irrévocable ni héréditaire, parce que le chef ne pouvait ni s'ôter le droit de châtier un bénéficier infidèle, ni récompenser à l'avance les services d'un fils qui n'était peut-être pas encore né. Aussi les conditions de la concession des bénéfices étaient-elles essentiellement variables : tantôt les bénéfices

LXII). Plus tard, cette exclusion parut une coutume *impie;* à partir du septième siècle, les filles furent généralement admises à la succession des terres saliques, mais aussi, lorsque la propriété fut entièrement devenue féodale, le seigneur de la terre réclama le droit de marier l'héritière, pour que le service militaire du fief ne restât pas en souffrance.

1. Le mot latin *beneficium* qu'on donna d'abord à cette sorte de propriété servait jadis à désigner les concessions de terre que le gouvernement impérial faisait aux vétérans ou aux barbares, sous la réserve du service militaire. Elles étaient inscrites sur un registre spécial appelé *livre des bénéfices*.

2. Le mot *feodum* ou *feudum*, qui n'apparaît pour la première fois dans les historiens qu'à la fin du neuvième siècle, est d'origine germanique. Mais les uns le font venir de deux anciens mots *fe*, salaire, récompense, et *od*, propriété; dans ce cas, il ne serait guère que la traduction du latin *beneficium;* d'autres le font dériver de *fôden*, *nutrire;* le fief ou le bénéfice ne serait alors qu'une extension de la table du chef.

restaient révocables à la volonté du donateur, tantôt ils étaient accordés pour un temps fixe (*precarium*, bail de cinq années), tantôt pour la vie entière, quelquefois même à perpétuité.

Des deux espèces de propriétés dont nous venons de constater l'existence, l'une, la propriété allodiale, devait tendre à disparaître, parce qu'en favorisant l'isolement des individus elle devenait un danger pour les conquérants. Au milieu du désordre croissant, il était naturel que chacun allât chercher appui et protection dans les relations bénéficiaires. La propriété bénéficiaire finit donc seule par prévaloir, en même temps qu'elle tendit à se régulariser en se dépouillant peu à peu de ce caractère d'amovibilité absolue et arbitraire qui répugne à la nature des relations humaines. Dès le principe, en effet, ce genre de propriété fut l'objet d'une lutte permanente entre les donateurs et les bénéficiers, les premiers voulant conserver le droit de révoquer à leur gré les concessions qu'ils avaient faites, les seconds s'efforçant au contraire de donner à leurs bénéfices le caractère d'une propriété héréditaire. C'est dans cette lutte que les Mérovingiens ont succombé, parce que l'hérédité est le caractère naturel de toute propriété territoriale. Aussi, quels que soient les différents modes de bénéfices dont nous ayons reconnu l'existence, ils ont tous tendu à revêtir un caractère uniforme et à devenir héréditaires. Après plusieurs siècles de lutte, le principe de l'hérédité prévalut en effet pour la propriété territoriale, et lorsque la conversion des alleux en bénéfices fut complète[1], lorsque de plus tous les bénéfices furent devenus héréditaires, alors les fluctuations de la vie barbare cessèrent, la société se fixa, s'assit sur le sol, et la féodalité se trouva tout organisée.

Terres tributaires. — Quant aux terres tributaires, ce furent celles que les conquérants laissèrent aux vaincus, et qui restèrent, comme sous la domination romaine, astreintes à l'impôt. Cette qualification peut encore appartenir : 1° à beaucoup de terres concédées par de grands propriétaires à des colons qui les cultivaient et y vivaient à charge d'un cens ou d'autres servitudes ; 2° à de petites propriétés que leurs maîtres ne se sentaient pas la force de défendre contre les agressions d'un voisin puissant, et qui alors se *recommandaient* à lui et mettaient leurs personnes et leurs propriétés sous sa protection, moyennant une certaine redevance.

1. Deux causes aidèrent puissamment à la conversion de la propriété allodiale en propriété bénéficiaire : les usurpations de la force et les donations aux églises ; « la protection d'une église ou d'un monastère étant pendant longtemps presque la seule force dont les petits propriétaires pussent espérer quelque sécurité » (*Guizot*).

Influence qu'exerce la propriété par son introduction comme élément nouveau dans la vie des barbares. — En rendant les barbares propriétaires, la conquête eut pour premier résultat de bouleverser leurs idées comme les habitudes de leur existence. Dans la Germanie, la terre n'était pour eux qu'un lieu de campement; ils la quittaient après une première moisson pour l'abandonner sans regret à un autre qui la laissait à son tour avec la même indifférence. Dans l'empire, au contraire, où la terre fut le résultat de la conquête, les barbares se fixèrent sur le sol avec leur famille et leur bétail, et ils acceptèrent la propriété romaine avec toutes ses conditions d'existence. Ce fait immense de la propriété, introduit par la conquête dans le droit barbare, réagit dans le présent sur toute l'organisation politique des Germains, et amena pour l'avenir des conséquences d'où nous verrons sortir la société féodale. Lié, attaché à la terre par le droit de propriété, le barbare finit par en devenir en quelque sorte inséparable. Sa terre le suivit dans toutes les transactions de la vie civile, dans tous les exercices de la vie politique. Sous l'influence de la propriété, les habitudes de la vie errante cessèrent pour faire place aux habitudes de la vie sédentaire. De plus, pour s'établir sur le sol, les individus furent obligés de se disperser, et alors s'accomplit forcément la dissolution des bandes guerrières qui avaient fait la conquête. Les relations qui unissaient jadis les guerriers à leur chef tendirent alors à changer de nature : lorsque, pour récompenser la fidélité de ses compagnons, le chef fut obligé de leur donner de la terre, la mobilité des relations qui avaient existé entre eux cessa; ces relations ne purent plus être aussi capricieuses qu'à l'époque où elles reposaient sur l'acceptation d'une arme sanglante ou d'un cheval de bataille; les compagnons ambitionnant de devenir et de rester propriétaires, leurs relations avec le chef acquirent en quelque sorte la consistance et la perpétuité même de la propriété foncière qui leur servait de base, et, de personnelles qu'elles avaient été jusqu'alors, elles tendirent à devenir territoriales. Pendant quelque temps la condition des personnes réagit bien sur la propriété, et celle-ci participa des priviléges personnels de son propriétaire; mais arrivera un moment où, suivant un axiome vulgaire, la terre emportera l'homme.

Condition des personnes. — D'après ce que nous venons de dire, il semblerait qu'au sixième et au septième siècle, on pourrait déduire l'état des personnes de celui des terres, et diviser la population en propriétaires d'alleux, de bénéfices et de terres tributaires. Mais comme ces différentes conditions se présentent fort souvent confondues; comme des propriétaires d'alleux se trouvent être parfois dé-

tenteurs de bénéfices ou même de terres tributaires, on a dû chercher ailleurs les éléments de cette classification. Dans l'impossibilité de les trouver dans le *wehrgeld* lui-même qui ne suit pas toujours exactement la condition des individus, mais qui varie suivant les circonstances matérielles et morales du délit, on a dû se borner à recueillir dans les monuments, les dénominations par lesquelles étaient désignées les diverses classes des citoyens.

Population barbare : les nobles, les hommes libres, les lites. — Comme la terre, la population se trouva divisée naturellement, après la conquête, en *population barbare* et en *population romaine*. Dans la population barbare, tous les documents historiques nous permettent de distinguer trois classes de personnes, les *nobles*, les *hommes libres* et les *lites*.

Tacite[1] nous signale chez les Germains l'existence d'une classe supérieure, placée au-dessus des hommes libres, constituant une véritable aristocratie, et se composant : 1° de tous les individus revêtus de fonctions publiques; 2° de tous ceux qui se faisaient distinguer par leur propre mérite et par le nombre de leurs compagnons[2]. Cette noblesse était essentiellement mobile, personnelle et non héréditaire, parce que les titres qui la consacraient dépendaient, pour les uns, des caprices de l'élection qui venait périodiquement en renouveler les cadres, et pour les autres, d'un coup de main heureux qui pouvait à chaque bataille y porter le premier venu de la foule. Après l'invasion, nous retrouvons cette noblesse germanique se recrutant aux mêmes sources, et portant le même caractère de mobilité jusqu'au jour où elle s'immobilisera avec la propriété. Elle se compose de tous les fonctionnaires, ducs ou comtes, comme de tous ceux qui ont reçu des terres du roi, qui sont attachés au service de sa maison et font partie de sa *truste*. Ce sont les *antrustions*, *leudes* ou *fidèles* chez les Francs, les *optimates* chez les Bourguignons, les *primi alemani* chez les Alemans, les *adelingues* chez les Thuringiens, les *ethelings*, *eorls*, *iarls* ou *thanes royaux* ches les Anglo-Saxons, les *masnadiers* chez les Lombards, qui tous étaient en possession d'une considération supérieure, due à des circonstances accidentelles et ne conférant que des priviléges personnels et transitoires.

1. De minoribus rebus *principes* consultant, de majoribus omnes; ita tamen, ut ea quoque quorum penes plebem arbitrium est, apud *principes* pertractantur. Tacit., *Germ. II.*

2. A la tête et même au-dessus de cette aristocratie il est évident qu'on pourrait placer les dynasties royales ou les familles dans lesquelles la noblesse du nom était héréditaire, comme les *Mérovingiens* chez les Francs, les *Aeskings* chez les Anglo-Saxons, les *Baltes* chez les Visigoths, les *Amales* chez les Ostrogoths, les *Adalings* chez les Lombards, les *Agilolfings* chez les Bavarois.

Au-dessous de cette noblesse venait la classe des hommes libres, des propriétaires d'alleux, qui avaient conservé la plénitude de leur indépendance, faisaient partie de l'armée et avaient le droit d'assister comme assesseurs aux *plaids* du comte ainsi qu'aux assemblées nationales. Ils sont désignés sous les noms d'*arimani* par les Lombards, de *soke-men* (hommes du district), de *free-holders* (plus tard *yeomen*) ou de *thanes inférieurs* par les Anglo-Saxons, de *frilinges* chez les Saxons restés en Germanie, de *rachimbourgs* (*rek*, grand, puissant) et aussi de *boni homines* chez les Francs.

Tous les monuments historiques s'accordent pour nous laisser entrevoir l'existence d'une classe d'hommes qui étaient libres par la naissance, mais qui, dégradés par la fortune, ne participaient à aucun des honneurs et priviléges que possédaient les arimans ou les rachimbourgs. Ces hommes, dont la composition se trouve être, dans la loi salique, de cent sous, c'est-à-dire la moitié de l'homme franc, sont désignés, dans Grégoire de Tours, sous le nom de *minores*. C'étaient les *ceorls* de l'Angleterre, les *lassen* des Saxons, les *aldions* des Lombards, probablement aussi les *lites* des Francs[1]. C'étaient des hommes d'origine libre qui, n'étant pas assez forts pour défendre leur indépendance et protéger leurs petites propriétés, s'étaient placés sous la protection (*mundeburd*) d'un homme riche auquel ils devaient un cens pour la terre qu'ils cultivaient, soit qu'elle fût un reste de leur patrimoine, soit qu'il leur eût donné de son bien propre une habitation et un champ. Dans le cas où ils n'étaient pas placés sous la loi d'un particulier, ils étaient tributaires du fisc. Les hommes qui composaient cette troisième classe ne prenaient aucune part aux délibérations des assemblées nationales, et ne paraissaient aux *placita* du canton que comme spectateurs ou comme plaideurs. Ils étaient obligés d'aller à la guerre; mais s'ils n'avaient pas de quoi fournir à leur équipement, ils payaient l'*hériban* ou le prix de leur exemption.

Les hommes ne restèrent pas longtemps classés de la sorte; les situations nouvelles créées par la conquête ne tardèrent à modifier sensiblement les conditions sociales. Entre les chefs devenus propriétaires et leurs compagnons continuant à vivre chez eux, à leur table, sans propriété qui leur appartint, l'ancienne égalité d'outre-Rhin disparut bientôt, et plus les idées de la propriété se développèrent, plus l'inégalité devint profonde entre eux. Par la force des

1. « Les aldions des deux sexes, dit la loi lombarde, vivent en Italie, dans le servage de leurs maîtres, sous la même loi que les lites en France. » Et ailleurs : « Si un aldion se marie avec une esclave, il perd sa liberté. »

choses, l'un vit s'accroître ses moyens d'action et de pouvoir, tandis que les autres, dont la considération et l'importance diminuaient chaque jour, descendirent de leur rang d'hommes libres et indépendants pour aller d'eux-mêmes se confondre dans la classe inférieure. Ce fut encore cette classe infime qui offrit un refuge à une foule de petits propriétaires incapables de défendre leur propriété, ou à un grand nombre de simples hommes libres à qui leur indépendance devint à charge du jour où, dans cette société qui n'offrait ni les ressources du commerce, ni celles de l'industrie, ils se trouvèrent n'avoir pas même de quoi fournir à leurs premières nécessités. Ainsi la classe moyenne tendit à disparaître pour ne laisser subsister que les deux classes qui occupaient les deux extrémités de l'échelle sociale. Il n'y eut plus qu'une aristocratie de grands *seigneurs* qui concentraient entre leurs mains la propriété et le pouvoir, et la multitude des *vassaux* qui se rangeaient sous leurs lois pour y trouver appui et protection en échange de leur liberté. Alors, de même que le sol conquis se morcela en une grande quantité de vastes possessions territoriales, de même aussi, partout où les barbares s'établirent, l'association nationale se brisa en une foule de petites associations locales dont chaque grand propriétaire fut le centre.

Population romaine : les Romains, les tributaires. — L'invasion germanique enleva à la noblesse romaine son existence officielle. Devenus sujets des barbares, les Romains n'eurent de distinctions réelles que celles qu'ils tirèrent de leurs vainqueurs. Ils ne furent nobles qu'à la condition de se confondre avec l'aristocratie germanique, en obtenant, sous le titre de *convives du roi*, d'être assimilés aux leudes. Quant à ceux qui restèrent en dehors des honneurs, le werhgeld nous en fait connaître de deux espèces. Les propriétaires libres, qui formaient la première, étaient astreints à payer un impôt annuel et foncier et se trouvaient placés par la loi à peu près au même niveau que les lites. La loi salique les confond avec eux : « Si quis Romanus vel lidus, » dit-elle[1], et elle estime leur vie le même prix, cent sous.

Au-dessous de cette classe de Romains libres se trouvent d'autres Romains que la loi salique désigne sous le nom de *tributaires*, non parce qu'ils étaient assujettis à l'impôt foncier, car la plupart n'avaient pas de biens en propre ; mais parce qu'ils rendaient, en qualité de colons, un cens au propriétaire franc ou romain, ou au fisc dont ils tenaient une terre. La vie du Romain tributaire n'était évaluée que quarante-cinq sous.

1. *Lex sal.*, tit. XLV, § 3.

Les esclaves. — Enfin les esclaves continuaient à occuper, comme sous la domination romaine, le dernier degré de l'échelle sociale. Il y avait des esclaves chez les Germains comme chez les Romains; mais chez les uns et chez les autres les conditions de l'esclavage étaient bien différentes. Chez les Romains l'esclave était attaché à la personne de son maître et employé aux services domestiques de la maison. Chez les Germains, qui confiaient à des hommes libres ces services domestiques, l'esclave était affecté à la culture du sol et différait peu du colon. « Il a sa maison, dit Tacite, et gouverne lui-même ses pénates. » L'influence des mœurs germaniques et des principes du christianisme allait bientôt opérer une révolution dont nous étudierons plus loin les développements[1], et qui devait avoir pour résultat de faire disparaître de l'Europe l'esclavage antique.

Gouvernement : administration locale. — Après la conquête, les tribus germaniques ne changèrent presque rien au gouvernement intérieur des peuples qu'ils soumirent. En Gaule, comme en Afrique et en Italie, les barbares ne gardèrent pour eux que les positions militaires, et laissèrent aux fonctionnaires civils la plupart de leurs attributions. Les ducs qu'ils préposèrent à la garde de ces vastes circonscriptions que les Romains désignaient sous le nom de *provinces* furent presque toujours d'origine barbare, parce que leurs attributions paraissent avoir été purement militaires. Les comtes, au contraire, sur qui reposait tout le système administratif, étaient pris indifféremment parmi les barbares ou parmi les Romains, parce qu'ils avaient à la fois l'administration civile, l'administration de la justice et le gouvernement militaire des cités où ils faisaient leur résidence. Il y avait un comte établi, non-seulement dans chaque cité, mais encore dans un grand nombre de ces divisions territoriales dont la réunion formait le territoire de la cité et que l'on nommait des *pagi*. Au-dessous du comte venaient se placer, dans l'échelle administrative, les vicaires (*vicarii*) ou vicomtes (*vice-comites*) qui avaient sous leur juridiction une portion du comté, puis les centeniers (*centenarii*, *tungini*) et les dizeniers (*decani*) dont la juridiction s'étendait, pour les uns, sur cent familles, pour les autres sur dix.

Les principales attributions du comte étaient de présider dans les *placita* à l'administration de la justice; de faire les levées d'hommes destinés à l'armée et de percevoir les impôts. Cette dernière attribution était, sans contredit, la plus importante à leurs yeux. Les barbares, en effet, avaient conservé le système financier des Romains, et

1. Voir la quinzième leçon.

continuaient de faire lever aux mêmes époques l'impôt territorial et la capitation sur la population romaine. Mais ils avaient déchargé les curiales de la responsabilité des recouvrements pour la faire passer au comte, qui se chargeait de poursuivre les contribuables, de presser les rentrées et de verser, à jour fixe, dans le trésor la totalité des impôts. Quoique le comte, placé entre son intérêt personnel et celui de ses administrés, sacrifiât fort souvent à ses craintes la justice et l'humanité, néanmoins ce changement apporté dans la perception de l'impôt fut un des motifs qui firent considérer les barbares comme des libérateurs par les villes qui avaient tant souffert autrefois des exigences du fisc impérial. Aussi les municipalités, si languissantes pendant les dernières années de la domination romaine, retrouvèrent-elles une vie nouvelle après l'arrivée des barbares. Lorsque « les fonctions municipales cessèrent d'être une charge ruineuse, personne ne tint plus à en être exempt, » et alors la curie vit, on peut le dire, sa sphère d'action s'agrandir; ses magistrats ressaisirent l'administration intérieure de la cité, présidèrent à la plupart des actes civils[1] et exercèrent la juridiction contentieuse jusqu'à un certain taux de ressort.

La royauté. — Une des institutions germaniques dont la conquête modifia le plus essentiellement la nature, fut la royauté, qui, transportée dans l'empire, ne tarda pas à subir une transformation complète sous l'influence des idées romaines. Nous avons déjà pu reconnaître dans quelles limites étroites l'autorité royale était circonscrite chez les Germains. Pendant la paix tout le pouvoir des rois se réduisait à présider les assemblées nationales dans lesquelles les hommes libres de la tribu choisissaient leurs magistrats et faisaient les lois; en dehors de ces assemblées, les rois se trouvaient constamment sous le contrôle des grands qui délibéraient avec eux sur tous les intérêts de la tribu, et qui partageaient avec eux le droit de rendre la justice, d'administrer et de gouverner. Lorsque pendant la guerre ils devenaient chefs de bandes, leur autorité ne prenait pas une bien grande extension. Tous les documents de l'époque mérovingienne nous représentent les rois sans cesse aux prises avec l'esprit indépendant des guerriers qui vont jusqu'à exercer sur eux une véritable tyrannie. A chaque instant les leudes élèvent la prétention d'être bien plutôt les compagnons du roi que ses sujets, et de partager un pouvoir qui leur paraît résider en eux aussi bien qu'en lui. Clovis veut-il embrasser le christianisme; il consulte ses compa-

1. Ils remplissaient les fonctions de nos notaires et quelques-unes de celles de nos juges de paix.

gnons, et ceux qui désapprouvent sa détermination l'abandonnent pour se retirer au delà du Rhin. Réclame-t-il comme une faveur exceptionnelle l'abandon d'un vase sacré qui fait partie du butin et qu'il veut rendre à l'Église; le soldat de Soissons lui rappelle l'égalité germanique par ces paroles si dures, mais si expressives: *Nihil hinc accipies, nisi quod tibi sors vera largitur*. Jamais les rois ne peuvent entreprendre une expédition sans la proposer à leurs hommes, qui la rejettent ou l'approuvent. Souvent les guerriers choisissent eux-mêmes l'expédition et somment les rois de les y conduire. « Si tu ne veux point aller avec tes frères en Burgondie, nous te quitterons et nous les suivrons de préférence à toi, » disent les Francs à Thierry Ier. Ailleurs les Francs se précipitent sur Clotaire Ier pour le contraindre à marcher contre les Saxons.

Tous ces faits prouvent combien étaient étroites les limites dans lesquelles s'exerçait l'autorité royale; mais, transplantée dans l'empire, cette royauté ne tarda pas à changer de caractère. Sur la terre romaine les chefs de bandes se regardèrent comme les héritiers des Césars, et crurent avoir trouvé le despotisme parmi les dépouilles du champ de bataille. La population romaine encouragea leurs prétentions et les aida à conserver l'admirable système d'administration qu'avait créé l'empire, parce qu'en offrant leurs services pour remonter les ressorts d'une machine dont chaque rouage était un secret pour les barbares, les Romains purent regagner, par leur habileté dans les affaires, les positions élevées dont la conquête les avait dépossédés. En caressant les instincts despotiques que le spectacle de la civilisation faisait naître chez leurs nouveaux maîtres, ils arrivèrent aux faveurs et bientôt aux dignités. Dans la Gaule comme dans l'Italie, tous les cadres de l'administration nouvelle furent remplis par des Romains : on les voit souvent gouverner des comtés ou obtenir à la cour les charges de chanceliers, de référendaires ou de maires du palais. Sous l'inspiration de ces hommes façonnés au joug impérial, les rois barbares reconstituèrent sans peine les formes du gouvernement dont ils avaient recueilli l'héritage. Chefs de bandes dans leurs rapports avec les vainqueurs, ils devinrent les successeurs de Constantin ou de Théodose dans leurs rapports avec les vaincus. Mais de ces deux caractères le premier, par la force même des choses, devait tendre à s'effacer. Il devait arriver un moment où les rois voulurent confondre les vainqueurs et les vaincus, faire passer les uns comme les autres sous le niveau de leur despotisme, et discipliner les barbares avec la civilisation des Romains.

Alors les difficultés commencèrent; la fierté des vainqueurs se révolta lorsqu'on essaya de la rabaisser au niveau des institutions

des vaincus. Ils s'indignèrent en voyant leurs chefs choisir et nommer des magistrats que l'assemblée nationale avait seule jadis le droit d'élire ; faire des lois qui étaient autrefois l'expression de la volonté de tous, et prétendre enfin soumettre au tribut des hommes qui croyaient ne devoir à leur patrie que leur sang dans les batailles, et à leurs chefs qu'un dévouement proportionné aux bienfaits qu'ils en recevaient. L'indépendance germanique se trouvant alors aux prises avec les traditions impériales, l'aristocratie turbulente des leudes repoussa énergiquement les prétentions monarchiques des rois et soutint, pour le maintien des institutions qui protégeaient sa liberté, une lutte qui, nous l'avons déjà vu, coûta la vie à Brunehaut et dans laquelle la royauté mérovingienne devait succomber.

C'était donc uniquement à l'égard de la société romaine que les chefs barbares se retrouvaient dans les conditions véritables de la royauté ; mais, quelques efforts qu'ils fissent pour faire accepter aux conquérants les formes de la monarchie absolue, ou pour représenter le pouvoir dont ils étaient revêtus comme un don du ciel et comme une émanation de la puissance divine [1], il leur était impossible de se soustraire entièrement aux souvenirs de leur passé. Sous la toge romaine dont s'affuble le roi barbare, ses anciens compagnons d'armes s'obstinent à ne voir que le chef germanique. Quoique le principe de l'hérédité ait prévalu pour la transmission du pouvoir au profit de presque toutes les dynasties royales qui règnent en Gaule, en Afrique, en Espagne et en Italie, néanmoins les barbares ne laissent pas de rappeler sans cesse à la royauté germanique qu'elle est d'origine élective.

Les assemblées nationales. — D'un autre côté, pendant que les Romains proclament l'omnipotence de l'autorité royale, les princes voient leur autorité limitée par les assemblées nationales qui décident souverainement toutes les grandes questions. Ces assemblées qu'on désignait en général sous le nom de *mall*, se retrouvaient chez presque tous les peuples germains établis dans l'empire. On les nommait *champ de mars* ou *de mai* chez les Francs, *wittenagemot* (assemblée des sages) chez les Anglo-Saxons, *diète de Pavie* chez les Lombards, *concile de Tolède* chez les Visigoths d'Espagne. C'était dans ces assemblées que se réunissaient les nobles et les hommes libres, pour décider de la paix et de la guerre et juger les grands procès [2].

1. Nos quibus facultatem regnandi superni regis commisit auctoritas. (*Præceptio Guntchramni.*) « Moi, dit Ina dans le préambule de ses lois, *par la grâce de Dieu*, roi des Saxons de l'Ouest. »

2. C'est un *mall* qui condamna Chilpéric à abandonner les cinq villes formant le *morgenghiba* de Galswinthe.

La dispersion des conquérants sur le sol rendit chaque jour plus difficile la tenue régulière de ces assemblées, et l'extinction progressive de la classe des hommes libres eut pour résultat de leur enlever leur caractère primitif. Lorsque, en effet, il fallut, pour s'y rendre, se déplacer à de grandes distances, les propriétaires se soucièrent fort peu d'abandonner leurs domaines pour discuter des intérêts généraux auxquels ils devenaient de plus en plus indifférents. D'un autre côté, par l'absence de la classe moyenne, ces assemblées cessaient d'être vraiment nationales; toute l'influence y appartenait à une aristocratie de grands propriétaires dont la réunion était toujours fort dangereuse pour la royauté.

Législations barbares. — Un des changements les plus importants introduits par la conquête dans l'existence des Germains, est la codification des lois barbares dont la première rédaction fut faite dans la langue des vaincus et uniquement après l'établissement des vainqueurs sur le sol de l'empire. Inutile en Germanie où les coutumes traditionnelles étaient parfaitement connues de tous ceux dont elles protégeaient les intérêts, cette rédaction devint nécessaire après la conquête qui avait créé, pour les vainqueurs comme pour les vaincus, des situations toutes nouvelles. Les rapports permanents des deux populations, l'adoption par les barbares du droit de propriété, et leur conversion au christianisme exigèrent dans leurs législations de nombreux changements et l'introduction de nouvelles dispositions.

C'est ainsi, comme nous l'avons déjà vu, que la rédaction de la loi des Bourguignons fut, de la part de Gondebaud, une concession à des intérêts menacés qui réclamaient des garanties. Proclamée sous le règne de ce prince dans une assemblée de comtes et d'évêques tenue à Ambérieux en 502, cette loi, dite loi *Gombette*, fut revue et complétée par Sigismond en 517.

La partie ancienne de la loi des Wisigoths a été rédigée en Gaule probablement sous le règne d'Euric (466-483). Alaric II, obéissant sans doute aux mêmes nécessités[1] qui avaient dirigé Gondebaud, fit rédiger, par une assemblée de jurisconsultes romains, cette compilation du code théodosien connue sous le nom de *Breviarium Aniani.* Mais c'est en Espagne, de Chindaswinthe à Égica (642-701), que fut réalisée la pensée de fondre ensemble les lois des deux peuples dans un seul code qui nous a été conservé sous le titre de *Forum judicum.*

Le code des Lombards a été publié pour la première fois, sous la forme des édits impériaux par Rotharis (645), modifié ensuite par

1. Quod in legibus videbatur iniquum, meliori deliberatione corrigimus, adhibitis sacerdotibus ac nobilibus viris.

Grimoald et complété par Luitprand, qui a fait de nombreux emprunts à la loi romaine.

Les lois des Anglo-Saxons, rédigées par les rois de l'heptarchie Éthelbert (556-616), Ina (688-723) et Offa (755-794), furent recueillies et réunies en un seul code par Alfred le Grand (871-901).

La rédaction de la loi des Alamans, de celle des Bavarois et de celle des Francs ripuaires dont on fait honneur à Thierry Ier, ne paraît pas remonter au delà du règne de Dagobert Ier (628-638).

Le prologue qui précède le *Pactus antiquior*, c'est-à-dire la plus ancienne version que nous connaissions de la loi qui régissait les Francs saliens, nous apprend que cette loi a été revue et corrigée successivement par Clovis, Thierry Ier, Childebert et Dagobert. C'est ce *Pactus antiquior* qui, après la révision ordonnée par Charlemagne (798), a reçu le nom de *lex salica reformata*.

Caractères généraux des législations barbares. — Quand on jette un coup d'œil sur toutes ces législations barbares, on est frappé de la large place qu'y occupe le droit criminel. Il y domine presque à l'exclusion du droit politique et du droit civil. Comme l'égoïsme et la violence naturelle des mœurs barbares n'ont guère fait que s'accroître sur le sol conquis, toutes ces législations n'ont évidemment pour but que de réprimer des délits et d'infliger des peines. En outre, toutes ces législations étaient personnelles[1], c'est-à-dire que chaque barbare, partout où il se trouvait, avait toujours le droit d'être jugé d'après sa loi nationale. Il la portait pour ainsi dire avec lui, et pouvait partout et contre tous en invoquer les dispositions et les privilèges. C'était du reste un droit que les barbares avaient reconnu aux Romains, auxquels ils avaient accordé la faculté de vivre suivant les lois impériales. Enfin ce qui est encore caractéristique dans ces lois barbares, c'est qu'elles admettent toutes comme mode de procédure, les *épreuves* et le serment des *cojurants*, et comme moyen de pénalité, le *wehrgeld*.

Les épreuves, les cojuratores, le wehrgeld. — Presque dans tous les tribunaux barbares, le principe du jury était admis, c'est-à-dire que le juge s'entourait d'assesseurs choisis dans la classe des hommes libres, et que les lois ripuaire et salique désignaient sous le nom de *rachimbourgs*. Ces tribunaux étaient de plusieurs degrés et leur compétence se réglait sur la nature des choses et sur la qualité des personnes. Au-dessous de celui du *comte*, auquel appartenaient toutes les affaires criminelles et tous les procès relatifs à la propriété des

1. A l'exception toutefois de la loi des Visigoths, qui, de très-bonne heure, devint territoriale.

héritages, se trouvaient celui du *centenier* et celui du *dizenier*[1]. La procédure était publique. Quoiqu'on reçût les preuves écrites et testimoniales, les barbares préféraient, comme moyens plus expéditifs, les épreuves judiciaires et le serment des *cojuratores*.

Les épreuves judiciaires, ou l'ordéal (*urtheil*, jugement), étaient désignées par les barbares sous le nom de jugement de Dieu, parce qu'une naïveté respectable les portait à croire que Dieu ne laisserait pas succomber l'innocent. Elles se faisaient par l'eau bouillante, par l'eau froide, par le fer rougi au feu et par le combat qui a été l'origine du duel. Le combat était ou imposé par le tribunal, ou réclamé par une des parties, et la victoire décidait de l'innocence ou de la culpabilité. Cette institution, qui a joué un grand rôle dans le moyen âge, fut un premier essai pour substituer un régime légal à la lutte des forces individuelles, « une régularisation, dit M. Guizot, du droit de guerre, une arène limitée ouverte à la vengeance. »

Souvent aussi la réalité du fait s'établissait par le serment des cojurants. C'est-à-dire que l'offensé comme l'offenseur comparaissaient devant le tribunal suivis d'un aussi grand nombre de proches ou d'amis qu'ils en pouvaient réunir. Ces cojurants ne venaient pas précisément attester la vérité ou la fausseté du fait, mais la véracité de celui qui les appelait en témoignage[2]. Le nombre des *cojuratores*, qui était ordinairement de douze, variait suivant la gravité du délit ou était calculé sur l'importance de la personne.

Enfin un des traits les plus caractéristiques de toutes les législations barbares, c'est que la peine de mort y apparait fort rarement, et que la pénalité s'arrête à la compensation pécuniaire. Comme le droit de poursuivre un coupable appartient à la société et à la partie lésée, l'accusé, lorsqu'il était condamné, devait payer deux compensations. L'une, qu'on peut considérer comme le prix de la paix avec la société, était l'amende (*fredum*, de *friede*, paix) dont le produit se partageait entre le fisc et les juges. L'autre compensation, qui revenait à l'offensé ou à sa famille, était le *wehrgeld* dont l'importance variait selon la dignité des personnes ou la gravité des cas. Le wehrgeld, comme le combat judiciaire, est un premier pas de la législation criminelle hors du régime de la vengeance person-

1. Les juridictions publiques n'étaient pas les seules juridictions qui existassent chez les Germains. Il est évident qu'à l'époque même des Mérovingiens, les propriétaires jouissaient du droit de rendre la justice aux hommes de leurs domaines. C'est ce droit qui a donné plus tard naissance à la juridiction féodale.

2. Ainsi Gontran ayant élevé des doutes sur la légitimité de Clotaire II, Frédégonde en appela au témoignage des *cojuratores* : trois évêques et trois cents hommes d'armes jurèrent que l'enfant était bien de Childéric. « Tout soupçon, dit Grégoire de Tours, disparut ainsi de l'esprit de Gontran. »

nelle. « C'est la faculté donnée à l'offenseur de se mettre, en payant une certaine somme, à l'abri de la vengeance de l'offensé : elle impose à l'offensé l'obligation de renoncer à l'emploi de la force. » (*Guizot.*) Mais sous l'influence des idées romaines, le régime de la compensation pécuniaire tendit à s'effacer de la plupart des législations barbares pour faire graduellement place aux peines corporelles qui apparaissent dans les lois des Burgondes, des Lombards et des Wisigoths. Quoique, sous ce rapport, la loi salique reste fidèle au vieux droit barbare, la plupart de ses dispositions pénales se trouvent abrogées par les édits des Mérovingiens, par celui entre autres du fils de Brunehaut, Childebert II, qui n'admet la compensation pécuniaire pour aucun cas et qui déclare que « qui sait tuer doit apprendre à mourir [1]. » Ce prince, qui combattait si énergiquement les institutions comme les mœurs violentes des barbares, ne se contente pas de décréter la peine de mort contre l'homicide, il la décrète encore contre le rapt et même contre le vol, qui était pourtant autrefois fort en honneur parmi les Germains [2]. Ainsi le droit barbare fléchissait sous le despotisme royal et tendait chaque jour à reculer devant le droit romain; mais toutes ces dispositions nouvelles étaient énergiquement repoussées par les barbares qui les considéraient comme des attentats à leurs priviléges.

1. Justum est ut, qui novit occidere, discat morire. (*Childeberti II Decretio, ad ann.* 595, Pertz., t. III, p. 8.)
2. Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt, atque ea juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ causa fieri prædicant. (Cæsar, *Comment.*)

SIXIÈME LEÇON.

Programme. — Décadence de la race mérovingienne. — Affaiblissement de la royauté. — Rois fainéants. — Maires du palais. — Opposition de la Neustrie et de l'Austrasie. — Ébroïn. — Bataille de Testry (638-687).

I. Décadence de la race mérovingienne. — Démembrement de l'empire mérovingien. — Dissolution de la société. — Affaiblissement de la royauté. — Les maires du palais; origine et progrès de cette institution. — Opposition de la Neustrie et de l'Austrasie.

II. *Les rois fainéants.* — Sigebert II et Clovis II (638-656); tentative de Grimoald. — Ébroïn (659); sa lutte contre les grands. — Déposition d'Ébroïn (670). — Saint Léger; réunion de l'Austrasie et de la Neustrie sous Childéric II (670-673). — Ébroïn ressaisit le pouvoir; Thierry III (674). — Lutte d'Ébroïn contre l'Austrasie; sa victoire à Leucofao (679); sa mort (681). — Bataille de Testry (687); ses conséquences.

I. Décadence de la race mérovingienne. — Les efforts qu'avait faits Dagobert pour rendre à la royauté tout son ascendant ne devaient pas avoir de résultats durables. L'édit de 615 avait fait au pouvoir royal une blessure trop profonde pour qu'il pût se relever. Entre les Mérovingiens et l'aristocratie, la lutte est désormais inégale et devient chaque jour de plus en plus impossible; car les Mérovingiens ont perdu tous les éléments du pouvoir, tous les moyens d'action, et la société elle-même leur échappe, emportée par un mouvement de dissolution semblable à celui qui minait jadis la société romaine.

Démembrement de l'empire mérovingien. — Avant même que Dagobert fût descendu dans la tombe, le démembrement de l'empire mérovingien avait commencé. Les Lombards s'étaient affranchis sous Clotaire II du tribut qu'ils avaient payé jadis à Gontran; tous les peuples soumis de la Germanie, Thuringiens, Bavarois, Alamans, Frisons, Saxons, s'étaient soustraits à la domination des Francs, et dans la Gaule elle-même l'autorité des Mérovingiens était ébranlée. Dans l'Aquitaine et la Provence, que les Francs avaient parcourues plusieurs fois en conquérants, mais qu'ils n'avaient jamais possédées réellement, l'ancienne population gallo-romaine s'agitait pour ressaisir son indépendance; et, dans la Bourgogne, il n'y avait pas un seul canton, pas une seule cité, qui n'aspirât à vivre de sa vie particulière. A tout prendre, les Mérovingiens ne possédaient donc que l'Austrasie, où l'autorité royale était annulée, et la Neustrie, où un reste d'idées romaines militait encore en faveur de la royauté.

Dissolution de la société. — Ce mouvement de dissolution ne s'arrêtait pas aux provinces, il atteignait tous les rangs de la société; car les grands propriétaires, comme nous l'avons déjà dit, étaient devenus le centre de petites associations dans lesquelles s'étaient englouties la petite propriété et l'indépendance des hommes libres. Ces petites sociétés formaient autant de groupes qui se séparaient de la grande association nationale, et dans lesquels les chefs s'efforçaient déjà d'agir avec la plénitude des attributions dont se composera plus tard la suzeraineté féodale : de sorte que le pouvoir se morcelait comme le territoire en une foule de petites souverainetés locales. Les Mérovingiens avaient énergiquement lutté contre ces tendances, en essayant de fonder, avec les traditions impériales, l'unité et la concentration du pouvoir. Ils avaient voulu modifier le droit barbare dans le sens des idées monarchiques, et défendre pied à pied l'indépendance de la classe moyenne[1], qui constitue la seule base sur laquelle un gouvernement central puisse reposer. Mais en dépit de leurs efforts, les institutions aristocratiques et locales avaient prévalu sur la centralisation monarchique; la mort de Brunehaut et la constitution perpétuelle avaient consacré ce résultat et pouvaient être considérées comme la condamnation du système politique adopté par les Mérovingiens.

Affaiblissement de la royauté. — En même temps que la société s'éloignait d'eux pour se jeter du côté de l'aristocratie, ces princes sentaient se briser dans leurs mains tous les ressorts du gouvernement. Leurs ressources financières diminuaient tous les jours; car si leurs sujets barbares refusaient fièrement de se soumettre aux impôts, la population romaine s'indignait en voyant reparaître tous les abus de la fiscalité impériale, et elle essayait de s'y soustraire par la révolte[2].

Les fonctionnaires, ducs, comtes, vicomtes, sur lesquels reposait l'administration des provinces, rompaient peu à peu les liens qui les rattachaient au pouvoir central et confondaient leurs intérêts avec ceux de l'aristocratie territoriale, pour affecter de se croire les maîtres dans leurs duchés ou leur comtés. Les assemblées nationales elles-mêmes, qui auraient pu prêter quelque appui au gouvernement, tombaient en désuétude, et étaient devenues impossibles par la disparition de la classe moyenne.

Épuisement du domaine royal. — Ainsi la tentative faite par les Mérovingiens pour restaurer à leur profit la monarchie impériale avait

1. Vid. *Leg. Sal. antiq.*, tit. 25, 42 ; *Leg. Ripuar.*, tit. 16.
2. On trouve, à chaque page, dans Grégoire de Tours des villes qui se soulèvent contre la levée des impôts. Voy. le soulèvement de Limoges, V, 27.

définitivement échoué, et au moment où ces princes se voyaient dépouillés de toutes les prérogatives royales et ramenés, malgré leurs efforts, aux conditions d'une royauté barbare, ils avaient perdu ce qui pouvait faire la force de cette royauté : car ils avaient épuisé leur domaine par des concessions de bénéfices que les leudes s'étaient efforcés de rendre héréditaires. En laissant ainsi échapper leur richesse territoriale, les Mérovingiens perdirent le véritable secret de leur puissance, c'est-à-dire le moyen de retenir auprès d'eux cette nombreuse clientèle qui faisait la principale force des chefs germains. Vainement tentèrent-ils de reconstituer leur domaine en ressaisissant de force les bénéfices concédés ; car ils avaient tant donné que pour donner encore ils étaient obligés de reprendre : les leudes combattirent et repoussèrent énergiquement cette prétention, qui suscita une lutte dans laquelle les rois succombèrent. Du jour donc où les Mérovingiens cessèrent d'être les plus grands propriétaires de leurs États, ils virent passer à d'autres le prestige dont cette qualité les avait entourés. En même temps qu'avec leur richesse ils eurent perdu leurs moyens d'action, ils se trouvèrent éclipsés par les maires du palais, à qui un concours de circonstances avait contribué à livrer tous les éléments de la puissance.

Les maires du palais, origine et progrès de cette institution. — Avant d'en être arrivée à pouvoir ainsi contre-balancer l'autorité royale, la mairie du palais avait subi différentes transformations. Confondu d'abord dans la foule de ces *compagnons* qui dans la Germanie s'attachaient à un chef illustre, le maire du palais vit les fonctions dont il était investi s'élever avec la fortune de son chef. Lorsque ce dernier fut devenu le puissant roi de la Gaule, celui des antrustions qui exerçait une surveillance générale sur la maison, qui veillait à la subsistance publique et présidait aux querelles survenues entre les leudes, fut naturellement le premier officier du palais et le plus haut personnage de l'État après le roi. Premier ministre du prince et son représentant auprès des leudes, le maire du palais n'était cependant encore que la créature du roi, qui sans doute le nommait et le changeait à son gré. Mais après la mort de Sigebert Ier (575), les leudes d'Austrasie, en reconnaissant pour roi le jeune Childebert, confièrent son éducation et le gouvernement du royaume à un maire qu'ils élurent. Cet événement fut un précédent que l'aristocratie austrasienne invoqua pour s'attribuer l'élection du maire du palais, autour duquel elle se groupa, et dont elle fit son chef dans la lutte qu'elle soutenait contre la royauté. Il y eut sans doute de la part des rois une résistance opiniâtre, souvent même heureuse, car Brunehaut avait su ressaisir le droit de nommer le maire du palais lorsqu'elle revêtit successivement

de cette dignité les Gallo-Romains Protadius et Claudius; mais l'aristocratie triompha et fit prévaloir le principe de l'élection des maires du palais par les leudes. A la mort de Brunehaut, Clotaire II fut obligé de renoncer à toute intervention dans le choix de ces grands officiers, et il promit même à Warnachaire de lui laisser la mairie de Bourgogne sa vie durant. Indépendante de la royauté, la mairie du palais était donc déjà devenue un office viager et électif, et elle n'avait plus qu'un pas à faire pour devenir héréditaire : ce pas, elle le fera bientôt au profit de la grande famille d'Héristal, qui se recommande à l'aristocratie par ses immenses richesses territoriales, sa nombreuse clientèle, et le mérite personnel des hommes qui la représentent.

Opposition de la Neustrie et de l'Austrasie. — Mais si, dans tous les États francs, les maires du palais étaient redevables de leur rapide élévation à l'ambition des leudes, dont ils étaient à la fois les instruments et les complices, c'était dans l'Austrasie surtout que devaient se développer les conséquences de la position qui leur était faite par ce rôle de chefs de l'aristocratie. Dans l'Austrasie, en effet, leur situation eut un caractère tout particulier : ils y furent bien moins les chefs d'une aristocratie turbulente que les représentants d'une nationalité distincte dont la cause sembla s'identifier avec la leur. « Quiconque, dit M. Guizot, observera avec quelque attention la distribution des Francs sur le territoire gaulois sera frappé d'une différence considérable entre la situation des Francs d'Austrasie, placés sur les bords du Rhin, de la Moselle, de la Meuse, et celle des Francs de Neustrie, transplantés dans le centre, l'ouest et le midi de la Gaule. Les premiers étaient probablement plus nombreux et à coup sûr bien moins dispersés; ils tenaient encore à ce sol d'où les Germains tiraient, pour ainsi dire, comme Antée de la terre, leur force et leur fécondité..... Ils étaient ainsi moins séparés que les Francs neustriens des institutions et des mœurs de l'ancienne société germaine, et en même temps, devenus propriétaires, ils contractaient chaque jour davantage les besoins et les habitudes de leur situation nouvelle et de l'organisation qui pouvait s'y adapter..... C'est là qu'on rencontre le moins d'éléments romains et hétérogènes; c'est là que s'allient et se déploient avec le plus d'énergie l'esprit de conquête et l'esprit territorial, les instincts du propriétaire et ceux du guerrier. »

Aussi, pendant que la lutte s'engageait dans tous les États francs entre l'autorité royale et les grands propriétaires, elle éclatait également entre les Francs austrasiens, restés fidèles aux institutions germaniques, et les Francs neustriens, amollis, comme leurs rois, au contact de la civilisation romaine. Dans cette lutte qui se cacha

sous les noms de Brunehaut et de Frédégonde, la Neustrie conserva pendant queelque temps la prépondérance; mais lorsque l'aristocratie austrasienne, plus homogène et plus compacte que celle de Neustrie, eut trouvé dans la famille d'Héristal des chefs dignes de comprendre ses besoins, elle se rallia autour d'eux, et alors « la France romaine céda à l'ascendant de la France germaine. Les rois de la France romaine ne purent se soutenir en face de ces chefs de guerriers venus encore des rives du Rhin; les maires du palais de Neustrie, chefs d'une aristocratie à demi gauloise et bien plus dispersée, bien plus amollie que l'aristocratie austrasienne, ne parvinrent pas à prendre définitivement la place de leurs rois; aux maires d'Austrasie seuls réussit cette entreprise, parce que leur ambition personnelle était à la tête d'un mouvement national: il y eut comme une seconde invasion de la Gaule par les Germains, et un événement où l'on ne voit d'ordinaire qu'un changement de dynastie fut, au fait, la victoire d'un peuple sur un peuple, la fondation d'un nouveau royaume par des conquérants nouveaux. » (*Guizot.*)

II. Les rois fainéants. — Dans cette lutte vraiment nationale qui recommence avec une nouvelle vigueur à la mort de Dagobert Ier, la royauté mérovingienne s'efface et disparaît complétement. Au moment où les circonstances réclamaient plus que jamais des qualités éminentes dans les dépositaires de l'autorité, les descendants de Clovis, par un jeu bizarre du hasard, se trouvèrent frappés de tous les signes d'une caducité précoce. Énervés par les plaisirs et vieillards avant l'âge, la plupart moururent jeunes, et parmi ceux qui vécurent une vie d'homme, quelques-uns semblèrent condamnés par la nature à la nullité la plus absolue[1]. Si un reste de respect pour le sang de Clovis maintient encore un siècle ses descendants sur le trône, c'est pour les laisser végéter dans l'obscurité de la villa de Maumagues, où le maire du palais leur fournit une pension à peine suffisante à leur entretien et à celui de quelques domestiques; d'où il les tire une fois par an pour leur faire présider le champ de mars, assis sur un trône et ceints d'une couronne d'or, et où, la représentation finie, il renvoie ces figurants de la royauté humblement traînés « sur un chariot attelé de bœufs à la manière des gens de labour et des bouviers. » Toute l'autorité appartient aux maires du palais, qui, dans la Neustrie

1. Quelques-uns cependant ont montré des talents et une énergie qui, dans des circonstances ordinaires, auraient suffi pour en faire de grands princes. Aussi faut-il se méfier de cette accusation de *fainéantise* dirigée contre ces princes qu'on avait mis dans l'impuissance de rien faire, et ne pas oublier qu'elle a pu être utile à la justification de leurs adversaires.

comme dans l'Austrasie, semblent d'accord pour effacer la royauté, quoique dans ces deux pays ils suivent assez souvent une politique différente. Tandis que les maires d'Austrasie confondent leurs intérêts avec ceux de l'aristocratie, les maires de Neustrie, au contraire, combattent les prétentions des leudes, s'efforcent de maintenir les prérogatives de la couronne, et se posent comme les continuateurs de l'œuvre monarchique commencée par Brunehaut et continuée par Dagobert.

Sigebert II et Clovis II (638-656); **tentative de Grimoald.**—Dagobert, en mourant, laissa deux fils qu'il avait fait reconnaître rois de son vivant. Sigebert II régna en Austrasie, avec Pepin de Landen pour maire du palais, et Clovis II en Neustrie, avec Ega, que « les Neustriens acceptèrent pour maire à la condition qu'il restituât aux leudes les biens que Dagobert avait injustement réunis au fisc. » La vie des enfants de Dagobert est dénuée de tout intérêt : tous les deux meurent laissant, l'un, Sigebert, la réputation d'un prince pieux, grand fondateur de monastères; l'autre, Clovis, celle d'un prince « souillé de toute espèce d'impureté, adonné à la gourmandise et à l'ivrognerie. » Mais le rôle des maires du palais est autrement actif. Ega et Pepin étant venus à mourir presque à la même époque (640), les places qu'ils laissèrent vacantes paraissent avoir excité bien des ambitions. En Neustrie Erchinoald, en Bourgogne Flaochat suivirent la politique d'Ega et achetèrent les bonnes grâces de l'aristocratie en confirmant les leudes dans les honneurs et dignités dont chacun était en possession. Dans l'Austrasie, Grimoald se présenta pour succéder à son père Pepin, et, malgré l'opposition d'un rival que soutenait le menu peuple, il parvint, grâce à l'appui des grands et des évêques, à fixer la mairie du palais dans sa maison. Encouragé par ce succès, Grimoald crut qu'il n'avait plus déjà qu'à saisir la couronne, et à la mort de Sigebert II (656), il fit tondre et reléguer dans un monastère d'Irlande l'enfant que laissait ce prince pour placer sur le trône son propre fils Childebert. Cette tentative, qui, un siècle plus tard, devait réussir à Pepin le Bref, était prématurée : elle causa la perte de Grimoald. Irrités qu'un de leurs égaux se proclamât leur maître, les grands le dépouillèrent de sa puissance et l'envoyèrent avec son fils au roi de Neustrie, qui les fit tous les deux mettre à mort. Clovis II, qui venait ainsi de réunir tous les États francs sous ses lois, ne tarda pas à suivre son frère dans la tombe ; mais l'unité se maintint quelque temps encore après sa mort, quoiqu'il eût laissé trois enfants, Clotaire, Childéric et Thierry, sous la tutelle de sa femme Bathilde[1].

1. Cette reine, dont l'Église a fait une sainte, signala son administration par la protection qu'elle accorda aux Gallo-Romains contre les exigences du fisc.

Erchinoald partagea le pouvoir avec Bathilde et gouverna les trois royaumes sous le nom de Clotaire III, qui était à peine âgé de quatre ans; mais, à la mort d'Erchinoald (658), l'Austrasie se fatigua d'obéir à la Neustrie : elle voulut avoir son roi, et se fit donner Childéric II. Alors éclata dans tout son jour l'opposition de l'Austrasie et de la Neustrie et la différence de politique suivie par les maires des deux pays.

Ébroïn (659), sa lutte contre les grands. — L'homme que les Francs neustriens portèrent à la mairie, à la mort d'Erchinoald, était Ébroïn, « âme violente, orgueilleuse, intrépide, que nul scrupule, nulle crainte, ne détournaient du but. Il veut abattre, au profit de la couronne et des masses, l'aristocratie, dont il a reçu son pouvoir, et confond dans sa personne la royauté et la mairie, tout en entourant de vains honneurs le fantôme royal au nom duquel il commande. » (*H. Martin.*) Pour combattre les grands, il ne recula pas devant les mesures les plus impitoyables, « et versa le sang des nobles hommes pour des fautes légères. » Il leur porta surtout un coup terrible en annulant de sa seule autorité le décret de l'assemblée de Paris qui voulait que les comtes fussent choisis dans les comtés qu'ils étaient appelés à gouverner. En même temps, il enleva les terres du domaine royal aux familles qui se les étaient appropriées depuis plusieurs générations, les répartit entre des hommes nouveaux, constitua ainsi une classe nombreuse de petits bénéficiaires intéressés à soutenir son œuvre, confisqua les patrimoines de tous les grands qui résistaient et réduisit beaucoup d'entre eux à aller chercher un asile en Austrasie. Aussi se fit-il un parti dans la classe moyenne; et si les historiens de l'aristocratie ont accablé sa mémoire de malédiction, en le représentant comme « un homme de naissance infime, qui n'aspirait qu'à tuer, à chasser ou à dépouiller de leurs honneurs tous les Francs de haute race pour leur substituer des gens de basse origine, » on trouve dans quelques légendes populaires un tout autre jugement sur ce niveleur impitoyable. « Il réprimait violemment, dit la légende de saint Præjectus d'Auvergne, toutes les méchancetés et les iniquités qui se commettaient sur la surface de la terre, il châtiait les forfaits des hommes superbes et injustes, il faisait régner la paix par toute la terre. »

Déposition d'Ébroïn, saint Léger, réunion de l'Austrasie et de la Neustrie sous Childéric II (670-673). — Mais si Ébroïn rencontra de la docilité en Neustrie, il trouva dans la Bourgogne un redoutable adversaire qui organisa la résistance contre son despotisme : ce fut l'évêque

Comme l'habile Nanthilde, la veuve de Dagobert, elle était d'origine servile et avait été achetée sur un marché d'esclaves. Dans cette tendance des rois à aller chercher des femmes dans des conditions aussi intimes, ne faut-il pas voir la pensée de se soustraire aux importunités et aux prétentions aristocratiques?

d'Autun, saint Léger, qui avait une intelligence aussi vigoureuse qu'Ébroïn et qui se posa comme le chef de l'aristocratie, comme le défenseur de ses intérêts. La lutte entre ces deux personnages éclata à la mort de Clotaire III, lorsqu'Ébroïn, de sa propre autorité, lui donna pour successeur son frère Thierry III et le plaça sur le trône, sans prendre même la peine de demander le consentement des grands (670). Ceux-ci se soulevèrent, enfermèrent Thierry III dans le monastère de Saint-Denis, reléguèrent Ébroïn dans celui de Luxeuil et reconnurent comme seul roi de tous les États francs Childéric II, qui régnait en Austrasie[1]. La révolution aristocratique qui s'accomplit alors était donc complétement semblable à celle qui avait jadis renversé Brunehaut et réuni tout l'empire des Francs sous la domination de Clotaire II. Aussi le nouveau règne commença-t-il par des édits réparateurs qui étaient la condamnation du système d'Ébroïn. Mais Childéric II paraît avoir été un homme d'énergie qui se fatigua bientôt d'être l'instrument des grands et qui s'efforça de sortir de la nullité à laquelle on voulait le réduire. L'aristocratie retrouva en lui un nouvel Ebroïn : il fit mettre à mort le patrice de Marseille; il exila dans le monastère de Luxeuil saint Léger lui-même, qui lui rappelait sans doute trop souvent à quelles conditions on lui avait donné le trône, et il conféra le siége épiscopal d'Autun à une de ses créatures, l'abbé du monastère de Saint-Symphorien. Les grands d'Austrasie s'effrayèrent du despotisme d'un prince qui voulait recommencer le rôle de Brunehaut; ils complotèrent, et Childéric fut bientôt assassiné dans la forêt de Livry avec sa femme et un de ses fils par un certain Bodolen, homme de noble race, à qui il avait fait infliger un châtiment réservé aux esclaves (673).

Ébroïn ressaisit le pouvoir, Thierry III (674). — La mort de Childéric II ouvrit les portes de Luxeuil à saint Léger et à Ébroïn, qui sortirent de captivité en se jurant une amitié inviolable; mais leur bon accord fut de courte durée. Tandis que les Austrasiens se donnaient pour roi, sous le nom de Dagobert II, ce fils de Sigebert II que Grimoald avait jadis relégué en Irlande, la Neustrie et la Bourgogne tombaient dans une épouvantable anarchie. Saint Léger voulait faire reconnaître pour roi Thierry III, qui venait de sortir de Saint-Denis, et donner la mairie du palais à un certain Leudesius qui était fils d'Erchinoald et, à ce titre, cher à l'aristocratie. Ébroïn, qui ne pouvait consentir à rentrer dans l'obscurité de la vie privée et qui désirait ressaisir le pouvoir, alla chercher, on ne sait où, un Mé-

1. Ce qui prouve que les Francs n'avaient pas oublié que la royauté mérovingienne était d'origine élective.

rovingien qu'il prétendit être fils de Clotaire III, et le fit proclamer roi sous le nom de Clovis. La guerre éclata entre les deux partis. Saint Léger, assiégé dans sa ville d'Autun, tomba aux mains d'Ébroïn, qui lui fit crever les yeux (674) et plus tard le fit mettre à mort (678). Mais trop habile pour s'attacher longtemps à un prince dont la légitimité était plus que douteuse, Ébroïn jugea prudent d'ôter à ses adversaires le prétexte dont ils se couvraient, en défendant la cause du « vrai roi : » il replongea Clovis dans le néant, se rapprocha de Thierry III, le reconnut pour roi, et se fit proclamer maire du palais de ce prince (674).

Lutte d'Ébroïn contre l'Austrasie, sa victoire à Leucofao (679), sa mort (681). — Ébroïn signala son retour au pouvoir par des actes d'un violent despotisme. Résolu à faire plier l'aristocratie de Neustrie et de Bourgogne, il persécuta les grands, les dépouilla de leurs domaines et les força de fuir en Austrasie, où les événements qui venaient de s'accomplir leur promettaient de trouver un refuge et un appui. L'aristocratie austrasienne venait, en effet, de se débarrasser d'une manière tragique du roi qu'elle s'était donné : elle avait massacré Dagobert II (678), qui lui paraissait vouloir suivre les traces de Childéric II[1], et au lieu d'appeler au trône quelqu'un de ces Mérovingiens qui menaçaient sans cesse son indépendance, elle avait laissé le pouvoir à un membre de la famille d'Héristal. Cette maison, dont la mort de Grimoald avait failli compromettre la fortune, s'était perpétuée par le mariage de Begga, fille de Pepin de Landen, avec Anseghis, fils de saint Arnulf, évêque de Metz. De cette union était né Pepin d'Héristal, qui, sous le titre de duc des Francs, exerça une prépondérance marquée parmi les chefs austrasiens. Livrée tout entière au gouvernement aristocratique, l'Austrasie offrit d'abord un asile à tous les leudes neustriens chassés par Ébroïn, et bientôt après, une armée pour les ramener dans leur patrie. Mais Pepin d'Héristal, qui la commandait, rencontra Ébroïn près de Leucofao et éprouva une défaite qui parut devoir assurer le triomphe du principe monarchique qu'Ébroïn défendait avec tant d'énergie (679). Les Austrasiens avaient fui, et déjà Ébroïn s'apprêtait à faire rentrer l'Austrasie sous la domination de Thierry III, lorsqu'il périt lui-même assassiné par un

1. Les détails de la mort de Dagobert II sont fort obscurs; mais elle fut le résultat d'un assassinat, que le chroniqueur, dévoué aux intérêts des grands, s'efforce de justifier par le portrait qu'il fait du prince : « Dissipator erat urbium, consilia seniorum despiciens, populos, ut Roboam, tributo humilians, ecclesias Dei cum præsulibus contemnens. » Ce sont toujours les mêmes plaintes dirigées contre les défenseurs des prérogatives royales; c'est ainsi que sainte Bathilde est traitée de : « Impiissima regina Jezabel quæ prophetas occidit. » Et Ebroïn : « Filium perditionis et stipulam inferni. »

Franc de distinction nommé Hermanfred, qu'il avait dépouillé sous prétexte de concussion et qui, après l'avoir tué, se réfugia auprès de Pepin (681).

Bataille de Testry (687), **ses conséquences.** — La mort d'Ébroïn fut le signal du triomphe des leudes sur la royauté et de l'Austrasie sur la Neustrie. Lorsque les Austrasiens furent remis de leur défaite de Leucofao, Pepin prit une seconde fois les armes en faveur des proscrits neustriens, et demanda à Thierry III et au nouveau maire du palais, Berthaire, de rappeler les bannis et de leur restituer les biens qui leur avaient été enlevés par Ébroïn.

Berthaire repoussa cette requête, et « Thierry annonça, dit-on, qu'il irait bientôt chercher ses serviteurs fugitifs que Pepin avait reçus chez lui contre le droit et la loi. » A cette réponse, Pepin publia son ban de guerre et marcha contre l'armée neustrienne, qui s'était avancée jusqu'à Testry, en Vermandois. Là s'engagea un affreux combat dans lequel les Neustriens furent taillés en pièces ou mis en fuite (687). Pepin, maître de la personne de Thierry III, « lui conserva respectueusement le nom de roi, et prit comme son bien propre le gouvernement de tout le royaume, les trésors royaux et le commandement de toute l'armée des Francs. » (*Ann. de Metz.*) Les résultats de cette bataille furent immenses : non-seulement elle consomma l'irremédiable abaissement des Mérovingiens, qui ne feront plus que prêter leurs noms à tous les actes des maires du palais, mais elle consacra le triomphe de l'aristocratie sur la royauté, et assura définitivement la prépondérance de la France germanique sur la France romaine.

SEPTIÈME LEÇON.

Programme. — Puissance croissante des maires d'Austrasie : Pepin d'Héristal ; Charles Martel ; Pepin le Bref (687-752). — Ils reconstituent l'État et relèvent le pouvoir. — Pepin le Bref fonde la seconde race (752).

I. *Puissance croissante des maires d'Austrasie.* — Ils reconstituent l'État et relèvent le pouvoir. — Pepin d'Heristal ; son gouvernement (687-714). — Mort de Pepin ; soulèvement de la Neustrie ; bataille de Cuise (714). — Charles Martel (715-741) ; batailles d'Amblef (716), de Viney (717) et de Soissons (719) ; soumission définitive de la Neustrie. — Expéditions de Charles Martel en Germanie. — Victoire de Poitiers (732) ; la chrétienté est sauvée de l'invasion musulmane. — Charles Martel replace l'Aquitaine, la Bourgogne et la Provence sous la domination des Francs. — Puissance de Charles Martel ; ses rapports avec l'Église ; sa mort (741).

II. *Fondation de la seconde race.* — Pepin et Carloman (741-747) ; victoires sur les Bavarois, les Alamans et les Aquitains. — Réorganisation de l'Église des Gaules ; conciles de Leptines (743) et de Soissons (744). — Alliance de la maison d'Héristal et du saint-siège ; fondation de la seconde race par Pepin ; déposition de Childéric III (752). — Sacre de Pepin ; conséquences de cette consécration religieuse. — Règne de Pepin le Bref (752-768) ; son expédition en Italie ; fondation de la puissance temporelle des papes (754-755). — Conquête de l'Aquitaine et de la Septimanie. — Mort de Pepin (768). — Partage des États francs entre Charles et Carloman (768-771) ; soumission définitive de l'Aquitaine.

I. Puissance croissante des maires d'Austrasie ; ils reconstituent l'État et relèvent le pouvoir. — La bataille de Testry n'entraînait pas seulement la défaite de Thierry III et la soumission du roi vaincu aux volontés de Pepin d'Héristal ; elle consacrait la défaite d'un peuple par un autre, transportait la domination des Francs neustriens aux Francs austrasiens, et préparait un changement de dynastie en faisant passer le pouvoir des descendants de Clovis à la famille d'Héristal. Dans l'espace de soixante-cinq ans, sept Mérovingiens viendront bien encore s'asseoir sur le trône, mais comme des fantômes évoqués et replongés dans le néant à la voix des maires du palais. Désormais le rôle politique de ces princes est fini, parce qu'ils ne répondent plus aux besoins de la situation. A cette aristocratie de grands propriétaires qui vient de triompher, il ne faut plus de rois qui puissent remettre en question ses droits de propriété ; à ce peuple austrasien victorieux, qui a conservé les mœurs et les institutions franques et qui sent en lui cette énergie primitive, cette ardeur de conquêtes qui caractérisaient les compagnons de Clovis, il ne faut plus de princes énervés par les douceurs de la civilisation et dont tous les efforts tendent à imposer aux Francs les idées administratives et les principes gouvernementaux des Gallo-Romains. A l'une et à l'autre, il faut des chefs qui comprennent leurs besoins et qui con-

fondent leurs intérêts avec les leurs. Or, ces chefs, les Austrasiens les ont trouvés dans cette famille d'Héristal qui, par ses immenses richesses territoriales et sa nombreuse clientèle, a su constituer à son profit une espèce de monarchie militaire. C'est elle qui les a soutenus dans leur lutte nationale contre la Neustrie; c'est à elle qu'ils ont déjà confié une fois le gouvernement lorsqu'ils ont aboli la royauté mérovingienne à la mort de Dagobert II (678). Que ne devaient-ils donc pas faire pour elle maintenant qu'elle avait, par la victoire de Testry, assuré leur prépondérance dans l'empire franc?

Si la maison d'Héristal se trouvait ainsi placée en quelque sorte à la tête d'un mouvement national, il faut convenir qu'elle se montra à la hauteur de sa fortune. Par une faveur insigne du sort, elle fournit une succession de quatre grands hommes qui surent comprendre les devoirs que la société leur imposait, et développer les conséquences de la position qui leur était faite. S'ils défendent les intérêts qui leur sont confiés comme chefs d'une aristocratie de guerriers et de grands propriétaires, ils se sentent aussi les usufruitiers de la puissance royale qu'ils doivent relever comme un principe d'ordre et d'organisation, et c'est vers ce but qu'ils dirigent l'esprit territorial et conquérant qui anime les Austrasiens, afin de tirer la société de l'état d'anarchie où elle était tombée sous la main des Mérovingiens. Depuis longtemps, en effet, tous les éléments de l'empire franc semblaient se dissoudre : les peuples soumis par Clovis et ses fils brisaient les liens de leur soumission et tendaient à s'isoler; le gouvernement central avait péri, et l'on ne pouvait plus réunir les grandes assemblées nationales où se traitaient les affaires publiques, ni les plaids, où se rendait la justice; la royauté, dépouillée de tout prestige, n'avait plus assez de force pour contraindre les hommes libres à y assister; la société religieuse elle-même se ressentait du désordre dans lequel la société civile semblait sur le point de s'abîmer : le principe des élections canoniques n'était plus respecté, de grossiers soldats s'emparaient de vive force des dignités ecclésiastiques, et les conciles ne s'assemblaient plus. Les princes de la maison d'Héristal répondirent à tous les besoins : non-seulement ils arrêtèrent la dissolution territoriale en ramenant les Francs dans la voie des conquêtes, et relevèrent le principe d'autorité qui, dans leurs mains, reprit toute sa force, mais ils réorganisèrent l'Église des Gaules, facilitèrent la conversion de la Germanie et sauvèrent la chrétienté de l'invasion musulmane.

En accomplissant avec talent une œuvre aussi vaste, les chefs de cette grande maison durent voir leur puissance prendre chaque jour

de nouveaux développements. Ainsi Pepin d'Héristal gouverne tous les États francs pendant vingt-sept ans sans que l'histoire se préoccupe beaucoup des quatre Mérovingiens qu'il fait passer successivement sur le trône; s'il confie la mairie de Neustrie à Norbert, il ne voit dans ce dernier qu'un mandataire chargé d'exécuter ses volontés; et, au moment de mourir, il sent son pouvoir si bien affermi qu'il le laisse, comme un héritage de famille, à un enfant au berceau sous la tutelle d'une vieille femme. Son fils Charles Martel ne se donne même pas la peine de remplacer le Mérovingien qui meurt en 737, et, jusqu'à la fin de sa vie, il administre en son propre nom; c'est au puissant *duc des Francs* que tous les peuples soumis vont porter leur hommage, c'est avec lui seul en Occident que le pape correspond, c'est à lui seul qu'il s'adresse lorsqu'il veut obtenir protection pour les missionnaires qui vont convertir les Germains, et secours pour l'Église de Rome contre l'épée des Lombards. Qu'on s'étonne ensuite que Pepin le Bref ait ceint la couronne. A-t-il fait autre chose que de donner la consécration du droit au pouvoir de fait que sa famille exerçait depuis longtemps?

Pepin d'Héristal; son gouvernement (687-714). — Maître de tous les États francs qu'il allait gouverner pendant vingt-sept ans, Pepin d'Héristal déplace le centre du pouvoir qu'il transporte des rives de la Seine sur les bords de la Meuse, et, de ses terres du Hasbain, surveille à la fois la Gaule et la Germanie. Il laisse à Thierry III le titre de roi, et, à la mort de ce prince (691), il permet aux Neustriens d'élire successivement Clovis III (691-695), Childebert III (695-710) Dagobert III (710-715); mais c'est à lui seul qu'appartiennent et réellement les prérogatives de la royauté. Empressé de restaurer le gouvernement et de reconstituer l'empire, il convoque périodiquement les grandes assemblées nationales, ordonne dans les comtés la tenue régulière des plaids et porte ensuite toute son attention sur la défection des peuples nombreux que l'épée des Francs avait jadis soumis à la domination mérovingienne. C'est surtout vers la Germanie qu'il tourne toutes ses forces. Il y a, en effet, de ce côté un immense danger, non-seulement parce que les Saxons, les Frisons, les Bavarois et les Alamans se sont affranchis de tout tribut, mais parce que la proclamation de leur indépendance coïncide partout avec le rétablissement du culte des idoles. Après trois campagnes meurtrières, Pepin d'Héristal fait rentrer les Alamans dans l'obéissance, et soumet les Bavarois à l'impôt. Quant aux Frisons, il les bat plusieurs fois; et il seconde avec tant de succès le dévouement des missionnaires envoyés par la cour de Rome, qu'en Frise, les autels d'Odin s'écroulent bientôt devant la croix et que saint Willibrod,

nommé archevêque des Frisons, peut établir son siége épiscopal à Utrecht (696).

Mort de Pepin d'Héristal, soulèvement de la Neustrie, bataille de Cuise (714). — A la fin d'une carrière aussi glorieusement remplie, Pepin d'Héristal, se sentant sur le point de descendre dans la tombe où l'avaient déjà précédé deux de ses fils, Drogon et Grimoald, désigna pour lui succéder à la mairie de Neustrie et d'Austrasie, son petit-fils Théodoald sous la tutelle de sa veuve Plectrude (714). Ainsi, après avoir été viagère et élective la mairie devenait héréditaire. Par une bizarrerie du sort, Théodoald, à peine âgé de quatre ans, se trouvait être le maire du palais d'un roi qui était presque aussi jeune. Mais les Neustriens retrouvèrent un reste d'énergie pour se soulever contre le gouvernement d'une femme et ils essayèrent de se soustraire à la domination de l'Austrasie. Au moment où Plectrude quittait les bords de la Meuse pour aller installer son petit-fils en Neustrie, ils attaquèrent et mirent en déroute dans la forêt de Cuise l'armée qui l'accompagnait, et la forcèrent elle-même à fuir jusqu'à Cologne. Ainsi, les rôles étaient changés; la Neustrie reprenait sa supériorité, et le royaume de l'Est se voyait opprimé à son tour, n'ayant à sa tête qu'une vieille femme et un enfant pour le défendre, lorsque « les peuples consternés et désespérant presque du salut public, » se souvinrent d'un fils de Pepin d'Héristal et d'Alpaïde, nommé Charles, que sa marâtre Plectrude retenait dans une prison; ils brisèrent ses fers « et le reçurent comme si leur grand chef Pepin lui-même fût revenu à la vie pour les sauver. »

Charles Martel (715-741). **Victoires d'Amblef** (716), **de Vincy** (717), **de Soissons** (719); **soumission définitive de la Neustrie.** — Charles, après avoir publié son ban de guerre, vit accourir à lui tous les amis de la maison d'Héristal et tous les aventuriers de la Germanie qui semblaient déjà pressentir en lui le plus puissant homme de guerre que l'Occident ait produit depuis Clovis.

Mais la fortune ne répondit pas d'abord à ses espérances. La Neustrie redevenue libre venait de proclamer pour maire un seigneur franc de l'Anjou, nommé Ragenfred, qui justifia le choix populaire en excitant Radbod, duc des Frisons, à attaquer le territoire austrasien par le nord, tandis que lui-même l'envahissait par la Champagne et faisait reconnaître l'autorité de Chilpéric II[1], qu'il avait tiré du cloître de Saint-Denis pour le faire élire à la mort de

1. C'était un fils de ce malheureux Childéric II assassiné par les leudes d'Austrasie en 673. Il avait échappé au massacre de sa famille et était resté, sous le nom de Daniel, caché pendant quarante-deux ans dans un cloître d'où Ragenfred le tira en 716 pour le placer sur le trône de Neustrie.

Dagobert III (715). Charles attaqua les Frisons et éprouva une défaite; mais au moment où les Neustriens ravageaient les environs de Cologne, il les surprit dans la plaine d'Amblef (*Amblava*, dans le Limbourg) et les contraignit à fuir après avoir perdu beaucoup de monde. L'année suivante il prit l'offensive, et se jetant sur le Cambrésis il vint au-devant de l'armée neustrienne qu'il rencontra à Vincy (*Vinciacus*, près de Crèvecœur). Au moment d'engager le combat, Ragenfred somma son adversaire « de se préparer à tenter le jugement de Dieu, afin que la puissance divine décidât à qui appartiendrait désormais le royaume des Francs [1]. » Après une bataille « qui fut très-cruelle et dans laquelle on combattit longtemps avant de savoir à qui resterait la victoire, » les Neustriens succombèrent et furent poursuivis par le vainqueur jusqu'à Paris. Mais Charles ne put compléter sa victoire : dans l'impossibilité de mettre la main sur Chilpéric, il voulut avoir son Mérovingien et proclama un certain Clotaire IV qu'on croit être fils de Dagobert II; puis il revint en Austrasie où le rappelaient les mouvements des Saxons. C'est que la lutte n'était pas terminée; Ragenfred ne se soumettait pas au jugement de Dieu qu'il avait provoqué, et la Neustrie ne se résignait pas encore à courber la tête sous la domination de l'Austrasie. Malgré la sanglante défaite de Vincy, elle tenta un suprême effort, renoua son alliance avec les Frisons, et appela à son aide le duc d'Aquitaine, Eudes, qui, à cause de sa descendance mérovingienne, nourrissait peut-être l'espoir de dominer un jour sur la Gaule entière. Mais Radbod, le duc des Frisons, mourut au moment de faire une diversion sur l'Austrasie, et l'armée des Neustro-Aquitains, battue près de Soissons (719), ne s'arrêta dans sa fuite qu'au delà de la Loire. La bataille de Soissons terminait la lutte de l'Austrasie et de la Neustrie et mettait fin, on peut le dire, à l'histoire des Mérovingiens. Le problème posé à Leucofao, à Testry, à Vincy était résolu; les principes de 615 venaient de recevoir une dernière consécration. Charles, pour ne pas prolonger inutilement la guerre, offrit de reconnaître Chilpéric II, au nom duquel la Neustrie combattait vaillamment depuis quatre ans. Cette proposition suspendit les hostilités : Chilpéric fut livré à Charles, qui « agit miséricordieusement envers lui et l'établit roi sous son autorité. » Tout alors fut remis dans le même état que sous Pepin; Charles gouverna les trois royaumes au nom de Chilpéric II, et lorsque ce prince mourut en 720, il le remplaça par un fils de Dagobert III, appelé Thierry IV (720-737), qui

1. *Annal. Mettens.* an. 717.

vécut dans une obscurité si complète que pas un chroniqueur ne se donna même la peine d'enregistrer la date de sa mort.

Expéditions de Charles Martel en Germanie. — Charles alors reprit l'œuvre de son père et consacra tous ses soins à la reconstitution territoriale de l'empire franc. Comme Pepin, ce fut contre la Germanie qu'il dirigea ses efforts. Les Thuringiens, les Alamans, les Bavarois, les Frisons, souvent vaincus, mais jamais soumis, se montraient toujours prêts à ressaisir leur indépendance. La civilisation nouvelle que les Francs voulaient leur imposer ne pouvait prendre racine chez eux : il était facile de reconnaître qu'une force opposée les ramenait sans cesse aux instincts de la barbarie. C'est qu'ils se ressentaient du voisinage des Saxons, qui, restés fidèles au culte d'Odin, professaient une haine implacable pour les Francs, dans lesquels ils méprisaient les déserteurs des institutions germaniques et des dieux nationaux. Contre ces terribles ennemis, Charles fut toujours en armes. Pendant vingt et un ans, il porta régulièrement à chaque printemps la guerre au delà du Rhin; les Alamans et les Bavarois finirent par se soumettre au tribut et au contingent militaire; les Thuringiens avec les Frisons cédèrent aux efforts des missionnaires, et en acceptant l'Évangile ils rentrèrent sous la domination des Francs. Quant aux Saxons, Charles fit contre eux six expéditions, différentes, ravageant chaque fois leur pays par le fer et la flamme; mais il ne put vaincre leur sauvage énergie. Son petit-fils seul devait en triompher. De graves événements le forcèrent à détourner son attention de la Germanie, pour diriger toutes ses forces vers le midi de la Gaule, où les Arabes s'avançaient en conquérants.

Victoire de Poitiers (732); la chrétienté est sauvée de l'invasion musulmane. — Entraînés par l'esprit de prosélytisme qui les animait, les Arabes, depuis la mort de Mahomet (632), avaient conquis l'Asie et l'Afrique, franchi le détroit d'Hercule, renversé la monarchie des Visigoths (711) et soumis l'Espagne à leurs lois. Sans s'arrêter devant les Pyrénées, ils pénétrèrent dans la Gaule, et, après avoir envahi la Septimanie et occupé Narbonne, ils s'avancèrent sur Toulouse; mais l'échec terrible que Eudes, qui s'intitulait roi de l'Aquitaine, leur fit éprouver sous les murs de sa capitale, suspendit un moment le cours de leurs succès (721). Lorsque, quatre ans plus tard, ils descendirent encore du haut des Pyrénées, au lieu de rentrer dans cette vallée de la Garonne qui avait été le théâtre de leur désastre, ils tournèrent à l'est, achevèrent la soumission de la Septimanie depuis Carcassonne jusqu'à Nîmes (725); puis, remontant le Rhône, ils pillèrent Lyon, saccagèrent Autun et se repliant ensuite vers le sud, vinrent répandre l'effroi de leurs armes jusque

dans la Provence (726). Ce fut seulement en 732, qu'ayant à leur tête le grand Abdérame, les musulmans reprirent leurs projets de conquête dans la Gaule occidentale. Après avoir traversé le *port* de Roncevaux, inondé la Gascogne, et culbuté une armée d'Aquitains qui, sous la conduite d'Eudes, voulait disputer le passage de la Garonne, Abdérame s'empara de Bordeaux et envoya ses avant-gardes passer la Loire et porter le fer et la flamme dans l'Orléanais et le Sénonais. L'Aquitaine était donc conquise, et la Neustrie se voyait menacée d'une invasion qui par sa rapidité ne rappelait que trop celle d'Attila.

Mais Charles vit alors le danger; oubliant aussitôt ses rancunes politiques contre le Mérovingien qui gouvernait l'Aquitaine en prince indépendant, il écouta ses prières, appela à lui les guerriers du Nord, les braves de la Germanie, les Gallo-Romains de la Neustrie et forma une immense armée qui atteignit les Arabes près de Poitiers. C'était donc dans ces mêmes plaines où la possession de la Gaule avait été débattue deux cent vingt-cinq ans auparavant entre les catholiques et les ariens, qu'allait se jouer l'avenir de l'Europe et de la civilisation du monde entre les défenseurs du christianisme et les sectaires de Mahomet. Après une lutte terrible, la victoire resta aux soldats de la croix. Les infidèles prirent la fuite, et pour la première fois l'islamisme recula. Grâce à l'épée des Francs, l'Occident était sauvé de l'invasion musulmane.

Charles Martel replace l'Aquitaine, la Bourgogne et la Provence sous la domination des Francs. — Cette victoire, qui plus tard valut au grand duc des Francs le surnom de *Martel*, augmenta sa puissance et soumit à ses lois presque toute la Gaule méridionale. Eudes, qui lui devait son salut, renonça à son titre de roi, signe de son indépendance passée, et se contenta de celui de duc d'Aquitaine sous la suzeraineté de Charles Martel. Après avoir replacé cette belle province sous la domination des Francs, le vainqueur de Poitiers tourna ses regards vers la Bourgogne et la Provence. Dans ces deux contrées les grands avaient pactisé avec les musulmans pour se soustraire au joug des Austrasiens, et ils leur avaient livré les principales villes comme Arles, Avignon et Lyon. Mais Charles Martel trouva un puissant auxiliaire dans le peuple dont les prêtres et les moines exaltaient le courage et l'enthousiasme religieux : dans les deux campagnes de 737 et 739, il reprit la Bourgogne, chassa les infidèles d'Avignon, d'Arles, de Marseille, et les rejeta avec leurs partisans dans les gorges des Alpes, où une armée de Lombards qui agissait de concert avec les Francs ne tarda pas à venir les traquer. Alors Charles Martel résolut une entreprise plus hardie et plus décisive que la con-

quête de la Provence. Il se porta sur la Septimanie, que les Francs disputaient inutilement depuis plus de deux siècles aux Visigoths. Les rois d'Espagne avaient conservé ce dernier débris du grand empire que leurs ancêtres avaient jadis fondé dans la Gaule, et les Arabes y avaient organisé un gouvernement qui annonçait de leur part l'intention de s'y fixer pour toujours. Malheureusement les Francs n'étaient pas expérimentés dans l'attaque des places fortes; Charles Martel échoua devant Narbonne, qui était vigoureusement défendue, et il dut évacuer la province après avoir saccagé Nîmes, Agde et Béziers (737).

Puissance de Charles Martel; ses rapports avec l'Église; sa mort (741). — Ce fut au milieu de ses triomphes que Charles Martel apprit la mort de Thierry IV (737), et telle était alors l'étendue de sa puissance, qu'il ne songea pas même à remplacer ce fantôme de roi par un autre. Il continua de gouverner comme par le passé, et le monde s'inquiéta fort peu de savoir si c'était en son propre nom ou au nom d'un Mérovingien qu'il exerçait le pouvoir. L'Occident était plein de son nom. Le souverain pontife ne connaissait en Gaule que Charles Martel; c'était à « l'illustre chef des Francs » qu'il recommandait saint Boniface au moment où l'ardent missionnaire allait porter le flambeau de la foi au milieu des populations païennes de la Germanie [1]; c'était encore à lui qu'il adressait ses prières pour obtenir en faveur de Rome l'appui de son épée contre les Lombards (741).

Toutefois, si le saint-siége voyait dans Charles Martel le bouclier de l'Église, le chef des Francs était loin d'avoir gagné les sympathies du clergé gallo-romain. Pour entretenir la fidélité des guerriers qui l'avaient suivi dans toutes ses expéditions, Charles Martel, n'ayant pas de terres à leur donner, s'était trouvé dans la nécessité d'enlever celles des églises et de les leur distribuer. Il alla même jusqu'à leur conférer les dignités ecclésiastiques avec les propriétés qui y étaient attachées. « Alors, disent les écrivains de l'époque, la discipline ecclésiastique fut anéantie; les clercs, les moines, les religieuses vécurent en tout lieu sans aucun frein : le christianisme sembla un moment aboli dans la Gaule, et dans la partie orientale les idoles furent restaurées [2]. » Le clergé gallo-romain n'oublia pas facilement l'acte de spoliation dont il avait été la victime. Suivant une vieille légende, saint Euchère ayant un jour envoyé saint Boniface et Fulrad visiter la sépulture de Charles, « ceux-ci s'y rendirent, firent ouvrir le sépulcre, et voilà qu'on en vit soudain sortir un dragon, et le

1. Voir la neuvième leçon.
2. *Gesta episcop. Trevirensium*, et *Hincmar*.

sépulcre fut trouvé tout noirci en dedans comme s'il avait été consumé. Peut-être Charles Martel aurait-il mérité son pardon, s'il avait pu se rendre aux prières du pape et conduire son armée en Italie contre les Lombards. Mais au moment où il se préparait à cette expédition, il mourut laissant deux fils auxquels, avant sa mort, il avait partagé l'empire franc comme son propre domaine. A Carloman il donna l'Austrasie, l'Alamanie et la Thuringe; à Pepin la Neustrie, la Burgondie et la Provence.

II. Pepin et Carloman (741-747); défaite des Bavarois, des Alamans et des Aquitains. — La mort de Charles Martel parut aux peuples soumis une occasion favorable pour ressaisir leur indépendance : un immense soulèvement éclata à la fois dans l'Aquitaine et dans la Germanie. Pepin et Carloman durent recommencer l'œuvre de leur père, et réunir toutes leurs forces pour arrêter la dissolution de l'empire. Mais afin d'enlever à leurs adversaires tout prétexte d'opposition, ils crurent prudent de couvrir leur autorité du nom d'un Mérovingien, et ils allèrent chercher au fond d'un couvent où il végétait le dernier rejeton de Clovis. C'était un fils de ce Daniel-Chilpéric II qui était mort en 720; ils le proclamèrent roi des Francs sous le nom de Childéric III (742). Cette sage précaution et l'étroite union qu'ils contractèrent entre eux permirent aux deux frères de reprendre en commun l'œuvre si glorieusement commencée par Pepin d'Héristal et par Charles Martel, et d'employer toutes leurs forces contre les ennemis de leur famille. Les ducs des Bavarois, des Alamans et des Aquitains, qui s'étaient révoltés, obligèrent Pepin et Carloman de courir pendant huit ans du Danube à la Loire. Mais, après une guerre sans relâche, le duc des Bavarois, Odilon, mourut, et son fils Tassillon reconnut la suprématie des Francs (749); le duc des Alamans, Théobald, qui avait eu la hardiesse de se jeter sur l'Alsace, fut dépouillé de ses États et remplacé par un autre duc que Pepin imposa au pays; enfin le fils d'Eudes, Hunald, après avoir fait arracher les yeux à son frère Hatton pour rester seul maître de l'Aquitaine, avait osé franchir la Loire et venir brûler la ville de Chartres (743); mais Pepin et Carloman envahirent ses États, et tout présageait une guerre furieuse, lorsque Hunald, reconnaissant l'inutilité de la lutte, se dégoûta d'un sceptre qu'il ne pouvait plus porter en souverain indépendant et se retira dans le monastère de l'île de Ré, laissant ses États à son fils Waïfre, qui se soumit à la suzeraineté des Francs (745). En 747, Carloman imita l'exemple d'Hunald : il se retira au mont Cassin, confiant à son frère la tutelle de ses enfants; mais Pepin, par ambi-

tion ou par politique, rétablit l'unité de l'empire franc, et « s'appropria tout le royaume, » après avoir relégué ses neveux dans un monastère d'où l'on n'entendit plus parler d'eux.

Réorganisation de l'Église des Gaules; conciles de Leptines (743) et de Soissons (744). — Toutefois, avant de quitter le monde, Carloman avait pris part à une œuvre importante: il avait contribué à la réorganisation de l'Église des Gaules et aux progrès du christianisme en Germanie. De concert avec son frère Pepin, il chargea saint Boniface de réformer le clergé gallo-romain, dont la discipline avait eu beaucoup à souffrir depuis le commencement du siècle. De l'aveu même de saint Boniface, « les siéges épiscopaux étaient envahis par des laïques cupides, et depuis quatre-vingts ans les Francs n'avaient pas tenu de synode. » Pour remédier à cette désolante anarchie, Boniface réunit à Leptines (743) et à Soissons (744) deux conciles dont Carloman et Pepin firent sévèrement exécuter les décisions. On pourvut au remplacement de tous les évêques intrus, on décréta que les prêtres « ne pourraient ni porter l'armure, ni combattre, ni marcher contre l'ennemi; qu'ils reconnaîtraient l'autorité des évêques de leur diocèse, et que les moines et les religieuses seraient forcés de vivre selon la règle de saint Benoît. » Ce fut dans le concile de Leptines que Pepin et Carloman, pour réconcilier leur famille avec le clergé gallo-romain, prirent une mesure qui devait adoucir les regrets que lui inspirait la spoliation ordonnée par Charles Martel. Ne pouvant retirer aux détenteurs les terres que ce prince leur avait données, « ils demandèrent aux évêques de céder lesdits biens à titre de *précaires*, ordonnant que le cens en serait exactement payé aux églises, jusqu'à ce que les biens mêmes pussent leur retourner. » Cet acte, qui rendait à la maison d'Héristal les sympathies du clergé, facilita sans doute l'exécution du projet que Pepin nourrissait depuis longtemps.

Alliance de la maison d'Héristal et du saint-siége : fondation de la seconde race par Pepin; déposition de Childéric III (752). — Après onze années d'une administration vigoureuse, Pepin crut que le temps était venu de supprimer le fantôme mérovingien et d'unir la royauté à la mairie. Il avait bien, il est vrai, pour lui le vieux droit germanique, qui excluait de la jouissance entière des droits civils et politiques quiconque était frappé de quelque *incapacité* physique ou morale, car il pouvait invoquer l'incapacité séculaire des Mérovingiens à qui, depuis longtemps, les maires du palais servaient de tuteurs; mais il avait aussi contre lui le principe de la légitimité qui était sacré aux yeux des Germains et qui, sans tenir compte précisément de l'individu, voulait au moins que le roi fût toujours choisi dans la famille royale.

Or, ni le droit barbare qui tendait à tomber en désuétude, ni la force matérielle qui était aux mains de Pepin, ne lui paraissaient suffisants pour imposer silence aux scrupules que pouvait encore inspirer la légitimité des descendants de Clovis. Pour parler aux consciences, il lui fallait une force morale dont il ne disposait pas, mais qu'il demanda à la papauté qui seule pouvait la lui donner, parce qu'elle avait le dépôt de tous les pouvoirs spirituels, et qu'elle exerçait dans le monde une véritable suprématie intellectuelle. Le concours bienveillant du saint-siége, dans cette circonstance, ne pouvait pas être douteux ; car les papes, qui avaient déjà invoqué l'appui de la maison d'Héristal pour la conversion des barbares du Nord et pour la réorganisation de l'Église des Gaules, avaient plus que jamais besoin du secours de ses armes pour les protéger contre les attaques des Lombards qui ne cessaient de menacer le territoire de Rome. Les rapports qui avaient déjà rapproché la maison d'Héristal et la papauté allaient donc, par l'appui mutuel que ces deux grandes forces pouvaient se prêter, se changer en une alliance intime dont la réponse du pape devait être le premier gage.

Aussi Pepin, qui se sentait déjà porté au pouvoir par le vœu de l'aristocratie franque, n'hésita pas à envoyer une ambassade à Rome pour demander au pape Zacharie « lequel devait se nommer roi de celui qui demeurait sans inquiétude et sans péril en son logis, ou de celui qui supportait le poids de tout le royaume. » C'était donc la solution d'un point de droit que Pepin soumettait au pontife, persuadé que l'interprétation aurait d'autant plus de force qu'elle émanerait d'une puissance dont les décisions faisaient autorité. Zacharie, comme l'espérait le chef franc, répondit en effet « qu'il valait mieux appeler roi celui qui avait la sagesse et la puissance, que celui qui n'était roi que de nom, sans aucune autorité royale [1]. » Quand il eut reçu cette réponse du souverain pontife, Pepin convoqua à Soissons l'assemblée générale des évêques et des leudes, qui le proclamèrent roi d'une voix unanime (752). Le dernier roi mérovingien, Childéric III, fut tonsuré et relégué dans le monastère de Sithieu ou de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il mourut trois ans plus tard sans que personne daignât s'apercevoir qu'en lui s'éteignait la race du grand Clovis.

1. La décision rendue par le pape contre l'incapacité des Mérovingiens était donc d'accord avec les institutions germaniques; mais plus tard, pour échapper au reproche d'avoir sacrifié le principe de la légitimité, on forgea une généalogie qui rattachait la dynastie nouvelle aux Mérovingiens. « Ansbertus senator, qui ex Plithil, filia secundi Chlotarii, genuit Arnoldum, patrem sancti Arnulfi, mettensis episcopi, qui Anchisem genuit, Anchises Pippinum. » (*Annal. S. Bert.*, an. 869).

Sacre de Pepin; conséquences de cette consécration religieuse.—A peine Pepin venait-il d'être élevé sur le trône par le concours de l'aristocratie franque et de la papauté, que les papes s'emparèrent de l'événement et prirent possession de la dynastie nouvelle en marquant la royauté d'une empreinte sacerdotale et en faisant d'elle un pouvoir de droit divin. Par l'ordre du souverain pontife, l'archevêque de Mayence, saint Boniface, se rendit à Soissons pour sacrer Pepin et la reine Bertrade. Deux ans plus tard, le pape Étienne II, étant venu en Gaule pour implorer l'appui de Pepin contre les Lombards, renouvela solennellement cette cérémonie dans la basilique de Saint-Denis. Après avoir conféré de rechef l'onction de l'huile sainte à Pepin et à sa femme[1], il sacra également leurs deux fils Charles et Carloman, et interdit aux Francs, à peine d'excommunication, d'élire jamais un prince issu d'une autre famille. « Ce *sacre* changeait le caractère de la royauté. Pepin n'était plus seulement, comme le grand Chlodowig, l'allié du clergé, il en devenait membre : il était *l'oint du Seigneur* comme avaient été les rois d'Israël sous l'ancienne loi. C'est là qu'on doit chercher l'origine de ces idées sur le caractère indélébile de la royauté et sur l'inviolabilité de la personne royale qui ont survécu vaguement à l'état social et religieux dont elles étaient issues[2]. L'entrée du roi dans le corps ecclésiastique, la part prise par l'Église à l'avénement du roi pouvait enfanter des résultats très-divers. Le roi se trouvait autorisé à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église et dans la direction des conciles; et les évêques et les papes, de leur côté, devaient aspirer à se subordonner le roi, à le réduire à la condition d'exécuteur de leurs décrets, et à établir la doctrine que ceux qui avaient fait le roi pouvaient le défaire : l'une et l'autre de ces conséquences eut lieu, chacune en son temps. » (*H. Martin.*)

Règne de Pepin le Bref (752-768); son expédition en Italie, fondation de la puissance temporelle des papes. — Si l'alliance de la papauté avec les maires d'Austrasie avait assuré le triomphe de la maison d'Héristall et préparé pour l'avenir la reconstitution de l'empire d'Occident, de cette alliance allait sortir un grand fait : la fondation de la puissance temporelle des papes. Pepin ne tarda pas en effet à payer au saint Père sa dette de reconnaissance en prenant les armes contre les Lombards. Depuis leur établissement dans la Pé-

1. En sacrant la reine avec son mari, l'Église voulut imposer à Pepin et à tous les princes de la nouvelle dynastie l'obligation de renoncer aux habitudes polygames des rois de la première race.

2. « Ces idées se sont répandues dans toute la chrétienté avec l'institution du sacre royal que les monarques francs léguèrent aux diverses royautés sorties des débris de l'empire de Charlemagne. »

ninsule, ces peuples n'avaient cessé de s'agrandir, et, après avoir tout récemment enlevé l'exarchat de Ravenne à l'empereur d'Orient (752), ils venaient d'envahir le duché de Rome et menaçaient même la ville éternelle. Pepin entreprit cette guerre avec ardeur, et pendant deux années de suite (754-755), il franchit les Alpes, culbuta, à deux reprises, l'armée ennemie au mont Cenis et au Val-de-Suze, et réduisit le roi des Lombards, Astolphe, renfermé dans Pavie, à lui abandonner la Pentapole et l'exarchat. Mais il ne garda rien de ses conquêtes : c'était pour le saint-siége qu'il avait combattu, ce fut au saint-siége qu'il transféra toutes les villes devenues siennes par le droit de la victoire[1]. Ce fut cet acte célèbre de donation qui plaça le souverain pontife parmi les princes temporels et qui l'aida à obtenir dans Rome la même domination qu'il exerçait dans les vingt-deux cités données par Pepin.

Conquête de l'Aquitaine et de la Septimanie. Mort de Pepin (768). — Cette guerre terminée, Pepin reporta ses forces contre les peuples soumis qui avaient fait défection. L'Allemagne attira peu son attention ; car les deux expéditions qu'il dirigea, en 753 et 758, contre les Saxons, ne paraissent pas avoir eu de résultat durable. Laissant donc à son fils la gloire de réduire ces peuples, Pepin se préoccupa de la situation de la Gaule, et poursuivit la conquête de la Septimanie ainsi que la soumission définitive de l'Aquitaine et de la Bretagne. Depuis que les Arabes avaient franchi les Pyrénées, la Septimanie était restée sous leur domination, malgré les efforts tentés déjà par Charles Martel. Plus heureux que le vainqueur de Poitiers, Pepin, appelé par les Visigoths, qui formaient une partie de la population, conquit rapidement Agde, Béziers, Nîmes et Maguelone (752); sept ans plus tard, la reddition de Narbonne (759), dont la trahison ouvrit les portes aux Francs, acheva la soumission de la Septimanie et mit fin à la domination arabe en Gaule, où elle avait duré plus de quarante ans.

Au moment où Pepin commençait la conquête de la Septimanie, il eut l'occasion de faire sentir aux Bretons le poids de son épée. En 753, il apparut tout à coup sur les grèves du Morbihan, occupa la forte place de Vannes et y installa un comte franc.

La guerre d'Aquitaine fut plus longue et plus acharnée. Fière de son antique civilisation, l'Aquitaine avait toujours montré une horreur profonde pour les Francs, qu'elle regardait comme des barba-

1. Les places cédées au pape étaient au nombre de vingt-deux, savoir : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Céséna, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli avec le château de Sussubio, Montefeltro, Acerragio, Monte di Lucaro, Serra, le château San-Marino, Bobbio, Urbino, Cagli, Luccolo, Gubbio, Comacchio, Narni.

res ; et le duc Waïfre, enorgueilli de sa descendance mérovingienne, ne voyait dans Pepin que le spoliateur de sa famille. Ce fut donc à la fois la lutte de deux peuples antipathiques l'un à l'autre et de deux dynasties rivales. Aussi ne fallut-il pas moins de sept grandes expéditions (760-768) pour la terminer. Après avoir invoqué comme prétexte un impôt irrégulièrement établi par Waïfre sur les biens de l'Église, ainsi que l'hospitalité accordée à des leudes fugitifs de la *truste* royale, Pepin franchit la Loire à Mesvé (760), et depuis cette époque, renouvelant chaque année ses courses, il accomplit méthodiquement le ravage et l'envahissement du pays. Waïfre essaya d'abord de résister dans ses places fortes ; mais elles tombèrent toutes les unes après les autres devant les habiles dispositions de Pepin. Prenant alors une résolution désespérée, il démantela toutes celles qui se trouvaient situées entre la Loire et la Garonne, et affronta l'ennemi à la tête d'une armée ; mais, aussi malheureux sur les champs de bataille que derrière les murs de ses cités, il fut vaincu et surpris tout à coup par le monarque franc, qui, prenant l'Aquitaine à revers, déboucha par la Septimanie (767) et s'empara de Toulouse, d'Albi, de Rhodez et de Javouls. Alors la lutte changea de caractère : privé de ses dernières forteresses, abandonné de ses amis, dont le malheur avait lassé la constance, Waïfre essaya de cette guerre d'embuscades et de piéges, qui est ordinairement la dernière ressource d'un peuple qui défend son indépendance. Chassé de rocher en rocher, traqué de caverne en caverne, il déjoua toutes les recherches et prolongea une résistance inutile jusqu'à ce que le poignard d'un traître vint en débarrasser le vainqueur. Avec cette homme énergique succomba l'indépendance de l'Aquitaine, qui fut, il est vrai, réunie à l'empire, mais qui ne perdit pas ses tendances antigermaniques et qui conserva toujours le sentiment et le regret de sa liberté.

Peu de temps après cette guerre Pepin mourut (768). Son œuvre était accomplie : il avait fixé la couronne dans sa maison, replacé toute la Gaule sous son sceptre, et fondé la puissance temporelle des papes ; il avait fait plus encore : il avait relevé les bases du gouvernement que Charlemagne acheva de constituer ; car il avait rétabli la convocation périodique des grandes assemblées, qui, à partir de 755, furent transportées du mois de mars au mois de mai, et qui se tinrent dès lors régulièrement chaque année.

Partage des États francs entre Charles et Carloman (768-771); soumission définitive de l'Aquitaine. — Fidèle aux habitudes des rois francs, Pepin avant de mourir, partagea ses domaines entre ses deux fils. A Charles, qui était l'aîné, il donna la Thuringe, l'Austrasie, la Neustrie et la plus grande partie de l'Aquitaine; dans le

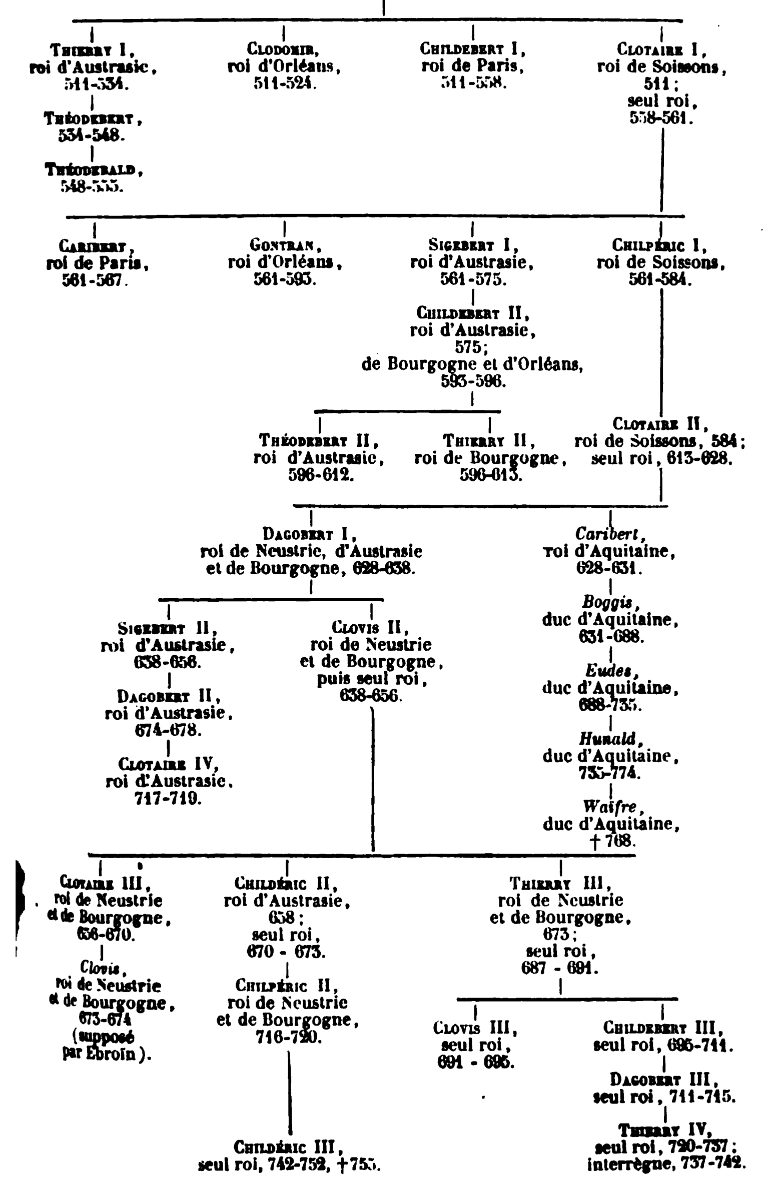
lot de Carloman il comprit l'Alamanie, l'Alsace, la Bourgogne, la Provence, la Septimanie et peut-être l'Aquitaine orientale. Ce partage inégal avait pour but d'intéresser les deux princes à la défense de l'empire en leur donnant à l'un et à l'autre les mêmes ennemis à combattre. En effet, à peine Charles et Carloman eurent-ils été reconnus par l'asssemblée des grands et des évêques, l'un à Noyon, l'autre à Soissons, qu'ils durent réunir leurs forces pour marcher contre le duc d'Aquitaine. Le vieux Hunald, en apprenant la mort de son fils Waïfre, avait abandonné le monastère de l'île de Ré, et laissant le froc de moine pour l'armure du soldat, il avait relevé, dans sa malheureuse patrie, le drapeau de l'indépendance. Les deux princes prirent aussitôt le chemin du Midi pour étouffer cette insurrection; mais le retour précipité de Carloman, que des insinuations perfides aigrissaient contre son frère, laissa retomber sur Charles tout le poids de cette guerre. Il ne la poussa pas avec moins de vigueur. Après avoir construit la forteresse de Fronsac et battu les Aquitains, il réduisit Hunald à aller chercher un refuge chez Lupus, duc des Wascons dont il avait autrefois fait périr le père. L'amour de la vengeance l'emporta dans l'âme de Lupus sur le respect qu'il devait aux droits de l'hospitalité; il livra Hunald à Charles. L'Aquitaine était soumise, le vieux duc parvint bien, il est vrai, à s'échapper, mais ce ne fut pas pour rentrer dans sa patrie; sous le prétexte d'aller finir ses jours dans un monastère d'Italie, il se rendit auprès de Didier, roi des Lombards. Cinq ans plus tard Charles devait le retrouver derrière les murs de Pavie.

Au moment où Charles venait d'achever cette expédition, la mort de Carloman prévint heureusement la guerre civile qui allait peut-être éclater entre les deux princes (771). Sans tenir compte des droits que pouvaient avoir les enfants de Carloman à l'héritage de leur père, Charles s'empara de leurs États, et les laissa s'enfuir en Italie où ils allèrent, comme Hunald, se mettre sous la protection du roi des Lombards. Au reste, les droits de ces enfants, qui étaient encore au berceau, paraissaient à peu près nuls aux yeux d'une nation essentiellement militaire, qui n'admettait comme capables de régner sur elle que les princes qui réunissaient toutes les conditions voulues pour conduire les guerriers à la bataille. En saisissant le sceptre qu'avait porté Carloman, Charles ne fit qu'exécuter une décision rendue par les leudes[1].

1. Karolus autem, fratre defuncto, consensu omnium Francorum rex constituitur *(Eginhard)*.

Tableau généalogique des Mérovingiens.

Clodion, 427-448.
Mérovée, 448-458.
Childéric I, 458-481.
Clovis, 481-511.



HUITIÈME LEÇON.

Programme. — **Réunion et tentative d'organisation de tout le monde germanique par Charlemagne. — Ses guerres, son gouvernement; étendue et divisions géographiques de son empire. — Premier réveil littéraire (768-814).**

I. *Réunion et tentative d'organisation de tout le monde germanique par Charlemagne.* — Caractère de cette tentative. — Différents points de vue sous lesquels on doit envisager Charlemagne.

II. *Guerres de Charlemagne.* — Caractère de ces guerres. — Guerre contre les Lombards; conquête de la moitié de l'Italie (773-774). — Guerre de Saxe (773-804). — Guerre contre les Slaves (789). — Guerre contre les Bavarois (788). — Guerre contre les Avares (788-796). — Guerre contre les Arabes d'Espagne (778-812) et contre les Sarrasins. — Résultats généraux des guerres de Charlemagne. — Introduction de la vieille Germanie dans la civilisation de l'Europe occidentale. — Restauration de l'empire d'Occident (800); caractère de ce grand événement. — Grandeur et renommée de Charlemagne. — Sa mort (814).

III. *Géographie de l'empire de Charlemagne.* — Étendue de cet empire. — Divisions géographiques : pays soumis et pays tributaires. — Royaume des Francs proprement dit : Neustrie, Bourgogne, Austrasie, Saxe, Frise, Thuringe, Bavière, Alamanie. — Royaume d'Italie : Lombardie, marches de Trévise et de Carinthie, duché de Frioul, patrimoine de saint-Pierre. — Royaume d'Aquitaine : duché d'Aquitaine, Septimanie, duché de Gascogne, marche d'Espagne.

IV. *Gouvernement de Charlemagne.* — Caractères de ce gouvernement. — Gouvernement local; les comtes, les vicaires, les bénéficiaires, les *scabini*, les *missi dominici;* système militaire. — Gouvernement central : la royauté, le palais impérial. — Les grandes assemblées nationales. — Les Capitulaires. — Rapports de Charlemagne avec l'Église de Rome et avec l'Église gallo-franque.

V. *Premier réveil littéraire.* — Fondation des écoles; les écoles majeures et les écoles mineures. — Savants étrangers que Charlemagne attire dans ses États. — Alcuin; ses travaux littéraires; correction des manuscrits. — Éginhard, historien de Charlemagne.

I. Réunion et tentative d'organisation de tout le monde germanique par Charlemagne.— Lorsque la mort de son frère et la spoliation de ses neveux lui eurent permis de réunir tous les États francs sous ses lois, Charles commença réellement ce règne qui lui a mérité le surnom de *Grand* (Magnus) et qui devait exercer une si haute influence sur les destinées de l'Europe. Depuis la chute de l'empire d'Occident, bien des essais partiels de reconstruction sociale avaient été hasardés dans les divers royaumes que la conquête avait fait germer sur ses débris. Mais les tentatives faites en Italie par Théodoric, en Espagne par Athanagilde, avaient été frappées d'impuissance, et dans la Gaule, les Mérovingiens avaient succombé en voulant changer les bases de la société barbare pour y substituer les formes du despotisme impérial. Tous leurs efforts avaient échoué contre la ligue d'une aristocratie puissante qui était restée fidèle aux traditions de

la Germanie, et l'énergie de quelques hommes de cette dynastie n'avait pu arrêter le mouvement de dissolution qui emportait la société. Charlemagne, à son tour tenta, et réalisa jusqu'à un certain point cette œuvre contre laquelle tant de gouvernements étaient déjà venus se briser. Mais au lieu de suivre l'exemple des Mérovingiens qui, dans leur ardeur d'imitation, s'étaient laissé entraîner beaucoup trop loin des souvenirs d'outre-Rhin, il n'oublia pas qu'il était le représentant d'une aristocratie de propriétaires et de guerriers et qu'il devait le pouvoir aux principes politiques qui avaient triomphé sur les champs de bataille de Testry et de Vincy. Ce fut en s'appuyant sur les institutions germaniques qu'il put se placer à la tête du monde barbare et renouveler, avec quelque chance de succès, les tentatives qui avaient été déjà faites infructueusement pour fixer autour d'un centre unique la société flottante du moyen âge. Du reste, les circonstances le servaient heureusement : héritier de la plus puissante maison de l'Occident, investi d'un pouvoir que ses ancêtres avaient consacré par leurs services et leurs talents, il eut à sa disposition près d'un demi-siècle pour continuer leur œuvre. Il tenta de réunir par la conquête les populations gallo-romaines, italiennes et germaniques, de les fondre dans une grande unité politique et religieuse, et de se faire, au nom du christianisme, le représentant du monde occidental et l'adversaire de la civilisation arabe ainsi que de la barbarie slave. Il ne se contenta pas de rapprocher par la force toutes les populations éparses, il voulut cimenter leur fusion par son gouvernement et ses lois, et après leur avoir imposé une vie uniforme et régulière, il voulut encore les tenir unies par la communauté de pensées en les arrachant à la barbarie et en les initiant à une vie intelligente et civilisée. On peut donc considérer Charlemagne, comme l'a fait M. Guizot, sous le triple point de vue : 1° de guerrier et de conquérant, 2° d'administrateur et de législateur, 3° de protecteur du développement intellectuel.

II. Guerres de Charlemagne. Caractère de ces guerres. — Charlemagne fit pendant son règne cinquante-trois expéditions, dont une contre les Aquitains, dix-huit contre les Saxons, cinq contre les Lombards, sept contre les Arabes d'Espagne, une contre les Thuringiens, quatre contre les Avares, deux contre les Bretons, une contre les Bavarois, quatre contre les Slaves au delà de l'Elbe, cinq contre les Sarrasins d'Italie, trois contre les Danois, deux contre les Grecs. « Ses guerres ne ressemblent point, dit M. Guizot, à celles de la première race ; ce ne sont point des dissensions de tribu à tribu, de chef à chef ; des expéditions entreprises dans un but d'éta-

blissement ou de pillage. Ce sont des guerres systématiques, politiques, inspirées par une intention de gouvernement, commandées par une certaine nécessité.» A l'avénement de Charlemagne, en effet, l'Europe était menacée par la double invasion des Germains et des Slaves à l'est, et des Arabes au midi. Aussi sa pensée fut-elle de réunir sous son sceptre tous les habitants de l'empire, anciens et nouveaux, Romains et Germains, et de les fondre dans une grande unité politique et religieuse, afin de tourner leurs forces compactes contre cette double invasion qui, chaque jour, mettait leur existence en péril.

Guerre contre les Lombards; conquête de la moitié de l'Italie (773-774). — La guerre que Charlemagne entreprit contre les Lombards devait contribuer puissamment à la réalisation de cette grande unité européenne. Elle n'avait pas seulement pour but d'anéantir la nationalité d'un peuple qui s'était toujours montré jaloux de la fortune des Francs; elle devait encore renverser la barrière qui séparait les papes des Carlovingiens et détruire le seul obstacle qui, depuis que les Grecs avaient été chassés de l'Italie, s'opposât au développement de la puissance pontificale. Du reste, si cette guerre était le gage de l'alliance contractée entre le saint-siége et la maison d'Héristal, Charlemagne y était encore poussé par des motifs d'intérêt personnel. Aigri par l'affront fait à sa fille, que Charlemagne avait répudiée après un an de mariage, Didier, le successeur d'Astolphe, avait ouvert sa cour à tous les ennemis du roi franc, et poussé par Hunald, il pressait avec menace le pape Adrien Ier de sacrer rois les fils de Carloman. Averti à temps par le pontife, Charlemagne réunit ses troupes à Genève (773), sans se laisser arrêter par l'opposition d'une partie de ses leudes qui menacèrent de l'abandonner, s'il persistait dans sa résolution. Aussitôt deux corps de troupes débouchèrent dans l'Italie supérieure par le val d'Aost et par le mont Cenis. Menacés d'être écrasés entre ces deux armées, les Lombards se hâtèrent d'abandonner la défense du pas de Suze et d'aller se mettre en sûreté derrière les fortes places de Vérone et de Pavie. Charlemagne fit aussitôt commencer le blocus de ces deux villes et se rendit lui-même à Rome auprès d'Adrien, pour lui confirmer la donation faite par Pepin et obtenir de lui la dignité de patrice (774). Quand il revint vers le nord, l'excès de la souffrance avait affaibli le courage des Lombards renfermés dans Pavie; leurs maux les avaient même rendus cruels à l'égard de ceux qu'ils en regardaient comme les auteurs. Si l'on en croit l'historien Anastase, ils avaient lapidé le duc d'Aquitaine, qui, toujours implacable dans sa haine, s'opposait à tout projet de reddition. Ils ouvrirent donc leurs portes au vainqueur et remirent entre ses mains l'infortuné Didier, qui vint tristement

finir ses jours dans le monastère de Corbie. Il en fut de même sans doute des enfants de Carloman, qui préférèrent s'abandonner à la générosité de leur oncle, plutôt que d'aller, comme le fils de Didier, Adalghis, chercher un asile à la cour de Constantinople. Ainsi toutes les résistances cessaient, et l'heureux Charlemagne voyait la haine de tous les ennemis de sa puissance s'éteindre dans le silence du tombeau ou dans l'obscurité du cloître. Quant aux Lombards, ils obtinrent de conserver leur loi nationale, leurs terres et leurs dignités, et reconnurent la domination du vainqueur, qui, au titre de roi des Francs, put ajouter celui de roi des Lombards. Néanmoins son autorité dans la péninsule ne s'étendait que jusqu'aux rives du Garigliano; au delà de ce fleuve, le duché de Bénévent resta debout comme un éclat de l'empire qui venait de se briser dans la faible main de l'infortuné Didier; immobile au fond de l'Italie, quand le trône de son beau-père s'écroulait, le duc Areghis conserva son indépendance jusqu'à ce que Charlemagne le contraignit à se reconnaître tributaire (787).

Guerre de Saxe (772-804). — Tandis que les Francs achevaient l'assujettissement de la Gaule et s'avançaient au cœur de la péninsule italique, leur domination périclitait au delà du Rhin; les Alamans, les Thuringiens, les Bavarois et les Frisons, imparfaitement soumis, se montraient toujours prêts à ressaisir leur indépendance et à s'isoler. Du reste, ces populations se trouvaient placées sur les limites de deux mondes qui réagissaient sur elles en sens contraire. Sollicitées à l'ouest par la civilisation qui voulait les absorber pour leur imposer ses formes politiques et sa loi religieuse, elles étaient, du côté de l'est, en contact avec les tribus germaniques qui conservaient dans toute sa pureté leur barbarie primitive. Tiraillées continuellement par ces deux forces, elles revenaient souvent à leurs premiers instincts et à leurs tendances natives. Pour obtenir définitivement leur assimilation, il fallait donc les arracher aux influences de la barbarie, ou, ce qui était plus sûr, absorber la barbarie elle-même. Tel est le sens des dix-huit expéditions qui, dans l'espace de trente-trois ans, furent dirigées contre les Saxons. Dernier ban de la race germanique, ces peuples étaient toujours demeurés en dehors de cette ligne de civilisation que les Francs avaient essayé de tracer autour d'eux. Leur résistance opiniâtre s'explique, du reste, autant par la différence de leurs mœurs que par celle de leurs croyances. Restés à l'état de tribu, les Saxons n'admettaient aucune forme régulière de gouvernement; leurs nombreux cantons ou *gau* étaient groupés en trois confédérations: des Westphaliens à l'ouest, en deçà du Weser; des Ostphaliens à l'est, et des Nord-Liudes au nord, sur

les deux rives du cours inférieur de l'Elbe ; ils n'avaient pas de roi et n'élisaient de chef suprême que dans le cas d'une guerre nationale. Leur attachement au culte d'Odin avait fait échouer tous les efforts des missionnaires chrétiens, et la prédication évangélique était venue expirer sur les confins de leur pays. Aussi associaient-ils les motifs religieux aux motifs patriotiques dans la haine profonde que leur inspiraient les Francs, qui, avec la foi de leurs pères, avaient abandonné les institutions nationales.

La guerre que Charlemagne entreprit contre ces peuples était donc bien « la lutte de la vieille Germanie stationnaire contre la Germanie mobile et conquérante. » Lorsqu'elle commença (772), il y avait déjà plusieurs années (760-772) que les Saxons ravageaient la France transrhénane ; l'Austrasie elle-même était menacée et demandait vengeance par la voix de ses guerriers et de ses prêtres : saint Libuin, dont les barbares venaient de brûler l'église à Déventer, avait osé se rendre au milieu de leur assemblée pour leur prédire l'arrivée d'un conquérant. Charlemagne parut en effet (772), à la tête d'une formidable expédition qui était tout à la fois militaire et religieuse. Débouchant tout à coup dans le canton de la haute Lippe, il vainquit là où Varus avait autrefois succombé, s'empara d'Ehresbourg, la forteresse de la Westphalie, détruisit le temple et renversa l'idole d'Irmensul, qui était un patriotique souvenir du grand Arminius ou peut-être le symbole de la nationalité germanique ; s'avançant toujours, le glaive et la torche à la main, il parvint jusqu'au Weser, et, par l'épouvante qu'il répandit, amena les Saxons à livrer des otages et à recevoir parmi eux des ministres de l'Évangile.

Mais leur soumission était apparente comme leur conversion : à peine Charlemagne s'était-il éloigné pour passer en Italie (773), que les Saxons égorgeaient les chrétiens de la Hesse et de la Frise, et menaçaient de venger sur l'église de Fritzlar l'affront fait à leur divinité (775). Cette aggression ne resta pas longtemps impunie : Charlemagne reparut aussitôt, et dans le cours de plusieurs expéditions, releva Ehresbourg, construisit un fort sur la Lippe (776), défit les Saxons au grand combat de Buckholz, dans le Zutphen (779), et reçut à la fois leurs otages et leurs serments. Il put croire alors à quelques années de paix, car il avait vu fuir deux fois devant lui Witikind, l'instigateur de toutes les révoltes. Ce chef intrépide, dont le nom est resté populaire en Allemagne, fut le héros de la résistance; inébranlable dans les revers, il allait, après chaque défaite, chercher des vengeurs à la Saxe jusqu'au fond de la Scandinavie.

Pour arracher le pays à sa barbarie et à ses habitudes d'insurrection, Charlemagne en entreprit immédiatement l'assimilation ; il

le divisa en diocèses, et y fonda les huit évêchés de Brême, d'Halberstadt, d'Hildesheim, de Verden, de Paderborn, de Minden, d'Osnabruck et de Munster (779-780). Mais cette habile mesure n'amena pas immédiatement l'occupation ecclésiastique de la Saxe : Witikind reparut en 782, et les Saxons, qu'enflammait sa présence, entraînant avec eux les Slaves Sorabes, se soulevèrent pour la cinquième fois et défirent, au pied du Sonnethal, trois généraux de Charlemagne. Cette journée attira sur eux d'affreux malheurs ; le monarque, animé d'une haine implacable, vengea le sang des siens par la mort de quatre mille cinq cents Saxons qu'il fit décapiter en un seul jour à Verden sur l'Aller.

Cet acte, d'une politique féroce, produisit un soulèvement général suivi, pendant trois ans, d'une guerre sans quartier : les Saxons égorgèrent les chrétiens de la Frise, et s'avancèrent même jusqu'à Utrecht, relevant partout les autels des faux dieux. Charlemagne les battit successivement sur la Hase, sur le Weser, sur l'Elbe, sans pouvoir les forcer à poser les armes ; alors il divisa son armée en bandes nombreuses, qui, « courant partout, pillant les villages, dévastant les cantons, s'emparant des lieux fortifiés, portant dans toutes les directions le meurtre et l'incendie, firent aux Saxons un hiver sans repos » (784). « Plus de feuilles, dit M. Michelet, qui dérobent le proscrit ; les marais, durcis par la glace, ne le défendent plus ; le soldat l'atteint, isolé dans sa cabane, au foyer domestique entre sa femme et ses enfants, comme la bête fauve tapie au gîte et couvant ses petits. »

Lorsqu'il vit enfin les Saxons épuisés, Charlemagne, usant de clémence, leur accorda la paix, et offrit sa grâce à Witikind, dont le malheur avait abattu, sinon le courage, du moins la confiance dans les dieux du Nord. Cet homme, que l'adversité n'avait pu ébranler, reconnut l'inutilité de la résistance, et vint à Attigny recevoir le baptême et prêter des serments auxquels il resta fidèle (785).

L'état de paix dura environ huit ans. « Ce fut pendant cette période que l'action du christianisme se fit le plus profondément sentir, que les établissements religieux se consolidèrent, que les divisions territoriales, tracées en 780, s'effectuèrent, et que le pays, distribué en diocèses sous le rapport religieux, en comtés sous le rapport politique, participa à la culture morale et matérielle des pays occidentaux. » (*M. Mignet.*) La Saxe, en effet, pouvait être considérée comme subjuguée ; la grande guerre était finie ; elle put bien se prolonger près de vingt ans encore ; elle n'offrit plus désormais d'incident remarquable. Il n'y eut plus que les insurrections partielles de l'Ostphalie (792) et des Nord-Liudes (803), dont le Danemark encourageait la révolte ;

mais elles furent facilement comprimées, et Charlemagne, pour en prévenir le retour, se contenta de transporter en Gaule une partie de la population rebelle et d'en donner les terres aux Slaves Obotrites.

Guerre contre les Slaves (789). — Mais pour Charlemagne, le but reculait sans cesse devant le succès. Derrière les Saxons, il avait aperçu au nord les Scandinaves, à l'est les Slaves, et au sud-est les Avares. S'il n'incorporait pas ces peuples dans l'empire, il fallait du moins prévenir leur invasion et faire cesser la mobilité de leur existence. Le sort de la Saxe suffit pour effrayer les Danois, qui se renfermèrent dans leur péninsule, et qui par la construction du Danewirk semblèrent s'interdire l'entrée de l'Allemagne par terre. Quant aux Slaves, une tribu puissante, celle des Obotrites, s'était empressée autrefois (778) de se placer sous la protection de Charlemagne; mais les Wiltzes, situés entre l'Elbe et l'Oder, gardèrent plus longtemps, à son égard, une attitude hostile, et par leurs incursions continuelles, attirèrent enfin sur eux le poids de ses armes; toutefois lorsqu'ils le virent près de leur grande cité de Dragawit, ils se décidèrent à livrer des otages et à prêter serment de fidélité (789).

Guerre contre les Bavarois (788). — Peu de temps auparavant, le duc de Bavière, Tassillon, gendre de Didier et le représentant d'une des plus nobles familles de l'Allemagne, avait formé contre la puissance des Francs une vaste conjuration dans laquelle il avait fait entrer tous ceux des ennemis de Charlemagne qui conservaient quelque énergie. Aidé des Avares, des Slaves et des débris de la race saxonne, il devait se jeter sur l'Austrasie, tandis que les mécontents de la Lombardie, appuyés par les Grecs et le duc de Bénévent, soulèveraient l'Italie. Charlemagne prévint l'explosion du complot : trois armées envahirent les États de Tassillon et effrayèrent les Bavarois, qui, dans leur ferveur de nouveaux convertis, condamnaient l'alliance de leur duc avec les païens. Abandonné des siens, Tassillon n'eut d'autre ressource que de venir à la diète d'Ingelheim (788) demander sa grâce à Charlemagne, qui lui laissa la vie, mais l'enferma pour le reste de ses jours dans le monastère de Jumiéges. Le duché de Bavière s'éteignit avec la dynastie des Aghilolfings, qui avaient commandé aux Bavarois pendant près de deux siècles, et le gouvernement du pays fut partagé entre plusieurs comtes ou mark-grafs. Ainsi, la politique franque triomphait partout: en Allemagne, comme en Italie et en Aquitaine, elle détruisait successivement toutes les dynasties princières.

Guerre contre les Avares (788-796). — Mais la soumission de Tassillon n'empêcha pas les Avares d'attaquer à la fois le Frioul et la Bavière, dont ils n'étaient séparés que par la rivière de l'Ens. Char-

lemagne comprit le danger que ces odieux voisins pouvaient faire courir à l'empire, et résolut de purger l'Europe de cette race détestée dont la physionomie et les mœurs rappelaient toute l'horreur qui s'attachait encore au souvenir des Huns. Aussi dirigea-t-il contre les Avares une guerre à outrance qui fut marquée par trois grandes expéditions. Dans la première (788), il s'avança jusqu'à Ratisbonne; dans la seconde (791), il s'empara des Rings, enceintes circulaires dans lesquelles campaient ces hordes sauvages, et leur enleva toute la Pannonie occidentale. Mais la troisième expédition (796) fut la plus remarquable et la plus décisive de toutes : le fils de Charlemagne, Pepin, qui la conduisait, rejeta les Avares au delà de la Theyss, et détruisit leur empire après avoir brûlé et rasé de fond en comble le ring royal où se trouvaient amassées par des siècles de pillage les dépouilles de l'Orient et de l'Occident. Aussi pour les conquérants le butin fut-il égal à la gloire. « Les Francs, dit Éginhard, avaient été quasi pauvres jusqu'à ce jour; ils ne furent riches qu'après avoir vaincu les Huns. » De plus, un pays nouveau venait d'être ouvert à la civilisation; la Marche orientale que le vainqueur organisa au milieu de la Pannonie donna plus tard naissance à l'Autriche.

Guerre contre les Arabes d'Espagne (778-812) **et contre les Sarrasins.** —La guerre contre les Avares avait soustrait une partie de l'Europe à la barbarie, celle d'Espagne en arracha une autre à la loi de Mahomet. Pepin avait déjà chassé les Arabes de la Septimanie; mais leur position sur les Pyrénées était une menace perpétuelle contre l'existence politique et contre la foi de la Gaule. Charlemagne résolut de couvrir l'Aquitaine et la Septimanie contre les chances d'une nouvelle invasion, et saisit tous les motifs d'une guerre dans laquelle il venait, en champion de l'Église, offrir l'appui de ses armes aux chrétiens de la péninsule hispanique. Les dissensions qui déchiraient l'Espagne lui en présentèrent l'occasion. En 777, il était à Paderborn, occupé à faire baptiser des milliers de Saxons, lorsque Soliman-Ibn-el-Arabi, *wali* de Saragosse, vint lui prêter hommage et lui demander son assistance contre le souverain de Cordoue. L'année suivante, Charlemagne partit de Chasseneuil où il avait célébré la fête de Pâques, et dirigea sur les Pyrénées, par l'est et par l'ouest, deux armées qui devaient opérer leur jonction sous les murs de Saragosse. Toutefois, les résultats de cette expédition ne répondirent pas aux espérances du monarque; la soumission des walis de Saragosse et de Pampelune fut trop chèrement payée par la catastrophe de Roncevaux, « dont le souvenir, dit Éginhard, obscurcit grandement, dans le cœur du roi, la joie des succès obtenus en Espagne. » Tandis que l'armée opérait son retour par le port d'Ibayeta et atteignait la vallée de la

Nive, l'arrière-garde se déployait à peine sur les flancs de l'Altabiçar, lorsqu'elle fut tout à coup balayée par une avalanche de quartiers de rocs et d'arbres déracinés qui roula du sommet de la montagne entraînant avec elle au fond des précipices tout ce qu'elle rencontra sur son passage. Aussitôt les Wascons apparurent et vinrent achever le carnage au val de Roncevaux. C'étaient eux, en effet, qui, « tapis comme des loups dans leurs noires sapinières, » attendaient les Francs pour venger sur eux les malheurs de la guerre d'Aquitaine (778). « Là périt Roland, commandant de la marche de Bretagne, » dont les chants populaires et les romans ont fait un neveu de Charlemagne.

Pendant près de vingt ans, les Francs semblèrent oublier cette terre maudite; mais ils revinrent enfin venger leur désastre; et six autres expéditions dirigées par les fils de Charlemagne (797-812) réalisèrent au delà des Pyrénées les projets du grand roi. La conquête s'avança jusqu'à la vallée de l'Èbre, et lorsqu'elle fut à peu près complétée par la prise de Barcelone (801) et de Tortose (812), les Arabes se virent fermer définitivement le nord de la Péninsule par la formation des marches d'Espagne et de Gascogne, qui sont devenues plus tard les royaumes d'Aragon et de Navarre.

Ce n'était pas seulement en Espagne que Charlemagne attaquait l'islamisme, il le combattait encore sur la Méditerranée. Pour protéger les côtes de son empire contre les incursions des Sarrasins, il couvrit la Méditerranée de ses flottes, et à la suite de quelques expéditions entreprises contre les pirates du Midi, il s'empara de la Corse, de la Sardaigne et des Baléares.

Résultats généraux des guerres de Charlemagne. — Toutes les conquêtes de Charlemagne ont eu dans le présent ou dans l'avenir un résultat appréciable. Sans doute quelques-unes ont été éphémères et se sont promptement détachées de l'empire; sans doute aussi cet empire lui-même s'est démembré et brisé en tout sens; et cependant tous les pays sur lesquels s'est appesantie la domination de Charlemagne en ont conservé l'empreinte : ils ne sont sortis de ses mains qu'après avoir éprouvé une transformation dans leur existence.

Si nous envisageons la question au point de vue de l'intérêt général, nous devons reconnaître que Charlemagne a mis l'Europe à l'abri des invasions qui n'avaient cessé jusqu'alors de la menacer à l'est et au sud; à partir de cette époque, « elles ne se reproduisent, dit M. Guizot, que par la voie des expéditions maritimes, désolantes pour les points qu'elles atteignent, mais qui ne peuvent se faire avec de grandes masses d'hommes, ni amener de grands résultats. » D'un autre côté, l'unité de gouvernement, quoiqu'elle n'ait que très-peu survécu à son auteur, n'en a pas moins été le creuset dans lequel se

sont fondues toutes les distinctions nationales et toutes les différences de tribus; lorsqu'elle a disparu, elle a laissé à sa place tous les peuples de l'Europe rapprochés, réunis, et formant déjà les trois grandes nations modernes de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

Introduction de la vieille Germanie dans la civilisation de l'Europe occidentale. — Les guerres d'Espagne et de Pannonie ont eu des résultats que nous avons déjà fait connaître; mais l'Allemagne est de tous les pays conquis celui dans lequel apparait au plus haut point l'influence glorieuse de Charlemagne, et celui dont il a le plus complétement changé l'aspect. Avant ce grand homme, la Germanie était couverte de marais et de forêts antiques; les tribus qui l'habitaient étaient livrées à toutes les fluctuations de la vie barbare, et le christianisme, malgré le zèle des missionnaires, n'avait pu que bien faiblement y répandre ses bienfaits. Mais les évêchés que les Francs y fondèrent, les forteresses (Lippstadt, Herstell) et les palais (Hall, Magdebourg, Hersfeld) qu'ils y construisirent, devinrent bientôt autant de villes qui firent adhérer la population au sol et lui servirent en quelque sorte de racines. En même temps, les colons bénédictins s'y répandirent avec ardeur et formèrent plusieurs de ces grands établissements à la fois religieux, agricoles et littéraires qui, comme la nouvelle Corbie, pourvoyaient à tous les besoins de la culture humaine, et qui furent autant d'écoles d'où les missionnaires partirent à la conversion des Slaves et des Scandinaves. Lorsqu'en effet toutes les tribus germaniques se furent fondues dans une même communauté sociale, religieuse et politique; lorsque, par la main de Charlemagne, la vieille Germanie se sentit introduite dans la société de l'Europe occidentale, elle ne tarda pas à réagir sur les peuples voisins qui se trouvaient encore en dehors de la ligne de la civilisation, pour les arracher à la barbarie et leur imposer, à son tour, ses idées et sa foi. Enfin, la Germanie, qui avait jusqu'alors servi de route à toutes les invasions, eut le glorieux privilége d'être l'avant-poste devant lequel vinrent s'arrêter les Hongrois, les Mongols et les Turcs.

Restauration de l'empire d'Occident; caractère de ce grand événement. — Si le sacre de Pepin avait été le premier gage de l'alliance conclue entre les Carlovingiens et les papes, cette alliance fut cimentée par la restauration de l'empire d'Occident, qu'on peut considérer comme sortie du même fait qui donna naissance à la royauté de Pepin. En effet, malgré la destruction des Lombards, la papauté se trouvait toujours exposée en Italie à des dangers qui pouvaient d'un jour à l'autre compromettre son indépendance. Les Grecs n'avaient rien perdu de leurs prétentions sur la Péninsule où ils possédaient encore quelques villes importantes du littoral, et leurs intrigues trouvaient

un point d'appui dans la haine des Lombards qui, depuis la chute de leur empire, ne cessaient de s'agiter dans de perpétuels complots : déjà deux vastes conspirations (775-786) avaient réuni dans de criminelles espérances les débris de cette nation mutilée avec tous les ennemis de la maison d'Héristal pour renverser la puissance de Charlemagne et faire expier aux papes leur alliance avec le roi des Francs. D'un autre côté, Rome n'offrait pas à la papauté un séjour bien tranquille : les factions déchiraient la cité ; l'élection des pontifes était presque toujours l'occasion de scènes tumultueuses, et la violence des partis poursuivait souvent l'élu jusque sur son trône. C'est ainsi que Léon III, peu de temps après son exaltation, avait été assailli au milieu d'une procession par les neveux du feu pape Adrien, foulé aux pieds, retenu prisonnier et maltraité de la manière la plus barbare (799).

La papauté devait s'affranchir de ces terreurs perpétuelles. Ce fut donc pour déconcerter à jamais les prétentions des Grecs, éteindre jusqu'aux dernières espérances des Lombards et comprimer l'esprit factieux des Romains, qu'elle songea à se donner un défenseur, un protecteur puissant[1] en rétablissant le titre d'empereur d'Occident au profit du roi des Francs. L'an 800, Léon III, qui devait sa délivrance à l'appui de Charlemagne, réalisa cette pensée pendant un voyage que ce monarque avait fait à Rome pour punir les ennemis du pape. « Le saint jour de la naissance du Seigneur, tandis qu'assistant à la messe il se levait de sa prière devant l'autel du bienheureux apôtre Pierre, le pape lui posa une couronne sur la tête et tout le peuple romain s'écria : A Charles Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! Après laudes, le pontife se prosterna devant lui, suivant la coutume établie des anciens empereurs, et l'oignit de l'huile sainte ainsi que le roi son très-excellent fils. » (*Éginhard.*) Ainsi fut relevé au profit des barbares l'empire d'Occident, que les barbares eux-mêmes avaient renversé trois cent vingt-quatre ans auparavant. Cet événement mit le comble à la grandeur des Francs et produisit un effet immense en Europe. Le titre d'empereur substitué à celui de patrice, qui indiquait une sorte d'infériorité à l'égard des souverains de Constantinople, n'augmenta pas, il est vrai, la puissance de Charlemage, mais il ajouta beaucoup au respect des peuples : en présentant celui qui en était revêtu comme le successeur des Césars, il impliquait pour lui le droit de commander à tous les habitants de l'empire.

1. C'est-à-dire que l'église de Rome fit comme faisaient au moyen âge la plupart des églises qui, pour se protéger contre les tyrannies féodales, se choisissaient un *avoué* parmi les seigneurs séculiers.

« Quant au pontife romain, sa pensée, dont on ne peut méconnaitre la grandeur, n'avait pas été de rétablir purement et simplement le vieil empire, mais de lui donner un caractère plus directement religieux, et d'adosser, pour ainsi dire, le trône impérial au siége apostolique : de là le titre singulier de *saint-empire romain* et l'idéal qui s'est longtemps attaché à ce titre. La papauté, au neuvième siècle, concevait la chrétienté une sous deux chefs, un chef religieux et un chef politique. Le principe des nationalités n'eût-il pas repoussé cette conception, que l'équilibre n'eût jamais pu s'établir entre ces deux têtes du monde. Sous Charlemagne, le pouvoir politique avait de fait la prépondérance. Plus tard, la papauté rêva la réunion des *deux glaives* entre ses mains, et les *deux glaives* furent brisés dans la lutte du pape et de l'empereur. » (*H. Martin.*)

Grandeur et renommée de Charlemagne. Sa mort (814). — Par ses glorieuses conquêtes, Charlemagne avait ressuscité l'empire d'Occident. Il était devenu le maître de l'Europe, et pendant plusieurs années l'histoire du monde sembla se confondre avec la sienne. Egbert, roi de Wessex, vivait à sa cour et s'inspirait de ses conseils ; les Écossais le nommaient leur seigneur ; Alphonse II, roi des Asturies, s'honorait d'être appelé son fidèle; les Arabes d'Espagne le prenaient pour arbitre de leurs différends ; l'Afrique et l'Asie retentissaient du bruit de son nom, et les princes de ces pays lointains lui offraient leurs hommages et s'efforçaient d'entamer des relations que Charlemagne entretenait dans l'intérêt des chrétiens opprimés. Il venait à peine de réclamer en faveur de ceux de la Palestine, lorsqu'il reçut à Verceil deux ambassades musulmanes (801); l'une de l'émir édrissite de Fez qui lui envoyait un lion et un ours de Numidie, et l'autre d'Haroun-al-Raschid, qui était alors en Asie ce que Charlemagne était en Europe. Le khalife adressait au monarque franc des parfums d'Arabie, des étoffes rares, un éléphant, et, ce qui était plus précieux, l'étendard et les clefs du saint sépulcre, comme gage de la promesse qu'il lui faisait « de soumettre à sa puissance la terre promise à Abraham et montrée à Josué, et d'être, à titre de son lieutenant, administrateur fidèle des revenus de cette province. » Quelques années plus tard (807), Charles reçut à Aix-la-Chapelle de nouveaux ambassadeurs d'Haroun lui apportant une horloge en bronze doré, qui sonnait les heures et sur laquelle de petites figures humaines se mouvaient par des rouages secrets. Enfin, si l'on en croit l'historien byzantin, Charlemagne, à l'instigation du pape, aurait demandé en mariage Irène, impératrice de Constantinople, afin de réunir avec les deux empires d'Occident et d'Orient les deux Églises latine et grecque. Une révolution qui renversa Irène du trône (802), rompit la

négociation, mais ne suspendit pas les relations des deux couronnes; Nicéphore, le successeur d'Irène, conclut bientôt après avec l'empereur d'Occident un traité qui fixa la délimitation de leurs Etats respectifs. Après avoir remanié l'Europe et rempli de sa gloire le monde connu, Charlemagne mourut (814) dans la soixante-douzième année de sa vie et la quarante-septième de son règne. « Nul, dit Eginhard, ne saurait dire quelles plaintes et quel deuil il y eut à cause de lui par toute la terre; chez les païens même, on le pleura comme le père du monde. »

III. Étendue de l'empire de Charlemagne. — L'empire fondé par Charlemagne avait pour limites : au nord, une partie de la Baltique, l'Eyder et la mer du Nord; à l'ouest, l'océan Atlantique; au sud, les Pyrénées, le cours inférieur de l'Èbre, la Méditerranée, le Garigliano et la Narenta; à l'est, la Bosna dans tout son cours, la Save jusqu'à son confluent avec le Danube, la Theyss, une ligne imaginaire allant de cette dernière rivière aux montagnes de la Moravie, la Sala et le cours de l'Èbre. Quelques années avant sa mort, Charlemagne, pour assurer à l'avance la paix de ses États, régla les droits respectifs de ses héritiers dans une grande assemblée tenue à Thionville (806). Il assura à Pepin et à Louis, ses deux plus jeunes fils, les royaumes d'Italie et d'Aquitaine dont il les avait déjà investis en 781, et désigna le reste, c'est-à-dire le royaume des Francs, comme devant être le partage de son fils aîné Charles, auquel on ne saurait douter qu'il avait l'intention de transmettre la dignité impériale, quoiqu'il n'ait rien statué à cet égard dans l'assemblée de Thionville. En reconstituant les royaumes d'*Aquitaine* et d'*Italie*, Charlemagne avait pensé sans doute que ces deux pays, habitués, l'un à ses ducs particuliers, l'autre à l'indépendance, repousseraient moins un joug qui leur laisserait une existence propre.

Divisions géographiques : pays soumis et pays tributaires. — Le vaste empire de Charlemagne comprenait des pays entièrement soumis, qui obéissaient directement à l'empereur, et étaient administrés par ses officiers, et d'autres qui avaient conservé leurs institutions nationales et leurs magistrats, et qui n'étaient astreints qu'à la condition de payer le tribut. Les peuples tributaires formaient une zone qui couvrait les frontières de l'ouest, du sud et de l'est. C'étaient, à l'ouest, les BRETONS; au sud, les BASQUES avec *Pampelune* pour capitale; le duché de BÉNÉVENT en Italie, qui renfermait les villes de *Bénévent, Capoue, Salerne, Lucéra, Bari, Tarente, Brindes;* à l'est, les SLAVES, divisés en OBOTRITES, WILTZES, SORABES, TCHÈQUES et MORAVES. On pourrait ajouter les ILES BALÉARES, la CORSE et la

SARDAIGNE, sur lesquels les Francs ne parvinrent jamais à établir qu'une domination nominale. Quant aux pays soumis, ils étaient assujettis à la division administrative des comtés et des légations, à la division militaire des marches et à la division politique en trois royaumes des Francs, d'Italie et d'Aquitaine.

Royaume des Francs proprement dit. — Le royaume des Francs proprement dit, dont Charlemagne s'était réservé directement l'administration, renfermait les huit provinces de Neustrie, Bourgogne, Austrasie, Saxe, Frise, Thuringe, Bavière et Alamanie.

La NEUSTRIE avait perdu son ancienne prospérité. Paris, depuis la chute des Mérovingiens, n'était plus le séjour des rois; les trois grandes métropoles de *Sens, Rouen, Tours*, étaient déchues de leur grandeur. C'est seulement à de rares intervalles que l'histoire vient sauver de l'oubli les villes neustriennes pour citer *Soissons* et *Noyon*, où furent couronnés Carloman et Charlemagne; *Troyes*, où Pepin réunit la première armée qu'il conduisit en Aquitaine. Les seules cités qui avaient pris un peu d'importance politique étaient: *Angers*, où résidait le margrave qui commandait à la marche établie pour maintenir la turbulence des Bretons; *Boulogne* et *Gand*, dont Charlemagne avait fait des arsenaux considérables et où il avait placé des flottes destinées à surveiller les incursions des pirates du Nord. Les *villæ* royales se ressentaient elles-mêmes de l'abandon dans lequel se trouvait la Neustrie: celles d'*Attigny*, sur l'Aisne, de *Verberie* et de *Kiersy*, sur l'Oise, étaient beaucoup moins fréquentées que sous les Mérovingiens.

Dans le rôle insignifiant que jouait la BOURGOGNE, on aurait difficilement reconnu l'ancien royaume de ce nom; cependant elle renfermait encore la PROVENCE et l'HELVÉTIE (Suisse), et possédait des villes considérables, comme *Lyon, Vienne, Embrun, Besançon, Arles, Genève, Luxeuil*, et les résidences royales de *Payerne* et de *Mantailles*.

C'était aux provinces rhénanes que la prépondérance politique était passée; c'était pour leurs villes et leurs *villæ* que les Carlovingiens réservaient toutes leurs faveurs.

L'AUSTRASIE, qui s'étendait depuis les rives de l'Escaut qui la séparait de la Neustrie, jusqu'à la Sala, était le berceau des Francs; devenue le centre de leur empire, elle conserva même leur nom dans celui de *Franconie* appliqué à sa partie orientale. Longtemps avant Charlemagne, l'Austrasie comptait déjà sur les deux rives du Rhin des villes importantes : à l'ouest, sur la Moselle, *Trèves* et *Metz*, l'ancienne capitale du royaume d'Austrasie; *Coblentz*, au confluent de la Moselle et du Rhin; *Spire, Worms, Mayence, Cologne*, le long de ce dernier fleuve; *Nimègue*, sur le Wahal; puis *Ingelheim*,

à l'ouest de Mayence. De l'autre côté du Rhin, on peut citer *Wurtzbourg* et *Francfort* sur le Mein. A ces villes nombreuses, que Charlemagne embellit de palais et d'églises, il faut ajouter les résidences royales dont le séjour du prince ne tarda pas à faire de grands centres de population. Nous nommerons *Aix-la-Chapelle*, *Duren*, *Héristal*, *Thionville*, *Valenciennes*, *Andernach* et *Tribur*.

La Saxe, qui s'étendait, de l'ouest à l'est, des rives de l'Ems au cours de l'Elbe, et, du nord au sud, de la péninsule Cimbrique aux confins de la Thuringe, était habitée, comme nous l'avons déjà dit, par les trois grandes tribus des Westphaliens, ou Saxons occidentaux, des Ostphaliens, ou Saxons orientaux, et des Nord-Liudes, ou Nordalbingiens, au nord entre les bouches de l'Elbe, l'Eyder et la Baltique. Avant la conquête opérée par Charlemagne, ce territoire ne renfermait qu'un petit nombre de lieux fortifiés, tels que *Sigebourg*, qui en couvrait l'entrée du côté du Rhin, et *Ehresbourg*, (le *Château d'Honneur*), sur la Rohne, dont les Francs s'emparèrent pour y placer une garnison. Mais, lorsque Charlemagne eut soumis les Saxons, il s'appliqua à changer leurs habitudes, et, afin de faire cesser la mobilité de leur existence, il s'efforça de les attacher au sol et de les fixer dans des villes qui servirent en même temps de boulevards contre les mouvements des peuples slaves. Bientôt, sur tous les points de la Saxe, s'élevèrent un grand nombre de cités qui devaient leur origine, soit à des forteresses, comme *Lippstadt*, aux sources de la Lippe, *Herstell*, sur le Wéser, *Hobbuoki* (Hambourg), aux bouches de l'Elbe; soit à des palais, comme *Hall*, sur la Sala, et *Magdebourg*, sur l'Elbe; soit enfin à des évêchés, comme *Brême* et *Minden*, sur le Wéser, *Halberstadt*, sur l'Holzemme, *Hildesheim*, sur l'Innerste, *Verden*, sur l'Aller, *Paderborn*, dans la vallée de la Lippe, *Osnabruck*, sur la Hase, et *Munster*, sur l'Aa.

La Frise, qui pourrait être considérée comme une dépendance de la Saxe, s'étendait le long de la mer du Nord, des bouches du Rhin à celles du Wéser, et ne renfermait d'autres villes que *Deventer*, sur l'Issel, et *Rustringen*, près de l'embouchure du Wéser.

La Thuringe, située au sud de la Saxe, dont elle était séparée par l'Unstrutt, couvrait l'Austrasie à l'est contre les incursions des Slaves, mais ne possédait guère d'autres lieux remarquables que les *villæ* d'*Ingolstadt* et de *Lutrahahof*.

La Bavière, renfermée entre les Alpes et le Danube, le Lech et l'Ens, avait perdu son indépendance depuis la révolte de Tassillon, et était administrée par des comtes francs. Ses villes principales étaient *Ratisbonne* ou *Regensburg*, et *Passau*, sur le Danube, *Frey-*

singen, sur l'Iser, *Salzbourg*, sur la Salza, et *Augsbourg*, sur le Lech. A l'est de la Bavière, jusqu'à la Theyss, limite extrême de l'empire au sud-est, se trouvait la Pannonie, occupée jadis par les Avares. Après le destruction de ce peuple (796), Charlemagne abandonna le territoire compris entre le Raab et la Theyss à une tribu de Huns qui avaient promis d'embrasser le christianisme, et qui donnèrent à ce pays le nom de HUNNIE ou AVARIE. Mais, entre la Bavière et le Raab, dans cette partie de la Pannonie qui confinait à l'empire, Charlemagne organisa la MARCHE ORIENTALE (marche d'Autriche), où s'élevèrent les évêchés de *Faviana* et de *Nitra*.

L'ALAMANIE ou SOUABE, qui forme aujourd'hui le Wurtemberg, le duché de Bade et la Suisse allemande, était entièrement soumise depuis 748. Elle s'étendait, de l'est à l'ouest, du Lech, qui la séparait de la Bavière, à la rive droite du Rhin, et, du sud au nord, des Alpes à la Franconie. Ses villes principales étaient *Coire, Saint-Gall, Constance*, et *Augsbourg*, sur le Lech.

On peut rattacher à l'Alemanie l'ALSACE, située entre le Rhin et les Vosges, partie de l'Allemagne destinée à devenir française et qui faisait communiquer la Gaule à la Germanie; ses villes importantes étaient *Strasbourg* et *Bâle*.

Royaume d'Italie. — Le royaume d'Italie renfermait tout l'ancien royaume des Lombards, depuis les Alpes jusqu'au Garigliano. Il comprenait la Lombardie, la marche Trévisane et celle de Carinthie ou duché de Frioul, ainsi que les possessions de l'Église.

Dans la LOMBARDIE, les villes principales étaient *Pavie, Milan, Vérone*. La MARCHE TRÉVISANE avait *Trévise* pour capitale.

Au nord-est de la Péninsule, la MARCHE de CARINTHIE ou DUCHÉ de FRIOUL, qui s'étendait jusque dans la Pannonie inférieure, comprenait : le FRIOUL, avec une capitale de même nom, au nord d'Aquilée, la LIBURNIE, l'ISTRIE et la DALMATIE, dont une partie néanmoins appartenait à l'empire grec.

Le PATRIMOINE DE SAINT PIERRE, dont la donation faite par Pepin le Bref avait été confirmée par Charlemagne, se composait : du DUCHÉ de ROME, c'est-à-dire de la Sabine et de l'ancien Latium, avec *Rome* pour capitale, de la PENTAPOLE, dont les villes étaient *Ancône, Rimini, Pesaro, Fano* et *Sinigaglia*, et de l'EXARCHAT qui s'étendait le long de l'Adriatique jusqu'au cours de l'Adige au nord, avec les villes de *Padoue, Ravenne, Bologne, Ferrare, etc.*

Royaume d'Aquitaine. — Le royaume d'Aquitaine, érigé en faveur de Louis, le plus jeune des fils de Charlemagne, s'étendait du nord au sud, de la Loire aux Pyrénées et au cours inférieur de l'Èbre, et, de l'est à l'ouest, du Rhône à l'océan Atlantique.

Outre l'Aquitaine proprement dite, ce royaume renfermait encore la Septimanie, le duché de Gascogne et les marches espagnoles.

L'AQUITAINE, dont la capitale était *Toulouse*, se trouvait divisée sous le rapport politique en quinze comtés, savoir : 1° le POITOU, capitale *Poitiers*; 2° le BERRY, cap. *Bourges*; 3° la SAINTONGE, cap. *Saintes*; 4° l'ANGOUMOIS, cap. *Angoulême*; 5° le LIMOUSIN, cap. *Limoges*; 6° l'AUVERGNE, cap. *Clermont*; 7° le VELAY, cap. *le Puy*; 8° le GÉVAUDAN, cap. *Javouls*; 9° le ROUERGUE, cap. *Rhodez*; 10° l'ALBIGEOIS, cap. *Albi*; 11° le TOULOUSAN, cap. *Toulouse*; 12° l'AGÉNOIS, cap. *Agen*, avec la *villa* de *Chasseneuil* sur le Lot; 13° le BORDELAIS, cap. *Bordeaux*; 14° le QUERCY, cap. *Cahors*; 15° le PÉRIGORD, cap. *Périgueux*.

Sous l'administration du jeune Louis et surtout de ses tuteurs, Guillaume de Toulouse et saint Benoit d'Aniane, l'Aquitaine se remit promptement des maux de la guerre désastreuse qu'elle avait soutenue pour son indépendance. Saint Benoît planta des vignes et des oliviers, ouvrit des routes, créa des moyens d'irrigation et fonda le célèbre monastère d'Aniane, qui non-seulement fut un foyer religieux et intellectuel, mais qui devint bientôt un grand centre industriel et agricole.

La SEPTIMANIE ou GOTHIE, qui s'étendait le long de la Méditerranée, des Pyrénées à l'embouchure du Rhône, avait perdu ses priviléges sous Charlemagne et était divisée administrativement en sept comtés : de *Narbonne*, de *Béziers*, de *Nîmes*, de *Lodève*, de *Carcassonne*, d'*Agde* et de *Maguelonne*.

Le DUCHÉ DE GASCOGNE, compris entre le cours de la Garonne et l'Océan, relevait du royaume d'Aquitaine; mais sa soumission était précaire, ainsi que le prouve le désastre de Roncevaux, auquel les Gascons prirent une large part. Dans cette circonstance, il est vrai, leur duc Lupus[1] fut pendu et son duché confisqué; mais plus tard Charlemagne le rendit à son fils, en en détachant toutefois la partie située au delà des montagnes de la Navarre, pour y organiser la marche de Gascogne dont *Jacca* paraît avoir été la capitale.

La MARCHE D'ESPAGNE que Charlemagne constitua avec les conquêtes qu'il avait faites sur les deux versants des Pyrénées, s'étendait au sud jusqu'à la vallée de l'Èbre. Elle était divisée en deux parties : à l'ouest la MARCHE DE GASCOGNE dont nous venons de parler

1. Lupus était d'origine mérovingienne; il descendait de cet Hatton que son frère Hunald, duc d'Aquitaine, avait fait mettre à mort pour recueillir tout l'héritage paternel. C'est de ce Lupus que la famille d'Armagnac prétendait descendre.

et qui correspond à la Navarre; et à l'est la MARCHE DE GOTHIE (Catalogne actuelle) dont la capitale était *Barcelone,* lieu de résidence du chef militaire qui avait sous ses ordres les comtes d'*Ampurias,* de *Girone,* d'*Urgel,* d'*Ausone* et de *Bezalu.*

IV. Gouvernement de Charlemagne. — Tandis qu'il rapprochait par la victoire tant de peuples de mœurs et d'origines différentes, Charlemagne s'appliquait à les soumettre tous à une administration régulière; reprenant l'idée de restauration sociale qui, depuis la chute de l'empire d'Occident, avait été le rêve de tous les grands chefs barbares, il tentait un vigoureux effort pour faire sortir la centralisation du désordre et de l'anarchie. Mais au lieu de se borner, comme les Mérovingiens, à une imitation servile du gouvernement impérial, « il n'emprunta aux traditions romaines que des idées et des lumières, et non des formes politiques impraticables; il voulut civiliser la race franque et germanique par le développement et non par l'anéantissement de son génie natif. » Charlemagne, en effet, n'oublia jamais l'origine de la royauté carlovingienne, « qui était fondée sur le droit barbare et sur l'insurrection des principes germaniques contre les traditions et les maximes de la politique impériale. » Les emprunts qu'il fit à l'empire ne formèrent que l'enveloppe de son gouvernement qui maintint dans toute leur force les institutions d'outre-Rhin avec les modifications qui s'y étaient introduites depuis l'établissement des barbares sur le sol de la conquête. Il conserva l'organisation judiciaire des Germains, respecta leurs différentes législations, et n'essaya pas même de soustraire l'autorité royale aux entraves de l'ancien compagnonnage germanique. On en retrouve à chaque instant l'image dans l'intervention qu'exercent les grands (*majores*) à des époques régulières et toutes les fois qu'un intérêt de quelque importance se produit dans la nation ou dans la famille royale[1]. Acceptant la société telle qu'elle était à son avénement, avec ses tendances aristocratiques, Charlemagne constitua une monarchie consultative dans laquelle les grands seuls participaient aux affaires comme *conseillers* du prince. Germanique et aristocratique par le fond, impérial par la forme, le gouvernement de Charlemagne eut

1. Ainsi lorsque Charlemagne veut partager sa succession entre ses trois fils, il consulte les grands : « Conventum habuit imperator cum primoribus et optimatibus Francorum de pace constituenda et conservanda inter filios suos, et divisione regni facienda in tres partes. » (*Eginhard*, an. 806.) De même, lorsqu'il veut entreprendre la guerre contre les Lombards, il rencontre une vive opposition chez quelques-uns de ses leudes : « Quidam e primoribus Francorum, cum quibus consultare solebat, adeo voluntati ejus renisi sunt, ut se regem deserturos, domumque redituros, libera voce proclamarent. » (*Eginhard*, an. 773.)

encore un caractère ecclésiastique à cause des droits et des obligations attachés à la protection qu'il devait à l'Église.

Gouvernement local : comtes, vicaires, scabini, bénéficiers; système militaire, envoyés royaux. — Pour l'administration des provinces, Charlemagne conserva à peu près les éléments que lui avaient légués les Mérovingiens, mais en leur imprimant toutefois un caractère nouveau. Ainsi la division du territoire en comtés remontait, on peut le dire, au premier âge de la monarchie, et avait été calquée en quelque sorte sur celle des anciennes cités romaines. Charlemagne la conserva et en fit dans les provinces le pivot de son gouvernement; mais il s'efforça d'enlever à l'autorité des comtes préposés à l'administration des comtés le caractère indépendant qu'ils avaient pris sous les Mérovingiens, pour en faire de simples agents de l'autorité royale. Magistrats permanents et amovibles, ils étaient investis des fonctions administratives, judiciaires et militaires. Ainsi ils percevaient les tributs, veillaient à l'entretien des ponts et des routes, et présidaient une fois par mois les assises du comté, auxquelles tous les hommes libres étaient primitivement tenus d'assister. Mais comme les propriétaires s'accommodaient peu de ces dérangements périodiques, Charlemagne les remplaça par des échevins (*scabini, scheppen*, juger) dont le choix appartenait aux officiers royaux, et qui, moyennant une part dans les amendes, remplissaient les fonctions de juges. L'innovation qui faisait ainsi passer le pouvoir judiciaire à un corps d'hommes spéciaux peut être considérée comme la première origine de la magistrature en France.

Enfin, les comtes étaient chargés de réunir et d'amener les hommes à l'armée. Le service militaire, qui était gratuit, pesait non plus sur les personnes, mais bien sur les propriétés. Un capitulaire de 803 statua que tout homme libre qui aurait en toute propriété ou en bénéfice quatre manses[1] en pleine culture serait obligé de servir en personne; que celui qui n'aurait que trois manses se joindrait à un autre qui n'en aurait qu'un, et que celui-ci contribuerait pour sa part à l'équipement et à l'entretien du premier. Deux propriétaires de deux manses chacun devaient se réunir, de manière à ce que l'un se rendît à l'armée avec la contribution de l'autre. Enfin, celui qui n'avait qu'un manse, devait être équipé et défrayé par trois propriétaires de même condition qui resteraient chez eux.

Au-dessous des comtes se trouvaient les vicaires, les centeniers, et les dizeniers, dont la juridiction ne s'étendait qu'à une subdivision du comté, dans laquelle ils remplissaient, sous la surveil-

1. Le manse, qui renfermait douze *jugera*, est évalué environ quatre hectares.

lance du comte, les mêmes fonctions que ce dernier exerçait dans le comté.

Enfin les bénéficiers ou vassaux de l'empereur formaient encore une classe d'agents locaux; « ils tenaient du prince, quelquefois héréditairement, plus souvent à vie, plus souvent encore sans aucune stipulation ni règle, des terres, des domaines, dans l'étendue desquels ils exerçaient un peu en leur propre nom, un peu au nom de l'empereur, une certaine juridiction et presque tous les droits de la souveraineté. » (*Guizot.*)

Au-dessus de ces agents locaux et résidents, Charlemagne avait compris le besoin, pour maintenir l'unité du gouvernement, de faire prédominer sans cesse l'autorité royale, afin de la rendre en quelque sorte présente sur tous les points à la fois. Il avait donc divisé l'empire en grandes légations (*missatica*) dont chacune devait être inspectée par deux envoyés royaux, ordinairement un évêque et un comte, qui étaient chargés d'y tenir quatre plaids par an, d'y recueillir les plaintes du peuple et de réformer les prévarications. Les *missi dominici*, investis d'une autorité supérieure, corrigeaient les abus, suspendaient et remplaçaient même les fonctionnaires, et rendaient à leur maître un compte exact de l'état des provinces.

Gouvernement central, la royauté, le palais. — A la tête du gouvernement se trouvait l'empereur, auquel tout aboutissait, et qui, grâce à son activité extraordinaire, s'occupait des plus petits détails de l'administration. Son autorité n'était point absolue, puisqu'il partageait le pouvoir avec l'aristocratie qui intervenait dans les affaires de l'État, soit par l'organe des grands officiers du palais, soit par les assemblées nationales. Ces grands officiers du palais qui étaient les conseillers ordinaires du prince et qui l'enveloppaient, pour ainsi dire, dans un réseau d'influences domestiques, étaient : l'*apocrisiaire*, qui « avait dans ses attributions tout ce qui concernait l'administration ecclésiastique du royaume; » le *chancelier*, « chargé d'écrire les diplômes du roi; » le *chambrier*, qui « s'occupait spécialement de l'entretien de la personne royale; » le *comte du palais*, qui « devait juger tous les procès portés par appel devant la justice plus impartiale du palais ; » et enfin le *sénéchal*, le *bouteiller*, le *connétable*, le *mansionnaire* ou maître des logis, quatre *grands veneurs* et un *fauconnier*. Quoique l'organisation du palais ait été empruntée à l'étiquette du Bas-Empire, néanmoins les grands dignitaires n'étaient pas, comme ceux de l'empire romain, de simples instruments, mais des conseillers qui prenaient une part active à tous les actes du pouvoir.

Les assemblées nationales. — L'autorité royale était encore limitée par les assemblées nationales dans lesquelles l'influence de l'aristocratie se faisait fortement sentir, mais dont Charlemagne, grâce à l'action personnelle qu'il exerçait, savait se servir comme d'un vaste moyen de gouvernement. Tombée en désuétude sous les Mérovingiens, cette institution, qui avait été rétablie par Pepin, prit sous son fils un développement considérable, puisque pendant son règne les assemblées nationales se réunirent trente-cinq fois, et que, d'après la volonté du monarque, elles devaient se tenir régulièrement deux fois par an. Ces assemblées étaient à la fois politiques et religieuses : les malls et les conciles étaient venus s'y réunir, sous la présidence du roi, devenu, en quelque sorte, chef temporel de l'Église comme il l'était de l'État; « les articles des capitulaires étaient aussi bien des canons de conciles que des ordonnances administratives. »

« C'était l'usage de ce temps, dit Hincmar, de tenir chaque année deux assemblées (*placita majora*), et pas d'avantage. La première avait lieu au printemps; on y réglait les affaires générales de tout le royaume. Dans cette assemblée se réunissaient tous les grands (*majores*), tant ecclésiastiques que laïques : les plus considérables (*seniores*), pour prendre et arrêter les décisions; les moins considérables (*minores*), pour recevoir ces décisions et quelquefois en délibérer aussi et les confirmer, non par un consentement formel, mais par leur opinion et l'adhésion de leur intelligence.

« L'autre assemblée, dans laquelle on recevait les dons généraux du royaume, se tenait seulement avec les plus considérables de l'assemblée précédente et les principaux conseillers. On commençait à y traiter les affaires de l'année suivante, s'il en était dont il fût nécessaire de s'occuper d'avance, comme aussi de celles qui pouvaient être survenues dans le cours de l'année qui touchait à sa fin, et auxquelles il fallait pourvoir provisoirement et sans retard.

« Dans l'une ou l'autre de ces deux assemblées, et pour qu'elles ne parussent pas convoquées sans motif, on soumettait à l'examen des grands, en vertu des ordres du roi, les articles de loi nommés *capitula*, que le roi lui-même avait rédigés par l'inspiration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, ils en délibéraient un, deux ou trois jours, ou plus, selon l'importance des affaires. Des messagers du palais, allant et venant, recevaient leurs questions et leur rapportaient les réponses; et aucun étranger n'approchait du lieu de leur réunion jusqu'à ce que le résultat de leurs délibérations pût être mis sous les yeux du grand prince, qui alors, avec la sa-

gesse qu'il avait rapportée de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous obéissaient.

« Si le temps était beau, tout cela se passait en plein air; sinon, dans plusieurs bâtiments distincts où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée, où les hommes les moins considérables ne pouvaient entrer.

« Les lieux destinés à ces assemblées des grands seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés et les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres principaux de l'État se séparaient dès le matin du reste de la multitude; alors les seigneurs ci-dessus désignés, les clercs d'un côté, les laïques de l'autre, se rendaient dans la salle qui leur était assignée, et où l'on avait fait honorablement préparer des siéges. Lorsque les seigneurs laïques et ecclésiastiques étaient ainsi séparés de la multitude, il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes; de même, s'ils voulaient faire venir quelqu'un, soit pour demander des aliments, soit pour faire quelque question et le renvoyer après en avoir reçu ce dont ils avaient besoin, ils en étaient les maitres. Ainsi se passait l'examen des affaires que le roi proposait à leurs délibérations. »

Ce tableau nous fait connaitre le caractère différent de ces deux réunions, le rôle qu'y remplissaient les assistants et l'action qu'y exerçait la royauté. La première assemblée qui se tenait au printemps était la plus importante, soit par la nature des sujets qu'on y traitait, soit par le nombre des personnes qui s'y rendaient. Les ducs, les comtes y amenaient les centeniers et les *scabini*, avec les hommes considérables de leurs provinces, pour y décider des grandes affaires de l'État ainsi que de la promulgation des capitulaires. La seconde assemblée, qui se tenait en automne, n'avait pas la même importance politique. C'était la réunion des grands et des bénéficiers qui venaient, suivant l'usage des Francs, apporter des présents au roi, ou régler avec lui les comptes de ses domaines; Charlemagne profitait de leur présence pour s'enquérir de l'état et des besoins du pays, et pourvoir aux affaires imprévues qui avaient pu surgir dans le cours de l'année. Ainsi les assemblées nationales furent pour Charlemagne un moyen d'action dont il se servait « pour gouverner les petits comme les grands et les rallier tous en corps de nation. »

Les Capitulaires. — C'est dans ces assemblées que Charlemagne fit revoir la loi salique et rédiger les lois non écrites des Frisons, des Saxons et des Thuringiens ; c'est là encore que furent promulgués les *Capitulaires*. Ce mot, dérivé du latin *capitulum* (petit chapitre), désigne les dispositions législatives prises par les rois francs de la première race et surtout par ceux de la seconde. On a conservé du règne de Charlemagne soixante-cinq capitulaires divisés en onze cent cinquante-un articles, qui n'ont pas entre eux de lien bien étroit, et dont l'ensemble, loin de former un code complet de législation, présente un pèle-mêle de tous les actes du gouvernement. On y rencontre confondus des extraits d'anciennes lois, des lois nouvelles, des actes dés conciles, des instructions données aux agents de l'autorité, des réponses à des questions adressées par les comtes et les évêques; quelquefois des arrêts de jugements rendus, ou même de simples nominations de fonctionnaires.

Mais si l'on ne trouve pas dans les Capitulaires l'ordre et la clarté de nos codes modernes, on y voit briller l'activité prodigieuse et la vaste intelligence de Charlemagne, qui y embrasse la vie sociale sous toutes ses faces, depuis les prescriptions de la morale religieuse jusqu'aux ordonnances de police et aux plus minutieux règlements de l'intendance des métairies royales. Tout, en effet, dans les Capitulaires est passé en revue : la position du clergé, pour qui Charlemagne constitue la dîme; la législation pénale, dont il adoucit quelquefois la rigueur envers les esclaves, mais dont il aggrave souvent aussi la sévérité, pour le vol par exemple, qui était puni de la perte d'un œil, et en cas de récidive de celle du nez et même de la mort; la vie civile, qui est l'objet de nombreuses dispositions empruntées presque toutes à la législation canonique, et ayant pour but de régler et d'améliorer la famille; la mendicité, dont Charlemagne poursuivait la suppression en ordonnant à chacun de ses fidèles de nourrir ses pauvres, soit sur son bénéfice, soit dans l'intérieur de sa maison. Enfin, à une époque où les peuples ne payaient pas d'impôt régulier, et où les domaines du prince devaient seuls subvenir aux besoins de l'État, on ne doit pas s'étonner de voir l'empereur donner les soins les plus minutieux à l'économie de ses *villæ*, et Charlemagne réglant tout, depuis la vente des œufs jusqu'à la distribution des ouvriers dans tous les arts mécaniques, doit être pour nous un nouveau sujet d'admiration.

Rapports de Charlemagne avec l'Église romaine et avec l'Église gallo-franque. — Le caractère ecclésiastique étant un des côtés saillants de la royauté carlovingienne, il est important de voir dans quels rapports le gouvernement de Charlemagne se trouvait

placé à l'égard de l'Église romaine et de toutes les Églises de l'empire franc.

Si Charlemagne a affermi les bases de la domination temporelle des papes sur une partie de l'Italie, il a contribué puissamment à étendre leur suprématie spirituelle sur l'Occident, soit en soumettant la Germanie à leur autorité, soit en leur assurant sur toutes les Églises de l'empire un pouvoir qu'ils n'avaient point eu auparavant[1]. Mais d'un autre côté, les obligations que lui imposait la protection qu'il exerçait sur l'Église romaine, lui conféraient certains droits qui se confondaient souvent avec ceux de la souveraineté. Ainsi il validait l'élection des pontifes, c'est-à-dire que lorsque le pape avait été élu par le clergé et par le peuple romain, l'approbation de l'empereur lui était nécessaire pour être consacré.

Mais Charlemagne exerçait une action beaucoup plus directe encore sur l'Église gallo-franque, dont toutes les affaires se confondaient dans son gouvernement avec les autres détails de l'administration. Après avoir arraché les Églises de l'empire à l'anarchie qui les désolait dans la première moitié du huitième siècle, les Carlovingiens devaient, en effet, être intéressés à y maintenir l'ordre et la régularité qu'ils y avaient introduites : aussi voit-on Charlemagne intervenir dans leur administration et dans les questions de dogme comme dans les questions de discipline. Ainsi il convoque et préside les conciles, ou, du moins, les assemblées nationales qui se réunissent sous sa présidence sont à la fois des conciles et les plaids généraux du royaume; c'est en son nom que se publient tous les canons, toutes les mesures relatives à l'Église, et c'est au pouvoir temporel qu'est confié le soin de les faire exécuter. Deux tentatives de réformes avaient été faites à cette époque par l'Église elle-même; l'une de ces réformes, qui s'adressait au clergé séculier, était l'institution des chanoines, dont l'idée remonte à saint Augustin, et qui avait été rétablie par Chrodegand (760) dans l'Église de Metz dont il était évêque; l'autre, pour le clergé régulier, était la réforme des monastères auxquels saint Benoit d'Aniane venait de proposer une règle nouvelle (780). Ces deux réformes furent adoptées dans des conciles présidés par Charlemagne qui s'en fit l'ardent propagateur; car on le voit, pendant tout son règne, exercer par lui-même ou par ses délégués une surveillance active sur l'administration épiscopale et sur toutes les maisons religieuses. En outre, quoique Charlemagne parle dans ses Capitulaires

1. Ainsi Charlemagne ordonne aux prêtres d'apprendre le chant grégorien et d'administrer le baptême selon le rite romain : « Ut cantum romanum pleniter discant... Ut audiant episcopi baptisterium presbyterorum, ut secundum morem romanum baptizent. » (*Karol. M. Capit.*, an. 789.)

du rétablissement des élections canoniques, il en violait constamment le principe, puisque les faits attestent que c'était lui qui nommait les évêques et qui disposait des riches abbayes. Enfin, tout en témoignant le plus grand respect pour la suprématie spirituelle du pape, Charlemagne intervenait dans les controverses religieuses et en matière dogmatique ; c'est ainsi qu'il fait condamner dans le concile de Francfort (794) l'hérésie des adoptiens et le culte des images; c'est ainsi encore que, dans le concile d'Aix-la-Chapelle (809), il fait ajouter dans le symbole de Nicée les mots *Filioque* au *qui ex Patre procedit.* Le pape, consulté à propos de cette question, répondit que ce mot, dont l'adjonction avait déjà été décrétée par le troisième concile de Tolède, expliquait la vraie foi ; mais que les conciles œcuméniques, approuvés par le saint-siége, avaient défendu de rien ajouter au symbole. Cependant le *Filioque* resta dans le symbole qu'on chantait dans l'Église gallo-franque, et Rome l'adopta un peu plus tard.

L'Église se rattachait donc au pouvoir civil et ne jouissait pas même de son indépendance en matière spirituelle. Mais, en retour de la liberté qu'il lui enlevait, Charlemagne accordait à l'Église des avantages dont la possession devait plus tard lui faciliter la domination du monde. A toutes les sources de revenus que possédait déjà l'Église, il ajouta la dime qu'il rendit obligatoire dans ses États; il étendit la juridiction des tribunaux ecclésiastiques[1], et il accorda à l'Église une prépondérance marquée dans l'État; attribuant aux évêques la principale influence dans les assemblées, leur soumettant la décision des affaires importantes et recommandant à ses agents comme au reste du peuple d'obéir à l'évêque.

V. Premier réveil littéraire, fondation des écoles : les écoles mineures et les écoles majeures. — Enfin nous arrivons à cette partie de l'œuvre de Charlemagne qui, plus que ses conquêtes, plus que son administration, lui a mérité le surnom de Grand. Après avoir garanti l'Europe des dangers d'une nouvelle invasion et reconstitué l'ordre social en dissolution, c'est un beau titre de gloire pour lui d'avoir arrêté la décadence intellectuelle, et relevé l'esprit humain de l'état d'abaissement dans lequel il était tombé. Lorsque ce prince monta sur le trône, toute littérature avait disparu; les écoles laïques fondées en Gaule par les Romains avaient péri; celles d'Autun et de Lyon même, jadis si florissantes, n'avaient pu résister aux désordres du septième siècle; les langues grecque et latine s'alté-

1. A la vérité, il relevait les appels des cours ecclésiastiques et se réservait le droit de les juger en dernier ressort.

raient et étaient menacées de se perdre sous l'influence d'une prononciation vicieuse, d'une orthographe détestable et d'une ignorance complète des règles du langage. Charlemagne, qui voulait civiliser les peuples soumis à ses lois, entreprit courageusement, dans l'ordre intellectuel, une restauration semblable à celle qu'il avait opérée dans l'ordre social. Le premier moyen qu'il mit en œuvre fut l'établissement des écoles. Non content de fonder dans son propre palais une sorte d'académie littéraire, il enjoignit aux évêques dans leurs diocèses et aux abbés dans leurs monastères d'imiter cet exemple, et fit de cette recommandation l'objet d'une lettre sous forme de circulaire, qui ne resta pas sans résultat; de cette époque datent les écoles célèbres de Metz, de Tours, de Ferrières, de Fulde, de Reicheneau, d'Aniane, de Saint-Vandrille, etc., etc. Ces écoles, instituées dans les monastères, étaient de deux espèces : majeures et mineures. « Dans les écoles *mineures*, qui étaient publiques, on recevait les enfants du dehors et on leur apprenait les principes de la foi catholique, l'oraison dominicale, les psaumes, les notes musicales, le chant et la grammaire. Dans les écoles *majeures*, qui étaient réservées aux moines, on enseignait les sciences sacrées et séculières, c'est-à-dire la théologie, qui se composait de la connaissance des deux Testaments, des Pères, des canons, et les sept arts libéraux (la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique et la musique). Dans tous les monastères il y avait au moins un *scholasticus* très-instruit des études du temps. « Les *scholastici*, dit le moine Trithème, étaient versés non-seulement dans les saintes Écritures, mais dans les mathématiques, l'astronomie, la géométrie, l'arithmétique, la rhétorique, la poésie et dans toutes les sciences séculières. » (*M. Mignet.*)

Savants étrangers que Charlemagne attire dans ses États. — La fondation des écoles ne tarda pas à porter ses fruits. Sous la haute surveillance de Charlemagne, qui visitait souvent ces asiles de la science afin d'exciter l'émulation par des promesses et des récompenses, ces établissements ont formé une forte génération qui a illustré les règnes de son fils et de son petit-fils. Mais le génie puissant de ce grand prince avait besoin de résultats plus immédiats; il voulait, de son vivant, voir le développement de cette renaissance littéraire qu'il ne lui suffisait pas d'avoir préparée pour l'avenir. Animé d'un grand amour pour les lettres, il sut trouver du temps pour elles au milieu des nombreuses occupations qui l'assiégeaient, et il se fit le disciple des hommes les plus instruits de l'époque ; il prit pour conseiller le sage et l'habile pape Adrien Ier ; apprit de Pierre de Pise la grammaire à trente-trois ans, et d'Alcuin, à l'âge de trente-huit, la dia-

lectique, la rhétorique et les sciences mathématiques. Il ne parvint, il est vrai, jamais à bien écrire, parce qu'il s'y était pris trop tard; mais il parla le latin aussi facilement que l'allemand, sa langue maternelle, et il comprit parfaitement le grec, sans pouvoir toutefois le prononcer. Charlemagne voulut inspirer le même goût, le même amour de la science à sa famille et à ceux qui l'entouraient, afin de faire de sa cour un foyer d'intelligence d'où rayonneraient les lumières. De là cette *école palatine* dont la direction était confiée à Alcuin, qui suivait le monarque partout où il se transportait et dans laquelle tous les assistants déposaient leurs noms germaniques pour prendre des surnoms puisés dans la littérature sacrée ou profane: Charlemagne-David', Alcuin-Flaccus, Angilbert-Homère. Mais l'exemple d'un homme et sa seule influence personnelle peuvent difficilement agir d'une manière spontanée sur toute une nation. Charlemagne le comprit, et, pour communiquer rapidement à ses peuples les connaissances dont il sentait l'utilité, il attira en Gaule Pierre de Pise, qui enseignait à Pavie; Paul Warnefried, diacre d'Aquilée; le Goth Théodulfe, auquel il donna l'évêché d'Orléans; le Bavarois Leidrade, qu'il nomma archevêque de Lyon et son bibliothécaire; l'Irlandais Clément et l'Anglo-Saxon Alcuin. « Il adjoignit encore à ces doctes étrangers, dans l'œuvre intellectuel qu'il les chargea d'opérer, une colonie de maîtres de grammaire, de chant et d'arithmétique qu'il fit venir de Rome. »

Alcuin; ses travaux littéraires: correction des manuscrits. — Parmi ces hommes d'élite, il faut distinguer Alcuin et Éginhard, qui, chacun dans des genres différents, ont contribué puissamment à imprimer aux esprits une activité toute nouvelle. Alcuin, né à York vers 735, avait été élevé dans le monastère de cette ville, qui, par un concours heureux de circonstances, avait pu conserver intact le dépôt des connaissances littéraires et scientifiques apportées autrefois par les missionnaires de Grégoire le Grand. Il rencontra Charlemagne à Parme au moment où il revenait de Rome après avoir obtenu le pallium pour l'archevêque d'York. Sollicité par le monarque de s'attacher à lui, il hésita quelque temps, et finit en 782 par se décider à s'établir en France, où il reçut successivement de la générosité du prince les abbayes de Ferrières en Gâtinais, de Saint-Loup à Troyes, de Saint-Josse dans le Ponthieu, et de Saint-Martin de Tours. Confident de Charlemagne, il ne tarda pas à devenir pour lui « une sorte de premier ministre intellectuel. » Dans cette haute position, il seconda les vues du monarque et concourut vivement à accélérer le mouvement littéraire, non-seulement par ses ouvrages, mais par son enseignement à l'école palatine, par l'impulsion qu'il donna à l'organisation

des écoles claustrales, et surtout enfin par la correction et la révision des manuscrits de l'ancienne littérature, dont les textes, par l'ignorance des copistes, étaient devenus méconnaissables. Il exécuta lui-même une révision complète des livres sacrés, et, sous son inspiration, ses nombreux disciples dispersés dans les monastères se mirent ardemment à l'œuvre : des copies correctes échangées entre les abbayes ne tardèrent pas à se multiplier, et leur réunion donna bientôt naissance à ces précieuses bibliothèques attachées à presque tous les établissements cénobitiques. Après quatorze années d'une vie aussi laborieuse, Alcuin obtint de Charlemagne l'autorisation de se retirer dans son abbaye de Tours (796), où il mourut en 804. Dans la retraite il continua ses ouvrages, qui nous le montrent historien et poëte fort médiocre sans doute, mais « théologien de profession » et littérateur aussi familiarisé avec Aristote et Virgile qu'avec saint Jérôme et saint Augustin.

Éginhard, historien de Charlemagne. — Alcuin était un savant qui devint homme d'État; Éginhard, au contraire, eut le goût des lettres au milieu des préoccupations de la vie politique. Franc d'origine, et, comme il le dit lui-même, « barbare peu exercé dans la langue des Romains, » il fut élevé dans l'école du palais par Charlemagne qui fit de lui le surintendant des travaux publics, son ami et son conseiller intime. A la mort de son bienfaiteur, Éginhard ne put voir s'amoindrir la royauté dans la main de Louis le Débonnaire, et il se retira à l'abbaye de Seligenstadt, où il mourut en 836. La reconnaissance le poussa à retracer la vie de Charlemagne; animé par son sujet, il s'éleva bien au-dessus des misérables chroniques d'alors pour concevoir et exécuter la seule composition vraiment historique que nous rencontrions depuis trois siècles. Acteur lui-même dans les événements qu'il raconte, il ne s'en tient pas aux faits extérieurs; il scrute souvent avec bonheur les causes lointaines, pèse le mérite des institutions et montre réellement Charlemagne dans toute sa grandeur.

NEUVIÈME LEÇON.

Programme. — Histoire de l'Église et du saint-siége depuis le cinquième siècle. — Conversion des barbares germains. — Schisme de l'Église grecque. — Union du pape et de l'empereur, du cinquième au neuvième siècle.

I. *Progrès du catholicisme en Occident, du cinquième au neuvième siècle.* — Destruction du polythéisme dans l'empire. — L'arianisme chez les barbares : 1° chez les Ostrogoths et les Burgondes ; 2° chez les Visigoths. Conversion de ces peuples (587) ; 3° chez les Vandales ; 4° chez les Lombards. — Les Francs, fils aînés de l'Église. — Conversion de l'Irlande ; l'île des saints. — Conversion des Anglo-Saxons. — Conversion de la Germanie ; saint Boniface.
II. *Schisme de l'Église grecque.* — Lutte de l'Église contre les hérésies orientales. — Le nestorianisme et le troisième concile œcuménique d'Éphèse (431). — L'eutychéisme ou le monophysisme et l'Hénoticon de Zénon (482). — Le monothélisme et le sixième concile de Constantinople (680). — Querelle des iconoclastes. — Schisme de Photius.
III. *Union du pape et de l'empereur, du cinquième au neuvième siècle.* — Situation des papes à l'égard des empereurs grecs. — La papauté affranchie de la suprématie temporelle de Byzance. — Puissance temporelle des papes. — Suprématie spirituelle du saint-siége dans l'Église.

I. Progrès du catholicisme en Occident, du cinquième au neuvième siècle. Destruction du polythéisme dans l'empire. — L'édit de Milan rendu par Constantin (313), en accordant aux chrétiens l'entière liberté de religion, avait hâté leur victoire et livré l'empire au catholicisme. Bientôt, avec le concours de l'État, l'Église eut achevé la conquête du monde romain. La réaction de Julien put à peine arrêter ses progrès irrésistibles. Sous le règne de Valentinien II, les partisans de l'ancien culte étaient déjà réduits à implorer la tolérance du gouvernement. « Rome, disait le préfet Symmaque dans une requête adressée à l'empereur, Rome veut rester fidèle au culte de ses ancêtres. Nous ne vous demandons pas de privilége pour notre religion, nous vous supplions seulement de la laisser en possession de ses droits. » Théodose consomma la ruine du polythéisme. « Nous voulons, dit-il, que tous les peuples régis par notre clémence aient pour religion celle que le bienheureux apôtre saint Pierre a transmise aux Romains.... Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi prennent le nom de chrétiens[1]. » Une loi, promulguée en 392, interdit formelle-

1. Cunctos populos quos clementiæ nostræ regit temperamentum in tali volumus religione versari, quam divinum Petrum apostolum tradidisse Romanis religio usque nunc ab ipso insinuata declarat... Hanc legem sequentes christianorum nomen jubemus amplecti. (L. XVI, *Cod. Theodos.*, tit. I.)

ment le culte des dieux. Les temples furent fermés ou détruits; les sacrifices offerts dans les maisons particulières furent punis par des amendes, et la recherche de l'avenir dans les entrailles des victimes devint un crime de haute trahison, entraînant la peine de mort. Arcadius et Honorius renouvelèrent les édits de leur père. Le polythéisme, presque entièrement chassé des villes, ne put désormais se maintenir que dans les campagnes et n'eut plus guère pour sectateurs que des paysans, dont le nom (*pagani*) a formé celui de paganisme. Au commencement du cinquième siècle, l'Église catholique, si elle n'était pas maîtresse de toutes les consciences, occupait du moins sans rivale toutes les positions officielles et triomphait dans toute l'étendue de l'empire.

L'arianisme chez les barbares. — Survinrent les barbares. A leur approche, l'Église put craindre que l'invasion ne mît en péril, sinon son existence, du moins sa domination. Une partie des tribus germaniques qui pénétrèrent dans l'empire, était, il est vrai, déjà soumise à la loi du Christ, mais elle ne la connaissait que « mutilée, pour ainsi dire, et défigurée par les erreurs d'Arius. » Les Goths furent les premiers Germains qui reçurent le baptême. Des prisonniers enlevés en Grèce et en Asie Mineure leur prêchèrent l'Évangile et firent un grand nombre de conversions dès le milieu du troisième siècle. Vers l'an 370, Fridigern, chef des Visigoths, envoya une ambassade auprès de l'empereur Valens pour demander du secours contre son rival Athanaric. Parmi les députés était l'évêque Ulphilas ou Wulfila. Celui-ci se laissa gagner par les ariens de Constantinople, et tout le parti de Fridigern suivit son exemple. Dès lors, l'arianisme se répandit chez tous les peuples de la race gothique et chez leurs alliés (Visigoths, Ostrogoths, Gépides, Vandales, Alains, Suèves, Burgondes). « La persistance avec laquelle tous ces peuples s'attachèrent à l'hérésie paraît avoir sa cause dans la liaison naturelle existant entre l'arianisme et le polythéisme. Comme ils avaient été primitivement convertis par des ariens, ils ne s'élevèrent point à l'idée d'une Église unique : accoutumés dès l'origine à voir dans les diverses formes religieuses l'expression des nationalités, ils envisagèrent l'arianisme comme le génie de leur race. Ils ne furent point ébranlés par l'isolement où cette croyance les plaçait vis-à-vis des habitants catholiques de leurs provinces, l'unité religieuse ne leur paraissant ni nécessaire, ni même désirable. Aussi n'abusèrent-ils point de leur puissance pour persécuter les autres chrétiens, excepté dans les cas d'irritation politique[1]. »

1. Dœllinger, *Origines du christianisme*, t. II, p. 137.

1° **Chez les Ostrogoths et les Burgondes.** — Lorsque les Ostrogoths s'établirent en Italie, leur roi Théodoric eut la sagesse d'épargner, même de protéger l'Église catholique. Il avait pour maxime de ne point chercher à influencer l'Église, ni ses affaires intérieures; il proclama d'abord et sut faire respecter la pleine liberté de croyance. Mais vers la fin de sa vie, il se laissa entraîner à des sentiments de haine et bientôt à des actes tyranniques contre les orthodoxes. L'oppression religieuse paraît ne s'être point renouvelée sous ses successeurs, et lorsque Bélisaire assiégea Rome, Vitigès put soutenir dans les négociations que, pendant la domination des Goths, jamais un Italien n'avait été contraint d'abjurer sa foi, jamais un barbare n'avait été persécuté pour avoir embrassé le catholicisme.

Les Burgondes, d'abord en partie catholiques, embrassèrent en masse l'arianisme, sous le règne de Gondebaud, vers la fin du cinquième siècle. L'hérésie ne domina que pendant vingt ans. Sigismond rendit la prépondérance à l'Église catholique, qui triompha définitivement en Bourgogne après la conquête franque.

2° **Chez les Visigoths. Conversion de ces peuples** (587). — La destinée du catholicisme, sous le sceptre arien des princes visigoths, fut pleine de vicissitudes. Poussé par des défiances politiques et par un zèle religieux rare parmi les ariens germaniques, le roi Euric se livra à de telles violences contre les catholiques de ses provinces que, suivant l'expression de Sidoine Apollinaire, « on pouvait douter qu'il eût à cœur l'extension de sa puissance plus que l'extermination du catholicisme; il paraissait plutôt le chef de la secte arienne que le roi de ses sujets. » La perte des provinces gauloises fut la conséquence de cette politique. Les premiers successeurs d'Euric et d'Amalaric respectèrent les droits des catholiques espagnols; mais Léovigild (572-586) renouvela les persécutions. Pendant son règne, son fils Herménégild abjura l'hérésie (578). Pour échapper au châtiment qui le menaçait, il fit alliance avec le patrice des districts maritimes d'Espagne, encore soumis aux Césars d'Orient, et, soutenu par l'étranger, il appela aux armes les catholiques des provinces méridionales. Chassé de Valence après un long siége, il s'enfuit à Cordoue; mais il fut bientôt réduit aux dernières extrémités et forcé d'implorer son pardon. Le roi, son père, employa tout, menaces et promesses, pour le déterminer à recevoir la communion des mains d'un évêque arien. Il résista avec une invincible opiniâtreté et subit la peine de mort, le jour de Pâques 584, à Tarragone. Quatre années auparavant, une assemblée d'évêques ariens convoquée à Tolède avait décidé, pour faciliter les abjurations, qu'on abolirait l'usage de rebaptiser ceux qui renonçaient à la foi romaine et que les convertis seraient sim-

plement tenus à prononcer cette formule : « Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit! » Beaucoup de catholiques acceptèrent cet accommodement; la résistance énergique des plus zélés attira sur eux la colère du roi; mais, après la mort de Léovigild (586), Rekkared, son second fils, convoqua une assemblée générale de tous les évêques, tant ariens que catholiques; et après une discussion dont l'issue était prévue d'avance, il reçut publiquement le baptême de l'Église romaine; les Visigoths suivirent son exemple presque sans opposition (587). Le concile de 589 acheva la ruine de l'arianisme en Espagne. Les Suèves s'étaient déjà rangés à la foi catholique en 560. La disparition de l'hérésie hâta la fusion des conquérants et des vaincus dans la péninsule hispanique.

3° Chez les Vandales.—Les Vandales montrèrent moins de modération que les Goths. Genséric fut un violent persécuteur du catholicisme. Son fils Hunéric sembla d'abord rendre aux orthodoxes un peu de liberté; mais il changea bientôt de politique, exclut de tous les emplois ceux qui ne professaient pas l'arianisme et livra aux Maures plusieurs milliers de martyrs. Il publia une ordonnance « qui appliquait aux catholiques tous les châtiments infligés par les empereurs aux hérétiques, qui fermait les églises, en remettait les biens, ainsi que ceux des évêchés, aux ariens, condamnait au feu tous les livres de théologie catholique, interdisait toute ordination de prêtre ou d'évêque et déclarait les catholiques, sans distinction de rang, incapables de tester et d'hériter. » Guntamond, successeur de Hunéric, rappela d'exil tous les catholiques, excepté les évêques (585). Son règne fut pour l'Église une heureuse trêve. Après lui, Thrasamond reprit le plan de Hunéric, et ferma de nouveau toutes les églises. Elles furent rouvertes par Hildéric; mais ce prince fut dépossédé par Gélimer, et les catholiques craignaient déjà le retour des persécutions, lorsque Bélisaire parut sur la côte d'Afrique. La chute du royaume des Vandales délivra l'Église pour un temps. Mais bientôt allaient venir les Arabes. Cette province, où le catholicisme avait fait, à la voix de saint Augustin, des progrès si rapides et si merveilleux, était une proie réservée à l'islamisme.

4° Chez les Lombards. — La ruine de la monarchie des Ostrogoths par les armes des Grecs avait rendu momentanément toute l'Italie à l'Église romaine; mais ce n'était qu'une victoire passagère. En 568, les Lombards passèrent les Alpes. Ils traitèrent les Italiens avec beaucoup plus de dureté que n'avaient fait les Ostrogoths. Notamment, sous le règne anarchique des trente-six ducs, de 574 à 584, les églises furent pillées et les prêtres massacrés, parce qu'ils refusaient d'adorer une tête de chèvre ou

de manger de la viande offerte aux idoles. Le roi Autharis (584-590) rétablit l'ordre et la paix ; mais, arien zélé, il défendit qu'aucun enfant lombard reçût le baptême catholique. Le roi Agilulfe, converti par Théodélinde, fille du duc de Bavière, abjura l'arianisme et rendit au clergé orthodoxe une grande partie de ses biens. Mais l'arianisme remonta sur le trône avec Ariovalde, et Rotharis, qui fut cependant un grand prince (636-652), favorisa de nouveau l'hérésie : sous son règne, presque chaque ville des États lombards avait un évêque arien installé près de l'évêque catholique. Toutefois l'hérésie ne fit aucun progrès parmi les Italiens, elle resta bornée aux Lombards, dont le culte fut longtemps souillé de superstitions païennes. Dans le duché de Bénévent, en 680, ils honoraient encore un dragon doré et un arbre auquel était appendue une peau de bête.

Les Francs, fils aînés de l'Église. — Plus heureux que les autres barbares, les Francs ont été appelés les fils aînés de l'Église. C'est qu'ils entrèrent dans son sein sans avoir passé par les erreurs d'Arius. « Clovis reçut le baptême catholique précisément à une époque où tous les princes des tribus germaines étaient ariens. Dès les premiers temps de l'invasion franque, les Gaulois catholiques se montraient déjà enclins à préférer le joug des Francs, quoique païens, à celui des ariens burgondes et visigoths; à plus forte raison tous les yeux se tournèrent-ils avec amour vers Clovis converti. On vit en lui le héros qui devait délivrer l'Occident de l'oppression arienne. » Dès ce moment le triomphe de l'Église fut assuré, et ses conquêtes se multiplièrent avec une étonnante rapidité.

Conversion de l'Irlande; l'île de saints. — Saint Patrik avait déjà commencé la conversion de l'Irlande ; lorsqu'il mourut vers 465, l'île, qui devait être bientôt l'*île des saints*, possédait un certain nombre d'églises, de couvents et d'écoles ecclésiastiques. Les Pictes du nord de l'Écosse eurent pour apôtre l'Irlandais saint Colomban, qui fonda également de nombreuses églises dans les Hébrides et parmi les Scots de Bretagne (563-597). L'Église irlandaise, aux sixième et septième siècles, atteignit son plus brillant période : l'esprit de l'Évangile y respirait partout. La verte Érin était de toute l'Europe le pays qui possédait le plus d'établissements pieux, le plus de corporations religieuses et les plus zélées. L'Occident n'avait point alors de meilleures écoles que celle de saint Tinnian de Clonard, fondée en 530, et celle de Lismore qu'établit en 640 saint Cataldus. « Pendant que toute l'Europe était livrée au pillage et à la misère par des armées de barbares, cette île, encore en paix, défendue par la mer, offrait asile à tous les amis de la science et de la vie ascétique. Les étrangers qui, non-seulement de la Bretagne, mais

encore des régions continentales, émigraient chez les Irlandais, recevaient d'eux une hospitalité empressée. De leur côté, de pieux Irlandais, savants pour leur époque, s'en allaient en missionnaires, loin de leur patrie, fonder ou réformer des cloîtres, et devenaient les civilisateurs de la plupart des pays de l'Europe. »

Conversion des Anglo-Saxons. — La décadence et les malheurs de l'Église bretonne offraient alors un contraste frappant avec l'état florissant de l'Église irlandaise. Les Bretons, impuissants à conjurer les invasions perpétuelles des Scots et des Pictes, avaient eu recours à un remède pire que le mal; ils avaient appelé les Saxons. Les Saxons et les Angles étaient complétement païens. Le christianisme, qui avait reçu de graves atteintes dans la Bretagne romaine par la corruption des mœurs et par les progrès de l'hérésie de Pélage, se ranima un peu en présence de l'invasion et de la servitude; les Bretons, qui surent maintenir leur indépendance dans les montagnes du pays de Galles, relevèrent les autels et rouvrirent les écoles; mais la décadence évidente du christianisme dans ces contrées n'en frappait pas moins tous les yeux. Enfin saint Grégoire le Grand monta sur le trône de saint Pierre (590-604). Depuis longtemps il méditait de soumettre à la loi du Christ la Grande-Bretagne. « On raconte que, dans sa jeunesse, un jour qu'il se promenait à Rome dans un marché d'esclaves, voyant de jeunes garçons d'une blancheur et d'une beauté éclatantes, il leur demanda à quelle nation ils appartenaient : ils lui répondirent qu'ils étaient Angles ; et alors Grégoire, par une allusion tirée de ce mot, *Angli fere Angeli,* dit-il, Angles beaux comme des anges, exprimant ainsi le regret de ce que ces créatures que Dieu avait faites si belles, fussent encore la proie de l'erreur. » Quand il fut devenu pape, il acheta des esclaves anglo-saxons, et les prépara peu à peu, par une instruction chrétienne, à devenir les missionnaires de leur propre nation. En 596, le moine Augustin partit avec quarante compagnons pour évangéliser la Grande-Bretagne. Les divers peuples de l'heptarchie embrassèrent successivement le christianisme. Il faut rappeler ces poétiques paroles de l'un des thanes du roi de Bernicie, Edwin : « Quand nous sommes ainsi, dans l'hiver, assemblés autour de l'âtre du foyer, que la flamme y pétille et qu'on laisse la porte entr'ouverte, nous voyons quelquefois arriver un oiseau qui entre, qui tourne et qui s'échappe par une autre issue; moi je trouve que la destinée humaine ressemble à l'entrée et à la sortie subite de cet oiseau; nous ne savons ni d'où il vient ni où il va; celui qui pourra expliquer ce mystère nous rendra un grand service et nous croirons en lui... » C'était le sentiment de l'immortalité que les mission-

naires, de l'Église romaine venaient apporter ou réveiller dans les îles Britanniques.

Dès sa naissance, l'Église anglo-saxonne eut des rapports fréquents avec Rome. Beaucoup de prêtres et de laïques, même des rois, allaient en pèlerins dans la ville sainte, pour y visiter les tombeaux des martyrs et des apôtres; d'autres s'y rendaient pour traiter les affaires de l'Église, pour y étudier les sciences ou pour s'y former à la vie ascétique. Ces voyages et le contact avec d'autres peuples, notamment avec les Francs, avaient pour résultat de tenir sans cesse éveillé l'esprit des Anglo-Saxons; ce qu'ils remarquaient de bon et d'utile à imiter dans les institutions religieuses de Rome et de la France, ils l'importaient chez eux et réformaient les abus naissants de leur Église par la contemplation assidue des églises étrangères.

Conversion de la Germanie. Saint Boniface. — C'est d'Angleterre et d'Irlande que partirent les plus illustres apôtres de la Germanie. Saint Colomban, sorti du couvent irlandais de Bangor, se rendit, au commencement du septième siècle, dans les États du roi d'Austrasie Théodebert et fonda l'abbaye de Luxeuil. Il remonta le Rhin et la Limat et s'établit avec ses disciples à Wangen, au milieu des païens, puis dans les environs de Bregenz. Vers 612 il passa en Italie et y fonda dans les Apennins le couvent de Bobbio, où il mourut. Son disciple saint Gall continua son œuvre sur les bords du lac de Constance. Saint Rupert convertit les Bavarois et fonda l'évêché de Salzbourg vers 618. Au nord, près des bouches du Rhin, saint Amand entreprit, en 630, la conversion des païens de Belgique. « Il allait de lieu en lieu, dit son biographe, veillant au salut des âmes, quand il apprit qu'il existait au delà de l'Escaut un pays dont les habitants adoraient à la place de Dieu des bois et des idoles. Le saint homme, plus touché de compassion pour l'aveuglement de ces malheureux que de crainte pour sa vie qu'il allait exposer, alla trouver l'évêque de Noyon et le supplia de demander au roi Dagobert une lettre jussoire, déclarant que ceux qui ne consentiraient pas d'eux-mêmes à recevoir le baptême y seraient contraints par la puissance royale. Après avoir reçu les pouvoirs du roi et la bénédiction de l'évêque, Amand partit avec courage. Mais à peine pourrait-on raconter tout ce qu'il souffrit là d'injures, combien de fois il fut battu par les gens de la ville, chassé par les femmes et les paysans, jeté même dans l'Escaut. Ceux qui l'accompagnaient l'abandonnèrent. Mais lui se nourrissait du travail de ses mains. » Après de cruelles souffrances, il parvint à fonder un monastère à Gand et une église à Anvers. Saint Éloi, évêque de Noyon et de Tournai (630-659), s'appliqua également à répandre l'Évangile parmi les Flamands, les Anversois,

les Frisons et les Suèves (de la Zélande). Saint Livin fut l'apôtre du Brabant. « Les habitants se livrèrent contre lui à des violences barbares et le frappèrent de leurs mains sanglantes. » Il fut massacré dans le pays d'Alost en 657. Cependant le paganisme recula peu à peu, et vers la fin du septième siècle il ne restait plus à convertir que les Frisons du littoral. Le zèle de Pepin d'Héristal favorisa les conquêtes pacifiques des missionnaires. Saint Willebrod, Anglo-Saxon de naissance, étendit ses prédications sur les bords du Zuiderzée (702). Son successeur saint Wulfran fut sur le point de convertir le vaillant duc des Frisons Radbod, qui ne refusa le baptême que pour ne pas être séparé de ses aïeux dans l'autre vie. Winfrid, plus connu sous le nom glorieux de saint Boniface, quitta son monastère d'Exeter pour rejoindre saint Willebrod. Il s'avança d'abord jusqu'à Utrecht; mais ses premiers efforts ne réussirent pas. Après un voyage à Rome, où il reçut la bénédiction du pape Grégoire II, il évangélisa la Bavière, ensuite la Thuringe et remonta vers la Frise. Il commençait à prêcher parmi les Hessois et les Saxons, lorsqu'il fut rappelé par le pape. A Rome il reçut de nouveaux pouvoirs et le titre d'évêque régionnaire de la Germanie. Il revint dans la Hesse et poursuivit heureusement son entreprise. Grégoire III lui envoya le pallium et lui donna le droit de nommer des évêques (732). Après la mort de Grégoire III et de Charles Martel (741), l'œuvre de Boniface fut soutenue par Pepin le Bref et par le pape Zacharie. L'apôtre devint archevêque de Mayence. Mais quand il eut fondé l'abbaye de Fulde, il se choisit un successeur, reprit la vie errante du missionnaire et alla se faire tuer en Frise par une bande de païens (755). Les armes de Charlemagne achevèrent la conversion de la Germanie.

II. Schisme de l'Église grecque. Lutte de l'Église contre les hérésies orientales; le nestorianisme et le troisième concile œcuménique d'Éphèse (431). — Tandis que l'orthodoxie faisait de rapides progrès en Occident, l'hérésie restait en permanence dans l'empire d'Orient; à peine l'une avait-elle succombée sous les anathèmes de l'Église qu'une autre s'élevait immédiatement pour la remplacer : hérésies d'autant plus dangereuses, qu'en attaquant, sous des formes spécieuses, le mystère de la Trinité dans la personne du Fils de Dieu, elles sapaient le christianisme dans sa base. Arius (312) avait nié la divinité de Jésus-Christ, soutenu qu'il n'était pas de même essence que le Père; qu'il avait eu un commencement puisqu'il avait été engendré, et qu'il aurait pu ne pas être. Cette désastreuse doctrine se répandit rapidement en Asie, malgré les canons de Nicée, et lorsque Théodose le Grand l'eut accablée du poids de sa toute-puissance,

elle se réfugia chez les barbares. Mais à peine avait-elle déserté l'empire que d'autres erreurs s'y produisirent. « Les ariens avaient voulu d'abord rabaisser le Christ à n'être qu'une émanation de Dieu, ou même qu'un homme; par cette atteinte portée au caractère de la divinité dans sa personne, ils réduisaient le christianisme au rôle d'une simple philosophie. Cette tentative reconnue inutile, on s'efforça d'obtenir le même résultat par d'autres voies. On raffina sur le mystère de l'Incarnation, sur les caractères de l'essence divine. On voulut, comme Nestorius, faire envisager le Christ ainsi qu'un être double et dans lequel les deux personnes, la divine et l'humaine, avaient été constamment séparées. » Nestorius refusa à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu (Θεοτόκος) et ne lui reconnut que celui de mère du Christ (Χριστοτόκος), c'est-à-dire mère d'un corps et d'une ame humaine. Instruit des progrès qui faisait cette hérésie par le patriarche d'Alexandrie, le souverain pontife Célestin Ier réunit à Éphèse le troisième concile œcuménique, qui condamna Nestorius et sa doctrine (431).

L'eutychéisme ou le monophysisme, et l'Hénoticon de Zénon (482). — Plus tard la crainte de tomber dans l'hérésie des nestoriens, jeta Eutychès dans une erreur peut-être plus dangereuse. Archimandrite d'un monastère situé près de Constantinople, Eutychès, après être sorti de sa retraite pour combattre l'hérésie des deux natures, finit par les confondre tellement en une seule, que la distinction en devint impossible; il enseigna que dès l'instant de l'incarnation, il n'y avait eu dans Jésus-Christ qu'une seule personne et une seule nature (448). Le concile œcuménique de Chalcédoine (451) ne parvint pas à étouffer cette hérésie, quoiqu'il ait nettement établi la doctrine qui a prévalu dans l'Église que Jésus-Christ existe en une seule personne et en deux natures bien distinctes. Trente ans plus tard, la querelle n'était pas terminée, et l'empereur Zénon prétendit mettre fin aux luttes qui déchiraient l'empire, en interposant son autorité; mais le formulaire qu'il publia, sous le nom d'*Hénoticon* (482), ne put, quoique conforme à la foi de Nicée, prévenir les séditions théologiques[1], ni empêcher les différentes branches de la secte des monophysites de se réunir sous la dénomination nouvelle de jacobites.

Le monothélisme et le sixième concile œcuménique de Constantinople (680). — A l'hérésie des monophysites succéda celle des monothé-

1. « Au milieu de ce siècle, dit Gibbon, la valeur ou même le son d'une syllabe suffisait pour troubler la paix de l'empire. » C'est ainsi que sous le règne d'Anastase, des séditions violentes éclatèrent à propos du *trisagion* (trois fois saint), auquel les prêtres d'Antioche ajoutèrent « qui a été crucifié pour nous. » Les partisans et les adversaires de l'addition en vinrent aux mains et ensanglantèrent les rues de Constantinople.

lites qui soutenaient « qu'il n'y avait eu dans Jésus-Christ, après la confusion des deux natures, qu'une volonté unique et qu'une seule opération de volonté. » L'empereur Héraclius, sous le règne duquel éclata cette hérésie, se montra favorable aux sectaires et publia un édit célèbre nommé *Ecthèse* (639) qui condamnait la doctrine des deux volontés. Constant II, son fils, pour mettre fin aux luttes que soulevait cette question, abrogea l'Ecthèse et crut, par son *Type* (648), imposer silence aux deux partis. Mais le pape Martin Ier condamna le Type comme un de ses prédécesseurs, Jean IV, avait condamné l'Ecthèse ; et enfin, en 680, le souverain pontife Agathon réclama l'intervention d'un concile œcuménique qui se réunit à Constantinople, et anathématisa le monothélisme dont les partisans finirent par se fondre avec les eutychéens.

Querelle des iconoclastes. — Les discussions relatives à la nature de Jésus-Christ venaient à peine d'être terminées, lorsque surgit tout à coup la querelle des iconoclastes ou des briseurs d'images. « Dans la cinquième session du second concile de Nicée (787), un moine de l'Orient raconte, d'après son expérience personnelle, l'origine de la secte des iconoclastes. A l'en croire, dans les premières années du huitième siècle, et fort peu de temps avant la persécution commencée par l'empereur Léon III, dit l'Isaurien, un juif vint trouver le khalife ommiade Yesid II et l'excita à détruire toutes les images dans son empire. Le calife décréta la proscription universelle des images. Par son ordre, on fit tomber ou l'on recouvrit d'une couche de chaux les peintures dans les églises des chrétiens. Peu à peu, l'opinion défavorable aux images, qui avait ainsi une origine juive et musulmane, pénétra parmi les chrétiens limitrophes de l'empire des khalifes. Un évêque de Nacolie, en Phrygie, fut le premier à prêcher la doctrine des iconoclastes, et l'empereur Léon III (717-741), homme grossier et sans lettres, après avoir dissimulé quelque temps ses véritables opinions par égard pour le clergé de Constantinople, finit par éclater et par proscrire toutes les images comme des idoles. »

La proscription des images, à peine interrompue pendant quelques années, dura plus d'un siècle. Depuis 726, date du premier décret de Léon l'Isaurien, jusqu'à l'année 842, qui vit le triomphe de la doctrine catholique, on compte quatre-vingt-dix ans de persécution. Après les violences de Léon III et de son fils Constantin Copronyme, vint un temps de répit sous le règne de Constantin V et de sa mère Irène. En 787, le septième concile œcuménique, le second de Nicée, condamna et anathématisa la décision du concile que Constantin Copronyme avait assemblé trente années auparavant. Après la mort d'Irène, la proscription recommença et se prolongea,

pendant quarante ans, sous les règnes de Nicéphore, de Léon l'Arménien, de Michel le Bègue et de Théophile. « Enfin, en 842, l'impératrice Théodora, qui gouvernait l'empire au nom de son fils, replaça les évêques catholiques sur leurs siéges et rouvrit aux religieux les portes de leurs monastères. Mais déjà les semences du schisme étaient jetées : Photius allait monter sur le siége de Constantinople, et, sous le prétexte d'une nouvelle querelle théologique, la séparation allait se prononcer entre la chaire patriarcale et l'autorité souveraine des pontifes romains. »

Schisme de Photius. — Le fils de Théodora, Michel l'Ivrogne, avait pris Néron pour modèle. Sa mère voulut réprimer ses désordres; il l'enferma dans un cloître et relégua dans l'île de Mitylène le patriarche de Constantinople Ignace, qui refusait de prêter les mains à ce crime (861). Photius, capitaine des gardes, le plus savant homme de l'empire, prit, quoique laïque, la place du patriarche légitime. Le pape Nicolas Ier protesta contre cette usurpation; bientôt après, un conflit de juridiction vint envenimer la querelle; les deux pontifes se disputèrent la suprématie sur les Bulgares nouvellement convertis. Photius, excommunié par le pape, l'excommunia de son côté et déclara la guerre aux Latins qui faisaient procéder le Saint-Esprit à la fois du Père et du Fils par l'addition du *Filioque* au symbole du concile de Nicée. Le meurtre de Michel l'Ivrogne (867) rendit la paix à l'Église. Ignace reprit possession de son siége; mais à sa mort, Photius recouvra la faveur impériale et se fit nommer patriarche malgré les réclamations du pape Jean VIII (877). Son triomphe fut de courte durée. En 886, il fut déposé par Léon VI, le philosophe, successeur de Basile le Macédonien, et le bourreau lui creva les yeux. Sa chute et son supplice ne mirent pas fin aux divisions de l'Église. Loin de là, la discorde s'enflamma chaque jour davantage entre les Grecs et les Latins. Les patriarches de Constantinople persistèrent à méconnaître la suprématie du saint-siége et à rejeter le *Filioque*. Enfin, en 1054, les légats du pape déposèrent sur l'autel de Sainte-Sophie, une excommunication solennelle contre le patriarche Michel Cérularius et contre les partisans des doctrines hérétiques de l'Église grecque. Le schisme fut alors entièrement consommé, il dure encore après huit cents ans, et du côté des soi-disant orthodoxes, les haines absurdes, qui datent du temps de Photius, n'ont rien perdu de leur aveugle emportement.

III. Union du pape et de l'empereur, du cinquième au neuvième siècle.

Situation des papes à l'égard des empereurs grecs. — La persécution ordonnée par Léon l'Isaurien contre les « adorateurs des images

amena (726) la plus grande et la plus importante des révolutions qui se soit accomplie depuis l'établissement du christianisme. » Les papes, jusqu'alors n'avaient eu qu'une souveraineté purement spirituelle. En se séparant de l'empire de Constantinople, ils devinrent des princes temporels, reconnus par toute l'Europe occidentale. Cette transformation en annonçait d'autres. De l'indépendance à la domination, la transition se montrait d'avance : Grégoire III devait avoir pour successeurs Grégoire VII et Boniface VIII.

« Saint Léon et saint Grégoire, dit l'abbé Fleury, n'étaient ni princes souverains, ni seigneurs temporels. Ils étaient persuadés de la distinction des deux puissances que le pape Gélase a si bien exprimée quand il dit que les empereurs mêmes sont soumis aux évêques dans l'ordre de la religion, et que dans l'ordre politique, les évêques, même celui du premier siége, obéissent aux lois des empereurs. » Ces grands papes laissèrent passer toutes les occasions de se rendre indépendants. Lorsque Phocas usurpa le trône de Constantinople (602), Grégoire Ier aurait pu facilement se rendre maître de Rome et de la portion de l'Italie encore soumise aux empereurs d'Orient. « Phocas ne s'était élevé à l'empire que par la violence et le meurtre; c'était un usurpateur manifeste. Les exarques, enveloppés par les Lombards, haïs et méprisés des Italiens qu'ils accablaient au lieu de les défendre, n'auraient pas tenu contre le puissant génie de Grégoire. Quel avantage n'avait pas sur ses faibles lieutenants un prélat généreux qui, par ses soins paternels et par une vigilance infatigable, nourrissait Rome et l'Italie dans les temps de disette et qui protégeait les sujets de l'empire autant contre les injustices de leurs gouvernants que contre les entreprises des barbares! Combien aurait-il trouvé de prétextes pour légitimer le projet d'allier la souveraineté temporelle avec l'autorité spirituelle? Grégoire n'en fut pas tenté: vicaire de celui qui a dit que son royaume n'est pas de ce monde, il crut devoir laisser à la puissance séculière le choix du souverain. La soumission de Constantinople et du reste de l'empire lui parut un titre suffisant en faveur de Phocas[1]. » Et cependant les empereurs byzantins ne prétendaient pas seulement régler l'administration civile et politique du duché de Rome et de toute l'Italie, on les voit encore intervenir dans les questions de discipline ecclésiastique, comme dans toutes les discussions théologiques. Ainsi, saint Grégoire le Grand demande l'agrément de l'empereur pour conférer le pallium à un évêque des Gaules; Zénon prétend terminer la querelle des eutychéens par son Hénoticon (482), et Héraclius celle des monothélites par son Ecthèse (639).

1. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, l. LX.

La papauté affranchie de la suprématie temporelle de Byzance. — La papauté ne devait pas montrer toujours la même soumission. Lorsque parut le décret de Léon l'Isaurien contre les images, Grégoire II lui écrivit une lettre mémorable où respirait déjà l'esprit de Grégoire VII : « Ton entreprise est une œuvre de désordre, d'impudence et de vanité.... Tu veux nous effrayer; tu nous dis : J'enverrai à Rome et je briserai l'image de saint Pierre; je me ferai amener, chargé de chaînes, le pontife Grégoire. Tu dois savoir pourtant que les pontifes qui se succèdent à Rome siégent comme sur une muraille intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Abstiens-toi de nous insulter et ne crois pas nous faire peur par tes menaces. Nous n'avons pas besoin de lutter avec toi; le pontife de Rome se retirera en Campanie, à vingt-quatre stades de son siége, et alors tu peux venir et poursuivre les vents, si cela t'amuse. Une seule chose nous afflige, c'est que, tandis que les sauvages et les barbares se civilisent, toi l'homme de la civilisation, tu tombes dans la barbarie. Tout l'Occident envoie les fruits de la foi au prince des apôtres. Si tu mandes de ton côté des gens pour renverser son image, fais-y bien attention, nous t'en prenons à témoin, nous sommes innocent du sang que leur arrivée fera répandre. » Cette lettre fut suivie d'un appel adressé aux Vénitiens, aux villes de la Pentapole et à Luitprand, roi des Lombards pour la défense de la religion (726). Les Romains chassèrent le gouverneur qui résidait dans leur ville de la part de l'empereur grec, s'organisèrent en république et donnèrent au pape la direction générale des affaires. Le territoire de cette république, formé du duché de Rome, s'étendait du nord au midi, depuis Viterbe jusqu'à Terracine, et de l'est à l'ouest, depuis Narni jusqu'à l'embouchure du Tibre. Les Lombards, de leur côté, profitèrent de la détresse de l'empire pour étendre leurs possessions en Italie. Luitprand s'empara de Ravenne et envahit l'exarchat et la Pentapole. Mais l'Italie n'avait pas rejeté l'autorité de l'empereur pour se soumettre au joug d'un maître barbare. Le pape et les Vénitiens arrêtèrent les progrès de Luitprand, et l'obligèrent de restituer ses conquêtes (730). Grégoire II mourut l'année suivante. Son successeur Grégoire III maintint contre les Grecs l'indépendance de la république romaine. Léon l'Isaurien envoya une armée et une flotte dans le golfe Adriatique; mais cette entreprise échoua complétement, et dès lors l'Italie n'eut plus à redouter les protestations impuissantes des Byzantins; elle n'avait à craindre que l'ambition des Lombards. « Grégoire III se tourna vers le Nord d'où pouvait venir le secours des barbares contre les barbares du Midi. » Il envoya au duc des Francs, Charles Martel, les clefs du saint sépulcre et les chaînes de saint Pierre, des présents

considérables, et le titre de consul romain. Il offrait de lui transférer les droits qui primitivement avaient appartenu à l'empereur[1]. « L'Austrasien comprit; il se disposait à une alliance qui faisait les Francs protecteurs de l'Église et qui eût mis fin sur-le-champ à la domination lombarde; mais la mort de Charles Martel et du pape, suivie de la mort de Léon l'Isaurien (741), retarda cette révolution. »

Puissance temporelle des papes. — L'alliance de la papauté et de la maison d'Héristal eut pour effet d'assurer l'indépendance et la puissance temporelle du saint-siége, et de donner une consécration religieuse à l'usurpation des Carlovingiens. Zacharie, successeur de Grégoire III, traita avec Luitprand et obtint la restitution de quelques villes. Mais, en 752, le roi Astolphe assiégea la ville de Ravenne et s'en rendit maître. Les Grecs, chassés de l'exarchat et de la Pentapole, se retirèrent à Naples; bientôt après, le roi lombard réclama le duché de Rome comme une dépendance de l'exarchat. Le pape Étienne II alla demander aux Francs asile et protection. Il sacra Pepin roi des Francs, et lui conféra publiquement le titre de patrice romain. Pepin, de son côté, prit l'engagement d'enlever l'exarchat aux Lombards et de le donner au saint-siége. Il lui en fit même une donation anticipée qu'il signa, avec ses fils, au château de Kiersy-sur-Oise (754). La guerre contre Astolphe fut rapidement terminée. Le roi des Lombards promit de rendre Ravenne et les autres villes, et Pepin, « touché de miséricorde pour son ennemi, » repassa les Alpes, après avoir confirmé sa donation. « Le monde vit alors pour la première fois un évêque chrétien revêtu des prérogatives d'un prince temporel, du droit de nommer des magistrats, de faire exercer la justice, d'imposer des taxes et de disposer des richesses du palais de Ravenne. » L'empereur Constantin Copronyme réclama vainement l'exarchat et la Pentapole; Pepin ne tint pas compte des droits de l'empire grec; mais Astolphe profita de ce débat pour violer ses engagements : il refusa, malgré sa promesse, de livrer au pape les villes de l'exarchat et vint mettre le siége devant Rome. Étienne II écrivit à Pepin une lettre suppliante. « Toutes les nations, disait-il, qui ont imploré l'appui des Francs, ont été sauvées; secourez-nous avant que nous ne périssions. » Pepin accourut. Astolphe, une seconde fois vaincu, se reconnut vassal des Francs et remit au pape vingt-deux villes. Ainsi fut définitivement constitué le pouvoir temporel de la papauté, et le successeur de saint

1. Eo pacto patrato, ut a partibus imperatoris recederet et romanum consulatum præfato principi Carolo sanciret.

Pierre entra en possession de son patrimoine. Paul Ier, frère d'Étienne II, Étienne III, Adrien Ier, l'ami de Charlemagne, continuèrent d'agir et de se porter dans les actes publics comme souverains de l'exarchat et de son territoire. A Rome, leur autorité était mal définie. La république subsistait, les décrets étaient rendus au nom du sénat et du peuple ; et pourtant les Romains donnaient au pape le nom de *seigneur* (dominus). La chute des Lombards mit fin au gouvernement républicain. Durant le blocus de Pavie, Charlemagne se rendit à Rome ; il y fut reçu avec tous les honneurs dus à l'*exarque* et au *patrice*. « La dignité de patrice, inventée par Constantin, était la première dans l'empire grec après celle d'empereur. Les exarques de Ravenne en étaient communément revêtus, et exerçaient plutôt sous ce titre, que sous celui d'exarque ou gouverneur, l'autorité dont ils jouissaient à Rome. Le pape Étienne II avait conféré, vingt ans auparavant, le patriciat à Pepin et à ses fils, sans que ces princes en aient fait aucun usage ; ils envisageaient ce titre comme purement honorifique tant que le royaume des Lombards les sépara de Rome et du nouvel État ecclésiastique. Charles ne se vit pas plutôt maître de ce royaume, qu'il affecta d'ajouter aux titres de roi des Francs et des Lombards, celui de patrice des Romains, et qu'il commença à exercer sur Rome et sur l'État ecclésiastique les droits de supériorité dont les empereurs grecs et les exarques avaient joui avant lui. » (*Koch*).

Suprématie spirituelle du saint-siége dans l'Église. — Si la restauration de l'empire d'Occident plaça les papes sous la souveraineté temporelle des Carlovingiens, ce grand événement eut toutefois pour conséquence d'affermir et d'étendre la suprématie spirituelle de la papauté dans l'Église. Cette suprématie spirituelle du successeur de saint Pierre, consacrée par les paroles mêmes du Seigneur, avait été reconnue par les plus grands génies de l'Église, par les conciles et par le pouvoir civil lui-même. Saint Augustin et saint Jérôme l'avaient proclamée et s'y étaient soumis [1]. Le premier concile œcuménique de Constantinople l'avait formellement confirmée, lorsqu'il disait que « l'évêque de Constantinople devait la préséance des honneurs à l'évêque de Rome, parce que Constantinople n'est qu'une nouvelle Rome [2]. » D'un autre côté, le concile de Sardique (344) avait déjà reconnu au pape de Rome le droit de relever et de juger les appels en matière ecclésiastique, quelle que fût, du reste, la dignité

1. Ecclesia ergo, quæ fundatur in Christo, claves ab eo regni cœlorum accepit in Petro. (*S. August.*)
2. Τὸν μέντοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥώμην.

et l'autorité du premier juge [1]. L'empereur Gratien consacra de nouveau cette jurisprudence en la rappelant (378), et en 445, les empereurs Théodose le Jeune et Valentinien III placèrent la règle de la foi et de la discipline, pour l'Église universelle, dans l'exemple et les décisions du pontife de Rome [2] » (*Lehuerou*). Toutefois ces maximes si nettement posées, avaient été ébranlées soit par les invasions, soit par les hérésies qui avaient désolé l'Église. Les Carlovingiens, en rétablissant la discipline ecclésiastique en Occident, firent reconnaitre universellement la suprématie spirituelle des papes, et donnèrent une grande extension au droit d'appel que leur avait reconnu le concile de Sardique.

« Dès lors, dit M. Guizot, la conviction que le pape est l'interprète de la foi, le chef de l'Église universelle, qu'il est au-dessus de tous les évêques, au-dessus des conciles nationaux, au-dessus des gouvernements temporels, quant aux affaires de la religion, et même quant aux affaires temporelles dès qu'elles ont avec la religion quelque rapport, cette conviction, dis-je, s'établit de plus en plus dans les esprits. » Aussi voyons-nous, peu de temps après, le pape Nicolas Ier contraindre de sa propre autorité Lothaire II, roi de Lorraine, à reprendre Teutberge qu'il avait injustement répudiée (863); rétablir sur son siége un évêque de Soissons que l'archevêque de Reims Hincmar avait déposé (865); et exercer une surveillance rigoureuse sur les mœurs des rois et des princes de l'Occident. « Examinez, écrit-il à l'évêque de Metz, si ces rois et ces princes règnent selon le droit; car, sans cela, il faut les regarder comme des tyrans plutôt que comme des rois; et nous devons leur résister et nous dresser contre eux au lieu de nous soumettre. Si nous leur étions soumis, si nous ne nous élevions pas contre eux, il nous faudrait favoriser leurs vices. »

1. Ut si aliquis episcopus depositus fuerit, et proclamaverit agendum sibi negotium in urbe Roma; alter episcopus omnino non ordinetur, nisi causa fuerit in judicio episcopi romani determinata.

2. Hoc perenni sanctione decernimus, ne quid tam episcopis gallicanis, quam aliarum provinciarum, contra consuetudinem veterem liceat sine viri venerabilis papæ Urbis æternæ auctoritate temptare. Sed illis omnibusque pro lege sit, quidquid sanxit vel sanxerit apostolicæ sedis auctoritas, ita ut quisquis episcoporum ad judicium romani antestitis avocatus venire neglexerit, per moderatorem ejusdem provinciæ adesse cogatur.

DIXIÈME LEÇON.

Programme. — Les Arabes. — Mahomet. — Le Coran. — Conquête de la Perse et de toutes les provinces méridionales de l'empire romain. — Constantinople échappe à cette invasion comme à celle des Germains (622-732.)

I. *Mahomet.* — L'Arabie avant Mahomet; état géographique et social de l'Arabie. — État religieux; la Kaaba. — Origine et mission de Mahomet (570-632). — Ses premiers disciples; sa fuite à Médine ou l'hégire (622). — Mahomet commence la conquête de l'Arabie; soumission de l'Hedjaz; batailles de Beder (624), d'Ohud (625), du Fossé (627). — Mort de Mahomet (632). — Le Coran, code politique, civil et religieux des Arabes. — Dogmes. — Préceptes. — Emprunt fait à l'Évangile. — Principales erreurs du Coran. — Condition de la femme.

II. *Le khalifat électif* (632-660). — Les quatre premiers khalifes : Abou-Bekre (632-634); Omar (634-644); Othman (644-655); Ali (655-660). — Conquêtes faites pendant le khalifat électif. — Conquête de la Syrie par Khaled; victoires d'Aiznadin (633) et d'Yermouk (636). — Prise de Jérusalem (638). — Conquête de la Perse par Saïd; bataille de Cadesiah (636). — Batailles de Djalulah, de Nehavend (642). Fin de la dynastie des Sassanides (652). Fondation de Bassorah et de Koufah. — Conquête de l'Égypte par Amrou; prise de Memphis et d'Alexandrie (641).

III. *Le khalifat héréditaire.* — Guerre civile; chute du khalifat électif (660). — Les Ommiades (660-750). — Seconde période de conquêtes. — Conquêtes en Occident; prise de Carthage (698); soumission définitive de l'Afrique (708). — Invasion de l'Espagne par Tarik (710-714). — Bataille du Guad-al-Lété (711); chute de la monarchie des Visigoths. — Établissement des Arabes en Espagne. — Expéditions en France; conquête de la Septimanie (719); bataille de Poitiers (732). — Conquêtes en Orient; prise de Samarcande par Kotaïbah (707); invasion de l'Inde. — Vaines tentatives contre Constantinople, qui échappe à l'invasion des Arabes comme à celle des Germains (672-717).

I. L'Arabie avant Mahomet. État géographique et social de l'Arabie. — Entre la mer Rouge, le golfe Persique et l'océan Indien s'étend une vaste presqu'île qui a la forme d'un trapèze, et dont la longueur est d'environ deux mille cinq cents kilomètres sur deux mille kilomètres de largeur. Les anciens divisaient l'Arabie en trois régions : l'*Arabie Pétrée*, au nord-ouest; l'*Arabie Déserte*, au centre et à l'est, et l'*Arabie Heureuse*, au sud-ouest. Mais les indigènes avaient adopté les trois dénominations de *Hedjaz* ou de *pays des degrés* pour la région montagneuse située sur la côte occidentale; de *Nedjed*, pour les déserts sablonneux et arides du centre, et d'*Yémen* pour les terres élevées qui bordent l'océan Indien. La population de l'Arabie se mêla tardivement au mouvement général de la civilisation et vécut, pour ainsi dire, isolée jusqu'au commencement du moyen âge. Cette population se divisait en trois races principales : les *Ariba*, fils de Sem ou de Cham; les *Ismaélites*, descendants d'Abraham, et les

Nabatéens. L'Arabie conserva longtemps presque intactes les traces du régime patriarcal; ses habitants ne formaient pas un corps de nation; ils vivaient partagés en tribus dont tous les membres croyaient descendre d'un auteur commun; chaque famille avait son *scheik* (seigneur), et chaque tribu son *émir* (commandant). Les tribus étaient sédentaires ou nomades. Celles-ci erraient dans le désert; « les destinées toujours semblables de ces bandes toujours mobiles échappent à l'œil de l'histoire. » On peut reconnaître les principaux traits de leur caractère et de leurs habitudes dans le tableau des mœurs actuelles des Bédouins. Les Arabes sédentaires de l'ouest et du midi se distinguaient de leurs voisins par une grande activité industrielle et commerciale. Dans l'Hedjaz, les villes très-anciennes de la Mecque et d'Yatreb (Médine) étaient gouvernées par une sorte d'aristocratie républicaine. L'Yémen obéissait à des rois qui résidaient dans la ville de Saana ou Saba. Ces princes embrassèrent le judaïsme au commencement du quatrième siècle; en 529, le négusch d'Abyssinie dépouilla l'ancienne dynastie des Tobbas et donna l'Yémen au chrétien Abyat, père d'Abrahah-el-Aschram. Abrahah voulut propager par les armes la religion chrétienne; il fit la guerre aux habitants de l'Hedjaz, mais il échoua au siége de la Mecque (570). Quelques années après, il fut chassé, avec les Abyssins, par une armée persane; l'Yémen devint une province de l'empire des Sassanides (vers 597).

La domination étrangère ne pénétra point dans le Nedjed et dans l'Hedjaz. « C'est là, dit un savant historien, que devait se réfugier la nationalité arabe pour rayonner ensuite au dehors. Il n'y avait dans ces provinces aucun État hiérarchiquement constitué comme celui des Tobbas; le pays était encore et avait toujours été possédé par des tribus indépendantes, jalouses de se gouverner elles-mêmes et sacrifiant tout à la conservation de leur liberté. Depuis des siècles, son aspect n'avait pas changé, pas plus que son histoire. C'était encore le même spectacle de petites sociétés intimement unies par les mœurs, les coutumes, le caractère, mais séparées en fait par l'organisation politique. Aucune tribu n'avait acquis de supériorité décidée; car elles disposaient toutes à peu près des mêmes forces et des mêmes ressources. Plusieurs causes, toutefois, devaient favoriser la réalisation de l'unité arabe : 1° la communauté d'origine; 2° l'identité de mœurs et d'habitudes. Si l'on en excepte quelques tribus chrétiennes ou juives, la masse de la nation restait attachée aux superstitions de l'idolâtrie et aux anciennes coutumes. L'usage de la circoncision était général. Partout on voyait le triste sacrifice d'un sexe à l'autre, l'esclavage de la femme, la polygamie autorisée, les

filles enterrées vives par le père pauvre qui craignait de voir un jour son nom déshonoré; une fierté féroce, mais aussi, avec le sentiment exagéré de l'honneur, ces idées chevaleresques qui produisent l'héroïsme, font prendre la défense de l'opprimé et placent au-dessus de la vie même l'accomplissement d'une promesse verbale. D'un côté, l'amour de la vengeance et ses excès, la loi du talion imposée à tous, le besoin d'égalité, la rapine et le brigandage justifiés par la victoire, l'adresse et la force substituées au droit; de l'autre, l'hospitalité pratiquée avec une admirable abnégation, une soif ardente de renommée, tel était le spectacle que présentait l'Arabie ; la passion y jouait le principal rôle, et l'on pouvait aisément prévoir que le jour où ces esprits bouillants et aventureux se porteraient vers un objet unique, ils prendraient un élan irrésistible. Pour arriver à un tel résultat, deux conditions étaient encore nécessaires, l'uniformité du langage et l'unité de religion. La première était en partie obtenue. En effet, les Arabes, en obéissant à leurs seuls instincts, avaient préparé la fusion en une seule langue des dialectes de leurs nombreuses tribus. Jaloux de transmettre à leurs descendants le souvenir de leurs exploits, ils aimaient la poésie, qui leur en fournissait le moyen, et voulaient que leur gloire pût se répandre dans toute la péninsule. Les vers des poëtes, récités partout, fixèrent les mots destinés à représenter irrévocablement les idées. »

État religieux; la Kaaba. — Dans l'ordre des idées religieuses se manifestait la même tendance à l'unité. L'idolâtrie était encore la religion dominante. « Tous les Arabes admettaient un Dieu suprême, Allah; mais quelques-uns, sous la figure de leurs idoles, adoraient les anges, Benat-Allah, les filles de Dieu; d'autres, les planètes ou les étoiles, telles qu'Aldébaran, Sirius, Canope, etc. On croyait aux génies, Djinn, aux ogres, Ghoul, à la magie, Schir, à la divination, Kehana, aux sacrifices, aux oracles; on consultait le sort au moyen de flèches sans pointes, Kidah ou Azlam, et les superstitions les plus condamnables étaient acceptées presque généralement; un grand nombre de tribus avaient leurs idoles particulières, Hobal, Lat, etc., qu'on honorait par de riches offrandes et auxquelles on égorgeait des victimes; aucun temple toutefois n'avait le prestige de la Kaaba de la Mecque, dont la prééminence était universellement admise. Ce temple était un présent fait par Jéhovah à la race arabe, c'était l'oratoire d'Abraham et d'Israël, la maison d'Allah; en recevant les trois cent soixante idoles, puissances subalternes acceptées par les Arabes, il comprenait toutes leurs divinités et devenait le panthéon de la nation; les traditions qui s'y rapportaient étaient chères à tous. Ils faisaient de la Kaaba un lieu de

pèlerinage. Ils s'efforçaient de la parer, de l'embellir; ils auraient voulu qu'elle surpassât en richesses tous les monuments de l'univers. Les gardiens du temple, les Coréischites, avaient une sorte d'autorité religieuse que tous reconnaissaient sans difficulté. C'était donc sur la Mecque et sur les Coréischites qu'il fallait agir, si l'on voulait fonder une religion uniforme et nationale en Arabie[1]. » Vainement le christianisme s'était répandu au nord et au sud sous la protection des empereurs grecs et du roi d'Abyssinie; il n'avait pas fait de conquêtes durables. Vainement le sabéisme avait été introduit dans l'Yémen et sur les côtes du golfe Persique; les sabéens envoyèrent leurs offrandes à la Kaaba. Les Juifs eux-mêmes, qui avaient fait de nombreux prosélytes dans l'Hedjaz, ne se maintinrent qu'en témoignant un profond respect pour la maison d'Abraham et d'Ismaël. L'Arabie voulait un culte national : Mahomet parut.

Mahomet (570-632), **son origine, sa mission.** — Mohammed-ben-Abdallah, de la tribu des Coréischites et de la famille des Haschemites, naquit à la Mecque en 570. Orphelin dès le berceau, il fut élevé par son aïeul Abd-el-Mottaleb, qui avait défendu la ville sainte contre les chrétiens de l'Yémen et les Abyssins. Son oncle Abou-Taleb le conduisit en Syrie vers 583. C'est dans ce voyage qu'il fit connaissance du moine Djerdjis et qu'il fut initié aux mystères de la religion chrétienne. Il entra au service d'une riche veuve nommée Khadidjah, dont il administra la fortune avec beaucoup d'activité et d'intelligence, et qui lui témoigna sa reconnaissance en l'épousant. On le surnommait l'homme sûr, Al-Amin. Brave, adroit, généreux, il s'attira de bonne heure la considération publique; mais, jusqu'à l'âge de quarante ans, il ne fit rien de remarquable, rien qui fît pressentir la grandeur de sa destinée future. Pendant quinze années, il médita son plan de révolution. Enfin, d'après le récit des historiens arabes, en 611, une nuit qu'il était dans la caverne du mont Hera, dans la nuit d'alkadar, c'est-à-dire du décret divin, l'Islam descendit du ciel. L'archange Gabriel lui apparut, tenant un livre, et lui dit : « Lis. — Je ne sais pas lire, » reprit Mahomet. L'ange alors le saisit par les cheveux et le jeta à terre par trois fois, et, à la troisième fois, Mahomet se releva sachant lire, et Gabriel lui dit : « Lis, au nom de ton Seigneur qui a tout créé, qui a créé l'homme d'un peu de sang congelé. Lis, car ton Seigneur est digne de tout honneur et de tout respect; c'est lui qui a enseigné à l'homme l'usage de la plume, qui lui a enseigné ce qu'il ne savait pas. » Le prophète répéta ces mêmes paroles, et s'étant avancé jusqu'au milieu

1. Sédillot, *Histoire des Arabes*, liv. I, ch. 2.

de la montagne, il entendit une voix qui venait du ciel et qui disait : « O Mahomet, tu es l'apôtre de Dieu. » Cette vision détermina sa résolution ; il se présenta dès lors comme l'apôtre d'une religion nouvelle et nationale.

Ses premiers disciples ; sa fuite à Médine ou l'hégire (622). — Le prophète trouva dans sa famille ses premiers disciples. Il convertit sa femme Khadidjah et son cousin Ali, fils d'Abou-Taleb, puis son esclave Zeïd, qu'il affranchit. Abou-Bekre, et, à son exemple, quelques-uns des principaux habitants de la Mecque embrassèrent la religion nouvelle et se soumirent à la loi du Dieu unique. En 614, Mahomet crut le moment venu de déclarer la guerre à l'idolâtrie. Il assembla dans un grand repas tous les membres de sa famille et leur prêcha sa doctrine. « Qui de vous, s'écria-t-il, veut être mon frère, mon lieutenant, mon vizir ? » Tous les convives se taisaient. Enfin le jeune Ali se leva : « Prophète, dit-il, c'est moi qui serai cet homme ; et si quelqu'un te résiste, je lui casserai les dents, je lui arracherai les yeux, je lui fendrai le ventre, je lui briserai les jambes. » Les parents de l'apôtre se retirèrent en riant ; mais plusieurs, après de mûres réflexions, embrassèrent ses idées. Abou-Taleb, sans se déclarer ouvertement, protégea son neveu contre les ressentiments des Coréischites ; mais son influence ne put qu'ajourner l'arrêt de proscription rendu par le chérif de la Mecque. Les sectateurs de l'Islam furent contraints de se disperser, et la plupart cherchèrent un asile en Éthiopie. Le prophète se cacha dans les montagnes près de la Mecque ; il commençait à douter du succès de son entreprise, « lorsque Gabriel descendit encore une fois avec cent têtes et cent paires d'ailes qui s'étendaient de l'orient à l'occident ; et l'ange lui dit : « Le grand Dieu te salue et t'annonce ces paroles par ma bouche : O mon bien-aimé, ô ma force, ô ma gloire, je n'ai créé aucun prophète supérieur à toi : que crains-tu donc ? » Mahomet pouvait craindre, en effet, pour sa vie, car les Coréischites avaient formé le complot de le surprendre et de le tuer. Il échappa comme par miracle : sa fuite ou l'hégire est devenue l'ère des musulmans (16 juillet 622).

Mahomet commence la conquête de l'Arabie. Soumission de l'Hedjaz ; batailles de Beder (624), **d'Ohud** (625), **du Fossé** (627). — Mahomet s'enfuit de la Mecque (622) à Yatreb : cette ville, rivale de la Mecque, l'accueillit avec faveur ; elle mérita d'être appelée la ville du prophète, *Medinet-el-Nabi*. Ses habitants se convertirent en grand nombre, et ces auxiliaires (El-Ansâr) de la foi nouvelle adoptèrent pour frères les émigrés (Mohadjir). L'appui des Ansariens permit à Mahomet de commencer les hostilités contre les Coréischites. La première rencontre décisive eut lieu dans la vallée de Beder. Les musulmans furent vain-

queurs, et le succès de leurs armes acheva l'œuvre commencée par l'éloquence de l'apôtre. Les croyants accoururent de toutes parts; mais le triomphe de l'islamisme n'était pas encore assuré. Les Coréischites ne respiraient que la vengeance; ils envoyèrent trois mille hommes pour ravager les environs de Médine, et dans une bataille sanglante, près du mont Ohud, ils mirent en déroute leurs ennemis (625). Mahomet attribua sa défaite à la désobéissance de cinquante archers qui s'étaient débandés, malgré ses ordres, pour courir au butin; et, voulant montrer qu'il n'avait point perdu courage, il s'avança jusqu'à Hamra-el-Açad. Il évita cependant d'en venir aux mains avec les habitants de la Mecque avant d'avoir réparé ses forces et augmenté ses ressources. Il se tourna alors contre des tribus juives, voisines d'Yatreb, qui se coalisèrent pour lui résister. Vainqueur dans cette guerre désignée sous le nom de *guerre des nations* ou du *fossé* (627), il imposa à ses ennemis une trêve de dix ans et força les Coréischites d'accorder aux musulmans le droit de visiter la Kaaba l'année suivante. En 629, Mahomet fit, avec deux mille fidèles, le pèlerinage de la Mecque. Bientôt même il rentra dans la ville sainte, non plus en pèlerin, mais en maître : les habitants ayant rompu la trêve, il accourut avec dix mille hommes; à son approche, Abou-Sophian et les derniers sectateurs de l'idolâtrie capitulèrent. « La vérité est venue, dit le prophète : que le mensonge disparaisse. » Les trois cents idoles de la Kaaba furent détruites (630), et tous les Coréischites confessèrent la foi islamite.

Mort de Mahomet (632). — La soumission de la Mecque entraina celle de toutes les tribus arabes. Déjà les juifs de Chaïbar avaient été défaits (627), et la victoire remportée à Honaïn sur les idolâtres (630), détermina toute l'Arabie à suivre l'exemple de l'Hedjaz. Partout tombèrent les temples et les images des faux dieux; tous les scheiks, tous les émirs envoyèrent à l'apôtre dominateur leur serment de fidélité et d'obéissance; et l'Arabie s'inclina tout entière, sous l'autorité d'un seul chef, dans l'adoration du Dieu unique. En 632, cent quatorze mille musulmans accomplirent ensemble le grand pèlerinage. Mais le prophète ne bornait pas son ambition à la conquête de la péninsule : il avait prédit que l'Orient et l'Occident, César et Chosroès, reconnaitraient sa loi. Déjà même il allait tourner ses armes contre la Syrie, lorsqu'il se sentit pris d'une défaillance qui le força de revenir sur ses pas. De retour à Médine, il voulut se rendre une dernière fois à la mosquée, et du haut de la chaire il s'écria : « Si j'ai frappé un de mes frères, je me soumets au fouet des représailles; si je dois quelque chose à un fidèle, voilà ma bourse. » Un homme éleva la voix pour réclamer trois drachmes; il les lui paya en le remerciant de l'avoir accusé dans ce monde plutôt que dans l'autre. Puis il

mourut après avoir chargé son beau-père Abou-Bekre de réciter les prières publiques à sa place (632).

Le Coran. Code politique, civil et religieux des Arabes. — « Ce que tu as dit de notre pauvreté, de nos divisions, de notre état de barbarie, disait un député arabe au roi de Perse Jezdedjerd, était juste naguère. Oui, nous étions si misérables que l'on voyait parmi nous des hommes se nourrir d'insectes et de serpents, quelques-uns faire mourir leurs filles pour ne pas partager leurs aliments avec elles. Plongés dans les ténèbres de la superstition et de l'idolâtrie, sans loi et sans frein, toujours ennemis les uns des autres, nous n'étions occupés qu'à nous piller, à nous détruire mutuellement. Voilà ce que nous avons été; nous sommes maintenant un peuple nouveau. Dieu a suscité au milieu de nous un homme, le plus distingué des Arabes par la noblesse de sa naissance, par ses vertus, par son génie, et l'a choisi pour être son envoyé et son prophète. Par l'organe de cet homme, Dieu nous a dit: « Je suis le Dieu unique, éternel, créateur de l'univers. Ma bonté vous envoie un guide pour vous diriger; la voie qu'il vous montre vous sauvera des peines que je réserve dans une autre vie à l'impie et au criminel, et vous conduira près de moi dans le séjour de la félicité. » Nous avons cru à la mission du prophète; nous avons reconnu que ses paroles étaient les paroles de Dieu, ses ordres, les ordres de Dieu, la religion qu'il nous annonçait, la seule vraie religion. Il a éclairé nos esprits, il a éteint nos haines, enfin il nous a réunis en une société de frères sous des lois dictées par la sagesse divine. » On ne saurait sans injustice nier la vérité de cet éloge donné au prophète par la reconnaissance des Arabes : Mahomet fut le civilisateur de son pays. « Le Coran est pour les musulmans à peu près ce que la Bible était pour les Hébreux; il embrasse toutes les relations de la vie politique, civile et religieuse, et réglemente depuis la conscience des individus jusqu'aux devoirs de l'État, depuis le gouvernement des nations jusqu'aux détails du ménage; la société musulmane en est sortie tout entière. »

Le Coran (lecture), tel qu'il a nous été transmis, se compose de cent quatorze chapitres ou *sourates*, divisés en versets. Ces versets ont été dictés par le prophète en des circonstances diverses, selon les besoins de sa mission; recueillis de son vivant, ils ont été classés et mis en ordre après sa mort par le calife Abou-Bekre.

Les musulmans professent pour ce livre sacré la vénération la plus profonde; ils ne l'ouvrent qu'avec des marques de respect; « ils en inscrivent les versets sur les murs de leurs mosquées, sur leurs bannières, sur leurs monuments, et ces sentences, dictées presque toujours par la morale la plus pure, puisqu'elle est fort souvent

empruntée aux livres saints, leur rappellent sans cesse leurs devoirs envers Dieu, envers leurs semblables, envers eux-mêmes. »

Dogmes. — « En quoi consiste l'islamisme? demandait à Mahomet un ange déguisé en Bédouin. — A croire, répondit l'apôtre, qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que je suis son prophète; à observer strictement les heures de la prière, à donner l'aumône, à jeûner le mois de ramadhan, et accomplir, si l'on peut, le pèlerinage de la Mecque. » Le dogme de l'unité de Dieu domine toute la religion nouvelle. « Dieu est un, c'est le Dieu éternel. Il n'a point enfanté et n'est point enfanté. Il n'a point d'égal. » Au dogme de l'unité de Dieu le Coran ajoute l'immortalité de l'âme et la rémunération future. Il représente par des images orientales les souffrances de l'enfer et les joies du paradis; mais les délices matérielles ne sont pas seules réservées à l'homme juste : « Le plus favorisé de Dieu sera celui qui verra sa face soir et matin ; c'est une félicité qui dépasse tous les plaisirs des sens, comme l'Océan l'emporte sur une goutte de rosée. »

Préceptes. — Des prières, des aumônes, des jeûnes, des ablutions, voilà presque toutes les pratiques de l'islamisme. Le jeûne s'accomplit pendant le mois de ramadhan, qui est pour les musulmans comme le carême qui les prépare aux fêtes du Baïram, qu'on pourrait considérer comme la Pâque de leur religion. Chaque jour du ramadhan, les vrais croyants doivent s'abstenir, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, de nourriture, de bains, de parfums, de plaisirs. L'ablution est pour le musulman une préparation à la prière : Mahomet fit un devoir religieux de cette mesure hygiénique qui avait été jadis recommandée par les prêtres égyptiens; mais comme l'eau peut quelquefois manquer dans les pays chauds, l'ablution pouvait se faire avec du sable.

Dans le principe, Mahomet avait prescrit la prière cinquante fois par jour; mais les résistances qu'il rencontra le déterminèrent à en réduire le nombre à cinq. Le vendredi, en souvenir de la fuite du prophète, était consacré à la prière publique; le muezzin y appelait les fidèles du haut du minaret. Les Arabes obéirent facilement à la plupart de ces prescriptions, et même à celles qui touchent à l'hygiène publique, comme l'interdiction de la chair de porc, de vin et de liqueurs fermentées; l'institution de la prière excita seule des séditions violentes. « Cependant, l'on se fit à ce régime comme le soldat s'habitue à la discipline. Établissant un rapport soutenu avec une divinité abstraite et sévère, qui n'accordait rien aux sens, mais beaucoup à l'imagination, la prière imprima à l'islamisme l'ardeur fanatique, l'austérité sombre et la morgue religieuse qu'on remarque dans ses sectateurs. »

Mais la religion ne se réduit pas à des pratiques extérieures. « La chair et la sang des victimes, dit Mahomet, ne montent pas jusqu'à Dieu; c'est votre piété qui va jusqu'à lui... La vertu ne consiste pas à tourner son visage pendant la prière du côté de l'orient ou de l'occident, mais à croire en Dieu et au dernier jour, au Livre et aux prophètes; à donner, pour l'amour de Dieu, des secours à ses parents, aux pauvres et aux voyageurs, à racheter les captifs, à faire l'aumône, à tenir ses engagements, à se montrer patient dans l'adversité. — La prière, disait le calife Omar, nous conduit à moitié chemin vers Dieu; le jeûne nous mène à la porte de son palais; les aumônes nous y font entrer. » L'aumône est fixée pour chaque croyant au dixième (*zécat*) de ses biens. Ceux dont les largesses sont faites par ostentation ne tireront aucun profit de leurs œuvres. Les croyants doivent donner aux pauvres les meilleures choses qu'ils ont acquises, celles-là mêmes qu'ils voudraient recevoir s'ils étaient dans l'indigence. Louables s'ils exercent publiquement la charité, ils le seront encore plus toutes les fois qu'ils l'exerceront en secret. Ils doivent témoigner de la bonté à leur père, à leur mère, à leurs parents, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs, à leurs compagnons, à leurs clients. Il faut observer strictement la justice, même contre soi-même et contre ses proches. Dieu accueille avec joie toutes les bonnes œuvres et pardonne les mauvaises à ceux qui se repentent sincèrement. Celui qui n'empêche pas le péché, quand il le peut, en devient complice, et celui qui dirige les autres vers le bien reçoit une récompense aussi grande que celui qui leur en a fait. « Aimez-vous les uns les autres. Le meilleur des hommes est celui qui fait le plus de bien à ses semblables. »

Emprunts faits à l'Évangile. — « La conséquence de cette charité universelle qu'on trouve à chaque page du Coran, c'est un sentiment d'égalité et de fraternité qui est aussi profondément dans les mœurs que dans la loi. « Il n'y a ni princes ni mendiants dans l'islamisme, disait le premier calife; il n'y a que des musulmans. » Point de noblesse, point de castes, point de classes, point de priviléges, point de distinctions: le dernier et le plus pauvre des croyants peut monter aux plus hautes fonctions de l'État par son intelligence ou sa vertu; il en descend sans honte et rentre aussi simplement dans sa pauvreté.

« Ainsi qu'on le voit, ajoute M. Lavallée, la morale du Coran est celle de l'Évangile, et dans toutes les questions qui ne touchent pas au dogme, ce livre est presque toujours d'accord avec le christianisme: il recommande le pardon des injures, l'amour des uns pour les autres, la foi même envers les infidèles; il maudit la colère, l'orgueil, surtout l'hypocrisie; mais, par une contradiction qui n'est pas rare

dans ce code, il admet la vengeance, la peine du talion, le mal pour le mal. Malgré cela, et en résumé, on peut dire que la loi de Mahomet n'est qu'un plagiat de l'Évangile accommodé aux mœurs barbares de l'Arabie. Aussi, dit un historien du moyen âge, Jacques de Vitry, il serait plus exact d'appeler ses sectateurs hérétiques qu'infidèles; mais l'usage a prévalu. »

Principales erreurs du Coran. — « Mais si Mahomet se rapproche du christianisme par quelques préceptes moraux, il s'en sépare par trois grandes erreurs qui dominent et caractérisent sa doctrine, qui sont la cause de l'immobilité des peuples musulmans en face de la marche progressive des peuples chrétiens, qui enfin renferment tout le secret des destinées de l'islamisme. Ces trois erreurs sont : la confusion de la loi civile et de la loi religieuse, la prédestination fatale, la vilité et la pluralité des femmes. »

Le Coran est un code politique et civil autant que religieux; mais, pour les musulmans, c'est un code immuable, inspiré de Dieu : il s'ensuit que rien ne peut être changé dans l'ordre social sans impiété et sans sacrilége, ou du moins, pour introduire les réformes les plus urgentes, le gouvernement civil est obligé de recourir à des interprétations peu sincères du livre sacré.

Le dogme de la prédestination est indiqué par les noms même d'*islam*, abandon à Dieu, et de *moslem*, résignés à Dieu. « L'élu et le réprouvé sont l'un et l'autre, dans le sein de leur mère, prédestinés au bonheur ou au malheur éternel... Chaque peuple a son temps; quand le terme est arrivé, les hommes ne sauraient ni le reculer ni l'avancer. » On trouve néanmoins dans les sourates des maximes qui impliquent la croyance à la liberté humaine : « S'il t'arrive quelque bien, dit le Coran, il t'arrive de Dieu; le mal vient de toi. » Les docteurs de la loi ont déclaré souvent que la prédestination regarde seulement la vie future; mais le fatalisme convient au tempérament des peuples orientaux, et l'abandon à Dieu est encore aujourd'hui le trait le plus caractéristique de la société musulmane.

Condition de la femme. — Le Coran releva la condition des femmes, bien loin de l'amoindrir. Avant Mahomet, elles étaient, en Arabie, traitées comme des animaux; il améliora leur sort : « Hommes, dit-il, vous avez des droits sur vos femmes, et vos femmes ont des droits sur vous. Si elles se conduisent bien, vous devez les nourrir et les vêtir convenablement; traitez-les avec bonté et avec affection. Elles vous ont livré leurs personnes sous la foi de Dieu : c'est un dépôt que Dieu vous a confié. » Un jour, un scheik trouva le prophète tenant sur ses genoux une petite fille qu'il caressait : « Qu'est-ce que cette brebis que tu flaires? demanda l'Arabe. — C'est mon en-

fant, répondit Mahomet. — Par Dieu ! reprit le scheik, j'en ai eu beaucoup de petites filles comme celle-ci : je les ai toutes enterrees vivantes. » Le Coran abolit cette exécrable coutume et attribua aux filles une part de l'héritage paternel. Quant au respect dû par les enfants a leur mère, il est formellement recommandé dans les sourates : « O musulmans ! respectez les entrailles qui vous ont portés. Le baiser donné par un enfant à sa mère égale en douceur celui que nous imprimerons sur le seuil du paradis. Un fils gagne le paradis aux pieds de sa mère. »

Mais le prophete ne put transformer complétement les mœurs de son peuple. Les Arabes vivaient a peu près dans l'état de promiscuité ; Mahomet réduisit à quatre le nombre des femmes que le croyant pouvait épouser ; c'était un progrès, mais un progrès insuffisant. Sans doute, la polygamie, même ainsi restreinte, n'est pratiquée en Orient que par un petit nombre de riches, seuls capables de supporter les dépenses et le luxe d'un *harem ;* « mais le principe de la vilité des femmes n'en est pas moins dans les mœurs, avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire l'état imparfait de la famille. »

II. Le khalifat électif (632-660) ; **Abou-Bekre** (632-634) ; **Omar** (634-644) ; **Othman** (644-655) ; **Ali** (655-660) — Aux fonctions sacerdotales Mahomet avait réuni les attributs du pouvoir ; il avait été le chef suprême de l'Etat et le commandant de l'armée. A sa mort, lorsqu'il fallut lui donner un successeur, la discorde éclata parmi les musulmans. Les uns se prononçaient en faveur d'Ali, le gendre de l'apôtre, dont il avait épousé la fille Fathime : Ali était le chef de la famille des Haschemites et le gardien héréditaire du temple de la Mecque. Tous ces titres furent méconnus : les autres familles coréischites, par haine contre la race d'Haschem, se prononcèrent pour Abou-Bekre, le beau-père de Mahomet, à qui l'apôtre, trois jours avant de mourir, avait confié le soin de réciter les prières publiques à sa place. On vit dans cette désignation une délégation du pouvoir, et la majorité des suffrages se prononça pour Abou-Bekre, qui prit le titre modeste de khalife (*vicaire*). Ali donna l'exemple de la soumission, et parut oublier les grandeurs pour se consacrer à la prière et à la solitude. Néanmoins les prétentions qu'il avait fait valoir donnèrent naissance à un schisme qui devait pour toujours diviser l'islamisme. Les partisans d'Ali forment encore aujourd'hui la secte des *Schiites*, qui regardent Ali comme seul légitime et les trois premiers khalifes comme des imposteurs ; leurs adversaires, les *Sunnites*, reconnaissent, au contraire, comme légitimes les trois khalifes qui précédèrent Ali.

Abou-Bekre ne gouverna les Moslems que deux ans ; il mourut en

634, après avoir désigné pour son successeur Omar, qui au titre de khalife ajouta celui d'*emir-al-moumenim* (commandeur des croyants). Omar, assassiné dans la onzième année de son règne (644), ne désigna pas son successeur et confia ce choix difficile à six de ses plus intimes amis, parmi lesquels était Ali. Leur choix tomba sur Othman, qui avait été le secrétaire de Mahomet. La vieillesse d'Othman et la faiblesse de son caractère le rendaient incapable de conduire un peuple conquérant. Ses largesses ne firent que des ingrats et des mécontents. L'esprit de discorde se ranima; les provinces se soulevèrent et armèrent leurs guerriers, qui vinrent investir le khalife dans Médine. Poursuivi jusque dans son palais, et abandonné de tous ceux qui avaient abusé de son caractère, Othman se présenta aux rebelles; toutefois le Koran, qu'il avait placé sur sa poitrine, ne le préserva pas de leurs coups: il tomba frappé mortellement (655). Après cinq jours d'anarchie, l'inauguration d'Ali apaisa le tumulte, mais son règne ne fut pas de longue durée; les dissensions intestines recommencèrent bientôt, et Ali fut emporté par une affreuse guerre civile qui mit fin au khalifat électif (660).

Conquêtes faites pendant le khalifat électif[1]. — Ce fut pendant la durée du khalifat électif que les Arabes firent leurs plus brillantes conquêtes. Ils étaient alors dans toute l'ardeur du prosélytisme et enflammés par les dernières paroles de l'apôtre qui avait confié à leur sabre la propagation du Koran. « Achevez mon œuvre, avait-il dit, étendez partout la maison d'Islam; la maison de la guerre est à Dieu, Dieu vous la donne. » C'était proclamer la *djihad* ou la guerre sainte, qui devait se poursuivre tant qu'il resterait sur la terre un seul infidèle qui refuserait d'embrasser l'islamisme. Aussi, à peine Abou-Bekre fut-il maître du commandement qu'il convoqua toutes les tribus arabes à Médine, et après les avoir passées en revue, il leur dit: « Dieu est vivant et vous regarde : ne tournez jamais le dos; respectez les palmiers, les champs de blé, les arbres fruitiers; respectez vos traités; que le sang des femmes et des enfants ne souille jamais votre victoire. Mais pour cette classe d'hommes qui appartiennent à la synagogue de Satan et qui ont la tête rasée en couronne, ne manquez pas de leur fendre le crâne et ne leur faites aucun quartier, à moins qu'ils ne veuillent se faire mahométans ou payer le tribut. »

Conquête de la Syrie par Khaled. Victoires d'Aiznadin (633) et de l'Yermouk (636.) — Aussitôt deux armées entrèrent en campagne : l'une,

1. On trouvera un résumé des conquêtes faites par les Arabes dans un tableau que nous avons placé à la leçon suivante, parce qu'il renferme le démembrement du khalifat.

sous les ordres d'Abou-Obéidah, devait conquérir la Syrie; l'autre, commandée par Khaled, devait envahir l'Yrak babylonien. Mais à peine Khaled s'avançait-il sur les confins de la Perse, qu'un ordre du khalife l'appela en Syrie au secours d'Abou-Obéidah qui se laissait arrêter par la résistance de Bosra. L'arrivée de Khaled ramena la victoire; livrée par un traitre, Bosra ouvrit ses portes, et les musulmans purent marcher sur Damas. Soixante mille Grecs vinrent au secours de cette place; ils furent vaincus honteusement par vingt mille Arabes dans la bataille d'Aiznadin : Damas ne tarda point à capituler (633). Bientôt, par la soumission d'Émèse et d'Héliopolis, les musulmans furent maîtres de toute la Cœlé-Syrie. Vainement l'empereur d'Orient Héraclius tenta un nouvel effort pour sauver ses provinces : son armée, forte d'environ cent quarante mille hommes et soutenue par les Arabes chrétiens de Ghassan, rencontra les troupes du khalife Omar sur les bords de l'Yermouk, près du lac de Tibériade (636). La lutte dura plusieurs jours. Trois fois mis en fuite, les musulmans furent trois fois ramenés en avant par leurs femmes, qui se tenaient à l'arrière-garde; les Grecs finirent par céder, et leur déroute, qui fut complète, assura au victorieux Khaled la conquête de la Palestine, de la Syrie et de la Mésopotamie.

Prise de Jérusalem (638).—En effet, après la bataille de l'Yermouk, l'armée grecque ne se montra plus. Omar, consulté sur la marche à suivre vers Césarée ou vers Jérusalem, indiqua cette dernière ville; mais la place ferma ses portes, et ce fut seulement après quatre mois de siége que le patriarche Sophronius demanda une capitulation, à la condition que le khalife viendrait en personne en garantir l'exécution. La capitulation de Jérusalem, qui fut la première ville rendue tributaire, servit à peu près de modele à toutes les transactions des musulmans avec les peuples qui, devenant *raïas* (troupeau), voulurent conserver leur religion moyennant tribut. Voici quelles en furent les clauses : « Les chrétiens payeront une rente annuelle; ils ne pourront ni monter à cheval, ni porter des armes, ni changer d'habits; ils ne placeront point de croix sur leurs églises et ne sonneront point leurs cloches; ils ne bâtiront point de nouvelles églises ni dans la ville ni dans son territoire; ils n'empêcheront point les musulmans d'entrer dans leurs églises, soit de jour, soit de nuit; ils en ouvriront les portes à tous les passants et à tous les voyageurs. Si quelque musulman, étant en route, passe par leur ville et y séjourne, ils seront obligés de le défrayer pendant les trois premiers jours de son arrivée. Ils ne parleront point ouvertement de leur religion; ils n'engageront personne à l'embrasser et n'empêcheront point leurs parents de se faire musulmans. » La prise de Jérusalem entraina

bientôt celle d'Alep, d'Antioche, de Tyr, de Tripoli, de Césarée, etc. Perdue pour l'empire grec, la Syrie fut confiée par Omar à l'administration de Moavyah, qui étendit ses conquêtes jusque dans la Cilicie.

Conquête de la Perse par Saïd. Bataille de Cadésiah (636). — Avant d'avoir terminé la guerre de Syrie, les Arabes avaient déjà commencé la conquête de la Perse. Cet empire des Perses, restauré depuis quatre siècles par la famille des Sassanides, était tombé dans une profonde décadence. Depuis que le parricide Siroès avait pris la place de son père Chosroès II (628), sept usurpateurs étaient montés successivement sur le trône et en avaient été rapidement renversés. Enfin le pouvoir fut rendu à l'héritier légitime des Sassanides, Jezdedgerd III (632). Trop jeune pour commander son armée, Jezdedgerd dut confier la défense de la Perse à son visir Roustem, au moment où Saïd s'avançait à la tête de trente mille Arabes; mais les Perses ne purent résister à l'impétuosité de l'ennemi. Trois batailles furent livrées près de Cadésiah (636) : la première (journée d'Armat) resta indécise ; la seconde (journée d'Aghmat) se termina à l'avantage des musulmans ; dans la troisième (journée d'Amas), Roustem périt, et son armée, mise en déroute, abandonna la défense de l'Euphrate et du Tigre. Bientôt Ctésiphon ouvrit ses portes et fut détruite de fond en comble.

Batailles de Djalulah et de Néhavend (642). **Fin de la dynastie des Sassanides** (652). **Fondation de Bassorah et de Koufah.** — Jezdedgerd s'était réfugié à Holwan. Il fit appel à ses derniers défenseurs et marcha contre les vainqueurs de Cadésiah; une première rencontre, qui eut lieu à Djalulah, l'obligea à fuir dans le Farsistan. Les Perses voulurent cependant tenter encore une fois le sort des armes près d'Ecbatane, à Néhavend (642); ce fut pour les Arabes la *victoire des victoires* : elle leur donna l'Irak-Adjemi et l'Aderbidjan, Ispahan, Hamadan, Caswin et Tauris. Renforcés par l'armée de Syrie et maîtres de la Perse occidentale, les soldats du prophète pénétrèrent dans la Perside ou Farsistan. Jezdedgerd s'enfuit de Persépolis et alla implorer le secours de l'empereur chinois Taï-Tsong, qui permit aux hordes du Turkestan de s'armer en sa faveur. Mais Jezdedgerd fut trahi comme autrefois Darius : les Turcs qu'il avait amenés avec lui l'assassinèrent sur les bords du Margus (652). La mort de Jezdedgerd mit fin au second empire des Perses, et la dynastie des Sassanides s'éteignit dans la personne de son petit-fils, qui mourut obscurément dans le palais des empereurs chinois. Maîtres de tout le pays en deçà du Tigre, les Arabes fondèrent Koufah, qui devint le chef-lieu de la province et le siége du gouvernement, puis Bassorah, qui servit d'entrepôt au commerce de l'Inde et de l'Asie orientale. Huit cents musulmans en formèrent la première colonie.

Conquête de l'Égypte par Amrou; prise de Memphis et d'Alexandrie (641). Les discordes civiles avaient préparé la chute de l'empire persan ; des causes analogues facilitèrent la conquête arabe dans les provinces méridionales de l'empire romain. « Les Grecs, en proie aux dissensions religieuses, se faisaient des ennemis de ceux dont l'alliance leur était le plus nécessaire. Chacune de leurs provinces avait sa secte, son hérésie particulière; on y voyait toujours en présence deux partis irréconciliables. Ces partis n'étaient souvent, comme à Constantinople, que de simples factions cachant des projets d'ambition sous le voile des controverses théologiques; mais ils avaient un tout autre caractère dans les pays que la force des armes avait soumis aux Romains, et qui transformaient leur dissidence en une question de nationalité. L'Égypte donnait, en 632, ce singulier spectacle : d'un côté, se trouvaient les Grecs conquérants, presque tous orthodoxes; de l'autre, les descendants de l'ancienne population maîtresse du sol sous les Ptolémées, qui avaient généralement embrassé l'hérésie d'Eutyches ou des monophysites. A la voix de Jacques Baradée, mort évêque d'Édesse en 578, ils s'étaient organisés et armés pour résister à leurs adversaires, sans que les empereurs de Constantinople eussent compris la portée politique de cette association ; et ils avaient été assez loin pour se choisir un chef dans la personne de Mokawkas, homme habile et rusé, qui avait été gouverneur de l'Égypte au temps de l'invasion de Chosroès. Possesseur de richesses considérables, il s'était montré très-libéral envers ses compatriotes, et sa générosité avait accru son influence. Nul ne lui contestait le droit de représenter la race entière des Coptes. Mahomet lui avait envoyé un ambassadeur et n'avait pas dédaigné ses présents. Les Arabes trouvèrent en lui un utile allié. » (*Sédillot.*)

Après la prise de Jérusalem, Amrou avait été placé avec un corps d'observation sur les frontières de l'Egypte. Impatient de partager la gloire que recueillaient les autres généraux, il demanda au khalife l'autorisation d'envahir l'Égypte, et sans l'attendre il marcha en avant. Omar, qui, peut-être par jalousie, peut-être par prudence, craignait de le voir s'engager dans une si grande entreprise, lui répondit: « Si tu es encore en Syrie, reviens sur tes pas; si tu as dépassé la frontière, avance et compte sur Dieu et sur tes frères. » Amrou, qui connaissait peut-être le contenu de la lettre, ne l'ouvrit qu'en Égypte (638). Du reste, justifiant son audace par le succès, il débuta glorieusement par la prise de Péluse. Puis il marcha sur Memphis et traita avec les Coptes, qui lui livrèrent cette ville par capitulation : ils reconnurent la domination musulmane et s'engagèrent à payer un

tribut annuel de deux ducats par tête; mais ils conservèrent le droit de pratiquer librement leur religion. Les Grecs soutinrent dans Alexandrie un siége de quatorze mois. La place fut enfin emportée d'assaut le 21 décembre 641. On a dit, sans preuve, que les vainqueurs incendièrent la bibliothèque des Ptolémées; elle avait été déjà détruite sous Théodose en 590. D'après les ordres du khalife, Amrou appliqua au pays conquis un système de sage et prudente administration. Les Coptes furent chargés de la perception des impôts, et une grande partie des sommes levées sur les vaincus fut employée à des travaux publics, particulièrement à l'entretien des digues et des canaux. Les Arabes rendirent à l'Égypte son ancienne prospérité.

Dès 642, Amrou fit une expédition en Cyrénaïque; il soumit au tribut la ville de Barcah. Il fut rappelé par la jalousie du khalife Othman; mais son successeur Abdallah-ben-Saad poursuivit son plan de conquête. Il s'avança vers l'ouest à travers la Tripolitaine. Le patrice Grégoire, à la tête des Grecs et des Berbères, livra aux Arabes une bataille de plusieurs jours près d'Yacouba; il fut vaincu et tué par Zobéir, lieutenant d'Abdallah. Les villes de la Tripolitaine et de la Byzacène capitulèrent. Sufétula seule résista courageusement et fut prise de vive force (648). Déjà les musulmans menaçaient Carthage. Les Grecs effrayés entamèrent des négociations et offrirent une rançon de deux millions cinq cent mille dinars [1]. A ce prix, Abdallah consentit à ramener ses troupes en Égypte.

III. Le khalifat héréditaire. Guerre civile; chute du khalifat électif (660).—Au moment où la conquête arabe prenait de si rapides développements, la guerre sainte fut tout à coup interrompue par l'explosion de la guerre civile. Infatigable dans sa haine contre la famille des Haschemites, l'opposition des Coréischites se ranima avec force sous le règne d'Ali. Déjà, peu de temps après son élection, il avait vu se soulever contre lui deux chefs arabes, Telha et Zobeir, dont la révolte était encouragée par Ayescha, la veuve de Mahomet, qui avait voué une haine éternelle à l'époux et à la postérité de Fathime, et qu'un parti révérait comme la mère des fidèles. Ali les avait vaincus près de Bassorah, à la célèbre journée du *Chameau*, lorsqu'il apprit que le fils d'Abou-Sophian, Moavyah, à qui il avait voulu retirer le gouvernement de la Syrie, refusait d'obéir et avait osé prendre le titre d'émir-al-moumenim, soutenu par le crédit de sa

1. La valeur moyenne du *dinar* ou du denier d'or était, à ce qu'on croit, de douze ou treize francs.

famille, par les forces de la Syrie, et surtout par le concours d'Amrou, qu'Othman avait injustement dépouillé de l'Égypte. Ali marcha contre le rebelle, et pendant cent dix jours les deux rivaux se livrèrent quatre-vingt-dix combats. Le résultat de la lutte était encore indécis, lorsqu'Ali tomba sous le poignard d'un fanatique qui espéra par sa mort terminer la guerre civile (660). Cet événement, qui livra le pouvoir à Moavyah, donna le signal d'un nouvel ordre politique : le khalifat, qui jusqu'alors avait été électif, devint héréditaire dans la maison des Ommiades.

Les Ommiades (660-750). — Les Ommiades, qui dans l'espace de quatre-vingt-dix ans ont fourni quatorze khalifes, « étaient les rejetons d'une famille qui, dans les premiers temps, avait persécuté celle du prophète et le prophète lui-même. Ensuite, quand la révolution religieuse eut gagné toute l'Arabie, ils entrèrent avec ardeur dans le mouvement qui entraînait la nation, mais ils y entrèrent principalement à titre de soldats et de conquérants. La lutte de Moavyah, premier des khalifes ommiades, contre Ali est la lutte du sabre contre le bâton pastoral. Ali est le représentant auguste de l'autorité spirituelle ; mais les soldats sont impatients du joug religieux : ils se montrent avides, avant tout, de conquêtes et de butin, et ce sont eux qui profitent de l'assassinat d'Ali pour continuer avec plus d'énergie la conquête commencée[1]. » Moavyah, chargé autrefois par Omar du gouvernement de la Syrie, avait créé une puissante marine, avec laquelle il avait porté la parole du prophète dans toutes les îles de la mer Égée et jusque dans l'Hellespont. Par les conquêtes successives de Rhodes, de Chypre et des Cyclades, il s'était fait une immense réputation et s'était attaché l'affection des Syriens, dont il avait adopté la langue, les idées et les mœurs. Aussi son avénement fut-il réellement le triomphe de la réaction des peuples de la Syrie contre la domination des Arabes. Avec lui le gouvernement changea de caractère ; le siége du pouvoir fut transporté de Médine à Damas ; le khalifat cessa d'être livré aux vicissitudes de l'élection, et l'autorité suprême, qui sous les quatre premiers khalifes avait été essentiellement spirituelle, devint sous les Ommiades plus particulièrement temporelle.

Seconde période de conquêtes. — Sous l'impulsion d'une maison qui était portée au trône par la volonté des soldats, la conquête musulmane devait reprendre son cours avec une nouvelle énergie. Mais ce qu'il y avait de violent et d'injuste dans l'usurpation de cette famille, qui ne se recommandait que par ses persécutions contre les

1. Ch. Lenormant.

parents, les amis et les compatriotes du prophète, devait susciter contre sa domination des protestations nombreuses. Avant d'affermir son pouvoir, elle eut à vaincre bien des résistances, à étouffer bien des révoltes qui interrompirent pendant quelque temps les progrès de la guerre sainte. Sous le règne de Moavyah (660-680), les Arabes firent une double tentative sur Constantinople et contre l'Afrique; mais Constantinople résista à tous leurs efforts et fut sauvée par le feu grégeois (672); en Afrique, Akbah, dans une course aventureuse, parcourut toute la côte septentrionale et s'avança jusqu'à l'Atlantique. Lançant son cheval au milieu de la mer : « Dieu de Mahomet, s'écria-t-il, si je n'étais retenu par les flots, j'irais porter la gloire de ton nom jusqu'aux confins de l'univers. Non loin de Carthage, il fonda même la colonie de Kaïroan, qui devait devenir plus tard la métropole de l'Afrique (674). Mais assailli par les Berbères, il succomba dans une lutte inégale, et les Arabes, cédant au nombre, furent bientôt forcés de se replier jusqu'à Barcah. Les successeurs de Moavyah, Yezid Ier (680-683), Moavyah II (683-684), Merwan Ier (684-685), passèrent sur le trône sans pouvoir réparer ces désastres; ce fut seulement sous le règne d'Abdel-Malek (685-705) que le rétablissement de la paix intérieure permit aux Ommiades de reprendre la conquête au point où le khalifat électif l'avait laissée et d'étendre le joug musulman à l'Occident comme à l'Orient.

Conquêtes en Occident : prise de Carthage (698); **soumission définitive de l'Afrique** (708). — Hassan, gouverneur de l'Égypte, chargé par le khalife de venger la mort d'Akbah et de conquérir l'Afrique, emmena quarante mille hommes sous ses ordres et, après avoir relevé les murs de Kaïroan, s'avança sur Carthage. Malgré les efforts du patrice Jean, venu de Constantinople pour défendre la place, elle resta au pouvoir des musulmans (698). A la suite d'une bataille livrée aux environs d'Utique, les Grecs furent chassés définitivement de l'Afrique, et pour ne leur laisser aucun point d'appui sur le littoral, les vainqueurs détruisirent Carthage, qui cette fois ne se releva pas de ses ruines.

La soumission des Berbères fut plus difficile et plus longue. Sous la conduite de leur reine Kahina, ils organisèrent une formidable insurrection contre les conquérants étrangers. Hassan fut sur le point de succomber; il tenta un effort désespéré et sortit vainqueur d'un combat décisif. Après la défaite et la mort de Kahina, les tribus des montagnes firent leur soumission et les Arabes restèrent en possession de toute l'Afrique occidentale ou Maghreb, depuis Barcah jusqu'à l'Atlantique. Le khalife Walid donna un vice-roi à cette vaste province et la dégagea de toute dépendance à l'égard du

gouverneur de l'Égypte. « Les riches dépouilles rapportées par Hassan provoquèrent un mouvement d'émigration considérable; tandis que trois cent mille Berbères étaient transportés en Asie, on vit un grand nombre d'Arabes quitter leur pays pour aller chercher fortune en Afrique, où ils répandirent le code religieux de l'islamisme. Les Berbères étaient, comme eux, indépendants et pasteurs nomades; ils avaient les mêmes instincts et les mêmes sentiments, la fierté hautaine, l'amour de la liberté, l'esprit de rapine, le respect de l'hospitalité. L'analogie de leurs passions et de leurs mœurs renversa les barrières que n'avaient pu franchir les Romains, les Vandales et les Grecs, et les Berbères devinrent les plus fermes appuis des armes musulmanes. »

Invasion de l'Espagne par Tarik (710-714); **bataille du Guad-al-Lété; chute de la monarchie des Visigoths** (711). — C'est un Berbère qui le premier planta sur le sol de l'Espagne l'étendard de Mahomet et qui porta les premiers coups à la puissance des Visigoths. Au commencement du huitième siècle, les Visigoths possédaient toute la péninsule ibérique, la Septimanie et la Mauritanie tingitane. Leur domination périt par les mêmes causes qui avaient ouvert aux Arabes les frontières de la Perse et de l'empire grec. Le comte Julien, gouverneur de Ceuta, et l'archevêque de Séville Oppès, par haine du roi Roderic, qui venait de détrôner Witiza, firent un indigne appel aux armes de l'étranger et de l'infidèle. Mousa, gouverneur de l'Afrique, lança en avant le Berbère Tarik. Celui-ci s'arrêta d'abord à Gibraltar, qui a gardé des traces de son nom *(Djebel-Tarik)*; mais il avait hâte d'engager la lutte entre les conquérants arabes, encore pleins de courage et d'enthousiasme, et les descendants dégénérés des conquérants germaniques. Une seule journée décida du sort des Visigoths. Roderic, vaincu dans les plaines de Xérès, sur les bords du Guad-al-Lété, périt dans sa fuite (711): ce fut le dernier héritier du grand Alaric.

Les vainqueurs pénétrèrent au cœur de l'Espagne. Les juifs, persécutés cruellement par les Visigoths, s'empressèrent d'ouvrir à Tarik les portes de Tolède; Mousa vint achever les conquêtes de son lieutenant, et les derniers défenseurs de la nationalité gothique, refoulés de toutes parts, ne trouvèrent plus de refuge que dans les montagnes des Asturies, où ils maintinrent leur indépendance sous l'autorité de Pélage. De la grotte de Cavadonga devaient sortir un jour les libérateurs de l'Espagne.

Bientôt après Abdelazis, chargé par son père Mousa d'achever la soumission de l'Espagne, adopta envers les chrétiens une politique conciliante et accorda au Visigoth Théodomir la province de

Murcie, sous la condition d'un tribut. Les fanatiques accusèrent Mousa et Abdelazis auprès du khalife Walid. Le conquérant de l'Espagne fut subitement rappelé. De Ceuta à Damas, il marcha en triomphateur, étalant les dépouilles des Visigoths; mais il ne put échapper à la haine de ses ennemis. Le khalife Soliman, successeur de Walid, le condamna sans pitié à une amende de deux cent mille pièces d'or, le fit fouetter en place publique, et lui imposa, comme une sorte d'exil, le pèlerinage de la Mecque. Abdelazis fut égorgé dans la mosquée de Cordoue, et sa tête fut portée à son père, qui mourut bientôt de douleur.

Établissement des Arabes en Espagne. — « L'Espagne, qui avait vu tour à tour le sang des Carthaginois, des Romains et des Goths se mêler au sien, devait prendre rapidement les mœurs des Arabes. Les premiers lieutenants du khalife qui se succédèrent dans ce pays avaient une suite nombreuse d'officiers civils et militaires qui aimaient mieux jouir au loin d'une vie aisée que de se trouver à l'étroit dans leur patrie. Les bandes de Tarik et de Mousa se donnaient le nom d'*espagnoles,* et elles établissaient ainsi leurs droits sur la contrée ; elles permirent cependant aux musulmans de l'Égypte de venir habiter Murcie et Lisbonne. La légion de Damas s'établit à Cordoue, celle de Kinnisrin à Jaen, celle de Palestine à Algéziras et à Médina-Sidonia. Des peuplades de l'Yémen et de la Perse se dispersèrent autour de Tolède et dans l'intérieur du pays, et les fertiles domaines de Grenade furent abandonnés à dix mille cavaliers de la Syrie et de l'Yrak. Ces colonies de musulmans contribuèrent à la prospérité publique. Dix années après la conquête, on présenta au khalife une carte de l'Espagne où l'on voyait les mers, les rivières et les ports, les villes et les diverses productions, et dans l'espace de deux siècles, l'agriculture, les manufactures et le commerce d'un peuple industrieux ajoutèrent considérablement aux bienfaits de la nature. » (*Ruelle.*)

Expéditions en France; conquête de la Septimanie (719); bataille de Poitiers (732). — Mousa n'avait abandonné l'Espagne que pour franchir les Pyrénées, descendre dans le Frandjat (le pays franc) et faire la conquête de la Septimanie qu'il regardait comme une dépendance du royaume des Goths. Mais arrêté dans sa marche par la jalousie de ses ennemis, Mousa dut abandonner à d'autres le soin de conquérir la Gaule méridionale. El-Haur, qui lui succéda, vint placer ses tentes sur les bords de l'Aude. Narbonne, où s'étaient réfugiés beaucoup de nobles Goths d'outre les monts, fut emportée de vive force (719); les vainqueurs enlevèrent d'une des églises de la cité, sept statues des saints, « sept idoles, » comme ils le disaient,

en argent massif. Al-Samah, qui vint après El-Haur, abandonna bientôt la conquête inachevée de la Septimanie pour s'élancer à une plus grande entreprise : pénétrant dans le royaume d'Aquitaine, il vint tout à coup assaillir Toulouse; mais il fut vaincu et tué sous les murs de cette ville par le roi Eude (721) dans une terrible bataille qui coûta aux Arabes les deux tiers de leur armée. Cette défaite leur annonçait qu'ils allaient trouver dans la Gaule le terme de leurs conquêtes. En effet, après avoir, pendant quelque temps, désolé les bords de la Garonne, du Rhône et de la Saône, ils tentèrent sous Abdérame, le plus illustre de leur généraux, de reparaître dans la Gaule occidentale. Le wali franchit les Pyrénées avec une armée « dont la multitude couvrait la terre, » brûla Bordeaux, écrasa les Aquitains au passage de la Dordogne et s'avança sur la Loire. Mais Charles Martel l'attendait avec ses Austrasiens. « Contre ce mur de fer, contre ce rempart de glace » tous les efforts des Arabes vinrent échouer, et la grande journée de Poitiers, qui vit fuir les cavaliers de l'Yémen, sauva l'Europe et la chrétienté de l'invasion musulmane (732) [1].

Conquêtes en Orient; prise de Samarcande par Kotaïbah (707); invasion de l'Inde. — Pendant qu'à l'occident l'islamisme essayait de pénétrer jusqu'à la Loire, du côté de l'orient il sortait de la Perse et du Khorassan pour franchir l'Oxus. En 707, l'émir Kotaïbah conquit le Mawarannahar (Transoxiane) et planta l'étendard du prophète sur les murs de Samarcande. Pendant ce temps, son lieutenant Kasim s'avança sur les bords de l'Indus, attaqua le roi Daher, et prit les villes de Daybal, Byroun, Bahman-Abad, Alor et Moultan qui devint le boulevard de l'islamisme. Les musulmans parurent même sur les bords du Gange, et firent quelques prosélytes sur la côte du Malabar; mais les progrès de leur conquête se ralentirent devant les chaînes immenses de l'Himalaya, et furent entravés par l'attachement des populations au culte de Bramah.

Constantinople échappe à l'invasion des Arabes comme à celle des Germains (672-717). — Du côté de l'Asie Mineure, l'invasion arabe trouvait son terme sous les murs de Constantinople, comme elle l'avait trouvé en Occident sur les rives de la Loire. Déjà, en 672, sous le khalife Moavyah, une flotte arabe avait menacé la capitale de l'empire grec; pendant six années consécutives, les assiégeants, qui passaient l'hiver à Cyzique, reparurent au printemps devant Byzance. L'empereur Constantin IV Pogonat repoussa vigoureusement leurs attaques à l'aide d'une invention nouvelle, le feu grégeois, qui dévo-

1. Voir pages 149 et 150.

t les vaisseaux en pleine mer. Vainement stimulés par la présence trois compagnons de Mahomet, les Arabes abandonnèrent enfin ır entreprise (679). Leur armée, poursuivie par les Grecs, se fraya ficilement un chemin jusqu'en Syrie, et la flotte fut presque entiènent détruite par une tempête sur les côtes de l'Asie Mineure. Suint quelques historiens grecs, Moavyah implora la paix et s'engagea me à payer un tribut de dix mille pièces d'or et de cinquante evaux arabes ; mais c'est là sans doute une exagération de la vanité zantine, qui a donné ce nom de tribut à des présents envoyés r le khalife à l'empereur après la cessation des hostilités.

En 717, Moslemah, frère du khalife Soliman, vint de nouveau asger Constantinople; il investit la ville du côté de la terre, tandis 'une flotte de dix-huit cents voiles attaquait le port. Léon l'Isaun, secondé par le feu grégeois, par un hiver rigoureux et par lliance des Bulgares, força les musulmans à la retraite. « Ainsi fut isée la violence de l'invasion arabe. Le temps approchait d'une ande révolution qui devait diviser l'islamisme et venger le monde rétien sans le délivrer encore. »

ONZIÈME LEÇON.

rogramme. — Fragilité de l'empire des Arabes. — Démembrement du khalifat de Bagdad; érection des khalifats du Caire et de Cordoue. — Éclat de la civilisation arabe pendant que l'Europe est dans les ténèbres. — Emprunt que lui fera l'Europe chrétienne (755-1058).

I. *Démembrement du khalifat.* — Étendue de l'empire des Arabes. — Causes une décadence prochaine. — Avénement des Abbassides (750); fondation de gdad (762). — Premier démembrement du khalifat; fondation du khalifat de rdoue (756).

II. *Khalifat de Bagdad* (752-1055). — Division de son histoire en trois péodes. — Splendeur des Abbassides (752-847); Almanzor (754-775); Haroun-Raschid (786-809); Almamoun (813-833). — Premiers germes de décadence; faiblissement de la foi et de l'esprit militaire. — Création de la garde turque; khalifat devient la proie de ces redoutables mercenaires (847-945). — Démembrement du khalifat de Bagdad par les dynasties indépendantes qui s'élèvent en Asie et en Afrique. — Asservissement des khalifes aux Bouides 45-1058). — Les Bouides n'arrêtent pas le démembrement du khalifat; les athimites (908) et les Ghaznévides (980). — Les Turcs Seldjoucides (1030). e khalifat de Bagdad passe sous leur protection (1055).

III. *Khalifat fathimite du Caire* (968). — Obéidollah le Mehdi (908-953). — Premiers khalifes du Caire; Moezz-Ledinillah (953-975); conquête de l'Egypte 968) et de la Syrie (969). — Fondation de la dynastie vassale des Zéirites 971). — Règnes d'Hakem (996-1021) et de Mostanser (1036-1094).

IV. *Khalifat de Cordoue* (756-1031). — Prospérité de l'Espagne sous les Ommiades. — Germes de dissolution; guerres étrangères; insubordination des

émirs. — Dernier éclat du khalifat sous Abdelrhaman III (912-961); l'hedjeb Almansour (976-1002). — Démembrement du khalifat de Cordoue; déposition d'Hescham III (1031).

V. *Éclat de la civilisation arabe.* — Sciences exactes. — Géographie. — Sciences physiques. — Littérature; philosophie; histoire. — Architecture; industrie; agriculture. — Emprunts faits à la civilisation arabe par l'Europe chrétienne.

I. Démembrement du khalifat. Étendue de l'empire des Arabes. — L'invasion des Arabes avait été arrêtée à l'est par les chaînes de l'Himalaya, à l'ouest par les armes de Charles Martel et au nord par les murs de Constantinople; mais arrivé, sous les Ommiades, à l'apogée de sa puissance, leur empire dépassait les limites des plus grands empires de l'antiquité, et leur domination s'étendait dans trois continents sur une étendue de près de dix-huit cents lieues. Cet empire était borné : au nord, par le Douro, les Pyrénées, les Cévennes, la Méditerranée, le mont Taurus, le Caucase, la mer Caspienne, le Djihoun et le Sihoun; à l'est, par les monts Célestes, les monts Bolor et le fleuve Setledje; au sud, par l'océan Indien, la mer Rouge, les cataractes du Nil, le grand désert de Libye et la chaîne de l'Atlas; à l'ouest, par l'océan Atlantique.

Causes d'une décadence prochaine. — Mais cet empire renfermait dans son sein bien des germes de décadence. Sa longueur démesurée, qui empêchait le pouvoir central de s'exercer efficacement aux extrémités, suffisait pour faire prévoir comme inévitable un démembrement prochain. A l'ouest, l'Espagne et le Maghreb [1] se trouvaient bien isolés du siége du gouvernement; à l'est, les provinces du Mawarannahar et du Kharisme formaient un groupe que menaçaient sans cesse les nomades du Turkestan. D'un autre côté, l'empire arabe, comme l'empire carlovingien, contenait trop d'éléments divers pour que l'unité gouvernementale pût être longtemps durable. Déjà nous avons vu les provinces syriennes protester contre la domination de l'Arabie et élever une dynastie qu'elles considéraient comme nationale. Cette protestation des peuples conquis devait continuer, car la prééminence de la Syrie ne pouvait être plus facilement acceptée que celle de l'Arabie. Et, en effet, bientôt nous allons voir la Perse, l'Irak et l'Al-Djézireh, c'est-à-dire les peuples qui habitent les vallées de l'Euphrate et du Tigre, imposer à leur tour des maîtres au monde musulman.

A ces tendances nationales il faut joindre encore les dissidences religieuses. La séparation qui s'était opérée, sous le khalifat électif,

1. Les Arabes, après avoir conquis l'Afrique, l'avaient divisée en deux grands gouvernements : 1° à l'est, l'Égypte réunie à la Cyrénaïque; 2° à l'ouest, le Maghreb, qui comprenait la Byzacène, l'Afrique consulaire, la Numidie et les Mauritanies.

entre les schyites et les sunnites était devenue de plus en plus profonde sous le règne des Ommiades. L'Irak et l'Arabie, qui avaient vu avec peine Damas devenir la capitale de l'empire, regardaient comme usurpatrice la dynastie régnante, et ne pouvaient lui pardonner de s'être assise dans la chaire de Mahomet, elle qui jadis s'était fait distinguer parmi les plus violents adversaires du prophète.

Avénement des Abbassides (750); **fondation de Bagdad** (762). — Cette contradiction avec le principe et l'origine même de la religion, avec la vénération des peuples pour les membres vivants de la famille du prophète, devait amener un jour ou l'autre une réaction contre les Ommiades. Cependant « il était difficile de recourir à la succession directe d'Ali : trop d'hommes s'étaient compromis avec les Alides; l'Arabie et la Syrie les auraient toujours probablement repoussés. On eut recours aux descendants d'Abbas, l'oncle du prophète, et cette branche collatérale de la famille de Mahomet se chargea de venger les injures faites à sa mémoire et le sang versé parmi les siens[1]. » Peu à peu le parti des Abbassides grossit, entraînant avec lui la plupart des Alides, qui voulaient avant tout la ruine des Ommiades; l'Arabie s'agita, l'Irak se disposa à prendre les armes, et les descendants de Moavyah tremblèrent sur le trône.

Ce fut sous le règne de Merwan II (744) que l'insurrection éclata. Le Khorassan en donna le signal, en proclamant Mohammed, le chef des Abbassides, et après lui, son fils Ibrahim. A la première nouvelle de ces événements, Merwan II s'empara de la personne d'Ibrahim et crut étouffer le soulèvement par la mort du rebelle ; il ne fit que donner à la révolte une plus grande activité. Le frère d'Ibrahim, Aboul-Abbas, se chargea de le venger, et aussitôt qu'il se fut annoncé comme le chef des vrais croyants, toute l'Asie se vit ensanglantée par la terrible lutte des Noirs et des Blancs ou des Abbassides et des Ommiades (750). Une seule bataille livrée sur les bords du Zab suffit pour ravir le sceptre à Merwan, qui, vaincu et réduit à fuir, courut chercher un asile en Égypte, où l'émir Abdallah, qui s'était attaché à sa poursuite, se rendit maître de sa personne et lui fit trancher la tête. Aboul-Abbas fut élevé au rang suprême (750-754), et il mérita le surnom de Sanguinaire en signalant le triomphe des Abbassides par le massacre impitoyable de tous les membres de la famille des Ommiades : en un seul jour, quatre-vingt-dix de leurs chefs furent égorgés au milieu d'un festin offert par une feinte clémence à la réconciliation.

1. Ch. Lenormant.

Avec les Abbassides, le siége du gouvernement fut déplacé; la prééminence passa de la Syrie aux provinces orientales qui avaient fait la révolution. Les nouveaux khalifes abandonnèrent Damas pour les rives du Tigre, et Almanzor (754-775), frère et successeur d'Aboul-Abbas, construisit près de ce fleuve, non loin des ruines de Ctésiphon, la célèbre ville de Bagdad, qui fut la capitale du khalifat d'Orient (762).

Premier démembrement du khalifat; fondation du khalifat de Cordoue (756). — Les provinces occidentales de l'empire ne partagèrent pas la joie que les Orientaux avaient témoignée à l'avénement des Abbassides. L'Espagne surtout, dont les intérêts n'étaient pas les mêmes que ceux de l'Asie et qui se plaignait déjà de son éloignement, profita de cette occasion pour se séparer. Du reste, quoiqu'elle eût d'abord reconnu la domination des Noirs, elle conservait un pieux souvenir à la famille des Ommiades : c'était cette maison qui avait conquis la Péninsule à l'islamisme, et la plupart des peuples qui s'étaient établis à Cordoue, à Jaen, à Algésiras et à Murcie étaient des Syriens, des Égyptiens ou des Berbères, dont les victoires avaient assuré jadis le triomphe de Moavyah. Aussi, lorsque l'Espagne arabe apprit que la chaine de l'Atlas servait de retraite à un jeune Ommiade échappé comme par miracle au massacre de sa famille, elle lui offrit avec empressement de prendre les armes en sa faveur. Abdelrahman, c'était le nom du proscrit, descendait de Merwan Ier et tenait par sa mère à la tribu berbère des Zénètes. Il passa en Espagne avec mille cavaliers, trouva une armée puissante qui se rangea sous ses ordres et gagna sur l'émir Yousouf les deux victoires de Moûsâra et d'Al-Mounecar, qui arrachèrent pour toujours la Péninsule à la domination des khalifes qui régnaient en Orient. Reconnu roi dans Archidonia et un mois après à Séville, Abdelrahman Ier (756-787) fut proclamé émir-al-moumenim et s'établit à Cordoue, qui devint le siége du khalifat d'Occident.

II. Khalifat de Bagdad; division de son histoire en trois périodes. — La dynastie des Abbassides fournit au khalifat de Bagdad une succession de trente-sept princes jusqu'au moment où le petit-fils de Gengis-khan s'empara de Bagdad, dont il fit un désert, et enleva à son dernier khalife l'indépendance et la vie en 1258. L'histoire de cette dynastie, qui a duré un peu plus de cinq siècles, peut se diviser en trois grandes périodes. Pendant la première, qui s'étend depuis l'avénement des Abbassides (750) jusqu'au règne de Motawakkel (847-861), ces princes exercent l'autorité dans toute sa plénitude et gouvernent glorieusement le monde musulman : c'est, on peut le dire,

l'époque de leur splendeur. Mais après le règne de Motawakkel, qu'on a appelé le Néron des Arabes, les Abbassides, tombés sous la tutelle de leur garde turque, n'ont plus de l'autorité temporelle que le nom. Alors les dépositions et les assassinats des khalifes se succèdent; car, enhardie par la faiblesse et l'humiliation des princes, l'audace de la soldatesque prétorienne ne connait pas de borne. Cet asservissement des Abbassides à la garde turque dure jusqu'en 945, époque à laquelle les khalifes sont délivrés de la tutelle de cette terrible milice. Mais ils ne font que changer de maitres; et s'ils échappent au joug des soldats, c'est pour tomber sous celui des Bouides (945) et des Seldjoucides (1055), qui s'emparent de leurs personnes, les renferment dans leur palais, leur enlèvent toute autorité temporelle et les réduisent au rôle de grands imans ou de chefs de la religion.

Splendeur des Abbassides (750-847); **Almanzor** (754-775); **Haroun-al-Raschid** (786-809); **Almamoun** (813-833). — La période qu'on peut désigner sous le nom de grandeur des Abbassides est remplie par les règnes de neuf princes, entre lesquels on doit surtout distinguer Almanzor, Haroun-al-Raschid et Almamoun. Almanzor, qui succède à son frère Aboul-Abbas, « ouvre la série de ces khalifes éminents dont le nom, resté toujours populaire en Asie, l'est devenu également dans nos pays par le recueil célèbre des *Mille et une Nuits.* » Ce prince, qui mérita le nom de Victorieux par sa victoire sur un oncle qui lui disputait le khalifat, fut le fondateur de Bagdad, en faveur de laquelle il renouvela la magnificence de Babylone. L'accroissement de la nouvelle capitale fut si rapide, qu'en peu de temps elle renferma plus d'un million d'habitants; Almanzor y fit élever de somptueux édifices, y établit une cour qui rappelait par son faste le luxe des anciennes monarchies orientales, et grâce aux immenses richesses que lui fournissaient les provinces de l'empire, il put laisser en mourant près de sept cent cinquante millions dans son trésor.

« On s'habitua, sous son règne, à considérer le khalife comme l'image de la Divinité sur la terre. Il exigea toujours de ses sujets le respect le plus profond, et il l'obtint. L'autorité absolue de ses successeurs ne rencontra pas plus d'opposition : la génération qui les entourait était façonnée à l'obéissance. Le seul écueil qu'ils eussent à éviter, c'était l'excès de leur propre despotisme. Les premiers successeurs d'Aboul-Abbas, qui, sous bien des rapports, ont été à juste titre comparés aux Antonins et aux Médicis, ne font servir leur suprême puissance qu'à l'amélioration intellectuelle et au bien-être des Arabes. Respectés de leurs voisins, à l'abri des troubles que le fanatisme a si souvent excités, ils cherchent par une administration active et libérale, par des entreprises grandes et utiles, à mériter

l'estime de tous. A côté de Bagdad, d'autres cités s'élèvent[1] : on construit des routes, des caravansérails, des marchés, des canaux, des fontaines; on forme un grand nombre d'établissements d'instruction et de bienfaisance; le gouvernement excite et protége l'étude des lettres, le commerce et tous les arts de la paix. » (*Sédillot.*)

Le fils d'Almanzor, Almahadi (775-785), imita la magnificence de son père; il établit des citernes et des caravansérails sur une route de plus de deux cents lieues, et c'est lui qui, dit-on, dépensa plus de six millions de dinars d'or dans un seul pèlerinage à la Mecque.

La magnificence d'Almahadi fut effacée par celle de son second fils, Haroun-al-Raschid (786-809), « en qui peut se personnifier le génie de la race arabe parvenue à son plus haut développement. » Ce prince réunit tous les genres de gloire. Surnommé al Raschid (le justicier) à cause de la justice exacte qu'il rendait à ses sujets, il employa ses nombreux revenus, qui s'élevaient à près de deux cent cinquante millions, à encourager les arts, les sciences, les lettres, le commerce, l'industrie. Il attira à Bagdad les richesses littéraires des Grecs, fit traduire des ouvrages de médecine, de physique, d'astronomie; il soutint avec éclat la guerre contre les empereurs d'Orient. Déjà sous le règne de son père il avait pris le commandement de l'armée, était venu menacer Constantinople, et avait réduit l'impératrice Irène à payer, pour sauver sa capitale, un tribut annuel de soixante mille dinars (782). Devenu khalife, il envahit à huit époques différentes le territoire des Romains, qui refusaient d'acquitter ce tribut. Après la déposition et la mort d'Irène (802), Nicéphore (802-811) résolut de s'affranchir de cette honte et envoya une missive orgueilleuse au khalife, qui lui fit cette laconique réponse : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux, Haroun-al-Raschid, commandeur des croyants, à Nicéphore, chien de Romain. J'ai lu ta lettre, fils d'une infidèle; tu n'entendras pas ma réponse, tu la verras. » — « Il l'écrivit en traits de sang et de feu dans les plaines de la Phrygie, et les Grecs furent réduits à une feinte soumission. Mais à peine le khalife était-il rentré dans son palais de Racca qu'ils se hasardèrent à violer la paix. Avec une célérité incroyable, Haroun repassa au milieu de l'hiver les neiges du Taurus et tua quarante mille hommes à Nicéphore, qui reçut trois blessures dans la bataille. L'obstination de l'empereur grec prolongea les maux de la guerre. A la tête d'une armée innombrable, le khalife balaya l'Asie Mineure jusqu'au delà de Tyane et d'Ancyre, puis investit Héraclée-Pontique, qui résista un mois à toutes les forces

1. Comme Samara, par exemple, que Motassem construisit sur un terrain qu'il avait fait exhausser et où il fit bâtir des écuries capables de contenir jusqu'à cent mille chevaux.

de l'Orient et fut ruinée de fond en comble. Les progrès de ces dévastations, depuis l'Euxin jusqu'à l'île de Chypre, déterminèrent enfin Nicéphore à rétracter son défi. Haroun accorda la paix (805), mais il voulut que la monnaie du tribut portât son effigie et celle de ses fils, et il défendit qu'on relevât les forteresses détruites[1]. »

Enfin l'éclat du règne d'Haroun-al-Raschid fut si grand, qu'il produisit en Orient une impression qui n'est pas encore effacée et que le bruit de sa gloire frappa l'attention de Charlemagne. Non content de faire avec Haroun des échanges de présents, le maître de l'Occident lui offrit son alliance et réclama sa protection pour les chrétiens qui allaient visiter Jérusalem.

Le second fils d'Haroun, Almamoun (813-833), qui monta sur le trône après avoir renversé un frère incapable, suivit l'exemple de son père, dont il imita la magnificence; il lui fut même peut-être supérieur par son amour pour les lettres, qui lui a fait donner le surnom d'Auguste des Arabes. Ce prince chargea de nombreux agents de recueillir partout les meilleurs écrits de la langue grecque, les fit traduire en arabe, en recommanda la lecture et assista lui-même aux discussions des savants. En même temps il fournit les instruments nécessaires aux astronomes qui mesurèrent avec exactitude dans la plaine de Sennaar, et une seconde fois dans celle de Koufah, un degré du grand cercle, et dont les observations les amenèrent à découvrir que la circonférence entière du globe est de vingt-quatre mille milles.

Premiers germes de décadence; affaiblissement de la foi et de l'esprit militaire. — Quoi qu'il en soit, les sévères docteurs de la loi musulmane condamnèrent l'imprudente curiosité d'Almamoun comme donnant carrière aux innovations les plus dangereuses. Les études abstraites et philosophiques encouragèrent parmi les musulmans les progrès de l'incrédulité et finirent par donner naissance à des sectes nombreuses qui, après avoir attaqué le principe de l'éternité et de l'immutabilité du Koran, en arrivèrent jusqu'à effacer « de leur code et de leur conduite tout frein moral, toute croyance religieuse à la vertu, à la conscience et au devoir. » Le nombre des sectes qui déchirèrent l'islamisme ne s'éleva pas à moins de soixante-treize, parmi lesquelles, outre la grande division des schyites et des sunnites, il faut citer celles des karmathes, des ismaéliens et des zendiens. Les karmathes, après avoir nié la révélation et propagé des doctrines antisociales, prêchèrent l'athéisme; les ismaéliens professèrent le matérialisme le plus complet; les zendiens attaquèrent la propriété comme un crime et prétendirent qu'on ne devait posséder aucun bien en propre.

1. Ruelle, *Histoire du moyen âge*.

D'un autre côté, « les Arabes, dit un écrivain que nous avons déjà cité, avaient dû leur puissance à leur foi intrépide et à leur pieuse ignorance; mais leur épée devint moins redoutable, lorsque la jeunesse passa son temps dans les colléges et non dans les camps. L'augmentation de la solde, des largesses souvent renouvelées, ne suffisaient plus pour séduire les descendants de ces braves guerriers qui jadis accouraient en foule à l'appel d'Abou-Bekre et d'Omar. »

Création de la garde turque. Le khalifat devient la proie de ces redoutables mercenaires (847-945).—Ce fut pour prévenir les dangers que la décadence de l'esprit militaire pouvait faire courir à l'empire que Motassem (833-842), successeur d'Almamoun, conçut le fatal projet de se former une garde particulière de cinquante mille hommes parmi les robustes populations des hordes turques qui habitaient au nord de l'Oxus. « Ces Turcs pour la plupart avaient été faits prisonniers dans les guerres que les gouverneurs du Mawarannahar et du Khowaresm soutenaient sur les bords du Gihon. Pressées du côté de l'orient par les Chinois, décimées par leurs dissensions intestines, les hordes turques venaient se précipiter sur les frontières de l'empire arabe et, toujours vaincues jusqu'alors, laissaient entre les mains de leurs ennemis un grand nombre d'esclaves que les généraux, pour plaire aux khalifes, envoyaient à Bagdad. » Commandés par des chefs pris dans leurs rangs, et séparant leurs intérêts de ceux des Arabes, les Turcs formèrent une puissance dans l'État, et faisant résider leurs droits dans la force brutale, ils usurpèrent l'empire du palais et des provinces et « renouvelèrent auprès des khalifes les excès des prétoriens de Rome auprès des empereurs. » Après avoir forcé Motassem lui-même à s'éloigner de Bagdad et à transporter sa demeure à Samara, ils égorgèrent Motawakkel (846-861), à l'instigation de son fils Mostanser, et le coupèrent en morceaux. Mais le parricide ne jouit pas longtemps de son crime; il mourut de douleur (861), et après lui les mercenaires élevèrent successivement trois khalifes, dans l'espace de neuf ans, pour les déposer et les assassiner ensuite.

Démembrement du khalifat de Bagdad par les dynasties indépendantes qui s'élèvent en Asie et en Afrique. — L'affaiblissement du pouvoir central eut sur l'empire des khalifes la même influence que sur l'empire carlovingien : les provinces y virent une occasion de révolte, et les gouverneurs s'empressèrent d'usurper la souveraineté et de se proclamer indépendants. Alors on vit s'accomplir en Orient un travail de décomposition à peu près semblable à celui qui s'accomplissait à la même époque en Europe sous l'influence des idées

…iales. Les khalifes eux-mêmes avaient paru favoriser le mou-vement. En se préoccupant peut-être trop exclusivement des intérêts des provinces situées dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, ils semblèrent abandonner à elles-mêmes celles qui formaient les extrémités de l'empire. Déjà l'Espagne leur avait échappé violemment en 756, lorsque, environ trente ans plus tard, le Maghreb se délia sans secousse, et même avec leur consentement, de toute obéissance temporelle à leur égard. Sous le règne d'Haroun, un descendant d'Ali, Edris-ben-Edris, fonda dans la Mauritanie la dynastie des Édrissites (788), qui finit par étendre sa domination sur toute l'Afrique occidentale. Haroun y fit peu d'attention, et pour arrêter les progrès des Édrissites il se contenta de donner l'investiture du Maghreb à Ibrahim-ben-Aglab, qui fut le chef de la dynastie des Aglabites (796).

Ce nouvel État, qui avait Kaïroan pour capitale, servit de centre d'opérations à ces pirates musulmans qui infestèrent la Méditerranée pendant les neuvième et dixième siècles; mais les Aglabites, dont les princes se montraient ardents propagateurs de la civilisation, renoncèrent de bonne heure à la piraterie et s'établirent solidement dans la Sicile (827), qui bientôt leur fut redevable des bienfaits d'une bonne administration, et des développements extraordinaires que prirent subitement dans cette île l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les Aglabites rencontrèrent de redoutables adversaires de leur puissance dans les Édrissites, qui, pour les combattre, firent appel aux dissensions religieuses et soulevèrent les populations au nom d'Ali. Malgré l'appui que les khalifes de Bagdad prêtaient aux Aglabites, qui reconnaissaient leur suprématie spirituelle, les Édrissites se maintinrent dans leurs possessions et aidèrent les Fathimites à renverser les Aglabites (908). Plus tard, lorsque les Fathimites menacèrent l'indépendance de leurs anciens alliés, les Édrissites se virent forcés d'accepter le protectorat des khalifes de Cordoue (933).

Tandis que les provinces occidentales se détachaient du khalifat de Bagdad, les provinces de l'Orient se laissaient également entraîner par ce travail de décomposition. Almamoun, pour récompenser les services que lui avait rendus Thaher, lui donna le gouvernement héréditaire du Khorassan (814), où la dynastie des Thahérites resta souveraine jusqu'au jour où elle fut renversée par celle des Soffarides (873). Cette dernière, qui tire son nom du métier qu'avait jadis exercé son fondateur (*Soffar,* chaudronnier), eut pour premier chef Yacoub, qui se rendit maître de la Perse (870), envahit le Khorassan, le Sedjestan, le Tabarestan, et qui marchait même sur Bagdad lorsqu'il fut surpris par la mort. Amrou, son frère se retira dans le Khorassan; mais les

khalifes lui opposèrent la nouvelle dynastie des Samanides, dont l'armée détruisit celle des Soffarides et envoya Amrou prisonnier à Bagdad (902). Le succès des Samanides ne profita pas aux khalifes. Cette nouvelle dynastie, fondée par Ismaël, fils de Saman, qui s'était déclaré indépendant dans son gouvernement de la Transoxiane, ajouta à cette province le Khorassan, le Tabarestan et le Sedjestan. Cet État puissant subsista plus d'un siècle et s'écroula sous les coups des Bouides et des Ghaznévides (999).

Le mouvement de dissolution ne s'arrêta pas aux provinces éloignées ; il gagna bientôt le centre même de l'empire. Déjà l'Égypte et la Syrie avaient échappé aux khalifes pour reconnaître la souveraineté du gouverneur de l'Égypte, Ahmet-ben-Thouloun, qui fonda la dynastie des Thoulonides (869-905), lorsque le Djézireh lui-même donna le signal de la révolte. Des princes arabes de la tribu de Hamadan s'emparèrent des principales places fortes de la province, et les Hamadanites formèrent une principauté assez importante, dont Mossoul fut la capitale (892-1001). Il est vrai que les khalifes profitèrent d'une guerre de succession qui éclata dans la famille des Thoulonides pour anéantir cette maison et replacer l'Égypte et la Syrie sous leur autorité (905); mais, bientôt après, le gouverneur turc Ischkid détacha de nouveau ces deux provinces de l'empire (936) et fonda la dynastie des Ischkidites, qui régna jusqu'en 968, époque où elle fut renversée par les Fathimites.

Asservissement des khalifes aux Bouides (945-1055). — Ainsi, grâce aux principautés indépendantes qui s'étaient élevées dans l'empire, le territoire des khalifes se réduisait presque à la ville de Bagdad; encore leur autorité y était-elle purement nominale. Maîtres de toutes les branches du gouvernement, les chefs de la garde turque disposaient du trône au gré de leurs caprices, et, se faisant un jeu des révolutions de palais, ils n'étaient occupés qu'à imaginer chaque jour de nouveaux moyens de se débarrasser des khalifes qu'ils avaient élevés la veille, sans verser toutefois le sang sacré de la famille du prophète[1]. A la fin, pour échapper au joug de la soldatesque, Mostakfi-Billah (944-946), le vingt-deuxième des Abbassides, appela les Bouides à son aide. Cette dynastie nouvelle venait d'être fondée par trois frères « qui prétendaient descendre des anciens rois sassanides, bien que leur père Buieh (d'où leur vient le nom de Bouides) n'eût été qu'un pauvre pêcheur. Les populations, dont ils frappèrent en même temps les regards par leur courage et leur mérite, se ran-

1. Les uns étaient exposés à un soleil brûlant ou jetés dans une glacière; les autres étaient condamnés à périr de soif ou de faim.

gèrent avec joie sous leurs étendards. Bientôt ils joignirent au Mazanderan, au Tabarestan enlevé aux Samanides, à l'Aderbidjan et au Ghilan le Kerman, le Mekran, l'Irak-Adjemi, le Laristan, le Susistan et même le Kousistan » (933-940). Moezz-Eddaulah, qui était le chef des Bouides lorsque Mostakfi implora leur secours, s'avança aussitôt sur Bagdad et chassa les Turcs avec l'appui de la population, qui dans les nouveaux venus croyait trouver des libérateurs (945). Mais sous le titre d'émir-al-Omrah, véritable maire du palais qui avait le commandement des troupes et l'administration des finances, Moezz-Eddaulah s'arrogea tout le pouvoir civil et militaire et ne laissa au khalife, réduit au rôle de chef de la religion, que le soin d'aller chaque jour à la mosquée faire la prière publique.

Les Bouides n'arrêtent pas le démembrement du khalifat; les Fathimites (908) **et les Ghaznévides** (980). — L'asservissement des Abbassides aux Bouides dura un siècle[1] (945-1055); mais le sacrifice que ces princes firent de leur autorité temporelle ne put arrêter le démembrement territorial de leur empire. Quoique restés sans rivaux en Asie par l'anéantissement de la milice turque et par la destruction de la puissance hamadanite (1001), les Bouides ne parvinrent jamais à replacer les provinces occidentales sous la loi des Abbassides. L'établissement et les progrès des Édrissites dans la Mauritanie prouvaient que l'Afrique avait embrassé le schisme des Schyites et qu'elle s'attachait obstinément au nom d'Ali pour défendre son indépendance nationale. Un aventurier, Abou-Obéidollah, qui se prétendait descendant de Fathime, n'eut, en effet, qu'à se présenter dans le Maghreb pour le soulever en sa faveur et renverser la dynastie des Aglabites (908), qui avait sans doute le tort, aux yeux des Africains, de reconnaître l'autorité spirituelle des Abbassides. Maître de Kaïroan et de tout le littoral, Abou-Obéidollah fonda Mahadia, soumit à ses lois les Arabes de la Sicile, et il se tournait déjà contre l'Égypte lorsqu'il mourut (933). Ses successeurs continuèrent son œuvre, et Moezz-Ledinillah, après avoir enlevé l'Égypte et la Syrie aux Ischkidites, fonda le khalifat fathimite du Caire (968).

Les Bouides n'étaient pas plus heureux en Orient qu'en Occident. Tandis qu'un nouveau khalifat s'élevait sur les bords du Nil, un esclave turc, Sébectegin (980), fondait un immense empire qui s'étendait de la mer Caspienne aux bouches de l'Indus. De Ghazna (Afghanistan), où il s'était établi et dont le nom est devenu celui de sa dynastie (Ghaznévides), il porta ses armes et la foi musulmane

1. « Par une coïncidence singulière, dit M. Ch. Lenormant, tous les périodes de l'histoire des Abbassides, et en général des khalifes, tombent au milieu des siècles de notre ère. »

dans l'Inde, ravagea le Pendjab et fonda les villes de Bast et de Kosdar. Son fils Mahmoud (997-1028), qui le premier des princes orientaux prit le titre de sultan, vainquit les Samanides (999), enleva aux Bouides le Djordjan et l'Irak persique, et fit dans l'Indoustan douze expéditions successives qui lui valurent le royaume de Guzzarate, ainsi que les villes de Canoge, Lahore, Dehly et Moultan. Mais ce vaste empire ne devait pas survivre longtemps à Mahmoud : déjà s'avançaient les Turcs Seldjoucides, dont l'apparition devait être aussi fatale aux Ghaznévides qu'aux Bouides.

Les Turcs Seldjoucides (1030); **le khalifat de Bagdad passe sous leur protection** (1055). — Mahmoud avait commis la faute d'introduire lui-même dans le Khorassan une tribu de ces peuples nomades qui, sous le nom de Turcs, occupaient les vastes contrées situées au nord de l'Oxus. Après sa mort, ils se révoltèrent contre son fils Masoud (1030), s'emparèrent de la Perse et rejetèrent les Ghaznévides dans l'Inde. Leur chef Togrul-Beg, petit-fils de Seldjouk, fut proclamé sultan à Nichapour, capitale du Khorassan, et de là, s'élançant à la conquête du Khowaresme, du Djordjan et de l'Irak-Adjemi, il vint offrir l'appui de ses armes au khalife Caïem, que les princes bouides ne pouvaient plus protéger contre les Fathimites d'Égypte ni contre les vizirs rebelles. Le khalife accepta avec d'autant plus d'empressement qu'il s'estimait heureux de se soustraire aux Bouides, qui appartenaient à l'hérésie des schyites, pour remettre sa liberté entre les mains de nouveaux maîtres qui professaient au moins la pure doctrine de l'islamisme et qui, comme sunnites, reconnaissaient son autorité spirituelle (1055). « Il se mit donc sous la protection de Togrul-Beg et lui délégua la puissance temporelle sur tous les États de l'islamisme. La cérémonie de l'investiture eut lieu à Bagdad même. Togrul-Beg se rendit dans la salle d'audience, suivi de ses capitaines et sans armes ; il baisa la poussière devant le khalife, qui portait le vêtement noir des Abbassides, prit place sur un trône qui lui était préparé, et entendit la lecture de l'acte public qui le déclarait maître suprême de tous les musulmans. Le khalife, qui n'était plus que le chef spirituel de l'empire, mit sur sa tête deux couronnes, emblème du pouvoir dont il investissait le prince seldjoucide sur l'Arabie et la Perse, et lui ceignit une épée magnifique. On le revêtit successivement de sept robes d'honneur, et on lui fit présent de sept esclaves nés dans les sept contrées de l'empire musulman. Les hérauts terminèrent la cérémonie en proclamant Togrul-Beg souverain de l'Orient et de l'Occident. » (*Sédillot.*) Ainsi se termina le rôle politique des khalifes abbassides, qui restèrent obscurément confinés dans leur palais de Bagdad jusqu'au jour où le dernier

d'entre eux fut déposé et mis à mort par le petit-fils de Gengis-khan[1] (1258).

III. Khalifat fathimite du Caire (968); **Obéidollah le Mehdi** (909-933). — L'érection du khalifat d'Égypte fut le premier triomphe des Ismaéliens, l'une de ces nombreuses sectes qui naquirent de bonne heure dans le sein de l'islamisme et qui prirent les armes pour faire valoir le principe de l'hérédité du khalifat dans la descendance du gendre de Mahomet. Cette secte annonçait qu'un dixième descendant d'Ali, qui à l'âge de douze ans était entré dans un souterrain pour n'en plus sortir, reparaîtrait un jour pour rétablir l'ordre sur la terre et prendre le commandement temporel et spirituel des vrais croyants. Sa doctrine se propagea dans tous les pays musulmans par le moyen d'émissaires qui organisèrent des sociétés secrètes dans le but de soutenir l'*Iman* que l'on attendait. Mais comme il n'arrivait pas, une autre secte, sortie de celle-ci, enseigna que c'était le *Mehdi*, ou être dirigé, qui devait venir pour guérir les maux de l'islamisme, et qu'il appartiendrait, comme l'iman attendu, à la famille d'Ali.

Cette doctrine s'était répandue facilement en Afrique, lorsque parut un missionnaire, Abou-Abdallah, qui se déclara précurseur du Mehdi. Aussitôt il appela les populations aux armes, renversa les Aglabites (909) et présenta comme le Mehdi annoncé Obéidollah, qui fut le fondateur de la dynastie fathimite. Après avoir pris possession du Maghreb et fait reconnaître son autorité à la Sicile, Obéidollah (909-933) fonda sur le bord de la mer la ville de Mahadia, dont il fit le siége du gouvernement. « Une forte muraille, garnie de portes en fer, l'entourait de tous les côtés et chaque battant de porte pesait cent quintaux; des maisons et des palais s'y élevèrent et tout ce travail fut achevé en l'an 306 (de l'hégire; 918-919 de l'ère chrétienne). Après avoir mené à terme cette entreprise, le Mehdi s'écria : Je suis maintenant tranquille sur le sort des Fathimites; j'ai bâti cette ville pour qu'ils puissent s'y réfugier une courte durée de temps[2]. » Pour les Fathimites, en effet, le Maghreb n'était qu'une première étape : déjà Obéidollah tournait ses regards vers l'Orient et voulait enlever l'Égypte aux Ischkidites; cependant les deux tentatives qu'il fit

1. Après cette catastrophe, un membre de la famille abbasside se réfugia en Égypte, pays qui était gouverné par la dynastie des Mamlouks Bahrites, et y fut proclamé khalife. Lui et ses descendants conservèrent ce titre sans jamais pouvoir exercer la moindre autorité. En l'an 1517, lors de la conquête de l'Égypte par le sultan ottoman Sélim Ier, les prérogatives du khalifat furent cédées au vainqueur et à ses héritiers par El-Mottewekkel, le vingt et unième khalife de la seconde lignée des Abbassides.

2. Ibn-Khaldoun, *Histoire universelle.*

furent infructueuses, et la mort le força à laisser à ses enfants le soin d'effectuer cette importante conquête.

Premiers khalifes du Caire; Moezz-Ledinillah (953-975); **conquête de l'Égypte** (968) **et de la Syrie** (669). — El-Caïm-Biamr-Illah (933-946), fils du Mehdi, et Al-Mansour (946-953), son petit-fils, eurent assez de se défendre contre les révoltes qui éclatèrent dans le Maghreb; mais Moezz-Ledinillah (953-975), après avoir chassé les Grecs de la Sicile (965), profita des troubles qui suivirent la mort de l'ischkidite Kafour pour faire envahir l'Égypte et la Syrie. Lorsque son lieutenant Djouher eut effectué ces deux importantes conquêtes (968) et fait réciter dans les mosquées du Vieux-Caire et de Damas la prière publique au nom de son maître, « Moezz appela auprès de lui tous les membres de sa famille, tous les gouverneurs des provinces, et partit pour l'Égypte, emportant les trésors de l'empire et le mobilier du palais, et le 5 du mois de ramadan 362 (10 juin 973) il entra au Nouveau-Caire, qui devint le lieu de sa demeure et dont Djouher avait commencé la construction » (*Ibn-Khaldoun*).

Fondation de la dynastie vassale des Zeïrites (971). — Avant de quitter le Maghreb pour aller s'établir définitivement sur les rives du Nil, le khalife fathimite, dont toutes les pensées se tournaient déjà vers l'Orient, abandonna l'Afrique occidentale à un lieutenant dont il voulait récompenser les récents services. Il confia à Yousouf-ben-Zeïri, dont le père avait fondé la ville d'Alger (944), le gouvernement du Maghreb, en lui proposant d'y exercer toute l'autorité, à la seule condition de reconnaître sa souveraineté (971). L'Afrique occidentale, à laquelle les Fathimites renonçaient si légèrement, devint la possession de la dynastie des Zéirites qui possédèrent Fez, Tunis, Alger, Tripoli, mais qui n'eurent jamais la puissance des Aglabites, dont ils avaient espéré recueillir l'héritage. Ils ne surent point empêcher le morcellement de leurs États en petites principautés indépendantes, ni défendre leur territoire contre les tentatives des Ommiades d'Espagne.

Règnes d'Hakem (996-1021) **et de Mostanser** (1036-1094). — Moezz et son fils Aziz (975-996) s'efforcèrent de faire fleurir en Égypte le commerce, l'industrie, l'agriculture, les lettres, les arts et les sciences, et de rendre leur capitale digne de rivaliser avec Bagdad. Mais Hakem, qui leur succéda (996-1021), s'illustra par ses extravagances. « Il exigea que les maisons restassent ouvertes et éclairées pendant la nuit, condamna les femmes à une reclusion absolue, défendit aux ouvriers de faire des chaussures pour elles, et étouffa dans le sang et le feu une sédition qui avait éclaté au Caire. Tantôt zélé musulman, il faisait transcrire en lettres d'or douze cent quatre-vingt-dix exem-

plaires du Coran et ordonnait d'arracher toutes les vignes de la haute Égypte. Tantôt il se qualifiait d'image visible du Très-Haut, qui, après neuf apparitions sur la terre, se montrait enfin dans sa personne royale[1]. » Assassiné par sa sœur, Hakem laissa le trône à son fils Dhaber (1021-1036), dont le successeur, Mostanser-Billah (1036-1094), fut un moment sur le point de rétablir le khalifat universel à son profit. Les habitants de Bagdad, irrités de voir leur khalife sous la domination de Togrul-Beg, reconnurent l'autorité spirituelle du Fathimite. Mais Togrul-Beg accourut à la défense de son protégé et punit Mostanser en lui enlevant une partie de la Syrie (1059). Dès lors les Fathimites sont resserrés en Égypte par les Seldjoucides, conquérants de l'Asie, et par les dynasties indépendantes de l'Afrique.

IV. Khalifat de Cordoue (756-1031); prospérité de l'Espagne. — La fondation du khalifat de Cordoue, qui arrachait définitivement l'Espagne musulmane au joug de l'Orient, fut accueillie avec joie, car elle répondait à ce besoin de nationalité distincte qui s'était déjà manifesté plusieurs fois dans la Péninsule sous l'administration des émirs. L'Espagne se trouva heureuse d'être enfin gouvernée par une famille qui avait brisé les liens qui l'unissaient à l'Asie, et dont l'intérêt était de mettre tous ses soins à devenir réellement espagnole. Transplantés en Occident, les Ommiades s'identifièrent en effet avec les besoins de leurs nouveaux sujets et oublièrent complétement la terre natale pour ne songer qu'à la prospérité du pays qui venait de les adopter. Aussi, grâce à la série d'hommes éminents que la fortune se plut à faire naître dans cette famille, le khalifat de Cordoue jeta-t-il un vif éclat pendant les trois siècles qui mesurent sa durée, et ces trois siècles formèrent pour l'Espagne une des périodes les plus brillantes de son histoire.

Ferme, mais intelligent et impartial, le gouvernement des khalifes sut donner à l'Espagne toute la somme de bonheur qu'une terre conquise peut goûter. Satisfaits d'un impôt dont la totalité ne dépassait pas deux cents millions, ces princes témoignaient le plus grand respect pour les droits des vaincus. On avait confisqué, il est vrai, les terres des émigrés ou des patriotes morts les armes à la main; mais pour les chrétiens qui acceptèrent le joug musulman, on leur laissa, moyennant le payement du djizyé (compensation), leurs lois, leurs juges, et le libre exercice de leur culte dans l'intérieur de leurs

1. Cette doctrine, dite religion unitaire, s'est répandue en Syrie et est encore pratiquée par les Druzes qui croient à la divinité d'Hakem.

églises. Désignés par la dénomination de Mozarabes, ils n'étaient pas exclus des dignités de l'État, puisqu'on vit un évêque ambassadeur d'Abdelrhaman III (912-961) près de l'empereur d'Allemagne Othon. Les conciles purent continuer à se réunir, et plusieurs même furent convoqués par les khalifes.

Sous le joug des Ommiades, l'Espagne jouit d'une prospérité qu'elle n'avait connue ni sous l'administration romaine, ni sous le gouvernement impuissant des Visigoths. Des manufactures de tissus de soie, de coton et de drap s'établirent sur tous les points du royaume; les mines d'or, d'argent et de mercure dont le sol de la Péninsule abondait furent exploitées avec une grande activité. « L'art de fumer les terres et de les arroser fut porté à son plus haut point; des aqueducs furent construits, des étangs artificiels furent creusés pour tenir les eaux en réserve. Tous les arbres exotiques dont le climat si varié de la Péninsule permettait la culture, et les fleurs embaumées de l'Orient que les Arabes aiment à l'égal des parfums, y furent introduits par eux : ainsi l'Espagne leur doit le riz, le coton, la canne à sucre, le safran, et le dattier, qui mûrit sur tout le littoral et notamment à Elche, près d'Alicante, où l'on en voit une forêt tout entière[1]. » Quant au commerce, il dut profiter de la vaste diffusion de l'islamisme sur la face du monde; et alors même que par suite des révolutions le lien politique fut rompu entre tous les États arabes, le lien commercial subsista encore. Malgré la haine profonde qui séparait les Ommiades et les Abbassides, les peuples restèrent unis par le commerce. « La soie et la laine, brutes ou travaillées, l'huile, le sucre, l'ambre, la cochenille, le vif-argent, le fer, les métaux, les armes de fine trempe fabriquées à Tolède et à Cordoue, trouvaient des débouchés dans les ports de la Syrie, de l'Afrique et de l'Égypte. » L'accroissement de la population marcha de front avec le développement de la richesse publique. Outre les grandes villes de Cordoue, Tolède, Mérida, Saragosse, Valence, Séville et Tadmir, dont la première était la capitale du royaume et les six autres chefs-lieux de provinces, l'Espagne comptait encore quatre-vingts cités de second ordre, trois cents de troisième et une quantité immense de villages.

Germes de dissolution; guerres étrangères; insubordination des émirs. — Cependant, malgré les qualités éminentes de la plupart des khalifes qui régnèrent à Cordoue, il y avait bien des germes de dissolution dans cet empire, « miné au dehors par la guerre étrangère, au dedans par la révolte, et nourrissant dans les nombreuses familles de ses émirs une pépinière de concurrents au trône. »

1. M. Rosseuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, tom. III.

Abdelrhaman Ier (756-787) et ses successeurs comprirent que l'ère des conquêtes avait fini pour l'islamisme, et afin de ne pas avoir à épuiser leurs forces dans des expéditions lointaines, ils ne songèrent jamais à faire valoir leurs droits sur l'Orient; cependant ils se trouvèrent engagés, avec les chrétiens, pour le maintien de leur domination sur l'Espagne septentrionale, dans une guerre qui ne devait se terminer que par leur entière expulsion de la Péninsule. Le petit royaume de Pélage ne leur aurait peut-être pas inspiré des craintes bien sérieuses; mais les Francs vinrent se mêler à la lutte. Au moment où Abdelrhaman Ier prenait possession du pouvoir, Pepin faisait la conquête de la Septimanie et rejetait les musulmans hors de la Gaule (759). Bientôt Charlemagne monta sur le trône, et l'intérêt de la vaste monarchie qu'il avait fondée lui fit une loi de reculer ses frontières jusqu'à l'Èbre; il y était appelé, du reste, par les chrétiens opprimés, qui s'étaient habitués à voir en lui le vengeur de leur culte. Il franchit les Pyrénées en conquérant, et les Marches qu'il organisa en Espagne servirent de point d'appui aux populations chrétiennes. Sa mort et le démembrement de son empire profitèrent peu aux khalifes de Cordoue, car les Marches espagnoles donnèrent naissance au comté de Barcelone et au royaume d'Aragon, qui s'unirent avec les rois des Asturies pour refouler l'islamisme vers le sud de la Péninsule.

Cette guerre avec les Francs et les chrétiens de l'Espagne se compliqua de la guerre civile : les khalifes furent trahis par les walis qui gouvernaient les provinces du nord et qui, dans l'espérance d'assurer leur indépendance, pactisaient avec l'ennemi. « Les walis, dit Conde, accoutumés à être indépendants dans leurs gouvernements, s'y maintenaient par une politique perfide et lâche, recherchant l'amitié et la faveur des chrétiens, pour ne pas obéir au roi leur seigneur. C'est ainsi que se perdit la frontière et que devait se perdre avec le temps toute l'Espagne. » Et, en effet, les musulmans, repoussés des Pyrénées, rejetés au delà de l'Èbre et du Douro, vaincus par Alphonse III dans la grande bataille de Zamora (878), se virent, au neuvième siècle, attaqués par les chrétiens au cœur même de leur puissance. Désormais la Castille, la Navarre, l'Aragon, la Catalogne, furent pour eux comme autant de torrents qui descendaient du nord pour porter sans cesse la guerre vers le sud.

Dernier éclat du khalifat sous Abdelrhaman III (912-961); l'hadjeb Almansour (976-1002). — Cependant la domination musulmane se releva tout à coup sous Abdelrhaman III (912-961), et après avoir reculé sans cesse depuis un siècle et demi, elle vint toucher encore une fois la crête des Pyrénées. A peine ce prince fut-il affermi sur le

trône par la défaite complète des Beni-Hafsoun, dont la révolte durait depuis quarante ans, qu'il tourna ses armes contre les chrétiens. Vainqueur une première fois au val de Jonquéra, il les chassa de la Vieille-Castille; puis, après les avoir battus à Simancas (939), il les rejeta au delà du Douro. Les hostilités furent suspendues sous son fils Alhakem II (971-976) « qui, disent les chroniques, changea les lances et les épées en pioches et en râteaux » et qui mit toute sa gloire à faire fleurir l'agriculture. Mais après cet excellent prince, « qui obligeait les scheiks à cultiver eux-mêmes leurs jardins, » le trône échut à Hescham II (976-1006), enfant de dix ans, dont la mère confia les rênes de l'État, avec la dignité d'hadjeb ou premier ministre, à Almansour. Non content de gouverner au nom d'un enfant, Almansour voulut s'illustrer par la conquête de l'Espagne. Alors il proclama la guerre sainte, envahit le Léon, la Galice, la Castille, la Navarre et la Catalogne, battit partout les chrétiens, et courant de l'est à l'ouest, leur enleva Barcelone, Astorga, Léon et Saint-Jacques de Compostelle. Les populations chrétiennes étaient refoulées tremblantes dans les Pyrénées; elles firent un effort héroïque et, réunissant toutes leurs forces, elles vinrent à Calat-Annosor livrer une grande bataille dans laquelle l'hadjeb fut vaincu (1001). Il en mourut de désespoir, et avec lui s'éteignirent la gloire et la puissance du khalifat d'Occident.

Démembrement du khalifat de Cordoue; déposition d'Hescham III (1031). — Almansour laissait sans appui et abandonné à lui-même un prince incapable, dont la faiblesse encouragea les révoltes et fit éclater des guerres intestines au milieu desquelles tous les germes de dissolution se développèrent. En quelques années, on vit passer sur le trône une foule de khalifes obscurs, qui ne devaient le pouvoir qu'au triomphe des factions et qui laissèrent périr l'autorité. Les walis profitèrent de cette anarchie pour soulever leurs provinces et se rendre indépendants, et alors les différentes parties de l'empire, cessant de se confondre sous une même domination, formèrent des États séparés. « Dans la seule Andalousie on vit s'élever, indépendamment des petites principautés secondaires qui étaient fort nombreuses, six États dont les chefs prirent le titre de rois : ce furent les États de Cordoue, de Séville, de Carmona et Ecija, de Malaga, d'Algéziras et de Grenade; Tolède devint la capitale d'un royaume séparé; l'Algarve et la Lusitanie eurent leur roi à Lisbonne et à Badajoz. Sur la côte orientale, d'Almeria à Murviedo, il y eut les trois royaumes de Murcie, entre Almeria et la rivière de Segura, de Denia, de la Segura au Xucar, et de Valence, du Xucar à Murviedo. Quant aux provinces septentrionales, elles se parta-

gèrent entre les rois de Saragosse, de Tortose et d'Huesca [1] » (1010-1029). Tandis que le khalifat se démembrait ainsi, le dernier rejeton des Ommiades, Hescham III, languissait à Cordoue, réduit au territoire de cette ville, dans laquelle son pouvoir était sans cesse contesté. Un jour, une sédition éclata, demandant à grands cris sa déposition; il obéit : « Béni soit Dieu qui le veut ainsi! » dit-il, et il alla passer le reste de ses jours dans une studieuse retraite (1031).

V. Éclat de la civilisation arabe pendant que l'Europe est dans les ténèbres. — Au milieu des dissensions qui amenèrent le démembrement et la chute des khalifats de Bagdad et de Cordoue, la civilisation arabe jeta un vif éclat. La nature avait donné aux Arabes une imagination brillante, et déjà, avant Mahomet, il s'était formé parmi eux des poëtes célèbres. La conquête de l'Asie, en les mettant en rapport avec les Grecs, les initia à la connaissance des anciens. Ils trouvèrent à Edesse, une école fameuse fondée par les nestoriens, où l'on cultivait avec succès la médecine et les sciences. Ils arrivèrent à Alexandrie pour y recueillir l'héritage intellectuel des philosophes et des savants qui avaient illustré cette ville. Ce fut surtout sous Almanzor (754-775), Almamoun (813-833) et leurs successeurs, qu'une vive impulsion fut donnée aux études. On traduisit Euclide, Ptolémée, Gallien, Aristote. L'ardeur de la science fut portée à ce point qu'Almamoun fit la guerre à un empereur grec pour lui enlever un philosophe en renom. Dans toute l'étendue de la domination arabe, on vit le même empressement à s'instruire. Cordoue, le Kaire et plus tard Samarcande rivalisèrent avec Bagdad. L'architecture se développa en même temps que les sciences; la mécanique créa des chefs-d'œuvre; l'industrie prit naissance; et tandis que l'Europe était plongée dans les ténèbres, l'Espagne, l'Afrique, une partie de l'Asie conservaient ou augmentaient chaque jour le précieux dépôt de connaissances légué au monde par l'antiquité.

Sciences exactes. — Dès avant le neuvième siècle, les Arabes, en étudiant les géomètres et les astronomes grecs, corrigèrent leurs écrits et en tirèrent des conséquences nouvelles. Alkendi et Albategni, par leurs nombreux travaux, popularisèrent, dès cette époque, les découvertes des Arabes et préparèrent les progrès plus grands que réalisa Aboul-Wéfa (937-998). On calcula avec exactitude la durée de l'année lunaire; on signala pour la première fois la diminution progressive de l'obliquité de l'écliptique. L'algèbre fut poussée jus-

1. Sédillot, *Histoire des Arabes.*

qu'aux équations du troisième degré et appliquée à la géométrie; enfin des méthodes plus simples facilitèrent l'étude de la trigonométrie; quelques-uns des plus difficiles problèmes que soulève l'optique furent en partie résolus; et les Arabes ne se contentèrent pas de la spéculation, ils demandèrent aux sciences abstraites des applications utiles : l'horloge à eau qu'Haroun-al-Raschid envoya à Charlemagne montre combien ils étaient attentifs à perfectionner la mécanique.

Géographie. — Quand bien même l'étude de l'astronomie ne les eût pas conduits tout droit à celle de la géographie, la vaste étendue de territoire parcouru ou conquis par eux, de la Mecque aux rivages du Bosphore, des frontieres de la Chine et de l'Indoustan au détroit de Gibraltar, du détroit de Gibraltar aux bords de la Loire, aurait suffi pour leur donner des connaissances géographiques plus exactes et plus complètes que n'en avait encore possédé aucun peuple depuis la chute de l'empire romain. Sous le khalife Almamoun, des astronomes mesurèrent un degré du méridien dans les plaines de Sennaar, et les tables de Ptolémée furent rectifiées. Plus tard, des voyageurs actifs parcoururent l'empire arabe dans tous les sens et en donnèrent une description détaillée[1]. Les résultats de ces divers voyages, comparés ou combinés avec les renseignements donnés par les géographes grecs, furent résumés et coordonnés dans les livres de Masoudi, qui florissait vers le milieu du dixième siècle, d'Edrisi (né à Ceuta en 1099), qui vécut à la cour de Roger Ier, roi de Sicile, et d'Aboul-Féda, prince de Hamah (1271-1331), dont la compilation, malgré de nombreuses méprises, offre encore un grand intérêt.

Sciences physiques. — Si la physique proprement dite dut peu aux Arabes, en revanche ils créèrent la chimie. Comme d'ordinaire ils n'étudiaient la composition des corps que pour en rechercher les propriétés médicales, chimie, médecine et botanique furent pour eux trois sciences inséparables. En chimie, ils connurent l'acide sulfurique et l'acide nitrique; ils savaient préparer le mercure et l'alcool; on leur doit l'invention des alambics et des cornues. En botanique, ils soupçonnèrent peut-être la différence des sexes entre les plantes. En médecine, ils découvrirent et popularisèrent plusieurs des substances ou des remèdes qui sont encore le plus en usage. L'emploi du sucre les conduisit à composer des sirops et des juleps, et ce sont eux qui ont signalé les vertus curatives de la rhubarbe, du séné, de la manne et du camphre. Leur principal physicien fut Alhasen, dont les travaux sur l'optique sont encore estimés par les savants. Dje-

1. Les marchands, pendant ce temps, établirent des comptoirs et des colonies sur la côte orientale d'Afrique et sur la côte de Coromandel; leurs vaisseaux, après avoir visité l'archipel indien, pénétrèrent jusqu'à Canton.

ber (au neuvième siècle) et Rhazes (mort vers 923) furent leurs chimistes les plus remarquables; et parmi leurs médecins il y eut deux hommes dont la réputation, au moyen âge, fut immense, Avicenne (980-1037) et Averroès (mort en 1198) : le premier appartient à l'Asie, le second à l'Espagne.

Littérature, philosophie, histoire. — L'imagination des Arabes, nous l'avons dit, était riche et brillante. L'apologue, la romance, le conte furent les genres qu'ils cultivèrent avec le plus de goût. Ils ont aussi laissé des recueils de proverbes justes, ingénieux et piquants. Beaucoup de leurs romances ont été traduites dans le *Romancero* espagnol, et rien peut-être n'a égalé la vogue des *Mille et une Nuits*. Il semble toutefois que leur poésie, malgré l'éclat qu'elle a jeté, n'ait eu ni beaucoup d'élévation, ni surtout beaucoup de vigueur. Les Arabes ont produit des milliers de poëtes d'une fécondité à peine croyable; mais aucun nom ne domine les autres. Parmi tant de livres un seul surnage, le Coran; toute la littérature des Arabes s'y rattache. Le Coran est à la fois pour eux la source de la poésie, de la jurisprudence et de la philosophie. Le dialecte dans lequel il est écrit devint de bonne heure la langue universelle de toutes les tribus; sous le nom d'*arabe littéral* il persiste dans sa pureté au milieu des innombrables variations que subissent les autres dialectes.

Ce qui donne un intérêt particulier à la philosophie arabe, c'est qu'elle a été un long et patient commentaire d'Aristote aussi bien que du Coran. On sait que les universités des peuples chrétiens, au moyen âge, ont également réduit la philosophie à l'étude d'Aristote, et ce sont les écrivains musulmans qui les premiers l'ont fait connaître à l'Occident.

Les Arabes ont produit un grand nombre d'historiens; mais on reproche à tous la diffusion et le manque de critique. Il y a cependant beaucoup à apprendre dans l'*Histoire abrégée du genre humain*, par Aboul-Féda, dans l'*Histoire universelle* d'Aboul-Farage (1226-1286), dans les *Annales* d'Ibn-Khaldoun (né à Tunis, 1332, mort en 1406) qui se prolongent jusqu'à la fin du quatorzième siècle, dans ce qui nous reste du *Dictionnaire historique* de Makrizi (né au Caire, 1364), et dans les *Histoires du temps* par Masoudi (dixième siècle). On cite, parmi les biographes, Bohaeddin (né à Mossoul en 1145), auteur d'un ouvrage remarquable sur la vie de Saladin.

Architecture; industrie, agriculture. — Parmi les Arabes, ceux d'Espagne méritent une attention particulière. En même temps qu'ils cultivaient avec ardeur les sciences et les lettres, ils embellissaient leurs villes de magnifiques monuments; à Séville, l'*Alcazar;* à Cor-

doue, la *Mosquée*; à Grenade, le palais de l'*Alhambra* où l'on admirait surtout la cour et la fontaine des Lions. L'aspect de ces édifices est grandiose ; on ne se figure rien de plus riche que les ornements de détail, et malgré quelques emprunts faits à l'art byzantin, tout y est empreint d'un caractère d'originalité profonde. On recherchait dans toute l'Europe les produits de l'industrie musulmane en Espagne : Tolède était renommée pour ses armes, et Cordoue pour ses cuirs. Il n'y avait rien de plus solide et de plus léger que les cottes de mailles fabriquées par les Arabes, rien de plus brillant que leurs tissus de soie ou de laine, rien de plus moelleux que leurs tapis. On comptait à Séville seulement six mille métiers pour la soie. Grâce à cette industrie active, les villes étaient nombreuses, florissantes et bien peuplées. Cordoue avait huit lieues de circonférence et ne renfermait pas moins de soixante mille palais. Pour seize villes ou bourgs qu'on rencontre maintenant dans le diocèse de Salamanque, il y en avait alors cent vingt-cinq. Les campagnes cependant produisaient d'abondantes moissons ; un système d'irrigation, sagement ordonnée, leur avait communiqué une fécondité extraordinaire ; le riz et le coton, le safran y venaient en abondance ; avec ses bananiers, ses cannes à sucre, ses mûriers, des arbres et des fruits de toute espèce, l'Espagne, aujourd'hui presque inculte, offrait l'aspect d'un vaste jardin.

Emprunts faits à la civilisation arabe par l'Europe chrétienne. — Tel fut l'éclat jeté par cette civilisation. On a pu voir déjà, par ce qui précède, combien le monde chrétien fit d'emprunts aux Arabes. Les médecins juifs, en traduisant en latin les ouvrages de leurs savants, les firent connaître à l'Europe. Gerbert, depuis si célèbre sous le nom de Sylvestre II, eut le courage de secouer les préjugés de son temps pour aller puiser chez eux les principes des sciences (970-980). Ce fut au milieu d'eux que Léonard de Pise commença à composer son traité d'algèbre (1250); ce fut grâce à leur travaux qu'Alphonse de Castille publia les tables astronomiques qui portent son nom (1250). Les *Canons* d'Avicenne et les commentaires qu'y ajouta Averroès firent longtemps loi à Salerne et à Montpellier, les deux écoles médicales les plus célèbres du moyen âge ; et l'infant don Henri connaissait la description de l'Afrique par Edrisi et Aboul-Féda lorsqu'il donna une direction si ferme aux voyages des navigateurs portugais. Ajoutons que si les Arabes ne découvrirent point la boussole, la poudre à canon et le papier, ce furent eux du moins qui en répandirent l'usage.

DOUZIÈME LEÇON.

Programme. — Fragilité de l'œuvre de Charlemagne. — Faiblesse de Louis le Débonnaire. — Bataille de Fontenay. — Division de l'empire en trois royaumes par le traité de Verdun. — La France proprement dite est limitée au nord-est par la Meuse (814-843).

I. *Fragilité de l'œuvre de Charlemagne.* — Causes de la dissolution de l'empire carlovingien; diversité des races; tendances féodales de la société. — Le démembrement de l'empire carlovingien s'accomplit en deux phases.

II. *Première phase de démembrement* (814-843). — Louis le Débonnaire (814-840); ses premiers actes; sa faiblesse. — Premier partage de l'empire entre les fils de Louis le Débonnaire (817). — Révolte et mort de Bernard (818). — Pénitence publique de Louis le Débonnaire à Attigny (822). — Assemblée de Worms (829); nouveau partage. — Première révolte des fils de Louis le Débonnaire (830). — Rétablissement de l'empereur; assemblée de Nimègue (830). — Seconde révolte; déposition de Louis le Débonnaire (833). — Second rétablissement de l'empereur (834); partages de Crémieux et de Worms; nouvelles révoltes; mort de Louis le Débonnaire (840). — Guerre entre les fils de Louis le Débonnaire; bataille de Fontenay (841). — Serment de Strasbourg. — Traité de Verdun (843): partage définitif de l'empire en trois royaumes : de France, de Germanie et d'Italie.

I. Fragilité de l'œuvre de Charlemagne. — On lit dans le moine de Saint-Gall que Charlemagne, quelque temps avant sa mort, arriva dans une ville de la Narbonnaise où des pirates northmans venaient de pénétrer. Sur le bruit de son arrivée, les barbares prirent la fuite; mais l'empereur, après être resté longtemps pensif, ne put retenir ses larmes et dit aux grands qui l'entouraient : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi j'ai tant pleuré? Je ne crois pas que ces gens-là me puissent nuire par leurs vaines menaces; mais je m'afflige grandement que, de mon vivant, ils aient osé insulter ce rivage, et je suis tourmenté d'une douleur extrême parce que je prévois de quels maux ils écraseront mes neveux et leurs peuples. »

Cependant les invasions des Northmans ne devaient pas jouer le principal rôle dans l'histoire du démembrement de l'empire carlovingien. Ce n'était pas aux frontières qu'était le mal; c'est au cœur de l'empire qu'il faut aller le chercher. La faiblesse même des successeurs de Charlemagne ne suffit pas pour expliquer cette chute rapide, parce que la destinée des États tient à des causes plus profondes et plus sérieuses que le talent ou l'incapacité des hommes qui les gouvernent. L'empire de Charlemagne portait en lui-même, dès les premiers jours de sa fondation, tous les éléments d'une dissolution prochaine. A force de génie et d'activité, Charlemagne avait bien pu neutraliser les influences dissolvantes et former un grand État avec

des éléments rebelles : son œuvre ne pouvait lui survivre longtemps, parce que l'unité impériale qu'il avait constituée avec tant de peine se trouvait être en opposition avec les institutions comme avec les tendances des peuples qu'il gouvernait.

Causes de la dissolution de l'empire carlovingien ; diversité des races. — Comme nous l'avons déjà dit, Charlemagne avait accepté la société germanique telle qu'il l'avait trouvée à son avénement ; il n'en avait ni modifié les institutions, ni redressé les tendances, de sorte que l'unité impériale dont il l'avait revêtue n'avait été qu'une enveloppe sous laquelle tous les vices de cette société avaient continué à se développer. Ainsi Charlemagne avait bien pu, à coups d'épée, réduire momentanément à l'obéissance une foule de peuples de races, de mœurs et de langages différents ; il n'avait pas tenté d'opérer leur fusion en bouleversant leurs circonscriptions géographiques, en changeant leurs lois ou en modifiant leurs institutions. La Lombardie, l'Aquitaine, la Bourgogne, la Bavière, la Thuringe, la Saxe, la Frise, presque toutes les provinces enfin étaient encore sous Charlemagne autant de nationalités distinctes, chez lesquelles le souvenir de l'indépendance demeurait si vivace qu'il provoquait sans cesse des révoltes que les moyens les plus violents ne parvenaient jamais à étouffer d'une manière complète. Charlemagne et ses successeurs travaillèrent eux-mêmes à entretenir ces souvenirs nationaux en brisant l'unité de l'empire pour partager leurs États entre leurs enfants et donner ainsi des rois particuliers aux Italiens, aux Aquitains, aux Germains ou à la Gaule. Mais il ne leur était pas possible d'agir autrement, lorsque l'égalité de partage entre tous les frères était la loi universelle des peuples germaniques ; de sorte que l'unité impériale ne pouvait jamais être qu'un accident, puisque, se trouvant placée en opposition directe avec les principes juridiques de la société, elle était exposée à être rompue à chaque règne.

Tendances féodales de la société. — D'un autre côté, l'avénement des Carlovingiens n'avait pas pu arrêter le morcellement de l'association nationale en une foule de petites sociétés locales, dont la formation avait été la principale cause de l'affaiblissement et de la chute de la dynastie mérovingienne. Ils avaient même été obligés de le tolérer, puisqu'il était dans les idées de l'aristocratie qui les avait portés au pouvoir. Bien plus, Charlemagne avait contribué puissamment au développement de cette institution ; car si, d'une part, ses nombreuses et lointaines expéditions avaient achevé d'épuiser la classe des hommes libres, de l'autre, par la longueur de son règne et en maintenant les mêmes hommes dans leurs gouvernements ou dans leurs bénéfices, il donna à ces petites souverainetés locales le

temps de s'affermir sur le sol et dans les mêmes familles. Toutes ces petites sociétés avaient une existence à part, et dans chacune d'elles le chef exerçait des droits de souveraineté que Charlemagne lui-même respectait, puisqu'il reconnaissait la compétence des juridictions domestiques et qu'il ordonnait au vassal de suivre son seigneur dans toutes ses guerres. Par conséquent, la masse de la société, c'est-à-dire la classe si nombreuse des vassaux, ne recevait pas directement l'impulsion du pouvoir central; elle ne leur parvenait que par l'intermédiaire de leurs seigneurs, qui avaient très-souvent intérêt à paralyser l'action du gouvernement. Ainsi donc l'insubordination des provinces et les tendances aristocratiques s'opposaient au maintien de l'unité impériale, et elles suffisent à expliquer la dissolution de l'empire sans qu'il soit nécessaire d'en chercher l'explication dans la faiblesse des successeurs de Charlemagne : quand bien même ces princes auraient hérité de son génie, ils n'auraient pu lutter longtemps contre la diversité des races ni contre les tendances féodales de la société.

Le démembrement de l'empire carlovingien s'accomplit en deux phases. — Telles sont, en effet, les deux forces dissolvantes dont Charlemagne avait essayé de neutraliser l'action, mais qui retrouvèrent toute leur énergie à la faveur des dissensions qui, après sa mort, éclatèrent dans la famille impériale. Lorsque les fils de Louis le Débonnaire prirent les armes contre leur père, les peuples, longtemps comprimés, virent une occasion de ressaisir leur indépendance. Ils associèrent leur cause à celle des princes rebelles et semblèrent en apparence défendre leurs intérêts, quoiqu'en réalité ils ne fissent que se servir d'eux pour combattre l'unité de l'empire, qui leur était à charge. Dans la lutte qui s'engagea alors, ce fut bien moins, en effet, contre Louis le Débonnaire que les révoltes nationales éclatèrent, que contre l'unité impériale dont ce prince était le représentant. Si Louis le Débonnaire trouva d'ardents défenseurs parmi les Francs austrasiens, c'est que ces peuples embrassèrent comme une cause réellement nationale la défense d'un empire qui était le résultat de leurs victoires et dont la formation avait assuré leur domination sur toutes les autres races de l'Occident.

La diversité des races fut donc la première cause qui amena le démembrement de l'empire carlovingien. Elle agit immédiatement après la mort de Charlemagne, et son triomphe, à la suite d'une lutte de vingt-neuf ans (814-843), fut marqué par la création des trois royaumes de France, de Germanie et d'Italie, qui restèrent irrévocablement séparés. Plus tard nous verrons d'autres causes produire un morcellement plus complet. Les usurpations des leudes, favorisées par les invasions des Northmans, amèneront la division du sol en

une foule de petits États d'où sortira le gouvernement féodal. Ainsi, le démembrement de l'empire carlovingien s'opérera en deux phases, dans chacune desquelles on reconnaîtra l'action d'une cause différente. De 814 à 843, la diversité des races amènera la division de l'empire en trois royaumes; et de 843 à 888, les usurpations des leudes donneront naissance à une foule d'États secondaires et à une multitude de petites principautés féodales. C'est de la première période de démembrement que nous devons nous occuper aujourd'hui.

II. Première phase de démembrement (814-843). Louis le Débonnaire (814-840). Ses premiers actes. Sa faiblesse. — Louis le Débonnaire, qui était resté seul des enfants de Charlemagne, ne rappelait son glorieux père que par le courage; il avait pourtant de l'intelligence, une instruction étendue, le désir du bien et une piété sincère. Mais ces qualités et ces vertus étaient obscurcies et annulées en lui par une incurable faiblesse. Cependant, ses premiers actes furent dignes d'éloges. Non-seulement il maintint l'intégrité de l'empire contre les Danois et les Sarrasins, qui voulaient renouveler leurs invasions; contre les Vascons et les Bretons, qui s'étaient révoltés, mais il essaya encore de réformer quelques abus, de réparer quelques injustices. Ainsi, après avoir rendu aux Saxons le droit d'hériter, dont Charlemagne les avait privés, après avoir imposé aux moines l'obligation d'obéir rigoureusement à la règle de saint Benoît d'Aniane, il voulut réformer les mœurs de la cour, enferma ses sœurs dans des couvents pour punir des désordres sur lesquels Charlemagne avait trop facilement fermé les yeux, et renvoya dans leurs monastères et dans leurs évêchés les abbés et les prélats qui menaient dans le palais la vie de courtisans.

En même temps qu'il montrait tant de sévérité, il laissait, par certains actes, entrevoir la mesure de sa faiblesse. Ainsi, il donna à ses leudes des terres du fisc, non pas en bénéfices, mais à titre de possession perpétuelle[1], et il abandonna la suprématie que son père avait exercée sur la papauté. En 816, le pape Étienne IV, nouvellement élu, put prendre possession du pouvoir dans Rome sans attendre la confirmation impériale; lorsqu'il vint en France pour offrir ses excuses tardives, le monarque, allant à sa rencontre, lui demanda de confirmer sa propre dignité au moyen de l'onction sainte, et il entendit, sans s'offenser, le pape lui dire : « Pierre se glorifie de te « faire ce présent, parce que tu lui assures la jouissance de ses justes « droits. » Aussi Louis le Débonnaire se fit-il beaucoup d'ennemis par

1. Villas regias quæ erant sui et avi et titavi, fidelibus suis tradidit eas in possessiones sempiternas. (Theg., *Vit. Ludovici Pii.*)

es qui présentaient l'apparence fâcheuse d'un blâme contre que du règne précédent.

er partage de l'empire entre les fils de Louis le Débonnaire (817). s pourtant ne songeait pas à détruire l'œuvre de son père; contraire, il voulait l'affermir, et, en homme intelligent, il de modifier les institutions qui lui paraissaient faire obstacle itien de l'unité impériale. Ainsi, après s'être fait sacrer à par le pape Étienne IV (816), il résolut de partager de son l'empire entre ses trois fils, comme l'avaient fait avant lui Martel, Pepin le Bref et Charlemagne, et de donner à chases enfants le titre de roi. Pepin eut l'Aquitaine, Louis, la , et Lothaire, qui était l'aîné, fut associé à la couronne impéfin de maintenir « l'unité de l'empire, conservée de Dieu » Jusqu'ici ce partage était conforme aux idées germaniques, ait se justifier par des précédents. Mais Louis le Débonnaire, ii l'empire était une institution sainte, voulut se placer dans ée qui avait présidé à sa restauration, et il attacha au titre eur, en faveur de Lothaire, une prééminence réelle et une iridiction sur ses deux frères [1]. Cette clause, qui détruisait de partage, était sans doute contraire aux principes germamais elle paraissait devoir être une garantie du maintien de impériale. Tous les leudes de l'empire, tous les évêques et le i-même, réunis à Aix-la-Chapelle, jurèrent d'observer fidèleette constitution de 817, qui, dans la pensée de son auteur, our but d'affermir pour des siècles la monarchie franque.

lte et mort de Bernard (818). — Mais il aurait fallu une main me que celle de Louis le Débonnaire pour rendre efficace ce cte politique, qui fut presque aussitôt suivi d'une guerre civile révolte de Bernard donna le signal. Fils et héritier du roi à qui Charlemagne, son père, avait jadis donné l'Italie, Berplaignit, en vertu du droit de représentation, de n'avoir pas s le partage un lot égal à celui des fils de Louis le DébonÉgaré par les conseils de ses leudes italiens, qui voyaient une

que taliter divina dispensatione manifestatum, placuit et nobis et omni nostro, more solemni imperiali diademate coronatum (Hlotharium), consortem imperii et successorem, si dominus ita voluerit, communi nstitui. Cæteros vero fratres ejus, Pippinum videlicet et Hludowicum um nostrum, communi consilio placuit regiis insigniri nominibus, et erius denominata constituere in quibus post decessum nostrum, sub fratre, regali potestate potiantur juxta inferius adnotata capitula quiam inter eos constituimus, conditio continetur. Volumus etiam ut si cui post decessum nostrum tempus nubendi venerit, ut cum consilio et a senioris fratris uxorem ducat. (*Capitul. Aquens.*, an. 817.)

occasion de protester en faveur de la vieille nationalité lombarde, il se saisit des Cluses et se déclara indépendant. Au premier bruit de la révolte, l'empereur assembla à Châlons-sur-Saône une armée formidable. Les amis de Bernard se hâtèrent d'abandonner une cause perdue d'avance, et le malheureux prince n'eut d'autre ressource que d'implorer la clémence de son oncle. Il vint à Châlons-sur-Saône se jeter aux pieds de Louis (817). L'empereur le traduisit devant l'assemblée nationale, lui et ses principaux complices; tous furent condamnés à mort. Louis voulut adoucir la sentence en se bornant à les priver de la vue. Mais l'impératrice Hermengarde, qui voyait dans Bernard un rival redoutable pour ses trois fils, donna aux bourreaux des ordres secrets : Bernard mourut trois jours après l'opération (818).

Pénitence publique de Louis le Débonnaire à Attigny (822). — Hermengarde ne survécut à sa victime que quelques mois. Louis voulait abdiquer, et enfermer ses chagrins dans l'asile du cloître. On réussit à le détourner de ce dessein et à lui faire contracter un second mariage. Il épousa la fille de Welf de Bavière, Judith, qui prit aussitôt sur lui un ascendant presque absolu. Mais la fin tragique du jeune Bernard avait laissé dans l'âme de Louis le Débonnaire une sombre tristesse. Pour apaiser sa conscience troublée, il résolut de confesser publiquement ses fautes. Dans l'assemblée générale d'Attigny (822), on entendit l'empereur avouer devant tous qu'il avait péché contre son neveu Bernard; et, non content de cet aveu, Louis le Débonnaire se soumit de lui-même à la pénitence canonique, pendant laquelle il était défendu au pécheur de porter les armes. C'est en vain que quelques flatteurs essayèrent de comparer la pénitence de Louis à celle du grand Théodose. Les Francs ne virent dans cet acte qu'une preuve de faiblesse et une condamnation de la sentence que les premiers de la nation avaient prononcée contre un rebelle.

Assemblée de Worms (829); **nouveau partage.** — Ce fut un nouveau sujet d'irritation qui encouragea les espérances coupables de tous les mécontents et auquel vint bientôt se mêler un grand intérêt politique.

Louis avait eu de Judith un quatrième fils, Charles le Chauve (823). La naissance de cet enfant inquiéta les fils déjà rois; ils craignirent qu'au mépris de la constitution de 817, l'empereur ne voulût démembrer leurs parts au profit du nouvel héritier. L'événement justifia leurs appréhensions : Louis ne put résister aux habiles instances de sa femme et aux vives sollicitations de sa tendresse paternelle. Charles n'avait que six ans; il n'en fut pas moins proclamé, dans l'assemblée de Worms, roi de l'Alemanie, de la Bourgogne transjurane et de l'Alsace (829). Ainsi le capitulaire de Worms détruisit

au profit du fils de Judith le partage fait à Aix-la-Chapelle au profit des fils d'Hermengarde.

Première révolte des fils de Louis le Débonnaire (830). — Rien n'est plus capable d'irriter les peuples que de ne tenir aucun compte de leurs sentiments et de disposer d'eux sans les consulter. Les trois princes exploitèrent avec habileté cette disposition des esprits, et, par de secrets messages, s'assurèrent l'appui des principaux comtes et prélats. La condescendance de l'empereur envers sa femme et envers son favori, Bernard de Septimanie, avait excité bien des haines. Aussi, lorsque Louis, malgré la sainteté du carême, se dirigea vers l'Ouest, invitant ses fidèles à combattre les Bretons révoltés, tous les vassaux, au lieu de répondre à son appel, se rendirent à Paris auprès de Pepin et de Louis le Germanique. L'insurrection fut si générale, que l'empereur n'essaya même pas de la combattre. Bernard se sauva dans son duché; Judith n'obtint la vie qu'en prenant le voile monastique; les créatures du favori furent cruellement punies. On dépouilla Charles le Chauve de son royaume et on le tint sous bonne garde. Enfin le vieil empereur, prisonnier à Compiègne, ne conserva que le titre et les insignes du pouvoir, tandis que Lothaire en usurpait la réalité (830).

Rétablissement de l'empereur; assemblée de Nimègue (830). — Mais Lothaire ne sut point user de la victoire . il ne songea qu'à en jouir. « Ses courtisans n'écoutaient que leur cupidité, et la chose publique allait journellement de mal en pis. » Ses frères, mécontents de n'avoir obtenu aucune augmentation de territoire, écoutèrent favorablement le moine Gombaud, qui leur proposa de rétablir Louis le Débonnaire. Alors il fut décidé que, pour terminer ce grand procès, on convoquerait une assemblée générale. Louis le Débonnaire et ses amis s'agitèrent pour que cette assemblée se tînt au milieu des Francs germains, chez lesquels l'unité de l'empire devait trouver des défenseurs. L'événement justifia leur attente. Dans l'assemblée générale qui fut convoquée à Nimègue (830), les Germains se trouvèrent en si grand nombre et leur dévouement pour Louis se manifesta d'une façon si menaçante, que Lothaire se hâta de faire une humble soumission. Judith fut ramenée en triomphe à Aix-la-Chapelle, et Lothaire, privé du titre d'empereur, dut se contenter de l'Italie. Louis le Débonnaire pardonna d'ailleurs à tous les complices de la révolte de ses fils (831).

Seconde révolte; déposition de Louis le Débonnaire (833). — Cette indulgence ne fit qu'encourager de nouvelles rébellions. Louis et Pepin, qui s'étaient attendus à hériter de l'autorité de Lothaire, virent avec indignation le moine Gombaud, le premier agent de la restau-

ration de leur père, succéder à Bernard dans la faveur impériale. Ils échouèrent pourtant dans leur première tentative de révolte. Intimidé par le nombre et le dévouement des Germains qui composaient l'armée de l'empereur, Louis de Bavière vint implorer son pardon, et Pepin, arrêté et envoyé prisonnier à Trèves, fut dépouillé de son royaume, qu'on transféra au jeune Charles (832). Mais Pepin parvint à s'échapper, et, profitant de l'indignation que le nouveau partage inspirait aux partisans de la constitution de 817, il renoua son alliance avec Louis de Bavière et entraina dans la révolte son frère Lothaire, qui était resté à peu près étranger au dernier soulèvement.

Les trois fils d'Hermengarde prirent les armes, et le pape vint en Gaule appuyer leurs réclamations. Le saint-siége avait garanti la constitution de 817. Au moment où les deux armées allaient en venir aux mains, Grégoire IV entama avec l'empereur des négociations. Lothaire profita de ces conférences pour travailler secrètement les esprits, et en une seule nuit l'armée impériale tout entière passa dans le camp des princes. C'est en mémoire de cette honteuse défection que la plaine de Rothfeld (le champ rouge) prit le nom de Lugenfeld, ou champ du Mensonge (833).

Lothaire se fit aussitôt proclamer seul empereur, enferma Judith dans le château de Tortone, en Italie, et Louis le Débonnaire au couvent de Saint-Médard de Soissons. Charles fut aussi emprisonné. Mais les peuples pouvaient se repentir d'avoir abandonné leur souverain légitime : Lothaire contraignit son père à comparaître dans l'église Saint-Médard de Soissons, devant les prélats et les grands, et à lire un long aveu de toutes les fautes vraies ou imaginaires qu'il avait commises ou qu'on lui imputait. Après quoi l'empereur ôta son ceinturon, marque distinctive du guerrier, pour recevoir la robe grise du pénitent. On le déclara incapable de toutes fonctions civiles, et on le mit dans une cellule pour le reste de ses jours.

Second rétablissement de l'empereur (834); partages de Crémieux et de Worms; nouvelles révoltes; mort de Louis le Débonnaire (840). — La cérémonie de Saint-Médard fut accueillie par un cri unanime d'indignation. La pitié s'éveilla dans toutes les âmes en présence de ce lâche parricide moral, qui n'épargnait la vie que pour mieux frapper l'honneur. Des insurrections éclatèrent en France, en Aquitaine, en Bourgogne et en Germanie. Louis et Pepin, depuis longtemps jaloux de Lothaire, saisirent avec joie cette occasion de prendre les armes. Lothaire, sur le point d'être enveloppé par les peuples insurgés, recula jusqu'à Vienne en Dauphiné. Louis le Débonnaire, rendu à la liberté, se vit entouré de ses partisans, qui le pressèrent de reprendre le pouvoir dont on l'avait si indignement dépouillé; mais il s'y refusa jus-

qu'à ce qu'il eût été régulièrement réconcilié par les évêques. Ce fut seulement après son absolution qu'il reçut de la main des prélats ses armes et sa couronne. La subordination du pouvoir impérial au corps épiscopal fut ainsi solennellement constatée par la restauration de Louis le Débonnaire, qui ne se crut digne de remonter sur son trône qu'après sa réhabilitation par les évêques (834).

Après avoir pardonné à Lothaire; Louis se hâta de le mécontenter par un nouveau partage. Dans un plaid général convoqué à Crémieux (835), il donna un accroissement de territoire à Pepin et à Louis, et il doubla le lot de Charles, qui reçut la Provence et une partie du nord-est de la Gaule. Deux ans après, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, on revisa le partage de Crémieux, aux dépens de Louis et de Pepin, pour ajouter à la part du fils préféré la Frise, la Batavie et tout le territoire compris entre la Meuse et la Loire. Louis de Bavière essaya de résister par les armes; mais il fut abandonné des Germains et réduit à se contenter de la Bavière (838).

Quant à Pepin, il mourut la même année. Judith alors, qui voyait avec effroi le dépérissement rapide de son mari et ne voulait pas laisser son fils unique sans protecteur, engagea l'empereur à se rapprocher de Lothaire. On partagea encore une fois l'empire à Worms, à l'exclusion des deux jeunes enfants qu'avait laissés Pepin, et on en fit deux parts : Lothaire eut l'orient depuis la Meuse et le Rhône, et Charles l'occident (839). Louis le Germanique, à qui on ne laissait que la Bavière, protesta. L'empereur marcha contre lui; mais il ne put résister aux fatigues de cette campagne, et mourut près de Mayence, dans une île du Rhin, après avoir pardonné, non sans amertume de cœur, à son fils Louis. « Je lui pardonne, dit-il; mais qu'il songe à lui-même, lui qui, foulant aux pieds la loi de Dieu, a plongé dans le tombeau les cheveux blancs de son père. » (840.)

Guerre entre les fils de Louis le Débonnaire; bataille de Fontenay (841). — Héritier de la dignité impériale, Lothaire hérita aussi des difficultés contre lesquelles avait échoué Louis le Débonnaire. Du jour où il se fit le représentant et le défenseur de l'unité de l'empire, il vit se tourner contre lui tous les intérêts qui l'avaient jadis aidé à la combattre. En repoussant sa suprématie par ambition personnelle, ses frères furent les interprètes de la haine que toutes les races vaincues témoignaient pour le joug que leur avait imposé Charlemagne. La guerre civile éclata aussitôt. Louis le Germanique et Charles le Chauve s'unirent contre Lothaire et entraînèrent avec eux les Germains orientaux et les Francs de la Gaule, qui croyaient le temps venu de faire reconnaître leur nationalité distincte. Dans cette lutte, Lothaire eut pour lui les Francs austrasiens, défenseurs

infatigables de l'unité impériale, qu'ils regardaient comme leur œuvre; de plus il trouva des alliés dans les Italiens et dans les Aquitains, que des motifs différents poussaient à se ranger sous ses étendards. Les Italiens, en effet, tenaient au maintien de l'empire, parce qu'ils espéraient qu'un jour ou l'autre Rome redeviendrait la capitale des nouveaux Césars. Pour les Aquitains, qui ne tenaient qu'à la conservation de leur indépendance, ils se sentaient trop directement menacés par Charles le Chauve pour faire cause commune avec lui. A ce prince qui voulait leur imposer la suprématie des Francs d'outre-Loire, ils préféraient Lothaire, qui promettait de leur laisser un roi national.

Charles et Louis marchèrent contre Lothaire et Pepin II d'Aquitaine. L'action s'engagea près d'Auxerre, à Fontenay; elle fut longue, acharnée, et se décida en faveur des rois de France et de Germanie. La cause de l'unité de l'empire, défendue par Lothaire, succomba ; mais la force militaire des Francs fut presque entièrement anéantie. « Maudit soit ce jour ! s'écrie le poëte Angilbert, qui avait combattu à Fontenay; qu'on le raye du cercle de l'année, et que sa mémoire périsse; que le flambeau du soleil manque à son aurore, et cette nuit, cette nuit amère, cette nuit trop dure où tombèrent les vaillants si experts dans les batailles! » Plus de quatre-vingt mille hommes avaient péri (25 juin 841).

Serment de Strasbourg. — Charles et Louis se trouvèrent trop affaiblis pour achever la victoire en se mettant à la poursuite de Lothaire. Il profita de ce répit. Pour se faire des alliés, il rendit aux Saxons leur ancien culte, et ne rougit pas d'introduire lui-même dans l'empire les pirates northmans, auxquels il livra l'île de Walcheren. Mais d'aussi déplorables manœuvres, plus dignes d'un tyran sans foi que d'un prince chrétien, nuisaient à Lothaire plus qu'elles ne lui pouvaient servir. Son unique chance de succès était de diviser ses deux frères : il y employa toute son adresse; mais Charles et Louis restèrent étroitement unis. C'est alors qu'afin de consacrer leur alliance par un acte solennel, les deux princes et les deux armées s'assemblèrent dans la plaine voisine de Strasbourg et se jurèrent mutuellement fidélité. Charles le Chauve se servit de l'idiome tudesque, et Louis le Germanique de l'idiome roman qu'on parlait alors dans la Gaule. On regarde avec raison ce serment de Louis comme le premier monument de la langue française[1].

1. Voici le texte de cette pièce célèbre : « Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai io cist meon fradre Karle, et in adjuda et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altresi fazet. Et ab

Traité de Verdun (843); **partage définitif de l'empire en trois royaumes : de France, de Germanie et d'Italie.** — Lothaire, ayant vu échouer ses intrigues et désespérant de réduire ses deux frères par la force des armes, leur proposa un accommodement. La paix n'était que trop nécessaire : les ravages des Northmans, les incursions des Sarrasins et des Bretons, le double fléau d'un hiver rigoureux et de la famine, rendaient intolérable pour les peuples la continuation de la guerre. Trois cents commissaires furent nommés, qui parcoururent l'empire tout entier, examinant la richesse du sol, la population, les ressources industrielles et militaires. Après cette vaste enquête, le territoire fut partagé en trois lots. L'aîné des trois princes, Lothaire, eut l'Italie et tous les pays compris entre le Rhin, d'un côté, la Meuse, la Saône et le Rhône, de l'autre; Louis le Germanique obtint la portion de l'empire qui s'étendait à l'est du Rhin; Charles le Chauve, tout le pays qui s'étendait à l'ouest de la Meuse, de la Saône et du Rhône, depuis ces fleuves jusqu'à l'océan Atlantique. Ainsi se trouva détruite par la main des petits-fils de Charlemagne l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie. La chute du grand empire excita chez quelques comtemporains d'amers regrets; mais le plus grand nombre la vit avec joie. C'est qu'en effet le traité de Verdun ne faisait que proclamer une séparation que le temps avait déjà accomplie. L'Italie, la France et la Germanie formaient enfin trois royaumes distincts parce qu'elles représentaient trois langues et trois nationalités entre lesquelles toute fusion était impossible.

Ludher nul plaid numquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit : » *c'est-à-dire :* « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut, dorénavant en tant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles ici présent par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi; et jamais avec Lothaire je ne ferai aucun accord, qui de ma volonté soit au détriment de mon frère Charles. »

TREIZIÈME LEÇON.

Programme. — Faiblesse de Charles le Chauve. — Invasions des Northmans par le nord et l'ouest, des Sarrasins par la Provence et par les Alpes, et bientôt des Hongrois par l'est. — Nouveau démembrement de l'État et du pouvoir. — Reconnaissance définitive de l'hérédité des bénéfices et des offices royaux. — Inutilité des tentatives faites pour reconstituer l'empire de Charlemagne. — Irrévocable division en plusieurs États (843-888).

I. *Nouvelle invasion des barbares au neuvième et au dixième siècle.* — Les Sarrasins; leurs invasions dans les îles de la Méditerranée, en Italie et en France. — Les Northmans; causes de leurs pirateries. — Pays reconnus par les Northmans. — Invasions des Northmans en France : station de l'Escaut; station de la Loire, Hastings; station de la Seine, siége de Paris. — Soulèvement des Slaves. — Invasions des Hongrois en Germanie, en Italie et en France.

II. *Seconde phase du démembrement de l'empire carlovingien* (843-888). — Insubordination des provinces. — Embarras de Charles le Chauve (840-877); sa lutte contre l'Aquitaine. — Soulèvement de la Bretagne. — Insubordination féodale. — Vains efforts des Carlovingiens pour assurer la paix publique. — Guerres civiles des Carlovingiens. — Mort de l'empereur Lothaire Ier; partage de ses États entre ses trois fils (855). — Ambition de Charles le Chauve; ses tentatives sur la Provence et sur la Lorraine. — Charles le Chauve, empereur (875-877).

III. *Chute irrévocable de l'empire carlovingien; ses causes.* — Progrès de la féodalité; extinction de la classe des hommes libres, la recommandation, le traité de Mersen. — Édit de Kiersy-sur-Oise (877); reconnaissance définitive de l'hérédité des bénéfices et des offices royaux. — Changements survenus dans les rapports des Carlovingiens avec la papauté et l'épiscopat. — Mort précoce des princes carlovingiens. — Louis II le Bègue (877-879). — Louis III et Carloman (879-884). — Formation du royaume d'Arles (877). — Inutilité des tentatives faites pour reconstituer l'empire de Charlemagne. — Charles le Gros, empereur (881-887). — Division définitive de l'empire carlovingien en plusieurs États. — Diète de Tribur (887). — Tableau synoptique du démembrement de l'empire carlovingien.

I. Nouvelle invasion des barbares au neuvième et au dixième siècle. — Le traité de Verdun n'arrêta pas le démembrement de l'empire carlovingien; il ne fit qu'en réduire les proportions. Chacun des trois royaumes qui venaient de se constituer renfermait dans son sein tous les éléments de dissolution qui avaient amené le fractionnement de l'héritage de Charlemagne. La séparation des peuples en trois grands groupes n'avait pas donné complétement satisfaction au besoin d'indépendance qui travaillait toutes les provinces : elles éprouvaient pour tout gouvernement central la même répulsion qu'elles avaient jadis témoignée pour l'unité impériale. Leur tendance à l'isolement venant en aide aux progrès de la féodalité, l'aristocratie guerrière put profiter des dissensions qui continuèrent à déchirer les familles royales pour arracher à la faiblesse des princes de fatales concessions,

démembrer le territoire et usurper toutes les prérogatives de l'autorité souveraine. A tous ces tiraillements intérieurs il faut encore ajouter les embarras qu'entraîna après elle une nouvelle invasion barbare qui vint, au dixième siècle, hâter le démembrement de l'empire carlovingien, comme les barbares du cinquième siècle avaient précipité la dissolution de l'empire romain. Quatre peuples, dont les victoires de Charlemagne avaient arrêté les incursions, s'élancèrent à l'assaut de l'empire par trois points à la fois : par le sud, ce furent les Sarrasins; par le nord et l'ouest, les Northmans; par l'est, les Slaves, et bientôt après les Hongrois.

Les Sarrasins; leurs invasions dans les îles de la Méditerranée, en Italie et en France. — Depuis le démembrement du khalifat, l'Europe n'avait plus à redouter de la part des Arabes une de ces grandes invasions qui pouvaient menacer son indépendance. Cependant, maîtres de la Méditerranée par les positions qu'ils occupaient en Afrique et en Espagne, ils entreprirent des expéditions maritimes dont le but primitif était la piraterie, mais qui finirent par des conquêtes d'où pouvaient naître des établissements durables. Malgré les efforts que Charlemagne avait faits pour chasser l'islamisme de la Corse, de la Sardaigne et des îles Baléares, les pirates espagnols rentrèrent en possession de ces îles peu de temps après la mort du grand empereur et allèrent même s'emparer de l'île de Crète, à laquelle ils donnèrent le nom de Candie (823). En même temps, de petites flottilles montées par les Sarrasins aglabites portaient la désolation en Sicile et sur les côtes de l'Italie. Appelés en Sicile par un officier grec, Euphémios, qui voulait venger une injure qu'il avait reçue du gouverneur, ils s'établirent à Girgenti et à Mazzara (828) et s'emparèrent de Palerme (831), dont la chute décida du sort de la Sicile. Cependant des dissensions intestines retardèrent pendant quelque temps les progrès des Arabes en Sicile, et malgré les succès qu'ils obtinrent sur les armées et sur les flottes envoyées par la cour de Byzance, ce ne fut qu'en 878 qu'ils achevèrent par la prise de Syracuse la conquête de l'île, dont ils restèrent possesseurs jusqu'à la fin du onzième siècle, époque où ils en furent chassés par les Normands de France.

Les Sarrasins venaient à peine de former leur premier établissement en Sicile, lorsque la querelle de deux ducs, Radelchis et Siconulfe, qui se disputaient la principauté de Bénévent, leur ouvrit les portes de l'Italie méridionale. Radelchis appela à son aide les Sarrasins d'Afrique, Siconulfe les musulmans d'Espagne, et les deux compétiteurs, pour payer les services de leurs dangereux auxiliaires, leur abandonnèrent l'un Bari, l'autre Tarente, que les infidèles

fortifièrent et dont ils firent leurs places d'armes pour aller delà dévaster l'Italie (842). Bientôt, en effet, ils pénétrèrent dans les États de l'Eglise, s'emparèrent de Centumcellæ (Civita-Vecchia) et brûlèrent les faubourgs de Rome. Mais Léon IV, qui venait d'être intronisé dans la chaire de saint Pierre, marcha lui-même à la tête des milices et des citoyens, et, non content de repousser les infidèles, il mit la capitale du monde chrétien à l'abri de leurs attaques en fortifiant le quartier du Vatican, dont il fit en quelque sorte une ville nouvelle à laquelle la reconnaissance des peuples donna le nom de *cité Léonine* (848). Toutefois, si Rome était sauvée, l'Italie restait exposée aux plus grands dangers de la part des musulmans, qui, en s'éloignant avec les dépouilles enlevées aux églises de saint Pierre et de saint Paul, avaient ruiné la riche abbaye du mont Cassin et construit à l'embouchure du Garigliano une forteresse d'où ils menaçaient sans cesse la vallée du Tibre. Cependant les maux de l'Italie émurent enfin Louis II, qui depuis la mort de son père Lothaire I (855) portait le titre d'empereur d'Occident. Il se décida à prendre en main la défense de la chrétienté, et descendant dans la Pouille avec une armée, il défit les Arabes à Lucera (867), assiégea Bari, qui finit par succomber après trois ans d'une résistance désespérée (871), et ne laissa aux Sarrasins que la ville de Tarente. Après la mort de l'empereur (875), les infidèles s'allièrent avec les habitants de Naples, d'Amalfi et de Salerne, et tournèrent de nouveau leurs efforts contre les États de l'Église. Du Garigliano ils allèrent dévaster les environs de Tibur, les bords de l'Anio, le pays des Sabins et les deux rives du Tibre. « En 875, la campagne de Rome n'avait pu être moissonnée; on ne sema point l'année suivante. » Le pape Jean VIII, se voyant menacé jusque dans Rome et dans Ravenne, implora l'assistance de Charles le Chauve, qu'il venait tout récemment de couronner empereur d'Occident. Mais ce prince, « qui était alors réduit aux pompes extérieures d'une puissance déchue, » ne put répondre à l'appel du pontife. Favorisés par les dissensions des usurpateurs féodaux qui les appelaient à leur secours, les Sarrasins allaient s'établir solidement en Italie, lorsque la cour d'Orient, tentant à son tour un nouvel effort, enleva Tarente aux infidèles (880), leur reprit toutes les villes qu'ils avaient possédées dans la Pouille et la Calabre, et de ces deux provinces qui avaient successivement obéi aux Lombards, aux Francs et aux Arabes, elle forma le *thème* de Lombardie. Dès lors il ne resta plus aux Sarrasins que leur camp retranché du Garigliano; mais il était devenu une ville forte, d'où ils continuèrent à infester la terre de Labour et la campagne de Rome jusqu'au moment où le pape Jean X arma

contre eux l'Orient et l'Occident et vint les forcer d'abandonner leur dernière retraite (916).

Pendant que les Sarrasins d'Afrique désolaient l'Italie, les musulmans d'Espagne profitaient de l'insubordination des comtes francs pour franchir les Pyrénées et soutenir les rebelles que Charles le Chauve avait à combattre dans la Gaule méridionale. On les voit prêter l'appui de leurs armes à Pepin II, roi d'Aquitaine, et contraindre l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Dax à fuir leurs diocèses (876). Mais à mesure que la constitution des États chrétiens qui s'organisaient au nord de l'Espagne vint leur fermer la voie de terre et mettre ainsi l'Aquitaine à l'abri de leurs incursions, ils se jetèrent sur la mer et infestèrent la Provence. Déjà ils avaient pillé Arles (842) et Marseille (848), lorsqu'une de leurs barques échoua sur la côte. D'après l'historien Luitprand, elle n'était montée que par vingt corsaires, qui surprirent la ville de Fraxinet (la Garde-Fraisnet), égorgèrent la population et profitèrent de l'escarpement des rochers sur lesquels ils étaient jetés pour s'y fortifier (888). Leurs premiers retranchements n'étaient que de simples haies d'épines; cependant ils crurent leur retraite assez sûre pour en faire le centre de nouveaux brigandages qu'ils étendirent sur les villages voisins et le long de la côte. Ils y attirèrent les pirates leurs compatriotes, et lorsque la colonie de Fraxinet fut devenue assez considérable pour dominer sur toute la Provence, ils ne craignirent pas de s'aventurer dans les plaines du Piémont; ils pillèrent Acqui, et, traversant même le mont Saint-Bernard, ils s'emparèrent de la ville de Saint-Maurice en Valais. S'étant rendus maîtres par leur courage des passages des Alpes, ils s'en virent confirmer la possession par Hugues, comte de Provence, qui les chargea de les défendre contre Bérenger II, auquel il disputait le royaume d'Italie. Cependant un des successeurs de Hugues dans le royaume d'Arles, Conrad le Pacifique (937-993), enleva Fraxinet aux Sarrasins en les mettant aux prises avec les Hongrois; l'évêque de Grenoble Izarn les chassa de son diocèse en 965, et quelque temps après, le comte de Provence Guillaume Ier mérita le surnom de Père de la patrie en les chassant définitivement de son comté, qu'ils avaient désolé pendant près d'un siècle (972).

Les Northmans; causes de leurs pirateries. — On désignait à l'époque carlovingienne sous le nom générique d'hommes du Nord ou de Northmans tous les peuples de race germanique qui habitaient, au nord de l'Europe, la grande presqu'île qu'on appelle la péninsule scandinave, c'est-à-dire le Danemark, la Norwége et la Suède. Bien des causes contribuèrent à faire de ces peuples des marins et

des pirates : la configuration de leur pays, dont les côtes occidentales étaient dentelées comme une scie, semées de baies, de havres, de ports; l'infertilité d'une partie de leur sol, où bien souvent les récoltes manquaient et où la famine les réduisait à la nécessité de s'exiler pour vivre; leur religion, qui ne reconnaissait de vertu que le courage, de vice que la lâcheté : c'était un dogme pour eux et une croyance fermement établie que l'homme survit à la mort, et qu'Odin n'offrait qu'aux guerriers morts sur le champ de bataille la gloire du Wahlala avec ses combats et ses banquets éternels, tandis qu'aux lâches « était réservé le séjour de Nastroud, empire de la mort, où Hela les recevait dans le palais de l'Angoisse, à la table de la Faim, dans le lit de la Maigreur. » Une telle religion, en exaltant le courage des Northmans, rendait inaccessibles à la crainte et avides d'aventures ces hommes du Nord qui naissaient sur des navires et passaient leur vie sur les flots. Aussi obéissaient-ils avec joie à une vieille coutume barbare que l'insuffisance des moyens de subsistance avait fait établir. Cette loi attribuait à l'aîné tout l'héritage paternel; il devenait *iarl* à la mort de son père, et les frères exclus du partage étaient réduits à aller chercher fortune sur la terre étrangère [1]. Alors chacun d'eux se faisait guerrier errant (*wargr*, loup) et pirate (*wehengr*), avec les *kæmpe* ou *champions* dévoués à sa personne. Les guerres civiles provoquées par des luttes de dynasties et les querelles religieuses produites par l'introduction du christianisme en Scandinavie multiplièrent ces *courses de mer* pendant les neuvième et dixième siècles, et les chefs qui les commandaient jouèrent un rôle important dans l'histoire de l'Europe. Au moment surtout où toutes les sociétés étaient en dissolution et tous les pouvoirs en déclin, cette vie pleine de hasards et de périls était lucrative et féconde. « Ces irruptions n'eurent de commun avec les anciennes invasions barbares que les maux qu'elles causaient. Ce n'étaient plus là des peuples quittant leurs foyers en masse pour se ruer pesamment sur des pays plus favorisés de la nature, mais bien des associations peu nombreuses de guerriers d'élite, sans femmes, sans enfants, sans esclaves, matelots et soldats tout ensemble, parcourant

1. Costume fut jadis longtemps,
En Dannemarch entre paiens,
Quand home avoit plusors enfanz
Et il les avoit norrez granz,
L'un des fils retenoit par sort
Qui est son her après sa mort,
Et cil sor qui le sort tornoit
En autre terre s'en aloit.
(*Roman de Rou.*)

mers, aussi rapides que les oiseaux de tempête, et opérant leurs
;centes avec une soudaineté et une impétuosité qui paralysaient
léfense et qui glaçaient de terreur leurs ennemis vaincus avant
voir rendu le combat. Dans les nuits orageuses des équinoxes,
ınd les marins des autres peuples se hâtent de chercher un abri
de rentrer aux ports, ils mettent toutes voiles au vent, ils font
ıdir leurs frêles esquifs sur les flots furieux, ils entrent dans l'em-
ıchure des fleuves avec la marée écumante et ne s'arrêtent qu'a-
: elle; ils se saisissent d'un ilot, d'un fort, d'un poste de difficile
:ès, propre à servir de cantonnement, de dépôt et de retraite,
is remontent le fleuve et ses affluents jusqu'au cœur du conti-
ıt, sur leurs longues et svelte embarcations aux deux voiles
nches, à la proue aiguë, à la carène aplatie, sur leurs *dragons*
a tête menaçante, comme ils disent. Le jour, ils restent immo-
es dans les anses les plus solitaires ou sous l'ombre des fo-
s du rivage : la nuit venue, ils abordent, ils escaladent les murs
s couvents, les tours des châteaux, les remparts des cités; ils
rtent partout le fer et la flamme, ils improvisent une cavalerie
ec les chevaux des vaincus et courent le pays en tous sens jusqu'à
nte ou quarante lieues de leur flottille. Quel immense avantage
ı tel système d'attaque ne doit-il pas avoir sur un État désor-
nisé, où les milices ne se rassemblent que lentement et pénible-
ent, et où les petits despotes locaux sont bien moins disposés à se
rter secours qu'à s'entre-détruire[1]. »

Pays reconnus par les Northmans. — De bonne heure les Northmans
mblèrent se partager le monde. Les Saxons, qui se rattachaient à
ux par une commune origine, commencèrent en 455 l'envahissement
e la Grande-Bretagne, que les Danois vinrent leur disputer dès la fin
u huitième siècle (787). De là les hommes du Nord allèrent s'établir
n Irlande, dans les Shetland, les Hébrides et les îles Færoë (852). A
a même époque, les Varègues de la Suède, sous le commandement
le Rurik, jetaient les fondements de l'empire russe (862) et un iarl
norvégien, Ingolf, commençait la colonisation de l'Islande (874),
d'où les pirates scandinaves s'élancèrent à la découverte du Groen-
land (982), pour pénétrer de là jusque dans l'Amérique septentrio-
nale (1001).

Invasions des Northmans en France; station de l'Escaut. — Pendant
que les Norwégiens affrontaient ainsi les glaces du Nord, d'autres
pirates trouvaient à l'Occident une proie plus riche et plus facile à
saisir dans le vaste empire carlovingien. Pas d'ennemis redoutables

1. H. Martin, *Histoire de France*, t. II.

à craindre dans cet empire en dissolution, où les seigneurs appelaient l'étranger à leur aide dans leurs révoltes contre le trône, et dont toutes les côtes, privées de défenseurs, étaient accessibles par un grand nombre de fleuves navigables, comme l'Escaut, la Seine, la Loire et la Garonne.

Station de l'Escaut. — Déjà Louis le Débonnaire, après la feinte conversion du Danois Harold, lui avait accordé un établissement dans la Batavie (826). Cette première concession fut un appât pour les autres chefs de pirates. Vers 837, après avoir égorgé la garnison d'Utrecht et incendié Anvers, il ne leur fut pas difficile de s'emparer de l'île de Walcheren, où ils s'établirent, et l'empereur Lothaire leur ayant cédé la propriété du territoire envahi, ils s'étendirent sur tout le pays de Louvain. Trois chefs principaux s'illustrèrent à la tête des Northmans de l'Escaut : Rurik, qui obtint de Charles le Chauve l'investiture du duché de Frise ; Rollon, qui, après avoir pillé la Hollande, alla ravager les rives de la Seine (876) ; et Godefried, qui, avec son frère Sigefried, s'empara des rives de la Meuse et envahit l'Austrasie : Tongres, Cologne, Bonn, Juliers, Tolbiac, furent livrées aux flammes ; Aix-la-Chapelle elle-même subit les outrages des barbares, qui logèrent leurs chevaux dans la basilique de Charlemagne (882). Charles le Gros, qui régnait alors en Germanie, réunit une nombreuse armée pour arrêter les païens ; mais, au lieu de les combattre, il leur proposa un accommodement (traité de Haslou) : non content de dépouiller les églises pour donner à Sigefried 40,000 sous d'argent qui devaient payer sa retraite, il offrit à Godefried, s'il consentait à recevoir le baptême, l'investiture du duché de Frise, avec la main de Ghisla, fille de l'ancien roi de Lorraine, Lothaire II. Comme la Frise n'avait pas de vignes, le barbare, à qui il fallait du vin du Rhin, réclama Coblentz et Andernach. Sa demande fut agréée, mais on le fit assassiner dans une entrevue. Sigefried alors, pour venger son frère, se porta de la Meuse sur la Somme, brûla Saint-Quentin, parvint jusqu'aux portes de Reims, força l'archevêque Hincmar de quitter la cité de saint Remy et d'aller mourir à Épernay ; puis il vint enfin se joindre aux Northmans de la Seine, qui pour la troisième fois assiégeaient Paris (885). Au retour de cette expédition, Sigefried revint dans la Lorraine, attaqua et tua l'archevêque de Mayence et continua à désoler la vieille Austrasie jusqu'au moment où le roi de Germanie, Arnulf, attaqua sur la Dyle les Northmans de l'Escaut et en débarrassa le pays par une grande victoire qui coûta la vie à Sigefried et à des milliers de Danois (891).

Station de la Loire ; Hastings. — Ce fut encore pendant le règne de Louis le Débonnaire que les Northmans apparurent pour la première fois à l'embouchure de la Loire. En 830, ils s'établirent

ans l'île de Her et saccagèrent le couvent de Saint-Philibert, dont incendie fit donner à l'île le nom de Noirmoutier. A la faveur des oubles qui précédèrent la signature du traité de Verdun, les orthmans de la Loire débarquèrent sur le continent; appelés par antbert, à qui Charles le Chauve avait refusé le commandement e la marche de Bretagne pour le confier au Poitevin Raynald, s barbares surprirent Nantes et massacrèrent dans la cathédrale, u milieu de la messe, l'évêque avec une partie de son clergé, et evinrent ensuite se cantonner dans l'île de Bière, qui fut alors ur principale station (843). La prise de Nantes était le prélude e plus importantes expéditions que les Northmans tentèrent lors-u'ils eurent à leur tête Hastings, le plus terrible des rois de mer. et aventurier, que l'historien Raoul Glaber fait naître dans la hampagne, et à qui les nations du Nord revendiquent le droit 'avoir donné le jour, débuta dans sa carrière de dévastation par ne incursion sur les bords de la Somme. Apparaissant ensuite sur Loire, il saccagea Amboise, et fut cependant arrêté à Tours par héroïque défense des habitants. Après cet échec, Hastings revint ans le Nord pour y chercher de nouvelles forces et s'associa Biœrn, urnommé Côte de fer. Ce Biœrn était fils de Ragnar-Lodbrog, roi e Danemark, qui pour se débarrasser d'une jeunesse turbulente vait remis en vigueur l'ancienne loi de l'émigration. Au moment de uitter la terre natale, Biœrn fut rendu invulnérable par les enchantements de sa mère, à l'exception d'un seul côté sur lequel il portait oujours une armure de fer. Biœrn partit avec Hastings, à qui son père l'avait confié, et tous les deux s'élancèrent sur les côtes de France à la tête d'une flotte nombreuse, qu'ils divisèrent en deux parties : l'une pénétra dans l'Oise et infesta le Vermandois, tandis que l'autre vint en Bretagne se mêler aux querelles de Lantbert et de Raynald. Mais le fléau dont les villes de la Loire étaient menacées se détourna tout à coup d'un autre côté; emporté par son esprit aventureux, Hastings fit voile vers l'Aquitaine pour aller soutenir Pepin II dans sa révolte contre Charles le Chauve. Plusieurs fois en cinq années (845-850) il pénétra dans la Garonne et la Charente, pilla Saintes, brûla Bordeaux, qui lui fut livré par les Juifs, et poussa même jusqu'à Toulouse, Bigorre, Tarbes, Oléron. Pendant quelque temps, Hastings laissa la France respirer; attiré par les richesses qu'il croyait trouver en Espagne et en Italie, il alla piller Lisbonne, Séville et Cordoue, franchit le détroit de Gibraltar, visita les Baléares, et après avoir tenté de pénétrer dans le Rhône, il s'abattit sur l'Italie et s'arrêta devant la petite ville de Luna, que les barbares avaient prise pour Rome.

Lorsque Hastings revint de ses lointaines expéditions, il trouva en France un redoutable adversaire, Robert le Fort, comte de la Marche angevine, à qui Charles le Chauve avait confié la défense de tout le pays compris entre les embouchures de la Loire et de la Seine (862). Néanmoins le roi de mer n'en continua pas moins ses courses dans l'intérieur des terres, et un jour qu'il revenait de piller le Mans à la tête de quatre cents chevaux, il rencontra Robert le Fort, qui le surprit à Brisserte avec les comtes de Poitiers et du Mans. Là s'engagea un combat dans lequel périt « le Macchabée de l'époque, » comme les chroniques du temps appellent Robert le Fort (866). Sa mort n'entraîna pas seulement la déroute des siens; elle enhardit les Northmans, qui s'établirent dans les provinces de l'ouest non plus en pirates, mais en conquérants : Nantes leur était sujette et tributaire; ils avaient fait venir leurs femmes et leurs enfants à Angers, abandonné de ses habitants, avaient réparé les murs et les fossés de cette forte place et amarré leur flotte dans la Mayenne. Ils régnaient ainsi dans la solitude qu'ils avaient faite autour d'eux, lorsque Charles le Chauve vint enfin les troubler dans leur sécurité et les força à capituler en détournant le cours de la Mayenne. Effrayés de se voir ainsi couper la retraite, ils offrirent une grande somme d'argent pour qu'on les laissât sortir du royaume, et l'on convint que ceux qui consentiraient à recevoir le baptême resteraient en France, tandis que les autres n'y reviendraient de leur vie (873). « Loin de tenir leur promesse, les Northmans restèrent dans la Loire et y firent pis qu'auparavant : » le Mans, Tours, Angers, les virent de nouveau sous leurs murs, et Hastings continua ses ravages jusqu'à ce qu'un traité conclu avec Louis III et Carloman, et ratifié par Charles le Gros, lui assura la possession du comté de Chartres (882). Mais la vie sédentaire ne pouvait plaire à Hastings : il s'embarqua bientôt pour aller terminer sa vie aventureuse en Danemark, et avant de partir il céda son comté à un certain Théobald ou Thibaut, Normand de naissance, qui acquit bientôt après les comtés de Tours et de Blois et qui, devenu maître des plus riches provinces de France, embrassa le christianisme et renonça à la vie de pirate. Thibaut fonda ainsi la puissante maison des comtes de Chartres, qui ferma désormais la Loire aux barbares du Nord.

Station de la Seine; siége de Paris. — La Seine, comme l'Escaut et la Loire, reçut les Northmans sur ses rives. Dès l'an 820 une flotte de treize navires vint reconnaître l'embouchure du fleuve, et vingt ans plus tard, de nouveaux pirates conduits par Oskeri remontèrent le cours de la Seine, brûlèrent Rouen (15 mai 841) quarante jours avant la bataille de Fontenay, et mirent à rançon

es, Fontenelle, ainsi que tous les monastères, villes et bour-
itués sur les deux rives du fleuve. En 845, cent vingt bâti-
conduits par Ragnar-Lodbrog, s'avancèrent jusqu'à Paris
endirent, la veille de Pâques, dans l'île de la Cité et dans
bourgs. Les habitants épouvantés s'enfuirent, et les païens
it sans résistance la Cité et les grands monastères de Sainte-
ève et de Saint-Germain des Prés. « Le roi Charles le Chauve,
es Annales de Saint-Bertin, eut dessein de marcher contre eux;
oyant que les siens ne pouvaient en aucune façon prévaloir
les Northmans, il pactisa avec eux et leur donna sept mille
l'argent afin qu'ils se retirassent. » Lorsque, revenus dans leur
es Scandinaves racontèrent qu'ils avaient parcouru « une terre
et fertile, et remplie de toutes sortes de biens, que ses habi-
eureux et craintifs ne savaient pas défendre, » leurs récits en-
èrent la cupidité et redoublèrent l'audace des pirates.
eparurent en effet bientôt; Biœrn Côte de fer, qui cette fois
eur tête, ne se laissa pas décourager par une défaite que Charles
ive lui fit éprouver dans la forêt du Perche en 855; et au prin-
de l'année 857, il partit de l'île d'Oissel, quartier général des
, et s'avança sur Paris sans obstacle: la basilique de Sainte-
iève fut réduite en cendres; les moines de Saint-Denis ne ra-
ent leur abbé prisonnier qu'au prix d'une énorme rançon, et
s la Cité fut livrée au pillage. « La Seine roulait à la mer
mbrables cadavres chrétiens; les îles du fleuve étaient toutes
es des os des captifs morts entre les mains des Northmans. »
ême époque, les pirates de la Loire pillaient Orléans et Char-
57); ceux de la Garonne rentraient à Bordeaux; un nouveau
mer, Weeland, pénétrait dans la Somme, qui jusqu'alors avait
rgnée, et venait saccager Saint-Valery, Saint-Riquier et la
'Amiens (859). Des bouches de l'Escaut à celles de l'Adour,
comme un immense incendie. « Dans presque tous les can-
situés le long de l'océan Gallique, les églises étaient rui-
les villes dépeuplées, les monastères abandonnés : les per-
urs égorgeaient tous ceux des chrétiens qu'ils pouvaient saisir,
s étaient las de verser le sang des innocents, ils les gardaient
les obliger à se racheter. Quelques-uns des chrétiens abandon-
t leurs biens et leur patrimoine pour s'enfuir dans les régions
ales : beaucoup aimaient mieux mourir sous le fer des païens
e quitter les foyers paternels; bien d'autres, dans le cœur des-
la foi était faiblement enracinée, oubliaient qu'ils avaient été
érés par les eaux saintes du baptême, se précipitaient dans les
s ténébreuses des païens et s'associaient à leurs forfaits. »

Charles le Chauve essaya cependant d'arrêter le fléau, en assiégeant les pirates par terre et par eau dans l'île d'Oissel; mais la trahison des seigneurs sauva les barbares : ils invitèrent Louis le Germanique à envahir la France, et Charles le Chauve, obligé de voler à la défense de ses États, vit se séparer en désordre l'armée sur laquelle il avait compté pour anéantir les Northmans de la Seine (859). Alors il tenta de mettre les païens aux prises entre eux, et moyennant une somme de trois mille livres il détermina les Danois de la Somme à tourner leurs armes contre leurs frères de l'île d'Oissel. Weeland et ses compagnons les y bloquèrent en effet; mais bientôt assiégés et assiégeants se réconcilièrent, et sous le prétexte que l'approche de l'hiver les empêchait de reprendre la mer, ils remontèrent la Seine, amarrèrent leurs barques jusque sous les murs de Paris (861), et maîtres de l'île Saint-Denis où ils s'étaient cantonnés, ils s'avancèrent jusqu'à Melun. Charles le Chauve tenta encore une fois de les combattre, mais l'échec qu'éprouvèrent ses troupes aux environs de Melun le détermina à acheter la retraite de l'ennemi quatre mille livres d'argent. Tout le monde fut taxé, libres et non libres, clercs et laïques : on s'obligea de rendre aux Northmans les serfs qu'ils avaient pris et qui s'étaient échappés de leurs mains, ou sinon de les leur racheter, et l'on paya le wehrgeld pour chaque Northman tué depuis la conclusion du pacte (866).

Ce traité honteux porta ses fruits: il excita la cupidité des Northmans, et la France apprit bientôt l'arrivée d'un nouveau pirate qu'attendait une grande destinée historique. « Rollon, dit Snorre Sturleson, était un fameux roi de mer, si grand de taille que, ne trouvant aucun cheval à son usage, il allait toujours à pied, ce qui le faisait nommer Rollon le Marcheur. Un été, revenant d'une expédition, il prit terre à Vigen et y exerça, suivant la coutume, le strandhug, c'est-à-dire la presse des vivres, ignorant la défense du roi de Norwège Harold. Celui-ci, irrité, convoqua la cour de justice, qui exila Rollon[1]. » Le proscrit s'embarqua et chercha un refuge dans l'île de Walcheren. De là, il ravagea, en 876, tout le pays arrosé par l'Escaut et pénétra ensuite dans la Seine. Charles le Chauve, qui venait de recevoir la couronne impériale et qui était pressé de se rendre en Italie, résolut d'acheter encore une fois la paix des Northmans, et imposa à leur profit un hériban de cinq mille livres sur toutes les propriétés situées dans la Neustrie septentrionale. Rollon quitta probablement alors cette province, qu'il avait envahie en corsaire, mais où il devait un jour régner en souverain, et il

1. Geffroy, *Histoire des États scandinaves*.

ι combattre avec les pirates qui ravageaient le nord de la nce.

.'histoire le retrouve quelques années plus tard mêlé à la grande édition qui s'organisait dans le Brabant : les barbares avaient à ger la mort de leur chef Godefried, tué en trahison par les ordres Charles le Gros (885). Dérogeant à leur tactique ordinaire, ils se isèrent en deux corps, qui marchèrent par terre et par mer sur ıen, qu'ils avaient choisi comme rendez-vous général. L'armée de 'e, à la tête de laquelle se trouvait Rollon, arriva la première et : possession de Rouen sans coup férir. La flotte arriva à son tour, a masse des envahisseurs remontant alors la Seine prit le châ- u de Pontoise et parut en vue de Paris le 25 novembre 885. ıtre leur attente, les barbares trouvèrent la ville en état de dé- se. Trois des principaux seigneurs de la Neustrie, Hugues l'Abbé, rquis d'Anjou, Gozlin, évêque de Paris, et Eudes, fils de Robert Fort, comte de Paris, s'étaient enfermés dans l'île de la Cité avec .t ce qui restait de gens de cœur et ils excitaient les habitants à ncre ou à mourir avec eux. L'empereur Charles le Gros, que la ınce avait reconnu pour roi à la mort de Carloman (884), se trou- t alors en Germanie et s'inquiétait peu des Northmans. Déjà l'é- que Gozlin et Hugues l'Abbé avaient succombé à leurs fatigues; ris, qui avait résisté à plusieurs assauts terribles, voyait chaque ır diminuer le nombre de ses défenseurs, et Charles le Gros ne branlait pas. Ce ne fut que dans le onzième mois du siége qu'il parut enfin à la tête d'une armée considérable et vint fixer ses ıtes sur les hauteurs de Montmartre. Les Parisiens croyaient que jour de la vengeance était enfin arrivé; mais ce ne fut pas sans e profonde indignation qu'ils apprirent que l'empereur, au lieu de mbattre, achetait la retraite de l'ennemi et lui donnait sept cents res d'argent avec l'autorisation d'aller ravager la Bourgogne (886). s pirates, en effet, emportèrent leur butin et passèrent de la Seine ns l'Yonne. Lorsque trois ans plus tard Paris revit apparaître sous s murs le terrible Sigefried, il avait pour roi un noble prince, ıdes, ce digne fils de Robert le Fort, qui repoussa l'ennemi dans s défilés de l'Argonne et lui fit éprouver près de Montfaucon une nglante défaite, qui, d'après le poëte Abbon, coûta la vie à dix- uf mille païens (888). Sigefried échappa au massacre des siens, ais pour aller bientôt après trouver la mort à la bataille de ı Dyle, gagnée par Arnulf de Carinthie, que les Germains ve- aient de se donner pour roi (891). La vallée de la Seine n'était ourtant pas délivrée de la présence des Scandinaves; Rollon y re- arut quelques années plus tard; mais cette fois c'était pour « ap-

porter à la Neustrie un ordre de choses plus heureux que ne lui avaient assuré les plus beaux règnes de la monarchie[1]. »

Soulèvement des Slaves. — Tandis que l'empire carlovingien se voyait envahi de trois côtés par les Sarrasins et les Northmans, qui venaient piller ses provinces du sud, de l'ouest et du nord, il était attaqué à l'est par les Sorabes, les Obotrites, les Bohémiens et les Moraves, peuples d'origine slave, qui cernaient sa frontière orientale depuis les sources de la Save jusqu'à l'embouchure de l'Elbe. Soumis jadis par Charlemagne à la condition de tributaires, ces peuples n'avaient jamais perdu le souvenir de leur indépendance, et ce fut bien plutôt dans la pensée de la reconquérir que dans une espérance de butin qu'ils profitèrent de la faiblesse de l'empire pour prendre les armes. Heureusement pour la civilisation de l'Europe, dont la victoire des Slaves aurait compromis l'avenir, les différents soulèvements qu'ils tentèrent furent en général mal combinés, et quoique leurs révoltes aient constamment occupé l'attention de Louis le Germanique, leurs entreprises isolées purent être facilement réprimées. Cependant la grande insurrection qui éclata en 869 eut des caractères plus inquiétants que les précédentes, parce qu'elle entraîna presque toutes les tribus slaves qui se trouvaient établies du Danube à la Baltique. Dans ce grand mouvement national, le premier rôle fut rempli par les Moraves, contre lesquels Louis le Germanique se vit obligé d'envoyer deux armées sous les ordres de ses fils Charles et Carloman. Ces deux princes ravagèrent le pays, s'emparèrent du roi Rastiz, qui fut condamné par la diète de Ratisbonne à perdre la vue (870), et le remplacèrent par son neveu Zwentibald, qui, dès le début de la guerre, s'était rangé sous leurs drapeaux. Ce chef, qui devait le trône au parjure et à la trahison, s'efforça de faire oublier l'origine de sa fortune, et consacra un règne de vingt-quatre ans (870-894) à constituer un puissant empire morave. Il venait à peine de forcer la diète de Forcheim à le reconnaître indépendant, quoique tributaire (874), lorsque la mort de Louis le Germanique (876), le partage des États de ce prince entre ses trois fils et la faiblesse de Charles le Gros favorisèrent ses projets d'agrandissement, et lui permirent de consolider fortement sa puissance. L'avénement d'Arnulf au trône de Germanie (889) contribua même à l'élévation de sa fortune, car le nouveau soulèvement des Slaves de l'Elbe et le voisinage menaçant des Hongrois déterminèrent Arnulf à conclure une alliance avec Zwentibald, dont il espéra s'assurer le dévouement en l'autorisant à faire la conquête de la Bohême pour la réunir à ses États. L'empire

1. Voir la quatorzième leçon.

es Moraves atteignit alors à l'apogée de sa grandeur : il comprenait ı Moravie actuelle, le Voigtland, la Misnie, la Lusace, le Brandeourg, la Poméranie, la Silésie, une partie de la Dalmatie et de la annonie. Mais cette grandeur était l'œuvre personnelle de Zwenibald, dont la mort, survenue en 894, fut pour l'empire qu'il avait ondé le signal d'une décadence rapide. Ses deux fils se disputèrent es États, et leur querelle appela l'intervention d'Arnulf, qui envahit ı Moravie et la couvrit de ruines. La mort d'Arnulf (899) suspendit s hostilités, et l'avénement de Louis l'Enfant semblait promettre ux Moraves une longue paix, lorsqu'un nouveau fléau vint fondre ur eux. Les Hongrois, qu'Arnulf, irrité autrefois contre Zwentibald, vait chargés du soin de sa vengeance (893), n'oublièrent pas la oute de la Moravie : dix ans plus tard ils y rentrèrent pour leur ropre compte (904), et trouvèrent d'utiles auxiliaires dans les Bohéniens, qui saisirent cette occasion de secouer le joug que leur avait mposé Zwentibald. Arpad, le chef des Hongrois, assiégea Soubor lans la ville de Niétra. « Ce prince, qui fut le dernier roi des Moaves, tomba au pouvoir de l'ennemi, après une courageuse défense, et périt attaché au gibet sur la montagne qui porte encore son nom (904). Dès lors, les populations qui habitaient entre le Wag et la Morava s'empressèrent de livrer des otages aux vainqueurs, en gage de leur fidélité tributaire. Sur la rive droite de la Morava, les Bohémiens restèrent les maîtres, de sorte que cette rivière sépara ces deux peuples que venait de rapprocher une suite de révolutions. D'un débris de l'empire morave se forma bientôt après un margraviat dépendant de la Bohême, qui eut Radislaw pour fondateur. Telle fut l'origine du marquisat de Moravie [1]. »

Invasion des Hongrois en Germanie, en Italie et en France. — La destruction de l'empire des Moraves fut un malheur que l'Europe eut bientôt à déplorer : sa chute ouvrit aux Hongrois les portes de la Germanie, qu'il aurait pu couvrir contre les hordes asiatiques. « Les Hongrois, dit Koch, peuple turc ou tatar, après avoir demeuré longtemps dans la Baschkirie, au confluent de la Kama et du Volga, et vers les sources du Jaïk, s'étaient fixés dans les contrées qui sont situées entre le Dniester, le Dniéper et le Don. Ils y restèrent pendant quelques siècles, sous la dépendance des Khazares, autre peuple turc qui dominait sur la Crimée et sur les pays qui s'étendent au nord du Pont-Euxin et de la mer Caspienne. Poussés enfin par les Petchénègues, leurs voisins, ils tournèrent du côté de l'Occident, et, sous la conduite d'Arpad, leur chef, ils se rapprochèrent de la

1. Des Michels.

Theiss et du Danube vers l'an 889. Arnulf les employa comme troupes auxiliaires, et les troubles qui suivirent la mort de Zwentibald leur facilitèrent les moyens de s'emparer de toute la Pannonie. »

Cette province, où les Hongrois devaient bientôt fonder un puissant empire, ne fut d'abord pour eux qu'une terre de campement, d'où ils s'élancèrent au pillage de la Germanie, de l'Italie et de la France. Vainement les Germains essayèrent de leur fermer le passage : deux batailles perdues par leurs armées aux environs d'Augsbourg (901-907), ouvrirent aux barbares la Bavière, la Souabe et la Franconie, et Conrad Ier (911-919) ne parvint à les éloigner momentanément que par la promesse d'un tribut qui fut payé pendant près de trente ans, et qui cependant ne les empêcha pas d'envahir la Saxe sous le règne de Henri l'Oiseleur (924). Ce prince leur acheta une trêve de neuf ans, mais il en profita pour se préparer à la guerre, et lorsque les Hongrois reparurent, il les battit à la grande journée de Mersebourg, qui leur coûta quarante mille hommes (933). Vingt-deux ans plus tard, ils revinrent se mêler aux divisions qui déchiraient l'Allemagne; mais ils trouvèrent dans Othon le Grand un prince héroïque qui les atteignit dans les plaines d'Augsbourg, où il effaça les deux défaites dont ce lieu avait jadis été le théâtre par une grande victoire qui assura définitivement la tranquillité de la Germanie, et qui fit subir aux Hongrois le tribut qu'ils imposaient naguère (955).

Avant que cette terrible défaite n'eût dégoûté les barbares de la vie nomade et ne les eût déterminés à embrasser les habitudes de la vie sédentaire, l'Italie et la France avaient eu à subir leurs dévastations. Ils pénétrèrent en Italie pendant que le roi Béranger luttait contre les rivaux qui lui disputaient la couronne, et, favorisés par l'anarchie qui désolait le pays, ils ravagèrent la Lombardie, incendièrent Pavie (924), dévastèrent Crémone. Poussant bientôt vers l'Italie méridionale, ils s'avancèrent jusqu'à Capoue et Otrante, et, après avoir campé sur les ruines de la colonie sarrasine du Garigliano, ils rançonnèrent les moines du Mont-Cassin (937). La France ne pouvait manquer de tenter leur avidité ; ils y entrèrent à la fois par les Alpes et par le Rhin. Après avoir franchi plusieurs fois ce fleuve à Worms, on les vit saccager les bords de l'Aisne (926), s'avancer jusqu'à l'Océan, et porter la désolation dans le Berry et dans la Touraine (937). En même temps les hordes qui avaient ravagé l'Italie entrèrent dans la vallée du Rhône, ruinèrent la ville de Nîmes, qui avait essayé de leur résister, changèrent en un désert les rives de la Garonne, et elles se préparaient à franchir les Pyrénées lors-

u'elles furent arrêtées par le comte de Toulouse, Raymond Pons, qui les extermina (925). Quelques bandes de Hongrois réussirent bien encore à pénétrer en France, mais elles furent repoussées, et la masse de la nation, épouvantée par la défaite d'Augsbourg, se résigna à rester dans ses cantonnements sur les deux bords de la Theiss. Bientôt ce peuple, dont l'apparition avait jeté l'épouvante en Europe, dépouilla ses mœurs nomades pour s'attacher au sol, et mérita d'être admis dans la grande famille européenne lorsqu'il eut embrassé le christianisme, à l'exemple de son chef Vaïc, qui, sous le nom d'Étienne, fut le premier roi chrétien de Hongrie (1000).

II. Seconde phase du démembrement de l'empire carlovingien (843-888). — Ainsi l'empire carlovingien passait par les mêmes phases qu'avait traversées l'empire des Césars. Comme lui, il était, à sa dernière heure, assailli par une invasion de barbares que le préjugé populaire a regardée comme la cause principale de sa chute, et qui n'a cependant exercé qu'une influence indirecte sur ce grand événement. Comme nous l'avons déjà dit, chacun des trois royaumes francs portait dans son sein tous les éléments d'une profonde dissolution sociale. Dans chacun d'eux, toute force publique était anéantie; l'autorité royale était impuissante contre l'hostilité des nationalités provinciales, et contre les tendances de la société, qui répugnait au maintien du pouvoir central et qui se jetait entre les bras de la féodalité, parce qu'à la place d'une royauté incapable de la défendre et de la protéger, la féodalité lui offrait des gouvernements locaux, taillés à la mesure de ses idées, et répondant à peu près à tous ses besoins.

Insubordination des provinces. — Lorsqu'en effet la querelle des grandes nationalités eut été terminée par le traité de Verdun, on vit de toutes parts commencer les luttes partielles des divers peuples compris dans les limites de chaque royaume, et divisés de langues et de traditions. Ainsi, tandis que Louis le Germanique avait à comprimer la révolte des Slaves, l'Italie et la Provence méconnaissaient l'autorité de l'empereur Lothaire Ier. Au nord de l'Italie, « les trente cités qui avaient formé autrefois la république fédérative des Lombards en avaient conservé le souvenir, et ces traditions d'indépendance avaient survécu, et aux tentatives impuissantes des rois indigènes et à la centralisation plus vigoureuse des princes carlovingiens. Il n'est point jusqu'aux franchises municipales, dont les Romains dotaient jadis les villes soumises, qui n'aient contribué à morceler l'Italie au neuvième siècle, et à maintenir dans l'isolement des parties qui n'étaient plus rapprochées par un lien extérieur assez

fort pour les réunir toutes en un vaste et puissant faisceau. » Dans l'Italie centrale, les Romains méconnaissaient les droits de l'empereur, et, sans sa participation, élevaient le pape Sergius au trône pontifical, et dans le sud de la Péninsule, les ducs de Bénévent profitaient de la présence des Sarrasins pour s'affranchir de l'autorité impériale. Pendant ce temps, le duc d'Arles, Fulcrad, et les autres seigneurs de la Provence soulevaient cette contrée, qui revendiquait aussi une existence indépendante.

Embarras de Charles le Chauve (840-877). **Sa lutte contre l'Aquitaine.** — C'était en France surtout où cette insubordination des provinces suscitait ses plus grands embarras à Charles le Chauve, qui passa la moitié de son règne à combattre la résistance instinctive de l'Aquitaine contre la domination des rois du Nord. Depuis que cette province avait été érigée en royaume par Charlemagne, elle avait pris son rôle au sérieux, et après avoir adopté Louis le Débonnaire du vivant de Charlemagne, elle adopta Pepin Ier, son fils, avec le même empressement, et Pepin le Jeune, après la mort de Pepin Ier. Livrée à Charles le Chauve, malgré elle, par le traité de Verdun, elle refusa de se soumettre à la domination du roi de Neustrie et releva l'étendard de Pepin II comme le symbole de sa nationalité.

Ce prince, qui ne rougit pas d'appeler les Northmans à son aide, trouva un appui dans le duc des Gascons, Sanche Sancion, qui s'était rendu indépendant en Navarre, et dans Bernard, l'ancien ministre de Louis le Débonnaire, qui était intéressé à entretenir la guerre civile dans le midi de la France pour affermir sa souveraineté sur la Septimanie et la Marche d'Espagne. Charles le Chauve n'épargna aucune violence pour étouffer ces révoltes : il poignarda Bernard de sa propre main, dans une entrevue qu'il eut avec lui à Toulouse, dans le monastère de Saint-Sernin. Mais ce crime ne lui profita pas : non-seulement il ne recouvra pas le duché de Gothie, et il perdit Toulouse, que le fils aîné de Bernard, Guillaume, souleva pour en faire hommage à Pepin II, mais après une sanglante défaite, où ses meilleurs généraux furent tués par les bandes aquitaniques, il fut réduit à s'aboucher avec Pepin, à Fleury-sur-Loire, et à lui abandonner l'Aquitaine, à l'exception des *pagi* de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême, qui furent donnés au comte de Poitiers, Rainulfe Ier, avec le titre hostile de duc d'Aquitaine. Cette paix ne fut pas de longue durée : profitant des embarras que suscitaient à Charles le Chauve le soulèvement de la Bretagne et les invasions des Northmans, Pepin affecta l'indépendance et essaya de ressaisir les provinces qu'on lui avait enlevées. Charles le Chauve, pour soumettre les rebelles, appela l'intervention de Lothaire et de Louis le Germanique, et les trois

fils de Louis le Débonnaire, réunis au congrès de Merseu (847), se déclarèrent garants du traité de Verdun, et envoyèrent des ambassadeurs aux chefs des Northmans, au duc des Bretons et à Pepin pour leur commander la paix. Mais le résultat ne fit que rendre plus apparente l'impuissance des rois. Les pirates poursuivirent le cours de leurs ravages ; Noménoé, le duc des Bretons, prit le titre de roi, et Pepin continua les hostilités. Charles se rendit en Aquitaine, où les Northmans venaient de saccager Périgueux et Bordeaux, battit les païens sur la Dordogne (848), et, grâce à l'enthousiasme que cette victoire excita parmi les Aquitains, obtint leur soumission, et fit rentrer sous son obéissance la Marche d'Espagne, la Septimanie et le comté de Toulouse, dont il confia la garde à Frédelon, qui fut le chef de l'illustre maison des comtes de Toulouse. Bientôt même la lâcheté de Pepin, qui ne rougit pas de s'allier aux Northmans pour rentrer à leur tête dans Toulouse, produisit contre lui une si violente exaspération, qu'il fut abandonné des Aquitains, livré à son oncle et enfermé au monastère de Saint-Médard de Soissons, où on le contraignit de prendre l'habit monastique (853).

Mais si l'Aquitaine avait repoussé Pepin l'Apostat, qui l'avait vendue aux païens, elle n'était pas disposée à se soumettre au roi de Neustrie. Pour avoir un chef national, les Aquitains s'imaginèrent d'offrir leur couronne à un fils de Louis le Germanique, qui ne résista pas à la tentation, et qui vint prendre possession de son nouveau royaume à la tête d'une armée de Germains qui promenèrent partout l'incendie et le massacre. Ce parti germain se ruina, il est vrai, par ses propres excès ; mais Charles le Chauve n'avait pas encore achevé de chasser les Allemands de l'Aquitaine, que Pepin, échappé de sa prison, reparaissait et s'efforçait de rallier ses anciens partisans. Charles le Chauve alors se résigna à capituler avec le sentiment national des Aquitains, et, consentant à séparer nominalement leur pays de la Neustrie, il leur donna pour roi son jeune fils Charles, enfant de huit ans, qu'il fit sacrer à Limoges (855). Cependant Pepin trouva des partisans parmi tout ce qu'il y avait de bandits et de pillards, et prolongea encore la lutte près de neuf ans. Il vint même, en 864, attaquer Toulouse avec les bandes de Northmans ; mais surpris dans une embuscade par Rainulfe, il fut conduit à Pistes, où « les grands du royaume, et généralement toute l'assemblée, le condamnèrent à mort comme traître à la patrie et à la chrétienté. » Charles le Chauve n'exécuta point la sentence, mais il enferma son neveu dans une étroite prison à Senlis, où il termina bientôt après son orageuse et fatale carrière. Le compétiteur qui l'avait emporté sur lui ne tarda pas à le suivre dans la tombe (866),

et Charles le Chauve put croire à la soumission de l'Aquitaine, parce qu'à la mort de Charles, les méridionaux acceptèrent pour roi son frere aîné, Louis le Begue; mais l'autorité de ces princes nommés par le roi de Neustrie était plus nominale que réelle; les véritables maîtres de la France méridionale étaient les comtes de Poitiers et de Toulouse, qui se disputaient à main armée le titre de duc d'Aquitaine.

Soulèvement de la Bretagne. — Si Charles le Chauve avait à combattre au sud la nationalité de l'Aquitaine, il avait à lutter à l'ouest contre la vieille opiniâtreté bretonne, que n'avaient pu vaincre ni les Mérovingiens, ni Charlemagne lui-même. Noménoé, le duc des Bretons, leva l'étendard de la révolte peu de temps avant la signature du traité de Verdun. Allié avec Lantbert, qui refusait de rendre le comté de Nantes, que Charles le Chauve avait voulu lui enlever pour le confier au Poitevin Rainald, il envahit la Marche de Bretagne et étendit ses ravages jusqu'aux portes du Mans (844). Vaincu cependant par Charles le Chauve et harcelé par les Northmans qui envahissaient la Bretagne par la Vilaine, il se réconcilia avec le roi et l'aida à chasser Lantbert de Nantes (846). Mais il ne tarda pas à reprendre l'offensive, et après avoir fait éprouver aux armées neustriennes un épouvantable désastre dans la plaine de Ballon (848), il s'empara de Rennes, de Nantes, et de la partie du Maine et de l'Anjou située à l'ouest de la Mayenne. Puis, croyant enfin le moment venu d'assurer l'indépendance de la Bretagne, il cessa de payer le tribut, s'arrogea le titre de roi, et, pour soustraire l'Église bretonne à la juridiction de l'archevêque de Tours, il déposa les évêques de Vannes, d'Aleth, de Cornouailles et d'Occismor, qui devaient leur dignité à Louis le Débonnaire et à Charles le Chauve, fonda trois nouveaux évêchés à Dol, à Saint-Brieuc et à Tréguier, donna le titre de métropolitain à l'évêque de Dol, et se fit oindre et sacrer par ce prélat de son choix. Noménoé ne survécut pas longtemps à cette audacieuse reconstitution de la nationalité bretonne, et à sa mort (851), Charles le Chauve voulut arracher à son fils Hérispoé les fruits de la victoire de Ballon; mais il fut vaincu, obligé, par le traité d'Angers, de remettre les insignes royaux à Hérispoé, et de lui abandonner les comtés de Rennes, de Nantes et de Retz, qui formèrent la haute Bretagne, tandis que la Bretagne primitive fut qualifiée de basse Bretagne ou de Bretagne bretonnante.

Insubordination féodale. — Les Carlovingiens n'avaient pas seulement à combattre les barbares, ou bien à lutter contre les efforts que faisaient les nationalités diverses pour ressaisir leur indépendance;

s trouvaient des ennemis bien plus dangereux encore dans leurs ucs, leurs comtes, leurs bénéficiers, qui ne se contentaient pas de s trahir et de mépriser leur autorité, mais qui souvent appelaient étranger pour favoriser leurs révoltes. En Italie, le duc de Bénéent, Adelgise, attaque l'empereur Louis II dans son propre palais t le retient prisonnier au moment où ce prince marchait contre les arrasins (871). En France, le comte Lantbert pactise avec les Northians pour enlever la Marche de Bretagne à son compétiteur Rainald; l'attaque sur le territoire de Rennes, le tue, fait périr également son uccesseur, et lorsqu'il est lui-même chassé de Nantes par les habiants, il se bâtit une forteresse dans le bourg de Craon, et, entouré de ous les aventuriers de la contrée, il se maintient jusqu'à sa mort sur es confins du pays Nantais. A Bourges, le comte Gérard, dépouillé le son comté par Charles le Chauve, réunit des soldats, vient mettre le feu à la maison qu'habitait le nouveau comte Acfrid, et, après lui avoir coupé la tête et jeté son corps dans les flammes, il brave l'autorité royale et reste maître du comté de Bourges. En Flandre, Baudouin fonde la célèbre maison des comtes de Flandre en enlevant à Charles le Chauve sa fille Judith, et en amenant ce prince, par l'intervention du souverain pontife, à le reconnaître pour seigneur de tout le pays compris entre l'Escaut et la Somme (862). Enfin, en 858, les seigneurs neustriens profitent du moment où Charles le Chauve assiégeait les Northmans dans l'île d'Oissel, pour inviter Louis le Germanique à envahir les États de son frère et pour lui prêter hommage dans une assemblée tenue à Reims. Mais l'usurpateur fut bientôt trahi par ses propres partisans, et la désertion de son armée, jointe à la nouvelle que les Sorabes venaient d'attaquer ses États, força Louis le Germanique à abandonner la France (859).

Vains efforts des Carlovingiens pour assurer la paix publique. — En présence des ennemis de toute espèce dont ils étaient entourés, les princes carlovingiens essayèrent bien de prendre en commun quelques mesures qui, à une autre époque, auraient pu réussir à assurer la paix publique. C'est ainsi qu'à la première assemblée de Mersen (847), après s'être promis un appui mutuel contre leurs ennemis du dehors, les trois fils de Louis le Débonnaire s'engagèrent à respecter les droits héréditaires de leurs enfants et, se déclarant prêts à combattre les ennemis de Dieu et de l'Église, « interdirent absolument les rapines et les violences, dont l'usage semblait devenu légitime. » Deux ans plus tard, Charles le Chauve et Lothaire resserraient leur amitié à l'assemblée de Péronne (849), et, après avoir, en gage de réconciliation, échangé des bâtons, ils se recommandaient mutuellement leurs enfants et leurs femmes. A côté de ces mesures géné-

rales, adoptées en commun par les trois frères, il :
les actes législatifs publiés par chaque prince en pa
propres États, et qui par leur multiplicité autant qu
tère révèlent la faiblesse du gouvernement. Ce ne s
sous Charlemagne, des actes de législation moral
ou religieuse, s'adressant principalement aux inté
la société ; ce sont des actes de législation politique
de circonstance qui touchent exclusivement le pou
faits bien plus pour son service que pour le service
vernement que ses intérêts personnels dominent et
à coup sûr, dit M. Guizot, un gouvernement ébranl
la régularité abandonnent, et qui s'épuise à tâcher
L'affaiblissement et la désorganisation du pouvoir
dans ce seul fait. » Dans la charte de réformatio
laines (844), Charles le Chauve appelle « au seco
les évêques et les vassaux contre les associations ill
nent sourdement. » Dans un capitulaire publié à l
s'en remet aux évêques et aux comtes du soin de
sures pour repousser « les invasions des païens et le
certains vassaux. » Quelques années plus tard, da
Pistes (864), le même prince, après avoir défend
Northmans des armes ou des chevaux pour rançon
ordonne de démolir tous les châteaux, forteresses
sans l'autorisation du roi[1].

Enfin un dernier moyen employé par le pouvoir
lui cette société qui devenait de plus en plus indiff
était d'exiger des sujets le serment de fidélité, et
que possible ce faible lien en le rendant chaque jou
et plus général. Charles le Chauve ordonne à tous
l'étendue de son royaume, de lui promettre fidélité
il recommande aux *missi dominici* qu'il envoie da
d'exiger le serment de tous ceux à qui leur âge n'a
permis de le prêter.

Mais congrès, prescriptions législatives, dema
serments d'obéissance, toutes ces mesures enfin
dépendait uniquement de la fidélité à la foi jur

1. « Et volumus et expresse mandamus ut quicumque istis
et firmitates et haias sine nostro verbo fecerunt, kalendis
firmitates disfactas habeant; quia vicini et circummanente
prædationes et impedimenta sustinent. Et qui eas disfacere
tes in quorum comitatibus factæ sunt, eas disfaciant. Et s
dixerit, ad tempus nobis notum facere curent. »

enchaîner les sujets lorsque les Carlovingiens donnaient à chaque instant l'exemple du parjure, du mépris des lois et de la violation de leurs serments.

Guerres civiles des Carlovingiens. Mort de l'empereur Lothaire Ier; partage de ses États entre ses trois fils (855). — Déjà nous avons vu, par deux fois, Louis le Germanique répondre à l'appel de vassaux révoltés pour envahir les États de Charles le Chauve. Ces tentatives d'usurpation, qui se reproduisent sans cesse dans cette triste histoire des Carlovingiens, nous donnent la valeur de leurs protestations d'amitié et des engagements qu'ils prenaient si solennellement à la face du monde. Peu de jours avant de mourir, l'empereur Lothaire, le fils dénaturé de Louis le Débonnaire, pour expier sans doute les outrages dont il avait abreuvé la vieillesse de son père, abdiqua et se retira au monastère de Prun, où il expira la même année (855). Le dernier acte de sa vie politique fut encore un parjure : au mépris d'une loi constitutive rendue par Louis le Débonnaire en 817 dans l'intérêt de l'unité impériale, loi qui, jurée par Lothaire lui-même, décrétait qu'à sa mort son héritage passerait à un seul de ses fils, ce prince, avant de descendre dans la tombe, partagea ses États entre ses trois enfants. L'aîné, Louis II, déjà associé à l'empire, eut l'Italie; le second, Lothaire II, eut l'Austrasie cisrhénane, qui de son nom fut appelée Lotherrègne ou Lorraine; le plus jeune, Charles, reçut le royaume de Provence, qui comprenait la Provence et l'ancien royaume de Bourgogne.

Ambition de Charles le Chauve; ses tentatives sur la Provence (862) **et sur la Lorraine.** — Mais Charles de Provence était un prince maladif et inerte qui ne jouit pas longtemps en paix de son royaume. Après avoir vu ses deux frères tenter de l'en dépouiller (856), il vit son oncle Charles le Chauve envahir ses Etats sous le prétexte qu'il était incapable de les gouverner (861). Arraché à ce danger par la vigilance de Gérard de Roussillon, Charles de Provence termina obscurément sa vie sans laisser d'enfants, et son héritage, grâce à l'intervention du pape Nicolas Ier, fut partagé entre ses frères Louis II et Lothaire II (863).

Six ans après, Lothaire II mourut (869), après une vie de désordres et de scandales, et comme il n'avait pour héritier aucun fils légitime, son royaume du Lotherrègne devait appartenir, d'après les traités, au survivant de ses frères, à l'empereur Louis II. Mais ce prince se trouvait alors occupé en Italie, et ses deux oncles Louis le Germanique et Charles le Chauve, qui n'étaient pas gens à s'arrêter devant leurs serments, profitèrent de son absence pour envahir, au mépris des menaces du pape Adrien II, la succession qui venait d'échoir à

rales, adoptées en commun par les trois frères, il faut mentionner les actes législatifs publiés par chaque prince en particulier dans ses propres États, et qui par leur multiplicité autant que par leur caractère révèlent la faiblesse du gouvernement. Ce ne sont plus, comme sous Charlemagne, des actes de législation morale, pénale, civile ou religieuse, s'adressant principalement aux intérêts généraux de la société ; ce sont des actes de législation politique ou de législation de circonstance qui touchent exclusivement le pouvoir, et qui sont faits bien plus pour son service que pour le service public. Un gouvernement que ses intérêts personnels dominent et entraînent « est à coup sûr, dit M. Guizot, un gouvernement ébranlé, que la force et la régularité abandonnent, et qui s'épuise à tâcher de les ressaisir. L'affaiblissement et la désorganisation du pouvoir central éclatent dans ce seul fait. » Dans la charte de réformation rendue à Coulaines (844), Charles le Chauve appelle « au secours de la royauté les évêques et les vassaux contre les associations illégales qui la minent sourdement. » Dans un capitulaire publié à Kiersy en 856, il s'en remet aux évêques et aux comtes du soin de prendre des mesures pour repousser « les invasions des païens et les brigandages de certains vassaux. » Quelques années plus tard, dans l'assemblée de Pistes (864), le même prince, après avoir défendu de donner aux Northmans des armes ou des chevaux pour rançon ou en échange, ordonne de démolir tous les châteaux, forteresses ou haies élevées sans l'autorisation du roi[1].

Enfin un dernier moyen employé par le pouvoir pour rattacher à lui cette société qui devenait de plus en plus indifférente ou hostile, était d'exiger des sujets le serment de fidélité, et d'étendre autant que possible ce faible lien en le rendant chaque jour plus obligatoire et plus général. Charles le Chauve ordonne à tous les Francs, dans l'étendue de son royaume, de lui promettre fidélité, et chaque année il recommande aux *missi dominici* qu'il envoie dans les provinces d'exiger le serment de tous ceux à qui leur âge n'avait point encore permis de le prêter.

Mais congrès, prescriptions législatives, demandes réitérées de serments d'obéissance, toutes ces mesures enfin, dont le succès dépendait uniquement de la fidélité à la foi jurée, ne pouvaient

1. « Et volumus et expresse mandamus ut quicumque istis temporibus castella et firmitates et haias sine nostro verbo fecerunt, kalendis augusti omnes tales firmitates disfactas habeant; quia vicini et circummanentes exinde multas deprædationes et impedimenta sustinent. Et qui eas disfacere non voluerint, comites in quorum comitatibus factæ sunt, eas disfaciant. Et si aliquis eis contradixerit, ad tempus nobis notum facere curent. »

enchaîner les sujets lorsque les Carlovingiens donnaient à chaque instant l'exemple du parjure, du mépris des lois et de la violation de leurs serments.

Guerres civiles des Carlovingiens. Mort de l'empereur Lothaire Ier; partage de ses États entre ses trois fils (855). — Déjà nous avons vu, par deux fois, Louis le Germanique répondre à l'appel de vassaux révoltés pour envahir les États de Charles le Chauve. Ces tentatives d'usurpation, qui se reproduisent sans cesse dans cette triste histoire des Carlovingiens, nous donnent la valeur de leurs protestations d'amitié et des engagements qu'ils prenaient si solennellement à la face du monde. Peu de jours avant de mourir, l'empereur Lothaire, le fils dénaturé de Louis le Débonnaire, pour expier sans doute les outrages dont il avait abreuvé la vieillesse de son père, abdiqua et se retira au monastère de Prun, où il expira la même année (855). Le dernier acte de sa vie politique fut encore un parjure : au mépris d'une loi constitutive rendue par Louis le Débonnaire en 817 dans l'intérêt de l'unité impériale, loi qui, jurée par Lothaire lui-même, décrétait qu'à sa mort son héritage passerait à un seul de ses fils, ce prince, avant de descendre dans la tombe, partagea ses États entre ses trois enfants. L'aîné, Louis II, déjà associé à l'empire, eut l'Italie; le second, Lothaire II, eut l'Austrasie cisrhénane, qui de son nom fut appelée Lotherrègne ou Lorraine; le plus jeune, Charles, reçut le royaume de Provence, qui comprenait la Provence et l'ancien royaume de Bourgogne.

Ambition de Charles le Chauve; ses tentatives sur la Provence (862) **et sur la Lorraine.** — Mais Charles de Provence était un prince maladif et inerte qui ne jouit pas longtemps en paix de son royaume. Après avoir vu ses deux frères tenter de l'en dépouiller (856), il vit son oncle Charles le Chauve envahir ses États sous le prétexte qu'il était incapable de les gouverner (861). Arraché à ce danger par la vigilance de Gérard de Roussillon, Charles de Provence termina obscurément sa vie sans laisser d'enfants, et son héritage, grâce à l'intervention du pape Nicolas Ier, fut partagé entre ses frères Louis II et Lothaire II (863).

Six ans après, Lothaire II mourut (869), après une vie de désordres et de scandales, et comme il n'avait pour héritier aucun fils légitime, son royaume du Lotherrègne devait appartenir, d'après les traités, au survivant de ses frères, à l'empereur Louis II. Mais ce prince se trouvait alors occupé en Italie, et ses deux oncles Louis le Germanique et Charles le Chauve, qui n'étaient pas gens à s'arrêter devant leurs serments, profitèrent de son absence pour envahir, au mépris des menaces du pape Adrien II, la succession qui venait d'échoir à

leur neveu. Le second traité de Mersen, conclu entre les deux usurpateurs, régla leurs prétentions respectives (870) : Louis le Germanique obtint toute l'Austrasie entre la Meuse et le Rhin, avec la Bourgogne cisjurane ; Charles le Chauve, les comtés situés sur la rive gauche de la Meuse et de la Moselle, avec la partie du royaume de Provence que Lothaire II avait hérité de son frère Charles. Lorsque, par la force des armes, le roi de Neustrie se fut mis en possession du Viennois et du Lyonnais, il en confia le gouvernement à son beau-frère Boson, qui était destiné à jouer bientôt un plus grand rôle.

Charles le Chauve empereur (875-877). — Ainsi Charles le Chauve, quoique incapable de défendre ses États, ne songeait qu'à les étendre, lorsque tout à coup la mort de l'empereur Louis II (875) ouvrit à son ambition une plus vaste carrière. Sur la nouvelle que Louis le Germanique se disposait à aller recueillir cet héritage, Charles le Chauve franchit précipitamment les Alpes au mont Joux et, gagnant son frère de vitesse, arriva à Rome, où il reçut le jour de Noël la couronne impériale des mains du pape Jean VIII (875). Après s'être fait reconnaître roi d'Italie dans un plaid tenu à Pavie, où les évêques et les comtes « l'élurent à l'unanimité pour protecteur, seigneur et défenseur, » le nouvel empereur se hâta de rentrer dans ses États de France, que Louis le Germanique venait d'envahir pour le forcer à quitter l'Italie. Cependant, à son retour, il ne l'y trouva plus ; le Germanique avait déjà repassé le Rhin (876), et au moment où ces deux princes, après s'être quelque temps prodigué les menaces, commençaient à entamer des négociations, Charles le Chauve apprit que son frère avait cessé de vivre dans son palais de Francfort (876). Cette nouvelle inattendue agrandit encore ses espérances : saisissant cette occasion de reculer ses frontières jusqu'au Rhin, il marcha brusquement sur Aix-la-Chapelle et Cologne ; mais battu à Meyenfeld par son neveu Louis de Saxe, et entraîné par ses soldats dans la fuite, il fut obligé de laisser les trois fils de son frère se partager l'héritage paternel[1].

La fortune semblait n'avoir chargé Charles le Chauve de titres pompeux que pour mieux faire ressortir son impuissance. Battu par son neveu, réduit à acheter la paix des Northmans, il entendit la voix du pape Jean VIII qui lui rappelait les devoirs que lui imposait sa nouvelle dignité, et qui invoquait son appui contre les Sarrasins en faveur

1. Le royaume de Louis le Germanique forma trois États qui répondaient à trois nationalités distinctes. Carloman eut la Bavière avec les Marches orientales ; Charles, la Souabe, l'Helvétie et l'Alsace ; Louis, la Saxe, la Thuringe, la Franconie et la basse Lorraine.

la capitale du monde, dont il avait juré d'être le *défenseur*. Après ›ir, dans l'assemblée de Kiersy-sur-Oise, dépouillé la couronne de dernières prérogatives pour engager les seigneurs à le suivre au à des Alpes, il partit pour l'Italie. Le pape Jean s'avança à sa contre jusqu'à Verceil ; mais à peine s'étaient-ils rejoints qu'ils ›rirent que Carloman, roi de Bavière, marchait contre eux à la e d'une armée pour faire valoir ses prétentions à l'empire. Le pape l'empereur se retirèrent à Tortone. Charles y attendit vainement secours de la Gaule. Tous ses vassaux l'abandonnaient : alors il t la fuite ; mais surpris dans sa route par la fièvre, il fut obligé de rrêter au pied du mont Cenis, et expira bientôt après, dans une sérable cabane, d'un breuvage empoisonné que lui avait donné son decin, le juif Sédécias (877).

III. Chute irrévocable de l'empire carlovingien ; ses causes. — L'unité ıpériale créée par Charlemagne n'avait jamais été qu'un glorieux ntre-sens, qu'une enveloppe sous laquelle les vieilles institutions rmaniques avaient continué à se développer avec tout ce qu'elles nfermaient de principes hostiles à la constitution d'un pouvoir entral. Aussi faut-il aller chercher les causes de la dissolution de et empire bien moins dans l'incapacité des hommes que dans la ontradiction entre les institutions qui le régissaient et les conditions du pouvoir. Ainsi, par exemple, le maintien de l'unité impériale était-il possible avec les principes qui présidaient chez les Germains à la transmission de la propriété et de l'autorité royale, puisque ces principes admettaient l'égalité de partage entre tous les mâles, et autorisaient chaque guerrier à choisir librement entre tous les princes de la famille royale celui qu'il préférait. D'un autre côté, ce pouvoir impérial, quelque formidable qu'il paraisse entre les mains de Charlemagne, ne reposait pourtant que sur le dévouement et la fidélité des leudes, et l'autorité du prince était sans cesse entravée dans son exercice par cette masse de petites souverainetés locales dont chaque comte et chaque bénéficier s'était fait le centre.

Progrès de la féodalité ; extinction de la classe des hommes libres ; la recommandation ; le traité de Mersen. — Toutes ces petites sociétés dont la formation avait entraîné, sous les Mérovingiens, le morcellement de l'association nationale, et dans lesquelles nous entrevoyions déjà les premiers éléments de l'organisation féodale, ne firent sous les Carlovingiens que consolider leur existence, assurer leur indépendance et étendre le cercle de leur action. Car Charlemagne et ses successeurs, au lieu de réprimer les priviléges seigneuriaux, ont été contraints de les laisser subsister sans obstacles

et même de contribuer à leur développement. Ainsi non-seulem on les voit reconnaître la compétence des juridictions domestiqu c'est-à-dire le vieux droit qu'avait tout propriétaire germain rendre la justice sur ses terres, mais encore, dans l'intérêt l'ordre et pour le maintien de la paix publique, ils poussèr eux-mêmes la classe des hommes libres à s'engager dans les rel tions féodales, et généralisèrent l'usage de la recommandatio qui existait déjà depuis longtemps chez les peuples d'origine g manique. Au milieu de cette société livrée à tous les caprices la force, les petits propriétaires qui se sentaient trop faibles pour défendre eux-mêmes imploraient la protection d'un voisin puissa et se présentant devant lui avec une touffe de gazon ou un rame à la main, lui faisaient une cession fictive de leur propriété, pour recevoir aussitôt de lui à titre de bénéfice, afin d'en jouir sous seule condition de remplir toutes les charges dont la propriété bén ficiaire était frappée. Ce n'était pas même toujours des petits pr priétaires qui cherchaient un appui dans la recommandation, c'étai souvent de simples hommes libres que la misère forçait à demand les moyens d'existence à la protection d'un homme riche[1]. Or, nombre devait en être grand, car aux causes de ruine déjà si no breuses dans une société qui admettait comme mode de pénali les compositions pécuniaires, il faut ajouter les maux qui acc blèrent l'Europe pendant le cours du neuvième siècle : les guerr civiles, les ravages des barbares, et comme conséquences de c deux fléaux, la famine[2] et la peste.

C'était principalement sur les petits propriétaires que ces calamit s'appesantissaient : aussi, lorsqu'on interroge les monuments de l' poque, on est effrayé de la rapidité avec laquelle on voit la classe d

1. « Comme il est bien connu à tous que je n'ai pas les moyens de me vêt et de me nourrir, j'ai demandé à votre pitié, et telle est ma volonté, que, sel que je pourrai vous servir et mériter de vous, vous ayez à m'aider et à m'entr tenir d'habits et d'aliments. Et de mon côté je m'engage, tant que je vivrai, vous rendre, comme un homme libre, service et obéissance, et à ne jamais m soustraire à votre pouvoir et tutelle, mais à rester tous les jours de ma vie so votre protection. » (*Formule citée par M. Naudet.*)

2. Il y eut en l'année 868 une famine si grande que les hommes, à de morts de faim, étaient réduits à mêler de la terre avec un peu de farine et à s'e nourrir; il mourait tant de monde que la charité des vivants ne pouvait suffir à ensevelir la multitude des morts. « Dans la ville de Sens, disent les Annale on recueillit en un jour cinquante-six cadavres. Il se rencontra aussi en c même temps, dans le même pays, des hommes et des femmes qui fure convaincus, ô horreur! d'avoir tué d'autres hommes et de les avoir dévorés car à Pont-sur-Yonne quelqu'un ayant donné l'hospitalité à une femme hon rable, la dépeça membre à membre, la sala comme une viande de boucheri la fit cuire et la mangea lui et ses enfants. »

hommes libres disparaître par les diverses issues qui lui sont offertes. Les uns, dépouillés de leurs moyens d'existence, cherchent à s'en créer par le brigandage et le vol [1], ou par la mendicité [2] et le vagabondage ; d'autres font le sacrifice de leur indépendance et l'aliènent en retour de la protection que peut leur offrir l'Église ou le vasselage. Abandonnés, quelquefois même trahis par le pouvoir central, qui se montrait incapable de les protéger contre les maux de toute espèce dont ils étaient accablés, les peuples, forcés de se défendre eux-mêmes, songèrent à localiser la résistance et cherchèrent auprès d'eux une protection présente et efficace ; ils la demandèrent aux seigneurs, aux comtes, aux évêques, et se serrant autour de leurs défenseurs, ils choisirent des lieux de difficile accès pour y construire ces hauts donjons dont les ruines jonchent encore notre sol et qui contribuèrent si puissamment au triomphe de la féodalité, mais à l'ombre desquels l'espèce humaine trouva du moins un peu de sécurité et de repos. Charles le Chauve en ordonna bien, il est vrai, la démolition par les capitulaires rédigés à Pistes (864) ; mais ses injonctions restèrent sans effet, et les églises, comme les abbayes et les habitations des seigneurs, s'entourèrent de fossés, de remparts et de créneaux.

Pleins de haine et de mépris pour des rois qui ne savaient que les rançonner sans les défendre, les peuples se jetaient donc avec empressement entre les bras des pouvoirs locaux qui leur offraient l'aide et la protection dont ils avaient besoin. Aussi l'usage de la recommandation devint-il général, et tous les hommes libres se firent les vassaux des seigneurs. Le mouvement fut si unanime, que les Carlovingiens eux-mêmes furent obligés de le sanctionner. Charlemagne jadis s'était contenté de reconnaître la légitimité des liens vassalitiques en défendant au vassal d'abandonner son seigneur sans motif légitime et en lui ordonnant de le suivre dans ses guerres [3]. Charles le Chauve alla plus loin ; « en 841, il permit aux

1. « Hoc comperimus, quia ex diversis locis hujusmodi noxii homines inter se conspirent, et diversos comitatus circumeuntes, prædas et rapinas per villas seu et per vias, vel per silvas faciant, et innocentes homines deprædentur et spolient. »

2. Il est facile de reconnaître, aux mesures que prend le pouvoir, que la mendicité était une des plaies de la société. « De mendicis qui per patria discurrunt, volumus ut unusquisque fidelium nostrorum suum pauperem de beneficio aut de propria familia nutriat et non permittat aliubi abire mendicando, ut ubi tales inventi fuerint, nisi manibus laborent, nullus ei quicquam tribuere præsumat. »

3. « Et si quis de fidelibus nostris contra adversarium suum pugnam aut aliquod certamen agere voluerit, et convocaverit ad se aliquem de comparis suis, ut ei adjutorium præbuisset, et ille noluit, et exinde negligens permansit, ipsum beneficium quod habuit auferatur ab eo, et detur ei qui in stabilitate et fidelitate permansit. »

hommes libres de se faire vassaux des comtes, et de changer ainsi en service personnel l'obéissance publique qu'ils rendaient jusqu'ici à l'autorité déléguée par le roi[1]. » Un peu plus tard : au congrès de Mersen, il leur imposa l'obligation de se recommander à un seigneur de leur choix, qu'ils ne devaient pas quitter sans de justes raisons. Ainsi le vasselage, qui n'avait été longtemps qu'un fait toléré, devenait une institution. Dès lors tous les hommes libres transformés en vassaux échappèrent à l'action de l'autorité royale, dont l'impulsion ne leur arriva plus que par l'intermédiaire de leurs seigneurs.

Édit de Kiersy-sur-Oise (877) : reconnaissance définitive de l'hérédité des bénéfices et des offices royaux. — Les principes sur lesquels reposait le régime féodal se développaient donc librement sous le patronage même de la royauté carlovingienne. Nous venons de voir cette royauté abandonner aux seigneurs le droit de gouverner les hommes ; ce n'était encore que le prélude de l'abdication plus complète qu'elle allait faire de son pouvoir, lorsque Charles le Chauve couronna son triste règne par l'acte qui consacrait définitivement l'hérédité des bénéfices et des offices royaux.

La querelle de l'hérédité des bénéfices avait été posée le jour où les rois francs, maîtres d'une partie de la Gaule, avaient récompensé la fidélité de leurs leudes, non plus avec des armes et des chevaux, mais avec des terres et des bénéfices. Dans le principe, le bénéfice, étant considéré comme une solde, devait être essentiellement révocable, puisque la durée de la concession devait se mesurer sur la durée du service. Mais les leudes firent effort pour sortir d'une situation si précaire, et alors commença une lutte dans laquelle la royauté mérovingienne succomba. En 587, au traité d'Andelot, en 615 dans la constitution perpétuelle, les leudes se firent accorder la propriété des bénéfices dont ils étaient détenteurs. Toutefois, ces concessions étaient accidentelles, et malgré le triomphe de l'aristocratie le principe ne parvint pas à s'établir d'une manière définitive. Sous les premiers Carlovingiens la question resta dans le même état, et ces princes ne cessèrent de protester contre l'hérédité des bénéfices. Mais l'empire de la situation était déjà bien fort, puisque Charlemagne, en mourant, croyait devoir recommander à son fils « de ne priver personne de son bénéfice sans motif légitime. » Dans plus d'une circonstance, Charles le Chauve confirma aux seigneurs la possession des bénéfices dont ils étaient investis, et même il n'était pas rare que le fils succédât au père ; mais aucune mesure générale n'avait encore régularisé cette transmission, lorsqu'en 877 Charles le Chauve, à

1. Gaillardin, *Histoire du moyen âge*, tome Ier.

la veille de partir pour un dernier voyage d'Italie, tint une assemblée générale de ses fidèles à Kiersy et y prit, entre autres mesures, la disposition que voici : « Si après notre mort quelqu'un de nos fidèles, touché de l'amour de Dieu et du nôtre, veut renoncer au siècle ; s'il a un fils ou un parent qui soit capable de servir la république, il pourra résigner ses honneurs au profit de l'un ou de l'autre, à son choix. »

« On voit que la survivance est accordée non-seulement au fils, mais au proche s'il a la capacité suffisante ; ce qui place les bénéfices identiquement dans les mêmes conditions que la royauté, qui est elle-même héréditaire, mais qui ne peut échoir qu'à un prince *capable* de remplir les diverses obligations qu'elle impose. L'hérédité des offices était une conséquence naturelle de l'hérédité des bénéfices, puisque les offices eux-mêmes n'étaient qu'une espèce particulière de bénéfices que l'on appelait des *honneurs*. Mais il était encore plus facile de convertir un usufruit en propriété que de se constituer propriétaire d'une autorité dont on avait été seulement le dépositaire jusqu'alors, de détacher définitivement du domaine royal une terre qui n'y tenait que par un fil, que de couper et de distraire à son profit une des branches du pouvoir politique qui gouvernait la nation ; et pourtant les deux révolutions ont été presque simultanées, et se placent pour ainsi dire sous la même date, car dans ce même capitulaire où Charles le Chauve accorda l'hérédité des bénéfices, il est facile de voir que l'hérédité des offices elle-même est sur le point de prévaloir : « Si un comte dont le fils est avec nous vient à mourir, que notre fils[1], de concert avec nos autres fidèles, charge les plus familiers et les plus proches parents du défunt d'administrer le comté avec les officiers du comté même (*ministeriales*) et l'évêque, jusqu'à ce que nous en soyons averti. — Que si son fils est encore trop jeune, que le fils administre le comté conjointement avec les officiers du comté et l'évêque, jusqu'à ce que nous en ayons été informé. » Ainsi le prince déclare que si le comte laisse un fils même mineur, le fils succédera provisoirement, sauf confirmation de sa part ; ce qui prouve que l'hérédité formait la règle et que le contraire n'arrivait déjà que par exception [2]. »

Plus loin, dans le même capitulaire, Charles le Chauve généralise la mesure et l'applique à tous les degrés de l'échelle féodale lorsqu'il ajoute : « Il en sera de même pour nos vassaux que pour les comtes,

1. Avant de partir, Charles le Chauve avait fait reconnaître son fils pour son successeur et lui avait confié l'administration du royaume.

2. Lehuerou, *Institutions Carlovingiennes*.

et nous entendons que les évêques, abbés et comtes, et nos autres fidèles, en usent semblablement envers leurs hommes (leurs vassaux). »

« L'hérédité des offices et des bénéfices, dit M. H. Martin, presque partout triomphante en fait, était solennellement érigée en droit: l'ère féodale était ouverte, et une société nouvelle, avec un nouveau droit politique, allait sortir du chaos où l'Occident se débattait depuis la chute de la société romaine. »

Changements survenus dans les rapports des Carlovingiens avec la papauté et l'épiscopat. — Tandis que la féodalité démembrait à son profit l'autorité royale comme le territoire, on voit également s'affaisser la suprématie que les premiers Carlovingiens avaient exercée sur le clergé. Déjà nous avons signalé l'élection du pape Sergius, qui revêt la tiare sans la participation de l'empereur Lothaire Ier. Un peu plus tard, un grand procès permit de reconnaître les progrès que l'autorité pontificale avait faits aux dépens de l'autorité royale. En 856, Lothaire II, roi de Lorraine, avait épousé Teutberge, fille de Boson, puissant comte bourguignon. En 857, elle lui déplut; il la répudia, l'accusa d'inceste, la fit condamner à prendre le voile, et épousa Waldrade, qu'il aimait depuis longtemps et qui avait un frère et un oncle sur les deux siéges métropolitains de Cologne et de Trèves. Néanmoins Teutberge, malgré la décision de trois conciles provinciaux qui avaient approuvé sa répudiation, fit parvenir ses plaintes jusqu'au souverain pontife : « En ce temps-là, dit M. Guizot, était assis sur le siége de Rome un moine de mœurs sévères, d'un caractère ardent, d'un esprit inflexible, qui ne s'était décidé qu'à grand' peine à sortir de son cloître pour devenir pape, et qui une fois pape voulut régner et régna en effet sur la chrétienté. Nicolas fit attendre quelque temps sa réponse. Ce fut seulement en 862 qu'il envoya en Lorraine deux légats avec ordre d'examiner de nouveau l'affaire. » Un concile fut à, cet effet, convoqué à Metz en 863. Soit que les faits à la charge de Teutberge parussent effectivement prouvés, le concile sanctionna ce qu'avaient fait les précédents, et l'affaire parut terminée de l'accord de tous les juges et de tous les pouvoirs.

Mais quand cette décision parvint à Rome, Nicolas n'y vit qu'un effet de la complaisance des évêques lorrains, et prenant aussitôt une résolution hardie, il fit casser les canons du concile de Metz et déposer les archevêques de Trèves et de Cologne par des évêques italiens réunis au palais de Latran. « C'était le renversement de la discipline ecclésiastique tout entière au profit d'un despotisme tout nouveau, mais l'occasion était bien choisie : l'opinion générale ra-

la une usurpation qui agissait au nom de la justice et de la
›rale chrétienne. » Lothaire ne sut ni résister ni se soumettre;
rendit les honneurs royaux à Teutberge, mais sans se séparer de
'aldrade, et il attira sur sa tête les foudres de l'excommunication.
ı 869, Nicolas Ier étant mort, Lothaire demanda à son successeur,
lrien II la levée des anathèmes ; mais il dut s'humilier, et il fut le
emier des rois de l'Occident qui se rendit à Rome pour y implorer
n pardon.

Ce même Adrien II, qui avait réconcilié Lothaire avec l'Église,
utint avec autant d'énergie, quoique avec moins de succès, une
tte contre Charles le Chauve. Ce prince s'étant, à la mort de Lo-
aire II, emparé de la Lorraine, dont les traités assuraient la posses-
on à l'empereur Louis II, le pape se porta comme le gardien de la
i due aux serments. Après avoir traité l'usurpateur de parjure et
e tyran, il écrivit à l'archevêque de Reims, Hincmar, pour lui en-
›indre de « se séparer de la communion du roi Charles, si celui-ci
ersistait dans sa perfidie. » Il est vrai que l'opinion publique lui fit
léfaut et qu'il fut obligé de se réconcilier avec Charles le Chauve;
mais le ton que prend désormais la papauté dans ses rapports avec
le pouvoir temporel n'en prouve pas moins que la suprématie s'est
déplacée.

L'autorité royale s'abaissait également devant l'épiscopat : un seul fait suffit pour le prouver. Charles le Chauve, mécontent de la conduite de Wénilon, archevêque de Sens, qu'il accusait d'avoir favorisé l'invasion de la France par Louis le Germanique, le lui reproche en ces termes dans le concile de Savonnières (859) : « Conformément à son propre choix, d'après le vœu, le consentement des autres évêques et de tous les fidèles de notre royaume, au milieu de leurs acclamations auxquelles il joignit les siennes, avec le consentement de plusieurs autres archevêques et évêques, Wénilon, dans son propre diocèse, dans la ville d'Orléans et dans la basilique de Sainte-Croix, aux termes de la tradition ecclésiastique, me sacra roi, oignit mon front de l'huile sainte pour le gouvernement du royaume, me remit la couronne et le sceptre et me fit asseoir sur le trône des rois. Et certes je ne devais ni être dépouillé de ce caractère sacré ni être renversé du trône où je venais d'être placé, *qu'après avoir été entendu et jugé au moins par les évêques* par le ministère desquels j'avais reçu l'onction royale, et qui sont appelés les trônes de Dieu, trônes sur lesquels Dieu lui-même est assis et par la bouche desquels il prononce ses jugements; car j'ai été de tout temps disposé, et je suis encore tout préparé à me soumettre à leurs admonestations paternelles et aux justes châtiments qu'il leur plaira de m'infliger. » Il

est impossible de reconnaître plus nettement la dépendance de la royauté.

D'un autre côté, tous les monuments de l'époque sont remplis des récriminations que font entendre les évêques contre l'usage des *précaires*, c'est-à-dire des bénéfices ecclésiastiques conférés à des laïcs. Malgré la répugnance profonde que lui inspirait cet usage, le clergé l'avait subi sous le règne des premiers Carlovingiens, et n'avait même pas osé protester trop énergiquement contre l'abus que faisaient sans cesse ces princes du droit d'intervenir sans ménagement dans les élections ecclésiastiques. Ainsi il avait vu Charlemagne donner en précaire les monastères de Saint-Sixte de Reims, de Saint-Mesmin, de Saint-Germain-de-Flay, et Louis le Débonnaire, ceux de Luxeuil, de Saint-Wandrille, etc., et il s'était contenté de présenter des réclamations qui n'avaient jamais pu ni lui faire rendre la liberté des élections, ni mettre un terme aux atteintes portées à la propriété cléricale. Mais, sous Charles le Chauve, le maintien des mêmes abus ne provoque plus seulement des plaintes : ce sont des injonctions faites avec un ton que les évêques n'avaient pas coutume d'employer autrefois avec les princes. « Que les biens qui appartiennent à mon église, disent collectivement les évêques réunis au concile de Beauvais (845), et qui lui ont été enlevés sous votre règne, lui soient restitués à l'instant même. Que les chartes que vous avez octroyées des biens de mon église soient déchirées, et qu'on n'en fasse plus à l'avenir. » A la fermeté de ces paroles, il est facile de reconnaître la pente qu'a descendue le pouvoir royal dans ses rapports avec le clergé.

Ainsi toutes les humiliations avaient été réservées à Charles le Chauve : c'était sur ce malheureux prince qu'était retombée la responsabilité des abus établis par ses prédécesseurs ; c'était sous son règne qu'avaient éclaté tous les vices du gouvernement carlovingien et qu'avaient triomphé tous les principes de dissolution que ce gouvernement renfermait dans son sein. Obligé de subir les conséquences du vasselage, il avait dû consentir à laisser la classe des hommes libres échapper par cette issue à son autorité immédiate ; héritier de tous les embarras qu'avait suscités à ses prédécesseurs la question des bénéfices, il avait été contraint de consacrer pour eux le principe de l'hérédité, et, chargé de tout l'odieux qu'avait pu attirer à la royauté la violation des privilèges ecclésiastiques, il a vu se refroidir à son égard le dévouement du clergé. Évidemment la société tout entière échappe aux Carlovingiens comme elle échappait jadis aux descendants de Mérovée : les mêmes faits se reproduisent sous une autre forme, et pour qu'il ne manquât rien au rapprochement qu'on pouvait faire entre les causes qui amenèrent la chute de ces deux

dynasties, la race des Pepin, au moment de sa décadence, s'énervait et s'étiolait comme avait fait celle de Clovis.

Mort précoce des princes carlovingiens. Louis II le Bègue (877-879). — La mort, en effet, sembla prendre à tâche de moissonner de bonne heure cette nombreuse génération de princes qui étaient destinés à succéder aux trois fils de Louis le Débonnaire. Déjà nous avons vu les trois enfants de Lothaire Ier descendre dans la tombe avant leurs oncles Louis le Germanique et Charles le Chauve; les fils de ces princes ne survivront pas non plus bien longtemps à leurs pères.

De tous les enfants qu'avait eus Charles le Chauve, un seul lui restait : c'était Louis II, surnommé par les chroniqueurs du moyen âge *le Bègue* et *le Fainéant*. Ce prince maladif, que son bégayement rendait ridicule et à qui sa faiblesse physique ne permettait pas de tenir une épée, semblait avoir lui-même conscience de son incapacité. Malgré l'offre que lui en fit le pape Jean VIII, il n'éleva aucune prétention au titre d'empereur, qui resta vacant jusqu'en 881. La couronne de France était déjà un fardeau assez lourd pour sa faiblesse : encore ne l'obtint-il qu'en consommant la ruine du pouvoir royal, commencée par son père. A son couronnement, qui eut lieu à Compiègne, il s'engagea à ne troubler personne dans la possession de ses bénéfices ou de ses honneurs, comme à ne rien décider sans l'avis de ses leudes, et pendant le peu de temps que dura son règne, il accorda libéralement à chacun ce qu'il demanda. Après avoir ainsi livré à l'avidité des seigneurs les lambeaux du domaine, Louis le Bègue mourut au moment où il allait prendre les armes pour punir le marquis de Gothie qui, conjointement avec les comtes de Poitiers et du Mans, avait refusé de le reconnaître (879).

Louis III (879-882) **et Carloman** (879-884). **Formation du royaume d'Arles** (879). — Louis le Bègue laissait trois fils, Louis, Carloman et Charles. Comme ce dernier était encore au berceau, ses droits furent méconnus, et ses frères aînés furent seuls appelés au partage de la succession paternelle. Mais la faction qui s'était montrée hostile à leur père résolut d'empêcher leur élection et elle offrit la couronne à Louis de Saxe. Ce prince en effet s'avança jusqu'à Verdun, et il se préparait à joindre ses adhérents, lorsque les partisans des héritiers légitimes le désarmèrent en proposant de lui abandonner la partie de la Lorraine que Charles le Chauve avait autrefois injustement retenue à son père. A cette condition Louis de Saxe retourna dans ses États, et les deux fils aînés de Louis le Bègue se partagèrent le royaume de France : Louis III eut la Neustrie, avec ce qui restait encore de l'Austrasie; Carloman, l'Aquitaine, et la Bourgogne.

Au moment où ces deux princes se faisaient couronner sans éclat

dans l'abbaye de Ferrières, un de leurs leudes commettait à leur détriment l'acte d'usurpation le plus hardi qui ait été consommé aux dépens de l'empire carlovingien. Le duc de Bourgogne, Boson, frère de l'impératrice Richilde, dernière femme de Charles le Chauve, se faisait couronner roi à Mantaille, dans une assemblée d'évêques et de seigneurs bourguignons et provençaux qui déclarèrent que « le peuple n'ayant plus de protecteur depuis la mort du roi Louis II, ils avaient choisi Boson, comme le plus capable de les défendre (879). »

Cette usurpation et de nouvelles attaques des Northmans rapprochèrent les princes carlovingiens, qui réunirent leurs efforts pour conjurer les dangers dont leur dynastie était menacée. Louis de Saxe marcha contre les Northmans de l'Escaut, tandis que les fils de Louis le Bègue, accompagnés de leur cousin Charles de Souabe (Charles le Gros), s'avancèrent sur la Bourgogne et, après s'être emparés de Mâcon, ils vinrent mettre le siége devant Vienne, d'où Boson effrayé s'était enfui, en abandonnant la défense à sa femme Hermengarde. Mais tout à coup Charles le Gros fit échouer l'expédition dirigée contre Boson en partant pour l'Italie où le pape lui donna la couronne des empereurs (881). D'un autre côté, les cris des populations en proie à la fureur des Northmans rappelèrent Louis III au secours de ses provinces : il laissa donc à son frère le soin de continuer le siége de Vienne et courut au-devant des barbares, sur lesquels il remporta près de Saucourt, en Vimeux, une victoire glorieuse, mais que l'égoïsme des grands rendit inutile: le roi ayant fait construire un château de bois pour arrêter l'ennemi, ne trouva personne qui voulût en accepter la garde (881).

Le vainqueur de Saucourt ne survécut pas longtemps à son triomphe ; à la nouvelle de sa mort, Carloman abandonna le siége de Vienne pour prendre possession du royaume de son frère, mais il n'en jouit pas longtemps. Après avoir combattu les Northmans, sur les bords de l'Aisne, avec plus de courage que de succès, il mourut blessé à la chasse par un sanglier ou par un de ses gardes (884).

La branche des Carlovingiens de France semblait à peu près éteinte, ou du moins elle n'était plus représentée que par le troisième fils de Louis le Bègue, enfant de cinq ans, qui était incapable de supporter le poids de la couronne. La branche de Germanie avait eu à peu près le même sort. Par la mort du roi de Bavière, Carloman (880), et de Louis de Saxe (882), elle était réduite à n'avoir d'autre représentant que Charles de Souabe, plus connu sous le nom de Charles le Gros. Ainsi, de toute la descendance de Charlemagne, il ne restait plus en 884 que deux princes dont l'un sortait à peine du berceau, et dont l'autre avait atteint l'âge de la virilité, mais qui était l'homme le plus nul, le plus incapable d'une maison jadis si féconde en héros :

ce fut pourtant ce prince qui, par une amère dérision du sort, fut appelé à recueillir tout l'héritage de Charlemagne.

Inutilité des tentatives faites pour reconstituer l'empire de Charlemagne. Charles le Gros, empereur (881-887). — Au milieu de l'anarchie universelle qui signala le règne de Louis le Débonnaire et de ses fils, il s'était formé un parti puissant qui ne croyait pas à la durée du gouvernement qu'avait fondé Charlemagne. A la tête de ce parti se trouvaient tous les hommes de sens de cette époque, comme Agobard, archevêque de Lyon, Bernard, archevêque de Vienne, Ebbon, archevêque de Reims, et Hincmar lui-même, successeur d'Ebbon, qui tous favorisaient la séparation de l'empire en plusieurs nations, parce que « la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un despote, fût-il encore un homme de génie, leur semblait désormais dangereuse[1]. » Mais, en dépit des efforts de ce parti qui jetait les fondements d'un nouvel ordre de choses, il se trouvait encore des hommes d'ordre ou des esprits timides qui se portaient comme les défenseurs de l'unité impériale. Ce parti ne s'inspirait pas seulement de ce sentiment de respect qui survit à toutes les grandeurs historiques, il justifiait son dévouement à l'ancien ordre de choses par des raisons puisées dans la situation de la papauté et dans le spectacle des malheurs qu'avaient éprouvés les peuples depuis la mort de Charlemagne.

En effet, beaucoup d'hommes comprenaient que, dans l'immense naufrage où l'unité politique s'était anéantie, l'unité religieuse seule était restée debout, et que c'était elle qui pouvait préserver le monde chrétien de sa ruine. Cette idée s'enracinait d'autant plus profondément dans les esprits que la prépondérance de la papauté faisait chaque jour de plus rapides progrès dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre légal[2]. Mais pour que le saint-siége accomplit son œuvre, il lui fallait une force matérielle capable de le protéger : or il se trouvait dans une situation peut-être plus déplorable qu'à l'époque où Pepin le Bref avait franchi les monts pour le mettre à l'abri de ses ennemis. Il n'était pas seulement réduit à se défendre contre les intrigues des Grecs ou à payer tribut aux Arabes qui, maîtres de toutes les côtes, ravageaient le pays et, après avoir brûlé les villes et détruit les récoltes, vendaient les populations sur les marchés d'esclaves; il avait aussi à subir d'atroces violences des marquis de Toscane ou des ducs de Spolète, qui entraient dans Rome sous prétexte de la défendre contre les païens, et dont l'occupation était en-

1. Charles Lenormant, *Cours d'histoire moderne*.
2. Voir M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, vingt-septième leçon.

core plus onéreuse pour les Romains que le tribut payé aux infidèles[1]. Aussi voit-on la papauté, à chaque vacance de l'empire, se tourner vers la maison dont l'appui avait jadis été si utile à l'Église, appeler à grands cris le secours de tous les princes carlovingiens et employer, pour émouvoir leur honneur, les vieilles formules de la chancellerie romaine. « Pour Dieu, secourez-nous, écrit Jean VIII à Charles le Gros, secourez-nous, afin que les nations voisines ne puissent pas dire : Où est leur empereur ? »

D'un autre côté, les hommes étaient devenus si malheureux, qu'ils purent se faire illusion sur la valeur du gouvernement de Charlemagne. Sous le coup des invasions, de la guerre civile et de la misère, ils se persuadèrent que la dissolution de cet empire était la cause de tous leurs maux[2]. Aussi, lorsqu'en 884 la branche des Carlovingiens de France n'avait plus pour rejeton qu'un troisième fils de Louis le Bègue, oublié dans un cloître, négligea-t-on les droits de ce faible enfant pour réunir une dernière fois sous un même sceptre tout l'empire de Charlemagne. Outre le titre d'empereur, que le pape Jean VIII l'avait déjà déterminé à accepter (881), Charles le Gros avait recueilli l'héritage de ses frères Carloman et Louis de Saxe, morts sans héritiers. Il possédait l'Allemagne entière, l'Italie entière, et pour reconstituer l'unité de l'empire, on lui donna la France, dans la pensée d'assurer à ce royaume un défenseur contre les bandes de Northmans qui ravageaient les bords de l'Escaut et qui menaçaient déjà Paris. Cette reconstitution de l'empire, qui était l'œuvre d'un parti dévoué à l'ancien ordre de choses, parut rendre un reste d'espérance : on crut y entrevoir l'aurore d'un avenir meilleur et moins agité, et on forma des vœux sincères pour la durée de cette restauration du passé. « Maintenant donc, s'écrie le moine de Reicheneau, il n'appartient qu'au Dieu tout-puissant, dont la volonté gouverne tout l'univers, d'accorder à l'empereur Charles, si jeune encore par ses années, mais si supérieur par sa sagesse à tous les vieillards, un fils qui soit capable, avec l'aide de Dieu, de réprimer les tyrans ou plutôt les brigands qui, du vivant du très-sérénissime empereur Charles et du roi Louis son frère, osaient lever la tête en se cachant. »

Division définitive de l'empire carlovingien en plusieurs États. Diète de Tribur (887).—Mais ces vœux devaient être stériles, parce que l'empire pour la durée duquel on les formait n'était plus qu'un fantôme, une image trompeuse et fugitive, et parce que le prince qu'on avait choisi était tellement au-dessous de son rôle, que la fortune sembla ne

1. Voir les lettres de Jean VIII à Charles le Chauve.
2. De là ces regrets, ces plaintes éloquentes que la dissolution de l'empire inspirait au diacre de Lyon : *Floruit egregium claro diademate regnum, etc.*

l'avoir élevé au sommet de toutes les grandeurs que pour en faire mieux ressortir la vanité. Ce prince, qui avait signé avec les Northmans le honteux traité de Haslou et qui, pour réparer les effets de son ineptie, avait fait traîtreusement assassiner Godefried, ne sut pas mieux défendre Paris. Au lieu de combattre les pirates qui l'assiégeaient depuis onze mois, il ne trouva rien de mieux, pour les éloigner, que d'abandonner la Bourgogne à leur fureur (886). Ce pacte infâme indigna les peuples et décida sans retour le partage de l'empire carlovingien. Les grands de l'Allemagne et de la Lorraine, réunis à la diète de Tribur (887), « voyant, dit l'annaliste de Saint-Waast, que l'empereur manquait de la force nécessaire pour gouverner l'empire, le rejetèrent » et proclamèrent roi de Germanie Arnulf, duc de Carinthie, fils bâtard du feu roi de Bavière Carloman. Charles, réduit à prier son successeur de lui accorder par charité un coin de terre pour y finir ses jours, alla s'enfermer dans le monastère de Reichenau, où il ne tarda pas à s'éteindre obscurément (888).

« Après sa mort, les royaumes qui avaient reconnu sa domination, se trouvant sans légitime héritier, brisèrent le lien qui les unissait, et ces parties séparées, ne pouvant plus espérer un seigneur naturel, chacune d'elles se prépara à créer un roi de ses propres entrailles. » (*Annales de Metz.*) L'empire de Charlemagne en effet est brisé sans retour, et des blocs qui s'en détachèrent se formèrent les royautés indépendantes dont l'ensemble constituera le système monarchique de l'Europe moderne. A l'exemple des Germains, tous les peuples qui avaient jadis fait partie de l'empire se donnèrent des rois indigènes. Les Français choisirent le fils de Robert le Fort, Eudes, le vaillant duc de France qui avait courageusement défendu Paris, et dont la famille avait su par ses services mériter la reconnaissance des peuples. Les Italiens proclamèrent roi d'Italie le duc de Frioul Bérenger, dont la mère était une fille de Louis le Débonnaire. La Provence et le duché de Lyon, qui avaient perdu leur roi Boson, reconnurent pour roi son fils Louis l'Aveugle (889) et constituèrent le royaume de Bourgogne cisjurane. La Bourgogne transjurane applaudit à l'audacieuse ambition du comte Rodolphe Welf, qui se déclara indépendant et prit le sceptre royal à Saint-Maurice en Valais (888). La Navarre, qui s'est détachée de l'empire depuis 831, affermit son indépendance sous Fortun le Moine (880); et quelques années plus tard, comme le mouvement de séparation s'étendait partout, les Lorrains se donnèrent un roi particulier dans la personne de Zwentibold, fils d'Arnulf de Carinthie. Ainsi sept rois venaient de surgir dans l'empire dissous, et la diète de Tribur avait été le second acte du grand drame commencé à Fontanet et à Verdun.

Tableau du démembrement de l'empire carlovingien.

TRAITÉ DE VERDUN 843.

Lothaire (840-855) obtient l'Italie, la Provence, le Dauphiné, la Savoie, la Franche-Comté, la partie de la Bourgogne située à l'est de la Saône, l'Alsace, la Lorraine, le Cambrésis et tous les pays compris entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse, et sur la rive droite du Rhône, le Lyonnais, le Vivarais et l'Uzège.

Louis le Germanique (840-876) obtient toute la partie de l'empire située à l'est du Rhin (l'Allemagne).

Charles le Chauve (840-877) obtient toute la France occidentale, c'est-à-dire les pays situés à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône.

Louis le Germanique et Charles le Chauve partagent en 870 les États de leur neveu Lothaire II :

Louis le Germanique obtient les pays situés sur la rive droite de la Meuse, de l'Ourthe et de la Moselle supérieure et à l'est du Doubs, de la Saône et du Rhône.

Charles le Chauve obtient les pays situés à l'ouest du Doubs, du Rhône, de la Saône, de la Meuse, de l'Ourthe et de la Moselle supérieure.

855 (succession de Lothaire)

- **Louis II** (855-875), empereur, roi d'Italie en 855, et de Provence en 863, à la mort de son frère Charles.
- **Lothaire II** (855-869), la Lorraine et la Bourgogne cisjurane. En 863, les diocèses de Lyon, de Vienne, de Viviers et d'Uzès.
- **Charles II** (855-863), roi de Provence ou d'Arles. A sa mort (863), ses États sont partagés entre ses deux frères.

876 (succession de Louis le Germanique)

- **Carloman** (876-880), roi de Bavière, avec la Marche orientale, la Styrie, la Carinthie, la Moravie et la Bohême.
- **Charles le Gros** (876-888), roi d'Alemannie avec l'Helvétie, la Rhétie, l'Alsace et la Lorraine mosellane. Roi d'Italie en 880, de toute l'Allemagne en 882, de toute la France en 884.
- **Louis de Saxe** (876-882), roi de Saxe, avec la Frise, la Thuringe, la Hesse, la basse Lorraine, la Franconie, les provinces riveraines du Mein, le palatinat du Rhin.

877 (succession de Charles le Chauve)

Louis le Bègue (877-879).

879

- **Louis III** (879-882), la Neustrie et l'Austrasie située en deçà de la Meuse.
- **Carloman** (879-884), l'Aquitaine, la Bourgogne et la Marche de Gothie.

Charles le Gros, roi d'Alemannie (876), de Bavière (880), de Saxe (882), empereur (881), réunit tout l'empire de Charlemagne (884), déposé en 887 (25 décembre).

DÉMEMBREMENT DE 888.

- **Arnulf** (888-899), roi de Germanie entre l'Escaut et l'Elbe.
- **Zwentibold** (895-900), roi de la Lorraine entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut.
- **Bérenger** (888-924), roi d'Italie, moins la Calabre et la province de Bénévent.
- **Louis l'Aveugle**, fils de Boson (889-915), roi de la Bourgogne cisjurane, entre le Rhône, la Saône, la Méditerranée, les Alpes et le Jura.
- **Rodolphe Welf** (888-912), roi de la Bourgogne transjurane, entre le Jura, la Reuss, l'Aar et les Alpes.
- **Eudes** (888-898), roi de France; mais Rainulf, duc d'Aquitaine, et le duc de Bretagne prennent le titre de rois.
- **Fortun le Moine** (880-905), roi de Navarre (l'ancienne Marche de Gascogne, avec la Navarre restée indépendante).

QUATORZIÈME LEÇON.

ogramme. — Royauté d'Eudes et de Raoul. — Entreprises ayant pour but de substituer une nouvelle dynastie à celle des Carlovingiens. — Transformation du pouvoir royal. — Règnes de Hugues Capet et de ses trois premiers successeurs (888-1108); leur alliance intime avec l'Église. — Établissement des Northmans en France.

I. *Entreprises ayant pour but de substituer une nouvelle dynastie à celle des rlovingiens* (888-987). — Eudes (887-898); difficultés qu'il rencontre. — Preière restauration des Carlovingiens; Charles le Simple (898-923). Traité de int-Clair-sur-Epte (911); établissement des Northmans en France. — Acquisin momentanée de la Lorraine; situation politique de cette province. — Révolte s grands; élection de Robert de France (922); bataille de Soissons (923); désition de Charles le Simple. — Raoul (923-936). — Seconde restauration des rlovingiens; Louis IV d'Outre-mer (935-954). Hugues le Grand consolide la uissance de sa maison. — Lothaire (954-986). — Louis V (986-987). — Exclusion e Charles de Lorraine; déchéance de la dynastie carlovingienne. — Tableau énéalogique des rois et des empereurs carlovingiens.

II. *Transformation du pouvoir royal.* — Caractères de la révolution qui vient le s'accomplir. Caractères de la royauté capétienne : elle est féodale et nationale. — Faiblesse de la royauté capétienne; efforts qu'elle fait pour se légitimer; son alliance intime avec l'Église.

III. *Les quatre premiers Capétiens* (987-1108). — Hugues Capet (987-996); captivité et mort de Charles de Lorraine (991); rapports de Hugues Capet avec le monde féodal. — Robert II (996-1031); ses démêlés avec l'Église. Mariage de Robert avec Constance, fille du comte de Toulouse. Ferveur générale qu'inspire l'approche de l'an mille; condamnation d'hérétiques à Orléans (1012). Ascendant que prend la maison des Capétiens; fondation de la première maison capétienne de Bourgogne (1016). — Henri Iᵉʳ (1031-1060). Son mariage avec Anne de Russie. Sacre de son fils Philippe. — Philippe Iᵉʳ (1060-1108). Guerre de Flandre (1071); guerres contre Guillaume le Conquérant (1075-1087). Désordres de Philippe Iᵉʳ : ses démêlés avec la papauté.

IV. *Expéditions glorieuses entreprises par les Français pendant le onzième siècle.* — Fondation par les Northmans du royaume des Deux-Siciles. — Tableau synoptique des descendants de Robert Guiscar et de Roger. — Fondation par Henri de Bourgogne du royaume de Portugal (1090).

I. Entreprises ayant pour but de substituer une nouvelle dynastie à celle des Carlovingiens (888-987). — L'homme qui venait de ceindre la couronne de France était un grand seigneur qui avait reçu de Charles le Gros, après le siége de Paris, l'investiture du duché de France. Il possédait les comtés de Paris, d'Orléans, du Gâtinais, de Chartres, du Perche, d'Angers, de Tours et de Blois. Il appartenait à cette aristocratie de grands propriétaires qui avait renversé les Mérovingiens et qui n'avait cessé de combattre le principe d'unité monarchique représentée par la royauté carlovingienne. Son élection était donc le triomphe d'un régime qui s'était constitué aux dépens des Carlovingiens, et la victoire d'un parti dont les intérêts ne pouvaient se concilier avec le maintien de la dynastie déchue. « Ces ducs, dit

M. Guizot, ces comtes, ces vicomtes, ces marquis, maintenant indépendants dans leurs domaines, étaient pour la plupart d'anciens bénéficiers ou d'anciens officiers de la couronne. L'ancienne royauté, la royauté de Charlemagne, leur était suspecte, comme une puissance sur laquelle ils avaient usurpé et qui avait beaucoup à leur redemander. Elle conservait des droits supérieurs à ses forces; elle avait des prétentions fort au-dessus de ses droits. Elle était, aux yeux des seigneurs féodaux, l'héritière dépossédée d'un pouvoir auquel ils avaient obéi et sur les ruines duquel s'était élevé le leur. Par sa nature, son titre, ses habitudes, ses souvenirs, la royauté carlovingienne était donc antipathique au régime nouveau, au régime féodal. Vaincue par lui, elle l'accusait et l'inquiétait encore par sa présence. Elle devait disparaître. » Elle ne disparut pourtant pas de suite, elle avait dans le sol de trop profondes racines; elle y tenait par un principe qui avait déjà apparu à la chute des Mérovingiens, et qui, après avoir fait de grands progrès dans l'opinion publique, était destiné à devenir la première assise sur laquelle devait reposer tout l'ordre politique des nations modernes : c'était le principe de la légitimité, défendu par une foule d'hommes importants et par le clergé surtout, qui regardaient la couronne comme une propriété héréditaire des descendants de Pepin le Bref. Aussi la lutte fut-elle longue entre les deux partis qui divisaient la France; elle dura près d'un siècle (888-987), pendant lequel trois fois les adversaires des Carlovingiens tentèrent de les remplacer par une dynastie nationale, sans que leurs tentatives puissent avoir de résultats durables.

Eudes (887-898); difficultés qu'il rencontre. — Au moment même où Eudes recevait la couronne des mains de l'archevêque de Sens (fin 887), le parti dévoué aux Carlovingiens lui opposait deux compétiteurs qui se rattachaient par les liens du sang à la dynastie déchue. L'un d'eux, Guy, duc de Spolète, appelé en Champagne et en Bourgogne, et sacré par l'évêque de Langres, reconnut l'impossibilité de soutenir la lutte, et renonça à la couronne de France pour aller disputer celle d'Italie à Bérenger. Après son départ, ses partisans se rejetèrent du côté du roi de Germanie et l'invitèrent « à venir occuper un trône qui lui appartenait. » Mais Arnulf, qui avait à s'affermir en Germanie, se contenta d'une vague suprématie sur la France, et satisfait de l'hommage qu'Eudes vint lui prêter à Worms, il lui donna une couronne d'or en signe d'investiture (888).

Du reste, le roi que les Français s'étaient donné inaugura sa royauté par une victoire éclatante sur l'ennemi commun; il battit les Northmans dans les défilés de l'Argonne, près de Montfaucon,

d'après le récit sans doute exagéré du poëte Abbon, dix-neuf le païens furent dispersés ou passés au fil de l'épée.

laïs les Northmans ne sont pas le seul embarras du nouveau roi : itier des Carlovingiens, il se trouve comme eux aux prises avec iarchie seigneuriale; car les grands n'ont pas consenti à un rensement de dynastie uniquement pour changer de maîtres : ils ont tendu, dans cette révolution, trouver des garanties pour leur épendance. Ainsi les seigneurs du Midi refusaient de reconnaître itorité du prince qui régnait sur les rives de la Seine, et malgré efforts que fit Eudes dans une expédition au delà de la Loire, il t peu de succès et dut se contenter d'une suzeraineté purement minale. La Bretagne suivait l'exemple de l'Aquitaine, et Allan, mte de Vannes, profitait d'une victoire remportée sur les Northans pour prendre le titre de roi, qu'il conserva glorieusement adant dix-sept ans (890-907).

En même temps le parti carlovingien relevait la tête. Foulques, chevêque de Reims, qui n'avait pas consacré la royauté nouvelle, pelait auprès de lui le jeune Charles le Simple, qui venait d'atindre sa quatorzième année, et plaçait la couronne sur sa tête (893). était appuyé par le comte de Vermandois, qui, dans l'intérêt de n ambition, se ressouvenait de sa descendance carlovingienne; ar le comte de Flandre, qui était également attaché à la dynastie échue par les liens du sang, mais qui aurait volontiers pactisé avec roi Eudes si celui-ci avait voulu lui donner l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Le parti du prétendant se grossit encore par l'adnetion de Guillaume d'Auvergne, d'Adhémar de Poitiers, de ichard, duc de Bourgogne, et d'une foule de seigneurs qui commençaient à redouter l'activité d'Eudes. Ils se réunirent autour de harles et appelèrent à leur aide le roi de Germanie, Arnulf, qui acrifia son alliance avec Eudes à l'intérêt de la dynastie carlovinienne et qui concéda au fils de Louis le Bègue « le royaume paernel. » Mais Eudes eut l'avantage dans toutes les rencontres, et orsque, par d'adroites négociations, il eut enlevé à ses adversaires 'appui d'Arnulf, il les vit lui demander la paix « avec telle part du oyaume qu'il voudrait accorder à Charles. » Leur demande ne fut as repoussée. Eudes, qui recevait en même temps la nouvelle du etour des Northmans dans la Seine et dans l'Oise, voulut mettre in à la guerre civile : il se réconcilia avec Charles le Simple, et lui romit sa succession (896). Lorsqu'il mourut, peu de temps après, à la Fère (janvier 898), il ne laissa à son frère Robert que son duché de France, et « pria tous les seigneurs qui l'entouraient de garder leur foi au roi Charles. » (*Annal. S. Wedast.*)

Première restauration des Carlovingiens; Charles le Simple (898-923). Traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), établissement des Northmans en France. — La restauration de la dynastie carlovingienne s'opéra sans secousse, et néanmoins, malgré l'empressement que mirent les seigneurs à reconnaître le descendant de Charlemagne, ce retour au principe de la légitimité ne rendit pas la paix au pays. Les seigneurs oublièrent bien vite les serments qu'ils avaient prêtés pour ne s'occuper que de leurs querelles. L'anarchie féodale fut à son comble, et le droit de guerre privée s'exerça dans toute son étendue. Les grands d'Aquitaine restent sans relations politiques avec la France du nord; « Robert de France est en rivalité avec Richard de Bourgogne; Foulques de Reims et Héribert de Vermandois poussent le roi contre Baudouin de Flandre à propos de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, que Baudouin s'est appropriée, car les grands cherchent à s'attribuer la nomination aux évêchés et aux abbayes dans leurs domaines : il ne leur manque plus que cette prérogative pour avoir tous les droits souverains et compléter la spoliation de la royauté. La lutte finit tragiquement : les hommes du comte Baudouin massacrèrent l'archevêque Foulques au sortir du palais de Compiègne (900), et Charles le Simple ne fit rien pour venger le prélat auquel il devait sa couronne. »

Au milieu de cette anarchie féodale qui laissait la royauté faible et isolée, Charles le Simple prit une résolution qui devait assurer à son trône le secours d'une grande puissance contre la turbulence des seigneurs. Ce fut de sa part, en effet, un acte habile que de mettre un terme aux ravages des Northmans et d'incorporer ces pirates dans la grande famille française, tout en les intéressant au maintien de la dynastie carlovingienne.

Jusqu'à cette époque, ces barbares n'avaient vu dans le royaume de France qu'une proie offerte à leur avidité; ils pillaient, saccageaient, brûlaient tout ce qu'ils ne pouvaient emporter. Mais, à mesure que le régime féodal s'affermit et s'organisa en France, lorsque le sol se couvrit de châteaux et de forteresses, les invasions devinrent plus difficiles, le succès plus disputé, le butin moins abondant. Alors, sans renoncer tout à fait aux excursions lointaines, les Northmans, à l'exemple des anciens barbares, commencèrent à se fixer sur les terres qu'ils avaient ravagées, et résolurent de s'établir à demeure sur les rives de la basse Seine (898). Ils avaient pour chef le célèbre Rollon, qui, dans de précédentes expéditions, avait bien pu remarquer les richesses que recélait ce sol dont ses compatriotes avaient fait un désert. Loin de saccager et de brûler, comme ses prédécesseurs, Rollon traita avec l'archevêque de Rouen

rsque celui-ci vint le trouver dans son camp de Jumiéges, et il ıra, si l'on le laissait entrer dans la ville, de n'y faire aucun mal, ırce qu'il « voulait illec demeurer et y faire sa maistre ville. » Dès : moment, le pays, auquel l'usage avait fini par attacher exclusiement le nom de Neustrie, jouit d'une sécurité qu'il ne connaissait lus depuis longtemps; les Northmans, n'agissant plus en destrucurs aveugles, faisaient travailler les esclaves au lieu de les tuer, et nposaient un tribut régulier aux marchands et aux paysans qui se emettaient au négoce et à l'agriculture. Mais, s'ils se montraient es maitres intelligents dans le pays qu'ils s'étaient approprié, ils ı'en continuaient pas moins leurs excursions dans le reste de la 'rance. Dans une de ses courses, Rollon pénétra jusqu'en Auergne, ravagea la Bourgogne et le Berry, remonta par Étampes sur Paris, qui se défendit courageusement, et vint mettre le siége devant Chartres (911). Les habitants de cette ville, excités par leur évèque, firent une résistance qui permit à Richard, duc de Bourgogne, et à Robert, duc de France, d'arriver à temps pour repousser les Northmans et leur faire éprouver une déroute complète. Exaspéré par ce revers, Rollon s'apprêtait à en tirer une vengeance terrible, lorsque les cris du peuple parvinrent enfin aux oreilles de Charles le Simple. Sur les conseils du duc de France, il envoya l'archevêque de Rouen vers Rollon pour lui dire : « Le roi Charles vous offre sa fille en mariage, avec la seigneurie héréditaire de tout le pays situé entre la rivière d'Epte et la Bretagne, si vous consentez à devenir chrétien et à vivre en paix avec le royaume. » Rollon reçut l'offre de bonne grâce, mais ne se contenta pas de la province rouennaise, parce qu'elle « était inculte et appauvrie, et que ses gens n'y auraient pas de quoi vivre en paix. » Le roi, qui avait de vieilles rancunes contre le comte de Flandre, fit offrir son comté au barbare. Rollon refusa cette terre « pleine de marécages; » il demanda la Bretagne. Charles s'empressa d'y consentir, et donna sans peine un pays qui ne reconnaissait pas depuis longtemps la suzeraineté des rois de France. « Mais Rollon y fit peu d'attention; il ne s'aperçut pas qu'on ne lui donnait autre chose qu'une vieille querelle à débattre, et l'arrangement fut accepté. » (*Aug. Thierry*). Après trois mois de négociations, un traité solennel fut signé au village de Saint-Clair-sur-Epte (911). Rollon prêta hommage au roi, et, mettant ses deux mains entre les siennes, jura « de conserver fidèlement sa vie, ses membres et son honneur royal. » Peu de temps après, Rollon se fit conduire au baptême par Robert de France, qui lui donna son nom, et il épousa à Rouen la fille de Charles le Simple (912). Ensuite il divisa la terre au cordeau entre ses compagnons, qui presque tous embrassèrent le christia-

nisme à son exemple; il releva les églises ruinées, répara les murailles des villes. Il institua des lois sévères contre le vol et contre le meurtre, et les fit exécuter avec une énergie si inflexible, qu'un jour, prenant son repas, après la chasse, dans une forêt voisine de Rouen, il lui arriva de suspendre ses bracelets d'or aux branches d'un chêne, et les bracelets furent retrouvés à la même place au bout de trois ans : personne n'avait osé y toucher. En peu de temps, sous cette main ferme et intelligente, la population s'accrut et le sol retrouva son ancienne fertilité. De tous les points du royaume, les laboureurs et les artisans affluaient dans un pays où ils trouvaient protection pour leur travail et sécurité pour leur personne. Les Northmans s'assimilèrent avec une merveilleuse promptitude les mœurs, les usages et jusqu'à la langue des vaincus. A la mort de Rollon, la Normandie était devenue la plus florissante province de l'Europe et elle sera bientôt la plus française du royaume.

Acquisition momentanée de la Lorraine. Situation politique de cette province. — Pendant que Charles le Simple cédait aux Northmans une province de France, une révolution survenue en Allemagne lui rendait la terre patrimoniale de ses ancêtres et remettait la Lorraine sous son autorité. Placée depuis le traité de Verdun entre deux monarchies qui se la disputaient comme le berceau des Carlovingiens, la Lorraine était « réduite au rôle d'une simple *marche* entre les deux nouveaux États de France et de Germanie. » Située ainsi sur les limites de deux mondes entre lesquels elle était condamnée, par sa position géographique, à flotter sans cesse, elle était divisée en deux partis, dont l'un inclinait vers l'Allemagne, tandis que l'autre penchait vers la France. Arnulf espéra pouvoir rapprocher ces deux partis, et rendre à la Lorraine son unité avec son indépendance, en l'érigeant en royaume sous le sceptre de son fils naturel Zwentibold (895). Mais Zwentibold irrita bientôt ses nouveaux sujets par ses violences et sa brutalité, et, dès 898, une révolte éclata parmi les Lorrains de langue romane, qui offrirent la couronne à Charles le Simple. Le roi de France s'avança jusqu'à Aix-la-Chapelle et jusqu'à Nimègue, mais pour se retirer devant Zwentibold, qui venait de trouver un puissant appui dans le parti des Lorrains Teutons. Toutefois, le rétablissement de Zwentibold ne fut pas de longue durée : la Lorraine le repoussa de nouveau en 900, et cette fois se donna au roi de Germanie, à Louis l'Enfant, fils légitime et successeur d'Arnulf. A la mort de ce prince (911), le sceptre des régions teutoniques étant sorti pour toujours de la maison carlovingienne, les Lorrains ne voulurent pas reconnaître Conrad, duc de Franconie, que les peuples d'outre-Rhin s'étaient

onné pour roi, et le parti français, reprenant la supériorité, fit de ouveau décerner le trône de Lorraine à Charles le Simple. A la érité, il ne le garda pas longtemps : une révolte des grands lui fit ientôt perdre les deux couronnes dont il avait ceint sa tête.

Révolte des grands. Élection de Robert de France (922). **Bataille de issons** (923); **déposition de Charles le Simple.** — Charles le Simple était depuis déjà longtemps aliéné l'esprit des seigneurs franais par sa confiance aveugle envers un certain Haganon, auquel avait abandonné la direction des affaires et qui, ébloui par sa rtune, irrita tout le monde par ses hauteurs et plus encore par la ardiesse de ses desseins. A la faveur d'un mécontentement toujours roissant, le parti hostile aux Carlovingiens regagna tout le terain qu'il avait perdu depuis la mort du roi Eudes. Ce parti avait lors pour chef Robert de France, qui avait profité de tous les vénements pour augmenter l'influence de sa maison et accroître le ombre de ses partisans. Ainsi il avait su enlever au roi l'appui de aoul, duc de Bourgogne, et de Héribert, comte de Vermandois, n se les attachant par des alliances : il avait donné sa sœur en ariage à Raoul et sa fille à Héribert, dont il avait en même temps pousé la sœur. Alors, grâce aux nombreux vassaux dont il pouvait isposer par lui-même ou par ses alliés, il forma une conspiration ui éclata en 922. Dans une assemblée tenue au champ de mars de oissons, les grands, d'une résolution unanime, jetèrent aux pieds le Charles des fétus de paille, « annonçant par là qu'ils le repoussaient et ne le voulaient plus pour seigneur, parce que c'était un roi de lâche cœur, et, se séparant de lui, ils le laissèrent tout seul au milieu du champ. »

De longues négociations suivirent cette scène étrange, mais elles ne purent aboutir, et Robert, proclamé roi, se fit sacrer par l'archevêque de Sens (922). La guerre n'était pourtant pas finie; Haganon défendit courageusement la cause de son maître. Tandis que, à son instigation, une colonie de Northmans établis tout récemment dans le comté de Nantes prenait la France à revers, lui-même, avec toutes les milices qu'il avait réunies en Lorraine, rejoignit Charles le Simple, qui put alors attaquer son rival près de Soissons (15 juin 923). Au premier choc, Robert fut tué; mais son fils Hugues le Blanc, qui mérita plus tard le nom de Hugues le Grand, rallia les Français et, après une action très-acharnée, mit les Lorrains en pleine déroute[1].

1. Le concile de Reims, alors réuni, prononça une pénitence solennelle contre tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille. Ils furent condamnés à rester hors de l'église pendant tout le premier carême, et à jeûner au pain, à

Au lieu de ramasser la couronne qui venait de coûter la vie à son père, Hugues la mit sur la tête de son beau-frère, Raoul, duc de Bourgogne. Quant au pauvre Charles, odieusement trahi par Héribert de Vermandois, à la foi duquel il s'était confié, il fut enfermé au château de Péronne. Délivré peu de temps après par Héribert, qui voulait s'en faire comme un épouvantail contre Raoul, il fut bientôt rejeté dans les fers et finit par mourir en captivité (929).

Raoul (923-936). — En effet, tant que vécut le roi détrôné, Héribert avait exploité son rôle de geôlier pour arracher à Raoul d'abord le château de Péronne, puis l'archevêché de Reims, où il avait, au mépris des canons de l'Église, établi un de ses fils, enfant de cinq ans, et enfin le comté de Laon, dont le titulaire venait de mourir. Ce ne fut qu'après la mort de Charles le Simple que Raoul put enfin prendre l'offensive contre Héribert : il lui reprit l'archevêché de Reims, le chassa de Laon, d'Amiens, de Saint-Quentin, et le réduisit à aller implorer l'appui du roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, dont la médiation amena un traité de paix qui assurait l'indépendance de l'archevêché de Reims (935). Sur d'autres points, la mort de Charles le Simple eut pour Raoul d'importants résultats; sans doute elle ne lui rendit pas la Lorraine, qui depuis 923 s'était rejetée entre les bras de l'Allemagne, mais elle rétablit son autorité sur les provinces d'outre-Loire, qui trouvaient dans l'existence du roi légitime un moyen de refuser leur obéissance à Raoul [1]. En 932, Raoul reçut l'hommage de Loup Aznar, duc de Gascogne, et de Raymond III, comte de Toulouse, auquel il accorda l'investiture du duché d'Aquitaine, du comté d'Auvergne et du marquisat de Gothie. Déployant alors l'intelligence et l'énergie dont il était doué, Raoul battit les Northmans de la Loire dans le Limousin et les contraignit de se tenir tranquilles dans leur comté de Nantes. Enfin il repoussa une attaque des Hongrois en Bourgogne et mourut sans enfants l'année suivante (936).

Seconde restauration des Carlovingiens. Louis IV d'Outre-Mer (936-954). **Hugues le Grand consolide la puissance de sa maison.** — Hugues le Grand, duc de France, aurait pu saisir la couronne : il la dédaigna. Le froid et habile politique aimait mieux accroître ses domaines, consolider dans le présent la puissance de sa maison, que de com-

l'eau et au sel les lundis et mercredis de chaque carême et le vendredi de chaque semaine pendant trois années : « car il était d'usage en France d'imposer une pénitence à tous ceux qui s'étaient trouvés à une bataille entre Français. »

1. On a conservé une charte de l'église de Brioude de l'an 928, datée ainsi: « Fait le seizième des calendes de mars, la troisième année après que le roi Charles eut été dépouillé de sa dignité par les infidèles Français. »

e sa grandeur future par une usurpation prématurée. Il con-
t seigneurs de faire venir d'Angleterre le jeune Louis, fils
s le Simple, et de le proclamer roi. Louis IV, surnommé
Mer à cause des treize ans d'exil qu'il avait passés de l'autre
a Manche, fut reconnu sans opposition; mais Hugues se
ir le duché de Bourgogne pour la part qu'il avait prise à
tauration des Carlovingiens. Malgré sa jeunesse et son édu-
rangère, Louis d'Outre-Mer était plus capable qu'aucun des
éritiers de Charlemagne de rendre à la royauté son prestige
cendant. Il commença par se dérober à la dangereuse tutelle
es, et tâcha de mettre à profit les divisions des grands pour
iller l'un après l'autre et appuyer sur une force matérielle
ole les droits qu'il tirait de sa naissance. Mais Louis trouva
ur son chemin le puissant duc de France. Veut-il, à la mort
rt (942), conquérir le Vermandois, la Champagne et la Brie :
intervient et lui fait lâcher prise. Essaye-t-il, à la mort de
ie Longue-Épée, de mettre la main sur la Normandie :
qu'il a pris pour allié dans cette circonstance, l'abandonne,
tomber entre les mains des Normands et ne lui rend la li-
après s'être fait céder la ville de Laon, dernière possession
t en France aux Carlovingiens. Louis d'Outre-Mer alors im-
secours d'Othon le Grand; mais l'armée allemande, après
s Reims et ravagé le pays, éprouva devant Rouen un échec
la sa retraite. Un concile s'assembla par ordre du pape à In-
pour juger le différend élevé entre Hugues et Louis. Ce der-
rut moins en souverain qu'en vassal du roi Othon (948). Il
ourtant une décision favorable de la part des évêques, et
ii donna quelques soldats à l'aide desquels il reprit Laon.
mourut peu de temps après d'une chute de cheval (954).
re (954-986).— Louis d'Outre-Mer laissait deux fils, Lothaire,
ize ans, et Charles, âgé d'un an. Pour la troisième fois, Hugues
résista à la tentation de monter sur le trône; il fit sacrer Lo-
l préférait, sans se donner les embarras de la royauté, con-
édifice de grandeur qu'il élevait depuis trente ans. L'avéne-
Louis d'Outre-Mer lui avait valu la Bourgogne; pour prix
nnement de Lothaire, il se fit donner l'investiture du duché
ine, dont il voulait dépouiller le comte de Poitiers, Guillaume
toupe, que Louis d'Outre-Mer en avait investi au préjudice
nts de Raymond Pons, comte de Toulouse, mort en 950. Il
t le roi au siége de Poitiers; mais Guillaume résista à toutes
ues, et la mort, qui emporta bientôt Hugues le Grand (956),
la réalisation d'un projet qui aurait rendu sa maison maî-

tresse de presque toute la France. Ses deux fils lui succédèrent: Hugues Capet[1] dans le duché de France, et Henri dans celui de Bourgogne.

Les guerres civiles qui avaient rempli toute la première moitié de ce siècle furent interrompues par quelques années de tranquillité, grâce à la jeunesse du roi et des héritiers de Hugues, et grâce aussi à l'étroite amitié qui unissait leurs mères, la duchesse Hedwige et la reine Gerberge, toutes deux sœurs d'Othon le Grand. Elles étaient elles-mêmes gouvernées par leur autre frère Bruno, archevêque de Cologne, à qui Othon avait confié le duché de Lorraine. L'action qu'exerçait ce prélat imprima au gouvernement de Lothaire une tendance germanique qui devait froisser les instincts nationaux des populations françaises; mais la puissance d'Othon était si grande, que son influence dominait la Gaule comme l'Allemagne et l'Italie. Ce fut par les conseils de Bruno que Lothaire, dès qu'il eut atteint l'âge d'homme, « conçut la pensée de rétablir son royaume tel qu'il était autrefois, » et qu'il reprit les projets de son père sur la Normandie. Mais il échoua par l'activité du duc Richard, qui, pour sauver son héritage, appela à son aide le roi de Danemark Harold (962). Repoussé de la Normandie, Lothaire essaya de se dédommager aux dépens de la Flandre, et profitant de la mort du comte Arnould (965) qui ne laissait pour héritier qu'un petit-fils en bas âge, il envahit Arras, Douai et tout le pays jusqu'à la Lys.

Mais cette conquête n'eut pas de résultat durable, et la mort de Bruno (965), suivie bientôt après de celle d'Othon le Grand (973), amena un brusque changement dans la politique suivie par le roi de France. Paraissant tout à coup se soustraire aux influences germaniques pour se rapprocher de Hugues Capet, il oublia les services que lui avait rendus Othon Ier et tenta d'enlever la Lorraine à son successeur Othon II. En 978, il envahit cette province, faillit s'emparer de la personne de l'empereur, et fit tourner vers la Gaule l'aigle du palais d'Aix-la-Chapelle[2]. Cette bravade amena sous les murs de

1. « Le surnom de *Capet*, que le chef de la troisième dynastie légua à toute sa race, vient, suivant Ducange, de ce que Hugues se couvrait ordinairement la tête d'un *capuce*, ou de ce qu'étant enfant, il avait coutume, « par manière de jeu, » de rabattre les capuces de gens qu'il rencontrait. Voilà une bien frivole origine pour un nom si fameux. Il se revêtait d'une chape, a-t-on dit encore, comme abbé laïque de plusieurs monastères; et c'est pour cela qu'on l'appelait Capet ou Chapet. Tous les autres grands laïques avaient aussi des abbayes; ce n'était là rien de particulier. Ce surnom ne se rapportait-il pas plutôt au caractère de Hugues, et ne désignait-il pas son naturel opiniâtre et persévérant? Hugues l'*entêté*, de *caput*, tête. » (*Note de M. H. Martin.*)

2. « Il y a dans le palais, du côté du levant, un aigle (de bois ou de métal) que tous ceux qui possèdent ce lieu ont coutume de tourner vers leurs États. » (*Chronic. saxonic.*)

aris soixante mille Allemands qui entonnèrent, dit-on, sur la butte ontmartre un formidable *alléluia*. Mais l'armée tudesque fut assaillie dans sa retraite au passage de l'Aisne et perdit toute son arère-garde. Néanmoins les hostilités ne se renouvelèrent pas ; Loaire s'empressa de se réconcilier avec Othon, et comme gage de a sincérité il abjura toutes ses prétentions sur la Lorraine.

C'est que le roi de France avait ouvert les yeux sur ses véritables ntérêts : il avait compris que c'était en Allemagne qu'il devait chercher un appui contre la féodalité française, et qu'en rompant avec empereur il avait servi la politique de Hugues Capet, qui, en deenant le beau-frère du duc Richard, lui avait enlevé l'alliance de la lormandie et qui voulait maintenant à tout prix l'isoler de l'Allemagne. Mais ce retour à une politique inspirée par le seul intérêt lynastique ne fut pas de longue durée. A la mort d'Othon II (983), Lothaire ne put résister à la tentation de reconquérir la Lorraine, et l profita de la minorité d'Othon III pour envahir ce royaume (984). Cependant la conquête ne put être consommée, pour des raisons que l'obscurité des monuments historiques ne nous permet pas de démêler : à travers les intrigues de cour qui se trouvent mêlées au récit des événements politiques, il est possible de reconnaître l'existence d'une coalition dont Hugues Capet fut l'âme et qui força Lothaire à rentrer dans ses États, où il mourut peu de temps après (986).

Louis V (986-987). **Exclusion de Charles de Lorraine, déchéance de la dynastie carlovingienne** (987). — Cette mort prématurée fut imputée à un crime. On accusa la reine Emma d'avoir empoisonné son mari ; néanmoins les seigneurs français, et Hugues Capet tout le premier, prêtèrent serment au fils de Lothaire, au jeune Louis V « et à sa mère. » Mais à peine la cérémonie du sacre fut-elle terminée, que les accusations se renouvelèrent contre la reine, et Louis V, partageant sans doute les soupçons dont sa mère était l'objet, s'éloigna d'elle et l'abandonna à la haine de ses ennemis. La cour devint alors un foyer d'intrigues au milieu desquelles il est question d'une violente rupture qui aurait éclaté entre Louis V et l'archevêque de Reims, Adalberon, que le roi qualifiait de traître « dévoué à Othon. » On ignore ce qu'il advint de ces discordes, que Hugues de France attisait probablement sous main ; mais au moment où Louis V se préparait à faire juger l'archevêque dans une assemblée générale, « il fut pris d'une violente douleur de foie et d'une fièvre ardente, jeta beaucoup de sang par le nez et par la gorge, et mourut (21 mai 987). » Avec ce prince finit en France la domination des Carlovingiens. Cette illustre famille, qui avait porté jadis avec tant de gloire le sceptre royal, était tombée dans une misère si complète, que le domaine

royal, à la mort de Louis V, ne comprenait plus que le territoire de Laon.

Louis V ne laissant pas d'enfant, sa succession pouvait être revendiquée par un frère de son père, le prince Charles, à qui la pauvreté de la maison royale n'avait pas permis d'assigner de domaine, et qui, réduit à aller chercher fortune hors de France, avait prêté hommage à Othon II, dont il avait reçu l'investiture du duché de basse Lorraine (977). Mais sa qualité de vassal d'un prince étranger fut pour lui un titre d'exclusion à la couronne de France.

Aussitôt après la mort de Louis V, les grands qui étaient réunis dans le palais pour juger l'archevêque de Reims déclarèrent, par la voix de Hugues Capet, le prélat absous des torts dont l'avait accusé le roi. Adalberon, rendant service pour service, engagea les grands à se réunir prochainement à Senlis « pour pourvoir au bien du royaume et chercher un roi. » Dans cette assemblée, où il eut la préséance, l'archevêque prit la parole et dit : « Charles a ses fauteurs, qui le prétendent digne du royaume par le droit que lui ont transmis ses ancêtres ; mais le royaume ne s'acquiert point par droit héréditaire, et l'on ne doit élever à la royauté que celui qu'illustre non-seulement la noblesse matérielle, mais la sagesse de l'esprit, celui que soutiennent la foi et la grandeur d'âme; peut-on trouver ces qualités dans ce Charles que la foi ne gouverne pas, qui a abaissé la dignité de sa personne au point de servir sans honte un roi étranger? Si vous voulez le malheur de l'État, choisissez donc Charles ! Si vous voulez son bien, couronnez l'excellent duc Hugues ! choisissez le duc illustre par ses actions, par sa puissance, et vous trouverez en lui un protecteur non-seulement de la chose publique, mais de la chose de chacun. » Ce discours fut applaudi : « du consentement de tous, le duc fut élevé au royaume, » et quelques jours après sacré à Noyon par l'archevêque de Reims, qui posa sur la tête de Hugues Capet la couronne que trois membres de sa famille avaient déjà portée (juillet 987).

… rois et empereurs carlovingiens.

- Pepin le Bref (752-768).
  - CHARLEMAGNE, roi des Francs, 768; des Lombards, 774; empereur, 800; † 814.
    - Pepin, roi d'Italie, 781-810.
      - Bernard, roi d'Italie, 810-818.
        - Pepin, tige des comtes de Vermandois.
    - LOUIS LE DÉBONNAIRE, roi d'Aquitaine, 781; empereur, 814; † 840.
      - *Branche d'Italie et de Lorraine.* LOTHAIRE Ier, 840-855.
        - LOUIS II, roi d'Italie et empereur, 855-875.
        - Lothaire II, roi de Lorraine, 855-869.
        - Charles, roi de Provence, 855-863.
      - *Branche de Germanie.* Louis le Germanique, 840-876.
        - Carloman, roi de Bavière, 876; d'Italie, 877; † 880.
          - ARNULF, roi de Germanie, 887; empereur et roi d'Italie, 896; † 899.
            - Louis IV *l'Enfant*, roi de Germanie, 899-911.
            - Zwentibold, roi de Lorraine, 895-900.
        - Louis II, roi de Saxe, 876-882.
        - CHARLES III le Gros, roi, 876; emper., 881; † 888.
      - *Branche française.* CHARLES II LE CHAUVE, roi de France, 840; d'Italie et empereur, 875; † 877.
        - Louis II le Bègue, 877-879.
          - Louis III, 879-882.
          - Carloman, 879-884.
          - Charles le Simple, roi 898; déposé 922; † 929.
            - Louis IV d'Outre-Mer, 936-954.
              - Lothaire, 954-986.
                - Louis V, 986-987.
              - Charles, duc de basse Lorraine.
      - *Branche d'Aquitaine.* Pepin Ier, roi d'Aquitaine, 817-838.
        - Pepin II, † 864.
  - Carloman, 768-771.

Les noms des princes carlovingiens qui ont porté la couronne impériale sont en petites capitales.

II. Transformation du pouvoir royal. Caractères de la révolution qui vient de s'accomplir. — La révolution qui venait de placer la couronne de France sur la tête de Hugues Capet était prévue d'avance par les contemporains. Un des hommes les plus distingués de ce temps, Gerbert, l'écolâtre de l'église de Reims, qui, avant de monter lui-même sur le siége archiépiscopal de cette ville, rédigeait la correspondance diplomatique de l'archevêque Adalberon, Gerbert, en écrivant aux amis qu'il avait en Germanie, disait à la fin du règne de Lothaire : « Lothaire est roi de nom, Hugues l'est de fait ; si vous vous fussiez assurés de son amitié, vous n'eussiez plus depuis longtemps rien à craindre des rois des Français. » Un peu plus tard, vers la fin du règne de Louis V : « Quant à Louis, écrivait-il, qui se donne tant de mouvement contre ses amis et ne s'inquiète guère de ses plus dangereux ennemis, on connaîtra, par une prompte issue, ce qu'il est lui-même et ce qu'on doit penser du sort qui l'attend. »

Et, en effet, la révolution qui s'était accomplie en 987 n'était pas une de ces révolutions dynastiques que l'ambition personnelle de leurs auteurs suffit à expliquer. Elle n'avait pas seulement pour but de substituer une famille à une autre, mais de changer les caractères et la nature même de la royauté pour la mettre en harmonie avec l'ordre social qui avait définitivement prévalu. Cette révolution était en quelque sorte le couronnement du double travail qui s'était opéré dans la société, à savoir : l'organisation féodale et la formation de la nationalité française. C'étaient la féodalité et la nationalité tout à la fois qui, après avoir à plusieurs reprises renversé la royauté austrasienne et carlovingienne, l'avaient définitivement rejetée comme un élément étranger qui ne trouvait plus de place dans la société nouvelle.

A cette société morcelée en une foule de petites souverainetés locales dont les chefs tiraient leur pouvoir de leur possession territoriale, il ne fallait plus une royauté qui se considérât comme une puissance publique, comme une magistrature universelle, mais une royauté qui ne fût elle-même qu'un mode de possession territoriale. A ce peuple de France situé entre Meuse et Loire, qui depuis la mort de Charlemagne avait fait tant d'efforts pour se séparer de la Germanie, et qui avait, au traité de Verdun, obtenu une première reconnaissance de sa nationalité, il ne fallait plus de princes d'origine étrangère, chefs d'anciens conquérants, mais des rois en quelque sorte sortis des entrailles du pays.

Caractères de la royauté capétienne ; elle est féodale et nationale. — Hugues Capet remplissait toutes ces conditions : c'était un homme de la société nouvelle, un ennemi de l'ancienne dynastie, un prince

ui avait donné des gages à la révolution féodale; « ses ancêtres 'avaient été ni empereurs, ni souverains de tout le territoire; les rands possesseurs de fiefs n'avaient pas été ses officiers ou ses bénéciers; il était l'un d'entre eux, sorti de leurs rangs, jusque-là leur gal; ce titre de *roi* qu'il s'appropriait pouvait leur déplaire, mais on leur porter sérieusement ombrage. Ce qui portait ombrage dans a royauté carlovingienne, c'étaient ses souvenirs, son passé. Hugues apet n'avait point de souvenirs, point de passé; c'était un roi parenu, en harmonie avec une société renouvelée. » (*Guizot.*) Avec lui a royauté perdait les caractères qui l'avaient distinguée jusqu'alors. omme l'a fait observer Montesquieu, « elle était unie à un grand ief, » elle devenait féodale. Il est vrai qu'en se l'incorporant, la éodalité introduisait dans son sein l'arme qui devait un jour se reourner contre elle pour la détruire; mais ce résultat devait être l'œuvre d'un avenir lointain que personne alors ne pouvait prévoir.

D'un autre côté, Hugues Capet, d'après une tradition populaire qui avait cours dans le Midi, était regardé comme le descendant d'une famille plébéienne[1]. C'était, suivant toute apparence, une famille gallo-romaine de race, ou, d'après quelques-uns, descendante de ces colonies saxonnes qui s'étaient jadis fixées en Neustrie. Aussi certaines chroniques le représentent-elles comme un candidat national qui « est fidèle à la vieille haine de ses pères, et qui veut déraciner la maison de Charlemagne du royaume des Français. » C'est donc une royauté nationale que vient de se donner la jeune nationalité française; et parmi les seigneurs qu'elle pouvait choisir, elle applaudit de préférence à l'élection de celui dont le fief occupe la position la plus centrale du pays et qui va ainsi associer Paris, capitale prédestinée de la France, aux destinées de sa couronne.

Faiblesse de la royauté capétienne. Efforts qu'elle fait pour se légitimer; son alliance intime avec l'Église. — Mais les conséquences de la situation qui était faite à la royauté ne devaient se développer que plus tard. Dans le présent, le titre de roi ne conférait en fait à Hugues aucune puissance réelle. Tout son pouvoir, il le tire uniquement de son caractère personnel de seigneur du duché de France; comme roi, il est réduit à une nullité presque complète, puisque la royauté dont il est investi est née de la ruine du pouvoir monarchique. Et cependant ce fut sa faiblesse même qui fit sa force. C'est parce que cette royauté n'inspirait de crainte à personne que les seigneurs ne se coalisèrent pas contre elle, et qu'ils laissèrent les

1. Dante a consigné cette tradition dans son poëme : « Figliuol fui d'un beccaio di Parigi. »

membres d'une famille s'arroger le privilége exclusif de porter la couronne et de prendre obscurément dans leur fief le titre de rois.

Toutefois les premiers fondateurs de la dynastie capétienne comprirent leur situation, et surent tenir en réserve pour l'avenir tous les droits que leur titre leur conférait. Hugues Capet prit le titre de majesté et défendit toute sa vie celui de suzerain contre ses anciens égaux; en outre, il reconnut combien était puissante chez certains hommes importants l'idée de la légitimité de l'ancienne race. « Il prit pour la combattre le seul moyen efficace: il rechercha l'alliance du clergé, qui la professait et avait surtout contribué à l'accréditer... Le caractère de la légitimité appartenait à ses adversaires; le caractère chrétien était seul à sa disposition: il se l'appropria et ne négligea rien pour le développer. » Longtemps même avant son élévation il avait préparé son alliance avec le clergé, en secondant les efforts que faisait alors l'Église pour sortir du désordre où l'avait jetée l'invasion des monastères par les laïques et s'affranchir des fatales conséquences qu'avait entraînées pour elle, sous les Carlovingiens, son rapprochement avec l'État. Les abus qui en découlaient affligeaient profondément le clergé, qui ne les avait supportés qu'avec répugnance sous Charlemagne, et qui les avait, comme nous avons pu le voir, vivement reprochés à ses successeurs. En présence des plaintes qui s'élevaient de toutes parts dans le sein du clergé et qui étaient le prélude de la grande querelle des investitures, Hugues Capet, n'étant encore que duc de France, se prononça énergiquement en faveur de l'Église. Non-seulement il abdiqua la dignité d'abbé dans les riches abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Riquier et de Saint-Valery; non-seulement il rétablit dans son fief la liberté des élections canoniques, mais il prit les armes pour la faire respecter chez ses voisins. Ainsi il obligea Héribert de Vermandois, comte de Meaux et de Troyes, à se démettre de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons; il entreprit également de contraindre le puissant comte de Flandre, Arnoul II, à se démettre de l'abbaye de Saint-Bertin, et il marcha contre lui pour l'obliger à restituer aux monastères de Saint-Riquier et de Saint-Valery-sur-Somme les reliques de leurs patrons, transportées à Saint-Omer pendant les invasions normandes. En cela il n'avait fait, au rapport de la chronique, qu'obéir aux ordres de saint Valery, qui lui était apparu en songe et lui avait promis, pour prix de son obéissance, « qu'il serait roi, et les siens après lui jusqu'à la septième génération. » Et la chronique ajoute que Hugues ramena en personne les saintes reliques; qu'arrivé à une lieue du couvent de Saint-Riquier, il descendit de cheval et, les pieds nus et la tête découverte, il porta sur

ses épaules jusqu'à l'église la châsse qui contenait les restes du saint patron.

A peine fut-il élu roi qu'il s'empressa de se faire sacrer à Reims[1], afin de donner à sa royauté, par cette consécration religieuse, une sorte de légitimité capable d'être opposée à celle que la naissance conférait aux Carlovingiens. Bien plus : à une époque où le droit d'aînesse, imparfaitement admis, était encore en lutte avec le vieux système germanique de l'égalité de partage entre frères, il voulut mettre sa dynastie à l'abri de toutes les incertitudes que pourrait faire naître l'ouverture de la succession royale. Ce fut à l'Église, source unique alors de toute puissance morale, qu'il demanda cette garantie d'avenir : il fit, de son vivant, sacrer roi son fils aîné Robert et donna ainsi un exemple que tous ses successeurs suivirent jusqu'au moment où, grâce à la consécration du temps, la royauté fut définitivement devenue *héréditaire,* dans l'acception moderne de ce nom.

Pendant toute la durée de son règne il rechercha l'amitié du clergé français principalement, entretint d'étroites relations avec les archevêques de Reims, Adalberon et Gerbert, dont il avait peut-être prévu la grandeur future et à qui il confia l'éducation de son fils. Fidèle à ces principes, il en recommanda l'observation à son successeur avant d'expirer : « Cher fils, lui dit-il, garde-toi, soit par légèreté, soit par colère, d'enlever ou de distraire quelque chose du bien des couvents, et veille à ne jamais attirer sur toi la colère de leur chef commun, le grand saint Benoît. » Les premiers Capétiens n'oublièrent pas ces paroles caractéristiques du chef de leur dynastie, et c'est ainsi qu'ils fondèrent leur royauté sur l'alliance du clergé gallican, alliance qui n'avait pas les mêmes caractères que celle contractée jadis par Pepin le Bref avec le chef de la chrétienté : dans le rapprochement qui s'était opéré sous les Carlovingiens entre l'Église et l'État, l'Église avait été subalternisée ; le clergé local domine, au contraire, et gouverne avec les Capétiens, qu'il aide puissamment à combattre les tendances anarchiques de la société.

1. L'église de Reims jouissait en fait, sinon en droit, d'une prépondérance que lui assuraient ses souvenirs historiques. Clovis y avait reçu le baptême et l'onction royale ; Pepin et Charlemagne y avaient reçu la couronne de la main de deux papes, et une tradition populaire voulait que Dieu, par un miracle, l'ait désignée pour être dépositaire de la sainte ampoule. Le privilége spécial de verser l'huile sainte sur le front du roi, attribué de Dieu même à l'archevêque de Reims, semblait faire de ce prélat, dans l'opinion populaire du moins, non-seulement le chef religieux de tous les évêques de la France d'entre Meuse et Loire, mais encore une espèce de conseiller et de tuteur de la royauté.

III. Les quatre premiers Capétiens (987-1108). **Hugues Capet** (987-996). — Quoique l'histoire des premiers Capétiens et de leur petit royaume de l'Ile-de-France ne présente guère plus d'intérêt que celle des provinces qui l'entouraient, néanmoins, « quand on regarde de près aux documents et aux événements de leur temps, on voit ces princes intervenir sans cesse, soit à main armée, soit par des négociations, dans les affaires de tous leurs voisins et même de seigneuries fort éloignées d'eux. » Pendant les neuf ans que dura son règne, Hugues Capet déploya une grande activité pour défendre son trône contre les prétentions de Charles de Lorraine et pour faire reconnaître sa suzeraineté par les grands vassaux de la couronne.

Captivité et mort de Charles de Lorraine (991). — Appuyé par les comtes de Flandre, de Vermandois et de Troyes, par l'archevêque de Sens, et peut-être aussi par le duc d'Aquitaine, Guillaume Fier-à-Bras, qui n'avaient pas pris part à l'élection de Hugues Capet, Charles de Lorraine ne tarda pas à protester contre l'acte de spoliation dont il était l'objet. L'intervention du duc de Normandie, dont Hugues s'était assuré la protection en lui donnant une de ses sœurs en mariage, détacha bien du parti du prétendant les comtes de Flandre et de Vermandois; mais Charles n'en prit pas moins l'offensive, et parti de Cambrai avec quelques troupes brabançonnes, il vint s'emparer de la ville de Laon, l'éphémère capitale des derniers rois carlovingiens (988). Hugues accouru pour reprendre la ville, vit ses machines brûlées et beaucoup de ses soldats tués dans une vigoureuse sortie que firent les ennemis; il perdit même, l'année suivante, Soissons et la grande métropole du Nord, Reims, qui fut livrée par Arnoul, neveu[1] du prétendant, que Hugues Capet avait pourtant fait élire archevêque à la mort d'Adalberon (990), pour le gagner à son parti. Charles avait dû ses premiers avantages à la trahison; la trahison les lui fit perdre. L'évêque de Laon feignit de se brouiller avec Hugues Capet, fut reçu dans la ville sans méfiance, se saisit de la personne et de la famille du prétendant et les remit entre les mains du roi, qui envoya ses captifs dans le château d'Orléans (991). Charles y mourut peu de temps après, laissant trois fils, dont l'un, Othon, qui était alors en Brabant, succéda au duché de basse Lorraine et mourut sans enfant vers 1006; les deux autres, Louis et Charles, prisonniers avec leur père, ne parvinrent à s'échapper de leur donjon que bien des années après et se réfugièrent en Germanie, où Louis devint la tige d'une maison qui régna sur la Thuringe jusqu'en 1248.

1. Arnoul était fils naturel du roi Lothaire.

Rapports de Hugues Capet avec le monde féodal. — La défaite du ;tendant acheva d'affermir dans le nord de la France l'autorité du uveau roi. L'alliance de la puissante maison de Normandie lui tint, comme nous l'avons déjà vu, l'hommage des comtes de undre et de Vermandois ; la déposition d'Arnoul donna l'archevêé de Reims à Gerbert, l'ami dévoué de la dynastie nouvelle, et enfin mort qui vint, en 993, frapper le comte de Troyes Héribert fit pas- ce fief à son fils Étienne, qui s'empressa de se réconcilier avec igues Capet. Mais si toute opposition cessait au nord de la Loire, n'en était pas de même dans le Midi, où les seigneurs s'obstinaient reconnaitre pour rois Charles de Lorraine et ses fils[1], moins par nour pour la dynastie carlovingienne, qu'ils avaient combattue nt qu'elle avait occupé le trône, que par haine pour les hommes ı Nord. Déjà, au commencement de son règne, Hugues avait fait ıe expédition contre Guillaume, duc d'Aquitaine, son beau-frère, ns pouvoir obtenir la soumission de ce seigneur, qui défendit goureusement sa ville de Poitiers. Mais Guillaume se vit bientôt taqué par une maison qui cherchait à établir sa suprématie au elà de la Loire : Aldebert, comte de Périgord, emporta tout à oup Poitiers et vint assaillir la ville de Tours, qui appartenait Eudes, comte de Blois. Sollicité par Guillaume, et désireux e s'attacher la puissante maison de Blois, Hugues intervint au noins diplomatiquement dans cette lutte : il envoya à Aldebert, qui s'intitulait comte de Tours et de Poitiers, pour lui demander compte de ses conquêtes : « Qui t'a fait comte? » lui fit-il dire. « Qui t'a fait roi? » répondit fièrement Aldebert, qui regardait sa puissance comme provenant de la même source que celle de Hugues (990). Heureusement Aldebert mourut bientôt; son frère Boson, qui lui succéda dans le comté de Périgord, n'hérita pas de ses projets ambitieux; il perdit les conquêtes de son prédécesseur, et la maison d'Aquitaine, alliée désormais à la maison de France, reprit toute sa supériorité au midi de la Loire.

Robert II (996-1031); **ses démêlés avec l'Église.** — Robert succéda sans bruit à son père, comme succédaient tous les feudataires qui dominaient dans les différentes parties du royaume. « Ce prince, dit le moine Helgaud, était instruit dans les sciences divines et humaines, et tellement appliqué aux saintes lettres qu'il ne passait jamais un seul jour sans lire le psautier. Poëte et parfait musicien, il composa

1. Pendant quelques années les méridionaux inscrivirent dans leurs chartes les noms des fils de Charles : « Regnantibus Carolo et Ludovico ; » ou bien encore : « Dieu régnant, en attendant un roi. »

beaucoup d'hymnes et de rhythmes sacrés qui furent adoptés par l'Église. Ce pieux roi avait la coutume de venir souvent à l'église de Saint-Denis, couvert de ses habits royaux et la couronne en tête, il y dirigeait le chœur à matines, à la messe et à vêpres, et il y chantait avec les moines. » Ce prince si pieux, qui à son avénement s'était empressé de donner satisfaction au saint-siége en rétablissant l'archevêque Arnoul au préjudice de Gerbert, son ancien maître, ce prince vit cependant gronder sur sa tête les foudres de l'Église. Il avait épousé Berthe, veuve d'Eudes de Blois et sœur du dernier roi de Bourgogne, Rodolphe, qui avait promis sa succession à l'empereur de Germanie. Cette princesse pouvant transmettre aux Capétiens quelques prétentions sur ce royaume, le pape Grégoire V, Allemand de naissance et tout dévoué aux empereurs, invoqua le motif d'une parenté au quatrième degré pour déclarer illégitime l'union de Robert avec Berthe et prononcer l'anathème contre les deux époux s'ils ne se séparaient sur-le-champ. Le roi, malgré sa piété, opposa une résistance énergique aux volontés du pape et supporta longtemps les anathèmes de l'Église avant de consentir à une cruelle séparation.

Mariage de Robert avec Constance, fille du comte de Toulouse. — Cependant vaincu par les exhortations d'Abbon, abbé de Fleury, il renvoya Berthe, pour épouser Constance, la fille du comte de Toulouse. Le premier essai de fusion entre le nord et le midi de la Gaule ne fut pas heureux; il devint pour Robert une source de tourments, et les paroles qu'il inspira à un contemporain font ressortir l'antipathie que témoignaient, à cette époque, les hommes du Nord pour les méridionaux :

« Ce mariage, dit Raoul Glaber, attira en France beaucoup d'hommes natifs d'Aquitaine et d'Auvergne. Ces hommes, vains et légers, se montraient aussi peu réglés dans leurs mœurs que dans leurs vêtements; leurs armures et les harnais de leurs chevaux étaient d'une extrême bizarrerie; leurs cheveux descendaient à peine au milieu de la tête; ils se rasaient la tête comme des histrions, portaient des bottines et des chaussures indécemment terminées par un bec recourbé, des cottes écourtées, tombant jusqu'aux genoux et fendues devant et derrière; ils ne marchaient qu'en sautillant. »

Ferveur générale qu'inspire l'approche de l'an mille. Condamnation d'hérétiques à Orléans (1012). — Ce qui, plus que les paroles du moine Abbon, décida peut-être Robert à se séparer de Berthe, ce fut l'approche de l'an 1000, année fatale où, d'après un passage de l'Apocalypse, tous les contemporains s'attendirent à la fin du monde et à la redoutable épreuve du jugement dernier. La terreur que cette croyance

répandit partout enchaîna un moment les passions brutales de cette époque. On oublia tout pour « songer à l'éternité, » et il y eut parmi les populations un retour à la foi la plus ardente, retour qui ne s'arrêta pas à la cause qui avait donné la première impulsion. Le clergé reprit toute sa puissance et l'Église recouvra en peu de temps, par les donations des fidèles, ce dont l'avaient dépouillée les spoliations de plusieurs siècles. « Les basiliques sacrées, dit le chroniqueur Raoul Glaber, furent réédifiées de fond en comble dans presque tout l'univers, surtout dans l'Italie et dans les Gaules. Les peuples chrétiens semblaient se disputer entre eux à qui élèverait les églises les plus belles et les plus riches : on eût dit que le monde entier, d'un commun accord, avait dépouillé ses antiques haillons pour se couvrir d'églises neuves comme d'une blanche robe. »

Au milieu de cet élan de ferveur religieuse, on apprit que le khalife fatimite d'Égypte avait fait détruire de fond en comble l'église du saint sépulcre. Alors, comme on ne pouvait punir ce sacrilége sur son auteur, l'indignation qu'il inspira se porta sur les Juifs, qu'on persécuta, et sur les chrétiens qui étaient sortis du giron de l'Église. On découvrit en 1012 à Orléans une secte de manichéens : le roi Robert s'empressa de les faire juger, et livra ensuite au bras séculier, treize de ces hérétiques qui avaient refusé d'abjurer leurs erreurs.

Ascendant que prend la maison des Capétiens : fondation de la première maison capétienne de Bourgogne (1016). — Malgré la nullité à laquelle Robert était condamné par son caractère comme par la puissance de ses voisins, il ne laissa pas échapper l'occasion d'agrandir les domaines de sa maison. Henri, duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, étant mort sans enfants (1002), son héritage fut revendiqué par Othe Guillaume, comte de Besançon, qui n'avait d'autre titre que d'être le plus puissant seigneur du pays. Mais Robert, aidé de son fidèle allié Richard II de Normandie, dirigea deux expéditions contre la Bourgogne, et à la suite d'une guerre qui dura douze ans, les deux partis conclurent un accommodement. Othe Guillaume garda la Franche-Comté, ainsi que les comtés de Dijon et de Mâcon ; le reste de la Bourgogne, avec le titre de duc, fut donné à Henri, troisième fils du roi (1016). Plus tard, lorsque Henri, par la mort de son frère aîné et l'incapacité du second, eut été appelé au trône, il se démit de son duché en faveur de son jeune frère Robert (1032), qui fut la tige de la première maison capétienne de Bourgogne que nous verrons s'éteindre en 1361.

Quelques années après, un accroissement plus considérable de puissance fut offert au roi de France. L'empereur Henri II étant mort

en 1024, les Germains partagèrent leurs suffrages entre deux compétiteurs. Les Italiens crurent pouvoir profiter de cette circonstance pour se soustraire au joug de la Germanie et offrirent à Robert la couronne impériale pour lui ou pour un de ses fils. En Lorraine, le parti français se releva et manifesta l'intention de se donner aux Capétiens. Mais, comme Conrad le Salique venait enfin de réunir toute l'Allemagne sous ses lois, Robert recula devant ce redoutable rival et refusa les deux couronnes qu'on lui avait offertes. Cet acte de prudence lui permit de terminer son règne en paix (1031), après avoir assuré la couronne à son fils Henri, qu'il fit sacrer à Reims (1027) contrairement à l'avis de Constance qui aurait voulu élever au trône Robert, le troisième des fils qui lui restaient.

Henri Ier (1031-1060). — L'avénement du troisième roi capétien fut troublé par une guerre civile. Constance, qui portait à Henri une haine de marâtre, souleva contre lui la plupart des villes du domaine royal et gagna même le comte de Champagne. Elle voulait mettre la couronne sur la tête de Robert. Henri se vit presque entièrement abandonné; mais, dans sa détresse, il eut recours au duc de Normandie, et la puissante main de Robert le Diable aplanit devant lui tous les obstacles. Les troupes normandes ravagèrent si cruellement les terres des vassaux rebelles, que tous se hâtèrent d'implorer leur pardon; Constance elle-même céda aux reproches de son oncle Foulques-Nerra et se réconcilia avec son fils. Robert de Bourgogne, au nom duquel avait eu lieu cette levée de boucliers, garda son duché et Henri Ier sa couronne. Il lui fallut d'ailleurs payer assez chèrement les secours de son allié Robert le Diable. Le Normand se fit concéder la suzeraineté du Vexin français : on appelait ainsi le territoire compris entre l'Oise et l'Epte; la frontière normande se trouvait dès lors à sept lieues de Paris (1032).

Henri Ier ne tient pas, du reste, dans l'histoire de ce siècle plus de place que Robert II. « Nous avons vu, dit la chronique d'Anjou, Robert régner dans la dernière inertie, et nous voyons maintenant son fils, le roitelet Henri, ne pas dégénérer de la paresse paternelle. » Encore est-il juste de remarquer que l'inaction de Robert II tenait en grande partie à ses vertus, au lieu que celle de Henri vint toujours de sa faiblesse et de sa versatilité. Plus d'une fois il essaya d'agir, se montra hors de ses domaines; mais, incapable d'un effort prolongé, il retournait bien vite à son oisiveté habituelle. Ainsi, en 1037, les deux fils du fameux comte de Champagne Eudes II s'étant ligués contre le roi avec son frère Eudes, c'est par l'épée du comte Geoffroy-Martel, le vaillant successeur en Anjou de Foulques-Nerra, que Henri triompha de la coalition. Si, en 1046, il secourt

uillaume de Normandie, le fils naturel de Robert le Diable, me-cé par ses barons révoltés, c'est pour l'attaquer huit ans plus tard concert avec Geoffroy-Martel. Mais les défaites de Mortemer (1054) de Varaville (1058) le dégoûtent de la guerre, et il se hâte de trai-:. Enfin en 1051 il n'osa défendre contre l'empereur Henri III son ssal Baudouin, et laissa ce comte de Flandre, le premier, le plus :he et le plus puissant des comtes français, prêter hommage à l'em-reur d'Allemagne (1056).

Mariage de Henri Ier avec Anne de Russie. Sacre de son fils Philippe. · Henri Ier ne joua jamais un rôle bien actif dans les guerres que s grands vassaux se faisaient autour de lui, et quant à sa vie ivée, les chroniques seraient à peu près muettes sur son compte ıns l'alliance étrange qu'il contracta avec Anne de Russie, la fille u grand-duc Iaroslaw, dont le grand-père maternel, Romanus II, mpereur d'Orient, descendait, disait-on, de Philippe de Macé-oine. Si l'on songe que Hugues Capet avait déjà eu la pensée de narier son fils avec une princesse de Constantinople, on recon-naîtra que les Capétiens cherchaient à se créer une antiquité et une égitimité classiques. Henri eut de cette princesse deux fils, dont l'aîné reçut le nom grec de Philippe en mémoire de l'origine supposée des ancêtres de sa mère[1]. C'est ce fils que Henri, suivant l'usage de ses pères, fit sacrer roi l'année qui précéda sa mort. La cérémonie se fit dans l'église de Reims avec un éclat et une pompe extraordinaires; quatre archevêques, vingt évêques, vingt-neuf abbés et la plupart des grands du royaume ou leurs envoyés y furent présents, et tous, après l'onction sainte, crièrent par trois fois : « Nous approuvons, nous consentons qu'il en soit fait ainsi. » Cette imposante réunion de prélats, ce concours inouï jusqu'alors des principaux seigneurs de France, cet appareil déployé pour le couronnement d'un enfant de sept ans, n'étaient pas un hommage rendu à la personne de Henri, mais à son titre. Malgré la faiblesse des successeurs de Hugues Ca-pet, la royauté avait fait dans l'opinion des progrès considérables.

Philippe Ier (1060-1108). — Philippe Ier fut reconnu roi l'année suivante sous la tutelle de son oncle le comte de Flandre, dont son père avait cru prudent de lui assurer la protection au moment où la vieille alliance des ducs de Normandie allait faire défaut à la maison de France. Baudouin, pendant sa courte régence (1060-1067), ne ré-pondit pas aux espérances de Henri Ier : il compromit pour l'avenir les intérêts du royaume qu'il devait défendre, en n'empêchant pas et même en favorisant la conquête de l'Angleterre par Guillaume de

1. Le second s'appelait Hugues; il devint comte de Vermandois.

Normandie (1066). Il est vrai que le duc avait promis de tenir l'Angleterre comme fief de la France; mais lorsqu'il sera devenu roi, il refusera l'hommage pour la Normandie, et ses querelles avec Philippe Ier vont donner le signal de la longue rivalité qui doit, pendant plusieurs siècles, diviser la France et l'Angleterre.

A peine affranchi de la tutelle du comte de Flandre (1067), Philippe commença son règne, qui fut un des plus longs de la monarchie capétienne, mais aussi un des plus nuls et des plus honteux, si l'on considère le rôle personnel que joua le roi. Spectateur indifférent des grands événements qui agitèrent la France et l'Europe, il fit quelques guerres sans portée comme sans profit et s'attira les anathèmes de l'Église par le scandale de sa vie privée et par l'odieux trafic qu'il fit des choses saintes.

Guerre de Flandre (1071).—Baudouin V avait laissé deux fils, dont l'aîné, Robert, avait acquis les comtés de Frise et de Hollande en épousant Gertrude, la veuve du comte Florent, tandis que son jeune frère, Baudouin VI, avait recueilli l'héritage de leur père commun. Bientôt la guerre éclata entre les deux frères, et après la défaite et la mort de Baudouin VI, Robert envahit ses États au préjudice de son neveu Arnould. Sollicité par ce jeune prince et par sa mère Richilde, Philippe Ier marcha contre Robert le Frison (1071); mais à peine était-il engagé au milieu des canaux de la West-Flandre, qu'il fut assailli et mis en déroute près de Cassel. Le jeune Arnould fut tué les armes à la main, et Philippe, réduit à fuir, abandonna la Flandre à Robert le Frison, avec qui il s'empressa de faire la paix en épousant sa fille, Berthe de Hollande.

Guerres contre Guillaume le Conquérant (1075-1087).—Jaloux d'une puissance dont il n'avait pas su arrêter les développements, Philippe chercha à susciter des embarras à Guillaume le Conquérant. Non content d'appuyer la résistance du duc de Bretagne, Allan-Fergant, qui refusait de rendre hommage au duc de Normandie, et de contraindre Guillaume à abandonner le siége de Dol (1075), il soutint constamment dans sa révolte le fils aîné de Guillaume, Robert, qui voulait se faire céder par son père le gouvernement de la Normandie. Guillaume, irrité, réclama la restitution du Vexin français, dont Henri Ier avait jadis cédé la suzeraineté à Robert le Diable, mais qu'il avait repris pendant la minorité de Guillaume; en même temps, il se jeta sur la ville de Mantes, qu'il réduisit en cendres, et il allait peut-être venger sur l'Ile-de-France une grossière plaisanterie de Philippe, lorsque sa mort arrêta les hostilités (1087).

Désordres de Philippe Ier; ses démêlés avec la papauté. — C'est à ces quelques guerres dénuées de grandeur et d'intérêt que se borne le

rôle politique de Philippe Ier. Indolent et débauché, étranger à tout ce qui se faisait de grand autour de lui, inaccessible aux nobles passions, au saint enthousiasme qui emportaient alors les chrétiens vers la Palestine, insensible à la lutte que la papauté soutenait alors contre l'Empire pour la réforme de l'Église, Philippe faisait un honteux commerce des bénéfices ecclésiastiques. C'était étrangement s'éloigner de la voie qu'avaient suivie ses ancêtres. Aussi la papauté exprimait-elle son indignation dans une lettre adressée, en 1074, par Grégoire VII aux prélats français : « Tout ce qui peut se faire d'ignominieux, de sanguinaire, d'abominable, se pratique impunément dans le royaume de France et a passé en usage par une longue licence. C'est votre roi ou plutôt votre tyran qui, à la persuasion du diable, est la cause de toutes ces calamités. Il a souillé sa jeunesse de mille infamies. Aussi faible que misérable, il ne sait point diriger les rênes du royaume qui lui est confié, et non-seulement il abandonne son peuple au vice en relâchant les liens de l'obéissance, mais il l'encourage par son exemple à tout ce qu'il n'est permis ni de faire ni de raconter. Il ne lui suffit point d'avoir mérité la colère de Dieu par une multitude de sacriléges, de parjures, d'adultères; il vient, à la manière d'un brigand, d'enlever de grandes sommes à des marchands qui, de toutes les contrées de la terre, se rendaient à je ne sais quelle foire en France. »

Ce ne fut point assez pour Philippe de s'attirer pour ses actes simoniaques les admonitions de l'Église : il se fit excommunier pour adultère. Lassé de Berthe de Hollande, avec qui il était marié depuis plus de vingt ans, il la relégua au château de Montreuil et prit pour épouse Bertrade de Montfort, qu'il avait enlevée à son mari, Foulques le Rechin, comte d'Anjou et de Touraine (1092). Excommunié, interdit, privé de sa couronne, Philippe se soumit à cette dégradation. Rétabli dans la communion de l'Église par le pape Pascal II, à qui il avait promis de faire pénitence, il n'en continua pas moins sa vie déréglée et passa le reste de son règne à quitter, reprendre, abandonner et reprendre encore Bertrade. C'est lorsqu'il était ainsi frappé d'incapacité par l'Église qu'il se décida à associer son fils Louis à la couronne et à résigner le pouvoir entre ses mains (1100). C'est avec ce jeune prince que va commencer une vie nouvelle pour la royauté française, qui sort enfin de la longue léthargie où elle s'était endormie sous les premiers Capétiens.

IV. Expéditions glorieuses entreprises par les Français pendant le onzième siècle. — Pendant que la royauté capétienne se montrait si faible et si inerte, tout s'agitait autour d'elle : l'Église se régénérait

sous la main vigoureuse de Grégoire VII; l'Europe se passionnait pour la querelle des investitures; toute la chrétienté, emportée par un sublime élan de ferveur religieuse, allait disputer aux infidèles le tombeau du Sauveur. Les Français surtout prenaient une large part à cette activité universelle : c'étaient eux qui jouaient le principal rôle dans la première croisade; c'étaient eux qui donnaient le signal de la révolution communale, eux enfin qui, sous le nom de Normands et de Bourguignons, allaient fonder les royaumes d'Angleterre, des Deux-Siciles et de Portugal.

Fondation par les Normands du royaume des Deux-Siciles. — De toutes les entreprises guerrières du onzième siècle, la conquête du royaume des Deux-Siciles par les Normands est peut-être la plus hardie et la plus singulière. En 1015, quarante pèlerins normands qui revenaient de la terre sainte abordent à Salerne; ils trouvent la ville assiégée par une bande de Sarrasins et les habitants prêts à composer pour leur vie avec les infidèles; nos pèlerins s'en indignent, prennent leurs lances, montent à cheval, tombent comme la foudre sur les mécréants et les mettent en pleine déroute. De retour au pays, ils n'eurent garde de passer sous silence ce belliqueux incident de leur pèlerinage; ils montrèrent les belles étoffes, les meubles artistement travaillés que le prince de Salerne leur avait donnés par reconnaissance. La vue de ces richesses et surtout des fruits délicieux du Midi excita dans toute la contrée une fermentation incroyable: les Normands étaient avides de *gaagner* et n'avaient pas entièrement perdu le goût des aventures.

L'émigration recommença comme aux plus beaux jours du neuvième siècle, mais cette fois vers l'Italie méridionale. Chevaliers ou manants, riches ou pauvres, ils partaient isolément ou par bandes, portant la plupart un haubert sous la robe de pèlerin et une bonne épée en guise de bourdon. On les accueillit comme le méritait leur courage, et ils se mirent à la solde des divers princes qui se partageaient ou plutôt se disputaient le midi de la Péninsule. Aversa, qu'ils reçurent du duc de Naples, fut leur premier établissement (1028).

Ils n'étaient encore que des mercenaires : une perfidie de leurs patrons en fit des conquérants; trois vaillants hommes, tous les trois fils d'un petit seigneur de Coutances nommé Tancrède de Hauteville, venaient d'arriver à Aversa, lorsque le patrice grec Maniacès vint proposer aux Normands de conquérir la Sicile sur les Sarrasins : ils acceptèrent, battirent l'ennemi; mais le Grec voulut les frustrer de leur solde. Alors ils repassèrent le détroit et, au nombre de douze cents, mirent en déroute les soixante mille hommes du patrice dans

cette même plaine de Cannes où Annibal avait détruit deux armées romaines. Cette victoire leur donna la Pouille, qu'ils divisèrent en douze comtés et où ils établirent une forte république féodale (1043) dont Guillaume Bras-de-Fer, et après lui Humfroy et Robert Guiscard ou l'Avisé (1057), devinrent successivement les chefs. Tous les trois étaient fils de Tancrède de Hauteville.

Comme ils ne vivaient guère que de pillage, ils eurent bientôt pour ennemis tous leurs voisins, et le pape Léon IX mena contre eux une armée formidable d'Allemands et de Grecs. Les Normands furent encore vainqueurs à la bataille de Civitata; et le pape, prisonnier, mais traité avec respect, consentit à légitimer leurs conquêtes (1053). Deux bulles, l'une de 1056, l'autre de 1059, rendues à l'instigation d'Hildebrand, accordèrent aux chefs normands l'investiture de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, à la condition de l'hommage et d'un tribut de douze deniers par charrue : heureuse et sage concession qui mit au service du saint-siége l'épée de ces redoutables soldats. En 1084, Robert Guiscard délivra Grégoire VII, assiégé dans Rome par l'empereur Henri IV. Ce gentilhomme de mince fortune, mais d'un grand cœur et d'une habileté profonde, sut en moins de quinze ans asseoir la domination des Normands sur toute l'Italie méridionale et imposer l'obéissance à ses anciens compagnons. Il poursuivit les Grecs au delà de la mer Ionienne, et il allait conquérir l'empire d'Orient, quand la mort vint l'arrêter dans l'île de Céphalonie (1085).

Ce ne furent pourtant pas ses héritiers directs qui constituèrent le royaume des Deux-Siciles. Pendant la lutte de Robert contre les Byzantins, son frère Roger avait passé le détroit de Messine. Après trente ans d'efforts héroïques, il enleva la Sicile aux Sarrasins et fut reconnu par le pape grand-comte et légat héréditaire du saint-siége (1092). Son fils Roger II réunit par la mort de Guillaume le duché de Pouille et de Calabre au grand-comté de Sicile, et reçut de la cour de Rome le titre de roi des Deux-Siciles (1130).

Tableau généalogique des descendants de Robert Guiscard et de Roger.

TANCRÈDE DE HAUTEVILLE.

- ROBERT GUISCARD, duc de Pouille et de Calabre, 1059, † 1085.
  - ROGER Ier, duc, 1085, † 1111.
    - GUILLAUME Ier, duc, 1111, † 1127.
- ROGER Ier, grand comte de Sicile, 1060, † 1101.
  - ROGER II, comte de Sicile, 1101, duc de Pouille, 1127, roi des Deux-Siciles, 1130, † 1154.
    - GUILLAUME Ier, le Mauvais, 1154, † 1166.
      - GUILLAUME II, le Bon, 1166, † 1189.
    - CONSTANCE, épouse l'empereur HENRI VI, 1189 † 1197.
      - FRÉDÉRIC de Hohenstauffen, 1198, † 1250.

7. Fondation par Henri de Bourgogne du royaume de Portugal (1090). — Mais l'ardeur guerrière et l'esprit chevaleresque n'étaient pas le privilége exclusif des Normands. A la même époque, un Français conquérait sur les Maures d'Espagne le pays entre le Minho et le Douro et fondait le royaume de Portugal. Alphonse VI, roi de Castille, ayant épousé Constance de Bourgogne, une foule de nobles bourguignons passèrent les Pyrénées à la suite de cette princesse, tout joyeux d'aller combattre les infidèles sous la bannière du roi Alphonse et aux côtés du Cid. Henri, arrière-petit-fils du roi Robert et neveu d'Eudes de Bourgogne, se distingua entre tous par sa vaillance, et le roi de Castille ne crut pas trop récompenser la chevalerie française des services qu'elle lui avait rendus, en conférant le titre de comte de Portugal au plus illustre de ces héroïques aventuriers (1090). Le fils de Henri de Bourgogne, Alphonse le Conquérant, remporta sur les musulmans, à Ourika, une victoire si brillante et si complète que ses soldats le proclamèrent roi sur le champ de bataille (1139), et, trois ans après, ce titre lui fut formellement conféré, pour lui et ses descendants, par les cortès portugaises réunies à Lamégo (1142).

QUINZIÈME LEÇON.

Programme. — Exposition du système féodal. — Asservissement de la plus grande partie des anciens hommes libres; mais le servage est substitué à l'esclavage. — Description féodale de la France. — Géographie sommaire de l'Europe féodale.

I. *Exposition du système féodal.* — Origine de la féodalité; ses développements. — Fusion de la souveraineté et de la propriété. — Hiérarchie féodale. — Nature des relations féodales. — Hommage, foi, investiture. — Obligations du vassal envers son suzerain : 1° obligations morales ou devoirs. — 2° Obligations matérielles ou services : 1° service militaire; 2° service de cour ou fiance; 3° la justice; 4° les aides. — Les droits féodaux ou redevances : droits de relief, de rachat, de déshérence et de confiscation, de tutelle ou de garde-noble, de mariage, d'aubaine, de gîte, de bris, d'épave, de chasse et de garenne. — Devoirs du suzerain envers le vassal. — Jugement par les pairs. — Coutumes locales. — Duel judiciaire; droit de guerre privée. — Des classes non nobles. — De la population agricole et des changements qu'elle a subis depuis la conquête : le servage est substitué à l'esclavage. — Condition des serfs : redevances et corvées. — Résultats heureux du régime féodal.

II. *Géographie féodale de la France.* — Limites de la France. — Ancien duché de France. — Démembrement du duché de France; le domaine royal et les vassaux du domaine. — Anciens vassaux du duché de France; maison d'Anjou; maison de Vermandois; maison de Chartres. — Grands vassaux de la couronne : duché de Normandie; duché de Bourgogne; duché d'Aquitaine et de Gascogne; comté de Toulouse; comté de Champagne; comté de Flandre; comté de Barcelone. — Fiefs ecclésiastiques.

III. *Géographie sommaire de l'Europe féodale.* — Europe septentrionale : 1° Angleterre ; 2° principauté de Galles ; 3° Écosse ; 4° Irlande ; 5° Danemark ; 6° Suède ; 7° Norwége ; 8° Russie. — Europe centrale : 1° Empire romain-germanique ; royaume de Germanie ; royaume d'Arles ; royaume d'Italie ; 2° Pologne ; 3° Hongrie ; 4° Slavonie ; 5° Cumanie. — Europe méridionale : 1° Espagne ; États musulmans ; États chrétiens ; 2° États normands d'Italie ; 3° empire grec.

I. Exposition du système féodal. Origine de la féodalité. Ses développements. — La féodalité est cette forme de gouvernement qu'a revêtue une partie de l'Europe du dixième au treizième siècle, et qui a eu pour caractère distinctif de confondre les droits de souveraineté avec ceux de propriété. Si son règne commence au moment où finit celui des Carlovingiens, il ne faut pas croire pour cela que la féodalité soit une nouveauté née de l'anarchie et des convulsions qui signalèrent la dissolution de l'empire de Charlemagne. C'est, au contraire, une vieille institution dont nous avons reconnu les éléments essentiels partout où s'est accomplie la conquête barbare, et dont l'origine appartient à une époque bien antérieure à l'invasion elle-même. Obscurcie, entravée, altérée quelquefois par les institutions impériales qui avaient survécu à l'empire, elle n'en ressort pas moins directement de l'organisation sociale qui dominait en Germanie. Il faut, pour en retrouver l'idée mère, remonter à la constitution même des familles germaniques, que Tacite et César nous représentent comme renfermant trois classes différentes de personnes : 1° le père, la mère et les enfants, avec les ascendants et les collatéraux à tous les degrés ; 2° les compagnons ou les vassaux, hommes de condition libre, nourris à la table du maître et engagés à des obligations personnelles qui, aux yeux des Germains, subalternisaient sans avilir ; 3° les *coloni*, les *liti*, les *aldiones* et les *servi*, qui vivaient sur la terre du père de famille moyennant certaines redevances censuelles[1] que les barbares regardaient comme une marque constante d'infériorité sociale. C'est dans cette triple division de la famille germanique qu'on peut retrouver les trois éléments du fief : le suzerain, les vassaux et les sujets ; c'est dans les relations existant entre les trois classes de personnes qui la composaient qu'on doit aller rechercher l'origine des relations féodales ; mais en tenant compte toutefois des changements qu'elles dûrent subir lorsqu'après l'invasion la terre se fut substituée aux présents qu'à l'époque antérieure, les chefs faisaient à leurs compagnons pour solder leurs services. Sans doute ce fut d'après des relations qui dans la Germanie étaient purement personnelles que la terre se classa

1. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono injungit. (*Tacite.*)

immédiatement après la conquête sous le nom de bénéfices; mais elle les modifia, leur communiqua ses propres caractères, et, par une conséquence nécessaire de la puissance d'attraction dont elle est douée, elle finit par prendre sur les personnes un ascendant tellement marqué, qu'elle peut être envisagée comme le fondement du régime féodal, dont les relations personnelles d'outre-Rhin sont néanmoins la première base. Déjà, en signalant cette révolution[1], nous avons laissé entrevoir comment les progrès de la féodalité allaient être intimement liés aux transformations successives que devait subir la propriété territoriale.

Des deux espèces de propriété que nous avons trouvées existant simultanément après l'invasion, l'une, l'alleu, s'est resserrée graduellement du cinquième au dixième siècle, et a presque entièrement disparu pour s'absorber dans la propriété bénéficiaire. Le bénéfice, au contraire, sur lequel reposent toutes les relations du vasselage, ne devint pas seulement la forme générale de la propriété; il tendit à se régulariser et à sortir de l'état d'instabilité dans lequel nous l'avons trouvé après la conquête[2]. Lorsque par l'édit de Quiersy-sur-Oise (877) Charles le Chauve eut consacré en principe ce que ses devanciers avaient reconnu bien des fois en fait, l'hérédité des bénéfices fut définitivement admise, et à partir du dixième siècle elle n'eut plus besoin de *confirmations royales* pour n'être remise en question par personne. L'hérédité des offices royaux fut, comme on le sait[3], le complément de la révolution qui avait consacré le principe de l'hérédité des bénéfices, et dès lors le régime bénéficiaire, ou mieux le régime *féodal*, du mot nouveau de *fief* qui venait de prévaloir sur celui de *bénéfice*, dont il est synonyme[4], envahit l'ordre civil tout entier et s'empara de proche en proche des relations les plus simples de la vie commune. Toutes choses furent données en fief: la *gruerie* ou juridiction des forêts, les droits de *chasse*, de *pêche*, de *péage*, d'*escorte*; les *places du change*, les *baraques des foires*, les *étuves publiques*, les *fours*, les *moulins*, les *pressoirs banaux*, les *essaims d'abeilles*, et jusqu'à des *rentes* que les seigneurs constituèrent à ceux qu'ils voulaient avoir pour vassaux. Telle fut la force d'attraction que la féodalité exerçait autour d'elle, qu'elle entraîna la société religieuse elle-même dans son orbite. Les évêques soumirent aux lois du vasselage les moines et les clercs qui relevaient de leur autorité épiscopale, et les églises donnèrent en fief leur casuel, le

1. Voir page 118 et suivantes.
2. Voir pages 120 et 121.
3. Voir page 287.
4. Voir page 120, note 2.

revenu des baptêmes et des relevailles. « Les éléments les plus étrangers en apparence à la féodalité, l'Église, les communes, la royauté, furent contraints de s'y accommoder. Les églises devinrent suzeraines et vassales, les villes eurent des seigneurs et des vassaux, la royauté se cacha sous la suzeraineté. » (*Guizot.*)

Fusion de la souveraineté et de la propriété. — Lorsqu'au dixième siècle le régime féodal eut définitivement prévalu, lorsque les offices royaux furent avec les bénéfices devenus héréditaires, et lorsqu'enfin la classe des hommes libres eut disparu pour entrer dans les liens du vasselage, tout possesseur de fief, grand ou petit, se trouva posséder dans ses domaines tous les droits de la souveraineté; c'est-à-dire qu'il put faire la guerre, rendre la justice, battre monnaie, lever des impôts et exercer tous les droits qui de nos jours n'appartiennent qu'au gouvernement.

Ce caractère essentiel de la féodalité n'est pas seulement le résultat de la révolution qui vient de briser le sceptre des Carlovingiens et d'anéantir toute autorité centrale. C'est moins dans cette révolution que dans les souvenirs d'outre-Rhin qu'il faut aller en chercher l'origine; car tous les monuments historiques de l'époque mérovingienne, comme les Capitulaires des Carlovingiens, attestent qu'après la conquête le chef avait conservé dans son domaine la même autorité qu'il exerçait jadis dans sa maison.

Ainsi les Carlovingiens ne se contentent pas de reconnaître la légitimité des liens vassalitiques[1] et de déterminer les seuls cas dans lesquels le vassal peut quitter son seigneur[2]; mais bien loin de combattre les priviléges féodaux, ils vont jusqu'à reconnaître au seigneur le droit de faire la guerre et d'y entraîner ses vassaux[3], tout aussi bien que le droit de leur rendre la justice[4]. Les droits de souveraineté

1. Quod nullus seniorem dimittat, postquam ab eo acceperit, valente solido uno. (*Capit. de Charlemagne*, an 813.)

2. Si quis seniorem suum dimittere voluerit, et ei approbare potuerit unum de his criminibus : id est primo capitulo, ut senior eum injuste in servitio redigere voluerit; secundo capitulo, si in vita ejus conciliaverit; tertio capitulo, si senior vassalli sui uxorem adulteraverit; quarto capitulo, si evaginato gladio super eum voluntarie occurrerit; quinto capitulo, si senior vassalli sui defensionem facere potest, postquam ei ipse manus suas commendaverit, et non fecerit, liceat vassallum eum demittere. (*Capit. de Louis le Déb.*, an 816.)

3. Si quis de fidelibus nostris contra adversarium suum pugnam aut aliquod certamen agere voluerit, et convocaverit ad se aliquem de comparis suis, ut ei adjutorium præbuisset, et ille noluit, et exinde negligens permansit, ipsum beneficium quod habuit auferatur ab eo. (*Capit. de Charlemagne*, an 813.)

4. Et volumus atque jubemus, ut vassalli episcoporum, abbatum et abbatissarum atque comitum et vassorum nostrorum, talem legem et justitiam apud seniores suos habeant, sicut eorum antecessores apud illorum seniores tempore antecessorum habuerunt. (*Adnuntiatio Caroli regis*, an 869.)

étaient donc depuis longtemps confondus avec ceux de la propriété, et leur confusion constituait une masse de petits gouvernements domestiques qui avaient vécu à l'abri du gouvernement central que les descendants de Clovis et ceux de Charlemagne avaient successivement essayé de fonder. Les bases de la société féodale étaient donc déjà toutes placées lorsque l'anarchie qui signala la chute de l'empire carlovingien vint en hâter les développements. Les invasions des Northmans avaient habitué les populations à chercher un abri derrière les forteresses dont les seigneurs hérissèrent le sol, et pendant qu'en l'absence de toute autorité centrale les grands propriétaires, sur leurs domaines, jouissaient sans entraves de tous les droits de la souveraineté, les ducs, les comtes et tous les officiers royaux, dans leurs gouvernements, exerçaient en leur propre nom tous les pouvoirs qu'ils n'avaient exercés jusqu'alors que par délégation.

Hiérarchie féodale. — A la société générale la féodalité avait donc substitué une foule de sociétés particulières, et partagé le sol en une foule de petits États inégaux, distincts et indépendants les uns des autres, mais entre lesquels le temps devait tendre à établir une gradation de droits et de devoirs réciproques qui a constitué ce qu'on appelle la hiérarchie féodale. En même temps, en effet, que la propriété a réussi à devenir héréditaire, la relation personnelle du vassal au suzerain, dont cette propriété était la garantie, perdit quelque chose de sa liberté primitive. Elle devint elle-même héréditaire et engagea les enfants aussi bien que les pères. L'ordre social ne fut donc alors autre chose qu'une hiérarchie de terres possédées par des guerriers relevant les uns des autres à divers degrés et formant une chaîne qui part de la tourelle du simple chevalier pour remonter jusqu'au donjon royal.

Mais les possesseurs de fiefs restèrent longtemps étrangers les uns aux autres, et la hiérarchie féodale ne fut, on peut le dire, jamais régulièrement constituée. Parmi les causes nombreuses qui devaient contribuer à entretenir l'anarchie, nous citerons ces bizarreries qui rendaient beaucoup de seigneurs vassaux les uns des autres : tel qui tenait des terres de plusieurs suzerains pouvait être requis à la fois du service militaire par deux chefs ennemis; tel autre petit feudataire se trouvait avoir pour vassal un prince souverain, comte, duc, roi même [1], comme étant suzerain d'une terre échue à ce dernier par heritage ou autrement. D'un autre côté, le pouvoir

1. Le roi de France était vassal des moines de Saint-Denis, attendu que la tour du Louvre avait été bâtie sur un terrain appartenant à leur abbaye, et il leur payait pour ce fief trente sous parisis par an.

e chaque seigneur vis-à-vis de ses supérieurs et de ses inférieurs épend longtemps de son caractère personnel ou de circonstances ocales, et dans toute la chaîne féodale il n'y a pas un pouvoir ssez fort ou assez respecté pour être en état d'imposer la loi ux autres et de garantir les droits ou l'accomplissement des devoirs e chacun. Le roi lui-même, que l'idéal de la féodalité place en tête le l'échelle, n'a quelque moyen de force et d'action qu'en qualité de eigneur du duché de France. En tant que roi, il n'apparaît ni omme le premier magistrat de la société, ni comme le dépositaire l'un pouvoir central : il est uniquement le propriétaire nominal des iefs relevant de la couronne, et dont les possesseurs, comme les ducs de Normandie, d'Aquitaine et de Bourgogne, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Vermandois (plus tard de Champagne), portent spécialement le titre de *grands vassaux* ou de *pairs de France*, mais dont la subordination, comme les faits l'ont déjà démontré, n'était réelle qu'à la condition que le roi fût assez fort pour l'obtenir. Au delà du cercle formé par les grands feudataires autour de la royauté, son autorité est nulle, puisqu'elle ne peut s'exercer sur les vassaux de ces grands seigneurs que par leur intermédiaire. Ce fut précisément l'absence de tout pouvoir supérieur capable d'intervenir à tous les degrés de l'échelle sociale pour y garantir les droits de chacun, qui fit que l'association des possesseurs de fiefs n'a jamais été réelle et efficace, et n'a existé que dans l'imagination des publicistes modernes. « En fait, jamais la société féodale ne put tirer de son sein un principe d'ordre et d'unité suffisant pour en faire une société générale et tant soit peu régulière : ses éléments, c'est-à-dire les possesseurs de fiefs, furent toujours entre eux dans un état d'incohérence et de guerre, obligés de recourir sans cesse à la force. » (*M. Guizot.*) Du jour, en effet, où ce pouvoir supérieur commença à intervenir dans tous les rangs de la hiérarchie féodale pour y maintenir la justice et la paix, de ce jour la féodalité, envahie par la royauté, perdit son indépendance absolue, et vit commencer la période de sa décadence. Au reste, ce n'est pas seulement l'absence d'un pouvoir unique partout présent à la fois qui condamnait la hiérarchie féodale à cet état d'incohérence signalé par M. Guizot; l'absence d'un lien commun entre tous les possesseurs de fiefs s'opposait également à toute association générale. Dans le régime féodal, les relations n'existaient réellement qu'entre le vassal et le suzerain; mais, de même que les grands feudataires étaient indépendants et complétement étrangers les uns aux autres, de même aussi les vassaux qui vivaient sous une même suzeraineté, une fois qu'ils s'étaient acquittés de leurs obligations envers leur

chef, jouissaient dans leurs fiefs d'une entière indépendance, y restaient isolés, sans rapports fréquents ni obligatoires avec leurs égaux, et n'ayant entre eux de commun que le nom de pairs, *pares*, par lequel ils étaient désignés.

Nature des relations féodales. — Si l'on veut étudier dans la société féodale ce qu'il y a de réel et par conséquent de saisissable, il faut descendre dans l'intérieur du fief où vit le suzerain avec ses vassaux et ses colons. Le fief, comme nous l'avons déjà dit, a conservé l'image de la famille germanique, qui s'y retrouve en effet dans ses éléments essentiels et avec la plupart des institutions qui la régissaient.

La famille germanique se composait de trois catégories de personnes, les parents, les vassaux et les colons, vivant sous le patronage, c'est-à-dire dans le *mundium* du chef qui répondait devant l'État comme devant la justice de tous ceux qui dépendaient de lui, était investi d'une autorité spéciale sur leurs personnes et sur leurs biens, et exerçait une tutelle qui, si elle lui conférait certains droits, lui imposait certaines obligations. Il y avait donc une sorte de contrat entre le chef et les membres de la famille : l'un devant aide, appui et protection, les autres engagés soit à des services personnels, soit à des redevances censuelles et territoriales.

Dans le fief, ces différentes catégories de personnes ont conservé leur place respective, et toutes les institutions qui les régissaient se reproduisent avec les changements que le temps et la conquête ont dû leur faire subir. Depuis que la propriété territoriale s'est substituée à la framée sanglante ou au cheval de bataille que le chef jadis donnait à ses compagnons, les vassaux (*geisel*, compagnon) reçoivent des terres comme les colons, mais des terres auxquelles ils communiquent la noblesse du caractère qui n'a pas cessé de distinguer leurs relations avec le chef. Pour ces terres, en effet, ils continuent à n'être astreints qu'à des obligations personnelles, comme celles d'*ost* et de *cour*, tandis que le colon ou le lite, devenu le serf, a des obligations corporelles à remplir, une rente et un cens à payer. Aussi dans la féodalité distingue-t-on deux espèces de terres : la terre féodale, le fief ou la terre noble, sur laquelle repose tout l'édifice hiérarchique des seigneurs, des vassaux, des fiefs avec les conditions à peu près uniformes qui les lient les uns aux autres ; et la terre accensée ou la terre roturière, sur laquelle sont parqués les colons ou censitaires de toute espèce et de toute origine ; la première, tenue à foi et à hommage ; la seconde, à cens et à corvées.

Hommage, foi, investiture. — Quoique le contrat qui liait le vassal au seigneur reposât sur la propriété territoriale, et que le fief qui en était le gage fût devenu héréditaire, ce contrat néanmoins avait con-

servé son caractère primitif et était resté libre et personnel. Lorsque la relation féodale venait à se rompre par la mort d'une des parties contractantes, il fallait pour la renouer une sorte d'assentiment réciproque, et le fils n'héritait de son père qu'après avoir accompli la triple cérémonie de l'hommage, de la foi et de l'investiture.

L'hommage (*homagium, hominium*), par lequel le vassal se déclarait l'homme du suzerain, en raison de la terre qu'il allait tenir de lui, était de deux espèces : 1° l'hommage lige, qui obligeait au service personnel à l'armée, et qui ne laissait pas au vassal le droit d'affranchir sa personne de la vassalité en renonçant au fief; il se rendait à genoux, sans épée ni éperons, les mains dans celles du seigneur, et dans cette attitude le vassal prononçait la formule suivante : « Jeo deveigne vostre home de cest your en avant, de vie et de membres, et foy à vous porterai des tenements (des terres) que jeo claime de tenir de vous ; » 2° l'hommage simple, qui permettait au vassal de se faire remplacer dans le service militaire, comme de renoncer à l'obéissance du seigneur en rendant le fief. Dans ce cas, le serment se prêtait debout, l'épée au côté et les mains libres ; la formule était lue par le chancelier, et le vassal se bornait à répondre « voire » (*verum*), pour attester la sincérité de l'hommage. Nul autre que le seigneur ne pouvait recevoir l'hommage, qui se terminait ordinairement par un baiser. Après avoir prêté hommage à raison de sa terre, le vassal engageait sa foi et jurait d'accomplir tous les devoirs que lui imposait son titre d'homme du seigneur. Alors, la main sur l'Évangile, il prêtait serment en disant : « Ceo oyez vous, mon seignior, que jeo à vous sera fidèle et loyal et foy à vous portera des tenements que jeo claime à tenir de vous, et que loyalement à vous fera les coustumes et services que faire à vous doy as termes assignés, si comme moy aide Dieu et les saints. » Cette cérémonie était moins personnelle que la première, et ce serment pouvait être reçu par procureur. Le seigneur donnait ensuite l'investiture au vassal en lui remettant une branche d'arbre, une motte de gazon, une poignée de terre ou tout autre objet symbolique; moyennant quoi le vassal était en possession de son fief. Alors se trouvait renouée la relation féodale, dont le suzerain ne pouvait rompre les liens que dans le cas de *forfaiture* ou de trahison.

Obligations du vassal envers son suzerain. — Alors aussi commençait pour les parties contractantes une série de droits et de devoirs réciproques qui liaient l'un à l'autre le vassal au suzerain. Les obligations du vassal envers son seigneur étaient de deux espèces : les unes morales, qui constituaient des *devoirs ;* les autres matérielles, qui constituaient des *services*,

Obligations morales ou devoirs. — Les *Assises de Jérusalem*, ce code féodal rédigé par les seigneurs européens après la conquête de la terre sainte, énoncent longuement les devoirs du vassal : elles lui défendent d'offenser son seigneur dans son corps ou de permettre qu'il soit offensé par d'autres; de retenir la chose du suzerain; de rien machiner à son désavantage ou à son déshonneur; d'outrager sa femme ou sa fille. Elles lui ordonnent de le conseiller loyalement quand il en est requis; de lui céder son cheval sur le champ de bataille s'il vient à perdre le sien; de le tirer du danger s'il le voit aux prises avec l'ennemi, et de prendre sa place en captivité s'il est fait prisonnier.

Obligations matérielles ou services. — Les obligations matérielles imposées au vassal étaient au nombre de quatre : le service militaire ou d'*ost*, la foi ou *fiance*, la justice et les aides.

Service militaire. L'obligation du *service militaire* tient à l'essence même des institutions germaniques transplantées sur le sol de la conquête par l'antique compagnonage; elle se maintient sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, et apparaît dans la féodalité comme la base principale de la relation féodale. Lorsque le vassal en était requis par son seigneur, il devait le suivre à la guerre, seul ou avec un nombre d'hommes qui variait, comme la durée du service, selon la nature et l'importance du fief.

Service de cour ou fiance. Autrefois la réunion des leudes ne formait pas seulement l'armée du chef, elle composait encore son conseil et sa cour de justice. De même aussi dans la société féodale, le vassal doit, sur la réquisition de son suzerain, se rendre auprès de lui pour l'aider de ses conseils ou pour l'assister dans sa cour de justice; nul, en effet, ne pouvant être jugé que par ses *pairs*, chacun des pairs devait concourir au jugement de toutes les affaires portées devant le suzerain [1].

La justice. Le vassal était obligé de reconnaître la juridiction de son suzerain. Le droit qu'avait le seigneur d'administrer la justice à ses vassaux n'était pas une usurpation du pouvoir judiciaire par la féodalité; c'était une conséquence nécessaire de la constitution de la famille chez les Germains. Originaire d'outre-Rhin, il n'a fait que se développer après l'invasion, et bien avant l'organisation définitive de la féodalité, il est facile de reconnaître que les droits de propriétaire et de juge se confondent, même aux yeux du pouvoir central [2].

1. Ainsi Clovis, au moment de recevoir le baptême, demande l'avis de ses compagnons. Ainsi encore Clotaire II, après avoir fait Brunehaut prisonnière, la traduit devant l'armée, qui la condamne à mort.

2. Ainsi la constitution de 615 consacrait ce principe : « Episcopi vero vel

Ce droit, qui était absolu dans le principe, fut probablement restreint un peu plus tard, lorsqu'on finit par distinguer les hautes, les moyennes et les basses justices. « La première donnait au seigneur féodal le droit d'infliger une peine corporelle et même de condamner à mort ; la moyenne justice se bornait à des amendes ; enfin, la basse justice n'était qu'une juridiction de police. »

Les aides. Les aides (*auxilia*) étaient des secours pécuniaires que le vassal, dans le principe, fournissait volontairement à son seigneur, mais qui avec le temps devinrent obligatoires, et qui pouvaient être exigés dans les cas prévus par la coutume. Ces cas étaient ordinairement au nombre de cinq : 1° pour le roi, la défense du territoire, pour les seigneurs, le danger d'une guerre importante ; 2° le mariage de la fille aînée du suzerain ; 3° la promotion de son fils aîné à la dignité de chevalier ; 4° le voyage de la Palestine pour la défense ou la conquête des lieux saints ; 5° la rançon du seigneur s'il était prisonnier de guerre.

Les droits féodaux ou redevances. — Le contrat féodal, indépendamment des obligations qui tenaient à sa nature même, produisait en faveur du suzerain d'autres avantages qu'on a appelés droits féodaux et qui, comme les services, se rattachent à des principes dont l'origine est ancienne. Parmi ces redevances, en effet, les unes résultaient de ce droit de protection et de tutelle que le chef exerçait sur la personne et les biens de ses vassaux ; les autres étaient la conséquence de l'état primitif du bénéfice, qui, n'ayant d'abord été qu'un usufruit, laissait au donateur des droits de propriétaire qu'il a conservés alors même que le bénéfice est devenu héréditaire. Parmi ces droits féodaux, qui sont fort nombreux , il faut distinguer :

Le droit de *relief*, qui était fixé au revenu d'une année du fief, et que devait tout individu qui entrait en possession d'un fief par succession [1] ; le droit de *rachat*, qui imposait à l'acquéreur l'obligation de payer une indemnité en cas de vente ou d'échange d'un fief ; les droits de *déshérence* et de *confiscation*, par lesquels le fief faisait retour au suzerain quand le vassal mourait sans héritiers, ou qu'il avait encouru la déchéance par le refus des devoirs féodaux ; le droit de *tutelle* ou de *garde-noble*, en vertu duquel le suzerain, pendant la minorité de ses vassaux, prenait l'administration du fief et en

potentes, qui in aliis possident regionibus, judices vel missos discussores de aliis provinciis non instituant, nisi de loco, qui justitiam percipiant et aliis reddant. » (*Edictum Clotarii II.*)

1. « C'était sans doute, dit M. Lehuerou, la représentation et comme un souvenir de la part qui primitivement devait toujours revenir au seigneur dans la succession de ses hommes. »

jouissait : c'était comme une indemnité du service personnel que le vassal ne pouvait pas lui rendre; le droit de *mariage*, c'est-à-dire le droit qu'avait le seigneur de présenter un mari à l'héritière du fief[1], ou de l'obliger à choisir parmi ceux qu'il lui offrait. La femme pouvait se racheter de cette obligation et prendre un mari à son choix, mais à la condition de payer au suzerain une somme égale à celle que les aspirants lui avaient offerte pour obtenir sa main. Outre ces redevances, le suzerain avait encore certains droits dans ses domaines, comme le droit d'*aubaine* et de *bâtardise*, qui lui donnait la succession des étrangers et des bâtards morts sur ses terres; le droit de *gîte*, qui obligeait le vassal à loger son suzerain avec toute sa suite pendant un nombre de jours déterminé par l'importance du fief; le droit de *bris*, qui adjugeait au suzerain les débris des vaisseaux naufragés; le droit d'*épave*, qui mettait en sa possession les animaux errants ou les trésors trouvés dans ses domaines; et enfin les droits de *chasse*, de *garenne*, de *colombier*, *etc*.

Devoirs du suzerain envers le vassal. — Lorsqu'il s'était acquitté envers son suzerain de toutes ses obligations, le vassal non-seulement jouissait dans son fief d'une indépendance absolue, mais il avait encore des droits sur son suzerain, qui ne devait ni lui faire de tort, ni attenter à son honneur ou à celui de sa femme ou de sa fille, et qui était tenu de le protéger, de le défendre envers et contre tous dans la possession de son fief, et surtout de lui rendre justice lorsqu'il en était requis.

Jugement par les pairs. — Le principe germanique qui voulait qu'un homme libre ne pût être jugé que par ses pairs s'était maintenu dans la féodalité. Aussi lorsqu'une contestation s'élevait entre deux vassaux d'un même suzerain, ou entre le vassal et son suzerain, ce dernier devait réunir à sa cour tous ses vassaux, les pairs du plaignant, qui prononçaient sur la question. Si le suzerain était trop pauvre et n'avait pas assez de vassaux pour *garnir* suffisamment sa cour, alors il en empruntait, ou il se démettait du droit de rendre la justice entre les mains de son propre suzerain. Dans le cas où le seigneur refusait à son vassal de lui faire justice, le plaignant portait plainte en *défaut de droit* devant la cour du seigneur supérieur.

Coutumes locales. — Pendant longtemps il n'y eut aucune législa-

1. Ces deux derniers droits de garde-noble et de mariage sont nettement indiqués dans la loi des Visigoths, dont la rédaction, comme on le sait, remonte au sixième siècle : « Quod si buccelarius filiam tantummodo reliquerit, et filium non reliquerit, ipsam in potestate patroni manere jubemus; sic tamen ut ipse patronus æqualem ei provideat qui etiam sibi possit in matrimonio sociare et quidquid patri, vel matri datum ad eam pertineat. »

on écrite pour régler les jugements rendus par les cours féodales. omme toute législation générale avait disparu avec les derniers caitulaires, on fut réduit à s'en rapporter à des coutumes locales, ifférentes les unes des autres, et dans lesquelles vinrent se fondre es traditions indigènes, comme les souvenirs confus des lois roaines et barbares [1].

Duel judiciaire : droit de guerre privée. —Ainsi, dans l'organisation éodale, les devoirs et les droits de chacun étaient généralement limités et définis; mais il manquait une institution qui rendît les obligations réelles et qui en garantît l'exécution. Dans l'absence d'une autorité publique capable de réprimer ou d'un pouvoir modérateur qui pût concilier, le seul droit qui subsistait était le droit du plus fort. En effet, lorsqu'on avait épuisé tous les degrés de la juridiction féodale, une fois le jugement rendu, quel moyen avait-on de le faire exécuter, si le condamné retournait dans son château, protégé par ses hautes murailles et défendu par ses hommes? quelle était la force publique capable de le contraindre à l'obéissance? Aussi la justice ordinaire manquant de sanction et n'inspirant aucune confiance, on recourait, pour terminer les débats, à des moyens plus efficaces et conformes aux idées germaniques : c'est-à-dire que l'individu se protégeait lui-même, et les duels et les guerres privées parurent alors des conséquences si naturelles de l'état des choses, que ces nécessités du temps devinrent des institutions réglées selon des principes fixes. Inscrites dans les documents féodaux, elles s'élevèrent aux proportions d'un droit dont les formes étaient minutieusement convenues et définies. Dans le cas d'une contestation entre deux personnes, le duel judiciaire ou le combat en champ clos était plus expéditif que toutes les lenteurs de la procédure, et semblait d'autant plus sûr que, dans les idées d'alors, Dieu devait toujours se prononcer pour l'innocent : aussi les coutumes en réglaient-elles toutes les conditions avec soin. Il en était de même de la guerre privée, dans laquelle chaque partie entraînait avec elle ses parents, ses amis, ses vassaux, et qui devenait parfaitement légitime, aux yeux même d'un législateur aussi intègre que saint Louis, lorsqu'elle avait été déclarée quarante jours à l'avance.

Des classes non nobles. — La féodalité, en absorbant l'ordre civil et politique, en s'emparant de toutes les relations de la vie, entraîna nécessairement la population dans son orbite, et son organi-

1. Il est bon de remarquer que ces coutumes locales n'étaient pas une nouveauté : elles étaient en vigueur sous les Mérovingiens, et Charlemagne en reconnaît l'existence dans le capitulaire de 783 où il est dit : « Placuit, inserere ubi lex erit, præcellere consuetudine, et nulla consuetudo superponatur legi. »

sation ne fut complète que le jour où il ne resta personne en dehors de son action. Lorsque ce moment arriva, la classe des hommes libres avait entièrement disparu sous l'influence de causes que nous avons déjà fait connaître. Décimée par les longues guerres de Charlemagne, la classe des petits propriétaires n'avait pu défendre sa liberté au milieu de l'anarchie du neuvième et du dixième siècle, et nous avons vu comment elle avait, au prix de son indépendance, obtenu des pouvoirs locaux l'appui et la protection que l'autorité centrale ne pouvait plus lui donner. Mais, en recevant la population dans son sein, la féodalité n'a pas fait à tous une situation uniforme: aux uns, elle a offert des fiefs, ne leur a imposé que des obligations personnelles, et, en les faisant entrer dans les liens du vasselage, elle leur a accordé tous les priviléges de l'aristocratie militaire; aux autres, qu'elle a repoussés dans les basses régions de la société, elle a imposé les dures conditions du servage. Toutefois, la population qui est restée en dehors de la hiérarchie féodale, c'est-à-dire la population roturière, renferme deux classes bien distinctes. L'une se compose des habitants des villes, habitués à vivre du commerce et de l'industrie, et qui, pour des raisons que nous indiquerons plus tard[1], se trouvèrent dans des conditions assez heureuses pour repousser le demi-esclavage que la féodalité essayait de leur imposer. L'autre classe, moins favorablement placée, comprend les habitants des campagnes qui, sous le nom général de serfs, cultivent la terre accensée et doivent au seigneur une partie de leur travail et de leurs revenus. C'est de cette population agricole que nous devons nous occuper ici, en nous appliquant à rechercher de quels éléments divers elle était composée; quels changements elle avait subis depuis la conquête, et quelle situation la féodalité lui avait faite.

De la population agricole et des changements qu'elle a subis depuis la conquête. Le servage est substitué à l'esclavage. — Sous la domination romaine, tout ce qu'il y avait d'élevé dans la population habitait les villes, et les riches gardaient auprès d'eux leurs esclaves pour remplir les basses fonctions de la domesticité, tandis qu'ils abandonnaient la culture des champs à des colons dont la liberté était resserrée sans doute dans des limites fort étroites, mais qui jouissaient toutefois d'une position bien meilleure que les esclaves, puisqu'ils n'étaient pas comme eux entièrement abandonnés de la loi à l'arbitraire et aux violences de leurs maîtres. Les barbares, au contraire, lorsqu'ils eurent fait la conquête de l'empire, dédaignèrent le séjour des villes et s'établirent de préférence dans les campagnes

1. Voir la vingt et unième leçon.

ù ils continuèrent de vivre comme en Germanie, ne confiant les ervices de la maison qu'à des hommes libres, et reléguant le lite ur une portion de terre que ce dernier exploitait à son profit sous la ondition de fournir à son maître une quantité déterminée de blé, le bétail et d'objets d'habillement. Telle fut bientôt l'attraction que a race conquérante exerça autour d'elle, que les indigènes, pour arvenir à s'élever jusqu'à elle, imitèrent ses mœurs et sa manière le vivre. Alors les villes abandonnées par les hautes classes perdirent la prééminence dont elles avaient joui sous la domination romaine, et la virent passer aux campagnes devenues le séjour de la louble aristocratie des vainqueurs et des vaincus. Mais les nobles omains ne se transportèrent pas seuls dans les champs, ils y entraînèrent avec eux la masse de leurs esclaves qui, par suite de l'imitation des mœurs germaniques, passèrent des services de la maison ux travaux agricoles. Ce fut pour les esclaves le commencement l'une vie nouvelle : rapprochés des colons romains et des lites germaniques, qui étaient placés les uns et les autres sur les limites l'une demi-liberté, ils se trouvèrent, malgré la différence de leur origine, dans une situation analogue, et ils tendirent à se confondre avec eux. Dans ce rapprochement les colons et les lites perdirent peut-être quelque chose, mais l'esclave y gagna. Soustrait à des services domestiques qui faisaient de lui une chose, il fut attaché à une portion du sol et entra désormais dans la catégorie des immeubles. Cette révolution vint heureusement en aide à l'œuvre bienfaisante de l'Église qui, au nom du dogme de la fraternité devant Dieu, et par les exemples d'affranchissement qu'elle ne cessait de donner, travaillait depuis longtemps avec succès à l'extinction de l'esclavage.

Alors disparut entièrement cette classe d'hommes possédés à titre de meubles ; vendus, échangés et transportés d'un lieu à un autre comme toutes les choses mobilières ; l'esclave appartint à la terre plutôt qu'à l'homme ; son service arbitraire se changea en redevances et en travaux réglés. Le mot de *serf* indiqua dès lors une situation nouvelle dans laquelle un frein était mis à la violence, et le pouvoir de l'homme sur son semblable contenu dans de certaines limites. Ce premier pas était à peine fait hors des voies de la servitude, lorsque le triomphe du régime féodal vint encore modifier l'existence du serf. Au milieu du désordre universel, ce dernier, suivant l'expression judicieuse de M. Guérard, soutint contre son maître la lutte soutenue par le vassal contre son seigneur, et par les seigneurs contre le roi : le succès fut le même de part et d'autre ; l'usurpation des tenures serviles accompagna celle des tenures libérales, et le principe de l'hérédité ayant

prévalu partout, dans le bas comme dans le haut de la société, il fut aussi difficile de déposséder un serf de son manse, qu'un seigneur de son bénéfice.

Condition des serfs : redevances et corvées. — Ainsi la cabane du serf et le champ qui l'avoisine se sont transformés en une véritable propriété qu'il tient, comme le vassal tient son fief, à des conditions réglées par la coutume; car si le caractère distinctif de la tenure féodale est la foi et l'hommage, celui de la tenure censuelle est la redevance et la corvée. Le cens ou la redevance, qui se payait en nature à certains termes et dans certains lieux fixés par l'usage, était ordinairement, pour les serfs royaux de l'époque carlovingienne, du neuvième des fruits et de la dîme du bétail. Il est probable que cette proportion avait été généralement admise. Les corvées, qui étaient une espèce de prise sur le travail ou l'industrie du redevable, se divisaient en charrois (*carroperæ*) et en travaux manuels (*manoperæ*). Il y avait des corvées d'hommes, de femmes, d'animaux, pour la culture des champs du seigneur, le transport de ses denrées, la réparation du manoir, l'entretien des routes, etc. Souvent les corvées n'étaient pas même déterminées, et on les devait à la merci du seigneur. Souvent même aussi, lorsqu'on avait payé le cens, acquitté les corvées; lorsqu'on s'était soumis à l'obligation de ne moudre son blé qu'au moulin du seigneur, de ne cuire son pain qu'au four banal, on était encore exposé à voir ses chevaux et ses charrettes mis en réquisition, ses meubles et ses fourrages saisis pour l'usage du maître, et ses récoltes saccagées par la meute du seigneur : car, héritière de la société barbare, la féodalité avait conservé la brutalité de ses habitudes et la violence de ses mœurs.

Résultats heureux du régime féodal. — Cependant, malgré l'oppression qu'il a fait peser sur la société, malgré les sombres souvenirs qu'il a laissés dans l'esprit des peuples, le régime féodal n'a pas régi la majeure partie de l'Europe pendant plus de trois siècles sans produire quelques résultats heureux pour les pays qu'il a soumis à sa loi. En fixant les hommes au sol, la féodalité a fait cesser les fluctuations de la vie barbare, et comme le dit un grand historien, elle a été un pont jeté entre la barbarie et la civilisation. En même temps, les principes sur lesquelles elle reposait ont puissamment contribué à relever la moralité humaine de l'état d'abaissement et de dégradation dans lequel l'avaient plongée successivement le despotisme des Césars et la tempête de l'invasion. Aussi quelle séve et quelle constitution robuste chez les peuples qu'elle a courbés à sa loi : c'est qu'en effet des obligations qui unissaient le vassal au suzerain sont nés la fidélité, le dévouement, la loyauté des engagements; du droit et de la

écessité de se défendre soi-même sont sorties des habitudes violentes sans doute, mais aussi des idées énergiques et surtout le sentiment de la dignité personnelle qui avait péri dans l'opprobre de la société romaine. De l'esprit héréditaire attaché à la propriété est venu l'amour de l'homme pour le sol, principe de ce large patriotisme moderne que les anciens n'ont pas connu.

Si la féodalité, par ses principes mêmes, rendit à l'humanité des sentiments perdus depuis longtemps, le château, avec sa situation solitaire et son aspect sombre, contribua énergiquement au développement de la vie domestique et à l'élévation de la condition des femmes. Réduit à l'isolement, le feudataire vivait dans sa maison beaucoup plus que dans les siècles précédents, et sentait naître et se fortifier en lui les sentiments de la famille. Le fils aîné, destiné à succéder au domaine, était entouré des soins nécessaires pour en faire un digne héritier de son père; la femme, restée au manoir pour y représenter son noble époux lorsqu'il allait en guerre, y demeurait chargée seule de la défense et de l'honneur du fief. « Cette situation élevée et presque souveraine au sein même de la vie domestique a souvent donné aux femmes de l'époque féodale une dignité, un courage, des vertus, un éclat qu'elles n'avaient point déployées ailleurs, et elle a sans nul doute puissamment contribué à leur développement moral et au progrès général de leur condition. » Respectée désormais, entourée d'hommages, la femme devint en quelque sorte l'objet d'un culte, pour la chevalerie surtout, qui, au point de vue de la civilisation, est encore un des plus heureux résultats du régime féodal.

Malgré les services qu'il a rendus, le régime féodal ne pouvait être pour la société qu'un état transitoire, et le jour de son plus complet développement devait voir commencer pour lui la période de décadence. Du moment, en effet, où il eut absorbé tous les éléments sociaux, il se trouva avoir introduit dans son sein l'ennemi qui doit bientôt se tourner contre lui pour le frapper au cœur. Sous la livrée féodale, l'esprit théocratique de l'Église, l'esprit démocratique de la bourgeoisie, l'esprit niveleur de la royauté, s'étaient maintenus dans toute leur force; et, tantôt isolés, tantôt réunis, ils travailleront, d'une manière sourde ou franche, à détruire ce régime antipathique à leur nature.

II. Géographie féodale de la France. Limites de la France à la fin du onzième siècle. — A la fin du onzième siècle, la France se trouvait encore renfermée dans les limites que lui avait imposées le traité de Verdun. Elle était donc bornée à l'ouest par l'Océan, au nord-

ouest par la Manche jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, au sud p les Pyrénées, le cours de la Sègre, l'embouchure du Llobrégat et l Méditerranée jusqu'au delta du Rhône exclusivement; à l'est, l frontière suivait le Rhône jusqu'au Vivarais qu'elle laissait, ain que le comté de Lyon, au royaume d'Arles, longeait la Saône jus qu'au sud de Tournus, s'en éloignait à l'est pour aller la coupe entre Auxonne et Gray, allait prendre ensuite le cours de la Meuse qu'elle abandonnait au nord de Mézières pour courir de l'est à l'oues jusque vers les sources de l'Escaut, et ne s'éloignait ensuite de c dernier fleuve que pour aller le rejoindre vers son embouchure. Dans ces limites se trouvaient compris le domaine royal et les État des grands feudataires de la couronne, qui possédaient tous u grand nombre de vassaux, et dont quelques-uns devaient prendr spécialement le titre de *pairs*, parce qu'ils étaient considérés comm les pairs ou les égaux des ducs de France.

Ancien duché de France. — A l'époque de leur chute, les Carlovin giens ne possédaient guère plus que la ville de Laon; mais la révolu tion qui plaça Hugues Capet sur le trône, en réunissant la couronn à un grand fief, fit du duché de France le domaine royal. Ce duché fondé autrefois par Charles le Chauve en faveur de Robert le Fort s'était agrandi sous ses successeurs. Il avait fini par s'étendre depui la Somme jusqu'au sud de la Loire, et il comprenait le Beauvaisis l'Amiénois, le Ponthieu, le Valois, le Vermandois, l'Ile-de-Franc avec les comtés de Paris, d'Orléans et de Gâtinais, le pays de Char tres, le Blaisois, la Touraine, l'Anjou et le Maine.

Démembrement du duché de France : le domaine royal et les vassau du domaine. — Mais Hugues Capet fut obligé de faire de nombreus concessions pour obtenir la couronne; et, sous ses successeurs, l vassaux de ce duché aspirèrent à l'indépendance, s'efforcèrent de s soustraire à la suzeraineté du duc de France et réduisirent le d maine royal au Parisis, au Hurepoix (capitale Montlhéry) et à l'Or léanais. A ces possessions s'étaient joints successivement : 1° l comté de Dreux sous Robert II (996); 2° sous Henri Ier, le comté d Sens (1055), dont une partie avait déjà été enlevée par Robert (101 au comte Reynard, pour le punir de la protection qu'il accordait au juifs; 3° sous Philippe Ier, le Vexin français (capitale Pontoise dont le dernier comte, Simon de Crépy, se retira en 1076 dans monastère de Saint-Claude, après avoir partagé ses seigneuries ent la couronne, qui eut le Vexin français, le comte de Vermandois, q eut le Valois, et le sire de Coucy, qui eut Amiens; 4° le Gâtina (villes principales Nemours et Montargis), cédé à Philippe Ier (10 par Foulques le Rechin, qui était devenu comte d'Anjou en dépo

lant son frère, et qui voulait s'assurer l'appui de la couronne pour conserver ses conquêtes; 5° enfin la vicomté de Bourges (c'est-à-dire le *pagus* de Bourges et non la province de Berry), vendue par Herpin au roi Philippe Ier, moyennant soixante mille sous d'or (1100). Avant la fin du onzième siècle, le roi de France ne possédait réellement que les six comtés de PARIS, de MELUN, d'ÉTAMPES, d'ORLÉANS, de DREUX et de SENS, et ne pouvait pas faire respecter sa suzeraineté des vassaux directs du domaine, les seigneurs de MONTLHÉRY, de CORBEIL, du PUYSET, de MONTMORENCY, de DAMMARTIN, de MONTFORT, de MEULAN, de CHAMBLY, de LUZARCHES et de BEAUMONT-LE-ROGER.

Anciens vassaux du duché de France. — En dehors du territoire restreint désigné sous le nom de domaine royal, se trouvaient d'anciens vassaux du duché de France qui avaient reconnu jadis la suzeraineté de Hugues le Grand, et qui, devenus à leur tour de puissants feudataires, témoignaient assez peu d'obéissance à l'autorité royale: telles étaient les maisons d'Anjou, de Vermandois et de Blois.

Maison d'Anjou. — L'Anjou, situé entre le Maine, la Bretagne, le Poitou et la Touraine, avait formé primitivement deux comtés, que séparait la Mayenne : l'un, situé à l'ouest de cette rivière, avait été donné à Robert le Fort sous le nom de Marche angevine; l'autre, à la famille d'un aventurier breton nommé Tertulfe, que Charles le Chauve avait institué forestier de la forêt du Nid-de-Merle. Les fils de Tertulfe obtinrent la Marche angevine, qu'ils tinrent en fief de la maison de France, et leurs descendants ne cessèrent d'agrandir leur héritage primitif. Entraînés par l'ambitieuse activité de leurs comtes, les Angevins devinrent la population la plus belliqueuse de la France, et, constamment en guerre avec les grandes seigneuries dont ils étaient entourés, ils attaquèrent successivement les Bretons, les Poitevins, les Manceaux, les Chartrains. C'est ainsi que Foulques le Roux s'empara des seigneuries de LOCHES, de VILLANDRY et de LA HAIE; Geoffroy-Martel, de la SAINTONGE (1035) et de la TOURAINE (1042), enlevées l'une au duc d'Aquitaine, l'autre à la maison de Blois; Foulques le Jeune enfin acquit par mariage le comté du MAINE (1110), que son père et son grand-père avaient souvent disputé par les armes.

Outre les fiefs que nous venons de nommer, on doit encore ranger parmi les vassaux des comtes d'Anjou le comte de VENDÔME, le vicomte de THOUARS et les seigneurs de LAVAL, de MIREBEAU, de PARTHENAY, de SABLÉ et d'AMBOISE. L'éclat de cette maison était encore relevé par la dignité de grand sénéchal que les Capétiens lui avaient conférée à titre de charge héréditaire, et qu'elle conserva jusqu'au règne de Philippe Auguste.

Maison de Vermandois. — Le comté de Vermandois, fondé en fa-

veur de Pepin, fils de cet infortuné Bernard qui était mort, sous Lo
le Débonnaire, victime de la haine d'Hermengarde, avait formé
nord de la France un grand État, dont les possesseurs avaient
lancé longtemps la puissance des ducs de France. Arrivée à l'épo
de sa grandeur sous Héribert II, qui joua un si triste rôle dans
déposition de Charles le Simple, cette maison avait alors des
maines qui s'étendaient depuis l'Amiénois jusqu'en Champagne. M
à la mort d'Héribert (942) elle perdit son ascendant avec son uni
les fils de ce prince se partagèrent les États de leur père. Eudes ga
le comté d'Amiens, avec Ham et Château-Thierry; Albert fut co
de Vermandois (cap. Saint-Quentin) et de Valois (cap. Crespy); I
ribert eut le comté de Meaux, et Robert celui de Troyes. La branc
de Vermandois s'éteignit en 1081, et le Valois et le Vermandois p
sèrent alors à Hugues le Grand, frère du roi Philippe I[er], qui av
épousé Adèle, l'héritière du dernier comte. Après une courte sé
ration, les comtés de Meaux et de Troyes avaient été réunis dans
personne d'Héribert, dont le dernier descendant, Étienne, mour
en 1019, sans laisser d'héritier. Ses possessions, qui auraient
passer à ses cousins du Vermandois, tombèrent au pouvoir d'Eu
de Chartres, qui s'en empara moitié par ruse, moitié par force,
qui s'intitula désormais comte de Champagne[1].

Maison de Chartres. — Cet Eudes de Chartres était le descend
d'une maison fondée par un Normand nommé Thibaud, qui av
acheté jadis à Hasting le comté de Chartres (885). Cette famille
signala longtemps par sa turbulence et son activité; elle acquit
comtés de Blois et de Tours, et au commencement du onzième siè
elle mit le comble à sa grandeur par l'usurpation des comtés de Tro
et de Champagne.

Tels étaient à peu près, avec les comtes de Ponthieu (cap. M
treuil), les grands vassaux du duché de France, qui furent app
à jouer un très-grand rôle comme membres de la cour du roi e
l'assemblée des barons, mais qui, dans la hiérarchie féodale, re
rent inférieurs à ceux des grands feudataires connus plus tard s
le nom de *pairs de France*.

Grands vassaux de la couronne. — Ces grands feudataires qu
considéraient comme les égaux ou les *pairs* du duc de France, et
ne relevaient immédiatement que de la couronne, étaient, vers la
du onzième siècle, au nombre de sept, savoir : les ducs de Norm
die, d'Aquitaine et de Bourgogne, les comtes de Toulouse, de Ch

1. Le comté de Meaux s'appela comté de *Brie;* le nom de *Champagne*
spécialement appliqué aux plaines du comté de Troyes.

pagne et de Flandre, qui devaient former un jour les six pairies laïques, et enfin les comtes de Barcelone, que leur éloignement peut-être priva de cet honneur, mais qui s'en dédommagèrent par l'indépendance presque absolue dans laquelle ils vécurent à l'égard du roi de France.

Duché de Normandie. — La Normandie, qui avait été cédée à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), s'étendait de la Bresle au Couesnon qui la séparait de la Bretagne, et des côtes de l'Océan à l'Epte, ou mieux, à l'embouchure de l'Oise, depuis que Louis d'Outre-mer et Henri Ier avaient abandonné le Vexin aux ducs Richard et Robert. Les Normands de France avaient porté au loin leur réputation : la maison de Hauteville avait conquis l'Italie méridionale, et le duc de Normandie, Guillaume, venait de s'asseoir sur le trône d'Angleterre (1066). Mais la Normandie était restée chère à ses ducs devenus rois; ils n'avaient jamais voulu s'en dépouiller, parce qu'ils la considéraient comme la base de leur puissance. Les fiefs qui dépendaient de la Normandie étaient : le comté d'Alençon ; une branche de cette maison acquit, en 1028, Nogent et Mortagne, dont elle forma le comté du Perche ; le comté d'Aumale, érigé par Guillaume le Conquérant en faveur d'un Eudes de Champagne, que son oncle avait privé de son héritage; le comté d'Eu, constitué (996) au profit d'une branche naturelle de la maison de Normandie et qui s'accrut bientôt des seigneuries d'Arques et de Neufchatel; le comté d'Évreux, érigé également (949) pour un fils du duc Richard; enfin, le comté d'Avranches.

On pourrait encore considérer la Bretagne comme un fief des ducs de Normandie, puisque Charles le Simple, dans la pensée sans doute de contenir la turbulence des Bretons, céda la suzeraineté de la Bretagne à Rollon, en même temps qu'il lui abandonna la Normandie. Mais la Bretagne n'accepta pas mieux la souveraineté de Rollon que celle du roi de France, et continua de former un État indépendant et à part, tout occupé de ses dissensions intestines. Les comtes de Rennes, de Vannes, de Nantes et de Cornouailles se disputèrent longtemps le titre de comte de Bretagne, qui resta définitivement à celui de Rennes. En 1008, une branche cadette de la maison de Bretagne acquit les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier, avec une partie de ceux de Dol et d'Aleth ou de Saint-Malo, et en forma le comté de Penthièvre. Ce ne fut qu'en 1297 que les maitres de la Bretagne échangèrent le titre de comtes pour celui de ducs.

Duché de Bourgogne. — Le duché de Bourgogne était borné au nord par le comté de Champagne, au sud par le Beaujolais, à l'est par la Saône et à l'ouest par la Loire. Il était occupé, depuis 1016,

par une branche de la maison de France, et ses ducs avaient pour vassaux les comtes de DIJON, d'AUXONNE, de CHALONS-SUR-SAÔNE, d'AUXERRE et de TONNERRE; les barons de DONZY, étaient également dans la mouvance des ducs de Bourgogne.

Duché d'Aquitaine et de Gascogne. — Le duché de Gascogne et d'Aquitaine comprenait presque tout le pays renfermé entre la Loire, la Garonne et l'Océan. Le titre de duc d'Aquitaine, après avoir été longtemps disputé par les comtes de Toulouse, d'Auvergne et de Poitiers, finit par se fixer dans cette dernière maison, qui après l'avénement de Hugues Capet acquit un accroissement de puissance considérable. Les ducs d'Aquitaine étendirent leur autorité sur le Limousin et l'Aunis, et l'un d'eux, Guillaume III, jouissait, par son zèle pour la propagation des lumières, d'une si grande réputation, qu'on lui offrit la couronne d'Italie; son esprit de modération la lui fit refuser, mais un de ses successeurs acheta en 1038, moyennant 15,000 sous d'or, le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux. De ce moment, l'autorité des anciens comtes de Poitiers s'étendit jusqu'aux Pyrénées; ce qui leur assura une grande prépondérance sur les princes de l'Europe. Ce fut à leur cour, une des plus brillantes d'alors, que commença à se développer la littérature provençale. Ils avaient dans leur mouvance, 1° en Aquitaine : les comtés d'AUVERGNE, dont la capitale, Clermont, vit se réunir le concile où fut décidée la première croisade; d'ANGOULÊME, dont le fondateur était un parent de Charles le Chauve, nommé Wulgrin; son petit-fils Guillaume ayant dans une bataille pourfendu le corps d'un Normand, malgré la cuirasse dont il était revêtu, mérita le surnom de Taillefer que portèrent ses descendants et qu'ils justifièrent par leur courage; de PÉRIGORD, dont le seigneur possédait le comté de la HAUTE MARCHE (capitale Guéret), de la BASSE MARCHE (capitale Bellac); de LIMOGES, dont la capitale était choisie par les ducs d'Aquitaine lorsqu'ils se faisaient inaugurer avec un cercle d'or dont on leur ceignait la tête, une chlamyde, l'anneau de sainte Valérie, les éperons d'or, le glaive et l'étendard; enfin la vicomté de BOURGES et la sirie de BOURBON, qui avaient autrefois relevé du comté de Berry, aboli en 927. Mais l'an 1100, le vicomte Herpin, au moment de partir pour la terre sainte, vendit Bourges au roi Philippe. 2° Dans la Gascogne : le comté de BÉARN (cap. Morlas), dont les comtes avaient acquis successivement le comté de BIGORRE (cap. Tarbes), et la vicomté de DAX; la sirie d'ALBRET, qui tire son nom du bourg d'Albret, dans les Landes, et qui comprenait Nérac, Montréal et Casteljaloux; le comté de COMMINGES, qui prétendait relever immédiatement de la couronne; ceux d'ARMAGNAC, de FÉZENSAC, d'ASTA-

:, de GAURE, de PARDIAC, et enfin celui de LECTOURE, dont l'existence
montait au commencement du neuvième siècle et dont les seigneurs
ttribuèrent longtemps le titre de vicomtes de Gascogne.

Comté de Toulouse. — A l'est du duché de Gascogne se trouvait le
mté de Toulouse, fondé par Charlemagne en 778 en faveur de
orson, mais dont la puissance remonte à Raymond Ier (852). C'est
ce prince que descendent ces illustres comtes de Toulouse qui
t souvent pris le titre de ducs d'Aquitaine. L'un d'eux, Raymond IV
Saint-Gilles, a entraîné sous sa bannière toute la France méri-
nale à la première croisade. Les comtes de Toulouse avaient
ndu leur autorité depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes et acquis
r mariage le marquisat de Provence, entre l'Isère et la Durance.
m des titres étaient réunis sur leur tête : comme comtes de Tou-
se, ils possédaient le TOULOUSAN et étaient suzerains du QUERCY,
ROUERGUE, du comté de RAZÈS et des vicomtés d'ALBY et du
RCASSEZ; comme ducs de Narbonne, ils exerçaient une autorité
périeure sur l'ancienne Septimanie, composée des diocèses de NAR-
NNE, BÉZIERS, AGDE, CARCASSONNE, LODÈVE, MAGUELONE, NIMES
UZÈS, et enfin comme marquis de Provence, ils possédaient une
rtie du diocèse d'AVIGNON, ceux de CAVAILLON, de CARPENTRAS,
RANGE, de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, de VALENCE et de DIE.
comté de FOIX, constitué en faveur d'une branche cadette de la
ison de Carcassonne, resta dans leur hommage jusqu'au moment
il releva des comtes de Barcelone (1149). Le comte de Toulouse
it riche surtout par le grand commerce que ses sujets faisaient en
ient, où sa signature avait plus de crédit que le sceau du roi de
ance.

Comté de Champagne. — Déjà puissant par la possession des comtés
Blois, de Chartres et de Tours, Eudes vit tellement accroître sa
hesse par l'acquisition de la Champagne et de la Brie, qu'à la mort
Rodolphe III, dont il était le neveu, il osa disputer le royaume
Arles à l'empereur Conrad II (1032) et tenter même de s'emparer
la haute Lorraine; la mort seule l'arrêta dans ses projets (1037).
s deux fils, héritiers de son ambition, crurent pouvoir réparer la
rte des conquêtes paternelles en détrônant le roi Henri Ier, à qui
refusèrent l'hommage. Malgré la défaite qu'ils éprouvèrent et le
rtage qu'ils firent entre eux de leurs États, la puissance de leur
ison ne fut pas diminuée, puisqu'au dire de Guibert de Nogent,
ienne, à qui étaient échus le Blaisois et le comté de Chartres,
ndis que son frère Hugues était comte de Champagne, possédait
tant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. Ce fut le second
s de cet Étienne, Thibaut IV, qui en 1125 réunit dans ses mains

tout l'héritage d'Eudes le Grand, et dont la mémoire resta longte chère aux habitants de la ville de Troyes, qui lui doit ses prem établissements manufacturiers. Parmi les vassaux de ce prince, portaient le titre de *pairs* du comté de Champagne : c'étaient comtes de Roucy, de Braine, de Joigny, de Brienne, de Porc de Rethel et de Grand pré; puis venaient le comte de Bar-Seine, le sire de Vitry, et la sirie de Joinville, qui était de 1104 un démembrement du comté de Joigny et dont le seigneur sédait la dignité héréditaire de sénéchal de Champagne.

Comté de Flandre. — La Flandre, qui terminait la France au n s'étendait depuis les bouches de l'Escaut jusqu'au Ponthieu, au de la Canche. Ce comté avait été érigé en faveur de Baudouin Br de-Fer par Charles le Chauve, dont il avait épousé la fille; ses s cesseurs dûrent partager leur hommage entre le roi de France et l'E pereur, par suite de l'acquisition qu'ils firent successivement Allemagne, de Valenciennes, de la Zélande, de Gand et d'Al « On lit dans les *Annales du Hainaut* que Baudouin Bras-de-Fer, voulant affermir et donner du lustre à son État, y créa divers offic héréditaires, à guise des rois ses voisins, dont le premier es l'évêque de Tournay; et après luy le prévost de Saint-Donat de Bru fut faict héréditaire; il ordonna de plus douze pairs des prem seigneurs du pays, et les honora tous du titre de comtes, dont ce qui avaient séance à droite du comte Baudouin estaient les com de Gand, d'Harlebeke, de Thérouenne, de Tournay, d'Hesdi de Guines; et à gauche les comtes de Blangis, de Bruges, d'Ar de Boulogne, de Saint-Pol et de Messines. »

Comté de Barcelone. — Au sud du comté de Toulouse était celui Barcelone, qui s'étendait depuis le cours supérieur de l'Aude jusq l'Èbre. Il renfermait en grande partie l'ancienne Marche d'Espag et ses possesseurs allaient, au commencement du douzième siè monter sur le trône d'Aragon (1137). A l'époque de la première cr sade, ils avaient dans leur suzeraineté les comtés d'Ampurias, Roussillon, de Pierrelatte, de Bezalu, de Riupol, de Val-Spi de Fenouillède, de Cerdagne, de Conflant, de Caspir, de Doi zan et d'Urgel.

Fiefs ecclésiastiques. — L'Église, comme nous l'avons déjà d était entrée dans la féodalité : aussi, à côté des grands seigneurs l ques, devons-nous mentionner les principaux archevêques, évêq ou abbés qui occupaient en France un rang important dans la hiér chie féodale. En commençant par le sud cette excursion dans domaines de l'Église, nous trouvons l'archevêque d'*Auch*, qui ét seigneur de la ville d'Auch en partage avec le comte d'Armagna

qui, comme celui de Fézensac, comptait parmi ses vassaux et lui payait une rente annuelle. Les évêques de *Conserans*, de *Bazas* et d'*Oléron* étaient seigneurs de leurs villes épiscopales; l'archevêque de *Narbonne* possédait la moitié de la seigneurie de la ville et était suzerain des vicomtes de Narbonne; l'évêque de *Béziers* avait la moitié de la juridiction temporelle de Béziers; ceux de *Montpellier*, d'*Uzès* et de *Lodève* avaient la seigneurie entière de leur ville, et le dernier comptait jusqu'à huit cents petits fiefs dans sa mouvance; celui d'*Agde* était non-seulement seigneur de la ville mais de toute la vicomté; ceux du *Puy*, de *Rhodez* et de *Cahors* portaient le titre de comtes, et l'évêque de *Mende* celui de comte de Gévaudan; celui de *Périgueux* partageait la seigneurie de la ville, avec les ducs d'Aquitaine; celui de *Saintes* avait le droit de justice sur les trois quarts de la ville, et celui d'*Angoulême* étendait sa suzeraineté sur plusieurs grands fiefs de son diocèse.

Mais aucun prélat n'était aussi puissant ni aussi riche que l'archevêque de *Reims* ou que l'évêque de *Langres*. Le premier avait recouvré, sous le règne du roi Robert, la seigneurie de sa ville épiscopale dont les comtes de Vermandois l'avaient dépouillé; de plus il prétendait tenir la ville de Mouzon en franc-alleu, sans reconnaissance d'aucun souverain temporel, et il avait pour vassaux les comtes de Rethel, les seigneurs de Sedan et les barons de Donzy. L'évêque de *Langres* avait la seigneurie temporelle de tout son diocèse et recevait l'hommage des comtes de Champagne, des ducs de Bourgogne, des comtes de Dijon, etc.; au-dessous de ces puissants prélats venaient l'évêque d'*Amiens*, seigneur de sa ville, l'évêque-comte de *Noyon*, l'évêque-comte de *Beauvais*, vidame de Gerberoy et seigneur de Bresles; puis l'évêque de *Troyes*, qui comptait six barons pour vassaux : celui de *Nevers* en comptait quatre, celui d'*Orléans* cinq, celui d'*Angers* trois, et enfin celui d'*Auxerre* était suzerain des seigneurs de Donzy, de Gien et d'Auxerre. Dans la Bretagne, les évêques de *Rennes*, de *Vannes*, de *Tréguier* et de *Nantes* étaient seigneurs de leurs cités; ceux de *Dol* et de *Saint-Pol de Léon* étaient comtes de Dol et de Léon, et celui de *Quimper-Corentin* portait le titre de comte de Cornouailles. En Normandie, l'évêque de *Lisieux* était comte, et celui d'*Évreux* possédait cinq baronnies importantes dans sa mouvance.

III. Géographie sommaire de l'Europe féodale. — Les admirateurs du régime féodal ont voulu voir dans l'Europe du moyen âge une vaste hiérarchie au sommet de laquelle ils plaçaient l'Empereur, pour échelonner au-dessous de lui les rois d'abord, qui n'étaient en

quelque sorte que ses lieutenants, puis les ducs, les comtes, les marquis, les chevaliers. Mais ce magnifique idéal de la féodalité ne s'est jamais réalisé : la suprématie de l'Empereur sur les rois de l'Europe n'a jamais été reconnue, et lorsqu'au moment de leur plus grande puissance les empereurs d'Allemagne pouvaient espérer de l'établir, ils se la virent disputer par la papauté, qui parvint pendant un moment à soumettre en partie les empereurs et les rois à la suzeraineté de la tiare.

Au reste, le régime féodal ne se propagea en Europe ni uniformément, ni à la même époque. Dans l'Allemagne, qui était son berceau, il n'atteignit son plus complet développement qu'au moment où déjà il s'écroulait en France; il fut transporté tout d'une pièce en Angleterre par le Normand Guillaume le Conquérant (1066); d'autres Normands le constituèrent dans l'Italie méridionale, tandis que l'Italie du nord en avait reçu l'organisation des Lombards; il ne prit de profondes racines ni au nord ni à l'est de l'Europe, et l'Espagne, préoccupée de sa lutte contre les Maures, ne vit guère s'établir le régime des fiefs que dans les pays qui avaient été jadis subjugués par Charlemagne.

Il est donc assez difficile, à la fin du onzième siècle, de trouver entre les différents peuples européens des liens politiques qui nous permettent de les étudier par groupes : aussi nous contenterons-nous de les classer d'après la position géographique qu'ils occupent en Europe.

Europe septentrionale. — L'Europe septentrionale renfermait à cette époque huit États indépendants les uns des autres et qui étaient l'*Angleterre*, la *principauté de Galles*, l'*Écosse*, l'*Irlande*, le *Danemark*, la *Suède*, la *Norwége* et la *Russie*.

Angleterre. — Conquise en 1066 par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, l'Angleterre était alors gouvernée par Guillaume le Roux (1087-1100), qui venait d'ajouter aux conquêtes de son père le Cumberland, enlevé tout récemment au roi d'Écosse. Ce royaume, qui s'étendait au nord jusqu'à la Tweed et jusqu'au golfe de Solway, avait été partagé par Guillaume le Bâtard en soixante mille fiefs; mais il était divisé administrativement en trente-neuf comtés, qui sont à peu près tous indiqués dans le Domesday-Book, rédigé en 1086 par ordre du conquérant.

Principauté de Galles. — Conquise un instant par Guillaume le Bâtard, la principauté de Galles, dont la ville principale était *Montgomery*, avait bientôt reconquis son indépendance et n'avait pu être replacée sous le joug des Normands, malgré les efforts de Guillaume le Roux.

Écosse. — L'Écosse (v. pr. Édimbourg et Glasgow), qui venait de perdre le Cumberland, avait ses limites fixées au sud par la Tweed et le Solway ; au sud et au nord, les presqu'îles de Caithness et de Cantyre étaient occupées par des Danois et gouvernées par le roi des Iles, sous la suzeraineté de la Norwége.

Irlande. — Disputée, depuis le milieu du huitième siècle, par les Danois aux anciens habitants du pays, l'Irlande renfermait huit petits royaumes, dont trois danois, *Limerick*, *Waterford* et *Dublin*, et cinq indigènes, l'*Ulster*, le *Connaught*, *Meath*, *Cork* et *Wexford*.

Danemark. — Après bien des révolutions, l'unité monarchique avait fini par s'établir dans chacun des trois royaumes scandinaves. Dans le Danemark elle s'était constituée au profit du roi de Leithra, qui avait réduit les autres rois à l'état de gouverneurs de provinces. Ce royaume se composait du *Jutland*, des *îles danoises* et des provinces de *Scanie*, de *Halland* et de *Blekingie*, en Suède ; ses villes principales étaient *Roschild*, *Leithra*, *Ripen*, *Sleswick*, *Odensée*, *Lunden*, qui avaient été autrefois les capitales d'autant de petits royaumes.

Suède. — La Suède (v. pr. Sigtuna et Upsala), qui était bornée au sud par la Scanie et à l'ouest par les Alpes scandinaves, était augmentée de la *Finlande* et de l'*Esthonie*.

Norwége. — La Norwége (v. pr. Drontheim, Bergen et Opslo, auj. *Christiania*) avait compté autrefois jusqu'à dix-huit rois ; à la fin du onzième siècle, elle était réunie sous un seul souverain, qui résidait dans l'île Fidje. La Norwége avait dans sa dépendance l'Islande, le Groenland, les îles Færoë, et le royaume des îles, qui comprenait les Shetland, les Orcades, la presqu'île de Cantyre.

Russie. — Le grand-duché de Russie, fondé, dans le milieu du neuvième siècle, par des Northmans norwégiens connus sous le nom de Varègues, s'était affaibli par des partages successifs. A la fin du onzième siècle, il se trouvait divisé en six principautés rivales, celles de *Kiew*, de *Novgorod*, de *Smolensk*, de *Tchernigow*, de *Perejaslavl* et de *Tmoutarakan*.

Europe centrale. — On trouvait dans l'Europe centrale six États : la *France*, que nous avons déjà décrite, l'*empire romain germanique*, la *Pologne*, la *Hongrie*, la *Slavonie* et la *Cumanie*.

Empire romain-germanique. — L'empire romain-germanique, reconstitué par Othon le Grand (962) et augmenté, en 1033, du royaume d'Arles, se composait des trois royaumes de *Germanie*, d'*Arles* et d'*Italie ;* mais si les empereurs exerçaient une puissance réelle en Germanie, leur autorité était purement nominale dans les royaumes d'Arles et d'Italie.

Le *royaume de Germanie* proprement dit était borné à l'
l'Escaut, la Meuse, la Champagne et le royaume d'Arles;
ouest par la mer du Nord; au nord, par l'Eyder, la Balt
petit royaume de Slavonie; à l'est, par l'Oder et les royaum
logne et de Hongrie. A la fin du onzième siècle, le roy
Germanie comprenait huit grands-duchés : 1° le *duché de Sa*
Magdebourg et Brême), le plus vaste de tous les duchés
et dont les ducs étendaient leur puissance sur toute l'Allem
tentrionale, était divisé en cinq parties principales : les
Westphalie, d'*Angrie* et d'*Ostphalie* et les deux margraviats
mark et d'*Ostmark*, qui portèrent plus tard le premier l
Marche de Brandebourg, le second celui de Marche de L
la Saxe dépendait nominalement la *Thuringe*, qui était
entre la Saxe, la Franconie et la Bohême et qui se divisait
graviat de Thuringe (v. pr. Erfurt, Eisenach, Wartbour
graviat de Zeitz, *margraviat de Mersebourg* (v. pr. Hall
bourg, Leipsick) et *margraviat de Misnie* (v. pr. Gœrlitz). 2°
de Bohême, dont les ducs plaçaient quelquefois la Pologne
suzeraineté, avait cependant perdu son ancienne indépend
trouvait réduit à l'état de simple fief de l'Empire. Il était
deux parties : le *duché de Bohême* proprement dit (c. Pragu
de *Moravie* (c. Olmutz). 3° Le *duché de Bavière* (v. pr. Ra
Passau, Salzbourg, Nuremberg, Saltzbach), qui s'étenda
à l'ouest depuis Presbourg jusqu'au Lech, renfermait
qui étaient compris entre l'Ens et la Leitha et qui for
margraviat d'Autriche ou la *Marche orientale*. 4° Le *duc*
rinthie, qui, outre la *Carinthie* proprement dite (v. pr. Vill
fermait la *Marche supérieure* (c. Grætz) et la *Marche*
(c. Cilly). C'est à ce duché que les empereurs de la maiso
avaient rattaché les Marches de *Vérone*, d'*Aquilée*, d'
le comté de *Trente*, qui servaient à les rendre maitres des
sants des Alpes et qui, de plus, devaient défendre l'entrée
aux Hongrois. 5° Le *duché de Souabe* (v. pr. Saint-Gall, C
Ulm, Augsbourg, Bâle, Strasbourg), dont le nom commen
dominer sur celui d'Alemannie et qui avait l'*Alsace* dans
dance. 6° Le *duché de Franconie*, qui s'étendait sur pres
l'Allemagne centrale et qui se composait de deux parties :
France orientale (v. pr. Bamberg, Wurtzbourg); à l'ouest,
rhénane (v. pr. Francfort), dont Othon le Grand avait form
tinat du Rhin et dans laquelle se trouvait la *Hesse* (v. pr.
7° Le *duché de Lorraine*, qui depuis 955 était divisé en deu
celui de *haute Lorraine* ou *Lorraine mosellane* (v. pr. Tou

Thionville, Trèves, Verdun) et celui de *basse Lorraine* (v. pr. Givet, Namur, Liége, Bonn, Cologne, Aix-la-Chapelle, Nimègue), qui comprenait le Liégeois, le Brabant, le Hainaut, la Gueldre et les bouches du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. 8° Le *duché de Frise*, duché sans duc, où dominaient, à l'ouest, le comte de *Hollande* et, à l'est, l'évêque d'*Utrecht*.

Le *royaume d'Arles* ou *des Deux-Bourgognes*, légué à l'Empire par son dernier roi Rodolphe III (1033), se composait des pays situés entre le Rhin, la Reuss et les Alpes à l'est, la Méditerranée au sud, le Rhône et la Saône à l'ouest; le Jura au nord. Mais sous Rodolphe III et sous son faible prédécesseur Conrad le Pacifique, les seigneurs du royaume d'Arles avaient conquis leur indépendance, et ils la conservèrent sous la suzeraineté nominale des rois de Germanie. Berthold et Humbert, comtes de Maurienne, avaient fondé le *comté de Savoie*, qui, agrandi de la *Tarentaise*, du *marquisat de Suze*, du pays de *Vaud*, du *Chablais*, du *Faucigny* et du *Bugey*, faisait du comte de Savoie un des plus puissants feudataires de l'Empire; Othe Guillaume avait réuni les différentes parties de la Bourgogne supérieure pour former le *comté de Bourgogne* ou la *Franche-Comté;* Guignes, comte d'*Albon*, avait fini par étendre sa suzeraineté sur tout le pays désigné plus tard sous le nom de *Dauphiné* [1]; un comte d'*Arles*, Guillaume, avait érigé la Provence en comté souverain; mais vers le milieu du onzième siècle, la Provence était divisée en *comté de Provence*, compris entre la Méditerranée et la Durance, et en *marquisat de Provence*, qui s'étendait de la Durance à l'Isère et dont les comtes de Toulouse avaient hérité depuis la fin du dixième siècle. Enfin les comtes-archevêques de *Lyon*, de *Besançon*, de *Vienne;* les comtes-évêques d'*Arles*, de *Genève*, de *Grenoble*, et les seigneurs-évêques de *Bâle*, de *Lausanne*, de *Nyons*, de *Belley*, de *Valence*, de *Gap* et de *Die* étendirent leur juridiction temporelle sur une partie de leurs diocèses et s'arrogèrent les titres d'exarques, de princes ou de comtes de l'Empire.

Le *royaume d'Italie*, qui était une dépendance féodale de l'Empire, mais sur lequel les empereurs germains n'exerçaient qu'une autorité nominale, comprenait l'Italie septentrionale et l'Italie centrale jusqu'aux États normands. Tout ce territoire était partagé entre le pape, les feudataires de l'Empire et quelques villes qui s'étaient érigées en républiques. Les *États de l'Église* comprenaient le *duché de Rome*, la *Romagne* et la ville de *Bénévent*, avec la suzeraineté sur le duché

1. Nom qui lui vient d'un comte de Viennois qui avait mis un dauphin dans ses armes.

de Spolète et sur toute l'Italie méridionale conquise par les Nor-mands à qui les papes en avaient donné l'investiture. Les grands fief relevant de l'Empire étaient : le *duché de Toscane,* appartenant à l comtesse Mathilde, qui possédait en outre le duché de *Lucques* et le comtés de *Modène*, de *Reggio*, de *Mantoue*, de *Ferrare* et de *Parme*, l *marquisat de Guarnerii* (v. pr. Ancône) et celui de *Camerino* (v. pr Asculum, Camerinum), qui s'étendait depuis la ville d'Osimo jusqu'à la Pescara. Enfin la plupart des villes de la Lombardie, comm *Verceil*, *Novare*, *Milan*, *Côme*, *Bergame*, *Brescia*, *Crémone* *Pavie*, *Tortone*, formaient autant de comtés possédés par les évêque de ces villes. Cependant l'Italie septentrionale commençait à se couvri de républiques, parmi lesquelles nous distinguerons les républiqu maritimes et les républiques lombardes. Les *républiques maritim* étaient : *Venise*, dont le doge prenait le titre de duc de Venise et d Dalmatie, parce qu'au territoire que Venise possédait dans les lagun de l'Adriatique elle avait ajouté une partie de la côte orientale d cette mer, dont elle avait formé le duché de *Dalmatie* (v. pr. Pol Trieste, Zara, Trau, Spalatro et Raguse); *Gênes* et *Pise*, qui se par tageaient la *Sardaigne* et la *Corse*. A la tête des *républiques lom bardes* nous devons citer *Milan* et *Pavie*, qui venaient d'adopter l gouvernement républicain et dont les autres villes de la Lombardi allaient bientôt suivre l'exemple.

Pologne. — La Pologne, dont les ducs prenaient quelquefois l titre de rois, renfermait, à la fin du onzième siècle, la *Poméran* (c. Camin), la *Kassubie* (c. Dantzick), la *Prusse*, la *Grande-Polog* (c. Gnezne), la *Cujavie* (c. Brzesc), la *Masovie* (c. Plock), la *Silés* (c. Breslau) et la *Petite-Pologne* (c. Cracovie).

Hongrie. — Le royaume de Hongrie (v. pr. Gran, Bude, Pres bourg, Albe-Royale) s'était étendu aux dépens de l'empire d'Orie par les conquêtes du roi Ladislas. Il était renfermé entre les Kr packs, l'Alt, le Danube, la Carinthie, la Bavière et la Moravie; i comprenait la *Transylvanie*, l'*Esclavonie*, presque toute la *Croati* et une partie de la *Dalmatie*.

Slavonie. — La réunion des Obotrites, des Polabes, des Rhéda riens et des Wagriens avait formé, sur les côtes méridionales de l Baltique, un petit royaume dont la capitale était Mecklenbourg.

Cumanie. — Les Cumans, qui venaient d'anéantir la puissanc des Petchénègues, avaient fondé, vers le milieu du onzième siècle un empire qui s'étendait de l'Alt au Tanaïs.

Europe méridionale. — L'Europe méridionale renfermait troi groupes importants à étudier, l'*Espagne*, les *États normands d'Itali* et l'*empire grec*.

1° **Espagne.** La péninsule espagnole était partagée en deux espèces d'États : les États musulmans, au sud, et les États chrétiens, au nord. 1° *États musulmans.* Le démembrement du khalifat de Cordoue, accompli dans la première moitié du onzième siècle, avait donné naissance à une foule de petits royaumes dont l'existence était menacée à la fois par les chrétiens, qui s'étaient emparés de ceux de Tolède et de Valence, et par les Almoravides, qui avaient conquis ceux de Grenade, de Cordoue, de Murcie, de Lisbonne et de Séville. Les royaumes qui subsistaient encore indépendants étaient ceux de *Malaga*, de *Jaën*, d'*Almeria*, de *Badajoz*, de *Tortose*, de *Majorque*, et celui de *Denia*, auquel se rattachaient les îles Baléares. 2° Les *États chrétiens*, qui s'étendaient depuis la ligne des Pyrénées jusqu'à la vallée du Tage, se trouvaient former deux grands groupes : le premier, désigné sous le nom de *royaume d'Aragon et de Navarre*, était compris entre la Sègre, l'Èbre et les Pyrénées, et renfermait les trois petits royaumes de *Sobrarbe* (c. Vénasque), d'*Aragon* (c. Jaca) et de *Navarre* (v. pr. Pampelune, Tolosa, Vittoria, Bilbao); au royaume d'Aragon et de Navarre venait d'être ajouté celui de *Huesca*, enlevé tout récemment aux Maures (1096). Le second groupe, situé à l'ouest du précédent, était formé de la réunion des *royaumes de Castille* et *de Léon* (c. Tolède). A cet État, le plus considérable des États chrétiens d'Espagne, se rattachaient le petit *royaume de Valence* (c. Valence), conquis par le Cid en 1094, et le *comté de Portugal* (v. pr. Braga, Porto, Lamégo, Coïmbre), érigé pour Henri de Bourgogne sous la suzeraineté de la Castille.

2° **États normands d'Italie.** Depuis que les aventuriers normands avaient paru dans l'Italie, ils n'avaient cessé d'étendre leurs conquêtes, jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus maîtres de toute l'Italie méridionale et de la Sicile. Après la mort de Robert Guiscard (1085), toutes les possessions normandes se divisaient en quatre États : 1° la principauté de *Capoue* et d'*Aversa*, possédée par un prince issu de cette maison de Drengot qui avait fondé la première colonie normande en Italie (1026) ; 2° le duché de *Pouille* et de *Calabre*, où régnait le plus jeune fils de Robert Guiscard, Roger Ier; 3° la principauté de *Tarente*, occupée par le frère aîné de Roger Ier, Bohémond, que son père avait privé de son héritage parce qu'il était né d'un premier mariage qui avait été cassé. Bohémond abandonna bientôt l'Italie pour aller avec les premiers croisés conquérir en Asie la principauté d'Antioche. 4° Enfin le frère de Robert Guiscard, Roger, possédait la Sicile, avec le titre de grand-comte. Son fils, Roger II, allait bientôt réunir sous son autorité tous les États normands et en former un royaume.

Cependant la ville de *Naples* avait échappé aux coups des Normands, et, constituée en république, elle jouissait de son indépendance sous la suzeraineté nominale des empereurs grecs.

3° **Empire grec.** L'empire grec, qui n'avait rien de commun avec le régime féodal, s'étendait, en Europe, depuis la Méditerranée au sud jusqu'au Danube au nord et, de l'est à l'ouest, depuis la mer Noire jusqu'à l'Adriatique. Il comprenait la *Grèce*, la *Macédoine*, la *Thrace*, la *Bulgarie* et la *Servie*, qu'il réunissait à quelques possessions conservées encore dans l'Asie Mineure.

SEIZIÈME LEÇON.

Programme. — Nouveau déclin des lettres à la fin du neuvième siècle. — Barbarie du dixième. — Renaissance dès le onzième siècle. — Rôle que le clergé y joue. — Fondation de nombreux monastères. — Trêve de Dieu. — Premier âge de la chevalerie. Premiers monuments de la littérature et des arts du moyen âge.

I. *Nouveau déclin des lettres à la fin du neuvième siècle.* — Hincmar. — Scot Érigène. — Barbarie du dixième siècle. — Attente de l'an mille. — Renaissance dès le onzième siècle. — Rôle que le clergé y joue. Sylvestre II (999-1003). — Fondation de nombreux monastères. — Trêve de Dieu (1042). — Chevalerie. Son premier âge. Son origine germanique. — Son caractère féodal. — Son caractère religieux — Les tournois.

II. *Premiers monuments de la littérature au moyen âge.* — Deux sortes de littérature. Origine des langues européennes. — Littérature latine. Saint Anselme. — La scolastique. Les réalistes et les nominaux. — Abélard. — Littérature vulgaire. Ses premiers monuments. Troubadours et trouvères. — Premiers monuments des arts; l'architecture byzantine ou romane.

I. Nouveau déclin des lettres à la fin du neuvième siècle. — C'était en vain que Charlemagne avait essayé de restaurer les lettres et de relever les écoles; la barbarie était encore trop puissante pour être vaincue d'un seul coup. Les dissensions et les guerres qui suivirent la mort du grand empereur ne ruinèrent pas seulement son œuvre politique; elles dispersèrent les germes de culture et de civilisation intellectuelle qu'il avait semés en Occident. Dès l'époque du traité de Verdun, Florus, diacre de Lyon, auteur d'un poëme médiocre *de Divisione regni,* se plaignait que les chaires fussent vides de docteurs, et Louis de Ferrières écrivait: « Maintenant l'étude des lettres est presque oubliée. Tout le monde se plaint de l'inhabileté des maîtres, de la pénurie des livres, enfin du défaut de loisirs. » Toutefois on se ressentit encore quelque temps, sous les premiers successeurs de Charlemagne, de l'impulsion qu'il avait donnée. L'école d'Osnabrück, fondée par ses ordres pour l'enseignement du latin et du grec,

Fulda gardèrent en Allemagne un dépôt, faible, il est
nnaissances qui devait fructifier sous les Othons. Lothaire,
y fonda en 820 neuf écoles, parmi lesquelles on remarque
Florence. En France, après le règne agité de Louis le Dé-
Charles le Chauve eut, comme son aïeul, l'ambition de
r savant et pour philosophe; son palais s'appelait même
le vit, provoquant par décrets les découvertes de la
resser une circulaire aux évêques et à toutes les personnes
pour les prier d'établir ce qu'il fallait penser de la corpo-
me. Les évêques de Gaule, associant leur zèle à celui du
rent dans les deux conciles de 855 et de 859 de réorgani-
nement des lettres sacrées et profanes. Ces efforts empê-
moins que l'invasion de l'ignorance ne fût trop brusque.
elques traces de bonne latinité et la marque d'un esprit
libre dans les lettres et les traités d'Agobard, évêque de
16 à 840, qui fut longtemps en opposition avec le saint-
pos de la question des images, et qui flétrit avec une viva-
nte plusieurs préjugés de son époque, entre autres le duel
et l'épreuve par l'eau et le feu.

.—Au milieu des ténèbres croissantes, deux hommes éclai-
n reste de lumières le déclin du neuvième siècle : ce furent
t Scot Érigène. Hincmar est peut-être le personnage le plus
me le plus remuant qui se soit élevé au milieu des désordres
s. Né vers 806 et formé pour l'état ecclésiastique dans la
baye de Saint-Denis, il parvint à l'âge d'homme sous le
ouis le Débonnaire. Il prit d'abord entre ce prince et ses
n rôle tout de conciliation. Mais ayant été promu à l'ar-
le Reims en 845, et devenu ainsi l'un des premiers digni-
royaume après le roi, il fut dès lors presque toujours
oit avec l'empereur, soit avec les deux papes Nicolas Ier
II, soit avec ses collègues; sans compter la controverse
e qu'il engagea avec le moine Gotescalk touchant la pré-
n et où il combattit si vivement l'hérésie contraire au libre
il faillit lui-même tomber dans le pélagianisme. Charles le
ut souvent pour allié dans ses projets de conquête; mais
allié incommode, qui avait sans cesse quelque contestation
r les désordres du royaume et sur les droits de l'épiscopat.
sa longue existence à Épernay (882), chassé de Reims
vasion des Normands. On peut penser qu'une vie aussi
it été fertile en œuvres de toute sorte. Hincmar n'a pas
s de trois volumes in-folio. Ses lettres, d'un style souvent
t incorrect, sont pourtant une mine précieuse pour l'étude

de cette époque; et le livre *de Ordine palatii*, qu'il écrivit d'après ses souvenirs de jeunesse peu de temps avant sa mort, est le tableau le plus complet qui nous reste de la cour de Charlemagne.

Scot Érigène. — Le moine irlandais Scot Érigène, dont les travaux furent un instant associés à ceux d'Hincmar, avait plus d'instruction et plus de hardiesse dans l'esprit. Il passa une grande partie de sa vie auprès de Charles le Chauve. Il se rendit d'abord célèbre par sa controverse avec Gotescalk. Celui-ci s'était mis à prêcher dans le diocèse de Soissons le dogme de la prédestination absolue : par ordre d'Hincmar il fut jeté en prison, et il y mourut quelques années après. Au moment où il luttait avec l'Église, Scot Érigène, sur la prière de l'archevêque de Reims, écrivit pour réfuter sa doctrine un *Traité de la prédestination*; plusieurs maximes trop peu mesurées, qu'il y avait introduites en faveur du libre arbitre, le rendirent lui-même suspect à la cour de Rome. Son grand ouvrage *de Divisione naturæ*, dans lequel il professait des opinions philosophiques d'une hardiesse extrême pour l'époque, n'était point propre à effacer cette mauvaise impression. « L'objet de ce traité, dit M. Ampère, est d'embrasser les divers degrés de l'existence, en descendant d'abord de Dieu jusqu'aux dernières limites de la création, en remontant ensuite tous les degrés de l'échelle des êtres depuis les existences inférieures jusqu'à l'idée qui les a produites. » L'audace de Scot Érigène alarma le pape Nicolas Ier, qui demanda à Charles le Chauve de le bannir de Paris. On ne sait ce qu'il advint de cette demande. Toujours est-il que le moine philosophe sortit de France; on le voit en 877 à Oxford, où il était venu s'établir sur l'invitation d'Alfred le Grand, qui s'était proposé de continuer en Angleterre l'œuvre de régénération littéraire commencée sur le continent par Charlemagne. Il y mourut vers 886.

Barbarie du dixième siècle. — Avec les dernières années du neuvième siècle commence l'âge de fer. Le dixième siècle fut une ère de calamités épouvantables. La société politique semblait se dissoudre par le morcellement féodal. Les invasions des Hongrois et celles des Normands, qui se renouvelaient régulièrement chaque année, portaient partout la terreur. Le pillage, l'incendie, le massacre, étaient devenus avec ces nouveaux envahisseurs des fléaux périodiques; la terre était à peine cultivée; il n'y avait presque plus de récolte possible; bientôt la famine et la peste couronnèrent tous les maux dont souffraient les peuples. On en vint jusqu'à vendre publiquement sur certains marchés de France des morceaux de chair humaine. Ajoutons qu'à cette époque le clergé lui-même, en plusieurs pays, était dans un état d'anarchie qui le rendait impuissant à soulager ces misères. Les Normands, à mesure qu'ils s'établissaient dans l'Eu-

rope occidentale, les seigneurs féodaux, à mesure qu'ils devenaient plus indépendants, s'emparaient des abbayes et des évêchés. Ils trafiquaient de toutes les dignités ecclésiastiques; ils les livraient même à de simples laïcs; la simonie, contre laquelle devait s'élever plus tard avec tant de force le pape Grégoire VII, était leur seule loi. Des soldats aux mœurs farouches, transformés subitement en abbés, s'établissaient dans les monastères avec leurs familles, leurs compagnons d'armes et leurs chiens. De tels abbés ne pouvaient encourager l'étude des lettres, car ils s'avouaient eux-mêmes incapables de réciter le *pater*, et quand on leur présentait la règle du couvent, ils répondaient: *Nescio litteras*, Je ne sais pas lire.

Attente de l'an mille.—Tel fut l'état de l'Europe féodale au dixième siècle. A voir tant d'anarchie et de souffrances, on ne doit point s'étonner du découragement sinistre qui s'empara des âmes. Dès les premiers temps du christianisme, certaines sectes avaient fixé d'avance à l'an mille la date de la fin du monde. Cette croyance, endormie, mais non détruite, se réveilla insensiblement dans la chrétienté; les fléaux nombreux qui décimèrent les populations de l'Europe au dixième siècle contribuèrent à la répandre et à la fortifier. Plus s'approchait l'année fatale, plus cette croyance universelle devenait précise et en quelque sorte irrésistible. L'an mille inspirait à tous une sorte de terreur mêlée d'espoir; la condition des hommes, en effet, était si misérable, que la plupart d'entre eux attendaient la fin du monde moins encore comme une catastrophe que comme une délivrance. La crainte du jugement dernier, en devenant peu à peu l'unique pensée du siècle, adoucit l'horreur des guerres féodales; mais elle augmenta encore l'ignorance et la barbarie. Si, d'une part, les seigneurs les plus belliqueux devenaient pacifiques, en songeant que bientôt retentirait la trompette de l'archange; si, pour se réconcilier avec le ciel, chacun donnait au clergé ses terres et ses manoirs, bien loin de méditer de nouvelles conquêtes; d'autre part, cette idée de la destruction prochaine du monde paralysait toute espèce d'activité. A quoi bon semer ce qu'on ne récolterait pas? A quoi bon bâtir la maison que le Seigneur allait renverser? Dans la dernière année du dixième siècle, tout fut interrompu, même, en beaucoup d'endroits, les travaux de la campagne; ce fut assez de pourvoir aux besoins les plus pressants. Quand l'heure redoutable approcha, les populations se réfugièrent en masse dans les basiliques et les églises; chacun attendit la mort avec une anxiété silencieuse.

Renaissance dans le onzième siècle. — Enfin l'heure sonna, et le monde ne périt point. On douta d'abord; on ne voulut point se ras-

surer si vite ; mais après quelques années il fallut bien cro
n'avait point cessé de vivre. Il y eut alors une immense exp
foi et de reconnaissance, qui se traduisit par de nouvelles d
faites au clergé. L'activité humaine se ranima pour glorif
qui avait épargné l'univers, et les premiers monuments de
tivité furent, comme nous l'avons déjà vu[1], des cathédral
monastères. On sait le mot du chroniqueur : « Les peup
tiens semblaient disputer entre eux à qui élèverait les églis
belles et les plus riches : on eût dit que le monde entier, d
mun accord, avait dépouillé ses antiques haillons pour s
d'églises neuves comme d'une blanche robe. »

Le onzième siècle ne fut pas sans doute encore une é
prospérité et d'éclatants progrès. Du moins, la vie y succéd
à la mort et la civilisation reprit une marche plus paisib
régulière. Il se produisit alors en Occident, et surtout en
un mouvement intellectuel qui, suivant la remarque d'un
éminent, offre tous les caractères d'une véritable renaissa
connaissance plus répandue de l'antiquité, une plus grand
de pensée, qui en est en partie la suite, une impulsion
donnée aux arts. »

Rôle que le clergé y joue. Sylvestre II (999-1003). — Le cl
dans cette renaissance un rôle important, soit par les homm
quables qu'il produisit, soit par les institutions salutaires qu
gea, soit par ce grand nombre de couvents qu'il ouvrit comn
d'asiles à l'étude et à la méditation. Le Français Gerbert (9
qui occupait la chaire de Saint-Pierre au début du onzième s
resta étranger à aucune des connaissances de son temps. Ap
passé une partie de sa vie à s'instruire, il employa l'autre à
l'instruction qu'il avait acquise. Né en Auvergne d'un
obscure, il étudia d'abord dans l'école d'Aurillac ; il voyage
en Espagne et séjourna à l'université de Cordoue, où il
Arabes les secrets de leur science. La protection de l'
Othon III l'éleva successivement au siége épiscopal de R
au trône pontifical, qu'il occupa sous le nom de Sylvestre
La seule liste de ses ouvrages témoigne de la variété de se
On a de lui des traités de dialectique, d'astronomie et d
matiques ; dans l'école de Reims, à laquelle il avait été
temps attaché, il avait enseigné jusqu'à la musique. Ce f
introduisit en Europe les chiffres arabes et l'horloge à b
Sa science, peu ordinaire pour une telle époque, ses rapp

1. Voir page 317.

les infidèles, ses voyages lointains, tout cela le rendit suspect à ses contemporains : la multitude ignorante le crut magicien. Il avait cependant été le précurseur non-seulement de la résurrection intellectuelle, mais encore du plus grand mouvement religieux du moyen âge, car il avait prêché le premier la nécessité d'une guerre sainte pour délivrer le tombeau du Christ.

Fondation de nombreux monastères. — Les semences que Gerbert avait jetées dans la société du moyen âge ne périrent point avec lui ; elles fructifièrent surtout entre les mains du clergé régulier. La terreur causée par l'approche de l'an mille avait donné une extension rapide à la vie monacale ; des couvents furent partout fondés ou restaurés : on doit citer au premier rang l'abbaye de Saint-Wandrille, reconstruite en 1035, celle de Jumiéges, celle du Bec (1040), et presque tous les monastères de Normandie. De nouveaux ordres prirent naissance : celui des chartreux avec saint Bruno (1084) et celui de Fontevrault (1094), organisé par l'activité patiente de Robert d'Arbrissel. La règle, trop longtemps abandonnée, reprit son ancienne vigueur. L'ordre des bénédictins fut deux fois réformé par l'abbé Robert, qui fonda Cîteaux (1098), et par saint Bernard, qui fonda Clairvaux (1115). Aux mœurs relâchées que les seigneurs féodaux du dixième siècle, en envahissant les monastères, avaient apportées avec eux, succédèrent une vie simple et calme, les travaux manuels et les travaux de l'esprit. Au lieu d'abbés chasseurs et guerriers, les couvents, devenus de grandes écoles, eurent à leur tête des orateurs et des savants, qui offraient une retraite auprès d'eux et les conseils de leur expérience à tous ceux qui avaient le goût de l'étude. C'est ainsi que l'abbaye du Bec fut successivement dirigée par deux des philosophes et des théologiens les plus remarquables du siècle : Lanfranc et saint Anselme, tous deux nés en Italie, tous deux entraînés hors de leur pays par leur réputation croissante, et qui, après avoir illustré par leur enseignement l'abbaye du Bec, occupèrent l'un après l'autre le siége archiépiscopal de Cantorbéry.

Trêve de Dieu (1042). — Par les monastères, l'Église agit directement sur le progrès des lettres ; elle en favorisa indirectement l'essor, en introduisant des mœurs plus douces, par l'institution de la trêve de Dieu et par l'organisation religieuse de la chevalerie.

On sait que le droit de guerre privée, droit mortel à toute sécurité publique et à toute civilisation, était peut-être celui auquel les seigneurs féodaux tenaient le plus fortement. De 1034 à 1035, plusieurs conciles essayèrent de l'abolir dans le royaume de France, en proclamant la *paix de Dieu*, qui interdisait absolument la guerre entre les seigneurs chrétiens. Mais les évêques, en croyant extirper d'un

seul coup un droit qui était le fond même et la garantie la plus précieuse de l'indépendance féodale, s'étaient fait illusion sur leur pouvoir: ils avaient manqué le but en le dépassant. En 1042, les évêques, réunis de nouveau en concile, substituèrent à la paix de Dieu la trêve de Dieu, moins rigoureuse dans ses prescriptions et par cela même plus sûre d'être observée. Sur l'exemple donné dès 102 par le concile d'Elne en Roussillon, ils décrétèrent qu'en souvenir de la passion et de la résurrection du Sauveur, toute hostilité et toute violence devrait être suspendue entre ennemis, « dans les provinces d'Aquitaine et de Gaule, » du mercredi soir au lundi matin. Le même règlement était applicable aux grandes fêtes, à l'avent et au carême entier. Il fut interdit en outre « de lier, de mutiler ou d'emmener captifs les pauvres gens de la campagne, lorsqu'on guerroyait contre leurs seigneurs, ou de détruire méchamment les ustensiles de labour et les récoltes. » L'amende, les bannissements, les excommunications, furent les peines attachées à la violation de la trêve de Dieu. Quoique cette trêve n'ait été ni partout reçue ni toujours exactement observée, elle fut néanmoins un grand bienfait pour les peuples, car elle marqua le premier pas vers l'ordre et la civilisation paisible; dans certains pays, il se forma même une milice soldée et permanente, destinée à la faire respecter [1].

Chevalerie. Son premier âge. Son origine germanique. — C'est aussi au onzième siècle que remonte le premier âge de la chevalerie. En même temps que s'établissait la trêve de Dieu, il se fondait parmi les seigneurs une sorte de franc-maçonnerie militaire qui semblait devoir être l'armée de la religion et de la paix publique. La chevalerie a une triple origine, germanique, féodale et religieuse. On voit le germe dans cette coutume des peuples barbares qui voulait que le jeune homme, au moment où il devenait guerrier et membre actif de la tribu, reçût solennellement en assemblée publique la lance et le bouclier, insignes de sa dignité nouvelle et emblèmes de ses nouveaux devoirs. La trace de cet usage est visible encore dans l'époque carlovingienne, puisque ce fut en grand appareil que Char

1. Au reste, l'Église confia l'exécution de la *Trêve de Dieu* à la garde fidèles, et voici, d'après Orderic Vital, le texte du serment qui fut exigé de toute la chrétienté : Statuit etiam ut omnes homines a XII annis et supra jur hanc constitutionem Treviæ Dei, sicut hic determinata est, ex integro se vaturos tali juramento : « Hoc audiatis vos, quod ego a modo in antea h « constitutionem Treviæ Dei sicut hic determinata est, fideliter custodiam « contra omnes qui hanc jurare contempserint, episcopo vel archidiacono n « auxilium feram : ita ut si me monuerit ad eundum super eos, nec diffugi « nec dissimulabo, sed cum armis meis cum ipso proficiscar et omnibus qu « potero juvabo adversus illos per fidem, sine malo ingenio, secundum m « conscientiam. »

magne ceignit pour la première fois l'épée à son fils Louis le Débonnaire. Plus tard, dans les châteaux où ils régnaient, les seigneurs remirent en vigueur cette cérémonie pour célébrer l'émancipation militaire de leurs fils ; seulement, ce n'était plus par le don d'une épée ou d'une lance qu'ils les élevaient à la dignité de guerriers, c'était par le don d'un cheval de guerre, signe distinctif de la noblesse : d'où le nom de *chevalerie.*

Son caractère féodal. — La *chevalerie* du baron était accompagnée de fêtes et de jeux auxquels assistaient les feudataires et les vassaux. Peu à peu les principaux feudataires prirent l'habitude d'envoyer leurs fils à la résidence du suzerain, soit que celui-ci voulût avoir en eux des otages et peupler sa cour d'une jeunesse valeureuse et brillante, soit que les feudataires eux-mêmes, perdus dans la solitude des bois ou vivant sur quelque roche escarpée, trouvassent dans l'hospitalité du suzerain l'unique moyen qui fût à leur disposition de former leurs enfants et de leur donner l'éducation militaire et l'éducation sociale convenables à la noblesse de cette époque. Tous ces jeunes gens, élevés ensemble avec le fils du seigneur, à la seule condition d'être nobles comme lui, s'exerçaient à l'usage des armes et à la pratique des vertus guerrières en même temps qu'ils remplissaient certaines fonctions de domesticité supérieure, honorables pour leur suzerain et pour eux-mêmes. Il s'établit naturellement entre eux une sorte de hiérarchie qui se réglait sur leur mérite réciproque et sur leur âge : suivant les épreuves qu'ils avaient subies, ils devenaient *varlets, damoiseaux, écuyers.* Ce furent autant de degrés qui menèrent à la *chevalerie.*

Son caractère religieux. — La religion chrétienne, qui se mêle à tous les actes importants de la vie, ne put manquer de s'emparer de ces usages, dès qu'ils devinrent universels, pour y ajouter sa consécration. On ne sait point à quelle époque précise elle modifia le caractère exclusivement guerrier et féodal de la chevalerie. Toujours est-il que, vers le milieu du onzième siècle, l'Église apparaît partout à côté du seigneur quand il faut faire un chevalier ; c'est elle qui fixe le cérémonial, et les devoirs militaires sont désormais subordonnés à l'exercice des grandes vertus chrétiennes. La veille du jour de la réception, le jeune écuyer prenait un bain en signe de purification ; on le revêtait tour à tour d'une tunique blanche, d'une robe vermeille et d'une saie noire, symboles de la chasteté qu'il devait garder, de la foi qu'il devait défendre au prix de son sang, de la mort qui serait désormais toujours présente à sa pensée. Il jeûnait vingt-quatre heures, puis passait une nuit en prières dans l'Église : c'était la *veille des armes.* Le lendemain, il communiait, après avoir entendu la messe, et il écoutait un sermon

sur les devoirs de la chevalerie. La messe finie, il allait s'agenouiller devant le parrain qui avait charge de lui conférer l'ordre. Celui-ci prononçait une brève formule par laquelle il rappelait au récipiendaire que les chevaliers étaient tenus d'ouïr la messe chaque jour, de garder la foi au Christ, de défendre le pauvre foulé par le riche, de soutenir le faible contre le fort, de s'honorer entre eux et de se porter aide et assistance en toute occasion. Après quoi le jeune homme prêtait serment; on lui ajustait les différentes pièces de son armure, et le parrain lui donnait un soufflet et trois coups d'épée en lui disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de Notre Dame (ou de saint Georges), je te fais chevalier. » Alors, les portes de l'Église étant ouvertes et les cloches sonnant à toute volée, le nouveau chevalier s'élançait sur son cheval de guerre aux acclamations de la foule assemblée.

Telle était la chevalerie à son premier âge. L'idéal de dévouement et de loyauté qu'elle présentait à la jeune noblesse fut rarement réalisé, s'il le fut jamais; du moins, au milieu de l'anarchie et des violences féodales, elle sut faire reconnaître en théorie certaines maximes salutaires qui ne devaient pas toujours être dédaignées dans la pratique: elle inspira aux âmes plus de générosité; elle fournit des types d'un sublime hardi à l'imagination des poëtes; elle contribua à la culture des mœurs en créant un code de politesse et de galanterie; enfin elle fut le germe de ces associations puissantes de moines guerriers qui, sous le nom d'ordres du Temple, de Saint-Jean, etc., rendirent à l'Europe chrétienne, durant les croisades, d'éclatants services.

Les tournois. — La France fut le berceau de la chevalerie; c'est en France aussi que furent institués les tournois. Geoffroi de Reuilly, chevalier tourangeau, en rédigea les premiers règlements. Ces jeux guerriers sont trop connus pour que nous ayons besoin de les décrire. Introduits en Allemagne vers le milieu du douzième siècle, en Angleterre cinquante ans plus tard, importés en Italie par Charles d'Anjou en 1260, ils furent pendant trois siècles le divertissement favori de la noblesse européenne. Ce n'était pas, d'ailleurs, une image inoffensive de la guerre : nombre de chevaliers furent tués soit dans les *joutes*, soit dans les *passes d'armes*. L'Église lança vainement ses foudres : ce fut au quinzième siècle seulement que le bon roi René d'Anjou fit adopter pour ces combats des armes innocentes et courtoises, c'est-à-dire des lances sans fer et des épées sans pointe ni taillant, et il fallut la mort tragique de Henri II, en 1559, pour mettre fin à ces amusements meurtriers.

II. Premiers monuments de la littérature au moyen âge. Deux sortes de littérature. Origine des langues européennes. — Toutes ces institutions attestent qu'il s'accomplissait alors un travail important dans la société, et la renaissance de la littérature et des arts en est contemporaine. La littérature du moyen âge se divise à partir du onzième siècle en deux branches : la littérature latine et la littérature vulgaire. Le latin est la langue de l'Église, des théologiens et des philosophes; tous les débats que soulève l'esprit humain s'agitent dans cette langue, qui reste longtemps encore celle des chroniques. Le développement de la poésie populaire et de la poésie chevaleresque contribue à former les langues vulgaires, et celles-ci, une fois sorties de leurs langes, disputent dès le treizième siècle au latin le privilége de raconter les grands événements de l'histoire.

Le plus ancien de ces idiomes nouveaux est l'idiome tudesque ou langue d'*ia*, qui a donné naissance à l'allemand et à l'anglais. Du latin se formèrent, par corruption, les deux langues de *si* (espagnol et italien) et le *roman*, qui se partage en langue d'*oil*, parlée au nord de la France, et en langue d'*oc* ou provençal, parlée au midi. C'est la langue d'*oil* qui, en s'épurant d'âge en âge, est devenue la langue française actuelle. Toutes ces langues d'origine romaine ont, dans leur diversité, un caractère commun : elles empruntent au latin ses radicaux et ses vocables, en modifiant plus ou moins les désinences, et à la syntaxe germanique l'usage régulier de l'article et celui des pronoms personnels qui deviennent désormais inséparables du verbe.

Littérature latine. Saint Anselme. — Au milieu des controverses que suscitent les écrits de Bérenger de Tours contre la présence réelle (1050-1080), au milieu des premières agitations de la philosophie scolastique, un homme efface tout de sa gloire au onzième siècle : c'est saint Anselme. Le premier, il essaya en deux ouvrages célèbres, le *Monologium* et le *Proslogium*, d'appliquer la dialectique à la démonstration des dogmes de la religion chrétienne et de confirmer la foi par la raison. Comme plus tard Descartes, il prouva l'existence de Dieu par l'idée même que nous avons de son existence. Sa doctrine et sa méthode peuvent se résumer en trois mots : *fides quærens intellectum*. Ame contemplative, esprit hardi, quelle que fût la situation où le sort le plaça, moine du Bec ou archevêque de Cantorbéry, tout-puissant ou exilé, il ne cessa de méditer sur les problèmes les plus ardus de la pensée humaine. Il mourut à soixante-seize ans, épuisé par ses longs travaux, en exprimant, à ses derniers moments, ce regret et ce vœu qui le peignent : « Si la volonté de Dieu est de me rappeler à lui, j'obéirai volontiers; mais s'il préférait que je

pusse rester ici-bas seulement le temps qu'il me faudrait pour résoudre une question sur l'*origine de l'âme* que je roule dans ma pensée, j'accepterais avec reconnaissance, parce que je ne sais si quelque autre pourra la résoudre après ma mort. » Il n'y eut pas de vie mieux remplie. Telle était cependant la grossière subtilité dont on aimait encore à cette époque à faire parade dans les exercices de dialectique, que ce grand homme s'amusa à écrire un traité *du Grammairien* où il examine, entre autres problèmes, « si le grammairien est une substance ou une qualité, » et « si quelque grammairien n'est pas homme. »

La scolastique. Les réalistes et les nominaux. — Saint Anselme peut être considéré comme le père et le maître de ces dialecticiens ardents et de ces disputeurs acharnés qui, pendant tout le moyen âge, inventaient sans cesse des arguments nouveaux ou qui, reprenant pour la vingtième fois des arguments délaissés, mirent au service de la religion une métaphysique aride, mais infatigable. La philosophie du moyen âge est désignée du nom de scolastique, parce qu'elle fut surtout une philosophie d'école et de tradition, qui dissertait sur des principes établis et, tout en s'imposant le devoir de les contrôler, ne se reconnaissait pas le droit de les attaquer ou de les mettre en doute. La scolastique fut moins un système qu'une méthode ; elle s'occupa d'éclaircir les règles plutôt que d'étendre la matière du raisonnement. Son idéal et son but, c'était la philosophie servante de la religion. Si elle étudia les anciens, ce fut pour les mettre au service de l'Église; elle commenta Aristote, mais pour démontrer l'Évangile au moyen d'Aristote. La grande querelle philosophique qui éclata vers la fin du onzième siècle et se prolongea jusqu'au commencement des temps modernes, quelque graves qu'en fussent au fond les conséquences, se présenta d'abord sous la forme d'une puérile discussion de logique : il s'agissait de savoir quelle est la nature des idées générales. Les uns prétendaient qu'elles n'ont pas en dehors de l'esprit qui les conçoit une existence propre et indépendante : c'étaient les *réalistes;* les autres enseignaient que ce sont de pures abstractions, *nomina ac voces* : ils s'appelaient *nominaux*. Ceux-ci parurent dangereux à l'Église, qui proscrivit leur doctrine. Échauffés par la contradiction et surexcités par les obstacles mêmes qu'ils rencontraient, ils émirent souvent des propositions hardies qui, sortant du domaine des disputes abstraites portaient atteinte aux dogmes les plus positifs de la religion. Ce fut ainsi que le premier chef des nominaux, Roscelin, se vit condamné par le concile de Soissons (1092) pour avoir donné du dogme de la Trinité une interprétation qui fut qualifiée d'hérétique. Tandis que le nominalisme était mis de la sorte au ban de l'Église, Guillaume de

Champeaux, qui enseignait dans l'école annexée à la cathédrale de Paris, porta à l'extrême les affirmations du réalisme. Il en était venu presque à nier l'existence de l'individu, quand le nominalisme, transformé et non anéanti par sa défaite, retrouva dans Abélard un champion redoutable.

Abélard. — Célèbre par ses malheurs autant que par son éloquence, Abélard fut jeté, jeune encore, dans cette vie de luttes intellectuelles où se complut son génie superbe et audacieux. Dès l'âge de vingt-trois ans, vers 1102, il osa combattre Guillaume de Champeaux dans sa propre école. Après dix années d'enseignement à Melun et à Corbeil, il vint s'établir aux portes de Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, où il attira une foule immense d'auditeurs; ce fut l'éclat jeté par sa parole qui fonda cette longue réputation dont jouirent désormais les écoles de Paris. Guillaume de Champeaux, son adversaire, après avoir voulu vainement lutter contre lui, fut réduit à se taire. Le réalisme était vaincu. Mais, après plusieurs années de triomphe, Abélard empiéta sur le domaine de la théologie avec plus de hardiesse que n'avait fait Roscelin. Sa philosophie n'était plus servante; elle voulait devenir maîtresse à son tour, ou du moins s'émanciper. Saint Bernard dénonça avec éloquence ses doctrines à la sévérité de l'Église. Déclaré hérétique au concile de Sens (1140), condamné par le pape Innocent II à la reclusion dans un monastère, le brillant rival de Guillaume de Champeaux alla finir sa vie au prieuré de Saint-Marcel de Châlons, sous la surveillance de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dont l'amitié adoucit ses derniers jours (1142). Mais le souvenir de ses hardiesses ne périt pas avec lui; elles devaient exciter encore plus d'une querelle dans les écoles du moyen âge.

Littérature vulgaire. Ses premiers monuments. Troubadours et trouvères. — Cette agitation intellectuelle, qui avait pour instrument une langue morte, ne devait pas se communiquer de longtemps aux littératures vulgaires. Celles-ci furent d'abord toutes à la poésie lyrique et à l'épopée, et la vie chevaleresque idéalisée fit le fond de ces poëmes, surtout de ceux que l'on désignait du nom expressif de *chansons de gestes*. C'est elle qui apparaît dans tous, quel que soit le héros qu'on y célèbre. Charlemagne, le chef breton Arthur, Alexandre le Grand, ont chacun inspiré une classe différente de poëmes, rangés sous le titre commun de *cycle*, selon le personnage dont ils chantent les exploits. Mais Alexandre le Grand, Arthur, Charlemagne, ne sont pas pris par la poésie du onzième et du douzième siècle tels que les donne l'histoire. On modifie leur caractère et les événements de leur vie suivant les passions et les intérêts qui dominent la société chevaleresque. Charlemagne devient une sorte d'em-

pereur féodal, tenu en lisière par ses douze pairs; il n'extern les Saxons et les Avares. Il n'a d'autre ennemis que les Sarra non content de les avoir défaits sur les bords de l'Èbre, il l suit jusqu'à Jérusalem et à Constantinople. Ce ne fut pas, on bien, l'imagination d'un seul homme qui put ainsi boulever toire à sa guise. Il y eut en Europe comme une vaste associ poëtes et de bardes qui, interprètes des instincts de leur te allaient de contrée en contrée, de château en château, acc fêtés par les seigneurs et les dames, chantant les héros, le des aventures selon le goût des auditeurs et se transmettan aux autres des traditions, chaque jour altérées et chaque jour de quelque nouveauté. Ainsi faisaient les *trouvères* au no France et les *troubadours* au midi. Ainsi firent plus tard le *singers* sur les bords du Rhin. En Allemagne, le plus ancie ment de la poésie du moyen âge est le poëme des *Niebelun* n'a été composé dans sa forme actuelle qu'au treizième s Henri d'Ofterdingen, mais où se sont évidemment fondu gendes poétiques antérieures sur Attila et ses luttes avec l germaniques. Quelques-unes des *Romances du Cid,* en Esp montent à la première moitié du douzième siècle. La Franc à l'Allemagne et à l'Espagne une *chanson de gestes* plus anc core, puisqu'elle était déjà populaire au temps de la batail tings, la *chanson de Roland,* qui, écrite dans une langue est cependant, pour la hauteur des sentiments, le grandio bleaux, l'ampleur et l'habileté de la composition, un chef-d' poésie épique. On peut encore citer dans la langue d'oil *d'Angleterre,* par le poëte anglo-normand Wace (mort en 1 s'est surtout inspiré de la légende bretonne d'Arthur. Mais les idiomes modernes, celui qui arriva le plus tôt à son poi fection, et qui fut de bonne heure le plus riche en œuvres p ce fut la langue d'oc. La poésie, sous le nom de *gai sa* science), fut cultivée avec passion dans le midi de la Franc par de puissants seigneurs, comme Guillaume IX d'Aquita des héros de la première croisade. Les *cours d'amour,* q milieu du douzième siècle, réunissaient l'élite des cheval troubadours et des dames, étaient des tournois intellectuels cun faisait assaut de talent, d'esprit et de galanterie ingén se jugeaient les *tensons,* espèces de défis poétiques dialogué quels les troubadours aimaient à se provoquer entre eux. *tensons,* les deux genres favoris de la poésie provençale f *canzones,* chansons de guerre et d'amour, et les *sirvente* violentes qui étaient souvent l'expression de haines et de

implacables. Par malheur, la langue d'oc, gracieuse, souple et musicale, manqua d'énergie et de gravité; et, comme ce fut le plus promptement formé d'entre les idiomes nouveaux, ce fut aussi celui qui s'épuisa le plus vite.

Premiers monuments des arts; l'architecture byzantine ou romane. — L'architecture est encore le seul art qui soit cultivé au onzième siècle et qui fasse de rapides progrès. C'est alors que fleurit l'architecture dite *romane* ou *byzantine*, qui doit faire place, vers le milieu du douzième siècle, à l'architecture ogivale. Les basiliques romaines lui ont servi primitivement de modèles; puis, aux procédés transmis par Rome au moyen âge, elle a ajouté les procédés en usage en Orient que les Vénitiens sont allés chercher à Constantinople. Telle est sa double origine, et telle est la cause du double titre dont on la désigne. Elle marque, dans l'histoire des arts, la transition entre le système latin et le système ogival. Le plein cintre, les groupes de coupoles, les arcades simulées, les chapiteaux cubiques ornés de feuilles, les figures fantastiques semées dans la partie supérieure des angles; plus tard, les piliers flanqués de colonnettes, les tours, les clocbers larges et bas, qui préparent et annoncent les flèches hardies de l'âge suivant, sont les caractères distinctifs de l'architecture romane et byzantine. Parmi les principales églises bâties sur ce type, nous signalerons la cathédrale de Mayence, Saint-Étienne de Caen et Saint-Marc de Venise, qui en est le chef-d'œuvre.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

Programme. — **Premiers rois de Germanie. — Othon le Grand rattache à l'Allemagne l'Italie et la couronne impériale. — Toute-puissance de Henri III. — Efforts de Grégoire VII pour régénérer l'Église et faire prévaloir l'autorité du saint-siége (888-1073).**

I. *Premiers rois de Germanie.* — Attachement des Germains pour la famille de Charlemagne. Arnulf (888-899). — État de l'Italie après la déposition de Charles le Gros; essai d'une royauté nationale. Arnulf empereur (896). — Louis l'Enfant (899-911). — Conrad Ier de Franconie (911-919). — Lutte de Conrad contre la féodalité.

II. *Maison de Saxe* (919-1024). — Henri l'Oiseleur (919-936). Organisation militaire de l'Allemagne. Défaite des Hongrois à Mersebourg (933). — Othon Ier le Grand (936-973). — Lutte d'Othon contre la féodalité. — Abaissement des ducs et réunion des grands fiefs entre les mains des membres de la famille royale. — Création des comtes palatins. — Accroissement du nombre et de la puissance des évêques. — Guerres à l'est et au nord; propagation du christianisme. — Intervention d'Othon en Italie. État de la péninsule depuis le départ d'Arnulf. — Othon rattache à l'Allemagne l'Italie et la couronne impériale. — Relations d'Othon Ier avec l'empire grec. — Othon II (973-983); soulèvements en Allemagne. — Efforts d'Othon II pour faire valoir ses droits sur l'Italie méridionale; bataille de Basentello (982). — Othon III (983-1002). — Insurrection républicaine à Rome; le tribun Crescentius. — Henri II (1002-1024). — Essai de restauration d'une royauté italienne; Ardouin (1002). — Acquisition du royaume d'Arles (1016). — Troisième et dernière expédition de Henri II en Italie (1024).

III. *Maison salique* (1024-1125). Conrad II (1024-1039). — Événements d'Italie. Constitution de Pavie (1037). — Henri III le Noir (1039-1056); sa toute-puissance en Allemagne. — Influence de Henri III sur l'Italie et sur l'élection des papes.

IV. *Nécessité d'une réforme dans la discipline ecclésiastique et dans le gouvernement de l'Église.* — Projets d'Hildebrand pour régénérer l'Église et faire prévaloir l'autorité du saint-siége. — Action d'Hildebrand pendant les pontificats de Léon IX, de Victor II, d'Étienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II (1049-1073). Décret contre la simonie. Décret relatif au célibat des prêtres. — Le droit de nommer les papes est enlevé aux empereurs; le collége des cardinaux.

I. Premiers rois de Germanie. Attachement des Germains pour la famille de Charlemagne. Arnulf (888-899). — Après la déposition de Charles le Gros, tandis que l'empire carlovingien se partageait en plusieurs États et que les Français demandaient un roi national à la famille de Robert le Fort, les Germains, que le démembrement de l'empire rendait à eux-mêmes, n'en restèrent pas moins fidèles à la maison de Charlemagne. Pour eux, le sentiment national se liait à tous les souvenirs de cette maison dont la gloire était la leur. Charlemagne était Germain; c'est lui qui avait civilisé la Germanie, et l'empire qu'il avait créé n'était que la suprématie de la race germanique sur tous les autres peuples de l'Occident. Aussi, lorsque la descendance directe des Carlovingiens se trouva éteinte dans la per-

nne de Charles le Gros, ils choisirent pour chef Arnulf de Carinthie, ls naturel de Carloman, roi de Bavière.

Ce premier roi national des Germains justifia le choix qu'on avait it de lui et se montra digne de la famille à laquelle il appartenait. éritier du prince qui avait soumis à son sceptre la plupart des naons de l'Europe, il ne vit dans les rois nouveaux qui venaient de élever que des administrateurs de provinces (*reges provinciales*) t reçut l'hommage du roi de France Eudes, du roi de Bourgogne ransjurane Rodolphe Welf et du roi d'Italie Bérenger; ou bien contiuant le système impérial, il donna pour roi à la Lorraine son propre ls Zwentibold (895). En même temps, il combattit pour la sûreté le la Germanie les mêmes peuples que ses ancêtres avaient combattus adis: après avoir fait essuyer aux Northmans une sanglante défaite ur les bords de la Dyle (891), il se tourna contre les Slaves, et pour punir le roi des Moraves de ses infidélités, il attira les Hongrois sur la Moravie : faute énorme, il est vrai, puisqu'elle fit disparaître un royaume qui servait de défense à la Germanie et qu'elle apprit aux barbares les routes de l'Occident.

Il ne suffisait pas à Arnulf de voir la plupart des rois de l'Europe lui demander l'investiture de leur couronne; il était trop près de Charlemagne pour oublier l'Italie et le titre d'empereur. La pensée de toute sa vie fut de faire cette double conquête.

État de l'Italie après la déposition de Charles le Gros; essai d'une royauté nationale. Arnulf empereur (896). — La chute définitive de l'empire carlovingien laissa se développer en Italie, comme dans le reste de l'Europe, tous les éléments du régime féodal. Mais ce régime se présenta dans la Péninsule avec des diversités de formes que peuvent expliquer les nombreuses révolutions dont ce pays avait été le théâtre. Envahie successivement par les Hérules, les Goths, les Grecs, les Lombards et les Francs, l'Italie avait vu tous ces différents peuples se superposer les uns aux autres sans qu'aucun d'eux eût jamais eu assez de force pour embrasser la Péninsule tout entière. De toutes ces conquêtes dont chacune avait laissé son empreinte, il résultait soit des rivalités locales, soit des variétés de mœurs et de caractères qui devaient être un obstacle invincible à la formation de l'unité nationale. Les institutions germaniques dominaient dans le nord, où les Lombards et les Francs avaient longtemps séjourné; l'esprit romain se maintenait dans le centre sous la protection du saint-siége, qui en conservait toutes les traditions. Quant à l'Italie méridionale, elle semblait former un pays à part qui appartenait plus à l'Orient qu'à l'Occident : grecque d'origine, elle cherchait sous la suzeraineté nominale de Constantinople un abri contre la domination

des hommes du Nord et elle prenait « de ses rapports avec les Sarrasins une teinte presque africaine. » A cette diversité de mœurs vient se joindre la variété des dominations locales. Dans le nord, les trente duchés institués par les Lombards ont en partie disparu; mais ceux qui subsistent encore, le marquisat d'Ivrée et le duché de Frioul, sont assez puissants pour que les seigneurs qui les possèdent puissent se disputer la domination du pays. Les villes de Milan, de Pavie, de Vérone et de Turin jouissent d'une certaine indépendance sous l'autorité de leur évêque; mais Milan ne peut pardonner à Pavie la suprématie qu'elle a exercée pendant la domination des Lombards. En même temps, Venise et Gênes sont déjà deux puissantes républiques dont l'une a soumis à ses lois l'Istrie et la Dalmatie, et dont l'autre vient de faire sur les Sarrasins la conquête de la Sardaigne et de la Corse.

Dans l'Italie centrale, le souvenir et les traces de la domination franque se sont conservés à côté de l'esprit romain. Le saint-siége s'appuie sur les donations des Carlovingiens pour maintenir et étendre son autorité; mais à côté de lui se trouvent deux puissants seigneurs qui, par leur origine, appartiennent également à la période carlovingienne : Adalbert, comte de Lucques et marquis de Toscane, et Guido, arrière-petit-fils de Charlemagne, qui au duché de Spolète vient de réunir les deux marches de Fermo et de Camerino. Dans le sud, l'ancien duché de Bénévent s'est divisé en trois principautés indépendantes, Bénévent, Capoue, Salerne, qui s'affaiblissent réciproquement par une guerre acharnée, et les ducs qui règnent à Naples, à Gaëte, à Amalfi, prétendent relever de l'empereur d'Orient pour n'avoir à obéir à personne.

Malgré ce morcellement général de la Péninsule, l'idée d'une royauté nationale se présenta à la pensée des Italiens lorsque l'empire carlovingien eut disparu avec Charles le Gros. Mais aussitôt les rivalités éclatèrent : deux princes également puissants aspirèrent à la couronne. Bérenger, duc de Frioul, petit-fils de Louis le Débonnaire par les femmes, fut reconnu dans la Lombardie et se fit sacrer par l'archevêque de Milan (888); mais l'Italie centrale protesta contre l'élection d'un Lombard, et le pape Étienne V lui opposa Guido, duc de Spolète. Alors s'engagea une guerre affreuse dans laquelle les deux compétiteurs appelèrent l'étranger à leur aide. Guido, appuyé par un parti de Français, vainquit son rival sur les bords de la Trebbia, et après avoir reçu la couronne de fer à Pavie, il vint se faire donner celle d'empereur à Rome. Bérenger Ier, qui avait fait hommage de son royaume à Arnulf, invoqua le secours de son suzerain et se fit par lui rétablir sur son trône (892). La guerre civile continua sans

pouvoir être interrompue par la mort de Guido (894), dont le fils Lambert, couronné empereur deux ans auparavant, parvint à s'emparer de Pavie. Au moment où la victoire semblait se prononcer pour lui, le pape Formose, qui craignait peut-être la puissance de la maison de Spolète, invita le roi de Germanie à passer les Alpes. Cette fois, Arnulf ne s'inquiéta pas de Bérenger et travailla pour lui-même. Après avoir placé des comtes allemands dans toutes les villes de la Lombardie, il s'avança sur Rome, s'y fit couronner empereur (896), et il allait peut-être forcer Lambert dans Spolète, lorsqu'une maladie qui décimait son armée l'obligea de revenir en Allemagne. Il y mourut bientôt après (899), sans avoir rien conservé de ses conquêtes au delà des Alpes que le vain titre d'empereur. Il n'avait pas repassé les monts que déjà Bérenger et Lambert réconciliés se partageaient l'Italie. Après cette première intervention de l'Allemagne, la Péninsule resta pendant soixante ans livrée à elle-même, mais sans pouvoir néanmoins constituer une royauté nationale.

Louis l'Enfant (899-911). — Louis n'avait que sept ans lorsque Arnulf son père mourut. Grâce au respect qu'inspirait le sang de Charlemagne, il n'en fut pas moins reconnu roi de Germanie (899), et bientôt après de Lorraine (900) lorsque Zwentibold eut soulevé contre lui tous les seigneurs de ce pays. Le règne de Louis l'Enfant fut pour l'Allemagne un temps d'anarchie et de misères. Déchirée par des guerres intestines que ce prince n'avait pas la force d'empêcher, elle fut envahie presque chaque année par les Hongrois, qui ravagèrent impunément la Bavière, la Carinthie, la Saxe et la Thuringe.

Conrad Ier de Franconie (911-919). — Lorsque Louis l'Enfant mourut à l'âge de dix-huit ans, la branche allemande des Carlovingiens se trouvant éteinte, les Germains ressaisirent le droit d'élire leurs rois, droit qui était dans leurs mœurs, mais dont la gloire des Carlovingiens avait momentanément suspendu l'exercice. Toutefois ce droit d'élection devait faire surgir des débats qu'explique la situation géographique et ethnographique de l'Allemagne. Le Danube, qui coupe cette grande région dans toute sa largeur, la sépare en deux parties bien distinctes, dont l'une, située au nord, renferme les vraies nations germaniques, tandis que celle du midi éprouve l'effet de l'attraction qu'exerce sur elle la péninsule italique. D'un autre côté, l'Allemagne renfermait, à l'époque qui nous occupe, quatre grands duchés représentant chacun une nationalité différente dont les souvenirs n'avaient pas été effacés par la domination carlovingienne. Au sud-ouest, les vastes pays compris entre l'Ens et le cours supérieur du Rhin étaient séparés par le Lech en deux grandes divisions territoriales qui, à la mort de Louis

le Germanique, avaient formé deux royaumes et qui étaient restées rivales et jalouses l'une de l'autre : 1° à l'ouest du Lech se trouvait la Souabe ou l'Alamannie, qui s'indignait d'être encore administrée par de simples officiers royaux, elle qui avait été jadis le berceau de l'ancienne confédération alamannique; 2° à l'est, la Bavière, qui n'avait pas oublié sa vieille indépendance sous la maison ducale des Agilolfings. Au nord du Danube, on trouvait également deux grands duchés qui l'emportaient sur les autres États par leur importance : 1° la Saxe, qui était entrée la dernière dans la civilisation de l'Europe occidentale, mais qui y avait fait de rapides progrès et à qui, du reste, ses longues guerres contre Charlemagne et ses succès contre les Slaves et les Northmans avaient donné un juste sentiment de ses forces : la maison ducale qui la gouvernait lui rappelait le souvenir de son indépendance, si, comme on le croit, elle descendait du grand Witikind; 2° la Franconie, située dans l'ancienne Austrasie, qui avait pour elle l'éclat des souvenirs et l'importance des villes qu'elle renfermait : berceau des anciens Francs, elle avait été le séjour préféré des Carlovingiens, dont la gloire était en quelque sorte son héritage. C'est là que se trouvaient Worms, Spire et Mayence, la résidence du primat de la Germanie; « là aussi était le Rhin, qui, au moyen âge, fut le grand canal de tout le commerce de l'Allemagne et dont les bords, si riches d'ailleurs et si fertiles en vignobles, virent s'élever tant de villes florissantes[1]. »

Aussi ce fut ce pays qui, à l'extinction de la race carlovingienne, eut l'honneur de donner un roi à la Germanie. Othon, duc de Saxe, aurait pu réclamer cette couronne; mais il avait passé l'âge de l'ambition, et il préféra faire réunir tous les suffrages sur Conrad, duc de Franconie (911).

Lutte de Conrad contre la féodalité. — C'était un lourd fardeau qu'imposait cette couronne de Germanie, si celui qui la recevait voulait tenter de soumettre à son autorité les puissants représentants de la féodalité et faire de la royauté le centre de l'unité germanique. L'unité de l'Allemagne, tel était en effet le problème que Charlemagne avait essayé de résoudre et contre lequel sont venus se briser les efforts de tous ses successeurs. Conrad y travailla et passa son règne à lutter contre l'insubordination des ducs. La maison de Saxe elle-même, qui avait contribué à son élection, lui devint bientôt hostile; Henri, fils et successeur d'Othon, prétendit hériter des deux duchés de Saxe et de Thuringe, et comme Conrad avait voulu lui enlever cette dernière province, il détruisit près d'Ehresbourg une

1. *Histoire de l'Allemagne*, par M. Ph. Le Bas.

armée royale et resta maître du pays contesté. Il est vrai que Conrad répara cet échec en enlevant l'Alsace au duc de Lorraine Regnar, qui cherchait à se rendre indépendant avec l'appui de la France; mais deux comtes, Erchanger et Berthold, qui administraient la Souabe, refusèrent de reconnaître son autorité, et quoique Conrad ait fait décapiter Erchanger, il n'en fut pas moins obligé d'ériger la Souabe en duché. Enfin le duc de Bavière, Arnulf le Mauvais, qui n'avait pas pris part à l'élection de Conrad, s'arrogea le titre de roi. Attaqué et vaincu, il fut réduit à se réfugier chez les Hongrois; mais il se vengea en ramenant ces barbares avec lui sur l'Allemagne, et Conrad, qui voulut arrêter leurs ravages, fut blessé et mourut peu de temps après (919).

II. Maison de Saxe (919-1024). — Avant de mourir, Conrad crut assurer la tranquillité de l'Allemagne en léguant la couronne à la maison qui était la plus capable d'en faire respecter les prérogatives. Oubliant donc ses anciens ressentiments pour ne voir que les éminentes qualités qui distinguaient Henri de Saxe, il lui envoya les ornements royaux et le désigna ainsi au choix des électeurs. L'avenir justifia cette patriotique abnégation : les ducs de Saxe surent fixer pendant plus d'un siècle la royauté dans leur famille, et, grâce à la force qu'ils puisèrent dans le principe de l'hérédité, ils purent travailler sérieusement à l'organisation de l'Allemagne et réunir à leur couronne l'Italie et la dignité impériale.

Henri Ier l'Oiseleur[1] (919-936). **Organisation militaire de l'Allemagne. Défaite des Hongrois à Mersebourg** (933). — Après avoir soumis à son autorité les ducs de Souabe et de Bavière et rattaché la Lorraine à son royaume, Henri l'Oiseleur s'occupa de protéger l'Allemagne contre les invasions dont les Hongrois, les Slaves et les Danois la menaçaient à l'est et au nord. Pour opposer à ces peuples des barrières capables de les arrêter, il établit le margraviat de Brandebourg (926) contre les Slaves Obotrites, celui de Misnie (929) contre les Daleminiens, celui de Sleswig (931) contre les Danois du Jutland, dont il avait vaincu le roi Gorm, et il ferma aux ennemis du dehors les portes de la Bohême en obligeant le duc Wenceslas à reconnaître sa suzeraineté. En même temps, il fit construire les fortifications de Goslar, de Quedlembourg, de Meissen, de Gotha, d'Erfurt; il installa à Mersebourg une garnison régulière, composée de tous les pillards et vagabonds qui désolaient l'Allemagne, et, afin

1. Les députés qui portèrent à Henri de Saxe les ornements royaux le trouvèrent occupé à chasser aux oiseaux : de là son surnom de l'Oiseleur.

d'avoir toujours à sa disposition une armée prête à entrer en campagne, il ordonna que le neuvième de la population de la Saxe serait constamment sur le pied de guerre, tandis que le reste des habitants cultiverait les terres et fournirait chaque année le tiers de leurs récoltes pour entretenir les magasins qu'il avait fait construire dans les villes. Grâce à ces sages précautions, il put arrêter enfin l'invasion des Hongrois, qui depuis plus de quarante ans étaient le fléau de l'Allemagne. Au commencement de son règne, Henri s'était vu contraint de leur payer un tribut; mais en 933, lorsqu'il se sentit assez fort pour ne plus les craindre, il leur envoya un chien galeux au lieu d'or, et il justifia cet insultant défi par la grande victoire de Mersebourg, où quarante mille Hongrois restèrent sur le champ de bataille.

Othon Ier le Grand (936-973). — Othon Ier, à qui ses victoires ont mérité le surnom de Grand, avait été désigné aux suffrages de l'Allemagne par son père Henri l'Oiseleur. Son couronnement se fit avec une pompe inusitée jusqu'alors, et malgré le respect qu'on témoigna pour le principe de l'élection, l'éclat qui entoura la cérémonie prouva la force que la royauté avait acquise en se fixant dans la puissante maison de Saxe. Le sacre eut lieu à Aix-la-Chapelle, où s'étaient rendus tous les seigneurs, ainsi que les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne. L'archevêque de Mayence, à qui fut déféré l'honneur de placer la couronne sur la tête d'Othon, le présenta au peuple en disant : « Voici Othon : Dieu l'a choisi; le roi « Henri, votre seigneur, l'a désigné depuis longtemps; tous les sei« gneurs germains viennent de le faire roi. Si cette élection vous est « agréable, témoignez-le en levant la main au ciel. » Tous les assistants ayant levé la main, Othon fut sacré, et dans le repas qui suivit la cérémonie, il fut servi par les principaux feudataires de l'Allemagne. Eberhard, duc de Franconie, fit les fonctions de premier maître d'hôtel; Hermann, duc de Souabe, celles de grand échanson; Arnulf, duc de Bavière, celles de grand maréchal, et Giselbert, duc de Lorraine, celles de grand sénéchal.

Lutte d'Othon contre la féodalité. — Malgré l'assentiment unanime qu'ils avaient donné à l'élection du nouveau roi, les ducs n'en essayèrent pas moins de repousser son autorité. Mais pour abaisser leur pouvoir et éteindre leur hostilité, Othon employa trois moyens : il chercha à mettre tous les duchés entre les mains des membres de sa famille, dont la reconnaissance devait être une garantie de fidélité; il institua les comtes palatins, et il conféra aux évêques le pouvoir temporel de leurs diocèses, afin de créer une féodalité ecclésiastique toute dévouée à la royauté et capable de contre-balancer l'aristocratie laïque.

Abaissement des ducs et réunion des grands fiefs entre les mains des membres de la famille royale. — Arnulf de Bavière étant mort, ses trois fils se disputèrent son héritage, et Eberhard, l'un d'eux, qui refusa de recevoir l'investiture d'Othon, se vit enlever son duché, qui fut transféré à son oncle Berthold. Quelque temps après, une guerre éclata entre Eberhard, duc de Franconie, et Henri de Brunswick, frère du roi. Othon intervint et fit condamner Eberhard à la peine du *hernescar* [1]. Le duc voulut se venger de cette humiliation, et s'alliant cette fois avec Henri de Brunswick, il forma une conspiration, dans laquelle entrèrent le duc de Lorraine Giselbert, l'archevêque de Mayence et l'évêque de Strasbourg, pour soustraire la Lorraine à l'autorité d'Othon et assurer à cette province une complète indépendance politique sous la suzeraineté du Carlovingien Louis d'Outre-Mer, qui régnait alors en France. Othon déjoua leur complot : Louis d'Outre-Mer échoua dans sa tentative sur l'Alsace; Eberhard et Giselbert périrent misérablement. Le roi profita de la vacance de ces deux fiefs pour en donner l'investiture au fils d'Eberhard, à Conrad le Sage, à qui il fit épouser une de ses filles. Bientôt après, Berthold mourut, et Othon s'empressa de donner la Bavière à son frère Henri, à qui il avait pardonné sa révolte. En même temps, son fils aîné Ludolph devenait gendre et héritier d'Hermann, duc de Souabe. Un autre fils du roi prenait possession de l'archevêché de Mayence, et un de ses frères de celui de Cologne. Ainsi les quatre grands duchés de Bavière, de Souabe, de Franconie et de Lorraine et les deux grands siéges ecclésiastiques de Mayence et de Cologne se trouvaient, par l'habileté d'Othon, aux mains de ses frères, de ses fils ou de ses gendres.

Création des comtes palatins. — Pour surveiller la conduite des ducs et affaiblir leur puissance, Othon plaça à côté d'eux des officiers royaux qui, sous le nom de comtes palatins, étaient chargés de l'inspection des biens de la couronne, devaient rendre la justice à ceux qui n'étaient point soumis à la juridiction des ducs, et, dans les affaires criminelles, partageaient les fonctions de juge avec le duc. La charge de comte palatin ne conférait, dans le principe, aucun fief à celui qui en était revêtu : aussi beaucoup de ces officiers disparurent-ils, éclipsés et réduits à l'impuissance par les ducs. Mais, par la suite, Othon attacha à cette dignité des terres et des châteaux, et alors les comtes palatins, comme celui du Rhin par exemple, de-

1. Cette peine, qui frappait tous les perturbateurs de la paix publique, consistait à porter un chien sur ses épaules pendant un certain espace de chemin. Pour la petite noblesse, au lieu d'un chien c'était une selle de cheval; pour le clergé, un missel; pour les bourgeois, un soc de charrue.

vinrent de puissants princes, qui, à l'instar des ducs, affectère l'indépendance.

Accroissement du nombre et de la puissance des évêques. — l'exemple de Charlemagne, ce fut surtout dans le clergé qu'Oth chercha un point d'appui contre la féodalité. Pour atteindre ce bu il ne se contenta pas de multiplier les évêchés par la création de ce de Havelberg, d'Oldenbourg, de Brandebourg et de Meissen; il co féra des villes et des comtés aux évêques, et leur accorda dans le diocèses la juridiction temporelle avec les droits régaliens.

Guerres à l'est et au nord; propagation du christianisme.—Pend qu'Othon organisait l'Allemagne, il reprenait avec succès la lu soutenue par son père contre les peuples qui, à l'est et au no pouvaient menacer ses frontières. Les Hongrois, vaincus par lui da la grande bataille d'Augsbourg (955), perdirent, dit-on, cent mi hommes, et effrayés par cette terrible leçon, ils ne reparurent p en Allemagne. Othon porta ensuite ses armes contre la Bohême, Pologne et le Danemark; mais, pour arracher les peuples de c contrées à leurs habitudes barbares, il reprit contre eux les pla que Charlemagne avait suivis contre les peuples de l'Allemagne, chercha à les rattacher au système germanique en les faisant ent dans la communion chrétienne. Dans la Bohême, Wenceslas ven d'être renversé et mis à mort par sa mère et son frère pour s'é montré favorable au christianisme. Partout les autels des idoles rent relevés. Mais Othon intervint, attaqua le nouveau duc Bolesl le rendit tributaire et l'obligea à rétablir la religion chrétienne. Pologne, il imposa sa suzeraineté au duc Micislas et créa l'évê de Posen pour répandre l'Évangile chez les Polonais. Dans le Da mark, Othon vengea la destruction de la colonie saxonne du Sles par le ravage de la péninsule danoise, et il contraignit Harold I lui rendre hommage et à recevoir le baptême. Ce fut au milieu de succès qu'Othon fut appelé en Italie.

Intervention d'Othon en Italie. État de la Péninsule depuis le dé d'Arnulf. — L'expédition d'Arnulf en Italie n'avait pas pu assure domination allemande sur la Péninsule. Après son départ, cette c trée avait été déchirée par d'affreuses guerres civiles et était tom dans un état d'anarchie qui devait appeler l'intervention étrang Débarrassé des princes de la maison de Spolète, ses premiers riva par la mort de Lambert (897), et resté ainsi seul roi d'Italie, Bér ger I[er] eut à lutter contre les compétiteurs que lui suscitèrent ses jets. Vainement, pour s'attacher l'affection de l'Italie, il la défe contre les Hongrois, qu'il battit sur les bords de l'Adda; les Itali ne lui tinrent aucun compte de ses efforts, et au lieu de se sou

autour de lui après la défaite que les barbares lui firent éprouver sur la Brenta, ils profitèrent de son malheur pour lui opposer un rival : « car les Italiens, dit un historien presque contemporain, veulent toujours servir deux maîtres, afin de contenir l'un par la terreur que l'autre lui inspire. » Le prince à qui ils proposèrent la couronne était Louis, roi de Provence, fils de Boson et petit-fils de l'empereur Louis II par sa mère Hermengarde. Mais à peine Louis, arrivé en Italie, venait-il d'être sacré roi et empereur par le pape Benoît IV, que ses nouveaux sujets l'abandonnèrent pour revenir à Bérenger, et l'obligèrent à jurer de ne faire aucune tentative pour ressaisir la couronne (901). Malgré son serment, Louis reparut bientôt après, et, surpris par Bérenger dans Vérone, il fut puni de son parjure par la perte de la vue.

La chute de ce compétiteur assura à Bérenger quelques années de paix; il en profita pour se faire donner la couronne impériale (915) et pour entreprendre une grande expédition contre les Sarrasins, dont il détruisit le camp retranché du Garigliano (916). Mais ni le titre d'empereur, ni l'important service qu'il avait rendu au pays, ne purent affermir son autorité. Une conspiration se forma contre lui dans l'Italie centrale, qui lui restait hostile. On appela encore l'étranger, et ce fut cette fois à Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, qu'on offrit la couronne (921). Battu par son rival près de Florenzuola et réduit aux abois, Bérenger opposa l'épée des Hongrois à l'intervention des Bourguignons. Les barbares incendièrent Pavie, et Bérenger, qui avait attiré ce fléau sur sa patrie, périt bientôt assassiné à Vérone (924). Resté seul roi, Rodolphe vit bientôt s'élever contre lui un compétiteur dans la personne de Hugues, comte de Provence, qui administrait alors la Bourgogne cisjurane au nom de son pupille, Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle. Appelé par Marozie, femme impudique qui faisait la loi à l'Italie, Hugues fut couronné à Milan (926); et après s'être débarrassé de l'opposition de Rodolphe en lui cédant le royaume de son pupille [1], il crut assurer son pouvoir en épousant Marozie, qui disposait de la Toscane, de Rome et de la tiare. Mais les Romains se révoltèrent contre le gouvernement de cette nouvelle Messaline, et ils trouvèrent un chef dans Albéric, le fils même de Marozie et du marquis Camerino. Un soufflet donné par Hugues à Albéric pendant la cérémonie nuptiale fut le signal du soulèvement. Furieux de cet outrage, ce jeune homme se mit à la tête du peuple, chassa sa mère avec son

1. Ainsi furent réunis les deux royaumes de Bourgogne sous le nom de royaume d'Arles (930).

nouvel époux et constitua une ombre de république à Rome, qu'il gouverna pendant vingt-deux ans avec le titre de consul ou de patrice (932).

Tandis que Rome recouvrait son indépendance, le reste de l'Italie gémissait sous le joug tyrannique du roi Hugues, qui, non content de dépouiller les comtes et les évêques au profit des Bourguignons qui s'étaient attachés à sa fortune, ensanglantait son royaume pour se débarrasser de tous ceux qui pouvaient lui porter ombrage. Bientôt il ne resta des grands feudataires italiens qu'un seul prince capable de lui inspirer des craintes sérieuses : c'était Bérenger, marquis d'Ivrée, petit-fils par sa mère de l'empereur du même nom. Ce seigneur devait à sa jeunesse d'avoir conservé l'héritage de ses pères; mais lorsqu'il eut atteint l'âge d'homme, Hugues s'aperçut que les peuples commençaient à tourner leurs yeux vers lui, et alors il résolut de s'assurer de sa personne. Averti secrètement par le fils de Hugues, par le jeune Lothaire, Bérenger eut le temps de fuir, de franchir les gorges du Saint-Bernard et d'aller en Allemagne implorer l'appui d'Othon le Grand. Ce prince l'accueillit à sa cour et lui permit de rassembler une petite armée, à la tête de laquelle Bérenger entra en Lombardie par la marche Trévisane. Les portes de toutes les villes s'ouvrirent devant lui, et Hugues, abandonné de tous, n'osa tenter le sort des armes et abdiqua en faveur de son fils. Une diète se réunit à Milan, et les Italiens, pour entretenir des rivalités qui favorisaient leurs projets d'indépendance, déférèrent la couronne à Lothaire et l'administration générale du royaume à Bérenger. Un pareil partage ne pouvait être de longue durée. Bérenger II, dont il contrariait l'ambition, fit empoisonner, dit-on, celui à qui il était redevable de la vie (950), et après s'être emparé du trône, il voulut légitimer son usurpation en faisant épouser à son fils Adalbert la veuve de Lothaire, la pieuse Adélaïde, qui était aimée du clergé et du peuple à cause de la réputation de sainteté que ses vertus lui avaient acquise. Les persécutions qu'il exerça contre elle excitèrent la haine des Italiens et préparèrent une nouvelle révolution. Adélaïde la provoqua en s'échappant de la prison où on l'avait enfermée pour aller se réfugier dans le château de Canossa, d'où elle implora la protection du roi de Germanie. Othon franchit les Alpes, épousa Adélaïde, et parvint sans résistance jusqu'à Pavie, où il se fit couronner roi (951). Mais cette première expédition fut incomplète; Othon se vit obligé de rentrer en Allemagne pour châtier la révolte de son fils Ludolph, mécontent du second mariage qu'avait contracté son père; Bérenger II en profita pour demander la paix, et s'étant rendu avec son fils Adalbert à la diète d'Augsbourg, il fit hommage de sa cou-

me à Othon et lui céda les marches de Vérone et d'Aquilée, c'est-ire les portes de l'Italie.

thon rattache à l'Allemagne l'Italie et la couronne impériale. — duit au rôle de vassal, Bérenger II n'exerça plus sur l'Italie qu'une torité précaire, qu'il acheva de perdre en voulant la consolider. aque tentative qu'il fit pour soumettre des sujets rebelles lui sus-a des ennemis d'autant plus redoutables qu'ils savaient qu'ils pou-ient appeler désormais l'étranger comme arbitre dans leurs que-les avec leur souverain. Dans cette situation difficile, Bérenger mmit la faute de s'attaquer au pape. A cette époque d'anarchie où partis qui se disputaient Rome s'arrogeaient le droit de disposer la tiare comme du prix de leur victoire, la chaire de Saint-Pierre it occupée par un jeune homme de dix-huit ans, Octavien, fils cet Albéric qui avait délivré les Romains du joug de Hugues. Hé-tier d'un père qui pendant vingt-deux ans avait disposé en maître toutes les dignités à Rome, il s'empara du trône pontifical sous le om de Jean XII, et pour se faire pardonner par les Romains les andales de sa vie, il rétablit les formes de l'ancienne république, t nommer un préfet, des consuls annuels et douze tribuns. En même mps il réclama de Bérenger la restitution de l'Exarchat et de la 'entapole, et sur son refus il appela Othon, en faveur duquel s'agi-èrent tous les comtes et les évêques dont Bérenger avait voulu res-reindre les priviléges. Othon franchit les Alpes, fut couronné roi Milan, et de là se dirigea sur Rome, où il reçut du pape la cou-nne impériale (9 février 962). Il s'engagea à maintenir les donations ites au saint-siége par Charlemagne, et les Romains, de leur côté, romirent de ne point élire de pape sans la participation de l'em-ereur. Ce fut pour l'Italie une importante révolution. La domina-ion allemande s'établit définitivement sur les ruines de la royauté nationale, dont le dernier représentant, tombé aux mains d'Othon, lla finir ses jours à Bamberg[1]. De plus, la dignité impériale fut

1. Voici la liste des princes qui, depuis la déposition de Charles le Gros jus-qu'au règne d'Othon, se disputèrent le trône d'Italie, avec l'indication de ceux qui portèrent la couronne impériale :

	Roi.	Empereur.	Mort.
Bérenger Ier, duc de Frioul.	888	915	924
Guido, duc de Spolète.	889	891	894
Lambert, fils de Guido	892	892	897
Arnulf, roi de Germanie.	»	896	899
Louis III, roi de Provence	900	901	915
Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane.	921	»	937
Hugues, comte de Provence.	926	»	947
Lothaire, fils de Hugues.	931	»	950
Bérenger II, marquis d'Ivrée	950	»	966
Adalbert, fils de Bérenger.	950	»	»
Othon le Grand.	951	962	973

relevée après une vacance de trente-huit ans, et pour la seconde fois l'Église transmit à un roi du Nord les droits de l'empire romain. « Ce fut à compter de cette époque mémorable, dit M. Ruelle que s'établirent deux maximes de jurisprudence publique, introduites par la force et ratifiées par le temps : que le prince élu dans une diète d'Allemagne acquérait au même instant le royaume d'Italie; mais qu'il ne pouvait pas légalement se qualifier d'empereur et d'Auguste avant d'avoir reçu la couronne des mains du pontife de Rome. »

Le saint-siége était donc retombé dans l'état de subordination où l'avait placé Charlemagne : Othon lui en donna la preuve en faisant déposer Jean XII, qui déjà, las du maître qu'il avait donné à l'Italie, commençait à intriguer contre lui. Mais à peine Léon VIII venait-il d'être nommé par le roi de Germanie que les Romains, en haine d'un pouvoir qu'ils regardaient comme usurpateur, se soulevèrent contre le pape de l'étranger et soutinrent même par les armes leur droit d'élection. Ils chassèrent Léon VIII, rappelèrent Jean XII, et, à sa mort, le remplacèrent par Benoît V. A ces nouvelles, l'empereur marcha sur Rome, brisa le pape que s'étaient donné les Romains, réinstalla Léon VIII, et lorsqu'il mourut bientôt après, il lui donna Jean XIII pour successeur. En même temps il fit décréter par le concile et le peuple romain qu'il aurait, lui et ses successeurs à la couronne d'Italie, le pouvoir de la transmettre à qui ils voudraient, et le droit de nommer le pape, les archevêques et les évêques, qui recevraient de ces princes l'investiture. Malgré leur serment, les Romains se révoltèrent encore contre le nouveau pape qu'on leur avait imposé ; ils chassèrent Jean XIII, et fidèles aux souvenirs de leur ancienne république, dont ils conservaient les formes, sinon l'esprit, ils remirent le gouvernement de leur cité à un préfet, qui avait pour conseillers douze tribuns et des consuls annuels. Mais Othon ne voulait pas plus d'indépendance dans le peuple que dans le clergé : il revint en toute hâte à Rome, restaura le pape dans son pouvoir temporel, et punit cette insurrection par l'exil ou la mort des consuls et des tribuns.

Relations d'Othon Ier avec l'empire grec.—Maître du nord et du centre de la Péninsule, Othon ambitionnait encore l'Italie méridionale. Déjà il avait reçu l'hommage des princes de Bénévent et de Capoue, lorsque pour acquérir des droits sur les pays qui, sous le nom de Thème de Lombardie, relevaient nominalement de l'empire grec, il fit demander à l'empereur Nicéphore une de ses filles pour son fils. Puis, prenant le refus du monarque byzantin pour une déclaration de guerre, il ravagea la Pouille et la Calabre, jusqu'à ce que Zimiscès, successeur

; Nicéphore, eût consenti au mariage de la princesse Théophanie rec le jeune Othon (971). Ce fut par cet acte important qu'Othon Grand termina son règne, qui avait été dignement rempli. « Par i, les Hongrois avaient été enfermés dans les plaines et les marais e l'ancien pays des Huns et des Avares; les Slaves avaient été oumis jusqu'à l'Oder; le Danemark, la Pologne, la Bohême, christianisés et rendus tributaires; enfin, la France, ou du moins ses ois, s'étaient soumis à son puissant patronage; l'Italie avait été onquise et la couronne impériale unie à celle de Germanie. Dans 'intérieur de l'Allemagne, les révoltes avaient été domptées, les grands fiefs distribués à des membres de la famille royale, et une apparence au moins d'ordre et d'unité établie entre tous les peuples de noms et de races diverses. »

Othon II (973-983); soulèvements en Allemagne. — Othon II, qui succéda à son père en 973, avait été reconnu par les princes comme roi de Germanie plus de dix ans auparavant. C'était une concession que n'avaient pu obtenir ni Arnulf, ni ses successeurs, qui s'étaient contentés de recommander au choix des électeurs celui qu'ils devraient avoir pour héritier. Néanmoins, lorsqu'il monta sur le trône, les soulèvements qui éclatèrent contre lui prouvèrent que l'Allemagne n'était pas disposée à accepter sans protestation le principe de la transmission héréditaire de la couronne. Henri, duc de Bavière, refusa de se soumettre au nouveau roi, et, soutenu par les Danois, les Polonais, les Bohémiens, par tous les ennemis enfin de l'unité de l'empire, il se fit couronner roi de Germanie par l'évêque de Freisingen. Mais cette révolte fut comprimée; le roi de Danemark, puni par le ravage de ses États, vint implorer la paix à la diète de Weimar (976), et le duc de Bavière se vit dépouillé de son duché, qu'Othon donna à un de ses neveux, après l'avoir affaibli en en détachant la Carinthie. La Lorraine voulut également profiter d'un nouveau règne pour se soustraire à la souveraineté des rois de Germanie, et, sur ses instances, le roi de France Lothaire s'avança jusqu'à Aix-la-Chapelle (978). Mais Othon II envahit son royaume, va camper sous les murs de Paris, et malgré l'échec qu'il éprouva dans sa retraite sur les bords de l'Aisne, il obtint un traité qui maintenait la Lorraine dans la dépendance de la Germanie.

Efforts d'Othon II pour faire valoir ses droits sur l'Italie méridionale; bataille de Basentello (982). — Les révoltes qui éclatèrent en Allemagne contre Othon II l'empêchèrent pendant sept ans de se rendre en Italie. Cette longue absence du pouvoir impérial favorisa l'indépendance des seigneurs italiens. La Lombardie s'agita, et à Rome deux partis, dont l'un prétendait représenter les intérêts de l'empe-

reur et l'autre défendre l'intérêt national, disposèrent tour à tour de la tiare en faveur de Benoit VI, de Boniface VII et de Benoit VII. Élu par la faction impérialiste, ce dernier pontife appela Othon II contre ses ennemis (980). L'empereur vint à Rome, et pour en finir promptement avec la turbulence des Romains, il invita à un festin les chefs du parti qui lui était hostile et les fit égorger froidement en sa présence. Après cette horrible exécution, qui lui a valu le surnom de *Sanguinaire*, Othon II ne songea plus qu'à faire valoir ses droits sur l'Italie méridionale. Fortifié par l'alliance de Pandolphe, duc de Bénévent, il s'empara de Tarente (982) et s'avança dans la Calabre ultérieure jusqu'au bourg de Basentello, où il rencontra l'armée grecque réunie aux Sarrasins. Il y éprouva une déroute complète, perdit son armée, et tombé lui-même entre les mains d'un pirate grec, il n'échappa à ses ennemis qu'en se sauvant à la nage. Après cette malheureuse expédition, il revint mourir à Rome (983).

Othon III (983-1002). — Othon III n'avait que six ans lorsqu'il succéda à son père. Sa jeunesse encouragea les rébellions; les Slaves et les Danois s'agitèrent, et Henri de Bavière revendiqua la couronne de Germanie. Mais la tutelle du jeune prince était confiée à des mains habiles, à Théophanie, à l'archevêque de Cologne et au célèbre Gerbert, qui dirigeait l'éducation d'Othon; ses tuteurs s'attachèrent les sympathies du clergé, et grâce à cet appui, qu'ils payèrent par des concessions de privilèges, ils étouffèrent aisément les révoltes et vainquirent les résistances.

Insurrection républicaine à Rome; le tribun Crescentius.— Pendant que l'Allemagne remuait, l'Italie profitait également de la minorité d'Othon. A Rome surtout, le parti qui se rattachait aux souvenirs classiques de l'ancienne république fit un effort vigoureux pour constituer le gouvernement républicain et affranchir la vieille capitale du monde du joug des Allemands aussi bien que de la domination pontificale. Crescentius, qui était le chef de ce parti, se fit nommer tribun, s'empara du château Saint-Ange, exila le pape Jean XV, et ne le laissa rentrer à Rome que lorsqu'il eut renoncé à toute part dans le gouvernement de la cité (996). Mais Othon, qui avait atteint l'âge d'homme, « rêvait une restauration réelle du vieil empire romain, que son précepteur lui avait appris à connaître et sa mère à ambitionner. » Il partit pour l'Italie, et ayant reçu en route la nouvelle de la mort du pape Jean XV, il désigna pour lui succéder un seigneur allemand, son parent, nommé Bruno, qui prit le nom de Grégoire V. Couronné empereur par le nouveau pontife, Othon céda à ses prières et fit la paix avec Crescentius. Mais à peine les Allemands s'étaient-ils éloignés, que le tribun ressaisit son pouvoir.

compris à quel danger serait exposée la liberté de Rome si
urs, non contents de visiter la ville avec leurs armées, y
encore des pontifes de leur famille qui leur fussent entiè-
voués. » Il résolut donc de remettre Rome avec l'ancien
sous la suzeraineté de l'empire grec, et après avoir fait dé-
goire V et l'avoir remplacé par Jean XVI, qui était Grec
ace, il demanda les secours de l'empereur d'Orient. La
arrivée d'Othon III empêcha cette révolution de s'accom-
XVI, tombé aux mains des Allemands, fut livré à un bor-
lice, et Crescentius, fait prisonnier après quelque rési-
ns le château Saint-Ange, fut pendu (998).
errible exécution raffermit l'autorité impériale en Italie.
posa de la Toscane en faveur d'un Allemand; il donna la
ancien précepteur, qui prit le nom de Sylvestre II (999),
eait, dit-on, à transporter à Rome le siége de l'empire,
nourut à Civita-Castellana, empoisonné, dit-on, par la veuve
ntius (1002).
(1002-1024). — La gloire d'Othon le Grand avait rendu,
dire héréditaire, la couronne de Germanie dans sa famille;
n III étant mort sans enfant, ce ne fut qu'avec beaucoup
que le sceptre passa à son cousin, Henri de Bavière, qui
-fils de Henri le Querelleur. Parmi les compétiteurs qui se
nt, le plus difficile à écarter fut Hermann, duc de Souabe,
ea l'Alsace, brûla la cathédrale de Strasbourg, et qui,
ainсu, n'en conserva pas moins son duché. Dans l'espé-
fermir son autorité, Henri crut nécessaire d'aller se faire
re successivement dans tous les duchés et de faire renou-
x-la-Chapelle la cérémonie de son sacre, qui avait déjà eu
yence. Malgré ces précautions, la paix ne se rétablit pas.
ès des Polonais, qui venaient de s'emparer de la Bohême et
çaient d'étendre leur domination sur une partie des pro-
rmaniques, attirèrent les armes de Henri II contre Boleslas,
reçu d'Othon III le titre de roi de Pologne. Pendant qu'il
it contre ce prince, il fut rappelé en Allemagne par une ligue
it formée contre lui Brunon, son propre frère, et Ernest,
d'Autriche. Henri triompha de cette dangereuse révolte;
itôt il fut obligé de marcher contre les Slaves du Holstein,
il les eut punis de leur agression par le ravage de leur ter-
se vit appelé au delà des monts par les événements qui
l'Italie.

e restauration d'une royauté italienne. Ardouin (1002). —
ction de la descendance directe d'Othon le Grand, les Ita-

liens, regardant comme annulé le pacte d'obéissance qui les liait à la maison de Saxe, tentèrent la restauration d'une royauté indépendante, et dans une diète générale, convoquée à Pavie, déférèrent la couronne de Lombardie à Ardouin, marquis d'Ivrée. Mais l'élection d'un roi national rencontra une vive opposition. Elle avait eu lieu à Pavie; ce fut aux yeux des Milanais une raison suffisante pour se déclarer contre Ardouin. Arnulf, archevêque de Milan, réunit une diète à Roncaglia et fit proclamer comme roi des Lombards Henri d'Allemagne, en faveur duquel se déclarèrent immédiatement le marquis de Vérone, le comte de Modène, et surtout les évêques de la Marche d'Ivrée. En même temps Henri II pénétra en Italie, vint se faire couronner à Pavie par l'archevêque de Milan, et après avoir réprimé une sédition populaire qui éclata dans cette ville le jour même de son couronnement, il quitta la Péninsule, où il ne devait reparaître que dix ans plus tard (1003).

Pendant ces dix années, l'Italie se partagea entre Henri II et Ardouin, et sous le nom de ces deux rois, dont l'autorité était imaginaire, chacun vida ses propres querelles, affermit son indépendance et augmenta ses domaines. Les Romains, toujours divisés par les deux factions, impérialiste ou républicaine, subissaient tour à tour le pape que le triomphe momentané d'une de ces factions leur imposait. Enfin Benoît VIII, que le parti républicain avait proscrit, vint à Paderborn implorer le secours du roi de Germanie. Henri II rentra en Italie, battit près de Vérone l'armée d'Ardouin, qui fut réduit à chercher un asile, sous l'habit de moine, dans le couvent de Fruttuaria, et s'avança vers Rome, où il reçut des mains du pape la couronne impériale (1014). Alors, pour consolider son autorité en Italie, Henri II résolut d'appliquer à la Péninsule la politique suivie par les Othons en Allemagne. « Il prit le parti de faire des évêques le contre-poids des seigneurs laïques, le ferme appui de l'empire, et porta la puissance épiscopale à son apogée. Grâce aux nombreuses chartes octroyées ou confirmées par Henri II, les droits de battre monnaie, de bannir les vassaux, de rendre la justice haute et basse, de percevoir les douanes, péages, etc., etc., tombèrent définitivement entre les mains des évêques. La féodalité ecclésiastique remplaça la féodalité laïque. Les empereurs croyaient tenir celle-là, puisqu'ils investissaient par la crosse et l'anneau, c'est-à-dire élisaient la plupart des évêques aussi bien que fort souvent le pape lui-même. » (*Zeller*.)

Acquisition du royaume d'Arles (1016). — Peu de temps après son sacre, Henri II acquit à la couronne de Germanie des droits sur le royaume d'Arles. Rodolphe III, qui avait succédé dans ce royaume

son père Conrad le Pacifique (993), ayant essayé de recouvrer les ens aliénés par son prédécesseur, avait vu les grands se coaliser ntre lui. Vaincu par ses sujets, il invoqua le secours du roi de rmanie, et pour l'intéresser à sa cause, il le déclara son héritier et i emit même le sceptre et la couronne. Malgré quelques efforts ntés en sa faveur, Henri II ne put pas rétablir l'autorité de Rolphe, que ses vassaux réduisirent à une impuissante oisiveté qui i a valu le surnom de *Fainéant;* mais il acquit des droits que son ccesseur Conrad fit valoir avec succès lorsque Rodolphe III mourut 032).

Troisième et dernière expédition de Henri II en Italie (1024). — A la ı de son règne, Henri II fit une dernière expédition en Italie pour asser du sud de la Péninsule les Grecs et les Sarrasins. Il s'avança squ'en Apulie, enleva Troja aux Byzantins, soumit Pandolphe, rince de Capoue, et reçut l'hommage des princes de Salerne et du luc de Naples. Peut-être allait-il achever la conquête de l'Italie méridionale, lorsque la mort vint l'arrêter dans ses projets (1024). En lui s'éteignit la maison de Saxe, qui avait gouverné héréditairement l'Allemagne pendant cent cinq ans.

III. Maison salique (1024-1125). **Conrad II** (1024-1039). — A la mort de Henri II, les peuples germains rentrèrent momentanément dans a plénitude de leur droit électoral. Après deux mois d'hésitation, qui urent deux mois d'anarchie, les instances des évêques décidèrent ı convocation d'une grande assemblée, qui se tint sur les bords ı Rhin entre Mayence et Oppenheim. On fut longtemps indécis r le choix du nouveau roi; mais enfin les Franconiens l'emportèrt, car on voulait se soustraire à la domination saxonne, et ils firt élire un seigneur du second ordre, un simple comte de Fran'e, Conrad, qui se prétendait de race salienne et qui était connu le nom de Conrad le Salique. Ce prince fut le fondateur d'une on qui, comme celle de Saxe, fixa héréditairement chez elle la nne de Germanie pendant plus d'un siècle, et qui soutint contre auté la grande querelle des investitures.

avénement de Conrad II, le vaste empire fondé par les Othons prêt à se dissoudre. A défaut de roi national, les Italiens, joug tudesque, offrirent la couronne de Lombardie à Robert nce, et sur son refus au puissant duc d'Aquitaine, Guile Grand; Rodolphe III, roi d'Arles, voulut révoquer la ı qu'il avait faite en faveur de Henri II; le parti français ans la Lorraine; le roi de Pologne menaça d'envahir la Moa Saxe, et dans l'intérieur de l'Allemagne, Ernest, duc de

Souabe, non content de s'être opposé à l'élection de Conrad II, forma une ligue pour le renverser. Conrad se roidit contre les difficultés et triompha de tous ces obstacles avec autant d'activité que de prudence. Rodolphe III, attaqué dans Bâle, fut obligé de respecter les serments qu'il avait prêtés, et à sa mort (1032), Conrad se mit en possession de son royaume, malgré la protestation armée d'Eudes, comte de Champagne, qui réclamait cet héritage à titre de neveu du dernier roi. La Lorraine fut maintenue dans l'obéissance et confiée à l'administration de Gozelon, qui avait souvent donné à Conrad des preuves de son dévouement. La Bohême fut traitée comme un simple fief de l'empire, dont Conrad donna l'investiture au duc Britislas; la Pologne, envahie, fut divisée en trois provinces, dont l'une resta au frère de Boleslas, tandis que les deux autres reçurent de l'empereur des gouverneurs polonais attachés aux intérêts de l'empire; les Latizes, qui avaient ravagé les frontières orientales, furent rendus tributaires et contraints d'embrasser le christianisme; Ernest, mis au ban de l'empire, se vit dépouillé de son duché de Souabe, qui fut, avec celui de Bavière, transféré à Henri, fils aîné de Conrad. A l'exemple des empereurs saxons, Conrad disposait en maître des duchés : il avait donné la Carinthie à un de ses cousins et réuni la Franconie au domaine de la couronne. Comme ses prédécesseurs, il combattit activement les grands feudataires, mais par des moyens différents : en favorisant autant que possible l'indépendance de la petite féodalité.

Événements d'Italie. Constitution de Pavie (1037). — L'Italie fut soumise plus facilement que l'Allemagne. Lorsque Guillaume d'Aquitaine se rendit dans la Péninsule en habit de pèlerin pour juger des ressources du parti qui l'appelait, il fut découragé par le peu d'ensemble de ce parti, et il laissa le champ libre à Conrad le Salique, qui vint recevoir à Milan et à Rome les couronnes d'Italie et de l'empire (1027). Fidèle à la politique suivie par ses prédécesseurs, Conrad chercha son point d'appui dans le clergé : il donna au patriarche d'Aquilée les droits de suzeraineté sur tout le Frioul; à l'évêque de Côme, les droits de comte sur Chiavenna et Bellinzone, et à l'archevêque de Milan, une haute souveraineté sur toute la Lombardie pendant l'absence de l'empereur.

Si le système adopté par les Othons en faveur du haut clergé avait servi à fortifier leur pouvoir, il renfermait aussi des dangers : car les évêques pouvaient bien un jour suivre l'exemple de la féodalité laïque, et tenter, lorsqu'ils n'auraient plus rien à demander aux empereurs, de rendre leur suzeraineté toute nominale. C'est ce qui arriva en effet; mais les évêques commirent la faute de s'aliéner la

petite noblesse et les bourgeois des villes, qu'ils voulurent réduire à l'état de sujets. La communauté d'intérêts rapprocha les opprimés : des ligues se formèrent dans toute la Lombardie contre les usurpations des évêques, et la ligue ou *motta* qui s'organisa à Milan osa présenter la bataille à l'archevêque Héribert, qui fut vaincu près de Campo-Melo dans un combat où périt l'évêque d'Asti. Au moment où tout le nord de l'Italie était en combustion, Conrad II passa pour la seconde fois les Alpes, mais avec l'intention de renoncer à l'égard des évêques à la politique de ses prédécesseurs et de soutenir en Italie, comme il l'avait fait en Allemagne, les arrière-vassaux et les bourgeois contre les feudataires trop puissants. Armé des accusations portées contre l'archevêque de Milan par quelques-uns de ses vavasseurs, il le somma de comparaître, et sur son refus il le fit arrêter, le déposa et le remplaça par son chapelain Ambrosius. Puis, afin de donner pour l'avenir un nouveau point d'appui à la domination allemande, il assura l'indépendance de la petite noblesse et la mit à l'abri des usurpations des grands seigneurs, qui, tout en réclamant pour eux-mêmes l'hérédité de leurs fiefs, refusaient de l'accorder à leurs vassaux dans leurs petits domaines. La constitution de Pavie, qui est la charte de la féodalité italienne, restreignit la peine de la confiscation au seul cas de félonie prouvée par le jugement des pairs de l'accusé ; elle déclara de plus tous les fiefs indistinctement irrévocables, immédiats et héréditaires, et ordonna qu'ils passeraient du fils au père, du frère au frère. Ainsi la constitution de Pavie ne garantissait pas seulement l'hérédité des fiefs, comme l'édit de Quiersy-sur-Oise l'avait fait pour la France, elle avait pour but de supprimer l'intermédiaire des grands feudataires entre l'empereur et les vassaux, qui tous, jusqu'aux plus petits, jusqu'aux bourgeois eux-mêmes, ne relevaient plus que de la couronne (1037).

Après la publication de cette constitution importante, Conrad II rétablit sur son siége le pape Benoît IX, que les Romains avaient chassé, fit acte de souveraineté dans l'Italie méridionale, en donnant à un aventurier normand, nommé Rainulf, l'investiture du comté d'Aversa, et repassant les monts, vint mourir à Utrecht (1039).

Henri III le Noir (1039-1056); **sa toute-puissance en Allemagne.** — Henri III, qui avait été couronné du vivant de son père, lui succéda sans la moindre opposition ; son avénement ne fut pas marqué par des révoltes, comme il en éclatait toujours à chaque nouveau règne. C'est qu'aussi jamais l'Allemagne n'avait été si près de l'unité politique, jamais l'autorité royale n'avait été si forte ni si peu contestée. Maître des quatre duchés de Bavière, de Souabe, de Franconie et de Carinthie, Henri III ne craignit pas d'y rétablir la dignité ducale;

mais il la confia à des hommes sortis de familles peu puissantes, qui ne pouvaient lui inspirer aucune crainte et qui ne devaient être que de simples gouverneurs, assez semblables aux officiers royaux de Charlemagne. Les deux Lorraines avaient été réunies dans les mains de Gozelon par Conrad; mais Godefroy, fils de Gozelon, s'étant ligué avec Baudouin IV, comte de Flandre, pour réveiller les prétentions des rois de France sur la Lorraine, Henri III marcha contre les coalisés, et, après une lutte assez vive, il donna la haute Lorraine à Gérard d'Alsace, tige de la maison de Lorraine d'où est sortie la dynastie impériale qui règne aujourd'hui sur l'Autriche. Godefroy, vaincu, n'obtint la basse Lorraine qu'au prix de sa soumission, et Baudouin, qui n'avait eu jusqu'alors d'autre suzerain que le roi de France, fut obligé d'aller à Aix-la-Chapelle rendre hommage à l'empereur.

Tandis que l'un des plus puissants feudataires de la France allait grossir la vassalité du roi de Germanie, Henri III faisait reconnaître la suprématie de l'empire à tous les peuples qui avoisinaient l'Allemagne. En intervenant dans une guerre qui venait d'éclater entre la Bohême et la Pologne, il contraignit Britislas, le duc des Bohémiens, à se reconnaître tributaire. Deux compétiteurs, Pierre et Aba, se disputaient le trône de Hongrie; Henri III prit les armes en faveur du premier, battit Aba, le contraignit à céder, pour être réuni au margraviat d'Autriche, tout le pays compris entre le Kahlenberg et la Leitha, et replaça Pierre sur le trône, à la condition toutefois qu'il se reconnaîtrait vassal de l'empire. Enfin il réduisit à l'obéissance les turbulents seigneurs du royaume d'Arles, et il parut légitimer les droits que ses prédécesseurs avaient acquis sur cette contrée en épousant Agnès de Poitiers, qui était alliée à plusieurs familles puissantes de la Bourgogne.

Influence de Henri III sur l'Italie et sur l'élection des papes. — Après avoir ainsi affermi en Allemagne le pouvoir royal, Henri le Noir passa les Alpes (1046) pour recevoir la couronne impériale, soumettre la Péninsule à son autorité et exercer une haute influence sur l'élection des pontifes romains. Aussitôt qu'il apparut, les luttes intestines cessèrent partout, les seigneurs et les villes de la Lombardie rentrèrent dans l'obéissance, les Milanais se laissèrent imposer pour archevêque Guido de Velate, son ancien secrétaire, et les princes de Capoue, ainsi que les ducs de Bénévent, de Naples, de Gaëte, d'Amalfi, s'empressèrent de lui faire hommage. Mais Henri III s'occupa surtout de mettre fin au scandale dont la ville de Rome était le théâtre et qui affligeait la chrétienté.

Depuis le règne d'Othon le Grand, les empereurs avaient résidé

trop rarement en Italie pour pouvoir prendre une part active à la nomination des papes. A la faveur de leur absence, la puissante maison des comtes de Tusculum s'était arrogé le droit de disposer de la tiare comme d'une dépendance de son fief. Elle avait successivement élevé au pontificat Benoit VIII en 1012, Jean XIX, frère de Benoit VIII, en 1024, et en 1033 un neveu des deux précédents, Benoit IX, jeune adolescent pour lequel on avait acheté les suffrages du peuple. Ce n'était pas assez que la dignité pontificale fût devenue comme héréditaire dans une même famille, il fallait encore que Benoit IX souillât la chaire de saint Pierre par des cruautés et des vices qui faisaient dire à un de ses successeurs, Victor III : « J'ai horreur de répéter quelle fut la vie de Benoit lorsqu'il eut été consacré; combien elle fut honteuse, corrompue, exécrable. » Chassé par les Romains, qui élurent à sa place l'évêque de Sabine, Sylvestre III, Benoit IX rentra bientôt à Rome par la force des armes; « mais, continue Victor III, voyant que le clergé et le peuple méprisaient ses déréglements et que le bruit de ses forfaits frappait l'oreille de tous, il trouva l'expédient de vendre pour une assez grosse somme d'argent le souverain pontificat à un certain Jean, archiprêtre, qui passait dans la ville pour un des hommes les plus religieux du clergé et qui administra l'Église sous le nom de Grégoire VI. »

Ainsi, lorsque Henri III arriva en Italie, la capitale de la chrétienté avait trois papes : Benoit IX, qui siégeait à Saint-Jean de Latran, Grégoire VI à Sainte-Marie-Majeure et Sylvestre III à Saint-Pierre du Vatican. Sans vouloir entrer à Rome, Henri assembla un concile à Sutri, qui déposa les trois papes simoniaques et qui, sur la présentation du prince, élut sous le nom de Clément II (1046-1048) un Allemand, l'évêque de Bamberg. Profitant en même temps de la défaveur que le dernier schisme avait jetée sur les élections populaires, Henri III se réserva le choix de tous les évêques de ses États et obligea le peuple romain à lui abandonner sans réserve l'élection des pontifes à venir. Du fond de l'Allemagne, il disposa en maître de la tiare, qu'il donna successivement à Damas II (1048-1049), évêque de Brixen, à Léon IX (1049-1055), évêque de Toul, et à Victor II (1055-1057), évêque d'Aichstett. Mais si son choix tomba toujours sur des Allemands, il faut dire qu'inspiré sans cesse par la piété la plus solide, il élut des hommes capables d'effacer les scandales de leurs prédécesseurs et dignes d'entreprendre la réforme du clergé et de l'Église, réforme que les hommes les plus éminents par leurs talents comme par la sincérité de leur foi appelaient de tous leurs vœux.

IV. Nécessité d'une réforme dans la discipline ecclésiastique et dans le gouvernement de l'Église. — Depuis que la société ecclésiastique était entrée dans les cadres de la féodalité, elle portait en elle tous les caractères du régime féodal; elle en avait toutes les prérogatives, mais aussi elle en avait subi toutes les obligations et accepté toutes les conséquences. Les évêchés, les abbayes et les églises particulières étaient devenus des bénéfices dans l'acception rigoureuse du mot; c'est-à-dire que les rois et les seigneurs en donnaient l'investiture, comme s'il se fût agi des bénéfices militaires. Cette assimilation entraînait nécessairement une confusion déplorable dans les deux caractères dont l'évêque se trouvait alors investi. Si, en effet, l'évêque ne pouvait recevoir le caractère spirituel que de l'autorité ecclésiastique, il ne pouvait aussi recevoir l'investiture féodale que du suzerain dont relevait le domaine épiscopal. Or, par suite de la puissance d'absorption qu'exerçait la féodalité, il arriva que, dans la nomination des évêques, le caractère spirituel tendit à s'effacer devant le caractère temporel, et l'investiture de la terre parut la seule condition essentielle à la collation d'un évêché. Les suzerains laïques, considérant les bénéfices ecclésiastiques comme faisant partie de leur domaine, en disposèrent au gré de leurs caprices ou de leurs intérêts. Alors ils en firent un odieux trafic, les mirent à l'encan sans aucune considération des conditions de capacité, les donnèrent à leurs courtisans et souvent en investirent leurs puînés avant que ces derniers aient atteint l'âge de l'ordination.

De cette inféodation des dignités ecclésiastiques résultèrent les plus graves abus pour la discipline comme pour les mœurs du clergé. La suppression, au profit des princes temporels, du droit d'élection, qui appartenait primitivement au clergé et au peuple, n'avait pas seulement pour résultat de briser les liens de la hiérarchie ecclésiastique; elle mettait encore la plupart du temps les prélatures et les abbayes entre les mains d'hommes incapables ou indignes. Le commerce honteux que les rois et les seigneurs faisaient des dignités ecclésiastiques introduisait dans tous les rangs du clergé la *simonie* ou le trafic des choses saintes; car les prélats qui avaient acheté leurs bénéfices à prix d'or s'indemnisaient en vendant comme des fiefs toutes les charges qui relevaient de leur autorité épiscopale. Les cures, les églises particulières, transformées en fiefs, étaient mises à l'encan, et ceux qui les obtenaient trafiquaient des choses saintes. Quelquefois même elles étaient inféodées à des laïques qui s'en arrogeaient tous les droits casuels, jusqu'aux offrandes que la foi des peuples y déposait, et qui souvent les donnaient comme dot à leurs filles, comme douaire à leur femme. D'un autre côté, les évêques et les abbés, en entrant ainsi dans la féodalité, contractaient les

habitudes et acceptaient les mœurs de la vie féodale. Astreints, comme tout possesseur de fief, aux services d'ost et de cour, ils restaient barons sous la mitre ou sous la chape. Ils allaient à la guerre, faisaient la chevauchée, partageaient leur temps entre les plaisirs de la chasse, de la table et du jeu, entretenaient des chiens et des oiseaux de proie, et quittaient leurs églises pour suivre leurs suzerains.

Ces ministres de l'Évangile, qui, suivant la parole de saint Anselme, se livraient à toutes les vanités du siècle, renonçaient au célibat pour s'engager, au mépris de tous les canons des conciles, dans les liens du mariage. Que de dangers une pareille situation ne créait-elle pas à l'Eglise, qui avait voulu faire du clergé un corps tout spirituel, détaché des intérêts terrestres! elle qui avait donné aux prêtres les pauvres et les opprimés pour enfants et la grande communauté chrétienne pour famille! « Se souviendra-t-il du peuple qu'il a adopté selon l'esprit, celui à qui la nature donne des enfants selon la chair? La paternité mystique tiendra-t-elle contre l'autre? Le prêtre pourrait se priver pour donner aux pauvres, mais il ne privera point ses enfants!... et quand il résisterait, quand le prêtre vaincrait le père, quand il accomplirait toutes les œuvres du sacerdoce, je craindrais encore qu'il n'en conservât point l'esprit. Non, il y a dans le plus saint mariage, il y a dans la femme et la famille quelque chose de mou et d'énervant qui brise le fer et fléchit l'acier : le plus ferme cœur y perd quelque chose de soi. C'était plus qu'un homme, ce n'est plus qu'un homme. Dès lors plus de force intérieure, ni d'élan au ciel. Jamais une telle Église n'aurait enfanté l'âme de saint Bernard ni le pénétrant génie de saint Thomas : à de tels hommes, il faut le recueillement solitaire[1]. »

Projets d'Hildebrand pour régénérer l'Église et faire prévaloir l'autorité du saint-siége. — Cette situation déplorable du clergé avait éveillé l'attention des hommes les plus éminents par leurs talents et la sincérité de leur foi; mais les noms de Guillaume de Dijon, de Pierre Damien, d'Odilon de Cluny, s'effacent devant celui de Grégoire VII, ce moine pape en qui se personnifie tout le mouvement catholique du onzième siècle.

Fils d'un simple charpentier de Soana, en Toscane, Hildebrand, qui devait être un jour Grégoire VII, fut élevé de bonne heure dans l'abbaye de Cluny. Livré dans le silence du cloître à toutes les austérités de la vie cénobitique, il sonda avec effroi la profondeur de l'abîme où courait l'Église. La pensée d'une réforme tombant dans cette

1. Michelet, *Histoire de France*.

âme ardente et trempée d'acier en fit jaillir le plan gigantesque d'une régénération complète de la société par l'Église et d'un nouvel ordre social qui devait soumettre le monde à une vaste monarchie universelle constituée au profit du pape, destinée à englober tous les royaumes et tous les peuples chrétiens et réunissant à la fois le sceptre de la terre et les clefs du ciel. Le gouvernement de l'Église devait donc entrer dans une phase nouvelle ; après avoir été démocratique dans les temps primitifs et livré ensuite à l'aristocratie épiscopale, il devait devenir monarchique en se concentrant dans les mains d'un monarque électif, infaillible, représentant de Dieu et roi des consciences comme des actes.

Dans la pensée d'Hildebrand, l'Église, devant se rendre maîtresse du monde, ne pouvait y parvenir que par la puissance morale qui ne se donne qu'aux vertus. C'était donc par la régénération du clergé qu'il fallait commencer la régénération de la société. Or, le seul moyen de réformer le clergé était de le dégager des liens grossiers que la société féodale lui avait imposés en enlevant aux laïques le droit d'investiture qui était la cause même de tous les maux dont l'Église était affligée. Mais, pour affranchir le corps ecclésiastique, il fallait avant tout assurer l'indépendance de son chef, et par conséquent arracher aux empereurs le droit qu'ils s'étaient arrogé de nommer les papes. Ce fut l'œuvre dont un simple moine poursuivit ardemment la réalisation ; car, avant de ceindre lui-même la tiare sous le nom de Grégoire VII, Hildebrand dut à son éloquence, à l'austérité de ses mœurs et à l'éclat de ses vertus, de devenir le conseiller de cinq pontifes et de diriger ainsi l'Église pendant vingt-quatre ans sous Léon IX (1049-1055), Victor II (1055-1057), Étienne IX (1057-1059), Nicolas II (1059-1061) et Alexandre II (1061-1073).

Action d'Hildebrand pendant les pontificats de Léon IX, de Victor II, d'Étienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II (1049-1073). Décrets contre la simonie; décret relatif au célibat des prêtres. — Hildebrand était encore au monastère de Cluny lorsque l'empereur Henri III donna la tiare à un de ses cousins, Bruno, évêque de Toul. Le nouveau pontife, qui prit le nom de Léon IX, voulut, avant de partir pour Rome, visiter cette célèbre abbaye. Frappé des talents d'Hildebrand, il l'emmena avec lui, et séduit par la parole du moine qui s'efforça de lui inspirer des doutes sur la validité de sa nomination, il se rendit, sans éclat, à Rome, et, sur son conseil, il se soumit à l'élection du clergé et du peuple. Ainsi un pontife de la famille même de Henri III proclamait nulle la nomination de l'empereur et rendait un témoignage éclatant aux droits du peuple et du clergé romains. Après ce premier succès qui préparait l'affranchissement de

la papauté, Hildebrand s'occupa activement de la réforme du clergé. Deux conciles tenus, sous son inspiration, par Léon IX à Rome et à Pavie déclarèrent nulles toutes les ordinations simoniaques. Puis, après l'Italie, la France et l'Allemagne eurent leur tour; le pontife y vint présider les conciles de Reims et de Mayence, qui rappelèrent le clergé séculier à l'observation du célibat et qui déposèrent plusieurs prélats pour avoir acheté l'épiscopat ou vendu les ordres religieux. Des circonstances imprévues vinrent sous le pontificat de Léon IX faciliter l'œuvre d'Hildebrand et l'aider à accroître le crédit politique du saint-siége. Les Normands s'établissaient alors dans l'Italie méridionale; il mena Léon IX guerroyer contre eux, et ces aventuriers, vainqueurs à Civitella, se jetèrent aux pieds du pape, que le sort des armes avait fait leur prisonnier, le reconnurent pour suzerain et s'engagèrent à tenir comme fief de saint Pierre tout ce qu'ils possédaient déjà et tout ce qu'ils pourraient encore conquérir (1053).

A la mort de Léon IX, Hildebrand, qui ne voulait pas éveiller les susceptibilités de Henri III, partit pour l'Allemagne et lui demanda un pape; mais il le lui désigna et obtint Victor II. Contraint de reconnaître le droit de l'empereur, il ne laissait pas du moins l'élection du pontife entièrement livrée à son caprice. Sous la tiare, Victor II subit l'influence du moine : il confirma tous les actes de Léon IX et envoya en France Hildebrand, avec le titre de légat, présider le concile de Lyon, qui déposa, dit-on, dix évêques accusés de simonie.

Lorsque Victor II mourut, Henri III venait de le précéder dans la tombe, et la jeunesse de son fils Henri IV ranimait les factions en Allemagne. Hildebrand profita des embarras de la régente Agnès de Poitiers pour mettre fin à la nomenclature des papes allemands et pour faire élire par les Romains l'abbé du Mont-Cassin, qui prit le nom d'Étienne IX. Docile aux conseils de celui à qui il devait la tiare, Étienne, invoquant les décrets antérieurs de l'Église, déclara le mariage incompatible avec le sacerdoce, et pour briser d'un seul coup toutes les résistances, il appela à son aide un moyen révolutionnaire qui allait être le signal d'un immense ébranlement dans toute l'Europe. Après avoir lancé l'anathème sur les prêtres mariés, il souleva le peuple contre eux et, au nom de l'Église, il lui ordonna par la voix des moines de chasser du sanctuaire tous les évêques, tous les prêtres qui refuseraient de se séparer de leurs femmes (1058). Ainsi Hildebrand marchait à son but : le clergé se dégageait des liens du monde et se séparait définitivement de la société laïque.

Le droit de nommer les papes est enlevé aux empereurs; le collége des cardinaux.—Bientôt il fit un pas plus hardi. Sous Nicolas II, qu'il avait

fait élire sans la participation impériale [1], il attaqua résolûment l'investiture par les laïques, déclara hérétiques les prêtres simoniaques et défendit aux ecclésiastiques de recevoir aucun bénéfice des mains d'un laïque, même gratis. En même temps il arracha définitivement l'élection papale des mains des empereurs. Dans le concile de Latran, Nicolas II rendit un décret qui régla les formes de cette élection. « Quand le pape viendra à mourir, nous ordonnons, est-il dit, que les évêques-cardinaux traitent ensemble les premiers de l'élection ; ils y appelleront ensuite les clercs-cardinaux [2], et enfin le reste du clergé et du peuple donneront leur consentement. » C'était concentrer l'élection du pape dans quelques mains, la soustraire à la fois au caprice de l'empereur et à la turbulence du peuple romain, et, par conséquent, constituer définitivement la monarchie pontificale. Pour ménager la susceptibilité de la cour impériale, le décret se terminait par ces mots : « Sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous le lui avons déjà accordé, et on rendra le même honneur à ses successeurs à qui le saint-siége aura personnellement accordé le même droit. » Sous l'ambiguïté de ces termes, que la papauté se réserve plus tard d'interpréter, le droit des empereurs à l'élection n'est pas abrogé, mais il est considéré comme un privilége personnel implicitement révocable, et le sceptre des Césars lui-même devient une concession de l'omnipotence de Rome.

Un acte aussi hardi fit cependant ouvrir les yeux à la cour de Germanie. Aussi, lorsque, à la mort de Nicolas II (1061), le nouveau collége des cardinaux eut élu, sous le nom d'Alexandre II, Anselme de Baggio, évêque de Lucques, les partisans de la prérogative impériale choisirent, d'accord avec la cour, Cadalous, évêque de Parme, qui s'appela Honorius II. Le schisme que cette double élection fit éclater n'était pas seulement religieux, il était encore politique. Si Alexandre II avait pour lui tous ceux qui voulaient la réforme des mœurs du clergé, il avait encore les Italiens et le peuple de Rome, qui voyaient en lui, les uns le symbole de l'affranchissement politique de l'Italie, l'autre, l'espoir de réaliser le rêve d'une nouvelle république. Honorius II, au contraire, comptait ses partisans dans les rangs de la haute noblesse, qui était intéressée au maintien de l'état de choses que patronait la prérogative impériale. La lutte fut longue et vive à Rome entre les deux compétiteurs ; mais Hildebrand triom-

1. Hildebrand avait eu la précaution de choisir un prélat agréable à la cour de Germanie qui approuva son élection lorsqu'elle était faite.

2. Les évêques-cardinaux étaient les évêques de la province de Rome et les clercs-cardinaux les curés des paroisses de cette ville.

pha en Italie par une victoire qu'il remporta en Allemagne. Un coup d'État enleva la régence à Agnès de Poitiers, qui soutenait Honorius II, et donna le gouvernement à Hannon, archevêque de Cologne, qui s'empressa de reconnaîtr Alexandre II (1062). Agnès vaincue s'enferma dans un couvent, et le pape d'Hildebrand resta le pontife légitime. La papauté était affranchie de l'empereur; Grégoire VII pouvait maintenant continuer l'œuvre d'Hildebrand.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Programme. — Rivalité et lutte des deux pouvoirs temporel et spirituel ou querelle des investitures. — Grégoire VII et Henri IV. — Alexandre III et Frédéric Barberousse. — Innocent IV et Frédéric II (1073-1250).

I. *Rivalité et lutte des deux pouvoirs, spirituel et temporel.* — Importance de la question. — Elle se rattache au droit public de l'Europe. — Situation respective des deux pouvoirs. — La lutte des deux pouvoirs est une conséquence de leur situation respective. — Division de la question.

II. *Querelle des investitures* (1073-1122). — Henri IV (1056-1106); état de l'Allemagne pendant les premières années de son règne. — Révolte des Saxons. — Grégoire VII (1073-1085); ses premiers décrets. Il attaque l'investiture par les laïques. — Excommunication de Henri IV (1075). Effets de l'excommunication. Révolte des princes allemands; soumission de l'empereur; entrevue de Canossa (1077). — Henri IV viole ses promesses; appuis qu'il rencontre. — Élection d'un anti-César (1079) et d'un antipape (1080). — Siége de Rome. Intervention de Robert Guiscard. Mort de Grégoire VII (1085). — Urbain II (1088-1099). — Révolte de Conrad (1094-1101). — Pascal II (1099-1118). Révolte du jeune Henri. — Déposition et mort de Henri IV (1106). — Henri V (1106-1125). Continuation de la lutte. Conférence de Châlons (1107). — Expédition de Henri V en Italie; convention de Sutri (1111). — Succession de la comtesse Mathilde; renouvellement de la lutte. — Élection de Calixte II (1119-1124); il renverse l'antipape Grégoire VIII et termine la querelle des investitures; concordat de Worms (1122). — Mort de Henri V (1125); extinction de la maison Salique. — Election de Lothaire II de Saxe (1125-1137): opposition des Hohenstaufen. — Expéditions de Lothaire en Italie (1133-1136); règlement de l'héritage de la comtesse Mathilde. Schisme d'Innocent II et d'Anaclet II.

III. *Guelfes et Gibelins.* — Avénement de la maison de Souabe (1137-1250). Conrad III (1137-1152). — Frédéric Ier Barberousse (1152-1190). — Situation politique de l'Italie à l'avénement de Frédéric Barberousse. Constitution et rivalités des républiques de la Lombardie et de la Toscane. — Révolution à Rome; Arnauld de Brescia. — Frédéric est appelé en Italie. — Première expédition de Frédéric Barberousse en Italie (1154); siége de Tortone. — Supplice d'Arnauld de Brescia; couronnement de Frédéric (1155). — Ruine de Spolète. Danger que court l'empereur au pont de Vérone. — Rupture de Frédéric avec le pape. — Seconde expédition de Frédéric en Italie (1158). — Diète de Roncaglia; institution des podestats. — Résistance que rencontre Frédéric; siége de Crême (1160); chute de Milan (1162). — Schisme dans l'Église; Alexandre III et la ligue lombarde (1167). — Fondation d'Alexandrie (1168). — Derniers efforts

de Frédéric contre l'Italie; son lieutenant échoue devant Ancône et lui-même devant Alexandrie. — Humiliation de l'empereur: bataille de Lignano (1176). — Trêve de Venise (1177); paix de Constance (1183). — Puissance de Frédéric en Allemagne: abaissement de la maison Welf. — Dernières années de Frédéric Barberousse; mariage de son fils avec Constance (1186). — Henri VI (1190-1197); ses projets; sa politique à l'égard de l'Italie. — Innocent III (1198-1216); ses efforts pour garantir l'indépendance du saint-siége contre la puissance des Hohenstaufen. — Influence d'Innocent III sur l'Allemagne; il appuie le roi Othon IV de Brunswick contre Philippe de Souabe. — Othon en Italie; sa rupture avec le pape; il est excommunié. — Fréderic II (1215-1250); constitution d'Égra. — Négociation avec le pape Honorius III. — Grégoire IX (1227-1241). Excommunication de Frédéric II. — Paix de San-Germano (1230). — Rapports de Frédéric II avec les villes de la Lombardie. Formation de la seconde ligue lombarde. — Revolte du roi Henri contre son père (1234); son alliance avec les villes lombardes. — Guerre de Fréderic contre la ligue lombarde et reprise de la lutte du sacerdoce et de l'empire. Batailles de Cortenuovo (1237) et de Meloria (1241). — Innocent IV (1243). Le concile de Lyon (1245). — Soulèvements en Allemagne. — Revers de Frederic en Italie; siége de Parme (1248); bataille de Fossalta (1249). — Mort de Frédéric II (1250). Ruine des Hohenstaufen.

I. Rivalité et lutte des deux pouvoirs, temporel et spirituel. Importance de la question. — La rivalité du sacerdoce et de l'empire, ou la lutte entre les papes et les empereurs d'Allemagne, est la question la plus importante de l'histoire du moyen âge. Pendant les onzième, douzième et treizième siècles, elle a été la grande affaire de l'Europe, l'unique pivot sur lequel a roulé toute la politique; elle a passionné tous les peuples et mis en activité tous les bras et toutes les intelligences. Elle a développé la ferveur religieuse, qui a produit les croisades, et les idées démocratiques, qui ont enfanté les communes et les républiques du moyen âge.

Elle se rattache au droit public de l'Europe. — Mais à notre époque où la séparation entre les deux pouvoirs, spirituel et temporel, est accomplie, à notre époque où les rois et les papes n'ont plus à craindre d'être déposés les uns par les autres, il est assez difficile de se rendre un compte exact de la question. Pour arriver à s'en faire une idée juste, pour comprendre l'intérêt puissant qu'elle a excité, pour apprécier la valeur des prétentions que soulevaient les deux adversaires, il faut mettre de côté nos idées actuelles et prendre celles du temps où la lutte s'est engagée. Car, comme dit Lingard, « pour juger avec impartialité nos ancêtres, nous ne devons pas mesurer leurs actions à nos mœurs et à nos connaissances actuelles; il faut se reporter au siècle où ils vivaient et réfléchir sur leurs institutions politiques, leurs principes de législation et leur gouvernement. » C'est en effet seulement en se plaçant à ce point de vue qu'on pourra comprendre la grandeur de la question et reconnaître comment la lutte du sacerdoce et de l'empire ressort du droit public qui régissait alors l'Europe.

Situation respective des deux pouvoirs, spirituel et temporel. — Si au moyen âge la féodalité était la forme générale de la société européenne, le lien qui réunissait les diverses parties de cette société était la communauté d'idées religieuses. C'était l'unité de croyances qui faisait de tous les États féodaux une grande et vaste association, et de tous les États chrétiens un peuple unique ayant des lois, des vues et des intérêts communs ; en sorte que l'unité religieuse était la véritable unité politique du monde féodal. La restauration de l'empire d'Occident par Charlemagne, et plus tard sa reconstitution en faveur des rois de Germanie, sous le nom de *saint-empire romain*, n'étaient que la consécration de ce principe, car on se faisait alors de l'Europe l'idée d'une grande famille dont le gouvernement était confié à deux chefs, l'un spirituel, l'autre temporel, se protégeant et se consolidant mutuellement. L'empereur, ayant en main la force matérielle, était le soutien de la religion, dont les principaux articles, tant de dogme que de discipline, étaient devenus, par les édits impériaux, lois de l'État, et il se trouvait par conséquent le protecteur né du saint-siége, pierre angulaire de l'édifice chrétien. C'est à ce titre qu'il recevait la couronne, et qu'il la perdait lorsqu'il devenait l'ennemi de l'Église : la formule du serment qu'il prononçait à son sacre en fait foi [1], et ce serment n'était pas particulier au couronnement de l'empereur ; l'idée que les rois, au moyen âge, devaient être les défenseurs de l'unité catholique, et qu'ils perdaient tout droit au respect de leurs sujets lorsqu'ils la violaient, faisait si bien partie du contrat passé entre les souverains et les peuples, qu'elle se retrouve dans la législation de toutes les nations européennes [2].

D'un autre côté, le pape, chargé, comme chef de l'Église, de la direction spirituelle du genre humain, avait acquis sur les affaires temporelles un pouvoir reconnu, invoqué par les peuples, et que

1. Voici cette formule : « Moi, roi des Romains, par la grâce de Dieu, futur empereur, promets et jure, devant Dieu et saint Pierre, d'être désormais protecteur et défenseur du souverain pontife, et de la sainte Église romaine, dans toutes ses nécessités et ses besoins, gardant et conservant ses possessions, ses honneurs et ses droits, autant que je le saurai et le pourrai avec le secours de Dieu, en pure et bonne foi ; qu'ainsi Dieu m'aide et les saints Évangiles. »

2. « Le roi, dit la loi anglaise publiée par Édouard et confirmée par Guillaume le Conquérant, le roi, qui tient ici-bas la place du roi suprême, est établi pour gouverner le royaume terrestre et le peuple du Seigneur, et surtout pour vénérer la sainte Église, pour la défendre contre ses ennemis, pour arracher de son sein, détruire et perdre entièrement les malfaiteurs. S'il ne le fait, le titre de roi ne lui reste pas, mais il le perd, comme l'atteste le pape Jean. » Le sixième concile de Tolède, assemblée mixte où se trouvaient les évêques et les seigneurs, établit « qu'à l'avenir, aucun roi ne monterait sur le trône avant d'avoir promis avec serment de ne pas laisser violer la foi catholique. »

les souverains eux-mêmes ne contestaient pas[1]. « Comme les peuples, dit Michaud, n'avaient d'autre idée de la civilisation que celle qu'ils recevaient de la religion chrétienne, les souverains pontifes se trouvèrent naturellement les arbitres suprêmes des nations. » Protecteurs des rois contre la rébellion de leurs sujets, dont ils maintenaient la docilité, c'était à eux que s'adressaient les peuples pour mettre un frein au despotisme. Car « un des principes les plus élevés de l'époque, qui ressortait de l'idée d'une société chrétienne universelle, était que, dans les différends des rois et des peuples, il devait exister une autorité supérieure chargée de rappeler les lois non créées par les hommes. » (*Hurter.*) Enfin, « dans un siècle, dit Lingard, où toutes les notions de justice étaient formées sur le modèle de la jurisprudence féodale, il fut bientôt reçu que les princes, par leur désobéissance, devenaient traitres à Dieu; que, comme traîtres, ils encouraient la privation des royaumes et des fiefs qu'ils tenaient de Dieu, et qu'il appartenait au pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, de prononcer contre eux une sentence de déposition. » Ainsi, au moyen âge, si les rois étaient les protecteurs du saint-siége, ils en étaient aussi les justiciables. Les devoirs que l'empereur avait à remplir envers l'Église donnaient nécessairement au pape un droit de contrôle sur son gouvernement. La loi germanique elle-même disait formellement que « le pape pouvait bannir (excommunier) l'empereur, et cela pour trois causes : l'une, si l'empereur doutait de la foi catholique ; l'autre, s'il quittait son épouse légitime; la troisième, s'il détruisait les églises ou d'autres lieux saints[2]. Or, si le crime d'hérésie donnait au pape, d'après les législations de l'époque, le droit de déposer les souverains, ce droit pouvait avoir une grande extension; car pour être coupable d'hérésie, il n'était pas nécessaire de renoncer au christianisme, il suffisait de violer ses règles de morale et de discipline. Au reste, la doctrine de la suprématie de l'Église sur l'État était si bien établie dans la croyance générale, que les empereurs ne la contestaient pas[3], et le principe

1. On voit qu'au huitième siècle c'est la décision du pape qui enlève la couronne aux Mérovingiens pour la donner à Pepin.

2. *Juris alamanici seu suevici c.* XXIX.

3. Henri IV lui-même, au milieu de ses démêlés avec Grégoire VII, ne prétendait pas avoir à la couronne un droit inamissible ; il disait seulement « qu'un souverain ne pouvait être déposé pour quelque crime que ce soit, si ce n'est qu'il abandonne la foi. » La suprématie de l'Église n'était pas une doctrine nouvelle : « C'est Dieu, avait dit Constantin aux évêques assemblés, qui vous a établis évêques et qui vous a donné pouvoir de juger même notre personne impériale, et c'est pour cela que vous avez légitimement le droit de nous juger. » Et dans une *constitution de Worms de* 829 on trouve : « Nous savons que la sainte Église de Dieu, considérée dans son ensemble, se partage entre deux

e l'empire « était un fief de l'Église » se trouve proclamé par les uples de l'Allemagne.

a lutte des deux pouvoirs est une conséquence de leur situation respec-e. — En tenant ainsi compte de la situation respective des deux uvoirs, on reconnaîtra que dans la juxtaposition de ces deux puisces qui s'excluaient mutuellement parce qu'elles étaient la négation ne de l'autre, les conflits d'autorité étaient inévitables. Un jour ou utre la lutte devait éclater; mais comme les deux adversaires s'y sentaient avec les armes que le droit public de l'époque leur foursait; comme c'était, après tout, la domination du monde qu'ils disputaient, elle devait avoir un caractère de grandeur inouï. e éclata lorsque l'équilibre rêvé jadis par Charlemagne et Léon III trouva rompu par les empiétements d'un pouvoir sur l'autre, st-à-dire au moment où la société ecclésiastique était absorbée par féodalité, et où l'empereur, changeant son droit de protectorat une véritable souveraineté, tenait le saint-siége asservi et l'Église ptive.

Division de la question. — Comme cette lutte, pendant les deux cles qu'elle a duré, a entraîné dans son orbite tous les grands inêts de l'Europe, elle a dû se poursuivre avec des phases diverses des caractères différents. C'est ce qui fait qu'on peut la diviser en ix périodes nettement caractérisées.

Dans la première, dite des *investitures* (1073-1122), la papauté, combattant l'investiture par les laïques, parvient à desserrer les ns dans lesquels la féodalité étreignait la société ecclésiastique, à assurer l'indépendance du saint-siége à l'égard de l'empire.

Mais à la fin de cette période, rien en réalité n'est terminé; les ux puissances restent debout en face l'une de l'autre, toutes êtes à se disputer le gouvernement du monde. C'est ce qu'elles nt faire dans une seconde période désignée sous le nom de *tte des Guelfes et des Gibelins* (1158-1250). Mais alors de nouaux éléments sociaux ont surgi et vont prendre part à la lutte. s idées démocratiques, auxquelles la révolution communale vient faire une large place en Europe, vont s'y mêler, et dès lors les pes, pour soutenir la guerre, uniront la cause du saint-siége à lle de la liberté des villes lombardes et de l'indépendance italienne. a maison de Hohenstaufen, en s'appuyant sur les traditions du oit romain et de la monarchie impériale, tentera en même temps

uvoirs supérieurs à tous les autres : à savoir l'autorité sacerdotale et la puisnce royale; mais de ces deux puissances, celle des pontifes est la plus consiérable, d'autant qu'ils seront chargés de rendre compte au jugement de Dieu s rois qui gouvernent le reste des hommes. »

d'étouffer l'autorité temporelle des papes et la liberté populaire; mais toute sa puissance se brisera contre l'alliance des deux partis. La victoire, en effet, est restée au saint-siége, et si le gouvernement du monde, qui paraissait lui être dévolu ne lui est pas demeuré; si l'Europe n'est pas devenue dès cette époque une grande république théocratique, c'est que le principe des nationalités qui s'étaient développées à l'ombre de la lutte repoussait cette gigantesque conception.

II. Querelle des investitures (1073-1122). **Henri IV** (1056-1106); **état de l'Allemagne pendant les premières années de son règne.** — Pendant qu'Hildebrand travaillait, sous le nom de Nicolas II et d'Alexandre II, à la réforme des mœurs ecclésiastiques, l'Allemagne se trouvait dans une violente agitation. La minorité de Henri IV était une occasion que la féodalité saisissait pour arrêter les progrès que la royauté avait faits sous son père. Investie de la tutelle, Agnès de Poitiers essaya vainement de se créer des appuis en concédant à titre héréditaire le duché de Carinthie à Berthold de Zæhringen, celui de Souabe à Rodolphe de Rheinfelden et celui de Bavière à Othon de Nordheim; ceux mêmes qu'elle avait comblés de ses bienfaits se tournèrent bientôt contre elle pour lui enlever la régence et la donner à l'archevêque de Cologne (1062). Malheureusement l'éducation du jeune prince fut confiée à des hommes vicieux qui s'emparèrent de son esprit en flattant ses passions, et qui, après avoir supplanté l'archevêque de Cologne, trafiquèrent effrontément des dignités ecclésiastiques ou se les partagèrent « comme si c'était leur patrimoine. »

Bientôt, pour subvenir aux dépenses d'une cour licencieuse, ils imaginèrent de la transporter à Gozlar et d'en soutenir le faste aux dépens de la Saxe. Les charges que le séjour prolongé du roi leur imposait excitèrent le mécontentement des Saxons, qui se croyaient toujours la première nation de l'Allemagne et qui n'avaient vu qu'avec dépit le sceptre de Germanie passer de la maison des Othons dans celle de Franconie. Tandis que tout annonçait comme imminente une révolte dans la Saxe, Henri IV augmenta le nombre de ses ennemis en irritant les Thuringiens qu'il voulut contraindre, au mépris de leurs priviléges, à payer les dîmes à l'archevêque de Mayence, qui, en retour, lui avait promis de faire casser son mariage avec Berthe, de la famille d'Ivrée. Ce prince, qui voulait répudier sa femme légitime pour vivre dans la débauche, qui vendait à des hommes indignes l'évêché de Bamberg, l'archevêché de Trèves et l'abbaye de Reichenau, ce prince, qui violait les priviléges et dé-

uisait les libertés des peuples, prétendait encore disposer à son gré des duchés : le margrave de Thuringe et Magnus, fils du dernier duc de Saxe, furent, par ses ordres, retenus prisonniers, et leurs biens allodiaux confisqués; Berthold de Zæhringen fut dépouillé de son duché, et Othon de Nordheim se vit enlever la Bavière, qui fut vendue à son gendre Welf IV.

Pendant que Henri IV marchait ainsi à grands pas dans la voie du despotisme, les censures de l'Église vinrent le troubler dans sa sécurité. Après avoir repoussé sa demande de divorce et refusé de consacrer un évêque de Constance que le roi avait nommé, Alexandre II prit en main les plaintes des Saxons, qui s'étaient adressés à lui non-seulement comme au protecteur de tous les opprimés, mais encore comme au gardien de la constitution germanique, et il cita Henri à comparaître à Rome pour se justifier de tous les crimes dont il était accusé (1073). Mais Henri dédaigna cette sommation, et profitant de la mort d'Alexandre II pour se rejeter sur les Saxons, il pressa et foula ces malheureux peuples, qu'il contraignit à construire par corvées des châteaux forts dont les garnisons devaient vivre à leurs dépens.

Révolte des Saxons. — Exaspérés par la hauteur de Henri IV, qui repoussait dédaigneusement toutes leurs réclamations, les Saxons prirent les armes, et vainqueurs du roi sur les bords du Weser, ils lui imposèrent la paix de Gozlar, par laquelle il s'engageait à licencier ses troupes, à remettre Magnus en liberté et à démolir tous les châteaux forts dont il avait couvert la Saxe. Mais Henri n'était pas homme à respecter ses serments, et les Saxons, indignés de la mauvaise foi qu'il mettait à exécuter ses promesses, démolirent eux-mêmes les forteresses, égorgèrent les garnisons, et fortifiés par l'alliance des Thuringiens, ils détruisirent Hartzbourg, saccagèrent l'église et en profanèrent les tombeaux, parce qu'un fils et un frère de Henri IV y avaient été déposés. Leurs violences détachèrent de leur parti l'archevêque de Mayence, le duc de Souabe et Berthold de Zæhringen; Henri profita de cette défection pour reprendre l'offensive, et rentrant dans la Saxe à la tête d'une armée, il défit les révoltés sur les bords de l'Unstrutt (1075). Libre alors d'assouvir sa vengeance, il mit le pays à feu et à sang, s'empara des chefs, qu'il attira auprès de lui par l'espoir d'une réconciliation, et assura le trône à sa maison en forçant la diète de Gozlar à reconnaître pour son successeur son fils Conrad, qui était âgé seulement de deux ans. Mais tout à coup la voix de Grégoire VII vint le troubler dans la sécurité de son triomphe.

Grégoire VII (1073-1085); ses premiers décrets. Il attaque l'investiture par les laïques. — A la mort d'Alexandre II, le peuple et le clergé de Rome avaient, comme par une inspiration soudaine, élevé Hildebrand à la chaire de saint Pierre. Mais pour ne laisser aucun prétexte au schisme, le nouveau pontife n'avait voulu être consacré qu'après avoir demandé et obtenu l'approbation du roi de Germanie. A peine intronisé sous le nom de Grégoire VII, il annonça par ses premiers actes avec quelle énergie le pontife poursuivrait les plans de réforme conçus par le moine de Cluny. Dans un premier concile qui fut tenu à Rome (1074), il prescrivit le célibat au clergé, défendit la simonie, déclara privé du ministère sacré tout prêtre marié, comme tout évêque qui aurait acheté son évêché, et en même temps il déposa l'archevêque de Brême, ainsi que les évêques de Strasbourg, de Spire et de Bamberg. Ces décrets soulevèrent une tempête furieuse en Allemagne et en Italie. A Erfurt, à Passau, à Constance, les prêtres maltraitèrent leurs évêques qui voulaient les contraindre à répudier leurs femmes. Mais Grégoire VII ne se laissa arrêter ni par les plaintes ni par les menaces : puisque l'autorité ecclésiastique était méconnue, il s'en remit de l'exécution de ses décrets à la ferveur populaire et défendit aux laïques d'entendre la messe ou de recevoir les sacrements d'un prêtre marié. La papauté connut alors quelle était sa puissance et de quelle force immense elle pouvait disposer : il y eut en Europe un épouvantable ébranlement; les peuples déchaînés se portèrent, par excès de zèle, aux dernières violences contre les mêmes prêtres qu'ils avaient jusqu'alors entourés de leur respect. Non contents de souffleter et de chasser tous ceux qui restaient rebelles à la voix du pontife, « ils baptisaient eux-mêmes leurs enfants et se servaient de graisse au lieu du chrême et des huiles saintes. Ils empêchaient les prêtres mariés de donner le viatique aux mourants et de remplir le rite observé par l'Église dans les funérailles. Ils jetaient même au feu les dîmes qui leur étaient dues. » Tout déplorables qu'étaient ces excès, dont la responsabilité doit retomber sur ceux qui les avaient provoqués par leur incontinence, ils amenèrent un grand bien : les prêtres cédèrent à la force et se soumirent à la loi du célibat.

Après avoir ramené la pureté primitive dans le corps ecclésiastique, Grégoire VII entreprit de dégager l'Église des liens de la féodalité, et n'attaquant plus seulement la simonie, c'est-à-dire l'investiture à prix d'argent, mais l'investiture en elle-même, il défendit à tout évêque élu de recevoir d'un laïque l'investiture des biens ecclésiastiques. C'était affranchir les évêques des devoirs auxquels ils étaient astreints comme membres du corps féodal, pour les obliger

à n'avoir d'autre seigneur que le vicaire du Christ; mais les affranchir ainsi de leurs devoirs féodaux, tout en leur laissant la possession des terres, bourgs et cités qui composaient leurs diocèses, c'était dépouiller leurs suzerains de droits qui leur appartenaient, et, par conséquent, bouleverser de fond en comble la société politique. Ainsi posée, la question était insoluble et devait enfanter une guerre interminable.

Excommunication de Henri IV (1075). **Effets de l'excommunication.** — Lorsque Henri IV reçut ce décret, il était engagé dans la guerre de Saxe. Menacé par les légats du saint-siége des foudres de l'Église pour le trafic qu'il avait fait des dignités ecclésiastiques, il promit de s'amender; mais bientôt enorgueilli par la victoire qu'il venait de remporter sur les Saxons, il retomba dans ses errements, nomma un de ses favoris à l'évêché de Bamberg et prétendit placer sur le siége de Cologne un homme que le clergé et le peuple repoussaient. Grégoire VII alors le cita, sous peine d'excommunication, à comparaître à Rome à jour fixe pour se justifier des crimes dont on l'accusait. Encouragé par la rébellion presque générale du clergé allemand et lombard contre le célibat ecclésiastique, Henri IV fit réunir à Worms et à Pavie deux conciliabules pour combattre la légitimité de l'élection de Grégoire VII et prononcer sa déposition. Dans ce moment, le pape voyait menacer son autorité dans Rome, où le préfet Censio l'arrachait de l'église la nuit de Noël et le retenait prisonnier; mais à peine délivré par le peuple, il se retourna contre Henri IV, et répondit aux conciliabules de Worms et de Pavie par un concile tenu à Rome, qui excommunia l'empereur, prononça sa déchéance et délia tous ses sujets du serment de fidélité[1].

1. C'est dans ce concile que l'on place communément les *Dictatus papæ:* c'est la réunion de vingt-sept sentences renfermant en abrégé toute la doctrine et la tendance du pape et de l'Église. Quoiqu'on ait combattu victorieusement l'opinion qui attribue à Grégoire VII cet exposé d'idées qui réglaient sa conduite, elles n'en peignent pas moins parfaitement l'esprit de son temps et la tendance de ce pontife. Ce n'est que dans son siècle, dit M. Voigt, qu'elles ont pu prendre naissance et acquérir une importance aussi extraordinaire. Voici le texte de ces sentences. « L'Église romaine n'a été fondée que par Notre-Seigneur. Le pontife romain seul est appelé avec raison le pontife universel, car seul il a le pouvoir de déposer les évêques et de les réconcilier avec l'Eglise. Dans les conciles, son légat est au-dessus de tous les évêques, quand même il serait d'un rang inférieur; il peut prononcer contre eux la sentence de déposition. Le pape peut déposer les absents. On ne doit rester dans la même maison avec ceux qui sont excommuniés par lui. Le pape seul a faculté de faire de nouveaux règlements, suivant l'exigence du moment, d'ériger de nouveaux évêchés, de les diviser ou de les unir. Lui seul peut porter les insignes impériaux; à lui seul les princes sont tenus de baiser les pieds. Le nom du pape est le seul qui doit être cité dans les églises; il est unique dans le monde. Il lui appartient de déposer les empereurs, de transférer les évêques pour cause de nécessité. Il

Pour comprendre l'effet que devait produire cette première sentence de déposition portée par un pape contre un souverain, il faut tenir compte de la place immense que l'Église à cette époque occupait dans la société. Lorsqu'à la chute de l'empire les magistrats désertaient la curie, lorsque l'autorité centrale et l'autorité locale expiraient, et que l'ordre civil périssait tout entier, le peuple, dépouillé de ses droits politiques, privé de protection, ne possédant plus rien d'assuré dans l'État, chercha un refuge dans l'Église et déposa entre les mains des prêtres non-seulement sa religion, mais encore son gouvernement, ses affaires et ses intérêts. L'Église satisfit à tous ses besoins; tandis qu'elle le captivait par l'ordre majestueux de ses cérémonies, elle le soulagea dans ses souffrances et le couvrit d'une protection qui le suivit dans tous les actes de la vie; car les églises, dans l'intérêt des peuples, ne craignirent pas de s'ouvrir à des usages profanes. Héritières du rôle qu'avait joué la curie, elles remplaçaient les hôtels de ville et tenaient lieu d'archives publiques : c'était dans leur sein qu'on passait et qu'on mettait en écrit les ventes, les donations et tous les actes publics ou privés des citoyens; c'était au coin de l'autel que s'accomplissaient les affranchissements; c'était là qu'on se purgeait d'une accusation, et c'était souvent dans les dépendances de l'église que les villageois mettaient leurs récoltes. D'un autre côté, le clergé n'était pas seulement le dépositaire de l'enseignement et de la plupart des fonctions publiques; comme administrateur du bien des pauvres, il prenait sur ses revenus une partie déterminée par les conciles et la consacrait à nourrir tous les indigents, à secourir tous les malheureux, à racheter les captifs, à fonder des infirmeries pour les malades et des hospices pour les voyageurs. Puisque l'Église était devenue le centre de tous les intérêts, quelle perturbation ne devait pas se produire si elle venait tout à coup à suspendre son action et le clergé à cesser ses fonctions? C'est ce qui arrivait lorsque l'excommunication venait atteindre un souverain et l'interdit frapper ses États. Alors les cérémonies du culte étaient suspendues, les sacrements n'étaient plus

peut ordonner un clerc pour une église quelconque. Aucun concile ne porte le nom d'œcuménique sans son ordre. Nul capitule, nul livre ne peut être tenu pour canonique sans son autorité. Sa sentence ne peut être réformée par personne, et lui peut réformer celle des autres. Il ne peut être jugé par personne. On ne peut condamner celui qui appelle au siége apostolique. Toutes les causes majeures doivent lui être déférées. L'Église romaine n'a jamais erré et n'errera jamais, ainsi que le prouve l'Écriture. Son élection canonique le place au rang des saints. D'après l'ordre et avec l'autorisation du pape, un inférieur peut accuser son supérieur. Sans synode, il peut déposer les évêques et les réconcilier. Nul n'est catholique s'il n'est point en harmonie avec l'Église romaine. Le pape a l'autorité de délier les sujets de leur serment de fidélité envers les princes injustes. »

administrés, les églises se fermaient; toute affaire, toute transaction devenait impossible, la vie semblait s'être retirée tout à coup du corps social [1].

Révolte des princes allemands; soumission de l'empereur; entrevue de Canossa (1077). — Lorsque la nouvelle de la sentence portée contre Henri IV arriva en Allemagne, elle y produisit d'autant plus d'agitation que ce prince avait excité contre lui un mécontentement général. Tous ceux qu'il avait opprimés se levèrent à la voix de l'Église; les ducs de Bavière, de Souabe et de Carinthie s'allièrent aux Saxons prêts à reprendre les armes, et dans une diète tenue à Tribur on parla d'élire un autre roi. A force d'instances et de prières, Henri obtint un sursis d'un an, mais à condition qu'il cesserait immédiatement de s'occuper des affaires publiques, qu'il se soumettrait au jugement du pape et qu'il renoncerait à la couronne s'il n'était absous. Henri IV n'attendit pas le délai fixé : il franchit les Alpes au milieu d'un hiver rigoureux, et alla trouver Grégoire VII au château de Canossa, sur les terres de la pieuse et fervente Mathilde, duchesse de Toscane, qui avait mis toutes ses forces à la disposition du saint-siége. Les pieds nus dans la neige, revêtu du costume de pénitent, il attendit trois jours dans une des cours de la forteresse avant d'obtenir d'être admis en présence du pontife. Le quatrième jour enfin, Grégoire le reçut et lui accorda l'absolution; mais pour ce qui regardait son rétablissement sur le trône, il le renvoya devant la diète d'Augsbourg, qu'il devait présider, pour y prendre à cet égard une résolution, de concert avec les princes allemands.

Henri IV viole ses promesses; appuis qu'il rencontre. — Lorsque, la rage dans le cœur, Henri IV sortit de Canossa, il vit venir à lui un grand nombre d'évêques et de princes italiens qui étaient hostiles à Grégoire VII parce qu'ils ne pouvaient lui pardonner ses réformes, qu'ils redoutaient ses prétentions et craignaient de tomber du joug de l'empereur sous celui du pontife. Les villes lombardes, qui, à la faveur des nombreuses compétitions d'évêques nommés l'un par le pape, l'autre par le roi, étaient parvenues à se soustraire à l'autorité cléricale et à s'administrer elles-mêmes, sentirent le besoin de mettre leur liberté naissante sous la protection d'un chef dont la puissance était d'au-

1. Au reste, les princes eux-mêmes avaient donné force de loi à la discipline de l'Église qui séparait de son sein les excommuniés. Une constitution de Childebert (595) veut « que ceux qui se feront excommunier soient chassés du palais et dépouillés de leurs biens en faveur de leurs héritiers légitimes. » Une loi de Canut le Grand condamne « à la perte de la vie celui qui donne un refuge à un excommunié. » Enfin le vieux droit germanique proclame que celui qui persévère dans l'excommunication « doit être privé de tous ses droits civils, » et si c'est un prince, il le déclare « indigne de l'honneur royal. »

tant moins à craindre qu'il était plus éloigné; elles se rapprochèrent donc de l'empereur, qui pouvait consacrer leurs priviléges et les défendre en même temps contre l'anarchie féodale et contre la domination du saint-siége. En Allemagne même, Henri IV trouva des partisans parmi quelques princes qui s'indignaient de l'outrage fait par le pape à l'autorité royale. Encouragé par tous ces éléments de résistance qui s'offraient à lui, Henri écrivit à Grégoire pour lui demander la permission de recevoir la couronne de fer à Monza, et sur son refus, il déclara rompus tous ses engagements avec le saint-siége.

Élection d'un anti-César (1079) **et d'un antipape** (1080). — Mais tandis que le parjure Henri IV se livrait à ses projets de vengeance, les princes allemands s'assemblaient à Forcheim, et fidèles à la menace qu'ils avaient faite l'année précédente dans la diète de Tribur, ils déposaient Henri IV et déféraient le trône au duc de Souabe, Rodolphe de Rheinfelden, à qui ils faisaient jurer de ne pas chercher à rendre la couronne héréditaire dans sa famille (1079). Aussitôt l'Allemagne et l'Italie se partagèrent entre les deux compétiteurs : la Saxe, la Thuringe, la Bavière, la Souabe et la Toscane se prononcèrent pour Rodolphe, tandis que la Franconie, la basse Lorraine et la Lombardie soutinrent la cause de Henri IV. La guerre éclata aussitôt. Déjà Henri avait été vaincu près de Melrichstatt (1077), et une seconde bataille, livrée à Fladenheim (1080), était restée sans résultat, lorsque Grégoire VII, que cette guerre affligeait et qui avait hésité à se prononcer entre les deux compétiteurs, céda aux instances des Saxons, qui l'accusaient de lenteur, et envoya à Rodolphe une couronne d'or sur laquelle était gravé ce vers :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

Puisque le pape avait fait un anti-César, l'empereur voulut faire un antipape. Un cardinal, trente évêques et un certain nombre de seigneurs italiens, réunis à Brixen en Tyrol, proclamèrent, sous le nom de Clément III, un excommunié, l'archevêque de Ravenne Guibert (1080), et prononcèrent la déposition de Grégoire VII comme faux moine et comme coupable d'avoir troublé l'Église et l'État. En même temps, Henri IV continuait la guerre contre son rival, et vainqueur des Saxons sur les bords de l'Elster dans un combat où Rodolphe fut tué de la main de Godefroy de Bouillon (1080), il se hâta de descendre en Italie, où il voulait faire consacrer son pape schismatique et recevoir de ses mains la couronne impériale à Rome.

Siége de Rome; intervention de Robert Guiscard. Mort de Grégoire VII (1085). — Ainsi la défaite et la mort de l'anti-César permettaient à Henri IV de quitter l'Allemagne et de transporter la lutte en Italie, où Grégoire VII comptait plus d'adversaires que de partisans : car son parti, comme il arrive presque toujours aux partis qui se fondent sur une force d'opinion plutôt que sur une force matérielle, était moins redoutable et moins respecté de près que de loin. Henri comprit l'avantage qu'il pouvait tirer de cette situation : joint par tous les évêques de sa faction, il s'assura l'appui des villes en leur accordant des priviléges, en confirmant leur liberté; il traversa la Lombardie en maître, la Toscane en vainqueur et vint mettre le siége devant Rome (1081). La ville éternelle lui ferma ses portes, et Grégoire VII, qui voulait rejeter la guerre en Allemagne, encouragea les Allemands à nommer un autre roi et à donner Hermann de Luxembourg comme successeur à Rodolphe. Mais Henri IV, tranquille sur le sort de l'Allemagne, dont il avait confié la défense à son gendre, Frédéric de Hohenstaufen, qu'il avait investi du duché de Souabe, s'acharna au siége de Rome et, après trois ans de blocus et d'attaques continuelles, lassa la constance du peuple, qui, pressé par la famine, finit par lui ouvrir les portes de la cité (21 mars 1084). Réduit à se réfugier dans le château Saint-Ange, Grégoire VII put voir son adversaire couronné empereur par l'antipape dans l'église Saint-Pierre. La cause du pontife semblait désespérée, lorsqu'arriva tout à coup Robert Guiscard, qui, à la voix du pape légitime, avait quitté Durazzo et suspendu momentanément ses vastes projets contre l'empire grec. A la vue des Normands, l'armée impériale se dispersa; l'antipape Clément III prit la fuite, et Grégoire, ramené dans le palais de Latran, put réunir un nouveau concile pour y renouveler l'anathème contre l'empereur, l'antipape, les évêques simoniaques et les prêtres mariés. Mais il fut contraint de quitter Rome; les violences de Robert Guiscard lui en avaient rendu le séjour impossible, et, du reste, l'astucieux Normand entendait se faire payer ses services en arrachant au pape la confirmation de toutes les conquêtes qu'il avait faites en Sicile et dans l'Italie méridionale. Captif d'un brutal aventurier, il fut conduit à Salerne, où il mourut en disant : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité : voilà pourquoi je meurs en exil » (28 mai 1085) : paroles pleines d'amertume et dans lesquelles on croit entrevoir le sentiment du doute qui peut-être, à ses derniers moments, agitait l'âme du pontife. Lui qui avait traité en tributaire le roi d'Angleterre[1]

1. Il avait réclamé du roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant le payement du denier de saint Pierre.

et en vassaux les rois d'Espagne, de Portugal[1], de Hongrie, ainsi que les comtes de Provence et de Barcelone, lui qui avait voulu soumettre à sa suzeraineté tous les rois chrétiens et fonder une majestueuse monarchie catholique, dont il serait à la fois le chef temporel et le chef spirituel, il voyait les évêques d'Italie repousser ses ordres, les villes lombardes armer contre lui leurs milices; Rome même lui échappait, et il mourait presque captif d'un orgueilleux vassal dont il avait favorisé la puissance. Peut-être avait-il porté trop haut ses prétentions; peut-être aussi, entraîné par sa puissante logique, avait-il appliqué des conséquences trop rigoureuses à la solution du problème qui se débattait alors entre l'Église et l'État. Après avoir dégagé l'Église de l'État, il repoussa comme anarchique, comme incompatible avec la vaste unité qu'il rêvait, la distinction du temporel et du spirituel, et ce ne fut pas seulement la suprématie de l'Église qu'il voulut imposer à l'État, mais la souveraineté absolue du pape, devenu le droit et l'autorité incarnés, et exerçant son autorité sur les esprits comme sur les corps, sur les pensées comme sur les actions.

Urbain II (1088-1099). — La mort de Grégoire VII semblait assurer le triomphe de Henri IV. En Allemagne, un nouveau compétiteur, Hermann de Luxembourg, qui avait succédé aux prétentions de Rodolphe de Souabe, se découragea bientôt et abandonna la lutte pour se retirer dans ses terres. En Italie, Victor III, qui n'avait accepté qu'avec peine l'héritage de Grégoire VII, ne fit que passer sur le siége pontifical et mourut sans avoir pu chasser de Rome l'antipape Clément III. Mais, six mois après la mort de Victor, Urbain II ceignit la tiare (1088) pour relever le saint-siége et continuer l'œuvre du grand pape. En même temps que par ses lettres il réveillait l'ardeur des Saxons, dont le margrave de Misnie dirigeait la révolte, il augmentait la puissance de la comtesse Mathilde en lui faisant épouser le fils de Welf de Bavière, l'ennemi irréconciliable de Henri IV. Vainement l'empereur voulut empêcher cette coalition de ses ennemis : après quelques succès en Toscane, il fut défait près de Canossa et obligé de revenir en Allemagne, où Frédéric de Hohenstaufen ne pouvait défendre la Souabe contre Welf de Bavière.

Révolte de Conrad (1094-1100). — Bientôt même Henri IV trouva des ennemis dans sa propre famille : sa femme s'échappa de la prison où il la tenait enfermée pour faire devant deux synodes des révélations qui le couvrirent de honte. Son fils aîné Conrad, qu'il avait

1. Dans une lettre adressée aux princes d'Espagne, Grégoire VII avait soutenu que l'Espagne, ayant été conquise sur les infidèles, appartenait au saint-siége et qu'ils devaient lui en faire hommage.

signé pour son successeur, céda à des conseils perfides et profita s sympathies qu'il avait inspirées aux villes lombardes lorsqu'il ait, par l'ordre de son père, confirmé leurs libertés, pour les enîner dans la révolte et se faire sacrer roi d'Italie à Milan. Délaissé r les princes allemands, dont il n'avait pas invoqué l'appui, nrad fut déshérité, il est vrai, par l'assemblée d'Aix-la-Chapelle profit de son frère Henri, et il mourut bientôt après à Florence, voré de remords (1100).

Pascal II (1099-1118). Révolte du jeune Henri.—Henri IV put croire un moment de repos; car l'Allemagne semblait pacifiée, le vieux elf de Bavière avait posé les armes, et les assemblées de Mayence d'Aix-la-Chapelle s'étaient montrées dociles aux volontés de l'emreur. Mais la prédication de la première croisade avait donné une ce nouvelle à la papauté : en sortant du concile de Clermont où e avait été publiée, Urbain II put rentrer à Rome ; Pascal II, qui lui ccéda, obligea l'antipape Clément III à quitter le château Saint-Ange ur aller mourir à Citta di Castello, et il affermit son pouvoir par chute successive de trois antipapes que les schismatiques avaient s. Alors il proposa à Henri IV la convocation d'un concile à Rome ur terminer la querelle engagée entre l'empire et le sacerdoce, et, r son refus de comparaître, il le frappa d'excommunication (1102). est le moment que choisirent les ennemis de l'empereur pour gagner n second fils, comme ils avaient gagné l'aîné, et pour le faire proamer roi en Allemagne sous le nom de Henri V. Le rebelle réunit s évêques que son père avait proscrits, convoqua à Nordhausen un ncile qui condamna la simonie, et se portant comme l'exécuteur u décret, il annonça qu'il prenait les armes pour contraindre son ère à rentrer dans la communion de l'Église. Aussitôt la guerre civile ecommença. Soutenu par la Souabe, la Bavière, la Saxe et la Franconie, Henri V marcha contre son père, qui, abandonné de tous ses barons, chercha un asile à Bingen et demanda la convocation d'une diète qui pût mettre fin à cette lutte impie.

Déposition et mort de Henri IV (1106). — La diète fut, en effet, convoquée à Mayence; mais l'infortuné monarque n'y comparut pas. Au moment où elle se réunissait, il crut aux fausses protestations de son fils et s'arrêta, sur ses instances, à Bingen pour y célébrer les fêtes de Noël. A peine arrivé dans cette ville, il fut séparé de ses amis, retenu prisonnier, et vit venir à lui les envoyés de son fils, qui, au nom de la diète, lui annoncèrent sa déposition et lui enlevèrent la couronne, le sceptre et tous les ornements impériaux pour les porter au parricide, que l'Allemagne venait de reconnaître comme son prince légitime. Privé de tout, réduit pour vivre à aller de-

mander dans l'église de Spire une place de chantre, qui lui fut refusée, l'infortuné monarque parcourut les provinces cisrhénanes, en essayant d'intéresser les princes à ses malheurs, jusqu'à ce que, miné par le chagrin, il s'arrêta à Liége, où il mourut de misère (1106). « Son triste sort n'apaisa point l'implacable ressentiment de ses ennemis : comme il était encore sous le poids de l'excommunication, on déterra son corps, qui avait été inhumé en terre sainte, on le transporta a Spire, et, durant cinq ans entiers, on laissa ses restes maudits dans un cercueil de pierre, en dehors de l'église. »

Henri V (1106-1125). Continuation de la lutte. Conférence de Châlons (1107). — La mort de Henri IV n'avait fait que servir l'ambition d'un fils criminel; elle n'assura pas le triomphe de l'Église. A peine le nouvel empereur se crut-il affermi sur le trône qu'il changea de rôle à l'égard du saint-siége, et déclara qu'il ne renoncerait pas au droit d'investiture. Aussitôt Pascal II lui fit demander une conférence, passa en France, et désigna Châlons-sur-Marne comme le lieu de la discussion. Les envoyés impériaux s'y rendirent; mais il fut impossible de s'entendre : après trente-deux ans de guerre, la question semblait ne pas avoir fait un pas. L'archevêque de Trèves, parlant au nom de Henri V, prétendit qu'on devait porter l'élection de tout évêque ou abbé à la connaissance du souverain avant de l'annoncer publiquement, et s'assurer du consentement dudit seigneur; que le prélat ainsi élu, librement et sans simonie, devait se présenter ensuite au prince, lui jurer fidélité, lui prêter foi et hommage, pour obtenir la jouissance des bénéfices ecclésiastiques octroyés par les rois et recevoir l'investiture par la crosse et l'anneau. Le pape répondit que l'Église ne pouvait se remettre en servitude et défendit formellement l'investiture par les laïques. Ce fut le signal d'une rupture. « Ce n'est pas ici, répliquèrent avec colère les envoyés impériaux, mais à Rome et par l'épée que se décidera ce différend. »

Expédition de Henri V en Italie; convention de Sutri (1111). — En effet, quatre ans plus tard, Henri V descendit en Italie pour se faire couronner empereur à Rome. La situation de cette contrée n'offrait pas alors au pape un point d'appui bien solide. En Lombardie, les évêques avaient fini par perdre leur puissance politique; les villes avaient profité de la querelle du sacerdoce et de l'empire pour se soustraire à leur autorité, et maintenant qu'elles avaient conquis leur indépendance, elles se préoccupaient beaucoup plus d'intérêts commerciaux que de questions religieuses ou politiques. En Toscane, Mathilde, dont le courage était un peu amorti par l'âge, consentait à prêter serment d'hommage à l'empereur, et, dans le sud de la Péninsule, les Normands étaient absorbés par des querelles intestines qui les em-

pêchaient de répondre à l'appel du saint-siége. Aussi Pascal II s'empressa-t-il de venir au-devant de l'empereur. Il le rencontra à Sutri, et lui fit une proposition qui, dans sa pensée, devait terminer définitivement la querelle. Puisque l'empereur voulait conserver le droit d'investiture, il lui offrit de reprendre tous les domaines que les princes avaient donnés à l'Église et qui étaient la cause du débat; l'Église, alors détachée entièrement de la société féodale et ne tenant plus rien du pouvoir temporel, se suffirait à elle-même avec les dîmes et les offrandes des fidèles. Ainsi le pape abandonnait le temporel pour sauver le spirituel. Mais cette solution radicale déplut aux évêques allemands : ils ne purent se décider à renoncer à leurs biens et voulurent rester princes de la terre. Leur refus devint le signal de nouveaux troubles. L'empereur s'avança sur Rome et prétendit être couronné sans condition. Comme le pape s'y refusait, il le fit arrêter dans l'église Saint-Pierre au moment où il montait à l'autel pour célébrer la messe. A cette nouvelle, le peuple romain s'ameuta pour délivrer le pontife; mais Henri V repoussa les assaillants, sortit de Rome en emmenant Pascal avec lui, et après soixante et dix jours d'une dure captivité il lui arracha un nouveau traité qui témoignait de la fatigue des partis. Sur la seule promesse que fit l'empereur de ne pas gêner la liberté des élections qui auraient lieu désormais sans simonie, Pascal lui abandonna l'investiture par la crosse et par l'anneau [1], consentit à le couronner, lui fit remise de toute offense et promit de ne jamais l'excommunier. A ces conditions, le pape fut ramené à Rome pour sacrer l'empereur, « et il lui remit ce *privilége* des investitures, qui allait être révoqué bientôt comme un *privilége*. » (1111.)

Succession de la comtesse Mathilde; renouvellement de la lutte. — L'empereur triomphait, et cependant, au milieu de son triomphe, il pouvait voir de tous côtés l'horizon se rembrunir autour de lui. En Italie, le parti papal accusait Pascal II de faiblesse, et comme, fidèle à son serment, le pape refusait de révoquer les concessions qu'on lui avait arrachées, les cardinaux annulèrent le dernier traité (1112), et dans un synode, Guy, archevêque de Vienne, excommunia directement Henri V. En même temps l'Allemagne s'agitait; le duc de Saxe et le comte palatin du Rhin prenaient les armes pour des motifs personnels et entraînaient dans leur querelle presque tous les princes allemands contre l'empereur, qui fut battu près de Sondersleben (1115). Cependant Henri V répara ce désastre et put entreprendre une nouvelle expédition en Italie, où l'appelait un grave événement qui, en le met-

1. La crosse et l'anneau étaient le symbole de l'autorité spirituelle; et le sceptre, le symbole de l'autorité temporelle.

tant de nouveau aux prises avec la papauté, allait rendre à la querelle du sacerdoce et de l'empire l'intérêt politique qui commençait à lui manquer. La comtesse Mathilde, qui était la plus grande puissance de l'Italie, venait de mourir en léguant ses biens au saint-siége. L'empereur attaqua la donation, et après avoir réclamé les fiefs comme empereur et les alleux comme le plus proche héritier, il passa les monts et s'efforça de gagner à sa cause les villes de la Toscane, en leur conférant toutes les libertés et priviléges qu'elles réclamaient (1116). De son côté, le pape s'apprêtait à recueillir cette magnifique succession qui devait faire du saint-siége une puissance considérable en Italie, et, afin de ne perdre aucune de ses forces, il raviva la querelle religieuse et renouvela contre l'investiture laïque le décret de Grégoire VII. Mais forcé de quitter Rome à l'approche de l'empereur, il alla mourir au Mont-Cassin (1118), et sa mort fut le signal d'un nouveau schisme.

Élection de Calixte II (1119-1124); **il renverse l'antipape Grégoire VIII et termine la querelle des investitures; concordat de Worms** (1122).— Gélase II (1118-1119), qu'on lui avait donné pour successeur, ayant refusé de confirmer le traité de Sutri, la faction qui soutenait à Rome les droits de l'empereur lui opposa un antipape dans la personne de Maurice Bourdin, archevêque de Braga, qui prit le nom de Grégoire VIII. Tandis que cet intrus siégeait à Rome, Gélase II venait mourir en France, au monastère de Cluny, et les cardinaux qui l'avaient suivi s'empressaient d'élire à sa place ce même archevêque de Vienne qui avait autrefois excommunié Henri V, et qui s'appela Calixte II (1119). Encouragé par le dévouement que lui montraient les églises de France, le nouveau pontife assigna à l'empereur une conférence à Mouzon pour terminer leurs différends, et après avoir essayé vainement toutes les voies de la réconciliation, il revint à Reims, où il avait réuni un concile, et fit prononcer dans les formes les plus solennelles une sentence d'excommunication contre Henri V et contre son antipape. Puis il partit pour Rome, et à peine y fut-il arrivé qu'il mit fin au schisme en s'emparant de Maurice Bourdin, qui alla expier ses erreurs dans le fond d'un cloître.

La soumission de l'empereur suivit de près la chute de l'antipape. Effrayé de l'attitude menaçante que les princes allemands prenaient à son égard, Henri V se résigna à la paix et signa avec le pape le célèbre concordat de Worms (1122). Il fut convenu que l'empereur accorderait aux églises le droit d'élire librement leurs prélats, et qu'il renoncerait à la prétention de donner aux bénéficiaires ecclésiastiques l'investiture par l'anneau et la crosse. De son côté, le pape reconnaissait à l'empereur le droit d'assister aux élections des prélats

de l'empire et de leur donner par le sceptre l'investiture des bénéfices annexés à leurs dignités. Cet accommodement sauvait les principes; mais l'empereur gardant son contrôle sur les élections, l'Église restait toujours sous la dépendance du pouvoir temporel : la question n'était pas décidée; le concordat de Worms ne devait être, comme toutes les transactions, qu'une trêve exigée par la lassitude des partis.

Mort de Henri V (1125); extinction de la maison Salique. — Henri V ne survécut pas longtemps à cette transaction. Après avoir échoué dans une expédition qu'il avait entreprise contre la France pour se venger de l'appui que Louis VI avait prêté à Calixte II, il mourut à Utrecht, dans sa quarantième année (1125). En lui s'éteignit la maison Salique, qui, dans l'espace d'un siècle (1024-1125), avait donné successivement quatre empereurs à l'Allemagne. Les deux premiers, Conrad II et Henri III, avaient porté très-haut la puissance royale; ils avaient exercé une suprématie réelle sur l'Italie, réuni le royaume de Bourgogne à l'empire, imposé leur suzeraineté à la Bohême, à la Pologne et à la Hongrie, et ils avaient été sur le point de réaliser les espérances de la maison de Saxe en faisant de la Germanie un royaume héréditaire. Mais leur œuvre s'écroula pendant la lutte de quarante ans que leurs successeurs Henri IV et Henri V eurent à soutenir contre la papauté, et, malgré tous leurs efforts, ces derniers princes ne purent jamais affranchir la couronne des entraves de l'élection.

D'un autre côté, la nécessité où se trouvèrent les empereurs franconiens de chercher autour d'eux des auxiliaires, soit contre les grands feudataires, soit contre le saint-siége, favorisa, en Allemagne comme en Italie, les développements d'une double révolution : c'est-à-dire qu'ils travaillèrent eux-mêmes aux progrès de la féodalité et de la bourgeoisie, en consacrant le principe de l'hérédité pour les petits fiefs, et en protégeant dans les villes l'organisation du régime municipal.

Élection de Lothaire II de Saxe (1125-1137); opposition des Hohenstaufen. — Henri V en mourant laissait deux neveux[1], Frédéric de Hohenstaufen, duc de Souabe, et Conrad, duc de Franconie, qui pouvaient aspirer à l'empire; mais l'Allemagne, fatiguée des efforts qu'avait faits cette maison pour fonder une monarchie héréditaire, ressaisit la pleine liberté de son droit électoral et choisit dans l'assemblée de Mayence Lothaire de Saxe, un de ces princes qui avaient constamment combattu les prétentions des Franconiens. Les détails que nous avons sur l'élection de Lothaire nous prouvent que si le droit d'élection appartenait encore à tous, l'exercice de ce droit tendait du moins à se

1. Voir, à la trente-quatrième leçon, le tableau généalogique des rois et empereurs d'Allemagne.

modifier. Déjà apparait le privilége qui va se constituer au profit de quelques princes. Les soixante mille hommes réunis à Mayence, au lieu de prendre tous une part égale à l'élection de l'empereur, choisirent dix princes qui furent chargés du soin de présenter une liste de candidats. C'est sur cette liste que la majorité de l'assemblée choisit Lothaire de Saxe, à l'exclusion de Conrad, de Frédéric et de Léopold, margrave d'Autriche.

Le duc de Souabe et son frère Conrad protestèrent par les armes contre cette décision de l'assemblée, et après avoir entraîné le duc de Bavière dans la révolte, Conrad passa en Italie, où il se fit couronner roi par l'archevêque de Milan (1128). Mais Lothaire, pour enlever à ses ennemis l'alliance du duc de Bavière, donna à ce prince sa fille en mariage; en même temps, comme il avait gagné l'appui du saint-siége par quelques modifications apportées au concordat de Worms[1], il fit annuler par le pape Honorius II le couronnement de Conrad, et après une guerre qui se prolongea longtemps sans intérêt, il obtint la soumission des princes rebelles (1135).

Expéditions de Lothaire en Italie (1133-1136); règlement de l'héritage de la comtesse Mathilde. Schisme d'Innocent II et d'Anaclet II. — Pendant que Lothaire était retenu en Allemagne par l'opposition des ducs de Souabe et de Franconie, la mort venait frapper le pape Honorius II, son fidèle allié (1130), et cet événement faisait éclater un schisme qui devait resserrer l'union de l'Église et de l'empire. A peine seize cardinaux avaient-ils, avec l'appui du parti impérialiste, élevé Innocent II au pontificat, que d'autres, assemblés un peu plus tard, choisirent Anaclet II, le petit-fils d'un juif converti qui, grâce à ses richesses, exerçait une grande influence à Rome. Innocent II, forcé de fuir, se sauva en France et invoqua l'appui de Lothaire, qui lui promit de le ramener dans ses États. L'empereur passa en effet les monts (1133); mais Milan lui ferma ses portes, Anaclet resta maître de Rome et ne lui laissa que l'église Saint-Jean de Latran pour s'y faire couronner par Innocent II. Lothaire profita de cette circonstance pour conclure avec le pape légitime une transaction relative à l'héritage de la comtesse Mathilde, qui était toujours un objet de contestation entre les deux pouvoirs. Il obtint les fiefs en toute franchise et reçut les biens allodiaux à la condition de prêter serment de fidélité au saint-siége : ainsi l'empereur devenait le vassal du pape.

Trois ans plus tard, lorsque Lothaire eut pacifié l'Allemagne, il

1. Lothaire, à son élection, reconnut : que les élections ecclésiastiques seraient entièrement libres et aucunement restreintes, soit par la presence de l'empereur, soit de toute autre manière; que l'investiture du sceptre serait accordée gratuitement après le sacre; que l'investi n'aurait qu'à prêter le serment de foi lige et de s'y conformer, *sauf les rapports d'Église.*

ntreprit une nouvelle expédition en Italie. Cette fois il y parut en naître. Accueilli à Milan, il punit la résistance de Crémone, Pavie, laisance, reçut la soumission d'Ancône et de Spolète, chassa de Rome naclet et alla disputer l'Italie méridionale à Roger II de Sicile, qui rait soutenu le pape schismatique pour se faire donner par lui le tre de roi. Roger avait déjà perdu Capoue, Bari, Amalfi et Salerne, rsque la division se mit dans l'armée de Lothaire et l'obligea de prendre la route de l'Allemagne, qu'il n'eut pas le temps de re-ir ; il mourut au pied des Alpes (1137). Anaclet, dont il n'avait pu iompher, ne tarda pas à le suivre dans la tombe, et alors Inno-nt II, débarrassé de son compétiteur, dirigea une expédition contre oger II, qui avait soutenu par les armes le pape schismatique. aincu près de Galluzo et fait prisonnier, comme autrefois Léon IX, nnocent confirma à Roger II le titre de roi (1139), que lui avait récédemment donné l'antipape, mais à la condition de se recon-naître vassal du saint-siége pour le nouveau royaume de Sicile.

III. Guelfes et Gibelins. Avénement de la maison de Souabe (1137-1250). **onrad III** (1137-1152). — A la mort de Lothaire, deux grandes mai-sons se partageaient l'Allemagne : celle des Welfs était représentée par Henri le Superbe, qui, déjà héritier de la Saxe et de la Toscane, avait acquis la Saxe par son mariage avec la fille de Lothaire II; celle des Hohenstaufen, qui descendait des seigneurs de Wiblingen (Gibelins), avait pour chefs deux princes que nous connaissons déjà, Conrad et Frédéric, ducs de Franconie et de Souabe. Porté au trône par une élection furtive qui fut faite en l'absence des Saxons et des Bavarois, Conrad résolut d'affaiblir son rival, et lui enleva la Saxe pour la donner à Albert l'Ours, margrave de Brandebourg. Bientôt même, comme Henri le Superbe s'apprêtait à défendre ses droits par les armes, il le fit mettre au ban de l'empire et le dépouilla de la Bavière, qu'il transféra à Léopold, margrave d'Autriche. Alors l'Allemagne se divisa en deux camps, et les deux partis, suivant la maison dont ils soutenaient la cause, adoptèrent comme signe de ralliement les noms de Guelfes et de Gibelins, qui devaient avoir un si grand retentisse-ment au moyen âge. Ces deux noms, qui en Allemagne servaient à désigner les partisans de la maison de Saxe et ceux de la maison de Souabe, ne tardèrent pas à être transportés en Italie, où ils repré-sentèrent des intérêts différents. En s'associant, sur ce nouveau théâtre, à la querelle du saint-siége et de l'empire, à laquelle vint se mêler la lutte nationale de l'Italie contre la domination allemande, le nom de Guelfes servit à désigner les partisans du pape, les défen-seurs de l'indépendance italienne et, dans chaque cité, les soutiens du

parti démocratique, tandis que celui de Gibelins représenta les pa tisans de l'empire et du principe aristocratique.

Au moment où la lutte s'engageait en Allemagne, Henri le Super mourut (1139), laissant un fils, Henri le Lion, qui trouva d'arden défenseurs dans les Saxons. Mais, malgré leur dévouement, il put recouvrer la Bavière; cet ancien duché de sa famille fut défi tivement transféré au margrave d'Autriche. Quant à la Saxe, el lui fut restituée, mais affaiblie et diminuée du margraviat de Bra debourg, qui en fut détaché et érigé en fief immédiat de l'empire faveur d'Albert l'Ours (1142). Après cette transaction qui ne po vait que suspendre momentanément la lutte, Conrad serait peut-ét allé en Italie pour y recevoir la couronne, si la publication de la conde croisade n'eût attiré toutes ses pensées. C'est au retour cette expédition qu'il mourut en Allemagne, après avoir désig pour son successeur son neveu Frédéric Barberousse, dont l'él tion ne rencontra pas d'obstacle, grâce à cette désignation, et gr surtout aux talents et à l'énergie bien connus du jeune prince (115

Frédéric Ier Barberousse (1152-1190).— A peine Frédéric Ier eut-il proclamé à Francfort et couronné à Aix-la-Chapelle, qu'il justi sa réputation et montra le désir qu'il avait de mettre fin aux lut intestines de l'Allemagne. Trois compétiteurs se disputaient royaume de Danemark; il les cita à son arbitrage et investit Suéno à la condition de lui prêter hommage. Cédant ensuite aux demand réitérées des amis de Henri le Lion, il voulut faire un grand acte réconciliation et restitua à ce prince le duché de Bavière. Mais en fut de la Bavière comme de la Saxe; on en détacha le pays sit au-dessus de l'Ens pour le réunir au margraviat d'Autriche, q forma désormais un fief immédiat (1158). C'est au moment où Fr déric travaillait à la pacification de l'Allemagne qu'il fut appelé Italie, où allait se renouveler plus violente que jamais la lutte q n'avait été que suspendue par le concordat de Worms. Mais comm de nouveaux éléments vont se mêler à cette lutte, comme de no veaux intérêts vont s'y débattre, il faut jeter un coup d'œil sur situation politique de l'Italie.

Situation politique de l'Italie à l'avénement de Frédéric Barberous Constitution et rivalités des républiques de la Lombardie et de Toscane.— Nous verrons plus loin[1] comment les villes d'Italie pro tèrent de toutes les révolutions qui agitèrent la Péninsule pour tr vailler à leur affranchissement et pour restaurer chez elles les instit tions municipales que Rome leur avait léguées. Au douzième siècl

1. Voir la vingt et unième leçon.

ıvre était accomplie; tous les grands fiefs avaient disparu, et ı italiennes avaient dompté l'élément féodal et contraint les à venir dans leur sein solliciter les droits de bourgeoisie. a Lombardie et la Toscane elle-même étaient couvertes de ›nt chacune avait attiré à soi les seigneurs des campagnes nantes, et ne leur avait laissé leurs terres qu'à la condition fissent bourgeois. Favorisées par la querelle du sacerdoce mpire et par les longues absences du pouvoir impérial, elles ›rent les institutions que les invasions des peuples septen- leur avaient apportées, et cherchèrent à se constituer sur le de la république romaine ou de ses colonies : à la tête de ninistration elles placèrent des consuls qui étaient soumis ion des citoyens, et dont le nombre dépendait ordinairement ›re de quartiers ou de portes que comptait la ville. A Milan, t douze consuls pour six quartiers, à Gênes six, à Pise six, ue, à Lucques et à Pistoie cinq, à Florence quatre, à Ber- ›uze. Investis du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire du droit de commander les armées, les consuls étaient ordi- nt assistés dans leurs fonctions par un certain nombre es honorables qui formaient un conseil généralement dési- s le nom de *credenza*. Mais au-dessus des magistrats se trou- ısemblée générale des citoyens libres, ou *parlement*, réunie rtiers au son de la cloche du beffroi, et qui seule était souve- juge en dernier ressort. « Ce cadre délibérant en temps de ›vait de cadre militaire en temps de guerre. Au moment du il se divisait en autant de compagnies qu'il y avait de quar- ıacun ayant son gonfalonier et son capitaine. Tous les ci- devenant alors soldats, plaçaient au milieu d'eux, sur un traîné par quatre bœufs et surmonté d'un autel, l'étendard nmune, le palladium de leur liberté, et marchaient ensemble mi. » (*Zeller.*) La perte du caroccio étant considérée comme ›minie, tout ce que la ville renfermait de valeureux soldats ›isi pour former la garde du char sacré.

ıureusement les cités italiennes n'étaient pas animées par le ›ur de la liberté; entraînées par des jalousies de commerce, rivalités de position, elles ne comprirent pas qu'il y avait es communauté d'intérêts politiques, et à peine avaient-elles leur indépendance, qu'elles s'abandonnèrent à leurs petites locales pour se déchirer les unes les autres.

s que les rivalités des trois républiques maritimes, Venise, Gênes, ensanglantaient les mers, la vieille haine de Milan Pavie divisait toute la Lombardie en deux ligues, à la tête

desquelles se trouvaient ces deux républiques. « Crémone, qui après elles était la plus puissante de la contrée, attaqua, dès l'an 1100, la ville de Crème et s'efforça de la soumettre; Pavie, un peu plus tard, en 1107, porta ses armes contre Tortone, et Milan contre Lodi et Novare. Chacune des villes qui craignaient d'être opprimées demanda du secours à la métropole qu'elle redoutait le moins; Crème et Tortone se mirent sous la protection des Milanais, tandis que, pour leur résister, Pavie, Crémone, Lodi et Novare formèrent une ligue opposée. Les Bressans, par haine pour Crémone, s'allièrent aux Milanais; les habitants d'Asti, ennemis de ceux de Tortone, se joignirent aux Pavesans. A une plus grand distance, Parme et Modène étaient ordinairement confédérées avec Milan, tandis que Plaisance et Reggio s'attachaient à la ligue contraire. » (*Sismondi.*) Si à ces rivalités de ville à ville nous joignons celles que devaient tôt ou tard faire éclater dans chaque cité la présence de la noblesse et de la bourgeoisie, nous comprendrons quels dangers menaçaient l'indépendance des républiques italiennes.

Révolution à Rome; Arnauld de Brescia. — A Rome, les souvenirs au milieu desquels vivait le peuple entretenaient dans son esprit le rêve d'une nouvelle république; plusieurs fois il en avait essayé la réalisation, et ses tentatives avaient toujours échoué à cause de la dépendance dans laquelle il se trouvait à l'égard de l'empereur et du saint-siége. Mais la longue anarchie que fit éclater le schisme d'Innocent II et d'Anaclet fut une occasion favorable. Le pouvoir pontifical étant affaibli, et l'empereur retenu en Allemagne ne pouvant prêter à la papauté un appui efficace, le peuple romain sentit renaître en lui l'esprit public et crut que le moment était venu de suivre l'exemple des autres villes italiennes. Les prédications du moine Arnauld de Brescia exercèrent une haute influence sur la révolution. Arnauld de Brescia était un élève d'Abailard, qui tira les conséquences pratiques des doctrines théologiques de son maître et qui appliqua à la politique l'esprit novateur de l'époque. Après avoir prêché à Brescia, sa patrie, il vint à Rome (1138), où, séparant le temporel du spirituel, comme son maître avait essayé de séparer la raison de la foi, la logique de la théologie, il attaqua le gouvernement ecclésiastique, et contestant aux clercs le pouvoir de posséder des fiefs, aux évêques les droits régaliens, il enseigna que le clergé devait se contenter des dîmes et des offrandes des fidèles. Condamné par le concile de Latran (1139), qui fulmina l'anathème contre l'hérésie des *politiques* [1], il fut obligé de fuir; mais pendant qu'il errait

1. C'était le nom qu'on donnait aux opinions d'Arnauld de Brescia.

n France, en Suisse, en Allemagne, ses doctrines fermentaient à lome et réunissaient toutes les factions qui entrevoyaient la possiilité de s'emparer des biens du saint-siége. Les nobles s'unirent au euple, et dans un moment d'entraînement ils coururent au Capiole, abolirent le pouvoir politique du pape, installèrent un sénat et tablirent la république romaine. Innocent II mourut de douleur 143), et son successeur, Lucius II, fut tué en voulant comprimer révolution à la tête des nombreux partisans qu'il comptait encore rmi la noblesse et le peuple (1145). Eugène III, qui le remplaça, t contraint de quitter Rome, et Arnauld de Brescia, qui y rentra ntôt en triomphe, ne cessa pendant dix ans de rappeler aux ciyens la gloire de leurs ancêtres.

Frédéric est appelé en Italie. — Tel était l'état de l'Italie au moent où Frédéric Barberousse monta sur le trône d'Allemagne. Son ènement releva les espérances de tous ceux qui avaient été frappés r les révolutions survenues dans la Péninsule. A l'assemblée de stnitz (1153), il vit venir à lui des citoyens de Lodi pour lui demander stice contre la tyrannie qui depuis quarante-deux ans tenait leur lheureuse patrie asservie. Bientôt arrivèrent également les cons de Côme, dont les Milanais avaient détruit les murailles; puis députés du pape qui promettait à Frédéric la couronne impéle, s'il rétablissait l'autorité du saint-siége à Rome; puis Robert Capoue, que Roger de Sicile avait dépouillé de son héritage, et i venait avec des exilés apuliens se plaindre de la tyrannie du uveau roi de Sicile; puis enfin le marquis de Montferrat, qui port plainte contre Asti et Chieri. Ainsi, par ses dissensions, l'Ile se livrait d'elle-même à Frédéric, qui élevait plus haut que prédécesseurs les prétentions de son titre et qui regardait comme tant d'usurpations les priviléges des villes italiennes.

Première expédition de Frédéric Barberousse en Italie (1154); siége Tortone. — Frédéric, en effet, passa les Alpes par la vallée de nte, et lorsqu'il fut arrivé sur le territoire milanais, il livra aux mmes les ponts du Tessin et détruisit les châteaux de Rosate, de cale et de Galiate. On eût dit de son armée une horde de bares s'abattant sur l'Italie. Du territoire milanais, Frédéric marcha s le Montferrat, et après avoir pillé et brûlé les villes de Chieri l'Asti, il vint mettre le siége devant Tortone, dont les habitants ient refusé d'abandonner l'alliance milanaise. Les Tortonais rérent pendant deux mois à toutes ses attaques, et lorsque ces oïques défenseurs de l'indépendance italienne eurent été contnts d'abandonner leur patrie, ils se retirèrent à Milan, qui les ut comme des martyrs de la liberté et qui leur promit de rele-

ver les murs de leur cité aussitôt que l'armée allemande se serait éloignée.

Supplice d'Arnauld de Brescia; couronnement de Frédéric (1155). — Cependant Frédéric, qui était impatient de joindre le titre d'empereur à celui de roi, s'achemina vers Rome et reçut en route les envoyés du pape Adrien IV et ceux des Romains. Les uns et les autres s'efforçaient de gagner sa faveur. Mais Frédéric repoussa l'ambassade des Romains, qui lui offraient de le couronner au Capitole, au nom de l'ancienne république; et pour donner au pontife un gage de son alliance, il se fit livrer Arnauld de Brescia, qui, par son ordre, fut brûlé à Rome, en face du Corso [1]. En même temps, l'empereur entrait dans la ville éternelle, où les fêtes de son couronnement furent ensanglantées par la mort de mille Romains qui s'étaient armés pour protester contre cette cérémonie, à laquelle ils n'avaient pris aucune part.

Ruine de Spolète. Danger que court l'empereur au pont de l'Adige. — Quoique vainqueur de ce mouvement populaire, Frédéric crut devoir s'éloigner de Rome et quitter l'Italie, qui témoignait de la haine que lui inspirait la domination allemande et où, du reste, les ardeurs de la canicule décimaient son armée. Arrêté par l'impatience que montraient ses soldats de rentrer en Allemagne, il ne put venir au secours des alliés qui l'appelaient dans le royaume de Naples. Il se vengea, il est vrai, sur la malheureuse ville de Spolète, qui fut brûlée pour avoir, dit-on, payé en fausse monnaie les droits de *foderum*. Mais, lorsqu'il traversa le territoire de Vérone, les Véronais lui donnèrent un témoignage de leur mauvais vouloir en cherchant à lui couper la retraite par la rupture du pont de l'Adige. Une erreur de calcul fit échouer leur complot et sauva l'empereur, qui se hâta de continuer sa route sans oser s'arrêter pour tirer vengeance de cette insulte.

Rupture de Frédéric avec le pape. — La première expédition de Frédéric avait appris aux Italiens ce qu'ils avaient à attendre de la domination allemande. Aussi à peine s'était-il éloigné, qu'une réaction s'était manifestée contre lui. Les Milanais rebâtirent Tortone, relevèrent leurs châteaux incendiés, et attaquant tous ceux qui avaient pris le parti de l'empereur, ils firent la guerre au marquis de Montferrat, à Pavie, à Crémone, envahirent le territoire de Novare et replacèrent sous leur domination Lodi et Côme. Dans le midi de l'Italie, tous les alliés de Frédéric avaient succombé sous les coups de Guillaume, l'héritier du grand Roger, qui avait chassé les Grecs, fait mettre à

1. Ses cendres furent jetées dans le Tibre, de crainte qu'elles ne fussent recueillies comme des reliques par ses partisans.

mort Robert de Capoue et reconquis son royaume. Cependant Frédéric avait peu à craindre tant que, au centre de la Péninsule, il conserverait l'alliance du pape, qui pouvait seul donner de l'unité à la résistance de l'Italie. Mais l'accord entre le sacerdoce et l'empire ne pouvait pas être longtemps durable avec un prince qui se croyait plus puissant qu'Othon le Grand, et qui ne voulait abandonner aucune des prétentions de ses prédécesseurs. La rupture éclata bientôt. Déjà le pontife s'était, par quelques concessions, rapproché des Romains, déjà même il s'était réconcilié et avait fait alliance avec le roi de Sicile, lorsqu'il eut à se plaindre de l'emprisonnement d'un évêque de Lunden, en Scanie, qui avait été arrêté arbitrairement sur les terres de l'empire en revenant de Rome. Dans la lettre qu'il adressa à Frédéric, Adrien IV prit le ton de Grégoire VII. Après lui avoir rappelé quels services il lui avait rendus, il ajoutait : « Nous « t'avons accordé la couronne impériale et toute la plénitude des « dignités mondaines, et si ton Excellence eût reçu de notre main « de plus grands bienfaits (*beneficia*), nous nous réjouirions à juste « titre. » L'expression de *beneficia,* qui au moyen âge signifiait *bienfaits* ou *bénéfices,* parut très-choquante à l'empereur, qui tenait alors la diète de Besançon, où il était entouré des ambassadeurs de l'Angleterre, de la Hongrie, du Danemark et de la Bourgogne. Si on la prenait, en effet, dans son dernier sens, elle faisait de Frédéric le vassal du pape pour la couronne impériale. Les princes allemands s'indignèrent, et leur colère redoubla lorsqu'ils entendirent le cardinal Robert Bandinelli s'écrier : « Et de qui donc l'empereur tient-il l'empire, si ce n'est pas du pape ? » Adrien IV essaya bien d'expliquer d'une façon conciliante les expressions qui avaient offensé Frédéric; mais l'empereur avait trop à se plaindre de l'Italie pour retarder sa seconde expédition.

Seconde expédition de Frédéric Ier en Italie (1158). — Frédéric rentra en Italie en 1158 et se dirigea sur Milan. Arrêté pendant quinze jours par la résistance de Brescia, il força cette ville à lui livrer des otages, et après avoir, sur sa route, reconstruit Lodi, à quatre milles de son ancien emplacement, il vint investir la capitale de la Lombardie. Les Milanais bravèrent d'abord ses menaces et jetèrent deux fois le trouble dans son armée. Mais lorsque, du haut de leurs murailles, ils virent les Crémonais et les Pavésans arracher et brûler leurs vignes, leurs figuiers et leurs oliviers, lorsqu'à l'intérieur de la ville la famine et la peste eurent commencé à sévir, alors ils capitulèrent, consentirent à reconnaître l'indépendance de Côme et de Lodi, prêtèrent serment de fidélité à l'empereur et s'engagèrent à lui payer neuf mille marcs d'argent. A ces condi-

tions, Frédéric épargna leur cité et s'éloigna de leurs murs (7 septembre 1158).

Diète de Roncaglia; institution des podestats. — Afin de donner à l'œuvre de la force la sanction du droit, Frédéric réunit une diète à Roncaglia, où il amena avec lui quatre jurisconsultes bolonais versés dans le droit romain, dont l'étude reprenait alors un éclat tout nouveau. A l'aide des lois justiniennes qui leur offraient la justification du despotisme impérial, ils proclamèrent que la volonté du prince était le droit, et que tout ce qui lui plaisait avait force de loi [1]. « La diète déclara que les régales n'appartenaient qu'à l'empereur, et que sous le nom de régales on devait entendre les duchés, marquisats et comtés, le droit de battre monnaie, les péages, le droit de *foderum* ou approvisionnement, les tributs, les ports, les moulins, les pêches et tous les revenus qui pouvaient provenir des fleuves. Elle ajouta que les sujets de l'empire étaient tenus de payer une capitation à son chef » (*Sismondi*); et après avoir reconnu que le droit d'élire les consuls des cités appartenait à l'empereur, elle institua dans toutes les villes, sous le nom de *podestats*, des magistrats nouveaux qui, nommés par l'empereur, étaient chargés de représenter sa personne et de faire valoir ses droits. Cette innovation, qui rendait le despotisme impérial toujours présent en Italie, eut les conséquences les plus fâcheuses et les plus durables. « Les podestats se trouvèrent en opposition avec les consuls. Les premiers, choisis par l'empereur parmi les gens de loi ou les gentilshommes les plus dévoués à l'autorité royale, se montraient toujours les défenseurs du pouvoir arbitraire; les seconds, choisis par le peuple parmi les citoyens, étaient les champions de la liberté, à laquelle ils devaient leur existence. » (*Sismondi.*)

Résistance que rencontre Frédéric; siége de Crème (1160); chute de Milan (1162). — Lorsqu'il s'agit de faire exécuter les décrets de la diète, les difficultés commencèrent. Le pape se plaignit des officiers impériaux qui étaient venus dans les domaines de l'Église pour y lever le droit de *foderum* au nom de l'empereur; il réclama également les

1. « Sache, dirent-ils, que tout le droit du peuple pour la confection des lois « t'a été concédé; ta volonté est le droit même, car il est écrit : Ce qui plaît « au prince a force de loi, le peuple ayant remis tout son empire et sa puis- « sance à lui et sur lui. » Frédéric répondit : « Nous désirons plutôt exercer un « empire légal pour la conservation du droit et de la liberté de chacun, que de « tout faire impunément. Se donner toute licence et changer l'office du com- « mandement en domination violente et superbe, c'est la royauté, c'est la « tyrannie. » Ainsi, dit un historien moderne, les républiques italiennes n'o- saient rejeter l'idéal de l'empire, et l'empire n'osait rejeter l'idéal républicain de la souveraineté du peuple. En réalité, les théoriciens du droit romain aspi- raient à substituer l'égalité civile sous un maître à la hiérarchie féodale. »

ibuts dans les États de la comtesse Mathilde, comme appartenant u saint-siége. La résistance du pape encouragea celle des villes : les énois refusèrent de payer les droits régaliens et mirent leur ville n état de défense; les Crémasques chassèrent les envoyés impériaux ui leur avaient porté l'ordre d'abattre leurs murs; les Milanais pourivirent à coups de pierres le chancelier de l'empereur, qui avait oulu nommer leurs consuls, et en même temps, comme déclaration guerre, ils reprirent le château de Trezzo, où Frédéric avait mis rnison, et vinrent attaquer la nouvelle ville de Lodi.

Frédéric, irrité de ces résistances, voulut frapper tous ses ennemis la fois dans Milan, et après avoir mis cette ville au ban de l'emre, il dévasta méthodiquement son territoire. Mais comme il n'ait pas assez de troupes pour commencer le siége, il différa sa ngeance jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de rappeler ses vassaux lemands, et, sur les instances des Crémonais, il alla investir la tite ville de Crème. Cette bourgade, qui est située sur le Sério, ns une plaine marécageuse entre l'Adda et l'Oglio, était entourée une double muraille et d'un fossé large et profond. Grâce à cette ureuse situation, les Crémasques résistèrent avec bonheur aux emières attaques. Bientôt les deux partis, également irrités de la igueur du siége, en vinrent à se faire une guerre sans quartier; de rt et d'autre on pendit les prisonniers, et Frédéric fit même orger des otages qu'il avait entre ses mains. Cependant, après six ois d'une lutte horrible, les Crémasques entrèrent en négociation; obtinrent la vie sauve, mais ils dûrent abandonner leur ville, qui t livrée aux flammes (1160).

Frédéric put alors se porter sur Milan. Le siége dura deux ans vit se renouveler toutes les horreurs dont les murailles de Crème aient été le théâtre. Pendant ces deux années, les Milanais bravèrent ec un courage digne de l'antiquité les efforts de l'armée allemande et fureur des milices de Pavie, de Crémone et de Novare, qui profitaient malheur de leur rivale pour assouvir leur haine. Mais enfin, incus par la famine plutôt que par la force des armes, les Milanais rent réduits à demander une seconde fois la paix. « Contraints de rendre à discrétion, ces héros, divisés en cent détachements, la rde au cou, la croix aux mains, déposèrent leurs drapeaux aux eds de l'empereur, brisèrent leur carroccio, symbole de leur lirté, et n'obtinrent que la vie. » Leur ville, abandonnée à la venance des Lodésans, des Crémonais, des Pavésans, des Novarais des Crémasques, fut entièrement détruite, et le nom milanais dut re effacé d'entre les noms des peuples (mars 1162).

Schisme dans l'Église; Alexandre III et la ligue lombarde (1167).— Après la ruine de Milan, Frédéric vit l'Italie à ses pieds : tout fléchissait sous sa puissance; à son ordre, Bresse et Plaisance expièrent leur attachement aux Milanais par la destruction de leurs murailles. Les villes mêmes qui avaient soutenu le parti impérial ne purent faire respecter leurs priviléges: Ferrare, Bologne, Faenza, Imola, Parme, Côme, Novare, furent contraintes à recevoir des podestats; les Génois, qui en 1158 avaient fait de grands préparatifs pour la résistance, s'empressèrent de mettre leurs flottes à la disposition de l'empereur pour porter la guerre en Sicile. Partout les officiers impériaux s'érigèrent en véritables tyrans, et traitant l'Italie en terre conquise, ils confisquèrent les libertés municipales et exigèrent des contributions au sextuple de ce qu'elles étaient dues. Aussi, lorsque Frédéricre vint en 1163, il s'avança au milieu de l'Italie non plus en conquérant, mais en maître.

Toutefois sa fortune allait s'arrêter; car la lutte politique qu'il avait, grâce à l'alliance du pape, soutenue avec succès contre les villes lombardes venait de se compliquer d'une lutte religieuse. Déjà, vers la fin du pontificat d'Adrien IV, l'accord s'était rompu entre le saint-siége et l'empire, lorsque la mort de ce pontife (1159) envenima la querelle et fit éclater un schisme. La majorité des cardinaux ayant élu, sous le nom d'Alexandre III, le cardinal Bandinelli qui, à la diète de Besançon avait défendu si énergiquement les droits du saint-siége, le parti impérialiste lui opposa Victor III. Frédéric, qui venait alors de détruire la ville de Crème, se flatta de terminer le schisme et convoqua de sa propre autorité un concile à Pavie, où il somma les deux pontifes de comparaître pour lui soumettre leurs droits respectifs. Victor III, qui sentait l'illégitimité de son élection, vint la faire confirmer par ce prétendu concile, tandis qu'Alexandre, fort de son droit, refusa de comparaître, se réfugia en France et convoqua le concile de Tours qui excommunia l'empereur et les adhérents de l'antipape (1160). Ainsi Frédéric renouvelait la querelle du sacerdoce et de l'empire; il venait se heurter contre la puissance qui avait brisé Henri IV et humilié Henri V; il entendait s'élever contre lui les murmures de l'Europe qui repoussait son pape schismatique, et il voyait l'Allemagne se partager entre les deux pontifes. Vainement il croyait avoir écrasé toutes les résistances sous les ruines de Milan; et l'humiliation de la Lombardie, lorsqu'il y reparut, en 1163, entretenant ses illusions, il s'imagina qu'il n'avait qu'à paraître à Rome pour installer dans la chaire de Saint-Pierre un Pascal III comme successeur de Victor, qui venait de mourir. Mais Alexandre III, persécuté par Frédéric, devenait le drapeau derrière lequel se rangeaient

ıs les ennemis de l'empereur : sa cause était désormais unie à celle l'indépendance italienne.

Aussi, tandis que Frédéric s'avançait sur Rome, la résistance s'ornisait sur ses derrières ; quatre villes en donnaient le signal : Véne, Vicence, Padoue, Trévise, s'engageaient par serment à mettre ı frein au despotisme impérial, et les Vénitiens, sortant de leur ıutralité, envoyaient leurs troupes chasser tous les officiers impéaux de la Marche véronaise. Frédéric espéra par sa présence arter le mouvement, et il marcha contre Vérone avec les milices de avie, de Novare, de Crémone, de Lodi et de Côme; mais cette mée, quoique formée par des peuples qui lui avaient toujours été lèles, lui montra, par sa mollesse, qu'elle le suivait à regret. Effrayé e son attitude, il quitta son camp et regagna l'Allemagne (1164).

Pendant son absence, les Romains rappelèrent Alexandre III, et pontife débarqua à Ostie, porté par les galères du roi de Sicile, qui, mprenant que ses véritables intérêts lui commandaient de faire use commune avec le pape et les villes libres, lui prêta une armée our chasser l'antipape des États pontificaux (1165).

Frédéric revint en Italie l'année suivante (1166), et, se dirieant aussitôt sur Rome, il s'empara de cette ville, en chassa lexandre III et s'y fit couronner par son antipape. Mais l'Italie du ord s'était refermée derrière lui; les villes avaient compris que union seule pouvait les sauver, et, à l'instigation de l'empereur 'Orient, elles venaient, sur la proposition des Véronais, d'envoyer es députés au monastère de Puntido, entre Milan et Bergame, pour rmer, sous le nom de ligue lombarde, une confédération dans quelle entrèrent Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Crémone, rescia, Mantoue, Bergame, Ferrare, Bologne, Modène, Reggio, arme, Plaisance (1167). La première résolution de l'assemblée fut ı promesse de rebâtir Milan, qui, en effet, un mois après sortait de es ruines, relevait ses murailles et voyait rentrer dans son sein ous ses malheureux citoyens. Frédéric était dans l'impossibilité de omprimer ce soulèvement; l'armée allemande qu'il avait conduite u siége de Rome se trouvait à peu près détruite par la fièvre maemmane, que les soldats, dans le trouble de leur imagination, reardaient comme la justification des anathèmes lancés par Alexanlre III. Obligé de s'éloigner de cette terre fatale, Frédéric se sauva ı Pavie, et après avoir mis toutes les villes lombardes au ban de l'empire, il ne parvint à franchir les Alpes qu'à l'aide d'un déguisement et avec une trentaine de cavaliers (1168).

Fondation d'Alexandrie (1168). — Tandis que cette fuite honteuse ruinait le parti impérial en Italie, la ligue lombarde, fortifiée par

l'accession de Novare, de Verceil, de Côme, d'Asti et de Tortone, jetait les fondements d'une ville nouvelle qui avait pour but de fermer à Frédéric la Marche du Piémont et de séparer les deux seuls alliés qui lui restaient en Lombardie, Pavie et le marquis de Montferrat. L'emplacement que choisirent les Lombards était une vaste plaine, située au confluent du Tanaro et de la Bormida, et que la nature semblait avoir pris soin de fortifier. Là s'éleva en quelques jours une cité qui reçut tous les habitants des villages voisins, et à laquelle, en signe de défi et comme marque de l'alliance du pape avec les villes, les Lombards donnèrent le nom d'Alexandrie.

Derniers efforts de Frédéric contre l'Italie; son lieutenant échoue devant Ancône, et lui-même devant Alexandrie (1175). — Retenu par les affaires de l'Allemagne, Frédéric ne put de longtemps exécuter lui-même ses projets de vengeance sur l'Italie. Du moins il y envoya son lieutenant, l'archevêque de Mayence Christian (1171), qui, après avoir essayé de diviser ses ennemis, forma une puissante armée dans la Toscane et marcha sur Ancône pour la punir de s'être placée sous la protection de l'empereur d'Orient (1174). Mais, après plusieurs mois d'un siége meurtrier, le belliqueux prélat fut obligé de fuir devant une armée italienne qui venait au secours de la ville. En même temps Frédéric franchissait les monts, et après avoir annoncé son arrivée aux Lombards par l'incendie de Suze, il s'avança vers Alexandrie, où il avait donné rendez-vous à tous ses alliés. En voyant cette ville fortifiée à la hâte, les Allemands, dans leur mépris, l'appelèrent *Alexandrie la Paille*; cependant elle triompha même de leur trahison, et en les arrêtant pendant quatre mois, elle donna le temps à la ligue d'envoyer une armée dont l'approche suffit pour contraindre Frédéric à brûler son camp et à se retirer sur Pavie, d'où il appela à lui une armée de l'Allemagne (1175).

Humiliation de l'empereur; bataille de Lignano (1176). — Ce n'était pas assez pour Frédéric d'être réduit à fuir devant les Italiens, il fallait encore qu'il éprouvât la défection des Allemands. Le chef de la maison de Welf, Henri le Lion, irrité de ce que l'empereur lui retenait la ville de Gozlar, profita de ses embarras pour lui refuser le service militaire. Vainement Frédéric se jeta à ses genoux; l'orgueilleux vassal resta inflexible, et, par le renouvellement de cette lutte toute germanique, qui paraissait assoupie, le nom de Guelfe devint en Italie, comme il l'était en Allemagne, la dénomination de tous les ennemis de l'empereur. Forcé de combattre avec les quelques soldats qu'il avait sous la main, Frédéric s'avança sur le territoire de Milan. Les Milanais, dans la prévision de son attaque, avaient fortifié leurs milices, et après s'être joints aux troupes de Vérone, de

scia, de Novare et de Verceil, ils allèrent au-devant de l'empe-
ır. La rencontre eut lieu près du château de Lignano (29 mai 1176);
mée allemande fut vaincue, et Frédéric, qui venait de perdre
ns cette journée le fruit de vingt-deux ans de combats, n'eut plus
'à se décider à demander la paix.

Trêve de Venise (1177); **paix de Constance** (1183). — Il s'adressa
bord au pape Alexandre, qui déclara sa cause inséparable de celle
ses alliés et qui se rendit à Venise, qu'on avait, à cause de sa
utralité, choisie comme lieu des conférences. Comme les préten-
ns réciproques des partis ne laissaient pas espérer d'arriver de
ite à une solution, on s'empressa d'abord d'éteindre le schisme en
sant reconnaître Alexandre III comme pape légitime par Frédéric,
on convint ensuite de conclure provisoirement une trêve qui pour-
it plus tard être changée en une paix définitive. Elle le fut en effet
r le traité de Constance, qui assura sinon l'indépendance de l'Italie,
moins la liberté des villes lombardes. Elles obtenaient tous les
oits régaliens, nommément le droit d'élire leurs consuls, de lever
s armées, de se fortifier, et d'exercer dans leur enceinte la juri-
ction tant civile que criminelle. En retour, elles promettaient à
mpereur de l'aider à conserver ses droits sur la Péninsule; de lui
urnir le *foderum* quand il viendrait en Italie pour s'y faire cou-
nner; de rétablir les ponts et les chaussées tant pour son arrivée
e pour son retour, et elles l'autorisaient à établir dans chacune
elles un juge d'appel devant qui on pourrait porter les causes civiles
nt l'objet surpasserait la valeur de vingt-cinq livres impériales
,575 francs).

Puissance de Frédéric en Allemagne; abaissement de la maison Welf.
· Après la conclusion de la trêve de Venise, Frédéric profita du
pit qu'elle lui donnait pour faire retomber sa vengeance sur Henri
Lion; il le cita à la diète de Wurtzbourg et le fit déclarer déchu
tous ses fiefs. Le titre de duc de Bavière fut transféré à Othon de
'ittelsbach, mais on détacha de ce duché la ville de Ratisbonne,
ui fut déclarée impériale; tous les évêchés, qui devinrent immé-
ats; le margraviat de Styrie, qui fut érigé en duché pour Ottocar,
i de Bohême; le Tyrol et l'Istrie, qui devinrent des États immé-
ats. La face de la Saxe fut également changée : les archevêchés
évêchés de Brême, Magdebourg, Minden, Verden, Paderborn,
unster, Hildesheim, Halberstadt, Mersebourg, Naumbourg, furent
éclarés immédiats. L'archevêque de Mayence reçut l'Eichsfeld;
elui de Cologne, la Westphalie; le landgrave de Thuringe hérita
u titre de comte palatin de Saxe; le Mecklembourg devint indé-
endant; la Poméranie forma un duché; Lubeck fut déclarée ville

impériale. Ainsi amoindri, le duché de Saxe fut donné à un fils du margrave de Brandebourg. En même temps que Frédéric ruinait ses rivaux, il augmentait les biens de sa famille : héritier du duché de Souabe par la mort du fils de Conrad III, son cousin, il acquit la Franche-Comté par son mariage avec Béatrix, et assura à sa famille une prépondérance marquée en Allemagne par le partage qu'il fit de sa succession entre ses fils : Henri, l'aîné, fut reconnu roi des Romains; Frédéric, le second, eut la Souabe et l'Alsace; Othon, la Franche-Comté, et Conrad, la Franconie; Philippe, le plus jeune, fut plus tard pourvu de la Toscane.

Dernières années de Frédéric Barberousse; mariage de son fils avec Constance (1186). — A peine Frédéric venait-il de signer la paix de Constance (1183), qu'il réparait ses échecs en Italie par une alliance destinée à rendre à la maison de Hohenstaufen, dans le sud de la Péninsule, toute l'influence que la bataille de Lignano lui avait fait perdre dans le nord. Profitant de sa réconciliation avec Guillaume II, roi de Sicile, il obtint de ce prince, qui n'avait pas d'enfants, la main de sa tante Constance[1], seule héritière du trône, pour son fils aîné, qui allait être bientôt l'empereur Henri VI (1186). La papauté comprit tout le danger dont ce mariage menaçait l'indépendance de l'Italie: elle essaya de s'y opposer; mais tout ce qu'elle put obtenir par ses menaces d'excommunication, ce fut d'engager Frédéric dans la troisième croisade et de l'envoyer en Asie, où il trouva une mort obscure (1190).

Henri VI (1190-1197); **ses projets; sa politique à l'égard de l'Italie.** — Henri VI, devenu empereur par la mort de son père, hérita presque en même temps du royaume de Sicile par la mort du neveu de sa femme. Mais cette dernière succession lui coûta cher à recueillir : il dut employer tout son règne à en faire la conquête; car si les villes lombardes se montraient assez indifférentes à l'événement qui réunissait l'Italie méridionale à l'empire, les Siciliens virent avec effroi la domination germanique prête à s'appesantir sur eux, et ils se donnèrent un roi national dans la personne de Tancrède, fils naturel d'un frère aîné de Guillaume II. Tancrède défendit avec succès la Sicile contre les hordes allemandes, et ce ne fut qu'après sa mort que Henri VI parvint à se rendre maître de l'héritage des rois normands. Enhardi par le succès, il voulut mettre le comble à la puissance des Hohenstauffen en soumettant toute la Péninsule à ses lois et en rendant l'empire héréditaire dans sa maison. Mais son caractère fier et despotique, qui lui

1. Constance était une fille posthume de Roger II.

nait les peuples, compromit ses projets; en Allemagne, l'opposi- du duc de Saxe et du margrave de Brandebourg l'empêcha de dre la couronne impériale héréditaire dans sa famille[1]. Plus heu- x en Italie, il allait peut-être réussir à y imposer sa domination ; en donnant la Toscane à son propre frère Philippe, la Romagne n sénéchal Markwald, le marquisat de Spolète à une autre de créatures, et en favorisant les châtelains des Alpes tyroliennes des deux versants de l'Apennin, il avait cherché à se créer dans féodalité laïque qu'il avait relevée un point d'appui contre l'in- endance des cités de la Lombardie et de la Toscane. Mais tout oup son attention fut détournée par la révolte de la Sicile, où le nte Giordano venait de relever la bannière normande et de donner signal d'un soulèvement populaire. Henri VI s'abattit en furieux r la Sicile : Catane et Syracuse furent noyées dans le sang; rdano expira dans des supplices atroces; les autres chefs de la spiration furent livrés aux bourreaux, et le vainqueur prit à he d'épouvanter l'Italie par ses cruautés jusqu'au moment où il urut, peut-être de la main de sa femme Constance, qui vengea si sa patrie des malheurs que son mariage avait attirés sur elle 197).

Innocent III (1198-1216); **ses efforts pour garantir l'indépendance saint-siége contre la puissance des Hohenstaufen.** — Au moment où nri VI mourut, la maison des Hohenstaufen avait acquis un dé- loppement de puissance qui menaçait sérieusement l'indépendance saint-siége. En Allemagne, cette famille avait trouvé cinquante inces disposés à renoncer en sa faveur à leur droit électoral et à anger la vieille constitution de l'empire; en Italie surtout, elle ait depuis quelques années fait de si rapides progrès, qu'elle sem- ait, sur le point d'anéantir entièrement l'autorité temporelle du pe : dans le royaume de Naples, en effet, Henri VI avait semblé tenir aucun compte de la suzeraineté pontificale, et avant de ourir il avait pris toutes les mesures nécessaires pour y assurer la omination allemande; car il avait livré à des Allemands tous les âteaux forts de la terre de Labour, de la Pouille et de la Calabre,

1. Dans plusieurs diètes tenues à Mayence, à Gelnhausen, à Wurzbourg, à ancfort et à Worms, Henri VI s'efforça d'attacher les princes allemands aux térêts de sa maison. Dans le cas où l'on consentirait à confier l'empire par oit d'hérédité à sa famille, il offrait d'incorporer le royaume de Sicile à l'em- re, d'ériger en seigneuries héréditaires tous les fiefs mouvants de la cou- onne et de renoncer au droit de *dépouille* sur les biens meubles que les ecclé- astiques laissaient à leur mort. Plus de cinquante princes, séduits par ses res et gagnés par ses présents, avaient paru se prêter à ce projet, dont la alisation bouleversait la constitution germanique.

et en donnant à son fidèle Markwald ses dernières instructions, il l'avait chargé de s'emparer de la régence du royaume. Dans l'Italie centrale, il avait enlevé à la papauté, pour les confier à ses parents ou à ses généraux, la Toscane, le duché de Ravenne, la marche d'Ancône et le duché de Spolète. Ainsi cerné de tous côtés par les possessions allemandes, le pape n'exerçait pas même dans la ville de Rome, à laquelle il était en quelque sorte réduit, une domination complète et incontestée, car Henri VI y avait limité l'autorité ecclésiastique par les pouvoirs qu'il s'était réservés et par ceux qu'il avait laissé réclamer à un gouvernement républicain.

Ainsi, l'œuvre gigantesque dont Grégoire VII avait jeté les fondements se trouvait, à la fin du douzième siècle, plus menacée qu'elle ne l'avait été sous Frédéric Barberousse. Mais, au milieu de ces circonstances difficiles, un noble romain, de la grande famille des Conti, ceignit la tiare sous le nom d'Innocent III. C'était un homme de trente-sept ans, qui, dit Sismondi, « apportait dans l'administration une profonde connaissance des intérêts de sa patrie et de ceux du saint-siége; le courage et l'ambition d'un gentilhomme, jeune encore; enfin la réputation de sainteté et de savoir qu'il devait à une vie régulière et à des écrits estimés de son temps. »

Les premiers regards du nouveau pontife se portèrent sur l'administration intérieure de Rome : jusqu'alors le préfet de Rome avait reçu sa dignité des mains de l'empereur, à qui il était soumis; le lendemain même de son sacre, Innocent III exigea que ce magistrat lui prêtât hommage et reçût une nouvelle investiture de sa place. Après avoir restauré son autorité dans Rome, il entreprit de la rétablir dans les provinces : par son ordre, deux cardinaux partirent pour le duché de Ravenne et la marche d'Ancône, et profitant de la haine que la domination allemande avait inspirée, ils se firent ouvrir les portes de toutes les villes et contraignirent Markwald, après une résistance furieuse, à abandonner le pays pour se réfugier en Sicile. Dans le duché de Spolète, Conrad de Lutzenhard essaya, par les offres d'une soumission apparente, d'écarter de sa personne la tempête qui venait d'éclater sur Markwald; mais ses propositions furent repoussées par le pontife, qui voulait délivrer l'Italie de l'oppression étrangère, et il obéit à l'ordre qu'il reçut de retourner en Allemagne. L'irritation générale contre les Germains ayant également gagné la Toscane, Innocent III amena facilement les villes de cette province à former par députés, à l'assemblée de San-Ginasio, une ligue guelfe qui s'engagea à ne reconnaître aucun empereur, aucun roi, duc ou marquis sans l'approbation expresse de l'Église romaine. En même temps qu'Innocent III replaçait sous sa suzeraineté presque

toute l'Italie centrale, et que dans le nord il ranimait la ligue lombarde au nom de la liberté, il voyait dans l'Italie du sud un plus vaste théâtre s'ouvrir à son génie : Constance, la veuve de Henri VI, qui partageait la haine des Italiens pour les étrangers, chassait les Allemands du royaume de Naples, reconnaissait la suzeraineté du saint-siége, et, avant de mourir (novembre 1198), confiait au pape, comme à son suzerain, la tutelle de son jeune fils Frédéric.

Influence d'Innocent III sur l'Allemagne : il appuie le roi Othon IV de Brunswick contre Philippe de Souabe. — Il ne suffisait pas de chasser les Allemands de l'Italie pour assurer l'indépendance de la Péninsule et celle du saint-siége ; il fallait encore arracher l'Allemagne à l'ambition de cette maison des Hohenstaufen qui menaçait d'en changer la constitution [1], et réparer la faute que les Italiens avaient commise en ne s'opposant pas au fatal hymen qui plaçait sur la même tête la couronne impériale et celle du royaume de Naples. Ce fut le but qu'Innocent III poursuivit avec toute la force d'une volonté qu'aucune résistance ne pouvait ébranler. Henri VI avait fait de son vivant reconnaître son fils Frédéric comme roi des Romains, et, à sa mort, il avait chargé son frère Philippe du soin d'assurer à cet enfant la couronne de Germanie. Mais les états de l'empire refusèrent d'accepter pour empereur un prince qui n'avait pas encore atteint sa quatrième année, et ils déclarèrent nul le serment qu'on lui avait prêté alors qu'il n'avait pas encore reçu le baptême. Tous les efforts que Philippe avait faits en faveur de son neveu ayant échoué, il réunit les partisans de sa famille et se fit par eux déférer à lui-même la dignité impériale. Mais cette élection souleva une vive protestation dans le nord-ouest de l'Allemagne, où les nombreux amis de la maison Welf s'agitèrent pour opposer à Philippe un rival dans la personne d'Othon de Brunswick, troisième fils de ce malheureux Henri le Lion que Frédéric Barberousse avait dépouillé de ses biens. Presque toute l'Europe, à l'exemple de l'Allemagne, se partagea entre les deux compétiteurs : Othon eut pour lui l'appui de l'Angleterre, dont le roi Richard était son oncle maternel ; et par haine pour le monarque anglais, le roi de France Philippe Auguste se prononça pour son rival. Le choix d'Innocent III ne pouvait être douteux entre Othon de Brunswick, dont la famille avait toujours uni ses in-

1. La question de savoir si la couronne impériale deviendrait héréditaire intéressait au plus haut point la papauté. « Il était important pour elle, dit Hurter, qu'on décidât si la première couronne du monde chrétien, celle à laquelle était attaché le droit de protéger l'Église, serait placée par un choix libre sur le front du plus brave, du plus sage, du plus pieux chrétien, ou si elle deviendrait l'héritage d'une seule maison ; si les droits à cette couronne dépendraient du mérite personnel ou des priviléges de la naissance. »

térêts à ceux du saint-siége, et le représentant des Hohenstaufen, « ce persécuteur issu de persécuteurs, » qui avait attiré sur sa tête les foudres de l'Église pour « avoir ravagé par le pillage et l'incendie l'héritage de saint Pierre. » Néanmoins les forces respectives des deux partis leur permirent de faire appel aux armes, et après plusieurs années d'une guerre qui avait ensanglanté l'Allemagne, les chances des combats semblaient se prononcer contre le protégé du pape, lorsque Philippe de Souabe fut assassiné, au milieu de son triomphe, par Othon de Wittelsbach à qui il avait refusé la main de sa fille (1208).

Aussitôt qu'Innocent III fut informé de cet événement, il s'efforça de réunir tous les suffrages en faveur d'Othon, pour empêcher que l'élection d'un nouveau compétiteur ne vînt prolonger l'affligeante situation de l'empire. Othon fut en effet proclamé dans une grande assemblée tenue à Francfort, dans laquelle, afin de prévenir désormais des tentatives semblables à celles des Hohenstaufen, il fut statué que la naissance ne conférait pas des droits à la couronne, et que l'empereur serait toujours choisi par les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, et par le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg (1208). Othon, qui dès lors s'intitulait : *roi par la grâce du pape,* se hâta de publier un acte où, en reconnaissance de l'appui prêté par le pontife, il lui promettait à lui, à ses successeurs et à l'Église romaine, obéissance, soumission et respect; où il renonçait à l'abus de s'immiscer dans l'élection des prélats, accordait à chacun le droit d'en appeler au saint-siége, abandonnait toute prétention à la succession des évêques défunts ou aux revenus des églises vacantes, et s'engageait à maintenir l'Église dans la tranquille possession de tous les pays qu'elle avait reçus des précédents empereurs. Aussi, en écrivant à Othon pour le féliciter de son élection, Innocent III n'hésita-t-il pas à dire : « Très-cher fils, notre âme est si attachée à la vôtre, notre cœur est si uni à votre cœur, que nous avons la même volonté et les mêmes sentiments, n'ayant plus qu'un cœur et qu'une âme. De cette union résulteront des choses si avantageuses, que nulle plume ne pourra les décrire, nulle parole les exprimer, nulle intelligence les comprendre. »

Othon en Italie; sa rupture avec le pape; il est excommunié. — Cependant, lorsqu'Othon arriva en Italie pour y recevoir la couronne impériale, le pape aurait pu dès lors reconnaître les projets dont Othon méditait la réalisation. Reçu avec empressement par toutes les villes guelfes, il s'appliqua, sous le prétexte de réconcilier les partis, à s'allier les Gibelins et à s'attacher les podestats qui

déjà songeaient à usurper la puissance monarchique dans les villes qui les avaient choisis. Tout semblait annoncer qu'Othon voulait rétablir l'autorité impériale en Italie, et si le pape n'eût été aveuglé par sa confiance, il aurait pu reconnaître quel ennemi il réchauffait dans le sein de l'Église. Mais ce ne fut qu'après le couronnement que les plans hostiles de l'empereur se révélèrent dans tout leur jour. Dès lors il fut facile de s'apercevoir par quelle partie du serment prêté le jour de son sacre Othon se trouvait le plus engagé : ce n'était certainement pas par celle qui l'obligeait à maintenir l'intégrité du territoire de l'Église, mais par la promesse qu'il avait faite de rétablir dans toute leur étendue les droits de l'empire. En quittant Rome, il se rendit dans le duché de Spolète et en donna l'administration à un de ses confidents, confia la Marche d'Ancône à un de ses cousins, chargea quelques jurisconsultes de faire valoir ses droits sur les biens de la comtesse Mathilde, envahit la Campanie, et marcha même à la conquête du royaume des Deux-Siciles, dont il voulait dépouiller Frédéric. Innocent III, qui jusqu'alors s'était contenté de rappeler à Othon ses serments, ne put rester indifférent aux dangers d'un enfant qui avait été confié à sa garde, et lorsqu'il vit l'empereur s'établir à Capoue, il lança l'excommunication contre ce guelfe qui sous la couronne impériale était devenu un fougueux Gibelin (1211). La terrible sentence de déposition ne se fit pas attendre, et l'Allemagne apprit en même temps qu'elle était déliée de tous ses serments envers Othon IV, et que le pape offrait à ses suffrages le jeune Frédéric, avec l'espérance que les bienfaits dont il avait été comblé par le saint-siége détermineraient ce dernier rejeton des Hohenstaufen à effacer les maux que sa famille avait faits à l'Église. Aussitôt le parti gibelin se releva, et lorsqu'Othon revint en Allemagne pour y comprimer le mouvement, il apprit que les archevêques de Mayence et de Trèves, les évêques de Spire et de Bâle, le landgrave de Thuringe, le roi de Bohême et le duc de Bavière, soulevés par Philippe Auguste, venaient de former une ligue contre lui. Alors l'Allemagne vit se renouveler les calamités qui l'avaient affligée pendant la rivalité d'Othon et de Philippe de Souabe; mais tandis qu'Othon entreprenait de punir les défections par la force des armes, le nombre de ses partisans diminuait chaque jour, et la plupart s'apprêtaient à se ranger sous la bannière de Frédéric. Pendant ce temps, ce jeune prince, qui déployait déjà une activité et une prudence au-dessus de son âge, se rendit à Rome, où il reçut du pape les secours d'argent qui lui étaient nécessaires, et il s'embarqua à Ostie sur les galères de Gênes, afin de pouvoir, de cette dernière ville, sonder les dispositions de la Lombardie, qu'il était

obligé de traverser pour se rendre en Allemagne. C'est qu'en effet, le revirement de la politique pontificale, qui soutenait maintenant un compétiteur gibelin contre un empereur guelfe, avait dû jeter du trouble dans les idées, de l'incertitude dans les esprits, et la plus grande confusion dans la direction de ces deux partis ; mais quoique les gibelins se trouvassent momentanément alliés au pape, tandis que plusieurs guelfes, fidèles à Othon, se portaient pour les défenseurs des droits de l'empire, néanmoins les villes lombardes se montrèrent attachées bien moins aux principes qu'aux personnes et au nom de leur faction. Ainsi les Milanais, qui n'avaient rien perdu de leur haine pour les Hohenstaufen, et les villes guelfes d'Alexandrie, Tortone, Plaisance, Verceil, Acqui, se chargèrent d'intercepter le passage de Frédéric, tandis que les milices de Pavie l'escortèrent jusqu'à Crémone, d'où le marquis d'Este, qui avait abandonné le parti d'Othon, l'accompagna par Mantoue, Vérone et Trente, jusqu'à Coire, où le prince trouva ses premiers partisans allemands. Parvenu à Constance, où il devança de trois heures l'arrivée de son rival, Frédéric vit les Souabes et les Alsaciens se soulever en sa faveur, et après avoir resserré à Vaucouleurs, avec le fils de Philippe Auguste, l'alliance qui avait jadis uni les deux maisons, il arriva à Francfort, où il fut solennellement reconnu comme roi de Germanie (1213).

Toutefois, malgré les succès de Frédéric, le nord et l'ouest de l'Allemagne tenaient encore pour son rival ; mais Othon acheva de se perdre en entrant dans une ligue formée contre Philippe Auguste par le roi d'Angleterre, le duc de Brabant, le comte de Flandre et celui de Boulogne ; il voulait à la fois frapper, dans le monarque français, le soutien de l'Église et le plus ferme allié de Frédéric. Ses espérances furent trompées : la grande journée de Bouvines décida que l'Allemagne resterait encore pendant trente-six ans sous la domination des Hohenstaufen (1214). De ce moment, Othon, réduit à l'impuissance, disparut de la scène et alla s'enfermer dans ses possessions héréditaires, où il mourut en 1218.

Frédéric II (1215-1250); **constitution d'Égra.** — Pendant ce temps, son heureux rival était reconnu par toute la Germanie et recevait solennellement la couronne dans la vieille cathédrale de Charlemagne (1215), après avoir tranquillisé le pape en renouvelant à Strasbourg les promesses qu'il avait déjà faites à la diète d'Égra (1213). Par cette constitution célèbre, il accordait aux chapitres la libre élection des évêques, la liberté d'appel à Rome pour les affaires ecclésiastiques ; il renonçait aux revenus des églises vacantes et confirmait l'Église romaine dans toutes les possessions qu'elle avait acquises depuis les temps anciens ; il s'engageait à céder le royaume

le Sicile à son fils, et à en confier, jusqu'à la majorité de ce prince, e gouvernement à un régent capable qui serait désigné par Innocent; enfin il faisait le serment d'aller bientôt arracher la terre sainte aux infidèles.

Négociations avec le pape Honorius III. — Si Innocent III eût survécu longtemps à l'élévation de Frédéric, peut-être ce prince, enchaîné par le sentiment de la reconnaissance, se serait-il résigné à exécuter ses promesses; mais lorsque la mort du grand pape eut appelé Honorius III à la chaire de saint Pierre (1216), Frédéric, dégagé de serments qu'il regardait sans doute comme personnels, se sentit redevenir gibelin, et comme chef de ce parti, et comme héritier des Hohenstaufen, il ne songea plus qu'à reprendre l'œuvre de ses ancêtres. Mais en se préparant à recommencer la lutte, il ne s'engagea pas dans la route où avait succombé son grand-père. Si Frédéric II tenait des princes de la maison de Souabe l'amour de la guerre, et même toute la violence de l'ambition germanique, « il savait comme les Normands à qui il succédait, allier la bravoure à une politique astucieuse et à une dissimulation profonde. Élevé dans les cours d'Italie, il s'était habitué à cacher l'impétuosité de son caractère, et il avait appris, pour atteindre son but, à opposer à ses adversaires la ruse, la souplesse et la mauvaise foi. »

Ainsi, malgré ses promesses, Frédéric n'était disposé ni à entreprendre une croisade avant d'avoir consolidé la puissance des Hohenstaufen en Allemagne, ni à renoncer au gouvernement de la Sicile en faveur de son fils Henri, dont la jeunesse livrerait ce royaume à l'influence exclusive de la cour de Rome. Italien par son éducation comme par sa naissance, il voulait faire de l'Italie le point d'appui de sa domination; à l'encontre de ses prédécesseurs, qui avaient toujours cherché à subordonner la Péninsule à l'Allemagne, il préférait faire de l'Allemagne une province soumise qu'il gouvernerait sans cesser d'être un monarque italien. Mais avec quelle prudence il poursuit ses projets, et quelle habileté il déploie pour endormir les méfiances du souverain pontife! Contrairement au plan d'Innocent III, c'est l'administration de l'Allemagne et non celle de l'Italie qu'il veut laisser à son fils Henri; et ce prince, il le fait reconnaître roi des Romains dans la diète de Francfort (1220), sans cependant provoquer une rupture avec le saint-siége, parce que Frédéric, dont la parole n'était jamais l'expression de la pensée, avait justement profité de cette cérémonie pour renouveler solennellement les promesses antérieures qu'il avait faites au pontife.

Profitant ensuite habilement de l'intérêt qu'Honorius III porte à la croisade, il se fait donner la couronne impériale (1220), qui sur sa

tête doit rehausser l'éclat de l'expédition qu'il est appelé à commander. Puis, sous le prétexte de ne laisser derrière lui aucune affaire importante, au moment d'entreprendre un voyage pour lequel il se fait du reste accorder délai sur délai, il saisit d'une main ferme le gouvernement de son royaume de Naples et ne s'occupe en réalité que d'y consolider son pouvoir. Après avoir réduit les barons à l'obéissance, éloigné les évêques qui lui étaient suspects, changé les institutions du pays et donné à ses lois une force qui souvent était contraire aux droits de l'Église, il attaque les Sarrazins de la Sicile et les décide, au nombre de vingt mille, à abandonner l'île fortunée que ces Africains regardaient comme leur seconde patrie pour aller s'établir à Lucera, dans la Capitanate (1224). « C'était une habile précaution ; car si jamais il avait à combattre le pape, il pouvait lui opposer une armée sur laquelle l'excommunication resterait sans effet. Ces Sarrazins furent, en effet, ses meilleurs et ses plus fidèles soldats. »

Grégoire IX (1227-1241). **Excommunication de Frédéric II.** — Ainsi Frédéric II n'avait fait que se jouer de la patience d'Honorius III. Vainement, pour faciliter la croisade, le pontife avait évité toute mesure énergique; vainement, pour exciter dans l'âme de l'empereur le mobile de l'intérêt personnel, il lui avait fait épouser la fille de Jean de Brienne, Yolande, qui lui avait apporté des droits sur le royaume de Jérusalem; et cependant Frédéric, malgré ses promesses réitérées, ne s'était pas encore déterminé à partir. Mais l'avénement de Grégoire IX (1227) ne laissa bientôt plus de prise à la ruse. C'était un vieillard octogénaire qui avait l'énergie de Grégoire VII et l'inébranlable volonté d'Innocent III, dont il était le neveu. Convaincu que le temps des ménagements était passé, il lança une première bulle d'excommunication contre l'empereur parce qu'il ne partait pas (1228); une seconde, parce qu'il était parti alors que, séparé de la communion des fidèles, il n'avait plus le droit de les commander, et une troisième enfin, parce qu'il avait osé conquérir la terre sainte lorsqu'il était sous le poids des anathèmes de l'Église (1230)[1]. Le pape fit même plus : pendant que Frédéric obtenait la restitution de Jérusalem par un traité avantageux qu'on dénonça en Europe comme « un exécrable forfait, » il fit publier une croisade contre ses propres États et donna à Jean de Brienne, qui avait abandonné le parti de son gendre, une armée pour envahir le royaume de Naples.

Paix de San-Germano (1230). — Mais tout à coup la nouvelle inattendue du retour de l'empereur jeta l'épouvante parmi les troupes

1. Voir, pour plus de détails, la vingtième leçon.

pontificales. A la vue de l'armée de Sarrasins que Frédéric conduisait, Jean de Brienne prit la fuite et abandonna toutes les places qu'il avait conquises. Le pape alors, menacé dans Rome même par les factions qui s'agitaient, craignit d'être attaqué jusque dans les États de l'Église et consentit à la paix. Par la médiation des princes et du grand maître de l'ordre Teutonique, un traité fut conclu à San-Germano, par lequel Frédéric, après avoir accordé un armistice au pape et à ses partisans, fut relevé de l'excommunication, sous la condition qu'il obéirait en général aux ordres de l'Église dans les élections et qu'il ne traduirait pas les clercs devant les tribunaux laïques.

Rapports de Frédéric II avec les villes de la Lombardie. Formation de la seconde ligue lombarde. — Maître du royaume de Naples, dont il avait fait le plus beau pays de l'Europe, et de l'Allemagne, qu'il avait réduite, sous l'administration de son fils Henri, à n'être qu'une province de l'empire des Hohenstaufen, Frédéric crut pouvoir facilement, après la paix de San-Germano, ramener la Lombardie à son ancienne soumission. Mais les villes lombardes, tout en reconnaissant le principe que le roi d'Allemagne avait comme tel des droits à la couronne impériale, ne voulaient pas admettre qu'il en eût également à celle d'Italie. Du reste, elles avaient, depuis la paix de Constance, tellement usurpé les droits de l'empire, qu'elles étaient presque devenues indépendantes[1], et, dans plusieurs circonstances elles avaient pris à l'égard de l'empereur une attitude hostile qui indiquait l'intention de défendre à tout prix leur indépendance. Ainsi en 1226, lorsque Frédéric venait encore de se faire accorder par Honorius III un nouveau délai pour la croisade, il convoqua à Crémone une grande assemblée des princes allemands et des états de Lombardie. Les villes lombardes crurent voir dans cette convocation une menace contre leur liberté, et alors Milan, Bologne, Plaisance, Vérone, Brescia, Mantoue, Verceil, Turin, Alexandrie, Vicence, Padoue, reconstituèrent la ligue lombarde pour vingt-cinq ans, avec condition qu'aucune ville liguée ne pourrait traiter séparément avec l'empire, ni entretenir aucun rapport d'alliance avec les cités qui ne feraient pas partie de la ligue. Elles s'opposèrent même à la réunion de Crémone, et mirent sur toutes les routes de l'Allemagne des gardes si fortes que les princes allemands et le roi des Romains, qui étaient déjà en route, ne purent continuer leur voyage (1226). Cinq ans plus tard, après le traité de San-Germano, Frédéric ayant ordonné la réunion d'une autre diète à Ravenne, les Lombards

1. Pfister, t. IV, liv. II.

s'opposèrent encore à l'entrée des princes allemands en Italie. L'intervention du pape, dont Frédéric avait accepté la médiation pacifique dans ses différends avec les Lombards, arrêta pendant quelque temps les effets de sa colère; mais mécontent de la décision qu'avait rendue Grégoire IX, qui regardait sa sûreté comme attachée à l'existence de la ligue lombarde, l'empereur allait peut-être donner un libre cours à sa vengeance, lorsqu'il apprit la révolte de son fils le roi des Romains.

Révolte du roi Henri contre son père (1234); **son alliance avec les villes lombardes.** — Frédéric avait fait élire son fils aîné Henri comme roi des Romains lorsque ce jeune prince n'avait encore que huit ans; un peu plus tard il l'avait fait couronner à Aix-la-Chapelle, et il lui avait même accordé les pouvoirs les plus étendus, dans l'espérance qu'il aurait en Allemagne un lieutenant sur lequel il pourrait compter, tandis que lui-même résiderait dans son royaume de Sicile, dont il voulait faire le véritable centre de l'empire. Mais Henri perdit de bonne heure les sages conseillers que Frédéric lui avait donnés, et il s'entoura de courtisans perfides qui réussirent à éveiller sa jalousie contre l'amitié que son père portait à son jeune frère Conrad, fils d'Yolande. Décidé désormais à se rendre tout à fait indépendant, Henri fomenta des guerres entre les princes allemands, chercha par de larges concessions un point d'appui dans les villes de l'empire contre l'aristocratie[1], et conclut même un traité d'alliance offensive et défensive avec la ligue lombarde. Milan lui promit, en son nom et au nom des villes alliées, de le reconnaître comme roi d'Italie et de soutenir son parti en Lombardie; en retour, Henri confirma toutes les prétentions de la ligue et s'engagea à n'enlever aux villes aucun des droits qu'elles possédaient.

Déposition de Henri. Frédéric II reprend le gouvernement de l'Allemagne. Sa toute-puissance. — Peut-être le souvenir de Henri V avait-il entraîné le fils de Frédéric II dans sa folle entreprise; mais il n'avait pas, comme Henri V, le pape pour allié. Au début de cette lutte impie, Grégoire IX n'hésita pas à témoigner toute l'horreur que lui inspirait la rébellion du roi des Romains, et, après avoir essayé de le rappeler à ses devoirs, il enjoignit à l'archevêque de Trèves d'excommunier tous ceux qui violeraient leurs serments envers l'empereur. Aussi lorsque Frédéric II parut en Allemagne, Henri se vit abandonné de tous les princes et réduit à venir se jeter aux pieds de son père pour implorer son pardon. Mais Frédéric, qui se rappelait

1. Par la constitution de Worms, il avait obligé les ducs, comtes et prélats à consulter les notables du pays sur les affaires publiques.

sort de Henri IV, fit enfermer son fils au château de Martorano, il mourut après sept ans de captivité.

L'empereur reprit alors lui-même la direction des affaires en Alleıgne et convoqua la diète de Mayence, qui prononça la déchéance ι roi Henri et adopta des mesures importantes pour la tranquillité ι pays (1235). Après avoir réconcilié la maison des Welfs avec celle Hohenstaufen par la cession du duché de Brunswick à Othon ınfant, petit-fils de Henri le Lion, la diète fit cesser, par la loi sur la *ix du pays,* l'usage barbare du *wehrgeld;* elle défendit de se faire stice soi-même, si ce n'est dans le cas de légitime défense, et ornna, pour veiller à l'observation des lois, l'établissement d'un juge cour, nomme *hofrichter* et *frymann,* qui devait siéger chaque jour semaine et juger toutes les causes qu'on porterait à son tribunal. nsi Frédéric avait rétabli l'ordre et l'empire des lois en Allemagne; avait éteint la rivalité de la maison Welf et conquis un pouvoir us grand que celui de tous ses prédécesseurs; « il réunissait sur sa te, dit Pfister, sept couronnes : celles de l'empire, d'Allemagne, Bourgogne, de Lombardie, de Sicile, de Sardaigne et de Jérulem, » et il croyait avoir assuré pour l'avenir la puissance de sa mille en faisant proclamer son second fils Conrad roi des Romains empereur futur (1237). Alors enfin il pouvait en finir avec les villes mbardes. Mais ici sa fortune devait s'arrêter, parce qu'il allait voir le pape pour adversaire.

Guerre de Frédéric contre la ligue lombarde et reprise de la lutte du sarrdoce et de l'empire. Batailles de Cortenuova (1237) et de Meloria (1241). -Déjà, pendant son absence, Eccelino de Romano, qui dirigeait le arti gibelin dans la Marche trévisane, avait commencé la guerre vec succès. Maître de la ville de Vérone, dont les citoyens l'avaient hoisi comme capitaine du peuple, Eccelino III, « auquel son siècle ı donné le surnom de Féroce, » était parvenu, en versant des flots le sang, à s'emparer de Padoue et de Trévise, et il avait formé avec Crémone, Parme, Modène et Reggio une confédération opposée à a ligue lombarde. L'arrivée de Frédéric en Italie permit au parti giɔelin de pousser plus loin ses avantages. A peine, en effet, l'empereur eut-il paru avec une armée d'Allemands grossie de dix mille Sarrasins, que Mantoue capitula. Marchant ensuite sur Brescia, il en ravagea le territoire jusqu'à ce qu'il rencontra l'armée de la ligue milanaise sur les bords de l'Oglio. Comme les Lombards occupaient une position qui paraissait inattaquable, Frédéric répandit le bruit qu'il allait prendre ses quartiers d'hiver à Crémone, et il suivit en effet la direction de cette ville. Les Milanais crurent la campagne terminée et passèrent l'Oglio pour retourner à Milan; mais arrivés à

Cortenuova, ils virent avec surprise l'armée impériale devant eux. Il fallut accepter le combat; les Milanais succombèrent, et, malgré le dévouement du bataillon des *braves*, qui lutta jusqu'à la nuit, le Caroccio tomba au pouvoir du vainqueur (1237).

La journée n'était pourtant pas décisive pour Frédéric, et le lendemain même de sa victoire, il allait voir grandir devant lui les difficultés et commencer la série de revers qui doivent entraîner sa chute et celle de sa maison. Quatre villes résistaient encore : Milan, Brescia, Plaisance et Bologne. C'étaient quatre siéges longs et pénibles qu'il fallait entreprendre, et là les Italiens étaient supérieurs aux Allemands; Frédéric en eut la preuve lorsque Brescia, après lui avoir résisté trois mois, l'obligea à signer un armistice. Du reste le pape entrait maintenant dans la lutte; car il ne pouvait rester indifférent au sort des Lombards, dont la défaite menaçait les États de l'Église des plus grands dangers. Le pontife fit bien entendre, il est vrai, des paroles de conciliation; mais Frédéric y répondit en soulevant les Romains et en conférant à son fils naturel Enzius la Sardaigne, sur laquelle le saint-siége élevait des prétentions. Alors Grégoire IX se décida à sévir, et après avoir accusé Frédéric d'avoir écrit que le monde avait été trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus-Christ, Mahomet, il lança contre lui la sentence d'excommunication (1239). La vieille lutte de l'empire et du sacerdoce allait se renouveler avec plus de violence que jamais, car jusqu'ici les empereurs les plus hostiles au saint-siége avaient du moins été orthodoxes; maintenant l'ennemi du pape était l'ami des Grecs, des Juifs et des Sarrasins, un sceptique qui, dans la comparaison de ces croyances diverses, n'avait puisé que la négation de toute croyance comme de toute loi morale et religieuse.

Contre un pareil adversaire, les armes de la papauté devaient trouver une force nouvelle. Si Frédéric s'inquiéta peu et ses Sarrasins encore moins de la sentence du pape, il put cependant reconnaître bientôt l'impression qu'elle avait produite sur l'opinion publique, lorsqu'il vit le marquis d'Este, le comte de Saint-Boniface et Albéric de Romano, le frère d'Eccelino, s'éloigner de lui; Trévise se soulever; le parti guelfe se ranimer dans le nord de la Péninsule; de nouveaux troubles éclater en Allemagne et les princes allemands eux-mêmes se montrer peu empressés à fournir des troupes pour la guerre d'Italie. Néanmoins Frédéric voulut tenir tête à l'orage et frapper un coup décisif en envahissant les terres mêmes de l'Église. Tous ses efforts tendaient alors à faire considérer sa lutte avec Grégoire IX comme une guerre personnelle; le pape, au contraire, prétendait le combattre au nom du monde chré-

ien, et dans ce but, il ordonna la réunion d'un concile à Saint-Jean le Latran, et envoya des lettres de convocation à tous les évêques le France. Tous les prélats obéirent et se rendirent à Gênes, qui avait embrassé avec ardeur la cause du saint-siége. Frédéric allait donc voir confirmer par l'Église l'excommunication lancée contre lui; mais andis que les galères génoises transportaient à Ostie les membres lu concile, la ville gibeline de Pise mit ses forces navales à la dispoition de l'empereur. La flotte pisane rencontra les galères génoises à la hauteur de Meloria, et après un combat acharné, elle en prit lix-neuf et en coula vingt-sept. Tous les prélats qui se rendaient au concile furent faits prisonniers et conduits à Pise, où, par un semblant de respect, on les chargea de chaînes d'argent (1241). Cet événement empêcha la réunion du concile, et la mort de Grégoire IX, qui succomba bientôt à ses chagrins, parut annoncer que la fortune se prononçait pour Frédéric.

Innocent IV (1243). **Le concile de Lyon** (1245). — Mais après une vacance qui, grâce aux intrigues des Gibelins, se prolongea vingt-deux mois, les cardinaux choisirent un Génois, Sinebald Fiesque, qui prit le nom d'Innocent IV (1243). En recevant cette nouvelle, Frédéric répondit à ceux qui le félicitaient de cette élection : « J'ai perdu un ami dans le cardinal Fiesque; à sa place, je vois un pape qui deviendra mon plus cruel ennemi. » Néanmoins, il entama quelques négociations; mais comme le nouveau pontife refusa de retirer aux Lombards la protection du saint-siége, il vint mettre le siége devant Viterbe et tenta même de pénétrer dans Rome. Aussitôt Innocent IV résolut de quitter l'Italie, où son indépendance n'était plus en sûreté, et, à l'aide d'un déguisement, il s'embarqua pour Gênes, afin de gagner Lyon. C'est dans cette ville, d'où il lui était aussi facile d'agir sur l'Allemagne que sur l'Italie, qu'il convoqua le concile général que Grégoire IX n'avait pas pu réunir à Rome (1245). Cent quarante prélats répondirent à son appel, et Frédéric, tout en empêchant les évêques de ses États de se rendre à Lyon, reconnut l'autorité du concile en y envoyant comme ambassadeurs son chancelier Pierre des Vignes et son grand justicier Thaddéo de Suessa. Le premier, malgré la confiance que l'empereur avait dans son habileté, garda un silence obstiné, qui plus tard peut-être lui coûta la vie; le second le défendit avec courage, combattit toutes les accusations dirigées contre lui et demanda un délai de douze jours pour qu'il pût venir se justifier. Déjà Frédéric était à Turin; mais en apprenant les dispositions du concile à son égard, il suspendit sa marche et laissa le pontife publier la bulle qui le retranchait de la communion des fidèles et le déclarait déchu de tous ses honneurs et dignités. « Que

ceux, disait la bulle, auxquels appartient, dans l'empire, l'élection d'un empereur élisent librement le successeur de celui-ci. Quant au royaume de Sicile, nous aurons soin d'y pourvoir, avec le conseil des cardinaux nos frères, selon ce qui nous paraîtra expédient. » Après la lecture de cette sentence, le pape et les prélats renversèrent les cierges allumés qu'ils tenaient à la main et les éteignirent sur le pavé du temple. Les envoyés impériaux, sans oser nier le droit du pontife, se contentèrent d'en appeler à un pape futur et à un concile plus général. Quand il reçut cette nouvelle, Frédéric ressentit un violent mouvement de colère : « Ce pape, s'écria-t-il, m'a donc rejeté dans son synode ! il m'a donc arraché ma couronne ! » Puis, faisant apporter le coffre qui contenait ses joyaux, il prit une couronne et la posant sur sa tête : « Non, dit-il, elle n'est pas encore perdue ; ni pape ni concile ne parviendront à me l'enlever, et je ne la perdrai pas sans qu'il en coûte du sang. » Le sang allait encore couler, il est vrai, mais Frédéric se trompait : l'arrêt du concile allait lui ravir ses couronnes.

Soulèvements en Allemagne. — De Lyon, qu'il avait choisi comme un centre d'opération, Innocent IV remua facilement l'Allemagne. Lorsque la bulle y fut publiée, la plupart des évêques s'empressèrent d'obéir et procédèrent à une nouvelle élection en faveur du landgrave de Thuringe Henri Raspon, que les princes laïques désignèrent sous le nom de *roi des prêtres*. Avec cinquante mille marcs d'argent que lui envoya le pape, l'anticésar marcha contre le roi des Romains Conrad ; mais après une victoire remportée aux portes de Francfort, il éprouva près d'Ulm une défaite dont il mourut de chagrin et qui sembla entraîner la ruine du parti pontifical (1247). Innocent IV ne se découragea pourtant pas : il remplaça Henri Raspon par Guillaume de Hollande, qui se fit couronner à Aix-la-Chapelle (1248) et qui continua la lutte contre Conrad.

Revers de Frédéric en Italie ; siége de Parme (1248). Bataille de Fossalta (1249). — Frédéric n'était pas plus heureux en Italie : au moment où il apprenait le soulèvement de l'Allemagne, il recevait à Turin la nouvelle que la ville de Parme, qui lui avait toujours été dévouée, venait de passer à ses ennemis. Cette défection coupant ses communications avec les cités gibelines, il résolut de reprendre cette ville à tout prix, et, après avoir réuni une armée considérable sous ses murs (1247), il voulut lui prouver que le siége ne serait jamais levé en donnant à son camp la forme d'une ville qu'il nomma Vittoria. Mais les assiégés résistèrent à toutes ses attaques, et, profitant d'un moment favorable, ils firent une sortie pendant laquelle ils brûlèrent Vittoria et mirent en déroute les troupes impériales (1248).

un échec plus grave encore vint accabler Frédéric. Tandis)lissait la prépondérance du parti gibelin dans la Toscane, łomagne lui échappa. Les Bolonais, sous la direction du ifical, attaquèrent avec vigueur toutes les villes gibelines, avoir ramené à la cause de l'Église Faenza, Forlimpopoli, ervia, ils marchèrent contre Modène. Enzius, fils naturel ic et son vicaire en Lombardie, voulut arrêter la défection la place menacée; mais son armée fut surprise près du tor-)ssalta, mise en pleine déroute, et lui-même, tombé au pou- ainqueur, fut conduit à Bologne, où les Bolonais lui firent prison, en s'engageant par une loi à ne jamais le remettre (1249).

Frédéric II (1250). **Ruine des Hohenstaufen.** — Ce dernier pa Frédéric dans ses affections les plus chères; il n'y résista emps. Lorsqu'il apprit ce malheur, il se trouvait en Apulie, t allé chercher la santé et un moment de repos. Mais dans ıme héréditaire, dans ce pays de sa prédilection, il s'était vu i par la haine implacable de ses ennemis : ses sujets de Naples aient; ses amis, ses plus intimes conseillers, l'abandonnaient rahir. Pierre des Vignes lui-même, son chancelier, lui devint accusé d'avoir voulu empoisonner l'empereur, il fut jeté en se brisa la tête contre les murs de son cachot. Alors, pour aire aux conspirations qui l'entouraient, aux dangers qui le ent dans l'ombre, Frédéric voulut, par une expédition rapide, sur Lyon. Une démonstration hardie pouvait peut-être encore der; il n'eut pas le temps de la tenter : attaqué d'une dys- subite, il mourut à Ferentino, dans la Capitanate (1250). Sa nonça l'indépendance de l'Italie et la chute prochaine de la le Hohenstaufen. Poursuivie par la haine implacable de ses , cette illustre famille disparut bientôt sans laisser autre e le souvenir de ses malheurs. Conrad ne survécut que deux n père, et après lui l'Allemagne resta pendant vingt-deux ans dans une anarchie qu'on désigne dans l'histoire sous le nom *d interrègne*. Conradin, le petit-fils de Frédéric, et Manfred, naturel, voulurent vainement défendre le royaume des Deux- que la papauté venait d'adjuger à Charles d'Anjou, frère de uis; ils succombèrent tous les deux dans cette lutte inégale: l sur le champ de bataille de Bénévent (1266); Conradin, ıeureux, ne put trouver la mort au combat de Tagliacozzo t vint mourir à Naples de la main du bourreau.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

Programme. — Divisions de l'islamisme. — Les Arabes subissent l'invasion des Turcs. — Décadence du khalifat de Bagdad. — Démembrement de l'empire des Turcs Seldjoucides. — Faiblesse de l'empire grec. — Ferveur ardente et union de toute l'Europe chrétienne dans une même foi et une même pensée. — La première croisade et le royaume chrétien de Jérusalem (1058-1147).

I. *L'islamisme et l'empire grec avant les croisades.* — Empire des Turcs Seldjoucides; règne de Malek-Schah (1072-1092). — Démembrement de l'empire des Turcs Seldjoucides. — Décadence de l'empire d'Orient sous les dynasties isaurienne (717-802) et phrygienne (820-867). — Dynastie macédonienne (867-1056). Efforts faits pour relever l'empire; Nicéphore Phocas (962-969) et Jean Zimiscès (969-976). — Avénement des Comnènes (1057). Faiblesse de l'empire.

II. *La première croisade.* — Pèlerinage de Jérusalem; violences des Turcs. — Prédication de Pierre l'Ermite. — Concile de Clermont (1095). — Préparatifs de la première croisade. — Départ des premières bandes; Gauthier Sans-Avoir. — Départ de l'armée féodale (1096); séjour à Constantinople. — Siége de Nicée et bataille de Dorylée (1097). — Prises d'Edesse et d'Antioche (1098). — Prise de Jérusalem (1099). — Bataille d'Ascalon. — Organisation du royaume chrétien de Jérusalem; les assises de Jérusalem. — Les ordres religieux et militaires. — Histoire du royaume de Jérusalem jusqu'à l'époque de la seconde croisade (1099-1147).

I. L'islamisme et l'empire grec avant les croisades. Empire des Turcs Seldjoucides; règne de Malek-Schah (1072-1092). — Nous avons déjà vu[1] dans quel état de faiblesse l'empire des Arabes était tombé vers le milieu du onzième siècle. Le khalifat de Cordoue avait disparu; celui du Caire était menacé sans cesse à l'ouest par les populations africaines et à l'est par les Seldjoucides. Quant au khalifat de Bagdad, après avoir été ébranlé pendant deux siècles par les dynasties indépendantes qui s'étaient élevées à ses dépens en Afrique et en Asie, il avait été envahi par les hordes guerrières du Turkestan, et les khalifes s'étaient vus réduits à remettre toute leur autorité temporelle entre les mains du chef des Seldjoucides. C'était à ces peuples qu'appartenait désormais la direction du monde islamitique.

Maître du Khorassan, de la Perse, de l'Irak-Adjémi, de l'Aderbaïdjan et de l'Irak-Arabi, Togrul-Beg, après avoir été reconnu par le khalife de Bagdad comme sultan suprême, avait soumis à ses lois le Djézyréh et l'Arménie. Son neveu Alp-Arslan, qui lui succéda

1. Voir la onzième leçon.

062-1072), conquit la Géorgie et tourna ensuite ses armes contre :mpire grec : l'empereur romain Diogène, qui essaya de défendre Cilicie, fut battu, fait prisonnier et contraint à payer un tribut ınuel de trois cent soixante mille pièces d'or (1071).

Mais ce fut sous le fils aîné d'Alp-Arslan, sous Malek-Schah 072-1092), que l'empire des Seldjoucides atteignit à l'apogée de sa andeur. Revêtu par le khalife de Bagdad du titre d'émir Al-Mouenin, il réalisa le projet qu'avait eu son père de conquérir le Turstan et s'avança jusqu'aux frontières de la Chine. Tandis qu'il culait, à l'est, les limites de ses États jusqu'aux monts Belour-dagh, s lieutenants soumettaient à son nom l'Asie occidentale. Un de s parents, Soliman, après avoir passé l'Euphrate, envahit l'Asie ineure et resta maître de tous les pays situés entre la grande Armée, la Géorgie, la mer Noire, la Méditerranée, l'Albanie et la petite :ménie (1081). Ce fut là l'origine de la sultanie d'Iconium ou de oum, plus tard Turquie d'Asie, qui joua dans les croisades un rôle important. En même temps Atzis enleva au khalife d'Égypte amas, la basse Syrie, la Palestine et Jérusalem, qui, en tombant us le joug impitoyable des Turcs, put regretter amèrement la mination intelligente des Fathimites (1076).

Démembrement de l'empire des Turcs Seldjoucides. — La mort de alek-Schah (1092) fut pour la puissance des Seldjoucides le commencement de la décadence. Leur empire, qui s'étendait de l'Indus ı Bosphore, perdit son unité et forma cinq principautés indépenntes. Kilidje-Arslan, fils de Soliman, se déclara indépendant dans s pays qu'avait conquis son père et constitua la sultanie de Roum ı d'Iconium (capitale *Nicée*), qui s'étendait depuis Laodicée de rie jusqu'au Bosphore de Thrace. Le reste des États de Malekchah, partagé entre ses quatre fils, donna naissance : 1° à la sultale de Perse ou d'Iran, dont le chef prétendit vainement exercer ne sorte de suprématie sur les autres princes de sa famille; 2° à la ltanie de Kerman, qui comprenait la plus grande partie du Farstan, le Laristan et le Kerman; 3° à la sultanie d'Alep; 4° à la sulmie de Damas. Outre ces cinq États seldjoucides qui épuisèrent urs forces dans des guerres intestines, on peut encore citer le petit yaume ortocide fondé par l'émir Ortok (1096), et qui se compoit de Jérusalem et de Ramla. La puissance des Seldjoucides, si nsidérable sous les règnes de Togrul-Beg, d'Alp-Arslan et de Malekchah, se trouvait donc amoindrie dans les dernières années du zième siècle. Voyons maintenant quelles destinées avait fournies empire grec, qui avait pendant longtemps disputé à l'islamisme la ossession de l'Asie occidentale.

Décadence de l'empire d'Orient sous les dynasties isaurienne (717-802) et phrygienne (820-867). — A la mort d'Héraclius (641), époque où nous avons laissé l'histoire de l'empire d'Orient, cet empire avait vu commencer sa période de décadence. Toutes les conquêtes de Justinien lui avaient échappé. Les Lombards lui avaient enlevé l'Italie septentrionale; les Visigoths, la Bétique, et les Arabes l'avaient dépouillé de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte. Les Héraclides ou descendants d'Héraclius, qui occupèrent le trône jusqu'en 711, ne tentèrent même pas d'arrêter l'islamisme et restèrent spectateurs indifférents de ses succès. Chassés entièrement de l'Afrique, les Grecs perdirent encore l'Arménie, l'île de Chypre, l'île de Rhodes, et ils virent les enfants de Mahomet venir insulter les murs de Constantinople.

Sous les deux dynasties qui succédèrent aux Héraclides, le mouvement de décadence continua. Le zèle iconoclaste des empereurs isauriens (717-802) amena la perte de tout ce que les Grecs possédaient encore dans l'Italie centrale, le duché de Rome, l'exarchat de Ravenne et la Pentapole[1]. L'impératrice Irène, qui termina la dynastie isaurienne, rétablit bien le culte des images; mais, malgré l'éclat dont furent entourées les dernières années de son règne (797-802), elle ne rendit pas à l'empire ce que le schisme lui avait coûté. Bientôt, du reste, la dynastie phrygienne saisit le pouvoir (820-867), et les trois princes qui la composent, Michel II le Bègue (820-829), Théophile (829-842) et Michel III l'Ivrogne (842-867) ne montèrent sur le trône que pour y étaler le dégoûtant spectacle des vices les plus avilissants. Sous de pareils princes, les révoltes, l'hérésie, les persécutions, vinrent se mêler à des guerres honteuses. Vainement la pieuse Théodora profita de la mort de son mari Théophile et de la jeunesse de son fils Michel pour frapper la secte des iconoclastes d'un coup dont elle ne se releva pas (842); les disputes religieuses reparurent bientôt, et le schisme de Photius amena l'irrévocable séparation de l'Église grecque et de l'Église romaine. En même temps l'empire était menacé sur le Danube par les Bulgares, qui ravageaient la Thrace, à l'est et au sud par les musulmans. C'est de ce côté qu'était le plus grand danger, car l'islamisme avait encore conservé la force de son prosélytisme, et le khalifat des Abbassides se trouvait dans tout l'éclat de sa grandeur au moment où les vices des princes phrygiens accéléraient la ruine de l'empire d'Orient. Aussi Michel le Bègue se vit-il enlever l'île de Crète par les musulmans d'Espagne (824) et la Sicile par les Sarrasins Aglabites (827).

1. Voir la neuvième leçon, p. 200-201.

ns le règne de son fils, la Cappadoce, la Phrygie et la Cilicie furent solées par les armées des khalifes Almamoun et Motassem. Mais ut à coup les armes grecques reprirent quelque éclat, et la décance de l'empire s'arrêta un moment sous la dynastie macédonne.

Dynastie macédonienne (867-1056). **Efforts faits pour relever l'em-e; Nicéphore Phocas** (963-969) **et Jean Zimiscès** (969-976). — sile Ier (867-886), qu'on disait descendant des Arsacides, fut le ndateur de cette dynastie, qui, quoique interrompue souvent par s usurpations, occupa le trône près de deux siècles. Les princes cette famille, à part quelques rares exceptions, ne valurent guère eux que leurs prédécesseurs, et ce ne fut certainement pas à leur érite personnel qu'ils durent le peu de gloire qui fut alors répandu r l'empire. Cet heureux résultat doit être bien plutôt attribué au sard, qui leur fournit des généraux capables, et aux circonstances, i avaient affaibli les forces de leurs ennemis.

Du côté de l'Europe, l'empire d'Orient avait à se défendre nonulement contre les Bulgares, qui étaient venus plusieurs fois mecer la capitale, mais encore contre les Russes, dont l'ambition nvoitait déjà Constantinople. Mais au moment où les Bulgares, us la conduite de leur roi Siméon, pressaient vivement les fronres de l'empire (889-911), ils furent attaqués par les Russes et ndus tributaires. Jean Zimiscès, qui, comme Nicéphore Phocas, érita le trône par les services qu'il rendit à la tête des armées, atqua les Bulgares et fit la conquête de la Bulgarie. Bientôt, il est ai, on vit s'élever dans la Macédoine un second royaume bulare (980), dont le roi Samuel, de 988 à 1014, dirigea contre l'empire ngt-six expéditions; mais Basile II (976-1025) mit fin à ce nouvel tat et fit rentrer le pays sous la domination impériale (1018).

Les Russes, frères de ces Northmans qui ravagèrent l'Occident, raient, sous la conduite de Rurik, jeté les fondements d'un grand npire chez les Slaves septentrionaux (850). Dès l'année 865, deux renturiers de cette nation, Dir et Askold, descendirent le Dnièpr t, après une heureuse traversée sur le Pont-Euxin, apparurent tout coup dans le port de Constantinople. Une tempête les força à la etraite, mais le récit qu'ils firent du luxe de Tzaragrad (la ville des ésars) enflamma la cupidité de leurs compatriotes. Oleg, tuteur du ls de Rurik, suivit bientôt la même route et vint avec quatre-vingt mille hommes contraindre l'empereur Léon le Philosophe (886-911) à lui payer tribut. Igor, le fils même de Rurik, se présenta à son tour (941), ravagea la Paphlagonie, le Pont, la Bithynie, et ne recula que devant le terrible feu grégeois. Swiastoslaf, son fils, conçut le

hardi projet de se rapprocher de Constantinople en faisant de la Bulgarie le siége de son empire, et Zimiscès, après une rude campagne, ne le décida à s'éloigner qu'en rétablissant les anciens traités. Enfin, un événement inattendu vint mettre l'empire byzantin à l'abri des coups de ces redoutables voisins. Wladimir, le fils de Swiastoslaf, voulut se convertir au christianisme, et en même temps qu'il reçut l'Évangile des missionnaires grecs, il obtint en mariage la sœur de l'empereur Basile II (988). La main de la princesse Anne devint alors entre les deux peuples le gage d'une alliance durable.

Pendant que l'empire grec repoussait avec succès les invasions qui le menaçaient à l'est et au nord, les ennemis qu'il avait en Asie cessaient d'être redoutables. La grandeur du khalifat de Bagdad avait fini avec Wathek (846). Occupés à se défendre contre les dynasties indépendantes qui ruinent leur puissance, les khalifes désormais ne peuvent plus tourner leurs armes contre les Grecs, et au moment où ils finissent par tomber pour un siècle sous la domination des Bouides (945)[1], l'empire d'Orient peut leur opposer l'épée de Nicéphore Phocas et de Jean Zimiscès. Le premier, qui s'était déjà, comme général, signalé au siége de l'île de Crète, s'empressa, dès qu'il fut sur le trône, de disputer aux Sarrazins les provinces qu'ils avaient enlevées à l'empire. En trois campagnes il prit cent villes ou châteaux-forts de la Cilicie, de la Syrie, de la Palestine, de la Phénicie, telles que Mopsueste, Anabarze, Tarse, Laodicée, Antioche, et il força Tripoli et Damas au tribut. Zimiscès fit plus : après avoir reconquis l'île de Chypre et la Cilicie, il franchit l'Euphrate, dont les Grecs n'avaient pas vu les rives depuis Héraclius, s'empara de Samosate, d'Édesse, de Martyropolis, d'Amida, de Nisibe, et déjà il marchait sur Bagdad, lorsqu'un poison lent l'obligea à revenir à Constantinople pour y mourir (976). Si les successeurs de Nicéphore et de Zimiscès n'ajoutèrent rien aux conquêtes que ces deux princes avaient faites en Asie, du moins ils les conservèrent, car ils n'eurent pas de peine à les défendre tant que les khalifes de Bagdad restèrent asservis aux Bouides.

Avénement des Comnènes (1057). **Faiblesse de l'empire.** — Mais au moment où la dynastie macédonienne s'éteignait (1056), au moment où une révolution militaire portait au trône de Constantinople Isaac Comnène (1057-1059), les Turcs Seldjoucides venaient ranimer le prosélytisme musulman et réunir sous une seule main les forces de l'islamisme. En présence de ces terribles ennemis, la gloire éphémère de l'empire grec s'éclipsa bien vite. Vainement les empereurs

1. Voir la onzième leçon.

de protéger les conquêtes de Zimiscès : Alp-Arslan leur
nénie et la Cilicie; Malek-Schah les chassa des dernières
s avaient en Syrie, pilla Chio, Lemnos, Smyrne, et son
Soliman, qui se rendit maître de l'Asie Mineure, porta jus-
hore les limites de sa sultanie. Au moment où l'empire
eulait à l'est devant les Seldjoucides, il était attaqué à
des ennemis tout aussi vigoureux. Ce n'étaient plus ni les
i les Russes, mais les redoutables Normands de l'ambi-
t Guiscard, qui, après avoir enlevé pièce à pièce l'Italie
e à la domination des Grecs, osa rêver la conquête du
e et s'empara de Corfou et de Durazzo (1082).
omnène (1081-1118), qui venait alors de monter sur le
sa famille avait été éloignée pendant vingt-deux ans, ne
resque plus rien en Asie. En Europe, il conservait encore
la Macédoine, une partie de l'Illyrie, la Thessalie, l'Épire,
: les îles qui l'entourent. Malgré les pertes qu'il avait
l'empire grec paraissait donc former encore un État con-
et cependant, pour se défendre contre ses ennemis, il
s ni armée, ni flotte, ni trésor : « trois cents soldats, sans
périence, c'étaient là toutes les troupes romaines. » Jamais
ant n'avait été mieux favorisé que l'empire grec. Situé
ys fortuné, en possession des lumières et de la civilisa-
tiquité, il avait hérité d'une excellente organisation mi-
un admirable système de finances et de législation. Mais
vantages avaient été anéanties par la misérable pas-
zantins pour les querelles théologiques, et par les vices
rnement despotique qui avait dégradé les peuples au point
chez eux jusqu'au sentiment du patriotisme. Sans affec-
les princes qui la plupart du temps ne devaient le trône
nteuses intrigues de palais, le peuple grec ne savait plus
de ses acclamations les perpétuelles révolutions qui chan-
haque instant le nom de ses maîtres sans jamais modifier
le son gouvernement. Tout sentiment d'honneur, tout
c était étouffé en lui, et si parfois il retrouvait quelque
était pour épuiser ses forces dans des discussions reli-
avaient énervé son caractère et qui le rendaient sourd
dangers de la patrie. Tel était l'état de l'empire d'Orient
is Comnène adressa aux chrétiens de l'Occident « ses
ns lamentables. » Ils lui répondirent par la première

II. La première croisade (1095-1099). **Pèlerinage de Jérusalem. Violences des Turcs.** — C'était parmi les chrétiens de l'Occident une ancienne et pieuse coutume d'aller en pèlerinage à Jérusalem, et de réparer par une visite aux lieux saints les fautes ou les crimes d'une vie troublée par les brutales passions du moyen âge. Après les violences et les brigandages impunis venaient les remords de la conscience éclairée par les enseignements de la religion ; les coupables, saisis de repentir, écoutaient la voix de l'Église, et, conservant dans la pénitence ce besoin de mouvement et d'agitation qui les avait trop souvent entraînés au mal, ils s'imposaient en expiation de leurs péchés les fatigues et les périls d'un voyage aventureux dans ces lointaines contrées où l'intolérance des musulmans, exploitant la dévotion des fidèles, leur vendait cher la permission de prier près du tombeau de Jésus-Christ. Malgré tous les dangers qui menaçaient les pèlerins en Palestine, l'affluence devenait chaque jour plus considérable : on eût dit une véritable invasion. Les Occidentaux arrivaient, non plus isolément ou par petits groupes, ils formaient des bandes nombreuses, des caravanes semblables à celles qui s'assemblent autour de la *Kaaba* de la Mecque. Ainsi, en 1064, une troupe de sept mille personnes partit d'Allemagne pour la terre sainte. Assaillie par les Bédouins errants, elle fut sauvée d'une destruction complète par les officiers du khalife d'Égypte, dont elle acheta le secours, et deux mille chrétiens environ purent à grand'peine retourner dans leur patrie. Pour arriver à Jérusalem, pour en revenir, il fallait tour à tour combattre et négocier avec les tribus hostiles qui interceptaient le passage. Ces difficultés mêmes, loin de ralentir le zèle religieux des pèlerins, enflammaient leur ardeur guerrière, et la route qui menait au tombeau du Christ était d'autant plus fréquentée que le voyage avait pris le caractère d'une expédition à main armée.

Ces expéditions finissaient toujours par de cruels désastres, surtout après la révolution qui, sur les ruines de la puissance arabe, éleva en Asie la puissance turque. Sous la domination des Seldjoucides et des hordes sauvages venues du Turkestan et du Touran, la condition des chrétiens en Palestine devint tout à fait intolérable. « Après avoir échappé à mille chances de mort, dit Guillaume de Tyr, et traversé maintes contrées ennemies, les pèlerins, parvenus enfin aux portes de Jérusalem, n'y pouvaient pénétrer sans payer aux préposés des infidèles une pièce d'or par tête à titre de tribut. Ayant tout perdu en chemin, la plupart n'avaient pas le moyen d'acquitter l'impôt. Il leur fallait donc bivouaquer en dehors de la ville ; et, réduits à une nudité absolue, ces malheureux succombaient bientôt de misère et de faim. Si quelques-uns acquittaient le péage et

étraient dans Jérusalem, ils étaient frappés, souffletés ou massa-
s par les Turcs. Les églises étaient continuellement en butte à de
lents outrages. Pendant le service divin, les infidèles, entrant
c des cris furieux, venaient s'asseoir jusque sur les autels; ils
versaient les calices, foulaient aux pieds les vases consacrés,
saient les marbres et accablaient le clergé d'insultes et de coups,
s épargner même le patriarche. »

rédication de Pierre l'Ermite. — Parmi les témoins et les victimes
ces violences sacriléges se trouva un ermite appelé Pierre, né dans
oyaume de France et dans le diocèse d'Amiens. « C'était, dit la
onique, un homme de très-petite stature et dont l'extérieur n'avait
n que de misérable; mais une grande âme habitait ce corps chétif;
esprit était prompt, son œil perçant, son regard pénétrant et doux,
il parlait avec éloquence. » Ce pauvre ermite se fit présenter au
riarche Siméon. « Saint père, lui dit-il, si l'Église romaine et les
nces d'Occident apprenaient par un homme digne de foi l'excès
vos souffrances, ils tenteraient certainement d'y apporter re-
de. Écrivez-leur, et à votre témoignage ajoutez l'autorité de
re sceau. Moi, je serai votre messager. » Peu après cet entretien,
ute Guillaume de Tyr, « un jour que l'ermite Pierre songeait à
n retour en Europe et à la mission qu'il s'était imposée, il entra
ns l'église de la Résurrection. La nuit étant survenue, fatigué de
s oraisons et de ses longues veilles, il s'étendit sur le pavé de la
f et s'abandonna au sommeil. Tandis qu'il dormait, voici qu'il
i sembla que Notre-Seigneur Jésus-Christ était là devant lui et lui
sait: « Debout, Pierre! et hâte-toi! Exécute avec courage ce qui
a été prescrit: je serai avec toi, car il est temps de purger les
ux saints et de secourir mes serviteurs. » Pierre se leva, fortifié
r cette vision de Dieu, et, suivant l'ordre d'en haut, se disposa
ns plus de délai à repartir. »

Il se rendit à Rome et reçut un accueil favorable du pape
rbain II. Un concile fut immédiatement convoqué pour le
r mars 1095. Il se tint près de Plaisance, dans la plaine de Ron-
glia. Deux cents évêques y parurent, avec quatre mille clercs,
nte mille laïques et les ambassadeurs de l'empereur grec Alexis
mnène. Ce ne fut qu'une réunion préparatoire. L'Italie était trop
cupée de ses discordes intestines pour prendre en main la cause
mmune de toute la chrétienté. A la France revenait l'honneur de
rvir de foyer et de point de départ à la guerre sainte.

Pierre franchit les Alpes et visite toutes les provinces de la France.
prêche, il tonne sur la nécessité de soustraire les lieux saints aux
ofanations des infidèles. Il ne se contente pas d'exhorter les princes,

il évangélise les humbles et les pauvres tout aussi bien que les hauts barons et les chevaliers. Il annonce l'arrivée prochaine du pape; et bientôt, en effet, Urbain II arrive pour présider à Clermont un concile général (18 novembre 1095).

Concile de Clermont (1095). — Pendant que quatorze archevêques, deux cent vingt-cinq évêques et plus de quatre-vingt-dix abbés délibèrent ensemble sur les remèdes que réclament les maux de l'Église, plusieurs milliers de chevaliers et une multitude innombrable campent sous la tente autour de Clermont. Enfin, le septième jour, Urbain II paraît devant la foule assemblée, et, d'une voix qui se fait entendre au loin : « Hommes de France, s'écrie-t-il, peuples élus et chéris de Dieu entre tous, unissez vos forces pour résister aux païens qui ont résolu de détruire le nom chrétien ! Courageux chevaliers, rappelez-vous la vaillance de vos aïeux ! Si vous vous sentez retenus par l'amour de vos enfants, de vos parents, de vos femmes, remettez-vous en mémoire les paroles du Seigneur : « Quiconque abandonnera pour moi sa « maison aura pour héritage la vie éternelle. » Ne vous laissez arrêter par aucun souci de vos biens et de vos affaires de famille, car cette terre que vous habitez tient à l'étroit votre nombreuse population; elle n'abonde pas en richesses et fournit à peine à la nourriture des gens qui la cultivent : c'est pourquoi vous vous déchirez et dévorez à l'envi. Éteignez en vous toute haine; que les querelles se taisent; prenez la route du saint sépulcre; arrachez le pays d'Israël des mains de ces peuples abominables et soumettez-le à votre puissance. Aux fidèles chrétiens qui prendront les armes contre les ennemis de Dieu, nous remettrons les pénitences qui leur avaient été imposées pour leurs péchés; tous ceux qui participeront à cette expédition sainte, nous les recevons dès à présent sous la protection de l'Église et nous les déclarons spécialement à l'abri de toute vexation, soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes. Si quelqu'un leur porte préjudice, qu'il soit frappé d'excommunication par l'évêque de son diocèse jusqu'à parfaite restitution et indemnité convenable; que les évêques et les prêtres qui ne réprimeraient pas avec force d'aussi injustes entreprises soient eux-mêmes suspendus de leurs fonctions. Prenez donc la route du saint sépulcre, hommes de France, et partez assurés de la gloire impérissable qui vous attend dans le royaume des cieux. »

A cette harangue, des milliers de voix répondirent par un seul cri : Dieu le veut! Dieu le veut[1] ! Et la plupart des assistants, en signe de l'engagement qu'ils prenaient de concourir à la délivrance

1. *Diex le veult*, en langue d'oil; *Deus lo volt*, en langue d'oc.

saints, mirent sur leur chaperon ou leur capuce une croix
uge. Le signal de la *croisade* était donné.

ifs de la première croisade. — « La prédication de Pierre fut
qui embrasa une mine dès longtemps préparée et chargée :
n ébranla le monde. » Jamais on n'avait vu parmi les hommes
général vers un but unique. A la voix de Pierre l'Ermite et
nnaires qui, le crucifix en main, couraient les villes, les
et les campagnes; à la voix aussi des troubadours et des
, qui joignaient leurs chants guerriers aux sermons des prê-
s moines, les nobles, les bourgeois et les serfs se levaient de
ts, étonnés de se rapprocher et de s'unir pour la défense d'une
se. Les imaginations exaltées croyaient entendre le reten-
des trompettes célestes; elles voyaient dans les nues des
armés de la croix. L'ombre de Charlemagne était sortie de
pour réveiller ses compagnons des anciens temps et les
a la conquête de Jérusalem. Dans cet excès d'enthousiasme
, plus de trois cent mille personnes se croisèrent, dit-on,
rintemps de 1096.

été impossible que tant de milliers de voyageurs entassés
l corps d'armée trouvassent en tout pays les provisions né-
On convint donc que les seigneurs les plus considérables
nt, chacun séparément, les troupes réunies sous leur com-
nt, et prendraient des chemins divers. » Au premier rang
se placèrent Raymond de Saint-Gilles et Godefroy de
Raymond de Saint-Gilles, marquis de Provence et de
mte d'Alby, de Rouergue, de Quercy et de Toulouse, était
he et le plus puissant souverain de la Gaule méridionale;
lui se réunirent tous les croisés de la langue d'oc. Gode-
uillon, comte d'Ardenne, de Verdun et de Metz, duc des
aines, se mit à la tête de l'armée du Nord. Robert, duc de
e; Allan Fergant, duc de Bretagne; Robert, comte de
Étienne, comte de Chartres, de Blois et de Meaux; Hugues,
Vermandois et frère du roi Philippe Ier, formèrent l'armée
l'armée française proprement dite.

les premières bandes. Gauthier Sans-Avoir. — Avant que les
s des barons ne fussent achevés, une première bande de
de serfs partit de Lorraine sous la conduite d'un chevalier
Gauthier Sans-Avoir, franchit le Rhin le 8 mars 1096,
'Allemagne, la Hongrie et la Bulgarie, et arriva, non
s, sous les murs de Constantinople. C'était le rendez-vous
tous les corps de l'expédition. Sur les pas de Gauthier
ir s'avançait Pierre l'Ermite, avec quarante mille hommes

de races et de langues diverses. Cette troupe indisciplinée pilla Semlin sur son passage; elle fut décimée à Nissa par les Bulgares; campée sous Constantinople et réunie à la première avant-garde, elle renouvela ses déprédations. L'empereur Alexis l'envoya sur la côte de Bithynie, en recommandant aux chefs d'éviter tout engagement avec les Turcs de Nicée. Au mépris de ses prescriptions, les croisés commencèrent l'attaque au lieu d'attendre le gros de l'armée; ils se firent écraser, sans profit et sans honneur pour la cause chrétienne; Gauthier périt dans un combat inégal, et de la multitude qu'il commandait il ne resta guère que trois mille pèlerins réfugiés dans les ruines d'une forteresse.

Une autre bande, après d'horribles excès commis surtout dans les provinces rhénanes, fut arrêtée au bord du Danube par les Hongrois. A Cologne, à Mayence, elle avait massacré les juifs, et plus d'une fois pillé les chrétiens. Le roi de Hongrie, qui se souvenait du sac de Semlin, repoussa de force ces hordes indisciplinées; mais une partie parvint à rejoindre en Italie l'armée des seigneurs.

Départ de l'armée féodale (1096). Séjour à Constantinople. — Le 15 août 1096, les croisés des deux Lorraines s'étaient mis en route sous la conduite de Godefroy de Bouillon. Ce corps franco-teutonique recruta au delà du Rhin beaucoup de chevaliers de la Souabe, de la Franconie, de la Bavière et de la Saxe. Il arriva le 20 septembre à la frontière de Hongrie. Il fallut alors négocier avec les Hongrois, qui consentirent à livrer passage après avoir pris des garanties et reçu en otage le frère même de Godefroy. Pour plus de sûreté, le roi Coloman côtoya l'armée avec toute sa cavalerie et l'accompagna jusqu'à la Save. Après avoir franchi les forêts des Bulgares, les croisés entrèrent sur le territoire de l'empire et marchèrent sans obstacle vers Constantinople.

L'armée de la langue d'oïl suivait, pendant ce temps, une route différente. Elle avait passé les Alpes et longé les Apennins jusqu'à l'extrémité de l'Italie. Dans la Pouille, elle trouva des frères d'origine : les Normands, gouvernés par les deux fils de Robert Guiscard. Boëmond, prince de Tarente, prit la croix avec son neveu Tancrède et les plus braves chevaliers de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile. Tandis que les Normands d'Italie préparaient leur départ, Hugues de Vermandois s'embarqua pour l'Épire; une tempête brisa ses vaisseaux et le livra sans défense à la perfidie des Grecs. Conduit à Constantinople et entouré d'honneurs suspects, il reconnut bientôt qu'Alexis le retenait en captivité. L'arrivée des Lorrains et l'approche des Normands hâtèrent sa délivrance. L'empereur sentit qu'il était perdu s'il ne réussissait pas à apaiser les croisés avant la jonc-

on des divers corps de l'expédition. Il adopta pour fils Godeoy de Bouillon et le revêtit du manteau impérial. En même temps, prit soin de lui faire passer le Bosphore et d'établir son camp près e Chalcédoine. « Il ne voulait pas, dit Guillaume de Tyr, que deux rmées latines se trouvassent ensemble aux portes de Constantiople. » C'était une précaution utile et justifiée par la haine qui aniait Boëmond contre les Grecs. Le prince de Tarente avait engagé s Lorrains à s'établir sous les murs d'Andrinople, pendant que luiême hivernait à Durazzo. « Au printemps prochain, écrivait-il à odefroy de Bouillon, je vous offrirai en personne mes conseils et mes ecours contre l'empereur, la plus mauvaise bête féroce et le pire célérat qui fut jamais. » Quand les Normands et les croisés de la ingue d'oïl, après avoir traversé l'Albanie et la haute Macédoine, rrivèrent de Durazzo à Constantinople, la querelle était terminée ntre Alexis et le comte de Vermandois; Godefroy campait sur la ôte d'Asie; Boëmond dut se résigner lui-même à recevoir de l'empeeur le baiser de paix et à lui prêter serment, comme avait fait iodefroy : « corps pour corps, ainsi que le font les fidèles envers leurs eigneurs. » Les Normands passèrent le Bosphore et allèrent bivouauer auprès des Lorrains.

Enfin, après de longues fatigues, arriva le troisième corps, celui es croisés de la langue d'oc. Raymond de Saint-Gilles et ses comagnons n'avaient point franchi l'Adriatique. En quittant la Lomardie, ils s'étaient engagés, malgré les rigueurs de l'hiver, dans les nontagnes et les forêts de la Dalmatie. Ils ne parvinrent qu'avec eine à Durazzo, et de là gagnèrent Constantinople, assaillis succesivement par les Dalmates, par les Bulgares et par les Grecs. L'emereur s'irrita de la « révolte » du comte de Toulouse, qui refusait fièrenent de jurer fidélité à un Byzantin, et, pendant la nuit, il fit ttaquer en trahison les Français méridionaux. Cette félonie faillit lui oûter l'empire. Raymond réclamait le secours de tous les croisés, et léjà il parlait de prendre d'assaut Constantinople; mais l'interveniou de Godefroy rétablit la concorde : l'empereur s'excusa publiquenent, et Raymond lui engagea sa foi sous toutes réserves. Les Franais méridionaux joignirent alors leurs alliés en Bithynie, et toute 'armée de la croisade se trouva réunie à Chalcédoine. L'heure était enue de commencer la guerre sainte. Au cri de *Dieu le veut!* on se nit en marche vers Nicée.

Siége de Nicée et bataille de Dorylée (1097). — Le 15 mai 1097 ommença le siége de la ville. Pierre l'Ermite venait de rejoindre le gros de l'armée avec les débris de sa bande. « Alors, pour la première fois, dit Guillaume de Tyr, les croisés, qui avaient suivi leurs

chefs à travers des pays et en des temps divers, se virent réunis, et l'armée du Dieu vivant se trouva au complet. Depuis que chacun des pèlerins avait quitté sa maison et sa terre, les capitaines de tant de légions n'avaient pas encore conféré tous ensemble sur les affaires communes : ils firent donc une revue et un recensement général de leurs bataillons, et ils reconnurent qu'ils avaient avec eux cent mille cavaliers portant le haubert et six cent mille personnes de pied des deux sexes. »

Le sultan de Roum, Daoud-Kilidje-Arslan, essaya vainement de débloquer la capitale de son empire. Nicée fut contrainte de capituler, et le 29 juin l'armée chrétienne reprit sa marche en avant. En route elle fut assaillie près de Gorgoni ou de Dorylée, sur les confins de la Bithynie et de la grande Phrygie, par cent cinquante mille cavaliers turcs que conduisait en personne le sultan de Roum. Les Lorrains et les Français décidèrent le succès de la journée. Kilidje-Arslan, à bout de ressources, s'enfuit vers Bagdad, et, dans sa retraite précipitée, dévasta ses provinces pour affamer les envahisseurs.

Prises d'Édesse (1097) et d'Antioche (1098). — Les croisés eurent beaucoup à souffrir dans les plaines désolées de la Phrygie. Ils se reposèrent quelque temps à Antiochette; mais de nouvelles épreuves les attendaient sous les murs d'Antioche. Pendant que Baudouin de Boulogne, frère de Godefroy de Bouillon, s'établissait en Mésopotamie et se faisait comte d'Édesse par la grâce de son épée (1197), l'armée entreprit le siége de l'ancienne capitale de la Syrie. Les vivres manquaient, malgré les promesses des Grecs, et bientôt aux horreurs de la famine se joignirent des maladies contagieuses qui enlevèrent les hommes et les animaux. Le découragement s'empara des croisés. Pierre l'Ermite lui-même et les plus braves chevaliers croyaient tout perdu, lorsque Boëmond, par ses intelligences avec un chrétien d'Antioche, réussit à pénétrer dans la ville (3 juin 1098). Mais la citadelle résistait encore, et Kilidje-Arslan approchait avec des troupes innombrables fournies par le khalife de Bagdad. Les chrétiens, décimés par la misère et les maladies, coururent au-devant de l'ennemi, et ce coup de désespoir eut un plein succès. Après une bataille meurtrière, les Turcs et les Arabes furent mis en déroute; Kilidje-Arslan disparut, et les croisés, après avoir fait un immense butin, rentrèrent en triomphe dans la ville (28 juin 1098). Bientôt après la citadelle capitula, et Boëmond prit possession de sa principauté d'Antioche.

C'est dans cette ville que l'armée passa le reste de l'année, toujours en proie à des maladies qui enlevèrent plus de cinquante mille hommes en quelques mois. A la fin de l'automne, les croisés se re-

rent en mouvement, et, par une marche très-lente le long de la e, ils arrivèrent enfin, le 7 juin 1099, sur les collines d'Emmaüs : usalem était devant eux. Après trois ans de privations et de souf- nces, ils voyaient le terme prochain, ils touchaient le but, où puis leur départ tendaient toutes les pensées, toutes les espérances monde chrétien.

Prise de Jérusalem (1099). — Jérusalem, prise par les Turcs en 1076, it retombée au pouvoir du khalife d'Égypte. Ce prince fathimite issait les Seldjoucides, et, faute de comprendre le véritable carac- e de la croisade, il avait applaudi aux victoires des chrétiens sur sultan de Roum et sur le khalife de Bagdad. Quand il vit la guerre es portes, il essaya de négocier, et offrit d'ouvrir aux croisés les rtes de la ville sainte, à condition qu'ils entreraient seulement par tites bandes. Il croyait avoir affaire à des pèlerins et leur permettait l'accomplir leur vœu. » Cette proposition fut rejetée, et l'armée chré- nne, réduite à soixante mille personnes des deux sexes, commença siége d'une ville défendue, dit-on, par quarante mille combattants. Ce siége pénible dura trente-sept jours, prolongé par l'inexpérience s assaillants, qui avaient à supporter la faim et la soif sur une terre ûlée par le soleil. Pour battre en brèche les murailles, il fallait des gins, des machines de guerre ; et le bois manquait, ainsi que l'eau les vivres. Enfin une flotte génoise vient mouiller au port de Joppé approvisionne le camp. A trente milles de Jérusalem, on abat une rêt, et les arbres transportés à grand'peine servent à construire des urs plus élevées que les remparts de l'ennemi. Quand tous les pré- ratifs sont achevés, Godefroy de Bouillon ordonne l'assaut : il dure lus de deux jours et coûte aussi cher aux chrétiens qu'aux musul- mans; tout à coup, par un suprême effort, une troupe de Français pé- ètre au cœur de la place. Dieu le veut! Jérusalem est reconquise 15 juillet 1099).

Le combat ou plutôt le massacre continua longtemps dans les rues, ans les maisons, dans les mosquées. Dans la seule *tour de David*, mportée de vive force, plus de dix mille personnes furent passées au l de l'épée. « On ne pouvait voir sans horreur, dit Robert le Moine, ette foule de morts, ces milliers de membres épars jonchant la terre e tous côtés, ces flots de sang inondant la surface du sol : on chevau- hait dans le sang jusqu'au genou. »

Bataille d'Ascalon. — Maîtres de Jérusalem, les croisés s'occupèrent e rétablir le royaume d'Israël. La souveraineté fut déférée, par les uffrages de tous les vainqueurs, à Godefroy de Bouillon, qui, sous le tre d'*avoué* ou défenseur du saint sépulcre, devint le chef d'une société oute féodale. La terre sainte fut partagée en comtés, en baronnies, en

fiefs de haubert : marquisats de Polémaïs et de Joppé, comté de Bethléem, comté de Nazareth, etc. Restait à garantir contre les menaces de l'Égypte cet État chrétien brusquement improvisé. Godefroy de Bouillon courut à la défense de ses nouvelles frontières. Il rencontra près d'Ascalon une nombreuse armée venue d'Afrique et renforcée par les chefs turcs et arabes de Syrie et de Palestine. Avec 5,000 cavaliers et 15,000 fantassins, il renversa d'un choc irrésistible ce ramas d'hommes, pour la plupart inaguerris, et cette victoire termina glorieusement la première croisade. Un grand nombre de guerriers, jugeant leur œuvre achevée et leur vœu accompli, partirent pour l'Europe ; Pierre l'Ermite lui-même alla s'enfermer et mourir, loin de Jérusalem, dans un monastère du pays de Liége.

Organisation du royaume de Jérusalem. Sa division en fiefs.—Le nouveau royaume chrétien fondé dans la Palestine s'agrandit progressivement par les conquêtes de deux successeurs de Godefroy, Baudouin Ier (1100-1118) et Baudouin II (1118-1131). A la mort de ce dernier prince, il avait atteint sa plus grande étendue et allait du Taurus au rivage d'Ascalon. Les vainqueurs, sans beaucoup se préoccuper des conditions particulières où ils se trouvaient placés, se contentèrent de transporter sur le territoire conquis les institutions de leur pays. Le royaume de Jérusalem fut donc organisé d'après le régime qui dominait en Occident, c'est-à-dire d'après le régime féodal. Comme les États de l'Europe, il fut partagé en fiefs, et il renferma cinq parties qui devaient relever de la couronne à la manière des grands fiefs de France ; c'étaient dans l'ordre de leur fondation : le comté d'Édesse (1097), la principauté d'Antioche (1098), la seigneurie de Jérusalem (1099), la principauté de Tibériade (1100) et le comté de Tripoli (1109). La seigneurie de Jérusalem, qui fut laissée au roi et qu'on appelait le royaume, comprenait les villes de Jérusalem, de Ramla, de Jaffa, de Naplouse, de Césarée, de Ptolémaïs ou de Saint-Jean-d'Acre, de Tyr et de Beïrout, qui formèrent autant de seigneuries feudataires.

Les assises de Jérusalem. — Après la division de la terre, les vainqueurs s'occupèrent à donner des lois au pays qu'ils avaient conquis. Comme ils étaient pour la plupart Français de naissance, ils réglèrent sur les coutumes françaises leur nouvelle existence ; c'est dans la langue française qu'ils écrivirent leurs lois. Ces lois ne furent pas d'abord rédigées en forme de code : établies pendant le règne de Godefroy de Bouillon et connues alors sous le nom de *lettres du saint sépulcre*, elles furent mises en ordre par Jean d'Ibelin, connétable du royaume de Jérusalem, vers 1250, et la rédaction en fut

ıevée en 1369 par Pierre Ier, lorsque ce prince les introduisit dans ı royaume de Chypre. Ce sont les *assises de Jérusalem.*

D'après cette législation toute féodale, le roi est le chef suprême de hiérarchie; il ne tient son royaume que de Dieu, et ne doit hom-ıge à personne; il commande l'armée et préside à la justice; il a ur ministres quatre grands dignitaires : le sénéchal, le connétable, maréchal et le chambellan.

Après le roi viennent les seigneurs, qui lui rendent hommage et ı doivent le service personnel. Ils exercent sur leur domaine le oit de justice. Tous les barons, c'est-à-dire tous ceux dont les fs relèvent immédiatement de la couronne, forment la *cour des rons,* présidée par le roi; les arrière-vassaux sont juges pairs de cour particulière de leur baron.

Les cas non prévus par le « droit des barons, » ceux qui intéres-nt ou des bourgeois seuls, ou des bourgeois avec des nobles, doi-nt être décidés par la *cour des bourgeois,* que forment, sous la ésidence du vicomte de Jérusalem, les principaux habitants de ıaque ville.

Une troisième cour, réservée aux chrétiens orientaux, se compose ı juges indigènes, et prononce d'après les anciens usages du pays.

Ainsi se trouvent réglés les droits respectifs des différentes classes ı la population chrétienne, et l'ordre s'établit sur la terre con-uise.

Création des ordres religieux et militaires. — On doit rattacher à la ndation du royaume de Jérusalem deux grandes institutions qui ervirent puissamment à la défense du pays : ce sont les deux ordres ligieux et militaires à la fois de Saint-Jean et des Templiers. L'ordre le Saint-Jean ou des Hospitaliers naquit avec le royaume même de érusalem (1100); les chevaliers se donnaient pour mission d'escor-ter les pèlerins, de soigner les blessés. Raymond du Puy fut leur remier grand maître.

L'ordre des Templiers ne fut créé qu'un peu plus tard. En 1118, Hugues des Payens, compagnon de Godefroy de Bouillon, se pré-senta, avec huit chevaliers, devant le patriarche de Jérusalem et prononça, outre les trois vœux monastiques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, le serment de porter sans cesse les armes contre les infidèles et de veiller à la sûreté des routes. Le roi Baudouin II ac-corda au nouvel ordre la partie méridionale de son palais. Comme elle confinait aux ruines du temple de Salomon, les chevaliers pri-rent le nom de Templiers. L'ordre fut reconnu, en 1127, par le saint-siége et, quelques mois après, par le concile de Troyes. Saint Ber-nard, tout en refusant de rédiger leur règle, fit des Templiers un

magnifique éloge : « Ils vivent, dit-il, sans avoir rien en propre, pas même leur volonté. Vêtus simplement et couverts de poussière, ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil, le regard fier et sévère : à l'approche du combat, ils s'arment de la foi au dedans et du fer au dehors; leurs armures sont leur unique parure... Oh! l'heureuse vie, dans laquelle on peut attendre la mort sans la craindre, la désirer avec joie et la recevoir avec intrépidité. »

On connaît la fin tragique de l'ordre du Temple : il fut aboli sous Philippe le Bel, et les chevaliers furent condamnés et mis à mort. Quant à celui de Saint-Jean, il continua sa lutte héroïque contre l'islamisme, même après la chute du royaume de Jérusalem; et, sous le nom d'ordre de Rhodes, plus tard sous celui d'ordre de Malte, il s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Un troisième ordre, l'ordre Teutonique, fut créé pendant la troisième croisade (1190).

Histoire du royaume de Jérusalem jusqu'à l'époque de la seconde croisade. — Godefroy de Bouillon ne vécut pas assez longtemps pour voir les résultats de l'ordre qu'il avait établi dans son royaume; il mourut un an après la prise de Jérusalem, le 17 juillet 1100, et fut enseveli dans l'enceinte du Calvaire, près du tombeau de Jésus-Christ. Malgré les prétentions du patriarche Daimbert, qui réclama le pouvoir au nom du saint-siége, Baudouin de Boulogne fut élu pour succéder à son frère, et se fit couronner roi à Bethléem. Il s'empara d'Arsur, de Césarée, de Ptolémaïs, de Sidon, etc., tandis que Bertrand, fils de Raymond de Toulouse, fondait la principauté de Tripoli (1109). Alarmé de ses progrès, le sultan de Perse et le khalife de Bagdad envoyèrent contre lui, en 1113, une armée formidable, qui s'avança jusqu'au lac de Génézareth. « Une telle frayeur saisit tous les chrétiens, que nul n'osait sortir des lieux où il habitait; » et Jérusalem craignit un moment de retomber sous le joug de l'islamisme. La famine et la discorde forcèrent les infidèles à la retraite. Baudouin Ier, délivré de ce péril, signala la dernière année de son règne par une incursion en Égypte. Après sa mort (1118), son cousin Baudouin du Bourg, comte d'Édesse, fut élu roi et transmit son comté à Josselin de Courtenay.

La principauté d'Antioche venait d'être envahie par les musulmans de la Perse, de la Mésopotamie et de la Syrie. Le nouveau roi courut au-devant des infidèles; mais, après quelques brillants faits d'armes, il fut fait prisonnier et enfermé dans la citadelle de Charan (1123). Pendant sa captivité, les Égyptiens renouvelèrent leurs attaques et mirent le siége devant Joppé. L'arrivée d'une flotte vénitienne sauva les chrétiens et changea complétement la face des choses. Les Égyptiens furent repoussés; la ville de Tyr ouvrit ses portes au comte

d'Ascalon, et Baudouin II, qui recouvra sa liberté moyennant une forte rançon, battit les Turcs près de l'Euphrate 1128). Son gendre, Foulque d'Anjou, lui succéda en 1131, rétablit la paix dans Antioche, où la famille de Boëmond compromettait par ses discordes la sûreté des chrétiens, conclut un traité d'alliance avec le sultan de Damas contre les Turcs de Mossoul et d'Alep, et s'empara de la place forte de Panéas, dont la possession assura ses frontières du côté du Liban. Ce fut la dernière conquête des chrétiens dans la Palestine ; dès lors, le royaume de Jérusalem ne combattra plus que pour se défendre. Il avait dû ses progrès à la faiblesse des Seldjoucides, mais au milieu des révolutions fréquentes qui renversaient les puissances de la haute Asie, l'islamisme venait de trouver de nouveaux défenseurs, et il allait ressaisir son unité sous la direction énergique des Atabeks. Amadeddin-Zenghi, fondateur de cette nouvelle dynastie turque, s'était distingué à la cour des Seldjoucides de Mossoul et d'Alep. Sous le nom d'Atabek (*père du prince*), qui servait à désigner les lieutenants des sultans, il se forma d'abord, entre le Djezireh et l'Irak-Arabi, un petit État indépendant (1122). Il fit de Mossoul sa capitale, attaqua le sultan seldjoucide d'Alep et se rendit maître de cette ville. Réveillant ensuite chez les musulmans la haine du nom chrétien, il ne tarda point à prendre une terrible revanche des défaites successives que l'islamisme avait éprouvées sous la domination défaillante des Seldjoucides : dans la nuit de Noël 1144, il emporta d'assaut la ville d'Édesse. Bientôt après, Foulque mourut d'une chute de cheval, laissant le trône à son fils Baudouin III (1145-1162), enfant de quatorze ans, sous la tutelle de la reine Mélisende. La main d'un enfant n'était pas assez forte pour arrêter les progrès d'un ennemi qui menaçait déjà le royaume de Jérusalem. La population de ce royaume, « incohérent mélange de Syriens, de Grecs, d'Arméniens, de descendants des hommes d'armes *latins* de la première croisade, et de moines soldats, » ne semblait point en état de se défendre elle-même contre les hordes sauvages des Turcs. A l'approche de Noureddin, second fils de Zenghi, qui massacra trente mille chrétiens dans la ville d'Édesse, les barons et la régente invoquèrent le secours de l'Occident, et poussèrent vers la France un cri de détresse : il fut entendu de saint Bernard.

VINGTIÈME LEÇON.

Programme. — Les dernières croisades (1147-1270). — Résultats de ces expéditions. — Part que la France y prit.

I. *La seconde et la troisième croisade.* — La seconde croisade (1147-1149). Prédications de saint Bernard en France et en Allemagne. — Départ de l'armée allemande. Désastres de Conrad III. — Marche des Français. — Combats contre les Turcs. — Vaine tentative contre Damas; découragement et retour des croisés. — Histoire de la terre sainte pendant l'intervalle de la seconde à la troisième croisade (1149-1187). Faiblesse du royaume de Jérusalem; dissensions des chrétiens. — Puissance de Saladin; conquête de l'Égypte (1171); prise de Jérusalem (1187). — Troisième croisade (1187-1192), prêchée par Guillaume de Tyr. — Départ de Frédéric Barberousse (1189); son itinéraire; sa mort (1190). — Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion prennent la route de mer. — Les croisés en Sicile. — Siége de Ptolémaïs (1191). — Retour de Philippe Auguste (1191). Richard reste seul et continue la guerre : bataille d'Arsur. — Efforts inutiles pour prendre Jérusalem; traité conclu avec Saladin (1192). — Retour et captivité de Richard (1192-1194). — Caractères de la troisième croisade. — Intervalle de la troisième à la quatrième croisade (1193-1199).

II. *La quatrième croisade* (1199-1205). — Prédications de Foulques de Neuilly. Principaux chefs de l'expédition. — Traité avec Venise. — La croisade est détournée de son but. Prise de Zara (1202). — Les croisés oublient encore une fois le but de leur expédition. Révolution dans l'empire grec. — Premier siége de Constantinople (1203). — Second siége de Constantinople (1204). — Élection de Baudouin. L'empire latin de Constantinople; ses dépendances; ses destinées (1204-1261).

III. *Les quatre dernières croisades.* — La cinquième croisade (1217-1221). André II, roi de Hongrie. Expédition en Palestine. — Expédition en Égypte. Prise de Damiette (1219). Désastres des croisés. — Sixième croisade (1228-1229). Frédéric II et Malek-Kamel. — Les kharismiens en Palestine : bataille de Gaza (1244). — Croisades de saint Louis. — Septième croisade (1248-1254). — Prise de Damiette. — Bataille de Mansourah. Captivité de saint Louis. — Retour de saint Louis. — Intervalle de la septième à la huitième croisade (1254-1270). — Puissance des mameloucks. — Huitième croisade (1270). — Fin de la domination chrétienne en Syrie.

IV. *Résultats des croisades.* — Résultats politiques. — Résultats commerciaux et industriels. — Résultats artistiques et littéraires. — Part de la France dans ces grandes expéditions.

1. Seconde croisade (1147-1149). **Prédications de saint Bernard en France et en Allemagne.** — Un demi-siècle sépare la seconde croisade de la première. Pendant ce temps, l'enthousiasme pour ces lointaines expéditions s'était un peu refroidi dans l'Europe chrétienne; l'élan sublime qui, en 1095, avait remué si profondément les masses semblait tombé : sans oublier précisément Jérusalem, on laissait les chrétiens de la Palestine se défendre péniblement contre les Turcs. Mais lorsqu'on apprit la prise d'Édesse (1144) et l'effroyable massacre de trente mille chrétiens (1146), on sentit profondément

cette perte et l'on craignit la destruction entière du royaume de Jérusalem. Bernardo de Pise, qui venait d'être élevé au pontificat sous le nom d'Eugène III, chargea alors saint Bernard, dont il avait été le disciple à Clairvaux, de prêcher la guerre sainte en Europe. Qui mieux que saint Bernard pouvait entraîner les peuples, lui « qui persuadait par sa présence autant que par ses discours? » Qui pouvait exercer plus d'influence sur les rois et sur les princes, lui dont la parole avait été écoutée comme un oracle dans toutes les affaires importantes en France, en Allemagne et en Italie? Lorsqu'il vint en France, le roi Louis VII était d'autant plus disposé à se montrer docile à la voix de l'apôtre, que sa conscience était tourmentée par le souvenir d'un épouvantable événement dont il avait été la cause involontaire. Dans une guerre contre Thibaut, comte de Champagne, il avait, en 1145, pris d'assaut et incendié la forte place de Vitry, et treize cents personnes réfugiées dans l'église avaient péri sans pouvoir trouver une issue. Leurs effroyables cris ne cessèrent dès lors de retentir aux oreilles du roi, qui s'empressa d'accueillir l'idée d'une croisade dont ses remords et l'intérêt des chrétiens d'Orient semblaient lui faire une loi. Vainement le sage conseiller de son père, l'abbé Suger, essaya de le détourner de ce projet et l'engagea à ne pas quitter la France, où le retenaient ses véritables intérêts: Louis VII fut sourd à la voix de l'homme d'État pour n'écouter que celle de l'apôtre. La croisade, préparée en 1145 dans une cour plénière tenue à Bourges, fut prêchée solennellement l'année suivante par saint Bernard dans l'assemblée de Vézelay (1146). La parole de « cet orateur du ciel, confirmée par de nombreux miracles, » eut un immense succès. Louis VII et la reine Éléonore reçurent la croix les premiers, et leur exemple fut imité par les évêques de Noyon, de Langres, de Lisieux; par Alphonse Jourdain, comte de Toulouse; Thierry d'Alsace, comte de Flandre; Henri, fils de Thibaut, comte de Champagne; Robert de Dreux, frère du roi; par des milliers de chevaliers et par une multitude de gens du peuple. Tel fut l'enthousiasme qu'excita saint Bernard, qu'on lui offrit le commandement de la croisade. Il refusa cet honneur, qui avait été si fatal à Pierre l'Ermite: « L'un et l'autre glaive, dit-il, appartiennent à saint Pierre; mais il ne doit tirer de sa propre main que le glaive spirituel, et doit confier l'autre aux mains laïques. »

Pendant qu'on faisait en France les préparatifs de cette expédition, dont les frais furent fournis par des impôts levés sur tous sans distinction de rang, d'âge ni de sexe, saint Bernard se rendit en Allemagne, où il conquit bientôt le même ascendant qu'en France. L'empereur Conrad III résista d'abord à ses instances; mais Bernard le

suivit à la diète de Spire, où il prononça un discours si énergique, que Conrad l'interrompit en s'écriant : « Qu'il reconnaissait les bienfaits de Dieu et ne voulait pas rester plus longtemps ingrat. » Alors les dissensions intestines cessèrent; Guelfes et Gibelins se réconcilièrent, et, à l'exemple de Conrad, on vit s'unir sous l'étendard de la croix Frédéric de Souabe, Othon de Freisingen, l'un neveu, l'autre frère de l'empereur, les ducs de Lorraine, de Bavière, de Bohême, et les margraves de Styrie et de Carinthie.

Après avoir heureusement accompli sa mission en Allemagne, saint Bernard se rendit au parlement d'Étampes, que Louis VII avait convoqué pour fixer le moment du départ et régler les affaires du royaume pendant son absence (1147). L'assemblée témoigna le plus grand enthousiasme, car tout semblait promettre la victoire : l'empereur d'Orient, Manuel Comnène, avait écrit pour promettre son appui, et les rois de Hongrie et de Sicile avaient envoyé des ambassadeurs : Geisa offrait aux croisés le libre passage par ses États, et Roger de Sicile mettait ses vaisseaux à leur disposition, si au lieu de suivre la route de terre, toujours longue et périlleuse, ils préféraient venir s'embarquer dans les ports de l'Italie. L'assemblée commit la faute de repousser ce sage conseil; mais avant de se séparer elle pourvut aux besoins du royaume, en confiant la régence à l'abbé Suger, à qui l'on adjoignit Raoul de Vermandois et l'archevêque de Reims, sur le refus du comte de Nevers, qui déclina cet honneur pour aller s'enfermer aux Chartreux.

Départ de l'armée allemande. Désastres de Conrad III. — L'armée allemande, forte de plus de soixante et dix mille hommes, s'ébranla la première. Conrad, qui la conduisait, descendit la vallée du Danube et, après de longues fatigues, arriva à Constantinople, où il ne tarda pas à éprouver la perfidie des Grecs. « Il n'y eut méchanceté, dit Nicétas Choniates, que Manuel ne fit aux croisés et n'ordonnât de leur faire pour servir d'exemple à leurs descendants. » On leur refusait des vivres, ou bien on leur fournissait de la farine mêlée de chaux, et on égorgeait même ceux qui s'écartaient de l'armée. Ce fut bien pis encore lorsque les croisés, après avoir traversé le Bosphore, se furent enfoncés au cœur de l'Asie Mineure, sur la route d'Iconium. Mal conduits par leurs guides grecs, qui instruisaient les Turcs de tous leurs projets et qui finirent même par les abandonner, ils se virent tout à coup environnés par les escadrons du sultan d'Iconium, qui les attendaient sur les pentes du Taurus. Hors d'état de forcer le passage, Conrad se résigna à la retraite; mais harcelés sans cesse par des ennemis armés à la légère et montés sur des chevaux agiles, contre lesquels la lourde cavalerie allemande se défendait avec

peine, les croisés furent bientôt réduits à sept mille hommes. C'est avec ces tristes débris que Conrad se hâta de gagner Nicée, où venait d'arriver Louis VII.

Marche des Français. — L'armée française, en effet, s'était rassemblée à Metz, et, après avoir franchi le Rhin à Worms et le Danube à Ratisbonne, elle avait traversé paisiblement la Hongrie, où nos pèlerins avaient été traités en amis et en frères. Mais ils ne trouvèrent plus le même accueil quand ils furent entrés dans l'empire d'Orient. « Les Grecs, s'enfermant dans leurs villes et dans leurs châteaux, leur descendaient avec des cordes les denrées du haut des murailles, » et les forçaient souvent par leur lenteur « à se procurer par le vol et le pillage ce qui leur était nécessaire. » Aussi les Français arrivèrent-ils à Constantinople pleins de haine et de colère contre les Grecs ; et malgré la pompeuse réception que leur fit l'empereur Manuel, « il y eut des gens qui conseillèrent au roi de s'emparer du pays » et de commencer la croisade par la conquête de Constantinople. « Ces hérétiques, disait l'évêque de Langres, « n'ont pas su défendre la chrétienté et le saint sépulcre ; il viendra « un temps où leur lâcheté laissera prendre Constantinople par les « Turcs, et ouvrira ainsi aux infidèles les portes de l'Occident. C'est « à nous de prévenir ce désastre. Si vous ne le faites, l'Occident « vous demandera compte de votre imprudence. » Ces arguments échouèrent contre la bonhomie et la loyauté des barons français. « Nous sommes venus en Asie, répondirent-ils, pour expier nos « péchés, et non pour punir les Grecs : d'ailleurs l'apôtre (le pape) « ne nous a donné aucun ordre à cet égard. » Malgré l'approche de l'hiver, l'armée franchit donc le Bosphore et s'avança jusqu'à Nicée. C'est là qu'elle apprit le désastre des Allemands et qu'elle fut rejointe par Conrad. Les deux princes « après s'être donné des baisers tout mouillés de larmes et de compassion, » résolurent d'abandonner la route périlleuse de la Roumanie centrale pour suivre les côtes de l'Asie Mineure, par Smyrne et Éphèse. Mais dans cette dernière ville, Conrad, humilié de la triste figure qu'il faisait au milieu de l'armée française, ou peut-être aussi souffrant des blessures qu'il avait reçues[1], quitta l'expédition et partit pour Constantinople.

Combats contre les Turcs. — Les Français continuèrent leur marche ; mais pour abréger leur chemin, au lieu de suivre les rivages de l'Archipel, ils s'avancèrent dans l'intérieur des terres, remon-

1. Pfister attribue à un autre motif le départ de Conrad. D'après cet historien, l'empereur aurait voulu se soustraire aux sollicitations de Louis VII, qui lui demandait d'abandonner à l'abbaye de Saint-Denis le fort de Staufen avec Esslingen, sur lesquels, prétendait-il, l'abbaye avait d'anciens droits.

tèrent le Méandre et s'ouvrirent la route de Satalie en culbutant les Turcs qui essayaient de défendre les bords du fleuve. Après cette victoire, qui n'avait, dit-on, coûté la vie qu'à un seul chevalier, les croisés traversèrent Laodicée et s'engagèrent dans les gorges de la Phrygie occidentale. C'est là qu'arrivés au pied d'une montagne abrupte, ils virent reparaitre les escadrons turcs. L'imprudence de Geoffroy de Rancogne, baron poitevin qui, mis à l'avant-garde, avait négligé d'occuper les hauteurs, faillit entraîner la perte de l'armée. Assaillis de tous côtés par l'ennemi, qui descendait de la crête des montagnes, les croisés se virent bientôt enfermés dans une vallée étroite, véritable gouffre où vinrent s'entasser pèle-mêle les hommes, les chevaux, les bêtes de somme. Le roi, qui était en arrière, accourut au secours de son armée; mais bientôt entouré par les Turcs, et demeuré seul par la mort de tous ceux qui l'accompagnaient, il ne se sauva qu'en s'élançant sur un rocher d'où il combattit jusqu'à ce que les assaillants, « voyant qu'il serait difficile de le prendre, le laissèrent pour aller se disputer les dépouilles des morts sur le champ de bataille. » Dans la situation critique où était l'armée, on oublia la supériorité des rangs, et, d'une voix unanime, on confia le commandement suprême à un simple chevalier, nommé Gilbert, dont les talents et la prudence étaient connus. Grâce aux sages mesures qu'il adopta, les croisés sortirent des défilés et, après douze jours de marche, arrivèrent à Satalie, où ils résolurent, faute de vivres et de chevaux pour remonter la cavalerie, d'abandonner la route de terre, qui était longue et difficile, tandis que trois jours de navigation les transportaient à Antioche. Mais lorsqu'il fallut s'embarquer, les vaisseaux manquèrent; il n'y en eut que pour le roi et les chevaliers. Les croisés « de petite condition, » qui devaient continuer leur route par terre sous la conduite du comte de Flandre et du sire de Bourbon, furent bientôt abandonnés des chefs auxquels Louis VII les avait confiés, et périrent presque tous sous les flèches des musulmans (1148).

Vaine tentative contre Damas; découragement et retour des croisés.— Pendant cette catastrophe, le roi et sa chevalerie arrivèrent à Antioche (mars 1148), dont le prince, Raymond de Poitiers, espérait, avec leur aide, pouvoir attaquer vigoureusement les Turcs de Syrie et de Mésopotamie. Mais l'empressement qu'avait Louis VII de se rendre à Jérusalem pour s'acquitter de son vœu, et peut-être aussi la jalousie que lui inspirèrent les légèretés de la reine Éléonore, anéantirent bientôt les espérances de Raymond. Sourds aux prières de leurs frères d'Antioche, les croisés partirent brusquement pour Jérusalem, où se trouvait déjà Conrad, arrivé par mer de Con-

stantinople. Après avoir visité le saint sépulcre, ils résolurent d'aller assiéger Damas, dont la garnison ne cessait de ravager le nord de la Palestine. Les premiers retranchements furent facilement emportés; mais les dissensions des chefs, qui se disputaient d'avance la possession de cette ville, laissèrent entrer dans la place un corps considérable de ravitaillement. Tous les efforts devinrent inutiles, et les croisés, rebutés par les chaleurs excessives et découragés par l'opiniâtre résistance des assiégés, abandonnèrent les murs de Damas et se replièrent dans le royaume de Jérusalem. Chacun dès lors ne songea plus qu'à retourner chez soi. Conrad partit le premier; et Louis VII, cédant enfin aux lettres pressantes que lui adressait Suger, s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre (juillet 1149) et aborda au port de Saint-Gilles avec deux ou trois cents chevaliers. Il était parti de Metz vingt-huit mois auparavant à la tête de plus de cent cinquante mille pèlerins!

Histoire de la terre sainte pendant l'intervalle de la seconde à la treizième croisade (1149-1187). **Faiblesse du royaume de Jérusalem; dissensions des chrétiens.** — L'expédition de Conrad et de Louis VII n'avait pas changé la triste situation des colonies chrétiennes en Orient. Malheureusement leur défense se trouvait presque toujours confiée à des chefs incapables et qui ne savaient pas, même en présence de l'ennemi, oublier leurs discordes. Tandis que les États latins de Judée et de Syrie étaient vivement menacés par l'ambition de Noureddin, les rois de Jérusalem, au lieu d'entretenir les divisions de l'islamisme et de mettre aux prises les Fathimites avec les Atabeks, usèrent toutes leurs ressources à essayer la conquête de l'Égypte. Après le départ de Louis VII, Baudouin III (1144-1162) entra dans cette fausse politique en s'emparant d'Ascalon, avant-poste de la domination égyptienne du côté de la Syrie (1152). Son frère et son successeur, Amaury (1162-1174), en voyant la route de l'Égypte ouverte devant lui, ne put résister à la tentation d'en entreprendre la conquête. Mais, après quelques succès, il rencontra Saladin, le lieutenant de Noureddin, qui ne voulait pas laisser tomber ce beau pays aux mains des chrétiens, et la défaite qu'il éprouva devant Damiette l'obligea à renoncer à ses projets (1170). Pour comble de malheur, la mort d'Amaury laissa bientôt le trône de Jérusalem à un enfant de treize ans, Baudouin IV (1174-1185), qui, au moment où son âge l'affranchissait de la tutelle de Raymond de Tripoli, se vit forcé par une cruelle maladie d'abandonner l'administration à Guy de Lusignan, le second mari de sa sœur Sibylle. Ce choix fut la cause de nouvelles dissensions qui affaiblirent les États chrétiens : Guy de Lusignan montra une lâcheté et une

inexpérience qui excitèrent l'indignation générale. Baudouin IV lui enleva la régence pour la confier au comte de Tripoli, et, se sentant près de mourir, il désigna pour son successeur son neveu Baudouin V, qui était né d'un premier mariage de Sibylle avec Guillaume de Montferrat. Baudouin V suivit bientôt son oncle dans la tombe (1186); mais quelque temps avant sa mort, Sibylle, qui préférait son second mari au fils du premier, eut l'adresse de faire élire Guy de Lusignan. Exaspéré de ce choix, qui le privait de la régence, le comte de Tripoli commença une guerre civile qui ouvrit à Saladin l'entrée du royaume de Jérusalem.

Puissance de Saladin; conquête de l'Égypte (1171); prise de Jérusalem (1187). — Au moment où les États chrétiens s'affaiblissaient par leurs discordes, les forces de l'islamisme n'étaient plus fractionnées et sans chef, comme à l'époque de la première croisade. Maître d'Édesse et de la sultanie d'Alep, l'Atabek Noureddin n'avait pas tardé, après le départ de Louis VII, à s'emparer de Damas, que le sultan Seldjoucide avait eu tant de peine à défendre contre les chrétiens. Alors il jeta les yeux sur l'Égypte, dont les chrétiens convoitaient la conquête, et tandis que lui-même attaquait le royaume de Jérusalem, il envoya son lieutenant Schirkouk porter la terreur de son nom jusque sur les bords du Nil. Schirkouk chassa Amaury de l'Égypte et se fit donner par le kalife du Caire la charge de grand vizir. « C'était l'arrêt de mort des Fathimites. Le neveu de Schirkouk, Saladin, héritier des secrets de son oncle, n'hésita pas à consommer la révolution. En moins d'un mois, la prière fut dite dans toutes les mosquées au nom du kalife de Bagdad Mosthadi, et Adhed, le dernier de sa race, fut déposé sans qu'une voix s'élevât en sa faveur (1171). L'Égypte, de schiite qu'elle était, devint sonnite. A peine Saladin eut-il entre ses mains les ressources de l'Égypte, qu'il commença contre les Francs cette série de combats qui ont rendu son nom si célèbre. Lieutenant de Noureddin, il oubliait déjà l'obéissance qu'il devait à son maître, lorsqu'un événement inattendu l'éleva au rang suprême. Noureddin expira en 1174; son fils fut sacrifié. Les musulmans se rangèrent du côté de Saladin, et le chef de la guerre sainte ne résida plus à Alep, mais au Caire[1]. »

Lorsqu'il fut ainsi maître de l'Égypte, de la Syrie, de la Mésopotamie et du Kourdistan, le neveu de Schirkouk songea à réaliser son projet favori, l'expulsion des Francs de la Palestine, et il assaillit avec toutes ses forces le royaume de Jérusalem. Guy de Lusignan, réconcilié tardivement avec Raymond de Tripoli, marcha à sa rencontre.

1. Sédillot, *Histoire des Arabes*.

La fortune le trahit : vaincu dans la sanglante journée de Tibériade qui coûta trente mille hommes aux chrétiens, il fut fait prisonnier et conduit à Damas, tandis que les chevaliers du Temple et de l'Hôpital étaient impitoyablement massacrés (1187). La défaite de Tibériade et la prise de Naplouse et de Ramla laissaient Jérusalem sans défense : Saladin s'en empara, et il ne resta bientôt plus aux chrétiens que les places maritimes d'Antioche, Tyr, Tripoli, Sidon et Beyrouth.

Troisième croisade (1187-1192), **prêchée par Guillaume de Tyr.** — La ruine de la cité sainte répandit en Europe une consternation inexprimable : on prétend que le pape Urbain III en mourut de douleur[1]. Grégoire VIII, qui après lui occupa quelques jours le trône pontifical, et Clément III, qui lui succéda, firent immédiatement un appel aux États chrétiens de l'Occident. Les cardinaux jurèrent d'aller à pied à la croisade en demandant l'aumône; les chevaliers préparèrent leurs armes; les troubadours et les trouvères oublièrent les lais amoureux et les sirventes satiriques pour chanter la guerre sainte[2]. Sur l'ordre du souverain pontife, deux prélats parcoururent l'Europe pour prêcher la croisade : le cardinal-évêque d'Albano se rendit en Allemagne, afin de déterminer Frédéric Barberousse à hâter son départ; et le vertueux archevêque de Tyr, Guillaume, l'auteur de la meilleure histoire des premières croisades, vint en France pour solliciter les secours de Philippe Auguste et du roi d'Angleterre Henri II. Lorsqu'il parut dans l'assemblée de Gisors, les deux monarques, oubliant leurs mutuels ressentiments, s'embrassèrent et prirent la croix, en entendant ces belles paroles : « Un empire chrétien a été fondé par vos pères au milieu des nations « musulmanes; vous avez laissé périr leur ouvrage, venez défendre « leurs tombeaux. » (1188.)

Pendant que l'évêque d'Albano et l'archevêque de Tyr parcouraient l'Allemagne et la France, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, animait l'Angleterre. Les prédications des trois apôtres excitèrent partout le plus vif enthousiasme; chacun voulut prendre part à la délivrance des lieux saints, et tous ceux qui ne se croisèrent pas furent astreints, sous peine d'excommunication, à payer le dixième

1. Jérusalem fut prise par les infidèles le 3 octobre 1187; Urbain III mourut le 19 du même mois. Avait-il eu le temps d'apprendre la nouvelle?

2. « Le paradis à ceux qui partent; l'enfer à vous tous qui restez parmi les plaisirs et les vanités du siècle! Que les malades et les vieillards donnent grandes aumônes, s'ils ne peuvent venir. Adieu, France, douce patrie; adieu, beau Limousin : je vais servir Dieu avec les pèlerins sous l'étendard de la croix. Et vous, rois, Henri et Philippe, laissez vos débats, quittez vos cours plénières pour aller en aide au saint tombeau. »

de leurs biens et de leurs revenus : cette dîme reçut le nom de *saladine*, parce qu'elle était levée pour combattre Saladin.

Départ de Frédéric Barberousse (1189); son itinéraire; sa mort (1190). — L'armée allemande fut la première prête à partir; elle s'élevait à près de cent mille guerriers, quoiqu'on n'eût enrôlé que les hommes habitués à la guerre et pouvant emporter avec eux trois marcs d'argent. Malgré ses soixante-seize ans, Frédéric Barberousse n'avait pas voulu abandonner à d'autres l'honneur de la commander, et il avait pris la croix à la diète de Mayence, qui fut appelée la diète de Jésus-Christ (1188). Comme il allait suivre les routes qui avaient été si fatales aux croisades précédentes, il crut, pour éviter le retour des malheurs dont il avait été jadis le témoin, devoir, avant de partir, envoyer des députés a l'empereur grec et au sultan seldjoucide d'Iconium, ennemi naturel des Atabeks, afin de leur demander passage sur leurs terres. En même temps, il adressa à Saladin une ambassade solennelle pour lui déclarer la guerre.

Parti de Ratisbonne au commencement de l'été de 1189, il traversa paisiblement la Hongrie, qui fournit son contingent de troupes à la croisade. Mais dès qu'il fut arrivé dans la Bulgarie, il put reconnaître que l'empereur d'Orient, Isaac l'Ange, ne démentait ni la mauvaise foi de ses prédécesseurs ni leur haine pour les Latins. Non content d'avoir emprisonné les députés de Frédéric et de refuser au héros germain le titre d'empereur, il multipliait les obstacles sur la route des croisés, et faisait même alliance avec Saladin. Frédéric fut réduit à s'ouvrir le passage par la force des armes, et ce ne fut qu'après avoir enlevé successivement Philippopolis, Andrinople et Démotica qu'il arriva à Constantinople, où le Grec, intimidé, lui donna des otages et de plus des vaisseaux pour passer l'Hellespont (mars 1190).

Après avoir franchi le détroit, l'armée allemande entra sur les terres du sultan d'Iconium, qui, comme les Grecs, avait fait de magnifiques promesses et qui n'était pas mieux disposé qu'eux à les tenir. Sur toute sa route, elle se vit harcelée par les cavaliers turcs : il fallut les combattre aux sources du Méandre, les combattre encore dans les plaines de Philomélium, et en coucher vingt mille à terre sous les murs d'Iconium pour avoir le droit de traverser cette ville. Ce ne fut qu'après des peines inouïes et des privations de toute espèce qu'on arriva dans les plaines fertiles de la Cilicie. Là toutes les fatigues allaient être oubliées, car le but du voyage était près, lorsque Frédéric, engagé par la limpidité des eaux du Selef, voulut prendre un bain et se précipita dans le fleuve, « malgré l'avis de tous : » il y trouva la mort; « quand on vint à son secours, on ne ramena qu'un cadavre sur la rive. » (5 juin 1190.) Son fils, le duc

Frédéric, prit le commandement de cette armée, que le fer des Turcs, les maladies et le découragement avaient réduite à sept mille hommes. Avec ces tristes débris, il parvint jusqu'à Ptolémaïs, dont les chrétiens orientaux, en attendant l'arrivée prochaine des rois de France et d'Angleterre, avaient commencé le siége sous les ordres de Guy de Lusignan, récemment rendu à la liberté. Mais Frédéric ne survécut pas longtemps à son père; il mourut au mois de janvier 1191, après avoir employé ses derniers jours à l'organisation de l'ordre Teutonique [1]. Philippe Auguste ne parut en Asie que trois mois plus tard.

Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion prennent la route de mer. — Malgré l'empressement que Philippe Auguste et Henri II avaient mis à prendre la croix dans l'assemblée de Gisors (1188), l'expédition anglo-française avait souffert beaucoup de retard. Au mépris du serment qu'avaient fait les deux monarques d'ajourner leurs querelles, la guerre avait recommencé entre la France et l'Angleterre. Elle se prolongea jusqu'à la mort de Henri II (1189), qui expira en combattant une dernière révolte de ses enfants ligués contre lui avec Philippe Auguste. Devenu roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion conclut avec Philippe Auguste, dans l'assemblée de Nonancourt (1189), un pacte d'alliance, et les deux princes ne s'occupèrent plus qu'à faire leurs préparatifs et à recueillir l'argent pour la croisade. Richard mit à l'encan son domaine royal, et vendit au plus offrant « ses droits et ceux d'autrui. » Quant à Philippe Auguste, après avoir réglé, dans un acte resté célèbre [2], l'administration de son royaume pendant son absence, et avoir confié la régence à sa mère Alix de Champagne et à son oncle l'archevêque de Reims, il partit pour Vézelay, qui était le rendez-vous général des croisés. Richard l'y attendait déjà (1190). Avertis par l'expérience, les deux rois renoncèrent à la route de terre, qui venait d'être funeste encore à l'armée de Frédéric Barberousse, et lorsqu'ils eurent ensemble traversé la ville de Lyon, ils se séparèrent pour aller s'embarquer, Richard à Marseille et Philippe Auguste à Gênes (1190).

Les croisés en Sicile. — En peu de jours ils abordèrent à Messine, où les vents contraires les obligèrent à passer l'hiver. Pendant ce retard si préjudiciable à l'expédition, les deux princes ne purent

1. Un Allemand inconnu avait autrefois fondé à Jérusalem, pour les malades de sa nation, un hospice consacré à Marie et desservi par des frères qu'on désignait sous le nom des Marianes. C'est de cette association des Marianes que Frédéric fit l'ordre Teutonique, qui eut pour premier grand maître Henri de Walpot.

2. Voir la vingt-deuxième leçon.

garder l'amitié qu'ils s'étaient jurée; ils se brouillèrent pour Tancrède, qui disputait alors le trône de Sicile à l'empereur Henri VI[1]. Richard reprochait à Tancrède d'avoir retenu captive la veuve de Guillaume II; et comme cette princesse était sa sœur, il réclamait sa dot. Anglais et Siciliens en vinrent aux mains, et Richard planta bientôt ses bannières sur les tours de Messine. Philippe Auguste intervint et réconcilia Richard avec Tancrède; mais ce fut à ses propres dépens. Richard en conçut une haine violente, et lorsque Philippe le pressa d'épouser sa sœur Alix, dont Henri II avait toujours différé le mariage, il refusa sous des prétextes peu honorables pour la jeune princesse. Cependant Philippe Auguste s'apaisa moyennant dix mille marcs d'argent, et après une feinte réconciliation qui avait rétabli la paix, mais non l'amitié, il s'embarqua le premier et cingla vers Ptolémaïs (mars 1191).

Siége de Ptolémaïs. — Lorsqu'il débarqua près de cette place, il y trouva une foule immense de chrétiens venus de l'Orient et de l'Occident. Si l'on en croit l'exagération d'un historien arabe, six cent mille hommes s'y étaient réunis. Toute la chrétienté semblait s'être donné rendez-vous sous les murs de cette ville, et cependant le siége n'avançait pas, grâce aux dissensions qui régnaient dans le camp des croisés : ce n'étaient que querelles entre les ordres du Temple et de l'Hôpital, entre les Génois et les Pisans, entre Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat, qui lui disputait les débris du trône de Jérusalem[2]. Philippe Auguste aurait pu pourtant prendre Ptolémaïs; mais il avait promis d'attendre Richard, et il tint parole malgré les retards du roi d'Angleterre, qui n'arriva qu'au mois de juin (1191). Il avait été ballotté par la tempête, et il s'était arrêté en route pour faire la conquête de l'île de Chypre sur un prince grec, Isaac Comnène, qui prenait fastueusement le titre d'empereur et qui avait osé capturer trois vaisseaux anglais échoués sur la côte. Quoique l'arrivée de Richard ait augmenté la discorde parmi les croisés, néanmoins sa présence donna aux hostilités une activité nouvelle. De part et d'autre on fit des efforts inouïs pour prendre et pour sauver Ptolémaïs. Saladin avait appelé toutes les populations musulmanes de l'Asie, et avec une armée que les écrivains arabes appellent innombrable, il couvrait toutes les pentes de la montagne de Karouba, du haut de laquelle il dominait la ville, l'armée ennemie et la mer. Néanmoins, il ne put parvenir à débloquer la ville,

1. Voir la dix-huitième leçon.

2. La reine Sibylle étant venue à mourir, Guy de Lusignan, qui ne tenait ses droits que de sa femme, se vit disputer le trône par Conrad de Montferrat qui avait épousé Isabelle, la sœur cadette de Sibylle.

ernée à la fois par l'armée de terre et par les flottes de
ênes et de Marseille. La garnison, tourmentée de la faim,
à capituler. Tout ce qu'elle put obtenir, c'est qu'après
la ville, elle demeurerait quarante jours en otage entre
des vainqueurs, et qu'au bout de ces quarante jours, si
la rachetait pas en remettant aux chrétiens la vraie croix,
chevaliers et quinze cents autres captifs de moindre con-
ec deux cent mille besants [1] d'or, les prisonniers musul-
ient à la discrétion des rois chrétiens (1191). Saladin ayant
ant l'énormité de la rançon, Richard fit égorger le qua-
jour, hors de la ville, deux mille six cents prisonniers.

**le Philippe Auguste (1191). Richard reste seul et continue la
ataille d'Arsur.** — Philippe Auguste ne fut pas complice de
arie; il n'était plus en Palestine le 20 août 1191, jour du
Attaqué par une maladie qui avait moissonné autour de
ule de personnages illustres, il avait eu hâte de quitter ce
Richard l'effaçait par l'éclat de ses brillants exploits. Après
sé dix mille hommes sous les ordres du duc de Bourgogne, il
a le 30 juillet pour revenir dans ses États, où le rappelaient
s et sa vraie grandeur.

seul chef de la croisade, Richard continua la guerre, et
armée qui s'élevait encore à cent mille hommes il marcha
e. C'était près de cette ville, sur les bords de la forêt d'Ar-
'attendaient les infidèles, impatients de venger la chute de
. Le combat s'engagea et la mêlée devint si confuse que,
possibilité de se reconnaître, chrétiens comme Sarrasins
t au hasard. Cependant les infidèles prirent la fuite, et les
levaient déjà leurs blessés, lorsque Saladin, qui avait été
un moment dans la déroute des siens, rallia les fuyards,
ingt mille musulmans se précipita de nouveau sur les
s. Mais il ne put tenir devant Cœur-de-Lion, et il fut une
ois chassé du champ de bataille, où il laissa trente-deux
uit mille soldats.

inutiles pour prendre Jérusalem; traité conclu avec Sala-
. — La prise de Joppé fut le seul résultat de cette brillante
dont les chrétiens ne surent point profiter. La discorde qui
ans leur camp donna aux musulmans le temps de déman-
es les places et de rendre inattaquables les abords de Jé-
Richard aperçut bien la ville sainte du haut des montagnes
s, mais il ne put parvenir jusqu'à ses murs. Du reste, le

[1] ant était une monnaie grecque qui valait environ douze francs.

mauvais vouloir que lui témoignaient la plupart des chefs, l'inaction calculée du duc de Bourgogne et la trahison de Conrad de Montferrat, qui négociait avec l'ennemi [1], avaient un peu ralenti son ardeur; en même temps les nouvelles qu'il recevait d'Angleterre le faisaient soupirer après l'instant où il pourrait punir les intrigues de son frère avec Philippe Auguste [2]. Toutefois, il ne voulut point partir avant d'avoir assuré la paix aux chrétiens d'Orient, et il conclut avec Saladin une trêve de trois ans trois mois et trois jours (août 1192): Jérusalem restait aux infidèles, mais elle devait être toujours ouverte à la dévotion des chrétiens; Ascalon était démolie, et les Latins conservaient toute la côte depuis Joppé jusqu'à Tyr.

Départ et captivité de Richard (1192-1194). — Après la conclusion de ce traité, Richard donna l'île de Chypre à Guy de Lusignan et assura le titre de roi de Jérusalem, avec les débris des possessions latines en terre sainte, à Henri, comte de Champagne, qui épousa la veuve du marquis de Montferrat; puis il se décida à quitter cette terre illustrée par ses hauts faits [3], et il s'embarqua en s'écriant: « O terre sainte! je recommande ton peuple à Dieu; fasse le ciel que je vienne encore te visiter et te secourir! » (1192.)

Le roi d'Angleterre avait encore de rudes épreuves à subir. Jeté par une tempête sur les côtes de l'Adriatique, il s'apprêtait à traverser l'Allemagne incognito, quand il fut arrêté près de Vienne et emprisonné dans le château de Trifels par l'empereur Henri VI, à qui Léopold d'Autriche l'avait vendu moyennant la promesse d'une bonne part dans la rançon du captif. Richard allait expier par quatorze mois de prison l'insulte qu'il avait faite jadis au duc d'Autriche lorsqu'il avait renversé sa bannière dans les fossés d'Ascalon.

1. Afin d'obtenir le trône de Jérusalem et de l'emporter sur son rival, Conrad n'avait pas craint d'invoquer secrètement l'appui de Saladin. Pour mettre un terme aux malheureuses dissensions que la rivalité de Conrad et de Guy de Lusignan faisait naître dans l'armée, tous les chefs proposèrent d'élire un roi qui pût rallier tous les esprits. L'unanimité des suffrages s'étant prononcée pour Conrad, Richard, malgré la haine qu'il portait à ce prince, confirma le choix (1192) et dédommagea Guy de Lusignan par la cession de l'île de Chypre qui fut érigée en royaume. Conrad ne jouit pas longtemps de son triomphe: il fut assassiné par deux Ismaéliens.

2. Voir la vingt-deuxième leçon.

3. « Personne, disaient les infidèles, ne peut supporter ses coups; sa rencontre est mortelle; ses actions ne sont pas d'un homme. » — « As-tu vu l'ombre du roi Richard? » disaient les cavaliers turcs aux chevaux qui bronchaient. — « Tais-toi ou j'appellerai le roi Richard qui te tuera, » disaient les Sarrasines à leurs enfants, quand ils pleuraient. Il avait un jour galopé la lance au poing devant soixante mille Sarrasins, sans qu'un seul osât accepter son défi. Un autre jour, il s'était présenté seul au milieu des rangs ennemis et était revenu tout hérissé de flèches, « semblable à une pelote percée d'aiguilles. »

;aractères de la troisième croisade. — Si la prise de Ptolémaïs et la nolition d'Ascalon furent les seuls résultats de la troisième croi-.e, il faut reconnaître que cette grande expédition diffère essentiel-ient par ses caractères de celles qui l'ont précédée, et qu'elle ouvre ; ère nouvelle à celles qui vont suivre. « Malgré les vastes scènes carnage qui inondèrent de sang la côte syrienne, la guerre, M. H. Martin, présenta un caractère différent des impitoyables tes de la première croisade : chrétiens et musulmans n'avaient s les uns pour les autres cette superstitieuse horreur des temps ;sés. L'Orient et l'Occident, en se connaissant mieux, se haïs-ent moins ; les chevaliers français étaient étonnés et joyeux de rouver leurs idées, et, jusqu'à un certain point, leurs mœurs mi les valeureux compagnons de Saladin. Dans l'intervalle des nbats, on se visitait, on joutait, on trafiquait, on banquetait iemble ; les troubadours et les jongleurs mêlaient leurs *cançons* ɛ *gazzels* des lauréats du Caire, la métropole des lettres orien-es. Les rois d'Occident pouvaient recevoir de Saladin des leçons politesse et de générosité. Cet illustre sultan, qui renouvelait la ire de Haroun-al-Raschid avec une vertu plus pure, n'avait rien à vier à la milice des chrétiens, dans les rangs de laquelle il voulut, -on, être admis. »

D'un autre côté, l'abandon de la route de terre pour celle de mer t le signal d'un changement de caractère dont la quatrième croi-de nous laissera voir toute l'importance. En prenant la voie plus cile et plus sûre de la Méditerranée, les croisades s'adressèrent ur le passage, à défaut de marine, aux villes italiennes qui y do-inaient. Corrompues et intéressées, ces cités marchandes flétrirent ır l'intérêt et l'égoïsme l'inspiration poétique des premières croi-ides, et détournèrent souvent à leur profit cette ardeur qu'elles ne omprenaient point. Gênes et Marseille louèrent des flottes à Phi-ppe Auguste et à Richard, et Venise fera son affaire de la qua-rième croisade. Ces expéditions deviendront désormais une mer-eilleuse source de richesses pour les ports de la Méditerranée. Les illes maritimes garderont au passage une bonne partie de ces flots l'or qui s'écoulaient d'Europe en Asie sans espoir de retour, et illes les rendront au centuple par la renaissance de la circulation commerciale.

Intervalle de la troisième à la quatrième croisade (1193-1199). — Quelques mois après le départ de Richard, Saladin mourut à Damas, admiré de ses ennemis et regretté des musulmans, qui prévoyaient de nouvelles divisions. Les trois fils de Saladin se partagèrent, en effet, les États de leur père : Azis eut l'Égypte ; Afhtal, Damas avec

Jérusalem et la basse Syrie; Dhaher, Alep et la haute Syrie. La formation de ces trois États indépendants allait donc de nouveau fractionner les forces de l'islamisme et faire renaître les rivalités qui avaient été si fatales à la puissance des Seldjoucides. Mais, grâce à un grand homme, la maison de Saladin devait conserver la prééminence en Asie jusqu'à l'arrivée des Mongols. Malek-Adel, son frère (nommé dans nos chroniques Saphadin), auquel il avait laissé la Mésopotamie, profita habilement des dissensions intestines qui avaient éclaté entre ses neveux pour dépouiller les sultans d'Égypte et de Damas, et reconstituer en partie, sous sa main de fer, le puissant empire de Saladin (1200).

De l'autre côté, les chrétiens n'avaient pas su profiter des divisions momentanées de l'islamisme : les Hospitaliers et les chevaliers du Temple se déchiraient pour quelques possessions; Guy de Lusignan, depuis qu'il était devenu roi de Chypre, ne s'occupait plus de la Palestine, et Henri de Champagne, qui se regardait comme exilé dans son royaume de Jérusalem, ne pensait qu'à l'Europe. Cependant, à la nouvelle de la mort de Saladin, le pape Célestin III, malgré ses quatre-vingt-dix ans, avait essayé de ranimer l'enthousiasme pour les croisades. Sa voix ne trouva guère d'écho qu'en Allemagne; les ducs d'Autriche, de Carinthie, de Meran, de Brabant, le fils de Henri le Lion, les archevêques de Mayence, de Cologne, de Brême, et un grand nombre d'évêques prirent la croix; à Lubeck, quatre cents bourgeois s'enrôlèrent sous la bannière sainte. Henri VI lui-même jura d'aller délivrer Jérusalem; mais, à son arrivée en Italie, il trouva plus prudent d'employer les forces des croisés à soumettre les Siciliens révoltés. Toutefois deux armées allemandes prirent, par des routes différentes, le chemin de la Palestine. La première, après avoir traversé la Méditerranée, débarqua à Ptolémaïs et vint se faire battre près de Naplouse par Malek-Adel, qui profita de sa victoire pour aller investir Jaffa. A l'arrivée du second corps d'armée, qui avait choisi la route de terre, cette ville était tombée au pouvoir des infidèles, et la mort inattendue de Henri de Champagne (1198) augmentait le découragement des chrétiens d'Orient. Néanmoins, grâce au nouveau secours qui leur arrivait, ils reprirent l'offensive avec succès, et la brillante victoire qu'ils remportèrent près de Béryte leur livra Sidon, Laodicée, Giblet, et leur permit d'aller assiéger Thoron. Mais lorsqu'ils s'apprêtaient à livrer à cette place un assaut décisif, la nouvelle de la mort de Henri VI rappela les princes allemands dans leur patrie. Pressés de partir, ils conclurent une trêve qui assurait aux musulmans la tranquille possession de toutes leurs conquêtes, et ils laissèrent ainsi sans secours

tristes débris du royaume de Jérusalem, dont la couronne, à la rt de Henri de Champagne, avait été déférée à Amaury II, frère Guy de Lusignan et déjà son successeur au trône de Chypre uis 1194.

Ainsi, la victoire restait encore aux infidèles; mais Innocent III ait de ceindre la tiare, et c'était à ce digne héritier de la pensée Grégoire VII qu'il appartenait de remuer encore une fois l'Occi-t en faveur des chrétiens de la Palestine. Rien ne fut négligé pour susciter l'enthousiasme en faveur de la guerre sainte; l'Église vrit le trésor de ses indulgences pour ceux qui prenaient la croix, le pontife, donnant lui-même le signal du dévouement et des rifices, fit fondre sa vaisselle d'or et d'argent pour subvenir aux s de l'expédition, et ordonna qu'on ne le servît pendant la croi-e que dans des vases de bois ou d'argile.

L La quatrième croisade (1199-1205). **Prédications de Foulques de illy. Principaux chefs de l'expédition.** — Un pauvre prêtre fran- fut le principal organe d'Innocent III : Foulques était un simple é de Neuilly-sur-Marne qui, non content d'expier par la péni-ce les erreurs d'une jeunesse dissipée, voulut communiquer aux res son mépris pour les choses de la terre. Le zèle dont il était mé prêta à ses paroles un charme infini, et bientôt on parla au de son éloquence et des miracles qu'elle opérait. « Tant prêcha, Villehardouin, que la renommée de Foulques de Neuilly en alla qu'au saint-père, lequel envoya vers ce prud'homme à ce que, s son nom et autorité, il eût à prêcher la croisade. » Chargé de tte mission qui ouvrait une nouvelle carrière à son talent, Foul-es parcourut la France, et en visitant la Champagne il se rendit château d'Écry-sur-Aisne, où allait avoir lieu un tournoi qui vait réunir la fleur de la noblesse de France, d'Allemagne et de landre (1199).

A sa voix, chevaliers et barons oublièrent les joutes et les coups lance pour s'enrôler sous l'étendard de la croix. Les premiers ui prirent ce signe de la rédemption furent : Thibaut IV, comte e Champagne, l'époux de l'héritière de Navarre, à qui deux mille inq cents chevaliers devaient l'hommage et le service militaire; ouis, comte de Blois et de Chartres; Gauthier et Jean de Brienne, lenard de Dampierre, Mathieu de Montmorency; Hugues et Ro-ert de Boves, comtes d'Amiens; Renaud de Boulogne; Simon de Montfort, qui devait bientôt se rendre si célèbre dans la guerre contre les Albigeois, et enfin le maréchal de Champagne, Geoffroy de Villehardouin, qui nous a laissé une relation de cette croisade.

La chevalerie flamande, à l'exemple de celle de Champagne, voulut montrer son zèle pour la délivrance des saints lieux, et elle prit la croix sous la conduite du puissant comte Baudouin IX, qui se prépara avec ardeur à quitter un pays qu'il ne devait plus revoir.

Une réunion générale fut fixée à Compiègne pour convenir des mesures qu'on devait prendre : on y élut d'abord un chef, et le choix tomba sur Thibaut de Champagne; car aucun roi ne figurait parmi les croisés : ceux de France et d'Angleterre avaient dans leurs États d'autres intérêts à débattre; Philippe de Souabe défendait sa couronne d'Allemagne contre Othon de Brunswick, et Frédéric II, qui régnait en Sicile, n'était encore qu'un enfant. Après l'élection du chef on s'occupa de la route à prendre, et comme il fut décidé avec raison que c'était en Égypte et non en Judée qu'on devait frapper l'islamisme, on convint d'envoyer des députés en Italie pour y fréter des vaisseaux.

Traité avec Venise. — Pise et Gênes ayant prétexté la guerre qu'elles se faisaient mutuellement pour refuser de concourir à l'expédition, les ambassadeurs se rendirent à Venise, où ils trouvèrent l'accueil le plus favorable. Les Vénitiens, qui restaient à peu près étrangers aux luttes de l'Italie pour ne s'occuper que de leurs relations commerciales avec l'Orient, comprirent de suite les avantages qu'ils pouvaient tirer de la croisade et exploitèrent en véritables marchands le pieux enthousiasme des barons français. Le doge, Henri Dandolo, qui, malgré ses quatre-vingt-dix ans, gouvernait la république d'une main ferme, offrit aux ambassadeurs de fournir, moyennant la somme de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent (4,250,000 fr.), des vaisseaux de transport pour quatre mille cinq cents chevaliers, neuf mille écuyers, vingt mille fantassins, et des provisions pour toute l'armée chrétienne pendant neuf mois. De plus, il proposa d'armer cinquante galères aux frais de la république si l'on consentait à laisser aux Vénitiens la moitié des conquêtes qu'on allait faire en Orient. Les députés étaient trop pressés d'obéir aux ordres d'Innocent III pour songer même à discuter les conditions; ils les acceptèrent avec reconnaissance et revinrent dans leur patrie hâter le départ des croisés. Mais il ne fut pas aussi prompt qu'ils l'espéraient; la mort de Thibaut de Champagne ayant privé l'armée de son chef, il fallut en élire un autre, et réunir à Soissons une nouvelle assemblée, qui, sur le refus du duc de Bourgogne, déféra le commandement suprême à Boniface III, marquis de Montferrat (1202).

La croisade est détournée de son but. Prise de Zara (1202). — Au printemps de l'année 1202, les croisés se disposèrent à quitter leurs foyers, et après « maintes larmes plorées à leur partement, et

au prendre congé de leurs parents et amis, » ils s'acheminèrent vers Venise, où les attendait déjà toute prête à mettre à la voile la flotte qui devait les porter en Orient. Mais au moment où on allait s'embarquer, les Vénitiens réclamèrent la somme convenue; les croisés, même en donnant leur dernier sou, n'avaient pas assez d'argent pour payer; « de quoi ils reçurent grande honte, et maintes désaventures leur en advinrent du depuis. » Vainement « lors eussiez pu voir tant de belles et riches vaisselles d'or et d'argent hotter çà et là et porter à l'hôtel du duc (doge) pour en tirer leur payement; » vainement ils se dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient et ne gardèrent que leurs armes et leurs chevaux; malgré leurs généreux sacrifices, ils redevaient encore une somme de cinquante mille marcs. Dandolo, en créancier âpre et habile, leva l'obstacle : il proposa aux croisés d'aider la république à soumettre la ville de Zara, qui s'était soustraite à la domination des Vénitiens pour se placer sous la protection du roi de Hongrie; à cette condition, il leur promit d'attendre, pour l'entière exécution du traité, que Dieu, par des conquêtes communes, leur eût donné les moyens de remplir intégralement leurs promesses. « Cette ouverture ayant été faite fut moult contredite par les barons; » si quelques-uns l'accueillirent avec joie, comme le seul moyen d'arriver en terre sainte, beaucoup d'autres, tels que Simon de Montfort et l'abbé des Vaux-de-Cernay, la repoussaient avec indignation, car depuis plusieurs années le roi de Hongrie avait pris la croix; et « attaquer une ville qui lui appartenait, c'était se déclarer contre l'Église elle-même. » Mais Dandolo vainquit tous les scrupules par l'apparence d'un beau dévouement qui n'était pas tout à fait désintéressé; malgré son grand âge, tout « faible et débile, estropié en moult endroits de son corps » qu'il était, il voulut prendre la croix et se la fit coudre « sur un gros bourlet emboulty de coton pour estre plus eminent, parce qu'il voulait que tous la vissent. » C'était mettre plus étroitement la croisade au service des intérêts de Venise.

Alors on leva l'ancre, aux grands applaudissements des Vénitiens, et quatre cent quatre-vingts bâtiments partirent, emportant plus de quarante mille soldats qui, après avoir en quelques jours soumis Trieste et quelques villes maritimes de l'Istrie, parurent devant Zara. « La ville était close tout autour de murailles et de forteresses moult haultes, si qu'on voudrait rechercher vainement forteresse plus belle. » Néanmoins, toute résistance fut inutile, et le cinquième jour du siége, les croisés entrèrent dans Zara, qui fut livrée au pillage.

Les croisés oublient encore une fois le but de leur expédition. Révolution dans l'empire grec.—En présence des actes de carnage qui avaient

signalé la prise de Zara, le parti qui avait blâmé cette entreprise ressaisit son influence. On écouta avec respect une lettre foudroyante d'Innocent III contre cette guerre « impie et sacrilége, » et on écrivit au saint-père pour le « supplier très-humblement de vouloir excuser les barons de la saincte ligue de la prise de Zara, car ils l'ont faite comme par contrainte. » Mais, malgré ces bonnes résolutions, la croisade allait être irrévocablement détournée de son but. Au moment où on allait mettre à la voile pour la terre sainte on vit arriver à Zara les ambassadeurs de l'empereur Philippe de Souabe, qui implorait l'appui des croisés en faveur de son beau-frère Alexis. Le père de ce jeune homme, Isaac l'Ange, était empereur de Constantinople lorsqu'il fut détrôné par son frère, qui se nommait également Alexis, privé de la vue et jeté dans une étroite prison (1195). Le jeune Alexis, qui partageait la captivité de son père, étant parvenu à s'échapper, courut demander vengeance à tous les princes chrétiens de l'Europe. Chacun se montra assez indifférent à ses plaintes, et son beau-frère, qui ne pouvait sans danger quitter l'Allemagne, lui conseilla de s'adresser aux croisés et appuya personnellement sa demande.

« Cette grande merveille, cette aventure inespérée et la plus étrange dont on ait oui parler, » fit éclater de nouvelles dissensions dans l'armée. Ceux « qui désiraient la routure du camp déclarèrent qu'ils voulaient passer en Syrie, » et qu'ils n'avaient point quitté leur pays pour venger les injures d'une nation qui ne réclamait point leur secours. Mais les Vénitiens avaient grand intérêt à ne pas laisser échapper cette occasion d'intervenir dans les affaires de l'empire grec : l'usurpateur était l'allié des Pisans; en le renversant, on détruisait les comptoirs de ces rivaux. D'un autre côté, lors même qu'on repousserait, comme inspirée par l'esprit de parti, l'accusation portée contre Venise d'avoir reçu secrètement de l'argent de Malek-Adel pour détourner les croisés d'une expédition en Orient, il n'en est pas moins vrai que les Vénitiens se sentaient assez disposés à ménager les infidèles, auxquels ils vendaient volontiers des armes et des vivres, et qui leur promettaient peut-être déjà la liberté de commerce dans le port d'Alexandrie. Aussi se montraient-ils très-favorables aux propositions du jeune Alexis; et, du reste, ces propositions étaient si brillantes, qu'elles devaient lever bien des scrupules : dans le cas où l'on rétablirait son père sur le trône, le prince offrait de donner une indemnité de deux cent mille marcs, des vivres pour toute l'armée, et d'accompagner lui-même les croisés en Égypte avec un corps de troupes considérable; enfin, ce qui devait séduire les plus fervents, il promettait de mettre fin au schisme

ɔc et de réunir son empire à l'Église romaine. La plupart des rons français et allemands se laissèrent entraîner par le merveilɪx de l'entreprise, et ils oublièrent un moment les menaces d'Innoɪt III, persuadés qu'à force de victoires ils justifieraient leur ɪduite aux yeux du saint-siége. On laissa donc l'abbé des Vaux-Cernay, Simon de Montfort et quelques autres se détacher de ɪpédition pour se rendre directement en Palestine, et après avoir s à la voile, on cingla vers Constantinople (1203).

Premier siége de Constantinople (1203). — Il serait difficile de ndre les sentiments d'admiration et de crainte qui s'emparèrent l'âme des croisés à la vue de cette grande capitale, qu'une double ɔeinte de murailles entourait dans une circonférence de plus de ɪt lieues, qui avait cinq cents églises, cinq immenses palais, et i renfermait, dit-on, près d'un million d'habitants, dont plus de ɪx cent mille étaient en état de porter les armes. « Quand ils erceurent, dit Villehardouin, ces hautes murailles et gros torrions prez l'un de l'autre, dont elle estoit revestue et munie tout à ntour, et ces riches et superbes palais et eglises qui se rehaussoient aucoup par dessus, en si grand nombre, que nul malaisement le urroit croire s'il ne le voyoit de ses yeux; sachiez que il ne ot si rdi cui le cœur ne fremist, car oncques si grans afaires ne fut ɪpris. » Mais la force réelle de cette immense cité ne répondait pas ɪa grandeur. L'empire grec n'avait pas de marine; les ministres Alexis avaient vendu les agrès et les cordages des vaisseaux; l'emreur lui-même, qui craignait d'être troublé dans ses plaisirs par le uit des armes, avait licencié une partie de son armée, et Constantiɔple n'avait pour la défendre que deux mille Pisans et la troupe mernaire des varanges [1]. Aussi Constantinople n'opposa-t-elle qu'une ien faible résistance aux croisés lorsqu'elle fut à la fois pressée sur ier par les Vénitiens et sur terre par les Francs. En voyant les Vétiens maîtres de vingt-trois tours, l'empereur Alexis désespéra et rit la fuite; quant aux Grecs, incapables d'oser même regarder en ace les Occidentaux, que dans leur frayeur ils appelaient des anges xterminateurs, ils ne songèrent qu'à apaiser les vainqueurs par eur obéissance. Au milieu de la confusion et du tumulte, ils se portent à la prison où gémissait Isaac, brisent ses fers, le replacent sur le trône, et après avoir fait connaître aux Latins la révolution qui vient de s'accomplir, reçoivent dans leurs murs le prince Alexis et ses alliés (18 juillet 1203).

1. Les varanges (du mot anglais *waring*, guerrier) étaient des aventuriers venus du nord de l'Europe qui quittaient leur patrie pour vendre leurs services à l'empire grec.

Second siége de Constantinople (1204). — Les croisés avaient donc rempli leurs promesses, et ils n'attendaient plus maintenant que l'exécution du traité fait avec Alexis pour obéir à la voix du saint-siége et se diriger sur la Palestine. Mais un événement inattendu vint encore une fois changer le but de la guerre sainte. Lorsque les Grecs surent à quelles conditions ils avaient recouvré leurs princes légitime, un sentiment d'indignation s'empara du peuple. Ce n'était pas assez d'être ruiné par la guerre et par l'incendie qui avait accompagné le siége, il fallait encore supporter des impôts énormes et voir fondre les vases sacrés et les images des saints pour payer aux croisés les sommes promises ; puis, comme si tous ces sacrifices ne suffisaient pas, il fallait encore renoncer à la foi de ses pères et se soumettre à l'Église romaine. A cette pensée, les esprits s'aigrirent ; l'enthousiasme irréfléchi des premiers jours fit bientôt place à une violente colère contre des princes qui abandonnaient la cause de Dieu et de la patrie. Au moment où, pour passer de la colère à la révolte, il ne manquait au peuple qu'un chef capable de le guider, Murzuphe, de l'illustre famille de Ducas, se présenta et fut accepté avec joie comme le futur libérateur de Constantinople. Porté en triomphe à l'église de Sainte-Sophie et couronné empereur aux acclamations de la foule, Murzuphe s'empresse d'affermir son trône par la mort d'Isaac et de son fils, et il déploie ensuite la plus grande activité pour mettre Constantinople en état de résister aux attaques inévitables des Latins.

En effet, en apprenant cette révolution, les croisés, qui étaient campés hors de la ville, ressentirent une indignation générale et jurèrent de venger leurs alliés, en faisant à Murzuphe une guerre sans quartier. A la vue de cette immense cité dont ils ne pouvaient plus s'éloigner sans courir à une perte certaine, ils sentirent grandir leur courage, et puisqu'ils étaient réduits à se sauver par les prodiges de la victoire, ils résolurent, sans compter leur petit nombre, de conquérir l'empire grec et de lui donner un maître pris dans leurs rangs. La fortune couronna leur audace, et après deux jours de combat, ils pénétrèrent dans l'intérieur de la cité impériale (12 avril 1204) et allumèrent dans le quartier qu'ils occupaient un vaste incendie qui « brûla, dit Villehardouin, plus de maisons que n'en contiennent trois des bonnes villes de France. » En ce jour néfaste pour l'histoire des arts, périrent une foule de chefs-d'œuvre que les siècles avaient entassés dans la cité de Constantin. Aucune des horreurs que la guerre entraîne après elle ne fut épargnée à cette malheureuse ville. Malgré la défense des chefs et des prêtres, les soldats ne s'arrêtèrent pas même devant la sainteté des églises. « Des valets de l'armée dépouillèrent

cercueils des empereurs ; le corps de Justinien ne put retenir leurs
ins sacriléges et faire respecter la paix des tombeaux. L'autel de
Vierge qui décorait l'église de Sainte-Sophie, et qu'on admirait
nme un chef-d'œuvre de l'art, fut mis en pièces et le voile du
ctuaire déchiré en lambeaux. Des chevaux, des mulets amenés
que dans le sanctuaire succombaient sous le poids des dépouilles.
milieu des jeux sanglants de la victoire, les Latins, pour insulter
: mœurs efféminées des Grecs, se couvraient de longues robes
tantes peintes de diverses couleurs ; ils attachaient sur la tête de
rs chevaux les coiffes de toile et les cordons de soie dont les
entaux faisaient leur parure ; quelques-uns parcouraient les rues
portant à la main, au lieu de leur épée, du papier et une écri-
e, et raillaient ainsi les vaincus, qu'ils appelaient des scribes et
copistes [1]. »

Élection de Baudouin. L'empire latin de Constantinople ; ses dépen-ces ; ses destinées (1204-1261).— Après le pillage, on procéda au
tage des dépouilles. Tout le butin, mis en commun, fut divisé par
les portions entre les Vénitiens et les Français ; et lorsque ces
niers eurent payé à Venise les cinquante mille marcs dont ils
r étaient redevables pour leur transport, il leur revint pour leur
t cinq cent mille marcs d'argent (environ 27,000,000 de fr.). Alors
songea à donner un maître à Constantinople et à élire un empe-
r qui, en vertu de conventions précédentes, devait posséder un
art de l'empire, tandis que les trois autres quarts étaient réservés
ar les barons français et les Vénitiens. Douze électeurs, dont
appartenaient à l'aristocratie de Venise et six au clergé de
nce, furent chargés de désigner un empereur, et après de lon-
s discussions, leur choix tomba sur Baudouin, comte de Flandre,
i fut aussitôt reconnu et couronné comme premier empereur du
uvel empire latin de Constantinople (1204).

Après l'élection impériale, on s'occupa de répartir les provinces
re les conquérants : conformément au traité de partage, l'empe-
r reçut pour son lot les deux palais de Blachernes et de Buccoléon
onstantinople, avec le quart des possessions qui formaient l'empire
c, c'est-à-dire tout ce qui était compris entre le mont Hémus,
Strymon, l'Archipel et le Bosphore ; les trois autres quarts furent
rtagés par moitié entre les Vénitiens et les Français. Les Véni-
ns, dont le doge porta jusqu'en 1356 le titre de seigneur d'un
art et demi de l'empire romain, s'étaient fait donner trois des
it quartiers de Constantinople, ainsi que les Cyclades, les Spo-

1. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. 3, l. XI.

rades, les îles et la côte orientale du golfe Adriatique, les côtes de la Propontide et du Pont-Euxin, quelques villes importantes de la Thrace, et enfin l'île de Crète ou de Candie, qu'ils achetèrent moyennant dix mille marcs à Boniface de Montferrat. Le sénat de Venise ne voulut pas garder pour lui-même ces conquêtes, qui auraient épuisé la nation, et il les abandonna, sous la condition de l'hommage, aux nobles vénitiens qui voulurent aller s'y établir. En vertu de cette donation, les Sanudi fondèrent le duché de Naxos; les Navagieri, celui de Lemnos; Marc Dandolo et Jacques Viaro, le duché de Gallipoli; les Michieli, la principauté de Céos; Marin Dandolo, celle d'Andros. Il y eut encore les seigneuries de Métélin ou de Lesbos, de Phocée et d'Énos, le duché de Durazzo et les comtés de Zante, de Corfou et de Céphalonie.

Le quart et demi de l'empire qui tomba au pouvoir des Français fut partagé entre les principaux chefs. Boniface de Montferrat reçut le royaume de Thessalonique ou de Macédoine, auquel il ajouta la Thessalie, conquise par ses armes; l'historien Villehardouin eut le titre de maréchal de Romanie; Louis de Blois eut le duché de Nicée, ou de Bithynie, qui était à conquérir; Regnier de Trit obtint le duché de Philippopolis; le comte de Saint-Paul reçut la seigneurie de Dydimotique; Jacques d'Avesnes, celle de Négrepont, qui passa ensuite aux Vénitiens, et Guillaume de Champlitte, de la maison de Champagne, la principauté d'Achaïe, de laquelle releva le duché d'Athènes et de Thèbes.

Quelques lambeaux de l'empire échappèrent à la conquête des Latins et tombèrent au pouvoir de princes grecs qui y fondèrent des souverainetés particulières : un petit-fils d'Andronic prit le titre d'empereur de Trébizonde dans une province de l'Asie Mineure; Léon Sgurre, maître de la petite ville de Nauplie, régna sur l'Argolide et l'isthme de Corinthe, avec le titre de prince de Napoli de Romanie; Michel l'Ange Comnène établit la despotie d'Épire, qui comprenait l'Épire, l'Étolie et l'Acarnanie; et Théodore Lascaris, gendre d'Alexis l'Ange, rassembla des troupes dans la Bithynie et se fit proclamer empereur à Nicée, d'où ses successeurs devaient bientôt revenir en triomphe à Constantinople.

L'empire latin eut en effet un déclin bien rapide. Cinquante ans après sa fondation, ses empereurs[1], réduits à leur capitale, ne vivaient plus que des plombs de leur palais, qu'ils faisaient vendre, ou des reliques de leurs églises, qu'ils envoyaient aux rois de l'Oc-

1. Les empereurs latins de Constantinople furent : *Baudouin Ier* et *Henri* son frère; *Pierre de Courtenay*, mari de leur sœur Iolande et petit-fils de Louis le Gros; *Robert* et *Baudouin II*, tous deux nés de ce mariage.

cident pour en obtenir des secours. Ils virent, sans pouvoir l'empêcher, l'empire de Nicée s'emparer de Thessalonique (1232) et s'agrandir chaque jour à leurs dépens, jusqu'au moment où Michel Paléologue chassa de Constantinople le dernier héritier du grand Baudouin (1261), et fonda un nouvel empire grec qui devait encore durer cent quatre-vingt-douze ans (1261-1453).

III. Les quatre dernières croisades. — Tandis que les croisés oubliaient le but de leur voyage et s'arrêtaient à Constantinople pour renverser un vieil empire et en élever un nouveau, l'Égypte et la Syrie étaient en proie à d'affreuses calamités : la famine et la peste décimaient la population, et d'épouvantables tremblements de terre achevaient de détruire ce que la famine et la peste avaient épargné. Au milieu de ces discordes, les chrétiens de la Palestine eurent à déplorer la mort de leur roi Amaury II (1205), et celle de sa femme Isabelle, qui survint bientôt après, laissa le royaume de Jérusalem à la jeune Yolande, qu'Isabelle avait eue de son mariage avec Conrad de Montferrat. Afin de donner à cette princesse un époux capable de défendre le royaume, les barons de la Palestine demandèrent un roi à Philippe Auguste, qui leur désigna Jean de Brienne. Le nouveau roi accepta ce trône, dont il fallait faire la conquête, et promit de partir bientôt à la tête d'une armée pour le disputer aux Sarrasins (1209). Malheureusement, la situation de l'Europe ne lui permettait guère de remplir ses promesses : il ne lui était possible de lever des troupes ni dans l'Allemagne, qui était déchirée par les prétentions de deux rivaux, ni dans la France, qui était occupée de la croisade contre les Albigeois, ni dans l'Angleterre, dont le roi Jean se trouvait alors sous le poids de l'excommunication. Aussi l'Occident fut-il sourd à la voix d'Innocent III, et une croisade d'enfants fut le seul résultat qu'obtinrent les exhortations du pontife. Cinquante mille enfants de la France et de l'Allemagne s'avancèrent jusqu'à Marseille, persuadés, sur la foi d'une prétendue révélation, que le soleil dissiperait les eaux de la mer pour leur ouvrir un chemin à travers le lit de la Méditerranée : ceux à qui la déception ne fit pas rebrousser chemin et qui s'embarquèrent furent vendus aux Sarrasins par deux négociants qui leur avaient promis de les transporter en Palestine (1212).

Innocent III ne se rebuta pourtant point : après avoir fait prêcher la croisade en Europe par Robert de Courçon et par Jacques de Vitry, qui devait être un des historiens de cette époque, il réunit le célèbre concile œcuménique de Latran, qui ordonna d'annoncer la guerre sainte dans toutes les églises de l'Occident; mais la mort

vint frapper Innocent III au moment où il allait voir réaliser ses plus chères espérances (1216). Honorius III continua son œuvre et associa son nom à la cinquième croisade.

Cinquième croisade (1217-1221). **André II, roi de Hongrie. Expédition en Palestine.** — Cette nouvelle expédition recruta des troupes en Allemagne, en Hongrie, dans la Frise et jusque dans la Norwége. Comme Frédéric II ne put pas prendre le commandement de la guerre, malgré les promesses qu'il avait faites au saint-siége, les croisés choisirent pour chef André II, roi de Hongrie, dont les États se composaient de la Hongrie, de la Dalmatie, de la Croatie, de la Bosnie, de la Gallicie et de la province de Lodomire. André partit de Spalatro et se rendit à Chypre, où il trouva tous les croisés qui s'étaient embarqués à Brindes, à Gènes et à Marseille. Le roi de Chypre, Hugues Ier de Lusignan, se joignit à eux, et bientôt Ptolémaïs vit arriver dans ses murs l'armée la plus considérable que les chrétiens aient eue depuis longtemps en Syrie (1217). Néanmoins les résultats ne répondirent pas aux espérances qu'on pouvait concevoir: cette magnifique armée, commandée par les trois rois de Jérusalem, de Chypre et de Hongrie, se borna à ravager les campagnes des infidèles, à se promener sur les rives du Jourdain et à tenter contre une forteresse du mont Thabor une attaque qu'une panique subite fit abandonner. Cette retraite inexplicable, qui ressemblait à une fuite, la difficulté de se procurer des vivres et la mort du roi de Chypre découragèrent André II : il crut avoir accompli son vœu et repartit pour l'Europe, en laissant au roi de Jérusalem la moitié de son armée (1218).

Expédition en Égypte. Prise de Damiette (1219). **Désastres des croisés.** — L'arrivée de nouveaux croisés qui s'étaient arrêtés en Portugal pour battre les infidèles sous les murs d'Alcaçar ranima le courage des chrétiens de la Palestine : avec ce secours inattendu, le roi de Jérusalem résolut de recommencer la guerre et d'aller frapper l'islamisme au cœur en l'attaquant dans l'Égypte, qui était devenue le véritable centre de la puissance musulmane. L'armée s'embarqua donc à Ptolémaïs et aborda bientôt devant Damiette. La prise de la tour du Nil, qui défendait la ville, fut célébrée comme une grande victoire et comme le gage d'une prompte capitulation de la place. On espérait des succès d'autant plus rapides, que le grand Malek-Adel venait de mourir (1218), et que sa mort, qui livrait ses vastes États à l'avidité de ses nombreux enfants[1], allait jeter la discorde

1. L'aîné, Malek-Kamel, eut la sultanie du Caire ; le second, Corraddin, celle de Damas, et les autres reçurent en partage les principautés de Bosra, de Baalbek et de la Mésopotamie.

rmi les musulmans. Mais les chrétiens ne surent pas profiter des risions de leurs adversaires : au moment où ils allaient serrer miette de près, il leur arriva de nouveaux croisés conduits par le ·dinal Pélage, légat du saint-siége, dont le caractère impérieux et iniâtre devait avoir une bien fatale influence sur les destinées de spédition. Non content d'être le chef spirituel de la croisade, il étendit encore en être le chef militaire, et disputa au roi de Jéruem le commandement de l'armée et la direction des affaires. rsque le nouveau sultan du Caire Malek-Kamel, effrayé des dan·s que courait Damiette, envoya des ambassadeurs aux chrétiens ır offrir de leur rendre le royaume et la ville de Jérusalem s'ils ılaient abandonner l'Égypte, le cardinal Pélage, contre l'avis de ıs les barons, fit repousser cette proposition. Au milieu de tous tiraillements que l'esprit de parti faisait naître dans le conseil et ıs l'armée, on continua le siége de Damiette. Les ravages de la ıine avaient déjà fait de cette malheureuse ville « un sépulcre mé. » Un dernier assaut, livré au mois de novembre 1219, la fit ıc tomber au pouvoir des croisés, sans qu'ils aient éprouvé de résince : de soixante et dix mille habitants que cette cité renfermait début du siége, trois mille à peine survivaient pour la défendre. Si la prise de Damiette semblait justifier la conduite de Pélage, désastres qui suivirent furent une terrible condamnation de son niâtreté. Ébloui par son premier succès, le légat ne rêva plus e la conquête de l'Égypte, et, sans tenir compte des difficultés e le débordement prochain du Nil pourrait opposer, il demanda 'on se mit en route immédiatement pour le Caire. Vainement le de Jérusalem et tous les hommes expérimentés dans la guerre nbattirent son opinion par les raisons les plus solides, il reussa leurs avis, traita leur prudence de faiblesse et triompha leur résistance par la terrible menace de l'excommunication. ors tout le monde obéit, et l'armée, qui se composait de soixante dix mille hommes, partit de Damiette et remonta le Nil jusqu'à xtrémité du Delta. Lorsqu'elle fut arrivée devant la plaine de ınsourah, Malek-Kamel, qui voulait encore éviter les chances des mbats, fit renouveler aux chrétiens les offres qu'il leur avait déjà tes devant Damiette. Le légat, qui prit des propositions de paix ur un effet de la crainte, « ne songea qu'à combattre un ennemi ıi demandait grâce. » Mais tout à coup le Nil grossit; la flotte usulmane y pénétra à l'aide des canaux et coupa aux chrétiens urs communications avec Damiette. Il fallut se résigner à la traite : malheureusement elle n'était plus possible; enfermée au ilieu d'un pays inondé, l'armée se voyait harcelée sans cesse par la

cavalerie éthiopienne, « qui cherchait à la pousser dans le fleuve. » Pélage alors dut sentir l'énormité de sa faute, lorsqu'il fut contraint d'abaisser sa fierté jusqu'à implorer la clémence des infidèles. Malgré l'avis de ses parents et de ses officiers, Malek-Kamel se montra généreux, et, moyennant la restitution de Damiette, il permit aux chrétiens de regagner la Palestine (1221).

Sixième croisade (1222-1229). Frédéric II et Malek-Kamel. — Lorsque la nouvelle de ce désastre arriva en Europe, le pape en rejeta la responsabilité sur Frédéric II, qui depuis bien longtemps avait pris l'engagement formel d'aller délivrer les lieux saints. Toutefois, après avoir menacé l'empereur de lancer contre lui les foudres de l'Église s'il différait plus longtemps son départ, Honorius voulut éveiller son ambition, et il lui proposa la main d'Yolande, fille et héritière du roi de Jérusalem. Frédéric accepta avec empressement, promit d'aller conquérir son nouveau royaume, et il fit des armements considérables dans les ports de la Sicile (1225). Toutefois, ces préparatifs restèrent sans effet jusqu'au moment où Grégoire IX succéda à Honorius (1227). Le ton que prit le nouveau pontife intimida Frédéric et le décida à s'embarquer à Brindes. Mais une tempête dispersa sa flotte, et trois jours après son départ il rentra à Otrante et tomba malade. Grégoire, sans vouloir écouter aucune justification, regarda ce retour comme une révolte contre le saint-siége, et il excommunia Frédéric. La lutte du sacerdoce et de l'empire recommença avec violence.

Frédéric cependant s'occupait secrètement des intérêts de la Palestine, et, pour ne pas abandonner les destinées de la croisade aux chances de la fortune, il préparait des négociations qui pouvaient en assurer le succès. La guerre, en effet, venait d'éclater entre Malek-Kamel et son frère Corraddin, le sultan de Damas; et Malek-Kamel, sur l'avis que Corraddin appelait les Kharismiens à son aide, se détermina à chercher un allié dans l'empereur d'Allemagne, que les Orientaux regardaient comme le chef de toutes les nations européennes : il lui avait donc envoyé des ambassadeurs pour le presser de passer en Orient, sous la promesse formelle de remettre Jérusalem entre ses mains. Frédéric accepta la proposition et s'embarqua pour la terre sainte (1228). Le souverain pontife, qui ignorait les négociations, voulut arrêter le départ de Frédéric, afin qu'il ne donnât pas au monde le scandale d'une croisade dirigée par un prince que l'Église avait réprouvé. Lorsqu'il apprit que, malgré sa défense, il avait mis à la voile, il l'excommunia de nouveau, et, le poursuivant de ses anathèmes jusqu'en Orient, il envoya dans la Palestine deux disciples de Saint-François pour ordonner aux

.èles de lui refuser toute obéissance. Frédéric se trouva alors dans position la plus difficile : abandonné des chevaliers de Saint-Jean du Temple, en butte à la défiance et au mépris des chrétiens, il se ; obligé de consentir à ce que ses ordres ne fussent proclamés ju'au nom de Jésus-Christ et de la république chrétienne. »

Forcé, par les dangers qui l'entouraient, d'éviter les chances ıne bataille, il préféra la voie des négociations, et, comme rraddin venait de mourir, il se porta comme médiateur entre son ; David et Malek-Kamel, qui s'apprêtait à envahir l'héritage de n neveu. La situation du sultan de l'Égypte avait une frappante alogie avec celle de Frédéric : les musulmans lui reprochaient ıvoir recherché l'alliance des ennemis de l'islamisme et l'accu-ient de trahir à la fois la religion de Mahomet et la gloire de Sala-n. Cette considération détermina Malek-Kamel à ne pas repousser ; ouvertures pacifiques qui lui étaient faites. Une trêve fut enfin nclue le 20 février 1229 pour dix ans, cinq mois et quarante urs : Malek-Kamel rendit à Frédéric Jérusalem, Bethléem, Naza-th, Tyr et Sidon, sous la condition que les musulmans conserve-ient dans la ville sainte la mosquée d'Omar et le libre exercice de ur culte.

Ce traité fut regardé dans les deux camps comme impie et sacri-ge ; il excita surtout l'indignation des chrétiens, et lorsque Frédé-: fit son entrée dans Jérusalem, il fut obligé de prendre lui-même couronne et de la placer sur sa tête, car à son approche tous les :clésiastiques avaient fui, « croyant voir l'abomination de la déso-tion annoncée par les menaces de l'Écriture. » En même temps il pprit qu'on prêchait en Europe une croisade contre lui, et que son eau-père Jean de Brienne envahissait le royaume de Naples à la te d'une armée payée par le souverain pontife. Alors il se hâta de uitter la terre sainte pour venir défendre ses États menacés.

Les Kharismiens en Palestine : bataille de Gaza (1244).—Tandis que s chrétiens d'Orient venaient, grâce à l'expédition de Frédéric, de entrer dans Jérusalem et de relever les murailles de la ville sainte, in orage épouvantable s'amoncelait dans la haute Asie. Le danger ne enait pas précisément de ces terribles Mongols dont le nom répandait ant de terreur en Europe [1]. Au milieu de leurs immenses conquêtes, qui s'étendaient de la mer Orientale aux confins de la Germanie, ces hordes tartares n'avaient pas même songé à ce pauvre petit royaume le Jérusalem dont ils ne connaissaient peut-être pas l'existence : mais un peuple vaincu par les Mongols vint plonger tout à coup la

1. Voir, pour l'histoire des Mongols, la trente-cinquième leçon.

cité de Jésus-Christ dans de nouvelles calamités. Chassés de leur territoire, les Kharismiens s'enfuirent d'un pays qu'ils ne pouvaient plus défendre, et prenant la route de l'ouest, sous la conduite de Barbakan, ils se répandirent en Syrie, annonçant par leurs ravages l'intention de venger sur les autres nations les maux que les Tartares leur avaient faits. A cette époque, les princes musulmans de Damas, de Carac et d'Émesse étaient en guerre avec le sultan du Caire, et ils s'étaient unis aux chrétiens de la Palestine pour les entraîner avec eux à la conquête de l'Égypte. Le fils de Malek-Kamel, qui régnait alors sur les bords du Nil, voulut se venger des chrétiens qui avaient rompu les traités conclus avec son père, et pour punir leurs nouveaux alliés en même temps qu'il se mettrait lui-même à l'abri de leur invasion, il envoya des ambassadeurs aux Kharismiens et les invita à conquérir la Palestine. Cette proposition fut acceptée avec joie, et les hordes du Kharisme, après avoir ravagé Tripoli et la Galilée, parurent devant Jérusalem, qui tomba sous leurs coups après un affreux massacre des habitants.

Dans un si pressant danger, les musulmans de Syrie, qui n'avaient pas moins à craindre que les chrétiens, s'empressèrent de prendre les armes, et les guerriers des deux religions, réunis un moment sous les mêmes drapeaux, coururent au-devant des Kharismiens. La rencontre eut lieu près de Gaza (18 octobre 1244), et cette fatale journée livra presque toute la Palestine aux hordes du Kharisme et Jérusalem avec son territoire au sultan d'Égypte. A cette nouvelle, Innocent IV, qui venait de convoquer le concile de Lyon, s'efforça de réveiller en Occident l'enthousiasme pour la guerre sainte. Mais l'Europe était alors déchirée par la lutte du sacerdoce et de l'empire, et elle aurait probablement oublié Jérusalem et la terre sainte, si saint Louis ne se fût mis à la tête de la septième croisade.

Croisades de saint Louis. — Saint Louis pouvait seul, en effet, retrouver en lui cette foi fervente et désintéressée qui avait produit les premières guerres saintes ; c'est lui qui devait être le dernier héros et la victime la plus pure des croisades. Mais malheureusement les temps étaient trop changés pour que saint Louis pût communiquer aux autres la foi vive dont il était animé ; les deux croisades qu'il entreprit furent son œuvre personnelle et ne parurent pas commandées par l'esprit général de l'Europe.

Septième croisade (1248-1254). — Quand on apprit l'invasion des Kharismiens dans la Palestine, et quand on reçut la nouvelle de tous les désastres qui l'avaient accompagnée, saint Louis venait de tomber gravement malade ; on le croyait même mort lorsque, rouvrant tout à coup les yeux, il fit vœu de prendre la croix. Dès lors, mal-

l'avis de sa mère, des princes de sa famille et de tous ses conseil-
, il commença les préparatifs d'une nouvelle expédition. Lors-
ils furent terminés et que la régence eut été confiée à Blanche de
tille, le roi, ses frères, sa femme Marguerite et les femmes de ses
es allèrent s'embarquer au port d'Aigues-Mortes (28 août 1248),
menant avec eux quarante mille hommes et deux mille huit cents
valiers, sous la conduite de deux amiraux génois, Hugues Lercari
acques de Levanto. Arrivé à Chypre, qui était le lieu du rendez-
s général, on résolut de descendre en Égypte : c'était là seulement
on pouvait frapper un grand coup et obtenir la délivrance des
x saints, qui étaient tombés sous la domination du sultan du
re.

rise de Damiette. — La flotte, qui se composait de dix-huit cents
iments, porta les chrétiens de Limissus à Damiette, que les
sulmans essayèrent vainement de défendre. La ville fut prise
49), et saint Louis, renouvelant le modeste triomphe de Gode-
y de Bouillon à Jérusalem, ne voulut y entrer que les pieds nus et
chantant le *Kyrie eleison*. Malheureusement on s'arrêta quelque
nps à ce premier succès; ce ne fut qu'après cinq mois d'un séjour
al pour la discipline qu'on résolut d'atteindre le Caire; la flotte se
t alors à remonter le Nil, appuyant l'armée qui s'avançait sur l'im-
nse capitale.

Bataille de Mansourah. Captivité de saint Louis. — Mais au milieu
n pays couvert par les inondations du fleuve, les croisés ne purent
archer que lentement; les ennemis en profitèrent pour les harceler
ns relâche et lancer sur eux leur terrible feu grégeois, dont l'eau
ême redoublait l'intensité. Ils furent cependant vaincus à Mansou-
h (1250); mais cette victoire, achetée par la mort du comte d'Ar-
is, n'améliora pas la situation des chrétiens : consumée par la
amine, dévorée par les épidémies, décimée par le fer ennemi,
'armée se vit bientôt enveloppée sans pouvoir combattre, et le roi,
que la maladie n'avait pas épargné, fut contraint de capituler. Plus
grand encore dans les fers que sur le trône, saint Louis fit admirer
des Mamelouks sa patience et son courage; ils le regardaient comme
« le chrétien le plus fier qui jamais ait été vu dans le Levant, » et
ils lui proposèrent même de régner sur eux; mais ils n'en égorgeaient
pas moins chaque jour deux ou trois cents prisonniers. Ce ne fut
que lorsque l'héroïsme des victimes eut lassé les bourreaux qu'ils
proposèrent de traiter et acceptèrent pour rançon la restitution de
Damiette et un million de besants d'or. Pendant que les infidèles ren-
traient à Damiette, saint Louis s'embarquait pour Ptolémaïs, ne vou-
lant pas retourner en Europe sans avoir accompli son vœu et visité

la Palestine. Il y resta quatre ans, occupé à relever les fortifications de Jaffa, de Sidon, de Ptolémaïs et de Césarée, et à soulager les misères des chrétiens.

Retour de saint Louis. — La nouvelle de la mort de sa mère put seule l'arracher à ces soins pieux et le déterminer à rentrer dans ses États, après une absence de six années (1254). Il y retrouva l'ordre le plus parfait, grâce à l'habileté de Blanche de Castille, dont l'administration n'avait été troublée qu'un instant par un mouvement populaire qui ébranla la France, de l'Escaut à la Garonne. Le récit des malheurs du saint roi avait excité un vif enthousiasme parmi les populations des campagnes, qui, s'imaginant qu'à elles seules était réservée la gloire de délivrer le monarque, quittèrent leurs chaumières et se mirent en marche pour l'Orient; la reine mère avait d'abord favorisé leur entreprise; mais les violences et les cruautés commises par ces hommes, qu'on désignait sous le nom de *pastoureaux,* nécessitèrent une prompte répression. On fut obligé de les exterminer « comme des chiens enragés. »

Intervalle de la septième à la huitième croisade (1254-1270). **Puissance des Mameloucks.** — Lorsque saint Louis eut quitté la terre sainte, l'Asie fut encore le théâtre d'une de ces révolutions qui ont constamment bouleversé l'existence des peuples de l'Orient. Les Mongols, après avoir anéanti la secte des assassins, vinrent s'emparer de la ville de Bagdad et anéantirent le khalifat des Abbassides dans la personne de Motassem (1258). Alep, Damas et la sultanie d'Iconium subirent bientôt aussi la loi des vainqueurs. Dès lors les Mongols n'avaient plus qu'un pas à faire pour s'emparer de la Syrie et de l'Égypte, et détruire toutes les dynasties musulmanes qui s'étaient partagé l'Asie. Mais au moment où ces terribles ennemis de l'islamisme entraient en Palestine et s'y montraient assez disposés à épargner les chrétiens, ils y rencontrèrent les Mameloucks. « Ainsi que leur nom l'indique, les Mameloucks étaient des esclaves circassiens pour la plupart, que les successeurs de Saladin avaient introduits dans leur palais, et qui renouvelaient au Caire les désordres et les prétentions de la milice turque de Bagdad. » Mécontents de la fidélité que le sultan d'Égypte voulait mettre à l'exécution des traités conclus avec saint Louis, ils le renversèrent et placèrent un de leurs chefs sur le trône. Le plus célèbre des nouveaux sultans mameloucks fut Bibars-Bondochar, qui n'hésita pas à prendre dans l'Asie occidentale le rôle de défenseur de l'islamisme (1260). Après avoir expulsé les Mongols de la Syrie, il reprit la guerre contre les chrétiens de la Palestine, conquit la principauté d'Antioche (1268), enleva d'assaut Césarée et Arsouf, massacra la garnison de Sephed au mépris d'une capitulation, démolit

Jaffa (1267), et ne laissa aux défenseurs de l'Évangile que la ville de Ptolémaïs. Peu de temps auparavant, l'empire latin de Constantinople venait de s'écrouler (1261); la domination des chrétiens en Orient était sur le point de disparaître. Saint Louis voulut, avant de mourir, faire une dernière tentative.

Huitième croisade (1270). — Le saint roi, depuis son retour de la Palestine, n'avait pas quitté la croix, afin de rappeler sans cesse qu'il ne s'estimait pas quitte de ses vœux tant qu'il n'aurait pas affranchi les lieux saints. Déjà malade, débile au point de ne pouvoir supporter le cheval, il oublia ses souffrances et s'embarqua à Aigues-Mortes le 1er juillet 1270. On cingla vers l'Afrique, à la sollicitation de Charles d'Anjou, qui entrevoyait de ce côté d'utiles conquêtes à faire pour son nouveau royaume de Naples. Toutefois, ce ne fut pas vers l'Égypte que la flotte française se dirigea; ce fut sur la côte de Tunis qu'on décida d'opérer une descente. La vague espérance d'une conversion à opérer fut le principal mobile de cette résolution de saint Louis. « Le roi de Tunis, Muley-Mostança, autrefois tributaire de Frédéric II, avait eu quelques relations pacifiques avec la France et l'Italie et avait envoyé des ambassadeurs à Louis IX. Le bon roi, emmenant ces députés à Saint-Denis voir le baptême d'un juif converti, leur avait dit: Racontez à votre seigneur que je désire le salut de son âme au point de passer volontiers le demeurant de mes jours dans les prisons des Sarrasins, si ledit sire roi de Thunes (Tunis) et son peuple se pouvaient à ce prix chrétienner comme le juif ici présent. » Telle fut la chimère qui entraîna saint Louis vers les rivages maures: peut-être y avait-il aussi chez lui comme un pressentiment secret que la gloire de rattacher la patrie de saint Augustin à la civilisation de l'Occident était réservée à sa famille.

La navigation fut heureuse, et dix-sept jours après son départ, la flotte prit terre en vue de Carthage. Mais au milieu d'une plaine ardente, sous les rayons d'un soleil dévorant, exposée sans cesse aux tourbillons de sable et à la putréfaction exhalée de nombreux cadavres, l'armée se vit bientôt décimée par une peste furieuse, qui atteignit le roi lui-même et l'emporta au bout de vingt-deux jours de souffrances. Se sentant près de mourir, il donna de sublimes instructions à son fils, puis « se faisant mettre sur un lit couvert de cendres et tendant ses mains jointes au ciel, il dit : « Beau sire Dieu, aie « pitié de ce peuple qui ici demeure et le conduis en son pays; qu'il « ne chée en la main de ses ennemis et qu'il ne soit entraîné à renier « ton saint nom. » Il croisa ses bras sur sa poitrine et, les yeux fixés au ciel, il exhala son âme vers le Créateur, à la même heure que

Notre-Seigneur Jésus-Christ rendit l'esprit en l'arbre de la croix. » (25 août 1270.) Sa mort terminait bien l'épopée héroïque et religieuse du moyen âge : l'ère des croisades était fermée par un saint.

Fin de la domination chrétienne en Syrie. — Le demi-siècle qui avait vu s'écrouler le khalifat abbasside de Bagdad et l'empire franc de Constantinople vit aussi s'effacer les derniers débris du royaume fondé par Godefroy de Bouillon. Kelaoun, le successeur de Bibars-Bondochar, s'empara de Markab en 1282, du comté de Tripoli en 1288, et son fils Kalil-Ascraf, le 18 mai 1291, emporta, après quatre assauts terribles, la ville de Ptolémaïs ; Sidon, Béryte et Tyr n'eurent plus qu'à ouvrir leurs portes aux vainqueurs : cent quatre-vingt-douze ans après la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, les chrétiens ne possédaient plus rien en Asie. Les débris des ordres militaires abandonnèrent la terre sainte pour se retirer dans l'île de Chypre. Mais bientôt les chevaliers Teutoniques allèrent s'établir sur les bords de la Vistule et y fondèrent un État qui devint plus tard un des puissants royaumes de l'Europe. Les Templiers furent abolis par le petit-fils de saint Louis ; les Hospitaliers seuls continuèrent la croisade et enlevèrent aux Turcs l'île de Rhodes, où ils restèrent jusqu'au seizième siècle.

IV. Résultats des croisades. — « Cependant, dit M. Gaillardin, le sang des croisés n'avait pas été versé en vain : la chrétienté n'avait perdu ni son temps, ni ses trésors, ni ses hommes. La guerre soutenue en Asie avait renvoyé à l'Europe ses heureux résultats. » Les croisades ont exercé une très-grande influence sur la civilisation de l'Europe ; elles ont non-seulement contribué à changer sa situation politique, mais elles ont encore imprimé une très-grande impulsion au commerce, à l'industrie, et amené même le développement des lettres et des arts.

Résultats politiques. — Les croisades, en effet, profitèrent à tous les pouvoirs ; tant que dura l'exaltation religieuse qui inspira les premières expéditions contre les infidèles, la papauté vit grandir son influence et son autorité, en même temps qu'elle trouva son compte à une guerre qui, en occupant ses ennemis les empereurs, lui laissa le champ libre en Europe et dans l'empire. La royauté gagna également à ces expéditions coûteuses, qui éloignaient et ruinaient les grands vassaux, ramenaient à elle de riches héritages et lui permettaient ainsi d'étendre sur tous les domaines féodaux son influence et ses droits. Le peuple ne profita pas moins des embarras des seigneurs, qui pour la plupart étaient forcés, pour pouvoir entreprendre ce lointain voyage, d'engager leurs terres, de vendre la liberté à leurs serfs ou d'emprunter aux bourgeois et aux juifs. Délivrées de leurs

eigneurs et enrichies par les terres qu'elles leur avaient achetées, :s communes purent tenter ces révoltes bourgeoises qui devaient mener la liberté et développer le tiers état. « D'ailleurs, dit Th. Laallée, la croix devint une sorte d'affranchissement : le serf et le eigneur avaient eu mêmes souffrances durant la croisade, et les seniments de fraternité évangélique furent réveillés entre eux par la ommunauté de but et d'existence. »

Résultats commerciaux et industriels. — Le commerce et l'indus:ie ont reçu du contact de l'Europe et de l'Asie, du monde musulman t du monde chrétien, une vive et durable impulsion. Sans parler es profits immenses que le transport par mer de tant de milliers e pèlerins valut aux républiques maritimes de l'Italie, il est évident ue de nouveaux besoins naquirent pour les Occidentaux de leur éjour en Orient. Les musulmans avaient alors sur les Européens une upériorité incontestable dans les arts, dans l'agriculture et dans industrie. Les Occidentaux, jusque-là barbares et grossiers, connurent les jouissances du luxe, prirent le goût du bien-être. De noueaux besoins à satisfaire imprimèrent au commerce un essor inouï : 'enise, Gênes, Pise, Marseille même, s'élevèrent tout à coup à un aut degré de prospérité. Pour la première fois s'établirent des codes lestinés à régler la police des mers. C'est à son retour d'Orient (1149) ue la reine Éléonore de Guyenne fait rédiger les *Rôles ou Jugements l'Oléron*, et, un siècle plus tard, le *Consolato del mar*, publié en Catalogne, devient pour les marins de la Méditerranée ce que les jugements d'Oléron étaient déjà pour ceux de l'Océan, une loi universellement vénérée. N'oublions pas enfin que ce fut dans le siècle qui suivit les croisades que les entreprises financières commencèrent à prendre quelque suite et quelque hardiesse, et que c'est vers cette époque qu'on trouve le premier exemple d'une lettre de change.

Voilà le résultat général. Il faut pourtant reconnaître, avec le savant Heeren, que ces effets ont été plutôt accélérés que déterminés par les croisades. Quant aux progrès particuliers, aux inventions spéciales, la liste n'en est pas bien longue. La fabrication de la soie passa de Grèce en Sicile, et de là en Italie. On apprit des Arabes à teindre par l'orseille, par le safran et l'indigo, et surtout à fixer les couleurs sur les étoffes au moyen de l'alun. Les verreries de Tyr servirent de modèles aux verreries de Venise, si longtemps sans rivales. C'est encore des Arabes qu'on apprit à mieux travailler les métaux, à y fixer l'émail, à monter les pierreries, et peut-être à polir le diamant.

Résultats artistiques et littéraires. — « L'art et la littérature gagnèrent aux croisades, quoique d'une manière moins sensible.

L'architecture ogivale put se modifier dans le detail, dans les ornements, par le souvenir de ce qu'avaient vu les chretiens en Orient, bien que les deux architectures restassent au fond fort distinctes : en Orient, la coupole et le plein cintre ; en Occident, la fleche et l'ogive. L'arabesque penetra et s'etablit dans la peinture. La mode, cette degradation de l'art qui incline vers le caprice, tandis que l'art s'eleve vers le beau immuable et eternel, s'inspira pendant longtemps pour les ameublements, pour les tentures, des souvenirs de ce luxe oriental qui avait frappe les croises. Le temps des croisades est l'epoque du reveil de la pensee : c'est cette vive et feconde jeunesse de la litterature et de la poesie modernes que l'on etudie aujourd'hui avec tant d'interet. Il y aurait de l'exageration a attribuer aux croisades un resultat qui se rattache a de toutes autres causes, et que le temps aurait bien certainement amene sans elles ; mais il est permis de penser, et l'on en trouverait des preuves dans la poesie populaire de l'Espagne et dans la poesie savante des troubadours, que l'esprit, que le raffinement, que la metrique penible des Arabes dut influer, au moins dans le midi de l'Europe, sur le caractere de cette renaissance que cette influence a pu concourir a developper, mais qu'elle a plus generalement denature et perverti[1]. »

Part de la France dans ces grandes entreprises. — La France, dans l'histoire des croisades, occupe le premier rang ; elle prit à ces grandes entreprises la part la plus considérable et aussi la plus glorieuse. Ce fut un Français, le pape Sylvestre II, qui en eut la première idée ; c'est à Clermont, dans une ville française, que se tint le concile où fut prêchée, resolue et acclamée la premiere croisade. Les deux tiers au moins des croisés etaient Français. Ce fut encore un Français, Pierre l'Ermite, qui la prêcha et partit le premier. Ce fut un Français qui fonda le royaume de Jérusalem. Ce fut la France qui fournit des dynasties a presque tous les Etats chrétiens fondés en Orient. Ce furent enfin la langue et les institutions françaises qui dominèrent dans la terre sainte a la suite de la conquête. Les chroniqueurs du temps intitulent le récit qu'ils font des croisades : *Gesta Dei per Francos*, et les musulmans eux-mêmes donnaient aux Européens, de quelque nation qu'ils fussent, le nom de Français. Enfin, la France prit une large part à la seconde, à la troisième ainsi qu'à la quatrième croisade, et les septième et huitieme, exclusivement françaises, furent conduites par saint Louis.

1. Edw. Barry, *Manuel d'histoire universelle.*

VINGT ET UNIÈME LEÇON.

Programme.—Progrès de la population urbaine en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne. — Cités municipales. — Communes. — Principaux foyers de l'industrie et du commerce au nord et au midi de l'Europe. — Corporations industrielles. — Légistes. — Commencement de l'histoire du tiers état.

I. *Révolution communale.* — Origine de cette révolution. — Persistance du régime municipal. Cités municipales. — Tradition germanique. La ghilde. Les communes. — Caractères généraux des communes. — Événements qui déterminèrent l'explosion de la révolution communale. — Affranchissement des villes italiennes. — Révolution communale en France. — Révolution consulaire du Midi. — Révolution communale du Nord. Histoire de la commune de Laon. — Villes de priviléges ou de bourgeoisie. — Intervention de la royauté dans les communes de France. Décadence rapide des communes. — Les villes d'Allemagne, leur origine, leur développement. — Part que les Empereurs prirent à l'affranchissement des villes allemandes. — Les communes en Angleterre. — Les communes en Espagne.

II. *Progrès de la population urbaine.* — Développement du commerce et de l'industrie. — Principaux foyers du commerce et de l'industrie au midi de l'Europe. — Principaux foyers du commerce et de l'industrie au nord de l'Europe. — La ligue hanséatique. — Corporations industrielles. — Renaissance de l'étude du droit romain ; les légistes. — Commencement de l'histoire du tiers état.

1. Révolution communale. — Ce fut vers la fin du onzième siècle et le commencement du douzième, lorsque l'Europe semblait absorbée par la croisade et par la guerre des investitures, qu'on vit éclater les premiers symptômes de ce mouvement d'émancipation bourgeoise qu'on appelle aujourd'hui la révolution communale : « révolution mère de toutes les révolutions modernes et qui a préparé le berceau de la société destinée à remplacer le monde féodal. » A cette époque, un besoin universel de réforme se manifeste parmi les populations des villes : « la foule urbaine s'agite, dit un contemporain, et les villes machinent la guerre [1]. » C'est le commencement d'une réaction tentée contre l'oppression seigneuriale par une classe d'hommes pour laquelle la féodalité n'avait pas trouvé de place dans sa hiérarchie. Essentiellement guerrière, il ne fallait à la féodalité que des hommes d'armes et des hommes travaillant pour les guerriers. Aussi avait-elle fait entrer les nobles dans le vasselage et voulu réduire tous les plébéiens au servage. Elle réussit à peu près dans les campagnes, où la

1. Discordant omnes, præsul, comes atque phalanges
Pugnant inter se concives contribulesque ;
Urbica turba strepit, machinantur et oppida bellum.

plétement ; sous l'enveloppe féodale le vieux fond romain se conserva, et lorsque, au onzième siècle, éclata la lutte de la bourgeoisie contre les pouvoirs locaux, ce fut dans les souvenirs de la municipalité romaine que la bourgeoisie puisa ses inspirations. La tendance à raviver les souvenirs de l'ancien ordre civil fut l'âme de la révolution, non-seulement dans les cités d'origine romaine, mais encore dans beaucoup de villes et de bourgs de fondation récente qui s'étaient formés autour des monastères, ou qui étaient nés du besoin qu'avait éprouvé la population de se fortifier contre les Northmans. C'est à ces villes, qui, pour s'affranchir des pouvoirs féodaux, s'inspirèrent de la tradition romaine, qu'on a donné particulièrement le nom de *cités municipales*.

Tradition germanique. La ghilde. Les communes. — Dans le nord de la France comme dans les pays où les institutions romaines étaient trop dégradées ou même n'avaient jamais pénétré, le ressort de la révolution, emprunté à la tradition germanique, fut l'association jurée dont le germe se trouve dans la *ghilde* scandinave. « Dans l'ancienne Scandinavie, dit M. Augustin Thierry, ceux qui se réunissaient aux époques solennelles pour sacrifier ensemble terminaient la cérémonie par un festin religieux. Assis autour du feu et de la chaudière du sacrifice, ils buvaient à la ronde et vidaient successivement trois cornes remplies de bière, l'une pour les dieux, l'autre pour les braves du vieux temps, la troisième pour les parents et les amis dont les tombes, marquées par des monticules de gazon, se voyaient çà et là dans la plaine : on appelait celle-ci la coupe de l'amitié. Le nom d'amitié, *minne*, se donnait aussi quelquefois à la réunion de ceux qui offraient en commun le sacrifice, et, d'ordinaire cette réunion était appelée *ghilde*, c'est-à-dire *banquet à frais communs*, mot qui signifiait aussi association ou confrérie, parce que tous les cosacrifiants promettaient, par serment, de se défendre l'un l'autre et de s'entr'aider comme des frères. Cette promesse de secours et d'appui comprenait tous les périls, tous les grands accidents de la vie ; il y avait assurance mutuelle contre les voies de fait et les injures, contre l'incendie et le naufrage, et aussi contre les poursuites légales entraînées pour des crimes et des délits, même avérés. Chacune de ces associations était mise sous le patronage d'un dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner, chacune avait ses chefs pris dans son sein, un trésor commun alimenté par des contributions annuelles, et des statuts obligatoires pour tous ses membres ; elle formait ainsi une société à part au milieu de la nation ou de la tribu. La société de la ghilde ne se bornait pas, comme celle de la tribu ou du canton germanique, à un territoire déterminé ; elle

était sans limites d'aucun genre, elle se propageait au loin et réunissait toutes espèces de personnes, depuis le prince et le noble jusqu'au laboureur et à l'artisan libre : c'était une sorte de communion païenne qui entretenait, par de grossiers symboles et par la foi du serment, des liens de charité réciproque entre les associés, charité exclusive, hostile même à l'égard de tous ceux qui, restés en dehors de l'association, ne pouvaient prendre le titre de *convive, conjuré, frère du banquet*. Soit que cette pratique d'une grande énergie fût particulière à la religion d'Odin, soit qu'elle appartînt à l'ancien culte des populations tudesques, il est hors de doute qu'elle exista non-seulement dans la péninsule scandinave, mais encore dans les pays germaniques. Partout, dans leurs émigrations, les Germains la portèrent avec eux ; ils la conservèrent même après leur conversion au christianisme, en substituant l'invocation des saints à celle des dieux et des héros, et en joignant certaines œuvres pies aux intérêts positifs qui étaient l'objet de ce genre d'association : la ghilde chrétienne se montre en vigueur chez les Anglo-Saxons, et on la voit paraître en Danemark, en Norwége et en Suède à l'extinction du paganisme. »

Dans la Gaule, les ghildes figurèrent probablement parmi les causes de l'anarchie mérovingienne, et leur prohibition souvent renouvelée dans les capitulaires prouve que l'usage s'en était maintenu sous les Carlovingiens. Toutefois, sur ce sol où elle n'était pas née, l'institution de la ghilde subit quelques modifications : « elle s'assouplit, en quelque sorte, et, se dégageant des enveloppes de son vieux symbole, elle devint capable de s'appliquer à des intérêts spéciaux, à de nouveaux besoins politiques. Le banquet fraternel perdit de son importance et tomba en désuétude, mais deux choses subsistèrent, l'association jurée et la protection mutuelle jointe à une police domestique exercée par les associés entre eux. » Ainsi ce fut l'esprit de la ghilde qui présida à une vaste association formée en 997 par les paysans de la Normandie contre l'oppression des seigneurs et des chevaliers; et un peu plus tard ce fut à l'aide des associations sous le serment que dans une pensée d'ordre on organisa la Trêve de Dieu, dont les règlements nous révèlent une véritable ghilde [1]. Dans la partie de l'Europe où l'influence des traditions romaines était à peu près nulle, ce principe de la société de fraternité fut le moyen de renaissance civile. Dans ces pays où la féodalité, beaucoup plus forte que dans le Midi, devait opposer une plus vive résistance aux prétentions des bourgeois, il fallut un ressort aussi énergique pour soutenir la lutte. En se renfermant dans des limites territoriales assez restreintes et en

1. Voir page 360, note 1.

s'appliquant à la défense d'intérêts tout locaux, la ghilde acquit une grande force, et les associations de défense mutuelle, en même temps qu'elles devinrent permanentes, donnèrent naissance dans les villes à la *conjuration* ou à la *commune jurée*.

Caractères généraux des communes. — Communes jurées ou cités municipales, toutes les villes, quel que fût le moyen de révolution qui leur vint en aide, parurent animées d'une même pensée : toutes s'agitèrent pour mettre un terme aux exactions seigneuriales, se soustraire aux caprices de la force, et substituer à l'arbitraire le droit et la légalité. « Commune, dit Guibert de Nogent, est un mot nouveau et détestable, et voici ce qu'on entend par ce mot : les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelques délits, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée ; et quant aux levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont entièrement exempts. » Ainsi, moyennant une redevance annuelle et fixe, chaque bourgeois fut affranchi de toute exaction, put contracter mariage à son choix, faire sa récolte en paix, son commerce avec sécurité, conserver son bien, le transmettre à ses enfants, et posséder enfin une pénalité déterminée pour la répression des délits. En outre, les bourgeois obtinrent certains droits civils et politiques, comme d'élire leurs magistrats (appelés dans les cités municipales *consuls, capitouls, jurats*, et dans les communes, *majeurs, maires, échevins, prévôts des marchands*), pour administrer les affaires ou les revenus de la cité, et rendre la justice soit au civil, soit au criminel; s'organiser en milice; avoir un sceau et des armes qu'on apposait sur les actes de l'autorité municipale, et bâtir un beffroi avec une cloche pour appeler les bourgeois à l'assemblée ou à la défense de la cité en cas d'attaque.

Toutefois, ce serait se tromper que de voir dans le mouvement communal une de ces formidables insurrections modernes ayant pour résultat la conquête des droits politiques ou de la liberté dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Les bourgeois du douzième siècle n'ambitionnaient d'autre liberté que celle qu'ils voyaient pratiquer à leurs dépens par les seigneurs; ils aspirèrent à la même indépendance, et on peut dire à la même souveraineté. Comme les seigneurs, les communes prétendirent exercer les droits de justice et de guerre, battre monnaie et conclure des traités de commerce ou d'alliance avec des puissances étrangères. Mais si elles aspiraient à posséder tous les attributs de la souveraineté, telle que la comprenait la féodalité, elles se soumettaient aussi à toutes les obligations féodales. Elles étaient tenues au service militaire envers leur suze-

rain, lui devaient les aides dans les cas prévus par les coutumes[1] et conservaient avec lui toutes les relations qui unissaient le vassal au suzerain : en cas de félonie, la commune perdait ses priviléges comme le vassal perdait son fief; si le seigneur manquait à ses obligations envers la commune, celle-ci, par l'organe de ses magistrats, pouvait se pourvoir devant le suzerain. « Les villes vassales de leur seigneur, dit un publiciste moderne, avaient parfois des droits de seigneurie : dans les communes de Flandre, les échevins, organes de la commune, étaient seigneurs des corporations qui leur étaient subordonnées, telles que les jurandes et corps de métiers. Il y a plus : des villes entières étaient dans ces rapports de dépendance féodale, les petites cités à l'égard des grandes, et ces petites cités étaient elles-mêmes suzeraines d'autres cités[2]. La dépendance se manifestait, comme dans les rapports de vassal à suzerain, en matière de justice et de guerre. »

Quelle que soit l'origine des communes, qu'elles se rattachent à la tradition romaine, comme dans le Midi, ou à la tradition germanique, comme dans le Nord, elles nous apparaissent toutes fortement imprégnées des idées et des mœurs féodales. Déjà nous avons pu reconnaître qu'au milieu de leur plus complet triomphe, les villes lombardes ne prétendaient pas méconnaître les droits de l'Empereur[3], et, du reste, les faits sont là pour attester que les pays où les institutions communales se sont maintenues avec le plus de vigueur sont précisément ceux où la féodalité a été plus puissante. Néanmoins, quoique les communes, dans leur organisation, aient beaucoup emprunté à la féodalité, elles ont été la cause la plus active de sa dissolution, parce qu'elles se formèrent sous l'influence d'un principe qui lui était hostile et qui devait l'emporter sur elle, celui de la liberté générale et du développement pacifique de l'activité humaine.

Événements qui déterminèrent l'explosion de la révolution communale.—Si l'on se demande pourquoi le mouvement communal éclata à la même époque sur tous les points de l'Europe féodale, on pourrait en trouver la cause dans ce besoin universel de réformes que l'oppression féodale avait fait naître partout, car les germes de la liberté, du commerce et de l'indépendance existaient dans toutes les cités. Mais si l'on se demande pourquoi ce mouvement, au lieu d'être « une succession lente et désordonnée d'actes et d'efforts pu-

1. Voir page 333.
2. C'est ce qu'on appelait, dans les Flandres, les *smalle steden*. Il y avait *des smalle steden des smalle steden*. Voir Warnkönig, *Histoire de la Flandre*.
3. Voir page 427.

rement locaux, » devint une révolution générale : si l'on recherche, en un mot, ce que M. Augustin Thierry appelle l'étincelle qui alluma de proche en proche l'incendie dont les matériaux étaient accumulés, on reconnaîtra que ce fut de l'Italie que partit ce mouvement destiné à faire le tour de l'Europe. En effet, lorsqu'en 1041, l'Église, dans une pensée d'ordre, confia aux masses l'exécution de la Trêve de Dieu, elle fit contre les violences des seigneurs féodaux un appel qui surexcita les instincts populaires et donna aux peuples le sentiment de leur force. Quelques années plus tard, le souverain pontife entreprit de réformer la société ecclésiastique, et fit alors un second appel qui eut encore plus de retentissement que le premier. « Il est difficile, dit à ce sujet l'illustre écrivain que nous avons déjà cité, de mesurer aujourd'hui l'étendue et la profondeur de l'ébranlement social que produisirent, dans la seconde moitié du onzième siècle, la querelle des investitures et la lutte de la papauté contre l'Empire. Pour la soutenir, la cour de Rome mit en œuvre tous les germes de révolution qui existaient alors soit en deçà soit au delà des Alpes. » Examinons maintenant comment ils se développèrent en Italie d'abord, et ensuite dans les autres États de l'Europe.

Affranchissement des villes italiennes. — Quoique les villes de l'Italie supérieure aient passé successivement sous la domination des Lombards et sous celle des Francs, qui y avaient enraciné les mœurs féodales, le souvenir de leurs institutions municipales avait survécu chez elles à toutes les révolutions. L'événement qui, au dixième siècle, les plaça sous la suzeraineté des empereurs d'Allemagne put bien être fatal à l'indépendance de l'Italie, il n'en fut pas moins favorable au développement des libertés locales. « Car ce fut, dit Sismondi, à la munificence et à la politique des Othons que les cités dûrent leurs constitutions municipales et les premiers germes de leur esprit républicain. » Déjà, dès le dixième siècle, elles jouissaient d'une existence à peu près libre, dont le modèle leur était fourni par les villes maritimes de Pise, de Gênes et de Venise, lorsque les Empereurs étendirent volontairement leurs priviléges afin de trouver dans les populations urbaines un point d'appui contre la féodalité, soit laïque, soit ecclésiastique. Ainsi, avant 1035, les gros bourgeois de Milan avaient déjà formé contre la domination de leur archevêque une ligue ou *motta* dans laquelle étaient entrés une foule de petits seigneurs.

La querelle des investitures, qui éclata bientôt après, fut extrêmement favorable au développement de l'indépendance municipale. Si, d'un côté, les Empereurs achetaient au prix de larges concessions les

sympathies des villes, d'un autre, ces nombreuses compétitions de deux évêques, l'un nommé par le pape et l'autre par le roi, avaient appris aux cités de la Lombardie à méconnaître l'autorité cléricale sujette à tant de contestations. « La suspension des évêques du parti impérial et les condamnations portées contre ceux qui ne renonçaient pas aux habitudes et aux déréglements des laïques désorganisèrent plus ou moins le gouvernement de ces grandes cités et ouvrirent une large voie à l'esprit révolutionnaire qui déjà y fermentait. Il semble qu'au milieu de ce travail de destruction et de renouvellement, les villes de la Lombardie et de la Toscane aient jeté les yeux sur celles de l'État pontifical, anciennement l'exarchat de Ravenne, pour y chercher des exemples, soit par affection pour tout ce qui tenait au parti de la papauté, soit parce qu'on se souvenait que les villes du patrimoine de saint Pierre n'avaient pas subi l'influence de la conquête et de la barbarie lombardes. Depuis leur séparation de l'empire grec, ces villes étaient régies par la même constitution municipale; dans toutes il y avait des dignitaires nommés *consuls*. Ce titre, adopté par les villes qui se reconstituaient, devint le signe et en quelque sorte le drapeau de la réforme municipale; mais en inaugurant ce titre nouveau pour elles, les cités de la haute Italie lui firent signifier autre chose que ce qu'il avait exprimé jusque-là dans les villes de l'État romain. Là, les consuls étaient de simples conseillers municipaux, et non de véritables magistrats ayant puissance et juridiction; ils devinrent à Pise, à Florence, à Milan, à Gênes, le pouvoir exécutif, et en reçurent toutes les attributions, jusqu'au droit de guerre et de paix; ils eurent le droit de convoquer l'assemblée des citoyens, de rendre des décrets sur toutes les choses d'administration, d'être juges et d'instituer des juges au civil et au criminel; en un mot, ils furent les représentants d'une sorte de souveraineté urbaine qui se personnifiait en eux[1]. »

Un des traits qui caractérisent les communes italiennes, c'est qu'elles eurent la puissance d'absorber la féodalité, en contraignant les nobles à abandonner leurs châteaux pour venir revendiquer dans les cités les droits de la bourgeoisie. Du reste, l'état de guerre presque perpétuel auquel les condamnaient soit leurs propres rivalités, soit la lutte qu'il fallait soutenir contre les Hohenstaufen, leur fit attacher une grande importance à l'alliance des chevaliers, qui pour combattre valaient mieux que des marchands. Aussi les fonctions consulaires furent-elles, en général, confiées à des nobles qui, en entrant dans les cités, trouvèrent ainsi le moyen de les dominer bien

1. M. Aug. Thierry.

plutôt que de se confondre dans la bourgeoisie. Cette coexistence de la noblesse et de la bourgeoisie dans les mêmes murs fut le principe de la lutte qui déchira les républiques italiennes et qui aboutit à la ruine de la liberté et de l'indépendance.

Révolution communale en France. — Partie des cités italiennes, l'impulsion franchit les Alpes et se propagea bientôt en France, où depuis près d'un siècle de nombreuses tentatives avaient eu lieu isolément pour briser ou modifier, dans les villes, le pouvoir seigneurial, soit des évêques, soit des comtes. Mais dans cette partie de l'Europe la révolution s'accomplit avec de grandes variétés dans la forme et y produisit trois catégories de villes, que nous étudierons séparément : les villes de consulat au midi, les communes au nord, et les villes de priviléges ou de bourgeoisie dans la région intermédiaire comprise entre Seine et Loire.

Révolution consulaire du Midi. — A peine la révolution consulaire venait-elle de s'opérer dans le nord de l'Italie, que le contre-coup s'en fit sentir dans le midi de la France qui avait conservé l'attachement à la liberté civile et tous les souvenirs de l'administration impériale. Le pays qui le reçut le premier fut la Provence, où déjà, depuis 1108, l'*université* de Marseille concluait des traités de commerce avec les cités maritimes de Gênes et de Pise. Après des agitations et des luttes qui nous sont mal connues, le comte de Provence, l'archevêque d'Arles et les autres seigneurs furent obligés de ratifier l'institution consulaire à Marseille et à Avignon d'abord, et quelques années plus tard à Arles (1131). « Comme il avait passé les Alpes, le consulat passe le Rhône : l'élan est plus général encore en Septimanie qu'en Provence. L'institution consulaire apparaît à Béziers en 1131 ; établie à Montpellier en 1141, elle est renversée en 1143 par le seigneur, qui parvient à relever le vieux régime des prud'hommes; mais la pleine liberté consulaire doit renaitre soixante ans après. Le consulat est fondé à Nîmes en 1145, à Narbonne en 1148, à Toulouse en 1183. » Du Languedoc, le consulat se répand d'un côté dans la haute Guyenne, dans le Limousin, et jusqu'en Auvergne; d'une autre part, dans les cantons des Pyrénées orientales, où nous voyons Perpignan en possession du régime consulaire depuis 1196. « Les consuls forment des commissions exécutives qui varient depuis cinq jusqu'à vingt-quatre membres, et qui en comptent le plus souvent douze. Ce pouvoir exécutif est ordinairement assisté de deux conseils : l'un, peu nombreux et vaquant aux affaires ordinaires; l'autre, beaucoup plus considérable (quatre-vingts, cent, cent cinquante, jusqu'à trois cents membres), appelé dans certains cas seulement; enfin, dans les plus grandes affaires,

les pouvoirs constitués en réfèrent à l'*université* des citoyens, à tous les chefs de famille réunis en assemblée.générale appelée parlement. »

Comme dans le midi de la France, l'établissement du consulat fut le résultat de transactions conclues entre les villes et les seigneurs, la noblesse, sur beaucoup de points, se confondit avec la bourgeoisie; mais, à l'encontre de ce qui se passait dans les cités italiennes, les nobles ne se firent pas bourgeois, ce furent les bourgeois qui se firent nobles.

Révolution communale du Nord. Histoire de la commune de Laon. — Dans le nord de la France, où les mœurs germaniques avaient profondément altéré le régime municipal, la liberté fut, en général, le prix de l'insurrection. Contrairement aux villes du Midi, qui n'avaient pas besoin de recourir aux armes pour reconstituer un ancien ordre de choses, les villes du Nord furent obligées d'employer la force et la violence pour se soustraire à l'oppression féodale : aussi, chez elles, le ressort révolutionnaire fut-il l'association de défense mutuelle sous la foi du serment, et la révolution aboutit à la constitution de la commune jurée. Les bourgeois du Mans et de Cambrai furent les premiers qui donnèrent l'exemple de former « une conjuration qu'ils nommèrent communion ou commune. » (1072.) La révolte des Manceaux fut étouffée par le roi d'Angleterre Guillaume le Bâtard, et leur commune abolie ne se releva point (1073). Trois ans après la capitulation du Mans, les Cambrésiens se soulevèrent contre leur évêque Gérard et refusèrent de lui ouvrir les portes s'il n'approuvait la conjuration des bourgeois (1076): souvent attaquée, deux fois abolie, la commune se releva toujours plus indomptée, et continua de prospérer et de se faire craindre. La chute de la commune du Mans et les vicissitudes qu'éprouva celle de Cambrai ne découragèrent pas la bourgeoisie. De toutes parts des mouvements de même nature se produisirent, avec des résultats plus décisifs, dans toute la contrée qui fut plus tard désignée sous le nom de Picardie. Mais la révolution ne s'opéra pas partout avec des circonstances semblables : à Beauvais (1099), à Laon (1112), à Amiens (1113), à Reims (1138), à Sens (1146), on conquit la charte communale par le fer; à Soissons (1116), on l'acheta à prix d'or; à Noyon (1108), à Saint-Quentin (1102), à Abbeville (1130), les seigneurs prévinrent la guerre civile par une concession volontaire.

Entre toutes ces villes, l'histoire de la commune de Laon est celle qui peut nous faire le mieux connaître les péripéties qui, au douzième siècle, accompagnaient la conquête de la liberté.

Laon, que son importance faisait regarder comme « la tête du

royaume, » était, à la fin du onzième siècle, une riche cité, qui avait son évêque pour seigneur, mais que déchiraient les querelles journalières des nobles et des bourgeois. Quelque temps après l'avénement de Gaudry au siége épiscopal, les troubles continuant toujours, les bourgeois, inspirés par l'exemple de Noyon, espérèrent trouver le repos dans la liberté; profitant donc d'un moment où l'évêque était absent, ils achetèrent, à gros deniers, aux clercs et aux chevaliers de la ville le droit de s'ériger en commune. A son retour, Gaudry parut irrité d'abord; mais, apaisé bientôt par l'offre d'une forte somme d'argent, il jura de respecter les priviléges des bourgeois, qui, pour plus de garantie, invoquèrent la confirmation royale et la payèrent au prix de riches présents et d'une rente annuelle (1109). Trois ans plus tard, l'évêque, regrettant les revenus qu'il tirait autrefois des tailles et des aides, résolut de détruire ce qui avait été fait et demanda au roi son consentement et son appui. Instruits des menées sourdes de leur seigneur, les bourgeois offrirent 400 livres à Louis VI pour la conservation de leur commune; l'évêque enchérit, promit 700 livres, et le roi, « qui, bon en toute chose, ouvrait facilement son cœur à l'avarice, » déclara nulle et non avenue la charte qu'il avait pourtant scellée de son sceau. Cette nouvelle produisit dans la ville un grand tumulte; malheureusement, les passions populaires furent bientôt déchainées; une insurrection formidable éclata; la maison de l'évêque fut envahie et lui-même tué d'un coup de hache, dans un cellier qui lui servait de refuge. Lorsque l'effervescence fut un peu calmée, les bourgeois, épouvantés de l'attentat qui avait été commis, craignirent de voir entrer dans leur ville l'armée royale, qui était campée au pied des murailles, et invoquèrent l'appui de Thomas de Marle. Ce seigneur, le plus redouté de la contrée pour ses brigandages, accepta leur proposition; mais ne se sentant pas capable de défendre contre le roi une ville aussi importante que celle de Laon, il se contenta d'offrir aux bourgeois un asile dans son château de Crécy. La colère de Louis le Gros ne tarda pas à les y atteindre; le château fut assiégé et pris, Thomas de Marle mis à rançon; les fugitifs, traités sans quartier, furent pendus, « et leurs corps, laissés sans sépulture, devinrent la proie des chiens et des oiseaux. » En même temps Louis revint à Laon et abolit la commune. Mais les bourgeois ne se résignèrent point à leur ancienne servitude; seize ans après, à la suite d'une série de troubles dont il ne reste aucun détail, ils avaient repris le dessus, et le successeur de Gaudry, dans la crainte d'une révolte, consentit à jurer une nouvelle charte que Louis ratifia encore (1128).

Dans la Flandre, qui avait donné l'exemple aux villes de la

omme, les grandes cités, riches et populeuses, dépassèrent en in-
épendance de fait les villes de la France proprement dite. « Les
omtes de Flandre avaient essayé de faire prévaloir une liberté moins
épublicaine, et de répandre, au lieu de la commune, l'*institution*
e paix, association jurée qui n'était qu'une application locale de la
rêve de Dieu, sous des magistrats élus qu'on nommait *apaiseurs.*
'*institution de paix* n'arrêta pas le mouvement communal, mais
e combina avec lui. Ainsi, à Lille, il y eut à la fois une commune
urée et une *institution de paix.* La loi municipale de cette ville
allonne portait le titre des vieilles ghildes germaniques, *loi de l'ami-*
é, et le chef de la magistrature s'appelait le *gardien de l'amitié*
ward), titre teutonique emprunté à Gand et à Bruges. »
Dans l'ouest et dans le sud-ouest de la France, le régime com-
unal se combina avec les institutions consulaires. Ainsi, les villes
donnèrent un maire avec des commissions exécutives soit d'éche-
as, soit de jurats, des grands et des petits conseils. Dans cette
rtie de la France, la révolution communale fut plutôt une ré-
me qu'une révolution, grâce à la politique des rois anglo-nor-
ands, qui sentaient le besoin de maintenir leur popularité dans ces
ovinces éloignées du centre de leur domination.
Quant à la Bretagne, elle resta en dehors de la révolution urbaine
douzième siècle. « Dans la plupart des villes, la municipalité tra-
ionnelle fut un régime à la fois ecclésiastique et civil, où l'église
roissiale était le centre de l'administration et où le conseil de fa-
ique remplissait l'office de conseil commun. »
Villes de priviléges ou de bourgeoisie. — En dehors des deux grandes
tégories de villes que nous avons fait connaître, il y en a d'autres
i, sans avoir restauré dans leur sein le régime consulaire, sans avoir
é érigées en communes, se trouvèrent soustraites aux exactions féo-
les et arrivèrent à un degré assez élevé de richesse, de population
d'importance sociale. Ces villes obtinrent des seigneurs dont elles
pendaient des réformes d'abus, des exemptions particulières, ou
s priviléges qui garantirent la sécurité des personnes et des pro-
étés; mais elles n'eurent jamais ni le droit de s'administrer elles-
mes et de choisir leurs magistrats municipaux, ni cette indépen-
nce politique qui caractérise les communes. A cette catégorie se
tachaient les villes de création moderne qui naquirent des agglo-
rations de population formées autour des châteaux, dans les do-
ines des rois ou des possesseurs de fiefs. Dans quelques-unes
ces villes, les habitants se livrèrent à l'industrie et au com-
rce, et les seigneurs, comprenant l'intérêt qu'ils avaient à se-
nder le développement de leur prospérité, leur accordèrent cer-

taines faveurs, certains privileges qui avaient pour but d'y attirer la population [1].

On doit encore faire rentrer dans cette troisieme categorie des villes de France presque toutes celles du domaine royal; car tous les rois, même Louis VI, qu'on appelle a tort le père des communes, se sont appliqués a fermer l'entrée du duché de France au mouvement communal. Paris n'eut jamais de commune; Orléans entreprit, sous Louis VII, de se donner une constitution communale : une exécution militaire et des supplices châtierent bientôt, disent les *chroniques de Saint-Denis*, « la forsenerie de ces musards qui, pour raison de la commune, faisoient mine de se rebeller et dresser contre la couronne. » Toutefois, ce ne fut pas seulement par la compression que les rois prévinrent, dans leur domaine, les insurrections des bourgeois : ils les rendirent inutiles en accordant aux villes des privilèges, des droits, des libertés civiles qui leur assurèrent le développement pacifique de leur commerce et de leur industrie sous l'administration des officiers royaux.

Intervention de la royauté dans les communes de France. Décadence rapide des communes. — L'histoire de la commune de Laon suffit pour démontrer la fausseté de l'opinion vulgaire qui a fait de Louis VI le fondateur des communes. Non-seulement il n'en voulut pas dans ses domaines [2], mais même, à l'égard des villes qui relevaient des grands vassaux, il ne paraît pas avoir compris tout l'intérêt que pouvait avoir la royauté à favoriser le mouvement communal, afin de diminuer la puissance des feudataires. Il n'intervint que dans les villes épiscopales, et en octroyant des chartes à Noyon, Beauvais, Laon, Soissons, Amiens, Saint-Riquier, il ne sembla voir qu'une affaire d'argent dans la garantie qu'il leur accordait. Mais si Louis VI intervint un peu au hasard dans la révolution communale, si son fils n'eut pas une politique plus relevée, leurs successeurs comprirent mieux tout l'avantage qu'ils pouvaient tirer de cette intervention royale que sollicitaient les bourgeois dans la lutte contre leurs seigneurs [3]. Aussi le grand nombre d'ordonnances

1. Ces villes, asiles ouverts la plupart du temps aux hommes de corps échappés au servage de la glèbe, ont conservé le souvenir de leur origine dans les noms de *Villefranche* ou de *Villeneuve* qu'elles portent encore aujourd'hui.

2. Il n'accorda de charte communale dans le domaine qu'à la ville de Mantes, qu'il avait intérêt à ménager, parce qu'elle était un poste avancé contre les Normands.

3. L'intervention du roi dans la révolution communale pourrait être considérée comme la conséquence d'un principe de droit féodal. Le vassal, en effet, ne pouvait amoindrir son fief sans l'autorisation de son suzerain; et s'il lui était interdit, sans cette formalité, d'accorder l'affranchissement, même individuel, à ses serfs, à plus forte raison cette formalité était-elle indispensable

que les rois publièrent relativement aux communes dans le cours des douzième et treizième siècles nous prouve avec quelle activité ils intervinrent dans cette révolution [1]. La garantie que la royauté accordait aux chartes communales lui était, en effet, trop bien payée pour qu'elle restât longtemps indifférente à ce mouvement : si, d'un côté, l'appel fait au roi par les bourgeois contre leurs seigneurs eut pour résultat de consacrer le principe de la haute suzeraineté de la couronne, d'une autre part, l'organisation de la classe urbaine, dégagée des liens de la féodalité sous la protection royale, offrit aux rois des subsides réguliers et des milices capables de discipline, puisque chaque commune leur payait une rente annuelle et envoyait sous leur bannière ses bourgeois organisés en compagnies.

Mais l'intervention royale, après avoir favorisé l'émancipation de la bourgeoisie, ne tarda pas à devenir fatale à l'indépendance des communes. Dès le treizième siècle, on s'aperçoit qu'une grave révolution est en train de s'accomplir dans le sein des communes, sous l'influence persévérante de la royauté. A mesure que les classes bourgeoises acquièrent de l'importance et augmentent leurs richesses par le commerce et l'industrie, elles reconnaissent que l'indépendance communale, qui les condamne à l'isolement, ne peut leur assurer les garanties d'ordre et de paix publique dont elles ont besoin. Aussi arrivent-elles promptement à envier l'existence plus obscure, mais plus calme, des villes de priviléges, qui jouissent, sous le patronage royal, d'une sécurité d'autant plus grande que l'action du pouvoir central devient chaque jour plus efficace. Ainsi les communes, renonçant de bonne heure à leur orageuse liberté, travaillent à se rapprocher de la constitution des villes de priviléges. Étampes échangeant sa commune pour des priviléges nombreux (1199), Saint-Omer abandonnant son droit de battre monnaie pour la remise de quelques taxes (1229), sont des indices de la révolution qui se prépare et qui finit par prendre un caractère général sous saint Louis. Alors, en effet, il fut posé en principe que toutes les villes de commune faisaient partie du domaine direct ; et, à ce titre, elles se

pour l'affranchissement collectif de tous les habitants d'une cité. On comprend donc que les bourgeois devaient invoquer l'intervention du roi, c'est-à-dire du suzerain suprême, afin de donner plus de garantie aux libertés conquises.

1. Les Capétiens directs, depuis Louis VI jusqu'à Charles IV, c'est-à-dire dans un espace de deux cent vingt ans (1108-1328), publièrent deux cent trente-six ordonnances dont les communes sont l'objet et qui se répartissent ainsi : Louis VI, 9 ; Louis VII, 23 ; Philippe Auguste, 78 ; Louis VIII, 10 ; saint Louis, 20 ; Philippe le Hardi, 15 ; Philippe le Bel, 46 ; Louis X, 6 ; Philippe V, 12 ; Charles IV, 17.

montrèrent disposées à accepter l'intervention du pouvoir royal jusque dans leur gouvernement intérieur. Une ordonnance de 1256 règle que tous les maires seront nommés pour un an par le roi, sur une liste de quatre prud'hommes que chaque ville présentera, et qu'en outre l'ancien maire et le nouveau viendront chaque année à Paris, aux octaves de la Saint-Martin, pour rendre compte au roi des deniers de la ville. Cet acte, qui ôtait aux communes la gestion de leurs fonds, fut suivi, sous les règnes suivants, d'actes semblables qui, en leur enlevant leur indépendance dans chacune des branches de l'administration [1], les assimilèrent complétement aux villes royales. Cette abdication des communes de France au profit de la royauté, a entraîné le naufrage de toutes les libertés locales et contribué au développement d'une centralisation qui a pu être dangereuse quelquefois à la liberté générale, mais qui a prévenu les luttes intestines dans lesquelles l'Italie s'est abîmée. De plus, « en faisant de mille petits États distincts une même société rattachée à un centre unique de juridiction et de pouvoir, » elle a préparé le règne de l'égalité, la fusion des classes dans la nation, et la constitution du tiers état, qui fut une des forces de la France.

Les villes d'Allemagne, leur origine, leur développement. — A l'époque qui nous occupe, les villes en Allemagne étaient pour la plupart d'origine assez récente. Comme les Romains n'avaient fait que de courtes apparitions en Allemagne, et qu'ils n'étaient parvenus à former quelques établissements durables que sur les bords du Rhin et sur ceux du Danube, ce n'est que sur le cours supérieur de ce dernier fleuve et dans la partie occidentale de l'Allemagne qu'on trouvait des cités dont la fondation remontât à l'époque romaine. Les villes vraiment allemandes ne datent que de Charlemagne, dont les établissements, soit ecclésiastiques, soit militaires, donnèrent naissance à de nombreuses cités dans la Saxe et dans l'Austrasie [2]. Mais au dixième siècle le nombre des villes était encore si peu élevé, que Henri l'Oiseleur mérita des historiens allemands le surnom d'inventeur des villes [3] pour avoir fait construire des forteresses destinées à défendre ses frontières contre les invasions des Hongrois et y avoir attiré la population par la concession de certains priviléges. Cependant, par la force même des choses, le nombre de ces villes s'accrut, et comme elles acquéraient chaque jour une plus grande importance par le

1. Une ordonnance de Philippe le Bel enleva le dernier ressort aux justices municipales, et une ordonnance de Philippe V donna le commandement des milices communales à des capitaines royaux.
2. Voir page 174.
3. « Henri l'Oiseleur, dit Muller, aurait été placé par les Grecs parmi les dieux comme bienfaiteur de l'humanité. »

développement de leur commerce et de leur industrie, leurs enceintes primitives se trouvèrent bientôt trop petites pour contenir tous ceux qui aspiraient aux priviléges de la cité. Alors elles ouvrirent autour de leurs murs un asile à tous ceux qui voulaient se soustraire à la domination des seigneurs féodaux. « Une multitude d'étrangers, dit Hallam, qui cherchaient leur sûreté auprès de cette espèce de sanctuaire, s'établissaient dans les faubourgs, entre les remparts de la ville et les palissades qui bornaient le territoire : de là la dénomination de *pfahlburger,* ou bourgeois des palissades. »

Part que les Empereurs prirent à l'affranchissement des villes allemandes. — Les Othons ayant adopté pour l'Allemagne le système qu'ils avaient introduit en Italie, et ayant livré systématiquement les cités comprises dans leurs domaines à l'autorité des évêques, afin de contre-balancer l'influence de l'aristocratie laïque, la plupart des villes de l'Allemagne se trouvaient, au onzième siècle, sous la dépendance de leur évêque, qui les gouvernait en qualité de vicaire impérial. Lorsqu'éclata le double mouvement que nous avons vu partir du nord et du midi et produire dans les villes de France des effets si divers, quoique tendant au même but, la commotion s'en fit sentir sur les villes de l'Allemagne. Le régime municipal reparut le long du haut Danube, sur les bords du Rhin, en Lorraine, dans le Hainaut, dans ces vieilles cités de Cologne, de Trèves, de Mayence, de Strasbourg, où l'on retrouvait encore les traditions romaines, malgré les altérations profondes qu'elles avaient subies. Les empereurs d'Allemagne favorisèrent ce mouvement et accordèrent même aux cités germaniques le titre et quelques attributions du consulat, mais sans leur laisser la pleine réalité du régime municipal italien [1]. A l'égard des communes qui essayèrent de se former par l'association sous le serment, la politique impériale se montra fort hostile et étouffa ce mouvement dans la majeure partie de l'Austrasie et de l'Allemagne. Les Empereurs auraient eu cependant bien des motifs de se montrer favorables au développement des villes : dans la lutte de la papauté et de l'Empire, alors que les princes allemands trahirent leur roi pour se jeter dans les bras du pape, les villes, même les villes saxonnes, restèrent fidèles à Henri IV, malgré leurs évêques, et défendirent l'État contre le sacerdoce. Henri V, il est vrai, comprit l'importance de l'appui qu'il pouvait trouver dans les villes contre les princes et contre la papauté, et quoiqu'elles aient combattu contre lui dans la guerre impie qu'il avait faite à son père, il favorisa systématiquement leur liberté. « Il accorda, dit Hallam, des

1. Ainsi Strasbourg eut un sénat, mais exclusivement composé des officiers et des vassaux nobles de l'évêque

priviléges à la classe inférieure des habitants des villes, aux artisans, qui jusque-là avaient été distingués des hommes libres, et il les affranchit notamment d'une coutume oppressive en vertu de laquelle leur seigneur se trouvait, à leur mort, saisi de tous leurs biens meubles, ou avait du moins la faculté de réclamer ce qu'il y avait de meilleur, à titre de *heriot* ou déport mortuaire. Ce même prince enleva à l'évêque l'autorité temporelle, du moins en plusieurs cas, et replaça les villes dans une dépendance plus immédiate de l'Empire. Les bourgeois furent distribués en compagnies, suivant la nature de leurs occupations; et cette institution fut bientôt adoptée dans les autres pays commerçants. Aucune ville d'Allemagne ne paraît avoir obtenu, sous cet Empereur, le privilége de choisir des magistrats. On les vit cependant commencer peu à peu à élire des conseils de bourgeois qui formaient une espèce de sénat ou de magistrature. Les attributions de ces conseils se bornèrent d'abord à assister l'officier de l'Empereur ou de l'évêque, qui conserva probablement la juridiction criminelle. » Pendant le règne des Hohenstaufen, la liberté des villes allemandes fit peu de progès, car ces princes se trouvèrent engagés avec les villes lombardes dans une lutte qui n'était pas de nature à les rendre très-favorables à l'esprit d'indépendance municipale. Aussi cherchèrent-ils plutôt leur point d'appui contre la papauté dans la féodalité que dans la bourgeoisie. En 1161, Frédéric Ier cassa la commune jurée que les habitants de Trèves venaient d'établir; son petit-fils Frédéric II suivit sa politique : à Strasbourg, il défendit « que nul n'instituât un conseil, que nul ne prétendit exercer la justice, si ce n'est de la bonne volonté de l'évêque ; » à Bâle, il révoqua, sur la demande de l'évêque, des concessions qu'il avait faites à son avénement, et en 1232 il finit par déclarer « les communes une institution détestable : sous la fausse apparence du bien, elles couvrent une œuvre d'iniquité; elles portent atteinte au droit, à l'honneur des princes; elles affaiblissent la puissance impériale. »

Mais la grande révolution qu'opéra en Franconie et en Souabe la chute des Hohenstaufen modifia l'existence des cités. Les nombreuses villes de ces deux provinces, qui avaient été jusqu'ici sous la dépendance de seigneurs médiats, se trouvèrent ne relever que de l'Empire: assimilées dès lors aux électeurs et aux princes, elles se débarrassèrent des officiers impériaux ou seigneuriaux qui les administraient, obtinrent la juridiction au criminel comme au civil, conquirent la plénitude des droits qui firent de chacune d'elles autant de souverainetés, et, à titre de villes libres impériales, elles furent admises, comme les princes immédiats, dans les diètes de la confédération germanique.

Ainsi les communes allemandes conservèrent l'empreinte de cet

esprit aristocratique qui avait jeté de si profondes racines en Allemagne; leur constitution demeura essentiellement aristocratique, et si leurs magistratures impériales ou seigneuriales se transformèrent en magistratures municipales, elles n'en restèrent pas moins le partage d'une aristocratie bourgeoise à qui appartenait la seigneurie de la ville et qui formait seule la cité, à l'exclusion des classes inférieures. En outre, elles ne purent jamais, comme les villes de France, former une classe destinée à devenir la nation, parce qu'en Allemagne, dans ce pays imprégné de l'esprit d'individualité de la race germanique, la centralisation ne fut jamais assez forte pour pouvoir, comme la royauté française, absorber les communes. Au lieu de passer sous le niveau monarchique elles restèrent isolées, et si elles se rapprochèrent quelquefois, ce fut pour former entre elles des ligues sur le modèle de celles que formaient les seigneurs féodaux.

Les communes en Angleterre. — Dans l'Angleterre, où la domination romaine avait été de courte durée, on ne doit pas chercher de trace du régime municipal. Tout ce qui pouvait rester de romain après le départ des légions périt dans la rude conquête des Anglo-Saxons. Dans cette contrée, où la société devint presque exclusivement germanique, ce fut donc la ghilde qui prêta ses formes à l'organisation des cités. Sous les rois saxons on trouve, en effet, des exemples d'associations libres ayant pour objet, soit une garantie mutuelle contre l'oppression, soit un secours mutuel contre l'indigence. Mais l'association n'existait au sein de la cité qu'à l'état de loi personnelle, c'est-à-dire qu'il y avait une ghilde de bourgeois, et non de tous les bourgeois. Après la conquête normande, la constitution communale s'introduisit plus ou moins complète dans certaines villes privilégiées et entraîna la ghilde saxonne vers le principe de loi territoriale. Pendant les premiers temps qui suivirent cette conquête, l'oppression féodale pesa cependant bien lourdement sur les villes d'Angleterre, puisque les habitants étaient livrés, corps et biens, à la merci de leurs seigneurs. Mais la conversion des tributs individuels en une rente perpétuelle due par la ville entière opéra bientôt un important changement dans la condition des bourgeois. Assurés désormais de la jouissance de leurs biens, ils se livrèrent au commerce, et purent profiter de la pénurie du trésor pour acheter aux rois des privilèges et des chartes de franchise. C'est ainsi que Henri I[er] accorda aux bourgeois de Londres en 1103 et à ceux de Norwich en 1112, indépendamment de leurs précieuses immunités fiscales et commerciales, le droit de choisir leur shérif et leur juge, à l'exclusion de toute juridiction étrangère. Richard I[er], avant de partir pour la terre sainte, battit monnaie avec les chartes de communes, et

sous le règne de Jean Sans-Terre (1199-1216), qui vendit à beaucoup de villes le droit d'élire leurs magistrats, l'alliance des bourgeois et de la noblesse arracha à la royauté la grande charte, qui déclara inviolables les franchises de toutes les cités et protégea la liberté individuelle ainsi que la propriété de tous les citoyens. Cinquante ans plus tard (1265), ce fut encore la même alliance qui ouvrit aux députés des villes l'entrée du parlement et introduisit la bourgeoisie dans la vie politique. Tandis qu'en France il y avait entre la royauté et les communes rapprochement d'intérêt contre la féodalité, en Angleterre la féodalité, au contraire, se rapprocha des communes pour combattre les envahissements de la royauté. Cette alliance, d'où sortit l'unité nationale, assura aux institutions locales la force dont elles jouissent encore aujourd'hui en Angleterre, sans pourtant que la vie générale ait à en souffrir.

Les communes en Espagne. — En Espagne, où la participation à des dangers communs avait affaibli les distinctions arbitraires des rangs et où la nécessité de soutenir une lutte incessante contre les infidèles avait inspiré aux classes inférieures un profond sentiment de liberté personnelle, la population des villes se trouva de très-bonne heure en possession de priviléges dont elles ne jouissaient pas, à la même époque, dans les autres États de l'Europe. Aussi les bourgeois ne furent-ils pas obligés en Espagne, comme en Angleterre et en France, d'acheter d'un maître leurs priviléges ou de les conquérir par l'insurrection. Les services que rendaient les villes, en maintenant sans cesse le peuple sur un pied militaire, leur valurent la pleine jouissance de leurs droits civils et de propriétés considérables, à la seule condition de défendre le pays. « Le premier exemple que nous ayons de l'établissement d'une commune, dit Hallam, remonte à l'an 1020; c'est à cette époque qu'Alphonse V, dans les cortès de Léon, institua les priviléges de cette ville et lui donna un code destiné à régler l'administration de ses magistrats. Les communes des villes de Carrion, de Llanes et autres furent établies par le même prince. Sanche le Grand donna une constitution semblable à la ville de Naxara. En 1076, Sepulveda reçut un code d'Alphonse VI. Sous le même règne, Logrono et Sahagun, et bientôt après Salamanque, obtinrent leurs chartes de priviléges. Le *fuero* ou charte d'institution d'une commune espagnole était proprement un contrat par lequel le roi ou le seigneur accordait aux bourgeois une ville et le territoire environnant, avec divers priviléges, entre autres celui d'élire des magistrats et un conseil municipal, tenus de se conformer aux lois imposées par le fondateur. Le roi nommait dans chaque ville un gouverneur chargé de la perception des tributs ordinaires, du maintien de l'ordre et de

la surveillance des places fortes du district; mais l'administration de la justice était exclusivement réservée aux habitants et aux juges choisis par eux. » Grâce aux services que rendaient les villes et aux priviléges dont elles jouissaient, leurs députés furent admis de bonne heure dans les assemblées nationales. D'après la chronique générale d'Espagne, nous les voyons faire partie des cortès en 1169.

II. Progrès de la population urbaine. Développement du commerce et de l'industrie. — Si le besoin d'assurer au commerce toute la liberté qui est nécessaire à son développement fut la véritable cause de la révolution communale, il faut reconnaître que la conquête de la liberté contribua puissamment aux progrès du commerce et de l'industrie. Jusqu'au onzième siècle, l'Europe n'eut pas de manufactures, et comme le triste état de l'agriculture ne permettait pas de tirer de la terre de nombreuses productions naturelles, les nations de l'Europe ne pouvaient offrir en échange des objets manufacturés de l'Orient que de l'argent et quelques matières brutes. Aussi leurs relations commerciales étaient-elles peu étendues, et jusqu'à l'époque que nous venons d'indiquer les trois républiques de Venise, de Naples et d'Amalfi suffisaient seules à tout le commerce qui se faisait avec Constantinople, la Grèce et l'Asie. Mais à partir du douzième siècle, l'affranchissement des communes, qui coïncida heureusement avec le grand mouvement des croisades, donna un puissant essor à l'industrie et au commerce. Les tissus de Damas et ceux de poil de chameau excitèrent l'émulation de l'Occident et furent imités avec succès à Palerme, à Modène et à Milan. Venise enleva aux Tyriens le secret de la fabrication du verre et produisit bientôt les glaces de cristal destinées à remplacer les miroirs métalliques. L'usage des moulins à vent dont on se servait en Asie Mineure, faute de cours d'eau, se répandit en Europe à la suite des croisés. Un grand perfectionnement s'introduisit dans les ouvrages en damasquinures et en ciselures; on apprit à appliquer l'émail sur les métaux, et l'orfévrerie prit un nouvel essor en essayant d'enchâsser les perles et les reliques rapportées de l'Orient. La fabrication de la soie, importée de Morée en Sicile par le roi Roger, se popularisa en Italie, en même temps que le coton, venu du Levant par Marseille et travaillé surtout en Flandre et en Espagne, commençait à entrer dans la confection des vêtements et dans celle du papier. Alors aussi le commerce, favorisé par les progrès de la marine, cessa d'être monopolisé par quelques villes italiennes; il se répandit dans toute l'Europe et se partagea entre deux régions principales, dont l'une comprenait tous les pays

situés autour de la Méditerranée, et l'autre, ceux que baignent la Baltique, la mer du Nord et l'océan Atlantique.

Principaux foyers du commerce et de l'industrie au midi de l'Europe. — Nous avons déjà indiqué[1] comment l'adoption de la route de mer par les croisés fut pour les villes maritimes de l'Italie la source d'immenses richesses. Indépendamment des bénéfices que leur procurait l'équipement des nombreuses flottes qu'ils louaient aux pèlerins, les Vénitiens, les Génois et les Pisans furent les facteurs de l'actif commerce qui s'établit entre l'Europe et l'Asie. En retour des épices de l'Inde et de toutes les denrées de l'Orient, ils exportaient jusqu'à Alexandrie des bois de construction, du cuivre, du fer-blanc, du plomb, des métaux précieux, ainsi que de l'huile, du safran, quelques-unes des productions de l'Italie et même de la laine et des draps. La quatrième croisade mit le comble à la puissance commerciale de Venise, à qui elle livra l'empire exclusif de la Méditerranée. Lorsque les Grecs recouvrèrent Constantinople, les Génois, qui par esprit de jalousie avaient contribué à cette révolution, se rendirent maîtres de la mer Noire et jetèrent à Caffa, en Crimée, une colonie qui leur permit d'ouvrir des relations de commerce avec les régions centrales de l'Asie. En même temps les villes de l'intérieur se livraient à une active industrie; Milan et Florence fabriquaient des étoffes de laine et de soie, et « la culture du mûrier était prescrite par les lois dans la Lombardie et la Toscane. »

Les cités de la Provence et du Languedoc participaient aux richesses des cités italiennes. Narbonne et Nîmes étaient dans un état remarquable de prospérité. Montpellier, au dire de Benjamin de Tudèle, « était fréquentée par toutes les nations chrétiennes et musulmanes; on y trouvait des négociants de l'Afrique, de l'Italie, de l'Égypte, de la Palestine, de la Grèce, de la Gaule, de l'Espagne et de l'Angleterre. » Marseille avait obtenu un comptoir à Constantinople, et ses navires, parcourant les échelles du Levant, rapportaient les épiceries de l'Inde avec les soies, les aluns, les verreries et tous les fruits de l'Italie; denrées d'un cours facile que les Marseillais transportaient par le Rhône en France, en Allemagne, et jusque sur les bords de la Baltique, où ils les échangeaient contre les poissons secs, le chanvre et les pelleteries du Nord. Enfin, les Catalans figuraient au rang des premières nations maritimes, et Barcelone employait un grand nombre d'ouvriers à la fabrication des draps.

Principaux foyers du commerce et de l'industrie au nord de l'Europe. — Le commerce de l'Europe septentrionale, sans être aussi ancien

1. Voir page 475.

que celui du Midi, prit cependant de rapides développements, et ne tarda pas à devenir aussi brillant que celui des villes italiennes. La partie de la France baignée par l'Océan n'était, ni pour son commerce ni pour son industrie, inférieure aux pays qu'arrosait la Méditerranée. Bordeaux exportait ses vins en Angleterre; les villes de Normandie possédaient une puissante marine et jouissaient des priviléges commerciaux les plus étendus dans tous les ports d'Angleterre. Amiens, Rouen, Paris, achetaient des armes à Bruges, des tissus de laine et de coton aux entrepôts de Gand, d'Anvers et de Louvain; Caen, grâce à son commerce, paraissait « une ville plus grosse que nulle d'Angleterre, hormis Londres; » Louviers et Saint-Lô se signalaient pour la fabrication des toiles, Provins et Reims pour celle des draps, et les foires de Champagne étaient comme le centre du commerce européen. « Les Italiens, Florentins, Lucquois, Milanais, Génois, Vénitiens, Allemands, Provençaux et autres y avaient demeurance honnête. » Les marchands de tous les pays, sans en excepter les musulmans, trouvaient une égale protection dans ces foires de Champagne qui étaient le rendez-vous de toutes les nations de l'Europe et où s'étalaient le luxe et les arts du moyen âge.

La Flandre, depuis déjà longtemps, se faisait remarquer par la fabrication des étoffes de laine et par l'étendue de ses relations commerciales; elle enrichissait l'Angleterre en lui achetant ses laines, qu'elle revendait ensuite, converties en étoffes, sur tous les marchés de l'Europe. « Tout le monde, dit un écrivain du treizième siècle, était vêtu de laine anglaise travaillée en Flandre. » Les Flamands voyaient sans cesse se réunir chez eux les marchands de toutes les parties du monde : « des négociants de dix-sept royaumes avaient leur domicile à Bruges, indépendamment des étrangers qui y affluaient de pays presque inconnus. » Gand était une des plus grandes villes de l'Europe, qui, suivant l'évaluation probablement exagérée de Guichardin, contenait trente-cinq mille maisons. Grâce à ce concours d'étrangers qui venaient acheter ses draps et ses toiles, la Flandre était un entrepôt général de toutes les denrées du monde. « Là se voient, dit Guillaume le Breton, des lingots d'argent et de brillant métal, les tissus de la Phénicie et de la Sérique, les produits des Cyclades, les peaux tachetées de la Hongrie, les graines qui donnent à l'écarlate une brillante couleur, les vins qu'envoient la Gascogne et la Rochelle, du fer, des métaux, les produits de l'Angleterre et les denrées de toute nature que la Flandre accumule dans ses ports pour les répandre dans les diverses parties du monde. »

La ligue hanséatique. — L'Allemagne, elle aussi, prit une large part au mouvement commercial ; car c'était par elle que s'écoulaient vers le sud et l'ouest les produits du nord et de l'est de l'Europe, et par elle aussi que passaient les soieries de Venise, les sucres de la Syrie et les denrées de l'Orient pour pénétrer en France, en Angleterre et dans les États scandinaves. Aussi ses villes se faisaient-elles remarquer par leur nombreuse population et leurs immenses richesses, comme Nuremberg, par exemple, « dont la demeure d'un modeste bourgeois aurait excité l'envie des rois de l'Écosse, » car « les maisons des patriciens étaient remplies de meubles presque tous en or et en argent. » Mais pour assurer à leur commerce la liberté dont il avait besoin, et pour le protéger contre les violences de la féodalité, les villes d'Allemagne formèrent entre elles des ligues qui contribuèrent puissamment à augmenter leur importance. Ainsi, dès l'année 1254, soixante villes du sud de l'Allemagne, sous le nom de ligue rhénane, firent une alliance offensive et défensive ; et plus tard les villes de Souabe et de Franconie imitèrent cet exemple. Mais la plus célèbre de toutes ces ligues fut celle qui reçut le nom de ligue hanséatique ou hanse teutonique. « Dès le commencement du moyen âge, dit un historien allemand, les villes commerçantes d'Allemagne avaient fait des alliances dans les grandes villes de commerce des autres pays et y avaient des dépôts et des comptoirs qui prirent le nom de *hanse*. De très-bonne heure nous trouvons dans Londres des hanses allemandes, celles de Cologne, Hambourg, Lubeck, Brême et autres villes ; et peut-être leur réunion fut-elle la principale cause de la ligue même. Mais le traité de commerce conclu entre Lubeck et Hambourg, en 1241, qu'on regarde généralement comme la cause première, eut aussi une grande influence. Bientôt d'autres villes se joignirent à l'alliance, et dès l'an 1300 elle comptait déjà soixante villes depuis le bas Rhin jusqu'en Prusse et en Livonie ; plus tard elle en compta cent. Parmi les villes que la hanse renfermait on peut citer, en Allemagne : Lubeck, Hambourg, Brême, Stade, Kiel, Wismar, Rostock, Stralsund, Greifswalde, Stettin, Kolberg, Stargard, Salzwedel, Magdebourg, Brunswick, Hildesheim, Hanovre, Lunebourg, Osnabruck, Munster, Coesfeld, Dortmund, Soest, Wesel, Duisbourg, Cologne, etc. ; et hors de l'Allemagne : Thorn, Dantzick, Kœnigsberg, Riga, Revel, Narva, Calmar, Whisby, Stockholm, etc. Elles accaparaient tout le commerce de la mer Baltique et la plus grande partie de celui de la mer du Nord, et avaient quatre entrepôts : à Nowgorod, en Russie ; à Berghen, en Norwége ; à Bruges, en Flandre ; et à Londres. Le but de ces comptoirs était de donner le plus grand développement possible au commerce.

Ils tiraient du Nord les bois pour la construction des vaisseaux, le chanvre, le lin, le goudron, les pelleteries, les poissons fumés et salés, dont la consommation était extrême à cause de la rigueur des jeûnes dans la catholicité. Ces villes étaient, pour ainsi dire, seules à faire la pêche du hareng. Elles tiraient d'Angleterre l'étain, la laine et les toiles, qu'on apportait toutes brutes et qu'elles faisaient peindre et préparer en Allemagne. Ce commerce avait la plus bienfaisante influence sur le débit des produits de l'Allemagne, les toiles, les draps, les métaux, les graines, les farines, la bière, le vin du Rhin, et le pastel, dont on fit un si grand usage avant l'emploi de l'indigo. Faut-il s'étonner maintenant que la ligue, avec de si belles sources de richesses, fût plus puissante et plus riche que les royaumes du Nord. Quand elle voulait réunir toutes ses forces, elle pouvait équiper des flottes entières et des armées. En 1369 elle conquit Copenhague et Elseneur, la clef du Sund; elle disposait presque par son influence de la couronne de Danemark, tant elle tenait les royaumes du Nord dans sa dépendance. » Lubeck était à la tête de la ligue, mais cette dernière se partageait en quatre cercles ou quartiers, dont Lubeck, Cologne, Brunswick et Dantzick étaient les chefs-lieux; c'étaient : 1° le quartier vénède, qui comprenait les côtes sud et est de la Baltique; 2° le westphalien, embrassant les villes de l'ouest; 3° le saxon, celles de l'intérieur; et 4° le livonien, les villes de Prusse et de Livonie.

Ainsi partout les relations se multipliaient et devenaient faciles; les juifs, que la réprobation universelle continuait à poursuivre, étaient forcés d'abandonner le négoce, dont ils avaient eu jusqu'alors le monopole, et de se réfugier dans le trafic de l'argent; mais, pour dissimuler l'usure, ils inventaient la lettre de change, qui devait favoriser les transactions commerciales.

Corporations industrielles. — En même temps que l'industrie voyait s'ouvrir des voies nouvelles à son activité, elle trouvait dans son organisation intérieure des gages de force et d'avenir. Comme tout le reste de la société, les gens de métiers avaient, pendant l'époque féodale, cherché une garantie de leurs droits dans le principe de l'association. De bonne heure ils avaient formé des corporations dont l'idée était empruntée soit aux *collegia opificum* qui existaient déjà sous la domination romaine, soit aux ghildes germaniques, dont les membres se juraient une protection réciproque. De la fusion de ces deux institutions naquirent les associations industrielles, qui résistèrent à toutes les défenses des derniers rois carlovingiens, parce qu'elles répondaient au double besoin que la population ouvrière éprouvait de se protéger et de s'administrer elle-même, à une époque

où elle ne trouvait en dehors d'elle ni protection ni administration. Le mouvement subit que le douzième siècle imprima au commerce et à l'industrie donna une force nouvelle aux corporations et changea, à leur égard, les dispositions de l'autorité. Dès lors, en effet, les rois et les seigneurs les prirent sous leur sauvegarde et leur vendirent, comme aux communes, l'autorisation de se constituer. Bientôt aussi, comme les communes, les corporations, indépendantes d'abord, finirent par sentir la main de la royauté s'appesantir sur elles. Saint Louis fit recueillir et rédiger par Étienne Boileau les règles éparses des métiers de Paris, et forma ainsi tout un code de l'industrie, qui passa, par ses soins, de l'état de coutume orale à celui de législation écrite.

Par l'intervention royale, les corporations perdirent, il est vrai, leur indépendance, mais elles conservèrent leur organisation intérieure. Chaque corporation se composait des maîtres, des valets et des apprentis d'un même métier, dont l'ordre hiérarchique semblait calqué sur celui de la chevalerie, qui, avec ses chevaliers, ses varlets et ses pages, avait bien pu servir de modèle. Dans chacune on élisait un conseil de prud'hommes, syndics, élus ou jurés, dont les fonctions étaient temporaires, et qui, chargés de la police du corps, devaient surtout tenir la main à l'exécution des règlements. Ces règlements portaient l'empreinte des nécessités qui les avaient inspirés : ils étaient exclusifs et égoïstes. Les maîtres formaient une aristocratie héréditaire qui tendait à restreindre autant que possible le nombre de ses membres, afin de grossir ses bénéfices. Pour celui qui n'était pas fils de maître, l'accès de la *maîtrise* se trouvait hérissé de difficultés; soumis à un long apprentissage, il ne pouvait y entrer qu'après avoir subi des épreuves de capacité, dont les maîtres, ses futurs rivaux, étaient les seuls juges. Sans doute un pareil système excluait la concurrence et tuait la liberté; mais ces abus n'étaient pas sans compensation : en possession d'un monopole qui empêchait l'abaissement du prix des marchandises et qui repoussait l'esprit d'innovation, les corps de métiers étaient intéressés à maintenir avec soin les procédés de fabrication, à prévenir les fraudes, à frapper de peines sévères le falsificateur d'un objet de commerce, et enfin à conserver, dans les rapports des maîtres avec leurs ouvriers, un esprit de bienveillance qu'on ne retrouve pas toujours dans nos mœurs modernes. Aussi, quelles que soient les entraves que le régime des corporations ait mises aux progrès de l'industrie, il l'a soumise à une discipline qui peut-être a pu seule assurer ses premiers pas.

Au point de vue politique, les corporations, organisées en milices,

ayant leurs bannières, leurs chefs, leur trésor, ont pu devenir de redoutables puissances dans les pays où, comme en Flandre, elles ont conservé toute leur indépendance; mais en France l'intervention de la royauté a prévenu ces causes de désordres, et, en échange de leur liberté illimitée, elle a procuré aux corporations d'importants avantages. Tout en consolidant leur existence, elle a garanti leurs priviléges, et maintenu surtout le principe qui faisait de l'exercice d'un métier le patrimoine inaliénable d'une famille : principe fécond qui constitua une aristocratie bourgeoise dans le sein de laquelle les cités allèrent chercher des magistrats; les rois, des administrateurs, des conseillers, même des ministres, et à laquelle le pays va bientôt demander des députés à la représentation nationale.

Renaissance de l'étude du droit romain; les légistes. — Ce ne fut pas seulement aux richesses acquises par le commerce ou l'industrie que la classe bourgeoise dut son importance. Parmi ces hommes dont la vie tout entière était consacrée aux soins du négoce, il y en eut qui appliquèrent leurs habitudes laborieuses aux travaux de l'intelligence et qui s'y livrèrent avec la même activité. La science que recherchaient avec le plus d'ardeur ces esprits éminemment pratiques fut celle du droit, car ils comprenaient qu'il ne suffisait pas d'échapper au despotisme seigneurial, d'assurer ou d'affranchir les biens et les personnes, mais qu'il fallait aussi régler les rapports des hommes et des choses et avoir une législation civile. La loi de ces fils d'affranchis ne put être ni le droit canonique, ni surtout le droit féodal, qui était le droit exceptionnel et qu'il était dans sa destinée de détruire; mais elle puisa ses inspirations dans le droit romain, dont l'esprit niveleur convenait à ces plébéiens du douzième siècle, plus avides encore d'égalité que de liberté. Les monuments originaux de ce droit n'avaient été ni perdus ni totalement négligés en Italie. Vers l'an 1075, on commença des lectures de droit civil à Bologne, et vers le commencement du douzième siècle, le célèbre Irnerius, que les juristes dans leur enthousiasme appellent « le père de la science et la lumière du droit, » réunit dans son *Corpus juris* tous les livres de Justinien. L'école de Bologne devint dès lors le rendez-vous des étudiants de toute l'Europe. Mais l'étude du droit civil passa bientôt les Alpes et pénétra en France; Placentin l'enseigna publiquement à Montpellier dans la seconde moitié du douzième siècle. Des traités, des sommes juridiques, des résumés, furent écrits à cette époque par ce même Placentin, par Pierre de Valence, par Vacarius qui porta en Angleterre les livres de Justinien sous le patronage du roi Henri II. Des traductions françaises furent rédigées sous Philippe Auguste, et

peut-être plus tôt[1]. Les théoriciens du droit romain, qu'on appelait juristes, chevaliers ès lois ou légistes, puisèrent dans leurs études le principe du despotisme impérial, car ils aspiraient à substituer l'égalité civile sous un maître à la hiérarchie féodale : aussi trouvèrent-ils faveur auprès des princes, qui comprirent quelle arme redoutable les Pandectes pouvaient offrir contre la féodalité. Nous les avons déjà vus prêter leur appui à Frédéric Barberousse; nous les verrons également, sous les noms de Pierre des Fontaines et de Philippe de Beaumanoir, exercer une grande influence sur la législation de saint Louis, et sous ceux d'Enguerrand de Marigny, de Guillaume de Nogaret, de Pierre Flotte, de Raoul de Presles et de Pierre de Latilly, proclamer l'omnipotence de Philippe le Bel. « Si veut le roi, si veut la loi, » tel fut le principe qu'ils posèrent et dont ils poursuivirent la réalisation avec une énergique persévérance.

Au reste, M. Augustin Thierry a caractérisé ainsi le rôle que jouèrent les légistes : « Dès le douzième siècle, de nombreux étudiants qui, dans leurs migrations, passaient les Alpes rapportèrent en France la nouvelle doctrine des glossateurs du droit civil, et bientôt ce droit fut professé concurremment avec le droit canonique dans plusieurs villes du Midi et dans celles d'Angers et d'Orléans. Il *devint raison* écrite pour la portion du territoire dont les coutumes n'avaient conservé que peu de chose du droit romain ; il devint *droit écrit* pour celles où la loi romaine, mélangée et non déracinée par le contact des lois barbares, avait passé dans les mœurs et subsistait encore à l'état de droit coutumier. Les maximes et les règles puisées dans les codes impériaux par des esprits ardents et soucieux du vrai et du juste descendirent des écoles dans la pratique, et, sous leur influence, toute une classe de jurisconsultes et d'hommes politiques, la tête et l'âme de la bourgeoisie, s'éleva et commença dans les hautes juridictions la lutte du droit commun et de la raison contre la coutume, l'exception, le fait inique ou irrationnel. La cour du roi ou le parlement, tribunal suprême et conseil d'État, devint, par l'admission de ces hommes nouveaux, le foyer le plus actif de l'esprit de renouvellement. C'est là que reparut proclamée et appliquée chaque jour la théorie du pouvoir impérial, de l'autorité publique, une et absolue, égale envers tous, source unique de la justice et de la loi. Remontant par les textes, sinon par la tradition, jusqu'aux temps romains, les légistes s'y établirent en idée, et, de cette hauteur, ils considérèrent dans le présent l'ordre politique et civil. À voir l'action qu'ils exercèrent au treizième siècle et au siècle sui-

1. H. Martin, *Histoire de France*, t. III.

vant, on dirait qu'ils eussent rapporté de leurs études juridiques cette conviction que, dans la société d'alors, rien n'était légitime hors deux choses, la royauté et l'état de bourgeoisie. On dirait même qu'ils pressentaient la destinée historique de ces deux institutions, et qu'en y mettant le sceau du droit ils marquèrent d'avance les deux termes auxquels tout devait être ramené. Toujours est-il de fait que les légistes du moyen âge, juges, conseillers, officiers royaux, ont frayé, il y a six cents ans, la route des révolutions à venir. Poussés par l'instinct de leur profession, par cet esprit de logique intrépide qui poursuit de conséquence en conséquence l'application d'un principe, ils commencèrent, sans la mesurer, l'immense tâche où, après eux, s'appliqua le travail des siècles : réunir dans une seule main la souveraineté morcelée, abaisser vers les classes bourgeoises ce qui était au-dessus d'elles et élever jusqu'à elles ce qui était au-dessous. »

Commencement de l'histoire du tiers état. — Ainsi la révolution communale a été le point de départ des immenses progrès accomplis en tout sens par la bourgeoisie ; toutefois, les communes n'ont pas eu partout les mêmes destinées : en Italie et en Allemagne, elles ont donné naissance soit à des républiques glorieuses, soit à des villes libres, qui ont eu les unes comme les autres leur histoire particulière, mais qui n'ont jamais pu parvenir à enfanter une nation. Dans la France seule, où elles n'ont pas joué pourtant un rôle aussi éclatant, elles ont contribué à amener la formation d'une classe d'hommes libres entièrement distincte des deux ordres privilégiés et qui, par son alliance avec la royauté, a su fondre dans son sein la nation tout entière et fonder ainsi l'unité de la France. Car il ne faut pas s'y tromper : pendant qu'en France les libertés locales des communes tendaient à déchoir, la bourgeoisie française, considérée dans son ensemble, était en progrès constant. Jusqu'ici nous l'avons vue se recruter dans les villes ; mais ce n'était pas la seule source où elle puisât. D'un côté, le privilége que s'arrogea la royauté de créer des bourgeois par tout le royaume (1287), sur le domaine d'autrui comme sur le sien, rendit personnel un droit qui jusqu'alors avait été attaché au domicile et créa une classe de roturiers libres « auxquels on aurait pu donner le titre de citoyens du royaume. » D'un autre côté, « ces juges, ces baillis, ces prévôts, ces sénéchaux, tous ces officiers du roi ou des grands suzerains, tous ces agents du pouvoir central dans l'ordre civil, devinrent bientôt une classe nombreuse et puissante. Or, la plupart d'entre eux étaient des bourgeois qui agrandissaient, élevaient la bourgeoisie et lui faisaient acquérir de jour en jour plus de richesse, de crédit, d'importance et de pou-

voir dans l'État. » (*Guizot.*) Ces bourgeois, dont le nombre s'augmentait sans cesse, formaient une nouvelle classe qu'on ne pouvait plus confondre dans le servage et qui, bien qu'inférieure aux deux classes privilégiées, « participait dans sa sphère aux droits politiques des anciens ordres. » Ce *tiers état*, comme nous pouvons l'appeler désormais, jouit du privilége reconnu à tout homme libre par le régime féodal, de consentir librement les impôts et les subsides. Aussi verrons-nous ses députés réunis auprès de saint Louis pour délibérer sur quelques-unes de ses ordonnances; et nous ne sommes pas loin du moment où les besoins toujours croissants de la couronne vont forcer les rois de donner une importance nouvelle à ces convocations longtemps passées inaperçues, et d'appeler, pour les hautes questions politiques, les députés du tiers dans les états généraux. Au reste, si les rois élargissent l'existence de la bourgeoisie, celle-ci, en retour, leur apporte les principes de droit, les règles administratives et l'ordre financier qui régissent les municipalités, et qui vont bientôt servir de modèle à l'administration monarchique du royaume.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

Programme. — France. La royauté commence la guerre contre la féodalité avec l'appui des communes, des villes et des églises. — Progrès de l'autorité royale sous Louis VI, Louis VII, Philippe Auguste et Louis VIII. — Extension du domaine de la couronne. — Conquête de plusieurs provinces de l'Ouest sur Jean Sans-Terre. — Bataille de Bouvines : affermissement de l'autorité royale au Nord. — Conquête de plusieurs provinces du Midi, par suite de la croisade contre les Albigeois (1108-1226).

I. *Réveil de la royauté française.* — Caractère nouveau qu'elle prend sous Louis VI (1108-1137). — Guerres de Louis VI contre les vassaux du domaine; il les force à reconnaître sa suzeraineté. — Appui que Louis VI trouve dans les communes et dans les églises. — Lutte contre l'Angleterre (1109-1123); bataille de Brenneville (1119).—Intervention de l'empereur d'Allemagne (1124). — Louis VI fait reconnaître la suzeraineté de la couronne dans une grande partie du royaume. Son intervention en Flandre (1127). — Influence croissante de Louis VI dans le midi de la France. — Louis VII le Jeune (1137-1180). Son mariage avec Éléonore d'Aquitaine. — Incendie de Vitry (1142). — Divorce de Louis VII (1152). Éléonore épouse le roi d'Angleterre; conséquences de ce mariage. — Efforts de Louis VII pour affaiblir la monarchie anglo-normande. Diversions qui lui sont favorables. — Suger (1081-1151).

II. *Formation de la monarchie territoriale.* — Philippe Auguste (11801-223); son mariage avec Isabelle de Hainaut; acquisition de l'Artois. — Acquisition du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois (1185). — Rapports de Philippe Auguste avec Henri II et Richard Cœur-de-Lion. — Condamnation de Jean Sans-Terre; démembrement de la monarchie anglo-normande; acquisition de

la Normandie, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou et du Poitou (1203-1206). — Acquisition des comtés d'Auvergne et de Boulogne. Puissance territoriale de Philippe Auguste. — Première grande ligue féodale contre la formation de la monarchie territoriale; batailles de la Roche-aux-Moines et de Bouvines (1214). — Administration de Philippe Auguste. Division du domaine en prévôtés et en bailliages. — Progrès de l'autorité royale dans ses rapports avec la féodalité laïque et ecclésiastique. — Soins que donne Philippe Auguste à l'amélioration matérielle de ses États. — Avénement de Louis VIII (1223-1226). — Louis VIII continue à démembrer la monarchie anglo-normande. — Conquête de plusieurs provinces du Midi par suite de la croisade contre les Albigeois. — Création de nombreux apanages.

I. Réveil de la royauté française. Caractère nouveau qu'elle prend sous Louis VI (1108-1137). — Le règne de Louis VI dit le Gros signale pour la royauté française le commencement d'une ère nouvelle : impuissante et inerte sous les premiers Capétiens, cette royauté, malgré son titre qui la plaçait à la tête de la hiérarchie féodale, n'obtenait pas plus l'obéissance des petits barons du duché de France que des grands vassaux de la couronne; et cette absence d'un pouvoir supérieur, capable d'intervenir dans tous les rangs de la société, était précisément la cause de l'anarchie que nous avons constatée dans l'organisation féodale et des violences que ce régime entraînait après lui. Mais pour donner à la royauté le rang et le pouvoir que son titre lui assignait, il fallait la tirer de son obscurité et faire sentir son action à cette société qui ne connaissait d'autre loi que celle de la force. Louis VI, gai, agile, avide d'aventures chevaleresques, maniant habilement la lance et l'épée, et joignant un sens droit aux vertus militaires qui avaient manqué à ses devanciers, avait toutes les qualités qu'exigeait un pareil rôle. Toujours à cheval, suivi de quatre ou cinq cents hommes d'armes qui composaient sa maison, il s'en alla sur les grandes routes, faisant éprouver la puissance de son bras à tous les violateurs de l'ordre et de la paix. Guidé par son bon sens autant que par sa bravoure, il mit ses goûts chevaleresques au service de tous les opprimés et « entreprit de pourvoir aux besoins des églises, et, ce qui avait été négligé longtemps, de veiller à la sûreté des laboureurs, des artisans et des pauvres. » (*Suger.*) Il crut que son office de roi lui imposait le devoir de rétablir partout l'ordre et la paix, et, en accomplissant cette mission, il parvint à donner de la royauté, à tous ses contemporains, l'idée d'un pouvoir public, distinct de la féodalité, et destiné à jouer le rôle « d'une sorte de justice de paix universelle. »

Cette idée fit des progrès d'autant plus rapides, que son application répondait aux besoins sociaux de l'époque et qu'elle était la mise en pratique de tous les décrets de l'Église. Propagée ardemment par le clergé, elle eut son théoricien dans Suger, qui proclama

que « la gloire de l'Église de Dieu est dans l'union de la royauté et du sacerdoce; que le devoir des rois est de réprimer de leur main puissante, et par le droit originaire de leur office, l'audace des grands qui déchirent l'État par des guerres sans fin, désolent les pauvres, détruisent les églises. » Allant plus loin encore, Suger représente la royauté comme un pouvoir qui a le droit d'atteindre partout, quand il dit « que les rois ont les mains longues et qu'en aucune partie de la terre l'efficacité de la vertu royale ne saurait être renfermée dans les limites étroites de certains lieux. » Le développement de cette idée allait créer à la féodalité une situation toute nouvelle, c'est-à-dire qu'elle allait faire cesser son état d'incohérence et régulariser son existence, en plaçant à sa tête la royauté comme principe d'ordre et de justice; mais elle allait la discipliner et lui enlever son indépendance absolue, en faisant admettre la supériorité de la couronne sur tous les possesseurs de fiefs.

Guerres de Louis VI contre les vassaux du domaine : il les force à reconnaître sa suzeraineté. — Toutefois, avant de subordonner les grands feudataires, avant d'organiser l'ordre féodal dans le royaume, il fallait l'établir dans le duché de France, où le roi était moins respecté et moins obéi que le duc de Normandie ou le comte d'Anjou ne l'étaient sur leurs terres : aussi, le cercle dans lequel Louis le Gros mit ses idées en pratique fut-il d'abord étroit et circonscrit; il ne lui fallut pas moins de quinze ans de guerre et d'efforts multipliés pour contraindre les barons du domaine à reconnaître définitivement la prépondérance et l'autorité féodale du roi (1101-1115). Dans le duché de France, le désordre était peut-être plus complet qu'ailleurs : les seigneurs vivaient dans l'indépendance et le brigandage; ils descendaient de leurs tours construites sur des hauteurs pour piller les terres de l'Église et détrousser les passants; ils infestaient les chemins et empêchaient les communications entre Paris, Compiègne, Melun, Étampes et Orléans, les seules villes possédées par le roi.

Sacré en 1101, du vivant de son père Philippe Ier qu'il ne remplaça qu'en 1108, Louis le Gros se déclara aussitôt le champion de l'Église et des opprimés, le redresseur de torts, et identifia le rétablissement de l'ordre avec celui du pouvoir royal. Le premier adversaire qu'il trouva à combattre fut Bouchard de Montmorency, vassal rebelle de l'abbé de Saint-Denis qui porta plainte au roi de ses déprédations (1101). La défaite de ce seigneur entraîna celle de ses alliés, Mathieu de Beaumont, qui fut contraint de rendre à son beau-père le château de Luzarche, qu'il lui avait enlevé, et Drogon, qui, par la

perte de son château de Mouchy, expia les dommages faits à l'église de Beauvais. « La noble église de Reims voyait ses biens et ceux des églises qui relevaient d'elle désolés par la tyrannie d'Èbles, comte de Roucy, baron turbulent et belliqueux. Les plaintes les plus lamentables ayant été adressées contre lui au roi Philippe et à son fils, le jeune prince, à la tête de sept cents chevaliers d'élite, marcha vers Reims et, après deux mois de siége, contraignit Èbles à demander la paix et à donner des otages. Louis ne s'illustra pas moins en prêtant le secours de ses armes à l'église d'Orléans, opprimée par Léon, châtelain de Mehun. » Léon fut vaincu et tué. Il en fut à peu près de même pour Humbaud, châtelain de Sainte-Sévère en Berry, qui paya d'une dure captivité l'audace qu'il avait eue de se refuser à remplir ses devoirs féodaux.

« Devenu roi (1108), Louis le Gros ne perdit pas l'habitude qu'il avait contractée dans son adolescence de protéger les églises, de soutenir les pauvres et les malheureux, et de veiller à la défense et à la paix du royaume. » L'intérêt des opprimés attire en effet partout ses armes. Ici un Hugues de Pomponne, seigneur de Crécy et de Gournay, est puni pour avoir enlevé des chevaux à des marchands, et contraint de remettre en liberté son frère Eudes de Corbeil et le sénéchal Anselme de Garlande, qu'il retenait prisonniers à la Ferté-Baudouin; ou bien la ruine des châteaux de Coucy (1130) et de Brisson-sur-Loire (1133) fait expier à leurs seigneurs les déprédations qu'ils exercent sur les grandes routes. Ailleurs un crime horrible a été commis : un certain Guillaume a égorgé son gendre, sa fille et leurs enfants, et s'est emparé du château de la Roche-Guyon-sur-Seine qu'ils occupaient; mais la justice royale finit par l'atteindre et le livre à d'affreux supplices. Ou bien encore, Amaury de Montfort oublie ses devoirs féodaux; et la perte du château de Livry l'oblige à se désister de la prétention qu'il avait d'exercer par héritage la charge de sénéchal qui appartient au comte d'Anjou. Mais la plus difficile des entreprises de Louis fut l'attaque du château du Puiset, dont le seigneur Hugues le Beau désolait par ses brigandages la Beauce, le pays de Chartres et l'Orléanais; il ne fallut pas moins de plusieurs années de guerre pour détruire de fond en comble ce château, qui avait été assiégé et pris trois fois (1115). Alors seulement l'autorité de la couronne fut reconnue dans le duché de France.

Appui que Louis VI trouve dans les communes et dans les églises. — Cette œuvre importante, Louis le Gros ne l'avait pas accomplie avec le secours seul d'une troupe de chevaliers; des milices d'une autre nature avaient suivi sa bannière. A la voix des évêques, dont le

prince « réclama l'assistance pour réprimer la tyrannie des grands et des séditieux, les prêtres entraînèrent leurs paroissiens » (Ord. Vital), et tous les serfs d'église devinrent autant de soldats du roi contre les barons. En même temps il trouva dans sa lutte contre l'anarchie féodale un puissant auxiliaire dans la bourgeoisie affranchie par la révolution communale : aussi ses moyens d'action agrandis lui permirent de tirer la royauté de son inertie, d'établir l'ordre féodal dans son domaine, de lutter avec succès contre le roi d'Angleterre et contre l'empereur d'Allemagne, et de faire reconnaître sa suzeraineté en dehors du duché de France, soit en Flandre, soit même dans les provinces méridionales, restées jusqu'alors indifférentes et étrangères aux événements qui s'accomplissaient entre la Loire et la Somme.

Lutte contre l'Angleterre (1109-1125). **Bataille de Brenneville** (1119). — C'est surtout dans la guerre que Louis VI soutint contre le roi d'Angleterre qu'on peut apprécier l'importance des services que lui rendirent les communes. Leur secours fut seul capable de maintenir, pendant seize ans (1109-1125), la balance à peu près égale entre deux princes dont les forces étaient si disproportionnées. Depuis que Henri Ier d'Angleterre avait dépouillé de la Normandie son frère aîné Robert Courte-Heuse, Louis le Gros voyait avec inquiétude le développement rapide que prenait la puissance de son vassal. Une première querelle éclata (1109) à propos de la citadelle de Gisors-sur-Epte, qui commandait les frontières des deux États. Henri s'en était emparé, quoiqu'elle eût été confiée, d'un commun accord, à la garde d'un baron nommé Pains, qui ne devait y laisser entrer ni Normands ni Français. Cette guerre, que Louis VI proposait de terminer par un combat singulier, se prolongea sans incident remarquable jusqu'à la paix de Gisors, par laquelle le monarque français abandonnait à son rival la suzeraineté du Maine, de la Bretagne et de la seigneurie de Bellême (1114). Mais la lutte recommença bientôt beaucoup plus sérieuse que la première fois (1116). Louis VI s'y présentait avec une arme redoutable ; il avait recueilli à sa cour le jeune Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse, et, avec l'appui d'une grande partie des barons normands, il s'efforçait de lui faire rendre son héritage, afin de briser l'unité de la puissance anglaise. Envahie de trois côtés à la fois, la Normandie fut dévastée et incendiée dans tous les sens ; et cependant, malgré l'acharnement des deux partis, la seule action importante fut le combat de Brenneville (1119), à trois lieues des Andelys, combat « dans lequel, dit Orderic Vital, sur neuf cents chevaliers qui s'y trouvèrent, il n'y en eut que trois de tués, car ils étaient complétement couverts de fer ; et

de plus s'épargnant réciproquement tant par la crainte de Dieu qu'à cause de la fraternité d'armes, ils s'appliquaient bien moins à tuer les fuyards qu'à les prendre. » Louis VI, obligé de fuir et de laisser cent quarante chevaliers aux mains de l'ennemi, tenta de réparer cet échec en faisant son appel ordinaire au clergé. « A la voix des évêques, les peuples de la Bourgogne et du Berry, du Sénonais, de la France, de l'Orléanais, du Vermandois et du Beauvaisis, du Laonnais et du Gâtinais, accoururent avidement comme des loups à la proie. » Toutefois, cette irruption n'eut d'autre résultat que la dévastation des campagnes normandes. Les hostilités furent suspendues par la généreuse intervention du pape Calixte II, que les vicissitudes de la querelle des investitures retenaient en France, et qui, après le concile de Reims, se rendit en Normandie pour réconcilier les deux rivaux. Louis abandonna la cause de Guillaume Cliton, qu'il dédommagea plus tard par la cession du comté de Flandre; Henri lui restitua ses prisonniers et permit à son fils aîné de faire hommage au roi de France, comme héritier de la Normandie (1119).

Intervention de l'empereur d'Allemagne (1124). — Mais la paix fut encore une fois rompue par le mécontentement des barons normands, qui témoignaient de vifs regrets pour Guillaume Cliton (1124). Afin d'empêcher Louis le Gros de les secourir, le roi d'Angleterre appela contre lui son gendre, l'empereur d'Allemagne Henri V, qui portait une haine profonde au monarque français; il ne pouvait lui pardonner l'appui prêté naguère au souverain pontife, et saisissant l'occasion de se venger, il prépara contre la France une formidable invasion. A cette nouvelle, « Louis le Gros convoqua ses barons, pressa la levée de ses troupes » et réunit autour de l'oriflamme « une si grande quantité de cavaliers et de gens de pied, qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre. » Tout annonçait une lutte terrible; le choc n'eut cependant pas lieu : l'Empereur, effrayé par la puissance de son ennemi, se hâta de rebrousser chemin. Presque toutes les populations de la France avaient en effet répondu à l'appel du roi, et les communes s'étaient levées en masse par un élan sublime de patriotisme : c'était le premier signal de la France, émue jusque dans ses entrailles par la menace d'une invasion étrangère.

Louis VI fait reconnaître la suzeraineté de la couronne dans une grande partie du royaume. Son intervention en Flandre (1127). — Jamais la royauté ne s'était présentée avec cet aspect de grandeur : aussi, tandis que Louis le Gros voyait les barons de son domaine s'abaisser devant son autorité, sa prépondérance féodale franchissait les limites du duché de France et se faisait reconnaître sur les rives

de l'Escaut comme au sud de la Loire. Un événement tragique appela son intervention dans la Flandre. Ce pays avait alors pour comte Charles le Bon qui avait su se faire chérir du peuple par l'humanité qu'il montra dans un temps de disette : non content d'imposer un maximum sur diverses denrées et de défendre la fabrication de la cervoise, il fit ouvrir de force tous les greniers des marchands de blé et vendre les grains au prix qu'il fixa arbitrairement. Mais les moyens qu'il employa pour soulager le peuple froissèrent des intérêts considérables et lui attirèrent des haines implacables. Aussi, un jour qu'il entendait la messe dans l'église de Saint-Donatien de Bruges, il fut assassiné avec quelques seigneurs de sa suite par un certain Burkhard, de la puissante famille des Van-der-Straten, dont l'oncle Berthold était prévôt du chapitre de Saint-Donatien (1127). A la nouvelle de cet horrible attentat, Louis VI partit pour la Flandre afin de punir les coupables qui s'étaient fortifiés dans l'église et dans le château de Bruges. Ils essayèrent vainement de s'y défendre; le roi s'empara de leurs personnes, et, après les avoir livrés aux supplices les plus atroces, il fit acte de suzeraineté en investissant du comté vacant Guillaume Cliton, qui pouvait y avoir des droits par son aïeule Mathilde de Flandre, femme de Guillaume le Conquérant.

Influence croissante de Louis VI dans le midi de la France. — En même temps Louis VI faisait respecter son autorité dans le Midi. De 1115 à 1137 il établit sa juridiction dans le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Auvergne et le Velay, faisant partout valoir la règle féodale contre la force, partout appelant les vassaux du royaume dans ses cours de justice pour y vider les contestations, et les conduisant sous sa bannière pour exécuter les décisions qu'elles avaient prononcées. Ainsi, en 1115 il contraignit Aymon, seigneur de Bourbon, à rendre à son neveu l'héritage de son père Archambault, qu'il retenait injustement. Plus tard, à deux reprises différentes (1121-1126), il marcha contre Guillaume, comte d'Auvergne, qui avait envahi le domaine de l'évêque de Clermont et changé son église en forteresse; le succès de ses armes, couronné par la prise du château de Montferrand, força à la soumission ce fier seigneur, qui jusqu'alors avait joui d'une indépendance presque absolue. Le puissant duc d'Aquitaine lui-même, Guillaume IX, qui d'abord avait trouvé mauvais que le roi s'immisçât dans des différends dont il prétendait se réserver la connaissance comme suzerain de l'Auvergne, abaissa bien vite son orgueil devant les bataillons du roi et s'empressa de livrer des otages, garants de ses serments et de sa foi. Son fils Guillaume X se montra fidèle. Avant d'entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques de Com-

postelle, pendant lequel il mourut, ce grand feudataire, obéissant aux prescriptions du droit féodal, légua au roi la tutelle de sa fille Éléonore, son unique héritière. Louis le Gros s'empressa de la marier à son fils aîné, depuis Louis VII, qui alla solennellement l'épouser à Bordeaux. C'est en revenant que ce jeune prince apprit, à Poitiers, la mort de son père, qui avait succombé à une violente attaque de dyssenterie (1er août 1137).

Louis VII le Jeune (1137-1180). **Dot que lui apporte Éléonore.** — Le prince qui succéda à Louis le Gros était un jeune homme de dix-huit ans, qui n'avait puisé dans les exemples de son père qu'un courage aveugle et inintelligent. Louis VII, dit le Jeune, ne perdit pas la royauté, parce que le principe de sa haute suzeraineté répondait à des besoins sociaux trop vivement sentis, mais du moins il en retarda la grandeur. Et cependant jamais prince, depuis la décadence des fils de Charlemagne, n'était parvenu au trône sous d'aussi brillants auspices que Louis VII. Un seul jour avait triplé ses domaines : son mariage avec Éléonore lui avait acquis l'Aquitaine, le Poitou, la Gascogne, Bordeaux, Agen et Limoges, avec la suzeraineté directe sur l'Auvergne, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Marche et le Périgord. Il serait même parvenu à faire valoir sur la maison de Toulouse les droits que les ducs d'Aquitaine avaient autrefois revendiqués les armes à la main, s'il n'eût été forcé de lever le siége de cette ville par la résistance énergique d'Alphonse Jourdain et par l'inertie calculée des princes de son armée, qui commençaient à être effrayés de la marche envahissante de la couronne. Malheureusement, au lieu de profiter de cet accroissement de puissance pour continuer l'œuvre de son père, Louis VII, fermant l'oreille aux sages conseils de Suger, se laissa entraîner dans une expédition d'outre-mer où son bouillant courage n'avait à recueillir qu'une gloire stérile pour son royaume.

Incendie de Vitry (1142). — Un différend qui éclata avec le pape à propos d'une question d'investiture le jeta dans cette seconde croisade : le siége archiépiscopal de Bourges étant venu à vaquer, le pape Innocent II fit élire Pierre de la Châtre, neveu du chancelier de l'Église romaine. Irrité qu'on n'eût point sollicité son consentement, Louis VII repoussa le candidat du pontife et lui fit refuser par ses gens l'entrée de la ville de Bourges. Innocent soutint son protégé et excommunia le roi, « pour accoutumer ce jeune homme, dit-il, à ne pas se mêler ainsi des choses de l'Église. » Au milieu de ce conflit qui menaçait la France d'une querelle des investitures, une guerre éclata avec le comte de Champagne, dont le comte de Vermandois, sur les conseils de Louis VII, venait de répudier la sœur. Le roi et

son allié pénétrèrent dans les États de Thibaut de Champagne, assiégèrent et prirent Vitry. Plus de treize cents personnes qui s'étaient réfugiées dans la principale église périrent au milieu des flammes. A la vue de ces cadavres à demi consumés et entassés sous les décombres, Louis VII fut saisi d'une profonde horreur, et ses remords le décidèrent à aller chercher en terre sainte la rémission de ce crime involontaire.

Divorce de Louis VII (1152). **Éléonore épouse le roi d'Angleterre; conséquences de ce mariage.** — C'est pendant cette malheureuse expédition que les légèretés d'Éléonore révélèrent à Louis VII toute l'aversion que sa femme avait conçue pour lui. De retour en France, il s'occupa à se séparer d'une « épouse en qui il ne pouvait plus se fier; » mais il était déjà devancé : la reine, qui se plaignait d'avoir été mariée « à un moine, et non à un roi, » avait adressé au concile de Beaugency une demande de divorce, basée sur le prétexte d'une parenté au sixième degré (1152). La nullité du mariage fut prononcée, et cet arrêt retarda pour bien longtemps l'unité territoriale de la France. Devenue libre, Éléonore reprit sa dot et, quelques mois après, la donna, avec sa main, à Henri Plantagenêt, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Petit-fils de Henri Ier par sa mère, l'impératrice Mathilde, qui avait épousé en secondes noces Geoffroy, comte d'Anjou, Henri Plantagenêt possédait déjà la Normandie et le Maine du chef de sa mère, et l'Anjou avec la Touraine de celui de son père, lorsque, malgré la défense de Louis VII, il épousa Éléonore et acquit l'héritage des anciens ducs d'Aquitaine. Deux ans plus tard, il montait sur le trône d'Angleterre (1154), et quelques années après, le mariage de son second fils, Geoffroy, avec Constance, l'unique héritière de la Bretagne, faisait passer entre ses mains le gouvernement de cette province avec la tutelle des deux jeunes époux. Ainsi, les rois d'Angleterre absorbaient les droits de quatre grandes dynasties féodales de la France: celles de Normandie, d'Anjou, d'Aquitaine et de Bretagne; leur puissance s'étendait sur toute la partie occidentale du continent, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, et renfermait quarante-sept de nos départements modernes.

Efforts de Louis VII pour affaiblir la monarchie anglo-normande. Diversions qui lui sont favorables. — La royauté française, descendue ainsi du faîte où Louis le Gros l'avait placée à force de persévérance et de courage, paraissait menacée jusque dans son existence: tout semblait présager le triomphe complet de Henri II sur Louis VII; cependant la lutte qui s'engagea entre ces deux princes eut des résultats tout opposés à ceux que l'inégalité de leurs forces permettait

de prévoir. C'est que le roi de France trouvait dans son titre de suzerain un prestige et une puissance morale qui arrêtèrent sans cesse son antagoniste, et il en tira parti dans toutes les circonstances qui purent faire diversion en sa faveur. Henri II, en effet, devait craindre d'exciter ses propres vassaux à la révolte, en attaquant le prince auquel il avait prêté hommage à son avénement, auprès duquel il remplissait les fonctions de sénéchal, et dont il reconnaissait la haute suzeraineté judiciaire. Aussi lorsque, en 1159, il voulut, comme duc d'Aquitaine, réclamer sur le comté de Toulouse les droits que Louis VII lui-même avait revendiqués jadis, il suffit au roi de France de se jeter dans la capitale du comté pour le déterminer à en lever le siége. Plus tard Louis VII, poursuivant l'affaiblissement de la puissance anglo-normande, fut heureusement servi par l'opposition, à la fois nationale et religieuse, que souleva contre Henri II la persécution de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry; l'hospitalité que le monarque français donna au primat, qu'il déclara « ne pouvoir abandonner ni pour roi, ni pour empereur, ni pour aucune personne au monde, » effraya Henri II. Il consentit à la paix de Montmirail (1169) et promit de donner à son fils aîné, Henri, la Normandie, le Maine et l'Anjou, et à son second, Richard, le duché d'Aquitaine. Enfin, dans une nouvelle période de guerre qui fut terminée par le traité de Montlouis (1174), le roi de France exploita habilement les dispositions criminelles des fils de Henri II contre leur père, l'esprit d'insubordination de la féodalité méridionale qu'alarmaient les progrès de la puissance anglaise, et enfin l'antipathie que les provinces du Midi témoignaient pour tout dominateur étranger. Grâce à ces diversions, l'équilibre fut maintenu, et depuis le traité de Montlouis la paix ne fut plus rompue entre les deux monarques. Henri se réconcilia avec ses enfants; et Louis VII, quelques mois avant de mourir, associa à la royauté son fils, Philippe, qu'il avait eu de sa troisième femme, Alix de Champagne (1179).

Suger (1081-1151). — Un grand homme fut pendant toute sa vie la véritable providence de Louis VII. Cet illustre ministre que Louis le Gros avait laissé à son fils comme conseiller, fut l'abbé Suger qui sut obtenir, par l'éclat de son mérite, une considération européenne. Né à Saint-Omer (1081) de parents pauvres, il avait été recueilli dans le monastère de Saint-Denis et y avait contracté une intime amitié avec le jeune Louis le Gros, qui, parvenu au trône, utilisa les talents de son ancien compagnon d'études et en fit son principal conseiller. Chargé par le prince de toutes les missions difficiles, Suger y déploya l'adresse d'un politique habile et souvent même le courage d'un chevalier. Élu abbé de Saint-Denis (1121), il devint, tant par l'impor-

tance de l'abbaye qu'il dirigeait que par son influence personnelle, le chef de cette portion nombreuse du clergé qui s'associa franchement à la royauté et qui popularisa promptement le principe de sa haute suzeraineté. Après la mort de Louis le Gros, le pouvoir de Suger s'accrut encore; l'indolent Louis le Jeune se déchargea sur lui de tout le poids du gouvernement et lui abandonna même les rênes de l'État pendant la croisade qu'il entreprit malgré ses conseils. Ce fut l'époque la plus glorieuse de la vie de Suger. Dépositaire de tous les pouvoirs royaux, il maintint l'autorité d'une main ferme, avec le concours du clergé, « qui semblait fier qu'un si grand homme fût sorti de l'ordre ecclésiastique; » il réprima les usurpations des vassaux, rétablit l'ordre partout, administra les revenus de la couronne, améliora ses domaines, fournit aux dépenses du roi en Palestine, et « acquit une telle renommée, que le nom de Salomon du siècle lui fut décerné par ses contemporains. » Lorsque, cédant à ses pressantes sollicitations, Louis VII revint en France, Suger se hâta de lui remettre le pouvoir et de s'éloigner des affaires. Une grande pensée fermentait dans sa tête : il avait pu, comme homme politique, désapprouver la seconde croisade, qu'il croyait fatale aux intérêts du royaume; mais rentré dans la cellule du moine, il se sentit touché des malheurs de la terre sainte, et conçut le projet d'organiser et de conduire lui-même une nouvelle expédition. Il était tout occupé des préparatifs, lorsqu'il mourut à l'âge de soixante et dix ans.

II. Formation de la monarchie territoriale. Philippe Auguste (1180-1223). Son mariage avec Isabelle de Hainaut. Acquisition de l'Artois.—La couronne, sous Louis le Gros, était devenue suzeraine; sous Philippe Auguste, elle devint conquérante, et acquit la grandeur matérielle qui lui manquait pour « que la royauté de fait fût au niveau de la royauté de droit. » Cependant, à l'avénement de ce prince, le royaume était rentré dans les limites qui le contenaient sous Louis le Gros. Mais Philippe Auguste voulait sortir de sa faiblesse et rêvait « d'élever de nouveau la France à la hauteur où elle était parvenue du temps de Charlemagne; » il poursuivit l'exécution de sa pensée avec cette persévérance systématique qui est la plus sûre garantie du succès. Ses premiers actes révèlent toute l'énergie de son caractère; malgré la résistance armée de sa mère et de ses oncles, les comtes de Champagne, de Chartres, de Sancerre, et l'archevêque de Reims, qui formaient une faction puissante disposée à saisir le pouvoir, il se rendit à Bapaume pour épouser Isabelle de Hainaut, la nièce du comte de Flandre. Ce mariage était de bonne politique, car le comte de Flandre promettait de donner l'Artois en dot à sa

nièce, et de plus, cette jeune princesse apportait un prestige nouveau à la royauté capétienne, puisqu'elle était du sang de Charlemagne et qu'elle descendait de Charles de Lorraine, le malheureux compétiteur de Hugues Capet [1].

Acquisition du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois (1185). — Mais l'alliance avec le comte de Flandre ne fut pas de longue durée; Philippe Auguste avait entrevu l'occasion d'étendre ses domaines au nord jusqu'à la Somme, et il s'empressa de la saisir, risque à se brouiller avec l'oncle de sa femme. Raoul le Lépreux, comte de Vermandois, était le dernier descendant mâle de ce Hugues le Grand, frère de Philippe Ier, qui avait recueilli par un mariage la succession des comtes de Vermandois (1080). Raoul étant venu à mourir, en 1167, avait laissé ses États de Vermandois, de Valois et d'Amiénois à sa fille aînée, Isabelle, qui les porta en dot au comte de Flandre; en 1182 cette princesse mourut sans enfants, et sa sœur cadette, Éléonore, réclama son héritage, que Philippe de Flandre prétendit garder en vertu d'une donation de sa femme. Mais Philippe Auguste revendiqua cette succession d'une branche capétienne, et comme, du reste, Éléonore lui avait cédé tous ses droits, il s'ensuivit une guerre à la suite de laquelle le comte de Flandre dut se contenter de garder viagèrement les villes de Péronne et de Saint-Quentin, et remit au roi le reste des provinces contestées, en lui confirmant, en outre, la promesse de l'Artois et du comté d'Hesdin (1185).

Rapports de Philippe Auguste avec Henri II et Richard Cœur-de-Lion. — A l'égard du roi d'Angleterre, Philippe Auguste adopta la politique suivie par son père. De ce côté, le temps de la conquête n'était pas encore venu; il fallait, pour le moment, se borner à affaiblir la puissance anglo-normande, dont les dissensions intestines hâtaient, du reste, la décadence. Pour cela, il suffisait d'entretenir les divisions dans la famille royale. Aussi, pendant la vie de Henri II, Philippe Auguste appuya de toute son influence la révolte de ses fils, et ne recourut aux armes que timidement et pour les déposer promptement, en vertu de trêves qui étaient, en général, aussitôt rompues que conclues. En 1187, on put même croire à une paix de quelque durée; une grande nouvelle venait de jeter la consternation en Europe: Jérusalem était tombée au pouvoir des infidèles. Les deux rois se ré-

1. L'idée de la légitimité était déjà si profondément enracinée dans les esprits, que les contemporains ne manquèrent pas de considérer ce mariage comme un triomphe de ce principe. Après avoir énoncé la généalogie carlovingienne d'Isabelle, les chroniques de Saint-Bertin ajoutent, en parlant du fils qui naquit de cette princesse et de Philippe Auguste et qui fut Louis VIII: « Ainsi il est constant que dans la personne de ce Louis et du côté de sa mère, le royaume revint à la race de Charles le Grand. »

concilièrent à Gisors et prirent la croix ; mais, malgré la sainteté de leur serment, la guerre recommença pour se prolonger jusqu'à la mort de Henri II, qui expira en combattant une dernière révolte de ses enfants (1189).

Richard Cœur-de-Lion lui succéda et partit bientôt après pour la troisième croisade avec Philippe Auguste, qu'il avait jusqu'ici regardé comme son plus fidèle ami, mais dont il devait nécessairement, en montant sur le trône d'Angleterre, devenir l'ennemi et le rival. A la mort de Henri II, Philippe Auguste avait compris que la puissance des Plantagenêts était brisée et que la domination de la France allait passer aux Capétiens. Il n'avait plus affaire à un prince habile, énergique, obstiné, qui possédait sur lui tous les avantages de l'expérience ; il se trouvait en face « du plus hardi, du plus inconsidéré, du plus passionné, du plus brutal, du plus héroïque aventurier du moyen âge, » et il sentait quelle supériorité devaient lui assurer sur son rival le sens rassis et patient dont il était doué, l'esprit de politique, froide et calculée, qui le caractérisait. Aussi, préférant les avantages solides à l'éclat d'une vaine gloire, il quitta la terre sainte pour déterminer Jean Sans-Terre, le frère de Richard, à s'emparer du pouvoir ; et lorsqu'il apprit la captivité de Richard, il s'empressa d'envahir la Normandie, d'enlever Évreux et d'assiéger Rouen. Mais « le lion fut déchaîné (1194), » et alors s'engagea une guerre de cinq ans, dont l'importance est bien loin de répondre aux caractères des deux rivaux. Elle se prolongea sans intérêt, sans incident remarquable, jusqu'à ce que l'intervention du souverain pontife, Innocent III, la suspendit. Peut-être la paix n'aurait-elle pas été de longue durée, si Richard n'était allé se faire tuer d'une main obscure, à l'attaque du château de Chalus, près de Limoges (1199).

Condamnation de Jean Sans-Terre; démembrement de la monarchie anglo-normande; acquisition de la Normandie, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou et du Poitou (1203-1206). — A Richard succéda sur le trône d'Angleterre un de ces hommes qui semblent nés pour perdre les empires ; paresseux et débauché, lâche et cruel, Jean Sans-Terre était un prince tel que Philippe pouvait le désirer pour l'accomplissement de ses desseins : le moment était donc enfin venu de démembrer la monarchie anglo-normande. Profitant des vices de Jean Sans-Terre qui éloignaient de lui tous ses vassaux du continent, Philippe soutint les prétentions du jeune Arthur à la couronne d'Angleterre. Héritier de la Bretagne du chef de sa mère Constance, ce jeune homme tenait de son père Geoffroy, second fils de Henri II, des droits plus directs au trône d'Angleterre que Jean qui ne venait qu'en quatrième ligne. Toutefois, désespérant de lui faire obtenir la couronne royale, Philippe

Auguste lui donna l'investiture du Poitou, du Maine, de l'Anjou et de la Touraine. Mais Arthur, fait prisonnier devant le château de Mirebeau, fut livré à son oncle, qui le poignarda à Rouen et jeta son cadavre dans la Seine (1203) : ce fut le prétexte qu'invoqua Philippe pour dépouiller Jean de ses possessions continentales. Heureusement servi par l'indignation publique qui s'élevait contre le meurtrier, il le cita devant la cour de ses barons, qu'il décora du titre de cour des pairs[1], et, sur son refus de comparaître, il déclara toutes ses terres de France confisquées et acquises à la couronne. C'était l'application légale d'un principe de droit féodal; Philippe la soutint par la force des armes : il enleva Rouen et les Andelys, et conquit successivement la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Poitou (1203-1206). Mais partout il s'appliqua à montrer aux populations qu'il s'agissait d'une réunion politique et non d'une conquête territoriale. Il ne changea point la condition des provinces, et par une méthode habile qui en général fut suivie depuis et facilita les conquêtes de la monarchie, il ne fit que se substituer au souverain précédent, prit ses domaines personnels, occupa ses châteaux, dans lesquels il mit garnison, et s'appropria ses autres droits.

Acquisition des comtés de Boulogne et d'Auvergne. Puissance territoriale de Philippe Auguste. — Ainsi, depuis qu'il était sur le trône, Philippe Auguste avait réparé avec éclat le funeste divorce de Louis VII et donné un accroissement extraordinaire à la puissance territoriale de la couronne. Aux provinces anglaises, si rapidement conquises, il faut ajouter l'Amiénois, le Vermandois et le Valois, réunis en 1185 par l'extinction de la famille de Raoul, et l'Artois avec le comté d'Hesdin, qu'il réclama du chef de sa femme Isabelle, morte en 1190. Puis, après s'être emparé de la tutelle d'Alix, sœur d'Arthur et unique héritière de la Bretagne, il la maria à Pierre Mauclerc, de la famille capétienne de Dreux, et soumit cette province, longtemps indépendante, à la suzeraineté française (1213); enfin, un peu plus tard, il mit à profit les querelles des comtes d'Au-

1. Telle est, aux yeux de certains historiens, l'origine de la cour des pairs; mais il est évident que la cour qui prononça la condamnation de Jean Sans-Terre n'était autre que la cour ordinaire du roi, c'est-à-dire celle des barons du domaine. Des six grands vassaux de la couronne, un seul, le duc de *Bourgogne*, a pu prendre part au jugement, puisque les deux pairies d'*Aquitaine* et de *Normandie* appartenaient à Jean Sans-Terre; le comte de *Flandre* était à la croisade, celui de *Champagne* était à peine âgé de deux ans, et celui de *Toulouse*, allié du roi d'Angleterre. Plus tard, Philippe Auguste régularisa l'institution de la cour des pairs. Aux six pairs laïques nommés plus haut, il adjoignit six prélats qui étaient tous ses vassaux immédiats pour des terres possédées par eux dans le domaine : c'étaient les archevêques de *Reims* et de *Sens*, et les évêques de *Beauvais*, de *Noyon*, de *Langres* et de *Meaux*.

vergne et de Boulogne avec les évêques de Clermont et de Beauvais pour confisquer leurs fiefs au profit de sa couronne (1212-1213). Le roi était donc maintenant la plus grande puissance territoriale de France, et la royauté de fait était au niveau de la royauté de droit, car elle avait désormais un royaume à gouverner.

Première grande ligue féodale contre la formation de la monarchie territoriale. Batailles de la Roche-aux-Moines et de Bouvines (1214). — Un tel accroissement de puissance dut effrayer les grands vassaux. Aussi, « dès ce moment, dit M. Mignet, les rôles changèrent; ce ne furent plus les rois de France qui suscitèrent des coalitions contre les rois d'Angleterre, mais les rois d'Angleterre qui, jusqu'à leur expulsion définitive de la terre ferme, en provoquèrent contre les rois de France. La plus redoutable de ces coalitions fut celle de 1214, qui mit en péril la monarchie et ses nouvelles acquisitions. » Tous les barons du Nord et de l'Ouest en firent partie. Renaud, comte de Boulogne; Ferrand, comte de Flandre; les ducs de Brabant et de Limbourg, avec les comtes de Louvain et de Hollande, ayant à leur tête l'empereur Othon IV, neveu de Jean Sans-Terre, dûrent attaquer la France par le nord, tandis que les Bretons, les Rochellois, les Poitevins et le comte de la Marche, soutenus par le monarque anglais, s'avanceraient du côté de la Loire. La confiance des confédérés était telle que, dans leur aveuglement, ils allaient jusqu'à se partager la France; mais leurs espérances vinrent se briser contre l'énergie et l'activité de Philippe Auguste. Pendant que son fils, le prince Louis, fait tête à Jean Sans-Terre, l'atteint à la Roche-aux-Moines (entre Nantes et Angers) et le voit fuir honteusement devant lui, Philippe s'avance sur les bords de l'Escaut, où la guerre devait avoir un caractère plus grandiose que sur les rives de la Loire. C'est de ce côté qu'était le danger; c'est là aussi que le sentiment patriotique fit les plus héroïques efforts. Toute la France sembla se lever pour défendre sa nationalité en péril; tout le baronnage lui-même, contre l'attente des ennemis, se laissa entraîner à la suite de son roi; et, si chaque manoir fournit son contingent, chaque commune envoya ses milices[1]. Les deux armées se rencontrèrent le 27 juillet 1214, près du pont de Bouvines, entre Lille et Tournay. Au moment d'en venir aux mains, Philippe Auguste fit une courte allocution, bénit les chevaliers qui l'entouraient et donna le signal du combat; la mêlée s'engagea entre la droite des Français et la gauche des confédérés, où se trouvait Othon;

1. Guillaume le Breton nous a conservé le nom de seize communes qui figurèrent dans la bataille; ce sont : Arras, Hesdin, Montreuil-sur-Mer, Amiens, Corbie, Montdidier, Roye, Noyon, Beauvais, Compiègne, Soissons, Vailly-sur-Aisne, Crespy-en-Laonnais, Crandelain, Bruyères, Cernay.

après trois heures d'une lutte acharnée, le comte de Flandre était prisonnier, la plupart de ses chevaliers étaient tués et l'empereur Othon fuyait de toute la vitesse de son cheval, abandonnant son aigle et son char impérial. L'aile droite des coalisés soutint plus longtemps l'effort des vainqueurs ; Renaud de Boulogne perça jusqu'à Philippe, et déjà il se ruait au milieu des escadrons du roi, lorsqu'un homme des communes lui arracha son heaume et l'aurait tué sans l'intervention de l'évêque de Senlis, à qui le comte se rendit prisonnier. Avec lui semblait s'évanouir cette formidable coalition dont il était l'âme. La victoire de la France était complète; toute la chevalerie ennemie avait été tuée, faite prisonnière ou mise en fuite. Les résultats de cette journée étaient immenses. Elle affermissait toutes les conquêtes de Philippe Auguste, consacrait définitivement la monarchie territoriale qu'il avait fondée, et resserrait l'alliance de la royauté avec les communes, qui avaient été si glorieusement représentées dans le combat.

Administration de Philippe Auguste. Division du domaine en prévôtés et en bailliages. — La victoire de Bouvines fut le dernier acte militaire de la vie de Philippe Auguste. Désormais ce prince se mêla peu aux grands événements politiques qui s'accomplissaient autour de lui. Presque indifférent à la révolution qui plaça momentanément son fils Louis sur le trône d'Angleterre (1216-1217)[1], il resta complétement étranger à la guerre des Albigeois, qui à cette époque ensanglantait le Midi [2]. Après avoir constitué la monarchie territoriale, il

1. Voir la vingt-sixième leçon.

2. Les immenses événements politiques qui avaient rempli le douzième siècle avaient trop fortement agité les esprits pour ne pas produire un grand mouvement dans la sphère des idées et de la religion. Ce mouvement ne s'était pas seulement manifesté par de hardies conceptions philosophiques; en envahissant les masses, il avait jeté le trouble dans les âmes, ébranlé la foi et donné naissance à de nombreuses sectes hétérodoxes qui, sous les noms de henriciens, de patarins, de bons-hommes et de vaudois, avaient pris, surtout dans le midi de la France, des proportions formidables. Les unes reproduisaient le dogme oriental des deux natures; les autres rejetaient une partie de l'Écriture sainte et la plupart des sacrements de l'Église, et toutes affichaient la prétention de ramener le christianisme à la simplicité des apôtres. C'était un affreux chaos religieux « dans lequel se coudoyaient les fils de Manès et les aïeux de Luther, et où tous les sectaires se confondaient sous le titre d'Albigeois, plus généralement adopté parce qu'ils étaient en grand nombre dans le diocèse d'Alby. Au reste, cet esprit de révolte contre l'autorité de la foi trouvait un aliment dans l'état politique et social du Midi : le maintien du régime municipal y avait donné naissance à une aristocratie bourgeoise, toute fière des richesses considérables que plusieurs siècles de prospérité avaient accumulées entre ses mains. L'opulence et le luxe avaient développé une civilisation élégante, mais superficielle, sous laquelle se cachaient le plus grand dérèglement dans les mœurs et la plus profonde indifférence en matière religieuse. Aussi la religion catholique était délaissée, les églises abandonnées, et le nom de prêtre lui-même devenait un objet de mépris. Encouragés par leurs succès, les héré-

songeait maintenant à fonder un gouvernement dans ce royaume qu'il avait créé. Sans doute ce prince n'est pas parvenu à établir l'unité du pouvoir central, comme nous pouvons la concevoir aujourd'hui : c'était une œuvre impossible au milieu de la société féodale encore dans toute sa force ; il ne pouvait même pas y songer ; mais il a fait dans ce sens quelques tentatives heureuses qu'on doit

siarques avaient osé tenir un conciliabule à Saint-Félix de Caraman (1167) et élire un pape qui ordonna des évêques.

Cet état déplorable ne pouvait échapper à la sollicitude du saint-siége, qui pendant longtemps, ne voulut avoir recours qu'aux moyens de persuasion. Les hommes les plus recommandables par leur savoir et leurs vertus furent chargés d'aller prêcher les hérétiques ; mais que pouvaient-ils là où l'éloquence de saint Bernard lui-même avait échoué (1147)? Innocent III enfin ceignit la tiare; effrayé des progrès que l'hérésie faisait en Lombardie, en Allemagne et en Espagne, il résolut de les arrêter et essaya encore une fois des missions apostoliques. Mais l'un des légats, Pierre de Castelnau, entraîné par son zèle, excommunia Raymond VI, comte de Toulouse, et prononça l'interdit sur ses terres, parce que ce prince avait refusé de seconder toutes ses mesures contre les hérétiques. Malheureusement un des chevaliers du comte crut venger l'honneur de son maître en assassinant le légat au moment où il traversait le Rhône (1208). A cette nouvelle, Innocent III lance contre le Midi le mot terrible de croisade; toute la chevalerie du nord de la France répond à son appel, et alors commence le drame le plus sanglant peut-être de notre histoire. Cette guerre impitoyable, dont la religion était le prétexte, puisa un caractère d'atrocité dans les instincts de race qui s'y mêlèrent ; les peuples du Nord et du Midi se retrouvèrent encore une fois aux prises avec toute la violence d'une vieille haine nationale que le fanatisme venait attiser.

Trois corps d'armée considérables partis de France, de Lorraine et d'Allemagne s'avancèrent vers le Midi et reconnurent pour chef un petit châtelain des environs de Paris, Simon de Montfort, homme impitoyable et ambitieux, mais brave et austère, qui nous apparaît, il est vrai, chargé de toutes les haines des Méridionaux, mais dont le caractère héroïque inspira pourtant à ses contemporains une admiration si profonde, qu'ils lui donnèrent le titre de nouveau Macchabée. Le sac de Béziers fut le signal d'une guerre sans pitié ; la population fut égorgée jusque dans les églises ; « la ville fut pillée ; on y mit le feu par tous les coins, tellement que tout fut dévasté et brûlé, et qu'il n'y resta chose vivante au monde (1209). » Après Béziers vint le tour de Carcassonne, qui fut mise au pillage, puis d'Alby, de Lavaur, de Pamiers et de Mirepoix, qui éprouvèrent le même sort. Les comtes de Toulouse, de Béarn et de Foix veulent arrêter le flot dévastateur; mais leur défaite à Castelnaudary livre à Simon de Montfort le Quercy, l'Agenais et le pays de Foix (1212); la bataille de Muret, où périt Pierre II roi d'Aragon, qui était venu au secours du Midi, lui ouvre les portes de Toulouse et remet en son pouvoir tous les États de Raymond VI (1214). Il n'en jouit pas longtemps : pendant qu'il poursuit ses conquêtes en Provence, Toulouse rappelle ses princes légitimes, et Simon, en essayant d'y rentrer, tombe mortellement blessé d'une pierre à la tête (1218).

Sa mort fut pour le Midi le signal d'un vaste soulèvement contre les étrangers ; son fils Amaury ne put le comprimer : il n'avait ni l'énergie ni les talents de son père pour continuer son œuvre. Toutes les conquêtes du grand Simon lui échappèrent successivement. Alors, se sentant incapable de les recouvrer, découragé, du reste, par la résistance des Méridionaux et par la tiédeur que paraissait désormais inspirer sa cause, Amaury se décida à offrir à Philippe Auguste la cession de tous ses droits sur le Languedoc (1222). Mais le roi de France répudia cet héritage sanglant qui allait cependant, sous son fils et sous son petit-fils, devenir un des plus beaux fleurons de la couronne.

mentionner, parce qu'elles ont ouvert la voie que ses successeurs ont suivie.

Ainsi le domaine, agrandi dans des proportions prodigieuses, fut soumis pour la première fois à une administration régulière. Il fut divisé en soixante-dix-huit prévôtés, confiées à des *prévôts* qui étaient chargés d'administrer les revenus du roi en même temps que de rendre la justice dans les causes qui n'appartenaient pas à la féodalité. Au-dessus de ces juges locaux d'un ordre inférieur, Philippe institua des juges d'un rang plus élevé appelés *baillis*, dont il fixa les attributions dans un acte rédigé au moment où ce prince partait pour la troisième croisade et qu'on appelle son testament (1190). Les baillis ont autorité sur les prévôts et doivent placer dans chaque prévôté « quatre hommes sages, loyaux et de bons témoignages, » qui serviront d'assesseurs au prévôt « dans toutes les besognes de la prévôté[1]. » Semblables aux *missi dominici*, les baillis devaient faire une tournée annuelle pour réformer les abus, et tenir chaque mois des assises où étaient portés les appels des cours prévôtales. Choisis dans l'ordre des chevaliers, les baillis devaient veiller à l'accomplissement des devoirs féodaux des seigneurs, juger les cas féodaux réservés au roi et commander la chevauchée, car ils étaient les chefs militaires de la noblesse de leur ressort. Toutefois, si les pouvoirs des baillis dans les provinces étaient fort étendus, ils se trouvaient eux-mêmes soumis au contrôle actif du pouvoir central. « Nous voulons et commandons, dit Philippe Auguste, que notre chère mère et Guillaume, archevêque de Reims, notre oncle (il leur avait confié la régence), établissent, tous les quatre mois, un jour à Paris et qu'ils oyent les clameurs et complaintes de notre royaume, et commandons que les baillis qui tiennent les assises par notre royaume soient tous en ce jour devant eux et qu'ils récitent toutes les besognes en leur présence. Après, nous commandons que notre mère et ledit archevêque oyent et sachent, chacun an, les plaintes qu'on fera sur nos baillis, et nous fassent savoir trois fois l'an, par lettres, quels baillis auront méfait et en quoi ils auront méfait, et que les baillis nous fassent savoir les méfaits des prévôts. » Ainsi donc le principe fécond de la centralisation commence à prendre racine et l'institution de ces baillis et de ces prévôts, officiers amovibles et temporaires, est un premier pas hors du système de l'hérédité féodale qui avait un moment tout envahi.

1. Ainsi les assesseurs remplaçaient les scabins de Charlemagne, comme les baillis et les prévôts remplaçaient les comtes et les vicomtes.

Progrès de l'autorité royale dans ses rapports avec la féodalité laïque et ecclésiastique. — Sous Philippe Auguste, l'action du roi fut assez forte pour s'exercer vigoureusement en dehors du domaine. Se servant avec succès de la popularité qui s'attachait alors aux souvenirs de l'époque carlovingienne, il groupa autour de lui les grands vassaux en cour des pairs ou en fréquents parlements, qui furent, comme les grandes assemblées sous Charlemagne, un moyen puissant de gouvernement. De ces réunions où se trouvèrent confondus les grands vassaux de la couronne avec les vassaux du duché de France, il sortit plusieurs mesures législatives, exécutoires sur les terres de tous les seigneurs qui avaient pris part aux délibérations, et revêtues ainsi d'un caractère de généralité que les actes royaux n'avaient plus depuis les derniers capitulaires des Carlovingiens. Chose étrange et qui prouve l'influence croissante de la couronne, ce fut dans ces assemblées tout aristocratiques qu'on donna force de loi à des ordonnances qui portèrent les premières atteintes aux prérogatives de la noblesse : ainsi la *quarantaine-le-roi* [1] la frappa dans son indépendance en lui enlevant en partie le droit de guerre privée, et l'abolition du *parage* [2] (1210) affaiblit l'importance des fiefs immédiats en les multipliant.

La féodalité ecclésiastique elle-même ne fut pas épargnée : une décision importante restreignit sa juridiction en stipulant qu'aucune question de fiefs ne serait portée devant les tribunaux d'église[3]. En

1. La *quarantaine-le-roi* était une trêve forcée de quarante jours entre la famille de l'offenseur et celle de l'offensé, à partir du jour de l'offense.

2. « On appelait *parage*, dit M. Chéruel, le partage égal d'un fief entre frères. Les puînés tenaient alors leur part de l'aîné par parage, c'est-à-dire sans hommage. Les suzerains perdaient, par suite de cet usage, une grande partie de leur mouvance immédiate. Aussi Philippe Auguste fit-il en 1210 une constitution de concert avec Eudes de Bourgogne; Hervé, comte de Nevers; Renauld, comte de Boulogne; Guillaume, comte de Saint-Pol, et Guy, sire de Dampierre, de Saint-Dizier et de Bourbon, portant que le seigneur à qui serait échue une partie d'un fief relèverait non du copartageant, mais du suzerain dont le fief dépendait avant le partage. Cette loi était d'une haute importance pour la royauté, parce qu'elle s'opposait aux sous-inféodations qui morcelaient le territoire. » (M. Chéruel, *Institutions, mœurs et coutumes de la France.*)

3. On trouve dans le cartulaire de Notre-Dame de Paris un fait qui prouve les efforts que faisait la royauté pour déposséder les tribunaux ecclésiastiques de la connaissance des causes civiles. Informé que l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis étaient en procès au sujet de l'eau et des moulins de Saint-Cloud et qu'ils avaient porté l'affaire devant des juges délégués par le pape, le roi cita les parties à sa cour, attendu que les choses en litige rentraient dans ses droits et dépendaient de son fief. L'évêque et l'abbé ayant comparu et demandé que le procès fût jugé par le roi, celui-ci, les archevêques, les évêques et plusieurs autres barons qui étaient présents, après avoir entendu les raisons des deux parties, jugèrent que l'abbé ne pouvait ni ne devait traduire l'évêque devant le juge ecclésiastique pour les choses susdites, et lui firent défense de le poursuivre devant tout autre tribunal que la cour du roi.

même temps Philippe Auguste obligeait les évêques à s'acquitter de leurs devoirs féodaux ou à se racheter du service militaire par le payement d'une somme d'argent. Enfin, il étendait les prérogatives de la couronne en proclamant le principe que toutes les églises étaient placées directement sous la sauvegarde royale. En même temps Philippe s'appliqua à mettre la royauté en dehors de la féodalité, en posant le principe que le roi « ne pouvait ni ne devait rendre hommage à personne, » et en rachetant tous les services féodaux rendus jusqu'alors par ses prédécesseurs.

Soins que donne Philippe Auguste à l'amélioration matérielle de ses États. — D'un autre côté, Philippe Auguste n'oublia ni le peuple des campagnes ni les bourgeois des villes : si nous le voyons travailler ardemment à l'affranchissement des serfs, nous avons de lui près de quatre-vingts pièces relatives aux communes qui attestent quel développement rapide le tiers état prit sous le règne d'un prince qui encouragea le commerce, favorisa l'organisation des corporations, et créa à Paris une seconde hanse pour les transports sur la haute Seine.

En même temps Philippe Auguste se préoccupa de l'embellissement de la capitale; après l'avoir fait paver et ceindre de murailles, il y fit élever de nombreuses églises, continuer les travaux de Notre-Dame, commencer ceux du Louvre, construire des halles et établir des fontaines. Enfin, parmi les grands monuments nationaux que Philippe Auguste a légués à la postérité, n'oublions pas la fondation des Archives et la première organisation régulière de l'Université.

Avénement de Louis VIII (1223-1226). — L'avénement de Louis VIII au trône fournit une preuve de plus des progrès que la royauté avait faits sous Philippe Auguste, non-seulement à cause de l'éclat dont son sacre fut entouré, mais encore parce que ce prince fut le premier Capétien qui n'eût point été associé à la couronne du vivant de son père : le trône, à cette époque, ne réclamait donc déjà plus cette garantie de stabilité. Aussi Louis VIII, dans un règne fort court, put-il continuer l'œuvre de son prédécesseur, et accroître ses États par des acquisitions importantes faites, à l'ouest, sur le roi d'Angleterre, et au sud, aux dépens de la maison de Toulouse.

Louis VIII continue à démembrer la monarchie anglo-normande. — Le roi d'Angleterre Henri III ayant eu l'imprudence de lui réclamer la restitution de la Normandie et de toutes les provinces enlevées à Jean Sans-Terre, Louis en profita pour renouveler les hostilités. En peu de jours, il s'empara de Niort, de Saint-Jean d'Angely et de la Rochelle dont la chute détermina la soumission immédiate du bas Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, du Péri-

gord et de la moitié du Bordelais. L'armée française ne s'arrêta qu'aux rives de la Garonne. Ainsi, quatre mois avaient suffi à Louis VIII pour enlever aux Anglais tout ce qu'ils possédaient encore en France, à l'exception de la Gascogne (1224). Il laissa à Henri III ce dernier débris de la puissance des Plantagenêts, parce qu'il avait hâte de porter ses armes dans le Midi.

Conquête de plusieurs provinces du Midi, par suite de la croisade contre les Albigeois. — A la sollicitation des légats du saint-siége, il venait en effet d'accepter la cession des domaines qu'Amaury de Montfort avait offerts à Philippe Auguste, et dont le concile de Bourges lui avait confirmé la possession (1225). Pour faire valoir ses droits par les armes, il entreprit contre les Albigeois, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, une croisade dont l'incident le plus remarquable fut le siége d'Avignon. La capitulation de cette place répandit l'effroi dans le Languedoc et entraîna la soumission volontaire de Nîmes, de Carcassonne, de Béziers, d'Alby et de tout le pays compris entre le Rhône et la rive gauche du Tarn. Toulouse aurait peut-être succombé, si des défections nombreuses dans l'armée des croisés n'eussent contraint Louis VIII à s'arrêter. Il s'empressa d'organiser le pays conquis, en confia le gouvernement suprême à Humbert de Beaujeu, sous les ordres duquel il institua des sénéchaux[1] à Carcassonne et à Beaucaire, et reprit la route du Nord. Mais il ne revit pas sa capitale : il mourut à Montpensier, en Auvergne, d'une maladie dont il avait pris le germe au siége d'Avignon (1226).

Création de nombreux apanages. — Au règne de Louis VIII se rattache une première application, sur une large échelle, du système des apanages[2]. Déjà, au onzième siècle, le fils puîné du roi Robert avait obtenu la Bourgogne; en 1137, Louis le Gros avait donné à un de ses fils, Robert, le comté de Dreux, et Philippe Auguste avait détaché du domaine royal le petit comté de Clermont en Beauvaisis pour son second fils Philippe, qu'il investit, en outre, des fiefs du comte de Boulogne. A la mort de Louis VIII, les immenses acquisitions qu'avait faites la couronne permirent au roi de donner à ses puînés des provinces entières en apanage. Par son testament, ce prince laissait la couronne à son fils aîné; mais il léguait à son second fils, Robert, l'Artois; au troisième, Alphonse, le Poitou et l'Auvergne; au quatrième, Charles, l'Anjou et le Maine. Ce système,

1. Dans le midi de la France, on donnait le nom de sénéchaux à des magistrats investis de fonctions analogues à celles que les baillis remplissaient dans le nord.

2. Apanage vient de *ad panem*, pour du pain, ou de *apanare*, qui, en basse latinité, signifie donner de quoi subsister.

suivi par tous ses successeurs, créa sans doute une féodalité nouvelle; mais il fut néanmoins un grand pas vers la centralisation monarchique du pays. « Les dynasties capétiennes, en remplaçant les anciennes dynasties nationales dans les provinces, y transportaient la noblesse, la langue et les mœurs de la France centrale. Leurs liens de parenté avec la dynastie mère, et la subordination plus exacte qu'elles observaient envers elle, devaient rattacher peu à peu les pays qui leur étaient dévolus à la France, appelée à les posséder en cas d'extinction des familles apanagées. Saisies en outre de l'ambition commune à la race dont elles sortaient, ces familles cherchèrent à s'étendre, et, en général, leur agrandissement profita par réversion à la couronne. » (*Mignet.*)

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

Programme. — Saint Louis; ses guerres contre les barons et contre les Anglais. — Ses deux croisades. — Ses travaux législatifs; coups portés par saint Louis à la féodalité. — Progrès de la littérature et des arts. — Premiers grands monuments de la prose française : Villehardouin et Joinville. — Troubadours et trouvères. — Universités. — Architecture ogivale (1226-1270). — Les ordres mendiants.

I. ***Règne de saint Louis*** (1226-1270). — Régence de Blanche de Castille (1226-1234). Nouvelle ligue féodale. — Blanche de Castille continue l'œuvre conquérante de Philippe Auguste. Traité de Meaux (1229). — Fermeté de Blanche de Castille à l'égard du clergé. — Majorité de saint Louis (1234). Dernière coalition féodale formée contre la monarchie territoriale; victoires de Taillebourg et de Saintes (1242). — Transactions de saint Louis; il donne la sanction du droit aux acquisitions de la force. — Ascendant moral de saint Louis en Europe. — Puissance des Capétiens.

II. ***Institutions de saint Louis.*** — Réforme des juges. Les enquesteurs royaux. — La quarantaine-le-roi (1245). Interdiction des guerres privées (1257). — Substitution des preuves testimoniales au duel judiciaire; conséquences de cette mesure. — Les appels. Les cas royaux. — Bonne police à Paris. Le livre des métiers d'Étienne Boyleaux. — Réforme des monnaies (1262). — Intervention des différentes classes de la société dans les actes du gouvernement. — Extension de la juridiction royale; affaiblissement de la féodalité; elle perd sa souveraineté législative et judiciaire et son indépendance administrative. — La pragmatique sanction (1269). — Grands travaux de jurisprudence : les Établissements de saint Louis (1270). — Pierre de Fontaine et Philippe de Beaumanoir.

III. ***Progrès des lettres et des arts.*** — Formation de la langue française. La langue d'oc et la langue d'oyl. — Poésie provençale : ses caractères; causes de sa prompte décadence. — Les troubadours : Bertram de Born. — La langue d'oyl et les trouvères. — Poésie allégorique : le roman de la Rose. Le fabliau. — Poésie lyrique : Quesne de Béthune et Thibaut IV de Champagne. — Premiers grands monuments de la prose française : Villehardouin (1167-1213) et

Joinville (1227-1317). — Mouvement philosophique. L'Université de Paris; son origine (1200); éclat dont elle jouissait. — Les ordres mendiants : saint Dominique (1170-1221) et saint François d'Assise (1182-1226). — Lutte des moines mendiants et de l'Université (1250-1260). — Vincent de Beauvais (1200-1264), Albert le Grand (1205-1280) et Roger Bacon (1214-1292). — Saint Thomas d'Aquin (1227-1274) et saint Bonaventure (1221-1274). — L'architecture ogivale. — Arts fragmentaires : la peinture sur verre et la sculpture.

I. Règne de saint Louis (1226-1270). — Au nom de saint Louis s'est attachée une popularité qui, traversant les siècles, a survécu à toutes les vicissitudes de l'opinion, non-seulement parce qu'il exprime ce qu'il y eut de plus noble et de plus pur au moyen âge, mais encore parce qu'il rappelle une révolution qui, sans crise violente, sans effusion de sang, a transformé la société, aplani sous ses pas la voie du progrès et fécondé pour elle le champ de l'avenir. Ce prince, qui unit les vertus d'un saint aux talents d'un grand homme, fut en effet le législateur de la monarchie nouvelle que ses victoires agrandirent et que son équité consolida. N'ayant pour système politique que la pensée bien ferme de faire triompher les principes d'une religion de paix et d'amour, il changea les bases de l'ordre social, et, remplaçant la guerre par la justice, il constitua sur le droit et l'équité une société qui jusqu'alors n'avait reposé que sur la force.

Régence de Blanche de Castille (1226-1234). **Nouvelle ligue féodale.** — Lorsqu'il fut appelé au trône (1226) par la mort de son père, Louis IX n'était encore qu'un enfant de douze ans qui, en présence d'une crise imminente, se trouvait placé sous la tutelle fort contestable d'une femme étrangère à la France. « Mais cette femme était Blanche de Castille. Cette princesse, la plus grande qui eût porté la couronne en Gaule depuis sa compatriote Brunehaut, était digne de régir et de défendre l'héritage de Philippe Auguste ; c'était une organisation d'une merveilleuse puissance : elle avait la soif et le génie du pouvoir au même degré que Philippe lui-même, possédait la force, le courage, la persévérance, toutes les vertus viriles, sans rien perdre de l'adresse ni des grâces insinuantes de son sexe. » Blanche jugea d'un coup d'œil ferme et sûr les difficultés de sa position. Elle vit tous les chefs féodaux prêts à profiter de l'avénement d'un enfant pour se coaliser, afin de remettre en question ce que la bataille de Bouvines paraissait avoir décidé. Appuyés par le roi d'Angleterre, tous les barons français prenaient les armes ; ils avaient à leur tête les comtes de Champagne, de la Marche, de Toulouse, et étaient entraînés par deux princes capétiens, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, et Philippe de Boulogne, frère du dernier roi, qui, au nom du droit féodal, réclamait la tutelle de son neveu. Blanche,

qui n'avait d'autre titre au pouvoir qu'une dernière volonté de son mari, s'empressa de réunir quelques vassaux restés fidèles et de faire couronner son fils à Reims, afin d'abriter son autorité sous le nom d'un roi consacré par l'Église. Forte de cet appui, elle attaqua la coalition et la combattit soit par la force de ses armes, soit par l'adresse et l'habileté de son génie. Profitant de l'ascendant qu'elle exerçait sur Thibaut, comte de Champagne, elle l'arracha à la ligue aussi souvent que son caractère versatile l'y ramena; et, lorsque la défection de ce prince déconcertait les projets des confédérés, elle les accablait isolément du poids de ses armes. Aussi, après sept ans d'une lutte incessante (1227-1234), la royauté sortit triomphante d'une coalition qui avait jadis effrayé Philippe Auguste.

Blanche de Castille continue l'œuvre conquérante de Philippe Auguste. Traité de Meaux (1229). — La monarchie territoriale n'était pas seulement consolidée, elle était encore agrandie : Blanche ne s'était pas contentée d'abaisser ses adversaires, elle les avait dépouillés au profit de la couronne. Raymond VII découragé venait, en 1229, signer le traité de Meaux, qui terminait enfin la guerre des Albigeois. Le comte abandonnait définitivement au roi tout le duché de Narbonne comprenant les comtés de Narbonne, Agde, Nîmes, Maguelonne, Uzès et Viviers, plus le Gévaudan; il cédait à perpétuité à l'Église romaine tout ce qu'il possédait au delà du Rhône, c'est-à-dire le marquisat de Provence; il se réservait le diocèse de Toulouse avec l'Agénais, le Rouergue, le Quercy moins la ville de Cahors, et la partie de l'Albigeois située au nord du Tarn; mais il assurait sa succession à sa fille Jeanne, qu'il fiançait à Alphonse, frère du roi; et, dans le cas où les deux époux mourraient sans enfant, il reconnaissait la réversibilité de tous ses États à la couronne. Thibaut, qui avait renouvelé ses révoltes, n'obtint son pardon qu'en cédant au roi la suzeraineté sur les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, et sur la vicomté de Châteaudun, qu'il abandonna d'autant plus volontiers qu'il était appelé au trône de Navarre par la mort de son oncle Sanche VII (1234). Enfin le comte de Bretagne, mal soutenu des Anglais, fut contraint de signer le traité de Saint-Aubin-du-Cormier, d'abandonner à la couronne tous ses domaines en dehors de la Bretagne, de se démettre du gouvernement de ce comté en faveur de son fils et de promettre de partir pour cinq ans à la croisade (1234). Après avoir agrandi la monarchie, Blanche lui prépara encore pour l'avenir de nouveaux accroissements en unissant sa famille avec une grande maison féodale qui était restée jusqu'alors étrangère à la France. En 1234, elle maria Louis IX avec Marguerite, l'une des quatre filles de Raymond Berenger IV, comte de Provence. Un

peu plus tard, grâce à ses soins, un frère du roi, Charles d'Anjou, épousa une sœur de la reine, Béatrix, qui avait été reconnue héritière de Raymond Berenger (1246) : cette alliance livrait la Provence sinon à la couronne, du moins à une dynastie capétienne qui allait préparer la réunion de ce pays à la France.

Fermeté de Blanche de Castille à l'égard du clergé. — La fermeté dont la régente avait fait preuve à l'égard des grands vassaux, elle la montra également dans ses rapports avec les évêques, contre lesquels elle sut maintenir intactes toutes les prérogatives royales. Malgré sa haute piété, elle saisit le temporel de l'archevêque de Rouen, qui ne voulait pas reconnaître d'autre juridiction que celle du pape et qui prétendait ne pas avoir à rendre compte de ses actes devant la cour du roi; puis elle punit l'évêque de Beauvais, qui n'avait pas réprimé dans sa ville épiscopale une révolte des habitants contre les officiers royaux.

Majorité de saint Louis (1234). Dernière coalition féodale formée contre la monarchie territoriale; victoires de Taillebourg et de Saintes (1242). — A peine Louis IX eut-il pris en main les rênes du gouvernement (1234), qu'il fit briller cet esprit de justice et de fermeté qui fut toujours le mobile de sa conduite. Après avoir refusé pour un de ses frères la couronne impériale que le pape lui offrait, il sut contraindre l'empereur Frédéric II à remettre en liberté des prélats français qu'il retenait prisonniers, et il n'hésita pas à montrer la même énergie lorsqu'il se vit obligé de prendre les armes pour comprimer une nouvelle coalition que les seigneurs tentèrent de former.

Hugues de Lusignan, comte de la Marche, refusait de rendre hommage au frère du roi, Alphonse, comte de Poitou ; il était excité par sa femme, l'altière Isabelle, qui, veuve en premières noces de Jean Sans-Terre, avait porté dans la maison de son second mari toute la haine des Plantagenêts pour les Capétiens. Henri III appuyait la résistance du comte, et toute la féodalité française n'attendait que l'explosion de la lutte pour prendre les armes contre la royauté. Après avoir envahi les terres de son vassal rebelle, saint Louis marcha contre les Anglais qui venaient de débarquer en France, les repoussa au pont de Taillebourg, franchit la Charente sur leurs pas, les mit en déroute à Saintes et obligea Henri III à chercher un refuge en Aquitaine (1242). Cette victoire décisive fut le complément de celle de Bouvines : remportée moins encore sur le roi d'Angleterre que sur la dernière ligue féodale, elle termina la longue réaction des seigneurs contre la monarchie territoriale. Tandis que le comte de la Marche se soumettait humblement, le bruit de la victoire arrêtait partout les mouvements insurrectionnels prêts à

éclater et décidait le comte de Toulouse à respecter le traité de Meaux, qu'il avait espéré de pouvoir déchirer.

Transactions de saint Louis; il donne la sanction du droit aux acquisitions de la force. — Mais au moment où ses triomphes affermissaient toutes les conquêtes faites jusqu'alors par la royauté, saint Louis, dominé par son exactitude morale, commença à douter de la légitimité d'acquisitions qui lui semblaient le prix de la violence et de la force; il voulut leur donner la sanction du droit, et traita avec chacun des souverains que son père et son aïeul avaient dépossédés. Trencavel, vicomte de Béziers, céda tous ses droits pour cinq cents livres de rente annuelle, et Raymond VII renouvela le traité de Meaux. Avec le roi d'Angleterre, les négociations traînèrent en longueur et ne purent aboutir qu'en 1259. Henri III se désista de tous ses droits sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Bretagne et le Poitou, et en retour saint Louis lui restitua, sous la condition de la vassalité, le Quercy, l'Agénais, le Limousin et la partie de la Saintonge située au sud de la Charente. Ce qui soumettait définitivement le roi d'Angleterre à l'hommage lige envers le roi de France. L'année précédente saint Louis avait signé le traité de Corbeil avec le roi d'Aragon, qui lui abandonna tous les fiefs qu'il possédait dans le Languedoc, à l'exception de la seigneurie de Montpellier pour laquelle il se reconnaissait feudataire de la couronne de France. A cette condition, Louis IX renonça à la suzeraineté des comtés de Roussillon, de Bézalu, de Cerdagne et de Barcelone, c'est-à-dire à l'ancienne suzeraineté des rois francs sur tout ce qui constituait la Marche d'Espagne (1258).

Ascendant moral de saint Louis en Europe. — Avec ce roi, qui sacrifiait toujours l'intérêt à la justice, et qui prenait la morale évangélique comme la seule règle de sa conduite et de son gouvernement, la royauté française grandit dans l'opinion publique, et les peuples de l'Europe, pleins d'admiration pour les vertus du saint roi, n'hésitèrent pas à lui attribuer cette haute influence morale qu'on n'accordait jadis qu'à la papauté. Ceux mêmes qui n'étaient pas ses vassaux « l'aimoient tant, dit Joinville, pour la grand'peine qu'il prenoit à les mettre d'accord, qu'ils venoient devant lui plaider les discords qu'ils avoient les uns envers les autres. » Les Flamands le choisirent pour arbitre entre les maisons de Dampierre et d'Avesnes, qui se disputaient l'héritage de Marguerite de Flandre, et sa décision mit fin à une guerre civile qui ensanglantait les provinces septentrionales. L'Angleterre elle-même invoqua son jugement (1264) dans la lutte engagée entre Henri III et ses barons [1], et plus d'une fois on

1. Voir la vingt-sixième leçon.

fit appel à sa médiation dans le grand débat du sacerdoce et de l'Empire. Quand le pape Grégoire IX déposa Frédéric II, il envoya offrir la couronne impériale à Robert d'Artois, frère du roi de France; mais saint Louis admettant qu'un roi ne pouvait être déposé que pour crime d'hérésie, chargea des ambassadeurs de s'enquérir de la foi de Frédéric, et satisfait sans doute des protestations d'orthodoxie que fit l'Empereur, il empêcha son frère d'accepter la couronne. Quelques mois après, quand Frédéric eut fait enlever à la Méloria les prélats qui se rendaient au concile de Rome (1241), saint Louis, par ses réclamations énergiques, sut contraindre l'Empereur à mettre les évêques français en liberté[1]. La fermeté que saint Louis montra dans cette circonstance n'empêcha pas Frédéric d'invoquer deux fois sa médiation dans sa lutte avec Innocent IV.

Puissance des Capétiens. — A l'ombre de cette royauté qui sanctifiait tout autour d'elle, la maison capétienne croissait de jour en jour en puissance et acquérait une grande prépondérance en Europe. En France elle avait déjà remplacé presque toutes les vieilles familles féodales. Jean Tristan, le troisième fils de saint Louis, qui avait reçu le comté de Valois en apanage, possédait celui de Nevers du chef de sa femme; Pierre, le cinquième, fiancé à l'héritière de Chartres et de Blois, fut apanagé des comtés d'Alençon et du Perche; Robert, le plus jeune, doté du petit comté de Clermont en Beauvaisis, était fiancé à l'héritière de la riche baronnie de Bourbon. Les frères du roi étaient plus richement dotés : Robert était devenu comte d'Artois; Alphonse, comte de Poitou et d'Auvergne, avait hérité de la puissante maison de Toulouse; Charles, qui avait eu en apanage l'Anjou et le Maine, devint comte de Provence par son mariage avec Béatrix: sa fortune était déjà grande lorsque le pape lui offrit le trône de Naples, qu'essayaient de défendre les deux derniers représentants de la maison de Hohenstaufen, Conradin et Manfred. Charles d'Anjou, déjà comte de Provence, cédant aux élans de son ambition et aux désirs de sa femme, s'embarqua pour l'Italie (1265). Arrivé à Rome, il reçut la couronne des mains du souverain pontife, et bientôt après les deux victoires de Bénévent sur Manfred (1266) et de Tagliacozzo

1. « Il convient, écrivit-il à Frédéric, que Votre Grandeur les fasse rendre à la liberté qui leur est due : c'est ainsi que vous nous apaiserez ; car nous regardons leur détention comme une injure, et la majesté royale perdrait de sa considération si nous pouvions nous taire dans un cas semblable. Rappelez à votre mémoire que nous avons repoussé les légats de l'Église qui voulaient avoir un subside à votre préjudice, et qu'ils n'ont rien pu obtenir dans notre royaume contre Votre Majesté. Que votre prudence impériale pèse donc notre demande, et qu'elle ne se borne pas à alléguer votre puissance ou votre volonté, car le royaume de France n'est pas si faible qu'il se soumette davantage à recevoir vos coups d'éperon. »

ır Conradin (1268) vinrent réaliser ses espérances. Alors maître du ıyaume de Naples, de la Sicile, de Malte, des îles Ioniennes, protecur de la Toscane et des villes lombardes, sénateur de Rome, possseur du Piémont, roi d'Albanie et prince d'Achaïe, il n'oublia pas ıe les rois normands dont il occupait le trône avaient possédé quelıes comptoirs sur la côte d'Afrique : ce fut pour s'en faciliter la ›nquête qu'il détermina saint Louis à diriger de ce côté la dernière 'oisade, dans laquelle le roi trouva la mort (1270).

II. Institutions de saint Louis. — Les traités que signe saint Louis ⁄ec ses grands barons ou avec les États voisins, les guerres qu'il ›utient contre le roi d'Angleterre et les deux croisades qu'il entrerend en 1248 et en 1270 [1] ne forment que la partie la moins impor:nte de son règne. Si l'on veut envisager ce grand homme sous ›n véritable jour, si l'on veut connaître tout le bien qu'il a produit, est dans l'administration intérieure de ses États qu'il faut l'étuier.

Après avoir assuré l'œuvre de son père et de son aïeul, saint ouis consacra les seize dernières années de sa vie à l'accomplisseıent de réformes qui eurent pour résultat de créer un nouvel ordre e choses et d'ouvrir pour la monarchie l'ère administrative et juiciaire. Saint Louis n'apporta dans l'accomplissement de cette uvre aucun esprit de système, aucun plan conçu d'avance : il ccepta la société telle qu'elle était constituée; seulement ce prince, qui pendant le cours d'une longue vie ne manqua pas une seule ›is à la morale du christianisme suivie dans toute sa rigidité, » atıqua et essaya de corriger tout ce que sa conscience réprouvait, est-à-dire tout ce qui lui parut contraire aux prescriptions de la ligion et aux lois de l'équité. Aussi son attention dut-elle se porter rincipalement sur la justice, dont la distribution était abandonnée ıx caprices du hasard et aux chances de la force.

Réforme des juges; les enquesteurs royaux. — Le domaine royal, où ›n action pouvait s'exercer plus librement qu'ailleurs, fut le preıier théâtre où il appliqua ses réformes, qui, par la force des choses, e tardèrent pas à se répandre dans les États des seigneurs féodaux. 'est dans ce domaine, qui renfermait, à sa mort, cent trente-neuf révôtés, et où le nombre des bailliages s'élevait à dix-sept [2], qu'il

1. Voir la vingtième leçon.

2. Les dix-sept baillis étaient ceux : d'Amiens, d'Orléans, de Bourges, de ıen, de Calais, de Coutances, de Gisors, de Laon, de Mâcon, de Mantes, de ›uen, de Sens, de Senlis, d'Étampes, de Tours, de Verneuil et de Verman›is. Par une disposition fort sage, les baillis ne demeuraient que trois ans ıns le même bailliage.

réforma l'administration judiciaire par la grande ordonnance de 1254. Comme les offices royaux se donnaient à bail, et que les juges étaient en même temps les fermiers de l'Etat, les consciences étaient à l'encan comme les places, et la corruption devait être la conséquence de la vénalité. Pour prévenir les honteux abus qu'entraînait ce déplorable système, saint Louis imposa à tous les baillis, sénéchaux, maires, juges, l'obligation de prêter, en pleine assise, avant d'entrer en charge, le serment de faire droit et justice à chacun sans acception de personnes, de n'accepter aucun présent de leurs justiciables et de n'acheter d'immeubles ni pour eux ni pour leurs proches dans l'étendue de leur juridiction. En outre, il les soumit à la surveillance exacte des *enquesteurs royaux*, espèce de *missi dominici* chargés de parcourir les provinces et d'amender les méfaits des juges. Enfin, pour donner une garantie contre les prévarications que les officiers royaux auraient pu commettre malgré ces sages précautions, il leur prescrivit de rester quarante jours dans leurs bailliages après être sortis de charge, afin qu'ils rendissent compte à leurs successeurs et qu'ils répondissent aux plaintes qui pourraient être portées contre eux. Afin de dégager complétement les décisions de la justice saint Louis avait eu la pensée de séparer les fonctions judiciaires des emplois financiers : malheureusement cette réforme ne fut appliquée par lui qu'à la prévôté de Paris, et ses successeurs ne suivirent pas son exemple.

La quarantaine-le-roi (1245). Interdiction des guerres privées (1257). — La réforme des juges devait être accompagnée de la réforme des lois. Cette œuvre fut de la part du monarque l'objet de nombreuses mesures législatives parmi lesquelles il en est une surtout qui eut les plus graves conséquences, parce qu'elle changea complétement les bases de la législation féodale. Cette législation reposait, en effet, sur deux abus, monstrueux débris de la vie barbare, que le christianisme et l'équité repoussaient également : c'étaient le droit de guerre privée et le duel judiciaire. Louis IX entreprit de les faire disparaître de la législation, afin de régler uniquement la société sur la justice. Après avoir renouvelé la *quarantaine-le-roi* (1245), assez mal observée depuis sa première publication sous Philippe Auguste, il défendit sur ses terres « toutes guerres, incendies, perturbations et troubles apportés au labourage, » et il exigea que ceux des feudataires qui auraient des contestations entraînant des hostilités armées demeurassent quarante jours sans les commencer. Bientôt allant plus loin, il accorda à celle des deux parties qui se sentait la plus faible le droit d'arrêter les hostilités et de prendre un *asseure-*

nent[1] qui, en remettant au suzerain la décision du différend, changeait la guerre en un procès. L'asseurement ne pouvait être refusé, et son infraction était réputée crime de haute trahison et punie de la confiscation du fief.

Substitution des preuves testimoniales au duel judiciaire; conséquences de cette mesure. — Saint Louis attaqua ensuite le duel judiciaire, « par lequel il estimait qu'on tentât criminellement Dieu. » C'était, en effet, un usage impie qui consistait à appeler régulièrement la force dans le sanctuaire de la justice, pour décider les contestations civiles ou criminelles à la pointe du glaive. En 1260, le saint roi défendit dans le domaine royal « les batailles par-devant justice », mettant en leur place la preuve par témoins. La coutume barbare du duel était trop enracinée dans les mœurs pour que le monarque pût d'un seul coup en étendre la suppression à toute la France; mais aussi l'amélioration qu'il apporta était trop grande pour ne pas être bientôt vivement appréciée et acceptée partout. Ce fut, en effet, une immense révolution que celle qui substitua ainsi à la jurisprudence de la force la jurisprudence plus concluante des témoignages. Elle introduisit dans les tribunaux une procédure nouvelle, compliquée de discussions, de plaidoyers, de débats et de chicane; véritable dédale dans lequel dûrent s'égarer les seigneurs qui se sentirent incapables de remplir leurs fonctions judiciaires, du jour où la décision des procès ne fut plus livrée au hasard du duel. Aussi ne voulant pas, suivant l'expression de Pasquier, changer leurs épées en écritoires, ils abandonnèrent leurs places de juges, dans les tribunaux, aux légistes, aux hommes de lois, qui, nourris de l'étude du droit romain, en firent pénétrer partout l'esprit et les principes. Nous montrerons plus tard[2] quelles graves conséquences eut l'introduction d'une nouvelle procédure pour l'organisation future du parlement : qu'il nous suffise de dire, pour le moment, que les procureurs et les avocats vinrent à la suite d'une législation qui rendit nécessaires certains actes que les parties n'auraient pas su faire, et une discussion qu'elles n'auraient pu fournir.

Les appels. Les cas royaux. — Un des résultats les plus immédiats et les plus importants de l'abolition du duel judiciaire fut la création des appels. Il y avait dans ce fait une véritable révolution qui, en soumettant toutes les décisions à la royauté, eut pour but de ramener à elle toutes les souverainetés et de rétablir ainsi la hiérarchie

1. L'*asseurement* était la promesse demandée au suzerain qu'on ne serait plus attaqué par la voie des armes, et qu'il se chargeait lui-même de juger le différend dans sa cour.

2. Voir la vingt-quatrième leçon.

des tribunaux. Le droit d'appel qui avait existé sous les deux premières races avait disparu sous le régime féodal, puisque, dans le cas d'une condamnation, on avait le droit de « fausser jugement, » c'est-à-dire d'accuser ses juges de fausseté et de déloyauté, et de les défier au combat. Saint Louis abolit cette étrange voie d'appel parce que « combat, disait-il, n'est pas voie de droit; » il ordonna que, lorsqu'un condamné « fausserait jugement, » la cause serait portée devant le tribunal supérieur jusqu'à la cour du roi qui jugerait en dernier ressort, et il établit, pour recevoir les appels des tribunaux féodaux, quatre grands baillis à Saint-Quentin, à Sens, à Mâcon et à Saint-Pierre-le-Moutier.

En même temps, saint Louis vit se multiplier le nombre des affaires qui devaient être portées devant ses tribunaux par l'extension que reçut alors la théorie des cas royaux, c'est-à-dire les cas où le roi seul avait le droit de juger. Bornée, dans le principe, aux cas de meurtre, de rapt, d'homicide et de trahison, cette théorie s'étendit bientôt aux crimes contre la religion et ses ministres, à la fabrication de la fausse monnaie, aux attentats contre la sûreté publique et à la rébellion contre les officiers royaux.

Bonne police à Paris. Le Livre des métiers d'Étienne Boyleaux. — Le maintien d'une police exacte et sévère fut la conséquence des améliorations introduites dans la justice. Cette partie de l'administration, si négligée jusqu'ici par les rois, fut de la part de saint Louis l'objet d'une grande attention. A cet égard Paris, put bientôt servir de modèle aux autres villes, parce que la police y fut parfaitement bien faite, grâce au guet royal que le monarque y institua [1]. Ce prince

1. « Au temps passé, dit Joinville, l'office de la prévôté de Paris se vendoit au plus offraut parmi les bourgeois ou autres, et les acheteurs dudit office soutenoient en leurs outrages et deportements leurs enfants et leurs neveux dont il advenoit plusieurs pilleries et malefices. Pour cette chose, le menu peuple étoit trop foulé et ne pouvoit avoir droit des riches hommes, à cause des grands présents et dons qu'ils faisoient au prévôt. Par les grands parjures et rapines qui étoient faits en la prévôté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre du roi, et s'en alloit ès autres seigneuries, et ladite terre étoit si vague (dépeuplée) que, quand le prévôt de Paris tenoit ses plaids, il y venoit si peu de gens, que le prévôt se levoit parfois de son siége sans avoir ouï nul plaideur. Avec cela, il y avoit tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et au dehors, que tout le pays en étoit plein. Le roi, sachant toute la vérité, ne voulut plus que la prévôté de Paris fût vendue, mais donna bons et grands gages à ceux qui dorenavant la tiendroient, et il s'enquit, par tout le pays, là où il trouveroit quelque grand sage homme qui fût bon justicier et qui punît étroitement les criminels, sans avoir égard au riche plus qu'au pauvre. Et lui fut amené un qu'on appeloit Estienne Boisleve, auquel il donna ledit office, lequel Estienne s'y comporta si bien, que desormais n'y eut plus larron ni meurtrier qui osât demeurer à Paris, que tantôt il ne fût pris, pendu ou puni selon son méfait... Estienne fit pendre son filleul pour ce qu'il ne pouvoit se retenir d'embler (voler), et son compère, pour ce qu'il renioit une somme d'argent confiée à sa garde. »

sut encore trouver un moyen puissant d'ordre public dans les nombreuses corporations qu'il organisa, et dont il fit rédiger les statuts par Étienne Boyleaux, qui, en qualité de prévôt de Paris, exerça sur elles une haute juridiction et une active surveillance.

Les corporations des divers métiers étaient alors plus de cent cinquante. Étienne Boyleaux les organisa en confréries et rédigea les règlements d'une centaine de ces corporations dans son *Livre des métiers*, dont une partie contient le détail de tous les droits, tonlieus et péages dus au roi dans la ville de Paris. La couronne, qui percevait un droit sur chaque maîtrise, trouva son compte dans la régularisation des statuts des métiers : la perception des impôts directs ou indirects en devint plus facile. Le système de perception directe était fort simple ; le fisc ne s'en mêlait aucunement, et les taxes étaient réparties par les notables de chaque corporation. Enfin saint Louis prit les dispositions les plus rigoureuses pour prévenir la fraude dans les transactions commerciales : tout marchand convaincu de se servir de fausses mesures était condamné à soixante sous d'amende, et l'on coupait le poing au fabricant de draps qui avait trompé sur la valeur de sa marchandise.

Réforme des monnaies (1262). — Une mesure d'une tout autre nature que les réformes judiciaires, mais tout aussi équitable, fut la réforme du système monétaire exécutée par saint Louis. Les hauts barons, qui jouissaient du droit de battre monnaie, trouvaient d'énormes bénéfices, soit en l'altérant, soit en interdisant l'entrée de leur seigneurie à toute monnaie autre que la leur. Pour prévenir autant que possible les abus qu'entraînait cet état de choses, saint Louis réserva exclusivement à la couronne le droit de battre de la monnaie d'or et d'argent, donna cours forcé dans toute la France à la monnaie royale, et décréta les peines les plus sévères contre quiconque la contreferait ou l'altérerait.

Intervention des différentes classes de la société dans les actes du gouvernement. — Il est à remarquer que l'importante ordonnance sur le fait des monnaies, qui intéressait à un si haut point les transactions commerciales, fut discutée et contre-signée par trois bourgeois de Paris, trois de Provins, deux d'Orléans, deux de Sens et deux de Laon, que leurs villes avaient députés auprès du monarque. C'est la première assemblée connue où aient été ainsi réunis les députés d'un certain nombre de villes de la vieille France royale. Un des caractères généraux du gouvernement de saint Louis est, en effet, de reconnaître à chaque classe le droit d'être consultée sur les actes qui la concernent ; souvent même le pouvoir royal se contente de prêter sa sanction et sa garantie aux mesures adoptées librement par les

intéressés. Ainsi toutes les ordonnances qui intéressent la féodalité sont toujours accompagnées de la formule : « Du commun conseil de nos barons [1]. » Ainsi encore la répartition de la taille est, d'après les ordonnances de saint Louis, confiée dans chaque paroisse à un certain nombre de bourgeois élus par leurs concitoyens.

Extension de la juridiction royale; affaiblissement de la féodalité; elle perd sa souveraineté législative et judiciaire et son indépendance administrative. — L'administration de saint Louis, si bienveillante, si douce, et dont tous les actes sont inspirés bien plus par un sentiment d'équité que par une pensée politique, porta cependant des coups plus rudes à la féodalité que toutes les conquêtes de ses prédécesseurs ; par cela même, elle étendit beaucoup plus aussi les prérogatives de l'autorité royale; les deux faits s'enchaînent : la royauté gagne tout le terrain que la féodalité perd. Au reste, les circonstances étaient favorables pour battre en brèche l'édifice féodal : trois grands vassaux avaient disparu, et leurs fiefs de Normandie, d'Aquitaine et de Toulouse s'étaient absorbés dans le domaine de la couronne. Affaiblie dans sa puissance territoriale, la féodalité vit bientôt lui échapper toutes les prérogatives qui constituaient sa souveraineté : ainsi la réforme de la justice, par ses conséquences comme par les circonstances qui l'accompagnèrent, eut pour résultat de ruiner sa suzeraineté judiciaire au profit de la royauté. En effet, l'introduction des *appels*, exposa tous les jugements des seigneurs à leur révision devant la cour du roi, qui centralisa ainsi l'administration de la justice et acquit une véritable supériorité judiciaire. Alors cette cour prit exclusivement le nom de *parlement*, se réunit à des époques fixes et vit entrer dans son sein les légistes, qui, admis d'abord à titre de simples conseillers, ne tardèrent pas à s'emparer de l'expédition de toutes les affaires.

En même temps une autre porte s'ouvrit à l'autorité du roi dans les cours féodales par la théorie des *cas royaux*, qui s'étendit tellement, que bientôt il y eut peu de crimes ou de délits commis dans le ressort des justices seigneuriales dont les officiers du roi n'évoquassent la connaissance. L'appel et les cas royaux furent deux armes redoutables dans la main des baillis, qui exploitèrent avec ardeur cette mine inépuisable. Investis de fonctions judiciaires et administratives, ces magistrats saisirent tous les prétextes d'inter-

1. Lorsqu'Innocent IV demande à saint Louis de le recevoir dans son royaume pour y tenir le concile qui devait juger Frédéric II (1244), le roi lui répond : « Qu'il défendra l'Église, autant qu'il sera juste et convenable, contre toute injure de la part de l'Empereur, et qu'il recevra le pape dans ses États, si c'est l'avis du conseil de ses grands qu'aucun roi de France ne peut négliger. »

nir dans les domaines des seigneurs, et devinrent pour les rois ıctifs instruments de gouvernement, « en propageant les principes plus favorables à une extension illimitée de l'autorité royale, dont puisaient l'instinct aussi bien dans l'esprit du temps et la nature leurs fonctions que dans les maximes du droit romain, qu'ils fforçaient d'approprier aux besoins de la société féodale. » (*M. le nte Beugnot.*)

Les seigneurs ne perdaient pas seulement la souveraineté judiciaire l'indépendance administrative dans leurs fiefs, ils voyaient encore aque jour la supériorité législative du roi gagner du terrain à leurs pens. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les nombreuses lonnances de saint Louis, qui statuent sur des matières d'intérêt ıéral, et sont exécutoires non-seulement dans le domaine, mais ns les terres de tous les barons. Telle est, par exemple, l'ordonnce sur les monnaies, qui du reste, comme nous l'avons vu, port une atteinte grave à un des droits les plus productifs de la dalité.

La pragmatique sanction (1269). — Dans ses rapports avec l'autoé ecclésiastique, la royauté fit, sous saint Louis, les mêmes proès que dans ses rapports avec les seigneurs laïques. Il y avait de ce té d'importantes réformes à opérer; car un des plus grands obstas à la bonne administration du royaume, c'étaient les priviléges clergé, priviléges qui, très-utiles dans les temps de barbarie, ıient devenus une source d'abus depuis que le pouvoir royal començait à comprendre sa mission. Ainsi, réduite d'abord aux cas usure, de mariage et d'hérésie, la compétence des tribunaux eccléastiques avait fini par embrasser presque tous les procès, « parce ıe dans chacun il y avait une injustice ou un parjure, c'est-à-dire ı péché. » D'un autre côté, la cour de Rome avait presque annulé s droits des évêques et des patrons à la collation des bénéfices, en ınnant au candidat qui lui paraissait le plus digne de remplir un ınéfice vacant une recommandation qui, pour le collateur ordiire, prenait souvent, par le zèle excessif des agents pontificaux, la rme d'un ordre accompagné de la menace de l'excommunication. ı outre, en exerçant le droit qui lui appartenait comme chef de Église d'examiner la validité des élections canoniques, le souverain ntife en était arrivé à nommer, transférer et déposer les prélats à n gré. Enfin, sous les noms d'annates, de réserves, de décimes et procurations, la papauté levait des impôts dans tous les États de chrétienté.

Tels étaient les abus que saint Louis entreprit de corriger. Déjà, ı 1246, il avait approuvé une ligue formée par les barons pour res-

treindre dans ses limites primitives la compétence des tribunaux ecclésiastiques[1]. Plus tard, en 1260, il autorisa ses vassaux et ceux des seigneurs à ne plus comparaître dans les tribunaux ecclésiastiques pour les causes civiles; il déclara que les juges royaux n'encourraient plus l'excommunication en arrêtant les prêtres en flagrant délit de crimes capitaux; que les clercs qui exerçaient les professions industrielles ne jouiraient pas du bénéfice de clergie; et pour mettre des bornes à l'abus qu'on pouvait faire de l'excommunication, il voulut qu'elle n'eût d'effet temporel que dans le cas d'hérésie. Enfin, en 1269, au moment de partir pour la dernière croisade, il publia la pragmatique sanction, qui renfermait en germe tous les principes destinés à régir l'Église de France. Cet acte célèbre, dont on a essayé vainement d'attaquer l'authenticité, renfermait six articles qui avaient tous une très-haute portée. Le premier ordonnait que les prélats, les patrons et les collateurs ordinaires jouiraient pleinement de leurs droits; le second rétablissait dans toutes les églises du royaume « les libres élections avec leurs effets dans leur entier ; » le troisième proscrivait « le crime pestilentiel » de la simonie; le quatrième ordonnait de se soumettre, pour la promotion aux dignités cléricales, à tous les usages consacrés par les conciles; le cinquième défendait en France toute levée d'argent pour le compte de la cour de Rome, si elle n'était autorisée par le roi; et le sixième enfin confirmait « les libertés, franchises, immunités, prérogatives, » accordées déjà par les rois de France « aux églises, monastères, lieux sacrés et personnes ecclésiastiques du royaume. »

Grands travaux de jurisprudence; les Établissements de saint Louis (1270). — Le règne de saint Louis, si fécond en mesures législatives de toute nature, donna une vive impulsion à l'étude du droit et vit paraître de grands monuments du plus haut intérêt pour l'histoire de la jurisprudence française. Saint Louis s'était montré très-favorable aux progrès du code de Justinien; il l'avait fait traduire en français, et quoiqu'on ne l'enseignât pas publiquement à Paris à cause de la défense qu'en avait faite Innocent IV (1254), on l'étudiait avec ardeur dans les écoles si célèbres d'Angers et d'Orléans. Aussi les légistes virent-ils s'accroître leur considération et leur puissance ; ils s'introduisirent dans tous les tribunaux, envahirent le parlement et jouirent d'une grande influence à la cour. A côté des érudits et des théo-

1. C'était un véritable pacte d'association et de défense mutuelle formé par le baronnage. « Nous arrêtons par serment, était-il dit dans cet acte, que nul clerc ou laïque ne pourra citer un autre particulier devant les ordinaires (les évêques) ni leurs délégués, sinon pour hérésie, usure, ou différend concernant le sacrement.

logiens comme Thomas d'Aquin et Robert Sorbon, que saint Louis attirait auprès de lui, on voyait les jurisconsultes Pierre de Fontaine, Geoffroi de Villette et Philippe de Beaumanoir. Ce fut sans doute sous l'inspiration de ces hommes, instruments intelligents de l'œuvre monarchique, que le saint roi ordonna la rédaction du recueil connu sous le nom d'*Établissements*. Ce livre, qu'il ne faut pas confondre avec les diverses ordonnances rendues par saint Louis, est la réunion des coutumes de l'Ile-de-France, que le prince avait fait recueillir avec beaucoup de soin et dont il ordonna la rédaction. Ce code, dans lequel saint Louis s'efforça d'unir les lois romaines aux lois féodales et aux lois canoniques, est le premier corps de lois qu'on rencontre en France depuis les capitulaires des Carlovingiens. Il se compose de deux parties dont l'une dérive du droit écrit, c'est-à-dire du Digeste, du Code et des Décrétales, et dont l'autre est l'extrait du droit coutumier suivi en France. On y respecte le droit coutumier pour tout ce qui touche les seigneurs; mais pour les roturiers, on adopte généralement le droit romain. Les Établissements règlent toutes les relations de la vie civile, introduisent dans les formes de la procédure d'importantes améliorations, mais maintiennent dans leur partie pénale une sévérité qui s'explique par les habitudes d'arbitraire et de violence qu'il fallait réprimer.

Pierre de Fontaine et Philippe de Beaumanoir. — Les Établissements ne furent pas le seul monument de jurisprudence que le treizième siècle ait vu paraître: Pierre de Fontaine et Philippe de Beaumanoir, qui secondèrent puissamment Louis IX dans ses réformes judiciaires, nous ont laissé deux ouvrages d'un très-grand intérêt historique. Pierre de Fontaine, gentilhomme du Vermandois et maître des requêtes sous saint Louis, composa sous le titre de *Conseil à un ami* le plus ancien livre de pratique qui ait été écrit en français. Mais entraîné par un enthousiasme trop exclusif pour le droit romain, il essaya d'y ramener le droit coutumier au lieu de chercher à les concilier l'un avec l'autre: il échoua, parce que les lois rédigées pour le Bas-Empire ne pouvaient s'adapter brusquement à la situation des Français du treizième siècle.

Plus clairvoyant, Philippe de Beaumanoir comprit qu'il fallait aller chercher dans le droit romain non un calque à reproduire, mais des lumières pour éclairer et fixer le droit coutumier. Donné par saint Louis comme conseiller à son fils Robert de Clermont, il devint bailli du Vermandois et recueillit, en 1283., les *Coustumes du Beauvoisis*, sa patrie. Ce livre, dans lequel l'auteur se sert du droit romain pour y retrouver le droit naturel comme règle des relations civiles, est un des monuments précieux de notre histoire, non-seu-

lement comme type de la législation civile, mais comme représentant au vif l'état de la société au treizième siècle. Aussi Loysel l'appelle-t-il « le premier et le plus hardi œuvre qui ait été composé sur les coutumes de France, » et Montesquieu regarde-t-il Beaumanoir « comme la lumière de son temps et une grande lumière. »

III. Progrès des lettres et des arts. — Entre les titres de gloire de saint Louis, nous ne devons pas oublier de dire que l'influence heureuse qu'il exerça sur le développement général de la civilisation lui a mérité de donner son nom au siècle qui fut sans contredit le plus beau du moyen âge. Sous le gouvernement de ce prince qui ne cherchait qu'à éclairer les esprits, les lumières s'accrurent, la pensée humaine prit un rapide essor et s'élança dans des carrières alors inconnues; une ère nouvelle enfin commença pour les lettres et pour les arts pendant ce règne qui vit naître d'illustres savants, paraître des ouvrages remarquables, la langue nationale pénétrer dans les lois et dans les livres, une bibliothèque se fonder, l'Université de Paris fournir à l'Europe ses plus grands hommes, la Sorbonne s'élever, et un genre sublime d'architecture atteindre à son apogée.

Formation de la langue française. La langue d'oc et la langue d'oyl. — Au moment où tous les éléments de l'unité française se développaient, la langue, elle aussi, secouait ses langes et se formait; car l'unité littéraire, comme l'a dit M. Nisard, s'est toujours accomplie en France en même temps que l'unité politique. En effet, latine sous la première race, la langue avait été tudesque sous la seconde; mais, lorsqu'à l'expulsion des Carlovingiens, le tudesque eut été rejeté au delà du Rhin, et que le latin, relégué dans les cloîtres, ne fut plus guère qu'une langue morte, il resta sur le sol de la France un langage qui ne fut, à bien dire, ni latin ni tudesque, mais qui tint de l'un et de l'autre, puisqu'il était né des rapports des Gallo-Romains avec les barbares. Cette langue est ce qu'on appela, au huitième et au neuvième siècle, le *roman rustique*, dont l'existence nous est attestée par des monuments qui remontent au règne même de Charlemagne. Mais cette langue populaire ne put être la même sur tous les points de la France : obéissant aux différences profondes qui séparaient le Nord du Midi, elle se partagea en deux dialectes qui répondirent à deux civilisations formées d'éléments divers et presque étrangères l'une à l'autre. L'un se répandit au milieu des riches plaines du Midi, où les souvenirs de l'antiquité romaine avaient promptement effacé les traces peu profondes du passage des Germains, et devint le *provençal*, qui en 877 était déjà parlé à Arles, à la cour du roi Boson; l'autre, au contraire, répandue au

nord de la Loire, subit l'influence germanique et emprunta au génie barbare ce caractère énergique et rude qui distingue le roman *wallon* ou *welsh*. Les événements politiques vinrent encore accentuer plus profondément les différences de ces deux langues : le provençal reçut sa constitution définitive du contact des méridionaux avec les Arabes d'Espagne ; le wallon reçut la sienne de l'invasion des Northmans, qui, par le mélange de mots scandinaves, fortifia en lui l'élément barbare. Dans le Midi, dans ce pays qui à proprement parler n'a pas de centre, la langue n'eut pas de nom bien déterminé : on l'appela d'abord tantôt la langue provençale, tantôt la langue limousine, à cause des poëtes illustres nés dans le Limousin, et quelquefois même aussi la langue catalane. Mais peu à peu on s'habitua à désigner les deux idiomes qui se partageaient la France par le mot qui dans chacun d'eux exprimait l'affirmation *oui :* ainsi l'un fut appelé la langue d'*oc*, et l'autre la langue d'*oyl*. Ces deux dialectes, quoique réservés à des destinées différentes, se manifestèrent d'abord tous les deux par des œuvres poétiques, et, comme nous l'avons déjà vu[1], ils eurent leurs poëtes avant d'avoir leurs prosateurs. Ces poëtes reçurent un nom caractéristique : au Midi on les appela les *trobadors*, ceux qui trouvent, les inventeurs, dont nous avons fait troubadours, et le Nord accepta pour les siens cette désignation sous la forme de *trouvères*.

Poésie provençale : ses caractères ; causes de sa prompte décadence. — Sous l'influence d'un climat voluptueux, au milieu d'un pays où les mœurs étaient élégantes, où la féodalité n'avait rien de barbare ni d'oppressif, la langue d'oc se polit et s'assouplit la première aux rhythmes poétiques. Sonore et harmonieuse, grâce à sa richesse de voyelles, elle acquit de bonne heure une grâce, une flexibilité, un coloris qui firent son principal mérite et la rendirent merveilleusement propre à rendre les inspirations de la poésie lyrique. L'amour fut en général le sujet préféré des nombreux poëtes qu'elle produisit, et si quelquefois la guerre anima leur verve colérique, ils ne la célébrèrent que par accident et dédaignèrent les grandes compositions du genre épique pour consacrer exclusivement au genre lyrique la variété infinie de leurs savantes combinaisons rhythmiques. Les troubadours, pour qui la poésie n'était autre chose qu'un jeu d'esprit, renouvelèrent l'ode, l'élégie, l'églogue et la satire antiques dans leurs *canzons*[2], leurs *tensons* et leurs *sirventes;* mais comme ils avaient

1. Voir page 366.
2. La *canzon* était une poésie amoureuse d'un ordre relevé ; le *tenson*, un dialogue ou un débat poétique entre deux personnages, et le *sirvente*, une pièce de vers ordinairement satirique.

réforma l'administration judiciaire par la grande ordonnance de 1254. Comme les offices royaux se donnaient à bail, et que les juges étaient en même temps les fermiers de l'État, les consciences étaient à l'encan comme les places, et la corruption devait être la conséquence de la vénalité. Pour prévenir les honteux abus qu'entraînait ce déplorable système, saint Louis imposa à tous les baillis, sénéchaux, maires, juges, l'obligation de prêter, en pleine assise, avant d'entrer en charge, le serment de faire droit et justice à chacun sans acception de personnes, de n'accepter aucun présent de leurs justiciables et de n'acheter d'immeubles ni pour eux ni pour leurs proches dans l'étendue de leur juridiction. En outre, il les soumit à la surveillance exacte des *enquesteurs royaux*, espèce de *missi dominici* chargés de parcourir les provinces et d'amender les méfaits des juges. Enfin, pour donner une garantie contre les prévarications que les officiers royaux auraient pu commettre malgré ces sages précautions, il leur prescrivit de rester quarante jours dans leurs bailliages après être sortis de charge, afin qu'ils rendissent compte à leurs successeurs et qu'ils répondissent aux plaintes qui pourraient être portées contre eux. Afin de dégager complétement les décisions de la justice saint Louis avait eu la pensée de séparer les fonctions judiciaires des emplois financiers : malheureusement cette réforme ne fut appliquée par lui qu'à la prévôté de Paris, et ses successeurs ne suivirent pas son exemple.

La quarantaine-le-roi (1245). Interdiction des guerres privées (1257). — La réforme des juges devait être accompagnée de la réforme des lois. Cette œuvre fut de la part du monarque l'objet de nombreuses mesures législatives parmi lesquelles il en est une surtout qui eut les plus graves conséquences, parce qu'elle changea complétement les bases de la législation féodale. Cette législation reposait, en effet, sur deux abus, monstrueux débris de la vie barbare, que le christianisme et l'équité repoussaient également : c'étaient le droit de guerre privée et le duel judiciaire. Louis IX entreprit de les faire disparaître de la législation, afin de régler uniquement la société sur la justice. Après avoir renouvelé la *quarantaine-le-roi* (1245), assez mal observée depuis sa première publication sous Philippe Auguste, il défendit sur ses terres « toutes guerres, incendies, perturbations et troubles apportés au labourage, » et il exigea que ceux des feudataires qui auraient des contestations entraînant des hostilités armées demeurassent quarante jours sans les commencer. Bientôt allant plus loin, il accorda à celle des deux parties qui se sentait la plus faible le droit d'arrêter les hostilités et de prendre un asseur-

t[1] qui, en remettant au suzerain la décision du différend, ngeait la guerre en un procès. L'asseurement ne pouvait être ısé, et son infraction était réputée crime de haute trahison et ie de la confiscation du fief.

abstitution des preuves testimoniales au duel judiciaire; consé-ıces de cette mesure. — Saint Louis attaqua ensuite le duel judi-re, « par lequel il estimait qu'on tentât criminellement Dieu. » ait, en effet, un usage impie qui consistait à appeler régulière-ıt la force dans le sanctuaire de la justice, pour décider les con-ations civiles ou criminelles à la pointe du glaive. En 1260, le ıt roi défendit dans le domaine royal « les batailles par-devant ice », mettant en leur place la preuve par témoins. La coutume bare du duel était trop enracinée dans les mœurs pour que le mo-que pût d'un seul coup en étendre la suppression à toute la nce; mais aussi l'amélioration qu'il apporta était trop grande pour pas être bientôt vivement appréciée et acceptée partout. Ce fut, effet, une immense révolution que celle qui substitua ainsi à la isprudence de la force la jurisprudence plus concluante des té-ignages. Elle introduisit dans les tribunaux une procédure nou-le, compliquée de discussions, de plaidoyers, de débats et de cane; véritable dédale dans lequel dûrent s'égarer les seigneurs se sentirent incapables de remplir leurs fonctions judiciaires, du r où la décision des procès ne fut plus livrée au hasard du duel. ssi ne voulant pas, suivant l'expression de Pasquier, changer leurs ies en écritoires, ils abandonnèrent leurs places de juges, dans les bunaux, aux légistes, aux hommes de lois, qui, nourris de l'étude droit romain, en firent pénétrer partout l'esprit et les principes. us montrerons plus tard[2] quelles graves conséquences eut l'in-duction d'une nouvelle procédure pour l'organisation future du rlement : qu'il nous suffise de dire, pour le moment, que les pro-reurs et les avocats vinrent à la suite d'une législation qui rendit cessaires certains actes que les parties n'auraient pas su faire, et e discussion qu'elles n'auraient pu fournir.

Les appels. Les cas royaux. — Un des résultats les plus immédiats les plus importants de l'abolition du duel judiciaire fut la création s appels. Il y avait dans ce fait une véritable révolution qui, en umettant toutes les décisions à la royauté, eut pour but de rame-er à elle toutes les souverainetés et de rétablir ainsi la hiérarchie

1. L'*asseurement* était la promesse demandée au suzerain qu'on ne serait us attaqué par la voie des armes, et qu'il se chargeait lui-même de juger le ifférend dans sa cour.

2. Voir la vingt-quatrième leçon.

des tribunaux. Le droit d'appel qui avait existé sous les deux premières races avait disparu sous le régime féodal, puisque, dans le cas d'une condamnation, on avait le droit de « fausser jugement, » c'est-à-dire d'accuser ses juges de fausseté et de déloyauté, et de les défier au combat. Saint Louis abolit cette étrange voie d'appel parce que « combat, disait-il, n'est pas voie de droit; » il ordonna que, lorsqu'un condamné « fausserait jugement, » la cause serait portée devant le tribunal supérieur jusqu'à la cour du roi qui jugerait en dernier ressort, et il établit, pour recevoir les appels des tribunaux féodaux, quatre grands baillis à Saint-Quentin, à Sens, à Mâcon et à Saint-Pierre-le-Moutier.

En même temps, saint Louis vit se multiplier le nombre des affaires qui devaient être portées devant ses tribunaux par l'extension que reçut alors la théorie des cas royaux, c'est-à-dire les cas où le roi seul avait le droit de juger. Bornée, dans le principe, aux cas de meurtre, de rapt, d'homicide et de trahison, cette théorie s'étendit bientôt aux crimes contre la religion et ses ministres, à la fabrication de la fausse monnaie, aux attentats contre la sûreté publique et à la rébellion contre les officiers royaux.

Bonne police à Paris. Le Livre des métiers d'Étienne Boyleaux. — Le maintien d'une police exacte et sévère fut la conséquence des améliorations introduites dans la justice. Cette partie de l'administration, si négligée jusqu'ici par les rois, fut de la part de saint Louis l'objet d'une grande attention. A cet égard Paris, put bientôt servir de modèle aux autres villes, parce que la police y fut parfaitement bien faite, grâce au guet royal que le monarque y institua [1]. Ce prince

1. « Au temps passé, dit Joinville, l'office de la prévôté de Paris se vendoit au plus offrant parmi les bourgeois ou autres, et les acheteurs dudit office soutenoient en leurs outrages et deportements leurs enfants et leurs neveux dont il advenoit plusieurs pilleries et malefices. Pour cette chose, le menu peuple étoit trop foulé et ne pouvoit avoir droit des riches hommes, à cause des grands présents et dons qu'ils faisoient au prévôt. Par les grands parjures et rapines qui étoient faits en la prévôté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre du roi, et s'en alloit ès autres seigneuries, et ladite terre étoit si vague (dépeuplée) que, quand le prévôt de Paris tenoit ses plaids, il y venoit si peu de gens, que le prévôt se levoit parfois de son siége sans avoir ouï nul plaideur. Avec cela, il y avoit tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et au dehors, que tout le pays en étoit plein. Le roi, sachant toute la vérité, ne voulut plus que la prévôté de Paris fût vendue, mais donna bons et grands gages à ceux qui dorenavant la tiendroient, et il s'enquit, par tout le pays, là où il trouveroit quelque grand sage homme qui fût bon justicier et qui punît étroitement les criminels, sans avoir égard au riche plus qu'au pauvre. Et lui fut amené un qu'on appeloit Estienne Boisleve, auquel il donna ledit office, lequel Estienne s'y comporta si bien, que desormais n'y eut plus larron ni meurtrier qui osât demeurer à Paris, que tantôt il ne fût pris, pendu ou puni selon son méfait.... Estienne fit pendre son filleul pour ce qu'il ne pouvoit se retenir d'embler (voler), et son compère, pour ce qu'il renioit une somme d'argent confiée à sa garde. »

sut encore trouver un moyen puissant d'ordre public dans les nombreuses corporations qu'il organisa, et dont il fit rédiger les statuts par Étienne Boyleaux, qui, en qualité de prévôt de Paris, exerça sur elles une haute juridiction et une active surveillance.

Les corporations des divers métiers étaient alors plus de cent cinquante. Étienne Boyleaux les organisa en confréries et rédigea les règlements d'une centaine de ces corporations dans son *Livre des métiers*, dont une partie contient le détail de tous les droits, tonlieus et péages dus au roi dans la ville de Paris. La couronne, qui percevait un droit sur chaque maîtrise, trouva son compte dans la régularisation des statuts des métiers : la perception des impôts directs ou indirects en devint plus facile. Le système de perception directe était fort simple; le fisc ne s'en mêlait aucunement, et les taxes étaient réparties par les notables de chaque corporation. Enfin saint Louis prit les dispositions les plus rigoureuses pour prévenir la fraude dans les transactions commerciales : tout marchand convaincu de se servir de fausses mesures était condamné à soixante sous d'amende, et l'on coupait le poing au fabricant de draps qui avait trompé sur la valeur de sa marchandise.

Réforme des monnaies (1262). — Une mesure d'une tout autre nature que les réformes judiciaires, mais tout aussi équitable, fut la réforme du système monétaire exécutée par saint Louis. Les hauts barons, qui jouissaient du droit de battre monnaie, trouvaient d'énormes bénéfices, soit en l'altérant, soit en interdisant l'entrée de leur seigneurie à toute monnaie autre que la leur. Pour prévenir autant que possible les abus qu'entraînait cet état de choses, saint Louis réserva exclusivement à la couronne le droit de battre de la monnaie d'or et d'argent, donna cours forcé dans toute la France à la monnaie royale, et décréta les peines les plus sévères contre quiconque la contreferait ou l'altérerait.

Intervention des différentes classes de la société dans les actes du gouvernement. — Il est à remarquer que l'importante ordonnance sur le fait des monnaies, qui intéressait à un si haut point les transactions commerciales, fut discutée et contre-signée par trois bourgeois de Paris, trois de Provins, deux d'Orléans, deux de Sens et deux de Laon, que leurs villes avaient députés auprès du monarque. C'est la première assemblée connue où aient été ainsi réunis les députés d'un certain nombre de villes de la vieille France royale. Un des caractères généraux du gouvernement de saint Louis est, en effet, de reconnaître à chaque classe le droit d'être consultée sur les actes qui la concernent; souvent même le pouvoir royal se contente de prêter sa sanction et sa garantie aux mesures adoptées librement par les

intéressés. Ainsi toutes les ordonnances qui intéressent la féodalité sont toujours accompagnées de la formule : « Du commun conseil de nos barons [1]. » Ainsi encore la répartition de la taille est, d'après les ordonnances de saint Louis, confiée dans chaque paroisse à un certain nombre de bourgeois élus par leurs concitoyens.

Extension de la juridiction royale; affaiblissement de la féodalité; elle perd sa souveraineté législative et judiciaire et son indépendance administrative. — L'administration de saint Louis, si bienveillante, si douce, et dont tous les actes sont inspirés bien plus par un sentiment d'équité que par une pensée politique, porta cependant des coups plus rudes à la féodalité que toutes les conquêtes de ses prédécesseurs ; par cela même, elle étendit beaucoup plus aussi les prérogatives de l'autorité royale; les deux faits s'enchaînent : la royauté gagne tout le terrain que la féodalité perd. Au reste, les circonstances étaient favorables pour battre en brèche l'édifice féodal : trois grands vassaux avaient disparu, et leurs fiefs de Normandie, d'Aquitaine et de Toulouse s'étaient absorbés dans le domaine de la couronne. Affaiblie dans sa puissance territoriale, la féodalité vit bientôt lui échapper toutes les prérogatives qui constituaient sa souveraineté : ainsi la réforme de la justice, par ses conséquences comme par les circonstances qui l'accompagnèrent, eut pour résultat de ruiner sa suzeraineté judiciaire au profit de la royauté. En effet, l'introduction des *appels*, exposa tous les jugements des seigneurs à leur révision devant la cour du roi, qui centralisa ainsi l'administration de la justice et acquit une véritable supériorité judiciaire. Alors cette cour prit exclusivement le nom de *parlement*, se réunit à des époques fixes et vit entrer dans son sein les légistes, qui, admis d'abord à titre de simples conseillers, ne tardèrent pas à s'emparer de l'expédition de toutes les affaires.

En même temps une autre porte s'ouvrit à l'autorité du roi dans les cours féodales par la théorie des *cas royaux*, qui s'étendit tellement, que bientôt il y eut peu de crimes ou de délits commis dans le ressort des justices seigneuriales dont les officiers du roi n'évoquassent la connaissance. L'appel et les cas royaux furent deux armes redoutables dans la main des baillis, qui exploitèrent avec ardeur cette mine inépuisable. Investis de fonctions judiciaires et administratives, ces magistrats saisirent tous les prétextes d'inter-

1. Lorsqu'Innocent IV demande à saint Louis de le recevoir dans son royaume pour y tenir le concile qui devait juger Frédéric II (1244), le roi lui répond : « Qu'il défendra l'Église, autant qu'il sera juste et convenable, contre toute injure de la part de l'Empereur, et qu'il recevra le pape dans ses États, si c'est l'avis du conseil de ses grands qu'aucun roi de France ne peut négliger. »

ıir dans les domaines des seigneurs, et devinrent pour les rois ctifs instruments de gouvernement, « en propageant les principes plus favorables à une extension illimitée de l'autorité royale, dont puisaient l'instinct aussi bien dans l'esprit du temps et la nature leurs fonctions que dans les maximes du droit romain, qu'ils forçaient d'approprier aux besoins de la société féodale. » (*M. le ıte Beugnot.*)

.es seigneurs ne perdaient pas seulement la souveraineté judiciaire 'indépendance administrative dans leurs fiefs, ils voyaient encore .que jour la supériorité législative du roi gagner du terrain à leurs ıens. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les nombreuses onnances de saint Louis, qui statuent sur des matières d'intérêt éral, et sont exécutoires non-seulement dans le domaine, mais ıs les terres de tous les barons. Telle est, par exemple, l'ordon-ıce sur les monnaies, qui du reste, comme nous l'avons vu, por- une atteinte grave à un des droits les plus productifs de la ıalité.

a pragmatique sanction (1269). — Dans ses rapports avec l'auto- ecclésiastique, la royauté fit, sous saint Louis, les mêmes pro-s que dans ses rapports avec les seigneurs laïques. Il y avait de ce é d'importantes réformes à opérer; car un des plus grands obsta-ı à la bonne administration du royaume, c'étaient les priviléges clergé, priviléges qui, très-utiles dans les temps de barbarie, ient devenus une source d'abus depuis que le pouvoir royal com-nçait à comprendre sa mission. Ainsi, réduite d'abord aux cas sure, de mariage et d'hérésie, la compétence des tribunaux ecclé-stiques avait fini par embrasser presque tous les procès, « parce e dans chacun il y avait une injustice ou un parjure, c'est-à-dire péché. » D'un autre côté, la cour de Rome avait presque annulé droits des évêques et des patrons à la collation des bénéfices, en ınant au candidat qui lui paraissait le plus digne de remplir un ıéfice vacant une recommandation qui, pour le collateur ordi-ıre, prenait souvent, par le zèle excessif des agents pontificaux, la me d'un ordre accompagné de la menace de l'excommunication. outre, en exerçant le droit qui lui appartenait comme chef de glise d'examiner la validité des élections canoniques, le souverain ntife en était arrivé à nommer, transférer et déposer les prélats à ı gré. Enfin, sous les noms d'annates, de réserves, de décimes et procurations, la papauté levait des impôts dans tous les États de chrétienté.

Tels étaient les abus que saint Louis entreprit de corriger. Déjà, 1246, il avait approuvé une ligue formée par les barons pour res-

treindre dans ses limites primitives la compétence des tribunaux ecclésiastiques[1]. Plus tard, en 1260, il autorisa ses vassaux et ceux des seigneurs à ne plus comparaître dans les tribunaux ecclésiastiques pour les causes civiles; il déclara que les juges royaux n'encourraient plus l'excommunication en arrêtant les prêtres en flagrant délit de crimes capitaux; que les clercs qui exerçaient les professions industrielles ne jouiraient pas du bénéfice de clergie; et pour mettre des bornes à l'abus qu'on pouvait faire de l'excommunication, il voulut qu'elle n'eût d'effet temporel que dans le cas d'hérésie. Enfin, en 1269, au moment de partir pour la dernière croisade, il publia la pragmatique sanction, qui renfermait en germe tous les principes destinés à régir l'Église de France. Cet acte célèbre, dont on a essayé vainement d'attaquer l'authenticité, renfermait six articles qui avaient tous une très-haute portée. Le premier ordonnait que les prélats, les patrons et les collateurs ordinaires jouiraient pleinement de leurs droits; le second rétablissait dans toutes les églises du royaume « les libres élections avec leurs effets dans leur entier; » le troisième proscrivait « le crime pestilentiel » de la simonie; le quatrième ordonnait de se soumettre, pour la promotion aux dignités cléricales, à tous les usages consacrés par les conciles; le cinquième défendait en France toute levée d'argent pour le compte de la cour de Rome, si elle n'était autorisée par le roi; et le sixième enfin confirmait « les libertés, franchises, immunités, prérogatives, » accordées déjà par les rois de France « aux églises, monastères, lieux sacrés et personnes ecclésiastiques du royaume. »

Grands travaux de jurisprudence; les Établissements de saint Louis (1270). — Le règne de saint Louis, si fécond en mesures législatives de toute nature, donna une vive impulsion à l'étude du droit et vit paraître de grands monuments du plus haut intérêt pour l'histoire de la jurisprudence française. Saint Louis s'était montré très-favorable aux progrès du code de Justinien; il l'avait fait traduire en français, et quoiqu'on ne l'enseignât pas publiquement à Paris à cause de la défense qu'en avait faite Innocent IV (1254), on l'étudiait avec ardeur dans les écoles si célèbres d'Angers et d'Orléans. Aussi les légistes virent-ils s'accroître leur considération et leur puissance; ils s'introduisirent dans tous les tribunaux, envahirent le parlement et jouirent d'une grande influence à la cour. A côté des érudits et des théo-

1. C'était un véritable pacte d'association et de défense mutuelle formé par le baronnage. « Nous arrêtons par serment, était-il dit dans cet acte, que nul clerc ou laïque ne pourra citer un autre particulier devant les ordinaires (les évêques) ni leurs délégués, sinon pour hérésie, usure, ou différend concernant le sacrement.

logiens comme Thomas d'Aquin et Robert Sorbon, que saint Louis attirait auprès de lui, on voyait les jurisconsultes Pierre de Fontaine, Geoffroi de Villette et Philippe de Beaumanoir. Ce fut sans doute sous l'inspiration de ces hommes, instruments intelligents de l'œuvre monarchique, que le saint roi ordonna la rédaction du recueil connu sous le nom d'*Établissements*. Ce livre, qu'il ne faut pas confondre avec les diverses ordonnances rendues par saint Louis, est la réunion des coutumes de l'Ile-de-France, que le prince avait fait recueillir avec beaucoup de soin et dont il ordonna la rédaction. Ce code, dans lequel saint Louis s'efforça d'unir les lois romaines aux lois féodales et aux lois canoniques, est le premier corps de lois qu'on rencontre en France depuis les capitulaires des Carlovingiens. Il se compose de deux parties dont l'une dérive du droit écrit, c'est-à-dire du Digeste, du Code et des Décrétales, et dont l'autre est l'extrait du droit coutumier suivi en France. On y respecte le droit coutumier pour tout ce qui touche les seigneurs; mais pour les roturiers, on adopte généralement le droit romain. Les Établissements règlent toutes les relations de la vie civile, introduisent dans les formes de la procédure d'importantes améliorations, mais maintiennent dans leur partie pénale une sévérité qui s'explique par les habitudes d'arbitraire et de violence qu'il fallait réprimer.

Pierre de Fontaine et Philippe de Beaumanoir. — Les Établissements ne furent pas le seul monument de jurisprudence que le treizième siècle ait vu paraître: Pierre de Fontaine et Philippe de Beaumanoir, qui secondèrent puissamment Louis IX dans ses réformes judiciaires, nous ont laissé deux ouvrages d'un très-grand intérêt historique. Pierre de Fontaine, gentilhomme du Vermandois et maître des requêtes sous saint Louis, composa sous le titre de *Conseil à un ami* le plus ancien livre de pratique qui ait été écrit en français. Mais entraîné par un enthousiasme trop exclusif pour le droit romain, il essaya d'y ramener le droit coutumier au lieu de chercher à les concilier l'un avec l'autre: il échoua, parce que les lois rédigées pour le Bas-Empire ne pouvaient s'adapter brusquement à la situation des Français du treizième siècle.

Plus clairvoyant, Philippe de Beaumanoir comprit qu'il fallait aller chercher dans le droit romain non un calque à reproduire, mais des lumières pour éclairer et fixer le droit coutumier. Donné par saint Louis comme conseiller à son fils Robert de Clermont, il devint bailli du Vermandois et recueillit, en 1283., les *Coustumes du Beauvoisis*, sa patrie. Ce livre, dans lequel l'auteur se sert du droit romain pour y retrouver le droit naturel comme règle des relations civiles, est un des monuments précieux de notre histoire, non-seu-

lement comme type de la législation civile, mais comme représentant au vif l'état de la société au treizième siècle. Aussi Loysel l'appelle-t-il « le premier et le plus hardi œuvre qui ait été composé sur les coutumes de France, » et Montesquieu regarde-t-il Beaumanoir « comme la lumière de son temps et une grande lumière. »

III. Progrès des lettres et des arts. — Entre les titres de gloire de saint Louis, nous ne devons pas oublier de dire que l'influence heureuse qu'il exerça sur le développement général de la civilisation lui a mérité de donner son nom au siècle qui fut sans contredit le plus beau du moyen âge. Sous le gouvernement de ce prince qui ne cherchait qu'à éclairer les esprits, les lumières s'accrurent, la pensée humaine prit un rapide essor et s'élança dans des carrières alors inconnues; une ère nouvelle enfin commença pour les lettres et pour les arts pendant ce règne qui vit naître d'illustres savants, paraître des ouvrages remarquables, la langue nationale pénétrer dans les lois et dans les livres, une bibliothèque se fonder, l'Université de Paris fournir à l'Europe ses plus grands hommes, la Sorbonne s'élever, et un genre sublime d'architecture atteindre à son apogée.

Formation de la langue française. La langue d'oc et la langue d'oyl. — Au moment où tous les éléments de l'unité française se développaient, la langue, elle aussi, secouait ses langes et se formait; car l'unité littéraire, comme l'a dit M. Nisard, s'est toujours accomplie en France en même temps que l'unité politique. En effet, latine sous la première race, la langue avait été tudesque sous la seconde; mais, lorsqu'à l'expulsion des Carlovingiens, le tudesque eut été rejeté au delà du Rhin, et que le latin, relégué dans les cloîtres, ne fut plus guère qu'une langue morte, il resta sur le sol de la France un langage qui ne fut, à bien dire, ni latin ni tudesque, mais qui tint de l'un et de l'autre, puisqu'il était né des rapports des Gallo-Romains avec les barbares. Cette langue est ce qu'on appela, au huitième et au neuvième siècle, le *roman rustique*, dont l'existence nous est attestée par des monuments qui remontent au règne même de Charlemagne. Mais cette langue populaire ne put être la même sur tous les points de la France : obéissant aux différences profondes qui séparaient le Nord du Midi, elle se partagea en deux dialectes qui répondirent à deux civilisations formées d'éléments divers et presque étrangères l'une à l'autre. L'un se répandit au milieu des riches plaines du Midi, où les souvenirs de l'antiquité romaine avaient promptement effacé les traces peu profondes du passage des Germains, et devint le *provençal*, qui en 877 était déjà parlé à Arles, à la cour du roi Boson; l'autre, au contraire, répandue au

nord de la Loire, subit l'influence germanique et emprunta au génie barbare ce caractère énergique et rude qui distingue le roman *wallon* ou *welsh*. Les événements politiques vinrent encore accentuer plus profondément les différences de ces deux langues : le provençal reçut sa constitution définitive du contact des méridionaux avec les Arabes d'Espagne; le wallon reçut la sienne de l'invasion des Northmans, qui, par le mélange de mots scandinaves, fortifia en lui l'élément barbare. Dans le Midi, dans ce pays qui à proprement parler n'a pas de centre, la langue n'eut pas de nom bien déterminé : on l'appela d'abord tantôt la langue provençale, tantôt la langue limousine, à cause des poëtes illustres nés dans le Limousin, et quelquefois même aussi la langue catalane. Mais peu à peu on s'habitua à désigner les deux idiomes qui se partageaient la France par le mot qui dans chacun d'eux exprimait l'affirmation *oui* : ainsi l'un fut appelé la langue d'*oc*, et l'autre la langue d'*oyl*. Ces deux dialectes, quoique réservés à des destinées différentes, se manifestèrent d'abord tous les deux par des œuvres poétiques, et, comme nous l'avons déjà vu[1], ils eurent leurs poëtes avant d'avoir leurs prosateurs. Ces poëtes reçurent un nom caractéristique : au Midi on les appela les *trobadors*, ceux qui trouvent, les inventeurs, dont nous avons fait troubadours, et le Nord accepta pour les siens cette désignation sous la forme de *trouvères*.

Poésie provençale : ses caractères; causes de sa prompte décadence. — Sous l'influence d'un climat voluptueux, au milieu d'un pays où les mœurs étaient élégantes, où la féodalité n'avait rien de barbare ni d'oppressif, la langue d'oc se polit et s'assouplit la première aux rhythmes poétiques. Sonore et harmonieuse, grâce à sa richesse de voyelles, elle acquit de bonne heure une grâce, une flexibilité, un coloris qui firent son principal mérite et la rendirent merveilleusement propre à rendre les inspirations de la poésie lyrique. L'amour fut en général le sujet préféré des nombreux poëtes qu'elle produisit, et si quelquefois la guerre anima leur verve colérique, ils ne la célébrèrent que par accident et dédaignèrent les grandes compositions du genre épique pour consacrer exclusivement au genre lyrique la variété infinie de leurs savantes combinaisons rhythmiques. Les troubadours, pour qui la poésie n'était autre chose qu'un jeu d'esprit, renouvelèrent l'ode, l'élégie, l'églogue et la satire antiques dans leurs *canzons*[2], leurs *tensons* et leurs *sirventes;* mais comme ils avaient

1. Voir page 366.
2. La *canzon* était une poésie amoureuse d'un ordre relevé; le *tenson*, un dialogue ou un débat poétique entre deux personnages, et le *sirvente*, une pièce de vers ordinairement satirique.

complétement négligé « la mâle et austère pensée, cette base de toute poésie durable, » comme leur véritable mérite avait consisté bien plutôt dans la variété des formes que dans celle des sujets et des idées, leur poésie ne put résister à la grande catastrophe qui vint au treizième siècle bouleverser la brillante mais frêle civilisation du Midi, et la langue elle-même dans laquelle ils avaient chanté pendant deux siècles disparut submergée dans la tempête où s'engloutit la nationalité méridionale.

Les troubadours. Bertram de Born. — Les troubadours sortaient indifféremment de tous les rangs de la société : tantôt c'était un prince souverain comme Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, tantôt un simple gentilhomme comme Bertram de Born, et quelquefois même un obscur vassal comme Bernard de Ventadour, le fils de l'homme qui chauffait le four du comte de Ventadour. Le talent faisait ainsi disparaître les distances marquées par la naissance ; quand on avait la *gaye science*, on devenait troubadour et l'on était accueilli dans tous les châteaux dont on charmait les hôtes par ses chants. Mais les troubadours n'avaient pas seulement pour privilége d'égayer les manoirs ou de relever l'éclat des *cours d'amour;* « on peut encore les considérer, dit M. Chéruel, comme les arbitres de l'opinion publique et les dispensateurs de la renommée. Ils excitaient l'ardeur des guerriers, enflammaient les passions politiques, provoquaient une vive opposition contre la cour de Rome et entretenaient le sentiment national chez les populations du Midi que menaçaient les hommes du Nord. » Le nombre des troubadours qui de leur temps ont occupé la renommée est fort grand ; parmi les plus célèbres nous nommerons Guillaume d'Aquitaine, Bernard de Ventadour, Geoffroy Rudel, Pierre Cardinal, et enfin Bertram de Born, ce poëte batailleur, comme l'appelle M. Villemain, qui s'est fait distinguer autant par son talent que par les événements historiques auxquels il a été mêlé. Ce petit seigneur de Hautefort, qui pour maintenir son indépendance excita les deux fils du roi d'Angleterre Henri II à se révolter contre leur père, est celui qui rend le mieux l'accent guerrier de ce temps et que l'on peut nommer le « Tyrtée du moyen âge. » Quoique la rudesse de ce temps soit tout entière en lui, « cependant ses vers sont habilement entrelacés ; des coupes savantes, des cadences harmonieuses et symétriques, un art que Pétrarque, dans les douceurs de sa vie cléricale, a trouvé cinquante ans plus tard, est déjà dans Bertram de Born, au milieu des agitations et des fatigues de sa vie guerrière. » Voici un de ses chants guerriers qui donne une idée de la langue provençale et de la richesse de son rhythme :

1° Be m play lo douz temps de pascor
Que fai fuelhas e flors venir;
E play mi quant aug la baudor
Dels auzels que fan retentir
Lor chan per lo boscatge;
E plai me quan vey sus els pratz
Tendas e pavallos fermatz;
E plai m'en mon coratge
Quan vey per campanhas rengatz
Cavalliers ab cavals armatz;

2° E play mi, quan li corredor
Fan las gens e'ls avers fugir;
E plai me, quan vey aprop lor
Gran ren d'armatz ensems brugir;
Et ai gran alegratge
Quan vey fortz castelhs assetjatz
E murs fondre e derocatz,
E vey l'ost pel ribatge
Qu'es tot entorn claus de fossatz
Ab lissatz de fortz pals serratz.

3° Atressi m play de bon senhor
Quant es primiers e l'envazir,
Ab caval armat, ses temor;
C' aissi fai los siens enardir
Ab valen vassallatge;
E quant el es el camp intratz,
Quascus deu esser asserinatz,
E segr'el d'agradatge;
Quar nulhs hom non es ren prezatz
Tro qu 'a manhs colps pres e donatz.

4° Lansas e brans, elms de color,
Escutz trancar e desguarnir
Veyrem a l'intrar de l'estor,
E manhs vassalhs ensems ferir
Don anaran a ratge
Cavalhs dels mortz e dels nafratz;
E ja pus l'estorn er mesclatz,
Negus hom d'aut paratge
Non pens mas d'asclar caps e bratz,
Que mais val mortz que vius sobratz.

5° Ie us dic que tan no m'a sabor
Manjars ni beure ni dormir,
Cum a quant aug cridar : A lor!
D'ambas las partz ; et aug agnir
Cavals voitz per l'ombratge,
Et aug cridar : Aidatz! Aidatz!
E vei cazer per los fossatz
Paucs e grans per l'erbatge,
E vei los mortz que pels costatz
An los tronsons outre passatz [1].

La langue d'oyl et les trouvères. — La langue d'oyl était destinée à fournir une tout autre carrière que la langue des troubadours. Portée par les Normands dans l'Italie méridionale et dans l'Angle-

1. « Bien me plaît le doux printemps qui fait venir les feuilles et les fleurs. Il me plaît d'écouter la joie des oiseaux qui font retentir leurs chants par le bocage. Il me plaît de voir sur la prairie tentes et pavillons plantés; et il me plaît jusqu'au fond du cœur de voir, rangés dans la campagne, cavaliers avec chevaux armés.

« J'aime quand les coureurs font fuir gens et troupeaux. J'aime quand je vois à leur suite beaucoup d'hommes d'armes ensemble rugir; et j'ai grande allégresse quand je vois châteaux forts assiégés et murs croulants et déracinés; et quand je vois l'armée sur le bord qui est tout à l'entour clos de fossés, avec des palissades garnies de forts pieux.

« Il me plaît le bon seigneur qui est le premier à l'attaque avec un cheval armé et se montre sans crainte, parce qu'il fait oser les siens par sa vaillante prouesse. Et quand il revient au camp, chacun doit s'empresser et le suivre de bon cœur; car nul homme n'est prisé quelque chose tant qu'il n'a pas reçu et donné bien des coups.

« Nous verrons les lances et les épées briser et dégarnir les casques de couleur et les écus, dès l'entrée du combat, et les vassaux frapper ensemble, et fuir à l'aventure les chevaux des morts et des blessés; et quand le combat sera bien mêlé, que nul homme de haut parage n'ait autre pensée que de couper têtes et bras, car mieux vaut un mort qu'un vivant vaincu.

« Je vous le dis : le manger, le boire, le dormir n'ont pas tant de saveur pour moi que d'ouïr crier des deux parts : *A eux!* et d'entendre hennir chevaux démontés dans la forêt, et d'entendre crier : *A l'aide! à l'aide!* et de voir tomber dans les fossés petits et grands sur l'herbe, et de voir les morts qui ont les tronçons outrepassés dans leurs flancs. » (*Traduction de M. Villemain.*)

terre, elle s'était propagée rapidement et était devenue la langue privilégiée des souverains ; les croisades en firent surtout la langue des peuples. Le cri de *Diex el volt*, qui était parti du concile de Clermont, retentit dans toute l'Europe et trouva de l'écho dans une partie de l'Asie et jusque sur la plage africaine. Parlé à Constantinople et à Athènes comme à Jérusalem et sur les bords du Nil, à Naples comme à Paris et à Londres, le wallon justifiait déjà le mot célèbre de Jefferson, que tout homme a deux patries, la sienne et la France. C'est qu'en effet le wallon était déjà le français. Les poëtes qui les premiers avaient bégayé la langue que nous parlons avaient assuré de bonne heure au dialecte qu'ils employaient une supériorité marquée sur le roman provençal en composant de longs poëmes, de grands récits réservés à une plus longue durée que les poésies légères des troubadours. Nous avons vu comment les trouvères ont consacré leurs chants à la gloire des anciens héros et comment leurs poëmes épiques ont formé les trois grands cycles de Charlemagne, d'Arthur et d'Alexandre. A la fin du douzième siècle, l'épopée s'épuisait, parce que l'esprit féodal et chevaleresque qui l'avait inspirée s'était affaibli. Chrestien de Troyes, qui a dominé la poésie française pendant le règne de Philippe Auguste, a mis en vers plusieurs grands romans de chevalerie, parmi lesquels nous citerons le *Chevalier de la Charrette, Érec et Énide* et le *Chevalier au Lion*. S'il n'a pas la rudesse de formes qui caractérisait ses devanciers, il n'a pas non plus leur vigueur de conception. « Écrivain d'un talent fécond, élégant, souple et varié, plutôt qu'écrivain de génie, il développe, parfois délaye, mais n'invente pas. »

Poésie allégorique : le roman de la Rose. Le fabliau.—Toutefois une littérature nouvelle s'élevait à la place de la poésie épique : c'est la poésie allégorique et le fabliau. Le roman de la Rose peut être considéré comme le modèle de ce genre allégorique. « C'est une longue, savante et ennuyeuse allégorie de plus de vingt-deux mille vers, encadrée dans un songe, où il s'agit de savoir si le héros parviendra à cueillir une rose qu'il a entrevue dans un verger, et que défendent vingt abstractions personnifiées, telles que *Danger*, *Male-Bouche* (médisance), *Félonie, Bassesse, Haine, Avarice*. Le héros du poëme a pour auxiliaires *Bel-Accueil* et *Doux-Regard*. *Dame-Oiseuse* le conduit au château de *Déduit* (plaisir), où il trouve l'*Amour* avec tout son cortége, *Joliveté, Courtoisie, Franchise, Jeunesse*. Il est facile de pressentir combien est froide et inanimée cette mythologie symbolique. » Commencé par Guillaume de Lorris, qui est mort en 1260, le roman de la Rose a été continué par Jean de Meung, surnommé Clopinel, qui a vécu jusqu'en 1320.

Quant au fabliau, réservé à de meilleures destinées que l'allégorie parce qu'il représente le côté critique de l'esprit français, c'est un petit récit qui à la naïveté du langage unit la malignité de l'esprit, et dans lequel le trouvère caustique, mais prudent, sait se moquer avec précaution des puissants de ce monde. Quoiqu'il diffère du fabliau par la forme, le roman du *Renard* lui appartient essentiellement par l'esprit : cette épopée burlesque, véritable chef-d'œuvre de la poésie satirique, fit sa première apparition en 1236.

Poésie lyrique : Quesne de Béthune et Thibaut IV de Champagne. — A la même époque, les chants lyriques commençaient à retentir au nord de la Loire. Quesne de Béthune, un des ancêtres de Sully, qui mourut en 1224, chanta la quatrième croisade avec la même verve qu'il l'accomplit. On retrouve dans ses vers l'inspiration religieuse unie à l'enthousiasme chevaleresque.

Et sachent bien les grands et les menours (les petits)
Que là doit-on faire chevalerie
Où l'on conquiert paradis et honour
Et prix et los et l'amour de sa mie.
Dieu est assis dans son saint heritage :
Or on verra si ceux le secourront
Que par son sang il tira d'esclavage,
Quand il mourut en la croix que Turcs ont.
Sachez qu'ils sont honnis ceux qui n'iront,
S'ils n'ont poverte ou vieillesse ou malage
Et ceux qui sains, jeunes et riches sont
Ne peuvent pas demeurer sans hontage.

Il manquait encore aux chants de Quesne de Béthune cette richesse, cette harmonie qui distinguaient les poëtes provençaux ; mais les compositions amoureuses des troubadours trouvèrent bientôt un heureux imitateur dans Thibaut IV de Champagne. Ses vers respirent une naïveté gracieuse, et le mélange alternatif des rimes masculines et féminines s'y fait déjà sentir :

L'autre nuit, en mon dormant,
  Fus en grant doutance
D'un jeu parti en chantant
  Et en grand balance,
Quant Amours me vint devant
Ki me dist : Que vas querant?
Trop as corage movant;
  Ce te vient d'enfance.

Voilà donc au commencement du treizième siècle la langue française déjà toute faite; elle n'a qu'à acquérir plus de clarté, de justesse, de précision. Et ce qui est remarquable, c'est qu'à la même époque la langue prosaïque, qui ordinairement s'écrit la dernière, se mani-

festait déjà par de grands monuments qui révèlent, pour la première fois, des intentions réellement littéraires.

Premiers grands monuments de la prose française : Villehardouin (1167-1213) et Joinville (1227-1317). — Alors apparaissent Villehardouin et Joinville. Le premier, né vers le milieu du douzième siècle, était maréchal de Champagne et se trouva mêlé à tous les événements de la quatrième croisade; il assista à la prise de Constantinople et devint un des grands dignitaires de l'empire latin, sous le titre de maréchal de Romanie. Lorsque la conquête fut achevée (1205), jusqu'à l'année 1213, époque présumée de sa mort, Villehardouin s'occupa à raconter l'histoire de cette grande expédition. Sa chronique embrasse un espace de neuf ans, de 1198, date de la prédication de la croisade, jusqu'à 1207. Ce précieux monument de notre histoire et de notre langue nationale est une peinture admirable de mœurs et de détails; le style, qui se fait remarquer par sa concision, conserve d'un bout à l'autre cette rudesse naïve qui sent son homme de guerre; le récit a toute la rapidité d'un homme qui est pressé de dire ce qu'il a fait et ce qu'il a vu, comme il l'a fait et comme il l'a vu. Dans l'histoire de Villehardouin, écrite au commencement du treizième siècle, la langue française se fait déjà reconnaître, mais le caractère en est encore naissant. L'idiome n'est pas encore fixé comme il le sera sous la plume de Joinville : les désinences méridionales y sont fréquentes, *signour, tremor, empereour, dolorous*, et la suppression de l'*s* dans les cas directs du pluriel est soigneusement observée; mais la construction est toujours simple et régulière, l'expression courte et pittoresque. Le morceau suivant, qui est le récit d'un épisode du siége de Constantinople, « renferme quelques traits qui, dit M. Villemain, font penser à l'immortelle peinture du siége de Syracuse par Thucydide : »

Une nuict, à mie nuict, ils (les Grecs) mistrent le feu en ces nefs [1], et laissierent les voiles aler au vent; et li feus alluma moult hault, si qu'il sembloit que toute la terre arsist. Ensi s'en viennent vers le navie as pelerins : et li cris lieve en l'host, et salent as armes de toutes parts. Li Venissien keurent a lor vaissiaus, et tout li autre ki vaissel avoient, et si commencierent à reskeure dou feu moult vigheureusements; et bien tesmoegne Joffrois li mareschaus de Champaigne, ki ceste œuvre dicta, ke onkes gens ne se aidierent plus asprement sor mer : quar, il sailloient es barges et es galies des nefs, et prenoient les nefs toutes ardans a cros, et les tiroient par vive force aval le brach, et les laissoient aler ardant contreval le brach. Des Griex avoit tant sur la rive veuus que il n'estoit fins, ne mesure : et estoit li cris si graut k'il sembloit ke li terre et li mers fondist.

1. Il s'agit de dix-sept vaisseaux remplis d'étoupes et de poix que les Grecs avaient lancés contre la flotte latine.

On retrouve dans ce morceau tous les éléments de la langue française, mais l'idiome est cependant encore difficile à comprendre et a besoin quelquefois d'être traduit. Il n'en sera plus de même du style de Joinville. Né en 1227 et mort en 1317, Joinville fut élevé à la cour de Thibaut IV de Champagne et y remplit les fonctions de sénéchal. Attaché plus tard à saint Louis, il l'accompagna à la première croisade, mais refusa de le suivre à la seconde. Retiré dans son château de Joinville, il y atteignit une vieillesse très-avancée, et ce n'est qu'au commencement du quatorzième siècle, alors qu'il était plus qu'octogénaire, qu'il écrivit, à la sollicitation de la reine Jeanne, la vie du saint roi qui avait été pour lui un ami. « Quand on passe de Villehardouin à Joinville, dit M. Demogeot, on s'aperçoit qu'on a franchi près d'un siècle. Le moyen âge a déposé sa roideur et son austérité. Le voilà qui prend de l'expression, de la physionomie; ce n'est plus seulement un guerrier brave et sage, qui, dans ses narrations, va toujours droit au fait, sans retard, sans digression, sans préoccupation personnelle : c'est un causeur naïf qui déroule pour vous tous ses souvenirs, qui se raconte volontiers lui-même, non par vanité, mais par abandon, par confiance, par le besoin si français de mêler sa personne à tout ce qu'il rencontre. Joinville est l'inventeur de ce genre historique qui nous appartient en propre et qu'on nomme des *Mémoires*. » Ce qui distingue surtout Joinville, c'est une naïveté et une facilité de style, une fraîcheur de coloris, qui donnent à son langage un haut dégré d'originalité et une physionomie toute particulière. Toutes ces qualités se retrouvent dans le morceau où, racontant le départ de la flotte, il laisse voir l'admiration qu'il ressent pour tout ce qu'il voit autour de lui :

Nous entrasmes au mois d'aoust, celui an, en la nef à la roche de Marseille, et fut ouverte la porte de la nef pour faire entrer nos chevaulx, ceulx que devions mener oultre mer. Et quant tous furent entrez, la porte fut reclouse et estouppée, ainsi comme l'on vouldroit faire un tonnel de vin : pour ce quant la nef est en grant mer, toute la porte est en eaue. Et tantost le maistre de la nau s'escria à ses gens, qui estoient au bec (la proue) de la nef : « Est votre besongne preste? sommes-nous à point? » Et ilz dirent que oy vraiement. Et quant les prebstres et clercs furent entrez, il les fist tous monter au chasteau de la nef, et leur fist chanter ou nom de Dieu, que nous voulsist bien tous conduire. Et tous à haulte voix commencerent à chanter ce bel igne, *Veni creator spiritus*, tout de bout en bout. Et en chantant, les mariniers firent voille de par Dieu. Et incontinent le vent s'entonne en la voille, et tantost nous fist perdre la terre de veue, si que nous ne vismes plus que ciel et mer, et chascun jour nous esloignasmes du lieu dont nous estions partiz. Et par ce veulx-je bien dire, que icelui est bien fol, qui sceut avoir aucune chose de l'autrui, et quelque péché mortel en son âme, et se boute en tel dangier. Car si on s'endort au soir, l'on ne sceit si on se trouvera au matin au sous de la mer.

En lisant ce morceau, on s'aperçoit aisément que, depuis Ville-

hardouin, la langue a beaucoup gagné, qu'elle est devenue plus nette, plus précise, et qu'elle est mieux fixée. Au reste, à la même époque, les étrangers rendaient hommage aux qualités qui distinguent la langue française. En 1275, Martin de Canale écrivait en français l'histoire de Venise, « parce que la langue française cort parmi le monde, et est la plus délétable à lire et à oyr que nulle autre. » En 1260, Brunetto Latini, le maître de Dante, composait également en français son livre intitulé le *Trésor*, « pour chou que la parleure en est plus délétable et plus commune à tous gens. »

Mouvement philosophique. L'université de Paris; son origine (1200); éclat dont elle jouissait. — Tandis que la langue française devenait la langue de la majeure partie de l'Europe, Paris était le centre d'un grand mouvement philosophique, à la tête duquel se trouvaient deux importantes créations du treizième siècle : l'université de Paris et les ordres mendiants.

L'université de Paris reçut son organisation de Philippe Auguste vers l'an 1200. Quelque temps avant cette époque, l'école de la cathédrale de Paris se trouvant trop petite pour le grand nombre de disciples que la réputation des maitres y attirait de toutes parts, beaucoup d'entre eux franchirent la Seine et vinrent s'établir sur la montagne Sainte-Geneviève, sur cette colline où jadis Abélard, chassé de la cité, avait assis son camp, et qui « était destinée à devenir comme le Sinaï de l'enseignement universitaire. » Frappé de l'éclat que les écoles de Paris jetaient alors sur son royaume, Philippe Auguste confirma la corporation formée par les maitres et les élèves, et qui prit désormais le nom d'*université*, par lequel on désignait au moyen âge toute corporation dont les membres avaient des priviléges communs. Exemptée de la juridiction du prévôt de Paris, l'Université eut son tribunal et obtint le droit de tenir des assemblées dans lesquelles maitres et élèves délibéraient sur les intérêts de la corporation et élisaient le recteur ainsi que les principaux dignitaires. En même temps l'enseignement reçut une plus grande extension; l'Université ne tarda pas à comprendre quatre facultés, savoir : la faculté des arts ou des lettres, qui renfermait les sept chaires de grammaire, de rhétorique, de dialectique (*trivium*), d'arithmétique, de géométrie, de musique et d'astronomie (*quadrivium*); la faculté de théologie, la faculté de médecine et enfin la faculté de droit ou *décret*[1]. Ainsi constituée, l'université de Paris

1. L'université de Paris, la première qui réunit toutes les facultés, servit de modèle à toutes celles qui se formèrent dans le treizième siècle : Oxford (1206); Palencia (1208); Toulóuse (1215); Padoue (1222); Salamanque (1223); Naples (1224); Cambridge (1251); Vienne (1236); Upsal (1240); Montpellier, consacrée spécialement à l'enseignement de la médecine (1283).

'int formidable par l'influence de ses doctrines, le nombre d'é-es qu'elle vit affluer à ses leçons et les hommes éminents qui taient de son sein : elle donnait à l'Angleterre Étienne Langton, . imposa la grande charte au roi Jean; à l'Italie, Brunetto Latini)eut-être Dante; à la chrétienté enfin, Innocent III[1]. L'université Paris se trouvait donc, au treizième siècle, la tête et le centre de ıtelligence européenne, lorsqu'elle se vit tout à coup disputer le ptre de l'enseignement par les ordres mendiants.

Les ordres mendiants : saint Dominique (1170-1221) et saint François ssise (1182-1226).— En présence des dangers dont les hérésies du uzième siècle avaient menacé l'orthodoxie catholique, Rome s'était pressée d'ordonner la réforme des anciens ordres monastiques; ıis si les moines purent s'astreindre à une règle plus sévère, èles à la pensée qui avait présidé à leur fondation, ils n'en restè-ıt pas moins isolés de la société, en continuant dans le fond leurs cloîtres à se vouer spécialement à la prière, à l'étude ou au ıvail des mains. Évidemment ces congrégations cloîtrées et séden-res ne pouvaient opposer une résistance efficace à l'audace enva-sante de l'esprit novateur; il fallait d'autres institutions, plus ıtes, plus puissantes, qui pour agir sur les masses unissent la ce de la vie commune à la liberté de l'action extérieure. Inno-ıt III y songeait, dit-on, lorsque dans une vision il lui sembla, :e qu'on rapporte, que l'église Saint-Jean-de-Latran menaçait ne et qu'elle était soutenue par deux hommes dont l'un était Espa-ol et l'autre Italien. Alors, en effet, se présentèrent au pontife nt Dominique et saint François d'Assise (1215), qui lui offrirent création d'une milice destinée à combattre l'hérésie par la pré-:ation et par l'exemple d'une pauvreté absolue. Saint Dominique Guzman, chanoine d'Osma en Castille, jeta les fondements de rdre des *prêcheurs*, qui prirent de lui le nom de *dominicains* et i reçurent en France celui de *jacobins*, à cause de la première ıison qu'ils établirent à Paris, rue Saint-Jacques (1218). Saint ançois avait déjà réuni quelques disciples à la Portiuncule près Assise, sa patrie (1208), et leur avait donné une règle que le pape ne :da pas à approuver. Transportant dans le sein même de l'Église mysticisme et la réalisation littérale de la pauvreté et de l'humi-é chrétienne, saint François imposa à ses disciples l'obligation de

1. De l'Université relevaient les colléges qui furent fondés pour subvenir, au oyen de legs et d'autres dotations, à l'entretien des pauvres écoliers auxquels Jniversité n'offrait que des cours publics. Parmi ces colléges, nous devons ter la Sorbonne, instituée par Robert Sorbon, confesseur de saint Louis, et ai était consacrée à l'étude de la théologie.

renoncer à la propriété collective comme à la propriété individuelle et de ne vivre que d'aumônes. L'ordre des *frères mineurs*, ainsi que les *franciscains* s'appelaient eux-mêmes par esprit d'humilité[1], rendit les plus grands services à l'Église par l'influence immense qu'il acquit sur les peuples. « L'institut de Saint-François s'ouvrit aux femmes par la fondation du second ordre ou sœurs de Sainte-Claire, puis aux laïques par l'établissement du tiers ordre, congrégation à laquelle s'affilièrent une multitude de personnes qui fraternisaient avec les franciscains, en se soumettant à de certaines pratiques et à de certaines obligations, sans quitter le monde ni le mariage et sans renoncer à leurs biens. » A ces deux premiers ordres de mendiants vinrent bientôt s'en joindre deux autres : celui des *carmes*, qui tiraient leur nom du mont Carmel et que saint Louis établit à Paris à son retour de la croisade ; et celui des *augustins*, que le pape Alexandre IV institua en 1256.

Lutte des moines mendiants et de l'Université (1230-1260). — Affranchis de la règle qui avait astreint les anciens moines au travail des mains, à la solitude et au silence, les mendiants envahirent rapidement la prédication, l'administration des sacrements, la direction des consciences, les fonctions des ordinaires et des curés, la conversion des hérétiques. Alors aussi, grâce à la protection de saint Louis, ils voulurent avoir l'enseignement, et dès l'année 1230, profitant de troubles qui avaient forcé l'université de Paris à suspendre ses leçons, ils instituèrent trois chaires de théologie. L'Université prétendit réduire ce nombre ; les mendiants résistèrent, et une lutte fort vive s'engagea dans laquelle l'Université vaincue fut obligée de céder devant la double autorité du roi et du pape : elle dut admettre les dominicains et les franciscains dans le corps universitaire, mais elle se vengea de sa défaite en assignant aux mendiants le dernier rang dans ses assemblées (1260).

Vincent de Beauvais (1200-1264), **Albert le Grand** (1205-1280) et **Roger Bacon** (1214-1292). — La lutte qui s'engageait alors entre l'Université et les mendiants mériterait peu l'attention de l'histoire, si elle n'avait eu pour aliment que de mesquins intérêts de corps ; mais elle était entretenue par des passions d'un ordre plus relevé et elle entraînait dans la lice les plus grands génies qu'il y eût alors en Europe. Les docteurs de l'Université et les franciscains se renvoyaient mutuellement les accusations de schismatiques et d'hérésiarques à propos d'un livre étrange qu'on attribuait généralement à Jean de Parme, général des franciscains ; il s'agissait de l'*Introduc-*

1. On les appelait aussi *cordeliers* à cause de la corde dont ils ceignaient leurs reins.

tion à l'Évangile éternel, où l'auteur, proclamant le règne du Saint-Esprit, qui en l'année 1260 devait mettre fin à l'empire du Fils, annonçait pour cette époque l'anéantissement de tout l'ordre clérical et son remplacement « par ceux qui vont pieds nus et les reins ceints d'une corde, » parce que le nouvel Évangile devait « être aussi supérieur à l'ancien que le soleil est supérieur à la lune. »

Tandis que l'Université, par l'organe de Guillaume de Saint-Amour, déférait en cour de Rome l'*Introduction à l'Évangile éternel*, et que les franciscains accusaient leurs adversaires de nier l'autorité du pape en réclamant le rétablissement de l'antique discipline hiérarchique, d'illustres savants étonnaient le monde par l'universalité de leurs connaissances et par la hardiesse de leurs idées philosophiques. Les uns, jetant un regard sur la nature matérielle, tentaient de lui arracher ses secrets; les autres s'élevaient dans les hautes régions de la métaphysique et de la morale. Vincent de Beauvais, chargé par saint Louis de rédiger un résumé des sciences qu'on cultivait alors, composait sous le titre de *Speculum majus* une vaste encyclopédie du treizième siècle, qui n'est, il est vrai, qu'une immense compilation, mais dans laquelle l'auteur, s'affranchissant de toutes les absurdités accréditées de son temps sur la forme de la terre, en reconnaît la sphéricité et distingue l'astronomie de l'astrologie.

Le dominicain Albert de Bollstædt, que ses contemporains ont surnommé le Grand, ne se contentait pas comme Vincent de Beauvais d'enregistrer l'état des sciences à son époque : cerveau infatigable, il absorbait les connaissances réelles ou imaginaires que le monde possédait alors et leur prêtait l'originalité de ses pensées. Désireux de réunir les réalistes et les nominalistes au moyen d'un syncrétisme de son invention, il s'attacha à interpréter Aristote dans un sens compatible avec l'orthodoxie, et après avoir achevé de réconcilier le Stagirite avec l'opinion publique, « il tenta un éclectisme entre Aristote et Platon, avec prédominance du premier, quant à la logique et à la physique; du second, quant à la théodicée. »

Son élève, l'Anglais Roger Bacon, de l'ordre des franciscains, alla beaucoup plus loin que lui dans les sciences naturelles et sur le terrain de la philosophie expérimentale. Persuadé que l'observation était la seule voie capable de conduire sûrement à la connaissance de la nature, il appliqua l'expérience à l'étude de la physique, qui était l'objet principal de ses travaux, et parvint à découvrir certaines propriétés, certaines combinaisons des corps dont il tira des effets tout nouveaux. Par une sorte de pressentiment des merveilles de l'industrie moderne, il prophétise, dans son traité *de secretis Ope-*

ribus artis et naturæ, la grande puissance que l'homme pourra conquérir un jour sur la nature. Après avoir nettement indiqué la construction des télescopes et des lunettes à longue vue, il ajoute : « On peut aussi, en prenant gros comme le pouce de certaine matière préparée convenablement, produire un fracas plus terrible que le tonnerre et des éclairs plus resplendissants que ceux de la foudre, » et parlant de la poudre comme d'un des secrets de la science contemporaine, il dit que cette matière se fait avec du salpêtre, du soufre et du charbon pilé. Malheureusement les ignorants regardèrent ses découvertes comme des opérations du démon, et le précurseur de la science moderne, condamné à Paris en 1278, expia dans une longue captivité le regard indiscret qu'il avait osé jeter sur les secrets de la nature.

Saint Thomas d'Aquin (1227-1274) **et saint Bonaventure** (1221-1274). — Plus élevé de génie que son maître Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, qu'on a surnommé l'*ange de l'école,* « laissa la physique sur le second plan, éclaira et précisa la métaphysique, développa la théodicée et couronna de nombreux traités philosophiques par l'immense *Somme théologique,* qui restera le code du catholicisme. » Les œuvres de l'illustre dominicain forment une vaste synthèse des sciences morales et même politiques; car si ce génie encyclopédique a résumé et exposé d'une manière supérieure tous les développements de la notion de Dieu dus aux premiers siècles du christianisme, il n'a pas négligé ce qui regarde le gouvernement des choses humaines. Aussi le grand Albert s'écria-t-il en parlant de lui : « Frère Thomas a mis fin à tous travaux jusqu'à la fin du monde. » Tandis que saint Thomas s'efforçait de tracer autour de la raison un cercle infranchissable, le tendre Jean de Fidanza, connu sous le nom de saint Bonaventure, méritait le surnom de *docteur séraphique* en entraînant les peuples vers le mysticisme, mais vers le mysticisme détourné de la voie dangereuse où Jean de Parme l'avait engagé et « ramené au culte extatique de la Vierge et de l'enfant Jésus. »

Architecture ogivale. — C'est surtout dans les arts et surtout dans l'architecture qu'il faut aller chercher la plus haute expression du moyen âge. Depuis l'an 1000, l'art architectural s'était transformé; le genre roman avait disparu pour faire place à un genre nouveau que le douzième siècle élabora et qui, au treizième, parvint à son apogée. Déjà la ligne verticale s'était substituée à la ligne horizontale, les colonnes s'étaient amincies, les chapiteaux s'étaient épanouis en gracieux feuillages, lorsque la figure de la croix, donnée comme symbole aux édifices religieux, vint enfin

servir de base à l'ogive[1]. Alors l'art nouveau fut complet : cet art, qu'on qualifie à tort du titre de byzantin ou de gothique, et qu'on désigne avec plus de raison sous le nom d'architecture ogivale, mériterait bien mieux encore celui d'art chrétien. Ses caractères, ses traits, ses détails, en font réellement l'expression de la pensée chrétienne. Avec ses arcs de voûte, ses clochetons, ses pyramides et ses flèches qui se perdent dans les nues, l'art chrétien seul a eu le secret de rendre les sentiments, les souffrances et les aspirations du cœur qui se détache de la terre pour s'élancer vers l'infini.

A la mort de saint Louis l'enfantement de cet art était achevé ; il avait produit ses grands maîtres et ses chefs-d'œuvre. Sans rappeler le nom de Pierre de Montereau, dont nous avons déjà parlé, ni celui d'Enguerrand, qui poursuivait la construction de la cathédrale de Rouen, n'oublions pas du moins les deux plus célèbres architectes qu'ait produits la France, Libergier et Robert de Luzarches, qui léguaient à leurs élèves, les deux Cormont et Robert de Coucy, l'achèvement des cathédrales de Reims et d'Amiens. En même temps s'élevaient celles de Paris, d'Angers, de Bourges, de Troyes, de Sens, de Chartres, de Metz, de Sainte-Cécile d'Alby, et tant d'autres qui furent construites par des hommes dont l'histoire n'a pas même conservé les noms. Ces artistes éminents, d'une foi ardente, mais d'un cœur simple, appartenaient à ces corporations de maîtres ès œuvres, francs maçons, maîtres verriers, qui comptaient parmi leurs affiliés des clercs et des laïques de tout rang. Véritables croisés de l'art chrétien, sans idée de fortune ou de renommée, ils voyageaient en pèlerins et s'en allaient partout où la gloire de Dieu les appelait[2].

Arts fragmentaires; la peinture sur verre et la sculpture. — Dans ces congrégations se trouvaient confondus architectes, maçons, peintres, sculpteurs, tailleurs de bois et de pierre, parce qu'alors l'art ne s'isolait pas des métiers subalternes qui relevaient de lui. Aussi serait-il impossible de séparer l'art chrétien de la peinture et de la sculpture, comme de tous les arts fragmentaires qu'il a portés dans son sein. L'architecture ogivale empruntait en effet ses merveilleux ornements à la peinture sur verre dont la France peut s'enorgueillir

1. L'ogive est un arceau en forme d'arête; comme elle a pour foyer la rencontre des deux ellipses d'un triangle curviligne, elle peut s'élargir ou se rétrécir à volonté suivant les caprices de l'artiste. On fait venir le mot *ogive* du latin *oculus* ou de l'allemand *aug*, qui tous deux signifient *œil*, peut-être parce que les deux courbes allongées qui forment l'ogive, en se réunissant, représentent la forme de l'œil.

2. Une autre association d'architectes, la confrérie des Frères-Pontifes, construisait le pont d'Avignon (1177) et le pont Saint-Esprit (1266).

exclusivement, et qui avait ses principaux ateliers à Tours et à Chartres. Quoiqu'on en fasse remonter la découverte au règne de Charles le Chauve, les plus anciens monuments qu'on trouve de la peinture sur verre sont les vitraux de Saint-Denis, que l'abbé Suger fit peindre, dit-on, avec de la poudre de saphir. Jusque-là l'usage des verrières avait consisté simplement dans l'emploi de vitres de couleur, qui formaient une espèce de mosaïque transparente. Mais, au douzième siècle, on commença à tracer des dessins, des figures, des tableaux, et toutes les églises en furent promptement décorées, parce que les vitraux étaient pour la foule, « pour la sainte plèbe de Dieu, » comme un livre ouvert à sa curiosité ou à son intelligence. La sculpture, elle aussi, marchait déjà d'un pas plus assuré. Si l'on examine les statues qui ornent les porches des cathédrales de Reims et de Chartres, ou bien les bustes d'anges semés aux voussures des porches de Notre-Dame de Paris, on se convaincra facilement qu'au treizième siècle la sculpture n'avait plus au même degré la grossièreté, la roideur et l'immobilité qu'on pouvait lui reprocher encore au douzième.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

Programme. — Philippe III et Philippe IV. — Guerres avec l'Aragon, la Flandre et l'Angleterre. — Lutte avec Boniface VIII. — Commencements d'une administration régulière. — Pénurie du trésor : exactions pour le remplir. — Condamnation des templiers. — Premiers états généraux. — Le parlement. — Fin de la descendance directe de Hugues Capet. — La loi salique (1270-1328).

I. *Philippe III* (1270-1285). — Agrandissement du domaine. — Intervention de la France dans la Navarre, la Castille et l'Aragon. Acquisition de la Champagne et de la Brie.

II. *Philippe IV* (1285-1314).—Traités de Tarascon (1291) et d'Anagni (1295).— Reprise de la conquête monarchique : guerre avec l'Angleterre ; traité de Montreuil (1299). — Guerre de Flandre (1297-1305); bataille de Furnes (1297).— Révolte de Bruges ; bataille de Courtray (1302). — Batailles de Zierikzée et de Mons-en-Puelle (1304); traité d'Athies-sur-Orge (1305). — Accroissement du domaine royal sous Philippe le Bel ; ses efforts pour former la frontière de l'est. — Lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII ; importance et origine de cette lutte. — Procédure contre le pape. Mort de Boniface VIII (1303). — Résultats de cette lutte : élection de Clément V ; translation du saint-siége à Avignon (1305). — Condamnation des templiers (1307). Confiscation de leurs biens. Abolition de l'ordre (1312).

III. *Monarchie administrative et fiscale.* — Situation nouvelle de la royauté.

— Pénurie du trésor; exactions pour le remplir. — Naissance de l'administration financière. — Organisation judiciaire ; origine du parlement. — Modifications successives que subit le parlement; sa division en trois chambres; reconnaissance de sa souveraineté judiciaire. — Premiers états généraux. — Grave atteinte portée aux institutions féodales : les lettres de noblesse; création de nouveaux pairs.

IV. *Les trois fils de Philippe le Bel* (1314-1328).—Louis X (1314-1316). Réaction féodale contre les progrès de la monarchie administrative. — La loi salique. — Philippe V (1316-1322) reprend l'œuvre de son père et complète ses réformes administratives. La cour des comptes. — Charles IV (1322-1328). Fin de la descendance directe de Hugues Capet. — Tableau généalogique des Capétiens directs et des maisons féodales qui en sont sorties.

I. Philippe III (1270-1285) : agrandissement du domaine. — A peine saint Louis venait-il de fermer les yeux sur la terre étrangère (1270), que les croisés proclamèrent roi son fils Philippe III, à qui les historiens ont donné le surnom de *Hardi*, sans nous faire connaître aucun trait de courage ni d'audace qui ait pu le justifier. Ce prince, dont le règne commençait au milieu du deuil universel, s'empressa de quitter cette terre fatale de l'Afrique et s'embarqua pour la France, ayant pour premier cortége royal les cercueils de cinq membres de sa famille : derrière celui de son père il ramenait ceux de son frère Tristan, de sa sœur, de son beau-frère Thibaut de Navarre et de sa femme Isabelle d'Aragon. En même temps Alphonse de Poitou et Jeanne de Toulouse expiraient en Italie des suites de la maladie qui semblait se plaire à décimer si cruellement la maison des Capétiens. Tant de deuil, tant de douleurs profitèrent cependant à la couronne et contribuèrent à l'agrandissement du domaine ; lorsqu'il eut enfermé dans les caveaux de Saint-Denis plusieurs générations royales, Philippe le Hardi fut appelé à recueillir leur héritage. Après avoir réuni le comté de Valois, qui avait été assigné en apanage au jeune Tristan, il s'assura de la magnifique succession des comtes de Toulouse, devenue vacante par la mort d'Alphonse, et prit possession du Toulousain, du Quercy, du Rouergue, de l'Agenais, de l'Albigeois, du marquisat de Provence, du Poitou, de l'Auvergne et de l'Aunis. Quelques portions de cet héritage furent réclamées par le souverain pontife et par le roi d'Angleterre : le Comtat-Venaissin, cédé à la papauté par le traité de Meaux (1229), lui fut remis en 1247, et le monarque anglais obtint l'Agénais, mais sous la réserve de tous les droits de suzeraineté. A ces riches acquisitions, réalisées au début de ce règne, il faut encore ajouter le comté d'Alençon et le Perche, qui furent réunis à la couronne lorsque Pierre d'Alençon, cinquième fils de saint Louis, mourut sans enfants (1283).

Philippe le Hardi venait à peine d'organiser ses nouvelles possessions du Midi et d'y établir les sénéchaussées de Toulouse, d'Agen, de Cahors et de Rodez, qu'il se vit obligé de faire reconnaître par

les armes sa suzeraineté aux barons de ces pays. Appelé contre le comte de Foix, qui avait envahi les terres du seigneur de Casaubon, et qui poursuivait la guerre malgré l'asseurement que son adversaire avait invoqué, Philippe vint mettre le siége devant le château de Foix et punit le vassal rebelle par la perte d'une partie de ses domaines (1272).

Intervention de la France dans la Navarre, la Castille et l'Aragon. Acquisition de la Champagne et de la Brie. — Ainsi la conquête monarchique, suspendue depuis 1242 par les travaux législatifs de saint Louis, avait repris son cours sous Philippe III; mais emportée par une force presque physique, elle dépassa bientôt les limites de la France. Rapproché de la péninsule hispanique par ses possessions méridionales, Philippe se mêla aux événements qui agitaient les États espagnols et dirigea successivement trois expéditions contre la Navarre, la Castille et l'Aragon.

La première, terminée en 1276, eut pour résultat de faire épouser à Philippe, fils aîné du roi, la princesse Jeanne, unique héritière de Henri le Gros, roi de Navarre et comte de Champagne : mariage important, dont les conséquences furent de placer pour quelque temps le royaume de Navarre sous la domination française et de rattacher définitivement à la couronne la Champagne et la Brie. La guerre de Castille (1276) ne fut pas aussi heureuse : Philippe ne put maintenir sur le trône ses neveux, les infants de Lacerda, qui en avaient été exclus par les cortès au profit de Sanche le Brave. Il en fut à peu près de même de l'expédition d'Aragon, à la suite de laquelle Philippe le Hardi mourut à Perpignan (1285). Entreprise dans un intérêt de famille, cette guerre avait un double motif : elle était destinée à faire exécuter une bulle pontificale qui adjugeait le trône d'Aragon à Charles de Valois, second fils du roi de France; en même temps elle avait pour but de contraindre les Aragonais à restituer à Charles d'Anjou la possession de la Sicile, qu'ils lui avaient enlevée à la suite du massacre si connu dans l'histoire sous le nom de Vêpres Siciliennes (1282) : cette usurpation était la cause des foudres lancées par l'Église contre la maison d'Aragon. Mais Philippe ne parvint qu'à s'emparer de Girone, et cette ville fut même abandonnée par les troupes françaises quelques jours après la mort du roi (1285).

II. Philippe IV (1285-1314). **Traités de Tarascon** (1291) **et d'Anagni** (1295).—Philippe IV le Bel, en montant sur le trône, reconnut que les acquisitions au dehors étaient prématurées tant que l'unité territoriale de la France ne serait pas achevée : il s'empressa donc de terminer les différends que son père lui avait légués avec l'Espagne, par

la signature du traité de Tarascon (1291), renouvelé et confirmé plus tard par celui d'Anagni (1295). En vertu de ces traités, le roi d'Aragon, réconcilié avec l'Église, renonça à la Sicile, Charles de Valois à l'Aragon, et la maison d'Anjou conserva le royaume de Naples, mais abandonna son comté d'Anjou, qui fut donné comme dédommagement à Charles de Valois.

Reprise de la conquête monarchique : guerre avec l'Angleterre : traité de Montreuil (1299). — Après cet arrangement, la conquête monarchique, qui avait suivi une fausse direction sous Philippe le Hardi, fut ramenée vers l'ouest, vers le nord et vers l'est, dont les frontières n'étaient pas formées. A l'ouest, la guerre fut dirigée contre le roi d'Angleterre, qui possédait encore une partie des côtes de l'Océan. Pour Philippe le Bel, ce fut une guerre de procédure, hérissée de réquisitoires et soutenue à coups d'arrêts du parlement; une querelle obscure de deux matelots anglais et normand, suivie d'actes de violences réciproques, fournit à Philippe l'occasion de citer Édouard Ier devant la cour des pairs et d'envahir la Guyenne (1292). Occupé à soumettre les Gallois, Édouard ne put venir défendre en personne ses terres de France; les hostilités se poursuivirent mollement jusqu'à ce que l'intervention du souverain pontife vînt déterminer les deux princes à conclure la paix. Par le traité de Montreuil (1299), Philippe restituait la Guyenne à Édouard Ier et mariait sa fille Isabelle à l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre; union fatale d'où allait sortir une guerre qui, pendant plus d'un siècle, devait ensanglanter les deux pays. En vertu du même traité, les deux princes abandonnaient leurs alliés : Philippe renonçait à soutenir les Écossais, Édouard livrait à la vengeance du roi de France Guy de Dampierre, comte de Flandre.

Guerre de Flandre (1297-1305); **bataille de Furnes** (1297). — Dès l'année 1295, pendant que les troupes françaises guerroyaient dans la Guyenne, Guy de Dampierre était l'âme d'une coalition formée contre la France par presque tous les princes de l'empire germanique; pour mieux resserrer son alliance avec l'Angleterre, il avait même fiancé sa fille au fils aîné du roi Édouard. Mais au moment où il allait conduire la jeune princesse au delà du détroit, Philippe IV le fit arrêter sous prétexte de félonie et le jeta, avec sa fille, dans la tour du Louvre. Remis en liberté, grâce à l'intervention pontificale, Guy de Dampierre somma Philippe de lui rendre sa fille, qu'il gardait en otage, et, sur son refus, il lui déclara la guerre (1297). Le roi répondit à ce défi en envahissant la Flandre de deux côtés. Lui-même se présenta devant Lille, qui, séduite par ses promesses, lui ouvrit ses portes, tandis que le comte d'Artois, débouchant à l'ouest,

hardouin, la langue a beaucoup gagné, qu'elle est devenue plus nette, plus précise, et qu'elle est mieux fixée. Au reste, à la même époque, les étrangers rendaient hommage aux qualités qui distinguent la langue française. En 1275, Martin de Canale écrivait en français l'histoire de Venise, « parce que la langue française cort parmi le monde, et est la plus délétable à lire et à oyr que nulle autre. » En 1260, Brunetto Latini, le maître de Dante, composait également en français son livre intitulé le *Trésor*, « pour chou que la parleure en est plus délétable et plus commune à tous gens. »

Mouvement philosophique. L'université de Paris; son origine (1200); éclat dont elle jouissait. — Tandis que la langue française devenait la langue de la majeure partie de l'Europe, Paris était le centre d'un grand mouvement philosophique, à la tête duquel se trouvaient deux importantes créations du treizième siècle : l'université de Paris et les ordres mendiants.

L'université de Paris reçut son organisation de Philippe Auguste vers l'an 1200. Quelque temps avant cette époque, l'école de la cathédrale de Paris se trouvant trop petite pour le grand nombre de disciples que la réputation des maîtres y attirait de toutes parts, beaucoup d'entre eux franchirent la Seine et vinrent s'établir sur la montagne Sainte-Geneviève, sur cette colline où jadis Abélard, chassé de la cité, avait assis son camp, et qui « était destinée à devenir comme le Sinaï de l'enseignement universitaire. » Frappé de l'éclat que les écoles de Paris jetaient alors sur son royaume, Philippe Auguste confirma la corporation formée par les maîtres et les élèves, et qui prit désormais le nom d'*université*, par lequel on désignait au moyen âge toute corporation dont les membres avaient des priviléges communs. Exemptée de la juridiction du prévôt de Paris, l'Université eut son tribunal et obtint le droit de tenir des assemblées dans lesquelles maîtres et élèves délibéraient sur les intérêts de la corporation et élisaient le recteur ainsi que les principaux dignitaires. En même temps l'enseignement reçut une plus grande extension; l'Université ne tarda pas à comprendre quatre facultés, savoir : la faculté des arts ou des lettres, qui renfermait les sept chaires de grammaire, de rhétorique, de dialectique (*trivium*), d'arithmétique, de géométrie, de musique et d'astronomie (*quadrivium*); la faculté de théologie, la faculté de médecine et enfin la faculté de droit ou *décret*[1]. Ainsi constituée, l'université de Paris

1. L'université de Paris, la première qui réunit toutes les facultés, servit de modèle à toutes celles qui se formèrent dans le treizième siècle : Oxford (1206); Palencia (1208); Toulouse (1215); Padoue (1222); Salamanque (1223); Naples (1224); Cambridge (1251); Vienne (1236); Upsal (1240); Montpellier, consacrée spécialement à l'enseignement de la médecine (1283).

devint formidable par l'influence de ses doctrines, le nombre d'élèves qu'elle vit affluer à ses leçons et les hommes éminents qui sortaient de son sein : elle donnait à l'Angleterre Étienne Langton, qui imposa la grande charte au roi Jean; à l'Italie, Brunetto Latini et peut-être Dante; à la chrétienté enfin, Innocent III[1]. L'université de Paris se trouvait donc, au treizième siècle, la tête et le centre de l'intelligence européenne, lorsqu'elle se vit tout à coup disputer le sceptre de l'enseignement par les ordres mendiants.

Les ordres mendiants : saint Dominique (1170-1221) **et saint François d'Assise** (1182-1226).— En présence des dangers dont les hérésies du douzième siècle avaient menacé l'orthodoxie catholique, Rome s'était empressée d'ordonner la réforme des anciens ordres monastiques; mais si les moines purent s'astreindre à une règle plus sévère, fidèles à la pensée qui avait présidé à leur fondation, ils n'en restèrent pas moins isolés de la société, en continuant dans le fond de leurs cloîtres à se vouer spécialement à la prière, à l'étude ou au travail des mains. Évidemment ces congrégations cloîtrées et sédentaires ne pouvaient opposer une résistance efficace à l'audace envahissante de l'esprit novateur; il fallait d'autres institutions, plus vastes, plus puissantes, qui pour agir sur les masses unissent la force de la vie commune à la liberté de l'action extérieure. Innocent III y songeait, dit-on, lorsque dans une vision il lui sembla, à ce qu'on rapporte, que l'église Saint-Jean-de-Latran menaçait ruine et qu'elle était soutenue par deux hommes dont l'un était Espagnol et l'autre Italien. Alors, en effet, se présentèrent au pontife saint Dominique et saint François d'Assise (1215), qui lui offrirent la création d'une milice destinée à combattre l'hérésie par la prédication et par l'exemple d'une pauvreté absolue. Saint Dominique de Guzman, chanoine d'Osma en Castille, jeta les fondements de l'ordre des *prêcheurs*, qui prirent de lui le nom de *dominicains* et qui reçurent en France celui de *jacobins*, à cause de la première maison qu'ils établirent à Paris, rue Saint-Jacques (1218). Saint François avait déjà réuni quelques disciples à la Portiuncule près d'Assise, sa patrie (1208), et leur avait donné une règle que le pape ne tarda pas à approuver. Transportant dans le sein même de l'Église le mysticisme et la réalisation littérale de la pauvreté et de l'humilité chrétienne, saint François imposa à ses disciples l'obligation de

1. De l'Université relevaient les colléges qui furent fondés pour subvenir, au moyen de legs et d'autres dotations, à l'entretien des pauvres écoliers auxquels l'Université n'offrait que des cours publics. Parmi ces colléges, nous devons citer la Sorbonne, instituée par Robert Sorbon, confesseur de saint Louis, et qui était consacrée à l'étude de la théologie.

renoncer à la propriété collective comme à la propriété individuelle et de ne vivre que d'aumônes. L'ordre des *frères mineurs,* ainsi que les *franciscains* s'appelaient eux-mêmes par esprit d'humilité[1], rendit les plus grands services à l'Église par l'influence immense qu'il acquit sur les peuples. « L'institut de Saint-François s'ouvrit aux femmes par la fondation du second ordre ou sœurs de Sainte-Claire, puis aux laïques par l'établissement du tiers ordre, congrégation à laquelle s'affilièrent une multitude de personnes qui fraternisaient avec les franciscains, en se soumettant à de certaines pratiques et à de certaines obligations, sans quitter le monde ni le mariage et sans renoncer à leurs biens. » A ces deux premiers ordres de mendiants vinrent bientôt s'en joindre deux autres : celui des *carmes,* qui tiraient leur nom du mont Carmel et que saint Louis établit à Paris à son retour de la croisade; et celui des *augustins,* que le pape Alexandre IV institua en 1256.

Lutte des moines mendiants et de l'Université (1230-1260). — Affranchis de la règle qui avait astreint les anciens moines au travail des mains, à la solitude et au silence, les mendiants envahirent rapidement la prédication, l'administration des sacrements, la direction des consciences, les fonctions des ordinaires et des curés, la conversion des hérétiques. Alors aussi, grâce à la protection de saint Louis, ils voulurent avoir l'enseignement, et dès l'année 1230, profitant de troubles qui avaient forcé l'université de Paris à suspendre ses leçons, ils instituèrent trois chaires de théologie. L'Université prétendit réduire ce nombre; les mendiants résistèrent, et une lutte fort vive s'engagea dans laquelle l'Université vaincue fut obligée de céder devant la double autorité du roi et du pape : elle dut admettre les dominicains et les franciscains dans le corps universitaire, mais elle se vengea de sa défaite en assignant aux mendiants le dernier rang dans ses assemblées (1260).

Vincent de Beauvais (1200-1264), **Albert le Grand** (1205-1280) **et Roger Bacon** (1214-1292). — La lutte qui s'engageait alors entre l'Université et les mendiants mériterait peu l'attention de l'histoire, si elle n'avait eu pour aliment que de mesquins intérêts de corps; mais elle était entretenue par des passions d'un ordre plus relevé et elle entraînait dans la lice les plus grands génies qu'il y eût alors en Europe. Les docteurs de l'Université et les franciscains se renvoyaient mutuellement les accusations de schismatiques et d'hérésiarques à propos d'un livre étrange qu'on attribuait généralement à Jean de Parme, général des franciscains; il s'agissait de l'*Introduc-*

1. On les appelait aussi *cordeliers* à cause de la corde dont ils ceignaient leurs reins.

tion à l'Évangile éternel, où l'auteur, proclamant le règne du Saint-Esprit, qui en l'année 1260 devait mettre fin à l'empire du Fils, annonçait pour cette époque l'anéantissement de tout l'ordre clérical et son remplacement « par ceux qui vont pieds nus et les reins ceints d'une corde, » parce que le nouvel Évangile devait « être aussi supérieur à l'ancien que le soleil est supérieur à la lune. »

Tandis que l'Université, par l'organe de Guillaume de Saint-Amour, déférait en cour de Rome l'*Introduction à l'Évangile éternel*, et que les franciscains accusaient leurs adversaires de nier l'autorité du pape en réclamant le rétablissement de l'antique discipline hiérarchique, d'illustres savants étonnaient le monde par l'universalité de leurs connaissances et par la hardiesse de leurs idées philosophiques. Les uns, jetant un regard sur la nature matérielle, tentaient de lui arracher ses secrets; les autres s'élevaient dans les hautes régions de la métaphysique et de la morale. Vincent de Beauvais, chargé par saint Louis de rédiger un résumé des sciences qu'on cultivait alors, composait sous le titre de *Speculum majus* une vaste encyclopédie du treizième siècle, qui n'est, il est vrai, qu'une immense compilation, mais dans laquelle l'auteur, s'affranchissant de toutes les absurdités accréditées de son temps sur la forme de la terre, en reconnaît la sphéricité et distingue l'astronomie de l'astrologie.

Le dominicain Albert de Bollstædt, que ses contemporains ont surnommé le Grand, ne se contentait pas comme Vincent de Beauvais d'enregistrer l'état des sciences à son époque : cerveau infatigable, il absorbait les connaissances réelles ou imaginaires que le monde possédait alors et leur prêtait l'originalité de ses pensées. Désireux de réunir les réalistes et les nominalistes au moyen d'un syncrétisme de son invention, il s'attacha à interpréter Aristote dans un sens compatible avec l'orthodoxie, et après avoir achevé de réconcilier le Stagirite avec l'opinion publique, « il tenta un éclectisme entre Aristote et Platon, avec prédominance du premier, quant à la logique et à la physique; du second, quant à la théodicée. »

Son élève, l'Anglais Roger Bacon, de l'ordre des franciscains, alla beaucoup plus loin que lui dans les sciences naturelles et sur le terrain de la philosophie expérimentale. Persuadé que l'observation était la seule voie capable de conduire sûrement à la connaissance de la nature, il appliqua l'expérience à l'étude de la physique, qui était l'objet principal de ses travaux, et parvint à découvrir certaines propriétés, certaines combinaisons des corps dont il tira des effets tout nouveaux. Par une sorte de pressentiment des merveilles de l'industrie moderne, il prophétise, dans son traité *de secretis Ope-*

éteinte[1]. Trois ans plus tard, un conflit de pouvoir vint la raviver. Déjà l'abus que faisait Philippe du droit de régale, c'est-à-dire du droit de percevoir les fruits des bénéfices vacants, avait élevé quelques nuages entre la tiare et la couronne, lorsque Boniface, contre le gré du roi, promut à l'évêché de Pamiers, créé récemment, Bernard Saisset, que le gouvernement français soupçonnait de menées dangereuses contre l'autorité royale dans le Languedoc. Ce fut précisément ce prélat que le souverain pontife institua comme légat pour faire entendre au roi de France les réprimandes de l'Église au sujet de ses exactions. L'évêque de Pamiers dépassa sans doute les instructions qu'il avait reçues, et ne garda pas dans ses paroles toute la réserve qu'il devait à son souverain. Philippe l'écouta dans un sombre silence; mais à peine l'évêque était-il de retour dans son diocèse, qu'il ordonna de l'arrêter, de séquestrer ses biens, de mettre ses domestiques à la torture, et, par une violation flagrante des lois de l'Église, il le cita devant un tribunal séculier et demanda au pape de prononcer sa dégradation canonique. C'était mal connaître Boniface que de le croire disposé à abandonner un dignitaire de l'Église. Il répondit à cette singulière sommation en rappelant à Philippe ses iniquités et ses exactions et en l'engageant à laisser venir Saisset se justifier au pied du saint-siége. Il convoqua ensuite un concile à Rome pour consulter le clergé français sur les vexations dont il était l'objet, et adressa au roi la bulle *ausculta fili*, dans laquelle, après lui avoir reproché tous les vices de son gouvernement, il lui laissait entrevoir qu'au-dessus du pouvoir des rois se trouvait celui des papes (1301).

Procédure contre le pape. Mort de Boniface VIII (1303). — Philippe le Bel dut se souvenir que cinquante ans plus tôt Frédéric II, le plus puissant empereur de l'Allemagne, avait succombé dans une lutte semblable. Alors, appelant à lui tout ce qu'il y avait d'énergie dans son caractère, de subtilité et d'audace dans ses légistes, il se prépara à une guerre à mort, dont il donna le signal en faisant brûler la bulle du pape (1302). En présence d'un adversaire qui manifestait l'intention de soulever les peuples contre lui, Philippe se servit des mêmes armes et fit appel à l'opinion publique. Aux éloquentes et justes réprimandes de Boniface, il substitua un écrit sec et grossier qui fut répandu partout, et dans lequel il prêtait au pontife les prétentions les plus exagérées. Puis, afin de rendre ses sujets en quelque sorte solidaires de sa querelle, et pour opposer au concile de Rome une

1. Boniface VIII fit asseoir un prince de la maison d'Anjou sur le trône de Hongrie, songea à faire donner la couronne impériale à Charles de Valois, et enfin prononça la canonisation de saint Louis (11 août 1297).

imposante manifestation nationale, il convoqua un grand parlement composé de seigneurs, d'évêques et de députés envoyés par les communes. Ce fut cette assemblée, dans laquelle les trois ordres vinrent délibérer pour la première fois sur une question politique, qui porta le nom d'*états généraux*. Réunis à Notre-Dame (le 10 avril 1302), les députés se prononcèrent pour le roi et terminèrent leur requête en le suppliant « qu'il ne recognaisse de son temporel souverain en terre fors que Dieu. » Le pape répondit par une nouvelle bulle suivie de l'excommunication de Philippe le Bel. Alors, devant de nouveaux états assemblés en 1303, un professeur en droit de Toulouse, Guillaume de Nogaret, dont le père avait jadis été brûlé comme hérétique, intenta une accusation contre Boniface, et conclut en demandant au roi de le faire arrêter et traduire devant un concile général. Inébranlable dans sa ligne de conduite, Boniface renouvela l'excommunication, et, après avoir fixé un dernier délai, il prépara la terrible sentence de déposition. Averti à temps, Philippe résout de le prévenir : Nogaret et Sciarra Colonna, ennemi personnel du pontife, partent aussitôt pour l'Italie, réunissent une troupe d'aventuriers, pénètrent à Anagni, où résidait le pape, et forcent les portes de son palais aux cris de : « Mort à Boniface! vive le roi de France! » A l'approche du danger, le chef de l'Église sentit redoubler son énergie; revêtu du manteau de saint Pierre, la tiare sur la tête, la croix dans une main, les clefs dans l'autre, il s'assit sur son trône pour attendre la mort. L'aspect imposant de ce vieillard n'ébranla pas les conjurés; ils le sommèrent d'abdiquer : « Voilà mon cou, voilà ma tête, répondit-il; trahi comme Jésus-Christ, s'il me faut mourir comme lui, du moins je mourrai pape. » Sciarra Colonna se précipita sur lui, le frappa, dit-on, à la joue de son gantelet de fer, et il l'eût tué sans les efforts de Nogaret (7 septembre 1303). Boniface, prisonnier, resta trois jours sans nourriture, jusqu'à ce que les habitants d'Anagni, revenus de leur première surprise, l'arrachèrent aux mains de ses bourreaux. Tout ce qu'il avait souffert surpassait les forces d'un vieillard de quatre-vingt-six ans; il partit pour Rome, mais il succomba un mois après aux accès d'une fièvre chaude.

Résultats de cette lutte : élection de Clément V; translation du saint-siége à Avignon (1308). — La mort du pontife ne terminait pas la querelle : Benoît XI, successeur de Boniface VIII, après avoir fait en vain pour le rétablissement de la paix tout ce que permettait sa dignité, dut se résoudre à reprendre la lutte, et frappa d'excommunication les auteurs et les conseillers de l'attentat d'Anagni; mais la mort vint le surprendre tout à coup (1304), et neuf mois s'écoulèrent sans que le conclave pût s'entendre sur le choix d'un nouveau pape.

Philippe profita de ces retards et prépara ses plans pour mettre désormais la papauté hors d'état de pouvoir lui résister. Apprenant que les voix allaient se porter sur un Français, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, il lui offrit son appui et le fit nommer, mais après lui avoir arraché la promesse de souscrire aux conditions suivantes : « 1° De le réconcilier avec l'Église ; 2° d'absoudre tous ses agents ; 3° de lui accorder pendant cinq ans la dîme de tous les revenus du clergé de France ; 4° de condamner la mémoire de Boniface ; 5° de rétablir les Colonna dans leurs biens et de faire entrer dix Français dans le sacré collége. Quant à la sixième condition, Philippe se réserva de la faire connaître plus tard. Bertrand de Goth accepta, et après s'être fait sacrer à Lyon sous le nom de Clément V, il consentit, sur les instances de Philippe, à transporter le saint-siége à Avignon (1308). Ses successeurs, au nombre de sept, tous Français, résidèrent pendant près de soixante et dix ans dans cette ville : c'est cette période que les Italiens ont appelée la *captivité de Babylone*. Peut-être le traité conclu entre Clément V et Philippe le Bel n'est-il qu'une maligne invention des ennemis de la papauté. Le pontife fit, en effet, de larges concessions au rétablissement de la paix ; mais il maintint la dignité de la tiare en faisant mettre au néant, par le concile de Vienne, les accusations dirigées contre la mémoire de Boniface.

Condamnation des Templiers (1307). **Confiscation de leurs biens. Abolition de l'ordre** (1312).—Quant à la promesse mystérieuse dont le roi de France s'était réservé de demander plus tard la réalisation, la suite des événements a pu faire supposer qu'elle était relative à l'abolition des Templiers. Il faut en convenir, depuis la perte de la terre sainte, les ordres religieux et militaires transplantés en Europe n'avaient plus d'objet ni de signification. Bien plus, l'ordre du Temple surtout pouvait devenir un auxiliaire puissant pour la féodalité et un danger permanent pour le gouvernement royal. Avec ses dix mille manoirs répandus en Europe, ses quinze mille chevaliers dont la moitié étaient Français, la multitude de ses frères servants et d'affiliés, et enfin avec les immenses richesses accumulées entre ses mains, cet ordre menaçait d'être une redoutable puissance, si par malheur il devenait hostile. Son abolition pouvait donc être une mesure de prudence ; mais Philippe le Bel ne savait gouverner qu'avec la terreur : il était dit que tous ses actes seraient marqués d'un sceau sanglant. Il ne lui suffisait pas d'abolir les Templiers, comme le firent à la même époque tous les gouvernements européens, il lui fallait leur condamnation et leurs supplices. Il essaya, il est vrai, de justifier leur mise en accusation par les crimes qu'il leur imputa ; mais dans l'affreux procès qui leur fut intenté, tout est secret et mystérieux ; le peu de jour

qui y pénètre éclaire bien plus l'infamie des bourreaux que la culpabilité des victimes. Vrais ou supposés, quels que soient les forfaits qu'on reproche aux Templiers, leur véritable crime, aux yeux de Philippe le Bel, était leur immense fortune. Les trésors déposés dans le Temple de Paris avaient tenté sa cupidité, lorsque cette forteresse lui servit d'asile contre une émeute populaire (1306). Aussi accueillit-il avec joie toutes les dénonciations, et comme le pape hésitait à seconder ses mesures, il résolut d'agir seul. Le 14 septembre 1307, le roi expédia à tous les sénéchaux et baillis du royaume l'avis de se tenir prêts et en armes pour le 12 octobre suivant, avec des lettres closes qu'ils ne devaient ouvrir, à peine de la vie, que dans la nuit du 12 au 13 octobre. L'ordre que contenaient ces lettres d'arrêter les Templiers fut exécuté au point du jour dans toute l'étendue du royaume. Philippe le Bel lui-même entama le procès et commença l'interrogatoire de soixante et douze accusés. Lorsqu'il leur eut arraché par la torture l'aveu des crimes qui leur étaient imputés, il voulut donner le caractère de la légalité à l'attentat qu'il méditait, et, après avoir dénoncé les coupables devant une commission d'inquisiteurs, il porta leur cause devant les états généraux assemblés à Tours (1308). Ébranlés par les aveux dont on reproduisait devant eux la lecture, les juges comme les députés reconnurent la culpabilité et approuvèrent le procès. Cependant il traina en longueur, grâce aux indécisions calculées de Clément V, qui voulait sauver les anciens défenseurs du saint sépulcre. Philippe lui en ôta les moyens : après une enquête de deux ans, on arracha des prisons cinq cent soixante-six chevaliers qui souffraient dans les tortures pour les entasser au Temple ; et, à la suite d'une procédure inique, on prononça sur leur sort. Tous ceux qui persistèrent dans leurs aveux furent condamnés à la prison et à de rudes pénitences ; mais ceux qui eurent le courage de se rétracter et de soutenir l'honneur de l'ordre furent envoyés au bûcher. Cinquante-quatre furent brûlés à Paris (1310), neuf à Senlis ; tous périrent en protestant de leur innocence. Deux ans plus tard, l'affaire fut portée au concile de Vienne, dans lequel on publia l'abolition entière des Templiers en présence du pape et du roi de France (3 avril 1312). Ainsi fut détruit cet ordre illustre, qui avait combattu glorieusement pendant près de deux siècles pour la défense du saint sépulcre. Ses biens furent donnés aux chevaliers de Saint-Jean ; mais le fisc garda tout l'argent qu'il avait saisi, et réclama en outre d'énormes droits de séquestre. Clément V s'était réservé de statuer sur le sort du grand maître Jacques Molay, qui depuis six ans languissait dans les fers ; Philippe le lui enleva. Le 11 mars 1314, à la nuit tombante, il le fit conduire, avec le commandeur de

Normandie, dans une petite île de la Seine et les fit brûler tous les deux.

Ferreti de Vicence prétend que Jacques Molay, du haut de son bûcher, assigna Philippe à comparaître dans l'année devant le tribunal de Dieu. Cette tradition fut sans doute arrangée après l'événement; mais Philippe mourut en effet le 29 novembre 1314, après vingt-neuf ans du règne le plus oppressif qui eût pesé sur la France.

III. Monarchie administrative et fiscale; situation nouvelle de la royauté. — Cependant le règne de Philippe le Bel, « plein de ruines et de souffrances, était le berceau de l'ordre à venir. » Non-seulement il jeta les bases de l'administration financière, mais il compléta la réforme judiciaire commencée par saint Louis en régularisant l'existence du parlement et il appela le tiers état à la vie politique. Aussi son règne ouvre-t-il une nouvelle phase pour la monarchie qui, territoriale sous Philippe Auguste et judiciaire sous saint Louis, devint administrative et fiscale sous Philippe le Bel.

A la vue seule de ces armées de cinquante mille et de soixante mille hommes qui s'en vont, sur un théâtre éloigné, prolonger leur service bien au delà du délai fixé par les coutumes féodales, on doit reconnaître que de grands changements s'étaient introduits dans la situation de la monarchie française. Nous ne sommes plus à l'époque où les rois réunissaient à grand'peine sous leurs bannières quelques hommes d'armes qui les abandonnaient au milieu de la campagne et les forçaient de laisser leurs expéditions inachevées. La sphère de la royauté s'était, en effet, prodigieusement élargie; son domaine, jadis restreint à quelques villes, comprenait maintenant presque toute la France; mais cette extension du pouvoir nécessitait de nouveaux moyens d'action. Ce vaste territoire, il fallait le gouverner, l'administrer, lui faire rendre la justice : il avait donc fallu multiplier partout le nombre des prévôts, des baillis, des sénéchaux, fonctionnaires amovibles qu'on devait entretenir et payer; autour du trône se groupait également tout un monde officiel de clercs du secret, d'enquesteurs royaux, de membres du parlement, d'employés de tout genre qui réclamaient des gages en rémunération de leurs services.

D'un autre côté, les guerres ne consistaient plus seulement dans une bataille; elles étaient devenues de longues et lointaines expéditions qu'il était impossible de suspendre. Pour les soutenir, le service féodal, limité dans sa durée parce qu'il était gratuit, devenait insuffisant; il fallut acheter des mercenaires, dédommager les milices communales qu'on arrachait à leurs travaux, et maintenir les sei-

gneurs sous les drapeaux en leur offrant une solde régulière. Pour faire la guerre avec succès, les armées de terre ne suffisaient pas toujours ; on dut acheter des flottes aux Génois et aux autres puissances maritimes.

Enfin, l'action de la royauté française ne s'exerçait plus seulement dans les limites de la France ; elle était obligée d'agir dans le reste de l'Europe et de se mêler à la politique des États voisins. Philippe le Bel soutenait les Écossais de son argent, achetait des consciences en Italie, et contre-balançait, à force d'or, l'influence qu'Édouard exerçait en Allemagne.

Pénurie du trésor ; exactions pour le remplir. — Pour subvenir à tous ces besoins nouveaux, il fallait de l'argent ; et comme les revenus de la couronne ne s'étaient pas accrus en proportion des dépenses, on devait créer de nouvelles ressources. Or, la théorie de l'impôt n'étant pas connue, la science financière n'existant pas, les rois, avant de parvenir à la dégager, furent obligés d'avoir recours à des tâtonnements et à des moyens empiriques et violents. Ainsi Philippe le Bel chercha des ressources dans les confiscations répétées des biens des juifs et des marchands italiens, ou dans la saisie en masse de ceux des Templiers ; puis il força les serfs d'acheter la liberté, qu'il leur vendit moyennant douze deniers tournois par chaque sesterée de terre. Mais l'expédient auquel il eut recours de préférence fut d'altérer les monnaies : moyen plus commode et plus lucratif en même temps, puisqu'il offrait un double gain sur la refonte et sur l'affaiblissement des espèces. En effet, à chaque refonte qu'il opérait, Philippe le Bel se faisait payer le droit de *seigneuriage*, droit variable destiné à couvrir les frais de fabrication ; d'un autre côté, la monnaie ne sortait jamais de ses fabriques avec sa valeur primitive ; le roi la recevait à son taux courant et la frappait à un taux moindre, gagnant ainsi la différence. Par ces opérations souvent répétées, il arriva qu'en 1301 la monnaie était trois fois plus faible qu'au commencement du règne ; dans l'année 1303, sa valeur fut changée à plusieurs reprises, et quand, en 1306, les plaintes universelles forcèrent le roi à rétablir la monnaie forte, le marc d'argent, dont la valeur fictive s'était élevée à 8 livres 8 sols, ne valait réellement que 2 livres 15 sols 6 deniers.

Naissance de l'administration financière.—Mais toutes ces ressources étaient momentanées et irrégulières, et ce fut en cherchant à s'en procurer de plus stables que Philippe le Bel jeta les bases de la science financière et arriva à la conception de l'impôt. En étendant un système général de prohibition à l'exportation de tous les produits agricoles et manufacturés, il créa les *douanes ;* puis en frap-

pant la propriété sous la désignation encore confuse de la *taille* ou des *aides*, il donna l'idée de l'impôt foncier, et enfin celle de l'impôt personnel, en admettant, en principe, le droit de se racheter par une subvention pécuniaire de l'obligation de servir dans les armées.

Toutefois, si les innovations de Philippe contenaient pour l'avenir le germe d'une organisation nouvelle, les mesures désastreuses dont elles étaient accompagnées semèrent partout le désordre et les ruines, et attachèrent à son nom un souvenir odieux et sanglant. Jamais époque plus sombre que le règne de cet homme sans cœur et sans entrailles, de ce prince cupide et impitoyable qui répand autour de sa personne quelque chose de sinistre et de lugubre. On eût dit un mauvais génie s'abattant sur la France pour dessécher les sources de la vie. Tout lui réussit mal : ses mesures monétaires anéantirent le commerce et l'industrie; son avidité souleva les Flamands et lui fit perdre la Flandre; ses exactions poussèrent à la révolte tout le peuple de Paris, et il fallut la main du bourreau pour étouffer ses plaintes (1306). Toutefois Philippe le Bel fut plus heureux en mettant la dernière main à la réforme judiciaire qu'avait commencée saint Louis.

Organisation judiciaire; origine du parlement. — L'origine du parlement ne remonte pas aux grandes assemblées nationales des deux premières races; elle est d'une date plus récente et ne dépasse pas le règne des Capétiens. Ainsi que le démontrera le résumé rapide de son histoire, le parlement se rattache à deux institutions différentes, auxquelles il a emprunté à l'une son nom, à l'autre ses attributions.

Pendant longtemps, les rois de la troisième race n'eurent d'autre juridiction que leur cour féodale, composée des vassaux du domaine, qui se rendaient auprès d'eux, soit pour les assister de leurs conseils, soit pour les aider dans l'expédition des affaires de tous genres, soit enfin pour rendre la justice. Cette cour réunissait donc les attributions politiques, administratives et judiciaires, elle était à la fois le conseil du prince et sa cour de justice. Sous ce dernier rapport, elle aurait peut-être dû, en droit, se borner à la connaissance des contestations survenues dans le duché de France; mais, au titre de ducs de France les Capétiens ayant réuni celui de rois, une sorte de confusion s'introduisit dans la qualification comme dans la compétence de cette cour : on s'habitua à lui donner le titre de cour royale (*curia regia*), en même temps qu'à lui reconnaître le caractère de haute supériorité qui s'attachait à la dignité de roi. Tant que l'autorité de la couronne fut renfermée dans d'étroites limites, la cour put facilement remplir toutes les attributions dont elle était investie; mais lorsque le domaine se fut agrandi,

lorsque l'intervention de la royauté eut pénétré presque partout, lorsqu'enfin l'usage des appels se fut popularisé, le nombre des affaires de toute nature qui furent adressées à la cour s'accrut dans des proportions si considérables, qu'il ne lui fut plus possible de les expédier toutes en temps utile. On reconnut alors la nécessité de diviser le travail; on réserva un certain nombre de conseillers pour l'expédition des affaires politiques et administratives, et les autres exclusivement pour l'administration de la justice : fractionnement qui fit d'une section de la cour du roi, le *grand conseil*, et de l'autre la *cour aux plaids* (*camera placitorum*).

Si la cour suprême de justice est, comme on vient de le voir, sortie de la cour féodale du roi, c'est dans une autre institution qu'il faut aller chercher l'origine du nom de *parlement*, qui a fini par se substituer à celui de chambre aux plaids. En effet, toujours attentifs à suivre les traditions carlovingiennes, les rois de la troisième race reconnurent qu'il était nécessaire, pour les mesures d'intérêt général, d'appeler à eux le concours des grands feudataires; toutefois la restauration des grandes assemblées n'étant plus praticable au sein de la société féodale, ils essayèrent d'en conserver une image dans des réunions dont l'objet apparent était de célébrer avec pompe les grandes fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques et de la Pentecôte, mais qui, en groupant un certain nombre de grands vassaux auprès des rois, devenaient pour ces derniers un moyen de gouvernement. Dans ces réunions qui d'après l'usage féodal ne devaient être composées que des grands vassaux de la couronne, les assistants siégeaient comme pairs lorsqu'il s'agissait de juger quelqu'un d'entre eux; comme législateurs, quand il fallait abroger ou établir une coutume, et enfin comme souverains, lorsqu'il y avait un traité à souscrire ou une guerre à déclarer. En même temps, comme la solennité de ces fêtes attirait également beaucoup de barons du domaine et de bourgeois, les rois crurent devoir en profiter pour fixer à la même époque la tenue des assises où devaient se juger les procès des vassaux du domaine.

Or, ces réunions politiques, à l'occasion desquelles se tenaient les assises judiciaires, portant spécialement le nom de *parlements*, il arriva qu'insensiblement, par une association d'idées et par une confusion de mots qu'explique la force de l'habitude, la chambre aux plaids reçut la dénomination de parlement, qui a fini par prévaloir et est restée attachée à la cour suprême chargée de rendre la justice. Au reste, la confusion ne fut pas seulement dans les mots, elle fut aussi dans les choses : par suite de l'accroissement de l'autorité royale, les barons du duché de France entrèrent peu

à peu dans les mêmes cours que les grands feudataires, parce que, tout en étant leurs inférieurs en puissance, ils étaient leurs égaux en vassalité. Bientôt même, comme nous allons le voir, les pairs de France ne dûrent plus seulement se résigner à siéger auprès des vassaux du domaine, mais encore avec les légistes.

Modifications successives que subit le parlement; sa division en trois chambres; reconnaissance de sa souveraineté judiciaire. — Chambre aux plaids ou parlement, la chambre de justice subit, sous saint Louis, sous Philippe le Bel et sous ses fils, une suite de transformations à travers lesquelles il serait difficile de reconnaître une simple section de l'ancienne cour féodale du roi. Ainsi, lorsque le grand nombre d'appels venus de tous les points de la France exigèrent non-seulement la connaissance des coutumes, mais encore celle du droit romain, les membres de la cour, les barons, dans l'impossibilité de comprendre des questions qui devenaient de plus en plus difficiles, se virent contraints d'invoquer les lumières d'hommes aussi bien versés dans la science juridique que les avocats appelés par les parties. Ces légistes qu'ils s'adjoignirent furent, soit des *auditeurs* chargés de présenter un résumé impartial de l'état de la question et d'indiquer les moyens de droit qui devaient servir à la décision, soit des *enquesteurs* pour entendre les dépositions des témoins et les consigner par écrit. En même temps que les légistes se glissaient dans le parlement comme agents secondaires, une révolution tendait à leur en élargir l'entrée : les seigneurs, placés dans une position équivoque, montrèrent fort peu d'empressement à se rendre à la cour du roi; leur absence fit céder leurs places aux légistes, qui de simples rapporteurs se virent bientôt investis du droit de juger les affaires qu'ils avaient élaborées. Ainsi le parlement se trouva, par le fait, divisé en trois chambres : la *grand'chambre,* qui se réservait de décider quels procès seraient plaidés devant elle, et qui, par distinction, conserva le nom de cour des pairs; la *chambre des enquêtes,* pour juger les procès instruits par écrit et sans plaidoiries, et enfin *celle des requêtes,* où l'on jugeait les causes portées directement devant le parlement en vertu du privilége de *committimus*[1] : elle se divisait en deux sections, l'une pour les requêtes de droit coutumier, l'autre pour celles de droit écrit.

Mais toutes les modifications qu'avait subies le parlement s'y étaient introduites peu à peu et comme d'elles-mêmes : aussi l'organisation de ce corps resta-t-elle imparfaite et décousue jusqu'à ce que

1. Ce privilége consistait dans le droit accordé à certaines personnes de plaider, en première instance, devant le parlement, et d'y faire évoquer les causes où elles étaient parties.

Philippe le Bel et son fils Philippe le Long l'aient régularisée. Les ordonnances de 1291, 1302, 1319 et 1320, rendues par ces deux princes, donnèrent un caractère légal aux améliorations successives dont l'expérience avait fait reconnaître l'utilité. Ainsi, elles consacrèrent le principe de la résidence du parlement à Paris, reconnurent sa division en trois chambres et fixèrent à deux le nombre de sessions qu'il devait tenir; ces sessions étaient de deux mois, et commençaient, l'une à l'octave de la Toussaint, l'autre après le second dimanche qui suivait Pâques.

En même temps, ces ordonnances proclamèrent le principe de la souveraineté judiciaire du parlement. En effet, lorsque les rois réunirent à leurs domaines les grandes provinces de Normandie, de Languedoc et de Champagne, ils leur conservèrent les institutions judiciaires qui les régissaient avant la conquête, et maintinrent ainsi l'*échiquier de Normandie*, la *sénéchaussée de Toulouse* et les *grands jours de Troyes*; mais pour présider ces différentes cours, ils envoyèrent des commissaires pris dans le sein du parlement; et celui-ci se réservait le droit de recevoir appel des jugements rendus par quelques-uns de ses membres.

De la constitution définitive de la magistrature découla naturellement celle des différents corps qui lui sont annexés. Dès l'année 1302 nous trouvons auprès du parlement un ministère public composé de procureurs du roi et de substituts, tous fonctionnaires inconnus au temps de saint Louis. En même temps, l'institution d'un greffe et des notaires royaux, pour la transcription régulière des arrêts, vint compléter l'organisation définitive du parlement. Enfin, nous pouvons ajouter que Philippe le Bel installa le parlement dans son palais de la Cité et fit construire la grande salle pavée en marbre blanc et noir, regardée, dès son origine, comme une des plus vastes et des plus magnifiques du monde.

Premiers états généraux. — Un des faits les plus importants du règne de Philippe le Bel est la première réunion des états généraux, qui étaient destinés à terminer plus tard, d'une manière terrible, l'histoire de l'ancienne monarchie française. Jusqu'alors la convocation, par le roi, des représentants des bonnes villes avait eu lieu d'une façon isolée, peu fréquente et bornée à quelques cas spéciaux, comme nous avons pu le voir pendant le règne de saint Louis. Pour la première fois, en 1302, ils furent appelés à siéger en corps, dans une même assemblée, à côté des prélats et des barons, pour un tout autre motif que le vote des impôts. Or, soumettre ainsi à la bourgeoisie une question politique du plus haut intérêt pour l'État, et lui demander son avis comme à la noblesse et au clergé, c'était reconnaître

officiellement son existence et attester qu'elle formait un troisieme ordre politique. En intervenant pour la première fois dans le gouvernement, les états généraux jouèrent un rôle à peu près passif et se bornèrent à souscrire des lettres qui peut-être étaient rédigées d'avance. Depuis ils se résignèrent encore longtemps à n'être que les instruments dociles de la volonté des rois, qui les convoquèrent toutes les fois qu'ils crurent avoir besoin de leur appui; mais leurs fréquentes convocations n'eurent pas moins pour résultat de les élever à la hauteur d'une institution nationale : vienne maintenant une grande calamité, comme les désastres du roi Jean, et l'obscurité de leur rôle va cesser tout à coup.

Grave atteinte portée aux institutions féodales; les lettres de noblesse; création de nouveaux pairs. — En même temps que les rois faisaient asseoir la bourgeoisie à côté de la noblesse, dans les états généraux comme dans le parlement, ils portaient les plus graves atteintes aux institutions aristocratiques. Comme ils avaient fait des bourgeois, ils s'arrogèrent le droit de faire des nobles, et octroyèrent à des roturiers cette noblesse que les gentilshommes regardaient comme chose sacrée et incommunicable. Les premières lettres d'anoblissement furent données, en 1270, à l'orfévre Raoul par Philippe le Hardi. Les successeurs de ce prince suivirent cet exemple; ils ne se contentèrent même pas d'anoblir des individus, ils anoblirent des corps entiers, comme les cours souveraines, ou les avocats qui « obtinrent bientôt les priviléges nobiliaires sous le titre bizarre de *chevaliers ès lois.* » La pairie elle-même fut attaquée; cette clef de voûte de l'édifice féodal s'écroula sous les coups du démolisseur Philippe le Bel. Son prédécesseur avait fait des nobles, il fit des pairs et conféra ce titre aux comtes de Bretagne, d'Artois et d'Anjou (1297); Louis X le conféra à Louis, comte d'Évreux (1316); Charles le Bel le donna au sire de Bourbon et au comte d'Étampes, et érigea leurs terres en duchés-pairies (1327). Désormais la pairie ne fut plus qu'une dignité; les nouveaux pairs furent, comme les nouveaux nobles, privés de tout droit par eux-mêmes; ils n'eurent qu'un pouvoir emprunté, dépendant de l'autorité royale dont il émanait.

IV. Les trois fils de Philippe le Bel (1314-1328). **Louis X** (1314-1316). **Réaction féodale contre les progrès de la monarchie administrative.** — Philippe le Bel laissait trois fils, Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, qui, faute d'héritier direct, se transmirent la couronne l'un à l'autre et occupèrent le trône quatorze ans, de 1314 à 1328. Le commencement du règne fort court de Louis X (1314-1316) fut marqué par une réaction violente qui éclata contre

la monarchie administrative fiscale, et judiciaire de Philippe le Bel, comme il en avait éclaté autrefois contre la monarchie territoriale de Philippe Auguste et de saint Louis. Clergé, noblesse, bourgeoisie, protestèrent contre les empiétements de la couronne; chacun présenta ses griefs, en demanda le redressement. Il n'y eut pourtant pas de guerre civile; la réaction fut pacifique : les vengeances s'exercèrent et s'amortirent sur la tête des légistes. La royauté, compromise par sa tyrannie et son arbitraire, fut obligée de céder, et livra, comme victimes expiatoires, les ministres du dernier règne. Le chancelier Pierre de Latilly et l'avocat général Raoul de Presle furent jetés dans les cachots; le surintendant des finances, Enguerrand de Marigny, chargé de toutes les haines populaires qu'inspiraient les mesures fiscales de Philippe le Bel, fut arrêté « à la grande satisfaction du commun peuple et pendu au gibet des larrons à Montfaucon. » Après les hommes, on s'attaqua aux principes, et l'on arracha à la faible main de Louis X des ordonnances de réformation qui se succédèrent rapidement pour faire droit à toutes les réclamations : les uns demandèrent et obtinrent le rétablissement du duel judiciaire et des guerres privées, l'exemption du service militaire; les autres, l'abolition de la surintendance des finances et des nouveaux impôts, la suppression de l'appel au parlement et même celle des juges royaux. C'était un rétablissement complet de l'anarchie féodale; la machine gouvernementale se détraquait de toutes parts, la royauté reculait de deux siècles; heureusement, par compensation, elle réprouvait l'institution du servage au nom de la loi naturelle. Pour remplir ses coffres épuisés, Louis X imagina de vendre la liberté aux serfs de son domaine qui pourraient payer leur affranchissement; et, comme il proclamait « que, selon le droit de nature, chacun doit naître franc, » il engagea les seigneurs à imiter son exemple sur leurs terres. Quel que soit le motif intéressé qui ait inspiré Louis X, son ordonnance du 3 juillet 1315 était un bienfait immense, bienfait si mal compris des serfs, qu'il fallut en obliger beaucoup à l'accepter de force, mais qui néanmoins porta des fruits pour l'avenir.

La loi salique. — La royauté, attaquée au commencement du règne de Louis X dans la nature de son pouvoir, le fut à sa mort dans l'ordre de succession. Ce prince laissait une fille et un fils posthume, nommé Jean, qui vécut à peine quelques jours. C'était une circonstance toute nouvelle dans l'histoire de la France, puisque, depuis plus de trois siècles que les Capétiens occupaient le trône, les mâles n'avaient jamais manqué en ligne directe. De là jaillissait donc une question qui n'était prévue par aucun acte législatif, et qu'aucun précédent ne pouvait aider à résoudre. Philippe le Long, frère de

Louis X, la trancha par la force : il s'empara de la cathédrale de Reims, malgré les protestations de son frère Charles le Bel, de son oncle Charles de Valois, ainsi que d'un grand nombre de seigneurs, et s'y fit sacrer. Mais le fait accompli, il s'agissait de le légitimer et de l'appuyer sur le droit : c'est dans ce but que le nouveau roi convoqua les états généraux (1317). La longue habitude de l'hérédité masculine militait en faveur de Philippe, et l'instinct populaire se prononçait pour lui; mais la législation féodale, qui reconnaissait aux femmes le droit d'hériter des fiefs, était évidemment pour la fille de Louis X. La noblesse appuyait cette princesse, dont la cause lui semblait être celle du droit qui régissait la féodalité. Les légistes vinrent alors en aide à l'usurpation de Philippe, et, ne pouvant la légitimer par un texte de droit romain ou de droit féodal, ils recoururent à un article de l'ancienne loi des Francs Saliens, qui excluait les femmes du partage de la terre salique. Les conséquences qu'ils en tirèrent étaient d'autant plus absurdes, que la loi barbare qu'ils invoquaient était étrangère à la matière et tombée depuis longtemps en désuétude; mais elles s'accordaient avec le sentiment national, et l'opinion publique se prononça en faveur de la décision qui exclut à jamais, en France, les femmes de la royauté. Cette décision, qui reçut fort improprement le nom de *loi salique,* a été une des principales garanties de la nationalité française pendant plusieurs siècles[1].

Philippe V (1316-1322) reprend l'œuvre de son père et complète ses réformes administratives. La cour des comptes.— La proclamation de la loi salique était de bon augure pour le règne de Philippe le Long : cet appui prêté par la nation à la couronne contre la réaction féodale allait amener un revirement complet dans la politique qu'avait suivie Louis le Hutin, et permettre à la royauté de reconquérir tout le terrain qu'elle venait de perdre. Philippe V, en effet, put reprendre l'œuvre de son père, et, dans un règne assez court (1316-1322), dénué d'événements militaires, s'occuper d'administration et régulariser tout ce qui n'avait été qu'ébauché. Ce prince s'appliqua surtout à faire dominer le principe de la division dans les fonctions administratives. Ainsi le parlement avait été chargé jusqu'ici d'exercer un contrôle sur tous les agents des finances et d'apurer leurs comptes; Philippe le Long détacha une partie de ses membres et en forma une cour spéciale qui, sous le nom de *cour des comptes,* fut exclusivement investie des fonctions financières (1319), de sorte que l'ancienne cour féodale

1. Au reste, Philippe le Bel avait posé le principe de la loi salique lorsque, en constituant le comté de Poitiers en apanage pour son second fils, il déclara que si les héritiers mâles venaient à manquer, ce fief retournerait à la couronne (1311).

du roi se trouva divisée en trois sections, du *grand conseil*, du *parlement* et de la *cour des comptes*, séparées l'une de l'autre et répondant à tous les besoins du service. En même temps, Philippe le Long publiait un code complet sur le régime des forêts (1320), organisait les milices bourgeoises, plaçait dans chaque ville un capitaine pour les commander et songeait à établir l'unité des poids, des mesures et des monnaies. Malheureusement l'intelligence publique n'était pas au niveau d'un si grand projet, et Philippe le Long mourut (1322) avant d'avoir pu le mettre à exécution.

Charles IV (1322-1328). **Fin de la descendance directe de Hugues Capet.** — La loi salique, à laquelle il devait la couronne, tourna contre sa famille, et fit exclure du trône ses quatre filles au profit de son frère, Charles IV, dit le Bel. Le règne de ce prince (1322-1328) offrit si peu de faits remarquables, qu'il n'eut même pas d'historien particulier. Cependant Charles IV se mêla aux mouvements politiques qui agitaient l'Europe : en Allemagne, l'appui du pape Jean XXII faillit lui faire obtenir la couronne impériale, que se disputaient Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche; en Angleterre, il favorisa la révolution qui précipita du trône son beau-frère Édouard II, et profita de la faiblesse de ce prince pour attaquer ses provinces continentales et lui enlever Agen, Condom, Bazas et la Réole. Si l'histoire extérieure du règne de Charles le Bel se borne à peu de faits, les ordonnances que publia ce prince attestent qu'à l'intérieur la royauté continuait sans bruit son œuvre administrative et essayait de répandre partout des idées d'ordre et de justice. Les juifs respirèrent, et les lépreux, ces autres déshérités du siècle, à qui on refusait même le droit de demander l'aumône, eurent du moins leur subsistance assurée dans les tristes *ladreries* où ils étaient enfermés. Enfin, le châtiment d'un grand coupable mérita peut-être à Charles le Bel le surnom de *justicier*, et prouva à la noblesse qu'il était disposé à maintenir l'ordre avec vigueur, sans acception de personnes. Le baron de l'Ile-en-Jourdain s'était rendu la terreur du pays par ses brigandages. Après avoir longtemps bravé les arrêts du parlement, il finit par comparaître, comptant sans doute, pour se sauver, sur l'appui du pape, dont il avait épousé la nièce. Il n'en fut pas moins condamné à mort, traîné à la queue d'un cheval et pendu à Montfaucon (1323).

Charles IV mourut (1328) dans la trente-quatrième année de son âge, laissant sa veuve enceinte d'une fille qui vit le jour peu de temps après la mort de son père. Ainsi s'éteignit en la personne de ce prince la branche directe des Capétiens, qui avait occupé le trône 341 ans et donné quatorze rois à la France.

Tableau généalogique des Capétiens directs et des maisons féodales qui en sont sorties.

- Robert le Fort, duc de France, † 866.
  - Eudes, 888-898.
  - Robert I, † 923.
    - Hugues le Grand, † 956.
      - Hugues Capet, 987-996.
        - Robert II, 996-1031.
          - Henri I, 1031-1060.
            - Philippe I, 1060-1108.
              - Louis VI, 1108-1137.
                - Louis VII, 1137-1180.
                  - Philippe II, 1180-1223.
                - Robert I de Dreux, 1137-1188.
                  - Robert II, † 1219.
                - Pierre ép. Élisabeth, héritière de Courtenay, † 1183.
                  - Pierre II, empereur de Constantinople (1217), † 1218.
            - Hugues épouse Adélaïde de Vermandois, † 1102.
              - Raoul I, † 1152.
                - Raoul II le Lépreux, † 1166.
          - Robert, † 1075, tige de la première maison de Bourgogne qui s'éteint en 1361.
            - Henri, † 1066.
              - Hugues I, † 1078.
              - Eudes, † 1103.
                - Hugues II, † 1141.
              - Henri, comte de Portugal en 1090, † 1112.
                - Alphonse, 1er roi de Portugal. (1139).
      - Henri le Grand, duc de Bourgogne, † 1002.
    - Emme épouse le duc de Bourgogne, Raoul, roi de 923 à 936.

Philippe III, 1270-1285.

Tristan, comte de Valois, † 1270.

Pierre, comte d'Alençon, † 1283 (sans enfants).

Robert, comte de Clermont, ép. Béatrix, petite-fille et hérit. d'Archambaut IX, est la tige de la maison de Bourbon, † 1317.

Charles II, † 1309.

- *Branche de Hongrie* :
  - Charles I, † 1297,
  - Charles II, † 1343.
  - Louis, r. de Hongrie, 1343; de Pologne, 1370, † 1382.
- *Branche de Naples* :
  - Robert, † 1343.
  - Charles, † 1328.
  - Jeanne I, † 1382.

Enfants de Philippe III :

Philippe IV, 1285-1314.

Charles de Valois, † 1325.

- **Philippe de Valois**, roi de France, 1328-1350.
- Charles, comte d'Alençon, † 1346, tige de la maison d'Alençon éteinte en 1525.

Louis d'Évreux, † 1319.

- Philippe, roi de Navarre, † 1343.
  - Charles le Mauvais, † 1386.

Enfants de Philippe IV :

Louis X, 1314-1316.

- **Jean I**, † 1316.
- Jeanne, ép. Philippe d'Évreux.

Philippe V, 1316-1322.

Charles IV, 1322-1328.

Isabelle, ép. Edouard II, roi d'Angleterre.

- Edouard III.

1. Les princes dont les noms sont en petites capitales ont porté le titre de rois de France.

VINGT-CINQUIÈME LEÇON.

Programme. — Angleterre. — Invasion danoise en Angleterre. — Alfred le Grand. — Kanut le Danois. — Édouard le Confesseur. — Harold. — Invasion du duc de Normandie. Guillaume le Bâtard. — Spoliation des vaincus au profit des vainqueurs. — Royauté anglo-normande fortement constituée dès son origine. — Guillaume II, Henri Ier, Étienne Ier.

I. *Lutte des Anglo-Saxons contre les Danois* (787-1041). — Premières invasions danoises (787); établissement des Danois dans l'Est (871). Alfred le Grand (871-901); victoire d'Ethandun (878). — Gouvernement d'Alfred le Grand. — Progrès des Danois sous les successeurs d'Alfred (901-1013). — Domination danoise (1014-1041); Kanut le Grand (1014-1035); Harald (1035-1040) et Hard-Kanut (1040-1041). — Rétablissement des rois anglo-saxons; Édouard le Confesseur (1041-1066). — Harold (1066).

II. *Invasion normande.* — Guillaume le Conquérant (1066-1087). — Bataille d'Hastings (1066). — Dernières résistances des Saxons. Le camp du Refuge (1067-1073). Les outlaws. — Condition des vaincus après la conquête. Lois de police. L'Église normande. — Spoliation des vaincus. — Le Doomsday-Book. — Royauté anglo-normande fortement constituée dès l'origine. — Les successeurs de Guillaume le Conquérant (1087-1154); Guillaume II le Roux (1087-1100). — Henri Ier Beau-Clerc (1100-1135). — Étienne (1135-1154).

I. Lutte des Anglo-Saxons contre les Danois (787-1041). — Les Anglo-Saxons qui enlevèrent la Bretagne aux Romains ne surent pas y fonder une domination compacte et durable. Ils s'isolèrent du reste du monde et s'isolèrent les uns des autres, portant avec eux dans les endroits où ils s'établirent l'esprit de division et de morcellement des tribus germaines. Non-seulement les sept royaumes qui composaient l'heptarchie n'entretinrent aucune relation avec le continent, mais encore il y eut entre eux des rivalités et des jalousies funestes à leur développement et à leur sûreté. L'introduction du christianisme au temps d'Éthelbert, roi de Kent (596-616); le règne d'Egbert le Grand, roi de Wessex, l'allié de Charlemagne, qui réussit enfin à réunir les sept royaumes sous un même sceptre (827-837) : tels sont les seuls événements qui méritent d'être signalés jusqu'au neuvième siècle dans cette profonde nuit de l'anarchie saxonne. L'histoire des Anglo-Saxons ne commence à offrir quelque intérêt qu'au moment où leur domination s'ébranle par les attaques incessantes du dehors. Deux peuples de même origine, sortis tous deux primitivement de la Scandinavie, qui firent tous deux de la piraterie un instrument de conquête, les Danois et les Normands, viennent fondre tour à tour sur la Bretagne. Les Anglo-Saxons, très-vite amollis, comme tout ce premier ban de barbares qui se sont rués sur l'empire romain.

résistent mal; ils ne savent d'ordinaire que payer les envahisseurs pour les décider à la retraite, infaillible moyen d'attirer sans cesse de nouvelles bandes avides d'argent et de butin. Trois fois, les hordes danoises s'établissent en Angleterre; trois fois elles en sont chassées par l'habileté d'un chef saxon, par la trahison d'un autre, par la guerre civile qui se met dans leurs rangs. Mais les Anglo-Saxons, en dépit de quelques rois habiles qui essayent de relever chez eux l'esprit national, ne retirent aucun fruit de ces victoires, dues à la surprise ou à la fortune. Délivrés des Danois, ils sont accablés d'un seul coup par les Normands. Les Normands vainqueurs rattachent l'Angleterre à l'Europe; ils y portent les passions et les intérêts féodaux; l'histoire d'Angleterre, qui n'a été jusque-là qu'un amas d'événements informes, offre dès lors à l'attention de l'historien deux grands faits qui se développent à travers les âges : au dehors, la rivalité avec la France; au dedans, la lutte de l'aristocratie et de la bourgeoisie des villes contre la royauté, des institutions libérales fondées sur la grande charte contre un despotisme infatigable dans ses prétentions.

Premières invasions danoises (787), **et établissement des Danois dans l'Est** (871). — Quarante ans avant le règne d'Egbert, les premières barques danoises avaient paru sur les côtes de l'Angleterre (787). Egbert, comme Charlemagne, sut contenir ce danger; mais, après sa mort (837), les sept royaumes se divisèrent de nouveau. Les pirates reparurent alors plus résolus et plus nombreux sous la conduite de leur *roi de mer*, chantant leurs hymnes terribles de guerre et de carnage en l'honneur de leur dieu Odin, attaquant la côte de l'est, plus mal défendue que celle du sud, remontant les fleuves, pillant et saccageant jusque dans l'intérieur des terres, et, quand ils partaient, annonçant l'intention de revenir pour former un établissement définitif. Ils éprouvèrent en 865 un échec cruel. Leur flotte, composée pour la première fois de vaisseaux trop lourds, se brisa sur les bas-fonds qui bordent le rivage du Northumberland. Le roi du pays, Ella, s'empara de la personne de leur chef Regnar Lodbrog, et le jeta, disent les chroniques, dans un cachot, repaire affreux de serpents et de vipères, au milieu desquels il périt. Mais le récit de cette mort, chantée par les bardes, enflamma la rage des Danois. Deux ans après (867), ils s'abattirent comme une nuée de corbeaux sur York, où résidait Ella, et infligèrent au vainqueur de Lodbrog des tortures inouïes. En 871, ils étaient maîtres de l'Est-Anglie, du Northumberland, de la Mercie; rien ne leur avait résisté; ils n'avaient plus devant eux que le Wessex et Alfred le Grand.

Alfred le Grand (871-901). **Victoire d'Ethandun** (878). — Alfred

venait, précisément cette année, d'être élevé au trône de son aïeul Egbert le Grand. Il avait du courage, beaucoup d'instruction, des lumières qui le mettaient bien au-dessus de son peuple grossier et qu'il avait acquises dans ses voyages et dans un long séjour à Rome. Mais il était insoucieux des affaires, méprisait ses compatriotes et ne le cachait pas, perdait son temps dans les jeux et les plaisirs. De là vinrent les revers qui affligèrent la première partie de son règne. Il lutta sept ans sans succès contre Gothrun, chef des Danois. Vaincu en 878 et abandonné de tous, il se réfugia dans une petite île au fond du Cornouailles. Il y vécut caché dans la cabane d'un pauvre bûcheron, réduit aux fonctions de la domesticité, en butte aux reproches de son hôtesse, qui, mécontente d'avoir une bouche de plus à nourrir, ne se donnait pas la peine de contenir son aigreur. Durant les six mois qu'il passa dans cet asile, il fit des réflexions sérieuses et devint un autre homme. Enfin une occasion se présenta d'échapper à cette vie humiliante et de secouer le joug des Danois. Gothrun et son armée campaient sans défiance près d'Ethandun. Alfred, qui n'était point resté inactif dans sa solitude, donna rendez-vous à ceux de ses compagnons qui lui étaient demeurés fidèles, pour la septième semaine après Pâques, près de la pierre d'*Egbert*, à quelque distance d'Ethandun (878). Lui-même, sous l'habit d'un joueur de harpe, se glissa dans le camp des Danois, étudia leur position et leurs forces, et s'assura qu'ils ne soupçonnaient rien. Le jour venu, les Danois furent attaqués à l'improviste avec tant d'impétuosité et si complétement vaincus, que Gothrun non-seulement rendit à Alfred son royaume, mais encore consentit à recevoir le baptême avec trente de ses officiers, en présence de l'armée de Wessex et de son roi, qui servit de parrain. L'Angleterre fut alors partagée à l'amiable entre les Danois et les Saxons, les Danois restant au nord et à l'est, les Saxons occupant le sud avec l'ouest, et séparés des envahisseurs par la Lea, affluent de la Tamise, et la grande route de Douvres à Chester.

Gouvernement d'Alfred le Grand. — Depuis cette époque, Alfred le Grand régna en paix ; une vaine attaque de Hastings contre les rivages du Kent (883) fut repoussée, et Alfred n'eut plus d'autre souci que d'organiser son royaume. Il pourvut à la défense militaire en bâtissant des forteresses sur les points les plus menacés de la côte, en construisant des vaisseaux plus élevés de bord que ceux des Danois, en formant une sorte de milice toujours disponible des hommes libres de la campagne. Il fit régner une police exacte, une justice sévère, et frappa de terreur les mauvais juges par l'exécution en une seule année de quarante-quatre magistrats coupables d'avoir rendu des sen-

tences iniques. Il forma un seul code régulier des ordonnances sans cohésion d'Éthelbert, d'Ina et d'Offa. Il eût voulu répandre chez les Saxons ignorants le peu que l'Europe connaissait et cultivait de sciences ; l'école d'Oxford, depuis si célèbre, le reconnaît pour fondateur, et il a traduit lui-même du latin en sa langue maternelle l'*Epitome* d'Orose et le *Traité de la Consolation* de Boëce. Des institutions politiques, sagement calculées pour réveiller et entretenir l'esprit national, couronnèrent ces réformes. Le royaume fut partagé en comtés, subdivisés eux-mêmes en centaines et en dizaines. Chacune de ces subdivisions avait son assemblée, pourvue d'attributions importantes. L'assemblée de la dizaine jugeait les hommes qui appartenaient à la communauté; celle de la centaine, ou canton, vidait les procès qui s'élevaient entre les diverses communautés. L'assemblée du comté débattait toutes les questions d'intérêt local avec le *shérif*, représentant du roi ; l'assemblée générale de la nation, ou *wittenagemot*, où tous les hommes libres avaient le droit d'assister, conseillait directement le roi lui-même. Désormais aucun homme libre ne put être frappé de peine grave que pour crime légalement constaté par le verdict de douze hommes libres comme lui, assermentés : c'est l'origine du jury. On attribue ce mot à Alfred le Grand : « Je veux que les Anglais soient libres comme leur pensée. »

Progrès des Danois sous les successeurs d'Alfred (901-1013). — Les sages précautions d'Alfred eussent pu sauver les Saxons : du moins, elles leur donnèrent la force de résister encore quelque temps sans trop de désavantage, et Athelstan (924-941), qui prit le premier, dit-on, le titre de roi d'Angleterre, acheva de délivrer le royaume (937) par l'éclatante victoire de Brunanburgh (Northumberland). Mais sous Ethelred II (978-1013) les pirates danois reparurent en foule. Ce faible prince essaya d'abord de les éloigner à force d'argent, et il établit sur ses sujets le désastreux impôt du *danegeld*, qui ne fut qu'un appât constamment offert à l'invasion. Il eut ensuite recours à la trahison. Le jour de Saint-Brice, les Danois, sur un ordre secret envoyé par Éthelred II, furent surpris et massacrés à la même heure dans toute l'Angleterre (1002). Inutile perfidie : Suénon, roi de Danemark, se porta vengeur de ses compagnons égorgés ; il força Éthelred II, après dix ans de lutte, d'aller demander asile à son beau-père Richard II, duc de Normandie (1013). Toute l'Angleterre se soumit à Suénon, qui transmit ensuite son royaume à son fils Kanut le Grand.

Domination danoise (1014-1041). **Kanut le Grand** (1014-1035). **Harald** (1035-1040) **et Hard-Kanut** (1040-1041). — Kanut ne régna point d'abord sans contestation. Le nord seul de l'Angleterre le reconnut pour roi ; les provinces du midi rappelèrent Éthelred II et, après sa

mort, continuèrent la résistance sous la conduite de son fils Edmond II Côte-de-Fer. Celui-ci défendit vaillamment Londres assiégée par Kanut, et le chef danois dut consentir à partager le royaume avec lui ; mais la mort ne tarda point à le délivrer d'un rival si dangereux (1016). Seul maître de l'Angleterre, il ne signala d'abord son nouveau pouvoir que par des rigueurs et des cruautés. Tout ce qui lui faisait ombrage fut banni ou frappé de mort. Bientôt, cependant, il revint à des maximes plus douces; il se montra politique sage et réservé. En épousant la veuve d'Éthelred, Emma, il donna un gage de sécurité à l'ancienne population ; il fut dès lors attentif à maintenir la balance égale entre les Danois et les Saxons. Ce fut alors aussi qu'il sembla se rappeler enfin que dans son enfance il avait été baptisé chrétien. Tous ses efforts tendirent à civiliser les Danois par la religion ; il envoya des missionnaires jusque dans la Scandinavie. Lui-même voulut faire le voyage de Rome : ce ne fut qu'un long pèlerinage ; il visita les églises les plus célèbres qui se trouvaient sur sa route, et sa prodigalité lui valut le surnom de ***Magnifique***. Il étendit sa domination au dehors par la conquête de la Norwége et de la Suède; le roi d'Écosse fut obligé de reconnaître sa suprématie. Mais ni les prospérités ni la puissance n'excitèrent son orgueil. On sait quelle belle leçon il donna à ses courtisans. Un jour qu'il se promenait avec eux sur la plage, ils exaltaient outre mesure sa gloire et ses conquêtes ; il s'assit et commanda au flot de se retirer : le flot montait toujours. « Vous voyez, dit-il, ce que peuvent les rois de la terre ; il n'y a de fort que le maître suprême de la mer et des éléments. »

Cet empire, fondé et maintenu par sa sagesse, se divisa après sa mort. Il laissait deux fils de deux mères différentes : Harald et Hard-Kanut ; chacun prit pour lui une moitié de l'Angleterre. Hard-Kanut, fils d'Emma, était le roi préféré des Saxons ; il leur livra tous les postes importants ; resté seul roi par la mort de son frère (1040), il ne vécut en quelque sorte que pour humilier les Danois et préparer le rétablissement de la dynastie saxonne dans la personne d'Édouard le Confesseur, fils d'Éthelred II (1041).

Rétablissement des rois anglo-saxons. Édouard le Confesseur (1041-1066). — Édouard lui-même prépara la conquête normande. C'est en Normandie, où les malheurs de sa famille l'avaient contraint de se réfugier et où il avait passé sa jeunesse, que vint le surprendre la nouvelle de la mort de Hard-Kanut. Rappelé par les Anglo-Saxons, il revenait parmi eux comme un étranger. Toutes ses préférences furent pour ceux qu'il avait connus au delà des mers ; il les attira à sa cour et les mit partout. Cantorbéry, le pre-

mier siége épiscopal de l'Angleterre, fut donné à un Normand, Robert de Jumiéges. Lorsque, sous ce règne, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, vint faire un voyage en Angleterre, il put s'assurer que les portes étaient ouvertes d'avance à l'invasion que déjà sans doute il méditait. L'instinct national froissé protesta vivement contre ces faveurs imprudentes prodiguées à de futurs ennemis. L'un des plus audacieux et des plus en crédit parmi les chefs de l'opposition saxonne, Godwin, fut d'abord, il est vrai, exilé. Mais il ne craignit pas de revenir, après une courte absence, sûr d'avoir pour lui toute la nation . il s'imposa en quelque sorte au roi, gouverna sous son nom et réagit avec vigueur contre l'influence normande. Robert de Jumiéges fut dépouillé de l'archevêché de Cantorbéry, et on le remplaça, malgré les menaces du saint-siége, par un Anglo-Saxon. Harold, après la mort de Godwin, son père, hérita de son pouvoir. Édouard le Confesseur, sans appui, sans autorité réelle, était réduit à laisser faire. Si l'on en croit un grand nombre d'historiens, il se serait vengé en faisant un testament par lequel il léguait son royaume à Guillaume le Bâtard, chef de ces Normands à qui il avait sacrifié même ses propres sujets et l'honneur de sa couronne.

Harold (1066). — Que ce testament existât ou non, les Anglo-Saxons furent unanimes à se donner pour roi Harold, fils de Godwin. Par malheur, Harold n'était point libre de tout engagement à l'égard de Guillaume. Un an auparavant (1065), une tempête l'avait jeté sur les terres du comte de Ponthieu. Dépouillé de tout et réduit en captivité par le comte, il n'obtint sa liberté que moyennant une rançon payée par Guillaume. Il se rendit alors en Normandie, où il fut comblé de faveurs par le duc, mais où il était en quelque sorte son prisonnier. Un jour le duc, se promenant avec lui, l'entretient de ses futurs projets sur l'Angleterre; il lui apprend qu'Édouard lui a promis autrefois de lui léguer son royaume, et il termine par une question brusque: Harold voudra-t-il, après la mort d'Édouard, l'aider à s'emparer de cet héritage et lui ouvrir la porte de l'Angleterre en lui livrant le château de Douvres? Harold hésite, laisse échapper des paroles vagues, puis une promesse formelle. Guillaume le mène sans désemparer au château de Bayeux; là, en plein conseil, il lui fait renouveler sa promesse sous serment. Harold étend la main sur deux petits reliquaires qu'on lui présente, et jure. De si petits reliquaires ne lui paraissaient pas un lien que l'on ne pût briser sans commettre un horrible sacrilége. Mais à peine avait-il juré que l'on découvre sous les deux châsses une vaste cuve pleine jusqu'au bord d'ossements de saints. Harold pâlit; son serment l'engageait plus qu'il n'avait cru.

Il venait d'être nommé roi, lorsqu'il reçut un messager de Guillaume qui le sommait de tenir sa promesse. Il refusa, alléguant qu'elle lui avait été arrachée par la force. Guillaume alors eut recours au saint-siége ; il lui dénonça le parjure ; il rappela Robert de Jumiéges, chassé de l'archevêché de Cantorbéry ; il promit de payer exactement à la cour de Rome le denier de saint Pierre, que les Anglo-Saxons mettaient une négligence extrême à acquitter. Le pape Alexandre II était alors gouverné par le moine Hildebrand, depuis fameux sous le nom de Grégoire VII. Hildebrand se prononça dans cette querelle pour celui des deux rivaux qui semblait promettre au saint-siége une obéissance plus complète ; Harold et ses partisans furent excommuniés, et Guillaume le Conquérant reçut une bannière de l'Église romaine, sous les auspices de laquelle il était autorisé à conquérir l'Angleterre. Il poussa les préparatifs de l'expédition avec vigueur. Attirés par l'appât du gain et par la promesse qu'il fit de partager le territoire conquis entre ses compagnons, une foule d'aventuriers vinrent grossir les rangs de son armée. Pour mettre le comble aux embarras d'Harold, son frère Tostig, qui s'était révolté contre lui et qui était allé réclamer le secours des Norwégiens, venait de débarquer en ce moment même dans le Northumberland et de mettre le siége devant York. Comme les vents contraires retenaient encore la flotte de Guillaume sur les côtes de Normandie, Harold, ne la voyant pas arriver, crut qu'il aurait le temps d'aller vaincre son frère. Il le vainquit en effet sous les murs d'York ; Tostig fut tué, et ses alliés les Norwégiens obligés de reprendre la mer. Mais trois jours après les Normands débarquaient dans le comté de Sussex.

II. Invasion normande. Guillaume le Conquérant (1066-1087). **Bataille d'Hastings** (1066). — Dès qu'il apprit cette nouvelle, Harold, quoique blessé, ramena en toute hâte son armée vers le midi. La bataille qui devait décider des destinées de l'Angleterre s'engagea le 14 octobre dans les plaines d'Hastings. Elle fut acharnée et furieuse. Les Normands avaient passé la nuit à se confesser et à prier. Leur cavalerie, entonnant d'un air de défi la fameuse chanson de Charlemagne et de Roland, attaqua les Saxons avec impétuosité. Mais ceux-ci, retranchés derrière une palissade de pieux, étaient impénétrables ; leurs grandes haches, qu'ils maniaient avec dextérité et avec vigueur, faisaient dans les rangs ennemis de terribles ravages. Les Normands reculèrent ; une panique les saisit lorsque se répandit parmi eux la fausse nouvelle que Guillaume venait d'être tué, et leur déroute faillit devenir complète. Enfin Guillaume

s'avisa d'un stratagème : par une fuite simulée, il attira les Saxons hors de leurs palissades, et quand, sûrs de la victoire, ils se furent dispersés à la poursuite des fuyards, un corps de réserve fondit sur eux, les tailla en pièces, et renversa les redoutes qui abritaient le reste de leur armée. On retrouva le lendemain les cadavres d'Harold et de ses deux frères. Guillaume lui-même ne s'était pas épargné; il avait eu trois chevaux tués sous lui.

Les débris de l'armée vaincue se rallièrent à Londres; tout n'était pas encore perdu pour les Saxons s'ils avaient su s'accorder; mais ils se divisèrent sur le choix d'un successeur d'Harold. Edwin et Morkar, seuls chefs capables de résister à Guillaume, ne voulurent pas reconnaître l'élection d'Edgar Atheling qu'on leur opposa, et ils firent défection. Pendant ce temps, Guillaume prenait Douvres et paraissait sous les murs de Londres; il fallut lui en ouvrir les portes. Edgar, Edwin, Morkar, lui apportèrent successivement leur soumission. Guillaume affecta d'abord de traiter les habitants avec modération; mais déjà il commençait le pillage du pays conquis, dépouillait les églises de leurs vases sacrés, qu'il envoyait aux églises de Normandie, se préparait à distribuer des terres et des manoirs dans les provinces, et, pour contenir la capitale, jetait les fondements de la *Tour de Londres*, forteresse fameuse dont le nom rappelle à l'esprit les plus sanglants souvenirs de l'histoire d'Angleterre.

Dernières résistances des Saxons. Le camp du Refuge. Les outlaws (1067-1073). —En 1067, le sud de l'Angleterre était soumis, le nord ne semblait pas préparer de résistance; Guillaume crut pouvoir s'absenter sans péril et alla visiter la Normandie. Son départ fut le signal d'une insurrection formidable qui éclata dans l'ouest, et Londres même faillit se soulever. Guillaume se hâta de revenir; après s'être assuré des habitants de Londres en leur rendant les priviléges dont ils avaient joui au temps d'Édouard le Confesseur, il commença contre la population anglo-saxonne une guerre d'extermination qui devait se prolonger durant six années.

Les Anglo-Saxons résistèrent avec héroïsme, mais sans unité. La révolte eut pour chefs Édric le Sauvage, qui s'arma l'un des premiers dans l'ouest; le roi Edgar, Edwin et Morkar, qui s'enfuirent de la cour de Guillaume, où ils vivaient honorés, mais surveillés et captifs. Elle eut son siége d'abord dans l'ouest, puis dans le sud et dans le nord; elle s'appuya tour à tour sur les Gallois, les Irlandais, les Bretons de Cornouailles, les Écossais, et même les Scandinaves. La révolte du midi et de l'ouest fut aisément comprimée par les massacres d'Oxford et d'Exeter; celle du nord apporta à Guillaume des dangers plus sérieux. On se rappelle que dans le pays situé au nord de

l'Humber c'étaient les Danois qui formaient le fond de la population : menacés aussi bien que les Anglo-Saxons par la conquête normande, ils s'allièrent à eux, et accueillant à la fois Edgar, Edwin et Morkar, ils appelèrent à leur secours leurs compatriotes du Danemark. Swen, roi de Danemark, envoya une flotte, commandée par son frère Osbiorn et ses deux fils Harald et Kmel; dans l'automne de 1069, Saxons et Danois réunis enlevèrent la ville d'York et démolirent les deux citadelles que les Normands y avaient bâties. Heureusement pour Guillaume, l'hiver survint qui lui permit de corrompre Osbiorn; le chef danois se rembarqua, et la Northumbrie demeura à la merci des soldats du Conquérant, qui la ravagèrent sans pitié.

Tout n'était pas fini cependant. L'insurrection refoulée se concentra sur un seul point, l'île d'Ely (1070); elle s'y retrancha dans une sorte de forteresse naturelle, fermée de toutes parts par des marais et qui porta le nom de *camp du Refuge;* les moines des abbayes voisines d'Ely et de Peterborough approvisionnaient en secret les rebelles. Là se rendirent, avec plusieurs évêques saxons chassés de leurs siéges, le roi Edgar, Edwin et Morkar. Lorsque ces trois chefs eurent été pris ou obligés de nouveau de fuir, il se leva un dernier défenseur de l'indépendance saxonne, Hereward ; il se maintint dans l'île du Refuge, prêt à recevoir de nouveaux secours du Danemark. Swen, en effet, avait puni par le bannissement la trahison de son frère Osbiorn, et il parut lui-même en 1072 en vue de l'île d'Ely; mais il ne fut pas plus incorruptible qu'Osbiorn, et, comme lui, il se décida à repartir. Ce fut pour les Saxons le coup de grâce : Guillaume construisit une chaussée qui lui ouvrait le chemin jusqu'au camp; la perfidie des moines d'Ely fit le reste, et les défenseurs du Refuge furent réduits à capituler. Hereward seul réussit à fuir; quelque temps après il traita avec le roi, mais ce fut pour mourir victime d'un lâche guet-apens (1072). Son allié Malcolm III, roi d'Écosse, voyant les Normands sur ses frontières, se hâta de se reconnaître le vassal de Guillaume.

C'en était fait de l'indépendance saxonne; mais, pendant plus d'un siècle encore, l'esprit national protesta, comme il put, par le banditisme. Il se forma une race d'hommes vaillants et implacables, vivant dans les forêts du gibier du roi, pillant quand ils pouvaient, et tuant le seigneur *français* s'ils le rencontraient au bout de leurs flèches, toujours en guerre avec le shérif et ses archers, odieux aux fils des envahisseurs, à leurs officiers, à leurs magistrats, mais chers au petit peuple, et à l'opprimé dont ils semblaient les derniers défenseurs. On les appelait *outlaws*, d'un mot qui signifie *mis hors la*

loi. Il n'y avait point parmi eux de Normands; ce qui prouve que ce n'était ni l'amour du désordre ni le désir de s'enrichir par le vol, mais la haine de race et l'impatience du joug étranger, qui leur mettaient les armes à la main. Robin Hood, qui naquit en 1160, a été le type le plus populaire dans cette famille de proscrits : le paysan anglais a longtemps chanté les ballades qui racontent ses exploits, et Walter Scott a immortalisé son nom dans un de ses chefs-d'œuvre, le roman d'Ivanhoé.

Condition des vaincus après la conquête. Lois de police. L'Église normande. — En 1073, la conquête était terminée. Les chiffres suffisent pour donner une idée de l'œuvre de destruction qui venait de s'accomplir. De seize cent sept maisons habitées que comptait la ville d'York sous Édouard le Confesseur, il n'en restait plus que neuf cent soixante-sept; Oxford avait été réduit de sept cent vingt et un feux à deux cent quarante-trois; pendant neuf ans, la terre demeura inculte entre York et Durham. Guillaume voulut avoir une forêt dans le Hampshire; pour la planter, on démolit trente-six paroisses avec leurs églises, sans indemniser les propriétaires. Quand le souvenir des exécutions terribles qui avaient accompagné la conquête, quand les forteresses élevées dans chaque ville n'eussent pas suffi pour contenir les vaincus, des lois d'une rigueur soupçonneuse leur interdisaient jusqu'à la possibilité d'un complot. Tous les soirs, à huit heures, la cloche annonçait le couvre-feu; l'Anglais était alors obligé d'éteindre ses lumières. Trouvait-on dans quelque district le cadavre d'un Français assassiné : si les habitants du district n'arrêtaient pas eux-mêmes le meurtrier dans le délai de huit jours, ils devaient payer à frais communs l'amende énorme de quarante-sept marcs d'argent, et tout homme assassiné était tenu par les juges normands pour Français, à moins qu'on ne démontrât son *anglaiserie*. L'homme errant dans les forêts, réduit à vivre de braconnage après avoir été dépouillé de sa terre, tombait sous le coup de ces terribles édits de chasse qui punissaient de la perte des yeux ou de la peine de mort quiconque tuait seulement un cerf. Non content d'opprimer les vaincus, on les avilit, afin de mieux détruire toute trace de leur ancienne indépendance. Le nom d'Anglais devint un terme d'opprobre. Pendant un siècle, pas un Anglais ne fut élevé à une seule dignité civile; on proscrivit jusqu'à la langue. Le français fut enseigné dans les écoles; on ne rendit la justice qu'en français, et ce fut le seul idiome employé dans les actes jusqu'au règne d'Édouard III. Encore aujourd'hui, la langue anglaise contient un grand nombre de mots français qui attestent qu'elle fut en quelque sorte conquise et envahie, comme le reste, par les vainqueurs.

Une tyrannie aussi défiante que celle de Guillaume ne pouvait laisser les dignités ecclésiastiques aux vaincus : c'eût été entre leurs mains une arme trop redoutable. L'Italien Lanfranc fut élu archevêque de Cantorbéry, non plus seulement avec une suprématie nominale, mais avec une autorité réelle et absolue sur tout le clergé du royaume. On le chargea de le réformer, c'est-à-dire de l'assouplir à la discipline normande et d'éliminer tout ce qui était suspect. « L'archevêque Lanfranc, dit un historien, armé de la faveur du pape et de celle du roi, attaqua, écrasa les prélats et les grands qui se montraient rebelles à l'autorité royale ; c'est lui qui gouvernait l'Angleterre, lorsque Guillaume passait sur le continent. » Le nouvel archevêque s'interposa quelquefois en faveur des indigènes ; mais l'œuvre de l'anéantissement du clergé anglo-saxon fut poursuivie avec persévérance ; on abolit jusqu'aux saints nationaux. Normands, Français, Lorrains, tout au plus clercs quand d'aventure ils l'étaient, se partagèrent comme une proie les abbayes et les évêchés et imaginèrent contre les moines et les prêtres du pays toutes sortes de vexations. Ce nouveau clergé, dévoué au Conquérant, reçut en riches dotations le prix de son zèle aveugle[1].

Spoliation des vaincus. — Ce qui caractérise éminemment la conquête normande, c'est la spoliation complète et absolue des vaincus par les vainqueurs. Cette spoliation fut l'œuvre de la violence et de la loi ; outre les distributions régulières de domaines et de manoirs faites par le Conquérant à ses compagnons les plus braves, il y eut une foule d'usurpations individuelles, accomplies par les derniers d'entre les soldats et qui toutes furent sanctionnées en masse. Guillaume établit en principe que tout titre de propriété antérieur à son invasion, ainsi que tout acte de transmission de bien fait par un homme de race anglaise postérieurement à l'invasion, était nul et non avenu, à moins que lui-même ne l'eût formellement ratifié. Le Normand, par cela seul qu'il avait tué ou expulsé le propriétaire saxon, était considéré comme le successeur légitime et l'héritier de ses droits ; quelquefois même il épousait sa veuve de gré ou de force. Il y eut plus : les Saxons devinrent une sorte de marchandise dont on faisait trafic. « A l'exemple du roi, dit Augustin Thierry, les chefs et les soldats normands levaient la taille sur les Saxons qui leur étaient échus, soit dans les bourgs, soit hors des villes : c'est ce qu'on appelait dans le langage des conquérants avoir un bourgeois ou un

1. Le clergé anglais, à ce qu'on assure, possédait la moitié du territoire, et ses revenus, au milieu du treizième siècle, s'élevèrent à sept cent trente mille marcs.

Saxon libre; et dans ce sens, les hommes libres se comptaient par tête, se vendaient, se donnaient, s'engageaient, se prêtaient ou même se divisaient par moitié entre les Normands. » Ainsi se forma par le pillage, le meurtre et les violences iniques, la nouvelle aristocratie ; elle devait être un jour la plus fière et la plus superbe qu'il y eût au monde : Trousselot, Troussebout, Hugues le Tailleur, Guillaume le Charretier, Guillaume le Tambour, voilà quelques-uns de ceux dont elle descend.

Le Doomsday-Book. — La spoliation accomplie, il fallut la régulariser, en constater les résultats et mettre en ordre ce chaos. Ce fut l'objet du livre de contrôle appelé *Grand Terrier de l'Angleterre,* et que les Saxons désignèrent d'un nom plus expressif : *Le jour du dernier jugement* (*Doomsday-Book*). On employa six ans, de 1080 à 1086, à dresser ce cadastre de la conquête. Des délégués de Guillaume parcoururent tout le pays; dans chaque lieu un peu considérable ils établissaient un conseil d'enquête, faisant comparaître devant eux le vicomte normand et les barons de chaque province, leur demandant quelles étaient les bornes de leur domaine, combien il y avait d'Anglais dans leur centaine, de possesseurs libres et de fermiers. Ils exigeaient trois déclarations distinctes : 1° les noms des détenteurs actuels de la terre ; 2° les noms de ceux qui l'avaient possédée avant la conquête; 3° les diverses mutations de propriété survenues depuis. Quant aux villes et aux bourgs, les commissaires recherchaient ce que les habitants ou les maisons avaient payé aux anciens rois et ce qu'ils rapportaient aux officiers du Conquérant. « Le rôle fut rédigé pour chaque province sur un plan uniforme. En tête se trouvait le nom du roi, avec la liste de ses terres et de ses revenus dans la province ; puis les noms des chefs et des moindres propriétaires par ordre de grade militaire et de richesse territoriale. En dernier lieu figuraient le petit nombre de Saxons qui, par grâce spéciale, avaient conservé un mince domaine, dont ils étaient propriétaires franchement et librement, c'est-à-dire *tenant de leur chef* sous le roi. » (*Augustin Thierry.*) Le Doomsday-Book organisa définitivement, pour ce qui concernait le territoire et les redevances territoriales, la nouvelle féodalité normande. Il y eut en Angleterre six cents baronnies, relevant du roi, et soixante-deux mille cinq cents fiefs de chevaliers, de cent vingt acres chacun, relevant des baronnies.

Royauté anglo-normande fortement constituée dès l'origine.— La suprématie du roi sur les barons ne fut pas en Angleterre, comme elle l'était alors en plusieurs pays de l'Europe, un vain titre. Guillaume prit soin dès l'origine de constituer fortement la royauté. D'abord il

lui assura de vastes revenus. Le maintien du danegeld, que les Anglo-Saxons continuèrent à acquitter, quoiqu'il n'y eût plus de Danois à combattre, les redevances payées par les thanes aux anciens rois pour leurs domaines, rigoureusement exigées des barons normands, le produit de ses propres terres, des exactions de toute nature, rapportèrent par jour à Guillaume, s'il faut en croire Orderic Vital, une somme de 1,060 livres sterling; ce qui, en n'ayant égard qu'au poids de l'argent, ferait par an presque 1,200,000 livres sterling (environ 30,000,000 de francs). Guillaume prit pour lui dans le partage du territoire anglais quatorze cent trente-deux manoirs; il les affermait au plus offrant, et, pourvu que les sommes convenues fussent versées à son trésor, il ne s'inquiétait point des crimes énormes que ses préposés commettaient pour lever le cens des pauvres gens. De plus, lors de la rédaction du Doomsday-Book, il se proclama en droit « propriétaire par héritage de tout ce qu'avaient possédé Édouard l'avant-dernier roi saxon, Harold le dernier roi et la famille entière d'Harold; il revendiqua au même titre toutes les propriétés publiques et le haut domaine de toutes les villes, à moins qu'il ne les eût expressément aliénés, soit en entier, soit en partie, par diplôme authentique. » Or, comme la plupart de ses compagnons, au moment de la conquête, se contentant de sa parole, n'avaient pas songé à demander de diplôme, plusieurs perdirent ce qu'ils avaient pris; les autres furent obligés de subir telle condition de vasselage qu'il plut au roi de leur imposer.

Ainsi les baronnies furent possédées en vertu d'une concession réelle de la couronne. C'était déjà pour les grands seigneurs féodaux en Angleterre un principe de faiblesse. Il y en eut un second dans l'extrême morcellement de leurs propriétés. Tandis qu'en France un comte de Champagne, un comte de Flandre, un comte de Toulouse, possédaient une province entière, ou même une suite de provinces, les plus riches barons anglais ne possédaient que des châteaux et des villes dispersés sur toute la surface du royaume. Aussi opulents quelquefois que les grands vassaux de France, ils n'avaient pas leur pouvoir. Robert, comte de Morelay, qui reçut après la conquête plus de six cents fiefs, avait ses manoirs partie dans le Cornouailles, partie dans le Sussex, partie dans le Yorkshire. Si leurs terres ne pouvaient devenir des principautés, leur suprématie sur leurs vassaux ne primait point et n'avait pas pour effet de rendre vaine, comme dans le reste de l'Europe, celle du roi; car les simples chevaliers eux-mêmes, quoique relevant des barons, furent tenus de prêter à Guillaume serment direct de fidélité. Ajoutons que les tribunaux des comtés et des *hundred* dans les provinces, la *cour du roi*

dans la capitale, resserrèrent en d'étroites limites, au criminel comme au civil, la juridiction féodale ; que les princes normands ne se firent, à l'occasion, aucun scrupule d'exploiter les rancunes anglaises pour contenir la turbulence des seigneurs leurs compatriotes; et nous comprendrons comment la royauté anglo-normande prit de bonne heure ce caractère particulier de force qui alors n'appartient qu'à elle.

Les successeurs de Guillaume le Conquérant (1087-1154); **Guillaume II le Roux** (1087-1100). — Telle fut la conquête ; telle fut la discipline établie et maintenue par Guillaume. Au milieu de ces soins, il avait eu à combattre son propre fils Robert Courte-Heuse, qui, fort de l'appui du roi de France Philippe Ier, réclamait de lui la Normandie (1077). Son règne se termina par une nouvelle lutte contre le roi de France, à qui il disputa la possession du Vexin. Il mourut durant cette guerre, à Rouen, des suites d'une chute de cheval (1087).

Le règne de ses trois premiers successeurs n'offre qu'un intérêt médiocre; on y voit déjà ces dissensions domestiques, ces luttes de frères contre frères, ces meurtres et ces violences perfides dont l'histoire d'Angleterre est pleine. Guillaume laissait trois fils : Robert Courte-Heuse, Guillaume surnommé le Roux et Henri. Guillaume s'empara du trône d'Angleterre; l'aîné, Robert, ne put saisir que la Normandie : encore ne la garda-t-il point. Il partit en 1096 pour la croisade; et comme l'argent lui était nécessaire pour subvenir aux frais de ce lointain voyage, il engagea son duché à Guillaume le Roux. Le règne de Guillaume II ne fut qu'une suite d'exactions épouvantables. Anselme, successeur de Lanfranc sur le siége de Cantorbéry, ayant voulu s'opposer à ses actes de tyrannie, fut obligé de quitter l'Angleterre. Guillaume le Roux périt en chassant dans la *forêt Neuve;* un des chevaliers de sa suite, visant un cerf, l'atteignit lui-même par imprudence.

Henri Ier Beau-Clerc (1100-1135). — Robert Courte-Heuse, l'aîné de la famille, n'était pas encore revenu de son voyage à Jérusalem; il menait en ce moment joyeuse vie chez les barons normands de la Pouille. Son cadet Henri, surnommé Beau-Clerc parce qu'il avait quelque instruction, chose rare chez les princes à cette époque, profita de son absence pour se mettre en possession du trône d'Angleterre. Quand Robert arriva, il ne trouva plus à prendre que la Normandie (1101). Tant que le nouveau roi eut à craindre ce dangereux compétiteur, il affecta de gouverner avec modération, et, en homme avisé, chercha à se concilier les vaincus; il rappela Anselme, épousa Édith, issue des anciens rois du pays, promit aux villes et aux bourgs de leur rendre les priviléges dont ils avaient joui au temps

d'Édouard. Robert tenta une invasion inutile en Angleterre; lui-même, attaqué à son tour en Normandie par Henri Ier, fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Tinchebray (1106); il passa le reste de sa vie enfermé dans un donjon du pays de Galles : on prétend que son frère, pour lui rendre la fuite impossible, lui fit crever les yeux. Mais il laissait un fils, Guillaume Cliton, dont le roi de France Louis le Gros se proclama le protecteur. Louis le Gros, vaincu à Brenneville (1119), ne put rendre la Normandie à l'héritier de Robert. Désormais sans inquiétude sur son pouvoir, Henri Ier jeta le masque; il se montra aussi impitoyable dans son avarice que Guillaume le Roux. Il mourut sans héritier mâle; mais il croyait, à force de précautions, de mesures, de serments arrachés aux principaux seigneurs de son royaume, avoir assuré sa succession à sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V et femme de Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou. Étienne, comte de Blois, petit-fils du Conquérant par sa mère Adèle, et dont il croyait la fidélité à toute épreuve, parce qu'il l'avait comblé de faveurs, fut précisément le rival qui s'éleva contre elle.

Étienne (1135-1154). — Étienne, profitant de l'absence de Mathilde, qui s'assura d'abord la Normandie, se fit proclamer roi en Angleterre, et, pour se concilier la nation, eut recours aux promesses habituelles et aux confirmations d'anciens priviléges qui ne coûtaient ni à faire ni à violer. Bientôt Mathilde vint l'attaquer; son allié, le roi d'Écosse David, fut vaincu par Étienne à la bataille de l'Étendard (1138); mais elle-même fit son rival prisonnier à Lincoln (1141). Celui-ci toutefois réussit à s'échapper, et la guerre se prolongea jusqu'en 1153. Durant cette lutte, le royaume tomba dans un état d'anarchie affreux. « Les nobles et les évêques, dit la chronique saxonne, bâtissaient des châteaux, les remplissaient d'hommes méchants et diaboliques, opprimaient le peuple et le tourmentaient cruellement pour avoir son argent; ils imposaient des taxes sur les villes, et quand ils les avaient épuisées de tout, ils y mettaient le feu. Vous auriez pu voyager un jour entier sans trouver un homme vivant dans les villes ou une pièce de terre en culture. Jamais le pays ne souffrit d'aussi grands maux. Si l'on voyait approcher d'une ville deux ou trois hommes à cheval, tous les habitants, les prenant pour des pillards, s'enfuyaient aussitôt. Cet état de choses, qui empirait chaque jour, dura pendant tout le règne d'Étienne. On disait ouvertement que le Christ et ses saints étaient endormis. » Enfin, en 1153, le fils d'Étienne étant mort, on traita. Étienne resta roi, à condition de reconnaître Henri Plantagenêt, fils de Mathilde, pour son héritier.

VINGT-SIXIÈME LEÇON.

Programme. — Henri II réunit à l'Angleterre la moitié occidentale de la France. — Thomas Becket. — Révoltes des fils du roi soutenues par le roi de France. — Richard Cœur-de-Lion. — Jean Sans-Terre. — Il perd la moitié de ses provinces de France. — Les barons ligués lui imposent la Grande Charte. — Henri III; organisation du parlement. — Édouard Ier. — Conquête du pays de Galles. — Guerres en Écosse et en France. — Édouard II (1154-1327).

Henri II Plantagenêt (1154-1189). Il réunit à l'Angleterre la moitié occidentale de la France. — Premiers rapports de Henri II avec le roi de France. — Thomas Becket. — État de l'Église d'Angleterre. — Statuts de Clarendon (1164). — Lutte de Thomas Becket et de Henri II (1164-1171). — Mort de Thomas Becket (1171). — Conquête de l'Irlande (1171). — Révoltes des fils du roi soutenues par la France (1173-1189). — Richard Cœur-de-Lion (1189-1199). — Jean Sans-Terre (1199-1216). — Il perd la moitié de ses provinces en France (1203-1205). — Querelle de Jean Sans-Terre avec Innocent III (1207-1213). — Les barons ligués imposent la Grande Charte à Jean Sans-Terre (1215). — Derniers moments de Jean Sans-Terre (1216). — Henri III (1216-1272). — Statuts d'Oxford (1258). Simon de Montfort. Organisation du parlement. — Édouard Ier (1272-1307). Conquête du pays de Galles (1277-1284). — Guerre avec l'Écosse (1297-1307). Baillol (1292-1297); bataille de Dunbar (1297). — Wallace (1297-1305). Robert Bruce (1306). — Édouard II (1307-1327). Revers en Écosse; bataille de Bannockburn (1314). Troubles intérieurs. Mort violente d'Édouard II.

Henri II Plantagenêt (1154-1189). **Il réunit à l'Angleterre la moitié occidentale de la France.** — Henri II, dont le règne fut consumé en grande partie par des querelles misérables où l'autorité royale s'avilit, possédait dès l'âge de vingt et un ans la puissance territoriale la plus vaste qu'on eût encore vue entre les mains d'aucun roi d'Angleterre. Fils de Mathilde et de Geoffroy Plantagenêt, il reçut de sa mère en 1148 la Normandie et le Maine; il hérita de son père en 1151 l'Anjou et la Touraine. Mari d'Éléonore, la femme divorcée de Louis le Jeune, qu'il n'hésita point à épouser malgré les scandales qu'elle avait donnés, il acquit par elle la Gascogne et le Poitou, avec la suzeraineté sur l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Marche, l'Auvergne et le Périgord. Ainsi, lorsqu'il devint roi d'Angleterre par la mort d'Étienne (1154), il ne lui manquait que la Bretagne pour posséder toute la moitié occidentale de la France depuis la frontière de Picardie jusqu'aux Landes, c'est-à-dire quarante-sept de nos départements actuels. Quatre ans plus tard il réussit à faire élire son frère comte de Bretagne par les Nantais, et enfin en mariant son fils Geoffroy à Constance, fille de Conan IV, dernier comte de Bretagne, il acquit cette province, qu'il gouverna en qualité de tuteur des deux enfants. Il changea de la sorte en suzerai-

neté réelle la suzeraineté nominale que les ducs de Normandie exerçaient sur la Bretagne depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

Premiers rapports de Henri II avec le roi de France. — Ce roi puissant, qui tout d'abord se mit à oser dans ses domaines ce qu'aucun souverain féodal n'osait guère alors dans les siens, qui renversait les châteaux de ses barons, qui reprenait pour la couronne les terres aliénées par Étienne et Mathilde, restait cependant le vassal du roi de France, réduit alors à vingt de nos départements actuels. Il voulut tout à la fois gagner, éblouir et effrayer son suzerain. Le gagner par une alliance de famille : il demanda et obtint pour son fils aîné Marguerite, la plus jeune fille de Louis le Jeune, à peine âgée de trois ans, se contentant pour dot de trois châteaux dans le Vexin. L'éblouir par sa magnificence : Thomas Becket, archidiacre de Cantorbéry, envoyé en France comme ambassadeur pour demander la main de la jeune princesse, emmena avec lui huit chariots chargés de meubles et de vaisselle, douze chevaux pour son usage personnel, avec nombre de chevaliers, de clercs, d'écuyers, de valets et de fauconniers; de telle sorte qu'on s'écriait partout sur son passage : « Quel homme doit être le roi d'Angleterre, quand son chancelier « voyage avec tant d'éclat ! » L'effrayer, en faisant des conquêtes sur un territoire relevant de la couronne. Il réclama en effet le comté de Toulouse au nom de sa femme Éléonore; mais cette prétention ne lui rapporta qu'un échec. Invoqué par le comte Raymond V, Louis le Jeune se jeta dans Toulouse et repoussa les Anglo-Normands. Ce fut le commencement d'une lutte qui devait se continuer sourdement ou publiquement entre les deux princes pendant tout leur règne et durant laquelle les embarras intérieurs de Henri II donnèrent presque toujours l'avantage à Louis le Jeune.

Thomas Becket. — Ces embarras de Henri II lui vinrent d'abord du clergé et de Thomas Becket, qui avait été longtemps son fidèle serviteur. La vie de Becket fut pleine de vicissitudes; sa naissance même est un roman. Au commencement du douzième siècle, un bourgeois de Londres, Gilbert Becket, avait été fait prisonnier en terre sainte par les Sarrazins; il put s'enfuir et retourner à Londres, grâce à la connivence de la fille de son maître. Celle-ci, à peine séparée de lui, voulut le rejoindre. Elle se mit seule en route à travers des pays dont elle ignorait la langue, n'ayant d'autres renseignements pour se guider que les deux mots de *Londres* et de *Gilbert*. Elle retrouva ainsi celui qu'elle aimait, et après avoir reçu le baptême, elle l'épousa. De ce mariage naquit Thomas Becket. Destiné à l'Église, puis introduit dans la maison de Mathilde, il y gagna les bonnes grâces de Henri. Devenu roi, Henri le fit précepteur de son

ils aîné, archidiacre de Cantorbéry, gouverneur de la Tour de Lonlres, chancelier du royaume. Becket semblait pourtant n'avoir rien lu caractère du prêtre : hardi dans les exercices du corps, fastueux, grand amateur de chevaux et d'oiseaux de chasse, il était encore passionné pour la guerre. Nous avons vu quelle fut son ambassade en France. Il assista au siége de Toulouse, qu'il n'eût pas tenu à lui qu'on enlevât d'assaut. Henri, qui croyait pouvoir compter sur son dévouement absolu, le nomma archevêque primat de Cantorbéry; ce qui lui soumettait tout le clergé d'Angleterre. Mais le dévouement de Becket allait faire défaut à son maître. Becket, vivement saisi des devoirs que lui imposerait cette haute dignité, supplia en vain le roi de la confier à un autre; Henri persista dans son choix. Une fois nommé, Becket se démit de sa charge de chancelier pour être plus libre dans l'exercice de ses fonctions épiscopales : il sembla devenu un autre homme. « Peu de jours après sa consécration, dit Augustin Thierry, ceux qui le virent ne le reconnaissaient plus. Il avait dépouillé ses riches vêtements, démeublé sa maison somptueuse, rompu avec ses nobles hôtes et fait amitié avec les pauvres, les mendiants et les Saxons. Comme eux il portait un habit grossier, vivait de légumes et d'eau, avait l'air humble et triste, et c'était pour eux seulement que sa salle de festin était ouverte et son argent prodigué. » Il était évident que l'ancien chancelier, ainsi transformé, serait désormais l'homme de l'Église et non plus celui du roi.

État de l'Église d'Angleterre. — Cependant Henri II était précisément sur le point de tenter contre les priviléges de l'Église d'Angleterre une attaque légitime dans son principe, mais qui choquait toutes les idées de ce temps. On sait que depuis le triomphe du christianisme les clercs, quelques crimes qu'ils commissent, ne relevaient régulièrement que de la justice ecclésiastique. Il en était ainsi dans l'empire romain; il en fut ainsi dans les royaumes barbares : on désignait cet usage du nom de *bénéfice de clergie*. Guillaume le Conquérant, dont les projets avaient été soutenus par l'Église, avait consacré et étendu encore les priviléges des clercs. L'ordre donné à quiconque serait interpellé, pour quelque motif que ce fût, par la justice épiscopale de se rendre, à l'heure dite, à la maison de l'évêque, la force publique mise au service de l'excommunication contre les excommuniés, n'annonçaient pas un prince qui eût dessein de réduire l'autorité des tribunaux de l'Église. Loin de là : la coutume s'établit que tout homme attaché à une église, même sans avoir reçu les ordres, aurait droit de réclamer la juridiction ecclésiastique. Or les tribunaux d'église, à qui il était interdit de prononcer la peine de mort, n'infligeaient que des peines relativement

légères : la dégradation, l'amende, la flagellation. Si en certains pays la justice ecclésiastique était quelquefois le salut des innocents qui eussent péri victimes de la violence et de l'iniquité des juges féodaux, elle ne servait trop souvent en Angleterre, où les siéges épiscopaux avaient été, pour ainsi dire, conquis à main armée par les soldats normands, qu'à protéger le crime et à désarmer la société. « Les clercs normands, dit Augustin Thierry, ne tardèrent pas à étaler en Angleterre les mœurs les plus désordonnées ; ils commirent des meurtres, des rapts, des brigandages ; et, comme ils n'étaient justiciables que de leur ordre, rarement ces crimes furent punis : circonstance qui les multiplia d'une manière effrayante. Le seul moyen d'arrêter et de punir ces désordres était d'abolir le privilége ecclésiastique établi par le Conquérant. »

Statuts de Clarendon (1164). — Ce fut ce qu'entreprit Henri II. En 1164, un prêtre, déjà coupable de violence et d'assassinat, ayant insulté un officier royal, fut seulement condamné par le tribunal archiépiscopal de Cantorbéry à être battu de verges et à ne pas exercer ses fonctions pendant deux ans. Cette punition dérisoire excita une indignation générale. Henri II crut le moment opportun pour restreindre la puissance ecclésiastique et accroître d'autant le pouvoir royal. Il réunit à Clarendon une assemblée d'évêques, de barons et de chevaliers, et il leur fit voter les importantes mesures connues sous le nom de *statuts de Clarendon*. Désormais la garde des évêchés vacants devait appartenir au roi, et il en percevrait les revenus. Il ne serait pourvu par le haut clergé au remplacement d'un évêque défunt que sur l'ordre et avec l'assentiment du roi. Aucun membre du haut clergé ne sortirait de l'Angleterre sans permission royale. Tout ecclésiastique convaincu de crime perdrait son bénéfice de clergie et serait traduit devant les tribunaux séculiers. Tout clerc tenancier du roi serait tenu de lui rendre les mêmes services que les tenanciers laïques. Enfin aucune excommunication ne serait lancée contre les hommes du roi sans l'approbation préalable du roi ou de son grand justicier. Tels étaient ces statuts. Les évêques présents, moitié par persuasion, moitié par crainte, en jurèrent l'observation. Becket jura comme les autres.

Lutte de Thomas Becket et de Henri II (1164-1171). — Il n'eut pas plutôt juré qu'il s'en repentit comme d'un sacrilége. Ici commence pour lui ce rôle de défenseur ardent et inébranlable des droits de l'Église qui lui coûta le repos et la vie. Ce rôle ne lui valut pas seulement d'être honoré comme un saint par l'Église, il lui donna la popularité. Sa lutte contre Henri II emprunte en effet à son origine un caractère particulier ; Becket était Saxon comme Henri II Normand :

aussi les Saxons, qui gardaient toujours avec leur langue le souvenir de leur ancienne indépendance, se plurent-ils à voir en lui le champion de la race vaincue contre la race victorieuse. De retour à Cantorbéry, son premier acte fut de rétracter son serment et de s'interdire à lui-même ses fonctions jusqu'à ce qu'il eût pris l'avis du pape Alexandre III. Son attitude irrita Henri II. Cité devant la cour plénière de Northampton, il y brava l'injure et la menace. Les évêques même, ses collègues, se tournèrent contre lui; mais il en appela de leur jugement au siége de Rome. « Ou je ne serai plus roi, répétait sans cesse Henri II, ou cet homme ne sera plus archevêque. » Becket jugea qu'il n'était plus en sûreté en Angleterre : il s'enfuit de nuit sous le nom de frère Christian et se réfugia en France, où il trouva le pape Alexandre III, exilé comme lui, fuyant comme lui devant les attaques d'un souverain temporel (1164)[1]. Il y resta six ans, protégé par Louis le Jeune, qui multiplia pieusement les efforts pour le réconcilier avec son roi, mais qui, en attendant cette réconciliation difficile, ne se fit aucun scrupule d'exploiter au profit de sa politique les craintes de Henri II et ses désirs sans cesse renouvelés de vengeance. Pendant ce temps, les biens de Becket furent confisqués; l'archevêque d'York couronna l'héritier présomptif du trône, au mépris des droits du siége de Cantorbéry, à qui revenait cet honneur.

Mort de Thomas Becket (1171). — A la fin, de guerre lasse, les deux adversaires se rendirent aux conseils de Louis VII et, dans l'entrevue de Fréteval, se promirent d'oublier le passé. Thomas Becket retourna à Cantorbéry; son débarquement dans le pays de Kent, au milieu d'une grande affluence de peuple qui chantait des cantiques à sa louange, fut un véritable triomphe. Mais la paix entre deux puissances rivales dont aucune ne voulait sincèrement renoncer à ses prétentions dura peu. De nouveaux sujets de défiance s'élevèrent. Thomas Becket, qui sur le continent avait déjà interdit l'archevêque d'York pour avoir usurpé ses fonctions en sacrant roi le fils aîné de Henri II, lança contre lui une seconde excommunication. Henri II était en Normandie lorsqu'il apprit cette insulte qui le frappait lui-même sur l'un des prélats les plus dévoués à sa personne. « Eh quoi ! s'écria-t-il, un homme qui a mangé mon pain, un homme qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, lève le pied pour m'en frapper au visage ! Il insulte son roi, la famille royale et tout le royaume; et pas un de ces lâches serviteurs que je nourris à ma table n'ira me venger de celui qui me fait un pareil affront ! » Ces

1. Voir page 424.

mots furent pour Becket une sentence de mort. Quatre chevaliers partirent aussitôt pour Cantorbéry. Ils allèrent assaillir le prélat au moment où il officiait dans son église. Comme ils se précipitaient en criant : « Où est le traître? — Il n'y a pas de traître ici, répondit Becket, que voulez-vous? — Nous voulons que tu meures! — Je m'y résigne. Mais, au nom du Dieu tout-puissant, je vous défends de toucher à aucun de ceux qui me suivent, clerc ou laïque, grand ou petit. » En ce moment, Guillaume de Tracy, l'un des quatre chevaliers, leva son épée sur lui; l'archevêque tomba frappé de plusieurs coups. Les meurtriers lui fendirent le crâne et lui firent sauter la cervelle en disant: « Il a voulu être roi; eh bien! qu'il soit roi maintenant! » (1171.)

Conquête de l'Irlande (1171). — Thomas Becket mort allait causer à Henri II des inquiétudes plus terribles qu'il n'avait fait vivant. Henri toutefois échappa d'abord par une nouvelle entreprise aux préoccupations et aux embarras qui devaient être pour lui la suite de cette catastrophe. Tandis qu'Alexandre III excommuniait les meurtriers, tandis que le roi de France dénonçait solennellement son vassal d'Angleterre comme leur complice, celui-ci s'embarquait pour la conquête de l'Irlande. Convertie depuis longtemps au christianisme, pépinière d'apôtres au quatrième et au cinquième siècle, et décorée pour cette cause du surnom d'île des saints, l'Irlande était cependant demeurée à peu près indépendante du siége pontifical. En 1156, le pape Adrien IV avait autorisé Henri II à la conquérir « pour en plier le peuple au joug des lois et aussi pour y faire payer au bienheureux apôtre Pierre la pension annuelle d'un denier par chaque maison. » Soumettre l'Irlande à l'Angleterre, c'était en effet soumettre par contre-coup l'Église irlandaise à celle de Rome. Ainsi, dans le temps même qu'un pape se préparait à l'interdire, Henri II, en vertu des ordres d'un autre pape, envahit l'île d'Hibernie, favorisé dans sa marche par les querelles intestines des chefs nationaux. Les tribus du sud le reconnurent pour suzerain. Le synode de Cashel accepta au nom de l'Église d'Irlande la suprématie du primat d'Angleterre (1171). Le nord et l'ouest restèrent, il est vrai, indépendants. Toutefois, en 1175, Roderic O'Connor, roi supérieur de l'Irlande, rendit formellement hommage à Henri II.

Ce qui avait facilité l'exécution des projets ambitieux de Henri, c'était l'état presque sauvage auquel était alors réduite l'Irlande. Il s'y trouvait moins une nation que des *clans* ennemis les uns des autres. Point de transmission nécessairement héréditaire du pouvoir dans les chefs de tribu. Point d'hérédité même de la propriété foncière; après la mort de chaque chef de famille, sa terre revenait à la

masse commune de la tribu, qui en disposait comme bon lui semblait. Cette mobilité constante de la propriété entretenait la barbarie, et les mœurs, en dépit du christianisme, restaient féroces. Un chef irlandais, allié de Henri II dans cette guerre, se fit élever après une bataille un trophée de deux cents têtes; il tournait autour de ce monument hideux, il dansait et chantait des hymnes d'actions de grâces, lorsque, reconnaissant tout à coup la tête d'un de ses ennemis, il la saisit entre ses mains et lui arracha le nez avec ses dents.

Révoltes des fils du roi soutenues par la France (1173-1189).—Lorsque Henri II revint en Angleterre, il était toujours sous la menace d'une excommunication. Rien ne lui coûta pour se réconcilier avec le pape. Non-seulement il consentit à l'abolition des statuts de Clarendon, mais encore il inféoda son royaume au saint-siége: c'est qu'il eût été perdu s'il fût resté en lutte avec l'Église, car en ce moment sa propre famille s'armait contre lui.

Henri II avait quatre fils: Henri Court-Mantel, Richard Cœur-de-Lion, Geoffroy, duc de Bretagne, et Jean Sans-Terre. Dévorés d'une ambition ardente, ils réclamaient tous du vivant de leur père quelque lambeau de son royaume. Leur mère Éléonore les excita à la révolte; elle fut jetée en prison. Trois d'entre eux, le jeune Henri, Richard et Geoffroi, se réfugièrent alors auprès du roi de France, qui embrassa leur cause et poussa le roi d'Écosse à envahir l'Angleterre. La situation de Henri II était critique. Pour calmer l'opinion publique soulevée contre lui et expier complétement le passé, il se rendit en costume de pénitent au tombeau de Thomas Becket, et là il se soumit à la flagellation. Après cette cérémonie, qui sembla lui avoir ramené l'opinion, Henri II ressaisit la fortune: le roi d'Écosse vaincu et fait prisonnier ne recouvra la liberté qu'en se reconnaissant son vassal. Avec la France, la guerre fut également heureuse pour Henri II: il vit fuir devant lui Louis VII qui assiégeait Rouen, et ses succès amenèrent la pacification générale de Montlouis, dans laquelle furent compris les enfants de Henri II (1174). Mais la lutte impie entre les fils et le père n'était que suspendue; elle se renouvela bientôt sous le règne de Philippe Auguste (1182), et dura jusqu'à la mort de Henri II. Il mourut en 1189 en apprenant que Jean Sans-Terre, qu'il avait cru jusque-là le seul fidèle de ses enfants, avait trempé comme les autres dans les complots formés contre lui.

Richard Cœur-de-Lion (1189-1199).—Henri Court-Mantel ayant précédé son père dans la tombe, ce fut Richard qui succéda à Henri II. Modèle de bravoure impétueuse, type favori des troubadours, puisque, « avec lui, au jugement de plusieurs, furent ensevelis l'honneur et la gloire de la chevalerie, » c'est la troisième croisade qui fut la

partie la plus brillante de sa carrière. On sait de quels dégoûts furent suivis ses premiers succès. On a vu ailleurs[1] comment il devint prisonnier de Léopold d'Autriche, puis de l'empereur Henri VI. Son frère, Jean Sans-Terre, excité par Philippe Auguste, profita de son absence pour usurper le trône; mais une fois libre, Richard Cœur-de-Lion n'eut qu'à se montrer pour ressaisir son héritage. Il passa le reste de sa vie à guerroyer et il périt misérablement, en combattant le vicomte de Limoges, au siége du château de Chalus (1199).

Jean Sans-Terre (1199-1216). — Richard mort, sa couronne tomba entre les mains de Jean, surnommé Sans-Terre parce que seul des fils de Henri II il n'avait pas eu d'apanage. Ce règne fut misérable : il commença par l'usurpation et par le meurtre; il se continua au milieu des débauches, des humiliations et des lâchetés ; et cependant il occupe dans l'histoire une place élevée, car ce fut alors que s'établit la *Grande Charte*, et la Grande Charte, en fondant les libertés anglaises, a préparé la grandeur future de l'Angleterre.

Jean Sans-Terre perd la moitié de ses provinces en France (1203-1205). — A la mort de Richard, son neveu Arthur, fils de Geoffroy, duc de Bretagne, était par droit de représentation l'héritier légitime du trône ; mais il n'avait que douze ans, et il ne put empêcher Jean de se faire proclamer en Angleterre et en Normandie. Soutenu toutefois par les Bretons, les Angevins et le roi Philippe Auguste, il déclara la guerre à son oncle. Jean réussit à s'emparer de sa personne et le fit assassiner à Rouen. Ce meurtre ne devait pas rester impuni. Cité pour ce fait par Philippe Auguste devant la cour des pairs, Jean refusa de comparaître. La cour le condamna par défaut à perdre toutes celles de ses provinces qui relevaient de la couronne de France. On put s'en remettre à Philippe Auguste de l'exécution de la sentence: en peu de temps, il enleva la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Touraine; sans une trêve de deux ans qui fut alors conclue, l'Aquitaine aurait eu le même sort. C'était le coup le plus terrible qu'un roi de France pût frapper contre un roi d'Angleterre. Dans son insouciance et sa lâcheté, Jean ne parut même pas le sentir. Il jouait aux échecs lorsque les députés de Rouen vinrent lui demander du secours pour leur ville assiégée par les troupes de Philippe Auguste; il ne daigna pas leur répondre avant la fin de la partie.

Querelle de Jean Sans-Terre avec Innocent III (1207-1213). — On ne sait qui l'emporte de l'abjection ou de l'insolence dans sa querelle avec Innocent III. Le siége de Cantorbéry était vacant; les moines de la cathédrale ne s'étant pas accordés sur le choix d'un archevêque, Innocent III désigna le cardinal Étienne Langton, ancien

1. Voir page 474.

chancelier de l'université de Paris, et le fit nommer à Rome sous ses propres yeux. Jean Sans-Terre, qui aurait voulu mettre à Cantorbéry une de ses créatures, refusa de reconnaître Étienne Langton. De là une lutte entre les deux pouvoirs qui dura près de six ans. L'Angleterre fut mise en interdit (1208), son roi fut excommunié (1209), et Philippe Auguste autorisé à la conquérir (1213). Après avoir proféré contre le pape et ses sujets les injures les plus horribles, après avoir menacé de jeter tout le clergé anglais à la mer, après avoir même, dit-on, proposé à l'émir de Maroc de se faire musulman et de marcher avec lui contre Rome, tout à coup, près de se voir abandonné par une partie de ses sujets et attaqué sur son propre héritage par le roi de France qui armait une flotte, il fit les soumissions les plus fortes et les plus humiliantes. Il accepta Étienne Langton pour archevêque, il prêta serment de fidélité « à son seigneur le pape, » déposa sa couronne entre les mains d'Innocent III et déclara l'Angleterre fief du saint-siége. Vainement il chercha à se venger sur Philippe Auguste de la honte qu'il avait été obligé de subir : ses alliés l'empereur Othon IV et le comte de Flandre furent complétement vaincus à Bouvines [1].

Les barons ligués imposent la Grande Charte à Jean Sans-Terre (1215). — Tant de bassesse et d'inhabileté s'unissait à un despotisme cupide et cruel. Nobles et bourgeois se trouvaient également accablés sous le poids des exactions royales ; rien n'était à l'abri des passions du roi. Divisées ailleurs d'intérêts, hostiles l'une à l'autre, la noblesse et la bourgeoisie furent unies en Angleterre par la nécessité de combattre un ennemi commun. A l'instigation d'Étienne Langton, il se forma une ligue formidable dans le dessein de mettre un terme à la tyrannie capricieuse de Jean : ce furent les barons et leurs hommes qui la composèrent. Mais, en stipulant pour eux-mêmes, ils n'oublièrent de stipuler ni pour les habitants des villes ni pour le peuple des bourgs et des campagnes. Ils réclamèrent d'abord à Worcester l'exécution d'une charte de Henri Ier qui concédait aux Anglais certaines libertés déterminées. Jean amusa les barons par de belles paroles, puis refusa formellement de rien ratifier. Les confédérés prirent alors les armes, entrèrent dans Londres le 24 mai 1215, et le roi, abandonné de tous, fut enfin obligé de signer le 19 juin de la même année, dans la prairie de Runny-Mead, l'acte célèbre connu sous le nom de Grande Charte. Cet acte reçut son complément dans deux autres chartes, dont l'une assurait la liberté des élections ecclésiastiques, et dont l'autre, dite des Forêts, tempérait la rigueur des lois

1. Voir la vingt-deuxième leçon.

pénales en matière de chasse. La liberté de sortir du royaume et d'y rentrer accordée « à toutes personnes, » sauf la fidélité due au roi et aux seigneurs; l'exercice de certains droits féodaux, tels que ceux de pourvoirie, de garde, de tutelle, de relief et de mariage, assujetti à des règles fixes : la cour des plaids communs astreinte à la résidence, au lieu de suivre partout la personne du roi; des assises régulières pour chaque comté, composées de justiciers envoyés par le roi et de chevaliers du comté; les amendes désormais proportionnées aux délits; le serment de douze hommes du voisinage, loyaux et de bonne réputation, nécessaire pour les infliger tant aux vilains qu'aux tenanciers royaux; l'unité des poids et des mesures; défense au roi de lever des aides ou impôts nouveaux sans convoquer le commun conseil du royaume, à qui seul il appartient de les voter ou de les rejeter; défense d'emprisonner, déposséder, exiler ou mettre hors la loi aucun homme libre que par le légal jugement de ses pairs: tels furent les avantages dont la Grande Charte eut pour but d'assurer la jouissance au peuple anglais. De plus, aux termes de la charte des Forêts, les barons dûrent nommer vingt-cinq d'entre eux, chargés de veiller au maintien des libertés publiques, et spécialement autorisés par une disposition formelle à organiser la révolte contre le roi, quand celui-ci les violerait, mais en respectant sa personne et le principe de son pouvoir; de ce *conseil des barons* devait sortir plus tard la chambre des lords. La Grande Charte sera dorénavant le pivot autour duquel tournera l'histoire d'Angleterre. Vingt fois déchirée par les princes, elle sera vingt fois rétablie par la nation. Elle recevra des développements nouveaux qui la rendront méconnaissable; mais elle les contient en germe dans ces trois principes essentiels qu'elle a nettement consacrés : des surveillants donnés au roi et investis au besoin du droit redoutable de révolte; la liberté des biens et des personnes, garantie contre l'arbitraire des magistrats royaux; l'établissement des impôts subordonné au consentement de ceux qui doivent les payer.

Derniers moments de Jean Sans-Terre (1216). — Après avoir signé la Charte, le roi resta plusieurs jours frémissant de rage et d'orgueil : il était comme fou de vengeance. Il réunit une armée de mercenaires brabançons, et, après avoir consulté le pape, qui le délia de ses serments, il déclara la Charte nulle et non avenue. Les barons appelèrent à leur secours Louis de France, fils de Philippe Auguste, qui débarqua en Angleterre et y remporta de rapides succès (30 mai 1216); mais, sur ces entrefaites, Jean mourut victime de ses débauches et de sa gloutonnerie. Tout changea de face par cette mort. Les barons aimèrent mieux, dans l'intérêt de leur indépendance, rendre le

trône à son fils encore enfant que de se donner pour maître le fils de ce puissant roi de France qui avait montré, par la confiscation des domaines de Jean Sans-Terre, comment il saurait traiter des vassaux insoumis ; ils chassèrent Louis et proclamèrent Henri III (1216).

Henri III (1216-1272). — Le comte de Pembroke, l'un des auteurs de la Grande Charte, administra d'abord le royaume sous le nom du jeune prince. Cependant le premier acte de Henri III, à sa majorité (1227), fut de révoquer la Grande Charte : durant le cours de son règne il jura quatre fois de l'observer, et quatre fois il viola son serment. Prince faible et capricieux, il vécut toute sa vie en tutelle. Il se défiait des Anglais parce qu'ils aimaient la Grande Charte : de là l'influence que prirent sous lui les étrangers, en premier lieu les Poitevins, lorsque Pierre des Roches devint son principal ministre; ensuite les Provençaux, lorsqu'il eut épousé Éléonore de Provence (1236). Le gouvernement de Henri III, impopulaire au dedans, parut au dehors sans gloire ; Taillebourg et Saintes [1] humilièrent les Anglais, qu'irritait la violation de tous leurs droits. Le mécontentement général se manifesta par la résistance légale d'abord, puis par la révolte.

Statuts d'Oxford (1258). **Simon de Montfort. Organisation du parlement.** — Le second fils du roi, Edmond, appelé en Italie par le pape Alexandre IV, avait essayé inutilement d'arracher le royaume de Naples à Manfred [2]. En 1258 il arriva à Londres un envoyé du pape qui réclama du royaume 40,000 marcs d'argent pour les frais arriérés de cette expédition. Un grand conseil fut convoqué à Westminster (1258). Ce fut alors qu'éclata la sourde opposition de la noblesse et de la bourgeoisie contre le roi. Les barons vinrent trouver Henri les armes à la main, n'ayant à la bouche que le mot de réforme. Il fallut céder à leurs menaces. Le roi confia l'œuvre de la réforme à un comité de vingt-quatre membres, prélats ou barons, dont douze furent nommés par le roi et les douze autres par ses vassaux. Les vingt-quatre se réunirent à Oxford; ils y promulguèrent les statuts fameux auxquels cette ville a donné son nom. Désormais le parlement devrait être convoqué trois fois par an, en février, juin et octobre ; le roi, qui confirmait la Grande Charte, ne pourrait plus décider aucune affaire importante sans le consentement, soit du parlement, soit d'un conseil de douze barons qui était institué en permanence. A ce conseil appartenaient le choix des gouverneurs de forteresses, la nomination annuelle du grand chancelier, des juges

1. Voir la vingt-troisième leçon.
2. Voir la trente-troisième leçon.

et des principaux officiers publics. Les francs tenanciers de chaque comté en éliraient le grand shérif; tous les shérifs, le chancelier, le trésorier, etc., rendraient leurs comptes chaque année. Enfin il fut convenu que quatre chevaliers par comté, choisis parmi les francs tenanciers, seraient admis devant le parlement pour y dénoncer les abus de l'autorité royale.

Le fils aîné du roi, Édouard, jura ces statuts. Henri III lui-même, un moment abattu, se renferma bientôt dans la Tour de Londres, et de là déclara qu'il ne reconnaissait ni l'autorité des vingt-quatre ni rien de ce qu'ils avaient fait à Oxford. Pris pour arbitre entre les seigneurs et lui, le roi de France, saint Louis, se prononça contre les seigneurs; mais ceux-ci, à leur tour, refusèrent d'accepter sa sentence arbitrale. En vain le pape Alexandre IV annula les *statuts d'Oxford;* les barons se révoltèrent sous la conduite de Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du vainqueur des Albigeois. Ils triomphèrent à la bataille de Lewes et firent le roi prisonnier avec son fils Édouard (1264). Simon de Montfort devint alors le véritable maître de l'Angleterre. L'organisation définitive du parlement signala son passage au pouvoir: ce fut lui qui, par l'ordonnance de 1265, statua qu'il serait élu deux chevaliers par comté et deux bourgeois par chaque cité ou *bourg* dudit comté; la petite noblesse et la bourgeoisie ainsi représentées formèrent ensemble la seconde chambre du parlement ou *chambre des communes*. De plus, il fut établi dans l'intervalle des sessions un conseil de neuf membres dont les attributions avaient pour effet de maintenir l'autorité royale en tutelle. Des officiers envoyés par Montfort dans les comtés, sous le nom de *conservateurs de la paix*, pour y surveiller les électeurs, y furent les soutiens actifs de son pouvoir. Par malheur pour lui, Édouard réussit à s'échapper de prison; il leva une armée; Montfort fut vaincu et tué avec son fils aîné à Evesham (1265). Son cadavre fut traîné par les vainqueurs sur le champ de bataille. Quelques années après, son second fils, rencontrant en Italie un neveu de Henri III, le poignarda au pied d'un autel et s'écria: « Je suis vengé! — Quoi donc! reprit un homme de sa suite, votre père ne fut-il pas traîné? » L'assassin rentra dans l'église, saisit le mort par les cheveux et le traîna jusqu'à la porte.

Édouard Ier (1272-1307). Conquête du pays de Galles (1277-1284). — Rien d'important ne marqua les dernières années de Henri III. Deux grands faits, au contraire, signalèrent le règne d'Édouard Ier: le pays de Galles fut conquis; l'Écosse subit une première fois la domination anglaise; et quelque peu durable qu'ait été d'abord la

victoire d'Édouard Ier, elle fut comme le présage des destinées qui attendaient les deux nations.

Le pays de Galles, situé à l'ouest dans la partie la plus reculée de la Grande-Bretagne, avait jusqu'alors maintenu son indépendance contre les différentes races qui avaient envahi l'Angleterre. Tout ce que les rois normands avaient jamais pu obtenir de ses chefs, c'était un hommage dérisoire, arraché un jour par la crainte, démenti le lendemain par une révolte. Llewellyn, chef des Gallois, qui avait reconnu la suprématie de Henri III, refusa de reconnaître celle d'Édouard Ier. Une première fois vaincu par la trahison de son frère David (1278), il se révolta de nouveau de concert avec David lui-même. Le peuple qu'il commandait était peu nombreux, mais brave et obstiné. Les bardes enflammèrent l'orgueil patriotique des Gallois en chantant les exploits des ancêtres, en répandant partout des prédictions de Merlin d'après lesquelles un de leurs chefs devait être prochainement couronné à Londres. Mais le nombre de leurs adversaires accabla bientôt les Gallois. Llewellyn fut cerné et tué dans ses montagnes (1282); Édouard, soit pour tourner en dérision l'oracle de Merlin, soit pour l'éluder, envoya la tête du vaincu à Londres, où elle fut exposée sur les murs, entourée d'une couronne de lierre. David résista encore six mois derrière les forêts du pays de Galles. Fait prisonnier, il fut condamné à mort comme traître au roi (1283); la sentence stipula « que ses entrailles seraient brûlées et les quatre parties de son corps dispersées dans le pays, parce qu'il avait conspiré en divers lieux contre le roi son seigneur. » Les deux villes de Winchester et d'York se disputèrent la possession de son épaule droite; elle fut adjugée à Winchester.

Édouard vainqueur éleva des châteaux et proscrivit les bardes. Lorsqu'il eut étouffé tout germe de résistance, il prit d'utiles mesures pour favoriser le commerce des villes et assouplir à une existence paisible et sédentaire une population demi-barbare qui avait encore toutes les habitudes de la vie nomade. Un fils lui naquit à Caernarvon durant son séjour dans le pays conquis; il reçut le nom de *prince de Galles*, et ce titre, désormais porté par l'héritier présomptif de la couronne, consola du moins l'orgueil des vaincus. Superbes jusque dans la défaite, ils se vantèrent longtemps encore « d'avoir tout perdu, excepté leur nom, leur langue et leur Dieu. »

Guerre avec l'Écosse (1297-1307). **Baillol** (1292-1297). **Bataille de Dunbar** (1297). — Il ne restait à conquérir que l'Écosse, et la Grande-Bretagne n'eût plus formé qu'un seul royaume. La descendance directe des rois d'Écosse s'éteignit vers ce temps par la mort d'Alexandre III et de sa petite-fille Marguerite de Norwége (1291). Deux

compétiteurs se trouvèrent en présence pour le trône, Robert Bruce et Jean Baillol; ils convinrent tous deux de soumettre leurs droits à l'appréciation d'Édouard. On se souvient que déjà les rois d'Écosse avaient reconnu, au moins de nom, la suprématie des rois normands. Édouard s'appelait lui-même lord suzerain de l'Écosse; ce fut à ce titre qu'il se prononça pour Baillol, à condition que celui-ci lui prêterait hommage (1292). Si Baillol crut que l'hommage serait une vaine formalité, il se trompa. Quatre fois en un an, il fut sommé de comparaître à la cour de son suzerain et quatre fois il perdit sa cause. Baillol frémissait sous ce joug humiliant. Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, excité par Philippe le Bel, et impatient de venger lui-même ses injures, il prit les armes. Mais son armée fut taillée en pièces à la bataille de Dunbar (1297). Édouard prononça la confiscation de l'Écosse, fit sanctionner sa conquête par un parlement réuni à Berwick, confia les principales charges à des Anglais et emporta comme un monument de sa victoire la pierre de Scone, sur laquelle s'asseyaient les rois d'Écosse le jour de leur couronnement. Baillol, après avoir signé sa renonciation au trône, alla mourir en France.

Wallace (1297-1305). Robert Bruce (1306). — L'Écosse était abattue; un simple gentilhomme, Wallace, trouva dans son patriotisme la force et l'audace nécessaires pour essayer de la relever. Chef héroïque, habile aux surprises, sachant fuir à propos, il mit en déroute plusieurs corps de troupes anglaises. Édouard en personne marcha contre lui avec 80,000 fantassins irlandais ou gallois. La première bataille rangée fut fatale à Wallace. Vaincu à Falkirk (1298), il fut obligé de fuir, abandonnant à Édouard l'Écosse méridionale et une partie des hautes terres. Des juges anglais furent établis dans tous les districts du pays conquis. Le pape Boniface VIII voulut en vain réclamer en faveur de l'Écosse; il lui fut prouvé par les jurisconsultes anglais que la suprématie de l'Angleterre sur ce royaume datait d'Élie et de Samuël (1299). Tandis que le joug de l'Angleterre s'appesantissait sur l'Écosse, Wallace, réduit à la vie de proscrit, défendit son indépendance au milieu des montagnes, jusqu'au jour où un de ses compatriotes le livra à Édouard, qui le frappa de la même sentence que le Gallois David (1305). Mais l'Écosse n'était pas encore veuve de héros. Robert Bruce, petit-fils de l'ancien concurrent de Baillol, se mit à parcourir les bois et les rochers afin d'organiser un nouveau soulèvement (1306). Édouard partait pour le combattre lorsqu'il mourut (1307). Il avait ordonné à son fils de faire bouillir son cadavre, d'en retirer les os, et de les porter toujours comme un signe de ralli-

ment en tête de son armée. « L'ennemi, disait-il, n'en soutiendra pas la présence. »

Édouard II (1307-1327). **Revers en Écosse; bataille de Bannockburn** (1314). — La mort d'Édouard I[er] sauva l'Écosse. Énervé par l'abus des plaisirs, dominé par ses favoris, étranger aux affaires, Édouard II n'était point de force à tenir en échec un adversaire aussi résolu que Robert Bruce. Celui-ci reprit une à une toutes les villes d'Écosse; puis, attirant l'armée anglaise dans une position défavorable à Bannockburn (1313), il lui infligea une défaite sanglante. Il refusa de traiter avec Édouard, qui s'obstinait à ne point lui accorder le titre de roi, ne cessa d'inquiéter les frontières ennemies, et envoya son frère en Irlande pour la soulever; il y parut lui-même en 1316. Ce ne fut pas trop d'une excommunication du saint-siége, lancée par Jean XXII contre les Irlandais, pour les maintenir sous l'obéissance du roi d'Angleterre.

Troubles intérieurs. Mort violente d'Édouard II. — Édouard II vit d'un œil indifférent l'affaiblissement de sa puissance au dehors : il était tout entier à ses favoris, aux intrigues et aux luttes que leur impopularité suscitait dans l'intérieur du royaume. Il laissa d'abord le gouvernement au Gascon Gaveston, ministre insolent qui prodiguait les injures à la noblesse anglaise; les barons, après avoir réclamé pour le parlement de nouvelles garanties que les trahisons du roi rendirent vaines, se soulevèrent, prirent Gaveston et le décapitèrent (1312). A Gaveston succéda Hugues Spencer, qui ne fut pas moins odieux; la reine Isabelle, fille de Philippe le Bel, qui eût voulu le pouvoir pour elle seule afin de s'abandonner à ses désordres en toute sécurité, fit cause commune avec les barons. Elle alla sur le continent lever une armée qu'elle conduisit en Angleterre; l'incapable Édouard n'opposa aucune résistance. Tandis que l'on exécutait Spencer et son père, on jeta le roi en prison; il fut déposé solennellement par un acte du parlement et remplacé par son fils. Pour imposer silence à quelques partisans qui lui restaient, on publia qu'il avait confirmé de sa libre volonté la décision des lords et des communes; puis sa femme le fit mettre à mort (1327). Édouard III régnait; la guerre de Cent ans allait bientôt commencer.

VINGT-SEPTIÈME LEÇON.

Programme. — **Première partie de la guerre de Cent ans entre l'Angleterre et la France. — Édouard III et le prince Noir; Philippe VI et Jean. — Guerres de Flandre et de Bretagne. — Batailles de Crécy et de Poitiers (1328-1356).**

Première période de la guerre de Cent ans. — Caractères et phases diverses de cette guerre. — Philippe de Valois (1328-1350) et la guerre de Flandre (1328). Édouard III (1327-1377) et la guerre d'Écosse (1333). — Commencement de la guerre de Cent ans. Guerre en Flandre. Arteweld. Prise de Cadsand (1337). — Alliance d'Édouard III avec l'empereur Louis IV. Bataille de l'Écluse (1340). — Tentatives inutiles des Anglais dans le Hainaut et dans l'Artois. Trêve de la chapelle d'Espléchin (1340). — Ouverture de la succession de Bretagne (1341); rivalité des maisons de Blois et de Montfort. Intervention armée des rois de France et d'Angleterre. — Mort d'Olivier de Clisson (1343). Débarquement d'Édouard III en Normandie (1346). — Édouard III devant Paris; sa retraite sur la Somme. — Bataille de Crécy (26 août 1346). — Prise de Calais (1347). — Échecs des alliés de la France. — Fin du règne de Philippe de Valois. La peste noire. Acquisition de Montpellier et du Dauphiné. — Jean II (1350-1364); ses premiers actes. Mort de Raoul de Nesles. — Discordes à la cour. Charles le Mauvais et Charles d'Espagne. — Reprise des hostilités avec les Anglais. — États généraux de 1355. Part qu'ils prennent au gouvernement; la commission des neuf superintendants. — Opposition de Charles le Mauvais à la levée des impôts; son arrestation (1356). La guerre étrangère se complique de la guerre civile. — Bataille de Poitiers (19 septembre 1356). Captivité du roi de France.

Première période de la guerre de Cent ans. Caractères et phases diverses de cette guerre. — La lutte entre la France et l'Angleterre avait commencé le jour même où un vassal du roi de France était monté sur le trône de la Grande-Bretagne : car une bonne partie de la France se trouvant alors étroitement liée avec l'Angleterre, la nature des lieux voulait que les deux pays se dégageassent l'un de l'autre pour former deux États distincts. Aussi la politique persévérante des rois de France tendit-elle constamment à attaquer les possessions continentales des monarques anglais, qui étaient réduits, au commencement du quatorzième siècle, à ne plus posséder en France que la Guyenne et ses dépendances. « Mais dépouillés de la plus grande partie de leurs possessions, ces princes ne pouvaient pas se maintenir dans celles qu'ils avaient encore sans faire de grands efforts pour recouvrer celles qu'ils avaient perdues. Il résulta de cette position des rois de France qui voulaient réunir la Guyenne à la couronne, et des rois d'Angleterre qui, à l'aide de la Guyenne, voulaient reconquérir leurs anciens domaines continentaux, une lutte mémorable qui dura plus d'un siècle [1]. » Cette lutte, si célèbre sous le nom de

1. M. Mignet, *Formation territoriale et politique de la France.*

guerre de Cent ans, commença en 1337 sous les murs de Cadsand et se termina, en 1453, par la bataille de Castillon. Elle eut deux périodes bien distinctes, dont l'une s'étend depuis 1337 jusqu'en 1377, époque où, grâce à l'habileté de Charles V, la France fut une première fois reconquise sur les Anglais, et l'autre depuis 1415 jusqu'en 1453, qui se termine par l'expulsion définitive des Anglais du continent. Chacune de ces périodes renferme deux phases bien différentes, dont l'une est marquée par les revers continus qu'éprouve la France, et l'autre par les succès qu'elle obtient. Ainsi dans la première période, depuis 1337 jusqu'en 1360, les Français perdent les batailles de Crécy et de Poitiers et subissent le honteux traité de Bretigny, qui livre à l'étranger une grande partie du territoire. De 1360 à 1377, ils réparent leurs désastres et ne laissent aux Anglais que quelques points isolés, comme Calais, Bordeaux, Bayonne. Dans la seconde période, qui s'ouvre par la défaite d'Azincourt (1415) et se continue par le traité de Troyes (1420), nos désastres se prolongent jusqu'en 1429, époque où l'apparition de Jeanne d'Arc fait définitivement tourner la fortune.

Si cette longue guerre est la suite de cette rivalité qui avait commencé du vivant même de Guillaume le Conquérant, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait et les mêmes caractères et les mêmes causes. Jusqu'au quatorzième siècle, en effet, la guerre entre les deux couronnes avait été purement féodale, et l'Angleterre n'avait montré qu'indifférence pour les possessions continentales de ses rois ; mais depuis qu'elle est devenue une grande nation, elle a conscience de ses intérêts généraux, et comprend à quel isolement la condamne sa position insulaire, si elle ne se rattache au continent par des possessions en France. Elle ne peut se résigner à perdre la Guyenne, qui lui fournit les vins du Bordelais, ni surtout à se laisser fermer la Flandre, le plus grand marché ouvert à la seule industrie qu'elle eût alors, l'élève des troupeaux. Aussi la guerre contre la France fut-elle populaire au delà du détroit. La querelle entre les deux couronnes prenait ainsi un caractère national, lorsqu'à l'avénement de Philippe de Valois et d'Édouard III elle se trouva, comme nous allons le voir, compliquée d'une grave opposition d'intérêts politiques et de prétentions dynastiques que vinrent encore envenimer les conseils d'un proscrit.

Philippe de Valois (1328-1350) **et la guerre de Flandre** (1328). **Édouard III** (1327-1377) **et la guerre d'Écosse** (1333). — L'avénement de Philippe de Valois au trône de France avait été pour la loi salique l'occasion d'une nouvelle et éclatante consécration. La descendance directe des Capétiens s'étant éteinte dans la personne de Charles le

Bel, la couronne passa à une branche collatérale par une décision des grands barons, qui appelèrent au trône le comte de Valois, Philippe, petit-fils de Philippe le Hardi, par son père Charles de Valois. Mais en héritant de la couronne de France, ce prince n'acquérait aucun titre à conserver la Navarre et la Champagne, qui appartenaient aux enfants de la femme de Philippe le Bel ; il transigea donc avec Philippe d'Évreux, son cousin, qui réclamait ces provinces comme époux de Jeanne, fille de Louis X ; il lui rendit la Navarre, lui céda des revenus considérables assignés sur les comtés d'Angoulême, de la Marche, de Mortain et de Longueville, et obtint en retour l'abandon de tous ses droits sur la Champagne et la Brie, qui restèrent au pouvoir de la royauté.

Affermi par ces transactions, légitimé par la cérémonie du sacre, le nouveau règne fut brillamment inauguré par la gloire des armes. Louis, comte de Flandre, chassé par ses sujets, dont il avait violé les priviléges, étant venu chercher un refuge à la cour de France, Philippe VI profita de cette occasion pour déployer la bannière royale. Toute la chevalerie répondit à son appel ; elle regardait la cause du comte comme celle de toute la noblesse, et elle avait du reste à cœur d'effacer la honte de Courtray. La revanche fut complète ; les communes flamandes furent écrasées à Cassel (1328) et contraintes de rentrer sous l'obéissance du comte, qui leur fit expier cruellement leur révolte. Cette victoire, qui semblait enchaîner la Flandre à la politique française, était un coup porté aux Anglais, qui avaient toujours trouvé dans les Flamands d'utiles alliés contre la France. Il est vrai qu'Édouard III allait prendre sa revanche en attaquant l'Écosse, dont l'alliance avait toujours été de la plus grande utilité pour la France dans sa lutte contre l'Angleterre.

Ce prince avait bien des motifs de haine contre Philippe VI ; car il voyait en lui un usurpateur de ses droits : à la mort de Charles IV, Édouard avait en effet réclamé la couronne de France comme petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, à l'exclusion des Valois, qui, descendant de Philippe le Hardi, paraissaient plus éloignés d'un degré ; mais sa mère ne pouvant lui transmettre des droits que la loi salique lui avait enlevés, Édouard avait vu ses prétentions repoussées par une décision des barons français, et il s'était résigné à laisser monter son rival sur un trône que néanmoins il regardait toujours comme son héritage. Déjà même il s'était humilié à l'égard de ce rival en venant lui prêter, à genoux, sans épée, sans ceinture et sans éperons, l'hommage lige qu'il lui devait pour la Guyenne et le Ponthieu[1]. La

1. Le Ponthieu avait été donné en dot à Isabelle lorsqu'elle avait épousé Édouard II.

haine d'Édouard contre Philippe datait donc de loin lorsqu'elle fut encore attisée par les conseils d'un exilé : Robert d'Artois, dépouillé de son héritage par Philippe le Bel au profit de sa tante Mahault, avait espéré le recouvrer sous Philippe de Valois, dont il était le beau-frère, et qu'il avait puissamment aidé à monter sur le trône. Pour recommencer un procès qui avait été déjà l'objet de deux arrêts solennels, Robert ne craignit pas d'appuyer ses prétentions sur des pièces nouvelles dont la fausseté fut reconnue par la cour des pairs (1332). Condamné au bannissement, Robert passa le détroit et vint mettre ses désirs de vengeance au service du monarque anglais.

Mais, depuis son avénement au trône, Édouard s'était trouvé aux prises avec trop d'embarras intérieurs pour pouvoir donner de suite un libre cours à ses ressentiments. Roi à quinze ans (1327), il s'était vu forcé, deux ans plus tard, de débarrasser l'Angleterre du honteux gouvernement qui pesait sur elle, et de saisir violemment l'autorité royale en livrant au supplice l'amant de sa mère, Roger Mortimer, et en enfermant cette princesse elle-même dans le château de Risings, d'où il ne la laissa jamais sortir (1329). Au moment où Édouard III commençait à gouverner par lui-même, son attention dut se porter sur l'Écosse, où Robert Bruce venait de mourir (1329), laissant pour lui succéder son fils David Bruce, qui n'était âgé que de quatre ans. Les embarras d'une régence parurent aux ennemis de cette famille une occasion favorable pour renouveler les troubles de ce malheureux pays. Édouard Baillol, le fils de ce John Baillol élevé puis renversé par Édouard Ier, vint disputer la couronne à David Bruce, et après la lui avoir enlevée par la victoire de Dupplin (1332), il s'empressa de reconnaître la suzeraineté du roi d'Angleterre. Aussi, lorsque David Bruce, appuyé par les patriotes écossais, fit des tentatives pour recouvrer son héritage, Édouard III intervint dans la lutte en faveur du prince qui s'était résigné à être le docile instrument de ses volontés, et il s'assura de la soumission momentanée de l'Ecosse par la grande victoire d'Halidown-Hill (1333). Mais Philippe de Valois, auprès de qui David Bruce était allé chercher un asile et des secours, ne pouvait sans honte laisser écraser de fidèles alliés : on apprit bientôt que des vaisseaux nolisés dans les ports de France allaient cingler vers l'Écosse : c'était un motif de guerre qui se présentait à Édouard au moment où la Flandre lui ouvrait les portes de la France.

Commencement de la guerre de Cent ans. Guerre en Flandre. Arteweld. Prise de Cadsand (1337). — Tandis qu'Édouard attendait le départ de la flotte française pour commencer les hostilités, Louis, comte de Flandre, sur l'ordre de Philippe de Valois, fit saisir, sans déclaration de guerre, tous les Anglais qui se trouvaient dans ses États :

c'était justifier d'avance les représailles d'Édouard à l'égard des Flamands. Ce début du roi de France était impolitique : l'Angleterre et la Flandre avaient des intérêts communs; l'Angleterre, où l'industrie était encore dans l'enfance, tirait d'énormes bénéfices de la vente de ses laines, dont le tissage faisait la fortune des grandes fabriques de Flandre. Briser les liens qui unissaient les deux peuples, c'était exaspérer les populations, et donner ainsi à la guerre un caractère qu'elle ne semblait pas devoir prendre. Les Anglais y virent une question d'existence, et chez les Flamands, l'interruption des relations avec l'Angleterre fut le signal d'une violente insurrection populaire qui trouva son chef dans Jacques Arteweld, brasseur de Gand. En sa qualité de grand doyen des métiers, il arma ses compatriotes, chassa le comte Louis, qui par son attachement pour la France trahissait leurs intérêts commerciaux, et les détermina à embrasser le parti de l'Angleterre en leur montrant « que toute Flandre était fondée sur draperie et que sans laine on ne pouvait draper. » Quelques scrupules pouvant s'élever dans les esprits à la pensée d'une guerre contre le roi de France, il les dissipa en conseillant à Édouard d'en prendre le titre et les armes. L'alliance de la Flandre, en lui offrant un point de débarquement, était d'autant plus utile au prince anglais que Philippe, dans le même moment, lui enlevait le Ponthieu et le confisquait à son profit. Il se hâta donc d'envoyer une escadre au secours de ses nouveaux alliés, pour les aider à détruire dans l'île de Cadsand une forteresse restée fidèle au comte Louis (1337).

Alliance d'Édouard III avec l'empereur Louis IV. Bataille de l'Écluse (1340). — En même temps Édouard chercha des alliés en Allemagne; il en trouva un dans l'empereur Louis IV de Bavière, qui ne pouvait pardonner aux rois de France ni l'appui qu'ils avaient prêté contre lui aux maisons d'Autriche et de Luxembourg, ni les troubles qu'ils n'avaient cessé de fomenter dans l'Empire. Dans une diète qu'il réunit à Coblentz (1338), Louis IV accueillit, comme aurait pu le faire un suzerain, les plaintes d'Édouard contre Philippe de Valois, déclara ce dernier « déchu de tout droit à la protection de l'Empire, » et conféra au monarque anglais le titre de vicaire impérial dans toutes les provinces de la rive gauche du Rhin, pour poursuivre la guerre contre Philippe, qui refusait de rendre « l'hommage des fiefs qu'il tenait de l'Empire. » A l'exemple de l'Empereur, les ducs de Brabant, de Gueldre, de Hainaut, de Luxembourg et de Juliers firent alliance avec Édouard. Enhardi par les promesses de secours qu'on lui avait faites, le roi d'Angleterre entra en France par le Cambrésis et s'avança jusqu'aux sources de l'Oise. Mais il paraît que les promesses

ne se réalisèrent pas. Édouard n'osa pas engager la lutte avec son rival, qui s'était établi à Buironfosse, et il se hâta d'abandonner le territoire français sans avoir pu conquérir une seule place (1339). Cette campagne malheureuse semblait avoir ruiné les projets d'Édouard, lorsque l'incendie de la ville de Southampton, surprise et saccagée par une flotte française, le détermina à faire voile de nouveau vers la France. Dans la traversée, il aperçut la flotte française qui stationnait près de l'Écluse, afin d'intercepter les communications de la Flandre avec l'Angleterre; il cingla vers elle et l'attaqua malgré la supériorité du nombre. Renfermée, par l'impéritie de ses chefs, dans une anse étroite où elle ne pouvait se mouvoir, la flotte française fut détruite après un combat de neuf heures; trente mille hommes, dit-on, périrent, et l'amiral Behuchet, fait prisonnier, fut pendu au mât de son vaisseau (24 juin 1340).

Tentatives inutiles des Anglais dans le Hainaut et dans l'Artois. Trêve de la Chapelle d'Espléchin (1340). — Cependant cette bataille ne donnait au vainqueur que l'empire de la mer. Philippe de Valois, établi près du pont de Bouvines, couvrait les frontières et défendait l'entrée du royaume. Vainement un corps d'armée anglais, sous les ordres de Robert d'Artois, tenta de surprendre Saint-Omer, il fut culbuté et mis en fuite. Vainement Édouard lui-même vint investir Tournay; tandis que cette place bravait ses efforts, de fâcheuses nouvelles lui parvenaient de toutes parts : les Français, maîtres de la Guyenne, étaient aux portes de Bordeaux, les Écossais reprenaient les armes, et les secours de l'Allemagne n'arrivaient pas. Malgré la victoire de l'Écluse, l'issue de cette campagne semblait démontrer la folie des projets d'Édouard : la France était inattaquable. En présence des murmures de l'Angleterre, qui se refusait à de nouveaux sacrifices, il dut donc ajourner ses espérances et se résigner à signer, à la Chapelle d'Espléchin, une trêve que les légats du saint-siége travaillèrent à convertir en une paix définitive (1340). Les événements trompèrent leur attente : l'ouverture d'une succession princière ranima la lutte, qui ne fit guère que changer de théâtre et passer de Flandre en Bretagne.

Ouverture de la succession de Bretagne (1341); **rivalité des maisons de Blois et de Montfort. Intervention armée des rois de France et d'Angleterre.** — Jean III, duc de Bretagne, étant mort sans enfant (1341), son héritage fut revendiqué par deux compétiteurs, Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois, neveu de Philippe de Valois, et Jean de Montfort. Leurs prétentions respectives représentaient les deux droits qui depuis quelque temps régissaient les successions princières. Jeanne, fille d'un second frère de Jean III, mort avant lui,

s'appuyait sur le droit de représentation, et Jean de Montfort, le plus jeune frère du duc défunt, invoquait la loi salique et l'exemple des rois de France. La province se partageait entre les deux rivaux; mais le parti national se prononçait contre Jeanne de Blois, dont l'élévation devait compromettre l'indépendance de la Bretagne, en la plaçant sous la domination immédiate du roi de France. Tandis que Philippe de Valois soutenait les droits de son neveu que la cour des pairs venait d'investir du duché, Jean de Montfort, afin de s'assurer un appui, passait en Angleterre et reconnaissait Édouard pour son suzerain. Ainsi, par une étrange contradiction, Philippe de Valois, qui devait la couronne à la loi salique, la combattait en Bretagne, et Édouard au contraire, qu'elle avait exclu du trône de France, s'apprêtait à l'y défendre. Toutefois Philippe prit les devants: son fils, le duc de Normandie, qui devait être le roi Jean, entra en Bretagne à la tête d'une armée, s'empara de Nantes et fit Montfort prisonnier.

La captivité de ce prince, qu'on enferma à la tour du Louvre, ne termina point la guerre. « Ce n'est qu'un homme de moins, » dit sa femme, l'héroïne Jeanne de Flandre; et, prenant sa place à la tête des armées, elle ranima le zèle de ses partisans, visita ses places fortes et vint s'enfermer à Hennebon, afin de pouvoir communiquer avec l'Angleterre. La perte de Rennes, tombée aux mains de son rival (1342), ne put l'intimider, et la vue de l'armée ennemie, qui l'assiégeait dans son dernier asile, n'abattit pas son courage. Les yeux fixés sur l'Océan, elle attendait avec confiance le secours que l'Angleterre devait lui fournir. Six mille archers arrivèrent en effet et forcèrent les Français à lever le siége d'Hennebon. Édouard lui-même suivit ce premier secours et débarqua en Bretagne au moment où la trêve d'Espléchin venait d'expirer. Mais tandis qu'il épuisait inutilement ses forces devant les villes de Rennes, de Vannes et de Nantes, Philippe de Valois s'avançait à sa rencontre, et il était déjà à Ploërmel, tout prêt à se mettre à la tête de l'armée française. Un grand choc paraissait inévitable; il n'eut pourtant pas lieu, grâce à l'intervention des légats du pape, qui parvinrent encore à faire poser les armes. En attendant la conclusion définitive de la paix, une trêve fut signée, le 19 janvier 1343, pour durer jusqu'à la Saint-Michel de 1346, avec la condition que si les deux partis de Blois et de Montfort faisaient quelque entreprise l'un sur l'autre, la trêve générale ne serait pas rompue. Encore une fois l'épée était rentrée dans le fourreau. Un acte de violence de Philippe vint bientôt l'en faire sortir.

Mort d'Olivier de Clisson (1343). Débarquement d'Édouard III en Normandie (1346). — Sous prétexte d'attachement secret à la cause

de l'Angleterre, Philippe de Valois fit arrêter au milieu d'un tournoi et décapiter sans jugement Olivier de Clisson et quatorze chevaliers bretons (1343). A la nouvelle de la mort de son mari, la veuve d'Olivier de Clisson prend le casque et l'épée, s'introduit dans un des châteaux de Charles de Blois, en égorge la garnison et va offrir son bras et sa haine à la comtesse de Montfort. Tandis que ces deux femmes rouvrent ainsi les hostilités dans la Bretagne, Édouard se croit appelé à venger les victimes de Philippe, et, accusant ce dernier d'avoir traîtreusement rompu la trêve, il s'apprête à recommencer la lutte (1345). Dans la première expédition contre la France, il avait échoué en concentrant toutes ses forces sur un seul point; dans celle-ci, il changea son plan, et prépara trois attaques simultanées par la Flandre, la Bretagne et la Guyenne. Partout les événements venaient encourager ses espérances. En Flandre, Arteweld s'engageait à déterminer ses compatriotes à reconnaître son fils pour souverain du pays; en Bretagne, Jean de Montfort, échappé de prison, reparaissait à la tête de ses partisans et allait donner à la lutte une activité toute nouvelle; en Guyenne enfin, les armes des lieutenants d'Édouard étaient couronnées de succès : le comte de Derby enlevait Bergerac, remportait la victoire d'Auberoche (1345), qui lui livrait tout le Périgord et l'Agénois, et s'emparait d'Angoulême, dont la prise le rendait maître de tout le pays compris entre la Guyenne et la Charente. Mais tout à coup les événements semblèrent prendre à tâche de déjouer les projets du monarque anglais. A deux mois de distance, Montfort et Arteweld succombèrent, l'un d'une maladie causée par sa longue détention, l'autre, au milieu d'une émeute populaire (1345). Leur mort lui fermait à la fois la Bretagne et la Flandre. Restait donc la Guyenne. Mais à quoi aboutirait un débarquement tenté si loin du cœur de la France; et puis comment espérer culbuter cette formidable armée qui s'était réunie à Toulouse sous les ordres du duc de Normandie? Partout elle reprenait l'offensive, et ses rapides succès promettaient de réparer bientôt tous les échecs que les Français avaient éprouvés. Cependant, c'était vers la Guyenne qu'Édouard cinglait à toutes voiles, lorsque les vents contraires le rejetèrent sur les côtes de Normandie, où les conseils d'un exilé, Godefroy d'Harcourt, le déterminèrent à aborder. Débarqué à la pointe de la Hogue (12 juillet 1346), dans la presqu'île du Cotentin, il divisa son armée en trois colonnes, dont deux longeaient les côtes et soutenaient la troisième qui marchait au centre. « Tout fut ars et pillé dans ce pays si gras, si plantureux de toutes choses, qui n'avait oncques vu d'hommes d'armes depuis plus d'un siècle, » et qui se trouvait alors sans défense.

Édouard III devant Paris; sa retraite sur la Somme. — Après avoir ravagé sans obstacles Barfleur, Cherbourg, Valognes, Saint-Lô, et pillé Caen de fond en comble, l'armée anglaise suivit, en la remontant, la rive méridionale de la Seine, brûla Vernon et Verneuil, arriva à Poissy et se mit à saccager systématiquement les environs de Paris. Mais aux portes de la grande capitale sur laquelle il prétendait régner, Édouard sembla reconnaître l'inutilité de ses efforts; une armée, promptement organisée dans Paris, lui prouvait que tous les défenseurs de la France n'étaient pas dans le Midi; lui-même, engagé dans un pays dévasté, au milieu de populations exaspérées, sentait le péril de sa position; il ne lui restait qu'à fuir, heureux s'il pouvait échapper à Philippe, et, longeant les côtes, atteindre le Ponthieu et gagner la Flandre, où il espérait peut-être encore retrouver des alliés. Mais il fallait franchir la Seine et la Somme, et le roi de France pouvait l'écraser entre ces deux fleuves, dont le dernier était débordé et fortement défendu. Réduit à triompher ou à périr, Édouard se sauva à force d'audace; il traversa la Seine, culbuta les milices communales d'Amiens, et, gagnant de vitesse sur Philippe, qui le poursuivait, il découvrit heureusement le gué de *Blanquetaque*, et passa la Somme malgré les douze mille hommes qui tentèrent de l'arrêter. Quelques heures plus tard, Philippe eût exterminé l'armée anglaise, harassée de fatigue et incapable de gagner la Flandre; mais lorsqu'il arriva sur les bords du fleuve, que l'ennemi venait de franchir, le retour du flux l'obligea d'aller chercher un passage vers Abbeville; une journée se perdit, et lorsqu'il atteignit son rival, il le trouva fortement établi sur la lisière du bois de Crécy, dans le Ponthieu même, qu'Édouard revendiquait à juste titre comme l'héritage de sa famille.

Bataille de Crécy (26 août 1346). — En arrivant sur ce lieu qui devait lui être si fatal, l'armée française, quoique bien supérieure en nombre, était épuisée par une marche de cinq lieues faite sous une pluie battante, au milieu de chemins effondrés. Sur l'avis de quatre chevaliers envoyés pour reconnaître la position des Anglais, Philippe résolut de remettre la bataille au lendemain et donna l'ordre de s'arrêter; les premiers rangs obéirent, mais ceux qui commandaient aux autres corps s'obstinèrent à avancer, jusqu'à ce qu'ils fussent en vue de l'ennemi, heurtant et bousculant tout ce qui s'opposait à leur passage. Chaque instant de retard augmentant la confusion, le roi rétracta l'ordre que la prudence lui avait inspiré et commanda aux archers génois d'engager la bataille. Mais la pluie avait détendu la corde de leurs arcs, leurs flèches mouraient presque à leurs pieds. A leur attaque impuissante, les Anglais, qui avaient pu

préserver leurs armes, répondirent par une grêle de traits qui « volaient si vivement que ce semblait neige. » Criblés ainsi sans pouvoir se défendre, les Génois voulurent fuir ; ils rencontrèrent les gens d'armes français qui, accusant ces étrangers de trahison, se ruèrent sur eux pour leur passer sur le ventre. Ce fut alors dans tous les rangs une effroyable mêlée sur laquelle les Anglais n'eurent que la peine de tirer ; aucun trait n'était perdu. Au désordre général vint encore se joindre l'épouvante de ces terribles *bombardes* qu'Édouard avait placées entre ses archers, et « qui, avec du feu, lançaient de petites balles de fer pour effrayer et détruire les chevaux ; et ces bombardes menaient si grand bruit et tremblement, qu'il semblait que Dieu tonnât, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. » (*Villani.*) C'était la première fois qu'on employait dans une bataille rangée ces armes redoutables, dont on n'avait su faire usage jusqu'alors que dans la défense ou l'attaque des places. Cependant, les seigneurs français essayèrent de se dégager et de percer l'avant-garde ennemie que commandait le fils aîné du roi, le prince de Galles, devenu si fameux sous le nom du prince Noir, dont il fut redevable à la couleur de son armure. Leur choc fut si puissant qu'on envoya demander du secours à Édouard ; mais le roi, qui de la butte d'un moulin où il s'était placé, voyait la bataille gagnée, refusa en disant qu'il voulait laisser l'enfant conquérir ses éperons et que la journée fût sienne. Les archers anglais, remis bientôt de leur première surprise, revinrent à la charge et reprirent l'avantage : en un instant, cette brillante chevalerie française fut renversée à terre et égorgée par les coutilliers irlandais, à qui Édouard avait recommandé de ne faire aucun quartier. Du haut du monticule où ils étaient postés, les Anglais continuèrent de foudroyer leurs ennemis jusqu'au soir. A l'entrée de la nuit, Philippe, qui avait pendant l'action courageusement payé de sa personne, combattait encore, entouré à peine de soixante hommes d'armes ; il fallut l'arracher du champ de bataille et l'entraîner dans la direction d'Amiens, où il arriva le lendemain matin. Cette fatale journée coûtait à la France onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers et plus de trente mille soldats, sans compter les milices de Rouen et de Beauvais qui s'étaient égarées en route, et qui, trompées par une brume épaisse, vinrent le lendemain matin se heurter contre les vainqueurs et se faire hacher jusqu'au dernier.

Prise de Calais (1347). — La bataille de Crécy eut des conséquences déplorables ; le roi d'Angleterre profita de sa victoire pour assiéger Calais. Il était important pour lui d'acquérir sur la Manche, à sept lieues des côtes anglaises, une ville qu'il considérait comme la clef

de la France. Il savait, du reste, que cette entreprise serait populaire au delà du détroit, parce que toutes les villes d'Angleterre souffraient depuis longtemps des ravages commis chez elles par les marins français, et Calais surtout s'était distinguée dans cette guerre de pirates ; « elle avait fait des dommages infinis au commerce anglais, et toutes les haines de l'Angleterre étaient dirigées contre elle. » (*Villani.*) Mais en arrivant sous ses murs (3 septembre 1346), Édouard la trouva trop fortifiée pour pouvoir espérer de la prendre d'assaut; il se résigna à la réduire par la famine, et afin de montrer la ténacité de sa résolution, il fit construire, pour y établir son camp, une ville entière qu'il appela *Villeneuve-la-Hardie.* L'héroïsme des habitants brava les premières menaces du roi d'Angleterre, et ils attendirent avec patience l'arrivée des troupes que Philippe de Valois rassemblait à Amiens. Malheureusement, plusieurs mois se passèrent avant que ce prince pût entrer en campagne. Lorsqu'il fut à même, au mois de juillet 1347, de tenter la délivrance de Calais, les abords de la ville étaient impraticables, et le camp ennemi impossible à forcer. Malgré ses efforts, Philippe dut, à grands regrets, s'éloigner de cette malheureuse cité qu'il ne lui était pas permis de secourir. Après onze mois de siége, les Calaisiens avaient épuisé toutes leurs ressources: ils avaient mangé, dit-on, jusqu'aux chiens, aux chats et aux chevaux ; il ne leur restait plus « qu'à s'entre-dévorer. » Aussi, lorsqu'avec le départ du roi de France ils eurent vu s'évanouir leur dernière espérance, il fallut se résigner à capituler et à implorer la pitié du vainqueur qui, irrité de la longueur du siége et des sommes qu'il lui avait coûtées, prétendait que les Calaisiens se rendissent à sa merci « pour vivre ou pour mourir. » Ils furent pourtant sauvés, à ce qu'on rapporte, par le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre; mais ils dûrent abandonner leur patrie, et leur cité fut repeuplée par une colonie d'Anglais qu'Édouard fit venir de son royaume.

Échecs des alliés de la France. — Tandis que Calais tombait aux mains d'Édouard, la guerre se poursuivait sur tous les points. Les alliés de la France n'étaient pas plus heureux qu'elle. Les Écossais, en essayant une diversion, avaient été vaincus à Newil's-Cross (1346), et le parti français venait de succomber en Bretagne au combat de la Roche-Derrien, où Charles de Blois fut fait prisonnier (juin 1347). Mais l'Angleterre était épuisée ; Édouard, malgré ses succès, n'était maître que d'une seule place, et l'héroïque résistance des Calaisiens lui apprenait quels efforts il faudrait faire pour conquérir le royaume de France. Une trêve générale de dix mois fut conclue le 28 septembre 1348, et l'expiration de cet armistice n'amena pas la reprise des hostilités.

Fin du règne de Philippe de Valois. La peste noire. Acquisition de Montpellier et du Dauphiné. — Toutes les haines s'étaient apaisées momentanément, tous les ressentiments s'étaient tus devant un fléau plus terrible que la guerre. La peste noire, partie des rives du Nil, où elle avait moissonné jusqu'à quinze mille personnes par jour, pénétra en Sicile et de là en Italie, où elle fit d'affreux ravages (1347). Naples perdit soixante mille habitants, Sienne, quatre-vingt mille, Venise, cent mille. A Florence, il en mourut autant, et les illustres victimes que fit la peste dans cette ville, qui était alors le plus brillant foyer de la civilisation, lui firent donner le nom de *peste de Florence*. De la Toscane, l'épidémie gagna la France; Narbonne fut dépeuplée; la population du Languedoc et de la Provence fut réduite à un tiers. Paris fut bientôt atteint (1348). « La mortalité fut telle qu'on pouvait à peine ensevelir les morts. Pendant bien des jours, on en emporta quotidiennement cinq cents de l'hôtel-Dieu au cimetière des Innocents. » (*Continuateur de Nangis.*) Le mal commençait par une fièvre très-violente, que suivaient le délire, la stupeur, l'insensibilité; la langue et le palais devenaient livides et l'haleine fétide. Un grand nombre de personnes étaient atteintes d'hémorrhagies instantanées, accompagnées de taches qui révélaient la gangrène. La plupart succombaient le premier jour, emportés par le terrible fléau, contre lequel on ne connaissait pas de remède. La mort frappa les grands comme le peuple : dans le cours de l'année 1349, elle emporta la reine de France, Jeanne de Bourgogne; sa bru, la duchesse de Normandie; son frère, Eudes IV, duc de Bourgogne, et enfin Jeanne d'Évreux, reine de Navarre. Philippe de Valois chercha des consolations dans un nouveau mariage, contracté avec Blanche de Navarre; mais cette union sembla lui être funeste : il mourut peu de temps après, à l'âge de cinquante-huit ans (22 août 1350).

Au milieu de tous les malheurs qui signalèrent son règne, Philippe de Valois n'oublia pas la politique de ses prédécesseurs : il poursuivit l'agrandissement du domaine au midi et à l'est de la France. Au mois d'avril 1349, il acheta pour 120,000 écus d'or la seigneurie de Montpellier à Jayme, dernier roi de Majorque, qui la lui vendit afin de solder une armée sur laquelle ce prince comptait pour recouvrer son royaume, dont il avait été dépouillé par la maison d'Aragon. Quelque temps auparavant, Philippe avait saisi l'occasion d'acquérir le Dauphiné moyennant la somme de 200,000 florins. Humbert II, comte de Viennois, appelé aussi Dauphin parce qu'il portait un dauphin dans ses armes, conçut le projet de se retirer dans un cloître. N'ayant pas d'enfants, il transporta sa succession au jeune Charles de France, fils du duc de Normandie, à la condition que le Dauphiné

ne serait jamais réuni à la couronne et que l'héritier présomptif du trône porterait le titre de Dauphin. Ainsi la France traversait le Rhône et atteignait sa limite naturelle des Alpes.

Jean II (1350-1364); **ses premiers actes. Mort de Raoul de Nesle.**—Le plus triste présent que Philippe de Valois pouvait faire à la France était de lui laisser son fils Jean pour héritier du trône. Ce prince poussait jusqu'à l'exagération tous les défauts de son père : esprit médiocre, soupçonneux et souvent cruel, il était fastueux et prodigue ; il joignait à un orgueil excessif une ignorance complète des plus simples notions du gouvernement et de la guerre, relevée des prétentions les plus étranges sur l'étendue de l'omnipotence royale. Jean avait une idée fixe à laquelle, comme tous les êtres vulgaires, il sacrifiait ses devoirs et ses intérêts : c'était d'offrir en sa personne le modèle du parfait chevalier. Il est vrai qu'il était brave, et à une époque où la bravoure était le premier de tous les mérites, c'est à elle qu'il fut redevable du surnom de *bon*, qu'aucune qualité de son cœur n'a pu justifier ; mais, dépourvue de toute grandeur, la bravoure, chez lui, était téméraire, aveugle et brutale. Les premiers actes de ce prince furent de triste augure pour cette malheureuse France dépeuplée par la peste, appauvrie par la guerre et ruinée par ses gouvernants : son règne débuta, en effet, par une banqueroute et par un assassinat. Pour payer les fêtes de son sacre et la chevalerie de ses fils et de son frère, il altéra les monnaies, et fit de cette ressource frauduleuse un abus si criant, que les variations se succédèrent avec une rapidité qui tenait du délire. Dans une seule année, on en compta jusqu'à seize, à la suite desquelles le marc d'argent monta de 4 livres 10 sols à 18 livres. En même temps, ce prince, qui avait la prétention de restaurer l'ancienne chevalerie, et qui instituait dans ce but l'ordre militaire de l'Étoile, renouvelait sur le connétable de France l'acte atroce commis par son père sur Olivier de Clisson : sans jugement, sans forme de procès, et sous le prétexte banal de trahison, il faisait arrêter et décapiter Raoul de Nesle, comte d'Eu et de Guines, qui, prisonnier des Anglais depuis la bataille de Crécy, était venu en France dans le but d'amasser sa rançon.

Discordes à la cour. Charles le Mauvais et Charles d'Espagne. — On ignore si les raisons qu'allégua le roi pour justifier cette mort étaient bien fondées ; mais, en tout cas, l'usage qu'il fit des dépouilles de sa victime a pu faire croire qu'il avait voulu satisfaire l'avidité de ses courtisans : l'épée de connétable et une partie des biens du comte furent donnés à Charles d'Espagne, descendant de la famille de La Cerda, qui était venue chercher fortune en France. Ce seigneur, d'origine étrangère, était d'autant plus haï de la noblesse qu'il était

le favori du roi. Parmi les hommes puissants dont son élévation rapide excitait la jalousie, se trouvait un prince d'un esprit inquiet, d'une ambition sans bornes, mais d'une pénétration et d'une finesse d'intelligence qui n'avaient d'égale que son audace : Charles d'Évreux, roi de Navarre, qui de bonne heure avait mérité de ses sujets le surnom de *Mauvais,* regrettait la Champagne et la Brie, qu'il prétendait tenir du chef de sa mère, la fille de Louis le Hutin, et ne pouvait même oublier les droits qu'il avait à plus d'un titre à la couronne de France. Jean avait essayé de se l'attacher en lui donnant sa fille en mariage; mais emporté par son amitié aveugle pour Charles d'Espagne, il lui avait enlevé l'Angoumois pour le donner à son favori. Irrité de l'insolence que le nouveau connétable affectait à son égard, Charles le Mauvais ne connut plus de bornes et fit assassiner son ennemi (1354) au moment où ce dernier visitait a ville de l'Aigle, dont la générosité royale venait encore de le gratifier. En apprenant la mort de son favori, Jean ne rêva que vengeance; mais la crainte de voir les Navarrais donner la main aux Anglais qui débarquaient en France le détermina à différer la juste punition du coupable, et à consentir même à une réconciliation dont aucune des deux parties n'était disposée à observer les clauses.

Reprise des hostilités avec les Anglais. — La trêve avec l'Angleterre avait expiré le 1er août 1351, et depuis cette époque la guerre avait recommencé. On avait combattu dans l'Artois, en Bretagne et en Guyenne, où les Français avaient repris Saint-Jean-d'Angely; mais les hostilités avaient été poursuivies mollement, interrompues à chaque instant par des négociations dont l'épuisement de la France et de l'Angleterre faisait désirer le succès. Tout à coup, en 1355, on apprit qu'à l'instigation de Charles le Mauvais, Édouard III cinglait vers la France avec trois escadres destinées pour la Guyenne, la Bretagne et la Normandie. Édouard était à la tête de la dernière; mais constamment repoussé par les vents, et obligé de débarquer à Calais, il dut repasser le détroit après une démonstration inutile.

Dans le Midi, au contraire, les hostilités s'étaient engagées sous de sinistres auspices. Le prince de Galles traitait le Languedoc comme son père, neuf ans plus tôt, avait traité la Normandie ; après une course poussée jusqu'à Narbonne, il rentrait à Bordeaux, suivi de cinq mille prisonniers et de mille chariots chargés de butin. Ainsi la guerre se renouvelait plus terrible qu'en 1345, et, de plus, elle se compliquait de la guerre civile, dont Charles le Mauvais donnait audacieusement le signal. Pour comble de malheur, Jean s'étant aliéné l'affection de la noblesse n'avait aucune armée à sa disposition, et le trésor était épuisé par ses prodigalités. En présence d'un péril

aussi imminent, le roi de France dut se résigner à convoquer les états généraux, malgré la répugnance qu'il éprouvait à soumettre le pouvoir royal au contrôle de ses sujets.

États généraux de 1355. Part qu'ils prennent au gouvernement; la commission des neuf superintendants. — L'abîme que son incapacité avait creusé autour du trône lui faisait peut-être pressentir vaguement le compte terrible que la nation demanderait à la royauté, le jour où elle la surprendrait dans un de ses plus grands moments de faiblesse. En effet, l'événement qui, à l'époque dont nous nous occupons, caractérise essentiellement l'histoire de France est moins encore la guerre avec l'Angleterre que la prépondérance politique dont s'empara subitement le tiers état. Son rôle, subalterne et peu marqué dans les états généraux qui suivirent ceux de 1302, s'était borné à satisfaire les demandes d'argent de la couronne : tel est encore à peu près celui qu'il avait joué dans une assemblée que Jean avait convoquée en 1351. Mais tout à coup la gravité de la situation vint donner aux états généraux de 1355 une importance si nouvelle, que les chroniques s'en occupent plus sérieusement qu'elles ne l'avaient fait pour les précédents. Ces états du 2 décembre 1355 ont été véritablement la première assemblée nationale de la France. Acceptant courageusement les sacrifices pécuniaires qu'on demandait à leur patriotisme, les trois ordres votèrent l'établissement d'une milice nationale de trente mille hommes d'armes pour un an et assurèrent cette solde, estimée environ cinq millions de livres parisis [1], par l'établissement d'une gabelle sur le sel et par la levée d'une taxe de huit deniers par livre sur toute chose vendue, « lesquelles gabelle et taxe seraient payées par toutes personnes, clercs ou laïques, nobles ou non nobles, voire par le seigneur roi, sa très-chère compagne la roine, son très-cher fils, » et tous les membres de la famille royale. Mais frappés des désordres de l'administration, des gaspillages qui y régnaient, et des ressources frauduleuses auxquelles elle avait recours, les députés conçurent la pensée d'y introduire la régularité et l'économie qui présidaient à la gestion des affaires municipales, et, par conséquent, d'entrer en partage de l'autorité avec un roi dont les dilapidations avaient perdu la France. Aussi les conditions auxquelles fut accordé le subside indiquent des dispositions peu favorables à l'autorité royale de la part de l'assemblée, qui s'attribua non-seulement la perception et la surveillance des fonds, mais encore leur administration et leur emploi. Il fut décrété que dans chaque bail-

1. La livre parisis étant de 8 fr. 33 c., cette somme représentait plus de 40,000,000 de francs de notre monnaie.

liage l'impôt serait levé sur les contribuables et distribué aux gens de guerre par des receveurs à la nomination des états[1], sous la direction de deux receveurs généraux également choisis par les états. Enfin toute l'administration financière était placée sous le contrôle d'une commission de neuf *superintendants*, élus dans le sein même de l'assemblée, dont trois clercs, trois nobles et trois bourgeois. Cette commission, qui devait résider à Paris dans l'intervalle des sessions, était investie de l'autorité suprême en matière de finances, et avait le droit de résister au roi, même par la force, s'il lui demandait quelque chose de contraire aux décisions prises par les états. D'un autre côté, l'assemblée consacrait son indépendance à l'égard de la couronne en s'ajournant d'elle-même à des termes fixes pour entendre les comptes des superintendants, et pourvoir, s'il y avait lieu, aux besoins du royaume. Toutes ces décisions, adoptées par l'assemblée, furent sanctionnées et converties en lois par la grande ordonnance du 28 décembre 1355, qui semblait devoir être la Grande Charte de la France. En vertu de cet édit célèbre, le roi renonçait au droit d'altérer les monnaies, interdisait à ses agents les réquisitions et les emprunts forcés, et s'obligeait par serment à ne rien détourner des sommes levées pour un usage différent du « fait de la guerre. » Mais quoique la proclamation du principe de l'égalité devant l'impôt attestât un très-grand progrès dans les idées de la bourgeoisie, néanmoins les deux impôts qu'on avait votés étaient impopulaires : fournis au moyen d'une gabelle et d'une taxe sur les ventes, ils retombaient principalement sur le menu peuple et sur le petit commerce. Aussi produisirent-ils une irritation qui entraîna des soulèvements dans plusieurs villes, notamment à Rouen et à Arras. Dans une seconde session, tenue le 6 mars 1356, les états essayèrent de réparer la mesure désastreuse qu'ils avaient prise, en remplaçant la gabelle et la taxe des ventes par une taxe sur les revenus.

Opposition de Charles le Mauvais à la levée des impôts ; son arrestation (1356). La guerre étrangère se complique de la guerre civile. — Néanmoins, l'effet produit fut d'autant plus déplorable, que Charles le Mauvais exploita le mécontentement général pour exciter la Normandie à la révolte et à la résistance armée contre toute levée d'impôts. A cette nouvelle, Jean s'écria « qu'il ne voulait nul maître en France fors que lui, » et jura de punir le roi de Navarre et ses prin-

1. Ces receveurs nommés par les états prirent les noms d'*élus*, qu'ils gardèrent même lorsqu'ils furent devenus, comme on le verra plus tard, des officiers royaux. Les circonscriptions territoriales dans lesquelles ils levaient les impôts furent appelées *élections*, et formèrent une division financière qui s'est maintenue jusqu'à la révolution de 1789.

cipaux adhérents, parmi lesquels figurait le comte d'Harcourt. Mais Jean ne savait pas punir : l'emportement de ses passions lui faisait confondre la vengeance avec la justice; lorsqu'il pouvait conserver sa dignité en frappant légalement un coupable, il perdit l'avantage de sa position, et dans cette circonstance, comme dans l'affaire de Raoul de Nesle, il attira sur lui tout l'opprobre d'une action odieuse. Un jour que son propre fils Charles, Dauphin de Viennois et duc de Normandie, réunissait dans un dîner donné à Rouen le roi de Navarre avec le comte d'Harcourt et plusieurs autres seigneurs, Jean entra brusquement dans la salle du festin, fit arrêter ou plutôt arrêta lui-même Charles le Mauvais, et fit ensuite décapiter en sa présence le comte d'Harcourt avec trois autres convives. Ce meurtre souleva l'indignation : le roi de Navarre, retenu dans une étroite et dure captivité, fut aux yeux des masses une victime des intérêts populaires, qu'il avait, disait-on, voulu défendre ; on s'agita en son nom, la guerre civile ensanglanta la Normandie, et cette guerre fut d'autant plus malheureuse que la faction navarraise servit d'avant-garde aux Anglais, qui accoururent aussitôt à son aide.

Bataille de Poitiers (19 septembre 1356). **Captivité du roi de France.** — Tandis que les parents des victimes « dénonçaient guerre à mort à Jean de Valois, soi-disant roi de France, » le duc de Lancastre passait de Bretagne en Normandie et se joignait aux rebelles pour ravitailler leurs places fortes et faire face au roi qui, pénétrant en Normandie à la tête de quarante mille hommes, enlevait Évreux et assiégeait Breteuil. En même temps, un orage terrible éclatait en Guyenne : le prince de Galles partait de Bordeaux avec l'intention de gagner la Normandie, en brûlant et saccageant tout sur son passage. Déjà il avait ravagé le Limousin, l'Auvergne, ainsi que le Berry, et il venait d'emporter Vierzon d'assaut, lorsqu'il apprit que le roi Jean, prévenu de sa marche, arrivait à Chartres et que tous les passages de la Loire étaient gardés. Dans l'impossibilité de se mesurer avec l'armée française, il changea de direction et se rabattit sur la Touraine, pour rentrer en Guyenne par le Poitou.

Pendant qu'il exécutait ce mouvement avec lenteur, Jean, qui avait franchi la Loire, traversait successivement l'Indre, la Creuse et la Vienne, et arrivait près de Poitiers, ayant dépassé, sans le savoir, l'ennemi qu'il croyait poursuivre. L'erreur du roi de France aggravait la position du prince de Galles, puisqu'elle ne lui laissait d'autre ressource, pour opérer sa retraite, que de passer sur le corps de l'armée ennemie ; mais il avait à peine dix mille hommes, et voyait devant lui cinquante mille combattants qui brûlaient du désir d'effacer la honte de Crécy. Ne pouvant plus ni avancer ni

reculer, il s'établit sur un plateau élevé, dit le champ de Maupertuis, situé à deux lieues au nord de Poitiers, et où l'on ne pouvait parvenir que par un sentier étroit qui laissait à peine passage à quatre hommes de front. Ce chemin, bordé des deux côtés de palissades et de haies derrière lesquelles le Prince Noir plaça des archers, conduisait à un coteau planté de vignes où la cavalerie ne pouvait pas s'engager. C'est là qu'il disposa ses hommes d'armes, tous à pied avec le reste des archers. De plus, un corps de cavalerie, établi derrière un pli de terrain qui le dissimulait à l'ennemi, devait prendre en flanc une partie de l'armée française. Malgré ces habiles mesures, le prince de Galles ne se cachait pas le péril de sa situation, et il était tout prêt à accepter la médiation des légats pontificaux qui accoururent de Poitiers pour négocier la paix; mais l'honneur ne permit pas au jeune héros de Crécy de se soumettre aux conditions du roi de France, qui lui imposait de se rendre prisonnier avec cent de ses chevaliers.

Si Jean avait eu les plus simples notions de la guerre, il se serait contenté de bloquer étroitement l'armée anglaise qui manquait de tout, et que la famine allait dans quelques jours réduire à poser les armes ou à se faire exterminer dans une sortie désespérée. Aussi brave homme d'armes que mauvais général, il préféra d'aller combattre les Anglais dans leur redoute inexpugnable. Il voulait venger la défaite de son père, et son aveugle intrépidité allait recommencer les mêmes fautes et renouveler les mêmes désastres qui avaient signalé les journées de Courtray et de Crécy. L'armée française était divisée en trois grosses *batailles* (corps d'armée) de seize mille hommes chacune, commandées l'une par le frère du roi, le duc d'Orléans, l'autre par ses trois fils aînés, et la dernière par le roi lui-même, accompagné de son plus jeune fils Philippe. Tout le monde, sur l'ordre du roi, avait mis pied à terre, excepté un petit corps de réserve et trois cents cavaliers d'élite destinés à commencer le combat en entrant au galop dans le sentier étroit qui conduisait au champ de Maupertuis. Mais à peine s'y sont-ils engagés qu'ils se sentent criblés par une grêle de traits; leurs chevaux blessés se cabrent, se ruent les uns sur les autres, et s'abattent, entraînant dans leur chute leurs cavaliers que le poids de leurs armures empêche de se relever, et qui périssent sans défense sous les coups de leurs ennemis. Alors le gros de cavalerie, que le Prince Noir avait caché derrière un coteau, débouche tout à coup sur les flancs du corps d'armée commandé par les fils du roi, y jette le désordre et le détermine à fuir, en entraînant avec lui la bataille du duc d'Orléans, qui cède à un moment de panique et s'éloigne du

champ de bataille sans avoir rompu une seule lance. En même temps toute la gendarmerie anglaise monte à cheval, s'élance contre le dernier corps d'armée qui est resté seul, mais où le roi Jean commande. Ce corps était encore de beaucoup supérieur en nombre aux ennemis; malheureusement, pour recevoir le terrible choc de cavalerie qui descend de la colline, le roi et ses barons s'obstinent à rester à pied en rase campagne. En peu de temps, ce corps fut enfoncé en vingt endroits différents; mais les braves qui le composaient vengèrent l'honneur de la France, si lâchement abandonné par leurs compagnons, et à force de vaillance retardèrent de quelques heures une défaite inévitable. Le roi Jean, une hache à la main, se battit en loyal chevalier et fut fidèle au serment qu'il avait fait de ne jamais reculer devant l'ennemi. Vainement tous les héros qui l'entouraient tombaient l'un après l'autre à ses côtés, son oriflamme était renversée, son jeune fils Philippe tout couvert de blessures, il luttait encore et « faisait toujours merveille; » mais la presse grossissait autour de lui, car il était reconnu, et c'était sur ce point que les Anglais concentraient tous leurs efforts; il fallut se rendre : Jean remit son gant à un chevalier de l'Artois qu'un meurtre avait fait bannir du royaume. La bataille était finie : les Français avaient perdu plus de dix mille hommes et laissaient aux mains de l'ennemi leur roi et son fils, avec dix-sept comtes, un archevêque, soixante barons et près de deux mille chevaliers.

Le prince de Galles traita son captif avec tous les égards dus au malheur; évitant tout ce qui pouvait rappeler les prétentions du roi d'Angleterre au trône de France, il affecta de conserver à son égard l'attitude d'un vassal : dans un grand souper qu'il lui offrit le soir même de la bataille (19 septembre 1356), il le servit à table, et lorsqu'au commencement de l'année 1357 il le conduisit à Londres, il le suivit monté sur une petite haquenée noire, tandis que Jean chevauchait sur un superbe coursier blanc. Toutefois, Poitiers était le tombeau de la féodalité : elle y avait laissé son honneur; à Courtray et à Crécy elle avait succombé, mais du moins elle s'était fait tuer; à Poitiers, elle n'avait su que fuir ou se rendre, et pour comble de malheur, « elle allait ruiner la France pour payer sa rançon. »

VINGT-HUITIÈME LEÇON.

'rogramme. — États généraux. — Jacquerie. — Charles V et Duguesclin. — La France une première fois recouvrée sur les Anglais (1356-1380).

I. *Esprit révolutionnaire de la bourgeoisie au quatorzième siècle.* — Effet ue produit sur le peuple la bataille de Poitiers. — États généraux de 1356. emandes qu'ils adressent au Dauphin. — États généraux de 1357. La comission des Trente-six. Défection des ordres privilégiés. — Tout le pouvoir es états se concentre dans l'échevinage parisien. Étienne Marcel ; ses plans olitiques ; espoir qu'il fonde sur la bourgeoisie. — Meurtre des maréchaux e Champagne et de Normandie. Les états de Compiègne. — La Jacquerie 1358). Diversion qu'elle peut offrir à Marcel. — Destruction des Jacques. Siége e Paris par le Dauphin. — Alliance d'Étienne Marcel et de Charles le Mauvais. lort d'Étienne Marcel (1358); chute du parti démocratique. — Gouvernement u Dauphin ; sa modération ; amnistie. Traité de Pontoise (1359). — Rejet du raité de Londres. — Nouvelle invasion d'Édouard III (1359). Traité de Breigny (1360). — Retour du roi Jean. Efforts pour arrêter les ravages des grandes ompagnies ; bataille de Brignais (1362). — Fondation de la seconde maison apétienne de Bourgogne (1363). Mort du roi Jean (1364).

II. *Fin de la première période de la guerre de Cent ans.* — Charles V le Sage 1364-1380) ; caractère réparateur de son règne. Duguesclin. — Fin de la guerre avarraise ; bataille de Cocherel (1364) ; traité de Pampelune (1365). — Fin de a guerre de Bretagne ; bataille d'Auray (1364) ; traité de Guérande (1365). — ,es grandes compagnies en Castille ; bataille de Navarette (1367). — Contreévolution en Castille ; bataille de Montiel (1369) ; importance de cette victoire our la France. — Reprise de la guerre avec les Anglais (1369). Soulèvement le la Gascogne contre la domination anglaise. Appel au roi de France. — Nou'eau système de guerre. — Recouvrance du Quercy et du Rouergue. Siége de .imoges (1370). — Invasion de Robert Knolles (1370). Victoires de Pont-Vallain 1370), de Chizé et de la Rochelle (1372) ; délivrance du Maine, du Poitou, de a Saintonge. — Tentative inutile du duc de Lancastre (1373). Conquêtes en ;ascogne. Trêve de Bruges (1375). Mort du Prince Noir (1376) et d'Édouard III 1377). — La France une première fois recouvrée sur les Anglais. Saisie des ossessions du roi de Navarre (1378). — Fin du règne de Charles V ; activité de on gouvernement. — Soulèvements en Flandre, en Bretagne, dans le Languedoc. Mort de Charles V et de Duguesclin (1380).

I. Esprit révolutionnaire de la bourgeoisie au quatorzième siècle. Effet que produit sur le peuple la bataille de Poitiers. — Pendant que le roi de France expiait ses fautes dans la captivité, son fils aîné, le Dauphin Charles de Normandie, après avoir déserté le champ de bataille, se rendait à Paris et, sous le titre de lieutenant du roi, convoquait les états généraux pour le mois d'octobre. Mais en même temps une immense agitation se manifestait en France : « le désastre de Poitiers excitait dans toutes les classes roturières un sentiment de douleur nationale, mêlée d'indignation et de mépris pour les nobles qui avaient lâché pied devant une armée très-infé-

rieure en nombre. Ceux des gentilshommes qui, revenant de la bataille, passaient par les villes et les bourgs étaient poursuivis de malédictions et d'injures. La bourgeoisie parisienne, animée de passion et de courage, prit sur elle à tout événement le soin de sa propre défense. » (*Augustin Thierry.*) Préludant déjà au rôle d'initiative qu'elle était appelée à jouer dans tous les grands changements politiques, elle donna le signal du mouvement, sans s'inquiéter si elle serait secondée par le reste de la France. Sous la direction du corps municipal, on exerça le peuple aux armes dont l'usage lui avait été rendu par l'ordonnance de décembre 1355, et trois mille ouvriers travaillèrent tous les jours à fortifier Paris, garnir ses murailles de canons et tendre des chaînes dans les rues.

États généraux de 1356. Demandes qu'ils adressent au Dauphin. — Ce fut au milieu de ces préparatifs militaires que les états généraux de la langue d'oyl [1] se réunirent à Paris le 17 octobre 1356. Cette assemblée, composée de plus de huit cents membres, dont quatre cents étaient de la bourgeoisie, reprit le travail de réforme ébauché par les états généraux de 1355 et le poursuivit avec une ardeur qui tenait de l'entraînement révolutionnaire. La prépondérance numérique du tiers état décida tout de suite de la direction qu'allait suivre l'assemblée, et les premières mesures révélèrent l'esprit démocratique qui l'animait. Sous l'inspiration du prévôt des marchands de Paris [2], Étienne Marcel, et de Robert Le Coq, évêque de Laon, elle concentra son action dans un comité de quatre-vingts membres pris dans le sein des états sans distinction d'ordres. Ce comité, dont les décisions furent approuvées par l'assemblée générale, décréta l'octroi d'une aide qui, pendant une année, serait fournie au moyen d'une taxe de 15 pour 100 sur tous les revenus des clercs, des nobles et des roturiers. Mais les députés mirent au vote des subsides des conditions qui devaient être présentées au Dauphin et qui renfermaient comme un essai prématuré de nos grandes révolutions modernes. Elles portaient en substance : l'autorité des états déclarée souveraine en toute matière d'administration et de finances; la mise en accusation de tous les conseillers du roi ; la création d'un comité permanent de vingt-huit réformateurs pris dans les trois ordres, qui,

1. Les états de la langue d'oyl comprenaient les députés de toutes les provinces situées au nord de la Loire, avec ceux du Lyonnais, du Forez, de l'Auvergne, de la Marche, du Limousin, du Poitou, de l'Angoumois et même du Périgord. La langue d'oc ne renfermait guère plus que le Languedoc proprement dit, le Rouergue et le Quercy.

2. Le prévôt des marchands était un magistrat considérable, qui présidait le conseil de l'échevinage et remplissait les fonctions de maire de la ville. Marcel, à ce qu'on croit, était marchand drapier.

dans l'intervalle des sessions, auraient puissance de tout faire et ordonner dans le royaume. Enfin, on stipulait la délivrance du roi de Navarre, dont la captivité paraissait aux yeux du peuple la cause de tous les malheurs de la France.

États généraux de 1357. La commission des Trente-six. Défection des ordres privilégiés. — Le Dauphin essaya de se soustraire à des conditions aussi impérieuses en ajournant l'assemblée ; mais après avoir vainement demandé des secours à son oncle l'empereur d'Allemagne Charles IV et de nouvelles ressources à l'altération des monnaies, il se vit forcé de rappeler les états généraux (le 5 février 1357). Les tergiversations du Dauphin n'avaient donc fait que reculer la crise et aggraver la situation du royaume. Moins nombreuse, mais plus énergique et plus expérimentée que celles des années précédentes, la nouvelle assemblée se composait principalement de députés bourgeois, qui reprirent aussitôt les demandes éludées par le Dauphin quelques mois auparavant, et renchérirent même sur quelques-unes. Charles de Normandie, comprenant que toute résistance était inutile, publia, le 3 mars, une ordonnance qui donna le caractère législatif aux décisions des états. En retour de l'impôt qu'on lui votait pour l'entretien de trente mille hommes d'armes, il consentait à la destitution irrévocable de vingt-deux de ses conseillers, à la suspension provisoire de tous les officiers royaux, à la formation d'une commission de trente-six personnes qui seraient investies d'une autorité absolue pour opérer dans toutes les branches de l'administration les réformes indiquées par l'assemblée ; il consacrait en outre l'indépendance des états en leur reconnaissant le droit de se réunir deux fois par an par leur seule volonté, sans convocation royale. Cette ordonnance de réforme donnait toute une constitution nouvelle à la France, qui, si elle eût été maintenue, serait entrée près de cinq siècles plus tôt dans les voies démocratiques où elle marche depuis 1789 ; mais le pays n'était pas prêt pour une telle révolution, et, dans tous les cas, il était toujours dangereux de la tenter dans un moment où la guerre étrangère, compliquée de la guerre civile, imposait la nécessité de fortifier autant que possible l'autorité royale. Une réaction ne tarda pas à se manifester contre la domination des états, dont la pensée ne trouvait d'écho que dans la ville de Paris. Restées étrangères à un mouvement qu'elles ne comprenaient pas, les provinces écoutèrent la voix du roi Jean, qui, de l'Angleterre, envoya défense aux états de se réunir et à leurs agents de lever l'impôt voté. Elles refusèrent donc de payer, et le subside produisit à peine le dixième de ce qu'on espérait.

Tout le pouvoir des états se concentre dans l'échevinage parisien. Étienne Marcel; ses plans politiques; espoir qu'il fonde sur la bourgeoisie. — En même temps la discorde se mit dans les états comme dans le comité des trente-six : la prépondérance des bourgeois parut insupportable aux ordres privilégiés, qui protestèrent par leur absence; il ne resta bientôt plus que les mandataires des villes, qui se serrèrent autour de la députation parisienne et transportèrent ainsi la suprématie politique des états au corps municipal de Paris. C'est ici qu'apparait sur le premier plan de la scène le prévôt des marchands Étienne Marcel, que ses passions violentes et les entraînements de la lutte ont poussé dans une voie criminelle, mais auquel on ne peut refuser le mérite d'avoir eu, dès le quatorzième siècle, le pressentiment de nos révolutions futures. Véritable tribun de cette époque, il ne lui suffisait pas de marcher à la tête de la bourgeoisie; il s'était encore assuré l'appui de la multitude, dont il sut plusieurs fois diriger à son gré les mouvements insurrectionnels, pour obtenir par l'émeute ce qui était refusé à l'intervention régulière des états généraux. Ainsi lorsque le Dauphin, contrairement à l'ordonnance du 28 décembre 1355, altéra les monnaies, le peuple de Paris prit les armes à la voix du prévôt (20 janvier 1357) et, par sa contenance, obligea le gouvernement à revenir sur sa décision. Instigateur de toutes les mesures démocratiques adoptées par les états dans leurs différentes sessions, Étienne Marcel avait conçu le plan d'un gouvernement libre; mais l'ardeur de ses convictions lui dissimulait les obstacles. Aussi, malgré la douleur qu'il éprouva peut-être en voyant les classes privilégiées déserter la cause de la révolution, il ne se découragea pas; tandis que les états et la commission des trente-six fondaient en quelque sorte autour de lui, il pensa que la bourgeoisie suffirait pour achever l'œuvre commencée, et il crut à la possibilité de former, sous l'action de Paris, une confédération des villes du nord et du centre de la France. Ce fut dans ce but qu'il fit prendre à ceux de son parti, comme signe d'alliance patriotique, le chaperon rouge et bleu, qui étaient les couleurs du blason parisien : Amiens, Rouen, Beauvais, Laon, Senlis et quelques autres cités l'adoptèrent; mais les habitudes d'isolement municipal s'opposaient à ce que les provinces suivissent le mouvement de la capitale : l'échevinage de Paris resta à peu près seul pour lutter contre la cour.

Meurtre des maréchaux de Champagne et de Normandie. Les états de Compiègne. — Le Dauphin était alors d'autant moins disposé à se laisser arracher le pouvoir, qu'il voyait autour de lui grandir la réaction en sa faveur : aussi avait-il rappelé auprès de sa personne

les conseillers proscrits par les états; puis il s'était affranchi de la tutelle des réformateurs en les congédiant, et enfin, le 22 février 1358, il ordonnait l'émission d'une nouvelle monnaie. Le jour même, Marcel et ses amis, pour ressaisir le pouvoir qui leur échappait, résolurent d'enlever le Dauphin aux suggestions de ses conseillers; le prévôt, à la tête d'une troupe armée, se rendit au palais du prince, pénétra dans sa chambre, fit égorger sous ses yeux les deux maréchaux de Champagne et de Normandie, et lui imposa à lui-même le chaperon parisien. Étienne Marcel, dirigeant à son gré le grand conseil et la commission des trente-six, parut un moment maître de la France; mais souillée par un crime, sa cause était irrévocablement perdue. Entre le prévôt et les hommes honnêtes il y avait désormais un abîme. Le sang qu'il avait répandu lui aliéna la haute bourgeoisie, qui se rejeta dans la réaction royaliste. Le Dauphin profita de ce mouvement : après s'être fait habilement donner le titre de régent, il quitta Paris le 19 mars, sous prétexte d'aller tenir les états provinciaux qui se réunissaient à Compiègne. Il devait y trouver toute une armée dévouée à sa cause; les nobles, qui s'y étaient rendus en grand nombre, lui demandèrent justice du meurtre des deux maréchaux et lui offrirent leurs épées pour marcher contre la capitale et y étouffer l'anarchie. La rupture était donc définitive, la guerre allait éclater. Marcel l'accepta avec résolution, mit Paris en état de défense, pourvut à ses approvisionnements et organisa les milices.

La Jacquerie (1358). **Diversion qu'elle peut offrir à Marcel.** — Au moment où le prévôt voyait échouer son plan de confédération entre les villes, au moment où la bourgeoisie lui faisait défaut et le laissait seul pour défendre Paris contre le Dauphin, un auxiliaire inattendu se présenta et vint soutenir ses espérances. La part que la population des campagnes prit, sous le nom de *jacquerie*, au mouvement de liberté qui animait le tiers état pouvait offrir à Marcel sinon un point d'appui, du moins une utile diversion. L'excès des malheurs éprouvés depuis deux ans venait de produire dans les campagnes une terrible explosion de toutes les haines et vengeances amassées depuis des siècles. C'était sur les paysans qu'était tombé tout le poids des désastres de Crécy et de Poitiers, c'étaient eux qui avaient dû fournir à la levée en bloc de quelques milliers de rançons. Les seigneurs, qui n'avaient pas su combattre sur le champ de bataille, avaient trouvé plus commode de ruiner leurs serfs et de leur arracher leurs épargnes par le fouet, les cachots, les tortures : « Jacques Bonhomme a bon dos, disaient-ils en parlant du paysan ; il souffre tout. » Malheureusement, après les seigneurs venaient les *compa-*

gnies; des milliers d'hommes d'armes, qu'une trêve de deux ans conclue avec l'Angleterre laissait inactifs, s'associaient en troupes de bandits pour piller et ravager le plat pays. En voyant leurs familles égorgées, leurs cabanes incendiées, sans que le seigneur pour lequel ils s'étaient ruinés essayât même de les défendre, les paysans s'indignèrent contre ces nobles « qui, disaient-ils, déshonorent et trahissent le royaume; honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentilshommes ne soient détruits! » Le soulèvement commença dans le Beauvaisis, s'étendit dans l'Amiénois et le Vermandois, gagna l'Ile-de-France, et embrasa bientôt tout le pays compris entre la Seine et la Somme. En quelques jours, plus de cent mille vilains, « armés de bâtons et de couteaux, se levèrent et marchèrent en bandes grossies de proche en proche, attaquant les châteaux par le fer et le feu; y tuant tout, hommes, femmes et enfants, et, comme les barbares de la grande invasion, ne pouvant dire où ils allaient ni ce qui les poussait. » (*Augustin Thierry.*) Les paysans n'étaient pas, comme les bourgeois de Paris, animés d'un désir d'émancipation politique, mais d'une soif atroce de vengeances. Cependant, malgré la diversité de leur nature et de leur origine, ces deux mouvements, par leur coïncidence seule, pouvaient se prêter un mutuel appui: aussi y eut-il de riches bourgeois, des hommes politiques, qui se mêlèrent aux jacques pour les diriger. Marcel ne put voir cette révolte sans essayer d'en profiter, et donna quelques secours aux jacques en les poussant à l'attaque de Meaux, dont le régent avait fait sa place d'armes. Heureusement pour l'ordre social, dont les jacques menaçaient l'existence, ils furent repoussés, exterminés devant cette ville, et l'échec de Meaux entraîna la chute de la jacquerie, qu'une seule victoire eût peut-être propagée dans toute la France (juin 1358).

Destruction des jacques. Siége de Paris par le Dauphin. — Revenus de leur premier effroi, les nobles enfin s'armèrent et prirent leur revanche. De toutes parts on courut sur les jacques comme sur des bêtes fauves. Anglais, Navarrais, grandes compagnies, se réunirent contre eux; Charles le Mauvais en extermina plus de trois mille près de Montdidier et couronna, dit-on, leur chef, Guillaume Callet, d'un trépied de fer rouge. Leurs bandes dévastatrices furent détruites par le régent entre la Seine et la Marne, et par le sire de Coucy, entre l'Oise et l'Aisne. L'insurrection avait éclaté vers la fin de mai 1358, et avant la Saint-Jean d'été elle était à peu près comprimée : plus de vingt mille jacques avaient péri. Ainsi les deux appuis sur lesquels Étienne Marcel avait fondé ses espérances lui avaient manqué, et la jacquerie, en forçant les nobles à se défendre, n'avait eu d'autre résultat que de donner une armée au régent. Il en profita pour venir

camper sous les murs de Paris. Alors le prévôt se rejetant d'un autre côté appela le roi de Navarre à son aide.

Alliance d'Étienne Marcel et de Charles le Mauvais. Mort d'Étienne Marcel (1358); **chute du parti démocratique.** — Ce prince avait joui longtemps d'une popularité que rien n'aurait pu lui mériter, si le peuple n'avait été, comme toujours, aussi aveugle dans ses sympathies que dans ses haines. Malgré sa conduite récente avec les jacques, Étienne Marcel, qui l'avait tiré de prison (9 novembre 1357), crut que, sinon la reconnaissance, du moins l'ambition, l'attacherait à sa cause, et il se décida à le prendre pour drapeau, afin de concentrer tout le gouvernement dans la commune de Paris et de défendre la ville contre le Dauphin. Peut-être déjà songeait-il, dans l'intérêt des réformes démocratiques, à transporter la royauté de la branche des Valois à celle d'Évreux. Pour le moment, il se contenta d'appeler Charles le Mauvais à Paris, de lui en livrer les trésors et de lui faire donner le titre de capitaine général de la ville. Il comptait sur son armée, établie à Saint-Denis, pour combattre le régent, qui campait à Vincennes et qui, maître du cours de la rivière, interceptait les arrivages et faisait sentir à la capitale les atteintes de la famine. Mais Charles de Navarre ne pouvait être qu'un dangereux auxiliaire pour Marcel : tandis qu'il protestait de « vivre et mourir avec les Parisiens, » il ne cessait de négocier avec le Dauphin, et s'engageait même à lui livrer la ville. Le peuple, il est vrai, découvrit la trahison, lui enleva l'épée de capitaine général et le chassa de Paris; mais Étienne Marcel s'aperçut que sa propre popularité s'écroulait : la haute bourgeoisie la minait sourdement. Du reste, l'excès des misères avait affaibli l'enthousiasme populaire qui commençait à faire place au découragement : on désirait la paix ; mais la tête du prévôt devait en être le prix : c'était la condition que le Dauphin mettait à son retour dans Paris. Réduit à sauver sa vie, Étienne Marcel ne recula pas devant la trahison, et résolut de livrer à Charles le Mauvais, comme roi de France, la ville de Paris, qu'il ne voulait pas défendre comme capitaine général. La nuit du 31 juillet (1358) avait été fixée pour l'exécution du complot; mais au moment où le prévôt s'emparait des clefs de la porte Saint-Antoine, un riche bourgeois nommé Maillart, qui avait depuis quelque temps embrassé le parti du régent, apparut tout à coup, cria à la trahison, et abattit Marcel d'un coup de hache. La mort du prévôt fut suivie d'une réaction violente contre son parti. Le lendemain et le surlendemain, on fit périr la plupart de ceux qui avaient représenté Paris dans le conseil des états, ou qui l'avaient gouverné comme chefs ou meneurs du conseil municipal. Quant au roi de Navarre, peu soucieux du rôle

compromettant que lui destinait le prévôt, il se dédommagea de la perte d'une couronne en recrutant des compagnies et en ravageant l'Ile-de-France [1].

Gouvernement du Dauphin, sa modération; amnistie. Traité de Pontoise (1359). — Dans la situation désespérée où était la France, la chute d'Étienne Marcel et du parti démocratique était un événement aussi heureux que l'extermination des jacques; il rendait la plénitude du pouvoir au régent, qui était non-seulement le drapeau de l'ordre, mais encore le symbole de l'unité nationale. Après le désastre de Poitiers, ce prince avait montré peu de ressources d'esprit: rien alors n'aurait pu faire pressentir la capacité politique qu'il devait développer plus tard; mais la lutte qu'il soutint pendant deux ans contre la bourgeoisie parisienne, au milieu de situations difficiles, fut une rude école dans laquelle il acquit prématurément un sens froid et pratique des affaires. Lorsqu'il rentra à Paris (2 août 1358), cette ville se trouvait dans un état déplorable; ensanglantée par les excès de la réaction royaliste, qui poursuivait avec fureur les anciens partisans du prévôt, elle était désolée par une affreuse famine. Autour de ses murs, dans le rayon de l'Ile-de-France et de la Picardie, tout était ravagé et brûlé par les bandes navarraises et les compagnies qui interceptaient les communications. Pour comble de malheurs, à

1. Au moment où Marcel disparaît de la scène, nous croyons à propos de citer une belle page de M. Augustin Thierry sur cet homme dont l'histoire a été souvent si étrangement défigurée. « ..... Cet échevin du quatorzième siècle, dit le grand historien, a, par une anticipation étrange, voulu et tenté des choses qui semblent n'appartenir qu'aux révolutions les plus modernes. L'unité sociale et l'uniformité administrative; les droits politiques étendus à l'égal des droits civils; le principe de l'autorité publique transférée de la couronne à la nation; les états généraux changés, sous l'influence du troisième ordre, en représentation nationale; la volonté du peuple attestée comme souveraine devant le dépositaire du pouvoir royal; l'action de Paris sur les provinces comme tête de l'opinion et centre du mouvement général; la dictature démocratique et la terreur exercée au nom du bien commun; de nouvelles couleurs prises et portées comme signe d'alliance patriotique et symbole de rénovation; le transport de la royauté d'une branche à l'autre, en vue de la cause des réformes et dans l'intérêt plébéien, voilà les événements et les scènes qui ont donné à notre siècle et au précédent leur caractère politique. Eh bien! il y a de tout cela dans les trois années sur lesquelles domine le nom du prévôt Marcel. Sa courte et orageuse carrière fut comme un essai prématuré des grands desseins de la Providence, et comme le miroir des sanglantes péripéties à travers lesquelles, sous l'entraînement des passions humaines, ces desseins devaient marcher à leur accomplissement. Marcel vécut et mourut pour une idée, celle de précipiter par la force des masses roturières l'œuvre de nivellement graduel commencé par les rois; mais ce fut son malheur et son crime d'avoir des convictions impitoyables. A une fougue de tribun qui ne recule pas devant le meurtre, il joignait l'instinct organisateur; il laissa dans la grande cité qu'il avait gouvernée d'une façon rudement absolue, des institutions fortes, de grands ouvrages, et un nom que, deux siècles après lui, ses descendants portaient avec orgueil comme un titre de noblesse. »

mesure que les approvisionnements devenaient plus difficiles, Paris voyait s'entasser dans ses murs les populations des campagnes qui, poussées par le désespoir et la faim, venaient y chercher un refuge et augmenter la disette. Au milieu de circonstances aussi critiques, le Dauphin préluda au rôle de réparateur qui devait bientôt faire la gloire de son règne. Dès le 10 août, il arrêta les fureurs de la réaction, invita le peuple à la paix et à l'union, publia un décret d'amnistie, et rendit même aux héritiers de Marcel une partie de leurs biens. Après avoir rétabli l'ordre dans la cité, il s'occupa d'y ramener l'abondance, en faisant cesser la guerre navarraise. Avec les faibles ressources dont il disposait en hommes et en argent, il ne pouvait entreprendre de réduire Charles le Mauvais par la force : il pensa avec raison qu'on ne pourrait acheter trop cher une paix d'où dépendait l'existence de Paris, et après quelques courses heureuses, dirigées habilement par Bertrand Duguesclin, chevalier breton qu'il venait de prendre à son service, il amena le roi de Navarre à signer le traité de Pontoise (10 août 1359).

Rejet du traité de Londres. — Mais un des traits les plus remarquables de la régence du Dauphin fut l'énergie avec laquelle il maintint, contre son père lui-même, l'intégrité nationale. Fatigué des ennuis de la captivité, le roi Jean, malgré ses protestations de ne jamais rentrer déshonoré dans son royaume, venait de signer le traité de Londres. Pour prix de son inutile liberté, il cédait en toute souveraineté à Édouard III et à ses descendants Calais, Guînes, Boulogne, le Ponthieu, la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, le Rochellois, la Guyenne, le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Agénois et le Bigorre, et il promettait, en outre, quatre millions d'écus d'or. A la lecture de ce pacte, qui détruisait d'un seul trait de plume toute l'œuvre des Capétiens, et qui faisait rétrograder la France jusqu'au temps de Louis le Gros, le Dauphin résolut de désobéir et demanda aux états généraux d'appuyer sa résistance. Les quelques députés qui bravèrent les dangers du voyage pour se rendre à son appel répondirent tout d'une voix « qu'ils aimaient mieux endurer et porter encore le grand méchef et misère où ils étaient, que le noble royaume de France fût ainsi amoindri et défraudé; que le roi Jean demeurât en Angleterre, et que quand il plairait à Dieu, il y pourvoirait de remède (mai 1359). »

Nouvelle invasion d'Édouard III (1359). **Traité de Brétigny** (1360). — Cette détermination irrita le roi Édouard, qui se décida à soutenir le traité de Londres à la pointe de l'épée. Le 28 octobre 1359, il débarqua à Calais avec une armée considérable, traversa l'Artois, le

Cambrésis, le Vermandois, le Laonnais, et ne s'arrêta que devant Reims, où il voulait, dit-on, se faire sacrer roi de France. Déçu dans son attente par la résistance de cette ville, il désola le pays et s'approcha de Paris, espérant amener le Dauphin à une action décisive; Charles ne bougea pas, et laissa les ennemis s'épuiser sur un territoire ravagé. Ses prévisions étaient justes: Édouard s'éloigna de la capitale pour se diriger vers la Loire; mais lorsqu'il fut arrivé à Chartres, nourrissant toujours des espérances dont ses officiers s'efforçaient de lui faire comprendre l'inutilité, un orage terrible, qui fondit sur son armée, changea subitement ses résolutions. Il se rendit aux prières des légats d'Innocent VI, qui travaillaient ardemment à la paix, et le 8 mai 1360 conclut le traité si tristement célèbre qui a pris son nom du petit hameau de Brétigny, situé à deux lieues de Chartres. Édouard renonçait à toutes ses prétentions sur la couronne de France, moyennant l'abandon en toute souveraineté des anciens duchés de Guyenne et de Gascogne, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, avec Montreuil-sur-Mer, Calais, Guines et le Ponthieu. Quant à la rançon personnelle du roi Jean, elle fut fixée à trois millions d'écus d'or, payables en trois termes égaux d'année en année. Toutefois les clauses du traité de Brétigny ne furent jamais complétement exécutées : le sentiment populaire se souleva contre ce pacte honteux; la plupart des provinces cédées aux Anglais refusèrent d'obéir. Les calamités que la France endurait depuis quinze ans n'étaient donc pas perdues; elles avaient fait naître chez elle ce vigoureux esprit de nationalité qui devait la faire sortir de toutes ses luttes plus forte et plus compacte.

Retour du roi Jean. Efforts pour arrêter les ravages des grandes compagnies; bataille de Brignais (1362). — Lorsque le roi Jean eut acquitté le premier terme de sa rançon, il laissa deux de ses fils en otage pour le reste, reprit la route de France et arriva à Paris le 13 décembre 1360. Instruit par le malheur, il se montra disposé à prendre en pitié la misère de ses sujets, et rendit quelques ordonnances destinées à ranimer l'agriculture et le commerce. Mais les résultats ne pouvaient en être que lointains, et pour le moment la paix avec l'Angleterre n'avait pas rendu au royaume la tranquillité qu'on avait achetée au prix de si durs sacrifices. Les grandes compagnies s'étaient grossies de tous les aventuriers que le traité de Brétigny laissait sans emploi, et qui se jetèrent avec fureur sur les provinces pour rançonner la France comme Édouard avait rançonné le roi. On essaya de les arrêter en envoyant contre eux Jacques de Bourbon, qui accourut à leur rencontre avec une brillante armée; mais Jacques de Bourbon, brave et loyal chevalier, avait peu de

capacité militaire : il éprouva une déroute complète à Brignais, près de Lyon (1362), et les *brigands*, encouragés par leur victoire, restèrent maîtres du pays jusqu'à ce que le marquis de Montferrat, en guerre avec le duc de Milan, les prît à son service.

Fondation de la seconde maison capétienne de Bourgogne (1363). **Mort du roi Jean**(1364). — Cependant le roi Jean trouva une compensation à ses infortunes dans l'acquisition de la Bourgogne. La maison capétienne qui gouvernait ce magnifique duché depuis plus de trois siècles s'éteignit le 21 novembre 1361 dans la personne de Philippe de Rouvre, dont la mère s'était mariée en secondes noces avec le roi de France. Philippe de Rouvre, qui mourut à seize ans, possédait la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois avec les comtés de Boulogne et d'Auvergne, et ne laissait pas d'enfants de l'héritière de la Flandre qu'il avait épousée l'année précédente. Cette riche succession fut démembrée : l'Artois et la Franche-Comté furent cédés à la comtesse douairière de Flandre ; les comtés d'Auvergne et de Boulogne à un seigneur nommé Jean de Boulogne, et quant au duché de Bourgogne, il fut réuni à la couronne. Mais il était dit que le règne de Jean serait jusqu'à la fin fatal à la France. Emporté par son aveugle amour pour son plus jeune fils, Philippe le Hardi, le roi lui donna le duché de Bourgogne en apanage, avec le rang de premier pair du royaume (1363). Il voulait récompenser le courage que ce jeune prince avait montré sur le champ de bataille de Poitiers, et il fondait ainsi une seconde maison de Bourgogne qui devait durer jusqu'en 1477 et mettre plus d'une fois en péril l'existence même de la monarchie. Par cet acte impolitique, Jean couronnait toutes les fautes de son règne, car c'étaient les adieux qu'il laissait à son royaume : apprenant que son fils, le duc d'Anjou, resté comme otage aux mains d'Édouard, venait d'échapper à ses gardiens, il s'indigna de cet acte de déloyauté et résolut de prendre la place de l'otage infidèle. Il s'embarqua pour l'Angleterre, et y mourut trois mois après (8 avril 1364), léguant enfin le trône à un prince qui allait réparer ses désastres.

II. Fin de la première période de la guerre de Cent ans. Charles V le Sage (1364-1380) ; **caractère réparateur de son règne. Duguesclin.** — Le Dauphin Charles, qui succédait au roi Jean, était un homme dont le caractère contrastait étrangement avec celui des princes de son temps. Il n'avait ni l'amour du faste, ni le goût des fêtes, ni la fougue violente ou chevaleresque de ses devanciers. La faiblesse de sa constitution maladive, qui le rendait incapable de supporter les fatigues de la guerre, lui imposa de bonne heure un genre de vie

calme et retiré, et l'obligea à chercher dans les travaux de l'esprit les distractions que la jeune noblesse d'alors ne savait trouver que dans le développement des facultés physiques. Toute son activité s'était tournée vers les études libérales. Toujours entouré de savants ou au milieu de ses livres, il était fort jeune encore, profondément versé dans toutes les connaissances de l'époque. Sa science précoce lui avait fait donner le surnom de *Sage*, que la postérité, en le prenant dans un autre sens, lui a confirmé, à cause des qualités éminentes qu'il a montrées dans le gouvernement du pays. C'est qu'en effet son esprit, contraint sans cesse de se replier sur lui-même, s'habitua à appliquer ses méditations aux affaires de l'État. Il fut le premier des Valois à comprendre que le gouvernement d'un peuple était un grand art dont toutes les règles avaient échappé à l'imprévoyance et à la présomption de ses devanciers. Il étudia les causes des malheurs passés, reconnut les fautes de ses pères, crut à la possibilité de les corriger, et entréprit de fermer, à force d'économie, de prudence et de calcul, l'abîme qu'avaient creusé les dilapidations, la témérité, la fougue et l'emportement des deux derniers rois. Ce fut en effet grâce aux sages réformes que nous le verrons plus tard introduire dans l'administration des finances[1] qu'il put soutenir pendant seize ans une guerre qui eut pour résultat d'arracher la Normandie aux Navarrais, de pacifier la Bretagne, de débarrasser la France des grandes compagnies, et d'enlever aux Anglais toutes les provinces que le traité de Brétigny leur avait abandonnées.

Mais pour accomplir une telle œuvre, il fallait à ce roi, qui « ne chevauchait guère et ne pouvait tenir la lance, » le concours d'un homme d'action, capable d'appliquer à la réforme du système de guerre les idées que ce prince voulait faire prévaloir dans toutes les parties du gouvernement. Cet homme, Charles V le trouva dans Bertrand Duguesclin, petit gentilhomme breton né, en 1314, au château de la Motte-de-Bron, à six lieues de Rennes, et qui, dans son enfance,

Camus, noir et massant (maussade),
Le plus laid qu'il y eut de Rennes à Dinant[2],

était haï de ses parents à cause de sa laideur et de ses manières discourtoises. Son père, lui ayant défendu un jour de se rendre à un tournoi qui devait se donner à Rennes, il prend un roussin et, armé de son

1. Voir la trente et unième leçon.
2. *La vie de vaillant Bertrand Duguesclin*, poëme écrit par Cuvelier, et dont on a fait une version en prose qui est beaucoup plus connue que l'original.

mieux, il arrive à la dérobée et vient rôder autour des barrières. Un chevalier qui se retirait du champ clos compatit à sa peine, et sur ses instances lui prête ses armes et son destrier. Il entre alors en lice et abat successivement douze champions. Mais, dans la lutte, sa visière se brise, et il est alors reconnu par son père, dont les louanges mettent le comble à son triomphe. Ce fut là le commencement de cette vie d'aventures qui devaient faire de Duguesclin la terreur des ennemis de la France. Il comprit la guerre tout autrement que ne l'avait comprise cette chevalerie de théâtre que les premiers Valois avaient mise en honneur; il y vit une science et non un jeu de hasard, fit bon marché du point d'honneur quand il s'agissait de combattre l'ennemi, et, ne poursuivant d'autre but que le succès, employa indifféremment la force ouverte ou la ruse, la bataille en plein champ ou les surprises nocturnes et les embuscades. Zélé partisan de Charles de Blois, il combattit vaillamment pour ce prince depuis l'explosion de la guerre de Bretagne, et entra au service du roi de France en 1357. Charles V n'étant encore que Dauphin crut trouver en lui l'exécuteur de sa pensée et se l'attacha personnellement. La première mission qu'il lui confia fut de terminer la guerre navarraise.

Fin de la guerre navarraise; bataille de Cocherel (1364); **traité de Pampelune** (1365). — Le moment semblait favorable : Charles le Mauvais était retenu au delà des Pyrénées par ses démêlés avec ses voisins d'Aragon et de Castille ; son frère Philippe de Longueville, qui commandait pour lui en Normandie, était mort depuis quelques mois, et le captal de Buch, chevalier gascon qui devait remplacer Philippe à la tête des forces navarraises, n'était pas encore arrivé. Duguesclin accourut avec une bande d'aventuriers bretons, se joignit à Jean de Meingre, dit Boucicault, maréchal de France, et les deux chefs s'étant approchés de Mantes et de Meulan, enlevèrent ces deux places par un habile coup de main. Après avoir ainsi délivré la basse Seine, ils allèrent au-devant du captal de Buch, qui venait d'arriver à Cherbourg. La rencontre eut lieu à Cocherel, près d'Évreux : le captal de Buch fut vaincu et fait prisonnier, et la victoire complète que les deux généraux français remportèrent, le 16 mai 1364, inaugura glorieusement l'avénement de Charles V, qui fut sacré le 19 au milieu des fêtes du triomphe. Ce fait d'armes, qui relevait le moral de l'armée, eut d'importantes conséquences : il entraina la reddition immédiate d'un bon nombre de châteaux dans la Normandie et la Beauce, et amena le traité de Pampelune (mars 1365), par lequel Charles de Navarre, renonçant aux comtés de Mantes, de Meulan et de Longueville, obtint en échange la seigneurie de Montpellier et la restitution de ses places du comté d'Évreux et du Cotentin.

Fin de la guerre de Bretagne; bataille d'Auray (1364); traité de Guérande (1365). — Un mois après la signature du traité de Pampelune avec Charles de Navarre, celui de Guérande mettait fin à la guerre qui depuis vingt-trois ans déchirait la Bretagne. Les deux rois de France et d'Angleterre ne s'étant pas interdit par le traité de Brétigny le droit de secourir leurs alliés, Charles V envoya Duguesclin à Charles de Blois avec mille lances, tandis que le prince Noir, qui tenait sa cour à Bordeaux, expédiait à Jean de Montfort quelques troupes sous les ordres de Chandos. Les troupes franco-bretonnes se dirigèrent sur Auray, que Jean de Monfort tenait assiégé, et trouvèrent l'ennemi établi sur une hauteur, dans une position que Duguesclin jugeait ne pouvoir attaquer sans témérité. Mais les Bretons qui se trouvaient dans les deux armées étaient trop fatigués de cette guerre civile pour vouloir temporiser plus longtemps. Ils avaient hâte d'en finir et de trancher la question; quel que dût être l'arrêt du sort, chacun de son côté avait juré de tuer sans merci le général ennemi en cas de victoire, afin d'étouffer les prétentions rivales. Aussi, dans cette journée où devait être prononcé un jugement sans appel, on se battit avec une fureur qui fit oublier les règles de la prudence. Moins heureux qu'à Cocherel, les Français furent vaincus; Duguesclin fut fait prisonnier et Charles de Blois resta sur le champ de bataille (29 septembre 1364). Sa mort et l'entière déroute de son parti terminaient la guerre en faveur de Jean de Montfort. Malgré le dépit qu'il en éprouva, Charles V était trop habile pour se roidir inutilement contre un résultat irrévocable; il s'appliqua seulement à atténuer les conséquences de cet échec. Par le traité de Guérande, conclu le 11 avril 1365, la veuve de Charles de Blois renonça à tous ses droits moyennant la cession du comté de Penthièvre et de la vicomté de Limoges, et Jean de Montfort, reconnu duc de Bretagne, prêta hommage en cette qualité à Charles V.

Cette clause était une victoire diplomatique remportée sur les Anglais, auxquels elle fermait l'entrée de la Bretagne; car on avait à craindre de voir Jean de Montfort transporter la suzeraineté de cette province à son beau-père Édouard III. Cette paix eut encore un autre avantage pour le roi de France : elle fit passer à sa solde tous ces nobles bretons que vingt-trois ans de guerres civiles avaient rendus les premiers soldats de l'Europe. Accueillis par Charles V sans distinction du parti qu'ils avaient autrefois servi, ils se pressèrent bientôt avec orgueil autour de leur compatriote Bertrand Duguesclin, dont Charles V avait payé la rançon et à qui il venait de donner le comté de Longueville, en lui demandant en retour la promesse de délivrer la France des grandes compagnies.

Les grandes compagnies en Castille; bataille de Navarette (1367). — La présence des « brigands » était l'obstacle le plus insurmontable au rétablissement de l'ordre et de la paix. Déjà en si grand nombre depuis la signature du traité de Brétigny, ils avaient encore reçu de nouvelles recrues après la pacification de la Normandie et de la Bretagne. Tous les aventuriers qui avaient longtemps combattu dans ces deux pays ne voulurent pas rester sans emploi et vinrent se joindre aux « compagnons » pour piller la France, qu'ils appelaient leur « chambre. » Dans l'impossibilité de les exterminer ni de les prendre à la solde de l'État, ce qui eût été trop dispendieux, on avait songé à les tirer du territoire par quelque grande expédition militaire. Mais le projet d'une croisade dirigée par le roi de Chypre contre l'Égypte n'avait pas eu de résultat, et lorsque l'empereur d'Allemagne et Charles V eurent déterminé quelques compagnies à passer en Hongrie pour combattre les Turcs, les Allemands se levèrent en masse et leur refusèrent le passage, afin de ne pas s'exposer aux maux dont la France voulait se soulager aux dépens de ses voisins.

Heureusement la Castille offrit tout à coup le débouché facile qu'on cherchait. Ce royaume venait de se soulever contre la tyrannie de Pierre le Cruel, qui s'était rendu odieux par ses crimes et ses alliances avec les Maures. Il avait fait égorger les favoris et les fils de son père, et on l'accusait même d'avoir empoisonné sa femme, Blanche de Bourbon, qui était la belle-sœur de Charles V. Un frère naturel de Pierre, Henri de Transtamare, étant parvenu à se soustraire à ses fureurs, vint en France implorer l'appui du roi pour renverser du trône le tyran de la Castille. On accueillit sa demande et on lui offrit le secours des compagnies avec le bras de Duguesclin. Rendu à la liberté moyennant une rançon de cent mille francs, le héros breton alla trouver les principaux capitaines de « brigands, » réunis près de Châlons-sur-Saône, but joyeusement avec ces hommes qui avaient tous été ses adversaires ou ses compagnons d'armes, et les détermina par ses brillantes promesses à le suivre en Espagne et à rendre au roi de France toutes les places qu'ils occupaient. Plus de trente mille soldats gascons, lorrains, bretons, français et anglais, réunis sous la bannière de Duguesclin, partirent de Châlons, descendirent la Saône et le Rhône, vinrent à Avignon demander au pape deux cent mille florins avec l'absolution de tous leurs péchés, et après s'être grossis de nouveaux routiers qui les joignirent à Montpellier, franchirent les Pyrénées orientales. A peine avaient-ils débouché dans la Castille qu'une révolte générale y éclatait et plaçait sur le trône Henri de Transtamare (1365). Pierre le Cruel, vaincu sans combat et réduit à fuir, courut à Bordeaux demander asile et

vengeance au prince de Galles, qui saisit avec empressement cette occasion de tirer son épée du fourreau d'où elle n'était pas sortie depuis dix ans. Ainsi la Castille devenait un nouveau champ clos où la France et l'Angleterre allaient se combattre sans pour cela rompre ouvertement la paix. Les deux mille aventuriers que Duguesclin était parvenu à grand'peine à conserver auprès de lui ne purent tenir contre la grosse armée que le prince de Galles conduisit en Espagne par la vallée de Roncevaux. La grande journée de Navarette (1367) se prononça contre le candidat français et fut la troisième grande victoire que le héros de Crécy et de Poitiers remportait depuis vingt ans. Pierre le Cruel fut rétabli sur le trône, Henri de Transtamare forcé de fuir en Languedoc; pour la seconde fois Duguesclin était prisonnier, et la Castille semblait enlevée à l'influence de Charles V.

Contre-révolution en Castille; bataille de Montiel (1369); importance de cette victoire pour la France. — Mais une heureuse contre-révolution changea bientôt la face des choses. Aussi ingrat envers ses bienfaiteurs qu'il était cruel avec ses sujets, Pierre oublia les promesses qu'il avait faites au Prince Noir et refusa de payer les alliés qui lui avaient rendu sa couronne. Réduite de moitié par le climat de l'Espagne, épuisée par la misère et la dyssenterie, l'armée du Prince Noir fut obligée de repasser les monts avec son chef, qui venait de gagner une des plus grandes batailles du siècle, mais qui ne rapportait de son expédition en Castille que la honte d'avoir soutenu un affreux tyran, la ruine complète de ses finances et le germe d'une maladie dont il mourut huit ans plus tard. Henri de Transtamare profita de son départ pour rentrer en Espagne, retrouva ses partisans, et, rejoint bientôt par Duguesclin qui avait payé sa rançon cent mille doubles d'or, vint présenter la bataille à son frère. Le combat de Montiel décida enfin la question (1369). Pierre le Cruel, vaincu, fut fait prisonnier et amené dans la tente d'un capitaine breton. Henri de Transtamare y accourut, et, après une lutte corps à corps, égorgea le tyran de sa patrie et le bourreau de sa famille. Tout le royaume reconnut don Henri, et cette révolution, qui effaçait en Espagne toute trace des exploits du Prince Noir, assurait à Charles V un allié fidèle et le secours d'une puissante marine qui allait bientôt lui rendre d'importants services.

Reprise de la guerre avec les Anglais (1369). Soulèvement de la Gascogne contre la domination anglaise. Appel au roi de France. — Les guerres que Charles V avait soutenues jusqu'à présent n'étaient que le prélude de celle qu'il méditait contre l'Angleterre. Pour lui, le traité de Brétigny n'avait été qu'une suspension d'armes que la France

devait rompre aussitôt qu'elle serait remise de ses désastres; mais il cachait avec soin sa pensée, et jusqu'à ce que le moment fût venu de recommencer la lutte, il s'appliquait à augmenter ses ressources et à miner sourdement la puissance de ses adversaires. Il avait resserré son alliance avec le pape, avec son oncle l'empereur d'Allemagne, avec son beau-frère Jean-Galéas Visconti, souverain de Milan; il avait enlevé aux Anglais l'appui de la Castille, et par le mariage de son frère Philippe de Bourgogne avec l'unique héritière du comté de Flandre, il venait de leur fermer cette dernière province, comme il leur avait déjà fermé la Normandie et la Bretagne. Tandis que Charles V épiait l'occasion favorable de renouveler une guerre à laquelle il s'était depuis longtemps préparé, les Anglais vinrent d'eux-mêmes seconder ses vues et favoriser ses projets. La prépondérance accordée par le Prince Noir aux Anglais dans le gouvernement des provinces françaises, jointe à l'arrogance de ses officiers et à l'incompatibilité d'humeur, avait inspiré aux populations méridionales une aversion profonde contre la domination des gens d'outre-mer. Deux grands seigneurs, le sire d'Albret et Olivier de Clisson, qui avaient essuyé sans doute quelque violence, désertèrent la cour de Bordeaux et vinrent offrir leurs services à Charles V. Ébloui par sa puissance, le Prince Noir négligea ces indices menaçants, et non content d'avoir altéré les monnaies au moment où cet abus monstrueux était supprimé en France, il mit le comble à l'irritation par une démarche imprudente: pour remplir son trésor que l'expédition de Castille avait ruiné, il convoqua à Niort les états d'Aquitaine et leur demanda un fouage de dix sous par famille pour cinq ans (1368). Les états repoussèrent énergiquement cette demande, et les provinces opprimées se tournant vers le roi de France, comme vers leur véritable suzerain, lui députèrent les comtes d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, avec le sire d'Albret, pour réclamer justice et protection. Charles V reçut leur appel avec joie et fit sommer le prince de Galles de comparaître devant la cour des pairs (1369). A la lecture de cette citation, le prince répond qu'il ira volontiers à Paris, mais le bassinet en tête avec soixante mille hommes en sa compagnie, et fait jeter en prison le messager du roi de France. Cette violation du droit des gens est aussitôt le signal d'une révolte générale en Gascogne, et Charles V, qui vient de conclure le mariage de son frère Philippe de Bourgogne et d'apprendre la victoire de Montiel, déclare enfin la guerre à Édouard III en lui envoyant le défi par un valet de ses cuisines (1369). Puis, pour s'assurer de l'appui de la nation, il soumet l'approbation de sa conduite aux états généraux convoqués à Paris (1369), et afin d'animer le patriotisme

par le mobile si puissant des sentiments religieux, il fait prêcher dans toutes les églises son bon droit et la sainteté de sa cause.

Nouveau système de guerre. — Alors la guerre éclate sur tous les points à la fois, au nord et au midi, sur les bords de la Somme comme sur les rives de la Garonne et au pied des Pyrénées. Mais ce n'est plus cette guerre absurde des premiers Valois, dans laquelle les combattants, peu soucieux du résultat général, mettaient toute leur gloire à faire admirer leurs prouesses individuelles, et vainqueurs ou vaincus réservaient la palme à qui donnait les plus beaux coups d'épée. C'est au contraire une guerre obscure de piéges, d'embuscades, de surprises nocturnes; une guerre de ruses à qui tous les moyens sont bons : les concessions de priviléges, l'exemption des impôts, l'octroi des titres de noblesse encouragent les défections, ou bien les intrigues, les menées sourdes ouvrent les portes des villes à des hommes d'armes qui se trouvent, comme par hasard, cachés derrière un pli de terrain. Tout dans cette guerre est calculé d'avance; chaque jour amène un nouveau succès pour les Français, qui avancent sans cesse, tandis que l'ennemi voit lui échapper pièce à pièce ce qu'il a gagné d'un seul coup. L'Anglais veut-il défendre ses conquêtes et tenter une de ces grandes invasions qui lui ont si bien réussi jadis? on n'essaye pas de l'arrêter : Charles V a défendu les batailles; on le côtoye d'étape en étape, on le harcèle en lui enlevant tout ce qui s'écarte; puis on le laisse user ses forces sans profit au milieu d'un pays dans lequel il ne rencontre que des campagnes désertes, des chaumières abandonnées et des villes bien fermées, munies de bonnes garnisons avec des vivres en abondance. Il peut bien venir se ranger en bataille sous les murs de Paris, ou même brûler les villages d'alentour, personne ne bouge; Charles V, qui de son hôtel voit toutes ces bravades, reste immobile et poursuit ses travaux : « Laissez-le aller et se fouler, dit-il à ses gens, ils ne pourront toller mon héritage par fumières. » Tel est le système militaire qui devait réparer les grands désastres de Crécy et de Poitiers et, après une lutte de six ans, mettre à néant le traité de Brétigny.

Recouvrance du Quercy et du Rouergue. Siége de Limoges (1370). — Le jour même où Édouard recevait la déclaration de guerre de Charles V (29 avril 1369), Abbeville, Saint-Valery, le Crotoy, et toutes les villes du Ponthieu, ouvraient leurs portes aux Français. En même temps les prédications de l'archevêque de Toulouse entraînaient la défection du Rouergue et du Quercy; et au moment où les Anglais perdaient dans une rencontre obscure Jean Chandos, leur meilleur général, le roi de France rappelait Duguesclin de la Castille

pour lui confier l'épée de connétable et lui donner un commandement important dans la lutte décisive qu'il préparait (1370). Trois armées venaient en effet d'être mises en campagne sous les ordres des frères du roi. Le duc d'Anjou, accompagné de Duguesclin, envahit l'Aquitaine par le Languedoc et s'avança jusqu'à cinq lieues de Bordeaux, tandis que les ducs de Bourgogne et de Berry traversaient le Limousin pour se joindre à lui sous les murs d'Angoulême, où le Prince Noir languissait d'un mal dégénéré en hydropisie. En présence du danger, les forces éteintes du héros anglais se ranimèrent; il s'arma, et à la nouvelle que Limoges venait de « se tourner française, » il y courut, « jurant l'âme de son père qu'il ferait chèrement comparoir aux traîtres leurs forfaits. » Après un mois de siége, il fit sauter un pan de murailles; et, porté en litière, entra par la brèche dans la ville, qui fut livrée à la fureur des soldats. « Plus de trois mille hommes, femmes et enfants, furent occis et décollés en cette journée. Dieu en ait les âmes, car ils furent bien martyrs! L'on ne cessa mie à tant que toute la cité ne fut courue, robée, arse et mise à destruction (1370). » Cette action barbare termina honteusement la glorieuse carrière du Prince Noir, que ses souffrances obligèrent bientôt de partir pour la terre natale (1371).

Invasion de Robert Knolles (1370). **Victoires de Pont-Vallain** (1370), **de Chizé et de la Rochelle** (1372); **délivrance du Maine, du Poitou, de la Saintonge.** — Cependant les Anglais, maîtres encore du Maine, du Poitou et de tout le littoral, depuis la Loire jusqu'à Bayonne, résolurent d'arrêter les défections nombreuses par de vigoureux efforts. Déjà, en 1369, le duc de Lancastre avait tenté sans succès une expédition à travers l'Artois, le Ponthieu et la Normandie; l'année suivante, Robert Knolles, simple soldat d'aventure devenu général, recommença l'entreprise (1370). Débarqué à Calais avec quinze cents lances et quatre mille archers, il parcourut l'Artois, la Picardie, la Champagne, vint insulter Paris, et ne pouvant obtenir bataille, se dirigea vers la Beauce. Duguesclin s'attache alors à la poursuite de cette armée que les fatigues de la route ont déjà réduite de beaucoup, la rencontre à Pont-Vallain, et remporte un avantage qui entraîne la dispersion des bandes de Knolles et la soumission du Maine (1370). Quelques mois plus tard, continuant ses avantages, il enlève Lussac, Montmorillon, Chauvigny et Moncontour, surprend Poitiers, et par la victoire de Chizé (1372) expulse les Anglais du Poitou, tandis que la flotte castillane, par une grande victoire remportée en vue de la Rochelle, détruit leur marine et détermine la conquête de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois.

Tentative inutile du duc de Lancastre (1373). Conquêtes en Gascogne. Trêve de Bruges (1375). Mort du Prince Noir (1376) et d'Édouard III (1377). — Effrayé de la décadence rapide de la domination anglaise, Édouard III voulut tenter un suprême effort et fit voile lui-même pour la France; mais les éléments se chargèrent de le combattre et de le repousser dans son île (1372). Alors il gagna son gendre, le duc de Bretagne, et lui envoya des troupes, tandis que le duc de Lancastre débarquait à Calais avec trois mille hommes d'armes et dix mille archers pour recommencer l'expédition de Robert Knolles. Tous les plans d'Édouard échouèrent contre le bonheur et l'habileté de Charles V. Les Bretons, Français de cœur, chassèrent Jean de Montfort dès qu'ils le virent traître au roi (1373). Quant à l'armée du duc de Lancastre, qui avait traversé l'Artois, la Champagne et la Bourgogne afin de pénétrer en Guyenne par le Limousin, elle eut un sort plus triste que les bandes de Knolles: décimée par la fatigue, la faim, le froid ou le fer de l'ennemi, elle arriva à Bordeaux réduite des deux tiers et laissant sur toute la route des traces de ses désastres. « On voyait de nobles et illustres chevaliers se traîner à pied, sans armure, et mendier leur pain de porte en porte, sans en trouver. » L'issue fatale de cette expédition découragea les cantons de la haute Gascogne, qui n'avaient pas encore abandonné la cause de l'Angleterre; les seigneurs de Mont-de-Marsan, de Lescun, de Castelnau, le puissant comte de Foix et de Béarn, tous les nobles des Pyrénées, enfin, prêtèrent hommage à Charles V (1374). Alors ce glorieux Édouard, qui avait abattu sans effort deux monarques belliqueux, se sentit vaincu sans combat par « un clerc couronné qui se tenait coi dans ses chambres. Il n'y eut oncques roi de France, disait-il, qui moins s'armât, et si n'y eut oncques roi qui tant me donnât à faire. » Affaibli par l'âge, miné par les chagrins, il accueillit avec joie l'intervention du pape Grégoire XI. La paix n'était pas encore possible; on dut se contenter de signer à Bruges une trève de deux ans (1375), qui permit du moins à Édouard de mourir en paix (1377) et d'aller rejoindre dans la tombe le héros de Poitiers et de Navarette, qui l'y avait précédé de quelques mois (1376).

La France une première fois recouvrée sur les Anglais. Saisie des possessions du roi de Navarre (1378). — Trois jours après la mort du roi d'Angleterre, la trève expira. Charles V profita de l'avénement d'un roi mineur, Richard II, pour rouvrir les hostilités avec une vigueur inattendue. Pendant que les flottes combinées de France et de Castille venaient porter la désolation sur les côtes d'Angleterre, les possessions continentales des Anglais étaient attaquées sur tous

les points : au nord, le duc de Bourgogne débarrassait l'Artois et le Boulonnais de quelques garnisons ennemies ; dans le Midi, Duguesclin avec le duc d'Anjou envahissait l'Aquitaine, et en moins de quelques mois enlevait cent trente-quatre places fortes ou châteaux. A la fin de la campagne de 1377, l'héritier des Plantagenêts ne possédait plus en France que Calais, Mortagne-sur-Mer, Bordeaux, Bayonne et Dax.

Les régents d'Angleterre voulurent pourtant arrêter les progrès de Charles V, et ils s'allièrent avec le roi de Navarre, qui était impatient de sortir de l'inaction que lui avait imposée le traité de Pampelune. Mais Charles V connaissait trop bien toutes les intrigues de ses ennemis pour qu'on pût le prendre au dépourvu ; il fit arrêter Pierre du Tertre et Jacquet de Rue, conseillers du Navarrais, leur arracha l'aveu de complots tramés par leur maître contre la vie de la famille royale, et les fit décapiter. En même temps, par son ordre, le duc d'Anjou se saisit de Montpellier, et Duguesclin, entrant en Normandie, s'empara successivement de Bernay, d'Évreux, de Breteuil, de Conches, de Pacy, de Beaumont-le-Roger, de Pont-Audemer, d'Avranches, de Mortain, de Carentan et de Valognes (1378). Retenu au delà des Pyrénées par les Castillans, qui avaient attaqué la Navarre, Charles le Mauvais voulut sauver Cherbourg, la seule place qui lui restât en Normandie, et il la céda pour trois ans aux Anglais, qui, pour secourir leur allié, tentèrent une descente en France et vinrent assiéger Saint-Malo ; mais Duguesclin accourut, et l'ennemi, voyant l'hiver approcher, crut prudent de remettre à la voile.

Fin du règne de Charles V ; activité de son gouvernement. — Si Charles V se tenait immobile dans ses châteaux pendant que ses capitaines reconstituaient à la pointe de l'épée l'unité territoriale du royaume, sa grande activité d'esprit embrassait toutes les parties du gouvernement et y faisait régner l'ordre et la régularité. Secondé par une foule d'hommes éminents comme le chancelier Guillaume de Dormans, le chambellan Bureau de la Rivière, le trésorier Savoisi, ce prince rendit de nombreuses ordonnances sur la législation, les finances, la politique intérieure. Il créa pour la sûreté des chemins une maréchaussée et des prévôts préposés à la répression du brigandage ; il abolit le droit de prise, c'est-à-dire les réquisitions de fourrages et de charrois que les gens de la cour exerçaient sans rien payer ; il montra, à l'égard des juifs, des idées de tolérance supérieures à son temps, mais bien dignes d'un esprit d'élite ; enfin il protégea le commerce par la création d'une marine, et il forma même le projet de faciliter les communications intérieures par la construction

d'un canal qui devait unir la Loire à la Seine; mais il n'eut pas le temps de mettre à exécution cette pensée, qui ne fut réalisée que sous Henri IV. Non content d'affermir le présent, Charles V voulait encore assurer l'avenir, et pour prévenir les troubles que pourrait entraîner l'avénement d'un enfant au trône, il combla une lacune qui existait encore dans le droit monarchique en fixant à quatorze ans la majorité des rois par une ordonnance (1375) qui est devenue loi constitutive de l'État. En même temps, afin d'amoindrir le pouvoir du régent, il sépara la tutelle de la régence, et pour arrêter le démembrement du domaine, il assigna à ses enfants des apanages en argent et non en terres.

Par la sagesse de son gouvernement, par les services immenses qu'il rendit au pays, par l'économie qu'il apporta dans la gestion des fonds, il fit oublier au peuple que les impôts qu'il levait arbitrairement auraient dû, d'après les lois du pays, être votés et consentis librement[1]. L'assentiment tacite que la nation donna à l'illégalité de ses mesures financières fut un grand pas vers la permanence des aides, permanence qui devint définitive sous le règne suivant et qui assura ainsi à la royauté des ressources fixes et régulières. Au reste, si l'on ne devait, dans l'intérêt d'un meilleur ordre de choses à venir, lui pardonner d'avoir levé des subsides arbitrairement, le noble usage qu'il en fit suffirait pour le justifier : dans ses mains l'argent fructifia; il en demanda moins à ses sujets pour reconquérir le royaume que ses devanciers n'en avaient exigé pour le perdre, et il lui en resta encore assez pour acheter les comtés d'Auxerre et de Dreux, pour encourager les arts et protéger les lettres. Charles V dota Paris de monuments utiles; il rebâtit solidement ses fortifications, fit édifier le Louvre à neuf, construire le pont Saint-Michel, les châteaux de Beauté et de Plaisance, creuser les premiers égouts et élever la Bastille (1363) sous la direction du prévôt de Paris Hugues Aubriot. En même temps il s'entoura de savants, les Nicolas Oresme, les Philippe de Maizières, les Raoul de

1. Charles V avait trop appris à redouter les états généraux pour s'exposer à les réunir de nouveau. Depuis le mois de décembre 1369, nous ne retrouvons plus de traces de réunion générale des trois ordres. C'est ce qui le força d'avoir recours à des mesures nécessairement arbitraires pour se procurer de l'argent. Le despotisme fiscal alla grandissant tous les jours. Ainsi Charles V prorogea ou même augmenta arbitrairement d'année en année les impôts votés par les états de 1369; il contraignit chaque famille à acheter aux greniers royaux, tous les trois mois, une quantité de sel calculée d'après ses besoins supposés par les officiers de la gabelle; il porta à douze deniers pour livre l'impôt sur la vente des marchandises; le vin débité au détail fut taxé au quart; le fouage fut porté à six francs par feu dans les villes fermées, et à deux francs dans le plat pays. Enfin le roi se déchargea des gages qu'il devait aux gens du parlement en appliquant à leur salaire les amendes qu'ils prononçaient.

Presle, les Honoré Bonnor, par lesquels il fit traduire la Bible, Aristote, saint Augustin, Tite-Live, et composer des livres, comme *l'Arbre des batailles* [1], qui était un premier essai sur le droit de la paix et de la guerre. Tous ces ouvrages, joints à ceux que le roi fit chercher à grand prix dans toute l'Europe, formèrent une collection précieuse qui devint plus tard le fond de la bibliothèque royale.

Soulèvements en Flandre, en Bretagne, dans le Languedoc. Mort de Charles V et de Duguesclin (1380). — Cependant la fin du règne glorieux de Charles V fut attristée par une révolte qui éclata à la fois dans trois provinces. En Flandre, le comte Louis, dont Philippe de Bourgogne devait être l'héritier, excita par sa mauvaise administration le mécontentement des peuples, et réveilla entre la bourgeoisie et la noblesse ces vieilles luttes qui avaient si souvent ensanglanté le pays. A l'ouest, une prétention imprudente de Charles V lui aliéna la Bretagne; il voulut punir Jean de Montfort de son alliance avec l'Angleterre, et fit prononcer par la cour des pairs la confiscation de son duché et sa réunion à la couronne (1378). Un cri d'indignation accueillit cette sentence de mort prononcée contre l'indépendance de la Bretagne. Les Bretons, jusqu'alors si dévoués aux intérêts de la France, rappelèrent leur duc, lui rendirent sa couronne, et donnèrent le signal d'une guerre qui se prolongea jusque sous le règne de Charles VI. Enfin, dans le Midi, le Languedoc se souleva contre les exactions du duc d'Anjou, qui en était gouverneur; à Montpellier et à Lodève, les officiers royaux furent chassés ou massacrés, le peuple ouvrit les prisons et appela les cités voisines à la révolte (1379). Charles V craignit que cette province, poussée au désespoir, ne se « tournât anglaise; » il abolit les aides et enleva le gouvernement à son frère, pour le confier au comte de Foix, le seigneur le plus populaire du Midi.

L'insurrection était éteinte, mais elle avait ravivé les espérances de quelques aventuriers qui reformèrent des compagnies et se jetèrent dans les montagnes du Gévaudan. Il fallut y envoyer Duguesclin, qui n'avait accepté qu'à regret un commandement dans la guerre de Bretagne. C'est là que se termina la glorieuse carrière du connétable, qui tomba malade et mourut au siége de Châteauneuf de Randon (juillet 1380). Charles V lui fit faire des obsèques

1. *L'Arbre des batailles* fut écrit, sur l'ordre du roi, par Honoré Bonnor. Un autre livre, dit M. Henri Martin, dont le but est fort digne d'éloge, c'est le *Vrai régime et gouvernement des bergers et bergères, composé par le rustique Jehan de Brie, le bon laboureur* (1379). Ce petit traité des travaux des champs, écrit par ordre du roi pour l'usage du peuple, est une des pensées qui font le plus d'honneur à Charles V. C'est déjà l'esprit de Sulli et d'Olivier de Serres.

« aussi honorables que s'il eût été son propre fils, et le fit ensépulturer en l'église de Saint-Denis, assez près de sa propre tombe, qu'il avait fait faire de son vivant. »

Pendant que Duguesclin mourait au fond du Languedoc, les Anglais reparaissaient en France. Les oncles de Richard II voulaient profiter de la guerre de Bretagne, et le comte de Buckingham avait tenté, en 1379, de traverser la Manche : repoussé par la tempête, il se décida à descendre sur le continent par le Pas-de-Calais, à la tête de quatre mille lances et de trois mille archers. Il passa ainsi devant Ardres, Saint-Omer, Béthune, Saint-Quentin et Laon sans oser attaquer une seule place, essaya une pointe sur Reims et sur Troyes, et se voyant menacé de la disette au milieu d'un pays où toutes les denrées étaient renfermées dans les forteresses, il tourna vers Sens et vers la Beauce pour gagner enfin la Bretagne. Après les pertes qu'il avait faites, il ne lui était plus possible de tenir la campagne, et il ne cherchait qu'à atteindre la côte pour remettre à la voile : les Français auraient peut-être pu lui en enlever les moyens et exterminer l'ennemi au passage de la Sarthe, ou dans les marais de la Mayenne, mais l'armée française ne parut pas ; un grand événement avait rappelé à Paris le duc de Bourgogne qui la commandait : on venait d'apprendre que Charles V était mort dans son château de Beauté-sur-Marne (16 septembre 1380).

Les derniers moments de ce grand prince avaient eu quelque chose de triste et de sombre. Il parut inquiet de l'avenir, comme s'il eût connu celui qui était réservé à ses enfants ; il parut même douter de la légitimité de ses actes ; sa conscience fut comme troublée à la pensée des impôts qu'il avait levés arbitrairement ; il en eut du regret et engagea son successeur à les supprimer, « car ce sont choses, dit-il en mourant, qui moult me grèvent et poisent en courage. » Non content de cette prescription, il signa le jour même de sa mort l'abolition des impôts établis sans le consentement des états généraux, « faisant ainsi au droit violé une tardive mais solennelle réparation. »

VINGT-NEUVIÈME LEÇON.

Programme. — Catastrophes en France et en Angleterre. — Mort violente de Richard II d'Angleterre. — Henri IV (Chaucer). — Folie de Charles VI. — Les Armagnacs et les Bourguignons (1380-1414).

I. *Angleterre.* — Richard II (1377-1399). Agitation universelle. — Esprit d'indépendance religieuse : Wiclef. — Soulèvement populaire : Wat Tyler (1381). — Opposition du parlement et de la noblesse contre les favoris du roi ; triomphe de Glocester (1388). — Richard ressaisit le pouvoir (1389). Alliance avec la France (1396) Intrigues et mort de Glocester (1397). — Gouvernement tyrannique de Richard : bannissement de Henri de Lancastre (1398). — Retour de Henri de Lancastre ; révolte générale ; déposition de Richard II (1399). — Henri IV de Lancastre (1399-1413). Difficultés de sa position ; ses premières mesures. — Conspiration de Rutland (1400). — Révolte du comte de Northumberland, soutenue par les Gallois et les Écossais ; bataille de Shrewsbury (1403). — Affermissement de la maison de Lancastre ; mort de Henri IV (1413). — Avénement de Henri V (1413-1422).

II. *France.* — Charles VI (1380-1422) ; gouvernement de ses oncles. — Mouvement populaire à Paris ; les Maillotins (1382). — Agitation des provinces : le roi de Rouen ; les Tuchins du Languedoc. — Soulèvement de la Flandre : Philippe Arteweld. — Guerre de Flandre. Bataille de Rosebecque (1382). — Contrecoup de la bataille de Rosebecque. Abaissement de la bourgeoisie parisienne ; sanglante réaction. — Gaspillage du trésor. Vains projets contre l'Angleterre (1386). Expédition de la Gueldre (1388). — Le pouvoir est enlevé aux princes du sang. Ministère des Marmousets (1389). — Tentative d'assassinat contre Olivier de Clisson. Folie du roi (1392). Les princes reprennent le pouvoir. — Rivalité de Jean Sans-Peur et du duc d'Orléans ; partis qu'ils représentent. — Assassinat du duc d'Orléans (1407). Apologie du crime. — La direction du parti d'Orléans passe au comte d'Armagnac ; la France se partage entre les deux factions. — Alliance du Bourguignon et du peuple de Paris. Domination des bouchers : les Cabochiens. — L'université saisit la direction morale du parti cabochien : la grande ordonnance de 1413. — Excès des Cabochiens. — Paix de Pontoise (1413). Domination des Armagnacs ; violente réaction. Traité d'Arras (1414).

I. Angleterre. Richard II (1377-1399). **Agitation universelle.** — Pendant la première période de la guerre de Cent ans, l'histoire de la France et celle de l'Angleterre se sont presque confondues. Si, après la mort d'Édouard III (1377) et de Charles V (1380), elles se séparent, ce n'est que pour présenter de frappantes et tristes analogies. Le trône est occupé par des rois mineurs confiés à la tutelle d'oncles avides et rapaces qui, non contents d'avilir le pouvoir, gaspillent le trésor pour des intérêts purement personnels. En même temps d'ardentes aspirations vers la liberté et l'égalité s'élèvent des profon-

deurs populaires. En France, les classes bourgeoises, en Angleterre, les populations des campagnes, s'agitent violemment, et dans leur menaçante fermentation s'attaquent à la fois à l'autorité de l'Église, au despotisme des rois et surtout aux priviléges de la noblesse.

Lorsqu'Édouard III mourut, la couronne passa sur la tête du fils du prince Noir, Richard II, enfant de onze ans, qui à cause de son jeune âge dut laisser le pouvoir à ses oncles, les ducs de Clarence, de Lancastre, d'York et de Glocester, dont les ambitions rivales devaient agiter l'Angleterre au moment où les idées d'indépendance qui fermentaient dans toutes les têtes faisaient présager l'explosion prochaine de la guerre civile. L'esprit d'opposition se manifestait alors dans toutes les classes, et l'irritation était générale depuis que la guerre de France absorbait tous les impôts et n'aboutissait pourtant qu'à de honteux revers. Aussi la chambre des communes, qui déjà sentait sa force, abandonna-t-elle la ligne de modération qu'elle avait suivie sous Édouard III, pour prendre une attitude agressive et battre en brèche les prérogatives royales. La noblesse, qui désormais perdait plus à la guerre qu'elle n'y gagnait, ne cachait pas son mécontentement et voulait se dédommager de ses pertes sur les gens de labour, dont elle aggravait la condition, sans voir que ses exactions les poussaient à la révolte.

Esprit d'indépendance religieuse : Wiclef. — L'esprit d'opposition s'essaya d'abord dans les questions religieuses, et avant de combattre les prérogatives du pouvoir temporel, il attaqua les prétentions de la cour de Rome. Le moment était favorable : l'autorité pontificale, déchirée par deux concurrents également indignes de la tiare, se trouvait déconsidérée dans l'esprit des peuples par les scandales du grand schisme[1]. Les premiers coups furent portés par un prêtre anglais, Jean Wiclef, ainsi appelé du village de Wiclif, en Yorkshire, où il avait reçu le jour l'an 1324. « Ce génie audacieux, le plus grand sectaire qui eût paru depuis les temps des Pères de l'Église, touchait à tout, ébranlait tout. Au point de vue politique et social, Wiclef est le fils de Valdo et d'Arnauld de Brescia et l'aïeul de Rousseau; au point de vue théologique et ecclésiastique, il procède à la fois de Gottschalk et de Bérenger, et il annonce Luther et Calvin. » Après avoir défendu avec talent les droits de la couronne contre les prétentions d'Urbain V, qui voulait qu'Édouard III lui prêtât hommage pour les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, et qu'il payât les trente-trois années d'arrérages qui étaient dues pour le

1. Voir la trente-sixième leçon.

cens annuel de mille marcs que Jean Sans-Terre s'était engagé à payer à Rome, Wiclef, se sentant fort de l'appui de la cour, osa attaquer le pouvoir des papes au spirituel comme au temporel. Suivant lui, l'Église de Rome n'avait aucune prééminence sur les autres Églises; les archevêques et les évêques n'étaient pas au-dessus des autres prêtres; la dîme était facultative, non obligatoire; les moines ne devaient posséder aucun bien temporel, et les prêtres devaient vivre dans la pauvreté comme Jésus-Christ et ses apôtres; le prêtre n'avait pas un caractère de sainteté absolu ni indépendant de ses actes : s'il péchait mortellement, le pouvoir temporel avait le droit et le devoir de le punir par la saisie de tous ses biens; les biens de l'Église étant le patrimoine des pauvres, on ne devait lever aucun impôt sur les pauvres qu'après que tous les biens de l'Église auraient été employés aux nécessités publiques. Mais tout en subordonnant ainsi l'Église à l'État, tout en accordant au pouvoir temporel le droit de châtier les clercs, Wiclef soumet le pouvoir temporel au jugement de la société en corps, à laquelle il reconnaît le droit de dépouiller un seigneur de tous ses biens s'il tombe dans le péché mortel : « Car Dieu, dit-il, ne saurait donner à perpétuité le domaine civil à un homme et à ses héritiers, et le péché mortel dépouille de ses droits le seigneur aussi bien que le prêtre. »

Malgré les attaques dirigées contre leur propre pouvoir, les grands ne virent en général dans les prédications de Wiclef que l'autorisation d'envahir les biens du clergé, et le duc de Lancastre lui-même se fit le défenseur de l'hérésiarque. Il l'accompagna devant l'archevêque de Cantorbéry, qui l'avait cité à son tribunal, le couvrit de sa puissante protection et lui obtint de revenir dans sa cure de Lutterworth, où il mourut en 1384.

Soulèvement populaire : Wat Tyler (1381). — Mais les disciples de Wiclef propagèrent ses doctrines et en tirèrent des conséquences qui devaient produire un grand ébranlement parmi les populations des campagnes. L'un d'eux, John Ball, se mit à prêcher l'égalité aux paysans. « Bonnes gens, leur disait-il, les choses ne peuvent bien aller en Angleterre jusques à tant que les biens iront de commun, qu'il ne sera ni vilains ni gentilshommes et que nous serons tous unis. — Il dit vrai, criaient les gens de labour : au commencement du monde, il n'étoit nuls serfs : nous sommes tous hommes créés à la ressemblance de Notre-Seigneur, et on nous tient comme des bêtes ! Nous ne le pouvons plus souffrir, et, si nous labourons pour les seigneurs, nous en voulons avoir salaire. » La fermentation augmenta de jour en jour. Ce fut par milliers que bientôt on compta les adhérents des nouvelles doctrines, qu'on désignait sous le nom de *Lol-*

lards[1] et qui chantaient comme signe de ralliement deux vers d'une chanson saxonne :

> When Adam delv'd and Eve span,
> Where was then the gentleman[2]?

Ainsi tout se préparait en Angleterre pour une jacquerie, et déjà John Ball était l'âme d'une vaste conspiration qui s'étendait jusqu'au peuple des villes, lorsqu'un incident vint tout à coup hâter l'insurrection. Le parlement ayant décrété une capitation de douze sous par tête sur tout individu âgé de plus de quinze ans, un des collecteurs chargés de percevoir cet impôt insulta grossièrement la fille d'un couvreur de Dartfort. Aux cris de sa femme, l'ouvrier, nommé Wat Tyler ou Gautier le Tuilier, accourut, tua le collecteur sur place et appela le village aux armes. Tous les paysans du comté de Kent répondirent à son appel, et grossis de ceux d'Essex, de Sussex et de Bedford, ils prirent la route de Londres, « foudroyant, ainsi que tempête, manoirs et maisons d'abbés, de gens de cour, d'avocats et de procureurs. » Près de soixante-mille paysans se trouvèrent réunis, le 12 juin 1381, à Blackheath, à huit kilomètres de Londres. Le menu peuple leur ayant ouvert les portes de la capitale, ils s'emparèrent de la Tour, égorgèrent l'archevêque de Cantorbéry, ainsi que le lord trésorier, et exposèrent leurs têtes sanglantes à l'endroit où la justice mettait les têtes des traitres. Durant cette scène horrible, Richard II se trouvait dans la plaine de Miles'end, au milieu de cinquante mille insurgés, à qui il avait assigné cette entrevue pour entendre leurs plaintes. « Bonnes gens, leur dit-il, je suis votre roi et votre sire : que me voulez-vous dire? — Nous voulons, s'écrièrent-ils, que tu nous affranchisses à tous les jours du monde, nous, nos hoirs et nos terres, et que nous ne soyons jamais nommés serfs ni tenus de servage. — Je le vous accorde, répliqua le roi : retirez-vous en vos maisons et en vos lieux, et laissez de par vous, de chacun village, deux ou trois hommes, et je leur ferai tantôt écrire et sceller de mon grand scel lettres telles que vous le demandez, lesquelles ils emporteront avec eux. »

Cette offre, qui révélait l'intention de dissoudre l'insurrection par la ruse avant d'avoir recours à la force, produisit l'effet qu'on en attendait. Les paysans s'empressèrent de reprendre la route de leurs villages, et lorsqu'eut lieu à Smithfield l'entrevue proposée par le

1. Ils tiraient ce nom d'un certain Walter Lollard qui, après avoir été en Angleterre le précurseur de Wiclef, fut condamné au bûcher par l'inquisition, à Cologne, en 1322.

2. « Quand Adam labourait et qu'Ève filait, où était donc le gentilhomme? »

roi, c'est à peine si les chefs avaient pu retenir auprès d'eux la moitié des insurgés. Dans cette entrevue, Wat Tyler vint trouver Richard au milieu de son escorte, lui exposa les demandes du peuple, et en attendant sa réponse, se mit, dit-on, à jouer avec son poignard. A cette vue, le lord maire de Londres, croyant à une intention hostile, s'élança sur lui et lui assena un coup de masse d'armes qui l'abattit aux pieds de son cheval. Les insurgés allaient peut-être tirer de la mort de leur chef une vengeance terrible, lorsque Richard, avec une présence d'esprit au-dessus de son âge, s'avança vers cette foule furieuse en criant : « Wat Tyler n'est plus : vous n'aurez désormais d'autre chef que moi; suivez-moi aux champs, vous aurez de moi tout ce que vous voudrez. » Ces paroles suffirent pour désarmer les paysans; ils se dispersèrent sans s'inquiéter de leurs chefs, que les gens de la cour saisirent et qu'ils mirent à mort. A cette nouvelle, un second ban de serfs révoltés qui venaient des provinces du nord suspendit sa marche, et l'insurrection s'affaissa sur elle-même; mais elle avait inspiré trop de crainte à la noblesse et à la haute bourgeoisie pour que la réaction pût s'arrêter à quelques exécutions : des torrents de sang coulèrent, et une proclamation royale enjoignit à tous les vilains de s'acquitter, comme par le passé, des corvées et servitudes auxquelles ils étaient tenus envers leurs seigneurs.

Opposition du parlement et de la noblesse contre les favoris du roi; triomphe de Glocester (1388). — Toutefois, cette victoire si facilement obtenue n'affermit pas le pouvoir de Richard. Désormais ce fut dans le sein du parlement et parmi la noblesse qu'il rencontra une opposition d'autant plus redoutable qu'elle avait à sa tête les oncles mêmes du roi. Au retour d'une expédition malheureuse dirigée contre l'Écosse (1385) [1], Richard voulut se soustraire à la tutelle de ses oncles, et il se débarrassa du duc de Lancastre en lui fournissant les moyens d'aller conquérir la couronne de Castille, à laquelle il élevait des prétentions comme mari de la fille aînée de Pierre le Cruel. Mais les favoris profitèrent de l'absence du duc pour s'emparer du gouvernement. Robert de Vère se fit créer duc d'Irlande; Michel de la Pole devint duc de Suffolk et chancelier d'Angleterre; le juge Trésilian, lord chef de la justice. La noblesse s'indigna bientôt

1. Un événement important venait de s'accomplir en Écosse : la branche masculine de Robert Bruce s'étant éteinte dans la personne de David II (1371), les Écossais appelèrent au trône Robert II, qui descendait de Robert Bruce par les femmes. Ce prince, fils de Walter Steward, commença la dynastie des Stuarts. Il y avait quatorze ans qu'il portait la couronne, lorsque Richard II entreprit contre l'Écosse une expédition que la famine l'obligea bientôt d'interrompre.

d'être obligée de courber la tête devant ces parvenus qui dispensaient toutes les faveurs, et son mécontentement s'éleva aux proportions d'une révolte lorsqu'elle eut trouvé un chef dans le duc de Glocester. Ce prince, qui par amour du pouvoir recherchait la popularité, exerçait une très-grande influence sur la chambre des communes, qui depuis le commencement du règne de Richard avait profité des embarras d'une minorité pour étendre ses prérogatives. Ainsi, à l'avénement du jeune roi, elle avait provoqué une mesure qui transporta le pouvoir exécutif dans le parlement, en demandant à la chambre des lords de désigner neuf personnes de différentes classes pour former un conseil permanent auprès de la personne du monarque, en sorte qu'aucune affaire importante ne pût être traitée sans leur consentement unanime. Un peu plus tard, la chambre basse sut encore forcer la couronne à soumettre à son examen l'état des revenus et l'emploi qui avait été fait des subsides votés. Grâce aux sentiments de méfiance qui animaient les communes contre la royauté, il ne devait pas être difficile à Glocester de trouver en elles un point d'appui pour les attaques que, de concert avec les plus grands seigneurs du royaume, il se disposait à diriger contre le gouvernement des favoris. Sur ses instances, la chambre basse usa pour la seconde fois du terrible droit de poursuivre les officiers publics, et elle porta devant la chambre des lords une accusation contre le chancelier Michel de la Pole. Vainement Richard essaya de résister: on lui rappela durement l'acte parlementaire de la déposition d'Édouard II; il se vit contraint de consentir au procès de son favori, qui fut destitué et condamné à une amende.

Après cette attaque dirigée contre les ministres, les communes s'en prirent à la prérogative royale elle-même, en obligeant Richard à former dans le sein du parlement une commission de quatorze membres investis pendant un an des pouvoirs les plus étendus, pour réformer les abus de l'État (1386). Mais Richard ne tarda pas à protester contre une mesure qui le dépouillait de la puissance royale pour la remettre en réalité aux mains du duc de Glocester, qui dirigeait à son gré les travaux de la commission. Le 25 août 1387, quelques mois après la dissolution du parlement, il assembla à Nottingham un grand conseil composé de juges qu'il intéressa à sa cause et qui répondirent à une série de questions qui leur furent posées relativement aux dernières opérations du parlement, en déclarant illégale l'institution de la commission et coupables de haute trahison tous ceux qui avaient engagé le roi à y donner son approbation. A cette nouvelle, Glocester prit les armes, se rendit à Londres à la tête de quarante mille hommes et, de concert avec les plus puissants seigneurs

du royaume, présenta au parlement, qui se réunit le 3 février 1388, un acte d'accusation contre cinq conseillers du roi qui avaient pris la plus grande part à la déclaration de Nottingham. De Vère et La Pole s'échappèrent et moururent dans l'exil ; l'archevêque d'York se retira dans une cure de Flandre; mais le lord maire, Nicolas Brembre, et Robert Trésilian, premier juge du banc du roi, dont on avait découvert l'asile, furent condamnés à mort et exécutés. On prononça également une condamnation capitale contre tous les juges qui avaient donné leurs opinions dans le conseil de Nottingham; mais, grâce à l'intercession de la reine et des évêques, ils obtinrent la commutation de leur peine en un bannissement perpétuel en Irlande. « Black, qui avait proposé les questions et Usk, nommé sous-shérif pour arrêter le duc de Glocester, furent condamnés et exécutés. Simon Burley, gentilhomme des plus recommandables et gouverneur de Richard, eut le même sort : *la bonne reine Anne* était restée trois heures aux genoux de Glocester sans pouvoir le fléchir[1]. »

Richard ressaisit le pouvoir (1389). **Alliance avec la France** (1396). **Intrigues et mort de Glocester** (1397). — L'assujettissement de Richard à la ligue des princes ne dura pas aussi longtemps qu'on aurait pu le croire. Profitant avec habileté des excès du parti vainqueur, il déclara vouloir gouverner par lui-même, et ressaisissant d'une main ferme les rênes du pouvoir, il enleva les sceaux à l'archevêque d'York, le trésor à l'évêque d'Hereford, et interdit même l'entrée du conseil au duc de Glocester et au comte de Warwick. Pendant quelques années Richard usa avec modération du pouvoir, dont il devait le retour aux excès de ses ennemis : en même temps qu'il regagnait l'affection du peuple par la remise volontaire de quelques subsides, il se rapprochait de ses oncles les ducs de Lancastre et d'York, se servait de leur crédit pour balancer l'autorité de Glocester, et s'appliquait ainsi à diviser ses ennemis pour les briser plus tard les uns par les autres.

Mais quoique l'administration de Richard fût irréprochable, son caractère personnel ne devait pas tarder à réveiller contre lui la haine des peuples. « Indolent, dissipateur, adonné à des plaisirs honteux, il passait sa vie dans la débauche et épuisait en vaine ostentation ou en prodigalité à des favoris obscurs des revenus que son peuple s'attendait à lui voir employer à des entreprises utiles ou honorables pour la nation[2]. » Le mépris que Richard inspirait ac-

1. M. Fleury, *Histoire d'Angleterre.*
2. David Hume.

crédita les plaintes que les grands faisaient circuler. On blâma, on attaqua tous les actes de son gouvernement. C'était justement l'époque où, pour se débarrasser de toute inquiétude du côté de la France, afin d'affermir son autorité à l'intérieur, Richard venait de signer un trêve de vingt-huit ans avec Charles VI (1396). Pour mieux la cimenter, il avait épousé Isabelle de France, quoiqu'il eût trente ans et que cette princesse n'en eût que sept, et il avait même consenti à rendre Cherbourg au roi de Navarre et Brest au duc de Bretagne.

Cette restitution produisit un effet déplorable sur la partie énergique de la nation anglaise, qui vivait toujours sur les souvenirs d'Édouard III; elle excita surtout l'indignation de la noblesse, qui regrettait les beaux jours où l'on pillait la France à discrétion. Glocester, qui par son opposition à l'alliance française s'était placé à la tête du parti de la guerre, ne cacha pas le mépris que devait inspirer un prince qui dégénérait des vertus héroïques de ses ancêtres. Suivant un historien, il ne se serait pas borné à des murmures; il en serait arrivé jusqu'aux complots, et aurait même discuté la déposition du roi. Instruit des intrigues de son oncle, Richard sentit se réveiller tous ses ressentiments, et après avoir fait inopinément arrêter Glocester, il donna ordre de l'embarquer et, pour plus de sûreté, de le conduire à Calais. Les comtes de Warwick et d'Arundel furent également jetés en prison, et, comme les ducs de Lancastre et d'York restèrent immobiles, comme leurs fils les comtes de Derby et de Rutland appuyèrent les mesures que venait de prendre Richard, on réunit un parlement pour juger les rebelles. Grâce à l'abattement où se trouvait plongée l'opposition, cette nouvelle assemblée se montra entièrement docile à toutes les volontés du roi. Non contente de révoquer l'amnistie accordée pour les révoltes antérieures, de casser toutes les procédures faites contre les ministres du roi, elle déclara illégal l'établissement de la commission et condamna Arundel à mort, Warwick à un exil perpétuel, comme coupables de haute trahison pour avoir pris part aux actes de la commission. Elle se disposait même à juger Glocester, lorsqu'on apprit que ce prince venait de mourir dans sa prison d'une attaque d'apoplexie. On découvrit depuis qu'il avait été étouffé par ordre secret du roi, qui craignait probablement que l'instruction du procès ne fît éclater une insurrection à Londres (1397).

Gouvernement tyrannique de Richard; bannissement de Henri de Lancastre (1398). — Enhardi par le servilisme du parlement, qui lui livrait toutes les libertés anglaises, Richard s'abandonna à ses instincts despotiques : entouré de « dix mille archers qui veillaient

jour et nuit à sa défense, » il commit toute espèce d'extorsions et de violences, jusqu'à déclarer confisqué le territoire de dix-sept comtés pour félonie des habitants, et il s'appliqua surtout à briser les instruments dont il s'était servi pour se débarrasser du duc de Glocester. Comme il redoutait les talents et l'ambition de son cousin Henri de Lancastre, comte de Derby et duc de Hereford, il suscita une querelle entre ce prince et Thomas Mowbray, duc de Norfolk. Ces deux seigneurs s'étant provoqués au combat, Richard, sous prétexte d'empêcher le duel, ordonna aux deux champions de quitter l'Angleterre. Norfolk fut exilé à perpétuité; Hereford fut banni pour dix ans; mais, avant de partir, il obtint du roi des lettres patentes qui l'autorisaient, en cas qu'il lui survînt quelque héritage pendant cet intervalle, à s'en mettre en possession sur-le-champ et à différer d'en rendre hommage jusqu'à son retour. Peu de temps après le bannissement de son fils, le duc de Lancastre vint à mourir, et Richard, dans la crainte de rendre trop puissant l'homme qu'il avait offensé, fit révoquer par le parlement les lettres patentes qu'il lui avait accordées, déclara la succession confisquée, et fit même arrêter le procureur du duc de Hereford, qui s'était présenté pour soutenir les intérêts de son maître.

Retour de Henri de Lancastre; révolte générale; déposition de Richard II (1399).—Henri de Lancastre, réfugié à Paris, se vit un moment dans une position désespérée, lorsque les nouvelles d'outre-mer vinrent relever son courage. Richard avait eu l'imprudence de quitter Londres pour conduire lui-même une expédition contre les Irlandais, qui, toujours rebelles à l'autorité des rois anglais, avaient tué dans une escarmouche le comte de March, héritier désigné de la couronne. A peine Richard s'était-il éloigné que les bourgeois de Londres et la haute noblesse d'Angleterre écrivirent à Henri de Lancastre pour l'engager à venir revendiquer ses droits et défendre ceux de la nation. Après s'être assuré quelque appui en France, Henri s'embarqua à Nantes et descendit le 4 juillet à Ravenspur, dans l'Yorkshire. Rejoint par tous les nobles des comtés du nord, il apprit que Londres venait de s'insurger en sa faveur, et il vit son armée, qui se grossissait chaque jour de tous les mécontents, monter bientôt à soixante mille hommes. Reçu à Londres avec enthousiasme, il se dirigea vers l'ouest, surprit à Bristol quelques ministres de Richard II, qu'il fit décapiter pour satisfaire la haine de la populace, et quinze jours après son débarquement, il se trouvait réellement le maître de l'Angleterre, quoiqu'il protestât que son seul but était de rentrer dans l'héritage de ses pères. Aussi, lorsque Richard, instruit du débarquement de son cousin eut quitté l'Irlande, il ne rentra dans son royaume que

pour voir la nation entière se réunir autour de son rival. Trahi par ses officiers, abandonné de ses soldats, il tomba au pouvoir de Lancastre, qui le conduisit à Londres, l'enferma à la Tour et lui arracha un acte d'abdication. Puis, pour ne pas prendre sur lui seul la responsabilité de cet attentat, Henri convoqua un parlement, qui prononça la déposition du malheureux Richard pour violation des lois du royaume, et qui, à l'unanimité, proclama le duc de Lancastre roi sous le nom de Henri IV, sans avoir égard aux droits des petits-fils du duc de Clarence, second fils d'Édouard III. Richard survécut peu à sa déposition : il mourut dans le château de Pontefract, où ses gardiens le laissèrent, dit-on, manquer de nourriture. En sa personne s'éteignit la branche directe des Plantagenêts, qui dans l'espace de deux cent quarante-cinq ans avait donné huit rois à l'Angleterre (1154-1399).

Henri IV de Lancastre (1399-1413). **Difficultés de sa position; ses premières mesures.**—La mort de Richard pouvait débarrasser Henri IV d'un rival dangereux, mais elle ne suffisait pas pour lui donner des droits à la couronne, puisqu'il se trouvait encore séparé du trône par la maison de Mortimer, qui descendait du duc de Clarence, second fils d'Édouard III, tandis que la maison de Lancastre ne venait qu'en troisième ligne. Le duc de Clarence, il est vrai, n'avait pas eu d'enfant mâle; mais comme l'Angleterre ne connait pas ce que nous appelons la loi salique, il avait transmis ses droits à sa fille Philippine, épouse d'Edmond Mortimer, comte de March, dont le fils Roger Mortimer était mort récemment en Irlande, laissant des droits dont le parlement avait reconnu la validité à un jeune enfant de sept ans, Edmond Mortimer, que Henri IV retenait en captivité au château de Windsor.

Le fondateur de la maison de Lancastre, malgré les efforts qu'il faisait pour légitimer son titre de roi, n'avait donc pour lui, aux yeux de bien des gens, que le droit fort contestable de la conquête, et quoiqu'il s'appuyât sur l'assentiment de la nation qui l'avait appelé, il devait s'attendre à rencontrer bien des obstacles dans l'exercice du pouvoir. A l'intérieur, il avait à se mettre en garde contre les vengeances des partisans du pouvoir déchu et contre l'esprit de faction qui animait l'aristocratie; car les scènes de désordre qui se produisirent dans le sein du parlement le jour même de sa proclamation lui annonçaient bien clairement que la guerre civile n'était pas loin d'éclater. Au dehors, il avait à craindre que le roi de France, sous prétexte de venger l'époux de sa fille, ne recommençât la guerre avant qu'il ait eu lui-même le temps de s'affermir sur le trône.

Mais Henri IV était à la fois un homme énergique et un politique habile; il se montra à la hauteur des circonstances. Pour se débarrasser de tout sujet d'inquiétudes du côté de la France, il s'efforça, malgré les actes d'agression dont il était l'objet, de renouveler la trêve conclue par Richard II (1401), et il s'appliqua à entretenir les discordes civiles qui désolaient la France, en s'alliant tour à tour avec les deux factions d'Orléans et de Bourgogne.

Contre les grands dont une partie pouvait lui être hostile, il chercha un appui dans l'aristocratie ecclésiastique, et pour effacer dans l'esprit du clergé les impressions qu'y avaient laissées les sympathies que son père avait témoignées pour les doctrines nouvelles, il donna des preuves de son orthodoxie en poursuivant le wicleffisme. Après avoir ordonné que tout hérétique ou relaps serait remis au bras séculier et livré aux flammes par le magistrat civil, il repoussa durement une proposition des communes tendant à s'emparer des biens des églises pour les appliquer aux besoins de l'État.

Enfin, comme la révolution qui avait renversé Richard était une protestation contre le gouvernement oppressif de ce prince, Henri IV, pendant tout son règne, montra le plus grand respect pour les libertés populaires et pour les prérogatives du parlement.

Conspiration de Rutland (1400). — Mais les précautions que prenait Henri de Lancastre pour prévenir l'explosion des luttes intestines ne parvinrent pas à étouffer les haines des partisans du dernier règne. Les comtes de Rutland, de Kent, de Huntingdon, le premier, fils du duc d'York, les deux autres, frères utérins de Richard, complotèrent avec les lords Spencer, Lumley et Salisbury, de s'emparer de la personne de Henri au milieu d'une fête où ils l'avaient invité, et de le mettre à mort. Mais le comte de Rutland, qui avait autrefois contribué au meurtre du duc de Glocester, puis trompé la confiance de Richard pour embrasser le parti de Henri de Lancastre, trahit ses complices et acheta sa grâce en révélant au roi le secret de la conspiration. Se voyant prévenus, les conjurés ramassèrent quelques troupes et essayèrent de soulever les provinces : vaincus partout, les uns furent exécutés par ordre de Henri, les autres furent mis à mort sans forme de procès par les habitants de Cirencester et de Bristol (1400).

Révolte du comte de Northumberland, soutenue par les Gallois et les Écossais ; bataille de Shrewsbury (1403). — La guerre civile qui déchirait le royaume enhardit les ennemis du dehors à reprendre les armes. Les Écossais franchirent les frontières; Henri IV voulut les châtier, et il conduisit une armée jusqu'à Édimbourg pour contraindre Robert Stuart à venir lui prêter l'hommage si souvent réclamé par les rois d'Angleterre sur la couronne d'Écosse. Cette

expédition ne produisit aucun résultat. Chassés par la famine, les Anglais abandonnèrent l'Écosse sans avoir pu amener l'ennemi à livrer une seule bataille (1401).

Tandis qu'Henri IV pénétrait en Écosse, une insurrection éclatait dans le pays de Galles. Ce malheureux pays, sur lequel le gouvernement anglais faisait peser une effroyable oppression, avait trouvé un chef dans le célèbre Owen Glendowr, descendant des anciens rois bretons, qui, poussé à la révolte par un acte d'injustice dont il avait été l'objet, releva le vieil étendard cambrien et entraina les Gallois dans la révolte.

Au moment où ce mouvement tout national se produisait dans le sud-ouest de l'Angleterre, Henri IV vit surgir une nouvelle révolte dirigée par les mêmes hommes qui l'avaient élevé sur le trône et qui, ne trouvant pas leurs services suffisamment récompensés, l'accusaient d'ingratitude. A leur tête se trouvait la puissante famille des Percy, dont le chef, le comte de Northumberland, quoique revêtu par Henri IV de la dignité de connétable, entra en correspondance avec Glendowr et s'unit aux Écossais pour rendre la couronne au jeune Mortimer, comte de March, héritier reconnu des droits de la maison de Clarence. Le roi marcha en toute hâte contre cette formidable confédération et atteignit les coalisés près de Shrewsbury. Une sanglante bataille s'engagea aussitôt; le comte de Northumberland, tombé malade à Berwick, ne put y prendre part, et laissa le commandement à son fils Henri Percy, à qui l'impétuosité de sa valeur avait fait donner le surnom de *Hotspur* (chauds éperons). Percy soutint la réputation qu'il s'était acquise et chercha Henri IV sur tous les points du champ de bataille; mais une flèche qui lui perça le crâne décida la victoire en faveur des royalistes (1403). Plus de dix mille soldats et près de deux mille trois cents gentilshommes furent tués tant d'une part que de l'autre.

Le comte de Northumberland, qui obtint sa grâce parce qu'il n'avait pas assisté à la bataille, entra bientôt après dans une nouvelle conspiration qui échoua comme les précédentes et qui se termina par le supplice du comte de Nottingham et de l'archevêque d'York[1] (1405). Northumberland, plus heureux, s'enfuit en Écosse; mais trois ans plus tard, il trouva la mort dans une excursion qu'il fit en Angleterre à la tête d'une troupe d'Écossais (1408).

Affermissement de la maison de Lancastre; mort de Henri IV (1413). — Ainsi Henri IV avait vaincu toutes les révoltes, vu mourir ses

1. Ce fut le premier exemple, en Angleterre, d'une peine capitale infligée à un prélat.

adversaires les plus redoutables sur les champs de bataille ou sur l'échafaud, et comprimé le soulèvement des Gallois, qui furent vaincus par son fils en 1407 sur les bords de l'Usk et qui depuis ce moment ne purent plus inspirer de craintes sérieuses au gouvernement. A l'extérieur, il avait été également favorisé par la fortune. La haine de la France contre l'Angleterre fut enchaînée pendant tout son règne par la rivalité des maisons d'Orléans et de Bourgogne; les Écossais eux-mêmes, qui pouvaient si facilement troubler le royaume, cessèrent d'être à craindre : le hasard fit tomber entre les mains de Henri IV le jeune Jacques Stuart, que son père Robert III envoyait en France. Henri le retint prisonnier, même après la mort de Robert, et il se servit de ce précieux otage pour tenir en respect le duc d'Albany, qui s'était emparé des rênes du gouvernement et qui était bien aise de prolonger sa régence.

Après avoir affermi par son activité et la sagesse de son administration un trône dont il s'était emparé par des moyens criminels, Henri IV mourut en conseillant à son fils d'aller chercher dans une guerre contre la France la gloire des armes, qui seule pouvait donner un aliment à l'activité de la nation et consolider la dynastie de Lancastre.

Avénement de Henri V (1413-1422). — Le prince à qui Henri IV léguait sa couronne avait été pendant sa jeunesse un objet de mépris pour les Anglais. Éloigné des affaires par la défiance de son père, qui redoutait son ambition et sa dévorante activité, il s'était plongé dans les plus honteuses débauches, poussant, à ce qu'on dit, l'oubli de ses devoirs jusqu'à suivre la nuit, dans la rue, ses compagnons d'orgie pour battre et voler les passants. Une fois monté sur le trône, Henri V éloigna de sa personne tous ceux qui avaient jusqu'ici partagé ses débauches. Convaincu que sa mission était d'apaiser les haines et d'opérer la réconciliation des partis, il fit rendre les plus grands honneurs aux restes du malheureux Richard II, appela auprès de lui tous ceux qui s'étaient distingués par leur attachement pour ce prince, remit en liberté le comte de March, rappela tous les exilés, et rétablit la maison des Percy dans ses biens et dans ses dignités. En même temps qu'il s'efforçait de réparer à l'égard des grands les iniquités que la politique avait fait commettre à son père, il imita la conduite de Henri IV dans la poursuite des wicleffites, et donna un gage de son attachement à la religion en livrant au supplice un de ses anciens compagnons de plaisir, lord Cobham, que ces sectaires regardaient comme leur chef, et qui par fanatisme s'était laissé entraîner dans les entreprises les plus criminelles (1414). Cet acte de rigueur ne diminua pas la popularité

de Henri V; car si le peuple approuvait la partie des plans de Wiclef qui avait pour but de reprendre aux églises les biens dont elles disposaient, il était généralement hostile à toute innovation dans les principes fondamentaux de la foi. Aussi, lorsque Henri V se fut par ses premiers actes concilié les sympathies de la nation, il ne songea plus qu'à flatter l'orgueil britannique par de nouveaux triomphes sur la France. Le moment semblait bien choisi, car lorsque l'Angleterre sortait enfin de l'anarchie, la France, moins heureuse, était bien loin de voir finir la crise où l'avait plongée la minorité de Charles VI [1].

II. France. Charles VI (1380-1422); gouvernement de ses oncles. — Le règne de cet infortuné prince fut, en effet, la période la plus désastreuse de notre histoire. Une minorité qui se prolonge indéfiniment par la démence; le pouvoir tiraillé pour des questions personnelles; le trésor gaspillé pour des intérêts étrangers au pays; le souffle de la révolte animant les classes bourgeoises; la haine des partis s'associant à des ambitions rivales pour allumer la guerre civile; l'invasion étrangère exploitant nos discordes pour placer un Plantagenêt sur le trône de saint Louis et faire de la France un appendice de l'Angleterre; enfin tout un peuple démoralisé par quarante années de souffrances, et que le dissolvant de la misère rend indifférent à la honte nationale : tels sont les principaux traits qui caractérisent le tableau du règne de Charles VI.

Ce prince n'avait que douze ans lorsqu'il monta sur le trône; quoiqu'il eût été immédiatement déclaré majeur d'après une dernière volonté de Charles V, sa jeunesse livra le gouvernement aux ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry, frères de son père, et au duc de Bourbon, son oncle maternel. Ces princes, héritiers de tous les défauts des premiers Valois, n'avaient aucune des qualités éminentes qui distinguaient Charles V. Le duc de Bourbon seul était un honnête homme, animé de bonnes intentions, mais trop timide pour lutter contre ses collègues et rivaliser d'influence avec eux. Ces derniers, avides et rapaces, ne virent dans le pouvoir qu'une proie à dévorer. Le duc d'Anjou, au moment même où Charles V fermait les yeux, s'empara de son argent, de ses joyaux, de sa vaisselle et de tout son mobilier, puis il se rendit au château de Melun, et se fit livrer à force de menaces, par le trésorier Philippe de Savoisy, des valeurs considérables en lingots et en barres d'or que le dernier roi avait cachées dans l'épaisseur des murs. Après le partage des trésors

1. Voir pour Chaucer la trente-septième leçon.

vint celui des provinces : le duc de Bourgogne eut le gouvernement de la Normandie et de la Picardie ; le duc de Berry le Languedoc, l'Aquitaine, le Berry, l'Auvergne et le Poitou, avec les revenus de ces riches contrées et tous les droits de la souveraineté. Maîtres des trésors de la France, ces princes ne payaient pas même les gens d'armes, qui se dédommageaient en pillant les campagnes ; ils n'étaient occupés que d'intérêts personnels : le duc d'Anjou rêvait la conquête du trône de Naples, où l'appelait l'adoption de la reine Jeanne ; le duc de Bourgogne attendait l'héritage du comte de Flandre, dont il avait épousé la fille ; et le duc de Berry, aussi avide mais plus indolent que ses frères, ne songeait qu'à ses plaisirs. Tels étaient les hommes appelés à gouverner au moment où l'esprit d'insurrection semblait animer tous les peuples de l'Europe et où la question de l'impôt régulier préoccupait vivement en France toutes les classes de la bourgeoisie.

Mouvement populaire à Paris; les Maillotins (1382). — Les dernières paroles de Charles V avaient été accueillies par les Parisiens avec trop d'enthousiasme pour qu'on pût continuer d'autorité la levée des subsides généraux. A peine Charles VI eut-il été sacré à Reims, que le duc d'Anjou, président du conseil et chargé en outre de l'administration des finances, fut obligé, en présence de l'attitude hostile que prit tout à coup la capitale, d'accorder l'abolition de tous les impôts établis depuis Philippe le Bel. Mais comme ils avaient été créés pour faire face à des besoins réels et toujours croissants, il fallut y revenir ; les princes essayèrent d'abord, comme moyen terme, de convoquer les notables : sept fois, dans l'année 1381, ces assemblées furent réunies, et sept fois elles répondirent par un refus à toutes les demandes qu'on leur adressa. A bout de ressources, le duc d'Anjou se décida à frapper d'une taxe d'un douzième les marchandises de toute sorte. Mais on agit avec une timidité qui devait enhardir la révolte. Un crieur, monté sur un bon cheval, annonça au peuple des halles qu'une partie de la vaisselle du roi avait été volée, et qu'on promettait une récompense à qui la rapporterait ; puis, au moment où la foule se dispersait, il cria, en piquant des deux, qu'on lèverait l'impôt le lendemain (février 1382). Ce fut le signal d'une rébellion armée ; le bas peuple de Paris courut à l'arsenal, s'empara des maillets de plomb qui s'y trouvaient en grand nombre, et se jeta sur les agents du fisc, massacrant les uns et forçant les autres à fuir. En présence de cette insurrection, connue dans l'histoire sous le nom de soulèvement des *Maillotins,* le gouvernement fut contraint de céder et de laisser « toutes aides abolies ; » n'osant même pas punir publiquement les meneurs de la ré-

volte, il frappa à la dérobée et fit jeter à la Seine pendant la nuit un certain nombre de prisonniers cousus dans des sacs.

Agitation des provinces : le roi de Rouen; les Tuchins du Languedoc. — L'exemple de Paris fut imité par les principales villes des provinces. Les Rouennais se soulevèrent eux aussi contre l'établissement d'une taxe sur les boissons et sur les draps. Une troupe de gens de métiers alla chercher dans sa boutique un riche marchand de drap, le proclama roi, le promena par les rues sur un chariot et l'obligea à lancer un arrêt de proscription contre les agents du fisc. L'arrêt fut aussitôt exécuté, et les biens des percepteurs furent partagés entre le peuple. Pendant quatre mois l'émeute triomphante resta maitresse de la cité; il fallut, pour la réduire, l'approche d'une armée commandée par Charles VI lui-même, qui fit mettre à mort les plus coupables, ordonna le désarmement de la bourgeoisie et prononça l'abolition de toutes les libertés municipales.

Tandis que la question des impôts armait les villes du Nord, la nomination du duc de Berry au gouvernement du Languedoc excitait dans le Midi la plus vive irritation. Les Languedociens, se souvenant du duc d'Anjou, se virent avec terreur livrés à un autre prince du sang dont on connaissait l'orgueil et la prodigalité. Ils s'adressèrent au comte de Foix, dont la sage administration avait déjà réparé les fautes du duc d'Anjou, et lui firent « jurer de maintenir le pays en son droit contre tout homme qui mal y voudrait et ferait. » Le comte rassembla des troupes et battit son rival aux environs de Revel (juillet 1381); mais reconnaissant bientôt l'impossibilité de prolonger la lutte, il se résigna à traiter et renonça au gouvernement de la province. Le duc de Berry, voulant se venger alors de la résistance qu'il avait rencontrée, signala sa prise de possession par des cruautés qui excitèrent sur tous les points des révoltes partielles; poussés au désespoir, les paysans s'organisèrent en bandes et, cachés dans les rochers des Cévennes, renouvelèrent, sous le nom de *Tuchins,* toutes les horreurs de la jacquerie.

Soulèvement de la Flandre : Philippe Arteweld. — Cet esprit de résistance de la bourgeoisie française était encouragé par l'exemple de la ville de Gand. A la tête d'un parti formé dans toutes les communes de Flandre, cette puissante cité soutenait déjà depuis longtemps, au nom des libertés municipales, une guerre acharnée contre Louis de Male, le souverain du pays. Sous la direction de Peter Van den Bosche et de Philippe Arteweld, le fils du célèbre Jacques, ce parti populaire, désigné sous le nom des *Chaperons blancs,* qu'il avait pris pour signe de ralliement, mit quatre-vingt mille hommes sous les armes et fit de rapides progrès dans les villes de

Dam, d'Ypres et de Courtray. La victoire de Beverhout, près de Bruges (mai 1382), remportée sur le comte, rattacha bientôt à l'alliance de Gand Cassel, Bergues, Furnes, Poperinghe, Bailleul et Bourbourg. Dépouillé d'une partie de ses États, réduit à se cacher et à fuir, le comte Louis était forcé d'invoquer le secours de son gendre, le duc de Bourgogne, tandis qu'Arteweld « tenait état de prince » à Gand et faisait reconnaître son autorité par tout le comté, qu'il gouvernait énergiquement sous le titre de régent ou de *ruwaert* de Flandre. Cette situation dut effrayer le grand conseil de France; car on savait « qu'entre les bourgeois de France et les Flamands insurgés il y avait non-seulement sympathie, mais correspondance par lettres, avec promesse d'efforts mutuels pour le succès d'une même cause, et dans cette cause étaient comprises la défense des priviléges locaux contre le pouvoir central et l'hostilité des classes roturières contre la noblesse. » (*Aug. Thierry.*) Il fallait à tout prix mettre un terme à cette révolte universelle des peuples; sans quoi, dit Froissart, « toute chevalerie et gentillesse (noblesse) en pourrait être honnie et détruite, et par conséquent toute chrétienté. » Le gouvernement s'apprêta donc à frapper un grand coup pour étouffer dans le sang des Gantois l'esprit insurrectionnel des Parisiens.

Guerre de Flandre. Bataille de Rosebecque (1382). — Le jeune roi alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, se mit à la tête d'une armée formidable qui venait de se réunir en Picardie, franchit la Lys près de Comines, entra dans la Flandre occidentale, qui fut pillée et saccagée en tous sens, et se dirigea sur Bruges. Arteweld, pour sauver cette ville, abandonna Oudenarde, qu'il assiégeait, et vint avec 40,000 hommes couper la route au roi, à une lieue de Rosebecque. Impatients de combattre, les Flamands abandonnèrent une position avantageuse qu'ils occupaient et commirent l'imprudence de réunir toutes leurs forces en un seul corps de bataille qui n'avait ni ailes pour le couvrir, ni réserve pour le protéger. Ils s'avancèrent ainsi, « roides et durs, comme des sangliers forcenés, » contre le centre de l'armée royale, qui fléchit un instant sous ce choc terrible. Mais aussitôt les deux ailes, que le connétable de France, Olivier de Clisson, avait habilement disposées, se replièrent sur les flancs de l'ennemi et enfermèrent la lourde bataille des Flamands, qui, entassés les uns sur les autres, se sentirent étouffés, écrasés par leur propre poids, et périrent sans pouvoir même combattre : vingt-cinq mille hommes restèrent sur le champ de bataille, et avec eux Philippe Arteweld, dont le corps, trouvé sous un monceau de cadavres, fut outragé par les vainqueurs et pendu à un arbre (27 novembre 1382).

La guerre n'était pourtant point terminée : une seule défaite ne pouvait pas réduire les Flamands; il y avait une trop grande surabondance de vie chez ces hommes, dont l'énergie ne se démentait pas même au milieu des supplices et qui disaient en offrant leurs têtes aux bourreaux : « Quand on nous aura tous égorgés, nos os desséchés se relèveront encore pour combattre. » Aussi, pendant que Charles VI, tout fier de sa victoire, reprenait la route de France et vengeait par la ruine de Courtray et l'extermination de ses habitants la défaite que Robert d'Artois avait éprouvée près de cette ville en 1302, les Gantois se montraient plus indomptables que jamais et comblaient les vides de leur population en appelant dans leurs murs tous les proscrits que poursuivait la haine du comte de Flandre. La lutte se prolongea jusqu'après la mort de ce prince (1384); mais Philippe de Bourgogne, appelé à recueillir son héritage, reconnut l'impossibilité de vaincre l'héroïque opiniâtreté de ce peuple et préféra se l'attacher par la libéralité de son administration; il signa le traité de Tournay (1385), qui mit fin à cette guerre de sept ans, et rétablit la paix dans les grandes cités flamandes, dont toutes les franchises furent reconnues et confirmées.

Contre-coup de la bataille de Rosebecque : abaissement de la bourgeoisie parisienne; sanglante réaction. — Néanmoins la victoire de Rosebecque eut un immense retentissement dans toutes les villes de France; la bourgeoisie attérée y vit avec raison le triomphe de la noblesse sur la roture, triomphe qui allait être suivi nécessairement de mesures violentes et d'une réaction terrible. Les Parisiens, dont on avait découvert des lettres contenant un pacte d'alliance avec les Flamands, se sentirent particulièrement menacés et voulurent essayer d'en imposer par le déploiement de toutes leurs forces. Le jour où le roi devait rentrer dans la capitale, vingt mille bourgeois en armes, sous prétexte de lui faire honneur, vinrent se ranger en bataille sous Montmartre. Cette démonstration ne fit qu'irriter la colère de leurs ennemis : « De par le roi, leur dit le connétable, retournez paisiblement en vos logis et déposez vos armes. » Ils obéirent, et alors l'armée royale fit son entrée à Paris comme dans une ville conquise, brisant les barrières et passant sur les portes abattues de leurs gonds (11 janvier 1383). Le jour même on ordonna le désarmement général de la cité, et trois cents personnes, l'élite de la bourgeoisie, furent arrêtées et jetées en prison. Alors les vengeances commencèrent : pendant plus de quinze jours on décapita, on pendit, on jeta à la Seine : ceux qui se faisaient remarquer par leurs richesses ou leur influence furent livrés au bourreau; on envoya au supplice, comme complice des maillotins, l'avocat général Desmarets, qui

avait fidèlement servi sous quatre règnes et qui, dans les dernières émeutes, avait défendu avec zèle les intérêts du gouvernement.

Au milieu de la terreur qu'inspiraient ces nombreuses exécutions, on publia un édit du roi qui supprimait la prévôté des marchands, l'échevinage, sa juridiction, les corps de métiers, la milice bourgeoise, et qui abolissait toutes les franchises et libertés municipales de Paris; puis on annonça le rétablissement des impôts indirects. On n'osa pas toutefois les déclarer perpétuels; mais prorogés d'année en année par le conseil royal, ils subsistèrent désormais sans contestation. Enfin le 1er février 1383, un acte de clémence commua la peine criminelle en la peine civile et frappa la bourgeoisie d'amendes équivalant à une confiscation des biens. Rouen, Reims, Châlons, Amiens, Troyes, Sens, Orléans, éprouvèrent les mêmes calamités et furent punies par des supplices et des exactions semblables. L'argent levé sur ces malheureuses cités monta à des sommes énormes : Paris seul, pour sa part, fournit 960,000 fr. d'or; mais cet immense butin n'entra même pas dans le trésor royal : les princes se le partagèrent comme les dépouilles des vaincus, et lorsqu'ils l'eurent dissipé, ils cherchèrent dans la mutation des monnaies de nouvelles ressources pour satisfaire leur luxe et leur prodigalité.

Gaspillage du trésor. Vains projets contre l'Angleterre (1386). **Expédition de Gueldre** (1388). — Après avoir pillé judiciairement le pays, les princes le rançonnèrent pour payer les frais d'une immense expédition qui échoua par l'indolence et la lâcheté du duc de Berry. Déterminés à tenter une descente en Angleterre, ils firen acheter des vaisseaux dans tous les ports de l'Europe et en réunirent quatorze cents, qui, dit Froissart, auraient suffi pour faire un pont de Calais à Douvres. En même temps, on rassembla près de cent mille hommes, et on construisit une ville de bois qui se démontait pièce à pièce et qui devait, après le débarquement, servir de forteresse à toute l'armée; mais pour mettre à la voile on attendit longtemps le duc de Berry, qui arriva trop tard et démontra que, le temps favorable étant passé, il fallait remettre l'entreprise à l'année suivante. Les approvisionnements furent gaspillés, les vaisseaux furent brûlés par les Anglais jusque dans nos ports, et les princes oublièrent cette expédition, qui « avait coûté au royaume trente-trois fois cent mille francs d'or (1386). »

Une autre entreprise ridicule vint heureusement débarrasser la France d'un gouvernement qui la ruinait. Un petit prince des Pays-Bas, le duc de Gueldre, qui pouvait à peine mettre six mille hommes sur pied, imagina, pour prix d'un subside annuel de mille livres sterling que lui payait l'Angleterre, d'envoyer défier le roi de France.

Pour combattre un pareil adversaire, on réunit une armée de cent mille hommes, avec laquelle on eût pu conquérir toute l'Allemagne, et qui, mal dirigée, s'embourba dans un pays marécageux, et fut contrainte de regagner la Champagne après avoir perdu tout son charroi et une partie de son monde (1388).

Le pouvoir est enlevé aux princes du sang. Ministère des marmousets (1388-1392). — L'issue honteuse de cette guerre produisit dans toutes les classes un sentiment d'indignation dont les vieux serviteurs de Charles V profitèrent pour éclairer le roi sur les fautes et les crimes de ceux à qui il abandonnait les rênes de l'État. L'archevêque de Reims et l'évêque de Laon le déterminèrent à prendre en main la direction des affaires, à renvoyer ses oncles en les remerciant de leurs bons offices, et à appeler auprès de lui les hommes qui avaient contribué à la gloire du dernier règne. Les princes obéirent et quittèrent la cour, mais en jurant à leurs successeurs une haine implacable, dont la première victime fut l'évêque de Laon qui presque aussitôt après mourut empoisonné (1388). Malheureusement les vengeances ne devaient pas s'arrêter là!

Cette révolution de palais causa une joie universelle en France, et fit concevoir des espérances que s'empressa de justifier le nouveau ministère, le ministère des *marmousets*, comme les princes, dans leur orgueil aristocratique, appelaient les gens « de petit état » qu'élevait la faveur des rois. Bureau de La Rivière, les sires de Nogent et de Montagu, Olivier de Clisson et Le Bègue de Vilaines, revenus aux affaires, y rapportèrent cet esprit de sagesse, d'ordre et d'économie qui avait sauvé la France sous le règne de Charles V. Après avoir signé une trêve de trois ans avec l'Angleterre et fait cesser ainsi une guerre inutile, qui n'aboutissait depuis plusieurs années qu'à des ravages sans profit pour les deux royaumes, ils enlevèrent au duc de Berry le gouvernement du Languedoc, où ils envoyèrent des commissaires pour soulager la misère des peuples, réformer les impôts et détruire les compagnies de « brigands » qui occupaient encore un grand nombre de châteaux.

Enfin le rétablissement de la prévôté des marchands, confiée à Jean Jouvenel[1], et la suspension des aides et des tailles, qu'on n'exigea point en 1390, pouvaient faire concevoir au pays l'espoir de réparer sous l'administration nouvelle tous les maux que lui avait causés celle des princes. Vaine espérance! Le parti que les marmousets avaient éloigné des affaires ne pouvait leur pardonner sa chute; déjà le poison avait enlevé l'évêque de Laon et l'archevêque de Reims, lorsque le poignard dirigé contre Olivier de Clisson vint

1. Père de l'historien Juvénal des Ursins.

replonger la France bien avant dans l'abîme d'où le gouvernement, depuis quatre ans, s'efforçait de la tirer.

Tentative d'assassinat contre Olivier de Clisson. Folie du roi (1392). **Les princes reprennent le pouvoir.**—Un petit seigneur angevin, Pierre de Craon, attribuant à tort au connétable une disgrâce que ses indiscrétions lui avaient attirée de la part du duc d'Orléans, épia l'occasion d'accomplir une vengeance qui lui était personnelle sans doute, mais qui vint servir à point les rancunes politiques des princes. Le 13 juin 1392, il attendit Olivier de Clisson au moment où ce dernier sortait la nuit d'une fête donnée chez le roi, se précipita sur lui avec une bande de sicaires, et, le laissant pour mort sur la place, courut à toute bride chercher un asile auprès du duc de Bretagne. Frappé par des assassins dont l'effroi peut-être avait paralysé le bras, le connétable ne mourut pas de ses blessures. A peine fut-il rétabli, que le roi, prenant en main la vengeance de son ministre, résolut d'aller demander, à la tête d'une armée, l'extradition du coupable, que le duc de Bretagne avait insolemment refusé de livrer. Deux mois après la catastrophe, il se mit en campagne, malgré les représentations de ses oncles qui s'étaient rendus à Paris, et prit la route de Bretagne. Comme il traversait la forêt du Mans, sous les rayons d'un soleil ardent, un homme vêtu d'une pauvre cotte de bure, pieds nus et la tête découverte, s'élançant tout à coup sur la route, prit les rênes de son cheval et lui cria : « Roi, ne chevauche pas plus avant; mais retourne, car tu es trahi! » Charles VI était tout préoccupé de cette apparition mystérieuse, lorsque la lance d'un de ses pages, en tombant sur un casque, produisit un cliquetis d'armes qui épouvanta le roi et lui fit croire, en effet, à une trahison. Aussitôt il se jette sur ceux de sa suite, frappe et blesse tout ce qui l'entoure, jusqu'à ce que, ses forces l'abandonnant, il se laisse désarmer et tombe sans connaissance. Quand il sortit de cet état d'atonie, on s'aperçut qu'il était fou (1392). Alors commença cette fatale démence qui devait prolonger la minorité du roi jusqu'à sa mort, et dont la conséquence immédiate fut de remettre aux mains des princes les rênes de l'État. Le premier usage que les ducs de Bourgogne et de Berry firent du pouvoir fut de satisfaire leur ressentiment contre les marmousets; la plupart furent jetés en prison, et Olivier de Clisson n'échappa à une condamnation qu'en s'enfermant dans ses châteaux de Bretagne. Puis les fêtes et les prodigalités recommencèrent, et les impôts s'accrurent.

Rivalité de Jean sans-Peur et du duc d'Orléans; partis qu'ils représentent. — Mais autour du trône s'agitaient deux partis qui se disputaient le gouvernement : l'un avait à sa tête Philippe de Bour-

gogne, qui, plus actif et plus audacieux que le duc de Berry, avait concentré toute l'autorité entre ses mains, en se rendant maître de la personne du monarque; l'autre était celui du duc d'Orléans, frère du roi, qui ne pouvait pardonner à son oncle de lui avoir enlevé la régence et de l'avoir même écarté du conseil. Investi du duché d'Orléans et des comtés de Valois, de Périgord, de Blois, de Dreux, de Coucy, de Soissons; allié, par son mariage, avec le puissant duc de Milan, dont il avait épousé la fille, Valentine de Visconti, il ressentait vivement l'affront fait à sa personne. Son dépit croissant avec l'âge, il ne cacha pas sa haine pour le duc de Bourgogne, affectant dans toutes les circonstances, de blâmer ses actes et de combattre ses avis. Une fois même les deux rivaux furent sur le point d'ensanglanter Paris et de se disputer le pouvoir à la pointe de l'épée (1401). Néanmoins l'intervention des ducs de Bourbon et de Berry amena une réconciliation apparente, et Philippe resta maître du pouvoir jusqu'au moment de sa mort, survenue en 1404. Cet événement semblait de nature à faire passer l'autorité aux mains du duc d'Orléans, dont la reine Isabeau de Bavière appuyait aveuglément toutes les volontés; mais Philippe laissait pour héritier un prince à qui sa valeur avait mérité le surnom de *Jean sans-Peur,* et dont l'audace, moins susceptible encore de scrupule que de crainte, n'avait d'autre règle que le cri d'une ambition sans bornes. A trente-trois ans, il était le plus grand représentant de la féodalité; maître par lui-même de la Bourgogne, de la Flandre, de la Franche-Comté et de l'Artois, il dominait par son beau-père dans le Hainaut, la Hollande et la Zélande, et par ses frères, dans le Brabant, le Limbourg, le marquisat d'Anvers, et dans les comtés de Nevers et de Rethel.

Tant de puissance était un titre à ses yeux pour ne pas se laisser arracher la part que son père avait prise au gouvernement de la France; et, dans le but de recueillir le pouvoir de Philippe, il accepta l'héritage de haine que ce dernier lui avait légué contre le duc d'Orléans. Mais trop habile pour restreindre la lutte dans les limites étroites d'une querelle personnelle, il sut lui donner un caractère politique, en forçant les deux partis, aristocratique et populaire, qui depuis plus d'un demi-siècle étaient aux prises, de s'associer aux ressentiments des deux maisons.

Élégant, spirituel, passionné pour le luxe, les fêtes et les prodigalités, Louis d'Orléans s'était acquis l'amour de la noblesse, dont il était véritablement le chef : aussi avait-il amassé sur sa tête les colères du peuple qui lui reprochait l'accroissement des impôts, et qui l'accusait même d'avoir profité de la mort de Philippe de Bourgogne pour voler 800,000 écus dans le trésor. Le sourd murmure

de haine qui grondait contre le duc d'Orléans indiquait à Jean sans-Peur dans quel parti il devait aller chercher des alliés. Déterminé du reste par sa position de comte de Flandre, il se fit le défenseur des intérêts populaires. L'occasion d'arborer son drapeau ne se fit pas attendre. Le conseil ayant, sous l'inspiration du duc d'Orléans, voté l'établissement d'une nouvelle taille, il protesta contre cette mesure et quitta Paris avec éclat, annonçant qu'il allait dans ses États protéger ses sujets contre les exactions du gouvernement. Dès lors toutes les espérances des Parisiens se tournèrent de son côté, et Charles VI, entendant leurs plaintes dans un des rares et courts intervalles de lucidité que lui laissait sa folie, s'empressa de rappeler Jean sans-Peur. Installé au Louvre (1405), le duc de Bourgogne prit en main la direction des affaires, et mit le comble à sa popularité en rendant aux Parisiens les armes que leur avait enlevées la réaction de 1383.

Assassinat du duc d'Orléans (1407). **Apologie du crime.** — Tandis que les milices de Paris s'organisaient, le duc d'Orléans en appelait à son épée, et réunissait une armée qui pilla la Beauce et ravagea les environs de la capitale. La lutte, qui paraissait imminente, n'eut pourtant pas lieu : la médiation des ducs de Bourbon et de Berry amena la réconciliation de Vincennes (1405). En s'embrassant, les deux rivaux n'avaient pas déposé leur haine; envenimée chaque jour par de continuels dissentiments, elle semblait ne devoir se terminer que par une catastrophe : on essaya encore de la prévenir par un rapprochement qu'un acte solennel vint cimenter. Le 20 novembre 1407, les deux princes entendirent la messe et communièrent ensemble. Mais, déjà parjure au pied même des autels, le duc de Bourgogne était tout entier aux sinistres projets qu'il méditait depuis longtemps. Trois jours s'étaient à peine écoulés, que Louis d'Orléans, revenant le soir de chez la reine, tombait assassiné, au coin de la rue Barbette, par des spadassins apostés dans une maison de la rue Vieille-du-Temple (23 novembre 1407).

A la nouvelle de ce crime, toute la cour s'émut; le duc de Bourgogne lui-même feignit l'étonnement, et, s'associant à la douleur de sa famille, versa d'hypocrites larmes; puis, troublé par le remords, il avoua son forfait et s'enfuit dans ses États. Mais arrivé à Lille, ses frayeurs s'évanouirent; il résolut de payer d'audace, et réunit une armée pour rentrer à Paris, où le bas peuple avait du reste accueilli la mort du duc d'Orléans avec une joie farouche. Non content de reparaître dans la capitale, Jean sans-Peur voulut donner à son retour l'aspect d'un triomphe; ce ne fut pas assez pour lui d'obtenir du roi des lettres de rémission, il fit faire publiquement l'apologie de

son crime par Jean Petit, docteur en Sorbonne, et imposa à la cour l'obligation d'entendre cet insolent discours. Tel était alors l'abaissement moral, qu'aucune voix dans le conseil n'osa s'élever contre la monstrueuse justification « d'un attentat qui avait réuni dans un seul acte l'homicide, le parjure et le sacrilége. »

La direction du parti d'Orléans passe au comte d'Armagnac ; la France se partage entre les deux factions. — Ce que les princes, par inertie ou par égoïsme, n'osaient pas faire, une femme le fit. La duchesse d'Orléans, Valentine de Visconti, retrempant son courage dans sa douleur d'épouse et dans le sentiment de l'amour maternel, demanda vengeance du meurtre de son mari. Autour du drapeau orléaniste que cette noble femme relevait pieusement vint se ranger une bonne partie de la noblesse, qui ne pouvait pardonner à Jean sans-Peur de s'être associé avec le bas peuple et d'avoir détruit le prestige d'inviolabilité qui jusqu'alors avait protégé le sang royal. Tout un parti se reforma qui, profitant d'une expédition que le duc de Bourgogne avait été obligé de faire contre la ville de Liége, vint à Paris et s'empara du pouvoir et de la personne du roi (1408). Ce ne fut pas pour longtemps : le duc de Bourgogne, victorieux des Liégeois, répondit à ses adversaires en accourant sur la capitale; il vit fuir aussitôt devant lui tous ces princes, qui, n'ayant pas assez d'énergie pour le combattre, essayèrent de le calmer par la réconciliation de Chartres (1409). Au reste, Valentine de Visconti venait de mourir, et les chefs du parti dont elle était l'âme se trouvaient au-dessous de leur mission; il fallait qu'une main plus ferme en prît la direction. On la trouva, cette main ferme, chez le comte d'Armagnac, « véritable diable sous une peau d'homme, » dont l'audace égalait celle du duc de Bourgogne, et dont l'ambition était résolue à tout tenter pour sortir de l'obscurité de sa province et jouer un rôle important sur la scène politique. Devenu le beau-père du jeune duc d'Orléans (1410), il se mit à la tête du parti, lui donna son nom, et lui imprima une activité nouvelle, en appelant à lui toute la chevalerie du Poitou, de la Bretagne et de la Normandie, « avec la pauvre et aventureuse noblesse de Gascogne. »

Alors disparut entièrement tout ce que la rivalité des deux maisons de Bourgogne et d'Orléans pouvait avoir conservé jusqu'ici de personnel; les haines de castes, qui avaient fait subitement explosion en 1356, se réveillèrent avec violence et vinrent donner à la lutte un caractère purement politique. Pendant que l'aristocratie se réunissait à Chartres autour du comte d'Armagnac, le parti démocratique se relevait derrière le Bourguignon, qui resserrait son alliance avec le peuple de Paris en lui rendant ses priviléges munici-

paux (1411) et en effaçant ainsi les dernières traces des outrages de 1383. La France entière se partagea : l'Est et le Nord pour le duc de Bourgogne, l'Ouest et le Sud pour ses adversaires. Dès lors le mouvement entraînant les chefs, bien plus qu'il n'était dirigé par eux, l'animosité des partis rendit tout rapprochement impossible. Deux fois cependant on essaya de faire rentrer l'épée dans le fourreau ; mais la paix de Bourges (1412) ne fut pas plus respectée que ne l'avaient été celle de Bicêtre (1410) et celle de Chartres (1409) : les partis restèrent en armes, sollicitant à l'envi le secours du roi d'Angleterre, que les intérêts commerciaux de son peuple déterminèrent pour l'alliance bourguignonne, quoique les Armagnacs lui eussent offert la cession de l'Aquitaine avec le Limousin et le Poitou.

Alliance du Bourguignon et du peuple de Paris. Domination des bouchers ; les Cabochiens. — Ce dernier parti, en effet, combattait en désespéré pour arracher le pouvoir à Jean sans-Peur. Paris, la résidence royale, le siége du gouvernement, était le but de tous ses efforts. Dans l'espoir de surprendre la capitale, son armée s'établit dans les environs, et les bandes gasconnes commirent alors des atrocités qui semblaient inspirées par le réveil subit de la vieille haine nationale du Midi contre le Nord. Cette guerre exécrable rendit les Parisiens plus Bourguignons que jamais, et l'élan de colère qu'elle excita chez eux produisit le soulèvement instantané d'une populace sortie des dernières profondeurs de la société. Mais la multitude ne pouvant plus trouver de chefs dans la haute bourgeoisie, que les événements de 1383 avaient décapitée, alla les chercher « dans l'abattoir sanglant de la boucherie ; » les Marcel de cette époque furent les bouchers Legoix, Thibert, Saint-Yon, et l'écorcheur Simon Caboche, qui imposa son nom au parti parisien. Les riches bouchers de la capitale, pour qui leurs étaux étaient une sorte de fiefs, jouissaient par leurs richesses d'une popularité que venait soutenir une clientèle héréditaire de valets, d'assommeurs, d'écorcheurs, « classe abjecte et violente, toute dévouée à ses patrons, » et redoutable à quiconque ne serait pas de leur parti dans le gouvernement. C'est à cette classe grossière, animée d'instincts sauvages, que la nécessité de répondre au défi menaçant des Armagnacs vint donner l'influence sur les affaires.

Puisque la force était au parti cabochien, le duc de Bourgogne alla à lui, l'organisa, forma dans son sein une cohorte de cinq cents hommes, leur confia la défense de Paris, et de leurs chefs fit ses lieutenants. Alors le règne de la terreur commença ; chacun de ces forcenés s'arrogeant le droit de désigner les suspects, « il suffisait pour

tuer un notable bourgeois, ou le piller et le rober, que quelqu'un criât sur lui : Voilà un Armagnac. » Les prisons s'emplirent de victimes qu'on laissait mourir de faim, et dont on jetait ensuite les cadavres à la voirie (1411).

L'université saisit la direction morale du parti cabochien : la grande ordonnance de 1413. — Toutefois ce parti de la force brutale eut un moment de bon sens : il écouta la voix du vieux chirurgien Jean de Troyes, qui seul de la faction avait une valeur politique qui lui méritât d'être comparé aux hommes de 1357. Par ses conseils les hommes d'action cédèrent la place aux lettrés de l'université, qui, toute fière de la victoire qu'elle venait de remporter au concile de Pise dans l'affaire du grand schisme[1], voulait remettre la paix dans l'État comme dans l'Église. Par l'organe de son orateur, Eustache de Pavilly, elle s'adressa au gouvernement pour demander le redressement des abus et la réformation du royaume. Autorisée, le 14 février 1413, à présenter un plan de réforme administrative et judiciaire, elle nomma des commissaires qui se mirent immédiatement à l'œuvre. Après trois mois de travail, « le 25 mai 1413, les résolutions des nouveaux réformateurs, rédigées comme celles des états de 1356 sous la forme d'une ordonnance royale, furent lues devant le roi et déclarées obligatoires et inviolables. Cette ordonnance, dite *cabochienne*, qui n'a pas moins de deux cent cinquante-huit articles, est un code complet d'administration, établissant une hiérarchie de fonctionnaires électifs, imposant des règles de gestion et de comptabilité, limitant les offices, soit en nombre, soit quant au pouvoir, et assurant aux sujets de toutes les classes des garanties contre l'injustice, l'oppression, l'abus de la force ou de la loi[2]. » (*Augustin Thierry.*)

1. Voir la trente-sixième leçon.

2. « Il y a là, continue M. Aug. Thierry, un immense détail de prescriptions de tout genre, sur lequel semblent dominer deux idées, la centralisation de l'ordre judiciaire et celle de l'ordre financier : tout aboutit d'un côté à la chambre des comptes et de l'autre au parlement. L'élection est le principe des offices de judicature, il n'y a plus de charge vénale ; les lieutenants des prévôts, des baillis et des sénéchaux sont élus par les gens de loi et les avocats du district. Pour la nomination d'un prévôt, les gens de pratique et autres notables désignent trois candidats, entre lesquels choisit le chancelier assisté de commissaires du parlement. Pour la prévôté de Paris et les autres offices supérieurs, c'est le parlement qui nomme au scrutin, sans formalité de candidature ; il choisit de même ses propres membres et ne peut en prendre plusieurs dans la même famille. Les prévôts, baillis et sénéchaux doivent être nés hors de la province où ils exercent leur magistrature ; ils ne peuvent rien y acquérir, ni s'y marier, ni y marier leurs filles. La juridiction des eaux et forêts, souvent tyrannique pour les campagnes, est restreinte dans son étendue, et soumise en appel au parlement. Il est statué que les usages ruraux seront partout respectés ; que les paysans pourront s'armer pour courir sus aux pillards ; qu'ils auront le droit

Excès des Cabochiens. — La grande ordonnance de 1413, œuvre de lumière et d'impartialité, fut approuvée par tout le monde, sans exception de parti. « Il y avait, dit le Religieux de Saint-Denis, des gens du conseil qui, au temps de la promulgation de ces ordonnances, les vantaient merveilleusement et les déclaraient dignes d'être insérées dans l'histoire pour servir de modèle et de loi au temps à venir. » Malheureusement les modérés qui l'avaient écrite n'étaient pas des hommes d'action capables de la défendre. Le temps, du reste, était mal choisi pour qu'elle pût s'enraciner et porter ses fruits : quand les partis ont jeté l'épée loin du fourreau, la voix des lois est impuissante. Armagnacs et Bourguignons, en effet, restaient en armes, les uns sur la Loire, les autres à Paris, lorsque le bruit se répandit que les Armagnacs s'avançaient unis aux Anglais. La nécessité de défendre la capitale contre l'étranger fit passer tout le pouvoir aux Cabochiens, qui, n'ayant d'autre refuge que la victoire, exercèrent pour se l'assurer une effroyable tyrannie. Ils ne reculèrent devant aucun excès, décrétèrent un emprunt forcé, et punirent la moindre hésitation par la mort des individus ou le pillage de leurs maisons. Sous le prétexte d'un complot orléaniste ourdi contre la sûreté de la capitale par le jeune duc de Guyenne, fils aîné du roi, la multitude se souleva furieuse, investit la Bastille et força le gouverneur, des Essarts, à en sortir avec ses hommes d'armes (1413); puis des attroupements considérables se portèrent à l'hôtel Saint-Pol, où logeait le Dauphin, arrêtèrent ses serviteurs avec tous les seigneurs et les dames de la maison de la reine : les uns furent massacrés sur place; les autres, jetés dans les cachots, n'eurent pas un meilleur sort : à la nouvelle que les Armagnacs marchaient sur Paris, les Cabochiens se vengèrent sur leurs prisonniers, les égorgèrent dans les prisons ou les conduisirent à l'échafaud, qui restait en permanence.

Paix de Pontoise (1413). **Domination des Armagnacs; violente réaction. Traité d'Arras** (1414). — Les Armagnacs arrivaient réellement, appelés secrètement par tous les hommes de modération, que les fureurs des bouchers glaçaient d'épouvante, et qui, enhardis par l'espoir d'un secours prochain, risquèrent tout pour s'affranchir du joug de la démagogie. Neuf quartiers sur douze se levèrent en armes pour la défense de l'ordre : les bourgeois poursuivirent les bouchers, délivrèrent les prisonniers et imposèrent enfin aux partis l'obligation de signer la paix de Pontoise, qui garantit de part et d'autre l'oubli du passé et le licenciement des gens de guerre (8 août 1413). Mais cette paix n'était autre chose qu'une contre-révolution, le triomphe

de poursuivre les loups, de détruire les nouvelles garennes faites par les seigneurs et de refuser à ceux-ci tout péage établi sans titre. »

d'une faction sur une autre. Maîtres du pouvoir, puisqu'ils avaient le roi entre leurs mains, les Armagnacs oublièrent leurs serments pour satisfaire la soif de vengeance qui les animait et prouvèrent par leurs excès qu'ils ne valaient pas mieux que leurs adversaires. Au mépris de la paix de Pontoise, le parti cabochien fut proscrit en masse : les uns s'enfuirent, les autres furent livrés au bourreau, les enfants mêmes ne furent pas épargnés ; et tel fut bientôt l'effroi que les Armagnacs inspirèrent à Paris, que « nul, dit le Moine de Saint-Denis, n'osait les regarder ni parler ensemble dans les rues, tant on les redoutait pour leur cruauté. » Aussi, en présence de ces terribles vainqueurs, personne ne tenta d'élever la voix pour défendre la grande ordonnance, qui fut solennellement abrogée trois mois après sa promulgation (août 1413). Quant à Jean sans-Peur, son audace semblait s'être affaiblie ; au milieu de la réaction, il ne sut ni se séparer des Cabochiens ni les soutenir, et il prit la fuite avec ses plus fougueux partisans. Poursuivi l'épée aux reins jusque dans ses États, il n'osa combattre et se laissa imposer la paix d'Arras, qui lui interdisait même l'entrée de Paris (septembre 1414). Mais ce pouvoir que le triomphe de ses adversaires lui enlevait, la guerre étrangère allait bientôt le lui rendre.

TRENTIÈME LEÇON.

Programme. — Henri V d'Angleterre.—Bataille d'Azincourt.—Traité de Troyes. — Charles VII et Henri VI. — Jeanne d'Arc. — Expulsion des Anglais (1415-1453).

Seconde partie de la guerre de Cent ans (1415-1453). — Débarquement de Henri V. — Bataille d'Azincourt (25 octobre 1415). — La guerre civile se mêle à la guerre étrangère : tyrannie de Bernard d'Armagnac ; les Cabochiens recouvrent Paris (1418) ; massacre des prisons. — Prise de Rouen par les Anglais. Assassinat de Jean sans-Peur à Montereau (1419). — Alliance de Philippe de Bourgogne avec Henri V ; traité de Troyes (1420). — Situation nouvelle des partis : combats de Baugé et de Mons-en-Vimeux (1421). Mort de Henri V et de Charles VI (1422). — Henri VI et Charles VII rois de France ; puissance des Anglais. — Faiblesse de Charles VII. Batailles de Crévant (1423) et de Verneuil (1424). — Charles VII éloigne les meurtriers de Jean sans-Peur et donne l'épée de connétable à Richemont (1425). — Siége d'Orléans (1428). Combat de Rouvray (12 février 1429). Réveil du sentiment national. — Jeanne d'Arc ; son origine, ses visions ; son arrivée à Chinon. — Délivrance d'Orléans (1429). — Bataille de Patay. Sacre de Charles VII à Reims (1429). — Attaque sur Paris. Siége de Compiègne ; Jeanne d'Arc prisonnière (1430). — Procès et mort de Jeanne d'Arc (1431). — Revers des Anglais ; traité d'Arras (1435). — Retour de Charles VII à Paris (1437). — Charles VII détourne son attention de la guerre contre les Anglais pour s'occuper de la réorganisation du royaume. — Répression des gens d'armes. La Praguerie (1440). — Trêve de Tours avec les Anglais (1444). Charles VII et le Dauphin emmènent les grandes compagnies en Lorraine et en Suisse ; bataille de la Birse (1444). — Reprise de la guerre

contre les Anglais (1449) : bataille de Formigny (1450); **conquête de la Normandie.** — Bataille de Castillon (1453) : conquête de la Guyenne. Expulsion des Anglais. — Résultats de la guerre de Cent ans. — Tableau généalogique des Valois directs et des maisons féodales qui en sont issues.

Seconde partie de la guerre de Cent ans (1415-1453). **Débarquement de Henri V.**— Quarante ans s'étaient écoulés depuis la trêve de Bruges (1375), et à part quelques actes réciproques d'hostilité, la grande guerre entre l'Angleterre et la France s'était trouvée forcément suspendue par les commotions violentes qui avaient agité les deux royaumes. Mais tandis que la France s'abîmait dans ses crises intérieures, l'Angleterre sortait retrempée des siennes. Ce fut le moment que choisit Henri V pour recommencer la guerre. Il réclama l'exécution du traité de Brétigny, et sur le refus qu'on lui fit, il mit à la voile le 13 août 1415. Poussé par un bon vent sur les côtes de Normandie qu'on n'avait pas mises en état de défense, il débarqua à l'embouchure de la Seine et vint assiéger Harfleur. Réduits à leur propre courage, les habitants résistèrent plus d'un mois, mais ils finirent par capituler lorsqu'ils virent le lâche abandon dans lequel les laissait le Dauphin, qui se trouvait alors à la tête de l'État. Henri V entra dans la ville le 22 septembre: toutefois ce triomphe lui avait coûté si cher qu'il se sentit incapable de continuer la campagne, et résolut de gagner Calais pour y prendre ses quartiers d'hiver.

Bataille d'Azincourt (25 octobre 1415). — Parti d'Harfleur le 8 octobre, il côtoya la mer et se dirigea vers la Somme, qu'il voulait franchir à Blanche-Tache; mais trouvant ce gué trop bien défendu, il remonta le fleuve jusqu'au village de Béthencourt et opéra son passage sans que l'armée française, qui était à Péronne, essayât de l'arrêter. Cette armée, composée de plus de quatre-vingt mille hommes sous les ordres du connétable d'Albret, se porta vers Bapaume et Saint-Pol, afin de prendre les devants sur l'ennemi et lui couper la route auprès d'Azincourt. La cohue féodale, aussi ignorante qu'à Crécy et à Poitiers, s'entassa dans une plaine marécageuse resserrée entre deux bois, où il lui était impossible de déployer ses ailes et d'utiliser ses forces. Le terrain avait été si mal choisi que les trois corps dont se composait l'armée dûrent être rangés à la suite l'un de l'autre, de manière à ne pouvoir se porter mutuellement secours. Avec de pareilles dispositions contre un ennemi qui avait habilement rangé son armée suivant la nature du sol, la bataille était perdue d'avance. Les archers anglais, qui étaient placés en avant, criblèrent de traits la lourde cohue française, y jetèrent la confusion, et, se ruant ensuite sur elle l'épée à la main, frappèrent à coup sûr des hommes que la pesanteur de leurs armes retenait immobiles et attachés au sol. La

journée d'Azincourt (25 octobre 1415) fit à la noblesse de France une blessure plus profonde que celles de Courtray, de Crécy et de Poitiers; sur dix mille morts, on compta plus de huit mille gentilshommes, parmi lesquels se trouvaient le connétable et plusieurs princes du sang. Henri V, resté maître du champ de bataille, n'avait perdu que seize cents hommes; mais son armée, épuisée et embarrassée de nombreux prisonniers, ne pouvait continuer la guerre : il dut céder aux vœux de ses soldats, et se hâta d'aller étaler aux yeux de l'Angleterre les trophées de sa victoire.

La guerre civile se mêle à la guerre étrangère. Tyrannie de Bernard d'Armagnac. Les Cabochiens recouvrent Paris (1418). Massacre des prisons. — La honteuse défaite d'Azincourt, dont la responsabilité tombait sur les Armagnacs, semblait devoir entraîner leur chute : si le duc de Bourgogne eût marché sur la capitale, le pouvoir était à lui; mais il montra de l'incertitude, négocia lorsqu'il fallait agir, et laissa le temps à Bernard d'Armagnac d'arriver à Paris pour recevoir l'épée de connétable et prendre possession du gouvernement. L'énergie du nouveau connétable maintint l'influence de son parti. Maître de la personne du roi, il s'empara également de celle du jeune Charles, troisième fils de Charles VI, que la mort de ses deux aînés rendait héritier présomptif du trône. Puis, afin de mettre son autorité à l'abri de toute opposition, il persécuta la reine et l'exila à Tours (1417). Alors le comte d'Armagnac, régnant en despote sur la France, voulut, pour conquérir un peu de popularité, combattre les Anglais et recouvrer Harfleur; mais l'insuccès de cette tentative ne fit que relever les espérances du parti bourguignon, qui exploita avec habileté la haine générale que le connétable excitait contre lui par son affreux despotisme, et surtout par ses exactions financières. Jean sans-Peur reprend aussitôt son rôle de patron des intérêts populaires, publie un manifeste dans lequel il engage le peuple à refuser l'impôt, et à se réunir à lui pour combattre les ennemis de l'État, délivre Isabeau de Bavière de l'exil où on l'avait reléguée, et, fort de cette alliance qui donne à ses actes un caractère de légitimité, il constitue à Troyes un gouvernement qu'il oppose à celui de Paris. Le connétable, trop faible pour se risquer en pleine campagne, ne songe qu'à se maintenir dans la capitale; mais il n'a pas même assez de toutes ses forces pour contenir les Parisiens par la terreur : vainement il a déjà étouffé dans le sang plusieurs conspirations ourdies en faveur de ses adversaires; la haine qu'il inspire à la populace s'accroît à la nouvelle des succès de Henri V, qui vient de débarquer de nouveau en Normandie et d'enlever les villes de Caen et de Bayeux (1417). La défection se met parmi les troupes d'Armagnac, que leur chef ne

peut plus payer; elles se relâchent de leur vigilance, se laissent gagner et livrent une des portes de Paris au fils d'un bourgeois, nommé Perrinet Leclerc, qui introduit les Bourguignons dans la ville (1418). Alors remonta à la surface l'épouvantable lie de 1413; les Cabochiens reparurent, mais d'autant plus terribles qu'ils avaient à venger leur récente défaite. Jamais réaction ne fut aussi atroce. Il ne suffit pas d'égorger, le jour de la lutte, tous les Armagnacs pris les armes à la main; l'odeur du sang excita dans la populace une rage délirante qu'aucune puissance humaine ne put calmer et qui éclata deux fois d'une manière hideuse. Le 12 juin 1418, la multitude, sur le bruit que les Armagnacs approchaient, se rendit aux prisons, en brisa les portes, égorgea tous les prisonniers ou les brûla entassés dans leurs cachots. Le massacre dura trente heures et coûta la vie à plus de quinze cents personnes, parmi lesquelles était le connétable. Le 21 août, ces horribles scènes se renouvelèrent pour la cherté des vivres, dont les Armagnacs, disait-on, étaient la cause. La foule, conduite par le bourreau Capeluche, tua trois cents prisonniers au Châtelet et se fit livrer ceux de la Bastille, qu'elle mit en pièces sur-le-champ.

Prise de Rouen par les Anglais. Assassinat de Jean sans-Peur à Montereau (1419). — Jean sans-Peur, épouvanté de ces désordres qu'il n'était pas maître d'arrêter, effrayé de l'approche des Anglais, qui venaient de prendre Rouen (1419) et qui marchaient sur Paris, comprit que la France était perdue et que le rapprochement seul des partis pouvait la sauver. Le parti armagnac, privé de son chef par la mort du connétable, s'était rallié autour du Dauphin, qui avait fui loin de Paris et que des intrigants de bas étage poussaient à la guerre en vue de leurs intérêts personnels. Jean sans-Peur lui proposa la paix : peut-être la désirait-il sincèrement; mais l'entourage du Dauphin vit avec effroi une réconciliation qui allait lui enlever toute son importance, et résolut de l'empêcher : dans une conférence qui eut lieu sur le pont de Montereau entre les deux princes, le duc de Bourgogne fut frappé à mort par Tanneguy-Duchâtel au moment où il s'agenouillait devant le Dauphin (10 septembre 1419).

Alliance de Philippe de Bourgogne avec Henri V; traité de Troyes (1420). — Cette noire trahison, que les crimes de Jean sans-Peur ne peuvent même pas justifier, était non-seulement un horrible attentat, mais encore une faute politique dont les Anglais seuls allaient profiter. Loin d'anéantir la faction bourguignonne, elle inspira une fureur nouvelle à ce parti, qui ne connut plus d'autre but que la punition « des traîtres, » et qui, dans l'exaltation de sa haine, oubliant la patrie, associa sa cause à celle de Henri V. Philippe, héritier de Jean sans-Peur, en saisit la direction avec la vigueur d'un

jeune homme de vingt-deux ans qu'anime le sentiment de la vengeance; il s'empressa de conclure une alliance avec l'étranger, entrainant avec lui la reine Isabeau, qui reprochait à son fils de l'avoir emprisonnée, et les Parisiens, décidés à tout plutôt que de retomber au pouvoir des Armagnacs. De cette alliance sortit le traité de Troyes (21 mai 1420) : pacte honteux qui transférait aux Plantagenêts la couronne de saint Louis. Henri V épousait Catherine, fille de Charles VI, et prenait le titre de régent jusqu'à la mort de son beau-père, qui le reconnaissait pour son héritier à l'exclusion du Dauphin, dont le pauvre fou, sous l'inspiration d'Isabeau, signait l'exhérédation en châtiment « de ses délits et forfaits. » Ce traité infâme, sanctionné par un simulacre d'états généraux, fut accueilli avec joie par les Parisiens. Ce peuple, dégradé par l'excès de la misère, n'avait conservé dans l'âme d'autre sentiment que celui de la souffrance physique, et il voyait la fin de ses maux dans l'arrivée de Henri V.

Situation nouvelle des partis. Combats de Baugé et de Mons-en-Vimeux (1421). **Mort de Henri V et de Charles VI** (1422). — Quoi qu'il en soit, ce honteux traité avait un avantage : il réparait jusqu'à un certain point la faute et le crime commis à Montereau. D'Armagnacs et de Bourguignons, il n'en est plus désormais. Les deux factions, anéanties dans le sang et la boue, ont fait place à deux partis dont la lutte n'aura plus le hideux caractère d'une guerre civile. Henri V peut trôner au Louvre, il n'en restera pas moins le roi de l'étranger; tandis que le Dauphin, pauvre et proscrit, tient en ses mains le drapeau national et porte avec lui les destinées de la France. Du reste, l'usurpateur put se convaincre que son pouvoir n'était pas incontesté ; si la vieille France royale était toute à lui, le sud était à son compétiteur, et au nord même de la Loire il éprouvait des résistances qui devaient être, à ses yeux, de tristes présages pour l'avenir. Il lui fallut conquérir une à une les villes de Sens, de Montereau, de Melun, et celle de Meaux surtout, qui ne céda qu'après six mois de siége.

Dans l'Anjou, ses troupes étaient battues à Baugé par le sire de La Fayette, un des lieutenants du Dauphin (1421), et le bruit de cette journée ranimait le courage de la noblesse picarde, qui relevait sur la Somme l'étendard des lis : Philippe de Bourgogne, il est vrai, comprimait ce mouvement par la victoire de Mons-en-Vimeux (1421); mais la Loire n'en restait pas moins, au sud, la limite de la domination anglaise. Malgré toute sa puissance, Henri V ne put la franchir : au moment où il se préparait à porter de ce côté le théâtre de la guerre, il mourut à Vincennes (31 août 1422), laissant sur le

berceau de son fils Henri VI deux couronnes que ce prince était destiné à perdre un jour. Quelques semaines après, Charles VI suivit son gendre dans la tombe (21 octobre); aucun prince du sang n'assista à ses funérailles, mais le peuple se chargea de conduire son deuil et le pleura comme « la dernière ombre de royauté nationale. »

Henri VI et Charles VII rois de France; puissance des Anglais. — Au moment où la tombe se refermait sur l'infortuné Charles VI, un héraut d'armes s'écria : « Le roi est mort : vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur! » Les Français vendus à l'étranger et les Anglais qui faisaient partie du cortége firent retentir de leurs *noëls* la basilique de Saint-Denis ; puis, au retour des funérailles, des fêtes annoncèrent à Paris le commencement d'un règne nouveau ; et l'université, avec le parlement, se hâta de reconnaître pour roi Henri VI, le fils du vainqueur d'Azincourt. Presque en même temps, quelques serviteurs fidèles, réunis autour du Dauphin dans l'obscur château d'Espaly en Velay, déployèrent la bannière royale en le saluant du cri de « Vive le roi Charles, septième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France (1422). »

Ainsi la dernière fiction d'unité monarchique s'était évanouie avec Charles VI, et sa mort venait de créer une situation toute nouvelle au royaume, qu'elle laissait partagé entre deux princes représentant, chacun, des idées et des intérêts bien différents : l'un était un enfant de neuf mois qui portait dans ses veines le sang des plus implacables ennemis de la France et tirait toutes ses prétentions du honteux traité de Troyes; l'autre était un beau jeune homme de vingt ans, que sa naissance et les lois organiques de l'État désignaient comme l'héritier légitime et direct des Valois. Mais tout ce qui constitue la puissance semblait être du côté des Anglais; maîtres de la capitale, de toute la France située au nord de la Loire, ainsi que de la Guyenne et de la Gascogne occidentales, ils disposaient de nombreuses ressources en hommes et en argent, et ils avaient à leur tête le duc de Bedford, qui, à cause de ses talents, avait été chargé par son frère Henri V de la régence du royaume de France pendant la minorité de Henri VI. Prudent administrateur autant qu'habile capitaine, le duc de Bedford intéressa à la cause de son pupille le duc de Bretagne, et surtout Philippe de Bourgogne, dont il s'empressa d'épouser la sœur; il comprenait que cette précieuse alliance, bien mieux que la bataille d'Azincourt, avait livré le royaume aux Anglais, et qu'elle pouvait seule encore rendre la domination étrangère acceptable, en offrant quelques ménagements aux susceptibilités nationales

Faiblesse de Charles VII. Batailles de Crévant (1423) **et de Verneuil** (1424). — Charles VII était bien loin d'avoir à sa disposition les éléments de force que possédait le duc de Bedford. Son autorité était reconnue, il est vrai, dans la Touraine, l'Orléanais, le Berry, le Poitou, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Dauphiné, le Languedoc et dans les parties orientales de la Guyenne et de la Gascogne; mais ces provinces lui fournissaient peu d'hommes et peu d'argent. Son trésor était vide, et son armée, composée de tous les chefs armagnacs, avait l'indiscipline d'une armée de partisans; encore pour la grossir fut-on obligé d'attirer des mercenaires, qu'on recruta soit en Écosse, soit dans les États du duc de Milan. Par surcroît de malheur, Charles VII n'était pas doué des qualités capables de suppléer aux forces qui lui manquaient; insouciant et frivole, il n'avait ni activité ni énergie, craignait les fatigues, ne montrait de goût que pour les plaisirs faciles, pour une vie retirée. L'indifférence qu'il témoignait aux malheurs de la France, comme aux soins de sa propre grandeur, faisait dire à La Hire, un de ses plus fidèles serviteurs, « qu'on ne pouvait perdre plus gaiement son royaume. » Incapable de prendre la direction des affaires, il se résignait par impuissance morale, par absence complète de volonté, à être l'instrument docile de celui qui savait le plus habilement caresser ses penchants, favoriser son indolence. Soumis tour à tour à l'influence de sa belle-mère, Yolande de Sicile, du sire de Giac, de Camus de Beaulieu et de La Trémouille, il laissait les hommes qui l'entouraient se disputer le pouvoir à main armée. Sa petite cour était le foyer d'intrigues continuelles ; les Français témoignaient en toutes circonstances leur jalousie pour les mercenaires étrangers; les chefs mêmes refusaient d'obéir à l'Écossais Buchan, qui avait reçu l'épée de connétable.

Avec des affaires aussi mal dirigées, il était difficile de lutter avantageusement contre les Anglais, qui connaissaient toutes ces intrigues et qui, en voyant Charles VII traîner sa cour de château en château et réunir à Poitiers son parlement et son université, lui donnaient par dérision le titre de roi de Bourges, parce qu'il faisait dans cette ville sa résidence la plus ordinaire. Aussi les débuts de la guerre furent-ils malheureux. Les généraux français, ayant résolu de renouer les communications avec les partisans que Charles avait au nord de la Loire, firent deux tentatives sur la Champagne et sur la Normandie; mais ils furent vaincus successivement à Crévant-sur-Yonne (1423) et à Verneuil près d'Évreux (1424), et ces deux échecs entraînèrent la perte du Maine et la reddition de Coucy, du Crotoy, de Guise et de toutes les forteresses qui tenaient encore en Picardie.

Charles VII éloigne les meurtriers de Jean sans-Peur et donne l'épée de connétable à Richemont (1425). — Ces défaites auraient pu avoir des conséquences bien plus fatales, si le duc de Bedford eût poussé avec vigueur ses premiers avantages; mais la discorde, qui régnait dans le parti anglais comme à la cour de Bourges, fit suspendre la guerre pendant plusieurs années. Tandis que le régent de France s'appliquait à conserver l'alliance bourguignonne, son frère, le duc de Glocester, moins fidèle que lui à cette sage politique, accepta la main de Jacqueline de Hainaut, héritière des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, et excita ainsi la jalousie de Philippe, qui ne pouvait voir sans crainte au milieu des Pays-Bas l'établissement d'une puissance rivale de la sienne. Du reste, pour épouser le prince anglais, Jacqueline avait fait casser son premier mariage avec Jean, duc de Brabant, qui appartenait à une branche cadette de la maison de Bourgogne (1421). Il y avait donc pour Philippe un double motif de protester contre une alliance qui contrariait ses projets ambitieux, en même temps qu'elle était une insulte faite à sa famille. Il se déclara hautement contre l'épouse infidèle de son cousin et prit les armes afin de fermer l'entrée des Pays-Bas à Jacqueline et à son nouvel époux (1425). La guerre éclata, et cette querelle personnelle entre Philippe et Glocester refroidit le Bourguignon pour la cause anglaise, qu'il avait soutenue avec tant d'ardeur depuis la mort de son père. Aussi les vrais amis de Charles VII profitèrent-ils de cette circonstance pour entamer des négociations avec ce prince. Dans le but de faciliter un rapprochement d'où dépendait peut-être le sort de la France, on détermina Charles VII à désavouer la catastrophe de Montereau, en éloignant de sa personne Tanneguy-Duchâtel et tous les hommes sur qui retombait la responsabilité de ce meurtre. En même temps on le pressa d'offrir l'épée de connétable, vacante par la mort de Buchan, tué à Verneuil, au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne et mari d'une sœur de Philippe de Bourgogne (1425). Cet acte était d'une grande habileté politique : Charles VII enlevait aux Anglais l'appui de la Bretagne, dont le duc Jean s'empressa de lui faire hommage; et, en disgraciant les Armagnacs, il cessait d'être un chef de parti et préparait pour l'avenir le retour de Philippe de Bourgogne.

Malheureusement de misérables intrigues paralysèrent ces sages négociations. Charles VII ne s'était séparé de Tanneguy-Duchâtel que pour subir le joug d'un indigne favori, le sire de Giac, qui en dissipant les ressources destinées à la guerre fit échouer le connétable au siége de Saint-Jean-de-Beuvron. Richemont revint furieux, fit saisir Giac dans son lit, l'enferma dans un sac de cuir, le jeta à

la rivière, et le remplaça auprès du prince par Le Camus de Beaulieu (1427). Plus tard, soupçonnant le nouveau favori d'être aussi opposé que le sire de Giac à l'alliance bourguignonne, il le fit assassiner et lui donna pour successeur le sire de La Trémouille, homme énergique et ambitieux qui ne tarda pas à devenir pour le connétable un adversaire plus redoutable que les deux favoris qui l'avaient précédé. La haine de Richemont et de La Trémouille faisait éclater la guerre civile dans le sein même du parti royaliste, et ces misérables discordes rendaient toute négociation impossible et paralysaient les opérations militaires. Richemont, faute d'argent, se voyait forcé de licencier ses troupes, après avoir engagé tous ses biens jusqu'à sa couronne de comte, et pour récompense de son dévouement, La Trémouille lui faisait défendre de paraître à la cour.

Siége d'Orléans (1428). **Combat de Rouvray** (12 février 1429). **Réveil du sentiment national.** — Les intrigues qui agitaient la petite cour de Charles VII donnèrent à Bedford le temps d'apaiser les rancunes du duc de Bourgogne par une transaction qui, en cas de mort de Jacqueline de Hainaut, lui assurait l'héritage de cette princesse[1] (1428). Après avoir ainsi renoué son alliance avec Philippe, le duc de Bedford put recommencer les hostilités, qui étaient suspendues depuis près de quatre ans. Décidé à prendre énergiquement l'offensive et à frapper un grand coup, il leva une armée considérable, dont il donna le commandement à Salisbury, avec ordre de s'emparer de la rive droite de la Loire et de mettre le siége devant Orléans, « qui, par sa position, était le vrai chef-lieu de la France centrale et la clef du Midi. » (12 octobre 1428.) Au moment où les destinées du royaume allaient se jouer sous les murs d'Orléans, Charles VII sortit de sa langueur et réunit à Chinon les états généraux, qui lui accordèrent un subside de 400,000 livres. Mais bientôt, retombant dans son indolence, il se reprochait les maux qu'une lutte inutile attirait sur la France; se croyant en butte au courroux du ciel, il songeait à se replier derrière les montagnes d'Auvergne, et peut-être à aller chercher un refuge en Espagne ou en Écosse. Cependant, si le roi restait indifférent à ses intérêts comme à ses devoirs, le peuple ressentait profondément l'humiliation du pays. Quatre-vingt-dix ans de guerre avec l'étranger n'avaient pas été perdus pour lui. Le sentiment national s'était développé dans le malheur et avait donné

1. Jacqueline de Hainaut, veuve de Jean de Brabant depuis 1425, consentit à laisser l'administration de ses États à Philippe de Bourgogne (1428). Lorsqu'elle mourut huit ans après, Philippe, qui venait d'acquérir le comté de Namur par achat, réunit à ses États les comtés de Hollande, de Frise, de Zélande et de Hainaut.

naissance au patriotisme moderne, à ce patriotisme large et généreux qui ne se renferme plus dans les murs d'une cité, mais qui s'étend à toutes les parties du territoire. Avant la guerre de Cent ans, la patrie était dans l'enceinte de la ville où l'on avait reçu le jour; mais à l'époque où nous sommes parvenus, au nord comme au midi, tout le monde est Français et chacun sent peser sur soi la responsabilité de l'honneur national.

Déjà ce sentiment venait de se manifester d'une manière éclatante dans un pamphlet politique d'Alain Chartier, qui, personnifiant la France dans une vive allégorie, conjurait ses trois enfants, le clergé, la chevalerie et le peuple, de s'unir pour sauver leur mère commune. Tous les ordres de l'État avaient entendu cet appel : les carmes et les franciscains parcouraient les campagnes, prêchant la pénitence pour obtenir la miséricorde de Dieu ; le clergé donnait une partie de ses revenus; les nobles accouraient en foule pour offrir le secours de leur épée; le comte de Foix, celui de Comminges et le duc de Bretagne répudiaient l'alliance anglaise; et des capitaines d'élite, comme Dunois, La Hire et Pothon de Saintrailles, se jetaient dans Orléans pour sauver la place ou s'ensevelir sous ses ruines (1428). Le peuple surtout prit une large part à ce mouvement de l'opinion; déjà les Parisiens avaient pleuré aux funérailles de Charles VI, et plus tard, malgré leur haine contre les Armagnacs, ils avaient dédaigné de se mêler aux fêtes données par les Anglais pour la victoire de Crévant. Au moment où commença le siége d'Orléans, les villes voisines prouvèrent qu'elles comprenaient l'importance des intérêts qui s'attachaient au salut de cette cité; Bourges, Poitiers, La Rochelle et Blois envoyèrent du bétail et des munitions avec des secours en argent. Quant aux Orléanais, ils sentaient que leur ville était le dernier boulevard de la nationalité française, et leur héroïsme alla jusqu'à l'exaltation. Tous les citoyens, rivalisant de dévouement et de sacrifices, offrirent généreusement leur sang et leur fortune. Une taxe générale fut décrétée et payée avec enthousiasme pour solder les hommes d'armes ; un vaste faubourg qu'on ne pouvait défendre fut détruit par les habitants; les campagnes furent rasées à plus d'une lieue à la ronde; en même temps chacun se fit soldat pour repousser les attaques de l'ennemi, et les femmes elles-mêmes se mêlèrent aux combattants. Confiants dans leur courage et animés par les renforts qui leur arrivaient chaque jour, les Orléanais bravèrent pendant quatre mois les efforts des Anglais, et dans de vigoureuses sorties leur firent éprouver des pertes considérables. Déjà, pour les contraindre à lever le siége, on n'attendait plus que l'arrivée du comte de Clermont, qui réunissait à Blois un corps

d'armée de trois mille hommes, lorsqu'on apprit que Bedford envoyait de Paris un convoi de farine et de poisson escorté par quinze cents soldats sous les ordres de Falstaff. Le comte de Clermont, décidé à l'enlever, donna ordre aux capitaines enfermés dans Orléans de venir le joindre à Yenville avec un fort détachement.

Les deux troupes, ayant opéré leur jonction, rencontrèrent le convoi près de Rouvray. A leur vue, les Anglais se barricadèrent derrière leurs chariots et tentèrent une résistance que l'artillerie française devait rendre inutile; mais au moment où elle les foudroyait et allait les écraser, de jeunes seigneurs la forcèrent de cesser son feu en se jetant impétueusement au milieu des barricades ennemies, et, par cette imprudence, changèrent une victoire assurée en une affreuse déroute (12 février 1429). La défaite de Rouvray, connue encore sous le nom de journée des *Harengs*, trompa l'espérance des Orléanais et plongea tous les cœurs français dans un profond découragement. Si le peuple conservait encore au fond de l'âme un vague sentiment de l'indestructible nationalité de la France, ce n'était plus dans les moyens humains qu'il plaçait son espoir; n'attendant plus rien des hommes, il tournait toutes ses pensées vers Dieu. C'était un miracle qu'il demandait au ciel; et telle était la puissance de son exaltation religieuse qu'il y comptait comme sur une chose certaine, se rattachant fortement à l'idée populaire alors que le royaume, perdu par Isabeau de Bavière, serait sauvé par une femme. Ce moment de sublime attente était le précurseur du prodige attendu; c'était l'heure désignée de Dieu pour faire éclater en faveur de la France la grandeur de ses desseins: Jeanne d'Arc parut.

Jeanne d'Arc, son origine; ses visions; son arrivée à Chinon. — Celle dont le bras allait relever un empire était une humble bergère, dépourvue d'instruction, ignorante des choses du monde, et qui avait à peine atteint l'âge de dix-huit ans. Née vers 1410, dans une humble chaumière du village de Domremy, sur la rive gauche de la Meuse, entre la Lorraine et le Barrois, Jeanne d'Arc fut bercée au bruit de la guerre civile, et grandit au milieu des scènes de dévastation et de carnage dont son hameau fut bien souvent le théâtre. Maintes fois elle vit les gens de Domremy, Armagnacs déterminés, fuir devant les Bourguignons et les Anglais, abandonnant au ravage de l'ennemi leurs maisons et leurs cabanes. Elle puisa dans le spectacle de ces calamités, comme dans les inspirations de ses parents, un enthousiasme très-vif pour Charles VII, dont le triomphe était l'objet des vœux qu'elle adressait chaque jour au ciel. La piété fervente qu'elle manifesta de très-bonne heure croissant avec l'âge, elle

montra un penchant de plus en plus marqué pour la solitude et la méditation; devenue jeune fille, elle s'habitua à consacrer à la prière et à la rêverie mystique les longues heures qu'elle passait au milieu des champs où elle gardait son troupeau. A treize ans, pendant un de ces moments d'extase, elle entrevit dans un nimbe lumineux la figure radieuse de l'archange saint Michel, et elle entendit une voix qui lui ordonna d'aller secourir le Dauphin, lui promettant que par elle il recouvrerait son royaume. Effrayée d'abord, elle répondit « qu'elle n'était qu'une pauvre fille qui ne saurait ni chevaucher ni mener la guerre. » Mais pendant cinq ans les apparitions se multiplièrent; les *voix* devinrent plus pressantes, et en 1428, elle revit l'ange, qui lui cria : « Hâte-toi, hâte-toi; va-t'en à Vaucouleurs vers messire de Baudricourt; il te baillera des gens d'armes pour te conduire au Dauphin. » Jeanne n'hésita plus et partit pour Vaucouleurs, où commandait Baudricourt. Lorsqu'elle lui fit part de sa mission, il la traita de visionnaire et la renvoya comme une folle; dans une seconde entrevue, il fut tenté de la prendre pour sorcière et voulut la faire exorciser; mais elle ne se découragea pas : « elle devait être auprès du roi avant la mi-carême, dût-elle pour le joindre user ses jambes jusqu'aux genoux. » Ses instances touchèrent enfin Baudricourt, qui consentit à son voyage. Il lui donna une épée; son oncle lui fournit un cheval; et, après avoir coupé ses beaux cheveux noirs et revêtu des habits d'homme, elle partit le 13 février 1429, le lendemain de la journée des Harengs, accompagnée de six cavaliers seulement. C'était une bien faible escorte pour accomplir un long voyage à travers des provinces occupées par les Bourguignons et les Anglais; mais au grand étonnement de ses compagnons, elle ne rencontra aucun obstacle et parvint à Chinon le 24 février, onze jours après son départ de Vaucouleurs. A son arrivée, Charles VII lui accorda une audience, et pour lui faire subir une première épreuve, il se mêla, simplement vêtu, à la foule des courtisans qui remplissaient la salle. Jeanne, sans se déconcerter, alla droit à lui, malgré les dénégations du prince qui lui désignait un de ses courtisans comme étant le roi. « En nom Dieu, gentil Dauphin, dit-elle, c'est vous et non un autre. Je suis envoyée par Dieu pour recourre vous et votre royaume et faire guerre aux Anglais. Pourquoi ne me croyez-vous pas? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple; car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, faisant prières pour vous. » Cependant, quoiqu'elle eût encore donné au monarque une nouvelle preuve de sa mission en lui révélant un secret qui ne pouvait être connu que de Dieu et de lui, Charles VII l'emmena à Poitiers et la fit examiner par des théologiens et des mem-

bres du parlement, qui essayèrent de l'embarrasser dans le labyrinthe de leurs savantes arguties. « Ce fut, dit Alain Chartier, un beau spectacle que de la voir disputer, femme contre des hommes, ignorante contre des doctes, seule contre tant d'adversaires. » Mais elle sortit victorieuse de cette nouvelle épreuve et, par l'imprévu de ses réponses, déjoua tous les piéges qu'on lui tendit. La déclaration des docteurs achevant de convaincre les incrédules, on forma à Jeanne une maison militaire comme à un chef de guerre, et on la chargea d'introduire un convoi dans Orléans, où l'appelait l'ordre de Dieu.

Délivrance d'Orléans (1429). — Les premiers événements justifièrent les promesses de Jeanne; dix jours lui suffirent pour délivrer cette ville, que six mois de siége avaient réduite aux dernières extrémités et dont le salut paraissait désespéré. Après avoir entraîné avec elle à la sainte table la plupart des soldats qui devaient la suivre au combat, Jeanne s'avança sur Orléans au chant du *Veni, Creator,* portant en sa main une bannière semée de fleurs de lis d'or, sur laquelle étaient écrits les mots : Jhesus Maria, qu'elle avait adoptés pour devise. Le 29 mai, prenant avec elle deux cents lances, elle défila au milieu des Anglais, qui restèrent glacés de terreur dans leurs bastilles, croyant voir en elle un instrument de l'enfer; puis elle fit entrer le convoi dans la ville, où les habitants, passant tout à coup du découragement à l'espérance, « lui firent telle joie comme s'ils vissent Dieu descendre entre eux. »

Désormais chaque jour est marqué par quelque triomphe éclatant: le 4 mai, sept mille hommes venus pour ravitailler la place y pénètrent sans rencontrer d'obstacle; le 6, on s'aperçoit que l'ennemi a concentré toutes ses troupes sur la rive gauche de la Loire, dans les deux bastilles des Augustins et des Tournelles; Jeanne résout aussitôt de les en chasser, et s'élance la première à l'attaque, suivie des Français, qui partagent son enthousiasme et dont le courage ne connait plus le danger. Rien ne les arrête : fossés, glacis, palissades, tout est franchi en un instant, et les tourbillons de l'incendie annoncent bientôt qu'il ne reste pas un seul Anglais vivant dans la bastille des Augustins. Le lendemain 7 mai, la lutte recommençant plus terrible que la veille, la bastille des Tournelles est enlevée, et toute résistance cesse au sud de la Loire. Au nord se trouve encore l'élite de la chevalerie anglaise, Suffolk, Talbot, Falstaff; mais tel est l'abattement des troupes, que ces braves capitaines restent dans l'inaction, et que le 8 au matin ils se résignent au départ, abandonnant près de cinq mille morts, tous leurs malades, avec les bagages et l'artillerie.

Bataille de Patay. Sacre de Charles VII à Reims (1429). — Il n'y avait donc plus de doute : Dieu, jetant enfin sur la France un regard de miséricorde, mettait un terme à son abaissement et rappelait la victoire sous ses drapeaux. Cependant, lorsqu'après avoir accompli le premier objet de sa mission, Jeanne se présenta à Charles VII qui était à Loches, elle le trouva plongé dans ses hésitations habituelles. Il lui fallut alors soutenir une lutte nouvelle contre ce prince insouciant pour le déterminer à se diriger sur Reims, sur la ville royale du sacre où ses *voix* lui ordonnaient de le conduire : « Je ne durerai guère qu'un an, disait-elle avec un vague pressentiment de l'avenir, il faut tâcher de le bien employer. » Ne pouvant encore le décider à monter à cheval et à la suivre, elle entreprit de lui ouvrir la route de la Champagne en balayant les garnisons anglaises qui l'infestaient. Aussitôt elle se mit à l'œuvre, emporta Jargeau le 14 juin, puis Beaugency le 17, et le 18, après une brillante campagne de huit jours, elle dégagea complétement la vallée de la Loire par la victoire de Patay. Alors Charles VII n'osa plus reculer, et le 29 il partit de Gien « pour le hardi voyage auquel on l'entraînait quasi de vive force. » Dix-huit jours plus tard, après avoir enlevé sur son passage Troyes et Châlons, il entrait à Reims, que les Bourguignons venaient d'abandonner, et le lendemain, 17 juillet 1429, il recevait la couronne qui faisait désormais de lui le roi légitime de la France.

Attaque sur Paris. Siége de Compiègne : Jeanne d'Arc prisonnière (1430). — Après la cérémonie du sacre, Jeanne sentit que sa mission était terminée; elle demanda « à partir, à abandonner les armes et retourner près de ses père et mère, garder leurs brebis et bétail avec sa sœur et ses frères, qui tant se réjouiraient de la voir. » La fille inspirée redevenait une pauvre bergère, elle aspirait au repos. Le roi et les princes, alarmés de sa résolution, refusèrent de lui rendre sa liberté. Jeanne resta plutôt par résignation que par enthousiasme ; mais elle ne montra plus la même certitude de vaincre, et ne parut même plus avoir sur les esprits l'impérieux ascendant qu'elle avait exercé jusqu'ici.

Cependant le mouvement qu'elle avait imprimé aux populations gagnait de proche en proche; à la nouvelle du sacre, Laon et Soissons envoyèrent leurs clefs à Charles VII, Coulommiers et Provins se soulevèrent en sa faveur, et Château-Thierry capitula en voyant Jeanne d'Arc apparaître sous ses murs.

La Champagne ainsi conquise, l'armée royaliste déboucha dans le Valois et reçut bientôt la soumission de deux villes dont l'occupation pouvait avoir une grande influence sur les destinées de la

guerre : l'une, Compiègne, livrait la vallée de l'Oise et ouvrait les communications avec la Picardie, où Charles VII avait conservé des partisans dévoués ; l'autre, Beauvais, donnait entrée dans la Normandie, où La Hire et le connétable venaient d'entamer les opérations militaires par la prise du château Gaillard et d'Aumale. Limités au sud par la Loire, attaqués en même temps à l'est, au nord et à l'ouest, les Anglais se voyaient resserrés dans l'Ile-de-France, et se sentaient perdus s'ils se laissaient enlever la Normandie, qui était la base de leur domination et qui assurait leurs communications avec l'Angleterre. Bedford comprit le péril et concentra la majeure partie de ses troupes dans cette province. Aussitôt, profitant de son absence, l'armée royaliste s'avança sur Saint-Denis, afin de tenter un coup de main sur la capitale. Malheureusement, à Paris, les efforts du parti national furent étouffés par l'énergie de la faction cabochienne, qui se réveilla à l'approche d'un prince qu'elle croyait avoir trop fortement offensé pour pouvoir en espérer son pardon. L'entreprise de Paris manqua, malgré le courage surhumain que déploya Jeanne d'Arc à l'attaque de la porte Saint-Honoré. Cet échec eut pour résultat de replacer Charles VII sous la fatale influence de La Trémouille, qui le décida à évacuer Saint-Denis et à revenir sur la Loire, au lieu de se diriger vers la Normandie, où ses meilleurs capitaines voulaient l'entraîner.

Cette retraite, à jamais regrettable, refroidit l'enthousiasme populaire qui se manifestait dans les villes du Nord, et rompit les négociations qui venaient d'être reprises assez heureusement avec le duc de Bourgogne; Bedford eut le temps de ramener à lui ce prince, qui, pour s'ouvrir la route de Paris, vint mettre le siége devant Compiègne. Jeanne ne voulut pas abandonner cette cité, qui s'était généreusement dévouée pour son roi, et elle courut s'enfermer dans la place. Elle volait à la mort. Compiègne fut sauvée ; mais la libératrice de la France, dans une sortie vigoureuse qu'elle fit le 23 mai 1430, tomba aux mains du bâtard de Wandomme, homme d'armes artésien au service de Jean de Luxembourg, qui la fit conduire au château de Beaulieu près de Noyon.

Procès et mort de Jeanne d'Arc (1431). — A cette nouvelle, la joie des Anglais ne connut pas de bornes; ils firent chanter un *Te Deum* dans les églises de Paris, et s'empressèrent d'arracher la captive aux mains des Bourguignons, qui, ne partageant pas contre elle leur haine féroce, la traitaient avec respect. Vendue à ses plus cruels ennemis pour une somme de 10,000 francs, Jeanne fut envoyée au château de Rouen et enfermée dans une cage de fer avec des chaînes au cou, aux pieds et aux mains. Mais il ne suffisait

pas aux Anglais de retenir leur victime dans une étroite captivité, ils voulaient détruire l'effet moral qu'elle avait produit, en prouvant qu'elle était l'instrument de l'enfer et non du ciel, et que toutes ses inspirations lui venaient de l'esprit des ténèbres. C'était pour eux un sûr moyen de compromettre le prince qui devait la couronne à un pareil auxiliaire, en même temps qu'ils y trouvaient une excuse légitime de leurs défaites multipliées. Ce fut donc un procès de sorcellerie et de magie qu'on intenta à celle dont une partie du clergé de France avait proclamé la mission divine. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, se fit l'instrument actif de cette horrible machination et accepta le triste rôle de juge et d'accusateur.

Lorsque, par les soins de cet homme, l'instruction fut terminée à l'aide de mensonges et de falsification de pièces, le procès commença le 21 février 1431. Brisée déjà par les angoisses d'une horrible captivité, privée de conseil et d'avocat, soumise à un système atroce d'intimidation, Jeanne eut à subir de longs interrogatoires où la violence ne cessait parfois que pour faire place à la ruse et à la perfidie. « On lui proposait, au rapport d'un des assesseurs, des interrogatoires tellement difficiles, subtils et cauteleux, que les plus grands clercs de l'assistance n'y eussent su répondre qu'à grand'-peine. Elle y répondit pourtant! Elle ne plia pas; elle ne faiblit pas un moment; la force de son âme soutint son corps épuisé; elle redevint devant ses juges ce qu'elle avait été sur le champ de bataille, *la fille au grand cœur!* Toute la puissance de l'inspiration s'était réveillée en elle; rien n'ébranla sa fermeté; rien ne mit en défaut sa présence d'esprit ni sa mémoire; sa prodigieuse lucidité stupéfia tellement les membres du tribunal, que plusieurs crurent ses réponses dictées par des êtres surnaturels. » (*H. Martin.*) Mais elle était condamnée d'avance. Que pouvait la sublimité de ses paroles auprès de juges qui avaient déjà reçu le prix du sang, et auxquels leurs maîtres reprochaient avec menaces de mort de ne pas gagner leur argent. On étouffa sa voix, on repoussa l'appel qu'elle fit au pape et au concile de Bâle, et le 24 mai, après l'avoir déclarée « devineresse, blasphématrice, hérétique obstinée, on la condamna, par grâce et modération, à passer le reste de ses jours en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse. »

Ce jugement ne pouvait satisfaire ni la haine ni l'orgueil blessé des Anglais. La captivité de Jeanne n'ayant pas suspendu le cours de leurs revers, « ils s'imaginaient que le charme était attaché à sa vie, et n'avaient soif que de sa mort : » tant était aveugle et féroce la rage que leur inspirait la honte de leurs récentes défaites! « N'ayez cure, n'ayez cure, leur dit Cauchon, nous la reprendrons bien. »

En effet, le dimanche suivant on trouva, à l'aide d'un infâme stratagème, le moyen d'infirmer le jugement. Après avoir fait prendre à Jeanne l'engagement, suivant une vieille loi canonique, de ne plus quitter les vêtements de son sexe, on lui enleva pendant la nuit ceux qu'elle avait pris, et on ne laissa auprès d'elle que des habits d'homme dont elle fut obligée de se servir. A l'instant, les juges apostés constatèrent son crime et la condamnèrent à être brûlée comme « hérétique, relapse, apostate et idolâtre. »

Le lendemain 30 mai, par une étrange contradiction, Cauchon accorda à celle qu'il condamnait comme hérétique la grâce insigne de recevoir son Créateur. Puis, on fit monter la victime sur la fatale charrette, qu'escortaient huit cents soldats chargés de comprimer les murmures du peuple, et l'on s'achemina vers la place du Vieux-Marché, où devait avoir lieu l'exécution. A la vue du bûcher prêt à la dévorer, la jeune fille faiblit un moment et pleura; mais se raffermissant aussitôt, elle déclara hautement que sa mission venait de Dieu, demanda une croix, qu'un Anglais lui fit avec le bout d'un bâton, la baisa tendrement, et se laissa garrotter au poteau qui surmontait l'échafaud. Bientôt les flammes montèrent, et au milieu des tourbillons qui l'enveloppaient de toutes parts, Jeanne ne cessait d'invoquer les saints et l'archange Michel jusqu'à ce que « tout à coup elle poussa un cri, terrible comme le dernier cri du Messie expirant sur la croix, *Jésus !* puis elle pencha la tête, et rendit son âme au Dieu qui l'avait envoyée. » Ainsi se termina la courte et brillante carrière de cette jeune fille, dont le souvenir vivra éternellement dans tous les cœurs français, comme la gloire la plus pure de notre patrie.

Revers des Anglais; traité d'Arras (1435). — Quant aux Anglais, ils avaient cru qu'il suffirait de rompre le charme pour rappeler la victoire sous leurs drapeaux; mais Jeanne, grandie par le martyre, était pour eux plus redoutable que de son vivant. Sa mort accréditait la vérité de sa mission; son saint enthousiasme, se communiquant à tout le peuple de France, redoublait la haine qu'inspirait l'étranger. Vainement le duc de Bedford, pour légitimer l'autorité de son pupille, appela Henri VI à Paris et le fit couronner à Notre-Dame (1431); cette cérémonie ne lui rendit pas les sympathies de la nation. La cause anglaise était irrévocablement perdue; partout la victoire abandonnait leurs drapeaux. Tandis que Boussac et Dunois entamaient la Normandie et s'emparaient de Chartres, La Hire et Saintrailles s'ouvraient l'Ile-de-France par la victoire de Gerberoy et venaient s'établir à Saint-Denis (1435). En même temps le gouvernement anglais éprouvait une perte qui devait accélérer sa ruine;

l'alliance bourguignonne lui échappait. Quinze ans de guerres civiles ayant suffisamment vengé le meurtre de Jean sans-Peur, Philippe sentit sa haine s'affaiblir et le patriotisme se réveiller dans son âme. Depuis longtemps, du reste, il supportait seul le poids de la guerre; l'Angleterre épuisée ne fournissant plus aucun secours, c'était avec l'argent et les troupes du Bourguignon que Bedford opprimait la France, et pour de si durs sacrifices, Philippe n'essuyait qu'ingratitude et dédain : un seul lien l'attachait pourtant encore à la cause qu'il avait embrassée dans un moment d'erreur; mais ce lien étant venu à se rompre par la mort de sa sœur, la duchesse de Bedford, il céda aux vœux de ses sujets, aux prières du pape, aux sollicitations de tous les souverains de l'Europe, dont les ambassadeurs étaient réunis au congrès d'Arras, et par le traité d'Arras (21 septembre 1435) il se réconcilia avec Charles VII, qu'il reconnut comme le seul roi légitime de la France. A la vérité, il imposa de bien dures conditions : Charles dut désavouer le crime de Montereau, et céder à Philippe Auxerre, Mâcon, Péronne, Roye et Montdidier, avec toutes les villes de la Somme, mais celles-ci toutefois sous condition de rachat, et affranchir le duc de tout hommage féodal envers la couronne, mais lui seulement et non ses successeurs.

Retour de Charles VII à Paris (1437). — Charles ne crut pas acheter trop cher une alliance dont il recueillit, du reste, immédiatement les fruits. A la nouvelle du traité d'Arras, qui fut accueilli dans toute la France avec une vive allégresse, Meulan, Pontoise, Corbeil, se soulevèrent. Quelques mois après, les Parisiens, entraînés par la présence d'une armée bourguignonne qui campait sous leurs murs, ouvrirent leurs portes au connétable (1436), et ils reçurent Charles VII avec enthousiasme lorsque, à la fin de l'année suivante (1437), il fit son entrée dans la capitale. Cet événement terminait la grande guerre; privés de Paris, les Anglais perdaient tous leurs moyens d'action, cessaient d'avoir pour eux l'apparence d'un gouvernement régulier, et n'étaient plus qu'une bande d'étrangers dont l'expulsion ne pouvait être douteuse.

Charles VII détourne son attention de la guerre contre les Anglais pour s'occuper de la réorganisation du royaume. — Charles VII en jugea ainsi : maître de la capitale, il se sentit vraiment roi de France, et comprit qu'il était placé dans les mêmes conditions où s'était jadis trouvé Charles V. A l'exemple de son aïeul, il devait recomposer le territoire, et surtout reconstituer l'ordre social, dont les discordes civiles et la guerre étrangère avaient amené la dissolution. Il n'avait sans doute ni l'activité ni l'intelligence politique de son grand-père; mais il vécut à une époque où l'inspiration publique enfanta des

âmes et des intelligences d'élite qui vinrent à lui, et dont il eut le mérite d'accepter l'influence et de suivre la direction. Dans la guerre, Dunois, La Hire, Saintrailles, Richemont surtout, travaillèrent pour lui avec toutes les forces de l'instinct patriotique; et dans la paix, il eut, on peut dire, à son service toutes les lumières de l'opinion nationale, représentée par des hommes sortis des classes moyennes, qui lui apportèrent le plan d'une administration toute nouvelle. Ce furent les Jean Jouvenal, les Cousinot, les Rabateau, au-dessus desquels « dominent les noms roturiers de Jacques Cœur et de Jean Bureau : l'un, formé à la science de l'homme d'Etat par la pratique du commerce; l'autre, qui cessa d'être homme de robe pour devenir, sans préparation, grand maître de l'artillerie, et faire le premier, de cette arme encore nouvelle, un emploi utile et méthodique. »

En même temps la nation, fatiguée par un siècle de guerres, de discordes et d'anarchie, semblait avoir perdu les traditions démocratiques que lui avait léguées la bourgeoisie du quatorzième siècle; elle se montrait beaucoup plus désireuse d'ordre public que de libertés locales et d'indépendance personnelle. Aussi les états généraux entrèrent-ils alors dans une nouvelle phase de leur histoire : renonçant aux instincts révolutionnaires qui avaient animé leurs devanciers, ils se résignèrent à un rôle plus obscur, mais plus utile peut-être; instrument docile du pouvoir, ils se bornèrent à appuyer des mesures dont ils lui laissèrent l'initiative. De cet accord du gouvernement et de la nation sortirent une foule d'institutions nouvelles qui couronnèrent l'œuvre administrative poursuivie par les Capétiens depuis Philippe Auguste, et qui eurent pour résultat de constituer en France la royauté absolue. Ainsi les états généraux d'Orléans (1439) créèrent une armée permanente, votèrent une taille perpétuelle pour assurer la solde des gens d'armes, et donnèrent ainsi à la couronne ce que M. de Châteaubriant appelle, avec raison, les deux pivots de la monarchie absolue. En même temps, l'assemblée du clergé, réunie à Bourges, adoptait la pragmatique sanction (1438), qui faisait sortir la France de l'anarchie religieuse dans lequel le grand schisme avait plongé l'Europe[1].

Répression des gens d'armes. La Praguerie (1440). — Mais l'obstacle le plus sérieux au rétablissement de l'ordre était la présence des compagnies d'aventuriers qui vivaient aux dépens des bourgeois et des paysans, et à qui les habitudes de pillage, de vol et de meurtre avaient fait donner les noms de *houspilleurs* et d'*écorcheurs*. A ces

1. Voir, pour toutes ces réformes, la trente et unième leçon.

hommes sans patrie, comme sans frein et sans discipline, qui mettaient indifféremment leurs bras au service de toutes les causes, venaient se mêler une foule de petits seigneurs qui s'attachaient à ce métier autant par amour de l'indépendance que pour les profits qu'ils y trouvaient. C'est de ce fléau qu'il fallait soulager la France, et c'est par là que débuta le gouvernement intelligent de Charles VII. Déjà, en 1436, le connétable de Richemont avait employé des moyens énergiques contre les maraudeurs isolés; il les avait fait arrêter, juger sommairement, pendre aux arbres ou jeter à la rivière. Mais, trois ans plus tard, on prit la résolution d'une mesure plus générale. Aux plaintes portées contre les excès des gens de guerre par les états généraux d'Orléans (1439), on répondit par l'ordonnance du 2 novembre, qui défendit aux seigneurs, sous peine de confiscation de corps et de biens, de lever des soldats sans commission expresse du roi, et à tous les gens d'armes, qui de leur autorité privée s'étaient faits chefs de compagnies, de s'arroger dorénavant le titre et l'autorité de capitaines. Allant plus loin, la même ordonnance interdit aux seigneurs le droit de lever des tailles et des impôts sur leurs propres sujets sans lettres patentes du roi, comme aussi d'augmenter à leur profit les tailles mises par le roi. Cette dernière clause était une terrible atteinte aux droits de la féodalité, puisque l'autorité royale s'interposait entre le maître et le serf pour détruire un pouvoir arbitraire dont les calamités publiques avaient favorisé la restauration. Ce coup hardi excita la colère de ceux qui étaient intéressés au maintien de l'anarchie; tous s'entendirent pour arracher le roi aux conseillers qui l'entouraient, et une conspiration se forma dans laquelle entrèrent les chefs de compagnies avec La Trémouille, le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, Blanchefort, le duc d'Alençon et le Dauphin lui-même, dont les conjurés flattèrent les mauvaises passions pour le décider à se mettre à leur tête. Ce fut dans le Poitou qu'éclata l'insurrection; mais les rebelles avaient contre eux l'opinion publique; la bourgeoisie et la majeure partie de la noblesse leur étaient hostiles; les villes se fermèrent à leur approche. Le roi, qui dans cette circonstance montra beaucoup d'énergie, n'eut pas de peine à les rejeter en Auvergne et de là dans le Bourbonnais, où ils reconnurent l'inutilité de leur tentative et cherchèrent à négocier. Charles VII pardonna à son fils, mais refusa de recevoir ses complices et leur ordonna de se retirer dans leurs terres. « En ce cas, monseigneur, dit le Dauphin, il faudra donc que je m'en aille; car ainsi leur ai-je promis. — Louis, répliqua le roi irrité, les portes sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai abattre quinze ou vingt toises de murs

pour vous faire passage. » Telle fut cette rébellion à laquelle les contemporains ont donné le nom de *praguerie*, par allusion à la guerre que les hussites de Prague faisaient alors aux catholiques (1440).

Trêve de Tours avec les Anglais (1444). **Charles VII et le Dauphin emmènent les grandes compagnies en Lorraine et en Suisse ; bataille de la Birse** (1444). — Pendant ce temps, la guerre se poursuivait avec succès contre les Anglais. Le connétable les chassa de Meaux (1439), dont l'occupation gênait les approvisionnements de Paris ; le roi lui-même, grâce à l'artillerie de Jean Bureau, leur enleva Pontoise (1441) et débarrassa complétement l'Ile-de-France, en même temps que les populations se suffisaient à elles-mêmes pour chasser l'étranger du Poitou, de l'Anjou, de la Saintonge et du Limousin. Chaque jour, les Anglais perdaient du terrain. Rejetés dans la Normandie et dans la Guyenne, ils se fatiguaient de cette guerre ruineuse pour laquelle le parlement refusait désormais tout subside. En Angleterre, l'opinion publique se prononçait énergiquement pour le parti de la paix, et le cardinal de Winchester, qui en était le chef, l'emportant enfin sur le duc de Glocester, chargea le comte de Suffolk, qui lui était tout dévoué, d'aller à Tours pour négocier avec les ministres français. On y conclut une trêve de vingt-deux mois, qu'on prolongea jusqu'en 1449 et qui fut cimentée par le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René. Ce mariage était une bonne fortune pour la France, puisque les Anglais rappelaient toutes les troupes qu'ils avaient encore dans le Maine pour restituer cette province à Charles d'Anjou, oncle de Marguerite.

Charles VII profita de cette trêve pour débarrasser la France des grandes compagnies, qui, comme au temps de Charles V, compromettaient le repos public. La Lorraine et la Suisse lui offrirent un débouché facile où il écoula sans peine cinquante mille aventuriers. En Lorraine, il se mêla aux querelles de René d'Anjou avec les cités impériales de Metz, Toul et Verdun, et entreprit lui-même une expédition contre ces villes pour les contraindre à reconnaître sa suzeraineté (1444). Ainsi, à peine échappée à la conquête étrangère, la France reprenait son éternelle tendance vers les limites de la vieille Gaule ; Charles VII, comme Philippe le Bel, protestait contre le traité de Verdun. Toutefois, la résistance énergique de Metz sauva cette ville, qui garda son indépendance ; mais le roi, comme il le disait lui-même, avait trouvé le moyen de « tirer du mauvais sang à son armée. » L'autre expédition fut entreprise à la sollicitation de l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, qui voyait dans les républicains de la Suisse de dangereux voisins pour la maison d'Autriche. Le fils aîné de Charles VII, le Dauphin Louis, fut chargé de la con-

duire, et, après avoir traversé Montbéliard, il atteignit l'ennemi sur les bords de la Birse, petite rivière qui se jette dans le Rhin au-dessus de Bâle. Là s'engagea un terrible combat dans lequel les Suisses disputèrent la victoire pendant dix heures, et qui ne se termina que par l'extermination de leur armée (26 août 1444). L'héroïsme qu'ils avaient montré dans cette lutte de géants, qui coûta huit mille hommes aux Français, étonna l'Europe et frappa les vainqueurs d'admiration. Le Dauphin, chez qui l'intelligence politique avait devancé l'âge, sentit tout le parti qu'on pouvait tirer de l'alliance d'un pareil peuple, et s'empressa de conclure un traité de paix et d'amitié avec les Suisses, qui lui promirent de tenir toujours à sa disposition quatre mille combattants quand il en aurait besoin.

Reprise de la guerre contre les Anglais (1449): **bataille de Formigny** (1450); **conquête de la Normandie.** — A l'expiration de la trêve (1449), Charles VII, grâce aux heureuses réformes qu'il avait accomplies dans l'administration, put recommencer la guerre avec une vigueur qui annonçait de grands desseins. Trois armées à la fois envahirent la Normandie, s'emparèrent de Verneuil, de Pont-Audemer, de Lisieux, de Fécamp, et, se réunissant sous les murs de Rouen, forcèrent les Anglais à abandonner cette place, dont la garnison ne put opposer aucune résistance par suite de la révolte des habitants. La perte de cette grande cité réveilla un instant l'orgueil britannique: le parti de la guerre reprit le dessus dans le cabinet anglais et décida l'envoi d'un corps de troupes sous les ordres de Thomas Kyriel pour recommencer une de ces tentatives hardies qui avaient été si souvent couronnées de succès. Mais les événements trompèrent cette espérance: Kyriel fut battu à Formigny (1450), et sa défaite entraîna la perte irrévocable de la Normandie.

Bataille de Castillon (1453): **conquête de la Guyenne. Expulsion des Anglais.** — L'année suivante, la Guyenne anglaise fut attaquée avec la même vigueur que la Normandie: le comte d'Armagnac et le sire d'Albret l'entamèrent par le sud, tandis que Dunois l'envahissait par le nord. A l'approche de ces deux corps d'armée, toutes les villes se rendirent les unes après les autres; Bordeaux s'empressa d'ouvrir ses portes (23 juin 1451), et Bayonne, imitant son exemple, capitula quelques jours après. Cependant la soumission du Bordelais n'était pas définitive: ce peuple gascon, « d'un caractère mobile, » se prit bientôt à regretter les Anglais, qui lui achetaient ses vins sans gêner son indépendance. Le gouvernement de Henri VI, instruit de ces dispositions, essaya d'en profiter; le vieux Talbot, malgré ses quatre-vingts ans, prit le commandement d'une armée de huit mille hommes et débarqua dans le Médoc. Son armée excita

dans le pays une révolte générale en sa faveur; Bordeaux le reçut comme un libérateur, et la Guyenne sembla perdue pour les Français. Mais Charles VII y envoya une armée qui sut attirer l'ennemi à une affaire générale sous les murs de Castillon. Cette bataille coûta la vie à Talbot et décida du sort de la Guyenne (1453).

La guerre de Cent ans était enfin terminée; la seconde période, qui, après une suspension de quarante ans, s'était ouverte en 1415 par la défaite d'Azincourt, avait été, comme la première, marquée pour la France par deux phases distinctes : l'une, de revers, avait duré jusqu'à l'apparition de Jeanne d'Arc (1429); l'autre, au contraire, signalée par des succès continuels, venait de s'achever en ne laissant aux Anglais, de toutes leurs conquêtes, que Calais avec son territoire.

TRENTE ET UNIÈME LEÇON.

Programme. — Durant cette guerre de Cent ans, progrès, en Angleterre, des libertés publiques, en France, de l'autorité royale. — Résumé de l'administration des Valois jusqu'à Charles VII. — Formation d'une nouvelle féodalité princière par les apanages. — Progrès du tiers état. — Importance du parlement et de l'université. — Réformes de Charles VII. — Pragmatique sanction de Bourges. — Taille perpétuelle. — Armée permanente.

I. *Progrès des libertés publiques en Angleterre.* — Histoire intérieure de l'Angleterre et de la France pendant la guerre de Cent ans. Direction différente que suivent les deux pays. — Progrès des libertés publiques en Angleterre sous Edouard III (1327-1377). — Organisation définitive du parlement : composition de ce corps. — Progrès du parlement sous Richard II (1377-1399). — Progrès de la constitution anglaise sous Henri IV et Henri V (1399-1422).

II. *Progrès de l'autorité royale en France sous les premiers Valois.* — Formation d'une nouvelle féodalité princière par les apanages. — Résumé de l'administration des Valois jusqu'à Charles VII. — Finances : premiers impôts permanents; organisation financière. — Tentative d'organisation militaire. — Administration judiciaire; importance du parlement. — Influence de l'université. — Progrès du tiers état.

III. *Réformes de Charles VII* (1422-1461). — Réformes militaires; armée permanente; les compagnies d'ordonnance (1445). — Francs archers (1448). — Artillerie. — Réformes financières : la taille perpétuelle (1439). — Administration financière : la cour des aides et la chambre du trésor. — Réformes judiciaires : réforme du parlement de Paris; création de parlements provinciaux. — Pragmatique sanction de Bourges (1438). — Réforme de l'université.

I. Histoire intérieure de l'Angleterre et de la France pendant la guerre de Cent ans. Direction différente que suivent les deux pays. — Pendant la lutte acharnée qui met aux prises la France et l'Angleterre,

l'intérêt qu'offre l'histoire de ces deux nations n'est pas, comme on pourrait le croire, uniquement concentré sur les champs de bataille; il est aussi dans le travail d'organisation intérieure qui s'accomplit dans les deux pays, il est surtout dans le développement logique que reçoit malgré la guerre, et à cause même de la guerre, la constitution des deux peuples. A mesure en effet que la guerre tend à séparer et à dessiner plus nettement les deux nationalités, l'Angleterre et la France, dont les formes politiques se sont déjà montrées à nous si différentes, suivent dans leur organisation gouvernementale des directions opposées, mais tout à fait conformes au génie particulier de chaque peuple.

L'Angleterre, pays de la liberté, voit se développer les germes du régime parlementaire, dont la première organisation était due à l'alliance de l'aristocratie et des communes contre le despotisme monarchique. En France, au contraire, où le sentiment instinctif de l'égalité a uni si intimement le tiers état et la royauté contre l'aristocratie féodale, le pouvoir royal prend une grande extension et poursuit avec succès son œuvre de nivellement monarchique.

Progrès des libertés publiques en Angleterre sous Édouard III (1327-1377).—Nous avons déjà vu, sous Jean Sans-Terre et sous Henri III, avec quelle énergie les grands barons ont résisté au despotisme royal. Leurs luttes ont donné naissance à deux institutions dont le développement régulier devait assurer à la nation anglaise la jouissance de la liberté. Déjà la grande charte garantissait la liberté des personnes ainsi que des propriétés, et subordonnait l'établissement des impôts au consentement de ceux qui doivent les payer, lorsque la révolte de Montfort dota l'Angleterre du régime parlementaire, « qui est la forme organique de la liberté. »

Toutefois, cette première convocation des députés de la petite noblesse et des communes ne fut pas immédiatement suivie d'autres convocations régulières; mais les dépenses énormes qu'exigèrent la conquête du pays de Galles, ainsi que les guerres d'Écosse et de France, obligèrent bientôt Édouard Ier à faire à la nation d'importantes concessions. Ainsi en 1295, comme les barons refusaient d'aller combattre en France, ce prince, pour obtenir plus sûrement l'argent qui lui était nécessaire, réunit à Westminster le parlement le plus complet qu'on eût encore vu, et il y appela les députés de cent vingt villes ou bourgs. Si le vote des impôts fut l'objet unique de l'admission des communes dans le sein du parlement, il n'en est pas moins vrai que c'est seulement à partir de cette époque qu'on peut considérer comme un fait normal la présence au parlement des députés des comtés et des villes. Ajoutons que, pendant les douze

dernières années de ce règne, le parlement fut convoqué au moins onze fois : ce qui tendait a faire établir sa périodicité annuelle.

Sous le règne d'Édouard II, les communes, enhardies par la faiblesse du monarque, commencèrent à mettre des conditions au vote de l'impôt : en 1309, elles accordèrent un vingt-cinquième de leurs biens « a condition que le roi prendrait conseil et leur ferait justice sur certains points. » Aussi ne tardèrent-elles pas à prendre un rôle politique dont Hallam fait ressortir toute l'importance : « Sous le règne d'Édouard II, dit-il, le consentement des communes, dont il est rarement fait mention dans les statuts de cette époque, se trouve indiqué dans deux circonstances remarquables, dans deux actes révolutionnaires : la nomination des lords ordonnateurs, en 1312, et celle du prince Édouard comme gardien du royaume dans la révolte qui se termina par la déposition du roi. Il est probable que, dans cette dernière circonstance, les communes ne furent mises en avant que pour donner à l'affaire une couleur plus spécieuse ; mais on peut néanmoins considérer la mention faite des communes comme un témoignage de leur droit constitutionnel de coopérer avec les pairs aux dispositions nécessitées par quelque dérangement momentané dans le gouvernement exécutif. »

Mais ce fut surtout pendant le règne d'Édouard III (1327-1377) que le régime parlementaire se fortifia en Angleterre. La nécessité où se trouva ce prince de faire souvent appel à la bourse de ses sujets pour soutenir la guerre contre la France contribua puissamment au développement des libertés nationales. « On établit, dit Hallam, sur une base solide trois principes du gouvernement constitutionnel : l'illégalité des impôts levés sans consentement, la nécessité du concours des deux chambres pour changer la loi, enfin le droit reconnu aux communes de s'enquérir des abus et de mettre en accusation les conseillers du roi. » On posa des barrières à l'arbitraire royal en définissant le crime de haute trahison et en le restreignant à sept cas. On mit également des limites au droit de *pourvoirie* en rendant un statut qui portait « qu'aucun individu, s'il n'y est obligé par sa tenure, ne sera contraint de fournir des gens d'armes, des *hobelers* ou des archers, des vivres ou toute autre chose, à moins que ce ne soit en vertu d'une concession faite du consentement commun du parlement. » On opéra encore une amélioration remarquable dans la manière de lever les impôts. Dans l'origine, le roi nommait pour chaque comté deux taxateurs principaux, qui désignaient à leur tour douze personnes par chaque *hundred* pour imposer les biens meubles de tous les habitants, d'après leur valeur réelle. Mais dans la huitième année d'Édouard III, le parlement s'étant plaint de la partialité de

ces taxateurs, on envoya des commissaires chargés de transiger avec chaque ville et chaque paroisse, moyennant une somme ronde qui dès lors devint la quotité déterminée de leur contribution et qui était levée par les habitants eux-mêmes.

Organisation définitive du parlement : composition de ce corps.— D'un autre côté, la réunion fréquente du parlement, qui en cinquante ans ne s'assembla pas moins de soixante et dix fois, eut pour résultat de donner à ce corps son organisation définitive. Jusqu'alors les deux classes qui plus tard composèrent la seconde chambre, les députés des comtés et ceux de la bourgeoisie, votaient séparément des subsides différents. Ce n'est que sous Édouard III, en 1347, qu'on distingue deux chambres et que le gouvernement des trois pouvoirs, *roi, lords* et *communes*, est définitivement constitué en Angleterre. La *chambre haute* ou *des lords*, qui n'était que la transformation du haut conseil féodal, se composait des hauts prélats et des grands seigneurs ou « des tenants par baronnie, » qui siégeaient par droit héréditaire, mais en vertu d'un *writ* de convocation qui leur était adressé personnellement par le roi, car « la tenure sans convocation ne pouvait conférer à personne les priviléges de lord du parlement. » (*Hallam.*) La *chambre basse* ou *des communes* se composait de deux éléments : 1° des chevaliers des comtés, représentants de la petite noblesse, nommés par les francs tenanciers, qui formaient primitivement une assemblée inférieure à celle des lords, quoique encore aristocratique, mais qui était convoquée pour transmettre aux grands conseils les plaintes recueillies contre les shérifs; 2° des bourgeois ou des députés des bourgs et des villes, qui siégèrent d'abord comme troisième chambre au-dessous des chevaliers, et qui en se confondant bientôt avec ceux-ci formèrent la chambre des communes. « Ils paraissent avoir été élus, dit Hallam, 1° par tous les bourgs incorporés en vertu d'une charte, soit qu'ils tinssent leurs priviléges de la couronne ou d'un seigneur médiat, comme plusieurs bourgs de Cornouailles qui avaient reçu les leurs de Richard, roi des Romains; 2° par toutes les villes qui formaient le domaine ancien ou actuel de la couronne; 3° par toutes celles qui, sans être incorporées, pouvaient subvenir à l'entretien de leurs représentants. Mais l'Angleterre n'eut jamais de parlement dont la composition fût en harmonie parfaite avec cette théorie. L'ordre de convocation, adressé au shérif, lui enjoignait de faire élire deux chevaliers pour représenter le comté, deux citoyens pour chaque cité et deux bourgeois pour chaque bourg. Le choix des villes qui devaient exercer ce privilége était laissé entièrement à sa discrétion, et quoiqu'il ne pût y avoir d'erreur à cet égard, les shérifs omettaient des bourgs qui avaient été récemment en

possession d'élire des députés. » Il arrivait souvent aussi que, pour se soustraire aux charges de la représentation, les bourgs se refusaient à faire aucune nomination : car l'indemnité due aux représentants des comtés était de quatre shellings par jour, dont le montant était levé sur tous les francs-tenanciers, et celle accordée aux députés des bourgs était de deux shellings.

Progrès du parlement sous Richard II (1377-1399). — La minorité de Richard II et les troubles de son règne fournirent au parlement l'occasion d'accroître ses prérogatives. Nous avons vu, en effet, les communes imposer à Richard un conseil permanent, se faire donner un état des dépenses, s'emparer du droit de spécifier l'emploi des subsides et faire mettre en accusation les ministres du roi. Enfin enhardi par ses succès, nous avons vu encore le parlement déposer Richard et transférer la couronne à la maison de Lancastre, au mépris des droits de la maison de Clarence. Peu de règnes furent donc plus utiles que celui de Richard II au développement des prérogatives parlementaires. Aussi Hallam résume-t-il ainsi les progrès immenses faits par le parlement dans cet intervalle de vingt-deux ans : « Des trois grands points en contestation sous le règne d'Édouard III, savoir qu'aucun impôt ne pouvait être levé et aucune loi passée sans le consentement des communes, et que l'administration publique était soumise à leur inspection et à leur contrôle, de ces trois points, dis-je, le premier était entièrement décidé en leur faveur, le second parfaitement admis, du moins en principe, et le dernier confirmé par un exercice fréquent. Les communes avaient acquis deux nouvelles armes bien puissantes : l'une était le droit de régler l'emploi des subsides et d'appeler devant elles les agents comptables ; l'autre, le droit de mettre en accusation les ministres du roi soupçonnés de malversations. Tous ces jets vigoureux de liberté grandirent de plus en plus sous les trois rois de la maison de Lancastre, et tirèrent d'un sol généreux tant de force et de sève, que plus tard, quoique arrêtés dans leur développement par la rigueur des temps, ils ne purent ni être abattus par les efforts violents du pouvoir arbitraire, ni desséchés par le souffle empesté des opinions serviles. »

Progrès de la constitution anglaise sous Henri IV et Henri V (1399-1422). — Portée au trône par une révolution que le parlement avait consacrée, la maison de Lancastre fut obligée de se montrer populaire en laissant le parlement accroître ses prérogatives. Aussi sous les deux premiers princes de cette famille l'autorité parlementaire fit-elle de sensibles progrès : 1° le pouvoir exclusivement attribué au parlement de voter les impôts devint sous le règne de Henri IV un principe fondamental de la constitution, et ne fut plus désormais contesté par

la couronne; 2° « le droit de voter les impôts, dit Hallam, n'eût été qu'un droit imparfait s'il n'avait été accompagné de celui d'en déterminer l'emploi. Ce principe, qui laissait au parlement le soin d'appliquer les revenus de l'État aux différents services, s'établit pendant la minorité de Richard II et fut défendu avec fermeté sous les rois de la nouvelle dynastie; » 3° dans la seconde année du règne de Henri IV les communes tentèrent d'intervertir la marche ordinaire des opérations parlementaires en subordonnant le vote des subsides au redressement des griefs[1]; 4° Henri IV repoussa cette prétention; mais les communes prirent leur revanche en protestant énergiquement contre le droit que s'arrogeait la couronne de révoquer les statuts ou d'en suspendre l'exécution, ou d'accorder des dispenses individuelles de les observer, ou enfin de les altérer et de dénaturer ainsi les intentions de la législature[2]. Henri V, dans la deuxième année de son règne, fit droit à cette juste réclamation des communes en déclarant, « de sa grâce spéciale, qu'à l'avenir il ne serait statué sur les pétitions des communes rien de contraire à leurs demandes, par quoi elles puissent se trouver liées sans leur consentement, sauf toujours réserve faite de sa prérogative royale d'accorder et refuser ce qu'il jugera convenable dans les susdites pétitions et demandes; » 5° enfin, sous la maison de Lancastre, les communes conquirent définitivement le droit de surveiller le gouvernement du roi et d'intervenir dans tous les actes de politique intérieure ou extérieure. Ainsi en 1406 le parlement obligea Henri IV à nommer un conseil permanent de seize personnes, à se laisser guider uniquement par leurs avis, et à n'en renvoyer aucune si ce n'est pour conduite reconnue coupable. En même temps que ce même parlement réforma de nombreux abus, il imposa « aux membres du conseil et aux grands officiers de la couronne l'obligation de prêter serment d'obéissance à la loi commune, ainsi qu'à tous les statuts et particulièrement à ceux qui venaient d'être promulgués. Il est inutile, ajoute Hallam, de faire observer que ces dispositions formaient par elles-mêmes un noble monument de liberté constitutionnelle. » Enfin Henri V mit le comble à la puissance des communes en soumettant à leur approbation une alliance conclue avec l'empereur Sigismond ainsi que le traité de Troyes signé avec le roi de France.

1. Il était d'usage de donner réponse aux pétitions des communes le dernier jour de la session, ce qui mettait fin à toute discussion ultérieure à ce sujet, et empêchait qu'on exigeât le redressement des griefs comme condition nécessaire du subside. (*Hallam*,)

2. L'usage, qui laissait aux juges le soin de rédiger les statuts conformément aux pétitions et aux réponses après la dissolution du parlement, devait être, en effet, l'occasion de nombreux abus.

II. Progrès de l'autorité royale en France sous les premiers Valois. — La France suivit dans le développement de ses institutions une marche toute contraire à celle qu'avait suivie la nation anglaise. Tandis que, de l'autre côté du détroit, la noblesse et le peuple se coalisaient pour restreindre les prérogatives de la couronne, la France, menacée dans son unité nationale par les invasions étrangères et par les dissensions civiles, ne tarda pas à se retourner vers la royauté comme vers le symbole de sa nationalité. Aussi la guerre de Cent ans, loin d'arrêter le mouvement ascensionnel de la monarchie, contribua puissamment à son développement. Fortement constituée par Philippe le Bel, l'autorité royale avait à peine été ébranlée par la réaction féodale tentée contre elle sous le règne de ses fils, et elle était également sortie victorieuse de la réaction démocratique de 1356 et 1357. C'était à leur alliance avec la couronne que les états généraux étaient redevables de leur influence : aussi la virent-ils décliner du jour où ils rompirent cette alliance. Vaincus par Charles V, ils dûrent renoncer à devenir une institution régulière et se résigner à jouer un rôle moins brillant, mais plus utile peut-être pour le pays, en servant à la royauté d'instrument docile pour l'aider à réaliser l'œuvre monarchique qu'elle poursuivait.

Les états généraux ne furent pas les seuls à passer sous le niveau monarchique; le clergé et la noblesse s'y courbèrent à leur tour. En effet, tandis que sous Philippe de Valois toutes les églises de France se trouvaient placées sous la sauvegarde royale et que l'ordonnance de 1361 attribuait aux rois la gestion des biens des églises vacantes, la captivité d'Avignon et le grand schisme, en affaiblissant l'autorité temporelle des papes, permirent à la royauté de rattacher plus étroitement à elle le clergé et les églises de France. Ainsi elle intervint : 1° dans leur *gouvernement*, en attribuant au parlement la connaissance des matières bénéficiales (ord. de 1410) et en le chargeant du soin de veiller à la garde des libertés gallicanes; 2° dans leur *direction*, en soumettant la publication des bulles pontificales à l'autorisation du roi, en réservant exclusivement à ce dernier le droit de convoquer les assemblées du clergé (1407) et en lui attribuant enfin le droit de recevoir et de réformer les règles des couvents[1]; 3° dans leur *administration financière*, en exigeant du clergé le dénombrement de ses biens (1374), pour l'astreindre à payer des subsides ou lui défendre de payer des

1. En 1401, Charles VI confirme les statuts faits dans le chapitre général de l'ordre des Carmes. « En 1407, Charles VII, alors Dauphin, limite les priviléges des frères de Saint-Jean de Jérusalem, nonobstant toutes les lettres que le pape pourrait leur avoir accordées. En 1410, il veut que les religieux mendiants se conforment dans l'administration des sacrements aux canons. Ici c'est le roi qui empiète sur le spirituel. »

annates aux papes; 4° enfin dans leur *administration judiciaire*, en soumettant tous les tribunaux ecclésiastiques à l'appel devant les tribunaux royaux (1329) et en limitant leur compétence. Ainsi le gouvernement absolu des papes dans l'Église de France se trouva à peu près confisqué au profit de la royauté.

Quant à la noblesse, elle perdit sa souveraineté territoriale par l'obligation de faire exécuter sur ses terres toutes les ordonnances royales (1355), et l'indépendance de ses titres, soit par la création des ordres de cour (ordre de l'Étoile, 1351), soit par le privilége exclusif que s'attribua la couronne de donner des lettres d'anoblissement (1372).

Formation d'une nouvelle féodalité princière par les apanages. — Ainsi battue en brèche par la royauté depuis le règne de Philippe Auguste, l'ancienne féodalité ne survivait plus que dans quelques maisons disséminées sur le sol; mais elle était remplacée par une féodalité nouvelle, celle des princes apanagistes, dont l'ambition faillit un moment compromettre l'existence même de la monarchie. L'usage de constituer des apanages pour les fils puînés des rois devint si fréquent sous le règne des Valois, qu'une grande partie des provinces de la France se trouvaient placées sous le gouvernement de dynasties issues de la maison capétienne. A l'époque qui nous occupe, trois de ces maisons apanagées descendaient des Capétiens directs; c'étaient : celle de Bourbon, issue de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, et qui possédait le comté de Clermont en Beauvaisis, le Bourbonnais, la Marche et une partie de l'Auvergne; la petite maison d'Artois, qui descendait d'un frère de saint Louis, et la maison d'Évreux, issue d'un fils de Philippe III qui était monté sur le trône de Navarre et qui possédait de nombreux fiefs en Normandie. Quatre autres maisons apanagées descendaient des Valois: celle d'Alençon, issue d'un frère de Philippe VI, possédait le duché d'Alençon et le comté du Perche; celles de Bourgogne et d'Anjou, fondées par deux fils de Jean le Bon : la première avait réuni à la Bourgogne la Franche-Comté, la Flandre, l'Artois, la Picardie, le Brabant, le Limbourg, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, la Frise, etc.; la seconde possédait l'Anjou, le Maine, la Provence, la Lorraine et le duché de Bar. Enfin la maison d'Orléans, fondée par un fils de Charles V, avait réuni à l'Orléanais le Valois, le Blésois, le Dunois et le comté d'Angoulême. Il est facile, d'après ce tableau, de se faire une idée de la puissance de ces maisons apanagées et des dangers qu'elles ont pu faire courir à la royauté. Toutefois si l'on tient compte des conditions auxquelles étaient constitués les apanages[1], on recon-

1. Voir pages 546 et 547.

naîtra que la royauté pouvait bien être arrêtée un moment dans ses progrès par ces maisons princières, mais qu'elle ne devait pas moins un jour ou l'autre hériter de leur puissance.

Résumé de l'administration des Valois jusqu'à Charles VII. — Grâce à la docilité avec laquelle les différents ordres de l'État se plièrent sous le joug monarchique, les premiers Valois purent triompher des crises que suscitèrent les guerres civiles et étrangères et continuer l'œuvre administrative commencée par les Capétiens directs. Les besoins croissants d'argent forcèrent à cette époque le gouvernement de tourner toute son attention vers les questions de finances, et donnèrent à l'administration financière des développements et une importance qu'elle n'avait pas encore eus.

Finances : premiers impôts permanents ; organisation financière. — La théorie des impôts, si obscure encore à l'époque de Philippe le Bel, commence en effet à se dégager, parce que, à mesure que les charges de l'administration s'augmentent, on reconnait l'insuffisance d'impôts temporaires et dont la perception est mal assurée. Aussi Philippe de Valois peut-il enlever à perpétuité la vente du sel à l'industrie privée pour en constituer, sous le nom de *gabelle,* un monopole au profit de l'État (1342). De même aussi Charles V put s'arroger le droit de lever, sans le concours des états, des *aides* arbitraires, dont la nation laissa bientôt Charles VI consacrer la permanence, dans l'espoir que la couronne aurait moins souvent recours au droit monstrueux qu'elle s'était trop souvent arrogé d'altérer les monnaies.

L'augmentation des recettes et des dépenses amena dans l'administration des finances d'importantes améliorations qui y firent prévaloir le principe de la division des fonctions. Ainsi la cour des comptes, qui avait été séparée du parlement au commencement du quatorzième siècle (1319), ne tarda pas à se fractionner sous le règne des Valois en quatre cours, qui eurent chacune leurs attributions spéciales : la *cour des comptes,* la *chambre du trésor,* la *cour des aides* et la *cour des monnaies.* L'administration monarchique répondait si bien aux besoins de l'époque, qu'elle se trouva presque toujours mise hors de cause dans les luttes politiques, et que les réactions démocratiques tentées sous Jean II et sous Charles VI, loin de ralentir ses progrès, favorisèrent au contraire l'œuvre de la centralisation. C'est ainsi que toutes les innovations introduites au milieu du quatorzième siècle par les états généraux purent être adoptées par Charles V et s'approprièrent parfaitement aux exigences du pouvoir absolu. Ce prince, en effet, conserva les agents financiers établis par l'assemblée de 1355; mais il en fit des fonctionnaires royaux permanents, en attribuant à la couronne la nomination des *élus* comme celle des *surintendants* ou

généraux de finances. Cette mesure eut pour l'avenir de grands résultats et contribua à introduire d'heureuses améliorations dans l'administration des finances : dans chaque circonscription financière, qui prit le nom d'*élection*, les *élus* constitués en tribunal furent chargés de répartir l'impôt, de surveiller sa perception qui se faisait par des receveurs que nommaient les habitants, et de juger les procès qui s'élevaient à cette occasion. Les généraux de finances se divisèrent en *généraux pour le fait de la justice*, qui, chargés de juger en dernier ressort tous les procès relatifs à la répartition de l'impôt, ne tardèrent pas à former la cour des aides, et en *généraux pour le fait des finances*, qui dûrent surveiller les élus dans la perception des impôts, et qui constitueront plus tard les bureaux des finances. En outre, pour établir une surveillance exacte sur les comptables, un contrôleur fut institué auprès de chaque receveur, et trois trésoriers furent établis, dont l'un qui résidait à Paris centralisait tous les revenus domaniaux, tandis que les deux autres parcouraient le royaume pour inspecter les domaines et les châteaux royaux.

Enfin Charles V porta spécialement son attention sur la réforme des monnaies : il s'attacha d'abord à frapper une monnaie dont la valeur constante pût rassurer les marchands ; puis il porta à six le nombre des *maîtres généraux des monnaies*, dont trois devaient résider à Paris à tour de rôle pour relever les comptes des monnaies, et les trois autres visiter les hôtels des monnaies dans les provinces, afin de surveiller la fabrication et assurer l'observation des ordonnances.

Tentative d'organisation militaire. — La continuité des guerres soutenues contre l'étranger contribua puissamment à faire prévaloir le régime des compagnies soldées sur celui des armées féodales, qu'il était toujours difficile de réunir et de maintenir en campagne. Ce système des compagnies soldées était un premier pas fait vers la permanence de l'armée, que réalisa Charles VII, mais que Charles V avait tentée avant lui. Dans de nombreuses ordonnances sur cette matière, ce prince régla le mode d'enrôlement, la collation des grades, les campements et les marches, la solde et les fournitures ; il se réserva la nomination des capitaines, leur assigna les provinces où ils devaient faire des levées d'hommes, les astreignit à un serment de fidélité et les chargea de l'administration et de la police de leurs compagnies. Les trésoriers royaux leur remettaient les sommes destinées à la solde des gens d'armes, après que des inspecteurs nommés par les maréchaux s'étaient assurés, dans des revues ou *montres* faites fréquemment, que les compagnies étaient au complet. Malheureusement les ordonnances de Charles V sur l'organisation

de l'armée ne furent exécutées que du vivant de ce prince, et aussitôt après sa mort on en revint au système des bandes mercenaires.

Administration judiciaire; importance du parlement. — Pendant l'époque qui nous occupe, l'administration de la justice fut l'objet de nombreuses améliorations. On reconnut enfin la nécessité de séparer les fonctions judiciaires et militaires que cumulaient les baillis et les sénéchaux. Ainsi les ordonnances de 1393, 1394, 1413, obligèrent les officiers de justice à résider et à exercer en personne, et celle de 1413 autorisa les baillis à se choisir des lieutenants, faculté que Charles VIII convertira un peu plus tard en une obligation formelle (1493). En même temps on étendit la compétence des baillis, afin de restreindre le nombre des appels portés au parlement. Jusqu'alors ils avaient reçu les appels des prévôtés et des tribunaux inférieurs et avaient été les juges, en première instance, de la noblesse et du clergé. L'ordonnance de 1371 leur attribua le droit de juger en dernier ressort les causes concernant les veuves, les mineurs, les étrangers, les dots, les testaments, celles des villes, des communautés, des hospices, la rescision des contrats, toutes les causes enfin de l'ordre civil dont la connaissance avait appartenu jadis au clergé. Si les baillis dans les provinces étaient des agents actifs de l'autorité royale, le parlement, placé au sommet de l'organisation judiciaire, devenait l'instrument universel de l'administration supérieure, et en même temps que son existence se régularisait comme cour suprême de justice, il voyait chaque jour s'élargir le cercle de ses attributions. Lorsque le parlement fut définitivement devenu permanent, sous Philippe de Valois suivant les uns, sous Charles V suivant d'autres, ses membres, au lieu d'être convoqués pour chaque session, furent nommés à vie, et bientôt il obtint le droit de se recruter lui-même par voie d'élection (1401). Dès lors les charges devinrent une propriété de famille, et leur transmission de père en fils tendit à former une noblesse judiciaire rivale de la noblesse d'épée. Investi en 1329 du droit de réformer les jugements des tribunaux ecclésiastiques, de recevoir les appels comme d'abus et de connaître des matières bénéficiales (1410), le parlement se vit encore attribuer le droit de faire des règlements de discipline ainsi que d'administration ecclésiastique et de veiller à leur exécution. En même temps il s'arrogeait la nomination des baillis et des sénéchaux, fournissait à la couronne les commissaires réformateurs qu'on envoyait dans les provinces pour surveiller les agents de l'Etat, s'emparait d'une partie du pouvoir législatif en publiant, sous forme d'arrêts de règlements, des espèces de lois provisoires, et par le droit d'enregistrement il

exerçait un véritable contrôle sur tous les actes de la couronne, s'attribuant ainsi un pouvoir politique qui ne devait appartenir qu'aux états généraux.

Influence de l'université. — L'université semblait, à cette époque, sur le point de disputer au parlement son importance politique. Placée primitivement sous la direction exclusive de la papauté, l'université de Paris était investie de privilèges qui gênaient l'administration monarchique. Mais comme l'éclat de ses lumières, la réputation de ses docteurs, en faisaient une puissance dont les rois sentaient la nécessité de rechercher l'appui, ils s'efforcèrent de la gagner en la comblant de faveurs, afin de briser les liens qui l'attachaient au saint-siége. Le grand schisme les servit à point; il affranchit l'université de toute dépendance du côté de la papauté, et en attendant qu'elle passât à son tour sous le niveau monarchique, elle profita des faveurs intéressées de la royauté pour jouer un rôle important dans les questions religieuses comme dans les questions politiques. Fière de l'influence qu'elle avait exercée dans les conciles gallicans de Paris de 1395 et 1398 et dans le concile œcuménique de Pise, elle se jeta entre les deux partis armagnac et bourguignon, et prétendant enchaîner les factions politiques comme elle avait cru faire pour le schisme, elle imposa aux partis la paix de Bicêtre (1411). Un peu après elle essaya de diriger le mouvement populaire de 1413, et se berçant de l'espérance de donner à la France une nouvelle forme de gouvernement, elle enfanta au milieu de l'émeute la célèbre ordonnance cabochienne, « qu'on peut appeler le code administratif de la vieille France; » mais elle ne fut pas même exécutée, et quant à l'université, lorsque l'ordre fut rétabli dans l'Église comme dans l'État, elle se trouva privée de l'appui du saint-siége, livrée sans défense aux exigences du pouvoir royal.

Progrès du tiers état. — L'influence dont jouissaient le parlement et l'université rejaillissait sur le tiers état, dont sortaient tous les membres qui composaient ces deux grands corps. Si les états généraux avaient échoué en 1357 dans leur tentative de gouvernement démocratique, le tiers état n'en voyait pas moins tous les jours grandir son importance. La condition de la bourgeoisie pendant le quatorzième et le quinzième siècle présente la singularité de deux mouvements contraires: d'un côté, les libertés municipales, attaquées par les rois depuis saint Louis, ont presque entièrement disparu; mais, d'un autre côté, la possession des richesses commerciales et industrielles, l'exercice des offices judiciaires et des hautes fonctions administratives l'élevaient en condition et le portaient comme le flot de la marée qui avance et monte sans cesse.

La population des campagnes se ressentit du mouvement ascensionnel de la bourgeoisie. Pendant le treizième et le quatorzième siècle, l'affranchissement collectif des paysans par villages gagna en fréquence et en étendue, les communes rurales s'établirent et se multiplièrent. De plus, la participation que la population des campagnes prit aux élections qui précédèrent les états généraux de 1484, en nous prouvant son admission à la vie politique, nous révèle le progrès accompli dans sa condition sociale.

III. Réformes de Charles VII (1422-1461). Réformes militaires; armée permanente; les compagnies d'ordonnance (1445).— Parvenu au trône au moment où la France fatiguée d'un siècle d'anarchie et de guerres, n'aspirait qu'à se reposer, même dans le despotisme, Charles VII put facilement achever l'œuvre de ses devanciers en faisant subir à tous les services publics, comme à toutes les branches de l'administration, une transformation entièrement monarchique.

Ce fut par la réforme de l'armée qu'il commença. Dès 1439, les états généraux d'Orléans en avaient reconnu la nécessité; car, en même temps qu'ils avaient demandé une répression énergique des écorcheurs, ils avaient voté une taille perpétuelle de douze cent mille livres pour fournir à la solde des troupes permanentes qui, étant assurées de leur existence, pourraient protéger les frontières et maintenir l'ordre à l'intérieur. Ce fut ainsi que, sans s'en douter, les états généraux de 1439 jetèrent les premières assises de la monarchie arbitraire; car « l'impôt annuel indépendant du vote des états assurait l'armée permanente, et l'armée permanente assurait à la royauté le pouvoir d'accroître plus tard arbitrairement les impôts et d'envahir toutes les libertés. » L'ordonnance du 2 novembre 1439 répondit aux vœux des états en présentant un plan complet d'organisation des finances et de l'armée. Mais elle ne put être mise entièrement à exécution qu'en 1445, lorsque les grandes compagnies se trouvèrent trop affaiblies pour qu'il leur fût possible d'y mettre obstacle. Alors on forma un corps de cavalerie composé de quinze *compagnies d'ordonnance,* chacune de cent hommes d'armes ou de *cent lances garnies,* c'est-à-dire de six cents chevaux ; trois archers, un page et un coutillier étant attachés à chaque homme d'armes. C'était donc un effectif de neuf mille hommes, dont les capitaines devaient être nommés par le roi, qui devaient tenir garnison dans des lieux déterminés, et dont la solde devait être payée mensuellement par des commis spéciaux qui devinrent plus tard des commissaires des guerres. Le système militaire de la France était changé; l'armée achevait de perdre ce qu'elle avait conservé de son caractère

féodal pour devenir entièrement monarchique. « Les conséquences futures de cette innovation, dit un historien moderne, devaient être encore bien plus considérables que ses résultats immédiats. La France allait désormais ressaisir, par l'ordre et la discipline, la supériorité que lui avaient enlevée le désordre des milices féodales et les premiers progrès des Anglais dans l'art de la guerre. Ces progrès étaient dépassés de bien loin d'un seul élan; la France avait jadis enfanté la chevalerie, c'était encore la France qui enfantait le système militaire moderne destiné à remplacer la chevalerie. »

Francs archers (1448). — Charles VII voulut également créer une infanterie nationale, et en 1448, par son ordonnance de Montils-lès-Tours, il organisa la milice des *francs archers*. Cinquante feux ou maisons dûrent se réunir pour entretenir un archer qui devait être exempt de toute taille, et s'exercer le dimanche et les jours de fêtes à tirer de l'arc. L'armure de ces francs archers se composait d'une salade ou casque, d'une jacque ou justaucorps en cuir matelassé de laine, comme armes défensives; d'une dague, d'une épée, et d'une trousse remplie de dix-sept carrelets ou flèches, comme armes offensives. En cas de guerre, ils devaient se tenir toujours prêts à se rendre sous les ordres de capitaines qui leur étaient assignés et à entrer en campagne moyennant une solde de quatre francs par mois. « Malheureusement, dit M. Chéruel, la dispersion des *francs archers*, l'absence d'esprit de corps, les abus qui se glissèrent dans cette institution, la corruption qui donnait les places à de *gros marchands* dont l'unique but était de s'exempter ainsi des impôts, nuisirent à la nouvelle infanterie et en préparèrent la décadence. »

Artillerie. — L'artillerie, sous le règne de Charles VII, fit de notables progrès. Les premiers essais de cette arme redoutable, qui remontent en France à 1346, avaient amené la construction de bombardes mobiles sans affûts, destinées uniquement à la défense des villes; mais bientôt l'artillerie subit un premier développement: elle fut employée à l'attaque des corps d'armée. Aussi de la bombarde on passa aux canons à main ou coulevrines, qui, se combinant avec le pied de l'arbalète, donnèrent naissance à l'arquebuse. Pendant tout le cours du quinzième siècle, le canon à main fut d'un usage fréquent: en 1411, on en trouve déjà mille dans l'armée du duc d'Orléans; son emploi amenant d'heureuses modifications, on ne tarda pas à substituer à la mèche le rouet et enfin la pierre à silex. Jean Bureau, grand maître de l'artillerie sous Charles VII, l'organisa sur un pied tel qu'on peut le regarder comme le véritable créateur de cette arme en France.

Réformes financières. La taille perpétuelle (1439). — La réforme de l'armée appelait une réforme dans les finances : la permanence de l'armée entraînait nécessairement la permanence de la taille. Les revenus du domaine devant désormais suffire à l'entretien du roi, de sa famille et de sa maison, et les aides et gabelles, aux divers services administratifs, les états généraux de 1439 votèrent pour l'entretien de l'armée une taille de douze cent mille livres qui devait être payée par les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus, et dont la levée n'avait plus besoin d'être autorisée par les états généraux. « Par cela même, dit M. Dareste, la convocation des états cessait d'être périodiquement nécessaire, et ne devait plus avoir lieu que dans les circonstances rares, pour des subsides exceptionnels ; car on sait que les impôts indirects ordinaires étaient permanents de fait depuis Charles V. Il n'y eut donc plus que le Languedoc, le Dauphiné et les provinces étrangères au domaine où les délégués des trois ordres continuassent de s'assembler régulièrement pour voter l'impôt. Ces pays conservèrent seuls le nom de *pays d'états* ; les autres furent appelés *pays d'élections*. » Ainsi désormais le nom de *taille* resta définitivement affecté à l'impôt personnel et foncier, et celui d'*aides* aux impôts indirects.

Administration financière ; la cour des aides et la chambre du trésor. — Charles VII reconstitua l'administration financière et réforma toutes les règles de comptabilité. En même temps qu'il faisait rentrer toutes les parties usurpées du domaine, qu'il enjoignait à tout receveur de compter deux ou trois fois par an, et qu'il astreignait les chefs de services (l'argentier du roi, le grand écuyer, le trésorier des guerres, le maître de l'artillerie) à montrer leurs états de dépenses tous les mois, en même temps aussi il séparait définitivement les revenus du domaine de ceux provenant des autres impôts (1443) : ce qui constitua deux administrations différentes qui, pour la vérification, restèrent bien placées sous le contrôle de la chambre des comptes, mais qui, pour le mouvement des fonds et pour la juridiction[1], eurent à leur tête des agents spéciaux. Tous les revenus du domaine[2] dûrent être versés dans les mains du *changeur du trésor*, et

1. Il ne faut jamais oublier que dans l'ancienne monarchie toutes les différentes administrations avaient non-seulement des attributions administratives, mais encore des attributions judiciaires. Il en était de même à peu près comme de nos jours pour l'armée et la marine : elles jugeaient leurs agents, ainsi que tous les procès auxquels leurs attributions administratives pouvaient donner lieu.

2. Par revenus du domaine il faut entendre : 1° les revenus du domaine corporel, qui consistait en fonds de terre et en seigneuries ; 2° les revenus du domaine incorporel, qui se composait des eaux et forêts et de divers droits seigneuriaux, domaniaux, etc.

la *chambre du trésor* forma un tribunal chargé de connaître de tout ce qui concernait le domaine du roi. Les revenus des autres impôts devaient être reçus par le *receveur général des finances*. L'assiette de ces impôts était établie par les élus, qui étaient devenus des magistrats royaux, et qui formaient des tribunaux de première instance, pour les questions d'aides, tailles et gabelles. Au-dessus d'eux se trouvaient les *conseillers généraux pour le fait de la justice des aides*, auxquels on pouvait appeler des décisions des élus, et qui formèrent enfin la *cour des aides*, déclarée souveraine et indépendante du parlement pour juger en dernier ressort tous les procès civils et criminels concernant les tailles, aides et gabelles.

Réformes judiciaires : réforme du parlement de Paris; création de parlements provinciaux. — De graves abus s'étaient introduits dans l'administration de la justice et avaient provoqué souvent les plaintes des états généraux. Le gouvernement de Charles VII s'en préoccupa. Le parlement de Paris fut confirmé dans le droit de présenter des candidats au roi, en cas de vacance; mais on exigea de l'exactitude dans la tenue des séances, et pour faciliter l'expédition des procès, on créa une quatrième chambre dite de la *tournelle*, « ainsi nommée parce que les membres qui la composaient étaient fournis à tour de rôle par les autres chambres. » (1453.)

Charles VII avait enfin conçu le projet de mettre un terme à l'arbitraire des tribunaux, en faisant rédiger les coutumes des différentes provinces, afin de substituer une loi écrite aux traditions orales. Cette pensée, qui renfermait une véritable révolution législative, ne put être exécutée que sous le règne de son petit-fils. Toutefois Charles VII donna, dans l'ordre judiciaire, le signal d'une autre innovation non moins importante. Il comprit que le moment était venu de rapprocher des justiciables la cour souveraine, sans pour cela lui faire perdre de sa puissance ; il démembra donc le parlement universel de Paris et institua à Toulouse, en 1447, et à Grenoble, en 1453, des parlements qui mirent ainsi les appels à la portée de tous.

Pragmatique sanction de Bourges (1438). — L'Église de France, comme l'armée, comme les finances, comme l'ordre judiciaire, subit sous Charles VII d'importantes réformes. Ce prince profita du désaccord qui venait d'éclater entre le pape Eugène IV et le concile de Bâle pour reprendre l'œuvre ébauchée par saint Louis et consacrer définitivement l'indépendance de sa couronne à l'égard du saint-siége. Après l'extinction du grand schisme, les conciles de Constance (1414) et de Bâle (1431) avaient entrepris de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres, et de répondre aux vœux de tous les peuples de l'Europe en mettant des limites à la

fiscalité de la cour de Rome. Cette réforme de l'Église par l'Église elle-même ayant échoué par l'opposition de ceux qui étaient intéressés au maintien des abus, le gouvernement de Charles VII usa de son droit d'intervenir dans l'administration de l'Église de France; et puisqu'une réforme générale n'était pas possible, il voulut du moins appliquer à l'Église gallicane les réformes que le clergé et la nation tout entière réclamaient depuis longtemps, et dont le plan avait été exposé au concile de Constance par Gerson, chancelier de l'université de Paris. En 1438, Charles VII réunit à Bourges une assemblée du clergé français, qui reprit une partie des décisions du concile de Bâle et qui publia, sous forme d'ordonnance royale, une série de décrets qui constituèrent la *pragmatique sanction de Bourges*. Cet acte célèbre, qui servait les tendances monarchiques, tout en consacrant les libertés du clergé, établissait la supériorité du concile général sur le pape, la libre élection des évêques et des abbés par les chapitres et les communautés, interdisait les appels en cour de Rome, sauf après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, proscrivait les annates ou revenu d'une année payé au pape par tout nouveau bénéficiaire, et prohibait également les expectatives ou nominations par avance à des bénéfices pour le cas de mort des titulaires.

Réforme de l'université. — Pour l'université, le temps des ménagements était passé. Le pouvoir s'appliquait à détruire des priviléges qui ne servaient le plus souvent qu'à protéger les désordres des écoliers. Ainsi l'université avait joui jusqu'alors du privilége de n'avoir pour juge que le roi, qui déléguait presque toujours l'exercice de sa juridiction au tribunal universitaire lui-même : un édit du 26 mars 1445 la soumit au ressort du parlement pour ses causes générales, et les causes privées de ses suppôts (écoliers, libraires, parcheminiers) allèrent au Châtelet comme celles des bourgeois de Paris.

TRENTE-DEUXIÈME LEÇON.

Programme. — Espagne. — Croisade perpétuelle contre les Maures. — Formation et agrandissement des diverses monarchies espagnoles jusqu'au milieu du quinzième siècle. — Fondation du royaume de Portugal par un Français et intervention de la France dans les affaires de la Castille sous Charles V. — Découvertes des Portugais (du huitième au quinzième siècle).

Croisade perpétuelle des chrétiens d'Espagne contre les Maures. Étendue et division de cette question en trois périodes.

I. *Constitution des États chrétiens et chute du khalifat* (719-1037). — Khalifat de Cordoue. — États chrétiens : formation progressive du royaume des Asturies (719), d'Oviédo (761) et de Léon (914). — Royaume de Navarre. Comtés de Castille et de Barcelone. — Réunion des royaumes de Castille et de Léon sous Ferdinand (1037). Formation du royaume d'Aragon (1035).

II. *Invasions africaines. Développement définitif des États chrétiens* (1037-1270). — Les Almoravides (1086-1147). — Efforts des chrétiens contre les Almoravides. Fondation du royaume de Portugal (1090-1143). Avénement de la maison de Barcelone en Aragon (1137). — Fondation des ordres religieux et militaires. — Les Almohades (1147-1269). Batailles d'Alarcos (1195) et de Las Navas de Tolosa (1212). — Développement définitif des États chrétiens : Castille, Aragon, Portugal.

III. *Les États chrétiens oublient la croisade pour se mêler aux événements de l'Europe* (1270-1454). — Rôle obscur de la Navarre. Influence de la France sur la Navarre. — Intervention de la France dans les affaires de la Castille. — Puissance de l'Aragon : son intervention dans les affaires de l'Italie. — Portugal : découvertes des Portugais en Afrique.

Croisade perpétuelle des chrétiens d'Espagne contre les Maures. Étendue et division de cette question en trois périodes. — La conquête de l'Espagne par les Arabes n'avait pas été complète. Pendant que la bataille du Guad-al-Leté (711) livrait aux vainqueurs les riches villes du sud et du centre, des proscrits et des mécontents se retiraient dans les montagnes du nord de la Péninsule. Ils y trouvèrent le peuple pauvre et brave des Ibères (Asturiens et Galiciens), qui avait été jadis le dernier à reconnaître la domination des Romains, et qui s'unit aux fils des Goths pour la défense de leur indépendance et de leur religion. Au nom du Christ et de la liberté, ils prirent immédiatement l'offensive contre les envahisseurs de leur patrie, et soutinrent une lutte de huit siècles qui se termina par l'expulsion des infidèles, lutte héroïque qu'on a décorée avec raison du nom de croisade ; car si elle n'eut pas l'éclat de ces grandes expéditions que toute l'Europe avait entreprises contre l'Asie, elle eut du moins la continuité et l'opiniâtreté qui lui assurèrent un succès que les autres ne purent ob-

tenir. L'histoire de cette croisade, qui pendant huit siècles constitue à peu près toute l'histoire de l'Espagne, peut se diviser en trois périodes. Pendant la première, qui s'étend depuis le règne de Pélage (719) jusqu'à la réunion des royaumes de Castille et de Léon sous le sceptre de Ferdinand (1037), les États chrétiens se fondent et se constituent, tandis que le khalifat de Cordoue, qui a atteint à l'apogée de sa puissance sous Abdérame III (912-961), s'affaiblit progressivement et se démembre après la déposition d'Hescham II (1031). Pendant la seconde, qui va de 1037 jusque vers l'année 1270, les États chrétiens luttent contre les invasions africaines des Almoravides et des Almohades, et finissent par acquérir dans la Péninsule tout le développement territorial qu'ils doivent avoir jusqu'en 1492. Dans la troisième période (1270-1454), les États chrétiens, après avoir enfermé l'islamisme dans un coin de la Péninsule, se mêlent aux événements qui agitent l'Europe.

I. Première période (719-1037). **Khalifat de Cordoue.**—Pendant la période que nous allons parcourir, le khalifat d'Occident subit, comme nous l'avons déjà vu [1], une double phase de grandeur et de décadence. Sa splendeur se maintint jusqu'à la fin du règne d'Abdérame III (912-961), et il sortit même victorieux de sa lutte contre les Beni-Hafsoun, quoique leur révolte ait agité l'empire pendant quatre-vingts ans (864-944). Mais la mort d'Abdérame III fut le signal d'un mouvement de décadence que le génie du hadjeb Almanzor put à peine retarder de quelques années (976-1001). Trente ans après la mort de ce grand homme, la dynastie des Ommiades s'éteignit dans la personne d'Hescham II (1031), qui laissa un empire réduit à la seule ville de Cordoue; car sur ses ruines s'élevèrent les royaumes indépendants de Murcie, Badajoz, Grenade, Saragosse, Valence, Séville, Tolède, Carmona et d'Algésiras.

États chrétiens. Formation progressive du royaume des Asturies (719), **d'Oviédo** (761) **et de Léon** (914). —Ce fut, à ce que rapportent les traditions, un spathaire du roi goth Witiza, Pélage ou don Pelayo, qui vint planter dans les montagnes des Asturies l'étendard chrétien. Là il commença contre les officiers arabes une guerre de *bandit,* et on montre encore la grotte de Cavadonga où, traqué par ses ennemis, il leur échappait par d'audacieuses sorties. Resserré entre l'Océan et les Pyrénées cantabriques, ce petit coin de terre de neuf lieues de long sur quatre de large, qu'on décora à l'époque de Pélage du nom de royaume des Asturies, fut le berceau d'où devait sortir la monarchie

1. Voir, pour plus de détails sur le khalifat, pages 241 à 245.

espagnole, après une croisade de huit siècles, dont chaque époque fut marquée d'un caractère particulier et limitée par des haltes différentes. A chaque guerre, les frontières se déplaçaient. Après avoir été d'abord dans les Asturies, elles se trouvèrent portées sous Alphonse Ier (739-757) à la chute des montagnes. Cent ans plus tard elles atteignirent la Pisuerga, affluent du Douro; plus tard encore, le Douro lui-même. Afin de montrer aux infidèles que la conquête ne reculerait pas, la capitale chrétienne se déplaçait comme les frontières. De la grotte de Cavadonga elle passa à la petite ville d'Oviédo, où les rois asturiens se faisaient enterrer, et elle arriva plus tard à la ville de Léon, « où ces princes transportaient les tombeaux et les os de leurs pères. » Ainsi décorée du titre de royaume des Asturies (719), sous Pélage (719-737), et d'Oviédo (761), sous Froïla (757-768), l'Espagne chrétienne devenait sous Ordogno II (913-923) le royaume de Léon (914). Car Alphonse II (797-842), vainqueur à la bataille de Lodos, avait acquis la Galice (816); Alphonse III (866-910), la vallée du Douro avec Toro, Zamora, Salamanque et Burgos, et Ordogno II (913-923) avait reculé ses limites jusqu'au Tage par la prise de Talavera.

Royaume de Navarre. Comtés de Castille et de Barcelone. — En même temps que le catholicisme se relevait au nord-ouest, les conquêtes de Charlemagne et la fondation des marches d'Espagne et de Gascogne lui donnaient au nord et au nord-est un nouveau point d'appui. Après le démembrement de l'empire carlovingien, sur les débris de la domination franque au delà des Pyrénées, s'élevait entre la Méditerranée et la Sègre le puissant comté de Barcelone, tandis que Aznar, vers 831, constituait entre les Pyrénées et l'Èbre le royaume de Navarre avec le petit comté de Jacca, d'où devait sortir plus tard le royaume d'Aragon. Enfin, entre la Navarre et les Asturies, d'anciens seigneurs visigoths défendaient leur indépendance contre les Maures, et, sous le nom de comtes de Castille, reconnaissaient la suzeraineté nominale des descendants de Pélage.

Ainsi, vers la fin du neuvième siècle, tout le nord de la Péninsule présentait une zone continue de principautés chrétiennes qui allaient s'avancer parallèlement vers le sud; car leur union leur permettait désormais de profiter de la révolte d'Hafsoun pour lutter sans trop de désavantage contre la puissance arabe. Battus, il est vrai, au val de Junquera (921), les chrétiens réparent promptement cet échec à San-Estavan de Gormas (939), et si la bataille malheureuse de Simancas (940) et les succès d'Almanzor (976-1001) les rejettent momentanément au pied des Pyrénées, la défaite et la mort

de l'hadjeb à Calat-Anozor (1001) entraînent la ruine du khalifat et rendent aux chrétiens tout ce qu'ils avaient perdu.

Réunion des royaumes de Castille et de Léon sous Ferdinand (1037). **Formation du royaume d'Aragon** (1035). — Enfin, au moment où la dynastie des Ommiades disparaissait en emportant avec elle l'unité du khalifat, un concours de circonstances favorables assurait aux États chrétiens une constitution plus vigoureuse et leur ouvrait une ère nouvelle. En Navarre, Sanche III le Grand (1000-1035) fondait la puissance de sa maison par son mariage avec la sœur du comte de Castille et par l'acquisition de ce comté (1028), qu'il érigeait bientôt en royaume en faveur de son second fils Ferdinand (1033). Peu de temps après, Ferdinand acquérait le royaume de Léon par son mariage avec la sœur de Bermudo III, en qui s'éteignit la maison de Pélage (1037), et alors tous les États chrétiens depuis la Sègre jusqu'à l'Océan se trouvaient former trois royaumes puissants. Car, tandis que le fils aîné de Sanche le Grand, Garcias IV (1035-1054), héritait de la *Navarre*, et que le second, Ferdinand (1035-1065), fondait le royaume de *Castille et Léon*, le troisième, Ramire (1035-1063), faisait du comté de Jacca le royaume d'*Aragon*, qu'il agrandit bientôt de Soprarbe et de Ribargos. A l'est de ces trois royaumes, placés tous sous la dynastie d'Aznar, le comte de *Barcelone*, maître du cours inférieur de l'Èbre, veillait sur la Méditerranée.

II. Deuxième période (1037-1270). **Invasions africaines. Développement définitif des États chrétiens.** — L'affaiblissement de la domination arabe et les progrès des États chrétiens pouvaient faire croire à la prompte expulsion des infidèles; mais les flots de population que l'Afrique lança tout à coup sur l'Espagne maintinrent encore longtemps le culte du Coran dans la Péninsule. Dans le cours de trois siècles, les musulmans africains firent par trois fois invasion en Espagne. En 1086, les *Almoravides* y pénétrèrent sous la conduite de Yousouf, le fondateur de la ville de Maroc, et dominèrent dans la Péninsule jusqu'au milieu du douzième siècle. En 1147, ils furent renversés par les *Almohades*, qui, après les avoir vaincus en Afrique, vinrent se substituer à eux en Espagne. Mais la puissance de ces nouveaux venus ne put tenir contre les efforts combinés des rois chrétiens; frappée au cœur sur le champ de bataille de Las Navas de Tolosa (1212), elle finit par s'abîmer dans une anarchie de trente-cinq ans (1269). Enfin, en 1275, les *Mérinides*, qui s'étaient établis en Afrique sur les ruines des Almohades, tentèrent bien de raviver l'islamisme en Espagne; mais la défaite de Salado (1340) les éloigna

de la Péninsule, et la prise d'Algésiras (1343) par le roi de Castille Alphonse XI en ferma définitivement l'entrée aux populations africaines.

Les Almoravides (1086-1147). — Au moment où l'islamisme s'affaiblissait en Espagne, il se forma dans le Magreb une secte de fanatiques qui se crurent appelés à le rajeunir et à en relever l'éclat. Ils adoptèrent le nom de Morabethin, qui signifie hommes de Dieu, liés à la religion, et dont les Espagnols ont fait Marabouts et Almoravides. A la voix d'un alfaquis de Sous nommé Abdallah, ils franchirent l'Atlas, fondèrent Maroc, destinée à être la capitale de leur empire, et conquirent successivement Fez, Mequinez, Ceuta, Tanger, Salé et presque tout le Magreb (1084). Déjà la réputation de leur chef Yousouf avait franchi le détroit de Gibraltar, et les petits rois musulmans d'Espagne l'appelèrent à leur aide contre les chrétiens, dont les progrès rapides semblaient menacer l'islamisme d'une ruine complète. C'était le moment où les chrétiens, en adoptant le rituel romain (1077), venaient de trouver un nouvel élément de force dans l'unité de la foi ; c'était le moment encore où Alphonse VI, fils de Ferdinand Ier, après avoir réuni sous sa loi tous les États de Castille, de Léon et de Galice, que son père avait eu l'imprudence de partager, venait de donner une capitale à ses vastes États par la conquête de Tolède (1085), l'ancienne capitale des Visigoths, qui, après être restée trois cent douze ans aux mains des Arabes, redevenait la capitale de la Castille. Yousouf accepta avec empressement des propositions qui ouvraient à son ambition une carrière nouvelle. Il prépara sur-le-champ une expédition, et, après s'être fait livrer la ville d'Algésiras, il débarqua dans la Péninsule avec une nombreuse armée (1086). L'arrivée des Almoravides réveilla l'enthousiasme religieux des musulmans andalous. Les chrétiens furent vaincus à Zelaca, près de Badajoz (1086), par Yousouf, et poursuivis par son fils Ali dans la vallée du Tage, ils faillirent perdre par la grande défaite d'Uclès (1108) la nouvelle capitale qu'ils venaient de conquérir à la Castille.

Efforts des chrétiens contre les Almoravides. Fondation du royaume de Portugal (1090-1143). **Avénement de la maison de Barcelone en Aragon** (1137). — Mais Tolède résista, et « les Almoravides ne surent pas accomplir l'œuvre qu'on attendait de leur fanatisme et de leur bravoure. » Le sentiment religieux n'avait pas seul guidé la conduite de leurs chefs, qui, lorsqu'ils furent en Espagne, ne songèrent plus qu'à réunir sous leur sceptre les débris de la domination musulmane. Sacrifiant leur rôle d'auxiliaires au désir d'asservir la Péninsule, ils dépouillèrent les anciennes familles arabes au profit des Africains,

et éveillèrent des haines qui divisèrent en deux camps l'Espagne musulmane. Les Almohades en profitèrent pour leur enlever l'Afrique, pendant que les chrétiens leur faisaient chaque jour perdre du terrain dans la Péninsule.

La terreur inspirée par l'invasion des Almoravides avait excité la sympathie de la France en faveur de l'Espagne ; on prêcha une croisade, et parmi les seigneurs français qui franchirent les Pyrénées pour concourir à la guerre sainte, on distingua deux princes de la maison capétienne établie en Bourgogne, qui rendirent de si grands services, que le roi de Castille Alphonse VI leur offrit la main de ses filles. L'un d'eux, Raymond, eut de son mariage avec Urraque un fils, qui, sous le nom d'Alphonse VII (1126-1157), commença en Castille la maison de Bourgogne, destinée à régner sur ce trône jusqu'au quinzième siècle; l'autre, Henri de Bourgogne, arrière-petit-fils du roi de France Robert, épousa Teresa, qui lui apporta en dot le titre de comte de Portugal, avec tout ce qu'il pourrait conquérir dans l'ancienne Lusitanie (1090). Dix-sept batailles livrées aux infidèles donnèrent à Henri tout le pays situé entre le Minho et le Douro, et au delà de ce fleuve les villes de Porto, Braga, Miranda, Lamego, Viseu, Coïmbre. Après sa mort (1112), sa veuve Teresa exerça la régence sous la suzeraineté de la Castille. Mais son fils, Alphonse Henriquez, ayant pris en main l'autorité, s'intitula prince des Portugais par la grâce de Dieu, et justifia sa hardiesse par la belle victoire d'Ourique, où il vit fuir devant lui cinq rois maures qui étaient venus l'attaquer sur les confins des Algarves (1139). La conquête de l'Alemtejo et d'une partie de l'Estrémadoure ne fut pas le seul prix du vainqueur: ses soldats le proclamèrent roi sur le champ de bataille, et bientôt après les États de Portugal, réunis à Lamego, confirmèrent cette élection militaire et déclarèrent le trône héréditaire dans la famille de Henriquez (1143).

Tandis que les chrétiens acquéraient au sud-ouest un nouveau point d'appui par la formation du royaume de Portugal, les développements que prenait le royaume d'Aragon fortifiaient leur position du côté de la Méditerranée. Alphonse Ier (1104-1134), à qui ses goûts belliqueux ont fait donner le surnom de *Batailleur,* voulut inaugurer son règne par quelque action d'éclat et s'empara de Saragosse (1118), qui, « pendant que les chrétiens poussaient leurs conquêtes vers le midi, restait au nord comme le poste avancé de l'islamisme, comme une menace permanente d'invasion vers les Pyrénées. » L'Aragon venait de conquérir une capitale, comme la Castille avait déjà conquis la sienne dans Tolède, lorsque ce royaume s'étendit tout à coup dans la vallée inférieure de l'Èbre jusqu'à la

Méditerranée par sa réunion avec la Catalogne; le Batailleur étant mort sans enfants (1134), les Aragonais choisirent pour roi son frère Ramire II, qui abdiqua en 1137, laissant le trône à son gendre Raymond Bérenger, comte de Barcelone, qui réunit ainsi la Catalogne à l'Aragon et fut le fondateur de la maison de Barcelone.

Fondation des ordres religieux et militaires. — Enfin l'époque où l'Afrique envoya ses armées en Espagne fut celle où se formèrent les ordres religieux et militaires qui donnèrent une vive impulsion à la croisade. « Deux moines de Cîteaux étaient venus à la cour de Castille pour traiter d'affaires (1153); l'un d'eux, appelé Raymond de Fitero, offrit à Sanche III de défendre Calatrava contre les Maures. Il tint parole; il reçut la ville pour récompense, alla chercher vingt mille hommes dans son abbaye et aux environs et les établit dans les dépendances de Calatrava. Ainsi commença l'*ordre militaire de Calatrava* (1158). Leur distinction était une croix de gueules fleurdelisée de sinople, accostée en pointes d'entraves et placée sur l'estomac. L'*ordre de Saint-Jacques* suivit de quelques années (1161). Depuis longtemps on venait en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle comme on allait à Jérusalem. Mais au milieu d'une guerre continuelle, et sous la terreur des Maures, les chemins n'étaient pas plus sûrs qu'en Asie. Les chanoines de Saint-Éloi avaient bâti des hôpitaux sur toute la route; plus tard quelques gentilshommes de Castille mirent leurs biens en commun et se chargèrent de protéger les pèlerins. Le roi de Léon, Ferdinand II (1157-1187), confirma leur résolution et leur donna pour armoirie une épée ensanglantée en forme de croix. Une bulle du pape Alexandre III leur permit de se marier, avec l'agrément de leur grand maître, et les subordonna à un conseil de treize choisis parmi les plus braves et les plus pieux, qui tiendraient chaque année le chapitre général de l'ordre. En 1162, Alphonse Ier de Portugal tira de l'obscurité une corporation qui s'était formée à Coïmbre. Il leur fit donner par deux moines la règle de saint Benoît, d'après la réforme de Cîteaux; tous promirent de vivre dans le célibat et de faire la guerre aux infidèles : on les appelait la *nouvelle milice*. Lorsque le roi eut conquis Evora (1166), il leur en donna la garde : on les appela les chevaliers d'Evora jusqu'en 1211, où le château d'Avis leur étant concédé, ils devinrent l'*ordre d'Avis*[1]. » Enfin, en 1176, des chevaliers de Salamanque fondèrent, sous le nom de Saint-Julien du Poirier, un ordre militaire qui fut confirmé en 1197 par Célestin III et qui adopta la règle de saint Benoît. Il avait été primitivement établi non loin de Ciudad-Rodrigo;

1. M. Gaillardin, *Hist. du moyen âge.*

mais après la prise d'Alcantara sur les Maures (1214), les chevaliers de Calatrava ayant été chargés de défendre cette ville, ils la donnèrent à l'ordre de Saint-Julien du Poirier, qui prit dès lors le nom d'*ordre d'Alcantara* (1221).

Les Almohades (1147-1269). **Batailles d'Alarcos** (1195) **et de Las Navas de Tolosa** (1212). — Les éléments de force que les chrétiens venaient d'acquérir allaient plus que jamais leur devenir nécessaires; car, suivant les paroles d'un historien d'Espagne, « une pluie de sang allait tomber dans l'Andalousie. » C'était encore en Afrique que l'orage s'était formé. Un fanatique, Mohamed-ben-Abdallah, qui prétendait ramener sur la terre le règne de la justice et de la vertu, annonça qu'il était temps de revenir à la morale et aux préceptes de Mahomet pour restaurer l'islamisme compromis par les vices des Almoravides. Ses prédications attirèrent autour de lui toutes les tribus qui avaient vu avec jalousie l'élévation des Almoravides, et ses sectateurs prirent le nom d'*unitaires* ou de mouahedins, d'où par corruption l'on a fait *Almohades*. Abdelmoumen, qu'il désigna comme son successeur quatre jours avant sa mort, donna immédiatement à la secte une organisation toute militaire et la lança dans la voie des conquêtes. En peu de temps il s'empara de Salé (1132), de Fez, de Tlemcen, d'Oran, de Maroc (1146), de tout le Magreb enfin, où il anéantit la domination des Almoravides. C'est alors qu'un wali de l'Algarve, partisan des doctrines religieuses d'Abdallah, se voyant menacé par les victoires d'Alphonse de Portugal, appela les Almohades à son aide contre le vainqueur d'Ourique.

Quelques expéditions heureuses, dirigées par les lieutenants d'Abdelmoumen, lui soumirent rapidement la plus grande partie de l'Algarve, Almeria, Cordoue, Séville, Grenade enfin (1157), dont la prise, après un sanglant assaut, força les débris des Almoravides à laisser l'Espagne musulmane à leurs vainqueurs et à chercher un refuge dans les Baléares. Toute l'Andalousie obéissait à Abdelmoumen, et son successeur Yousouf (1163-1184), attaquant dans l'Espagne orientale les musulmans qui lui étaient rebelles, étendit sa domination jusqu'aux bouches de l'Èbre. Moins heureux à l'ouest contre les chrétiens, il périt les armes à la main dans une grande bataille livrée sous les murs de Santarem (1184). Mais sa mort n'arrêta pas l'élan des Almohades; Yacoub (1184-1199), son fils, publia la guerre sainte, et, envahissant la Nouvelle-Castille, il remporta sur Alphonse VIII la grande victoire d'Alarcos (1195), qui entraîna la chute de Calatrava, Guadalaxara, Escalona, Madrid et Salamanque, dont les habitants furent passés au fil de l'épée.

Le fils d'Yacoub, Muhamad-el-Nasir (1199-1213), voulut effacer

la gloire de son père. Convaincu que des victoires sur les chrétiens pouvaient seules rendre aux musulmans d'Espagne le joug africain supportable, il amena dans la Péninsule une armée que l'exagération des historiens a portée à six cent mille hommes. Toute l'Europe s'émut; le pape Innocent III ordonna des prières, fit prêcher une croisade, et les rois chrétiens, oubliant un moment leurs discordes et leurs rivalités, se donnèrent un rendez-vous général à Tolède, pour de là marcher à l'ennemi. Le choc eut lieu au pied de la Sierra-Morena, dans les plaines (*las navas*) de Tolosa (1212). La lutte fut terrible et longtemps indécise par l'opiniâtreté des deux partis. Mais à la nuit la victoire resta aux chrétiens, et les infidèles s'éloignèrent en laissant, dit-on, cent quatre vingt mille des leurs sur le champ de bataille.

La journée de Las Navas ou d'Alacab, comme l'appellent les musulmans, porta à l'islamisme un coup mortel en Espagne. La puissance des Almohades ne s'en releva pas. Après la mort d'Almamoun, en 1232, ils ne conservèrent plus en Andalousie qu'une ombre de pouvoir, qui finit par disparaître entièrement le jour où le mérinide Abou-Yousef détruisit leur domination dans le Maroc (1269). La ruine des Almohades semblait devoir entraîner bientôt la ruine de l'islamisme en Espagne, lorsque le génie d'un homme sut lui assurer encore plus de deux siècles d'existence. Le wali de Jaën, Mohammed Alhamar, s'empara de Grenade en 1238 et fonda le long de la côte, entre Algésiras et Almeria, un petit État qui s'avançait jusqu'à Huescar, et qui offrit un nouveau centre aux musulmans dispersés. Rendez-vous de tous les Maures qui ne voulurent pas accepter la domination chrétienne, le royaume de Grenade, grâce à l'activité et à l'industrie de ces milliers d'émigrés, atteignit bientôt à un haut degré de prospérité. Et cependant il ne put se maintenir qu'à la condition d'accepter la suzeraineté des rois de Castille. Quant à l'Afrique, qui deux fois avait ravivé l'islamisme en Espagne, elle ne put désormais rien faire de sérieux en sa faveur : car la tentative des Mérinides, en 1340, n'aboutit qu'à leur défaite au Rio-Salado.

Développement définitif des États chrétiens : Castille. — La chute des Almohades, qui refoula l'islamisme en Espagne, permit aux États chrétiens d'acquérir rapidement les limites qu'ils conserveront jusqu'à la fin du quinzième siècle. A la tête des puissances chrétiennes se trouvait la Castille, qui venait heureusement de se réunir pour toujours au royaume de Léon, sous Ferdinand III (1230-1252). Ce prince, qui a mérité le surnom de saint, poussa loin ses conquêtes. Après avoir achevé la soumission de l'Estrémadoure (1235), il s'empara de Cordoue (1236), la métropole de

l'islamisme en Occident, de Séville (1248), où il transporta sa résidence et dont la prise entraina la réduction de Xérès, Medina-Sidonia, San-Lucar, Cadix et de tout le pays enfin situé sur la rive droite du Guadalquivir (1250). D'un autre côté, il s'était fait livrer la ville de Jaën par le roi de Grenade (1245), tandis que par la conquête du royaume de Murcie (1243), il enfermait les musulmans au nord-est et enlevait aux Aragonais tout espoir d'agrandissement vers le sud. Son fils, Alphonse X (1252-1284), que le manque d'argent empêcha de passer en Afrique, s'en vengea du moins en enlevant aux Maures la petite province de Niebla, qu'il réunit à la Castille (1257).

Aragon. — L'acquisition de la Catalogne pouvait être un danger pour l'Aragon : en acquérant cette province, il lui était impossible de ne pas être entraîné par elle. Ce fut ce qui arriva. Avec la maison de Barcelone, l'Aragon sembla oublier l'Espagnè et la croisade, parce que les accroissements que lui avait apportés cette maison l'engageaient dans une direction opposée. Bérenger (1137-1162), en effet, lui avait donné, avec la Catalogne, la Cerdagne, ainsi que les comtés de Carcassonne et de Forcalquier ; son fils Alphonse II (1162-1196) y joignit la Provence et le Roussillon, et son petit-fils Pierre II (1196-1213), la seigneurie de Montpellier. Tournée vers la Méditerranée, cette grande puissance, qui s'étendait de l'Èbre au Rhône, ne se souvint des infidèles que de loin en loin, quand la conquête était facile ou qu'elle servait à ses intérêts commerciaux. C'est ainsi que Jacques Ier le Conquérant (1213-1276) s'empara du royaume de Valence (1238) et purgea la Méditerranée des infidèles par l'occupation des Baléares (1229-1235).

Portugal. — Pendant la période qui nous occupe, les rois de Portugal oublièrent moins la croisade. Après avoir conquis la province de Beira, Alphonse Henriquez avait donné une capitale à son nouveau royaume en prenant Lisbonne (1147), qui lui assurait la navigation du Tage et ouvrait aux Portugais l'entrée des Algarves. « Sanche Ier (1185-1211), successeur d'Alphonse, enleva aux Maures la ville de Sylves, grâce à l'appui de croisés anglais (1189), et ajouta la province d'Alemtéjo aux conquêtes de son père. Sous les règnes d'Alphonse II (1211-1223) et de Sanche II (1223-1248), la possession des Algarves, tour à tour prises et reprises, fut un sujet continuel de guerre entre les Portugais et les musulmans. Sous Alphonse III (1248-1279), la querelle se compliqua par l'intervention des Castillans, qui réclamèrent les Algarves pour eux-mêmes, en vertu des conquêtes faites par Alphonse X. Mais la médiation du pape amena une convention par laquelle il fut établi que le roi de Castille jouirait

pendant sa vie du revenu des Algarves, et qu'après lui le Portugal obtiendrait cette province en toute propriété. La réunion définitive des Algarves, qu'on place à l'année 1270, donna au Portugal les limites qu'il conserve encore et au delà desquelles il ne pouvait pas espérer de s'étendre. » (*M. Ruelle.*)

III. Troisième période (1270-1454). Les États chrétiens oublient la croisade pour se mêler aux événements de l'Europe. — Jusqu'ici l'Espagne a été pour les États chrétiens un champ clos où ils ont eu à soutenir pendant cinq siècles une lutte qui devait fixer toute leur attention, absorber toutes leurs forces. Mais après la conquête de Valence (1244), de Murcie (1245), de Séville (1248), de Cadix (1250) et des Algarves (1270), une nouvelle période commence; l'islamisme, refoulé dans le royaume de Grenade, n'inspire plus aucune crainte, car l'occupation de Tarifa (1292) et d'Algésiras (1343) protége l'Espagne contre le retour des invasions africaines. Dès lors les États chrétiens, qui ont atteint à peu près leurs limites définitives, oublient les musulmans pour tourner leur activité d'un autre côté : les Portugais, pour s'élancer sur l'Océan; la Castille et l'Aragon, pour se mêler aux grands événements qui remuent l'Europe; la Navarre, pour s'enchaîner à la politique française.

Rôle obscur de la Navarre; influence de la France sur la Navarre. — La Navarre, dont nous n'avons même pas parlé dans la période précédente, s'était trouvée de bonne heure, à cause de sa position géographique, séparée des champs de bataille où s'agitaient les destinées de l'Espagne; resserrée entre la Castille et l'Aragon, elle s'était vu fermer la route du Midi et n'avait pu s'étendre aux dépens des Maures. Victime même de l'ambition des Castillans, qui lui enlevèrent en 1200 les trois provinces de Biscaye, d'Alava et de Guipuscoa, elle fut bientôt réduite, à l'extinction de la maison d'Aznar dans la personne de Sanche VII (1234), à recevoir ses princes de l'étranger. Depuis cette époque, trois maisons françaises se succédèrent sur le trône de Navarre : 1° celle de Champagne (1234-1284), qui, dans un espace de cinquante ans, lui donna trois rois : Thibault Ier (1234-1253), Thibault II (1253-1270) et Henri Ier le Gros (1270-1274), dont la fille Jeanne porta la Navarre à la maison royale de France par son mariage avec Philippe le Bel; 2° la maison royale de France (1284-1328), qui la gouverna pendant les règnes de Philippe le Bel et de ses trois fils; 3° enfin la maison d'Évreux, à laquelle Philippe de Valois abandonna la Navarre et qui la garda quatre-vingt-dix-sept ans (1328-1425) sous trois princes, Philippe d'Évreux (1328-1343), Charles II le Mauvais (1349-1386)

et Charles III (1386-1425), dont l'héritière, Blanche, porta cette couronne à l'Aragon par son mariage avec Jean II.

Intervention de la France dans les affaires de la Castille. — Tandis que la Castille devenait par ses conquêtes la puissance prépondérante en Espagne, des dissensions intestines l'affaiblirent et ouvrirent pour elle une ère d'anarchie qui ne devait s'arrêter qu'à l'avénement d'Isabelle (1474). Elles éclatèrent sous le règne d'Alphonse X le Législateur (1252-1284), qui dépensa ses trésors en Allemagne pour soutenir de folles prétentions à la couronne impériale, prétentions que l'élection de Rodolphe de Hapsbourg frappa de nullité. La noblesse, irritée de ses mesures fiscales, prit pour chef Sanche, fils puîné d'Alphonse, qui, à la suite d'une guerre parricide, monta sur le trône (1284-1295) au préjudice des enfants de son frère aîné, Ferdinand de la Cerda, en faveur desquels la France intervint inutilement (1287-1288). Les succès de Sanche IV contre les Maures (prise de Tarifa, 1292) firent oublier son usurpation, et la lutte contre les Mérinides ralentit la guerre civile sous les règnes de Ferdinand IV (1295-1312) et d'Alphonse XI (1312-1350); mais les crimes de Pierre le Cruel (1350-1369) la ranimèrent et appelèrent encore l'intervention française en faveur d'un frère naturel de Pierre, Henri de Transtamare. « Charles V, sous le prétexte de venger sa parente, Blanche de Bourbon, empoisonnée, dit-on, par le roi de Castille, donne au prétendant une armée et Duguesclin. Appuyé par l'Aragon, et en Castille par les Castro, qu'indigne le crédit des Padilla, Henri n'éprouve pas de résistance (1366) et se fait couronner par l'archevêque de Tolède, tandis que Pierre va en Guyenne mendier les secours du prince Noir, son allié. L'intervention des Anglais, la défection des grandes compagnies et la victoire de Najera (1367) rétablissent un moment ses affaires. Mais il mécontente le prince Noir en lui refusant la solde convenue. Resté seul, il succombe malgré l'appui des Maures. Repoussé de Cordoue, battu à Montiel (1368), il s'enferme dans cette place. Henri de Transtamare réussit à l'attirer dans la tente de Duguesclin et le poignarda de sa propre main (1369). » (*M. Ruelle.*) Malgré sa victoire, Henri de Transtamare (1369-1379) rencontra de grandes difficultés en Castille; mais le secours de la France maintint la couronne sur sa tête et sur celle de son fils Jean I[er] (1379-1390) contre les prétentions du duc de Lancastre, qui la réclamait comme gendre de Pierre le Cruel. Néanmoins, au sortir de toutes ces luttes, la royauté était affaiblie, les domaines de la couronne usurpés et la Castille plongée dans une anarchie que le règne trop court de l'énergique Henri III (1390-1406) n'eut pas le temps de réprimer et qui éclata dans toute sa force sous ses successeurs. Sous

an II (1406-1454), la révolte des grands se contenta de la tête du vori Alvaro de Luna; mais enhardie par le succès, elle en vint squ'à déposer la royauté sous Henri IV.

Puissance de l'Aragon : son intervention dans les affaires de l'Italie. Sous la puissante maison de Barcelone (1137-1412), l'Aragon attei-it au sud ses limites définitives et essaya un moment, sous le règne Jayme Ier (1213-1276), de concentrer toutes ses forces en deçà s Pyrénées, en abandonnant à saint Louis, par le traité de Cor-il (1258), une partie de ses possessions en France. Mais Jayme mmit la faute de les diviser par la fondation du royaume de Ma-que en faveur d'un de ses fils puînés. Pendant toute sa durée !62-1349), ce petit royaume fut un rival jaloux de la branche iée, et il ne rentra sous son autorité que démembré de la seigneurie Montpellier, vendue par son dernier roi à la France (1349). Du ste, exempt de troubles intérieurs, l'Aragon se mêla avec bonheur x événements de l'Europe méridionale et étendit sa domination sur at le bassin occidental de la Méditerranée. Les Vêpres siciliennes 282) lui valurent la Sicile sous Pierre III (1276-1285), et des erres heureuses contre Gênes la possession de la Sardaigne (1366), as Pierre IV (1336-1387). L'extinction de la maison de Barcelone, ns la personne de Martin (1395-1412), n'arrêta pas ses progrès. furent plus brillants encore sous une branche cadette de Castille, augurée par Ferdinand le Juste (1412-1416). Les deux fils de ce ince, Alphonse V (1416-1458) et Jean II (1458-1479), réunirent à ragon, l'un le royaume de Naples et l'autre celui de Navarre.

Portugal : découvertes des Portugais en Afrique. — Lorsque le Por-gal eut acquis dans la Péninsule tout son développement territorial, rois se livrèrent aux soins intérieurs du gouvernement. Denis 279-1325), fondateur de l'université de Coïmbre, releva et embellit villes de son royaume, et mérita le surnom de *Père de la Patrie* de *Roi-Laboureur*. Son fils dom Pèdre (1357-1367), époux de la alheureuse Inès de Castro, obtint de ses contemporains celui de *sticier*; mais la branche légitime des descendants de Henri de urgogne s'éteignit en 1383, et l'avénement d'une branche bâtarde ns la personne de Jean Ier, fils naturel de Pierre, ouvrit à l'ambition s Portugais une ère toute nouvelle. Après s'être assuré la couronne ntre les prétentions de la Castille par la victoire d'Aljubaretta 385), Jean tourna l'activité des peuples vers les conquêtes exté-ures, et la prise de Ceuta en Afrique (1412) fut le point de départ ces brillantes découvertes qui enrichirent la nation portugaise portèrent son empire jusqu'au Japon.

Pendant les règnes de Jean Ier (1383-1433), d'Édouard (1433-

1438) et d'Alphonse (1438-1481), l'infant dom Henri de Viseu, troisième fils de Jean, fut jusqu'à sa mort le promoteur du mouvement; créateur de la marine, fondateur du collége naval de Sagres, il indiqua aux navigateurs les routes de l'Océan. Deux vaisseaux partis sur ses instructions doublèrent le cap Noun (1412). En 1418, Jean Gonzalès-Zarço et Tristan Vaz-Texeira furent repoussés par les vents à Puerto-Santo, et l'année suivante découvrirent l'île de Madère (1419). Quatorze ans plus tard, Gillianes doublait le cap Bojador (1433) et ouvrait à Antonio Gonzalès le chemin du cap Blanc (1440). En même temps qu'une compagnie d'Afrique s'établissait à Lagos (1444) et s'emparait des îles de Las Garzas, de Nar et de Tider, Gonzalo de Cintra abordait aux îles d'Arguin (1445), Gonzalès Velho de Cabral reconnaissait les Açores (1448), et enfin Denis Fernandez, en touchant au cap Vert (1460), indiquait la route du cap de Bonne-Espérance.

TRENTE-TROISIÈME LEÇON.

Programme. — État de l'Italie après la querelle des investitures. — Ruine de tout pouvoir central. — Guelfes et gibelins. — Républiques au nord et au centre. — Royaume français des Deux-Siciles. — Les républiques changées en principautés. — Faiblesse temporelle de la papauté. — État des lettres : Dante, Pétrarque. — Prospérité du commerce. — Décadence des mœurs et de l'esprit national (1250-1453).

État de l'Italie après la querelle des investitures : étendue et division de cette question en deux périodes.

I. *Première période* (1250-1355) *: de la mort de Frédéric II à l'intervention de Charles IV en Italie. Ruine de tout pouvoir central; l'indépendance sauvée aux dépens de l'unité nationale.* — Fin de la lutte du saint-siége contre la maison de Souabe. Innocent IV et Conrad IV (1250-1254). — Manfred soumet le royaume de Naples (1254-1258). Défaite et mort d'Eccelino, podestat de Vérone. — Urbain IV appelle Charles d'Anjou en Italie. Bataille de Grandella, défaite et mort de Manfred (1266). — Expédition de Conradin. Bataille de Tagliacozzo; supplice de Conradin (1268). — *Républiques maritimes :* lutte de Pise et de Gênes au sujet de la Corse et de la Sardaigne (1092-1175). Bataille navale de la Meloria (1284). — Ugolin de Gherardesca (1287). Décadence de Pise. — Grandeur de Gênes pendant les croisades; conquêtes dans le Levant. Établissement des capitaines du peuple (1257). — Première lutte de Gênes contre Venise (1258-1299). Deuxième lutte : guerre de Caffa (1350-1355). — Changements dans la constitution de Gênes : création d'un doge (1339). — Progrès des institutions aristocratiques à Venise : le grand conseil usurpe l'élection du doge (1172). Fermeture du livre d'or (1319). Le conseil des Dix (1310). — *Républiques lombardes :* Milan; rivalité des Torriani et des Visconti (1250-1277). Triomphe des Visconti. Othon et Matteo Visconti (1277-1322). — Galéas,

Azon, Luchino (1322-1349). Jean Visconti (1349-1354). Matteo II (1354-1356). — La maison della Scala à Vérone (1259-1387). — Les Carrare à Padoue (1318-1405). La maison d'Este à Ferrare (1250-1355). — *Savoie, Piémont* et *Montferrat.* — *Toscane:* puissance de Florence; troubles dans la république. — *Royaume français des Deux-Siciles:* puissance de Charles d'Anjou. Lutte de la maison d'Aragon contre la maison d'Anjou : les Vêpres siciliennes (1282). Mort de Charles Iᵉʳ (1285). — Règne de Charles II (1285-1309). Traités de Tarascon (1291) et d'Anagni (1295) : la Sicile reste à l'Aragon. Robert le Sage (1309-1343).

II. *Deuxième période* (1355-1453) *: de l'intervention de Charles IV à la prise de Constantinople. Les républiques changées en principautés.— Républiques maritimes :* suite de la rivalité de Gênes et de Venise : guerre de Chiozza (1378-1381). Traité de Turin (1381). — Puissance de Venise en Italie : acquisition de Padoue, de Vérone et d'une partie du Milanais. Établissement des trois inquisiteurs d'État (1454). — Troubles de Gênes ; elle passe successivement au roi de France, au marquis de Montferrat, au duc de Milan (1396-1453). — *Républiques lombardes :* fin des Visconti à Milan. Jean Galéas (1378-1402). Le Milanais érigé en duché (1395). Jean et Philippe-Marie (1402-1447). Avénement des Sforza (1450). — *Toscane :* chute de Pise (1406). — Révolutions à Florence : les Ricci et les Albizzi. Sylvestre de Médicis (1378). Cosme de Médicis (1434-1464). — Décadence des républiques de Sienne et de Lucques. — *Royaume de Naples :* lutte des maisons d'Anjou et de Duras. Alphonse V et René d'Anjou (1435-1458). Naples reste aux Aragonais. — *État des lettres :* Dante, Pétrarque. — Prospérite du commerce. Décadence des mœurs et de l'esprit national.

État de l'Italie après la querelle des investitures : étendue et division de cette question en deux périodes. — L'histoire de l'Italie pendant les deux siècles qui s'écoulent de la mort de Frédéric II à la prise de Constantinople par les Turcs (1250-1453) se partage en deux grandes périodes d'une durée à peu près égale : la première s'étend de la mort de Frédéric II à l'intervention de Charles IV en Italie (1250-1355) ; la seconde s'étend de l'intervention de Charles IV à la prise de Constantinople (1355-1453). Dans la première de ces périodes l'indépendance de l'Italie est sans cesse menacée par les prétentions des empereurs d'Allemagne. Tour à tour la maison de Souabe, qui ne tarde pas à disparaître, puis les maisons de Luxembourg et de Bavière, s'efforcent de renouer ou de resserrer les liens qui depuis la querelle des investitures attachaient l'Italie à l'Allemagne. Cette tentative échoue : grâce à la papauté et à la maison angevine qui règne à Naples, grâce surtout à cet esprit vivace de liberté communale qui anime les cités italiennes, l'indépendance nationale est sauvée. Mais cet esprit même de liberté crée d'autres périls. S'il affranchit l'Italie du joug de l'étranger, il la divise et la déchire, et ses funestes effets se développent dans la seconde période par l'établissement définitif des principautés et des républiques jalouses et ennemies, qui n'ont plus rien de commun que l'amour de la patrie italienne. L'Italie reste une grande nation, elle ne forme pas un grand État ; la ruine de tout pouvoir central l'empêche d'arriver

à l'unité politique, et le traité de Lodi n'est pour elle que le rêve d'un moment. La lutte des guelfes et des gibelins sert de prétexte aux rivalités des villes et aux inimitiés des grandes familles qui élèvent sur les débris des libertés publiques le fragile édifice de leur puissance. Aussi, quand les guerres du seizième siècle feront de ce pays l'arène des grandes puissances et le prix de la lutte qu'elles se livrent, l'Italie, en proie à la convoitise de ses voisins, passera de la tutelle de la France sous le joug de la maison d'Autriche. Quatre siècles de diplomatie et de guerres n'ont pas encore changé cette situation.

I. Première période (1250-1355) : ruine de tout pouvoir central; l'indépendance sauvée aux dépens de l'unité nationale. — Fin de la lutte du saint-siége contre la maison de Souabe; Innocent IV et Conrad IV (1250-1254). — La mort de l'empereur Frédéric II porta le trouble dans l'Allemagne et dans l'Italie. En Allemagne, les ennemis de la maison de Souabe, ralliés autour du comte de Hollande, Guillaume, méconnurent l'autorité de Conrad IV, fils de Frédéric, et plus soucieux de leurs prérogatives que des intérêts du saint-siége ils mirent à profit le *grand interrègne*. Conrad, obligé de leur faire face, ne put songer à revendiquer en Italie l'héritage paternel. L'Italie eût échappé tout d'un coup aux Hohenstaufen sans la valeur d'un jeune prince de dix-huit ans, Manfred ou Mainfroy, fils légitimé de Frédéric II. Il avait les traits de son père ; il en eut le courage chevaleresque, l'habileté, la mauvaise fortune. Au début de sa carrière, si courte et si glorieusement parcourue, les périls naissaient sous ses pas. Le pape Innocent IV, en apprenant la mort de son ennemi (13 décembre 1250), avait entonné un hymne de joie qui retentit à travers toutes les cités guelfes jusqu'au fond de la Péninsule. Naples et Capoue se soulevèrent. Manfred reprit Capoue et assiégea Naples ; mais une maladie le força à se retirer dans la Pouille. Pendant ce temps, Innocent IV rentrait en Italie par une marche triomphale, excommuniant à Gênes la cité de Marseille, rivale des Génois ; à Milan, Crémone et Pavie, rivales des Milanais, puis le podestat de Vérone Eccelino de Romano, et Palavicini qui dominait à Plaisance. Rome fut le terme de son voyage et de ses ovations. Un Bolonais, Brancaleone d'Andolo, à qui les Romains avaient confié la dictature pour trois années, s'empara de la personne du pape, et le tint comme captif dans la ville. Déjà le jeune empereur Conrad IV avait débarqué à Siponto et s'était rendu maître de Capoue. Milan, désabusée ou intimidée, prenait un podestat gibelin, le marquis de Lancia, oncle

maternel de Manfred. Naples enfin succomba (10 oct. 1253) et fut cruellement saccagée par les Allemands.

Ainsi la cause des gibelins l'emportait au midi par le courage de Conrad et de Manfred ; au nord, Eccelino tenait les guelfes dans la terreur. Florence seule, en Toscane, avait battu les gibelins (année des victoires, 1254). Innocent IV eut alors recours aux armes spirituelles. Il renouvela l'excommunication prononcée contre Conrad et refusa de négocier. La guerre allait se rapprocher de Rome quand une maladie soudaine enleva l'empereur (20 mai 1254) dans la petite ville de Lavello. Il était entré en Italie au mois de janvier 1252.

La mort de Conrad remit tout en question. Deux partis divisèrent la cour des Hohenstaufen, celui de Conradin, fils de Conrad, encore dans l'enfance, et celui de Manfred. Ce dernier l'emporta, et le margrave de Hohenbourg abdiqua en sa faveur la régence du royaume d'Italie, qu'il tenait du choix de l'empereur défunt. Le premier soin de Manfred fut de se réconcilier avec le pape en lui jurant obéissance pour le royaume de Naples; mais ce rapprochement fut court, et le jeune prince, craignant des embûches et averti par la trahison de Jean le Maure, qui tenait pour lui la forteresse de Lucera, rompit tout à coup avec le saint-siége. Innocent IV mourut à la fin de cette année (7 déc. 1254) et fut remplacé par Alexandre IV, neveu de Grégoire IX.

Manfred soumet le royaume de Naples (1254-1258). **Défaite et mort d'Eccelino, podestat de Vérone.** — Le nouveau pape maintint avec fermeté les prétentions du saint-siége et somma Manfred de renvoyer les Sarrasins de Lucera. « J'en appellerai le double, » répondit le prince. Cette bravade fut suivie de rapides succès. Malgré une armée de croisés commandés par le cardinal Octavien, Manfred conquit toute la Pouille, puis Naples, Capoue, la Terre de Labour; au mois de décembre 1255 il avait soumis tout le royaume jusqu'à Chieti. La Calabre et la Sicile, confiées au rebelle Pietro Ruffo, furent promptement ramenées dans l'obéissance, dont elles s'étaient écartées un moment (avril 1256). Dès lors le triomphe de Manfred fut complet. Il mit le sceau à ses victoires en se faisant couronner à Palerme (11 août 1258) sur le faux bruit de la mort de Conradin. Son ambition grandit avec sa fortune. Marié à la fille du despote d'Épire, à la belle-sœur du prince de Morée, Guillaume de Villehardouin, il voulut renouveler les exploits des Robert Guiscard et des Bohémond ; mais il fut battu à la journée d'Achrida par Michel Paléologue (1259). Cet échec fut encore aggravé par la chute d'Eccelino de Romano. Ce farouche gibelin succomba à la

bataille de Cassano sous les efforts des Milanais; son frère Albéric fut livré au supplice, et Vérone, qui leur avait longtemps obéi, se donna à Mastino della Scala, le chef de la maison des Scaliger. Toute la Lombardie subit le contre-coup de cette chute et passa sous la domination des guelfes. Les gibelins ne se maintinrent qu'en Toscane et battirent à l'Arbia leurs éternels rivaux (1260). Florence dut recevoir un podestat gibelin.

Urbain IV appelle Charles d'Anjou en Italie. Bataille de Grandella; défaite et mort de Manfred (1266). — En présence de tant de dangers, Manfred fortifia son parti par le mariage de sa fille avec l'infant d'Aragon don Pedro (1262). Cette circonstance décida le nouveau pape Urbain IV à lancer contre le fils de Frédéric II une excommunication solennelle (1263) et à remettre la cause du saint-siége aux mains de Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Déjà la papauté avait offert la couronne de Naples au prince Edmond, fils de Henri III, roi d'Angleterre; mais cette offre n'avait point eu d'effet. Charles d'Anjou mit son ambition au service de l'Église, et le roi de France qui avait refusé pour son fils le trône de Sicile n'osa pas s'opposer aux desseins et à la volonté de son frère. Charles d'Anjou reçut d'abord d'Urbain IV le titre de sénateur de Rome et il fit de vastes préparatifs pour assurer sa victoire. Manfred déployait alors la plus grande énergie. Maître d'Orviette, il força le pape à quitter Rome pour se réfugier à Pérouse (1264); enfin Urbain IV mourut. Un Languedocien, ancien secrétaire de saint Louis, lui succéda sous le nom de Clément IV et poursuivit ses projets. Le duc d'Anjou, qui avait hâte de commencer sa conquête, précéda son armée en Italie, entra à Rome par le Tibre le 21 mai 1265, et y reçut la couronne des Deux-Siciles, pour laquelle il fit hommage au saint-siége. Son armée, forte de trente mille hommes, dont cinq mille cavaliers, traversa le col de Tende et le marquisat de Montferrat, dont le souverain était dévoué aux guelfes; elle battit à Capriolo l'armée du gibelin Palavicini, et de Ferrare jusqu'à Rome, à travers des cités amies, elle n'éprouva aucune résistance. Manfred, à la tête de ses Sarrasins, essaya de prendre Rome par un coup de main; il fut obligé de battre en retraite dans le royaume de Naples. L'armée française, renforcée sur sa route, retrouva à Rome son chef, le duc d'Anjou, qui se fit de nouveau couronner avec la plus grande solennité. Il s'empressa de poursuivre son rival au delà du Garigliano, limite des États Romains et du royaume des Deux-Siciles. La trahison du comte de Caserte, beau-frère de Manfred, livra le passage du fleuve, et les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de Grandella, près de

Bénévent; Manfred fut vaincu et tué (26 févr. 1266). On l'inhuma près du champ de bataille; mais le pape fit jeter ses restes hors des limites romaines, afin que le corps d'un excommunié ne reposât pas sur une terre pontificale.

Expédition de Conradin; bataille de Tagliacozzo; supplice de Conradin (1268). — Charles et son armée usèrent durement de la victoire et inspirèrent aux populations effrayées le désir de chercher des maîtres plus humains. Tous les vœux se tournèrent vers le fils de Conrad IV, Conradin, qui répondit à l'attente des opprimés. Tandis que Charles pacifiait la Toscane et assiégeait Poggibonsi, Conradin arrivait à Vérone accompagné de son cousin le comte de Bamberg, Frédéric d'Autriche (1267). L'Italie entière fut profondément remuée par la nouvelle de cette expédition, comme si elle eût cru trouver un sauveur dans ce dernier rejeton de la brillante maison de Souabe. La Sicile chassa les Angevins ; la flotte pisane ravagea Gaëte ; Rome même, occupée par Henri de Castille, reconnut l'autorité de Conradin et fit flotter sur ses remparts l'étendard des Hohenstaufen ; dans le royaume de Naples, deux provinces seulement restaient aux Angevins, la Terre de Labour et la Principauté. La fortune souriait donc au jeune empereur, qui de Vérone gagna Pavie et Sienne et fut reçu à Rome en triomphe. De cette ville il s'avança vers Lucera pour rejoindre l'armée sarrasine ; Charles d'Anjou lui barra le passage à Tagliacozzo. C'est sur ce dernier champ de bataille que se jouèrent les destinées de la maison de Souabe. Conradin fut battu et pris (23 août 1268), et après un procès dérisoire il fut décapité à Naples avec son ami d'enfance Frédéric de Bamberg (29 oct.) : ils avaient à peine dix-huit ans. Avec lui s'éteignait cette illustre famille, dont le rôle fut si brillant et la fortune si diverse. La papauté triomphait : c'est elle qui recueillit le fruit des victoires de Charles d'Anjou.

Républiques maritimes. Lutte de Pise et de Gênes au sujet de la Corse et de la Sardaigne (1092-1175). **Bataille navale de la Meloria** (1284). **Ugolin de Gherardesca** (1287). **Décadence de Pise.** — La maison d'Anjou continua au midi les traditions monarchiques des princes de la maison de Souabe ; mais au nord et au centre de la Péninsule, l'esprit municipal triompha et on vit s'élever de glorieuses républiques. Au premier rang se placèrent les cités maritimes, qui prirent une part active aux luttes intestines de la Péninsule ; mais tandis que Gênes et Venise se préoccupaient avec plus d'ardeur des intérêts de leur commerce, Pise, voisine et ennemie de Florence, fut plus facilement entraînée dans les querelles des guelfes et des gibelins : elle y perdit son indépendance,

et Gênes, qui lui porta le coup le plus fatal, grandit sur ses ruines. La guerre s'était d'abord allumée entre les Génois et les Pisans au sujet de la Sardaigne et de la Corse. Les Pisans possédèrent les premiers la Sardaigne (1117), et malgré le mauvais vouloir de l'empereur Frédéric Ier Barberousse, ils y dominèrent entièrement jusqu'à l'époque où Frédéric II donna ce petit royaume à son fils Enzio (1238). Mais cette royauté fut purement nominale. La chute des Hohenstaufen fut la première atteinte portée à la puissance de Pise qui de tout temps s'était montrée très-dévouée aux gibelins et aux empereurs d'Allemagne. Attaquée par les guelfes de Florence et par les Génois, elle succomba. Sa flotte fut détruite par celle de Gênes à la bataille de la Meloria (1284), où le nombre des prisonniers fut si grand, qu'on disait, pour faire allusion à cet éclatant désastre: « Allez à Gênes pour y voir Pise. » Le gouvernement du podestat Ugolin de Gherardesca ne sauva pas la république de la vengeance des guelfes. S'il rompit la ligue que les cités guelfes Florence, Lucques, Sienne, avaient formée pour écraser leur ennemie commune, il attira sur sa patrie le fléau de la guerre civile en exerçant une cruelle tyrannie. L'archevêque Roger, dont il avait tué le neveu, souleva le peuple contre lui; il fut pris et enfermé dans la tour des Sept-Chemins, où on le laissa mourir de faim avec quatre de ses fils et petits-fils (1288). Sa mort servit de prétexte aux cités guelfes pour recomposer leur ligue. Les gibelins de Pise et d'Arezzo furent battus à Campaldino, et quelque temps après un traité conclu avec Gênes força les Pisans à combler leur port ainsi que celui de Livourne. De ce jour date la décadence de cette malheureuse république. En 1326, elle abandonna la Sardaigne à Jayme II, roi d'Aragon ; elle-même passa successivement sous l'autorité de Hugues de la Faggiuola, riche noble de la Romagne, qu'elle fut obligée de chasser (1315), et de Castruccio Castracani, seigneur de Lucques (1325-1328).

Grandeur de Gênes pendant les croisades; conquêtes dans le Levant. Établissement des capitaines du peuple (1257). — Gênes et Venise eurent de plus heureuses destinées. Élevées au plus haut point de prospérité et de puissance pendant les croisades, ces deux républiques firent tourner à leur profit les rivalités ardentes qui divisaient la Péninsule. Mais Venise triompha de sa rivale parce qu'elle sut échapper aux querelles domestiques; en consentant à subir la domination d'une oligarchie sévère et tyrannique, elle sacrifia sa liberté au soin de sa grandeur, et ainsi elle sauva son indépendance.

Gênes fut perpétuellement troublée par les factions. Gouvernée d'abord par des consuls, elle leur substitua des *podestats* à partir de

1190, puis des *capitaines du peuple* (1257). Ces changements intérieurs, la lutte des Doria et des Grimaldi, des guelfes et des gibelins, ne détournèrent pas la république de la voie où elle s'était engagée depuis la première croisade. Pendant qu'elle soutenait Florence contre Pise, elle imposait des tributs aux rois de Chypre et renversait par les mains de Michel Paléologue l'empire latin de Constantinople (1261). L'alliance étroite qu'elle forma avec le nouvel empereur d'Orient lui donna pour un siècle l'empire de la mer Méditerranée. Elle obtint à Constantinople les faubourgs de Péra et de Galata; dans l'Archipel, les îles de Scio, de Ténédos et de Métélin; sur la côte d'Asie, la ville importante de Smyrne. Le détroit des Dardanelles ne s'ouvrait que pour elle; la mer Noire, sillonnée par ses vaisseaux, la mettait en communication avec les régions du Caucase et de l'Arménie. Elle y possédait deux colonies fameuses, Azof et Caffa qui prenait le nom de reine de la Crimée.

Première lutte de Gênes contre Venise (1258-1299). **Deuxième lutte: guerre de Caffa** (1350-1355). — Cet agrandissement de Gènes fut la principale cause de la jalousie de Venise, qui jusqu'alors, et surtout depuis la quatrième croisade (1204), avait tenu le premier rang dans les mers du Levant. En 1264, après quelques conflits de moindre importance, une guerre sérieuse éclata entre les deux républiques. Les Vénitiens furent battus à Corzola en Illyrie (1298). Les Génois profitèrent de cet avantage pour imposer à leurs rivaux un traité qui leur enlevait Pera et Galata et les excluait de la mer Noire et des côtes de la Syrie (1299). La guerre se ranima un demi-siècle plus tard (1350), au moment où les Génois, maîtres de Caffa, voulaient fermer aux Vénitiens les routes de la Tana. Venise profita de l'insolence des Génois, qui tenaient comme en tutelle les empereurs d'Orient, pour exciter contre eux Jean Cantacuzène; malgré cette alliance, les Vénitiens, commandés par Pisani, furent vaincus à Gallipoli par l'amiral Paganino Doria (1352). Pisani prit sa revanche l'année suivante dans une bataille navale en vue de Cagliari (1353). Mais l'argent de Jean Visconti, podestat de Milan, rendit aux Génois leur supériorité, et la flotte vénitienne fut détruite (1354) dans le golfe de Sapienza, en Morée. La conspiration du doge Marino Faliero vint ajouter aux dangers de Venise. Ce magistrat entreprit de renverser le conseil des Dix; il succomba et eut la tête tranchée (avril 1355). Six mois après (sept. 1355), son successeur Gradenigo mit fin aux hostilités en renouvelant avec les Génois le traité de 1299. Un dernier échec était réservé aux Vénitiens : le roi Louis de Hongrie leur enleva l'Istrie et la Dalmatie (1357).

Changements dans la constitution de Gênes ; création d'un doge (1339). — Pendant la période que nous venons de parcourir, la situation intérieure des deux républiques subit de graves changements. Depuis le milieu du treizième siècle, peu de temps après la mort de Frédéric II, Gênes avait été troublée par la rivalité de quatre grandes familles, les Doria, les Spinola, les Fieschi et les Grimaldi, qui semblaient aspirer à réduire la république sous le joug d'une oligarchie héréditaire. En 1339, après de nombreuses vicissitudes, Gênes était gouvernée par deux capitaines gibelins, un Doria et un Spinola : ceux-ci avaient enlevé au peuple le droit d'élire son abbé, sorte de tribun dont les attributions rappelaient celles des *défenseurs des cités* dans les derniers temps de l'empire romain. Une émeute de matelots qui éclata à Savone, et qui eut son contre-coup à Gênes même, fit tomber le pouvoir des mains des capitaines du peuple. La noblesse consentit à rendre aux plébéiens l'élection de leur abbé : leur choix se porta sur un personnage recommandable par ses talents et par son énergie, Simone Boccanegra, d'une des plus anciennes familles de la noblesse. « Malgré sa résistance, on le fit asseoir entre les deux capitaines du peuple, et on lui mit entre les mains l'épée de l'empire. Cependant, dès que Boccanegra put obtenir un moment de silence, il s'écria : Je sens, citoyens, toute la reconnaissance que mérite de ma part un si grand zèle et tant de bienveillance ; mais le titre que vous me déférez n'était jamais entré dans ma famille et je ne veux pas être le premier à l'y introduire. Accordez donc, je vous prie, cet honneur à quelque autre à qui il convienne mieux qu'à moi. Les citoyens sentirent alors que le titre d'abbé du peuple ne pouvait appartenir qu'à un plébéien, et que Boccanegra, qui comptait un capitaine du peuple parmi ses ancêtres, ne pouvait sans déroger accepter une magistrature si différente. Soyez donc notre seigneur! soyez notre doge! s'écrièrent-ils ; mais c'est vous, c'est vous seul que nous voulons reconnaître pour notre protecteur. Les capitaines du peuple eux-mêmes, craignant que la sédition ne devînt plus violente, pressèrent Boccanegra d'accepter son élection ; et comme le titre de doge, qui lui avait été offert par hasard, rappelait le doge de Venise, le chef d'un État libre et semblable à Gênes, la constitution nouvelle, établie au milieu des clameurs populaires, demeura libre et républicaine. » (*Sismondi.*)

Boccanegra gouverna Gênes avec fermeté pendant cinq ans (1339-1344), malgré l'opposition des quatre familles qu'il avait exclues du gouvernement et qui s'étaient retirées à Vintimiglia. Il réunit à la république toutes les villes des deux rivières, excepté Monaco, que

les Grimaldi réussirent à défendre, et Vintimiglia. L'inimitié de la noblesse le força enfin d'abdiquer, et Gênes retomba dans ses perpétuelles agitations.

Progrès des institutions aristocratiques à Venise : le grand conseil usurpe l'élection du doge (1172). **Fermeture du livre d'or** (1319). **Le conseil des Dix** (1310). — Venise, tout entière à sa lutte contre Gênes et aux intérêts de son commerce en Orient, resta longtemps étrangère aux guerres des guelfes et des gibelins. Pendant le siècle qui suivit la mort de Frédéric II, cette république vit s'affermir son système intérieur de politique et elle créa chez elle un gouvernement aristocratique plein de force et d'autorité. Le grand conseil était arrivé, par une suite d'usurpations bien combinées, à écarter entièrement le peuple du gouvernement et à faire du doge l'instrument de ses volontés. Le peuple regrettait son ancienne liberté et il chercha à la ressaisir à la mort du doge Jean Dandolo (1289) en proclamant Jacques Tiepolo, qui par ses vertus privées avait acquis une grande popularité. L'insouciance de Tiepolo permit au parti de la noblesse de choisir pour doge Pierre Gradenigo, ennemi des libertés populaires. Le nouveau doge voulut enlever au peuple ce qui lui restait d'influence dans le gouvernement : l'élection annuelle du grand conseil était alors la seule partie de la constitution qui n'eût pas été atteinte par les progrès de l'aristocratie. Le dernier jour de février 1297, jour qui finissait l'année vénitienne, Gradenigo proposa au conseil de déclarer que le droit d'élection du grand conseil serait transporté du peuple au tribunal de quarantie criminelle : c'était toute une révolution. La quarantie confirma pendant trois années de suite tous ceux qu'elle avait élus, et qui furent choisis parmi les anciens conseillers ou les descendants d'anciens conseillers ; on avait laissé des places vacantes pour l'admission des citoyens les plus distingués : en 1300 on défendit expressément d'admettre au conseil des hommes nouveaux ; enfin, en 1319, on abolit le renouvellement périodique du grand conseil : désormais il suffit de prouver qu'on avait eu des ascendants paternels dans le conseil pour en faire partie de droit dès l'âge de vingt-cinq ans et être inscrit sur le *livre d'or*.

« Ainsi la révolution que plusieurs historiens ont représentée comme l'ouvrage d'un jour fut accomplie dans l'espace de vingt-trois ans, (1297-1319) » malgré deux conjurations populaires en 1299 et en 1310. La dernière, qui eut pour chef Bohémond Tiepolo, frère de Jacques, n'aboutit qu'à fortifier l'oligarchie par l'établissement du conseil des Dix. Les dix furent élus par le grand conseil ; leur dictature ne devait durer que deux mois : elle se perpétua jusqu'aux der-

niers temps de la république vénitienne. En 1311, aux dix conseillers *noirs* (ainsi nommés d'après la couleur de leur robe de cérémonie) on adjoignit le doge et six conseillers *rouges*. Le doge était président à vie, les *noirs* étaient élus pour un an, et des six *rouges*, trois étaient renouvelés tous les quatre mois. Ce conseil redoutable réunit tous les pouvoirs épars jusqu'alors; il donna un centre à l'autorité et une puissance irrésistible à la volonté directrice du gouvernement: en d'autres termes, il établit le despotisme et ne conserva de la liberté que le nom seulement.

Républiques lombardes : Milan; rivalité des Torriani et des Visconti (1250-1277). Triomphe des Visconti. Othon et Matteo Visconti (1277-1322). — La mort de Frédéric II et la chute de la maison de Souabe eurent pour effet d'assurer l'indépendance des cités de la Lombardie; mais la guerre des guelfes et des gibelins se poursuivit avec ardeur, et les républiques de l'Italie, épuisées par ces luttes sanglantes, finirent presque toutes par tomber sous l'autorité de quelques maisons souveraines. Elles payèrent leur indépendance nationale par la perte de leur liberté politique.

Au premier rang de ces républiques il faut placer celle de Milan. Depuis le règne de Frédéric Barberousse elle peut être considérée comme la capitale des guelfes en Lombardie, rivale et ennemie de Pavie, comme Florence l'était de Pise en Toscane. En 1250, elle était partagée entre deux familles également puissantes, les Torriani et les Visconti. Les premiers y dominèrent jusqu'en 1277. Malgré le pape Urbain IV, qui avait nommé Othon Visconti archevêque de Milan, Martin, fils de Pagano della Torre conserva le pouvoir et le transmit à son fils Philippe. Celui-ci ajouta Côme aux conquêtes de son père, qui s'était emparé de Lodi; il refusa courageusement de se soumettre à Charles d'Anjou. Son successeur Napoléon della Torre ne montra pas moins de vigueur et de dignité; mais les nobles et les gibelins renversèrent cette maison, dont la popularité leur portait ombrage, et l'archevêque Othon Visconti, vainqueur de ses ennemis, se fit déclarer seigneur perpétuel de Milan (1277). L'exil des Torriani consolida son pouvoir; il eut pour successeur son neveu Matteo Visconti, à qui il légua le titre de vicaire impérial en Lombardie, que lui-même avait reçu de l'empereur Adolphe de Nassau en 1294.

Matteo Ier Visconti (1295-1322) est le premier seigneur héréditaire de cette illustre famille qui gouverna Milan jusqu'au milieu du quinzième siècle. Il eut aussi à lutter contre les Torriani, qui rentrèrent en maîtres dans la ville d'où l'archevêque Othon les avait chassés et qui à leur tour proscrivirent leurs rivaux (1302). Ramené par l'em-

pereur Henri VII (1311), Matteo termina la rivalité des deux familles par le massacre des Torriani. Depuis cette époque, l'autorité des Visconti ne subit plus que de légères atteintes. Matteo sut résister au roi de Naples Robert le Sage, et il ajouta Crémone et Plaisance au territoire milanais.

Galéas Ier, Azon, Luchino (1322-1349). **Jean Visconti** (1349-1354). **Matteo II** (1354-1356). — Son fils aîné, Galéas Ier (1322-1328), eut un règne plein d'agitation. Dénoncé à l'empereur Louis de Bavière comme traître à la cause des gibelins, il fut jeté en prison. Le fameux Castruccio Castracani, seigneur de Lucques et de Pise, plaida sa cause auprès de l'empereur; Galéas sortit de prison et mourut quelque temps après au siége de Pistoie. Azon, fils de Galéas, réunit Brescia au Milanais et laissa le trône à Luchino, son oncle, qui régna dix ans (1339-1349). Le cardinal Jean (1349-1354), archevêque de Milan et frère de Luchino, prit Bologne, que le pape Clément VI fut obligé de lui céder pour un tribut annuel de douze mille ducats. Son neveu, Matteo II (1354-1356), perdit cette ville; mais ses frères, Galéas II et Barnaba, la reprirent au saint-siége. Le premier maria son fils, Jean-Galéas, à Isabelle, fille du roi de France Jean le Bon, et sa fille Yolande au duc de Clarence Lionel, deuxième fils d'Édouard III, roi d'Angleterre.

La maison della Scala à Vérone (1259-1387). **Les Carrare à Padoue** (1318-1405). **La maison d'Este à Ferrare** (1250-1355). — La maison della Scala ou des Scaliger s'établit à Vérone en 1259, après la chute d'Eccelino de Romano. Elle eut d'abord pour chefs Mastino Ier et Albuino. Cane le Grand, petit-fils de Mastino, accrut la puissance de sa famille en obtenant de l'empereur Henri VII le titre de vicaire impérial dans la marche de Trévise; il acquit encore de ce prince la seigneurie de Vicence (1312). Son fils, Mastino II, profita de la mort de Castruccio Castracani pour s'emparer de la ville de Lucques (1328), qu'il fut obligé d'abandonner au bout de quelques années (1341). Antoine della Scala (1374-1387) fut le dernier représentant de cette famille souveraine. En 1387, Jean-Galéas dépouilla les Scaliger et réunit Vérone au Milanais. Venise hérita d'une part des dépouilles; elle s'empara de Vicence.

Les Carrare régnèrent à Padoue de 1318 à 1405. Le premier, Jacques Carrare, s'empara de cette cité dans le même temps que Jacques Cavalcabo s'établissait à Crémone. Cane della Scala parvint à l'en chasser en 1327, pendant le voyage de Louis de Bavière en Italie. Marsilio Carrare rétablit sa famille à Padoue vers 1340. François fit la guerre à Venise (1378) et s'unit à Jean-Galéas Visconti pour ruiner les Scaliger (1386-1387); « mais au lieu de lui laisser

Vicence, comme il avait été convenu, Jean-Galéas se tourna tout à coup du côté de Venise, attaqua son ancien allié de concert avec la république, et le fit prisonnier avec son fils dans les villes de Padoue et de Trévise, qu'il ajouta à ses propres domaines » (1388). Florence vint au secours de François Carrare, qui rentra dans Padoue en 1390 et menaça même Vérone; un traité signé en 1392 mit fin à cette guerre. Jean-Galéas renonça à ses prétentions sur le Padouan. La mort du duc de Milan en 1402 favorisa l'ambition de François; il prit Vérone et tout ce qui avait appartenu aux Scaliger. Mais les Vénitiens l'assiégèrent dans Padoue; il fut pris et décapité. Avec lui finit la maison des Carrare. Venise réunit à ses États Padoue, Vicence, Vérone et toutes les villes ou forteresses qui en dépendaient (1402-1405).

Les diverses cités de la Romagne obéirent au mouvement qui emportait toutes les républiques italiennes. Rattachées en droit au domaine du saint-siége, elles eurent en fait une véritable indépendance, pleine de troubles et de vicissitudes. Au milieu du quatorzième siècle, la plupart avaient passé sous le joug de familles puissantes et s'étaient transformées en principautés. Ferrare appartenait toujours à la maison d'Este, qui y joignit Modène et Reggio. Bologne fut longtemps agitée et ne se donna aux Bentivoglio qu'en 1415. Depuis longtemps les Malatesti dominaient à Rimini (vers 1240), les Manfredi à Faenza (1240), les Montefeltri à Urbin, les Pici à la Mirandole. Hors de la Romagne, la principauté de Monaco obéissait aux Grimaldi.

Savoie, Piémont et Montferrat. — Étrangère à toutes les luttes de la Péninsule, la maison de Savoie, sortie de la plus humble origine, s'éleva par un progrès lent et continu au plus haut degré de force et de prospérité. Issue des petits comtes de Maurienne, elle devint vassale immédiate de l'Empire en 1033, à l'époque du démembrement du royaume d'Arles. Humbert II obtint de l'empereur Henri IV le titre de marquis d'Italie et les marquisats de Suse et de Turin (1098). Thomas, son arrière-petit-fils, fut nommé vicaire impérial en Piémont et en Lombardie par Frédéric II (1224). Ainsi débutaient toutes les maisons princières de l'Italie, aussi bien les Visconti gibelins que les Scaliger dévoués au parti guelfe : toutes s'efforçaient de consacrer par un diplôme impérial l'autorité souveraine qu'elles s'arrogeaient. Deux siècles après, en 1417, Amédée VIII obtint de l'empereur Sigismond l'érection de la Savoie en duché. Ce fut là le commencement de la grandeur de cette maison, qui se plaça peu à peu au second rang parmi les États de l'Europe.

A côté de la Savoie, le Montferrat, qui avait Casal pour capitale,

fut d'abord gouverné par la maison d'Almaran (966-1306), dont le chef, Almaran, fut créé marquis de Montferrat par Othon le Grand, son beau-père. Un de ses descendants, Boniface II, prit part à la quatrième croisade et reçut dans le partage de l'empire d'Orient le royaume de Salonique (1204). Guillaume V de Montferrat céda ce royaume aux Paléologues (1284) comme dot de sa fille Yolande, qui épousa Andronic Paléologue. De ce mariage naquit Théodore Paléologue, qui hérita du Montferrat en 1306 ; sa postérité y régna jusqu'en 1533.

Toscane. Puissance de Florence. Troubles dans la république. — Florence, d'abord comprise dans le marquisat de Toscane, conserva toujours ses institutions municipales comme une image de la cité romaine. Elle eut d'abord quatre consuls pour rendre la justice, commander les citoyens armés et administrer la commune ; à côté de ces consuls on trouve dès le douzième siècle un conseil ou sénat de cent membres, désigné par le nom de *Credenza*. Pendant les guerres que la domination des Hohenstaufen fit éclater en Italie, Florence donna la prépondérance aux guelfes. En 1266, sous le gouvernement de Guido Novello, on établit dans la république un conseil de trente-six prud'hommes et la ville fut partagée entre les corporations des *arts majeurs* et des *arts mineurs*. L'année suivante, Florence tomba au pouvoir de Charles d'Anjou (1267), dont la ruine apporta de nouveaux changements dans l'État. On créa un conseil exécutif ou *seigneurie*, composé des *prieurs* ou premiers de chaque profession, c'est-à-dire des arts majeurs, juges, banquiers, notaires, médecins, drapiers, merciers et fourreurs, et des arts mineurs, teinturiers, cardeurs, laveurs, forgerons, tailleurs de pierre (1232). Les nobles furent exclus du conseil, qui devait être renouvelé tous les deux mois, et qui en réalité était électif, puisque l'élection désignait les prieurs. Peu de temps après, la ville fut divisée en vingt compagnies ayant à leur tête un gonfalonier ou porte-étendard, et au-dessus un gonfalonier suprême, choisi par le conseil de la seigneurie (1294).

La victoire de Campaldino affermit en Toscane l'autorité des guelfes (1293), tandis que la ruine de Pise élevait Florence au premier rang. Néanmoins Florence n'échappa au joug de Henri VII, empereur d'Allemagne, qu'en se donnant pour cinq ans à Robert Ier, roi de Naples (1312). En 1342, elle choisit un autre maître et se donna à Gaultier de Brienne, duc d'Athènes, qui fut nommé général et capitaine de la justice ; mais au bout de deux ans elle renversa ce despote. Ravagée par la fameuse peste de 1348, elle subit encore en 1378 une nouvelle révolution.

Les guerres des guelfes et des gibelins avaient donc eu pour résultat, dans cette première période, de favoriser en Italie la révolution communale et l'établissement des principautés. Trois tentatives des empereurs d'Allemagne pour ramener l'Italie sous leur domination n'eurent d'autre effet que de faire éclater leur impuissance et de consolider par leur insuccès l'indépendance nationale de la Péninsule. En 1311, Henri VII franchit les Alpes pour relever le parti gibelin. Il mourut dans l'Italie même, vaincu et découragé (1313). Son successeur, Louis de Bavière, fut obligé de repasser honteusement les Alpes (1327-1328). Charles IV, fils de Henri VII, n'entreprit ses deux expéditions en Italie que pour battre monnaie avec son titre d'empereur. Il n'entra à Rome que pour son couronnement (5 avril 1355). Déjà les Italiens, assurés dans leur indépendance, commençaient à tourner en risée ces empereurs aussi jaloux de leur autorité qu'incapables de l'exercer. La plupart des cités gibelines fermèrent leurs portes à Charles IV. Malgré cette triste réception, il reparut en 1368. Cette fois, il est vrai, c'était à la tête d'une armée qu'il conduisait, à la demande du pape Urbain V, pour aider le pontife à transférer le saint-siége à Rome, délivrer la Péninsule des grandes compagnies qui la désolaient et renverser le pouvoir des Visconti, qui menaçaient de rétablir l'ancien royaume de Lombardie. Mais dès l'ouverture des hostilités il se laissa désarmer, et, reprenant son commerce, il fit de sa cour un comptoir où se marchandaient les États et les villes, qu'il cédait au plus offrant, ou qu'il érigeait, lorsqu'elles payaient mieux, en républiques indépendantes. Lucques eut ainsi sa liberté pour deux cent mille florins (1368). L'Italie ne vit point d'autre empereur jusqu'à Frédéric III.

Royaume français des Deux-Siciles : puissance de Charles d'Anjou; lutte de la maison d'Aragon contre la maison d'Anjou : les Vêpres siciliennes (1282). Mort de Charles Ier (1285). — La victoire de Tagliacozzo fonda réellement le royaume français des Deux-Siciles. Charles d'Anjou domina dès lors dans toute l'Italie ; il imposa sa protection ou son autorité à toutes les cités guelfes. Milan seule eut le courage de ne pas l'accepter pour seigneur. Mais bientôt l'amour-propre froissé d'un pape et le ressentiment d'un gentilhomme napolitain confondirent l'orgueil de Charles d'Anjou et compensèrent l'excès de sa fortune par les revers les plus accablants. Nicolas III (Orsini), indigné que Charles d'Anjou eût rejeté une alliance de famille qu'il lui proposait, transféra le royaume de Naples au roi d'Aragon, et il ruina l'autorité du monarque angevin en Italie en lui ôtant les titres de sénateur de Rome et vicaire de Toscane. Un gentilhomme de Salerne, Jean de Procida, ancien médecin de Frédéric II et de Manfred, servit

d'instrument aux rancunes personnelles de Nicolas III et à la haine que les Siciliens avaient conçue contre le nouveau tyran. C'est lui qui, pendant quatre ans, chercha des ennemis à Charles d'Anjou en Espagne, en Italie, en Sicile et en Grèce, et qui enfin mit les armes à la main à Pierre III, roi d'Aragon, parent de Manfred. La guerre éclata plus tôt que les deux partis ne s'y attendaient. Le lundi de Pâques de l'an 1282 (30 mars), des habitants de Palerme s'étant querellés avec des Français, la rixe dégénéra en bataille sanglante et toute la ville fut agitée aux cris de : Mort aux Français ! Le massacre fut général, et de Palerme il s'étendit à toute la Sicile; en un mois cette île fut débarrassée de la présence de ses oppresseurs. Charles d'Anjou fit de vains efforts pour rétablir sa puissance ébranlée. Pierre III, qui croisait dans la Méditerranée avec une flotte de cent cinquante voiles, se hâta d'entrer à Palerme et de s'y faire couronner; puis son amiral Roger de Loria détruisit en une seule rencontre la flotte angevine. Un changement inattendu dans la politique du saint-siége ne ramena pas la fortune du côté de Charles d'Anjou. Martin IV avait succédé à Nicolas III (22 février 1281). C'était un Français, né en Touraine, ancien chancelier de saint Louis. Il avait rendu au roi de Naples la dignité sénatoriale. Après la fatale journée des Vêpres siciliennes, ainsi nomma-t-on le massacre de Palerme, il excommunia le roi d'Aragon et le déclara déchu de son trône, qu'il offrit à Charles de Valois, second fils du roi de France Philippe le Hardi. Mais Pierre III repoussa l'invasion des Français que leur roi en personne conduisit en Aragon, et le prince de Salerne Charles le Boiteux, fils de Charles d'Anjou, fut vaincu et pris dans une bataille navale par Roger de Loria (1284). Bientôt après Charles d'Anjou, Pierre d'Aragon, Philippe le Hardi et Martin IV moururent dans la même année (1285).

Règne de Charles II (1285-1309). Traités de Tarascon (1291) et d'Anagni (1295). La Sicile reste à l'Aragon (1299). Robert le Sage (1309-1343). — La lutte continua sous leurs successeurs : Honorius IV prit en main la défense du prince de Salerne retenu en captivité, et il lui conserva le royaume de Naples. Nicolas IV, qui le remplaça dans la chaire de Saint-Pierre, obtint la liberté de Charles II; mais il ne put empêcher le prince d'Aragon Jayme, second fils de Pierre III, de garder la Sicile (1288). Trois ans après, le traité de Tarascon prépara la paix en terminant une première difficulté. Charles de Valois épousa Marguerite, fille du roi de Naples, qui lui apporta en dot les comtés d'Anjou et de Maine; à ce prix, il renonça aux droits qu'il tenait de la libéralité du saint-siége. Jayme fut exclu du traité (1291). La même année, la mort d'Alphonse III fit monter Jayme, son frère, sur le trône

d'Aragon, et celui-ci abandonna la Sicile à son cadet Frédéric. Enfin en 1295, sous le pontificat de Boniface VIII, la paix définitive fut signée à Anagni aux conditions suivantes : « Que le roi Jayme remettrait au roi Charles l'île de Sicile dans toute son étendue, telle que Charles d'Anjou l'avait possédée avant la révolution ; qu'il restituerait de même toutes les terres, forteresses et châteaux que ses capitaines tenaient en Calabre, en Basilicate et dans la Principauté ; que le roi Charles donnerait en mariage au roi Jayme Blanche, sa seconde fille, avec une dot de cent mille marcs d'argent ; qu'il y aurait amnistie générale pour tous ceux qui auraient servi dans l'un ou l'autre parti ; que le pape lèverait l'interdit et les censures. » (Puffendorf.) Les Siciliens protestèrent contre cette convention et restèrent fidèles à Frédéric d'Aragon, qui s'affermit sur le trône par les victoires du cap Orlando et de Falconara (1299). Un traité signé en 1302 laissa à Frédéric l'île entière, avec le titre de roi de Trinacrie ; Charles II garda celui de roi de Sicile, titre vain et illusoire qui sauvait son amour-propre. La couronne de Sicile se transmit aux deux fils de Frédéric II, Louis et Frédéric III, jusqu'à ce que l'unique héritière de ce dernier prince la portât dans la branche aînée par son mariage avec Martin d'Aragon (1391).

Le règne de Charles II à Naples se termina en 1309. De ses deux fils, l'aîné était mort avant lui, laissant pour héritier Charobert, que le pape Boniface VIII réussit à placer sur le trône de Hongrie. Charles le déposséda par son testament du royaume de Naples et choisit pour lui succéder son second fils Robert le Sage, qui soutint le parti guelfe en Italie et chercha vainement à reconquérir la Sicile. Robert légua sa couronne à sa petite-fille Jeanne, mariée à André de Hongrie, second fils de Charobert. Les droits des deux branches se trouvèrent ainsi confondus (1343).

II. Deuxième période (1355-1453) : les républiques changées en principautés. — La deuxième période de l'histoire de l'Italie, depuis l'expédition de Charles IV jusqu'à la prise de Constantinople, voit s'accomplir de graves changements dans l'état des principales puissances de la Péninsule. Les républiques maritimes poursuivent leurs ardentes rivalités, avec des succès bien différents. Pise, affaiblie par la défaite de la Meloria, tombe rapidement au rang de puissance inférieure et bientôt à celui de ville sujette (1406). Gênes et Venise, fatiguées de leur longue guerre, cessent de se combattre ; mais la première retrouve dans ses murs une guerre plus dangereuse où elle perd son indépendance et sa force ; la seconde porte au dehors son activité et monte presque au premier rang des États

italiens. Les autres républiques qui ne tombent point sous le joug de Venise, Florence et Milan à leur tête, passent sous le joug de quelques grandes familles et se changent en principautés, Milan pour les Visconti et les Sforza, Florence pour les Médicis. La maison d'Anjou s'éteint au milieu des troubles domestiques qui, à plusieurs reprises, ensanglantent le palais, et lègue au royaume des Deux-Siciles une guerre de succession dont les maisons de France et d'Autriche devront hériter à leur tour. La papauté, déchue de la puissance où l'avait élevée Boniface VIII, ne sort de la captivité de Babylone que pour tomber dans le grand schisme d'Occident (1378-1449), qui remplit presque toute cette période et qui achève de ruiner son prestige. Tout semble donc décroître dans la Péninsule; l'éclat des lettres et des arts, la prospérité du commerce, les merveilles de l'industrie, ne suffisent pas à compenser pour l'Italie la perte de la liberté politique et la décadence des mœurs et de l'esprit national.

Républiques maritimes : suite de la rivalité de Gênes et de Venise. Guerre de Chiozza (1378-1381), **traité de Turin** (1381).— La rivalité de Gênes et de Venise continua avec acharnement pendant la seconde période. L'attention de ces deux républiques se détournait facilement des révolutions de l'Italie pour se porter sur les régions du Levant; et comme leur commerce et leurs colonies en Orient étaient la source la plus abondante de leurs richesses, « les passions publiques et privées ne paraissaient excitées que par les intérêts et les révolutions de ces contrées lointaines. » Les Génois dominaient à Constantinople par leur colonie de Galata; ils étaient plus puissants que les empereurs byzantins, et ils se mêlaient aux intrigues du palais et à tous les mouvements de la cour et du peuple de Constantinople. En 1376 ils se firent céder l'île de Ténédos par Andronic, que son grand-père Paléologue avait fait jeter en prison et qu'ils délivrèrent; ils placèrent même Andronic sur le trône, et se mirent en mesure de s'emparer de Ténédos, dont la position à l'embouchure de l'Hellespont commande cet important passage. Le gouverneur de l'île, attaché à l'empereur détrôné, appela à son secours une flotte vénitienne qui revenait de la mer Noire, et remit Ténédos à l'amiral Donato Trono. Aussitôt les Génois prêtèrent leurs galères à Andronic pour assiéger et reprendre Ténédos. La guerre fut allumée entre les deux républiques : on la nomma guerre de Chiozza, parce que le siége et la bataille de Chiozza, près de Venise, en furent les événements principaux.

La fortune fut d'abord favorable aux Génois. Déjà maîtres de Famagosta et de l'île de Chypre, d'où ils chassèrent les Vénitiens, ils poursuivirent leurs succès dans le Levant. Leur amiral Aaron Stroppa

s'empara de Lemnos (1378); mais une autre flotte, aux ordres de Louis de Fiesque, fut battue à Capo d'Anzo (Antium en Italie) par le Vénitien Vettor Pisani; un grave échec qu'éprouvèrent les Vénitiens, au siége de Famagosta, compensa cette légère défaite. « Les deux peuples se portaient mutuellement des coups plus dangereux encore dans le golfe de Venise. » Le Génois Lucien Doria, avec vingt-deux galères, tenait tête à Vettor Pisani qui en commandait vingt-cinq. Doria prit Rovigno, pilla et brûla Grado et Caorlo, puis au mois de mai 1379, il vint présenter la bataille à son rival en face de Pola en Istrie. Il fut tué au commencement de l'action; mais Ambroise son frère prit le commandement, et en une heure et demie il gagna la bataille. « Quinze galères vénitiennes furent prises; dix-neuf cents prisonniers, parmi lesquels on comptait vingt-quatre membres du grand conseil, demeurèrent au pouvoir des vainqueurs. » A son retour à Venise, Pisani fut jeté en prison.

Les Génois profitant de leur victoire et désireux de l'achever portèrent à quarante-sept le nombre de leurs galères : le nouvel amiral Pierre Doria alla faire le siége de Chiozza dans les lagunes de Venise (6 août). Le sénat avait eu soin de les fortifier; mais, après un siége de dix jours, Doria s'empara de la ville; elle fut livrée au seigneur de Padoue, François Carrare, qui avait aidé les Génois à s'en emparer à condition qu'il en resterait le maître. La prise de Chiozza mettait Venise en danger; le doge André Contarini, obéissant à la frayeur populaire, envoya demander la paix aux Génois. Doria y consentit à la condition qu'il irait lui-même mettre une bride aux chevaux de bronze qui décoraient la place de Saint-Marc. Cette prétention insolente fit rompre les négociations.

Cependant les forteresses de Torre-Nova, Cavarzere, Mont-Albano, Loredo et Torre-delle-Bebe étaient tombées au pouvoir des ennemis. En cette extrémité le sénat fit tirer de prison Vettor Pisani; une flotte de trente-quatre galères fut équipée comme par enchantement; tous les citoyens rivalisèrent de zèle et de sacrifices et l'armée vénitienne à son tour assiégea les Génois dans Chiozza. Le salut de la république reposait sur l'arrivée d'un de ses amiraux, Carlo Zéno, qui parcourait la Méditerranée et les îles du Levant pour rassembler en une nouvelle flotte les forces éparses de Venise. Le 1er janvier 1380, Zéno parut à l'entrée des lagunes avec quatorze galères richement approvisionnées; quatre galères d'Arbo et de Candie, qui survinrent presque aussitôt, portèrent à cinquante-deux le nombre des navires vénitiens. Ce fut au tour des Génois de trembler derrière leurs retranchements. Malgré les efforts de Gaspard Spinola et de François Carrare, ils furent obligés de se rendre à dis-

crétion (21 juin). La guerre continua encore quelque temps. Le capitaine génois Maruffo prit Trieste, Capo d'Istria et Arbo (26 juin-8 août), tandis que Venise perdait son illustre amiral Pisani (15 août). Zéno, son rival de gloire et son successeur, n'eut pas le temps de se signaler par de nouveaux exploits : les deux républiques épuisées conclurent, le 6 août 1381, la paix de Turin, sous la médiation du comte de Savoie, Amédée. « Les Vénitiens évacuèrent Ténédos et en rasèrent les fortifications ; François Carrare fut rétabli dans ses anciennes limites ; le roi de Hongrie fut maintenu en possession de toute la Dalmatie. Ainsi finit cette guerre acharnée après avoir enlevé aux Vénitiens toutes leurs possessions continentales et une partie de leurs richesses, et après avoir fait perdre aux Génois leur plus belle flotte et la fleur de leurs matelots. »

Puissance de Venise en Italie : acquisition de Padoue, de Vérone et d'une partie du Milanais. Établissement de trois inquisiteurs d'État (1454). — Cependant cette paix, qui semble désavantageuse, fut le point de départ des nombreux agrandissements de la république vénitienne. Venise, en effet, tourna dès lors toute son ambition du côté de la terre ferme : elle se mêla habilement aux querelles des cités lombardes et profita de leurs discordes pour s'enrichir à leurs dépens. En 1387, elle obtint la Marche trévisane après la chute d'Antoine della Scala ; en 1405, elle prit Padoue au dernier prince souverain de la maison des Carrare ; en 1420, elle enleva la Dalmatie aux Hongrois, qui la possédaient depuis soixante-trois ans après l'avoir enlevée à la république. Peu à peu Vicence, Bellune, Vérone, Brescia, Bergame, Crème et Ravenne furent ajoutées au domaine de la seigneurie, qui domina depuis l'Adda jusqu'à Raguse. Bientôt elle resserra encore son oligarchie par l'établissement des trois inquisiteurs d'État, véritables triumvirs à qui tout fut soumis (1454).

Troubles de Gênes : elle passe successivement au roi de France, au marquis de Montferrat, au duc de Milan (1396-1453). — Pendant ce temps, Gênes subissait des maîtres étrangers : le roi de France (1396-1409), dont le lieutenant, le maréchal Boucicaut (1401-1409), conquit l'île d'Elbe et le port de Livourne ; le marquis de Montferrat (1409-1421), et enfin Philippe-Marie Visconti (1421). Rendue à l'indépendance, elle se trouvait libre en 1453, mais troublée encore par les perpétuelles factions des Adorni et des Fregosi. L'origine de ces deux partis qui rivalisèrent si longtemps dans la république se rattache à l'établissement des premiers doges. Simone Boccanegra, qui le premier fut revêtu de cette dignité, avait écarté du gouvernement les familles d'ancienne noblesse, les Spinola, les Doria, les Fieschi et les Grimaldi. Parmi les familles populaires qui

dès lors se mirent à la tête de l'État on distingua bientôt celles des Fregosi, des Adorni et des Montalti. A la mort de Boccanegra, Léonard de Montalto prit sa place comme chef des gibelins, tandis que Gabriel Adorno, riche marchand, fut nommé doge par le parti guelfe. Deux ans après, Adorno fit exiler Montalto et ses principaux partisans. « Dominique de Campo-Fregoso, autre marchand du parti gibelin, rassembla autour de lui les restes épars de cette faction. Ainsi commença la rivalité des Adorni et des Fregosi. » Ils fournirent tour à tour des doges à la république; les familles des Guarci et des Montalti partagèrent leur ambition et leurs dignités.

Républiques lombardes. Fin des Visconti à Milan. Jean-Galéas (1378-1402). **Le Milanais érigé en duché** (1395). **Jean-Marie et Philippe-Marie** (1402-1447). **Avénement des Sforza** (1450). — A côté de Gênes, la principauté de Milan florissait sous le gouvernement monarchique des Visconti. Jean-Galéas (1378-1402) soumit à son empire Vérone, Vicence, Padoue, Feltre, Bergame, Brescia, Parme, Pise même et Alexandrie. Ces villes formèrent, avec celles de Lodi, Crémone, Côme, Verceil et Plaisance, le duché de Milan, créé en 1395 par l'empereur Wenceslas Ier. Une fille de Jean-Galéas, Valentine Visconti, épousa Louis Ier d'Orléans, fils de Charles V, et porta ses droits au Milanais dans la maison de France.

Jean-Marie (1402-1412) et Philippe-Marie (1402-1447) succédèrent à leur père Jean-Galéas. Le premier fut assassiné en 1412; le second dut d'abord de grands succès au condottiere Carmagnola (1421). Mais ce fameux capitaine, maltraité par Philippe-Marie, offrit ses services aux Vénitiens, qui dépouillèrent le duc de Milan de presque toutes les conquêtes de Jean-Galéas (1428-1441). A la mort de Philippe, François Sforza, son gendre, s'empara du duché de Milan après une guerre de trois années (1447-1450). Les Sforza y dominèrent jusqu'en 1535.

Toscane. Chute de Pise (1406). — Pise, déjà considérablement affaiblie depuis la funeste bataille de la Meloria, eut à subir de nouveaux désastres au commencement de cette deuxième période. En 1360 la guerre recommença avec Florence au sujet de Volterre, que les deux cités se disputaient. Pise crut l'emporter en se plaçant sous la protection de Barnabo Visconti, mais elle fut réduite à signer une paix désavantageuse (1364) et à subir le joug d'un doge de rencontre, Giovanni Agnello, que Barnabo lui imposa (1364-1368). C'en était fait de l'indépendance de la république et de sa dignité : des mains de ce marchand elle tomba au pouvoir d'un Jacob d'Appiano qui, pour premier exploit, égorgea le chef du parti républicain Pierre

Gambacorta, et finit par frayer la voie à Jean-Galéas Visconti. Le fils de Jacob d'Appiano vendit Pise au duc de Milan (1399); huit ans après, Jean Gambacorta vendit à son tour sa patrie aux Florentins (1406). Elle resta dès lors sous le joug de Florence.

Révolutions à Florence : les Ricci et les Albizzi. Sylvestre de Médicis (1378). Cosme de Médicis (1434-1464). — Cette dernière cité avait elle-même été troublée par de nombreuses révolutions avant de trouver la stabilité et la paix sous le gouvernement des Médicis. Ces révolutions eurent principalement pour cause la lutte des Ricci et des Albizzi. Ceux-ci étaient alliés aux plus anciennes familles guelfes, que l'on commençait alors à désigner par le nom de *noblesse populaire;* les Ricci, à côté desquels on voyait se ranger les Alberti et les Médicis, étaient aussi de noblesse populaire, mais attachés au parti gibelin : ils formaient la faction démocratique qui, en 1378, sous la conduite du gonfalonier de justice Sylvestre de Médicis, se souleva contre la seigneurie. Mais les chefs de la sédition virent bientôt leur but dépassé : les *ciompi* ou artisans inférieurs, qui ne formaient point de corporation souveraine, s'emparèrent du pouvoir et nommèrent gonfalonier suprême Michel Lando, cardeur de laine. Bientôt ce chef plein d'énergie et de sagesse, découragé par les excès de son parti, abdiqua le pouvoir. Enfin, après une longue et stérile agitation que signala la lutte des Albizzi et des Médicis, Cosme, fils de Jean de Médicis, reçut le pouvoir souverain avec le titre modeste de gonfalonier (1434) : il gouverna Florence jusqu'en 1464; sa postérité s'y perpétua sous des titres divers jusqu'en 1737.

Décadence des républiques de Sienne et de Lucques. — Les républiques de Sienne et de Lucques, plus heureuses que Pise, parvinrent à maintenir leur indépendance contre Florence, leur puissante voisine; mais elles s'épuisèrent dans cette lutte inégale. Sienne ne put même protéger sa liberté qu'en se plaçant, en 1399, sous l'autorité de Jean-Galéas, duc de Milan. La même année, Gérard d'Appiano, après avoir vendu Pise à ce dernier prince, fonda la principauté de Piombino qui comprenait, outre cette ville, l'île d'Elbe et les châteaux de Populonia, de Suvereto et de Scarlino : sa postérité y régna deux siècles.

Royaume de Naples. Lutte des maisons d'Anjou et de Duras. Alphonse V et René d'Anjou (1435-1458). Naples reste aux Aragonais. — Le règne de Jeanne Ire (1343-1382) fut rempli de troubles. Au bout de deux ans elle laissa assassiner son mari André de Hongrie (1345) : ce fut la cause d'une guerre sanglante que Louis, roi de Hongrie, entreprit pour venger son frère. Jeanne, mariée à son cousin Louis

de Tarente, en qui elle espérait trouver un appui, fut obligée de se retirer en Provence. Deux autres unions qu'elle contracta ne furent pas plus heureuses. N'ayant pas eu d'enfants, elle adopta successivement son parent, Charles, comte de Duras (1368), puis Louis Ier d'Anjou, fils de Jean II, roi de France (1380). La guerre éclata entre ces deux prétendants. Charles s'empara de la personne de Jeanne, qui fut étranglée par ses ordres, et il se maintint contre son rival (1382-1386). Son fils Ladislas (1386-1414) unit les deux couronnes de Hongrie et de Naples, fut battu à Ceperano par Louis II d'Anjou et mourut empoisonné à Pérouse. Il laissait le trône à sa sœur Jeanne II, qui, par une double adoption, celle d'Alphonse V, roi d'Aragon, et de René d'Anjou, frère de Louis III, prépara la lutte des maisons d'Anjou et d'Aragon (1421-1434). Les Aragonais, battus à Sarno (1460) et vainqueurs à Troia (1462), conservèrent le royaume de Naples qu'Alphonse V mourant avait laissé à son fils naturel Ferdinand Ier (1458).

État des lettres. Dante. Pétrarque. Prospérité du commerce. Décadence des mœurs et de l'esprit national. — Nous ne pouvons quitter l'Italie sans rappeler en quelques mots sa gloire littéraire et sa prospérité commerciale. De tous les pays de l'Europe, l'Italie est le premier qui sortit de la barbarie du moyen âge. Au moment où la chute des Hohenstaufen marquait le premier pas des Italiens vers l'indépendance nationale, le Dante naissait à Florence (1265). Son poëme mit en honneur la langue nationale et ouvrit l'ère de la renaissance: la *Divine Comédie*, qui porte l'empreinte profonde des luttes et des passions contemporaines, est demeurée une œuvre immortelle. Dante mourut en 1321; déjà étaient nés Pétrarque (1304-1374) et Boccace (1313-1375). Ces trois grands hommes portèrent au plus haut point la gloire littéraire de leur patrie, pendant que les marchands de Gênes et de Venise l'enrichissaient par les produits de leur commerce et de leur industrie. L'Italie n'aurait rien eu à envier aux pays les plus favorisés, si elle avait mieux gardé le souvenir de cette forte politique qui, dans l'antiquité, fit de Rome la maîtresse du monde; mais l'usage des armées mercenaires, les passions des guerres civiles, le goût du luxe et des plaisirs développé par la richesse, causèrent la décadence des mœurs et de l'esprit national et finirent par livrer l'Italie à la convoitise des nations étrangères.

TRENTE-QUATRIÈME LEÇON.

Programme. — **La royauté élective conduit l'Allemagne à l'anarchie. — Le grand interrègne. — La maison de Habsbourg. — Impuissance des empereurs. — Bulle d'or de Charles IV. — Sigismond. — Frédéric III. — Indépendance des électeurs, de la noblesse immédiate et des villes impériales. — Anarchie universelle.— Hussites.— Révolte des cantons suisses.— La Hongrie sert de barrière contre les Turcs (Jean Huniade) (1250-1453).**

I. *Le grand interrègne* (1250-1273). — La royauté élective conduit l'Allemagne à l'anarchie. Le grand interrègne. — Décadence des mœurs en Allemagne. — Démembrement de l'Empire. Indépendance des électeurs, des princes, de la noblesse immédiate. — Puissance et indépendance des villes.— La ligue du Rhin.

II. *Avénement de la maison de Habsbourg.* — Élection de Rodolphe Iᵉʳ (1273-1291). — Abandon de l'Italie. — Guerre contre Ottocar. — Rétablissement de l'ordre en Allemagne. — Rodolphe fonde la maison d'Autriche. — Adolphe de Nassau (1292-1298). — Albert Iᵉʳ d'Autriche (1298-1308). — Révolte des cantons suisses. — Impuissance des empereurs.

III. *Maison de Luxembourg* (1308-1437). *Avénement définitif de la maison d'Autriche.* — Henri VII (1308-1313). — La maison de Luxembourg acquiert la Bohême (1310). — Expédition de Henri VII en Italie. — Double élection de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche (1314). Défaite de Frédéric à Muhldorf (1322). — Querelle de Louis de Bavière avec le pape Jean XXII.— Expédition de Louis de Bavière en Italie (1327). Élection d'un antipape.— Opposition de Philippe de Valois à la réconciliation de l'empereur avec l'Église. — Pragmatique sanction de Francfort (1338). — Élection de Clément VI (1342). Déposition (1346) et mort de Louis de Bavière (1347). — Charles IV de Luxembourg (1347-1378) se débarrasse de ses compétiteurs et travaille à l'agrandissement de sa maison. — Vénalité de Charles IV. Chambre de réunion. — Les deux expéditions de Charles IV en Italie (1355, 1368). — La bulle d'or (1356). — Résultats de la bulle d'or. — Wenceslas (1378-1400).— Anarchie de l'Allemagne. — Troubles en Bohême. — Déposition de Wenceslas (1400). — Robert de Bavière (1400-1410).— Sigismond de Luxembourg, empereur et roi de Hongrie et de Bohême (1411-1437). — Jean Huss. — Guerre des hussites (1419-1434). — Avénement définitif de la maison d'Autriche. Albert II (1438-1439) et Frédéric III (1440-1493). — La Hongrie sert de barrière contre les Turcs. Jean Huniade.

I. La royauté élective conduit l'Allemagne à l'anarchie. Le grand interrègne (1250-1273). — Les vingt-trois années d'anarchie qui s'écoulèrent depuis la mort de Frédéric II jusqu'à l'élection de Rodolphe de Habsbourg forment une période qu'on désigne dans l'histoire de l'Allemagne sous le nom de *grand interrègne*. Il n'y eut pas en effet de souverain pendant cette période, quoique l'Allemagne ne manquât pas d'empereur, puisqu'elle en eut plusieurs à la fois; mais aucun d'eux n'exerça une autorité réelle. A la mort de Frédéric, deux princes, Conrad IV, son fils, et Guillaume de Hollande,

se disputaient le titre de rois des Romains. Le départ de Conrad pour l'Italie et sa mort, survenue bientôt après, semblaient devoir laisser son compétiteur maître de l'Allemagne. Mais ceux qui avaient le plus favorisé son élection ne tardèrent pas à l'abandonner, soit qu'ils craignissent d'élever trop haut le protégé du pape, soit que lui-même ne pût plus satisfaire leur cupidité. Telle était sa faiblesse qu'il ne put tirer vengeance d'un petit noble qui avait arrêté et volé sa femme au moment où la reine se rendait du château de Trifels à Oggersheim. Prince sans pouvoir, il oublia bientôt l'Allemagne pour ses propres affaires et alla mourir en combattant contre les Frisons révoltés (1256).

Cet événement acheva de plonger l'Allemagne dans l'anarchie. Un an s'écoula sans qu'on songeât sérieusement à donner un chef à l'Empire. Les partisans de la maison de Souabe firent bien quelques efforts en faveur de Conradin, fils de Conrad; mais de nombreuses défections avaient trop affaibli ce parti pour qu'il eût encore quelques chances de succès, et du reste le pape venait de défendre ce choix sous peine d'excommunication. A la fin, les électeurs mirent en quelque sorte la dignité impériale à l'encan, et comme ils étaient divisés d'intérêt, il se forma deux partis : l'un offrit la couronne au frère du roi d'Angleterre, à Richard de Cornouailles, qui s'engagea à donner huit mille livres sterling à chaque électeur; l'autre au roi de Castille, Alphonse le Sage, au nom duquel on promit vingt mille marcs. Ainsi, l'intrigue et la corruption donnèrent à l'Empire deux rois également étrangers à ses mœurs, à ses lois, à ses intérêts. Alphonse, il est vrai, ne vint jamais en Allemagne, et si son compétiteur y parut à plusieurs reprises, ce fut pour y engouffrer les trésors que lui fournissaient les riches mines des Cornouailles. Mais cette scission fit perdre à l'Empire toute sa puissance au dehors et le livra plus que jamais à des dissensions intestines; car chaque membre de la haute noblesse adopta le parti dont il espérait tirer le plus de profit, sauf à en changer si l'autre offrait davantage.

Décadence des mœurs en Allemagne. — Les excommunications si souvent lancées contre des princes catholiques, les récompenses offertes à la révolte et à la trahison, avaient porté leurs fruits. La subordination du feudataire au suzerain, la loyauté, la religion du serment, n'étaient plus que de vains mots; la corruption était en honneur, l'égoïsme et la cupidité prenaient la place des vieux sentiments chevaleresques, et le patriotisme même s'éteignait dans les cœurs. « Depuis qu'en plein concile la déchéance de Frédéric II avait été prononcée au nom de l'Église, nobles et prélats se croyaient affranchis de toute obéissance, et en voyant la ruine du pouvoir im-

périal, tous voulaient une large part de ses dépouilles. Usurper les fiefs et les droits régaliens, opprimer les peuples, les surcharger de taxes et porter au trône un prince impuissant à réprimer ces coupables désordres, telle était la politique de la plupart des grands de l'empire. Comme l'abandon des devoirs réagit nécessairement sur les mœurs, l'Allemagne devenait à la fois barbare et corrompue. On s'y livrait avec tant d'ardeur à des débauches honteuses, à des vices infâmes et contre nature, que le pape chargea les dominicains de prêcher publiquement contre les coupables. Le long séjour des croisés en Orient et les guerres de la Péninsule avaient introduit, avec ces habitudes dépravées, un besoin de luxe et de richesses que le peu de numéraire en circulation ne permettait pas de satisfaire : aussi tout moyen de se procurer de l'argent semblait-il légitime. Des seigneurs pillards altéraient les monnaies, établissaient des péages ruineux et dévalisaient sur les chemins marchands et voyageurs. » (*M. de Cherrier.*)

Démembrement de l'Empire. Indépendance des électeurs, des princes, de la noblesse immédiate. — Ce n'est pas tout : l'anéantissement complet de toute autorité centrale favorisa le développement des éléments de dissolution qui depuis déjà quelque temps fermentaient en Allemagne. L'Empire, qui avait imposé autrefois sa suzeraineté au Danemark, à la Poméranie, à la Pologne, à la Hongrie, au royaume d'Arles et à presque toute l'Italie, était maintenant rentré dans ses limites de l'Oder, la Leith, la Meuse et les Alpes. Pendant la terrible lutte qui finit par enlever à sa maison le royaume de Naples et la Lombardie, Frédéric II avait négligé les États du nord et de l'est, et sa suzeraineté sur le royaume d'Arles était devenue presque entièrement nulle. Le mouvement de dissolution s'opérait également à l'intérieur de l'Allemagne : ce pays, qui sous les princes saxons, franconiens et souabes, avait été à peu près une monarchie, devint une confédération dont chaque membre exerçait la plénitude du pouvoir. Les grands usurpèrent tous les droits régaliens, et les villes formèrent des ligues qui, sous le prétexte de protéger leur commerce, assurèrent réellement leur indépendance. Au reste, le règne de Frédéric II lui-même avait favorisé ces tendances à l'isolement. Entraîné par sa politique à oublier l'Allemagne pour l'Italie, il n'avait demandé à l'une que des ressources pour assujettir l'autre, et il les avait obtenues au prix de fatales concessions faites à la féodalité. Ainsi, en 1220 et 1232, il avait en quelque sorte abdiqué sa propre souveraineté en renonçant à la perception des droits impériaux accoutumés et à la juridiction des juges palatins sur le territoire des États de l'Empire. L'anarchie qui suivit sa mort ne fit que déve-

lopper ces germes de dissolution. Les sept électeurs[1] affermirent leur droit d'élection exclusif, et ceux du Rhin (archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence et comte palatin) usurpèrent le vaste domaine que l'Empire possédait sur les rives de ce fleuve; dans les provinces, les ducs et les comtes s'emparèrent des terres de la couronne. Chacun prenant ce qui était à sa convenance, Ottocar II, roi de Bohême, profita de l'extinction de la branche autrichienne de la maison de Bamberg pour s'emparer, au nom de sa femme, de l'Autriche et de la Styrie (1262) et pour y ajouter par achat la Carinthie, la Carniole et l'Istrie (1269). Enfin toutes les grandes maisons ducales ayant disparu les unes après les autres, il s'éleva à la place des puissants ducs de Saxe, de Franconie et de Souabe une multitude de princes qui avaient été autrefois leurs vassaux et qui prétendirent alors à l'immédiateté, c'est-à-dire au droit de ne relever que de l'empereur, ou, ce qui revient à peu près au même, de personne, puisque l'autorité impériale était nulle. Nous avons déjà vu[2] comment la Bavière et la Saxe avaient changé d'aspect après la spoliation de Henri le Lion (1180). L'extinction des Hohenstaufen par la mort de Conradin amena une dissolution encore plus complète et fit surgir au milieu du désordre cent cinquante petits princes qui s'emparèrent de tous les droits de la souveraineté. « L'immédiateté entraîna la juridiction avec le droit de battre monnaie, d'établir des péages, d'exiger le service militaire. L'hérédité suivit de près; les fiefs furent même partagés comme des alleux. » Au-dessous des grands seigneurs qui usurpaient des terres et la souveraineté, les petits nobles faisaient appel à leur épée pour se protéger contre les attaques des plus puissants. Ils formaient entre eux des ligues nommées *ganerbinats*, dont la première condition, pour y entrer, était de construire un château fort qui pût offrir un refuge à tous, et de régler la succession des terres en cas d'extinction des héritiers directs.

Puissance et indépendance des villes. — Dans cette usurpation générale des droits du souverain, les villes se firent leur part comme la noblesse; car elles avaient acquis par l'industrie et le commerce une richesse et une importance qui permettaient à beaucoup d'entre elles de rivaliser avec les grands seigneurs. D'origine assez récente, puisque leur formation ne remontait guère qu'à Henri l'Oiseleur, les villes allemandes avaient reçu de grands privilèges de l'empereur

1. Les sept électeurs étaient les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, le duc de Saxe, le comte palatin du Rhin, le margrave de Brandebourg et le roi de Bohême. Le margrave de Brandebourg avait reçu la voix du duc de Franconie, et le roi de Bohême celle du duc de Bavière.

2. Chap. XVIII, p. 427.

Henri V, qui, pour soutenir sa lutte contre les papes, chercha dans la bourgeoisie un appui que lui refusait la féodalité. C'est ainsi qu'il l'affranchit de certaines obligations oppressives, déclara libres dans plusieurs villes les artisans et les gens de métiers, qui s'organisèrent alors en corporations, et enleva aux évêques une partie de leur autorité temporelle dans les villes pour la confier à des avoués ou burgraves; on vit alors les cités élire des conseils de bourgeois qui formaient une espèce de sénat dont les attributions, restreintes d'abord à assister l'officier de l'empereur, ne tardèrent pas à prendre de larges développements. Engagés avec les villes lombardes dans une lutte qui n'était pas de nature à les rendre très-favorables à l'esprit d'indépendance municipale, les Hohenstaufen cherchèrent à entraver la liberté des villes; mais leurs tentatives restèrent inutiles : grâce au désordre que la lutte avec les papes jeta dans l'Empire, les cités trouvèrent les moyens d'y résister. La chute de cette maison fut extrêmement avantageuse pour les villes de Souabe et de Franconie, qui prétendirent à l'immédiateté comme les seigneurs. Assimilées dès lors aux princes, elles se débarrassèrent des officiers impériaux ou seigneuriaux qui les administraient, s'attribuèrent la juridiction au criminel comme au civil, conquirent la plénitude des droits qui firent de chacune d'elles autant de souverainetés, et à titre de villes impériales elles feront bientôt admettre leurs députés dans les diètes de l'Empire (1293).

Au milieu de l'anarchie qui commença à troubler l'Allemagne à la fin du règne de Frédéric II, les villes, n'ayant aucune protection à attendre du pouvoir central, cherchèrent à se protéger elles-mêmes contre les nobles qui infestaient les routes et ruinaient le commerce; elles se confédérèrent et organisèrent des ligues sur le modèle de celles que formaient les villes lombardes.

La ligue du Rhin. — Plus particulièrement menacées par la haute noblesse, les villes de la vallée du Rhin formèrent en 1247, sous le nom de la *sainte paix*, une ligue qui prit un grand développement après la mort de Conrad IV. Le 13 juillet 1254, plus de quatre-vingt-dix villes confédérées renouvelèrent pour dix ans leur pacte, auquel les trois archevêques électeurs, quatre évêques, l'abbé de Fulde et plus de trente seigneurs laïques accédèrent de gré ou de force. Dans des réunions postérieures, défense fut faite de prêcher désormais aucune croisade sans une autorisation préalable de la ligue. Cinquante navires, équipés à frais communs, assurèrent la navigation du Rhin depuis Bâle jusqu'au confluent de la Moselle, et cent hommes d'armes soldés protégèrent la sûreté des chemins. Les péages et les douanes illégalement établis furent abolis pour tou-

jours. Tout violateur de la paix, clerc, noble ou bourgeois, devait être poursuivi à outrance jusqu'à complète réparation. Enfin, pour faire face aux dépenses, un décret établit une taxe d'un denier par chaque jour maigre sur ceux qui possédaient cinq livres d'argent.

II. Avénement de la maison de Habsbourg : élection de Rodolphe Ier (1273-1291). — Ainsi les princes, les nobles et les villes formaient autant d'éléments divers qu'une forte autorité centrale pouvait seule rapprocher, mais dont les tendances à l'isolement dûrent être favorisées par l'anarchie d'un interrègne qui, si l'on compte depuis la déposition de Frédéric II, dura vingt-sept ans. Tout porte même à croire qu'il se fût prolongé plus longtemps encore si le pape Grégoire X n'eût abandonné la politique de ses prédécesseurs. Peu de temps après l'élection de ce pontife, Richard de Cornouailles étant venu à mourir (1272), il restait encore Alphonse de Castille; mais ce prince passionné pour l'étude ne s'était jamais montré à l'Allemagne, et Grégoire X, sans s'arrêter à ses protestations, déclara nulles toutes les anciennes élections et invita les princes électeurs à nommer un nouveau roi des Romains. En même temps, les villes impériales, afin de prévenir les inconvénients d'une double élection, se confédérèrent et convinrent de ne reconnaître pour souverain qu'un prince qui aurait obtenu l'unanimité des suffrages. Une diète se réunit alors à Francfort, et les sept électeurs, grâce à l'influence de l'archevêque de Mayence, élurent Rodolphe de Habsbourg (29 septembre 1273), dont la promotion, si elle ne put rendre à l'Empire son ancien éclat, répara du moins en partie et pour quelques années les maux causés à l'Allemagne par les troubles de l'interrègne.

Rodolphe prétendait descendre d'Étichon, qui avait été duc d'Alsace vers le septième siècle. C'était un petit seigneur de l'Argovie, de mince fortune, qui avait hérité de son père le comté de Habsbourg et le landgraviat d'Alsace, agrandi ensuite ses possessions des comtés de Kybourg, de Bade et de Lenzbourg, et que sa réputation de bravoure et de justice avait fait choisir comme avoyer par les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden (1259). La médiocrité de sa fortune fut la cause de son élévation, et ce fut elle ensuite qui, unie à ses grandes qualités, fit sa force. Les princes le choisirent parce qu'ils espéraient qu'il lui serait impossible de jamais leur enlever les fiefs dont ils s'étaient emparés aux dépens de l'Empire. « Un autre motif qui ne fut pas sans influence sur le choix des électeurs, c'est que Rodolphe avait sept filles en âge d'être mariées, et que chacun d'eux espérait, en devenant le gendre du nouvel empereur, gouverner sous son nom. » Il n'en fut rien pourtant, et Rodolphe sut prou-

ver qu'il était digne du rang suprême et qu'il savait forcer les plus puissants seigneurs à plier le genou devant un simple comte.

Abandon de l'Italie. — Les affaires de l'Allemagne appelaient trop impérieusement l'attention de Rodolphe pour qu'il pût tourner ses efforts contre l'Italie : pendant un règne de dix-huit années, il ne trouva jamais le temps d'y passer, même pour aller se faire couronner à Rome. Aussi souscrivit-il très-volontiers aux conditions que la papauté lui avait imposées, de s'abstenir de toute intervention dans les lieux soumis à l'autorité temporelle du saint-siége, de ratifier toutes les donations faites au profit de l'Église, et de ne jamais troubler la maison d'Anjou dans la possession des fiefs qu'elle tenait des papes.

Guerre contre Ottocar. — L'abandon de l'Italie fut un bonheur pour l'Allemagne. Presque toujours les armes à la main, Rodolphe put combattre avec succès pour relever l'autorité et faire cesser les désordres qui troublaient l'Empire. « Suivi d'un grand nombre de petits seigneurs qui s'attachèrent à sa fortune, il fit en quelque sorte la police sur tous les chemins, veillant partout à l'exécution des lois et méritant de ses contemporains le surnom glorieux de *lex animata*. Toujours un pont de bateaux suivait dans ses bagages, afin que sa marche ne fût point arrêtée par le passage des fleuves. Tel fut le rôle de Rodolphe : courir l'Empire, vêtu comme un simple chevalier et souvent les coudes percés, pour rétablir partout la paix et l'ordre. »

Peu de temps après son avénement, Rodolphe eut à combattre le roi de Bohême Ottocar II, dont il avait été maréchal pendant sa jeunesse, et qui refusait de reconnaître la suzeraineté de l'empereur pour la Bohême, ainsi que de restituer les provinces autrichiennes qu'il avait usurpées durant l'interrègne. Plusieurs fois sommé de venir rendre hommage au roi des Romains, Ottocar répondit dédaigneusement. Sur l'avis que la diète d'Augsbourg venait de lancer contre lui un arrêt de proscription, il se prépara à résister par la force et forma une ligue avec le duc de Bavière, le margrave de Bade, le comte de Fribourg et celui de Neubourg. Après avoir battu séparément ces trois derniers seigneurs, Rodolphe, avec les secours que lui fournirent les cantons suisses et une partie de la noblesse allemande, marcha d'abord contre Henri de Bavière, qu'il contraignit à embrasser son alliance, puis il s'avança en Autriche, dont ce premier succès lui avait ouvert l'entrée, et s'empara de Vienne. Au moment où il allait porter la guerre en Bohême, Ottocar intimidé s'engagea à recevoir l'investiture pour la Bohême et la Moravie et à abandonner l'Autriche, la Styrie, la Carinthie et la Carniole (1277).

Mais à peine Ottocar était-il rentré dans ses États qu'il refusa d'exécuter les conditions du traité, et reprit les armes dans l'espérance de reconquérir les provinces qu'il avait perdues. Les chances de la guerre trompèrent son attente : il fut vaincu et tué dans la bataille de Marchfeld, sur les bords de la March ou de la Morava (1278). Arrêté par l'opposition du margrave de Brandebourg, Rodolphe ne put garder la Bohême; il la rendit au fils d'Ottocar, au jeune Wenceslas IV, qui lui abandonna les provinces autrichiennes à perpétuité et la Moravie pour cinq ans, comme indemnité des frais de la guerre.

Rétablissement de l'ordre en Allemagne. — Libre alors de porter toute son attention sur l'Allemagne, Rodolphe travailla activement au rétablissement de la paix intérieure. Après avoir fait jurer la paix publique à la diète de Mayence, arraché aux électeurs et aux princes la promesse de ne plus décider leurs différends à la pointe du glaive, et rétabli les juges impériaux qui depuis longtemps n'exerçaient plus leurs fonctions, il entreprit de faire exécuter les lois qui ordonnaient la démolition des forteresses inutiles à la défense de l'Empire. Alors, bien déterminé à triompher de toutes les résistances, il parcourut les provinces, condamna à mort vingt-neuf seigneurs des plus illustres familles de la Thuringe, et en une seule année fit raser soixante et dix châteaux ou places fortes. En même temps il déploya la plus grande activité pour reprendre aux princes les fiefs dont ils s'étaient emparés durant les troubles : enlevant au marquis de Bade et au comte de Fribourg des terres usurpées dans l'Alsace et la Souabe, à l'archevêque de Mayence le Bachgau, au comte de Savoie Morat et Payerne, au comte de Montbéliard Porentruy; contraignant, malgré les menaces de Philippe le Bel, le comte palatin de Bourgogne à lui rendre hommage, et obtenant enfin que le roi de Naples se reconnût feudataire de l'Empire pour les comtés de Provence et de Forcalquier.

Rodolphe fonde la maison d'Autriche. — Tout en s'occupant de rendre à l'Empire la paix au dedans et une partie de sa puissance au dehors, Rodolphe n'oublia pas les intérêts de sa maison. C'est ainsi qu'après sa victoire sur Ottocar il confia l'administration des provinces conquises à son fils Albert, et plus tard il lui donna, dans la diète d'Augsbourg (1282), l'investiture de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole comme fiefs héréditaires. Dans l'intérêt de sa maison, il employa avec habileté l'art si profitable à ses descendants de contracter des mariages. Ses quatre filles aînées épousèrent, l'une le palatin de Bavière, l'autre l'électeur de Saxe, la troisième l'électeur de Brandebourg et la quatrième le duc de Bavière; il donna la cinquième, Judith, à Wenceslas, à qui il resti-

tua la Moravie, en même temps qu'il fiança son second fils avec une fille d'Ottocar. Ce fut sur ce mariage que se fondèrent les prétentions des successeurs de Rodolphe à la couronne de Bohême. Enfin une autre de ses filles épousa Charles Martel, fils de Charles II, roi de Naples, et de Marie, sœur de Ladislas IV, roi de Hongrie. A la mort de Ladislas, qui ne laissait pas d'héritier (1290), Rodolphe, considérant le royaume de Hongrie comme fief de l'Empire, voulut en conférer l'investiture à son fils aîné Albert; mais les vœux de la nation appelèrent au trône André le Vénitien.

L'ambition de Rodolphe grandissait avec le succès. Aussi, malgré tout le bien qu'il avait fait, les princes virent-ils avec jalousie le roi qu'ils avaient voulu pauvre devenir chaque jour plus puissant. Ils craignirent de reconstituer une grande maison comme celles de Franconie et de Souabe, et lorsque Rodolphe, avant de mourir, demanda à la diète de Francfort de donner la couronne à son fils Albert, les électeurs refusèrent sous prétexte qu'il ne pouvait y avoir deux rois des Romains en même temps.

Adolphe de Nassau (1292-1298). — Quand il mourut (1291), les électeurs, après six mois d'interrègne, donnèrent la couronne impériale à un gentilhomme pauvre et obscur, Adolphe de Nassau, qui, à défaut d'argent, dut payer son élection par l'abandon d'une partie des droits impériaux repris par Rodolphe. A peine sur le trône, Adolphe voulut imiter son prédécesseur et tirer sa maison de l'obscurité en étendant ses États héréditaires. Il acheta pour douze mille marcs d'argent le margraviat de Misnie et le landgraviat de Thuringe à Albert le Dénaturé, qui, n'ayant pu transmettre ses fiefs à un fils naturel, les vendit à l'empereur au préjudice de ses enfants légitimes. Pour se procurer la somme convenue, Adolphe se mit aux gages d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, dans la guerre que ce prince soutenait contre la France. Cette conduite indigna l'Allemagne; Albert d'Autriche en profita pour gagner les électeurs, qui, après avoir déclaré Adolphe indigne du trône, élurent à sa place le fils de Rodolphe. L'Allemagne se divisa, et les deux partis prirent les armes; mais la mort d'Adolphe, qui fut tué dans une première rencontre à Gelheim (1298), prévint la guerre civile et laissa au duc d'Autriche le trône d'où les électeurs l'avaient exclu sept ans auparavant.

Albert Ier d'Autriche (1298-1308). — A peine Albert avait-il reçu la couronne à Aix-la-Chapelle, que Boniface VIII lui contesta le droit de la porter. Craignant peut-être la puissance de la nouvelle maison d'Autriche, le pape s'était prononcé pour Adolphe de Nassau; et lorsque ce prince eut été tué, il parla de le venger. Aussi, lorsque

Albert soumit son élection à l'approbation pontificale, Boniface, dit-on, répondit aux ambassadeurs : « Votre maitre est indigne du rang suprême parce qu'il a tué le roi en trahison. Je suis l'empereur, et seul je suffis à défendre les droits de l'Empire. » Bientôt, néanmoins, les querelles du saint-siége avec Philippe le Bel modifièrent les dispositions de Boniface, qui se réconcilia avec Albert dans l'intention de tourner l'Allemagne contre la France. Albert, de son côté, jura de se montrer obéissant et fidèle, de défendre les droits du souverain pontife et de combattre de tout son pouvoir les ennemis de l'Église. Ses promesses allaient peut-être l'engager dans une guerre contre la France, lorsque la mort de Boniface le délivra de ce danger.

Affermi sur le trône, Albert ne songea plus qu'à l'agrandissement de sa maison; mais il poursuivit ses projets avec un mépris de la justice et une avidité qui firent échouer toutes ses tentatives. En voulant s'emparer des comtés de Hollande, de Zélande et de Frise comme dévolus à l'Empire par la mort de Jean Ier, il se fit battre sur le Wahal par le comte de Hainaut et fut contraint d'abandonner à son vainqueur les États contestés. Il se rejeta sur la Bohême et ne fut pas plus heureux. A la mort de Wenceslas V (1306), qui avait réuni les couronnes de Hongrie et de Pologne à celle de Bohême que son père Wenceslas IV lui avait laissée, Albert avait réussi à faire reconnaître son fils Rodolphe dans ce dernier royaume. Mais Rodolphe mourut bientôt (1307), et lorsqu'Albert voulut le remplacer par son second fils Frédéric, il rencontra une vive opposition dans les États, qui, en haine de la domination autrichienne, choisirent Henri de Carinthie. Albert échoua également dans les tentatives qu'il fit pour s'emparer de la Thuringe et de la Misnie, qui avaient été autrefois l'objet d'un odieux marché de la part d'Adolphe de Nassau : les fils du Dénaturé défendirent leur héritage et mirent en déroute à Luchau les troupes de l'empereur. Enfin, pendant son règne, Albert vit constamment s'évanouir les rêves de son ambition : il désirait rendre la couronne héréditaire dans sa famille, et ne put faire reconnaître son fils Rodolphe comme son successeur à l'Empire; en voulant étendre sa domination sur les cantons de l'Helvétie, il provoqua une formidable insurrection qui eut pour résultat de faire de la Suisse un État indépendant; il refusa de rendre à son neveu Jean de Souabe les comtés de Kybourg, de Lenzbourg et de Bade, qui formaient son patrimoine, et il fut assassiné par ce jeune homme au passage de la Reuss.

Révolte des cantons suisses. — L'ancienne Helvétie, ou, comme on l'appelle aujourd'hui, la Suisse, avait fait partie jadis du royaume d'Arles ou de Bourgogne, et à ce titre elle s'était trouvée comprise

dans le legs que Rodolphe III fit de ses États à Conrad le Salique (1033). Elle devint alors province immédiate de l'Empire, et l'administration en fut confiée aux ducs de Zæringue, qui la gouvernèrent à titre de régents. Sous la suzeraineté impériale, que l'éloignement ou l'indifférence des empereurs allemands rendait purement nominale, la noblesse helvétique, tant ecclésiastique que laïque, conserva toute son indépendance. Au commencement du quatorzième siècle la Suisse se trouvait donc partagée entre une foule de petits souverains, « parmi lesquels, dit Koch, on remarquait l'évêque de Bâle, l'abbé de Saint-Gall, les comtes de Habsbourg, de Toggenbourg, de Savoie, de Gruyères, de Neuchâtel, de Werdenberg, de Bubeck. Les villes de Zurich, Soleure, Bâle, Berne et autres avaient le rang de villes libres et impériales. Une partie des habitants d'Uri, de Schwitz, d'Unterwalden, sujets immédiats de l'Empire, étaient gouvernés par leurs propres magistrats, sous le titre de cantons : ils recevaient de l'empereur des avoyers qui y exerçaient le droit de glaive en son nom et en celui de l'Empire. » La maison de Habsbourg devint toute-puissante en Suisse par l'élection de Rodolphe, que les trois cantons choisirent pour leur avoyer : Rodolphe respecta et augmenta même leurs priviléges; mais lorsqu'Albert son fils monta sur le trône, il voulut changer en souveraineté héréditaire les droits qu'il exerçait sur les cantons en qualité de chef de l'Empire. Cette prétention et l'administration tyrannique et capricieuse des gouverneurs qu'il leur donna provoquèrent le soulèvement des trois cantons. Sous les auspices de trois hommes courageux, Stauffacher de Schwitz, Furst d'Uri et Melchthal d'Unterwalden, dont chacun s'associa dix amis de son choix, on traça en secret pendant la nuit, sur la plage solitaire du Rutli, le plan d'une insurrection générale, et le 1er janvier 1308 éclata la révolution qui devait donner la liberté à la Suisse. Les gouverneurs furent chassés ou mis à mort, on se saisit de leurs châteaux, et tous les habitants, soulevés spontanément, formèrent une ligue qui devait durer dix ans, pour le maintien de leur indépendance, tout en réservant les droits de l'Empire. Albert s'apprêtait à profiter de cette insurrection pour envahir le pays, lorsqu'il fut assassiné sur la Reuss. Cet événement et le règne de Henri de Luxembourg, qui par jalousie arrêta l'ambition de la maison d'Autriche, permirent à la ligue de se consolider. Après la mort de Henri, les fils d'Albert voulurent reprendre leurs projets d'agrandissement, et tandis que Frédéric disputait la couronne impériale à Louis de Bavière, Léopold son frère marcha contre les paysans de l'Helvétie. Mais son armée fut entièrement défaite dans les défilés de Morgarten (1315), et cette grande victoire, le Marathon de

la Suisse, confirma l'indépendance des trois cantons, qui renouvelèrent leur ligue à Brunnen et la rendirent perpétuelle. Lucerne, rapprochée d'eux par sa position et des intérêts communs, entra en 1332 dans leur confédération, qui s'agrandit successivement par la réunion de Zurich (1351), de Glaris, de Zug (1352) et de Berne (1353). Dès lors les huit cantons, et surtout ceux de Berne et de Zurich, commencèrent à étendre leur territoire aux dépens de la noblesse rurale, qu'ils admirent plus tard aux franchises de leur commune. La maison d'Autriche ne renonça pourtant pas à ses projets sur la Suisse; mais Léopold III fut vaincu et tué à la bataille de Sempach (1386), et ses fils, défaits quelque temps après à Næfels (1388), conclurent une trêve qui assurait aux Suisses leurs alliances et leurs conquêtes (1389-1394).

Impuissance des empereurs. — Ainsi, pendant que le principe de l'hérédité monarchique triomphait définitivement dans presque tous les grands États de l'Europe et y favorisait un travail de concentration qui devait avoir pour résultat de mettre toutes les forces de la nation entre les mains de la royauté, l'Allemagne seule restait stationnaire. Fidèle à sa vieille constitution aristocratique, elle conservait son chef électif, avec le morcellement de son territoire en une multitude de petits États souverains, et elle se montrait complétement impuissante à s'organiser à l'intérieur. Vainement deux princes de la maison de Habsbourg étaient arrivés au trône dans les personnes de Rodolphe (1273-1291) et d'Albert Ier (1298-1308): le principe de l'hérédité n'avait pu s'établir, parce qu'il avait contre lui les princes allemands et la papauté, dont les intérêts se trouvaient d'accord pour maintenir la couronne élective : le pape ne voulait pas voir l'autorité royale se fortifier en Allemagne comme en France, parce que la faiblesse de l'Empire lui paraissait la sauvegarde de l'indépendance italienne. Quant aux princes, de fréquentes mutations et des empereurs pris dans des familles obscures leur permettaient à chaque changement de règne d'augmenter leurs richesses et leur puissance, en mettant leur suffrage à prix ou en s'appropriant les terres et les droits de l'Empire; de plus, comme l'hérédité monarchique leur eût à eux-mêmes fermé le chemin du trône, ils n'avaient garde de prêter la main à l'élévation d'une dynastie puissante et à la formation d'une monarchie héréditaire qui eût fini par les faire descendre du haut rang qu'ils occupaient en Allemagne.

III. Maison de Luxembourg (1308-1437). **Henri VII** (1308-1313). — Aussi lorsqu'Albert Ier mourut assassiné par son propre neveu, les électeurs, quoique en désaccord sur le choix de son successeur, se

montrèrent-ils parfaitement unis dans la pensée de ne point élever au trône un autre prince de la maison d'Autriche. A cette époque Philippe le Bel tenait la papauté dans sa dépendance, et il voulut se servir de l'ascendant qu'il exerçait sur la cour d'Avignon pour contraindre Clément V à solliciter les électeurs en faveur de son frère Charles de Valois. Mais le pape, à qui l'élévation d'un Capétien aurait enlevé toute influence en Allemagne, avertit secrètement les électeurs et les détermina à réunir leurs suffrages en faveur de Henri, comte de Luxembourg. La maison de Luxembourg descendait d'un certain Henri, comte de Limbourg, qui vivait l'an 1071, et dont un des descendants, Valeran II, épousa Ermanson de Namur, comtesse de Luxembourg (1214). De ce mariage naquit Henri Ier, grand-père de l'empereur Henri VII. Cette maison était restée pauvre jusqu'au jour où l'avénement de Henri la tira tout à coup de son obscurité. Elle acquit bientôt des domaines qui l'élevèrent au-dessus de toutes les autres maisons allemandes, et elle garda pendant près de cent trente ans (1308-1437) en Allemagne une prépondérance qui lui permit de donner à l'Empire cinq empereurs, Henri VII (1308-1313), Charles IV (1346-1378), Wenceslas (1378-1400), Josse (1410-1411), Sigismond (1411-1437), et à la Bohême quatre rois. Lorsque la branche aînée de Luxembourg se fut fondue dans la maison d'Autriche, les branches cadettes jouèrent un grand rôle en France sous les noms de Luxembourg Saint-Pol, Ligny, Piney et Brienne.

La maison de Luxembourg acquiert la Bohême (1310). — L'avénement de Henri VII arrêta dans son essor la fortune de la maison d'Autriche; car, fidèle à la politique de tous ses prédécesseurs, le nouvel empereur songea à élever sa famille soit par des mariages, soit par des confiscations. A peine était-il sur le trône qu'il fit échouer les projets que les princes autrichiens nourrissaient au sujet de la Bohême en obtenant pour son fils aîné Jean, qu'il avait créé duc de Luxembourg, la main d'Elisabeth, sœur du dernier roi slavon de Bohême Wenceslas V. Enhardi par le dévouement que les Bohémiens témoignaient à leur jeune roi, Henri VII songea bientôt à retirer aux princes autrichiens l'Autriche, la Styrie et la Carniole; mais la fière attitude de Frédéric d'Autriche et l'acquiescement que ce prince donna du reste à tout ce qui s'était fait en Bohême empêchèrent l'Empereur de pousser sa réclamation.

Expédition de Henri VII en Italie. — Toutefois, en reprenant la politique envahissante de toutes les maisons impériales, Henri VII se laissa entraîner dans la faute que Rodolphe de Habsbourg avait précédemment évitée : il voulut faire revivre les droits des empereurs sur l'Italie, et il annonça l'intention de passer les Alpes. C'était s'af-

faiblir en portant ses forces au dehors et s'exposer à perdre l'appui de la papauté. Car « la translation du saint-siége à Avignon n'avait pas changé la politique pontificale à l'égard de la Péninsule, et il n'y avait plus d'accord possible dès qu'un empereur songeait à relever au sud des Alpes son autorité perdue. » Depuis la déposition de Frédéric II (1245), c'est-à-dire depuis plus de soixante-cinq ans, aucun prince allemand n'avait paru en Italie; cette contrée s'était détachée de l'Empire. On continuait, il est vrai, à s'y égorger sous les noms de guelfes et de gibelins; mais ces vieux noms ne servaient plus qu'à abriter des intérêts personnels ou des rivalités locales. Nobles puissants dans les campagnes et riches bourgeois dans les villes se disputaient le pouvoir sous des drapeaux qui ne trompaient plus personne. Dans la Toscane, la jalousie de la grosse bourgeoisie contre les gens de petit métier, la servitude dans laquelle les citoyens des villes tenaient les habitants de la campagne, les hostilités continuelles des riches contre les pauvres, des citadins contre les métayers, rendaient impossible l'affermissement de la liberté, regardée comme un privilége et non comme un droit. « Après les révolutions, on faisait des réformes, dit Machiavel, non dans un intérêt général, mais pour l'affermissement et la sécurité d'un parti. » On regardait la proscription en masse de toute une faction, de toute une classe, comme le seul moyen d'éviter une guerre d'extermination, et on perpétuait ainsi la guerre : des bandes d'exilés (*fuorusciti*) erraient par toute la Péninsule, épiant l'occasion de rentrer dans leur patrie, invoquant l'étranger pour apprendre de lui l'art du retour. Rien d'étonnant qu'au milieu de ces querelles et dans l'ardeur de la lutte les partis tournassent encore les yeux vers le pape et vers l'empereur, sinon dans l'espoir de trouver le nocher qui pût les tirer de la tempête, au moins par désir de vaincre leurs adversaires.[1] »

Aussi lorsque Henri VII eut franchi les Alpes avec l'appui de la maison de Savoie, il vit venir à lui non-seulement la noblesse lombarde, mais encore les exilés de tous les partis. Après avoir promis de ne faire aucune différence entre les guelfes et les gibelins et forcé les factions rivales à se réconcilier, il vint recevoir à Milan la couronne de fer au milieu des acclamations universelles. Mais l'enthousiasme des Italiens fut de courte durée. Lorsqu'ils virent l'empereur assiéger Brescia, qui lui avait fermé ses portes, et lever des tributs sur toutes les villes qu'il traversait, les guelfes feignirent de craindre pour l'indépendance nationale, et sous la protection du roi de Naples Robert d'Anjou, qui soutenait les aristocraties bourgeoises

1. M. Zeller, *Histoire de l'Italie*.

contre la noblesse, ils organisèrent la résistance « au nom de la sainte Église. » Henri VII put bien aller se faire couronner à Rome par les légats du pape; il ne put pénétrer dans le Vatican, et toutes les villes de la Toscane se levèrent en armes derrière lui, à l'exception de Pise, qui lui offrit ses trésors et ses troupes contre Florence. Décidé à frapper un coup décisif, il mit cette dernière ville au ban de l'Empire, déclara Robert déchu de son trône comme criminel de lèse-majesté, et après avoir ravagé la Toscane avec ses vassaux allemands et les gibelins de l'Italie, il songeait à aller faire la conquête du royaume de Naples, lorsqu'il mourut à Buonconvento, réduit au rôle de simple chef de parti (1313) et de général au service de Pise.

Double élection de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche (1314). Défaite de Frédéric à Muhldorf (1322). — La mort de Henri VII, qui offrit aux princes autrichiens l'espérance de placer un des leurs sur le trône de l'Empire, fut suivie d'un interrègne de quatorze mois et d'une guerre civile de huit années. Comme le suffrage des électeurs séculiers était possédé en commun par les diverses branches d'une même famille et qu'il n'y avait rien de fixé pour le cas où elles n'étaient pas d'accord, on vit dix votants au lieu de sept se disputer le droit électoral[1] : aussi lorsque le moment de l'élection fut venu, les électeurs, divisés en deux partis, formèrent deux assemblées. Rodolphe de Bavière, Rodolphe de Saxe, Henri de Carinthie et l'électeur de Cologne, réunis à Sachsenhausen, proclamèrent Frédéric d'Autriche, fils d'Albert Ier; mais en même temps Jean de Bohême, qui craignait que l'élévation d'un prince autrichien n'ébranlât le trône sur lequel il venait de s'asseoir, se ligua avec les archevêques de Mayence et de Trèves, avec le duc de Saxe-Lawenbourg, avec Waldemar de Brandebourg et son frère Henri de Landsberg, et tous les six élurent Louis de Bavière, qui fut intronisé à Francfort et couronné à Aix-la-Chapelle.

Aussitôt les deux compétiteurs coururent aux armes; mais les princes autrichiens, au lieu de réunir leurs forces, les séparèrent : tandis que Frédéric marchait contre Louis de Bavière, son frère Léopold attaquait les cantons suisses, qui avaient embrassé le parti du Bavarois. Léopold fut vaincu par une poignée de montagnards dans les défilés de Morgarten (1315), et Frédéric prolongea inutilement la lutte jusqu'au jour où la bataille de Muhldorf le fit tomber entre les mains de son heureux compétiteur (1322).

1. Le duc de Carinthie et Jean de Luxembourg se disputaient le titre électoral de Bohême; Jean et Rodolphe, celui de Saxe; Louis de Bavière prétendait partager le droit de suffrage avec son frère Rodolphe, comte palatin.

Querelle de Louis de Bavière avec le pape Jean XXII. — La victoire de Muhldorf et la captivité de Frédéric ne rendirent pas, comme on aurait pu le croire, Louis de Bavière paisible possesseur de la couronne impériale. Trompé par ses succès, il s'empressa de travailler à l'agrandissement de sa maison en donnant à son fils l'investiture de l'électorat de Brandebourg et en contractant lui-même un mariage qui fit entrer dans la maison de Bavière les comtés de Hainaut, de Hollande, de Frise et de Zélande. Cet accroissement de puissance effraya ses alliés, surtout Jean de Bohême, et les rejeta dans les rangs de ses ennemis, qui trouvèrent en même temps de puissants auxiliaires dans le pape et le roi de France. Jean XXII, qui aspirait à relever la puissance temporelle de la papauté de l'état d'abaissement où Clément V l'avait laissée tomber, prétendait régenter l'Empire et ressaisir la domination de l'Italie. Ce fut sur ce double théâtre qu'il attaqua à la fois Louis de Bavière. Entraîné par son dévouement aux intérêts des Capétiens, il refusa de reconnaître les conséquences de la bataille de Muhldorf, et après avoir menacé Louis de Bavière d'excommunication pour s'être arrogé le titre de roi des Romains sans l'autorisation du saint-siége, il offrit aux princes allemands un nouveau compétiteur dans la personne du roi de France Charles IV.

En même temps qu'il déclarait l'Empire vacant, Jean XXII nommait Robert de Naples vicaire impérial en Italie, relevait partout dans la Péninsule le parti guelfe et employait contre les gibelins les armes temporelles et spirituelles, excommuniant le chef des gibelins de la Lombardie, Matteo Visconti, qui refusait de renoncer au titre de vicaire impérial que lui avait donné Henri VII, ou bien envoyant son légat Bertrand du Poïet avec des troupes pour assiéger Milan. Les luttes sanglantes des guelfes et des gibelins se rallumèrent avec une nouvelle force; toute la Péninsule fut en feu : les Visconti à Milan, les Castrucci à Lucques, les Este à Ferrare, les Scala à Vérone, prirent les armes et appelèrent Louis de Bavière, dont les secours arrivèrent à temps pour forcer le légat à lever le siége de Milan (1323).

Expédition de Louis de Bavière en Italie (1327). Élection d'un antipape. — Quelques années plus tard, lorsque Louis de Bavière crut avoir affermi son autorité en Allemagne par sa réconciliation avec Frédéric, il se disposa lui-même à passer en Italie. Après avoir reçu la couronne de fer à Milan (1327), il traversa rapidement la Péninsule en prêtant son nom aux actes de violence et d'usurpation des gibelins et il arriva à Rome, où le peuple, mécontent du séjour des papes à Avignon, l'accueillit avec enthousiasme. Il y entra au milieu

d'un grand cortége de franciscains et se fit couronner empereur par l'évêque de Venise (1328); puis, pour se venger des excommunications portées contre lui par Jean XXII, il le fit déposer, et du consentement du peuple assemblé sur la place Saint-Pierre, il lui donna pour successeur le franciscain Pierre Rainalducci de Corvara, qui prit le nom de Nicolas V. On eût pu croire que la vieille guerre du sacerdoce et de l'Empire allait se rallumer; mais il n'y avait plus, pour excuser les violences, des caractères héroïques et de grandes passions. Après tout, Louis de Bavière n'était venu chercher en Italie que l'argent qu'il ne pouvait pas se procurer en Allemagne. Quant à l'antipape, il renia bientôt les doctrines des *spirituels*, au nom desquelles il avait été élevé, et trafiqua des prélatures pour s'entourer des pompes d'une cour brillante. Aussi le peuple de Rome, que le nouveau gouvernement accablait d'exactions, chassa-t-il l'empereur et l'antipape à coups de pierres lorsqu'il se sentit affamé par les troupes de Robert de Naples, dont Louis de Bavière avait menacé les États. Réduit à fuir, Louis repassa honteusement les Alpes (1329), tandis que l'antipape, arrêté à Pise, renonçait à la papauté et se rendait à Avignon pour implorer de son rival l'absolution de ses fautes (1330).

Opposition de Philippe de Valois à la réconciliation de l'empereur avec l'Église. — De retour en Allemagne, Louis de Bavière s'occupa de terminer ses querelles avec l'Église. La mort de Jean XXII vint à point encourager ses projets, car le choix des cardinaux avait porté au trône pontifical Benoît XII, prélat d'humeur pacifique, qui accueillit avec bienveillance les envoyés de l'empereur. Malheureusement le pape n'était pas libre; il se trouvait comme son prédécesseur dans la dépendance du roi de France, dont la politique était intéressée à maintenir les troubles en Allemagne : car tout faisait présager l'explosion prochaine de la guerre entre la France et l'Angleterre, et Philippe de Valois était persuadé que Louis de Bavière soutiendrait Édouard III, dont il était le beau-frère. Il menaça le pape et les cardinaux et fit rompre toutes les négociations.

Pragmatique sanction de Francfort (1338). — Cette opposition de la cour de France eut un double résultat : elle jeta définitivement l'empereur dans le parti de l'Angleterre, et elle réveilla chez les princes de l'Empire le sentiment de leur propre indépendance. Tandis que Louis de Bavière, en recevant l'appel d'Édouard contre Philippe de Valois[1], reprenait presque le rôle des anciens empereurs, les électeurs, réunis à Rens, s'engagèrent par serment à défendre leurs droits et ceux de l'Empire envers et contre tous. Ils décla-

1. Voir page 634.

raient « que l'Empire n'émanait que du seul bénéfice de l'élection; que pour être roi des Romains, le ministère, le consentement et l'autorité du pape n'étaient pas nécessaires, et que par conséquent quiconque enseignerait, penserait et ferait autrement serait traité comme criminel de lèse-majesté et ennemi du repos public » (1338).

Louis crut alors sa cause gagnée, et dans une diète qu'il réunit à Francfort, il convertit les décisions prises à Rens en constitution perpétuelle de l'Empire, déclara nulles toutes les sentences portées contre lui par Jean XXII et ordonna à tous les ecclésiastiques de célébrer les offices divins sans tenir compte de l'interdit jeté sur l'Allemagne.

Élection de Clément VI (1342). **Déposition** (1346) **et mort de Louis de Bavière** (1347). — Toutefois l'énergie de Louis de Bavière fut de courte durée : la conscience de son droit ne suffisait pas pour calmer ses scrupules religieux ; il se voyait avec effroi sous le poids de l'anathème, et il était résolu à tout tenter pour se réconcilier avec le souverain pontife. Mais Benoît XII mourut sur ces entrefaites et son successeur Clément VI (1342) garda sur le trône pontifical un dévouement aveugle aux intérêts de Philippe de Valois, dont il avait été autrefois garde des sceaux. Il renouvela toutes les procédures de Jean XXII contre le Bavarois, donna trois mois à Louis pour se désister de l'Empire, puis, ce délai expiré, lança la terrible bulle d'excommunication (1346) et fit proclamer roi des Romains, par quelques électeurs, Charles de Luxembourg, qui un mois après succéda à son père Jean l'Aveugle sur le trône de Bohême. Mais tous les princes de l'Empire n'adhérèrent pas à cette élection, et le feu de la guerre civile, soufflé par les nonces, allait embraser l'Allemagne. Louis de Bavière, pour en donner le signal, attendait que la révolte de Rienzi eût jeté la confusion dans Rome et dans l'Italie, quand la mort, en le frappant, assura encore une fois la victoire au pape (11 octobre 1347).

Charles IV de Luxembourg (1347-1378) **se débarrasse de ses compétiteurs et travaille à l'agrandissement de sa maison.** — L'acquisition de la Bohême ne parut pas affermir beaucoup Charles IV sur le trône impérial. Les princes du parti bavarois persistèrent dans leur opposition et, à la mort de Louis, offrirent d'abord la couronne à Édouard III, roi d'Angleterre, qui, tout occupé de ses guerres contre la France, la refusa. Le marquis de Misnie, gendre de l'empereur Louis, auquel ils s'adressèrent ensuite, vendit ses droits à Charles de Luxembourg moyennant dix mille marcs. Sans se décourager, les opposants élurent un comte de Schwartzbourg, qui

accepta et mit sur pied une armée. Peut-être l'eût-il emporté à la fin, quoiqu'il fût très-pauvre, si un poison lent n'eût abrégé ses jours. Ses amis, le voyant en danger, l'abandonnèrent; lui-même, avant de mourir, renonça à la couronne moyennant vingt-deux mille marcs (1349). Ce ne fut qu'en distribuant des terres, de l'argent et des priviléges qui affaiblissaient l'Empire, que Charles IV finit par gagner la plupart des villes et des seigneurs qui lui avaient fait opposition.

Au reste Charles IV, pendant tout son règne, ne paraît avoir eu qu'une double préoccupation : agrandir la puissance de sa maison par de nombreuses acquisitions, et grossir son trésor en trafiquant des droits et des propriétés de l'Empire. Dans l'intérêt de sa famille, il sut obtenir en 1352, à force de sollicitations et d'argent, la cession de toutes les terres que possédait dans le Nordgau l'électeur palatin Rodolphe. L'année suivante, les margraves de Brandebourg, Louis et Othon, fils du dernier empereur, lui cédèrent la basse Lusace. Une autre acquisition importante fut celle de la Silésie, qu'il obtint à force d'intrigues, et qu'il incorpora à la Bohême (1355). Quand il ne lui fut plus possible de faire de nouvelles acquisitions, il en prépara pour l'avenir. Ainsi, en confirmant la donation du Tyrol aux ducs d'Autriche, il conclut avec ces princes, qui étaient à cette époque sans héritiers, un pacte de confraternité par lequel, au défaut d'héritiers mâles de l'une ou l'autre maison de Bohême ou d'Autriche, toute la succession appartiendrait à l'autre maison (1364). L'avenir trompa, il est vrai, ses espérances, mais une autre transaction du même genre lui assura le margraviat de Brandebourg. L'un des deux fils de Louis de Bavière étant mort sans enfant, son frère Othon hérita de l'électorat et le promit à Charles pour de certains avantages présents que lui fit l'empereur. Mais Charles était pressé de réaliser immédiatement cette éventualité : aussi, sous prétexte qu'Othon négligeait l'administration du Brandebourg, et que même il en cédait certaines portions pour de l'argent, il entra dans le pays à la tête d'une armée et força Othon à lui résigner sur-le-champ l'électorat en échange d'une pension annuelle. Le Brandebourg fut ainsi réuni à la Bohême (1373), après avoir eu pendant quarante et un ans des princes de la maison de Wittelsbach. Enfin, après avoir embelli Prague, la capitale de son royaume de Bohême, où il avait en quelque sorte transporté le centre de l'Empire, Charles crut mettre le comble à la puissance de sa maison en obtenant de son vivant que les électeurs choisissent son fils aîné Wenceslas pour roi des Romains (1376). Il est vrai qu'il leur promit à chacun cent mille florins d'or;

mais pour ne pas toucher à son trésor, il leur donna en payement des terres et des revenus qui appartenaient à l'Empire.

Vénalité de Charles IV. Chambre de réunion. — Ainsi Charles IV, qui avait ruiné sa maison pour acquérir l'Empire, ruinait maintenant l'Empire pour rétablir sa maison. « D'abord, au mépris des engagements les plus formels, il s'empara du trésor et des ornements de l'Empire et les fit transporter en Bohême ; puis il vendit à ceux qui voulurent les acheter des lettres de noblesse et le droit d'immédiateté. De la sorte, un simple comte de Saxe ou de Bavière, qui aurait dû relever de son duc, achetait le droit de ne relever que de l'empereur, c'est-à-dire de personne. C'était une espèce de vol politique que les vassaux inférieurs faisaient aux seigneurs intermédiaires ; mais il importait peu à l'empereur qu'on l'accusât de violer les lois féodales, pourvu que son trésor grossît. Ce fut dans la même pensée qu'il organisa en Bohême une cour à la juridiction de laquelle il essaya de soumettre l'Allemagne. Gagné par lui, l'électeur palatin, son beau-frère, consentit à reconnaître, pour la plus grande partie du haut Palatinat, l'autorité de cette cour, qui étendit peu à peu sa juridiction depuis Francfort jusqu'au fond de la Thuringe et de l'extrémité de la Souabe jusqu'à celle de la Franconie ; puis il essaya d'établir une chambre de réunion chargée de ressaisir, à son profit, tous les domaines aliénés, tous les droits féodaux usurpés. Mais pour rendre à la couronne tous ses droits, au fisc impérial tous ses revenus, il aurait fallu déposséder toute l'Allemagne : aussi la chambre de réunion tomba-t-elle sous le poids des plaintes et des murmures qui éclatèrent dès ses premiers actes. Mais l'empereur s'en dédommagea en trafiquant des propriétés de l'Empire. Il vendit au roi de Pologne les droits de souveraineté que les empereurs précédents avaient exercés sur quelques-unes des provinces de son royaume. Une expédition en Italie fut pour lui l'occasion de grossir son trésor ; et comme il ne put tout vendre en une seule fois, il descendit de nouveau les Alpes, afin de trafiquer de ce qui restait encore, arrachant, comme dit un vieux chroniqueur, l'une après l'autre à l'aigle impériale toutes ses plumes. » (*M. Ph. Le Bas.*)

Les deux expéditions de Charles IV en Italie (1355-1368). — Dans une première expédition que Charles IV fit en Italie pour recevoir la couronne impériale, il tint fidèlement la parole qu'il avait donnée au pape : malgré les vives instances de Pétrarque et celle d'un grand nombre de nobles romains qui le sollicitaient de rétablir l'Empire dans son ancien éclat, il n'entra à Rome que pour son couronnement et quitta la ville le soir même de la cérémonie (5 avril 1355). Pressé de dépouiller les insignes de la majesté impériale, il en oublia

bientôt la dignité pour faire argent de tout. « Monté sur un roussin, il voyagea comme un marchand pressé d'aller en foire : » cédant pour de l'argent aux Vénitiens Padoue, Vicence et Vérone; donnant à Galéas Visconti le titre de vicaire perpétuel de l'Empire en Lombardie; vendant la paix à Florence pour cent mille florins, et essuyant sur toute sa route des affronts qui lui prouvaient le mépris des Italiens. « On pensa le brûler à Pise dans son logis, et il eut bien de la peine à se sauver de cette ville, après y avoir vu plusieurs des siens massacrés par la populace. La plupart des villes attachées à l'Empire lui fermèrent leurs portes : il fut contraint d'attendre deux heures à celles de Crémone la réponse du magistrat, qui consentit enfin à le laisser entrer comme un simple étranger, sans suite et sans armes, lui permettant seulement d'y demeurer un jour. »

Malgré cette triste réception, Charles IV reparut encore une fois en Italie en 1368. Cette fois, il est vrai, c'était à la tête d'une armée qu'il conduisait à la demande du pape Urbain V, pour aider le pontife à transférer le saint-siége à Rome, délivrer la Péninsule des grandes compagnies qui la désolaient et renverser le pouvoir des Visconti, qui menaçaient de rétablir l'ancien royaume de Lombardie. Mais dès l'ouverture des hostilités il se laissa désarmer, et, reprenant son commerce, « il fit de sa cour un comptoir où se marchandaient les États et les villes, qu'il cédait au plus offrant, ou qu'il érigeait, lorsqu'elles payaient mieux, en républiques indépendantes. De la Lombardie il passa en Toscane, continuant son trafic; là, il chercha à s'emparer de Sienne et de plusieurs autres villes pour les vendre au pape. A Sienne, ses intrigues pour se rendre maître de la ville n'ayant pas réussi, il essaya de la force, mais se fit battre par le peuple; néanmoins, avant de se retirer, il eut encore le courage de mendier des habitants vingt mille florins. Il essaya aussi de prendre Pise, inquiéta Florence, et tira cent mille florins de ces deux villes. Enfin il rendit à Lucques, que le seigneur temporaire de Pise lui avait remise à son arrivée, sa liberté au prix de deux cent mille florins. » (*M. Ph. Le Bas.*) C'est ainsi qu'en vendant ou aliénant à son profit tous les droits de l'Empire, Charles IV justifia cette parole de Maximilien : « que jamais l'Allemagne n'avait eu de peste plus dangereuse que Charles IV, et qu'il aurait vendu l'empire romain s'il eût trouvé un acheteur qui eût pu le payer. »

La bulle d'or (1356). — C'est cependant à ce prince que l'Allemagne fut redevable de l'acte célèbre destiné à être la loi fondamentale, le code invariable de l'Empire : acte qui fut revêtu du sceau et de la bulle d'or, d'où il prit son nom. La bulle d'or, qui fut présentée à la diète germanique de Nuremberg et confirmée à Metz le 25 décem-

bre 1356, renferme trente chapitres, dont les uns traitent de l'élection du roi des Romains et des électeurs et dont les autres renferment quelques règlements de législation civile relatifs aux successions et à la paix publique. Quant à l'élection de l'empereur, la bulle d'or, en proclamant qu'elle appartient aux sept électeurs, détermine que le suffrage électoral et les droits qui en dérivent sont attachés à la terre électorale, en sorte que quiconque est possesseur légitime d'une terre électorale est par cela même électeur, et, pour prévenir toute contestation à cet égard, tout partage d'une terre électorale est défendu[1]. La bulle d'or prescrit les qualités que doit réunir l'empereur ; elle statue que l'élection se fera à la pluralité des voix, sans que le consentement des autres princes soit nécessaire, et qu'elle se fera toujours à Francfort. Elle accorde aux électeurs en corps le droit de se réunir tous les ans, quatre semaines après Pâques, pour régler avec le souverain les affaires de l'Empire[2]. Elle leur confère divers droits régaliens jusqu'alors exclusivement réservés à l'empereur : ils jouissent dans leurs États du droit d'exploiter les mines, de frapper la monnaie, d'établir des impôts, et ils exercent la haute juridiction, dont on ne peut porter appel à la cour impériale que pour le seul cas de déni de justice. Enfin elle étend à leur personne la loi de majesté, de manière qu'un attentat contre leur vie ou leur sûreté est réputé crime de lèse-majesté, et elle statue que dans les solennités les électeurs auront la préséance sur tous les autres princes.

Pour ce qui concerne chacun des électeurs en particulier, la bulle d'or confirme à celui de Mayence la dignité d'archichancelier d'Allemagne, à laquelle elle attache des fonctions et prérogatives importantes[3]. L'électeur de Trèves est archichancelier des Gaules et du royaume d'Arles; celui de Cologne est archichancelier d'Italie. L'électeur de Bohême, grand échanson de l'Empire, est déclaré le premier électeur séculier; l'électeur palatin est archisénéchal ou grand maître; l'électeur de Saxe est archimaréchal de l'Empire. Pendant la vacance du trône, l'électeur palatin exerce les fonctions

1. L'électorat passe aux héritiers mâles suivant l'ordre de primogéniture. Les femmes sont exclues de la succession, à l'exception de la Bohême, où elles succèdent à défaut de tous les mâles. En cas de minorité, le plus proche parent collatéral exerce le droit électoral.

2. Cette assemblée, qui remplace les anciennes diètes germaniques, enlève aux princes qui ne jouissent pas du droit électoral la participation au gouvernement du pays.

3. L'archevêque de Mayence doit, quand le trône devient vacant, indiquer dans trois mois pour tout délai une diète électorale à Francfort; et, à défaut par lui de le faire, les électeurs s'assemblent de plein droit dans cette ville à l'époque susdite.

de vicaire de l'Empire dans les provinces soumises au droit franconien, et l'électeur de Saxe dans celles du droit saxon[1]. Enfin l'électeur de Brandebourg est archichambellan de l'Empire. La bulle d'or restreint le droit des guerres privées en les défendant aux vassaux contre leurs seigneurs directs, interdit les confédérations et autres associations illicites et supprime divers abus qui s'y rapportent, laissant néanmoins subsister en général les défis et les guerres privées. La bulle d'or ne fait aucune mention du droit que le pape prétendait exercer de confirmer l'élection faite par les princes de l'Empire : ce qui en implique l'abrogation, et elle se tait également à propos des prétentions des empereurs sur l'Italie.

Résultats de la bulle d'or. — Quoi qu'il en soit, la bulle d'or, envisagée dans ses résultats, n'était pas une constitution bien capable de changer les destinées de l'empire germanique. Elle ne fit rien pour rapprocher les races, améliorer la situation du pouvoir, lui assurer des conditions de stabilité, ni pour composer un territoire impérial qui pût servir de noyau à la formation d'un État unitaire. « La bulle d'or, loin de fermer le sillon séparatif des anciennes tribus germaniques, ne fit que le creuser davantage. En réglementant l'élection, elle lui donna de nouvelles racines. En ôtant le droit de suffrage aux grandes charges de l'Empire pour l'attribuer aux pays électoraux, elle créa des États presque indépendants du pouvoir central. Il y eut en Germanie des Bavarois, des Saxons, des Autrichiens, unis par un lien fédéral plus ou moins relâché; mais en réalité la grande famille allemande n'exista presque plus que de nom, et la fusion des peuples qui la composaient devint chaque jour moins possible[2]. »

Wenceslas (1378-1400). — Après la mort de Charles IV, son fils aîné Wenceslas, qui avait été déjà nommé roi des Romains, lui succéda à la fois sur le trône héréditaire de Bohême et sur le trône électif de l'Empire. Prince crapuleux, lâche et cruel, il s'occupa moins des affaires de l'Allemagne que de dissiper dans de honteuses débauches les trésors de son père. Pour s'en procurer de nouveaux il vendit les dignités de l'État, et, suivant l'exemple de Charles IV, trafiqua des droits que l'Empire avait sur l'Italie. Pour de l'argent il confirma au comte de Savoie Amédée VIII le vicariat de l'Empire en Italie. Il vendit à Galéas Visconti un diplôme qui l'instituait duc de Milan, lui et ses descendants mâles à perpétuité (1396); un peu plus tard, pour cent cinquante mille écus d'or, il le déclara indé-

1. Par cet article, les prétentions des papes au vicariat impérial sont mises à néant.

2. M. de Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe.*

pendant de l'Empire et lui fit remise de tous les droits que le corps germanique et son chef pouvaient avoir sur ce duché.

Anarchie de l'Allemagne. — En même temps des symptômes d'anarchie se manifestaient en Allemagne. Les ravages exercés par les grandes compagnies, que Wenceslas avait appelées en Bohême contre ses sujets, forçaient les populations à pourvoir elles-mêmes à leur défense. Les nobles formèrent les confréries du Lion d'Or et de Saint-Georges; mais comme le but de ces confréries nobles était moins de combattre l'ennemi qu'un moyen pour les seigneurs de ne pas payer ce qu'ils devaient aux riches bourgeois, les villes de la Souabe et de la Franconie formèrent à leur tour des associations de défense. C'était le moment où les Suisses venaient de remporter sur Léopold d'Autriche la grande victoire de Sempach (1386), qui avait définitivement assuré leur liberté. Encouragées par cet exemple, les villes d'Alsace, de Souabe et du Rhin s'armèrent contre la noblesse des environs, et ces contrées furent désolées par les affreuses représailles que les deux partis exerçaient : les habitants de Spire, de Worms et de Mayence allaient ravager les terres du comte palatin, qui s'en vengeait en brûlant la basse Alsace et en jetant trois cents paysans dans un four à chaux. Les Strasbourgeois réduisaient en cendres la ville de Brumpt, dépendant d'un comte de Linange qui avait mis tout à feu et à sang sur le territoire de leur cité; et les représailles continuèrent jusqu'à ce qu'enfin de lassitude on parlât de paix. Comme les villes d'Alsace avaient eu le dessous dans la lutte, la paix se conclut à leurs dépens; elles furent contraintes de payer de fortes indemnités, et de faire remise en outre à leurs débiteurs de ce qu'ils leur devaient. Wenceslas crut voir dans ces circonstances une occasion favorable de relever son autorité et de chercher dans les villes un appui contre la noblesse qui lui faisait ombrage. Il réunit une diète à Égra (1388), confirma les ligues formées par les cités impériales et cassa le traité qui leur imposait de si lourdes conditions pécuniaires. Mais après son départ les troubles recommencèrent, et les villes, incapables de résister, furent obligées de céder aux exigences des princes, qui firent payer cher à Wenceslas l'appui qu'il avait prêté aux communes en soulevant la Bohême contre lui.

Troubles en Bohême. — La Bohême n'était pas mieux administrée que l'Empire. Désolée par la famine, elle était encore écrasée d'impôts par Wenceslas, qui traitait son royaume héréditaire en pays conquis. Non content de confisquer les biens, il se montrait encore cruel, avide de sang. Il marchait souvent dans les rues accompagné du bourreau, qu'il appelait son compère, et, sans forme de procès, il

faisait exécuter devant lui ceux qui lui déplaisaient. Vainement sa femme l'avait supplié d'écouter les murmures de ses sujets; il l'avait repoussée, et on prétend qu'il avait jeté lui-même dans la Moldau le moine Jean Népomucène parce qu'il avait refusé de lui révéler la confession de l'impératrice. « C'était une bête féroce qu'il fallait enchainer, » dit Voltaire. Aussi les magistrats de Prague, à la tête du peuple, se saisirent de lui et l'enfermèrent dans un cachot d'où il ne s'échappa qu'au bout de quatre mois (1394).

Déposition de Wenceslas (1400). — Contre ce fou furieux les grands du royaume appelèrent à leur secours son frère Sigismond, qui était déjà roi de Hongrie, et ils le chargèrent de l'administration de la Bohême (1398). Bientôt les princes de l'Empire allèrent plus loin : sur les plaintes des Misniens, que Wenceslas avait voulu rançonner, les électeurs se réunirent à Mayence et invitèrent l'empereur à se rendre à la diète pour y faire de bon gré une renonciation pure et simple. Comme il leur répondit en menaçant de les mettre au ban de l'Empire, ils s'assemblèrent de nouveau à Lahnstein, dans le diocèse de Mayence, et prononcèrent solennellement la déposition de Wenceslas « comme négligent, inutile, méprisé de tous et indigne du trône » (20 août 1400). Ils élurent à sa place Frédéric de Brunswick; mais ce prince ayant été assassiné par le comte de Waldeck, ils proclamèrent le comte palatin Robert de Bavière.

Robert de Bavière (1400-1410). — Ce choix n'obtint pas l'approbation de tout l'Empire. Aix-la-Chapelle et Francfort, refusèrent de recevoir Robert, qui fut obligé de se faire couronner à Cologne, et les villes de la Souabe continuèrent à payer le tribut ordinaire à l'empereur déposé. Malgré ces quelques marques de sympathie, le lâche Wenceslas, réduit à son titre de roi de Bohême, qu'il porta encore durant dix-huit ans, ne fit rien pour renverser son compétiteur, qui put tranquillement jouer son rôle d'empereur. Robert, en effet, parut vouloir, par son activité, contraster avec l'indolence de son adversaire, et il entreprit une expédition en Italie pour aller abaisser Galéas Visconti, qui, à force de perfidie et de violence, était parvenu à fonder une grande puissance dans le nord de la Péninsule; mais il fut vaincu sur les bords du lac de Garde (1401), et malgré les prières des Florentins, des Pisans et des Lucquois, dont les victoires de Galéas menaçaient l'indépendance, il partit à la hâte, laissant à l'Italie une dernière preuve qu'elle n'avait rien à attendre de l'Allemagne. De retour dans ses États, Robert eut à combattre une ligue qu'avaient formée contre lui l'électeur de Mayence, le margrave de Bade, le comte de Wurtemberg, ainsi que Strasbourg et les villes de la Souabe. Malgré ses talents et l'activité qu'il déploya,

il termina son règne sans avoir pu relever l'autorité impériale. A sa mort (1410), les voix des électeurs s'étant partagées, Josse, marquis de Moravie, et son oncle Sigismond furent proclamés concurremment rois des Romains. Comme Wenceslas refusait son abdication, l'Empire eut trois empereurs, précisément au moment où le concile de Pise, croyant mettre fin au grand schisme d'Occident, donnait à l'Église un troisième pape.

Sigismond de Luxembourg, empereur et roi de Hongrie et de Bohême (1411-1437). — Toutefois Josse étant mort peu de mois après et Wenceslas ayant fini par renoncer à l'Empire en faveur de son frère, Sigismond fut généralement reconnu (1411). Ce prince, qui fut le dernier empereur de la maison de Luxembourg, avait par lui-même, lorsqu'il monta sur le trône, une puissance qui semblait devoir lui permettre de rendre à l'Empire son ancien éclat. Devenu roi de Hongrie (1388) par son mariage avec la fille de Louis le Grand, il était électeur de Brandebourg et avait encore l'expectative de la couronne de Bohême, dont il hérita à la mort de Wenceslas (1419). Néanmoins les attaques continuelles des Turcs, les préoccupations que lui causa l'affaire du grand schisme, qu'il voulait éteindre, et les embarras de la guerre des hussites ne lui permirent pas d'employer les forces dont il disposait pour réaliser le plan que poursuivait sa famille, d'un empire héréditaire germano-slave dont Prague aurait été la capitale.

Ce ne fut qu'à de rares moments qu'il put s'occuper de l'Allemagne : dans l'impossibilité où il se trouvait de veiller au gouvernement de son électorat de Brandebourg, il le donna, en échange de sommes considérables qui lui avaient été prêtées, à Frédéric de Hohenzollern, qui a été la souche de la maison actuelle de Prusse (1417). Il transporta également l'électorat de Saxe, après l'extinction de la branche cadette de la maison ascanienne dans la personne d'Albert III, à Frédéric le Belliqueux, marquis de Misnie, d'où descend la maison régnante de Saxe (1434). Enfin il termina la guerre que se faisaient depuis longtemps les comtes de Clèves et de Berg et éleva le premier à la dignité ducale.

Jean Huss. — L'affaire importante qui attira toute l'attention de Sigismond fut l'extinction du grand schisme qui désolait l'Église; il y déploya une rare activité et crut avoir triomphé de tous les obstacles en réunissant le concile de Constance (1414). Cette célèbre assemblée répondit bien, en effet, aux espérances de l'empereur en mettant fin au schisme, mais elle excita par le supplice de Jean Huss une guerre terrible qui pendant seize ans désola l'Allemagne. Jean Huss avait embrassé avec ardeur et enseigné dans la capitale de la

Bohême les doctrines de Wiclef, dont son ami Jérôme de Prague lui avait apporté les livres. Vivement soutenu par les nobles de la Bohême, Jean Huss fut encore appuyé dans sa lutte contre le clergé catholique par Wenceslas, qui voulait se venger de la part active que le pape avait prise à sa déposition. Bientôt la mort du recteur de l'université de Prague fut pour Jean Huss une nouvelle occasion de jouer un rôle important. Charles IV, en fondant l'université de Prague, avait accordé, pour l'élection du recteur et les autres actes académiques, trois voix aux maîtres ès arts allemands et une seulement aux Bohémiens. Jean Huss s'éleva contre cette disposition, en obtint l'abrogation de Wenceslas, et lorsque les Allemands, furieux de se voir réduits à une voix, désertaient Prague pour la nouvelle université de Leipsick, les Bohémiens, tout fiers d'une victoire qui avait un certain caractère national, proclamaient avec joie Jean Huss recteur de l'université de Prague (1409). Encouragé par ce succès, le novateur parla plus librement, réclamant pour les fidèles la communion sous les deux espèces et attaquant la légitimité des biens du clergé ainsi que la primauté du pape, lorsqu'il fut excommunié et appelé devant le concile.

Jean Huss se rendit en effet à Constance, avec son ami Jérôme de Prague, sur la foi d'un sauf-conduit que Sigismond lui avait accordé à la demande de Wenceslas; mais, en dépit du sauf-conduit, il fut emprisonné peu de jours après son arrivée et déféré à une commission chargée d'examiner ses doctrines. « Jean Huss fut condamné en même temps que la mémoire de son maître Wiclef. La communion générale des fidèles sous les deux espèces, réclamée par les sectaires, fut interdite. Jean Huss montra d'abord quelque hésitation; mais il reprit bientôt toute sa fermeté, ne voulut point se rétracter, appela du concile au tribunal de Jésus-Christ, et déclara qu'il aimerait mieux être brûlé mille fois que de scandaliser par son abjuration ceux à qui il avait enseigné la vérité. Il fut dégradé des ordres sacrés, livré au bras séculier par le concile, et conduit au bûcher d'après l'ordre de ce même empereur qui lui avait garanti par serment la vie et la liberté (1415). Jérôme de Prague, le plus accrédité des docteurs qui soutenaient Jean Huss, avait été également arrêté: il faiblit, renia Wiclef et Jean Huss, et fut absous; plusieurs mois après il fit demander au concile une audience publique, déclara qu'il avait menti à sa conscience et qu'il croyait à la vérité des enseignements de ses maîtres, puis il marcha intrépidement à la mort. »

Guerre des hussites (1419-1434). — La mort de Jean Huss excita dans toute la Bohême un sentiment d'indignation. On se pressa au-

tour de Jacob Mies, qui demandait dans toutes ses prédications la communion sous les deux espèces. Le peuple embrassa cette doctrine avec enthousiasme; l'université de Prague l'approuva, et les nobles eux-mêmes, dans leur haine contre les Allemands, s'apprêtèrent à prendre les armes. Il ne fallait plus qu'un chef pour que l'insurrection éclatât, lorsqu'il se présenta dans Jean Ziska, qui avait obtenu de Wenceslas, dont il était le chambellan, quelques paroles d'encouragement que dictait à ce prince sa haine pour Sigismond. Entouré bientôt de plus de quarante mille partisans, Ziska construisit pour eux sur le mont Horadistie une ville qui devint fameuse sous le nom de Tabor. C'est de là qu'un jour fondant sur la ville de Prague, ils violent les églises et jettent par les fenêtres de l'hôtel de ville les magistrats qui y étaient réunis. Cet attentat, dont la nouvelle cause la mort de Wenceslas, donne le signal de la guerre civile (1419). Sigismond, que les rebelles refusent de reconnaître comme roi de Bohême, fait immédiatement prêcher une croisade contre ces fanatiques qui renversent les églises, détruisent les couvents et jettent dans la Moldau les ossements déterrés des rois de Bohême.

L'Allemagne répondit à l'appel de l'empereur en lui envoyant, dit-on, cent quarante mille hommes; mais tous les efforts de Sigismond échouèrent contre les talents de Ziska et contre l'enthousiasme de ses sectateurs. Trois fois il marcha sans succès contre les rebelles: dans la première, il fut obligé de lever honteusement le siége de Prague, et dans la suite les défaites successives qu'il essuya devant Saaltz, sur le mont Taurkauk et près de Deutsahbrad, épouvantèrent tellement ses armées, que, désespérant de réussir par la force, il offrit, dit-on, à Ziska le gouvernement du pays. La mort qui surprit le sectaire au milieu des négociations (1421) n'arrêta pas les progrès des hussites : Procope, qui remplaça Ziska, remporta sur l'électeur de Saxe la sanglante victoire d'Aussig (1426), et, lorsqu'il eut défendu la Bohême contre quatre armées qui l'envahissaient à la fois par différents côtés, il porta le ravage et l'incendie dans l'Allemagne et brûla, pendant la campagne de 1430, cent villes et près de quatorze cents villages.

Si les hussites fussent demeurés unis, jamais Sigismond n'aurait pu prendre possession de son royaume héréditaire; mais il se forma parmi eux plusieurs partis, dont les principaux furent les Calixtins et les Taborites. Le premier, qui était le plus modéré, se montrait disposé à ne faire aucun changement dans la religion, et cherchait même à se réconcilier avec le pape. Il demandait : 1° que les saintes Écritures fussent enseignées librement par ceux qui y auraient été autorisés; 2° que la communion fût administrée sous les deux es-

pèces; 3° qu'en cas de crimes énormes, les prêtres fussent jugés par l'autorité séculière; 4° que le clergé ne pût rien posséder. Le parti des taborites ou des orphelins, plus fanatique et plus violent, demandait l'anéantissement de l'autorité du pape et l'établissement d'une nouvelle Église qui ne serait dirigée que par l'impulsion divine.

Sigismond, profitant de cette division pour opposer un parti à l'autre, engagea les Bohémiens à envoyer une ambassade au nouveau concile qui venait de se réunir à Bâle. Les premiers députés que les Calixtins et les catholiques réunis envoyèrent, malgré les efforts des Taborites, ne parvinrent pas à s'entendre; mais le concile désirait si vivement la pacification de la Bohême, qu'il fit partir pour Prague un de ses plus illustres membres, Æneas Sylvius, qui, à force de modération et de prudence, réconcilia les Calixtins avec l'Église. On leur accorda la communion sous les deux espèces[1], et la plupart de leurs propositions, approuvées par le concile avec quelques modifications, sont connues dans l'histoire de la Bohême sous le nom de *compactata* (1433). La soumission des Calixtins entraîna la ruine des Taborites. Ils essayèrent bien de prolonger la guerre civile, mais les deux défaites qu'ils éprouvèrent à Bœhmischbrod et à Lomnitz anéantirent cette secte, dont on n'entendit plus parler (1434). Sigismond put alors rentrer dans la Bohême, et avant de mourir (1437) il mit la dernière main au rétablissement de l'ordre par la pacification d'Iglau (1435).

Avénement définitif de la maison d'Autriche. Albert II (1438-1439) **et Frédéric III** (1440-1493). — Contrairement à la politique de son père Charles IV, qui avait travaillé sans relâche à affaiblir la maison d'Autriche, Sigismond avait cherché à s'en faire un point d'appui et l'avait élevée au plus haut point de fortune par le mariage de sa fille Élisabeth avec Albert de la branche autrichienne, qu'avant de mourir il présenta comme son successeur aux états de Bohême et de Hongrie. Bientôt la proclamation d'Albert II comme roi des Romains (1438) vint faire rentrer la famille de Habsbourg en possession du trône impérial, sur lequel vainement elle essayait de remonter depuis cent trente ans. Cet événement pouvait avoir une grande influence sur les destinées de l'Allemagne. Comme Albert était actif, courageux et dans la force de l'âge, on attendait de lui de grandes choses. A peine élu, il se prépara en effet à marcher contre les Turcs, qui s'étaient avancés en Hongrie jusqu'à Semendria, s'occupa de terminer les discordes religieuses et songea sérieusement à établir la paix publique en Allemagne.

1. D'où ils ont reçu le nom d'*utraquistes*.

Dans une diète tenue à Nuremberg au mois de juillet 1438, les ministres de la couronne proposèrent de diviser l'Empire en quatre cercles : 1° Franconie et Bavière ; 2° pays du haut Rhin et Souabe ; 3° bas Rhin et Westphalie ; 4° haute et basse Saxe ; chacun sous un chef investi de l'autorité nécessaire au maintien de la paix. L'Autriche, la Bohême et les six électorats n'étaient pas compris dans cette division. Mais ce projet échoua par la jalousie des villes, qui croyaient y voir une atteinte à leur liberté, et il ne fut repris plus tard et perfectionné que par Maximilien. Malheureusement Albert II mourut, au retour d'une expédition contre les Turcs, avant d'avoir pu réaliser ses plans d'amélioration (1439) ; son règne avait à peine duré vingt-deux mois.

La mort prématurée d'Albert II retarda pour quelque temps les progrès de la maison d'Autriche, dont la puissance semblait définitivement fondée par la réunion des trois couronnes de l'Empire, de la Hongrie et de la Bohême sur la tête de ce prince. Les suffrages de la diète électorale se portèrent bien sur un membre de cette famille ; mais Frédéric III, en montant sur le trône impérial, ne possédait que le duché de Styrie, et il ne put faire valoir ses prétentions à la tutelle de Ladislas, fils posthume d'Albert II, qui avait hérité de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bohême. Les principaux seigneurs des trois États arrachèrent leur jeune souverain des mains de Frédéric et lui donnèrent pour tuteurs, en Autriche, son oncle maternel le comte de Cilley ; en Bohême, George Podiebrad, et en Hongrie, Jean Huniade Corvin. La mort même de Ladislas le Posthume (1458) ne rendit pas à Frédéric la succession d'Albert II : il eut beaucoup de peine à obtenir un tiers de l'Autriche, dont son frère et son cousin se partagèrent le reste ; quant à la Bohême et à la Hongrie, elles s'efforcèrent de se soustraire aux prétentions de la maison de Habsbourg en se donnant des rois nationaux, la Bohême dans la personne de Podiebrad, la Hongrie dans celle de Mathias Corvin. Aussi le long règne de Frédéric III fut-il peu glorieux pour l'Empire. Il vendit à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, les droits impériaux sur les Pays-Bas, se laissa insulter par le comte palatin qui alla même jusqu'à le menacer de la déposition, aida les Turcs plutôt qu'il ne les combattit en s'acharnant dans une guerre malheureuse contre la Hongrie, et sacrifia les libertés religieuses de l'Allemagne en déchirant la pragmatique sanction pour la remplacer par le concordat germanique. Il est vrai qu'il avait fait cette concession à la papauté pour obtenir d'être sacré à Rome par le pape Nicolas V (1452), qui lui arracha encore l'abandon de tous les droits de l'Empire sur la ville des Césars.

Toutefois, si Frédéric III défendait mal les intérêts de l'Allemagne, il faisait beaucoup mieux les affaires de sa famille. Héritier de la part que son frère Albert avait obtenue dans l'Autriche, il érigea ce duché en archiduché (1453) afin d'assimiler les chefs de la maison de Habsbourg aux têtes couronnées, et inaugura avec succès le système des alliances qui devait placer une grande partie de l'Europe sous la domination de sa maison. Son fils Maximilien épousa, en 1477, Marie de Bourgogne, l'unique héritière des vastes États de Charles le Téméraire : de cette alliance naquit Philippe le Beau qui, par son mariage avec Jeanne la Folle, acquit toutes les Espagnes, le royaume de Naples et l'Amérique, et des deux fils de Philippe le Beau, l'un, Charles-Quint, fondera la monstrueuse monarchie qui mettra un jour en danger l'indépendance de toute l'Europe, tandis que l'autre, Ferdinand, fera encore par un mariage rentrer la Bohême et la Hongrie dans les domaines de la maison d'Autriche.

On a dit avec raison que d'heureuses alliances avaient fait pour cette maison plus que n'aurait jamais pu faire la force des armes [1]. C'est vrai, et sous ce rapport on pourrait croire que Frédéric en avait pressenti les conséquences [2] : mais, en tout cas, il n'avait pas prévu que ce qui légitimerait un jour le grand empire autrichien, ce seraient les dangers dont les Turcs menaçaient l'Europe et la nécessité d'opposer une barrière à leur puissance; car pendant son règne il se cachait de Mahomet II derrière Jean Huniade et Mathias Corvin.

La Hongrie sert de barrière contre les Turcs. Jean Huniade. — A cette époque, en effet, c'était la Hongrie qui jouait le principal rôle dans la guerre contre les Turcs et qui servait à l'Europe catholique de sentinelle avancée contre les Ottomans. Après avoir fait au dixième siècle l'épouvante de l'Europe, les Hongrois avaient fini par se fixer au milieu de la plaine marécageuse qu'arrosent le Danube et la Theiss. Introduits vers l'an 1000 par leur roi saint Étienne dans la communauté chrétienne, ils s'étaient promptement mêlés aux événements de l'Europe. Placés sur la grande route d'Orient en Occident, ils ne s'étaient pas contentés de fournir leur contingent aux croisades, ils avaient au treizième siècle contribué à arrêter le flot de l'invasion des Mongols, et au quinzième siècle ils acceptèrent avec courage et dévouement le rôle que leur imposait leur position géographique de fermer aux Turcs l'entrée de l'Europe civilisée. La

1. Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube;
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

2. Frédéric III employa pour la première fois la fameuse devise *A, E, I, O, U,* (*Austriæ Est Imperare Orbi Universo*).

victoire leur fut longtemps rebelle : vaincus à Nicopolis (1396) et à Semendria (1412) sous la conduite de leur roi Sigismond, ils éprouvèrent encore une sanglante défaite à Varna (1444). Mais une période brillante allait commencer pour les Hongrois; Jean Huniade était à leur tête.

Jean Corvin, né, dit-on, d'un Valaque et d'une femme grecque, s'était de bonne heure signalé par sa bravoure sous le nom du *chevalier blanc de Valachie*, lorsque Sigismond lui donna la seigneurie de Huniade pour récompense de ses services. Créé plus tard vayvode de Transylvanie, il fut à la tête du parti qui, lorsqu'Albert II mourut (1439), voulut soustraire la Hongrie à la domination autrichienne et qui déféra la couronne de saint Étienne à Wladislas, roi de Pologne (1440). Chargé par ce prince du commandement général des armées, Jean Huniade combattit les Turcs, les chassa de la Transylvanie, surprit leur armée dans une embuscade, la tailla en pièces et leur enleva la Moldavie et la Valachie (1442-1443). Après la bataille de Varna, où mourut Wladislas (1444), Huniade sauva les débris de l'armée et arrêta les Turcs sur la Save. Ladislas le Posthume étant alors rentré en possession de l'héritage paternel, les Hongrois ne l'acceptèrent que sous la tutelle de Jean Huniade, qui fut par eux proclamé régent. Pendant douze ans que dura sa régence, Huniade montra des talents administratifs égaux à ses talents militaires et assura l'indépendance de la Hongrie aussi bien contre les prétentions de Frédéric III[1] que contre les attaques des Turcs. Allié au célèbre Scanderbey, le héros de l'Épire, Huniade courut attaquer Amurath II en Servie, et si la trahison du despote de Servie lui fit perdre la bataille dans les plaines de Cassovie (1449), il eut du moins l'honneur de soutenir la lutte pendant trois jours contre une armée trois fois plus nombreuse que la sienne. Enfin, au moment où Mahomet II, maître de Constantinople, venait d'investir Belgrade avec cent cinquante mille hommes, Jean Huniade mit le comble à sa gloire en sauvant cette ville, clef du Danube et de la Hongrie (1456). Il mourut peu de temps après de ses blessures. Ladislas le Posthume le suivit dans la tombe (1458), et alors les Hongrois déférèrent la couronne au fils de Jean Huniade, à Mathias Corvin (1458-1491), qui pendant son long règne fut non-seulement le défenseur, mais encore le législateur et le civilisateur de la Hongrie.

1. En 1452, il le força de relâcher Ladislas le Posthume que l'empereur s'efforçait de garder auprès de lui.

TRENTE-CINQUIÈME LEÇON.

Programme. — Revue sommaire de l'histoire des États du Nord et de l'Est. — Formation et rupture de l'union de Calmar. — Puissance de la Pologne et faiblesse des princes moscovites. — Les Mongols. — Les Turcs ottomans. — Chute de Constantinople (IXe siècle-1453).

I. *Revue sommaire de l'histoire des États du Nord. — États scandinaves.* — Temps fabuleux; arrivée d'Odin en Scandinavie. — Danemark. — Suède. — Norwége. — Formation et rupture de l'union de Calmar (1397-1448).

II. *Revue de l'histoire des États de l'Est. — États slaves.* La Pologne sous les Piasts (850-1370). — Agrandissement de la Pologne sous Casimir III (1333-1370). Louis d'Anjou (1370-1382). — Avénement des Jagellons (1386-1572). Grandeur de la Pologne. — Faiblesse de la royauté polonaise. — Russie. — Faiblesse des princes moscovites. — Les Mongols. Gengis-khan (1203-1227).

III. *Les Turcs ottomans.* Leur origine. — Commencement de l'empire ottoman. Othman (1289-1326). — Orkhan (1326-1360). Institutions militaires des Turcs. — Progrès des Turcs en Asie. — Premier établissement des Turcs en Europe (1359). — État de l'empire ottoman à la mort d'Orkhan. — Amurath Ier (1360-1389). Progrès des Turcs en Europe. Prise d'Andrinople (1360). — Bataille de Cassovie (1389). — Bajazet Ier (1389-1402). Soumission de la Servie et de la Thessalie. — Soumission des émirs sedjoucides d'Asie. — Bataille de Nicopolis (1396). — Tamerlan (1336-1405). Bataille d'Angora (1402). — Discordes des fils de Bajazet. Mahomet Ier (1402-1421); restauration de l'empire ottoman. — Amurath II (1421-1451). Son caractère. — Premier siége de Constantinople (1422). — Bataille de Sophia. Paix de Szégédin (1443). — Bataille de Varna (1444). — Mahomet II (1451-1481). Préparatifs du siége de Constantinople. — Forteresse élevée sur le Bosphore. — Siége de Constantinople (6 avril 1453). — Discussions théologiques à Constantinople pendant le siége. — Prise de Constantinople (29 mai 1453). — Effet produit en Europe par la chute de Constantinople.

I. Revue sommaire de l'histoire des États du Nord. États scandinaves. — Pendant la première partie du moyen âge, l'intérêt de l'histoire se concentre, en Europe, sur la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, c'est-à-dire sur les pays qu'une conversion déjà ancienne avait fait entrer dans la société dont la papauté était le centre et la religion catholique le lien commun. Au delà de ce cercle se trouvaient les peuples qui sont restés longtemps étrangers au mouvement des faits et des idées qui préoccupaient les hommes du moyen âge. Ces peuples, destinés pour la plupart à revendiquer plus tard leur droit de bourgeoisie dans la société européenne, étaient situés au nord et à l'est de l'Europe. Ils peuvent être rangés en trois groupes différents : les Scandinaves au nord, les Slaves et les Mongols à l'est et les Turcs ottomans au sud-est.

L'Europe septentrionale se termine par deux péninsules retournées

qu'ont habitées des peuples de même race et de même origine : l'une ouverte vers le nord et formée par une chaîne de montagnes qui s'étend du cap Nord au cap Lindesnäs, comprend la Suède et la Norwége ; l'autre, qui s'ouvre vers le sud et qui n'est que le prolongement des plaines de l'Allemagne septentrionale, forme le Danemark, que les anciens désignaient sous le nom de Chersonèse cimbrique. Les trois États de Suède, de Norwége et de Danemark que renferment ces deux péninsules ont reçu la dénomination générale d'États scandinaves. Jusqu'au dixième siècle, les peuples qui les habitaient ne se sont révélés à l'histoire que par leurs pirateries et leurs excursions aventureuses. Ce sont eux qui sous le nom de Danois ont conquis l'Angleterre (870-1041), la Russie sous celui de Warègues, et qui, sous le nom plus général de Northmans ou hommes du Nord, ont au neuvième siècle ravagé les côtes occidentales de l'Europe, découvert l'Islande (870), le Groenland (982), et reconnu l'île de Terre-Neuve au commencement du onzième siècle.

Temps fabuleux ; arrivée d'Odin en Scandinavie. — Avant leur conversion au christianisme, l'histoire des Scandinaves se compose de fables que les *Eddas* nous ont conservées et qui contiennent l'exposé de leur cosmogonie et de leur culte. C'est à Odin, dont les Scandinaves ont fait le premier des dieux, *le père de tous,* que ces légendes rapportent la création du monde. Après avoir tué le géant Imer, Odin aurait précipité son corps dans l'abîme et en aurait fait la terre ; l'eau et la mer se seraient formées de son sang, les pierres de ses dents, les rochers de ses os, l'herbe et les arbres de sa chevelure, le ciel enfin de son crâne ; puis, avec deux troncs d'arbres qui flottaient sur les eaux, et auxquels il donna la vie, Odin aurait créé l'homme et la femme, qui furent l'origine du genre humain.

D'après certaines traditions, Odin fut de son vivant un chef des Ases, tribu du Pont-Euxin qui avait embrassé l'alliance de Mithridate et qui fut vaincue par les soldats de Pompée. Obligé d'abandonner les bords de la Caspienne, Odin vint conquérir l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norwége, imposant partout les mœurs de la Scythie, d'où il était parti, et le culte du dieu Odin, dont il était sans doute le grand prêtre et dont il avait peut-être pris le nom. Lorsqu'il mourut, il laissa plusieurs fils que les peuples du Nord regardent comme les fondateurs de ces premières dynasties de rois pontifes qui ont régné sur les trois États scandinaves, et qui ne nous sont connus que par leurs pirateries. Mais, à la fin du dixième siècle, les peuples du Nord reçurent les éléments du christianisme et renoncèrent dès lors à leurs lointaines expéditions pour s'attacher au sol qui les avait vus naître. Dès cette époque seulement leur histoire

est saisissable, ou du moins, à travers une grande obscurité, elle laisse apercevoir quelques faits qu'il est possible de mentionner.

Danemark. — Par sa position géographique, le Danemark a été le premier des États scandinaves en contact avec l'Europe constituée par Charlemagne. Aussi fut-il le premier à recevoir les éléments du christianisme et servit-il d'intermédiaire pour les faire pénétrer dans le reste de la Scandinavie. Jusqu'au milieu du onzième siècle le Danemark fut gouverné par la dynastie des Skioldungs, dont l'origine remonte à Skiold, fils d'Odin, et qui s'éteignit en 1047 dans la personne de Magnus le Bon. L'histoire du Danemark, sous cette dynastie, n'offre quelque intérêt qu'au moment où elle s'éclaire de celle des empereurs francs et germains, qui eurent des rapports assez fréquents avec les chefs danois. On sait que Gottfried lutta contre Charlemagne, qu'Haraldkrak se fit baptiser à Ingelheim sous les yeux de Louis le Débonnaire (826), et qu'à l'instigation de cet empereur, le moine saint Anschaire entreprit la conversion des Danois et fonda l'archevêché de Hambourg, destiné à devenir le centre des missions chrétiennes dans le Nord (831). Toutefois, les guerres que les empereurs d'Allemagne Othon Ier (972) et Othon II (975) firent aux Danois prouvent que le christianisme avait rencontré chez ces peuples une énergique résistance. Il ne triompha d'une manière complète que sous Kanut le Grand (1014-1041), qui fonda des églises et divisa ses vastes États en diocèses[1].

La seconde dynastie, celle des Estrithides (1047-1375) commença avec Suénon, fils d'une sœur de Kanut le Grand, et s'éteignit dans la personne de Valdemar III (1340-1375). Cette dynastie vit à la fois la grandeur et la décadence du Danemark. En effet, si les princes Estrithides restèrent à peu près étrangers au grand mouvement qui entraînait la chrétienté dans l'Orient, ils n'en portèrent pas moins l'Évangile chez les peuples païens de la Baltique, et sous les règnes brillants de Valdemar Ier (1157-1182), de Kanut VI (1182-1202) et de Valdemar II (1202-1241), ces pieuses expéditions rattachèrent à la couronne de Danemark le Holstein, le Mecklenbourg, le Lauenbourg, l'île de Rugen, la Poméranie, l'Esthonie, ainsi qu'une partie de la Prusse et de la Courlande. L'empire danois embrassait alors tout le contour de la Baltique; mais à la fin de son règne Valdemar II éprouva des revers qui lui coûtèrent toutes ces conquêtes, et sa mort fut le signal de troubles qui pendant un siècle déchirèrent le Danemark. Au dehors, les Danois rencontrèrent dans les chevaliers Teutoniques des rivaux qui leur disputèrent leurs conquêtes; au dedans, les em-

1. Voir pages 603-604.

piétements du clergé et de la noblesse arrachèrent à la couronne toutes ses prérogatives. Abel (1250-1252), afin de trouver un appui dans le peuple, appela bien les représentants des villes à l'assemblée générale, qui dès lors se composa du clergé, de la noblesse et des communes; le gouvernement n'en resta pas moins livré tout entier à l'aristocratie. La guerre civile éclata; les grands démembrèrent le royaume sous Christophe II (1320-1333) et réduisirent la royauté au dernier degré d'abaissement. Valdemar III (1340-1375), il est vrai, mit un terme à l'anarchie et rétablit l'ordre à l'intérieur; mais il n'y parvint qu'au prix de durs sacrifices : il abandonna l'Esthonie aux chevaliers Teutoniques (1347) et signa le traité de Stralsund, qui mit la couronne de Danemark sous la tutelle des villes hanséatiques, en stipulant qu'aucun prince désormais ne pourrait arriver au trône sans leur consentement (1370). Ce fut la fille de ce prince, la fameuse Marguerite, qui réunit un moment les trois couronnes de Danemark, de Suède et de Norwége sur la même tête.

Suède. — L'histoire de la Suède ne commence réellement à présenter quelque intérêt qu'à la fin du quatorzième siècle, lorsque l'union de Calmar (1389) la fait sortir de l'obscurité dans laquelle elle était restée plongée. On sait qu'elle fut gouvernée successivement par les quatre dynasties des Inglings, des Skioldungs ou des Lodbrokiens, des Stenkill et des Folkungs, dont l'histoire obscure et confuse renferme peu de faits dignes d'attention. Envahie jadis (vers le 1er siècle avant J. C.) par les Suears ou compagnons d'Odin, qui refoulèrent les Finnois au nord, mais qui dûrent partager le reste du pays avec les Goths, la Suède fut longtemps déchirée par la jalousie de ces deux peuples de race distincte. Leur rivalité ensanglanta la péninsule et opposa longtemps au christianisme une sauvage résistance. Prêchée en Suède dans la première moitié du dixième siècle, la religion du Christ ne fit quelques progrès que sous le roi Olaf Skotkonung, qui se fit baptiser par un moine anglo-saxon nommé Sigefrid (1001). Olaf paraît avoir été un prince puissant, qui réunit la Gothie à ses États et qui le premier prit le nom de roi de Suède au lieu du titre de roi d'Upsal que ses prédécesseurs avaient porté. Cependant il ne put assurer le triomphe de l'Évangile. Le paganisme continua longtemps de subsister en face du nouveau culte et leur rivalité augmenta les causes de désordres, « car la nation, dit Koch, divisée par le culte, se partagea en deux factions et souvent entre deux familles régnantes qui se déchaînèrent l'une contre l'autre. » Malgré ses efforts, la maison de Stenkill (1060-1138) ne put extirper l'odinisme. Mais la séparation politique et religieuse des deux peuples ayant fini par s'affaiblir, Sverker (1138-1155) fa-

vorisa la construction de nombreux couvents où s'établirent des moines que saint Bernard avait envoyés de Clairvaux. Son successeur, Éric le Saint (1155-1160), qui institua à Upsal la première église, fit définitivement triompher la religion chrétienne non-seulement en Suède, mais encore dans la Finlande, qui, conquise par lui, est restée unie à la Suède jusqu'en 1809. Enfin Charles Sverkerson (1161-1167), qui fonda l'archevêché d'Upsal (1164), fut le premier qui put prendre le titre de roi des Suédois et des Goths; ce qui prouve que l'unité politique s'associait en Suède à l'unité religieuse.

Aussi, dès ce moment, l'histoire de la Suède s'éclaire-t-elle un peu, et nous pouvons suivre avec quelque intérêt l'accomplissement de la révolution qui porta au trône la famille des Folkungs (1250). « La dignité de *iarl des Suédois et des Goths, prince de Suède par la grâce de Dieu,* devenue depuis le commencement du treizième siècle la première de l'État, semblait fixée parmi les membres de cette maison et les fit monter sur le trône comme chez nous les maires du palais. Le clergé les soutenait parce qu'ils avaient constamment défendu les intérêts du christianisme, et la noblesse avait si bien associé ses intérêts aux leurs que leur avénement fut son triomphe[1]. »

Birger, le chef de cette famille, plaça son fils Valdemar sur le trône et, sous le nom de cet enfant, exerça une régence qui fut utile à la Suède (1250-1266). Il fonda Stockholm (1254), construisit des routes et des hôtelleries, abolit les ordalies et défendit les guerres privées. Valdemar aurait compromis l'œuvre de son père, si son frère Magnus ne lui eût arraché la couronne (1279). Ce prince (1279-1290) fit oublier son usurpation par la sagesse de son gouvernement. Il lutta avec succès contre la turbulence de la noblesse, fortifia l'autorité royale, augmenta les revenus du trésor et fit régner une telle prospérité qu'on lui donna le surnom de Laduläs, ou *serrure des greniers du pauvre.* Par ses soins Stockholm fut embellie de nombreux édifices, et l'architecte Étienne Bonneuil vint de Paris pour construire à Upsal une cathédrale sur le modèle de Notre-Dame. Mais sous les successeurs de Magnus Laduläs la prospérité de la Suède s'arrêta. Attaquée par les Russes et les Danois, qui lui enlevèrent la Scanie, le Bleking et le Halland, la Suède fut encore déchirée par d'affreuses guerres civiles, dont les nobles profitèrent pour abaisser l'autorité royale. Après avoir déposé successivement Magnus II (1362) et son fils Haquin (1365), qui avaient réuni sur leur tête les couronnes de

1. M. Geffroy, *Histoire des États scandinaves.*

Suède et de Norwége, ils appelèrent au trône Albert de Mecklenbourg (1365-1389), qu'ils renversèrent comme ses prédécesseurs pour donner la couronne à Marguerite de Valdemar.

Norwége. — La Norwége, qui doit son nom à sa position géographique (Nor-Rike, royaume du Nord), fut divisée jusqu'au dixième siècle en plusieurs petites principautés. Harald Harfager (863-933), avec qui commence l'histoire de cette contrée, vainquit tous les petits princes qui se la partageaient et réunit toutes les tribus en une seule nation ; il conquit ensuite l'Islande, les îles Færoë, les Schetland, les Orcades, les Hébrides, une partie de l'Islande, et fut le fondateur de la dynastie des Inglings, qui, chassée de la Suède par les Skioldungs, était venue chercher un refuge en Norwége. Sous cette maison, qui conserva le trône jusqu'en 1318, la Norwége eut de brillants destinées. Le christianisme y pénétra sous Haquin le Bon (936-950), mais il s'y établit difficilement, et les persécutions que dûrent employer Olaf Tryggveson (995-1000) et Olaf le Saint (1015-1033) pour amener son triomphe nous donnent la mesure de la résistance qu'il rencontra. Cependant une fois convertis, les Norwégiens devinrent les apôtres de l'Islande et du Groenland, se mêlèrent au mouvement des croisades et allèrent, sous Sigurd (1103-1130), promener leurs étendards jusqu'à Jérusalem et Constantinople. En même temps les institutions se régularisèrent : un archevêché fut fondé à Drontheim; la législation s'améliora par l'adoption d'un code destiné à remplacer les coutumes (1274), et le principe de l'hérédité appliqué, sous Magnus VII (1263-1280), à la transmission de la couronne vint mettre un terme à l'anarchie et aux désordres que le principe de l'élection avait souvent occasionnés. Mais l'extinction de la dynastie des Inglings (1318) fut pour la Norwége le signal de sa décadence. La perte des îles écossaises lui ayant fermé la route des grandes expéditions, elle laissa les marchands des villes hanséatiques s'emparer de son commerce intérieur et extérieur, et elle fut même bientôt réduite à n'être plus qu'une province de la Suède, dont elle reçut deux rois, Magnus VIII et Haquin VIII (Magnus II et Haquin II pour la Suède). « La Norwége cessa dès lors de s'appartenir à elle-même. Devenue province de la Suède, plus tard du Danemark, elle perdit sa nationalité, et sa langue même se corrompit au contact d'un idiome qui n'était pas resté pur de tout mélange. » (*Geffroy.*)

Formation et rupture de l'union de Calmar (1397-1448). — Lorsque la ligne mâle des Estrithides s'éteignit en Danemark dans la personne de Valdemar III (1375), les Danois déférèrent le trône à Olaf, fils du roi de Norwége Haquin VIII et petit-fils de Valdemar par sa mère Marguerite. Ce prince, qui quelque temps après hérita de

la Norwége (1380), ne jouit pas longtemps de ces deux couronnes ; il mourut en 1387, et les nobles des deux royaumes, qui pendant la vie d'Olaf avaient laissé la régence à sa mère, n'hésitèrent pas alors à lui conférer l'autorité suprême.

Reine de Danemark et de Norwége, Marguerite ne tarda pas à se porter comme héritière des droits de son mari au royaume de Suède, où elle était appelée du reste par un parti considérable qu'Albert de Mecklenbourg avait irrité par son favoritisme pour les Allemands et par l'abandon récent de l'île de Gothland aux Danois. Marguerite descendit en Suède, battit son rival à Falköping (1389), et réunit ainsi sur sa tête les trois couronnes de Suède, de Danemark et de Norwége. Peu de temps après, les députés de chacun des trois royaumes ayant été convoqués pour une réunion commune à Calmar (1397), Marguerite leur fit adopter la fameuse union qui serait devenue peut-être la base d'un empire formidable si la mort n'eût empêché *la Sémiramis du Nord* de la consolider, ou si du moins elle eût été conclue à des conditions capables de maintenir la réunion des trois royaumes. Mais « on exigea que la succession fût élective, que les souverains résidassent alternativement dans chaque pays et que les lois de chaque peuple fussent maintenues. » Aussi cette puissante monarchie, qui semblait devoir lutter désormais avec avantage contre les Slaves et les Allemands, n'était unie qu'en apparence. Composée de trois États toujours distincts qui n'avaient abdiqué ni leur rivalité ni leur jalousie, elle ne pouvait être longtemps durable. Après s'être maintenue sous Marguerite (1397-1412), sous son neveu Éric le Poméranien (1412-1440) et sous Christophe le Bavarois (1440-1448), elle se rompit à la mort de ce dernier prince par la défection des Suédois qui se donnèrent un roi national, Charles Canutson, tandis que le Danemark et la Norwége restés unis élurent Christiern Ier, de la maison d'Oldenbourg.

II. Revue sommaire de l'histoire des États de l'Est. États slaves. La Pologne sous les Piasts (850-1370). — Les plaines situées entre l'Oder et la Vistule furent habitées dès l'année 550 par la tribu slave des Leckes, qui fondèrent Gnezne et Poznan et auxquels les historiens ne donnèrent le nom de Polonais que dans le cours du dixième siècle. Au reste, l'histoire de la Pologne ne commence qu'avec Piast, fondateur d'une dynastie qui gouverna ce pays depuis 850 jusqu'à 1370. Le christianisme y pénétra sous le règne de Micislas, qui se fit baptiser (966), et il se propagea assez rapidement, grâce aux soins de l'empereur Othon III qui institua l'archevêché de Gnezne (1000). La Pologne subit de bonne heure l'attraction de l'Alle-

magne; elle entra dans le système germanique et ne s'en détacha qu'à la faveur du grand interrègne. Tributaires des empereurs, les princes de la maison de Piast ne portèrent longtemps que le titre de ducs, et si quelques-uns prirent celui de rois, ce ne fut qu'accidentellement, car la royauté resta une dignité toute personnelle et non héréditaire jusqu'à Wladislas Loketek (1296-1333).

Au reste, bien des causes concoururent à retarder jusqu'au quatorzième siècle le développement de la Pologne : ce furent son morcellement territorial, le voisinage de l'ordre Teutonique et l'arrivée des Mongols.

Ainsi, un partage imprudent, accompli à la mort de Boleslas III (1139), donna naissance aux duchés de Cujavie, de Masovie, de Poméranie, de Silésie, de Breslau, qui affectaient l'indépendance.

D'un autre côté, l'ordre Teutonique gêna au nord l'extension de la Pologne. Établis en 1226 par le duc de Masovie, sur le territoire de Culm, pour convertir à l'Évangile les peuples païens de la Prusse, les chevaliers Teutoniques accrurent bientôt leur puissance par leur réunion (1237) avec les chevaliers Porte-glaives, qui venaient d'être institués quelques années plus tôt (1201) pour travailler à la conversion de la Livonie. Cette réunion assura la prépondérance et la grandeur de l'ordre Teutonique; il acheva rapidement la conquête de la Courlande (1230), de la Sémigalle (1275), de toute la Prusse (1283), où les chevaliers fondèrent les villes de Kœnigsberg (1255) et de Marienbourg (1280), de la Poméranie orientale (1311), de l'Esthonie (1347) et du Brandebourg (1402).

Enfin la Pologne fut encore arrêtée dans son développement par l'arrivée des Mongols, dont l'armée, victorieuse à Schidlow, incendia Lublin et Cracovie (1240). Heureusement que ce fléau fut passager et qu'il abandonna bientôt la Pologne pour se rejeter sur la Russie.

Agrandissement de la Pologne sous Casimir III (1333-1370). Louis d'Anjou (1370-1382). — Mais, au commencement du quatorzième siècle, la Pologne entra dans une période ascendante et atteignit bientôt l'apogée de sa puissance. Ainsi Wladislas Loketek, qui rendit la dignité royale permanente, reconstitua la nationalité polonaise par la réunion des duchés de Poznan, de Kalisch et de plusieurs autres principautés démembrées; son fils Casimir III le Grand (1333-1370) fonda la grandeur de son royaume aux dépens de la Russie, à laquelle il enleva la Russie rouge, la Podolie et la Wolhynie. A la gloire du conquérant joignant celle du législateur, Casimir III rédigea un code de lois, réforma les tribunaux, assura la tranquillité publique, favorisa le commerce, améliora la situation

des paysans et donna aux juifs de la Pologne des libertés dont ils ne jouissaient dans aucun autre État. Cependant Casimir, qui mérite le nom de Grand pour ses conquêtes, ses réformes, ses essais de législation, a, sans s'en douter, préparé les malheurs et la chute de la Pologne en portant la première atteinte au principe de l'hérédité monarchique. N'ayant pas d'enfant, il voulut assurer son trône à son neveu Louis d'Anjou, fils de sa sœur Élisabeth et de Charobert, roi de Hongrie; mais ne pouvant de sa propre autorité frustrer les branches des princes Piasts qui régnaient en Masovie et en Silésie, il convoqua à Cracovie une assemblée générale de la nation pour y faire approuver son choix (1339). L'assemblée donna son approbation; mais « les Polonais, pour se précautionner contre l'influence d'une domination étrangère, conçurent dès lors l'idée de limiter le pouvoir de leurs rois et de jeter les fondements d'un gouvernement républicain et aristocratique. Ils envoyèrent, du vivant même de Casimir, des députés en Hongrie qui firent signer au roi Louis un acte dont les principales clauses portaient qu'à son avénement à la couronne il les déchargerait, pour lui et ses successeurs, de toute taille et de toute contribution; que jamais, sous aucun prétexte que ce fût, il ne leur imposerait aucun subside, et que dans ses voyages mêmes il ne prétendrait rien pour l'entretien de sa cour dans aucun lieu de son passage. Cet acte, qui fut déclaré loi sacrée et à jamais inviolable, devint la base de la liberté polonaise, comme la suppression du droit héréditaire des différentes branches Piasts à la diète de Cracovie prépara les voies à la noblesse de s'ingérer dans l'élection de ses rois et de rendre enfin le trône parfaitement électif. » (*Koch.*) Louis d'Anjou (1370-1382) qui succéda à Casimir, n'ayant pas non plus d'héritier mâle, voulut assurer ses deux couronnes à son gendre Sigismond, et pour obtenir l'approbation des Polonais il leur fit de larges concessions au préjudice de l'autorité royale (1382); mais à sa mort, qui survint immédiatement après, les Polonais oublièrent leurs promesses, rompirent leurs engagements avec Sigismond et offrirent le trône à la princesse Hedwige, seconde fille de Casimir III, en lui imposant l'obligation de n'épouser que le prince qu'ils auraient choisi.

Avénement des Jagellons (1386-1572). **Grandeur de la Pologne.** — Après un interrègne de quatre années, leur choix tomba sur le grand-duc de Lithuanie, Jagellon, à la condition qu'il abandonnerait le paganisme pour se faire baptiser lui et son peuple et qu'il incorporerait le grand-duché de Lithuanie au royaume de Pologne (1386). Cet événement, qui fit passer l'héritage des Piasts dans la maison des Jagellons, réunit deux nations rivales et ennemies et

assura la prépondérance de la Pologne. Elle s'agrandit bientôt aux dépens de l'ordre Teutonique, dont la puissance alla constamment en s'abaissant pendant le cours du quinzième siècle. Jagellon (1386-1434) leur porta les premiers coups : il les battit à Tanneberg (1410); son fils, Wladislas VI (1434-1445), leur enleva la Samogitie et la Sudavie (1436), et Casimir IV (1445-1492), à la suite d'une guerre que leur gouvernement tyrannique avait provoquée en Prusse, leur imposa le traité de Thorn (1466), qui arracha la Prusse occidentale aux chevaliers et ne leur laissa la Prusse orientale qu'à la condition de se reconnaître feudataires des monarques polonais.

Faiblesse de la royauté polonaise. — Malgré leurs conquêtes, qui firent de la Pologne la puissance prépondérante dans l'Europe orientale, les Jagellons ne purent pas relever l'autorité royale. « Le mari d'Hedwige, dit Koch, n'obtint l'agrément des grands de Pologne pour la succession de son fils qu'en confirmant les priviléges qui leur avaient été accordés par son prédécesseur et qu'en y en ajoutant encore de nouveaux, comme de ne conférer à aucun étranger les dignités et les charges de l'État, de ne jamais en disposer avant leur vacance, de ne faire battre aucune espèce de monnaie sans le consentement des grands et de ne faire arrêter ni punir aucun noble, qu'il ne fût auparavant convaincu, en justice réglée, du crime dont il aurait été accusé. Il fut aussi le premier des rois de Pologne qui, pour faciliter l'introduction d'un impôt extraordinaire que les besoins de l'État rendaient indispensable, s'avisa d'appeler à la diète les nonces ou députés des nobles, et qui établit l'usage des diétines. »

Russie. Faiblesse des princes moscovites. — Tout le pays qui s'étend de la mer Noire aux monts Ourals était occupé primitivement par de nombreuses tribus de Slaves auxquelles on rattache la fondation des villes de Smolensk (420), de Kiew et de Novogorod. Vers le milieu du neuvième siècle les Northmans ou Warègues leur imposèrent leur domination, et Rurik, leur chef (850), jeta les fondements de la puissance russe. Ses successeurs Igor (879-945), Swiastoslaw (945-973) et Wladimir Ier (980-1015) achevèrent la conquête depuis la mer Glaciale et l'embouchure de la Dwina jusqu'au Niémen, au Dniester et au Boug. Ils vinrent même plusieurs fois menacer Constantinople; mais le mariage de Wladimir avec la princesse Anne, fille de l'empereur Basile II, suspendit les hostilités avec l'empire grec et amena la conversion des Russes au christianisme (988). Le fils de Wladimir, Iaroslaf (1015-1054), qui prit le premier le titre de grand-duc, étendit au loin ses relations,

puisqu'il maria ses filles avec les rois de France et de Norwége, et fut le législateur de son peuple.

Après Iaroslaf le développement de la Russie s'arrêta tout à coup. L'élévation des principautés indépendantes de Twer, de Kazan, de Smolensk, de Tchernigow, brisa l'unité du grand-duché de Kiew et fit passer la prépondérance au grand-duché de Wladimir (Moscou, 1137). Ainsi morcelée et déchirée par les dissensions intestines, la Russie offrit aux Mongols une proie facile à saisir (1223). Dépouillé à l'est par les Mongols, à l'ouest par la Pologne, le grand-duché de Wladimir, placé sous la suzeraineté humiliante de la *Horde d'or*, resta plus de deux siècles dans un état d'abaissement et d'obscurité dont il ne devait être tiré que par le génie et le courage d'Ivan III (1462-1505).

Les Mongols. Gengis-khan (1203-1227). — Ces peuples qui ont menacé l'existence de l'Europe orientale, et dont le nom suffisait pour jeter l'épouvante jusque dans l'Occident, étaient originaires des steppes de l'Asie septentrionale. Temoudgin, chef d'une horde particulière, réunit leurs nombreuses tribus (1203) et, sous le nom de Gengis-khan (chef des chefs), entreprit avec elles la conquête du monde. Pendant son règne (1203-1227) il s'empara de tout le nord de la Chine (1210-1214) et du grand empire du Kharisme (1217-1226), qui comprenait le Turkestan, le Kharisme, la Transoxiane et le Khorassan. La mort de Gengis-khan n'arrêta pas la conquête; elle continua sous ses successeurs Octaï (1227-1242) et Cublaï (1260-1297), qui héritèrent de la dignité de grand khan. Tandis que Cublaï achevait la conquête de la Chine et mettait fin à la dynastie des Song, Houlagou, son lieutenant, s'emparait de la Perse (1257) et détruisait le khalifat de Bagdad dans la personne de Motassem, dernier des Abbassides (1258). Puis le farouche vainqueur vint piller Alep et Damas, et il allait pénétrer en Égypte lorsque, arrêté tout à coup par la discipline des Mameloucks, il fut obligé de reculer et se rejeta sur l'Asie Mineure, où il brisa le sceptre des sultans seldjoucides d'Iconium (1272).

L'Europe, sous le règne même de Gengis-khan, avait déjà éprouvé une première invasion. Touschi, le fils aîné du grand chef, s'était contenté, il est vrai, de détruire une armée russe sur les bords de la Kalka (1223), et était reparti après avoir planté ses étendards sous les murs de Novogorod-Sewerski. Mais ce n'était, en quelque sorte, qu'une reconnaissance du pays : une deuxième expédition, ordonnée par Octaï et dirigée par Batou, eut des résultats plus malheureux et plus durables. Vainqueurs des Russes à Kolomna (1237), les Mongols envahirent la Russie, la Podolie, la Wolhynie, mirent fin au grand-

duché de Kiew et ne laissèrent subsister celui de Wladimir qu'à la condition de le soumettre à un humiliant asservissement. Traversant ensuite la Pologne, où leur route fut marquée par la bataille de Schidlow et l'incendie de Lublin et de Cracovie (1240), ils ravagèrent la Silésie, la Moravie, et vinrent inonder la Hongrie. Déjà même ils menaçaient l'Italie et réclamaient le tribut du souverain pontife, lorsqu'une victoire de Frédéric II sur les bords du Danube sauva l'Europe (1242), mais rejeta le fléau sur la Russie qui fut pendant deux siècles livrée à la domination des Mongols.

Toutefois cette puissance barbare, dont les développements avaient été si rapides, ne tarda pas à perdre son unité, et alors sa décadence commença. Les quatre grands empires de la Chine, du Zagataï, de la Perse et du Kaptschak (Europe orientale et Asie septentrionale), qui avaient obéi au grand khan, repoussèrent toute suprématie après la mort de Cublaï. Mais ils ne jouirent pas longtemps de leur indépendance : les Chinois expulsèrent en 1368 les descendants dégénérés de Gengis-khan; le Zagataï fut envahi par Tamerlan en 1369, la Perse par les Turkomans; la Horde d'or elle-même se démembra en 1395, et sur ses ruines s'élevèrent les hordes particulières de Kazan, d'Astrakhan, de Sibérie et de Crimée, qui furent successivement anéanties par les Russes.

III. Les Turcs ottomans. Leur origine. — Après la mort de Gengis-khan (1227), Gelaleddin, sultan du Kharisme, que le chef mongol avait dépouillé de ses États, fit d'héroïques mais inutiles efforts pour rentrer en possession de ses provinces; écrasé par le nombre de ses ennemis, il alla mourir obscurément dans les montagnes du Kourdistan. Privée de son chef, son armée se dispersa, et une partie des hordes turcomanes qui la composaient se dirigèrent vers l'Asie Mineure, et, sous le nom de Kharismiens, s'engagèrent au service d'Aladin, sultan seldjoucide d'Iconium : c'est parmi ceux-ci, dit Gibbon, que se trouvaient les ancêtres obscurs de la race ottomane. Ils avaient originairement campé sur la rive méridionale de l'Oxus, et leur premier chef connu, Soliman-shah, qui avait commandé l'avant-garde sous Gelaleddin, s'étant noyé au passage de l'Euphrate, son fils Ortogrul lui avait succédé dans le commandement. Ce fut lui qui s'engagea au service d'Aladin, et qui forma à Surgut, sur les bords du Sangarius, un camp de quatre cents tentes ou familles. Après avoir dirigé cinquante-deux ans le gouvernement civil et militaire de cette colonie, Ortogrul laissa son modeste héritage à Othman, véritable fondateur de la puissance de sa famille (1289).

Commencement de l'empire ottoman. Othman (1289-1326). — Affaiblie par les attaques des Mongols, la sultanie de Roum venait de se démembrer (1294) et les émirs s'en étaient partagé les lambeaux. Othman, qui s'était rendu indépendant comme eux, profita de la situation qu'il occupait sur les frontières de l'empire grec pour s'emparer des passages de l'Olympe, qui n'étaient plus défendus par les paysans depuis que Paléologue leur avait refusé l'exemption d'impôts. Ce fut le 27 juillet 1299 qu'Othman pénétra pour la première fois dans le district de Nicomédie, et « l'exactitude singulière de la date, dit Gibbon, semble indiquer qu'on avait prévu les progrès rapides de cette funeste invasion. » Avant de mourir, Othman eut la consolation d'apprendre que son fils Orkhan venait d'entrer dans la ville de Pruse (1326), dont la conquête peut servir de date à l'établissement de l'empire ottoman. Le vainqueur transforma promptement cette ville chrétienne en cité musulmane; il y établit des mosquées, des colléges, et une espèce d'université où il sut attirer à la fois les professeurs les plus habiles dans les lois divines et humaines et les jeunes gens des régions les plus éloignées de l'Orient.

Orkhan (1326-1360). **Institutions militaires des Turcs.** — Peu de temps après, Orkhan recueillit l'héritage de son père, qu'il venait d'agrandir (1326-1360). Il s'occupa de suite des réformes militaires qui lui paraissaient essentielles à ses succès ultérieurs. Les soldats d'Othman, comme ceux de tous les émirs ou sultans de l'Asie, servaient sans paye régulière et par conséquent sans discipline. Orkhan substitua d'abord à cette vieille milice, qu'on appelait *piade*, une infanterie composée de volontaires qui se contentaient d'une solde très-faible et retournaient chez eux quand on n'en avait plus besoin (*timariots*). Mais ces derniers étaient encore plus féroces et plus indisciplinés que leurs devanciers; et Orkhan, sans se priver complétement de leurs services (car, même après l'organisation des janissaires sous Amurat Ier, les paysans turcs ont toujours formé à la suite des armées ottomanes une cavalerie légère ou de partisans), résolut d'organiser une troupe de fantassins composée des plus jeunes d'entre les captifs. Le vizir d'Amurath lui fit observer plus tard que le Coran accordait au vainqueur, dans les guerres saintes, le cinquième des dépouilles, des animaux, des hommes et des femmes. Ce fut un trait de lumière pour le sultan, qui fit immédiatement publier et appliquer la loi du prophète; de sorte qu'on n'eut plus aucune difficulté pour recruter les *janissaires*. C'était le nom qui leur avait été donné par un vieux dervis mandé pour les bénir. « *Yengi cheri* (nouveaux soldats), s'était écrié le vieillard, puisse votre valeur être toujours brillante, votre épée tranchante, vos bras victorieux ! » Ces vœux du

dervis avaient bien des chances de se réaliser; car, outre que les janissaires, formant la seule infanterie régulière qui fût en Europe, avaient un immense avantage sur les armées féodales de Sigismond, roi de Hongrie, ou du duc de Nevers, par la force même de leur organisation, ils devaient être invincibles à cette époque. Ces enfants, enlevés à leurs familles et à leur patrie avant l'âge où on peut s'y attacher, étaient élevés dans l'ignorance la plus complète, en dehors de toute idée morale; on cherchait à les rendre inaccessibles même au sentiment de l'amour. Leur existence était toute matérielle : ainsi, par exemple, la marmite était entourée d'un respect religieux, et beaucoup des noms par lesquels on désigne les différents grades de la hiérarchie militaire sont, dit-on, des composés de ce mot, qui ne pourrait jamais devenir sacré dans une armée de soldats citoyens. Quand on a réussi à les rendre ainsi semblables à la brute, on les lance sur les champs de bataille, où ils deviennent des machines d'autant plus formidables, qu'ils ont perdu l'habitude de raisonner même sur le danger. Telle est l'idée qui a présidé à l'organisation de cette redoutable milice. Elle n'a été vaincue plus tard que par les soldats qui avaient de plus que cette discipline aveugle et fatale l'élan patriotique dont l'Europe admirait les prodiges il y a soixante ans.

Progrès des Turcs en Asie. — Outre l'armée, Orkhan créa les machines de siége avec lesquelles il s'empara de Nicomédie et de Nicée (1328-1333), après avoir battu et blessé de sa main l'empereur d'Orient Andronic le jeune. Il est même permis de conjecturer que les Turcs ont connu des premiers en Europe l'usage du canon, tant leur artillerie était formidable sous Mahomet II, cent ans plus tard. Ce succès fut suivi de la conquête du littoral de l'Archipel, de la ruine d'Éphèse et des autres villes grecques si célèbres dans les temps anciens; enfin ce qui restait aux Grecs de la province de Bithynie fut également soumis jusqu'au Bosphore, à la faveur des guerres civiles qui désolaient l'empire byzantin. Après l'avénement de Cantacuzène au trône, Orkhan épousa une des filles de l'empereur (1347), en lui laissant la liberté de rester chrétienne dans son sérail, afin de justifier ses conquêtes aux yeux des populations grecques, et il eut avec son beau-père une entrevue solennelle a Scutari.

Premier établissement des Turcs en Europe (1359). — Mais pendant que les Grecs se laissaient abuser par la politique toute barbare et toutefois habile du sultan, les Turcs traversaient l'Hellespont. Ils ont senti que leur passage en Europe, comme la prise de Pruse qui leur avait livré l'Asie, était une des circonstances les plus solennelles de leur existence nationale. Aussi la légende suppose que Soliman, fils

d'Orkhan, se promenait un soir sur les bords de la mer, quand l'ombre d'Ortogrul, son aïeul, lui apparut et lui ordonna de passer à l'autre rive; quoiqu'il n'eût qu'une centaine d'hommes sous la main et pas de vaisseaux, il obéit, et un navire génois arriva fort à propos pour transporter sa petite troupe sur la plage de Gallipoli. Alors la mer devient furieuse, la terre tremble, les murs de Gallipoli s'ébranlent, et Soliman entre paisiblement au milieu de cette forteresse imprenable, dont les ruines seront bien vite relevées (1359). A cette fable toute poétique opposons maintenant le témoignage plus sérieux de l'histoire. Amir, neveu d'Orkhan, dont on comparait à Constantinople l'amitié pour Cantacuzène à celle d'Oreste pour Pylade, était arrivé le premier en Europe, sous prétexte de protéger la femme de son ami assiégée à Démotica; d'autres bandes avaient suivi la sienne et ravagé le pays, mais elles retournaient d'abord en Asie avec leur butin, quand un tremblement de terre détruisit un grand nombre de villes en Thrace et en Macédoine. C'est alors seulement que les Turcs, avec le jeune Soliman, relevèrent les remparts de Gallipoli et s'établirent en Europe. Leur chef périt bientôt après d'une chute de cheval, et le sultan en mourut de douleur.

État de l'empire ottoman à la mort d'Orkhan. — L'empire ottoman était définitivement constitué à la mort d'Orkhan. Il avait une étendue considérable, une armée régulière, une marine qui allait s'emparer rapidement de tous les postes importants de l'Archipel, peut-être aussi de l'artillerie. Il ne restait aux Grecs, en Asie, que la ville de Philadelphie, dont les habitants défendirent avec courage leur liberté, et en Europe, partant de Gallipoli, les Turcs vont bientôt réduire les successeurs de Constantin à la possession de leur capitale.

Amurath Ier (1360-1389). Progrès des Turcs en Europe. Prise d'Andrinople (1360). — Amurath soumit toute la Thrace et la Romanie jusqu'au mont Hémus, choisit pour résidence la ville d'Andrinople (1360), dont il s'empara après avoir remporté une grande victoire sur les Serviens, près de la Maritza, et réduisit l'empereur Jean Paléologue à devenir son vassal. Il devait, lui et ses quatre fils, se rendre au camp des Ottomans toutes les fois qu'il en serait requis. Il semble que le sultan n'a qu'à marcher sur Constantinople pour détruire ce misérable débris de l'empire romain qu'on appelle le Bas-Empire; mais depuis longtemps cette ville se défend par la seule force de ses remparts et son admirable situation. A partir du cinquième siècle elle a repoussé à peu près toutes les hordes de l'Asie : Attila a passé outre avec les Huns; Bélisaire en a éloigné les Bulgares, Héraclius les Avares et les Perses, le feu grégeois les Arabes; les Seldjoucides n'ont pu s'avancer plus loin que Nicée; les Mongols

ont dû pénétrer en Europe par la Russie, pour éviter Constantinople; enfin, comme si le nom de Rome que lui attribuent encore les Grecs inspirait une terreur superstitieuse aux barbares, Tamerlan, vainqueur à Ancyre, n'aura même pas la pensée de l'assiéger.

Bataille de Cassovie (1389). — Amurath lui-même veut être à l'abri de toute attaque du côté des populations slaves du Danube, avant d'affronter les dangers d'une pareille entreprise. C'est pourquoi il dirige ses légions de janissaires contre les Serviens, les Bulgares, les Bosniaques et autres tribus dont il a déjà éprouvé le courage à la Maritza. Il remporta près de Cassovie une seconde victoire sur les chrétiens d'Occident, et parcourant le champ de carnage après la bataille, il faisait observer à son vizir que la plupart des morts étaient à peine adolescents; à quoi le visir répondait que les gens d'un âge plus raisonnable n'auraient jamais entrepris de lui résister, quand cette causerie, à laquelle le sultan paraissait attentif, fut tout à coup interrompue par le poignard d'un Serbe blessé qui réunit toutes ses forces pour tuer Amurath Ier (1389).

Bajazet Ier (1389-1402). **Soumission de la Servie et de la Thessalie.** — Bajazet Ier, son fils, fut surnommé *Ilderim* ou le Foudre, à cause de ses passions impétueuses ou de la rapidité de ses mouvements; il profita d'abord de la victoire de Cassovie pour soumettre les Bulgares, les Bosniaques et les Serviens; il descendit ensuite en Thessalie, où un évêque complaisant lui livra les Thermopyles. Enfin, pour isoler Constantinople des secours que pourraient lui envoyer les Latins par mer, il établit à Gallipoli une marine formidable, des fortifications sur les Dardanelles et une flotte en croisière pour garder le détroit.

Soumission des émirs seldjoucides d'Asie. — Après avoir fortifié l'établissement des Turcs en Europe, il marcha contre les émirs de Caramanie, d'Aïddin (Syrie), de Siva (Pont) et de Ghermian (Arménie), qui depuis le démembrement de la sultanie de Roum étaient restés indépendants; il les soumit tous et s'empara de Konieh (Iconium).

Bataille de Nicopolis (1396). — Pendant ce temps-là l'empereur grec Manuel implorait en personne l'assistance des princes chrétiens d'Occident; le pape avait fait prêcher une croisade, et bientôt les chevaliers français avec l'amiral Boucicaut, ceux de Bourgogne avec le duc de Nevers plus tard Jean Sans-Peur, et ceux d'Allemagne avec Sigismond, roi de Hongrie, dont les États étaient menacés depuis la bataille de Cassovie, se réunirent au nombre de plus de cent mille hommes pour arrêter le torrent de l'invasion ottomane. Bajazet de son côté accourut des rives de l'Euphrate à celles du Danube, et

les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Nicopolis. C'est dans cette mémorable journée que les janissaires donnèrent à cette brillante cohue de chevaliers une leçon qui leur sera plus tard répétée par les fantassins de Granson et de Morat (1396).

Tout d'abord on ne prend pas la peine d'éclairer la route à l'approche de l'ennemi, et on trouve très-bien que Boucicaut fasse couper les oreilles à un maraud qui vient annoncer l'arrivée des Turcs; ensuite on se dispute l'honneur de frapper les premiers coups, et les chevaliers chrétiens épuisent leur courage contre la *piade* et les *timariots*, qui ne résistent pas. Enfin quand les janissaires arrivent, ils les trouvent dispersés dans la plaine et déjà harassés de fatigue; ils n'eurent qu'à labourer le champ de bataille en tous sens et à précipiter dans le Danube ceux que n'avait pu moissonner leur cimeterre. Après cette grande victoire qui lui avait livré l'élite de la chevalerie européenne, Bajazet voulait, disait-il, faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre de Rome, quand un accès de goutte l'arrêta. En même temps Tamerlan ou Timour-Lenk arrivait en Asie et allait opérer, sans le vouloir, une diversion puissante en faveur des chrétiens.

Tamerlan (1336-1405). **Bataille d'Angora** (1402). — Né au village de Sebsa, non loin de Samarcande, ce conquérant hérita d'un commandement de dix mille chevaux et du territoire de Cush, où ses ancêtres avaient gouverné sous la suzeraineté des khans du Zagataï. A cette époque, cette dynastie du Zagataï était éteinte, ou du moins tombée en décadence, et les émirs qui lui avaient obéi s'étaient rendus indépendants, lorsque tout à coup la Transoxiane fut envahie par le khan tartare de Kashgar. Timour conçut alors le projet de délivrer son pays, et entouré de quelques chefs que sa réputation militaire lui avait attachés, il gagna, près de Samarcande, une grande victoire qui assura l'indépendance de la Transoxiane (1363). Alors il entreprit de recommencer l'œuvre de Gengis-khan, dont il descendait, dit-on, par les femmes, et partant de Samarcande, il commença de justifier son titre de *Saheb Kheran* (maître du monde) en faisant rapidement la conquête de tout le pays qui s'étend du Gange au Tanaïs.

La haute Asie étant conquise, Tamerlan, après quelques mois de repos, repartit bientôt de Samarcande pour les pays de l'Occident, où l'empereur grec et quelques émirs seldjoucides l'appelaient contre Bajazet (1400). Cette nouvelle expédition fut marquée par le ravage de la Géorgie, de l'Aderbaïdjan, du Diarbekir; Alep fut noyée dans le sang des habitants, Damas et Bagdad furent réduites en cendres, et une horrible pyramide de quatre-vingt mille têtes hu-

maines attesta en Syrie le passage du farouche conquérant qui vint fondre enfin sur l'empire des Ottomans. Bajazet alors leva le siége de Constantinople et courut à la défense d'Ancyre (Angora) qu'assiégeaient les Mongols : c'est sous les murs de cette ville qu'eut lieu la terrible bataille qui se termina par la défaite et la captivité de Bajazet (1402). Les janissaires furent écrasés par la supériorité du nombre et la tactique habile de Timour, qui avait parfaitement choisi l'emplacement du combat. Le sultan, fait prisonnier, fut honorablement traité par son vainqueur, selon l'historien Shereffeddin, dont Gibbon a suivi la chronique. Les auteurs chrétiens ou turcs ont prétendu au contraire que Timour, informé du projet qu'avait le sultan de lui échapper, le fit enfermer dans une cage de fer, où il mourut d'apoplexie à Antioche de Pisidie, traîné à la suite du char des Mongols qui retournait à Samarcande. Là, Timour, déjà âgé de soixante-sept ans à l'époque de la bataille d'Angora, termina sa vie dans des fêtes splendides qu'il célébrait en l'honneur du mariage de ses fils et petits-fils. Mais après sa mort son empire fut démembré comme celui d'Attila et de Gengis : un de ses successeurs, Babour, fonda plus tard dans l'Inde l'empire du Grand-Mogol (1505), que son dernier descendant, pensionnaire des Anglais à Dehli, a naguère cherché vainement à ressusciter contre eux.

Discordes des fils de Bajazet. Mahomet Ier (1402-1421). Restauration de l'empire ottoman. — La défaite de Bajazet Ier à Ancyre faillit compromettre pour longtemps les progrès de l'empire ottoman. Les émirs qu'il avait soumis en Asie redeviennent indépendants, et ses cinq fils se disputent les armes à la main un trône qu'ils ébranlent encore par leurs discordes. Mustapha est proclamé en Thessalie, Isa à Angora et Sinope, Soliman à Andrinople, Mousa à Brousse, et Mahomet à Amasie près de Trébizonde. Cette anarchie dura dix-neuf ans, pendant lesquels Mousa fit périr Mustapha comme un imposteur, et Isa parce qu'il était son voisin; Soliman, surpris à Andrinople, fut massacré sur la route de Constantinople où il se réfugiait; Mousa lui-même fut vaincu par son frère Mahomet Ier, qui donna de riches présents à son meurtrier et huit années d'une paix profonde aux Turcs. A sa mort l'empire ottoman était plus prospère que jamais, et Mahomet avait imposé à son fils Amurath II l'éducation la plus brillante pour le rendre digne de régner après lui (1421).

Amurath II (1421-1451). Premier siége de Constantinople (1422). — Dès le commencement de son règne, Amurath II eut à soutenir une guerre dangereuse en Europe contre un prétendant qui se disait Mustapha, fils de Bajazet Ier. Or, pendant que l'empereur grec Manuel s'alliait avec le rebelle, un Génois nommé Adorno prêtait

ses vaisseaux à Amurath, qui, une fois transporté en Thrace, eut bon marché de son adversaire. Il résolut alors d'assiéger Constantinople pour se venger de Manuel; il fit appel aux populations asiatiques, qui lui envoyèrent deux cent mille hommes, manda de la Mecque Séid-Béchar, descendant du prophète, et chercha tous les moyens d'enflammer ses soldats d'un enthousiasme fanatique. Tous ces préparatifs furent inutiles : en vain un dervis se laissa enlever au ciel pour deviser avec Mahomet sur les moyens de réduire la place; la sainte Vierge apparaissait de son côté aux assiégés, qui assuraient la voir combattre dans leurs rangs. Amurath fut forcé d'abandonner le siége, en laissant un tiers de son armée au pied des murs de Constantinople.

Bataille de Sophia. Paix de Szégédin (1443). — Cet échec sanglant détermina la première retraite d'Amurath II et fit presque oublier aux chrétiens le désastre de Nicopolis. Le roi Wladislas Jagellon, roi de Pologne et de Hongrie, convoqua les diètes de ses deux royaumes et, encouragé par le pape Eugène IV, par le krâle fugitif de Servie et tous les autres chefs des tribus slaves, réunit une armée nombreuse sous le commandement d'Huniade, surnommé le *chevalier blanc* de Valachie, et rencontra deux fois près de Sophia l'armée d'Amurath II. Dans la première rencontre dix mille chrétiens surprirent son camp, et dans la seconde, les musulmans perdirent huit mille hommes, dont treize pachas, quatre mille prisonniers et neuf étendards. Quoique les trophées de la victoire fussent magnifiques, « les chrétiens multiplièrent encore et sans scrupule les myriades d'Ottomans qu'ils avaient laissées sur le champ de bataille » (1442).

Le sultan demanda la paix, évacua la Servie, promit de ne plus attaquer la Hongrie, et dans la diète de Szégédin conclut une trêve de dix ans. Le légat Julien Césarini, présent à l'assemblée, garda le silence et ne voulut pas donner son approbation au traité. C'est que les chefs de la croisade avaient alors de grandes espérances : leur allié, l'émir de Caramanie, allait soulever encore les provinces d'Asie; le moine Jean Capistran électrisait par sa parole les vassaux du duc de Bourgogne et du roi de France; quarante mille hommes arrivaient à la voix du nouveau Pierre l'Ermite, et on disait le sultan de plus en plus découragé ou endormi dans les délices de ses jardins de Magnésie. Il ne restait qu'une difficulté, c'était de déterminer le jeune Wladislas à rompre la paix jurée, non pas précisément sur l'eucharistie, comme l'avaient demandé les Turcs, mais sur l'Évangile. Le légat, dans un discours resté célèbre, prouva aux Hongrois et aux Polonais qu'une parole donnée aux infidèles n'engageait pas.

Bataille de Varna (1444). — On s'avança donc à travers la Bulgarie dans la direction de Varna pour éviter les défilés de l'Hémus et dans l'espoir de rencontrer une flotte chrétienne qui avait dû traverser l'Hellespont et le Bosphore; au lieu des vaisseaux vénitiens ou génois, on rencontra Amurath II, qui parcourait les rangs des janissaires en leur disant qu'ils vaincraient certainement des parjures et qui faisait porter en avant de son armée une copie du traité de paix si indignement violé. Cependant le combat fut acharné, la victoire longtemps balancée; un moment les Turcs pliaient, et Amurath II lui-même avait tourné bride, quand un de ses *beglierbeys* l'arrêta pour le relancer au combat. Après la bataille, dans laquelle dix mille chrétiens perdirent la vie, Amurath vainqueur récompensa celui qui l'avait ramené lui-même dans le devoir. Il fit rendre les plus grands honneurs au jeune Wladislas, resté au nombre des morts, et par son ordre on écrivit sur sa tombe une épitaphe pleine de grandeur et de simplicité (1444).

Amurath II mourut sans avoir risqué une seconde fois l'honneur de ses armes devant les murs de Constantinople. Mais la tranchée était ouverte, si l'on peut s'exprimer ainsi; tous les postes avancés étaient occupés par les Turcs. La ville, réduite à ses murailles, était isolée de tout secours par terre; par mer il n'était pas toujours facile aux Génois d'affronter les croisières de Gallipoli; enfin les Vénitiens, leurs rivaux, plaçaient la haine du nom génois bien avant les intérêts de l'Europe chrétienne. Tous les préparatifs du siége étaient donc terminés à l'avénement de Mahomet II (1451).

Mahomet II (1451-1481). **Préparatifs du siége de Constantinople.** — Cependant le sultan, dissimulant encore ses projets, renouvelle à l'empereur grec Constantin Dragasès l'assurance de son amitié; son visir Kalil-pacha, qu'on appelait le *père nourricier des infidèles*, à cause de sa faiblesse envers les chrétiens, essaya vainement de mettre les députés byzantins en garde contre l'accueil bienveillant de Mahomet, et leur découvrit les intentions de son maître. Celui-ci ne paraissait d'ailleurs préoccupé que des fêtes de son mariage, qui durèrent deux mois; d'une révolte projetée des janissaires, qui fut comprimée avant d'éclater; du soulèvement plus sérieux des Caramaniens, qu'il fallut réduire encore à l'obéissance; enfin de son palais d'Andrinople, qu'il appelait la *guérite du monde*.

Forteresse élevée sur le Bosphore. — Tout à coup mille ouvriers s'établissent dans la plaine d'Asomaton pour bâtir sur la côte européenne du Bosphore une forteresse analogue à celle qui avait été élevée sur l'autre rive par Amurath II. Le sultan vient en personne presser les travailleurs, et aux députés de Byzance, arrivés au camp

pour se plaindre, il rappelle que son père Amurath, qui avait eu tant de peine à passer le Bosphore pour combattre les Hongrois, avait fait vœu sur le champ de Varna de ne plus demander le passage et de bâtir un fort qui le rendit maître du détroit. Il promit en terminant de faire écorcher vif tout homme qui oserait encore l'entretenir d'un pareil message.

Quelque temps après Kalil-pacha fut éveillé la nuit et mandé auprès de Mahomet II; il se crut perdu, car il se laissait payer par les chrétiens les bons offices qu'il leur rendait auprès du sultan. Celui-ci, qui n'ignorait rien et qui ne voulait punir son ministre que plus tard, lui fit l'aveu que toute la nuit il avait cherché vainement le sommeil, et il lui montra l'oreiller sur lequel il n'avait pu reposer sa tête. Il finit en lui demandant Constantinople. C'était lui donner l'ordre de réunir au plus tôt les troupes nécessaires pour le siége; quant aux engins de toute sorte dont il avait également besoin, il fit venir un fondeur hongrois ou italien, nommé Urbain, qui lui promit une artillerie formidable. Gibbon rappelle, à l'occasion du célèbre canon de Mahomet, le témoignage du baron de Tott, qui assure avoir fait tirer lui-même, à la fin du dix-huitième siècle, un canon des Dardanelles chargé de trois cents livres de poudre et lançant à plusieurs centaines de mètres un boulet de onze quintaux; mais l'historien anglais ajoute que ce baron de Tott n'a jamais su l'art d'inspirer la confiance.

Siége de Constantinople (6 avril 1453). — Quoi qu'il en soit, la forteresse du Bosphore était terminée au mois de janvier 1453; on avait détruit pour l'élever toutes les églises du voisinage et enlevé tous les marbres précieux qui ornaient le sanctuaire de Saint-Michel; les canons étaient braqués sur le détroit : un vaisseau génois qui voulut passer fut coulé, le capitaine empalé, et les trente-cinq hommes qui s'étaient sauvés avec lui, décapités. Les Turcs avaient pris officiellement possession du Bosphore, et le 6 avril de la même année toutes les villes, bourgades ou maisons de campagne autour de Constantinople se trouvaient au pouvoir du sultan, qui ouvrit les travaux de siége en s'établissant devant la porte Saint-Romain. En même temps une flotte de trois cents bâtiments se présentait devant le port, dont l'entrée était fermé par une chaîne énorme. Jusqu'au mois de mai les ravages de l'artillerie ottomane étaient réparés toutes les nuits, et les assauts de leurs janissaires repoussés par Constantin Dragasès, aidé du Génois Giustiniani.

Discussions théologiques à Constantinople pendant le siége. — Malheureusement le courage héroïque de ces deux hommes était mal secondé : tout l'hiver, pendant que Mahomet élevait sa forteresse,

on avait discuté à Constantinople la question du pain azyme et l'union avec les Latins; quand les Turcs s'étaient présentés devant la ville, on avait couru au monastère de Gennadius, moine de grand renom et adversaire décidé de l'union des deux Églises; le saint homme avait laissé une tablette où il promettait l'assistance de la Vierge si l'on abandonnait les rites latins. Aussitôt la population s'était répandue dans les tavernes, avait bu en l'honneur de la *Panagia* (c'est le nom que les Grecs donnent à leurs madones les plus vénérées), et le soir on parcourait les rues en criant: « Plutôt le turban de Mahomet que la tiare du pape. »

Prise de Constantinople (29 mai 1453). — Pendant ce temps, la flotte musulmane, établie sur des poutres enduites de graisse de bœuf, franchissait une colline sur des rouleaux et tombait à l'improviste dans le port dont elle n'avait pu forcer l'entrée. Aussitôt Mahomet commanda l'assaut général, et le 29 mai 1453, Constantinople devenait *Stamboul*, Sainte-Sophie une mosquée, et on chercha sans les trouver les restes du dernier des Romains, de ce valeureux Constantin Dragasès qui avait su s'élever dans ce moment suprême à la hauteur de son infortune.

Effet produit en Europe par la chute de Constantinople. — La chute de Constantinople, quoique prévue, remua tout l'Occident d'une commotion terrible. Le pape adjura les princes et les républiques d'Italie de faire la paix à Lodi, leva aux dépens du clergé l'escadre commandée par Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII, et lança dans toute l'Europe des prédicateurs de la croisade. Mais la papauté n'était plus assez puissante, les peuples assez croyants et les princes assez désintéressés pour renouveler ces saintes entreprises. La cour de Bourgogne montra seule quelques dispositions belliqueuses: dans un grand festin à Lille, une jeune damoiselle vêtue de deuil, et représentant la sainte Église, implora l'assistance du duc et de ses chevaliers. Philippe le Bon fit aussitôt apporter un noble oiseau par Toison d'Or, son roi d'armes, selon la coutume anciennement instituée, et il fit vœu sur le faisan qu'il irait prendre le Turc corps à corps, si le roi de France ou quelqu'un de son sang, ou d'autres princes chrétiens voulaient lui tenir compagnie. Mais tout le monde jurait comme le duc de Bourgogne de ne pas y aller seul; et le pape Pie II mourut de douleur à Ancône, attendant en vain les vaisseaux que lui avaient promis Venise et Gênes.

TRENTE-SIXIÈME LEÇON.

Programme. — Histoire de la papauté depuis les croisades. — Boniface VIII. — La papauté à Avignon. — Le grand schisme d'Occident. — Wiclef et Jean Huss. — Les conciles de Constance (Gerson) et de Bâle (1270-1453).

I. *Puissance temporelle de la papauté au moyen âge.* — Pouvoir des papes sur les princes. — Pouvoir sur le clergé : essai de centralisation administrative entrepris par les papes. — Boniface VIII (1294-1303). La papauté à Avignon (1309-1376).

II. *Le grand schisme.* — Commencement du grand schisme : double élection d'Urbain VI et de Clément VII. — Efforts de l'université de Paris pour faire cesser le schisme. Conciles gallicans de 1395, de 1398 et de 1408. — Double tentative pour réformer l'Église. Wiclef et Jean Huss. — Concile de Constance (1414). — Concile de Bâle (1431). Fin du schisme d'Occident. — Les pragmatiques sanctions de Bourges (1438) et germanique (1439).

I. Puissance temporelle de la papauté au moyen âge. — Si les empiétements de la puissance temporelle sur l'Église avaient fait éclater jadis la lutte célèbre du sacerdoce et de l'Empire, cette lutte, à son tour, avait favorisé les empiétements de la puissance spirituelle sur le temporel. La victoire du saint-siége sembla livrer à la papauté le gouvernement du monde : réunissant en sa personne les deux pouvoirs, le pouvoir divin et le pouvoir humain, comme Jésus-Christ les deux natures, le pape crut avoir réalisé enfin l'utopie qu'il poursuivait depuis Grégoire VII et avoir fait de l'Europe une république théocratique dont il était le chef spirituel et temporel. Innocent III avait dit que « le successeur de saint Pierre était préposé par Dieu pour gouverner non-seulement l'Église, mais l'univers entier ; » Boniface soutint que la puissance séculière n'était qu'une émanation de la puissance ecclésiastique. « Dieu, dit-il, a confié à saint Pierre et à ses successeurs deux glaives, l'un spirituel, l'autre temporel. Le premier doit être tenu par l'Église même, et l'autre par les princes séculiers pour le service de l'Église et suivant la volonté du pape. Ce dernier est subordonné au premier, et l'autorité temporelle dépend indispensablement de la puissance spirituelle qui la juge, pendant que Dieu seul peut juger la puissance spirituelle. » En vertu de ces principes qu'ils avaient inscrits dans le droit canon, les papes s'étaient attribué une autorité absolue sur les princes, dans lesquels ils ne voulaient voir que des vassaux du saint-siége, comme sur le clergé, qui, dans leur pensée, ne devait être que l'agent d'une vaste administration dont le centre était à Rome.

Pouvoir des papes sur les princes.— « Rien de si frappant, dit Koch, que l'influence de cette supériorité que les pontifes s'arrogeaient sur les princes. On les voit prendre part à toutes leurs querelles, adresser indifféremment leurs ordres à tous, enjoindre aux uns de mettre bas les armes[1], recevoir les autres sous leur protection, casser et annuler leurs actes et procédures, évoquer à leur cour et juger tous leurs différends. Ils s'arrogent la faculté de légitimer les enfants des rois, à l'effet de les faire succéder; ils défendent aux souverains d'imposer le clergé; ils prétendent la supériorité féodale sur tous[2]; ils confèrent la dignité royale à ceux qui désirent en être revêtus; ils délient les sujets du serment de fidélité, mettent les royaumes en interdit pour venger leurs propres querelles, et détrônent même les souverains à leur gré[3]. On les voit disposer des États des princes excommuniés, de ceux des hérétiques ou de leurs fauteurs[4], des empires nouvellement découverts et des pays des infidèles; ils donnaient même les terres de ceux qu'ils regardaient comme mal dévoués à la cour de Rome. »

Pouvoir sur le clergé : essai de centralisation administrative entrepris par les papes. — Les papes ne se contentèrent pas d'exercer sur le clergé une autorité absolue en matière spirituelle, ils s'efforcèrent encore de le soustraire à la dépendance des pouvoirs laïques et de centraliser à Rome l'administration temporelle de toutes les églises. Ainsi ils élevèrent la prétention de disposer à leur gré des dignités ecclésiastiques et de conférer directement les bénéfices : ce qui, en leur permettant d'imposer aux églises des évêques étrangers au pays, leur aurait assuré un clergé plus dévoué à la cause de la monarchie pontificale.

D'un autre côté, la juridiction des tribunaux ecclésiastiques avait fait d'immenses progrès au moyen âge. Restreinte d'abord aux clercs, la compétence de ces tribunaux s'était étendue à la connaissance des procès qui ne dépendaient qu'indirectement du clergé, « par exemple des procès des croisés, des usuriers et de toutes les affaires concernant les testaments et les mariages. Les tribunaux ecclésias-

1. Innocent III enjoignit à Philippe Auguste de mettre bas les armes et accommodant ses différends avec le roi d'Angleterre. Honorius III défendit à tous les souverains d'attaquer le roi de Danemark comme étant sous la protection particulière du saint-siége.

2. Le pape Adrien IV, dans la bulle par laquelle il donna l'Irlande à Henri II roi d'Angleterre, avance que toutes les îles qui ont embrassé le christianisme sont du domaine de saint Pierre.

3. Bellarmin, *in Tractatu de potestate summi pontificis in rebus temporalibus*, compte jusqu'à dix-huit papes qui ont entrepris de déposer les rois.

4. Le canon III du concile de Latran, en 1215, attribue formellement ce pouvoir au pape.

tiques s'efforcèrent de faire prévaloir la doctrine que toutes les *personnes misérables*, veuves, orphelins, pauvres, appartenaient à la juridiction ecclésiastique. Enfin ils soutinrent que l'Eglise, devant décider de tous les cas de conscience, était juge en définitive de tous les procès. » (*M. Chéruel.*) Or les papes, regardant les tribunaux épiscopaux comme placés nécessairement sous leur dépendance, s'efforcèrent d'attirer à eux par les appels en cour de Rome tout ce que ces tribunaux avaient acquis en matière de juridiction : considérant le saint-siége comme la source d'où émanait toute justice, ils transformèrent la cour de Rome en une sorte de cour suprême qui avait le droit de recevoir tous les appels et de juger même immédiatement toutes les causes.

Enfin les papes s'appliquèrent encore à centraliser à Rome l'administration temporelle des églises en ce qui touchait les finances. Ils assujettirent toutes les églises au payement de contributions exigées pour les croisades ou pour toute autre entreprise utile à la chrétienté. En 1188, la dîme saladine fut payée par tout le clergé de France. En 1200, Innocent III ordonne la levée d'une dîme sur les églises pour une croisade. En 1209, il demande à tous les membres du clergé une part de leurs revenus, et il menace des censures ecclésiastiques ceux qui en refuseront le payement. « Des collecteurs ou trésoriers, que les papes entretenaient partout, étaient chargés du recouvrement des deniers que le saint-siége prélevait sous des noms différents, tels que emprunt, impôt, vacant, dépouille, succession, déport, neuvième, décime, procuration, etc. Ces collecteurs avaient le droit de procéder par les censures ecclésiastiques contre ceux qui refusaient de payer. Ils étaient soutenus de l'autorité des légats qui, siégeant dans les provinces ecclésiastiques, ne laissaient échapper aucune occasion propre à agrandir l'autorité pontificale. » (*Koch.*)

Ainsi la victoire que la papauté avait remportée sur l'Empire lui fit croire que le gouvernement politique du monde lui était définitivement dévolu, et qu'elle avait enfin résolu le problème d'une vaste monarchie pontificale destinée à centraliser à Rome toute puissance temporelle comme toute puissance spirituelle : mais ce plan gigantesque allait s'évanouir dans la captivité de Babylone.

Boniface VIII (1294-1303). **La papauté à Avignon** (1309-1376).— Au sortir de la lutte du sacerdoce et de l'Empire, les papes pouvaient se faire illusion. Au milieu de la foule immense que le jubilé avait attirée à Rome en 1300, Boniface VIII pouvait s'écrier. « C'est moi qui suis César, c'est moi qui suis l'empereur. » La papauté croyait avoir tranché à son profit la question de suprématie. Elle ignorait que, pendant sa lutte avec l'Empire, les unités nationales s'étaient

dessinées, affermies, et que le pouvoir qu'elle croyait avoir brisé dans la personne des empereurs était retombé en détail entre les mains des différents rois de l'Europe. C'était avec ces princes, défenseurs maintenant de leur propre autorité et de l'indépendance de leurs Églises, qu'il fallait recommencer la lutte : lutte d'autant plus redoutable que ces princes allaient trouver dans leurs sujets un appui qui avait manqué aux empereurs d'Allemagne. La querelle qui s'engagea entre Boniface VIII et Philippe le Bel fut, en effet, de la même nature que celle qui naguère avait mis aux prises l'Empire et le sacerdoce. On connaît l'issue de cette querelle[1] : Boniface VIII succomba, et la papauté, arrachée à l'Italie et transportée à Avignon, se trouva placée sous la dépendance des rois de France qui la réduisirent, pendant près de soixante-dix ans, à n'être que l'instrument de leur politique. Aussi les cardinaux français dominèrent le sacré collége et sept papes français se succédèrent sur le trône pontifical : Clément V (1305-1314), Jean XXII (1316-1334), Benoît XII (1334-1341), Clément VI (1341-1352), Innocent VI (1352-1362), Urbain V (1365-1370) et enfin Grégoire XI (1370-1378).

Nous avons déjà vu les principaux actes du pontificat de Clément V; Jean XXII, qui lui succéda après une vacance orageuse de deux ans, compromit la tiare par les querelles politiques et religieuses dans lesquelles il s'engagea. Par dévouement pour les intérêts français, il combattit, au profit d'un Capétien, l'élection de Louis de Bavière au trône impérial. Louis de Bavière s'en vengea en lui opposant un antipape, Nicolas V. L'antipape, il est vrai, fut bientôt obligé de se soumettre, et Jean XXII sortit triomphant de cette lutte contre l'empereur; mais il fut moins heureux dans ses querelles théologiques. Une scission venait de s'opérer dans l'ordre des Franciscains, et un parti qui s'intitulait les *spirituels*, poussant jusqu'à l'exagération le principe de la pauvreté évangélique, prétendit que l'homme ne possédait rien en propre, pas même le pain qu'il mange. Jean XXII défendit la cause du bon sens en condamnant cette opinion, mais il se donna tort dans la forme par la violence de ses actes à l'égard de ses adversaires. Un peu plus tard, à la suite d'un sermon, il émit l'opinion que les saints n'auraient la vision béatifique de Dieu qu'après le jugement universel. Cette nouveauté, contraire à la foi, excita une vive rumeur contre le saint-père ; la Sorbonne cria à l'hérésie, on parla de concile, et Philippe de Valois voulut poursuivre le pape comme hérétique. Le souverain pontife, avant de mourir, rétracta cette opinion qu'il n'avait émise du reste que sous forme de doute.

1. Voir pages 583 et suiv.

Le successeur de Jean XXII, Benoît XII, aurait bien voulu s'affranchir de la dépendance des rois de France; mais Philippe de Valois le menaça de le traiter plus mal que son oncle n'avait traité Boniface VIII. Benoît se résigna, et ses successeurs, en continuant à servir la politique française pendant la guerre de Cent ans, laissèrent voir combien était absolue leur dépendance de la cour de France. Cette situation, qui mettait à nu bien des fautes et bien des faiblesses, n'eut pas seulement pour résultat d'affaibir le respect qu'inspirait jadis la papauté. Le séjour des papes à Avignon faillit encore leur faire perdre leur puissance temporelle en Italie. Le souvenir de leur ancienne liberté excita les Romains à écouter la voix du tribun Rienzi, qui, sous le nom de *bon État*, rétablit la république (1347). Elle ne dura que quelques mois; mais les seigneurs des États pontificaux, n'étant pas contenus par la présence des souverains pontifes, se rendirent indépendants et tyrannisèrent les peuples. Aussi l'opinion publique en Italie se prononça-t-elle énergiquement pour le retour des papes à Rome. Urbain V céda aux instances pressantes de Pétrarque, et les deux députés que les Romains envoyaient à chaque nouveau pape le déterminèrent à revenir au Vatican : il quitta Avignon en 1367, malgré les arguments des docteurs de Charles V, qui voyait avec chagrin la papauté échapper à la domination des rois de France. Mais l'abandon d'Avignon ne fut pas définitif; sollicité par les cardinaux, qui pour la plupart étaient Français, et séduit par l'espoir de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, Urbain V revint au bout de trois ans sur les bords du Rhône et mourut bientôt après.

II. Le grand schisme. Commencement du grand schisme : double élection d'Urbain VI et de Clément VII. — Grégoire XI, qui remplaça Urbain V, porta plus que ses prédécesseurs son attention sur l'état de l'Italie. Effrayé des révoltes que les Florentins excitaient au nom de la liberté dans toutes les villes soumises au saint-siége, il se décida à excommunier Florence et à envoyer contre elle une armée commandée par le cardinal Robert de Genève. Mais les Florentins, après avoir repoussé son armée, lui députèrent une mystique célèbre dont les révélations exerçaient une grande autorité sur les esprits, sainte Catherine de Sienne, qui lui renouvela la menace faite par sainte Brigitte à Urbain V, que s'il hésitait à revenir en Italie, les Romains éliraient un autre pape. Grégoire XI se décida et partit pour Rome le 13 septembre 1376. Il y mourut peu de temps après (1378) sans avoir eu le temps de rétablir la paix en Italie, et sa mort déchaîna une affreuse tempête sur la chrétienté

tout entière. « Sur vingt-deux cardinaux dont le sacré collége était alors composé, six étaient restés à Avignon ; onze Français, un Espagnol et quatre Italiens entrèrent au conclave, et cédant à la violence d'un peuple exaspéré, nommèrent pape un Italien, Bartholomeo Prignani, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI (9 avril 1378). Quelques semaines après, effrayés par la dureté d'Urbain, dont le zèle allait jusqu'à la cruauté, ils quittèrent Rome, révoquèrent leur première nomination comme irrégulière, et donnèrent la tiare à Robert de Genève (Clément VII), qui s'empressa de retourner à Avignon. L'intérêt national détermina la cour et le clergé de France. La Savoie, la Sicile, l'île de Chypre, l'Aragon, la Castille, la Navarre et l'Écosse, entraînés par cet exemple, se rangèrent du parti de Clément VII, et après sa mort (1394), de celui de Benoît XIII (1394-1415). Rome et les principaux États de l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, l'Angleterre, les Pays-Bas et les royaumes du Nord adhérèrent à l'élection d'Urbain VI (1378-1389) qui eut Boniface IX (1389-1404), Innocent VII (1404-1406) et Grégoire XII (1406-1409) pour successeurs[1]. »

Il y eut alors une déplorable anarchie dans le sein même de l'Église. On vit le pape de Rome et le pape d'Avignon, Urbain VI et Clément VII, s'excommunier mutuellement, prêcher l'un contre l'autre une croisade et rançonner les églises pour se faire la guerre. Clément VII, avec l'appui du duc d'Anjou qu'il s'efforçait de placer sur le trône de Naples, ruinait littéralement l'Église gallicane, mettant à l'enchère tous les bénéfices, écrasant les diocèses de dîmes redoublées, s'emparant des régales[2] et usurpant la collation de toutes les dignités vacantes. A Rome, Boniface IX, successeur d'Urbain VI, vendait les prélatures ainsi que les indulgences du jubilé, et établissait d'une manière générale les annates[3] que Jean XXII avait commencé de s'attribuer.

Efforts de l'université de Paris pour faire cesser le schisme. Conciles gallicans de 1395, de 1398 et de 1408. — En présence de ces désordres, qui ébranlaient la foi et qui laissaient l'Église sans direction, l'université de Paris fit entendre sa voix et offrit ses conseils pour éteindre le schisme. Autorisée par Charles VI à chercher les moyens

1. M. Ruelle, *Histoire du moyen âge*.
2. La régale (*regale jus*) est le droit qu'avaient les rois de France de percevoir les revenus des évêchés et archevêchés pendant la vacance des siéges.
3. On appelait *annates* le droit de percevoir la première année des revenus d'un bénéfice. Jean XXII, qui s'était attribué le droit d'annates sur tous les bénéfices du monde catholique, avait également étendu le droit de *réserve* à toutes les églises cathédrales qui viendraient à vaquer, c'est-à-dire qu'il se réservait la collation à tous ces bénéfices, et qu'avant la mort du titulaire il en donnait l'expectative par une bulle appelée *grâce expectative*.

de terminer les divisions de la chrétienté, elle invita tous ses membres à donner leur avis, et en extraya trois propositions qui furent autant d'expédients qu'elle chargea Clémangis, le Cicéron de son temps, de présenter au roi. Ces trois propositions étaient : de forcer les deux papes à abdiquer; de les obliger à choisir des arbitres qui décideraient entre eux; et enfin de convoquer un concile universel. Sur ces entrefaites Clément VII mourut (1394), et, comme cette circonstance pouvait diminuer les difficultés, la cour de France écrivit aux cardinaux d'Avignon pour les prier de surseoir à l'élection. Mais ils étaient déjà réunis et avaient nommé l'Aragonais Pierre de Luna, qui prit le nom de Benoît XIII. A cette nouvelle, l'université pressa la convocation d'un concile gallican, qui se réunit à Paris et se prononça pour la voie de cession, c'est-à-dire pour l'abdication des deux papes (1395). En même temps une ambassade, composée des ducs d'Orléans, de Berry et de Bourgogne, alla supplier Benoît XIII d'exécuter la promesse qu'il avait faite avant son élection de déposer la tiare si la majorité des cardinaux le trouvait nécessaire au repos de l'Église.

Malheureusement, ils ne purent rien obtenir du pontife, et le roi de France et l'université de Paris écrivirent, l'un à tous les souverains de l'Europe, l'autre aux différentes universités, pour les engager à adopter la voie de cession à l'égard du pape dont ils suivaient l'obédience. Mais l'accord fut impossible; on ne parvint pas à s'entendre de peuple à peuple, de clergé à clergé; on s'agita, on s'assembla dans plusieurs États de l'Europe, sans pouvoir vaincre l'obstination des deux pontifes. Alors, sur les instances de l'université, un second concile gallican se réunit à Paris (1398), et, de concert avec le gouvernement, décréta que le royaume de France se retirait de l'obéissance de Benoît XIII. Ce décret fut publié sous forme de « lettres royaux » avec défense de rien payer désormais à Benoît ou à ses agents; et, comme le pape se montrait intraitable, on envoya une armée sous les ordres de Boucicaut, qui vint assiéger Benoît XIII dans le château des papes à Avignon.

Mais la force ne réussit pas mieux que les prières. Les deux papes continuaient à protester de leur désir d'éteindre le schisme, et ils semblaient d'accord pour faire échouer tous les moyens : après être convenus d'une conférence dans laquelle ils promettaient de déposer ensemble la tiare, ils trouvèrent de nouveaux subterfuges et l'entrevue n'eut pas lieu. L'université éclata de nouveau (1406); et le parlement, s'immisçant dans les affaires de l'Église, vint au secours du corps universitaire pour condamner au feu une lettre de l'uni-

versité de Toulouse en faveur de Benoît XIII, et déclarer les décimes et les annates indûment introduites par les papes. En même temps un troisième concile national s'assembla à Paris, qui, abandonnant la voie de cession, ordonna la soustraction pleine et entière et se prononça pour la réunion d'un concile général (1408).

Concile œcuménique de Pise (1409). — Déjà la plupart des cardinaux d'Avignon avaient abandonné Benoît XIII; ceux de la faction romaine, cédant à leur tour aux instances de l'université, abandonnèrent également Grégoire XII, et les deux colléges enfin réunis convoquèrent un concile œcuménique à Pise pour le mois de mars 1409. Cette assemblée qui se composait de plus de cent quatre-vingts évêques ou délégués d'évêques, d'un grand nombre d'abbés, de docteurs, et des ambassadeurs de tous les États, commença par déclarer hérétiques les deux compétiteurs et par prononcer leur déposition; puis, procédant à une nouvelle élection, elle nomma Pierre de Candie (Alexandre V) qui annonça la formation d'une commission chargée de réformer l'Église et qui convoqua un second concile général pour 1412. Malheureusement Alexandre V mourut aussitôt (1410), et dans la précipitation que les Italiens et les Français mirent à lui donner un successeur, ils choisirent un homme peu capable de réparer les maux de l'Église, Balthazar Cossa (Jean XXIII), qui avait été pirate dans sa jeunesse. Alors s'évanouirent toutes les espérances de réconciliation qu'on avait formées. Les Espagnols restèrent fidèles à Benoît XIII, les princes d'Allemagne et d'Italie à Grégoire XII, et la chrétienté eut trois papes au lieu de deux. Quant au concile de réformation qui devait se réunir en 1412, il échoua; presque personne ne s'y rendit, et Jean XXIII l'ajourna à la fin de 1414.

Double tentative pour réformer l'Église. Wiclef et Jean Huss. — Ainsi, en voulant extirper le schisme, le concile de Pise n'avait fait qu'augmenter l'anarchie qui désolait l'Église. En présence de l'inutilité de ses efforts, les esprits se prirent à envisager la question de plus haut : ce ne fut plus seulement l'extinction du schisme, mais bien la réforme même de l'Église qu'on se mit à demander de toutes parts. Déjà cette idée s'était manifestée dans le concile de Pise, et après la séparation de l'assemblée, l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, surnommé l'*Aigle de la France*, avait publié le *Livre sur la réformation de l'Eglise*, dans lequel il s'était élevé contre la multiplicité des ordres mendiants et contre le luxe des prélats. Son élève Clémengis, recteur de l'université de Paris, lançait son fougueux pamphlet sur *la corruption de l'Eglise*, et son camarade d'école Jean Gerson, à qui l'on a cru pouvoir attribuer

le beau livre de l'*Imitation*, Jean Gerson lui-même poursuivait avec passion la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. Opposant une théorie républicaine à la théorie monarchique qui, depuis plusieurs siècles, gouvernait l'Église, il reconnaissait le concile œcuménique comme dépositaire de l'autorité suprême et lui attribuait le droit de déposer un pontife incorrigible. Partisan pour l'Église du gouvernement de tous, Gerson veut que le concile soit « une réunion de toute l'Église catholique, comprenant tout ordre hiérarchique, sans exclure aucun fidèle qui voudra se faire entendre. » A côté de ces demandes de réforme légale que sollicitaient les esprits les plus éminents, mais dont ils voulaient laisser l'accomplissement à l'Église elle-même, se produisaient les premiers essais de réforme religieuse populaire. Nous avons déjà parlé de Lollard et de Wiclef. Nous avons vu l'insurrection qu'avaient produite les doctrines de ce dernier, et les efforts qu'avaient faits le gouvernement des Lancastres pour étouffer le wiclefisme. « Mais terrassé en Angleterre, le wiclefisme se relevait avec éclat à l'autre bout de l'Europe, chez les Slaves de la Bohème; il devenait parmi eux le drapeau d'une réaction nationale contre la domination des Allemands et d'une revendication de l'égalité religieuse adressée par le peuple au clergé. » A la tête de ce mouvement se trouvait Jean Huss, confesseur de la reine Sophie, qui, lorsque son ami Jérôme de Prague lui eut apporté les livres de Wiclef, se déclara hautement le disciple du réformateur anglais. Boniface IX ayant envoyé des moines en Bohème pour vendre des indulgences, Jean Huss s'éleva contre l'abus qu'on faisait des indulgences, et repoussa même la légitimité du droit que pouvait avoir le pape d'en accorder. Enhardi par l'appui que lui prêtait la noblesse de Bohême, il réclamait un clergé national, élu sous l'influence des localités, demandait pour tout prêtre le droit de prêcher sans autorisation de l'évêque, établissait les saintes Écritures comme seule règle de la foi, attaquait la primauté du pape ainsi que la légitimité des biens du clergé, et comme signe extérieur d'égalité, voulait que tous les fidèles fussent admis comme les prêtres à la communion sous les deux espèces: c'est alors qu'il fut frappé d'excommunication et cité à comparaître devant le concile.

Concile de Constance (1414). — Cette grande assemblée, qui « était comme les états généraux de la chrétienté, » venait de s'ouvrir à Constance le 5 novembre 1414. Jean XXIII, qui s'y était rendu pour la présider dans l'espérance que l'abdication de ses deux rivaux Grégoire XII et Benoît XIII le laisserait seul pape, s'effraya de la hardiesse que montrèrent les Pères du concile; il s'enfuit de Cons-

tance dans les États de Frédéric d'Autriche, auquel il s'adressa pour demander un asile, parce qu'il savait ce prince ennemi personnel de l'empereur Sigismond. Frédéric essaya de le défendre par les armes; mais à la suite d'une guerre sanglante, il fut vaincu et forcé de remettre le pape aux députés du concile.

Contrairement à l'attente de Jean XXIII, son évasion n'avait pas amené la séparation du concile. L'assemblée, sous l'inspiration de Jean Gerson, poursuivait ses travaux et proclamait sa supériorité sur le pape lui-même. Lorsque Jean XXIII lui eut été livré, elle l'obligea à confesser sa déchéance et l'enferma dans le château de Gottlieben. Peu de jours après, Grégoire XII déposa plus honorablement la tiare (1415). Restait encore Benoît XIII, dont Sigismond espéra plus facilement vaincre l'obstination en se rendant lui-même à Perpignan pour s'entendre avec le roi d'Aragon : il ne put rien obtenir du vieux pontife qui persista à garder la tiare dans un coin de l'Espagne ; mais comme personne ne reconnaissait plus son autorité, le concile prononça sa déposition et mit ainsi fin au schisme.

Mais là n'était pas la plus grande question. Le point essentiel était de réformer l'Église avant de procéder à l'élection d'un nouveau pape, afin que l'élu se trouvât enfermé dans des barrières infranchissables. C'est ce que proposait Gerson, et ce que Sigismond demandait avec instance. Il ne l'obtint pas. Les Pères de Constance purent bien, il est vrai, décréter la périodicité des conciles de dix ans en dix ans, imposer au pape futur l'obligation d'accepter une profession de foi, et indiquer les points principaux sur lesquels s'étendrait la réformation de l'Église; leur œuvre ne fut pas réalisée, parce qu'au lieu de l'organiser eux-mêmes, ils abandonnèrent ce soin au pontife qu'ils élurent (1417). Le Romain Otto Colonna, qui prit le nom de Martin V, se contenta de proposer un projet de réforme. « Cet acte n'ayant pas été au gré des nations, toute cette matière fut renvoyée au prochain concile, et en attendant, on se borna à passer avec le nouveau pape des concordats sur ce qui devait s'observer jusqu'à la décision du concile futur. » (*Koch.*)

Concile de Bâle (1431). **Fin du schisme d'Occident.** — Convoqué par Martin V, ce concile, dont on attendait la réforme de l'Église, ne se réunit à Bâle que sous son successeur Eugène IV (1431). Cette assemblée n'avait pas, comme celle de Constance, à rétablir l'unité de l'Église; il ne s'agissait pour elle que de tirer les conséquences des principes posés par le concile de Constance et de les faire passer dans la pratique. C'est ce qu'elle entreprit dès ses premières sessions. Les décrets sur la supériorité et l'indissolubilité du concile furent renouvelés, et on y abolit successive-

ment la plus grande partie des réserves, ainsi que les grâces expectatives, les annates et autres impôts levés par les papes. La liberté des appels en cour de Rome y fut pareillement circonscrite. Eugène IV s'effraya de ces atteintes portées à son autorité: maintenant que la papauté était sortie du schisme, qu'elle résidait paisiblement à Rome, elle pouvait recommencer la lutte avec plus de chances de succès pour ressaisir le pouvoir que le concile de Constance avait voulu lui enlever. Aussi Eugène IV fit-il tous ses efforts pour placer le concile dans sa dépendance en le transférant à Rome, et, comme les Pères se refusaient à la translation, il prononça par deux fois la dissolution de l'assemblée. « La première dissolution, qui est du 17 décembre 1431, fut révoquée sur les vives instances de Sigismond par une bulle du même pape publiée le 15 décembre 1433; il y reconnut la validité du concile et annula tout ce qu'il avait fait précédemment pour en détruire l'autorité. » Mais en 1437 il prononça de nouveau la dissolution et transféra le concile à Ferrare. Les Pères résistèrent encore, et alors la lutte éclata ouvertement: le concile somma le pape de comparaître devant lui; le pontife, de son côté, excommunia les Pères de Bâle, et opposant concile à concile, convoqua celui de Florence. Une importante affaire le déterminait à cet acte de vigueur: l'empereur grec, pressé par les Turcs, venait demander les secours de l'Europe; il offrait à ce prix de faire rentrer les Grecs dans le giron de l'Église, dont ils étaient séparés depuis si longtemps; évidemment cette grande œuvre devait, par la gloire qui en résulterait, assurer la prépondérance du parti qui l'accomplirait. Or, pour mettre les chances de son côté, Eugène avait besoin de l'appui d'un concile qui lui permît de traiter au nom de l'Église. Les Pères de Bâle et le pontife déployèrent une égale ardeur à se disputer les envoyés de l'empire grec; mais la victoire resta à la papauté, parce que le concile de Bâle s'était compromis par l'exagération de ses principes. Tandis qu'Eugène IV se rendait populaire en opérant la réunion tant désirée des Églises grecque et latine, les Pères de Bâle replongeaient la chrétienté dans le schisme en déposant Eugène et en proclamant sous le nom de Félix V Amédée VIII, ex-duc de Savoie (1439). L'Europe catholique se divisa un moment en deux camps; mais devant la popularité toujours croissante d'Eugène les partisans du concile faiblirent. Décimée par les désertions nombreuses, puis bientôt par la peste, l'assemblée de Bâle fut considérée comme une réunion de factieux. L'empereur Frédéric III lui ayant ordonné de quitter Bâle, elle se réunit encore une fois à Lausanne, mais ce fut pour se réconcilier avec le successeur d'Eugène, Nicolas V, et pour proclamer l'abdication de Félix V (1449).

Les pragmatiques sanctions de Bourges (1438) et germanique (1439). — La papauté était sortie victorieuse de cette lutte ; elle avait triomphé des conciles et conservé sa suprématie absolue sur l'Église ; mais les vœux des d'Ailly et des Gerson n'avaient pas été tout à fait stériles, et l'œuvre du concile de Bâle n'avait pas complétement péri avec lui. « Ce que le pouvoir spirituel a tenté sans succès, le pouvoir temporel semble décidé à l'accomplir. » Plusieurs souverains qui s'étaient abstenus des violences et des emportements auxquels les Pères de Bâle s'étaient laissés aller, firent la part du bien et s'emparèrent des idées que le concile avait proclamées, des réformes qu'il avait indiquées. Nous avons déjà vu comment Charles VII consacra dans la pragmatique de Bourges (1438) les principes que le concile avait posés. L'Allemagne suivit l'exemple de la France : malgré l'opposition d'Eugène IV, les électeurs réunis à Nuremberg par l'empereur Albert II approuvèrent vingt-six propositions décrétées par le concile de Bâle touchant la supériorité des conciles généraux sur le pape, l'élection sans simonie des évêques et des prélats, la réforme des mœurs du clergé, les appels en cour de Rome, les annates et les réserves : ce fut ce qu'on appela la pragmatique sanction germanique (1439). Quelques années après, il est vrai, le pape Pie II obtint de l'empereur Frédéric III le remplacement de la pragmatique par un concordat qu'accepta la diète d'Aschaffenbourg (1448), et qui est désigné sous le nom de concordat germanique ou d'Aschaffenbourg (1449). Tout en confirmant les principales dispositions de la pragmatique, cet acte important, rédigé de concert avec le pape Nicolas V, reconnaissait l'*autorité* mais non la *suprématie* des conciles généraux, et rendait à la papauté la plupart des réserves, les annates et quelques autres droits pécuniaires ; cet accord, qui amena la dissolution du concile de Bâle, trompa les espérances des princes allemands qui voulaient la réformation des abus. On n'eut aucun égard à leurs représentations et on céda à l'influence de l'empereur, qui payait au prix de certaines concessions l'honneur d'être sacré à Rome. Ce fut un malheur pour l'Église : de l'avortement des réformes résultèrent ces plaintes perpétuelles des princes d'Allemagne qui, reproduites à toutes les diètes, entretinrent dans les esprits un vif mécontentement et une sourde fermentation qu'on peut considérer comme ayant contribué puissamment aux progrès du luthéranisme.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

ONZIÈME LEÇON.

DOUZIÈME LEÇON.

TREIZIÈME LEÇON.

QUATORZIÈME LEÇON.

QUINZIÈME LEÇON.

SEIZIÈME LEÇON.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

VINGTIÈME LEÇON.

VINGT ET UNIÈME LEÇON.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

VINGT-CINQUIÈME LEÇON.

VINGT-SIXIÈME LEÇON.

VINGT-SEPTIÈME LEÇON.

VINGT-HUITIÈME LEÇON.

VINGT-NEUVIÈME LEÇON.

TRENTIÈME LEÇON.

TRENTE ET UNIÈME LEÇON.

TRENTE-DEUXIÈME LEÇON.

TRENTE-TROISIÈME LEÇON.

TRENTE-QUATRIÈME LEÇON.

TRENTE-CINQUIÈME LEÇON.

TRENTE-SIXIÈME LEÇON.

FIN.



